

PREFECTURE du MORBIHAN
DRCL - Reçu le
21 DEC. 2016
(Art. 2 loi du 2 Mars 1982)

SCOT
Vannes agglo

Horizon
2030



Rapport de présentation

Dossier d'approbation
Conseil communautaire
du 15 décembre 2016

SOMMAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.0 RESUME NON TECHNIQUE

1 -	INTRODUCTION	1
2 -	LE DIAGNOSTIC ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	2
3 -	LES ENJEUX PROSPECTIFS.....	6
4 -	LE PROJET DE DEVELOPPEMENT CHOISI A HORIZON 2030 : LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)	8
5 -	LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)	11
6 -	L'ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	13
7 -	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT	14
8 -	PHASAGE ENVISAGE	17

1.1 DIAGNOSTIC ET **ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT** 19

1.1.1 DIAGNOSTIC TRANSVERSAL..... 21

	INTRODUCTION	23
1 -	UNE CROISSANCE REMARQUABLE QUI VIENT DE LOIN	33
2 -	LE RETOURNEMENT DE 2008	55
3 -	UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI A EPUISÉ SES EFFETS ?	63
	CONCLUSION	105

1.1.2 COMPLEMENTS THEMATIQUES..... 125

1.1.2- COMPLEMENT DEMOGRAPHIQUE

A -	UN TERRITOIRE POLARISE PAR LA VILLE DE VANNES	127
B -	UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE	131
C -	UN TERRITOIRE URBAIN ET LITTORAL MARQUE PAR DES CONTRASTES GENERATIONNELS.....	141
D -	UN DESSERTEMENT DE L'AGGLOMERATION QUI DONNE SENS AUX DYNAMIQUES METROPOLITAINES	146

1.1.3- COMPLEMENT HABITAT

A- LA CROISSANCE DU PARC ET SA REPARTITION	159
B- TYPOLOGIE DES LOGEMENTS	166
C- L'OCCUPATION DU PARC	169
D- LA CONSTRUCTION NEUVE	182
E- LES BESOINS SPECIFIQUES	188

1.1.4 ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES..... 191

A -	DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE.....	193
B -	LES FONDAMENTAUX ECONOMIQUES DE VANNES AGGLO.....	200
C -	LA SPHERE PRESENTIELLE AU COEUR DE LA DYNAMIQUE	214
D -	DYNAMIQUE SECTORIELLE	219
E -	TOURISME	230
F -	PARCS D'ACTIVITE	245

1.1.5 ACTIVITES PRIMAIRES	253
A- L'AGRICULTURE	254
B- LA CONCHYLICULTURE	262
C- LA PÊCHE EMBARQUÉE ET PÊCHE À PIED.....	270
D- LA FORET ET LE BOCAGE	275
E- ACTIVITES PRIMAIRES : TENDANCES, BESOINS ET POTENTIELS.....	282
1.1.6 MOBILITE	285
A- MOBILITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES.....	289
B- LES INFRASTRUCTURES.....	294
C- LES SERVICES	302
D- PROBLEMATIQUES ET ELEMENTS DE REFLEXION POUR LE SCoT	307
1.1.7 EQUIPEMENTS ET SERVICES	309
A- L'OFFRE GLOBALE D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	311
B- UNE OFFRE DE PROXIMITE QUI SE STRUCTURE POUR REPENDRE AUX ATTENTES DE LA POPULATION	312
C- LES ORGANISATIONS DIVERSIFIEES DES EQUIPEMENTS ET SERVICES	315
D- DES POLES EN CONSTRUCTION AUTOUR DE VANNES	319
E LA DIMENSION METROPOLITAINE DE VANNES AGGLOMERATION	323
1.1.8 AMENAGEMENT ET FONCIER	331
A- PAYSAGE ET FONCTIONNEMENT URBAINS.....	333
B- ANALYSE FONCIÈRE A L'ÉCHELLE DU SCoT	353
1.1.9 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	385
A. CADRE PHYSIQUE	387
B. LA RESSOURCE EN EAU.....	401
C. MILIEUX NATURELS	437
D. UNE MOSAIQUE DE MILIEUX ORDINAIRES A RICHES POUR UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE	469
E. NATURE EN VILLE	489
F. PAYSAGES ET CADRE DE VIE	496
G. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	512
H. HYGIENE, SANTE, SECURITE	524
I. GESTION DES DECHETS.....	532
J. ENERGIE	537
K. SYNTHESE DE L'EIE	566
1.1.10 METHODOLOGIE UTILISEE POUR ELABORER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCoT	573
A- GRANDS PRINCIPES	575
B- DECLINAISONS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE VANNES AGGLO PAR SOUS TRAME	585
C- SYNTHESE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (HORS NATURE EN VILLE).....	594
ANNEXES	596
Annexe 1 : Principales caractéristiques des réservoirs de biodiversité.....	597
Annexe 2 : Principales caractéristiques des corridors écologiques	615
et des points de conflits.....	615
Annexe 3 : Modélisation de la densité de haie sur Vannes agglo	650

1.2 ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION ESPACE	651
1- ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AU COURS DES 10 ANNEES PRECEDANT L'APPROBATION DU SCoT	653
2- JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DANS LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D OBJECTIFS DU SCoT	664
3- LA MISE EN ŒUVRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL EN LOGEMENTS DANS LES CENTRALITES URBAINES	679
4- LE SUIVI DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AU REGARD DES OBJECTIFS DU DOO	683
1.3 EXPLICATION DES CHOIX POUR ETABLIR LE PROJET	687
1- PRÉAMBULE	689
2- LA METHODOLOGIE DE L'EXPLICATION DES CHOIX	690
3- EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD DU SCoT	691
4- LA COHERENCE INTERNE DES DIFFERENTES PARTIES DU SCoT	732
1.4 ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	745
1- ORIENTATIONS DES DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE SCoT DOIT ETRE COMPATIBLE	747
2- ORIENTATIONS DES DOCUMENTS CADRES QUE LE SCoT DOIT PRENDRE EN COMPTE	759
3- AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	762
1.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT	771
1- CONTEXTE REGLEMENTAIRE	773
2- LA DEMARCHE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	777
3- ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE AU SCoT ET PRESENTATION DES MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER SES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES	778
4- ANALYSE DES SITES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT	805
5- EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU SCoT	814
6- INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT	820
1.6 PHASAGE ENVISAGE	833

Avis au lecteur :

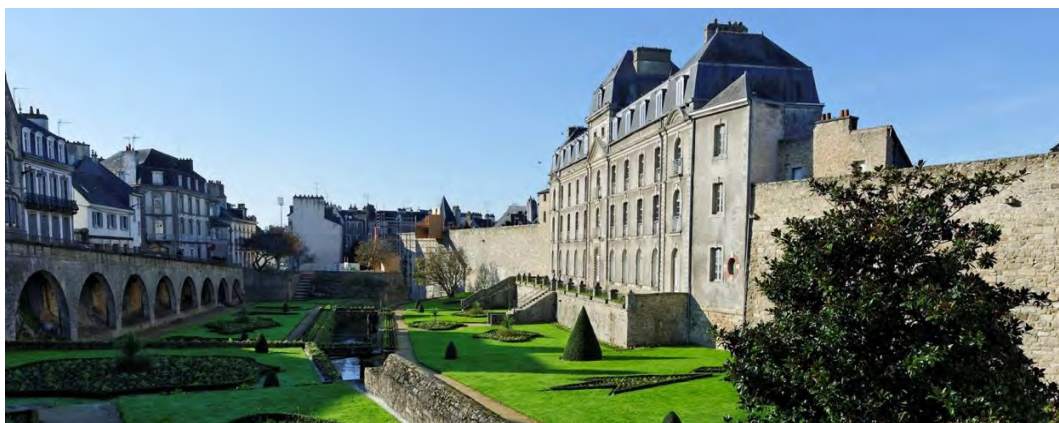
Depuis le 1er janvier 2016, les 2 communes de Theix et Noyal ont fusionné en une commune nouvelle « Theix-Noyal » ; le nombre de communes du SCoT passant ainsi de 24 à 23, sans modifier les équilibres spatiaux et urbanistiques du territoire ni le périmètre du SCoT.

*A la date de réalisation du présent document, comme les données statistiques nationales et locales **n'intègrent pas cette évolution institutionnelle**, le présent diagnostic et les différentes parties du rapport de présentation font toujours référence aux communes de Theix et de Noyal **bien qu'elles aient fusionné en commune nouvelle**.*

*Toutefois, cette évolution ne modifie ni le sens ni la portée des analyses, des justifications et des orientations du SCoT lesquelles relèvent de considérations uniquement urbanistiques et **d'aménagement**. Ainsi, dans le **projet d'aménagement du SCoT** (PADD et DOO) et ses **justifications**, lorsqu'il est fait référence à Theix ou à Noyal, il faut entendre les centralités urbaines que ces noms désignent et non pas des communes distinctes au plan institutionnel.*

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.0 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



1 - INTRODUCTION

✧ Le territoire de la révision

La révision du SCOT porte sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération, qui compte 24 Communes depuis juin 2002.

Les 24 communes du périmètre de Vannes-Agglo



Source : BD Carto IGN/ CLC UE/IFEN – Traitement : E.A.U/PROSCOT

✧ Quelques éléments de contexte...

La réflexion s'appuiera naturellement sur tous les espaces de Vannes-Agglo et donc du SCoT, mais également sur les périmètres externes, qu'il s'agisse par exemple des SCoT voisins, du réseau de villes du sud Bretagne, du Département et de la Région¹. Il faut rappeler que le contexte de cette révision est marquée par un certain nombre d'éléments essentiels, comme, par exemple, l'avancée du projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan mais également par le contexte économique et social qui prévaut lors de sa révision, et notamment la crise économique particulièrement sensible dans le territoire, en raison du rythme de sa croissance récente.

¹ Ces périmètres et zonages sont définis et détaillés dans le corps du présent diagnostic.

2 - Le Diagnostic et l'état initial de l'environnement

DES CHIFFRES ET TENDANCES CLES DU TERRITOIRE

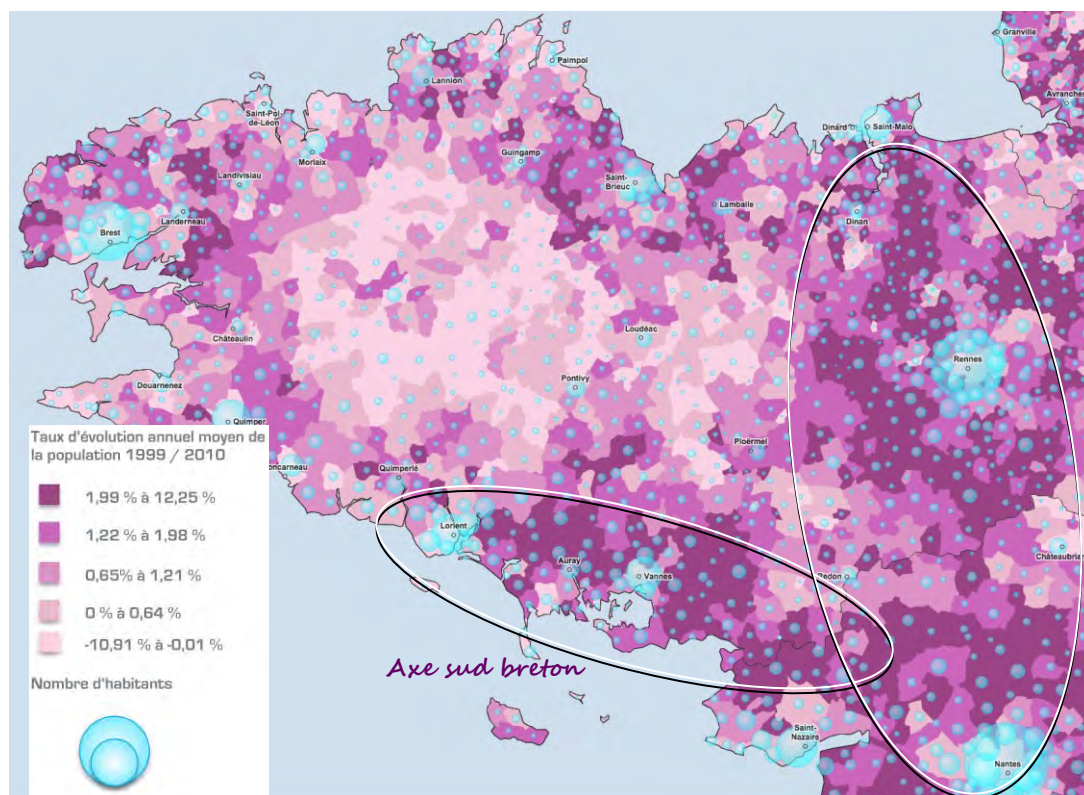
- **24 communes dans lesquelles vivent près de 132 000 habitants (18 % des morbihannais), pour environ 62 000 emplois dont les 2/3 sont situés à Vannes.**
- **En 30 ans, le nombre d'emplois a doublé et le bassin de main d'œuvre s'est étendu au-delà du SCoT (Centre Bretagne...) : en 2010, pour 100 actifs occupés habitant Vannes agglo, le territoire offrait 115 emplois.**
- **Le parc de logements :**
 - 63 000 résidences principales et 8% de résidences secondaires (en 2010)
 - Une forte production de logements qui couvre la demande, malgré des besoins qui restent importants : entre 1999 et 2010, 58% des 1 650 logements produits chaque année ont servi à compenser le desserrement des ménages (baisse du nombre de personnes par logement - **divorces, vieillissement...**)
 - Une offre en logements locatifs significative (25% des résidences principales), mais chère pour 30 à 40% des ménages (en particulier dans le neuf), dont plus de 16% de logements sociaux.
 - Une politique du logement social dynamique et pragmatique qui se cale au plus près de la réalité des besoins
- **Consommation d'espace par les urbanisations :**
 - Entre 2003 et 2012, 137 hectares / an ont été consommés en moyenne ;
 - En analysant cette consommation sur la période 2006-2015 durant laquelle la production de logements a ralenti, le résultat est de 127 hectares / an en moyenne.

LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE ET SA TRAJECTOIRE

- **Un rythme de croissance élevé pendant plus de 30 ans :** La présence de l'activité et de l'emploi, en particulier à Vannes, a entraîné la croissance de tous les autres domaines : population, logements, équipements, revenus des ménages,...
- **L'attractivité d'un territoire littoral, de qualité et bien équipé :** la qualité des paysages, du cadre de vie, la proximité littorale et le bon niveau d'équipements (enseignement, culture, sport, santé, numérique...) du territoire ont contribué à cette attractivité. L'université et le pôle hospitalier sont des atouts majeurs.
- **Les atouts d'un positionnement privilégié dans l'espace breton :**
 - la proximité de villes offrant de nombreux équipements et emplois dans un espace littoral attractif font de Vannes agglo l'épicentre du secteur le plus dynamique de Bretagne, l'axe sud breton : Lorient, Auray, Vannes... jusqu'à la presqu'île de Guérande.
 - L'accès à Rennes, Nantes et Paris via le train et le réseau routier, positionne géographiquement Vannes agglo comme nœud de transport et pôle économique. Le projet de Pôle d'Echange Multimodal en gare de Vannes renforcera les atouts de ce positionnement (TGV Vannes-Paris en 2h35).

Taux d'évolution annuel moyen de population 1999 / 2010

Source : Insee



- **Une économie « présenteielle » au cœur de la croissance**
 - **Economie présenteielle.** Les secteurs publics et des commerces/services sont les principaux pourvoyeurs d'emplois (73% des emplois présents sur le territoire). Le tourisme représente 8% de l'emploi marchand (moins que dans d'autres territoires littoraux voisins) : positionné surtout sur le nautisme et le tourisme familial, il détient de nombreux potentiels (tourisme vert, patrimonial, lien avec les activités culturelles...).
 - **Economie non présenteielle.** Des secteurs de production diversifiés permettant une certaine robustesse aux aléas économiques (crise de 2008) :
 - une industrie agroalimentaire structurée qui se maintient,
 - des services aux entreprises dynamiques (numérique...).
Les activités primaires (agriculture, pêche...) innovent pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché (normes, circuits courts...) malgré des crises sectorielles (mortalité des huitres...) : la conchyliculture une activité renommée valorisant 505 ha d'espace maritime.
- **Une augmentation des mobilités, facteur de risques ET d'opportunités d'amélioration :**
 - Une excellente connexion du territoire aux grands axes de déplacement (N165, N166, train et routes départementales).
 - Des villes et des bourgs reliés par un maillage dense d'infrastructures, mais un réseau routier convergeant vers le centre de Vannes impliquant des mobilités Est-Ouest moins aisées.
 - Une augmentation des flux routiers avec des congestions ponctuelles (accès à la N165, centre de Vannes) ayant plusieurs origines : la dispersion de l'habitat / la

concentration des emplois, des «verrous» routiers imposés par la géographie (Golfe, relief...).

- Une desserte « bus » **améliorée et en perpétuelle évolution : + 30 % d'offre kilométrique injectée en 2012 (+ 8% à la rentrée 2014) et une fréquentation journalière en hausse d'environ 24% en 4 ans (2010-2014).**
- **Une demande en logement forte et mixte confrontée à un marché élevé**
 - Une hausse des coûts fonciers ayant plusieurs effets :
 - Un renouvellement urbain et un accès à la propriété plus difficiles dans les secteurs chers (le littoral, Vannes et abords),
 - Une tendance au report des ménages modestes et des jeunes (primo-accédant) vers l'arrière-pays où les prix sont plus bas,
 - **Une croissance des ménages âgés sur le littoral...**
- **La ressource en eau et assainissement :**
 - Une qualité des eaux moyennes impliquant de poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions, en particulier pour préserver les activités conchylicoles et de pêches.
 - La capacité de production en eau potable répond aux besoins. Elle fait aussi appel au réseau départemental d'alimentation qui permet de partager l'eau entre les territoires notamment pour mieux couvrir les besoins en période de pointe du sud morbihannais. **Ce partage de l'eau implique de poursuivre la sécurisation de l'alimentation et d'optimiser encore l'utilisation des ressources.**
 - La **capacité d'assainissement** couvrant les besoins actuels et futurs à court/moyen terme. Toutefois, les situations sont différentes dans les secteurs du territoire ; **ce qui amène les collectivités à s'engager pour une amélioration forte et globale du système d'assainissement avec l'enjeu majeur de préserver la qualité des eaux maritimes.**
- **Milieux naturels**
 - Vannes agglo est riche de ces espaces naturels remarquables et ordinaires. Une **partie d'entre eux fait l'objet de protections** et notamment les espaces tournés vers le littoral tels que le Golfe du Morbihan, zone humide d'intérêt international, et sont soumis à une forte pression à la fois urbaine, économique et touristique.
 - **Dans l'arrière-pays**, les milieux liés aux Landes de Lanvaux notamment présentent également un fort intérêt patrimonial mais sont fragilisés par une fragmentation importante. Les espaces boisés présentent également une fragmentation forte limitant les déplacements de la faune. Les incidences sur le bocage sont moindres. Cependant, les voies routières et ferroviaires constituent des ruptures écologiques fortes entre le Nord et le Sud du territoire.
 - Les liens écologiques entre le nord et le sud du territoire sont un élément clés pour les équilibres des espaces naturels et des milieux aquatiques.
- **Nature en ville**
 - La nature en ville se présente sous diverses formes : parcs et jardins d'envergure, **espaces verts plus confidentiels mais d'intérêt dans les villages...**, ou encore des reliquats bocagers en franges urbaines ou dans le tissu urbain. **Certains secteurs sont déficitaires en espaces verts dit d'agrément c'est-à-dire des espaces verts présentant un rôle social et situé à moins de 500 mètres des logements (aire de jeux, jardins familiaux, ...).** L'enjeu est de mieux

reconnaître et mettre en valeur ces espaces pour un gain écologique mais aussi en qualité de vie.

- Le réseau hydrographique est un élément de la nature en ville qui est parfois peu mis en valeur.
- **Paysage et cadre de vie**
 - Vannes agglo est caractérisé par une variété très importante de structures paysagères du fait de ses caractéristiques géologiques et climatiques parmi **lesquels le Golfe du Morbihan, les sites d'embouchure (ria et marais) mais aussi les paysages boisés et bocagers de l'intérieur des terres (succession des crêtes boisés et vallées ouvertes) et notamment les Landes de Lanvaux.**
 - **Ces paysages, facteurs d'attractivité et d'un cadre de vie de qualité, sont pour certains reconnus nationalement et internationalement. A ce titre, ils font l'objet d'orientations fortes en vue de leur préservation et leur valorisation via la charte du Parc Naturel Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.**
 - Leur valorisation passe notamment par une bonne intégration paysagère du tissu bâti et la qualité des points de vue. Or ceux-ci, présentent parfois des **qualités moyennes avec des opérations d'aménagements mal intégrés, des forages urbaines trop abruptes et des vues ayant peu d'intérêt.**
- **Risques naturels et technologiques, santé**
 - Plusieurs types de risques existent dans le territoire : **risques d'inondation, de bruit, de feux de forêt, de retrait gonflement des argiles, ...** Pour autant ces risques implique des contraintes qui restent très localisés. En revanche, les **enjeux d'adaptation au changement climatique nécessitent d'être en veille sur l'évolution de ces risques.**
 - **Plus particulièrement, le cœur d'agglomération est soumis à des nuisances liées au trafic routier qui conduit notamment en été, à des pollutions de l'air allant au-delà des limites réglementaires et qui génère du bruit pour les riverains. Un Plan d'Exposition aux Bruits existe sur le territoire de l'aérodrome Vannes-Meucon, présentant des risques connus et maîtrisés pour la population.**
- **Gestion des déchets**
 - La gestion des déchets à Vannes agglo est suffisamment optimisée pour permettre une production de déchets inférieure à la moyenne nationale et un taux de collecte équivalent. Par ailleurs, des besoins apparaissent pour le traitement et le recyclage des déchets issus de la construction.
- **Energie**
 - **La consommation d'énergie est principalement liée aux secteurs des bâtiments et des transports. Ceux-ci sont également responsables des trois-quarts des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, malgré des ressources en énergies renouvelables importantes, le mix énergétique reste encore limité du fait notamment de contrainte patrimoniale, mais aussi en raison de filières (bois énergie..) qui sont au stade d'émergence.**

3 - Les enjeux prospectifs

DES TENDANCES D'ÉVOLUTION REVELANT UNE CROISSANCE DE VANNES AGGLO SOUTENUE PENDANT 30 ANS GRACE A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE MAIS INTERPELLEE AUJOURD'HUI :

- Par un contexte national de crise ;
- Par des besoins d'actifs dans un contexte de tendance au vieillissement et de besoins en logements accessibles financièrement (risque de segmentation sociale) ;
- Par la gestion des ressources environnementales qui conditionnent l'attractivité donc le développement du territoire avec la prise en compte des besoins en assainissement, en espace (naturels et agricoles), en maintien, voire renforcement, de la bonne santé écologique du territoire, ...

DES ATOUTS ET UN POTENTIEL POUR RELANCER UN MODE DE DEVELOPPEMENT DE QUALITE :

La qualité de « nœud » urbain et économique du territoire positionne Vannes agglo comme pivot dans le système de flux sud breton :

- Une situation au cœur d'un des espaces les plus attractifs de France: « golfe du Morbihan, Pays d'Auray, Presqu'île de Rhuys » ;
- Et pour lequel, à côté de la « ville », le paysage, le littoral et l'environnement jouent un rôle déterminant.

CES TENDANCES ET ATOUTS APPELLENT 3 GRANDES CATEGORIES D'ENJEUX :

- Les conditions d'attractivité économique et résidentielle de l'axe sud breton au regard des grandes métropoles (Nantes, Rennes, ...), dans lesquelles Vannes agglo peut jouer géographiquement un rôle central en s'appuyant sur : l'université UBS, la réactivité économique, les mobilités, le pôle hospitalier, le numérique, la culture et le cadre de vie sont parmi les atouts essentiels à développer.
- La capacité d'accueil économique, sociale et environnementale avec au premier plan la question foncière (maîtrise, coût, disponibilité, délais de production), mais aussi un aménagement valorisant l'environnement et des morphologies urbaines attractives adaptées au territoire.
- L'équilibre du territoire et donc sa structuration urbaine (polarité de services, logements...) permettant une plus grande liberté de choix aux habitants.

L'EXPLORATION DE CES ENJEUX DANS UNE LOGIQUE PROSPECTIVE A AMENE A ENVISAGER PLUSIEURS HYPOTHESES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE A 2030. DE CES HYPOTHESES SONT RESSORTIS LE CHOIX D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AMBITIEUSE PORTANT UN PROJET TRES QUALITATIF POUR RESOUDRE DES CONTRADICTIONS APPARENTES :

- Une stratégie économique offensive incontournable ;
- Un enjeu stratégique de positionnement territorial vis à vis des métropoles pour le sud Bretagne dans lequel Vannes agglo affirme son rôle ;

- Une croissance soutenue de la population apparaît nécessaire :
 - Un besoin d'actifs pour l'économie dans un contexte de vieillissement de la population et de risque de segmentation des publics (disparités des niveaux de revenu, accès au logement...)
 - Un enjeu pour maintenir et assurer la montée en puissance de services métropolitains.
- La qualité environnementale et la dimension environnementale du projet économique sont indispensables comme composante majeure de l'attractivité et de la gestion capacité d'accueil :
 - Peu de consommation d'espace ;
 - Une gestion de l'eau, des pollutions et de la biodiversité ambitieuse ;
 - L'engagement pour une transition énergétique porteuse d'un progrès social, environnemental et économique ;
 - Une préservation dynamique des ressources s'articulant avec des filières économiques (activités primaires, IAA...) qui les valorisent et qui innovent.

4 - Le projet de développement choisi à horizon 2030 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD comprend la stratégie de développement et les grands objectifs que se fixe le territoire à long terme.

LE PROJET S'ORGANISE D'ABORD SUR UN POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE COMME ACTEUR MAJEUR DANS LES DYNAMIQUES SUD BRETONNES, EN ARTICULATION AVEC LES METROPOLES DE NANTES, RENNES ET BREST

Il s'agit ici de contribuer au développement d'un espace qui soit en mesure de constituer une alternative au modèle métropolitain classique et d'offrir un niveau de service aux entreprises et aux populations qui créent les conditions d'un développement durable en articulation avec les métropoles bretonnes.

Cette ambition implique une organisation qui valorise tant

- l'axe nord-sud pour l'élargir les dynamiques vers le centre-Bretagne, mais aussi le rapport à l'espace maritime
- que l'axe est-ouest, pour valoriser les complémentarités et favoriser la montée en puissance de services métropolitains

Ces coopérations nécessitent de faire jouer un rôle accru aux « pôles d'entrée » de Vannes agglo que constituent Elven mais aussi Theix et Ploeren pour mieux coopérer et organiser le maillage du développement des services notamment.

CE PROJET AFFIRME TROIS GRANDS OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Placer le dynamisme économique au cœur de notre développement :

En cela Vannes agglo s'inscrit dans son histoire mais il s'agit désormais de façonner un modèle économique plus innovant et plus robuste en renforçant l'ensemble des fonctions productives primaires, industrielles et tertiaires associées à une attractivité globale.

Il s'agit d'utiliser la révolution numérique, l'amélioration de notre accessibilité (TGV...), la qualité de notre enseignement supérieur et de notre réseau de santé, pour développer les conditions d'une attractivité économique et résidentielle alternative aux métropoles

2. Construire un modèle de développement où la question environnementale fait la différence et se place au cœur du projet »

Là encore, Vannes agglo capitalise sur des atouts qu'elle n'entend pas seulement préserver mais qui participent pleinement de son mode de développement créateur de valeurs économiques et sociales partagées. Il s'agit de :

- Faire vivre le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), et le Parc Naturel Régional (PNR)
 - pour la préservation et la valorisation des espaces littoraux, naturels et agricoles (paysages, authenticité du territoire)
 - pour un développement économique et touristique durable
 - pour valorisation de l'identité architecturale des communes (patrimoine bâti...)
- Qualifier le cadre de vie avec un mode urbain spécifique : nature en ville, formes urbaines économes en espace mais différentes de celles des métropoles,
- Organiser la transition énergétique pour un progrès économique et social et une gestion durable des ressources (santé,...)
- Faire de la santé un atout qui s'appuie sur :
 - la politique environnementale
 - la proximité aux activités primaires (traçabilité, qualité, circuits courts...)
 - la politique de services et l'accompagnement du vieillissement

3. Mettre en œuvre un parti d'aménagement et un fonctionnement territorial qui facilite l'accès des populations et des acteurs économiques aux ressources du réseau sud breton en interne à Vannes agglo comme en externe.

Plus qu'une course à la taille, le territoire recherche la fluidité d'un fonctionnement urbain, social, économique et environnemental très intégré et met en œuvre des politiques publiques adaptées aux cibles et adaptables dans le temps :

- La multipolarité s'organise autour de bassins de vie de proximité organisés en réseaux connectés également avec les espaces aux franges du territoire (Auray, Grand Champ, Questembert, Muzillac, Sarzeau...)
 - C'est le moyen d'organiser les bons projets à la bonne échelle
 - C'est également le moyen d'améliorer l'offre de transport et de mobilités en articulant différents modes de transport
- Les politiques publiques sectorielles (économie, logements, formation, santé...) favorisent la diversité et la liberté de choix en prenant en compte les besoins et capacités financières des habitants ;
- Les connexions nécessaires au développement de la biodiversité sont développées tant dans l'espace agri-naturel ou l'agriculture joue un rôle clé, qu'en ville ou l'objectif est d'inviter la nature ;
- La capacité d'accueil du territoire est optimisée par une politique de gestion et d'investissement qui donne une plus grande liberté d'action dans le temps pour
 - La gestion de l'espace et du foncier, de l'eau de l'assainissement,
 - Le développement, les évolutions et la création de valeur des activités primaires (conchylicoles, agricoles et forestières) dépendantes de la qualité des milieux et de la gestion de l'espace

Un choix du niveau de croissance est déterminé pour que VANNES AGGLO dispose d'une capacité à agir sur la qualité du développement et pour assurer la cohérence avec sa stratégie de développement économique.

- Se donner des marges d'accueil résidentiel pour limiter le vieillissement de la population et accueillir les actifs de toutes qualifications,
- Favoriser un rythme de création d'emploi soutenu plus proche de la période 99/2010 (+ environ 21 000 emplois à 2030)
- Limiter la consommation d'espace en cohérence avec le PNR et accueillir plus de 50% des besoins dans l'espace urbanisé
- Favoriser des formes urbaines plus denses et compatibles avec un cadre de vie attractif et cohérent avec l'identité territoriale

Comme résultante de l'équilibre recherché, le niveau de croissance nécessaire est estimé à environ 160 / 163 000 habitants à horizon 2030, impliquant un léger renforcement du taux de concentration de l'emploi (de 115 à 120 emplois pour 100 actifs vivants sur le territoire).

5 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le PADD du SCoT le DOO s'organise en 3 parties

LA PARTIE 1 « PROGRAMMATION ET L'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT » FIXE LES OBJECTIFS POUR :

- **Affirmer le rôle des pôles urbains et bassins de vie dans le réseau multipolaire de Vannes agglo pour renforcer l'accessibilité aux différents niveaux de services**
- **Déployer un réseau de mobilité globale pour une fluidité accrue et durable des déplacements dans Vannes agglo et sur l'axe Sud breton**
- **Promouvoir une offre de logements équilibrée et accessible**
- **Mettre en œuvre un urbanisme de proximité et durable**

LA PARTIE 2 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES SOUTENANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » FIXE LES OBJECTIFS POUR :

- **Conforter les échanges écologiques littoral/arrière-pays et leur diffusion dans les espaces urbains pour une qualité de vie et des ressources enrichies**
- **Valoriser les patrimoines et spécificités des espaces maritimes et continentaux**
- **Organiser une gestion des ressources et pollutions contribuant au renouvellement de la capacité d'accueil du territoire sur le long terme**
- **Lutter contre le changement climatique en agissant sur la vulnérabilité énergétique du territoire**

LA PARTIE 3 « MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE » FIXE LES OBJECTIFS POUR :

- **Préserver et développer les activités primaires et accompagner l'accomplissement de leur potentiel en protégeant les ressources et l'accès aux espaces qu'elles valorisent**
- **Développer les fonctions tertiaires et supérieures du Cœur d'Agglomération**
- **Réintroduire et développer les fonctions économiques dans le tissu urbain**
- **Affirmer le commerce comme un facteur d'attractivité du territoire et d'urbanité**

- **Mettre en œuvre de l'agilité économique par une offre foncière et immobilière en parc d'activités de haute qualité accessible, évolutive et adaptable dans le temps aux besoins renouvelés des entreprises**
- **Organiser la diffusion d'un tourisme durable qui étend la destination « Golfe du Morbihan » et soutient les autres fonctions économiques et de service du territoire**
- **Accompagner les mutations technologiques en lien avec la gestion énergétique de demain**

Les objectifs chiffrés du DOO pour économiser l'espace

Afin d'organiser l'accueil de population, de logement et d'emplois le DOO fixe des objectifs pour favoriser le renouvellement urbain, développer des aménagements et espaces urbains attractifs pour les habitants et les entreprises et organiser les extensions de l'urbanisation en limitant la consommation d'espace.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre un urbanisme plus compact mais compatible avec la qualité du cadre de vie spécifique au territoire et favorisant la vitalité sociale et économique des centres.

Pour cela, le DOO fixe plusieurs objectifs à horizon 2030 qui sont notamment de :

- Réaliser autour de 54% de la production nouvelle de logements dans les enveloppes urbaines existantes à 2030 à l'échelle du SCoT.
- Limiter la consommation d'espace à 546 ha maximum pour les nouvelles urbanisations en extension (à l'échelle du SCoT), dont :
 - 361 ha pour l'urbanisation résidentielle ;
 - 45 ha pour des grands équipements ;
 - 140 ha pour les activités économiques.

6 - L'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

Le SCoT, document intégrateur, en vue notamment de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux se doit de s'articuler avec les plans et programmes supra territoriaux portés par l'Etat, la Région, le Département et les Syndicats et autres organismes institutionnels. Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes (Région, Département... France) ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Ainsi, au regard des orientations des documents et plans listés ci-dessous, le SCoT de Vannes agglo s'articule avec celles-ci.

LES PLANS ET PROGRAMMES AVEC LESQUELS LE SCOT DOIT ETRE COMPATIBLE :

- SDAGE Loire Bretagne
- **SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel**
- SAGE Vilaine
- Plan de prévention du risque Inondation du bassin versant du Saint Eloi
- Plan de prévention du risque Inondation du bassin versant vannetais
- PGRI du bassin Loire-Bretagne
- Charte du Parc Naturel Régional du Golfe de Morbihan
- SMVM du Golfe du Morbihan
- **Plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome de Vannes-Meucon**

LES PLANS ET PROGRAMMES QUE LE SCOT DOIT PRENDRE EN COMPTE :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;

LE SCOT CONSIDERE AUSSI :

- Schéma Régional Climat Air Energie
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- Schéma départemental des carrières du Morbihan
- Schéma régional de Gestion Sylvicole des Forêts Privées de Bretagne
- Orientations Régionales des Forêts Domaniales de Bretagne
- **La charte de l'agriculture du Morbihan**
- La charte de la conchyliculture du Morbihan

7 - Evaluation environnementale et indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

LES TEXTES REGISSANT L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale repose sur des textes récents, à savoir une directive européenne de 2001 transcrite dans le droit français par des dispositions de 2004 et 2005. Dans ce cadre, les Schémas de cohérence territoriale sont obligatoirement soumis à évaluation environnementale. Celle-ci doit permettre d'apprécier la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux du territoire identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles du schéma et proposer au besoin des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. Elle doit aussi informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

La méthode d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est un état d'esprit : il s'agit de rechercher en permanence une complète intégration des thèmes environnementaux dans l'élaboration du SCoT, et d'envisager systématiquement les solutions présentant le moindre impact.

La méthode de travail s'appuie sur un « processus itératif » d'analyse tout au long de la construction du SCoT afin d'être dans une logique d'éviter, voire réduire, les incidences sur l'environnement plutôt que de les compenser.

Enfin, la démarche d'évaluation environnement ne s'effectue pas seulement pendant toute la durée d'élaboration du SCoT, elle se prolonge aussi par un bilan de la mise en œuvre du SCoT au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation, de manière à savoir si les objectifs fixés ont bien été tenus, et quelles sont les incidences environnementales du document.

La présentation de l'évaluation environnementale du SCoT de Vannes agglo

L'analyse des incidences du SCoT s'appuie sur 5 thèmes environnementaux :

- Milieux naturels et agricoles ;
- Cadre de vie, paysage et patrimoine
- Climat et énergie
- Eau
- Risques et santé publique

L'analyse des incidences du SCoT

LA CONSOMMATION D'ESPACE - MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Les nouvelles urbanisations résidentiels et économiques en extension pour la mise en œuvre du SCoT à 2030 mobiliseront au maximum 546 ha (39 ha/an), soit un rythme de consommation d'espace plus de 3 fois plus faible que celui des 10 dernières années (137 ha/an dans la période 2003-2012 et 127 ha/an dans la période 2006-2015). Précisions que l'objectif de limitation de la consommation d'espace du SCoT est compatible avec les

objectifs du PNR. En outre, cette consommation maximale d'espace représente 1,05 % de la superficie totale du territoire ; ce qui est compatible avec l'échelle de Vannes agglo.

Ces développements urbains se feront sur des espaces naturels sans intérêt majeur mais aussi en majorité sur des sites en interstice des enveloppes urbaines existantes déjà **fortement modifiés ou influencés par l'homme.**

- **En complément, le SCoT s'appuie sur un projet de trame verte et bleue qui aura pour objectif de garantir l'intégrité du réseau écologique avec des dispositions fortes en matière de protection des espaces naturels remarquables et ordinaires composant les continuités écologiques du territoire dont les zones Natura 2000.**

Au-delà de la protection des espaces naturels emblématiques et à fort intérêt **écologiques, le SCoT s'attache à maintenir les espaces naturels ordinaires et renforce** les continuités entre tissu urbain et campagne en favorisant une gestion optimale des franges urbaines et en renforçant la nature en ville.

- **Si des espaces agricoles pourront aussi être concernés par des projets d'urbanisation, les objectifs du SCoT de moindre impact sur l'agriculture et de lutte contre l'étalement urbain préserveront l'économie agricole et permettront d'éviter les incidences sur le tissu d'exploitations ou de les réduire lorsque les incidences ne peuvent être évitées.**

En outre, les actions du SCoT **en faveur de l'agriculture et des activités primaires** en général devraient contribuer à limiter la fragmentation des espaces, à mieux préserver **les capacités pour leur développement (aménagement foncier...)** et à **améliorer l'accessibilité des professionnels à leurs sites de productions.** Dans tous les cas, les espaces de protection des parcs ostréicoles ne seront pas réduits même en cas de **déprise de l'activité.**

Le SCoT **permet de réduire nettement le rythme de consommation d'espace tout en** organisant un développement démographique et économique ambitieux.

CADRE DE VIE, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le cadre de vie bénéficiera de paysages et patrimoines emblématiques protégés mais aussi valorisés. Les mesures du SCoT **en faveur de la densification du tissu bâti et de l'accès au** paysage y concourent. Le cas échéant, les extensions urbaines sont strictement encadrées de façon à maintenir un front urbain de qualité et celles-ci, **feront l'objet d'une attention particulière afin de renforcer les liens entre la nature, l'agriculture et la ville.**

Dans le tissu urbain existant, et plus particulièrement dans les centralités où la densification sera la plus importante, les formes urbaines développées enrichiront la qualité de vie pour deux raisons principales :

- **La diversification des morphologies bâties et l'insertion des opérations urbaines au paysage et au fonctionnement du quartier amélioreront l'attachement des espaces de vies au paysage propre du territoire en procurant aussi de nouveaux services aux habitants (espaces publics récréatifs, liaisons douces...) ;**
- Le renouvellement urbain est conditionné à une bonne intégration paysagère, architecturale et patrimoniale et au développement de la nature en ville.

Enfin, la volonté du SCoT d'inscrire Vannes agglo comme agglomération active, attractive et touristique sont autant d'objectifs qui contribueront à la vitalité des espaces urbains et à l'élévation du niveau de services aux habitants et visiteurs du territoire.

CLIMAT ET ENERGIE

Le SCoT entend maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en assurant aux habitants, employés et visiteurs :

- **Une armature urbaine structurée renforçant l'accès et la proximité à des services diversifiés** (ce qui limite les déplacements contraints et vise à réduire les temps de parcours) ;
- **des modes de transports performants articulés avec l'armature urbaine et offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture thermique.**

Egalement, pour amener à réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre le SCoT prend des mesures améliorant la performance du tissu bâti et de l'aménagement :

- la densification engendrera des formes urbaines plus performantes ;
- la rénovation du bâti existant est un levier important de gain énergétique ;
- **l'utilisation de dispositifs moins énergivores dans les opérations et le fonctionnement des espaces résidentiels, commerciaux ou économiques (réutilisation des eaux pluviales...).**

Pour limiter l'usage des énergies fossiles, le SCoT favorise aussi le développement des énergies renouvelables (adaptées au territoire et à la préservation de l'espace agricole), notamment dans le tissu urbain, ainsi que des réseaux énergétiques intelligents.

Enfin, le SCoT favorise le recyclage des matériaux et l'utilisation de matières moins génératrices de gaz à effet de serre et de consommation énergétique (matériaux bio-sourcés, valorisation des déchets inertes...).

L'EAU

Le SCoT protège la ressource en eau en veillant à réduire les risques de dégradation des milieux naturels aquatiques au travers notamment du maintien des zones humides et de la protection de la trame bleue constituée de la majorité des cours d'eau et du Golfe.

Par ailleurs et toujours dans ces objectifs d'atténuation, le SCoT émet des dispositifs de réduction et d'évitement des risques de pollutions des eaux par une optimisation des réseaux d'assainissement, une réduction de l'imperméabilisation des sols et par l'amélioration globale de la gestion des eaux usées notamment.

Enfin, pour limiter les risques liés à l'alimentation en eau potable, le SCoT dispose de mesure visant, d'une part, à économiser l'eau potable (et la réserver ainsi préférentiellement à des usages nobles) et, d'autre part, à assurer la pérennité de l'accès à l'eau potable (sécurisation,...) en tenant compte des enjeux de partage de cette ressource avec les territoires externes au SCoT.

LES RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

La mise en œuvre du SCoT n'augmentera pas les risques car il prend en compte l'ensemble des informations et plans existants en matière de risques naturel et technologique pour assurer un cadre urbain sûr et sain.

En effet, le projet s'inscrit en premier lieu dans un modèle de développement d'évitement des risques et le cas échéant de réduction. En outre, il permet d'être en veille sur les effets du réchauffement climatique qui pourraient augmenter les risques connus. Il incite ainsi les projets d'aménagement urbain à prendre en compte les risques connus mais également les risques susceptibles de mettre en danger à moyen et long termes les populations et les biens au regard des connaissances identifiées.

L'évaluation des incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 du territoire du SCoT sont principalement composés de zones maritimes et de zones de transition entre l'eau et la terre comme des prés-salés, de lagunes et de marais.

Ces sites offrent des milieux naturels favorables à l'accueil de population d'oiseaux d'intérêt : Avocette élégante, Grand Gravelot, Bécasseau variable, et d'autre espèces atteignent régulièrement ces effectifs : Bernache cravant, le Tadorne de Belon, le Canard pilet et le Canard souchet.

Ces sites restent vulnérables vis-à-vis des activités humaines sur le littoral type activités de loisirs (sentier côtier, chasse, activités nautiques, campings...) plutôt que professionnelles. La dynamique de la végétation influe également sur la conservation des oiseaux coloniaux avec une régression de certains ensembles végétaux au profit de fourrés et espèces invasives.

Le SCoT de Vannes agglo n'engendrera pas d'incidences négatives notables sur les sites Natura 2000. En outre, il permet de conforter leur valeur et leur rôle écologique et les préserve des occupations qui ne seraient pas compatibles avec le respect de leur sensibilité.

Le dispositif de suivi de l'application du SCoT au regard de l'environnement

Au nombre de 56, les indicateurs de suivi permettront de mesurer, à l'échéance prévue par la loi voire à une échéance intermédiaire, si les objectifs fixés par le DOO sont tenus ou en voie de l'être.

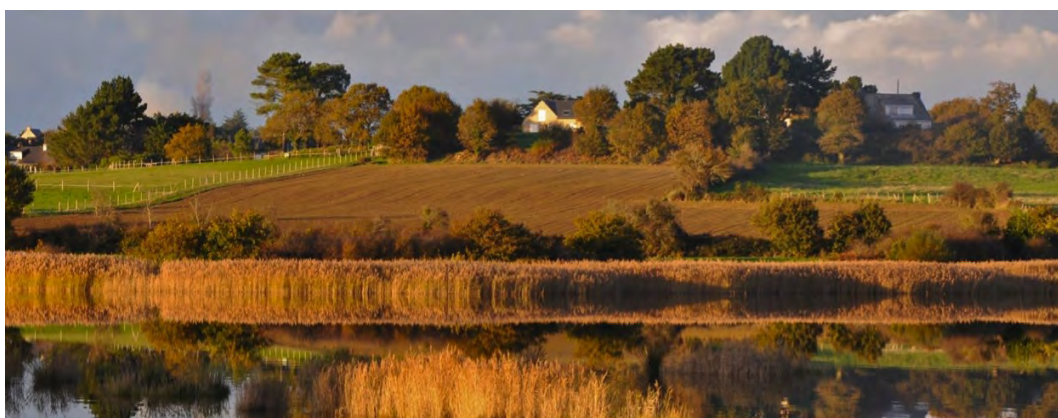
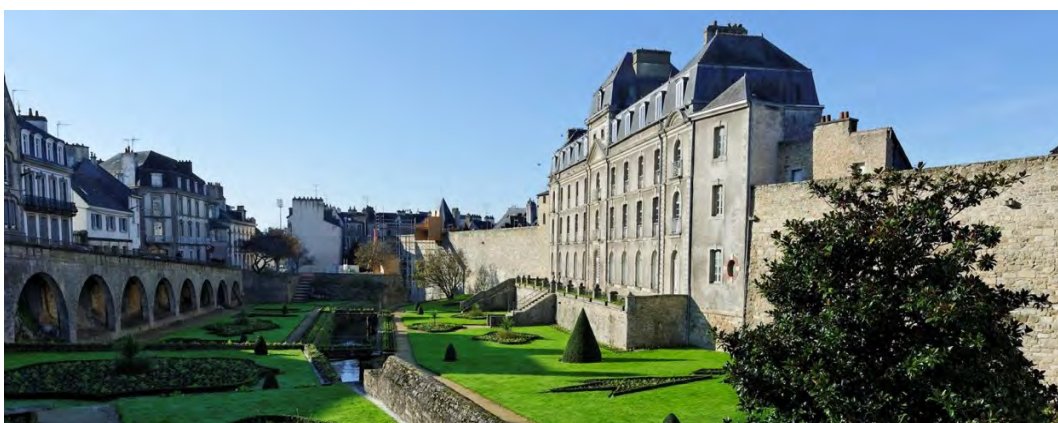
Ils portent uniquement sur des thématiques et variables sur lesquelles le SCoT est susceptible d'avoir une incidence plus ou moins directe et importante dans le cadre de sa mise en œuvre.

8 - PHASAGE ENVISAGE

Le DOO ne prévoit pas de phasage particulier.

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1 DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



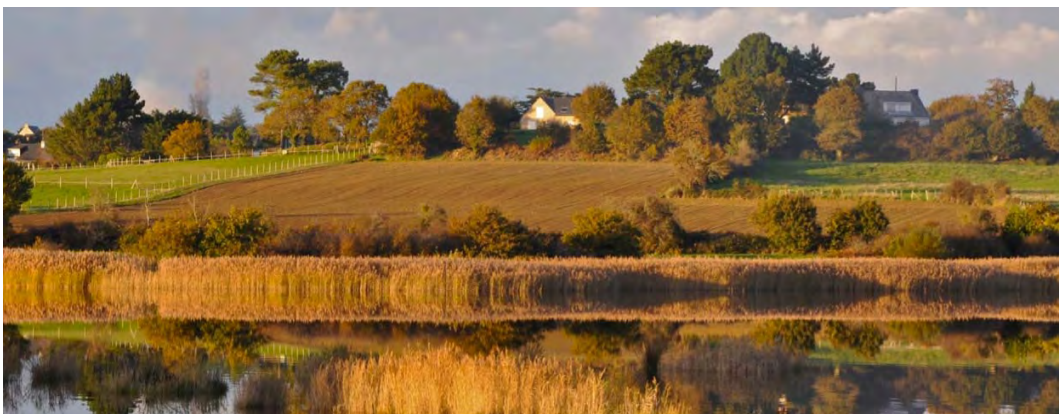
✧ L'organisation du diagnostic

Le diagnostic se compose des pièces suivantes :

- ✧ **d'une partie transversale** visant à mettre en lumière la trajectoire du territoire de Vannes-Agglo. Cette partie comprend aussi **une analyse des principaux enjeux du territoire et d'une conclusion** traçant des perspectives et des points d'appui pour la révision du SCoT.
 - **1.1.1 - Diagnostic transversal ;**
- ✧ **de compléments thématiques**, dont certains éléments sont repris dans la partie transversale :
 - **1.1.2 - Complément Démographie ;**
 - **1.1.3 - Complément Habitat ;**
 - **1.1.4 - Complément Activités économiques et touristiques ;**
 - **1.1.5 - Complément Activités primaires ;**
 - **1.1.6 - Complément Mobilité ;**
 - **1.1.7 - Complément Equipements et services ;**
 - **1.1.8 - Complément Aménagement et foncier ;**
 - **1.1.9 - Etat Initial de l'Environnement (EIE);**
 - **1.1.10 - Annexes de l'EIE intégrant la méthodologie d'élaboration de la trame verte et bleue du territoire dans le cadre de la révision du SCoT.**

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.1 DIAGNOSTIC TRANSVERSAL



INTRODUCTION



INTRODUCTION

✦ Les objectifs du diagnostic

Le présent diagnostic constitue la pièce 1.1 du rapport de présentation de la révision du SCoT de Vannes agglomération approuvé en décembre 2006.

Cette révision a été prescrite par une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2012.

La révision du SCoT s'inscrit dans la mise en œuvre des textes nouveaux qui régissent l'urbanisme Français, qu'il s'agisse notamment des Lois portant engagement national pour l'environnement (ENE, dites « Lois Grenelle ») ou, plus récemment de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (« Loi ALUR »).

Le code de l'urbanisme, dans sa version modifiée par ces nouveaux textes, détermine le contenu du diagnostic :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

✦ Le contenu du diagnostic

Le diagnostic qui suit, répond point par point à ce nouveau cadre légal, dans l'optique de servir de fondement à l'ensemble de la démarche de révision du SCoT, se compose :

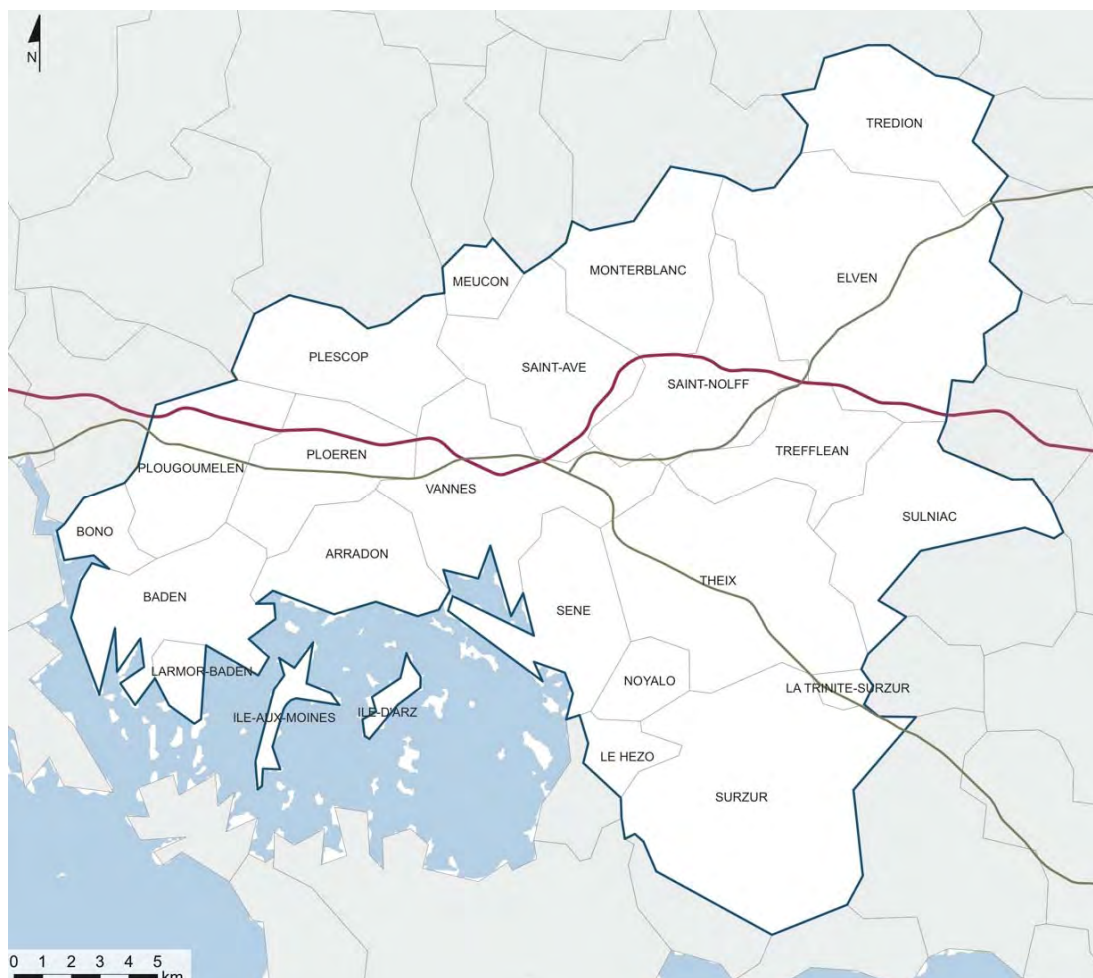
- ✦ **d'une partie transversale**, visant à mettre en lumière la trajectoire du territoire de Vannes aggro ;
- ✦ **d'une analyse de ses principaux enjeux et d'une conclusion** traçant des perspectives et des points d'appui pour la poursuite de la révision ;
- ✦ **de compléments thématiques**, dont certains éléments sont repris dans la partie transversale, et portant sur :
 - **la démographie** (partie réalisée, comme la partie transversale, par le groupement PROSCOT E .A.U./Futuroouest/Terre Urbaine) ;
 - **l'habitat** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E .A.U./Futuroouest/Terre Urbaine) ;
 - **le développement économique et touristique** (partie réalisée par le groupement GECODIA/ECONAVIA) ;
 - **le développement des activités primaires** (agriculture, sylviculture, cultures marines et pêches - partie réalisée par le groupement Chambre d'agriculture du Morbihan, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan, Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières du Morbihan, Comité Régional de la Propriété Forestière) ;

- **la mobilité, les déplacements, les transports** des personnes et des marchandises (partie réalisée par la société ITER) ;
- **les équipements et services** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E .A.U./Futuroouest/Terre Urbaine) ;
- **l'aménagement du territoire et le foncier** (partie réalisée par le groupement PROSCOT E .A.U./Futuroouest/Terre Urbaine) ;
- **l'environnement** (partie réalisée par le groupement EVEN Conseil/Biotope/Energies Demain).

✧ Le territoire de la révision

La révision du SCoT porte sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération, qui compte 24 Communes depuis juin 2002.

Les 24 communes du périmètre de Vannes agglo



Source : BD Carto IGN/ CLC UE/IFEN – Traitement : E.A.U/PROSCOT

✧ Quelques éléments de contexte...

La réflexion s'appuiera naturellement sur tous les espaces de Vannes agglo et donc du SCoT, mais également sur les périmètres externes, qu'il s'agisse de l'aire urbaine, de la zone d'emploi, du Pays de Vannes, de l'Interscot, de l'axe sud-breton, du Département et de la Région¹.

Il faut rappeler que le contexte de cette révision est marqué par un certain nombre d'éléments essentiels, comme, par exemple, l'avancée du projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan², mais également par le contexte économique et social qui prévaut lors de sa révision, et notamment la crise économique particulièrement sensible dans le territoire, en raison du rythme de sa croissance récente.



¹ Ces périmètres et zonages sont définis et détaillés dans le corps du présent diagnostic.

² Le SCoT est également concerné par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Golfe du Morbihan, et par un certain nombre de nouveaux textes, de projets, de modifications et d'évolutions des documents qui concernent la gestion des risques (plans de prévention des risques d'inondation, problématiques de submersion marine), l'aménagement et la gestion des eaux, l'aménagement numérique, de cohérence écologique, l'air, le climat et l'énergie, les chartes portant sur l'agriculture, l'eau et l'urbanisme, les espaces côtiers bretons.

Cette liste n'est pas exhaustive, un document spécial, dans le rapport de présentation, décrit l'articulation du SCoT avec l'ensemble des documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC



Les données du diagnostic dans l'élaboration du SCoT

La réalité de l'élaboration du SCoT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic (et, par ailleurs, sur un autre plan, de l'état initial de l'environnement) sont obsolètes avant l'arrêt du schéma.

C'est en particulier le cas des données socio-démographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population, les données 2012 et les populations 2013 étant disponibles au moment où le dossier du SCoT est préparé pour l'arrêt du schéma.

Le diagnostic du SCoT ayant été réalisé sur la base des données INSEE 2010, il est nécessaire de fournir, au début du document, un chapitre d'actualisation, qui, au-delà des chiffres nouveaux, vise à répondre aux questions suivantes :

- les chiffres les plus récents confirment-ils ou infirment-ils les analyses du diagnostic initial, dans les grands thèmes d'analyse (démographie, population, active, logement, emploi et économie) ?
- montrent-ils une « trajectoire » territoriale différente de celle qui avait été analysée précédemment ?
- ces chiffres supposent-ils donc une inflexion dans les orientations du SCoT, afin de répondre à la « nouvelle donne » territoriale ?

On lira donc dans les pages qui suivent les réponses à ces questions.

Il convient cependant de rappeler que l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, réalisé partiellement par sondages, peut fournir des tendances difficiles d'interprétation... Il faut par ailleurs noter que les dates sont celles des « bornes » temporelles du recensement (1999, 2007/2008, 2012) et que les inflexions n'ont pas nécessairement eu lieu à ces dates exactement.

Les tendances récentes d'évolution du territoire

Le graphique de la page suivante montre la « pente » de la trajectoire du territoire dans la dernière période :

Ces tendances illustrent quatre phénomènes qui, dans l'Agglomération de Vannes, prennent une tonalité spécifique et particulièrement marquée :

✧ La population

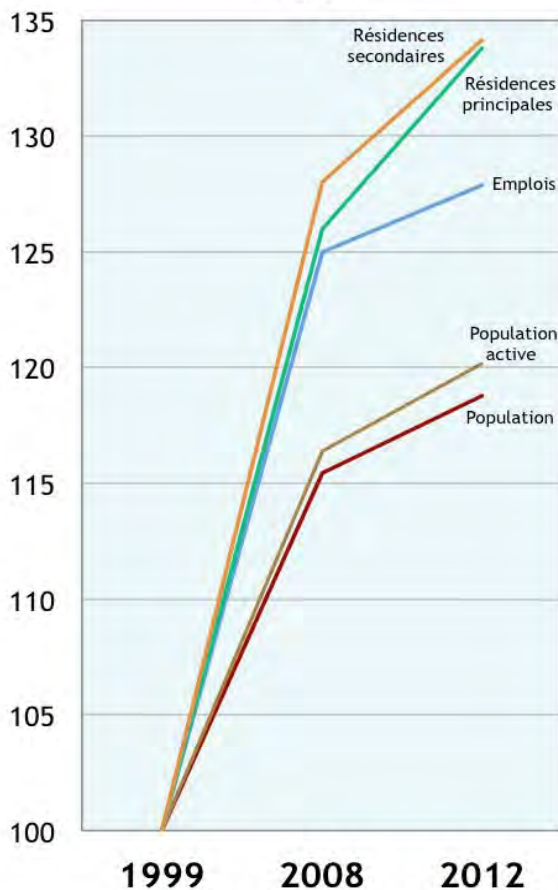
Celle-ci **continue de progresser**, mais à un rythme moins rapide qu'au cours des périodes précédant 2008.

La rupture est nette, et se poursuit jusqu'à la dernière date connue (2013).

Dans ces conditions, la population de Vannes agglo, soit celle présente lors du recensement de 2013 publiée par l'INSEE en 2016, est de **135 9 06 h habitants** (somme des populations municipales, la population totale, y compris les populations comptées à part - population des collectivités notamment - étant de 141 053 habitants).

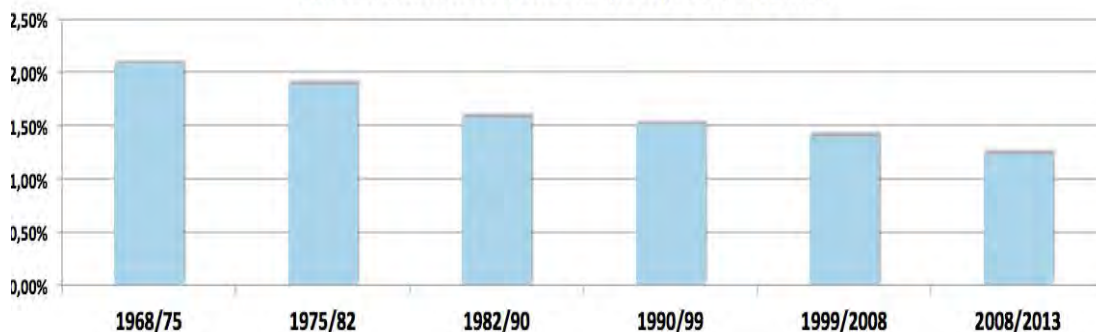
Le rythme annuel de cet accroissement est extrêmement illustratif des évolutions constatées, avec une atténuation progressive et continue depuis 1968, et une diminution plus nette depuis le tournant de 2008.

LES GRANDEURS CARACTERISTIQUES DU SCOT



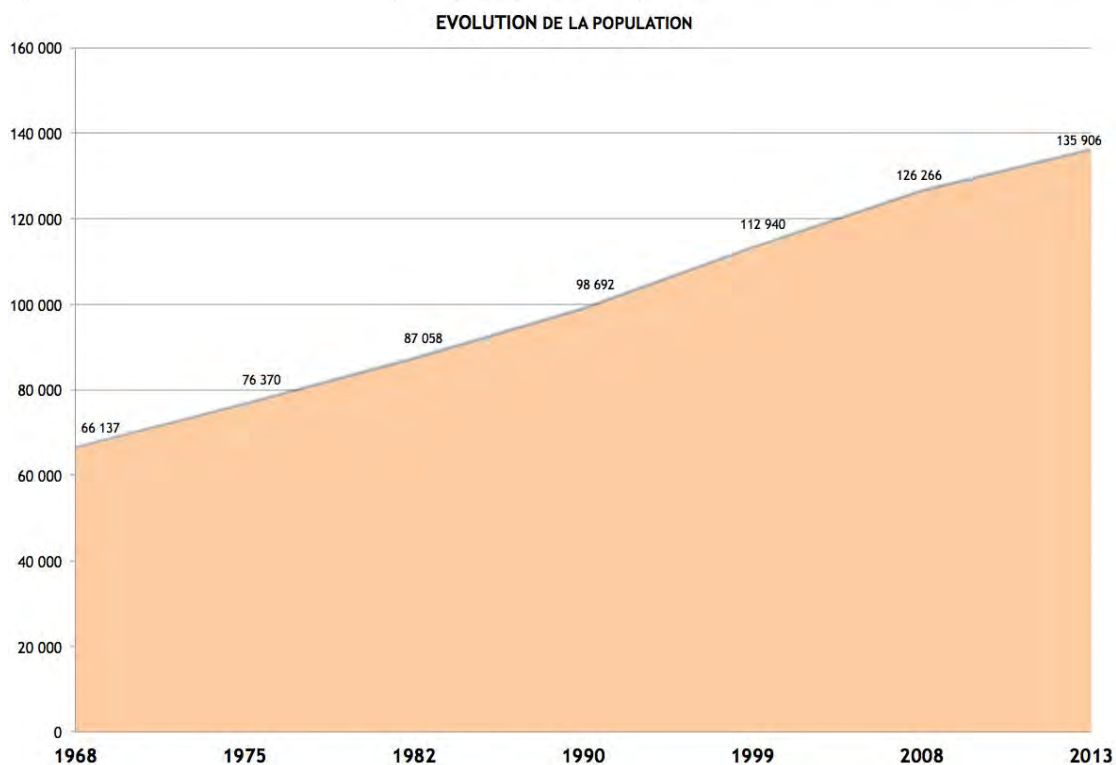
Evolution 1999/2012 des grandeurs caractéristiques du territoire
Base 100=1999 - Source : INSEE, RP - Traitement EAU/PROSCOT

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (TCAM) DE LA POPULATION



Taux d'accroissement de la population 1968/2013 - Source : INSEE, RP - Traitement EAU/PROSCOT

Replacée sur ce long terme, la courbe générale de l'évolution de la population de Vannes agglo présente la « pente » suivante :



Evolution de la population totale 1968/2013 - Source : INSEE, RP - Traitement EAU/PROSCOT

▲ La population active

Celle-ci évolue à un rythme voisin de celui de l'ensemble de la population.

En effet, l'évolution démographique est largement liée à l'arrivée de populations nouvelles beaucoup plus qu'au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et les populations qui arrivent présentent, en moyenne, des caractéristiques proches de celle de la population ancienne (à la fois des ménages jeunes, en âge actif, et en âge d'avoir des enfants et des retraités).

En conséquence, **le vieillissement de la population se poursuit**, les moins de 15 ans ne représentant, en 2012, que 17,7 % de la population, contre 18,5 % à l'échelle nationale, et les plus de 60 ans 25,5 % contre 23,6 % en France.

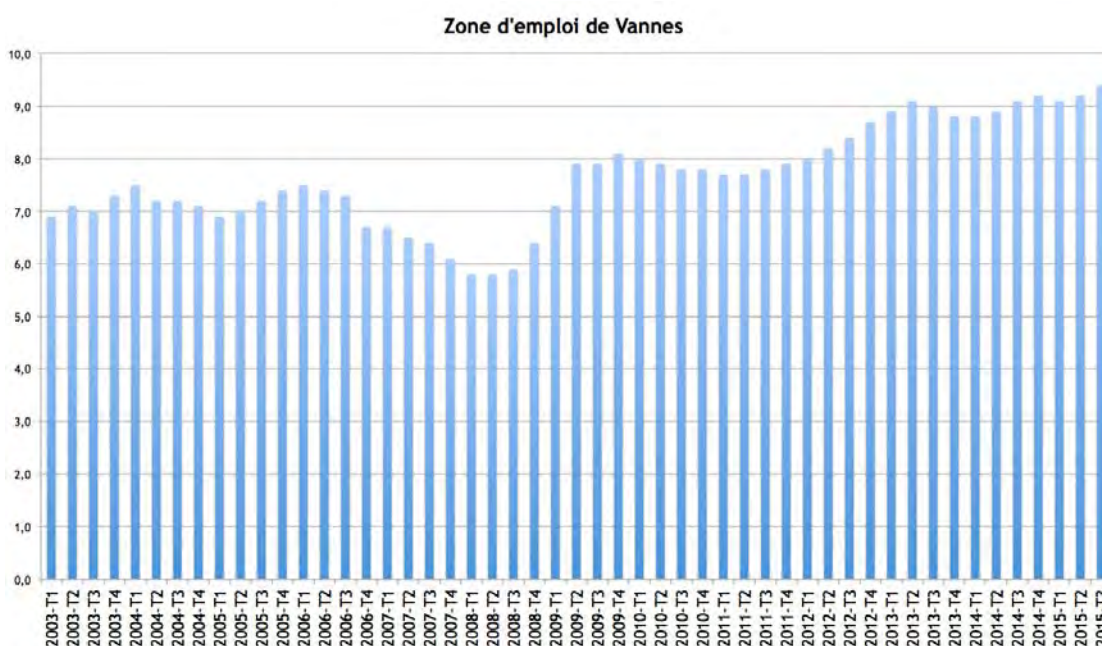
▲ Les emplois

Le nombre des emplois continue de progresser, mais à un rythme désormais voisin de celui de la population et de la population active.

Comme le nombre des actifs continue de progresser, le rapport emplois/actifs se dégrade légèrement (il passe de 1,05 à 1,03 de 2008 à 2012, tout en restant supérieur à 1999, où il était de 0,96).

Il y a lieu de noter que l'effet multiplicateur population => population active => emploi n'est plus observé depuis 2008. Cet effet multiplicateur, depuis 1990, était une des caractéristiques du mode de développement de l'Agglomération, et exprimait très fortement son rythme de croissance. Sa disparition signe, au moins provisoirement, la fin de « l'exceptionnalité » vannetaise dans la croissance française.

En conséquence de ces évolutions de l'emploi, le nombre de chômeurs progresse de façon significative et se situe désormais dans la moyenne haute des zones d'emploi vendéennes.



Taux de chômage trimestriels 2003/2015 en % - Source : Unistatis - Traitement EAU/PROSCOT

Le niveau du chômage à fin 2015 est désormais proche de la moyenne nationale.

Cependant, le niveau de création globale d'emploi, sur la période 1999/2012, reste très nettement supérieur à cette moyenne nationale (+ 27,8 %, contre + 11,8 %).

✦ Le logement

Le nombre de logements augmente de façon très rapide, en fonction de l'accroissement de la population, mais également du desserrement résidentiel : pour loger 21 000 habitants supplémentaires depuis 1999, il a fallu 16 000 résidences principales.

Comme envisagé dans le SCoT, le desserrement résidentiel se poursuit avec, néanmoins, une « pente » un peu moins forte.

Enfin, fait à noter, le nombre des résidences secondaires continue à progresser, à un rythme voisin de celui des résidences principales : cette évolution, au rebours de celle de bien des territoires littoraux, montre l'attractivité maintenue de Vannes agglo et du Golfe du Morbihan pour les acquéreurs externes.

Il y a lieu de noter que le nombre de logements vacants (6,3 %, en accroissement important depuis 1999 : + 1 833 unités) montre que, malgré la pression résidentielle permanente qui s'exerce sur le territoire, les besoins de rénovation/requalification du parc restent importants.

Conclusions : confirmations et perspectives

Globalement, l'actualisation du diagnostic confirme les tendances observées sur la base des chiffres antérieurs, donc les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

En particulier, les analyses du diagnostic d'origine sur le retournement de tendance de 2008, restent vraies pour les années les plus récentes (2010/2012 ou 2013).

A la crise économique globale se sont ajoutées des tendances plus locales, expression d'un mode de développement qui a progressivement épuisé ses effets.

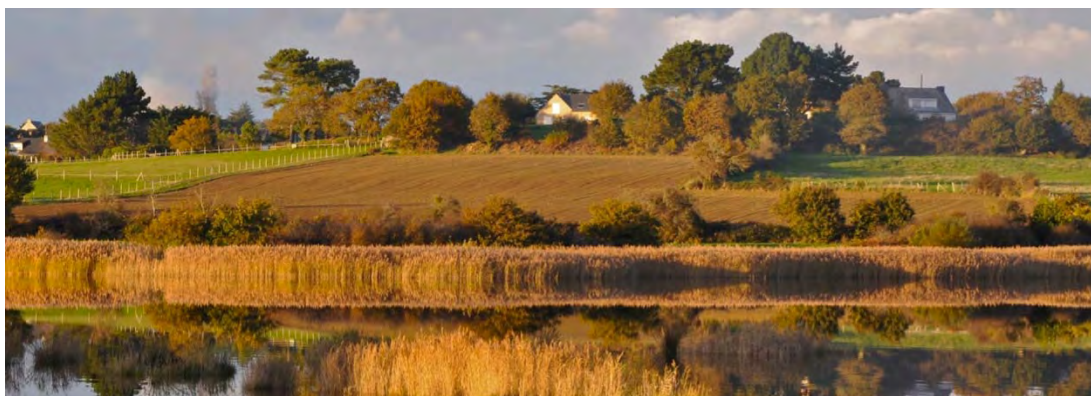
Le potentiel de croissance est toujours là, mais le renouvellement du mode de développement devient une nécessité.

Ce qui sera donc en cause dans le SCoT, ce sont les modalités et les conditions de la croissance, plus que son niveau quantitatif brut.

Ces modalités et des conditions constitueront une des articulations principales du schéma de cohérence territoriale, autour des questions qualitatives (environnement, paysage, fonctionnement urbain, accessibilité et agilité économiques, gestion de l'espace et du foncier, etc...).

1

UNE CROISSANCE REMARQUABLE QUI VIENT DE LOIN



La première caractéristique de la « trajectoire » de l'agglomération de Vannes dans la dernière période est la vigueur de sa croissance.

Celle-ci est nettement marquée par rapport aux moyennes nationale, régionale, départementale, et à « l'arc sud-breton » dans lequel s'inscrit le parcours de Vannes agglo.

Le dynamisme local s'enracine dans la durée : plus qu'un surgissement brusque, il s'agit d'une confirmation, d'un approfondissement.

Le rythme du développement a été fort dans tous les domaines : population, population active, activité et emploi, logement, équipements publics, transports...

Cette évolution multiple a profondément remanié le fonctionnement interne du pôle urbain vannetais et l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération et du Pays.

Elle a également impacté l'organisation et la hiérarchie du « système urbain » sud-breton, qui constitue à la fois un support de la croissance du territoire et le cadre de son affirmation progressive.



1.1 Les « dix glorieuses »

Dans la dernière période (1999/2010), l'agglomération de Vannes a gagné près de 20 000 habitants et plus de 13 000 emplois (+ 22 550 au niveau de la zone d'emploi): en chiffres absolus, cette progression est la plus forte jamais enregistrée.

Globalement, malgré la crise économique qui a atteint la zone d'emploi depuis 2008, il est possible de caractériser la dernière décennie comme étant celle des « **dix glorieuses** » pour Vannes agglo.

Dans ce cadre, le profil de croissance de l'agglomération de Vannes est celui d'une progression « tous azimuts ». Comme on le voit dans le graphique ci-contre, la croissance a été équilibrée en ce qu'elle a concerné tous les éléments de développement de l'agglomération : population, population active, activité et emploi, le tout créant un fort besoin résidentiel, tandis que se poursuivait le développement des résidences secondaires.

✧ Le « moteur » de la croissance

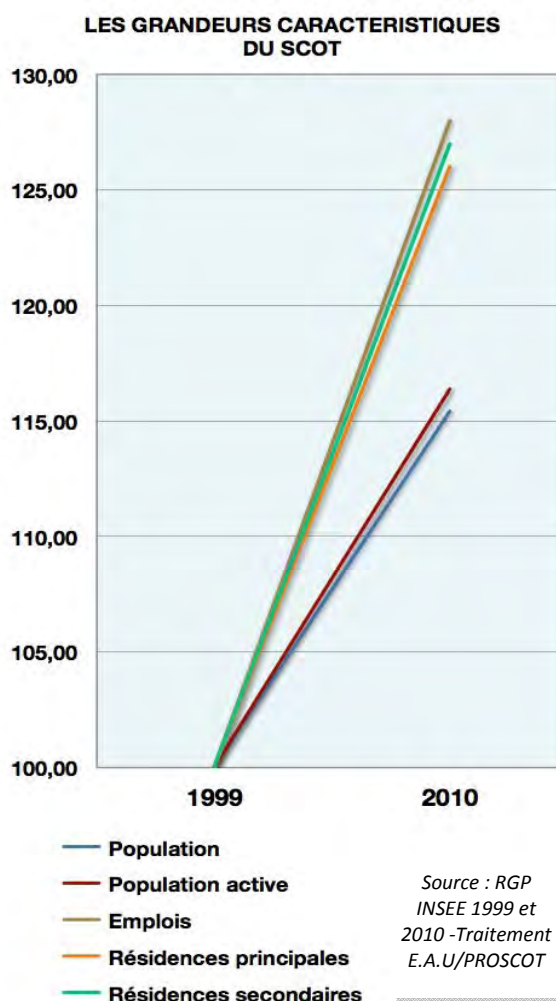
Mais le « moteur » principal de la croissance a été le développement de l'activité et de l'emploi.

C'est bien la présence d'emplois de plus en plus nombreux (+ 21,3 % depuis 1999 au niveau de la zone d'emploi, + 26,9 % pour le périmètre de Vannes agglo) qui a entraîné l'accroissement des autres grandeurs caractéristiques de l'agglomération.

La place du développement économique dans la croissance générale est clairement montrée par la forme du développement démographique : 71 % de l'accroissement total de la population provient du solde migratoire (excédent des entrées sur les sorties du territoire) et non du solde naturel (excédent des naissances sur les décès).

Les emplois créés dans Vannes agglo ont attiré des jeunes ménages actifs qui se sont, pour une part, installés sur place.

Naturellement, la qualité des infrastructures, de la main d'œuvre, du cadre de vie et l'essor de l'enseignement supérieur (Université de Bretagne-Sud...) ont joué un rôle : le développement économique ne se crée pas « ex-nihilo » et c'est un « système urbain » et plus précisément un « système d'agglomération » qui a connu une forte croissance globale.



Mais au sein de ce système, la performance économique a joué un rôle-clé sur le long terme, la croissance de l'emploi étant très forte depuis le milieu des années '70.

Cette caractéristique du mode de développement a orienté la trajectoire du territoire, aussi bien au sein de l'espace de la Communauté d'Agglomération que vis-à-vis de la zone d'emploi, du Pays, de l'Interscot, mais également de la « diagonale » sud-bretonne et plus généralement de la hiérarchie des villes et des territoires régionaux.

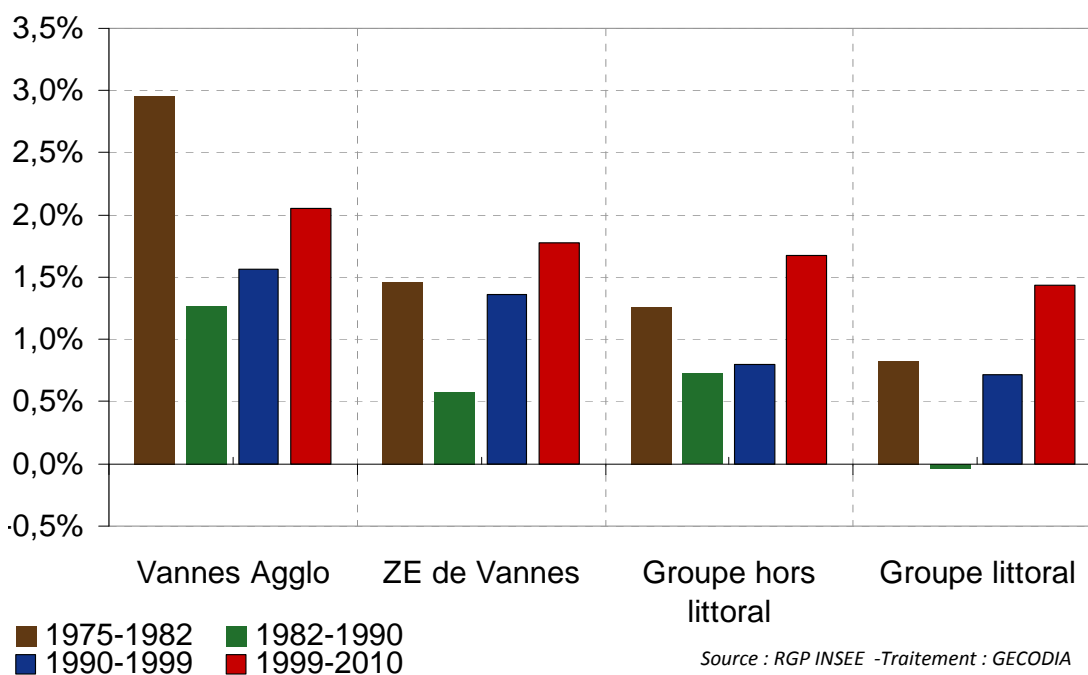
✦ Une croissance économique particulièrement soutenue depuis 1975

La « performance » économique de l'agglomération peut être appréciée par rapport aux territoires voisins et à un ensemble de territoires présentant des caractéristiques communes avec Vannes agglo.

Selon cette approche, Vannes agglo et sa zone d'emploi de Vannes ont été, depuis 1975, les plus dynamiques de Bretagne et parmi les plus dynamiques de la façade atlantique derrière La Roche-sur-Yon, La Rochelle et les Sables-d'Olonne.

L'augmentation des postes de travail de la zone d'emploi a été supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison, à la fois pour les zones littorales (21,3 % contre +16,9 % entre 1999 et 2010 pour un ensemble constitué des zones d'emploi de St.-Brieuc, La-Roche-sur-Yon, Quimper, Lorient, La Rochelle) et les zones hors littorales (+20,1 % pour le total Annecy + Chambéry + Pau + Poitiers).

Taux de croissance de l'emploi total - 1975/2010

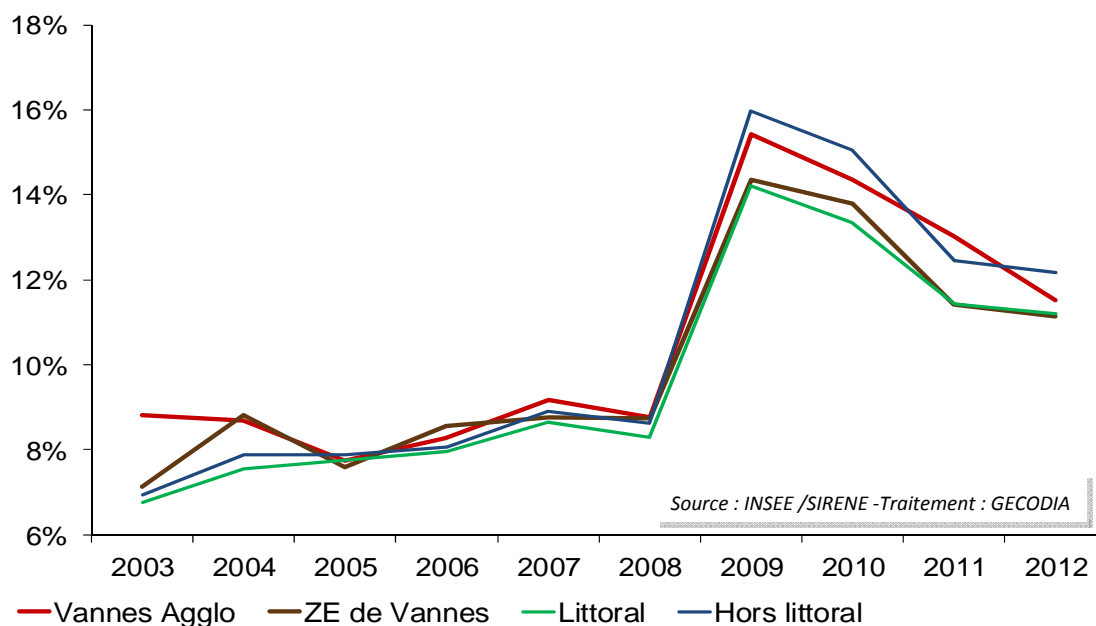


La croissance de l'emploi ne constitue qu'un reflet du développement de l'activité économique, dont l'augmentation du nombre des entreprises et des établissements témoigne.

Le niveau élevé des créations d'entreprises a été renforcé par la création d'établissements (*pour l'INSEE, l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise*).

Au final, le nombre d'établissements marchands non agricoles présents sur le territoire de Vannes agglo a progressé de 49,5 % entre 2003 et 2012, avec une hausse plus sensible pour les activités de services et les commerces.

Taux de création d'entreprises 2003/2012



▲ Une importante création de richesses

L'ensemble de ces facteurs détermine évidemment une création de richesses importante, qui peut être appréciée (en l'absence de données sur la valeur ajoutée à l'échelle du territoire) par l'évolution et le niveau du revenu moyen.

Celui-ci est sensiblement plus élevé que dans les autres zones d'emploi du groupe littoral (cf. graphique de la page suivante). Le revenu médian du groupe hors littoral est lui au-dessus mais proche de celui de Vannes agglo.

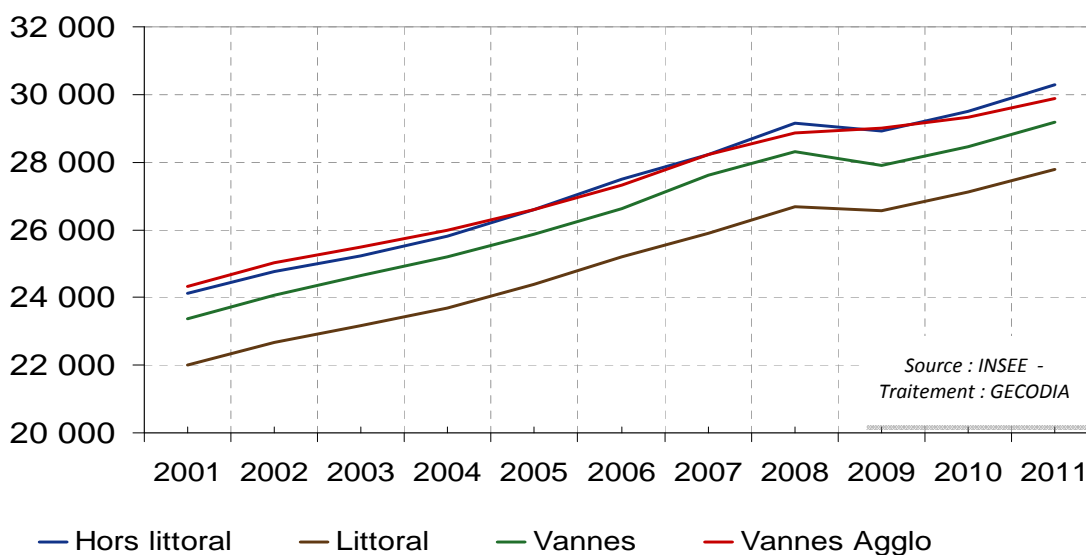
Vannes agglo constitue donc un territoire à revenu élevé. Le revenu médian¹ atteint ainsi 29 870² euros par ménage en 2011 (contre 29 190 euros par ménage pour la zone d'emploi de Vannes).

La progression du revenu médian a été forte sur la dernière décennie, avec une hausse de + 23 % entre 2001 et 2011 pour l'agglomération et + 25 % pour la zone d'emploi.

¹ La médiane du revenu fiscal par ménage partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus au sein d'une zone.

² Source : Insee - DGFIP. Valeur arrondie à la dizaine.

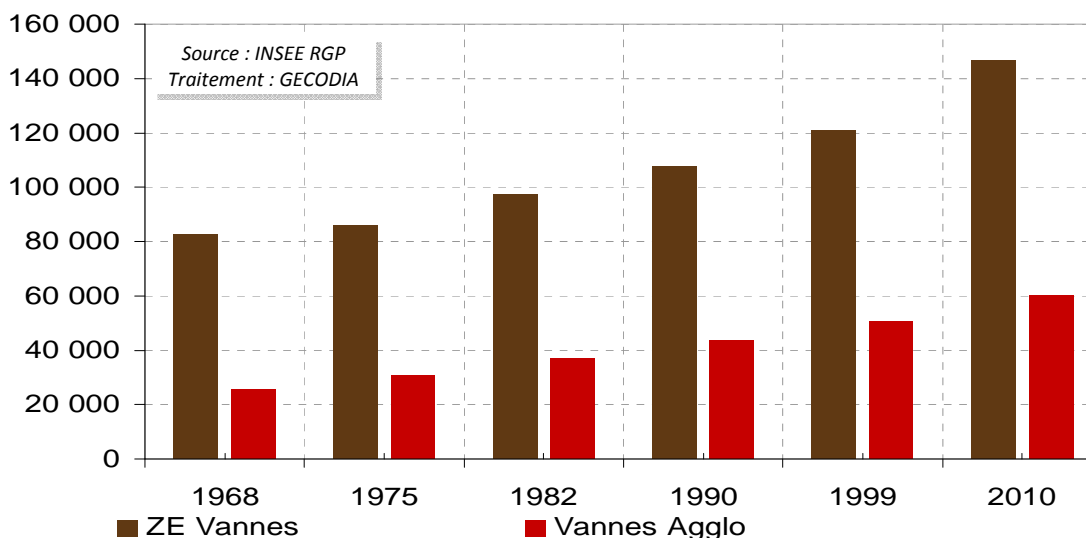
Revenu médian par ménage, 2001/2011 (revenu fiscal, en Euros)



★ Un territoire de plus en plus actif

La croissance de l'activité économique a attiré des actifs dans le territoire de l'agglomération et de la zone d'emploi : de 1975 à 2010, le nombre d'actifs a crû de 79 %, avec, désormais, près de 60 000 actifs dans l'agglomération.

La population active de la zone d'emploi et de Vannes agglo, 1968/2010



En conséquence, le taux d'activité a augmenté progressivement pour atteindre 70,8 % en 2010, contre 67,9 % en 1999.

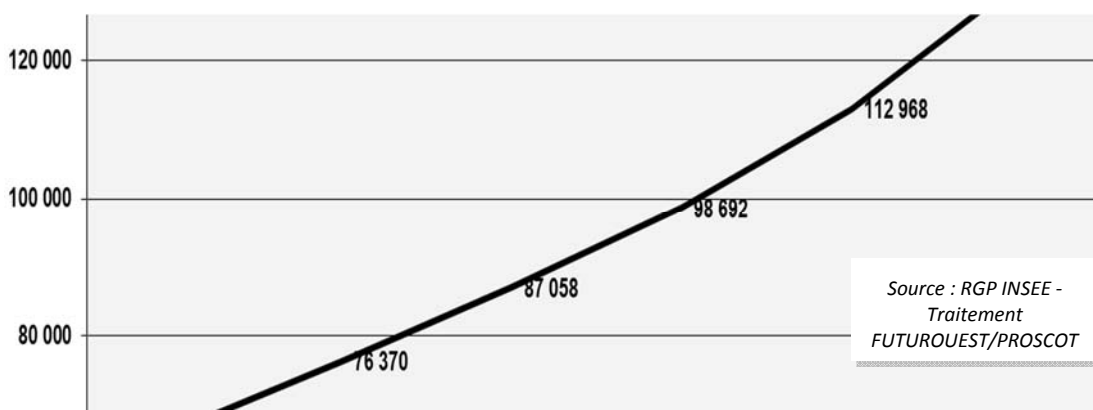
La progression de ce taux a été principalement portée par une augmentation du taux d'activité des femmes et des seniors.

Sans être exceptionnel (les zones de comparaison, qu'il s'agisse du groupe littoral ou du groupe hors littoral, présentent des valeurs analogues), ce taux classe Vannes agglo parmi les territoires les plus actifs de France : l'économie locale a pu s'appuyer sur un capital humain abondant.

✧ Le doublement de la population

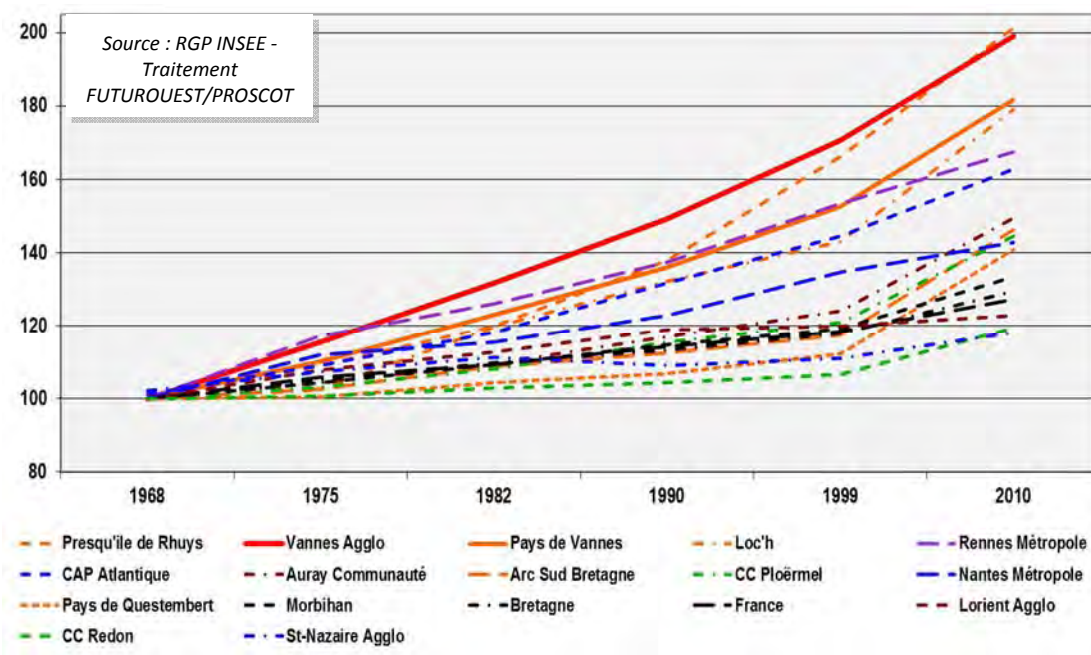
Les facteurs de croissance économique ont naturellement entraîné un fort développement démographique, qui se manifeste par un quasi-doublement de la population depuis 1968.

Evolution du nombre d'habitants de 1968 à 2010 dans le territoire du SCoT



Il convient de constater que la croissance de la population de Vannes agglo présente une dynamique supérieure aux territoires de référence depuis plusieurs décennies.

Evolution comparée de la population de 1968 à 2010



Cette évolution s'effectue à un rythme continu. Le taux moyen de croissance annuelle de la population de 1999 à 2010 pour Vannes agglo est de 1,40 % par an, taux supérieur à celui des territoires de référence sur cette même période (France 0,65 %/an, Bretagne 0,87 %/an, Morbihan 1,04 %/an).

Seule la CC de la Presqu'île de Rhuy atteint ce taux de croissance en 2010, à la suite d'une forte augmentation entamée dans les années 1990.

La dynamique démographique du territoire du SCoT bénéficie de l'« effet de durée », qui additionne sur le long terme la natalité favorable liée à la présence de classes d'âge jeunes à l'attractivité de l'agglomération pour les jeunes actifs extérieurs.

➤ Un pôle d'emploi qui s'affirme dans un hinterland qui s'agrandit

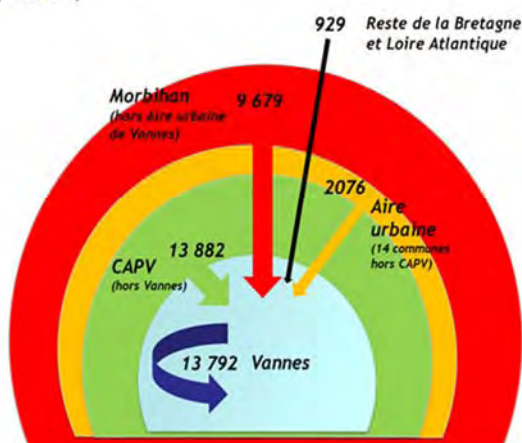
La croissance de la population active, dont nous avons vu la rapidité, n'a cependant pas réussi à suivre celle de l'emploi : lorsque plus de 13 000 emplois étaient créés (1999/2010), la population active occupée ne s'accroissait que de 8 500 personnes.

L'indice de concentration d'emploi³, supérieur à 100 depuis longtemps, passe de 108,6 en 1999 à 116,1 en 2010, fait essentiel quoique courant pour la majorité des agglomérations françaises.

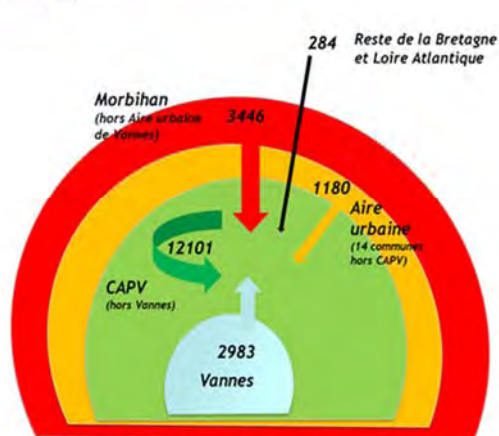
Vannes agglo représente, de plus en plus fortement, un « pôle d'emploi » rayonnant, vers lequel convergent nombre d'actifs résidant à l'extérieur du territoire : en 2009, près de 18 000 migrants se rendent de manière quasi quotidienne dans l'agglomération pour leur travail.

Les flux domicile-travail
Schéma simplifié des flux par zones concernant Vannes agglo et la ville de Vannes

Les flux domicile-travail à destination de la ville de Vannes
2/3 des emplois de l'agglomération (40 000)
(INSEE 2010)



Les flux domicile-travail à destination de Vannes Agglomération (hors Vannes) :
1/3 des emplois de l'agglomération (20 000)
(INSEE 2010)



Source : INSEE RGP stabilisé 2009
Traitement : ITER

³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

La lecture de ce phénomène peut naturellement être double :

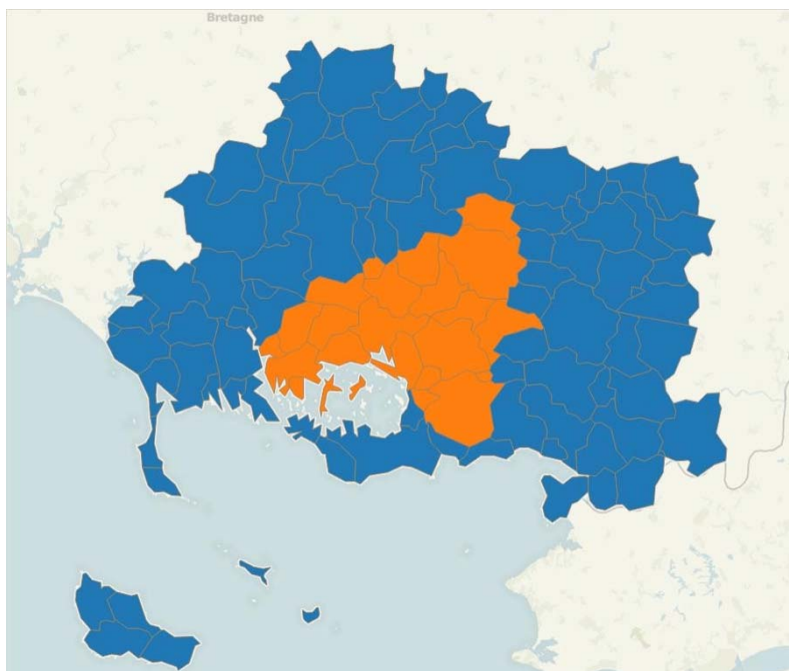
- on peut estimer que, compte-tenu de la croissance exceptionnelle de l'emploi, il a fallu aller chercher les employés en-dehors des « frontières » de la Communauté d'Agglomération, dans la zone d'emploi, voire au-delà ;
- mais également, on peut aussi considérer que Vannes agglo n'a pu loger une part croissante des actifs qui travaillaient dans une des entreprises ou administrations implantées...

Quoi qu'il en soit, sur le plan économique, ce pôle d'emploi en développement constitue un point d'appui important du positionnement économique et territorial de l'agglomération, qui entretient donc avec les territoires voisins des relations accrues.

Le « hinterland » économique de l'agglomération vannetaise s'accroît en intensité et en surface, une partie non négligeable des ressources de l'agglomération, et d'abord la main-d'œuvre, provenant des territoires voisins.

Cette situation, qui - nous y reviendrons ultérieurement - aboutit à un accroissement en nombre et en durée des migrations domicile-travail, représente un élément fondamental du mode de développement de Vannes agglo, mutuellement profitable à l'agglomération et aux territoires extérieurs, dont les populations trouvent dans l'agglomération des opportunités d'emploi

La « polarisation » économique des territoires voisins par Vannes agglo dessine les contours d'une zone qui correspond pour l'essentiel aux contours de la zone d'emploi¹ telle que définie par l'INSEE en 2010, qui constitue donc l'espace de référence pour analyser la place et l'influence de l'agglomération vannetaise dans le système territorial local, départemental, sud-breton et régional.



Vannes agglo et la zone d'emploi de Vannes

Source : INSEE
Traitement : GECODIA

¹ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

✧ Une agglomération qui redessine le système urbain sud-breton

Au-delà des relations internes à la zone d'emploi, la croissance, ancienne et récente, de l'agglomération vannetaise, a tendu à redistribuer les cartes du système urbain régional.

Le SCoT approuvé en 2006 mettait en exergue de son PADD l'objectif d' « asseoir l'agglomération de Vannes dans son nouveau statut de pôle régional ».

Le PADD du SCoT détaillait cet objectif en stipulant :

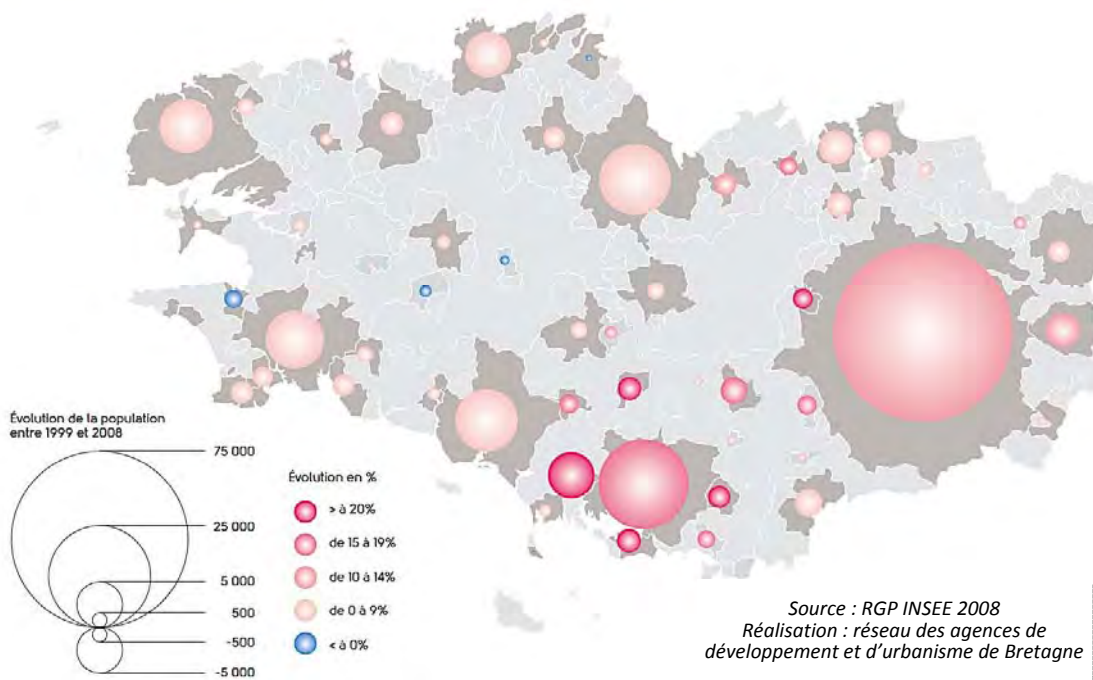
« Le secteur vannetais est inscrit dans les schémas nationaux d'aménagement du territoire, dans un modèle polycentrique maillé, avec pour pôles métropolitains NANTES et RENNES, et pour pôles secondaires VANNES, QUIMPER et LORIENT notamment.

(...) Il convient donc désormais de conforter le rôle de l'agglomération de Vannes à l'échelon régional et national. »

Si l'évolution institutionnelle n'a pas (encore... ?) traduit le « modèle polycentrique maillé » rappelé par le SCoT dans le marbre des organisations, la réalité concrète des territoires a, elle, affirmé une très forte progression de la plupart des systèmes urbains bretons, et, au premier chef, du système urbain vannetais.

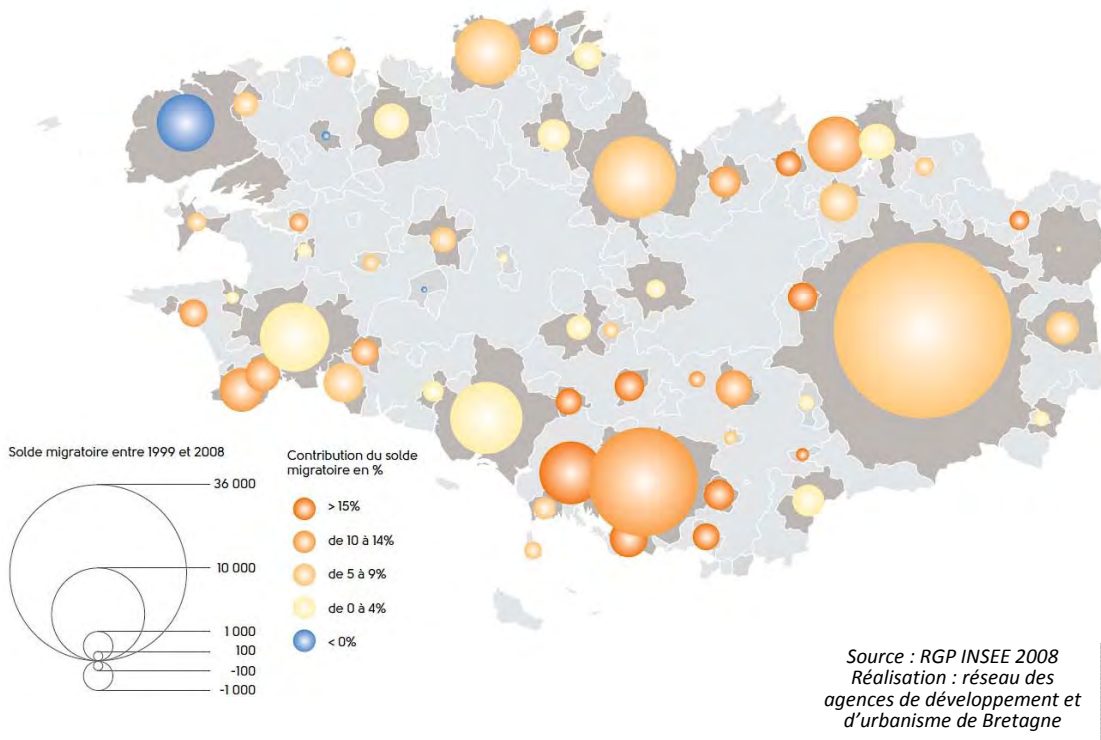
La comparaison entre les différentes aires urbaines¹ bretonnes montre bien l'évolution du territoire du SCoT dans l'ensemble régional :

POPULATION - ÉVOLUTION 1999-2008

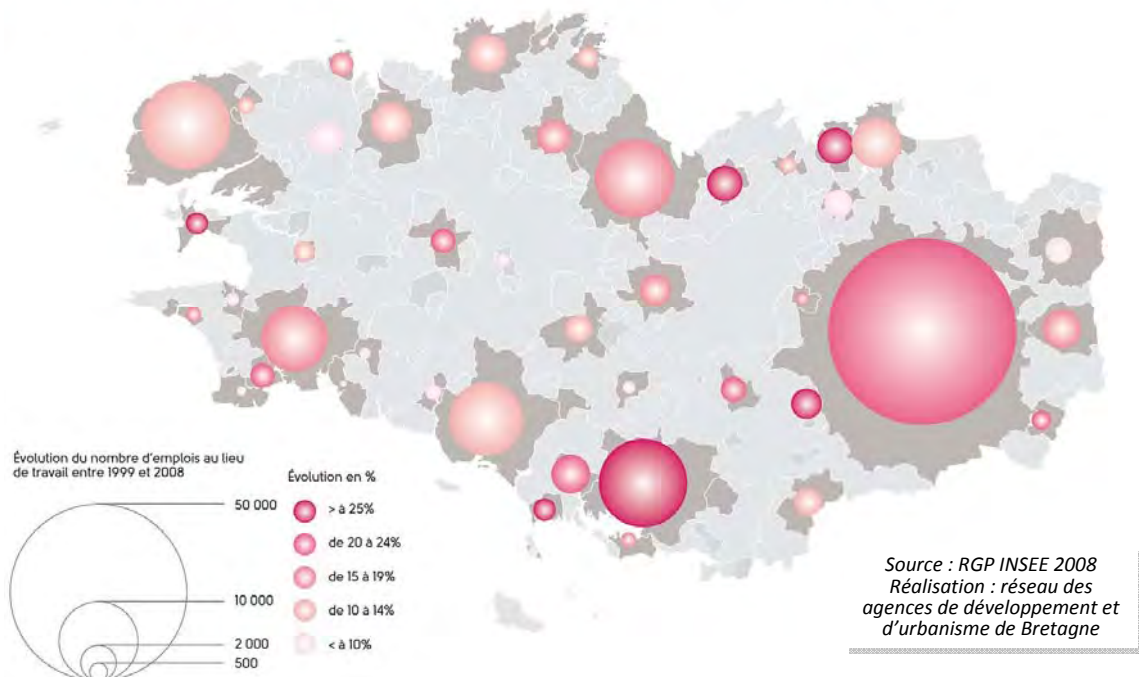


¹ Une Aire Urbaine (AU) au sens de l'INSEE est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

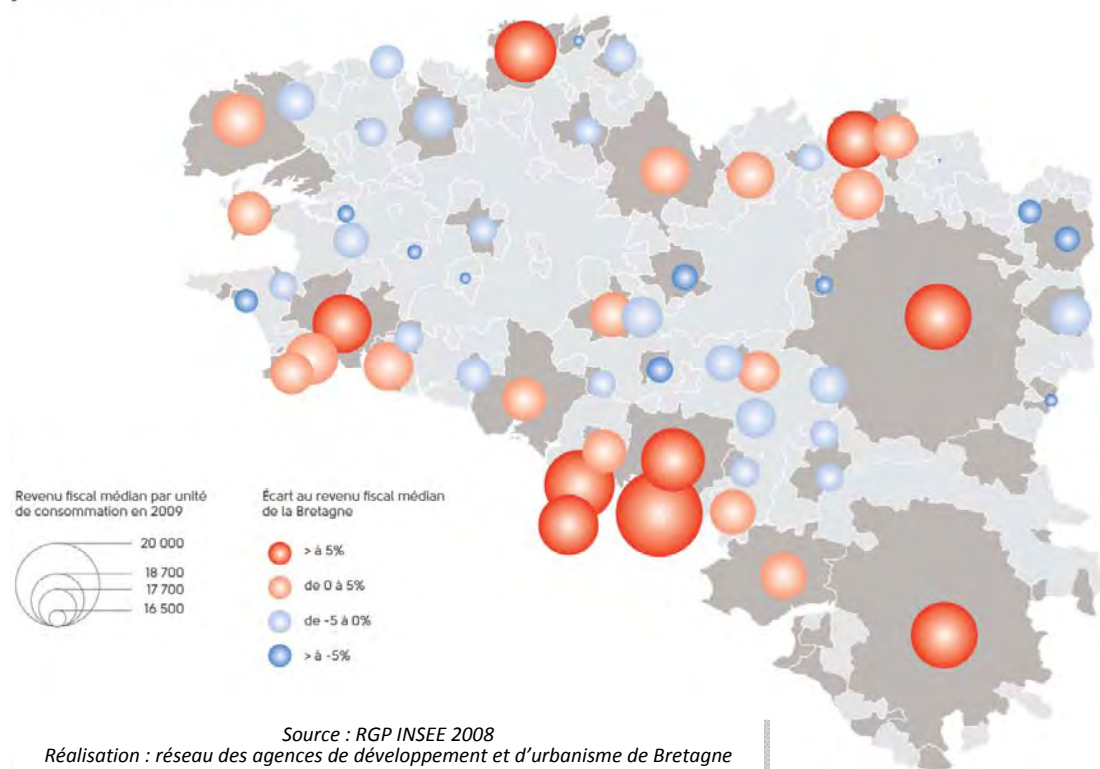
| SOLDE MIGRATOIRE PAR AIRE URBAINE ENTRE 1999 ET 2008



| L'EMPLOI DES AIRES URBAINES - ÉVOLUTION 1999-2008



REVENU FISCAL



L'étude publiée en 2012 par les agences de développement et d'urbanisme bretonnes (« l'armature urbaine bretonne ») répartit les aires urbaines régionales en 5 catégories, Vannes appartenant à la première, avec Rennes, Sarzeau, Dinard, St.-Pol-de-Léon, Carnac, Crozon.

Cette première catégorie d'aires urbaines bretonnes est caractérisée par « *un dynamisme de la démographie, de l'emploi et un développement touristique et métropolitain* ».

Comme on le voit, aussi bien pour ce qui est de la population que des emplois ou des revenus, l'aire urbaine de Vannes se distingue au sein de l'ensemble régional, déjà largement plus dynamique que la moyenne nationale.

Au-delà du périmètre strict de l'aire urbaine de Vannes, trois échelles doivent être distinguées :

- Il faut également noter que, très souvent, quel que soit l'indicateur retenu, autour de l'aire urbaine de Vannes, se distinguent également, selon les cas, celle d'Auray, de Sarzeau, de Carnac, voire de Quiberon, de Questembert, tous territoires qui entretiennent avec l'aire vannetaise une relation forte, notamment sur le plan économique.

C'est ainsi que se dessine un « polygone de développement », plus large que l'aire urbaine ou la zone d'emploi, proche du **périmètre de l'Interscot** (Vannes, Auray, Rhuys, Loch, Questembert, Arc Sud Bretagne), qui constitue, à l'extérieur de l'aire urbaine, un premier périmètre d'inscription du dynamisme vannetais.

Celui-ci, très visible à l'échelle régionale, a bénéficié d'un environnement proche extrêmement porteur, qui lui a permis d'appuyer ses atouts spécifiques d'agglomération sur un cadre de vie et un environnement de très grande qualité, souvent - mais pas toujours - lié à une situation littorale ou rétro-littorale.

Carte de l'Interscot initié par Vannes agglo



Source : BD Carto IGN/ CLC UE/IFEN – Traitement : E.A.U/PROSCOT

L'Interscot, qui est une construction « politique » en ce qu'il résulte d'un accord entre territoires, correspond cependant, assez profondément, à une réalité : celle d'un « espace émergent » entre Rennes, Nantes et Lorient, où s'additionnent les effets de croissance.

Le développement vannetais a été largement endogène puisqu'il résulte d'un phénomène d'agglomération « en constitution », puis, depuis les années 2000, « en affirmation ».

Mais il a également été le produit exogène d'un territoire étendu au-delà du Pays de Vannes (Interscot), qui a, de facto, créé une « covalorisation » entre aménités urbaines et atout ruraux, littoraux et environnementaux, au compte de l'attractivité et de la croissance globale d'un véritable « pôle métropolitain ».

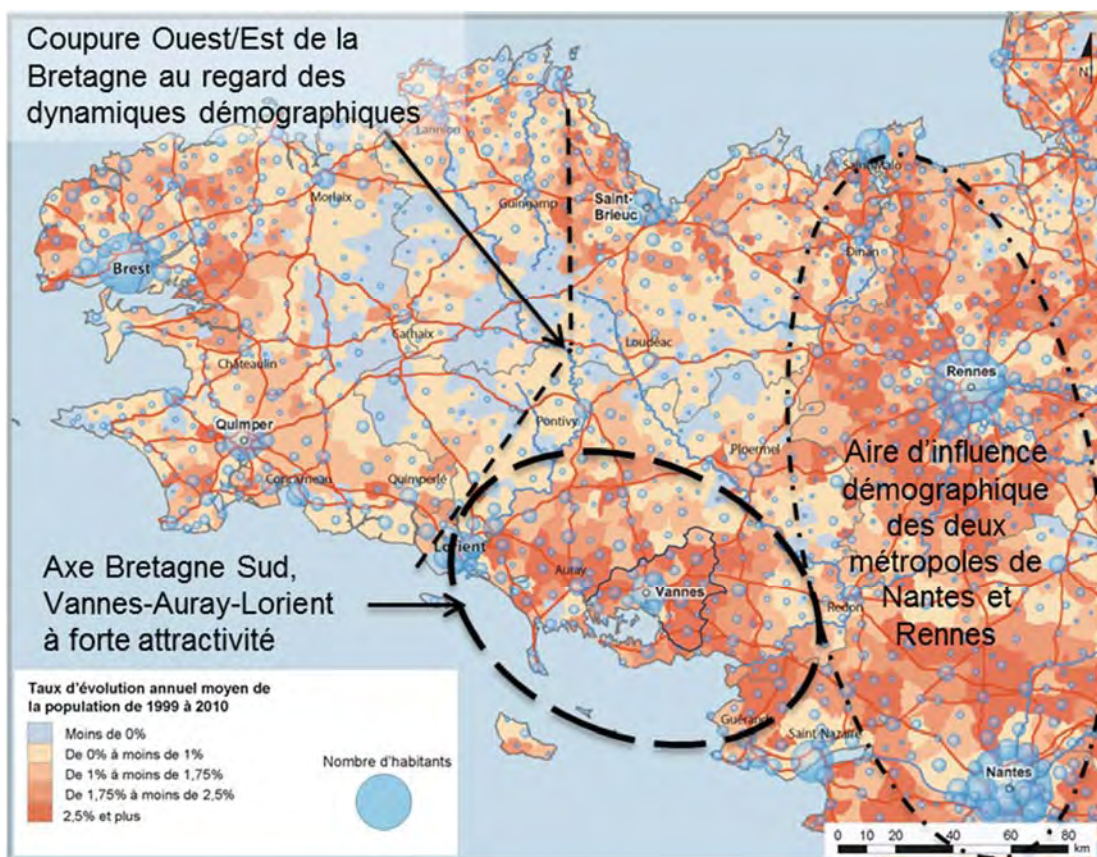
- La seconde échelle extra-territoriale à considérer est celle de la **dynamique sud-bretonne**.

Vannes agglo constitue l'épicentre de ce secteur, qui enregistre la plus forte croissance démographique sur la dernière décennie, à savoir la Bretagne Sud qui englobe Lorient, Auray, Vannes... jusqu'à Guérande, suivant ainsi le littoral.

Cet axe est en continuité à l'est avec l'aire d'influence des deux métropoles Rennes et Nantes, marquées par un développement périurbain.

A l'Ouest, il jouxte la zone de rupture entre la Bretagne orientale et occidentale selon une ligne Lorient - Saint-Brieuc.

Evolution de la population de 1999 à 2010



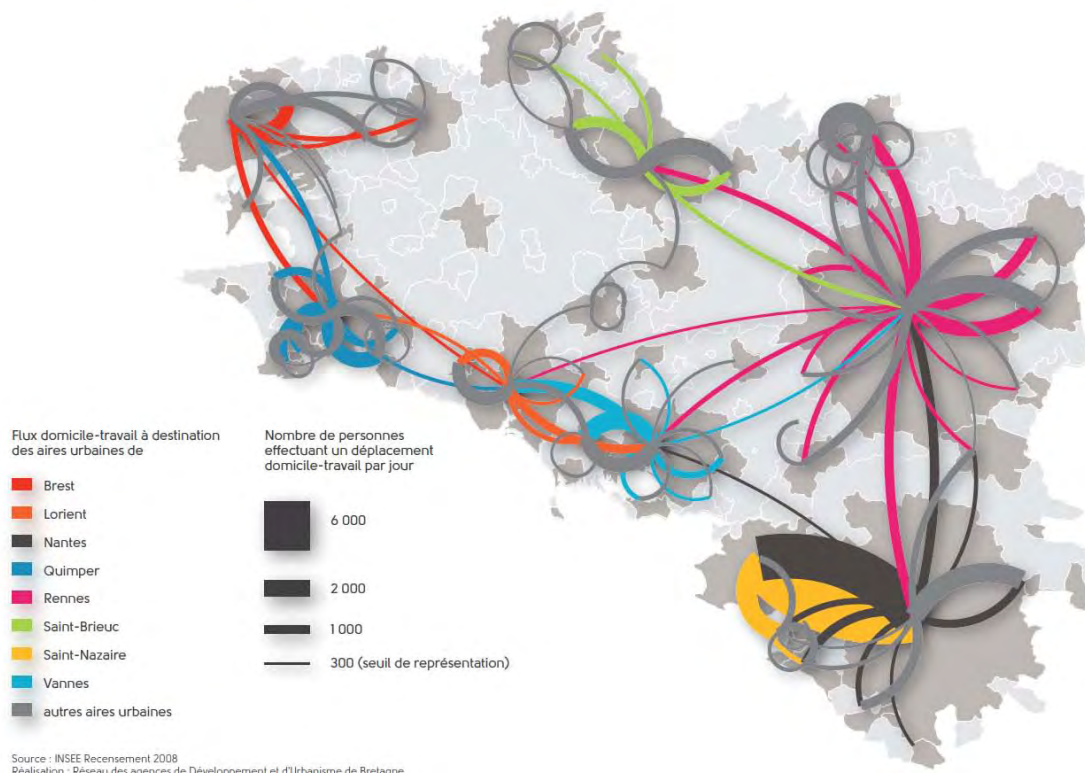
Source : RGP INSEE - Traitement FUTUROUEST/PROSCOT

Cet axe sud résulte en fait de l'addition de l'Interscot vannetais et du Pays de Lorient, et constitue un « espace de métropolisation » potentielle, un archipel et un réseau de villes moyennes et petites dont la réalité ne doit pas être estimée uniquement à l'aune de sa taille, bien qu'il représente plus de 433 000 habitants et 184 000 emplois.

La dynamique locale du périmètre de l'Interscot est donc relayée par un « couloir de métropolisation » qui met en relation les atouts des petites et moyennes cités et les capacités des grandes villes.

La carte (page suivante) des mobilités domicile-travail à l'échelle régionale met bien en lumière la réalité de cet axe sud-breton et ses articulations régionales, mais également le rôle de pivot qu'y joue Vannes aggro.

LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL



- La troisième échelle extra-territoriale à analyser est celle de la « **façade Manche-Atlantique** » à laquelle appartient, de fait, l'agglomération de Vannes.

Le tableau de la page suivante analyse la situation des EPCI du littoral Manche-Atlantique comptant entre 50 000 et 200 000 habitants, et comportant un pôle urbain de plus de 25 000 habitants.

Ces territoires qui présentent des problématiques communes avec celles de Vannes agglo (caractère littoral, taille de l'agglomération), malgré d'évidentes disparités de situation et de développement.

On y constate que Vannes agglo présente :

- un dynamisme nettement supérieur à toutes les autres agglomérations sans exception, en ce qui concerne la croissance démographique et économique et le niveau de diplômés,
- un taux d'activité et de revenus parmi les plus élevés, n'étant dépassé pour ce dernier critère que par l'agglomération rochelaise.

Il n'est pas inutile de constater, en outre, que le niveau et le rythme de développement ne sont en rien corrélés avec la taille de la ville ou de son EPCI, l'inscription au sein d'un espace étendu dynamique étant un des facteurs de succès les plus nets, ce qui est, nous l'avons vu, au premier chef le cas de l'agglomération de Vannes...

Source	RGP INSEEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE	RGP INSEE
Année	2009	2009	1999 / 2009	1999 / 2009	1999 / 2009	2009	2009
VILLE-CENTRE	POPULATION VILLE-CENTRE	POPULATION EPCI	VARIATION POPULATION EPCI 1999/2009	TAUX D'ACTIVITE	VARIATION EMPLOI ZONE EMPLOI	REVENU FISCAL MEDIAN PAR UC (EURO)	PART DES JEUNES NON SCOLARISES AYANT AU MOINS AU BAC+2
Calais	74 336	95 875	-0,25%	67,30%	-0,60%	€ 15 581	15,90%
Boulogne	43 310	118 261	-0,34%	67,30%	1,00%	€ 15 703	17,30%
Dieppe	32 670	50 222	-0,43%	70,60%	0,30%	€ 17 333	14,50%
Cherbourg	39 003	82 427	-0,65%	70,80%	0,30%	€ 17 505	17,20%
Saint-Malo	47 045	80 603	0,17%	70,10%	1,00%	€ 18 112	20,40%
Saint-Brieuc	46 013	114 537	0,63%	71,80%	0,70%	€ 18 222	20,70%
Quimper	63 387	86 534	0,29%	71,30%	1,10%	€ 18 351	22,10%
Lorient	57 182	185 515	0,22%	69,30%	1,10%	€ 18 251	20,30%
Vannes	52 683	131 628	1,40%	70,90%	2,10%	€ 18 797	23,20%
Saint-Nazaire	66 348	117 299	0,56%	70,30%	1,30%	€ 18 646	19,70%
La Rochelle	74 707	147 178	0,45%	69,90%	2,00%	€ 19 312	23,00%
Biarritz	25 397						
Anglet	37 661	122 126	0,38%	71,90%	1,40%	€ 19 167	24,80%
Bayonne	44 900						

Source : RGP INSEE 1999 et 2009 – Traitement : E.A.U/PROSCOT

Comme on le voit, au travers de ses différentes échelles d'inscription, l'agglomération de Vannes a pris place parmi les territoires les plus dynamiques de Bretagne et même de la façade Manche-Atlantique.

Ce dynamisme, au-delà de la taille propre de l'agglomération, a tendu à en faire l'aile marchante d'un axe sud-breton qui prend une place croissante dans la hiérarchie des espaces urbains régionaux et de l'ouest français.

De ce point de vue, non seulement, comme l'envisageait le SCoT de 2006, la place de Vannes aggro dans son environnement a été confortée dans les faits, même si le « réseau polycentrique maillé » envisagé n'a pas connu de concrétisation institutionnelle ou relationnelle.

Il n'est cependant pas sans importance de noter que l'agglomération de Lorient, dans un document tout récent, (« Lorient 2030, page 9 - document de travail, réalisation AUDELOR), présente une analyse convergente à celle exposée ici et affirme notamment :

« Le sud de la Bretagne bénéficie d'une double dynamique qui en fait un espace géographique des plus attractifs en France : la présence du littoral (« haliotropisme») et la proximité des grandes villes que sont Brest, Nantes et Rennes.

Dans ce contexte, Lorient a tout à gagner d'une coopération accrue avec les

agglomérations de Quimper et Vannes pour peser en tant que territoire structuré fort de ses 930 000 habitants, soit 29% des bretons (population 2009 des 3 zones d'emploi).

La dynamique de réseau développée entre les aires urbaines, se joue à différents niveaux - Bretagne Sud et région - et évolue selon les projets et les thématiques » (souligné par nos soins).

Au-delà des analyses et des constats, il existe donc une prise de conscience croissante de l'inter-dépendance des agglomérations de l'axe sud-breton, mais également de l'important potentiel de cet espace en mouvement.

La poursuite de l'analyse de la « trajectoire » de l'agglomération de Vannes nous conduira à revenir sur ces questions, dans le cadre de constats, mais également en termes d'enjeux et de potentiels à révéler.

1.2 Le nouveau visage de Vannes agglo

La très forte et très rapide expansion de Vannes agglo n'a pas produit des effets qu'à l'extérieur du périmètre.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération a été profondément impacté par les évolutions récentes, qui ont reconfiguré les espaces urbains, périurbains et ruraux de « l'espace vannetais ».

Dans ce cadre, deux dynamiques, convergentes mais d'origine différente, ont été à l'œuvre :

✧ Une dynamique de desserrement économique

Sur une longue période, le territoire de Vannes agglo a connu une évolution en deux temps :

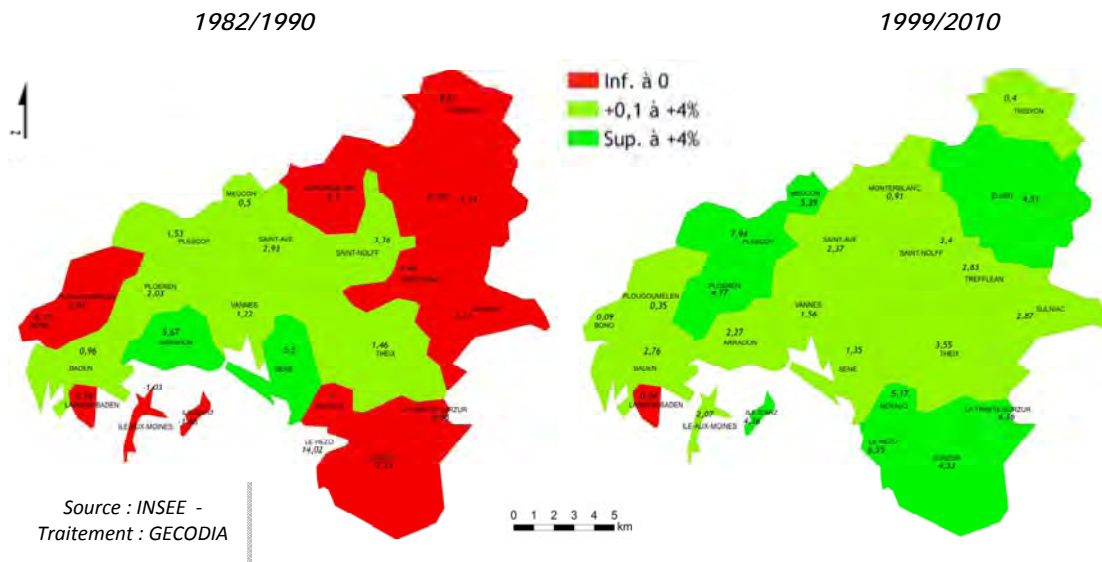
- De 1975 à 1990, la croissance de l'emploi est surtout localisée au sein de la commune de Vannes (2/3 des créations d'emplois) et quelques communes limitrophes (Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné, Theix);
- Au cours des années 90 et 2000, la dynamique de l'emploi est partout positive.

La commune de Vannes voit sa prépondérance s'effriter, avec 51 % des créations d'emploi de l'ensemble de Vannes agglo entre 1999 et 2010 contre les 2/3 sur les décennies 70 et 80.

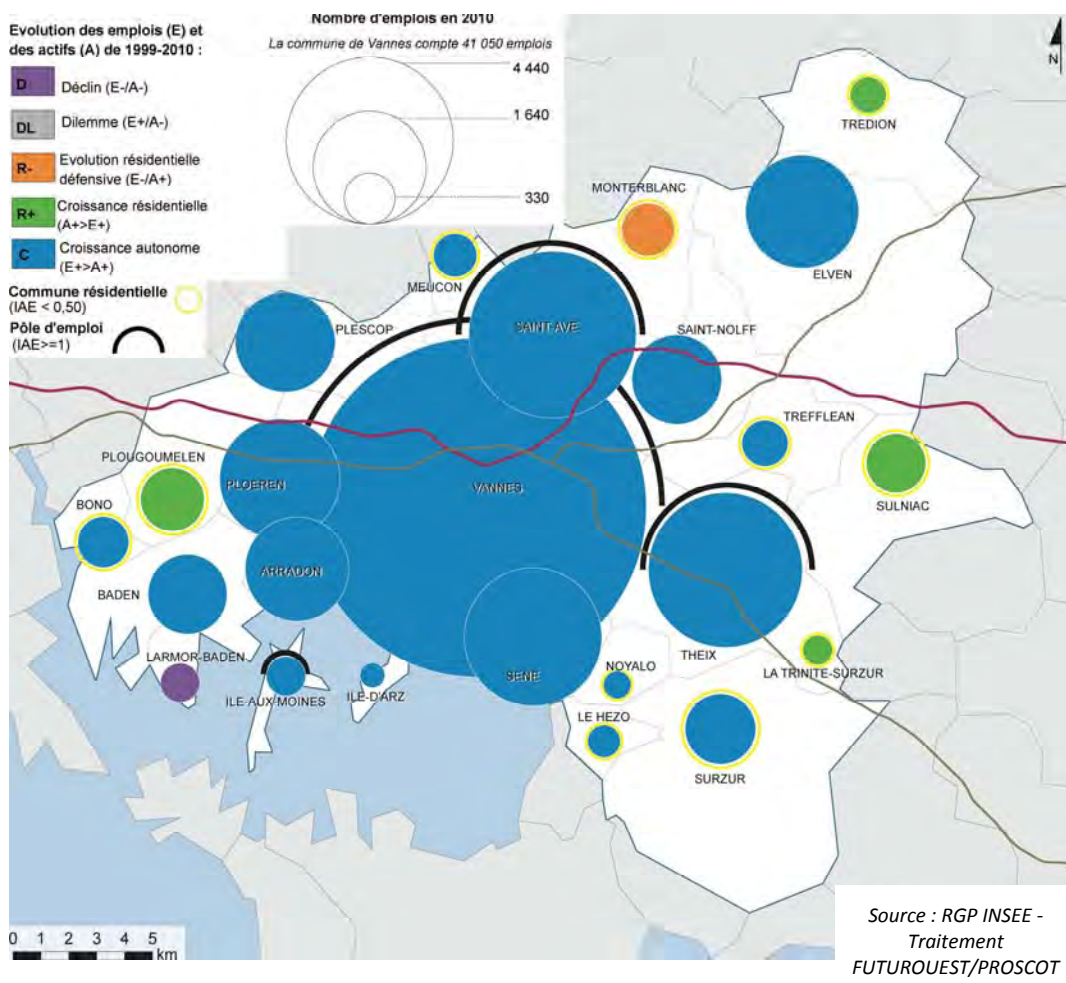
Dans le même temps, le dynamisme de la première couronne s'affirme plus nettement, les communes de Baden, Elven, Plescop et Surzur rejoignant Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné et Theix pour former le deuxième cercle en termes de créations d'emploi.

Le cœur économique de l'agglomération s'est donc élargi à la quasi-intégralité des communes limitrophes de Vannes et les communes les plus périphériques ne sont plus en décrochage.

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi



Représentation des tendances à l'œuvre sur le territoire de Vannes Agglomération (1999-2010)
Nombre d'emplois et d'actifs par commune (Indice d'attractivité économique - IAE)



Ce desserrement économique ne crée pas un déséquilibre entre ville-centre, cœur d'agglomération et communes plus périphériques.

Au contraire, cette évolution constitue un élément de convergence dans le rythme de développement économique des différents secteurs du territoire.

La ville de Vannes, en stock, représente plus de 65 % des emplois de Vannes agglo, même si cette proportion tend à baisser.

La nouveauté de la trajectoire du territoire n'est pas que le dynamisme de Vannes s'essouffle, mais que les communes plus éloignées la rejoignent dans une croissance économique de niveau élevé.

En particulier, deux autres pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs) de détachent à proximité de la ville centre : Saint-Avé et Theix.

La plupart des communes du territoire du SCoT enregistrent également une croissance des emplois supérieure à celle des actifs.

Cette tendance reflète à la fois le phénomène de vieillissement de la population active (analysée au paragraphe 3.2) et le desserrement économique de la ville centre.

L'ensemble du territoire de Vannes agglo tend donc à constituer un pôle économique en tant que tel.

Cette réalité se marque par le fait qu'au global, le territoire de la Communauté d'Agglomération représente une part croissante de l'emploi de la zone d'emploi (de 39 à 48 % de 1975 à 2010).

Le périmètre de Vannes agglo, sur la base de sa constitution progressive en pôle d'emploi « territorial », est attractif à l'égard d'un hinterland de plus en plus étendu, qui comme nous l'avons vu, intègre la zone d'emploi, le Pays, l'Interscot et même, sans certains cas, des espaces situés au-delà...

✦ Une dynamique de desserrement résidentiel

L'évolution résidentielle suit une évolution analogue, mais avec d'autres effets et d'autres origines.

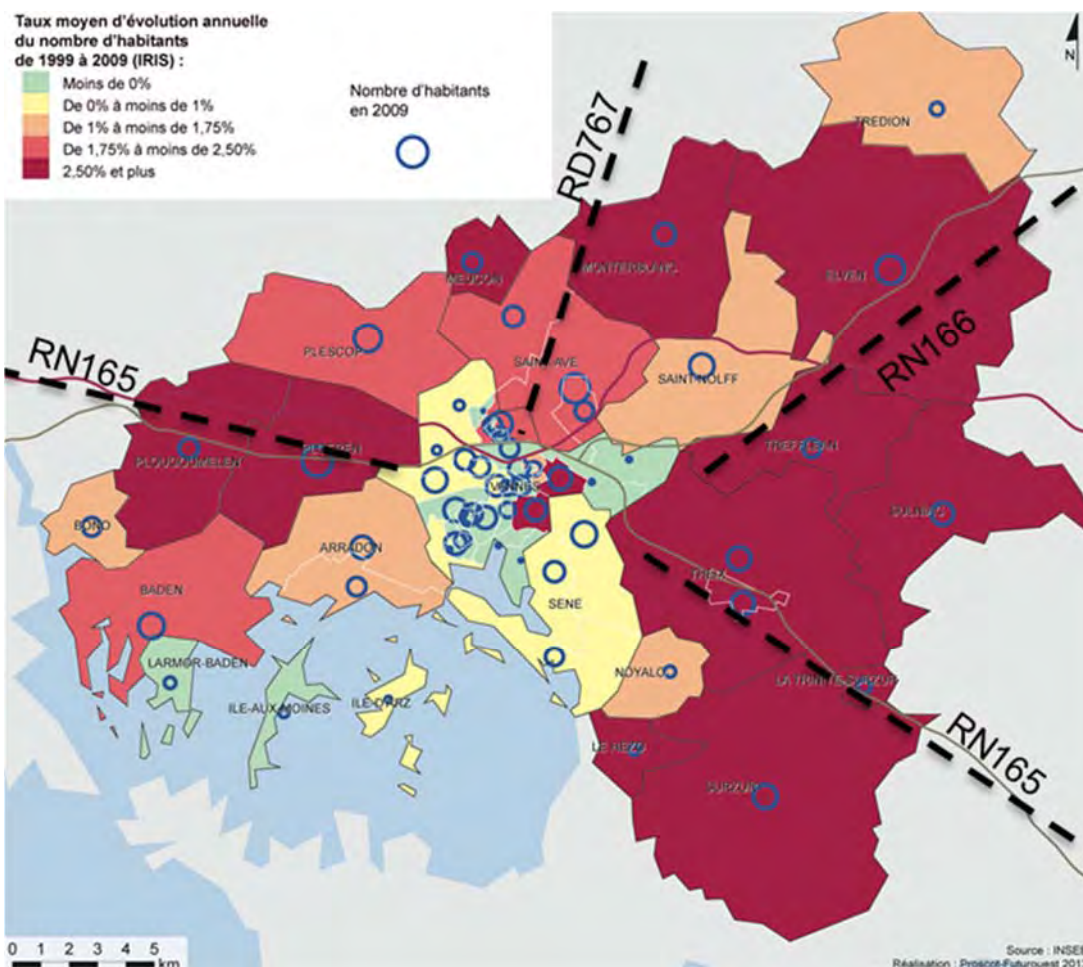
La dynamique démographique et résidentielle se différencie entre la partie périurbaine en fort accroissement, et à l'opposé deux secteurs plus stables, voire en diminution :

- Les communes du Golfe du Morbihan (Ile aux Moines, Ile d'Arz et Larmor-Baden) sont confrontées aux limites de leur caractère littoral et insulaire ;
- La ville de Vannes connaît également un ralentissement de sa démographie, voire une diminution de la population dans certains quartiers (Conleau, Trussac, Kercado, Cliscouet, la rive gauche du port...).

Elle trouve un équilibre avec l'augmentation du nombre d'habitants dans d'autres quartiers notamment Johannique, Beaupré - La Lande, Le Hesquéno - Grasdor, Saint-Guen - Blaire - Ménimur.

C'est donc sur la base d'une différenciation et d'une spécialisation croissante des divers secteurs du territoire que se réorganise l'urbanisation de l'espace de Vannes agglo sur le plan résidentiel.

Evolution de la population des communes et quartiers IRIS de Vannes aggro de 1999 à 2009



Source : RGP INSEE -Traitement FUTUROEST/PROSCOT

L'élément important, dans ce processus, réside dans l'évolution de la ville-centre, devenue relativement faible, avec un « point mort » (besoin en logements à population constante) qui tend à l'équilibre, alors que celui des couronnes externes s'affirme à mesure que l'on s'en éloigne.

<i>Points morts 1999 / 2010</i>	Vannes aggro	Vannes	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne
Renouvellement	143	67	59	17
Variation des résidences secondaires	114	40	32	42
Variation des logements vacants	165	71	51	42
Desserrement des ménages	527	273	190	64
Total des besoins en logement à population constante = point mort	949	452	332	165
Construction neuve	1 646	500	640	506

Source : RGP INSEE, SITADEL, ADIL 56 -Traitement Terre Urbaine

Il faut noter à ce propos que cette tendance concernant la ville-centre est générale en France, mais que, pour Vannes, ses effets sont limités par la très forte croissance globale.

Dans nombre de villes-centre françaises, la population diminue, alors que dans la ville de Vannes, elle continue d'augmenter (de 51 759 habitants en 1999 à 52 784 en 2011), mais à un rythme plus faible et nettement inférieur à la moyenne de l'agglomération.

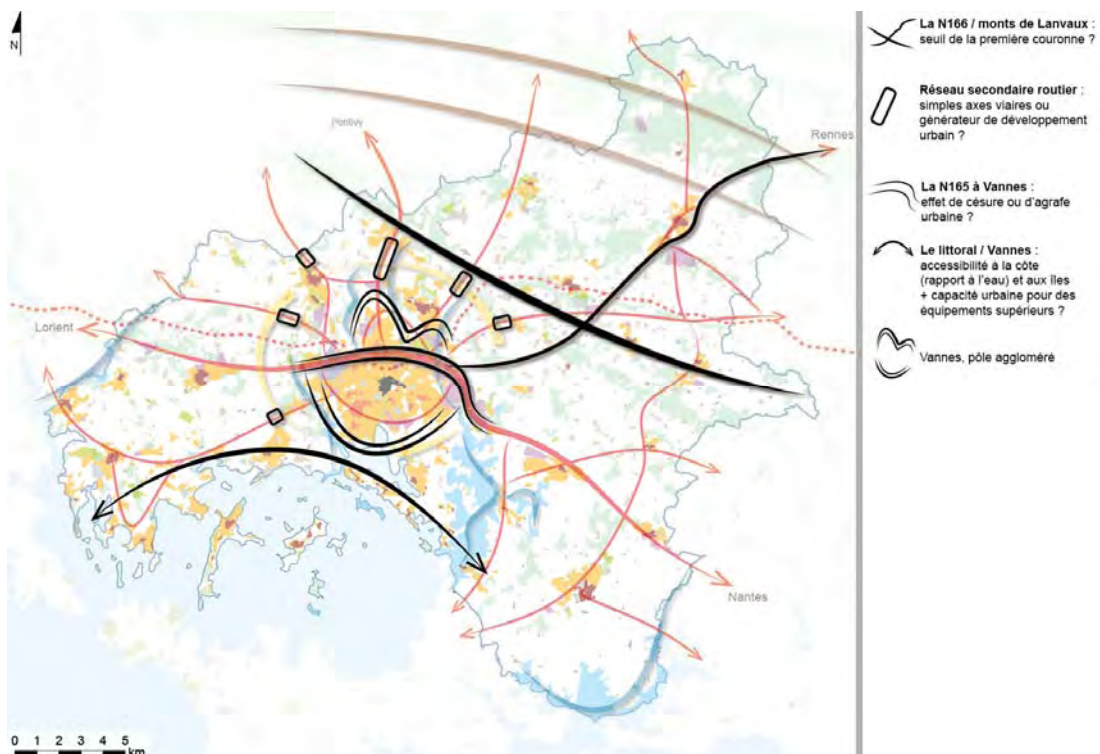
La spécialisation à l'œuvre dans Vannes agglo conduit à distinguer, au sein de Vannes agglo, plusieurs espaces dont le profil se diversifie :

- **La ville de Vannes et les principaux pôles du territoire**, caractérisé par une proportion plus élevée de logements sociaux, et une progression démographique plus faible.

Vannes présente la particularité de regrouper les extrêmes sociologiques : les personnes âgées et les jeunes (mais moins les ménages familiaux), les hauts revenus et les revenus les plus bas (mais moins les revenus moyens à l'échelle de Vannes agglo) ;

- **Le littoral hors vannes**, qui présente une proportion importante de personnes âgées, avec un revenu plus élevé ;
- **Les communes plus rurales** qui comptent plus souvent des ménages familiaux, aux revenus moyens, et qui présentent un développement démographique plus fort : il s'agit, souvent, de l'espace d'accueil des nouveaux arrivants, accueil facilité par le fait que le prix des terrains et de l'immobilier est nettement plus faible que dans le pôle urbain.

L'organisation spatiale de la communauté d'agglomération de Vannes en question



A cette évolution interne à Vannes agglo, il faut ajouter le fait que les autres intercommunalités du Pays de Vannes présentent des taux d'accroissement démographiques encore supérieurs à ceux de Vannes agglo : la dynamique de population a dépassé les frontières de la Communauté d'Agglomération pour englober les communautés de communes de Questembert, du Loch, Arc Sud Bretagne, mais également le Pays d'Auray.

✧ Un mode de développement spécifique

Les deux dynamiques à l'œuvre, résidentielle et économique, se combinent, mais leurs effets sont particuliers à Vannes agglo.

Classiquement, dans la plupart des agglomérations françaises « l'habitat se dilue et l'emploi se concentre ».

A Vannes agglo, l'habitat se dilue bien, comme expression de la périurbanisation très sensible depuis les années '80, liée à la progression de l'habitat individuel et à la recherche de confort et d'agrément du cadre de vie, mais l'emploi tend à se répartir spatialement, bien que le pôle urbain continue à regrouper les fonctions de commandement et les implantations les plus structurantes.

Cette évolution spécifique, expression d'une croissance « tirée » par la progression de l'activité et de l'emploi, est bien une caractéristique de l'évolution vannetaise récente.

Elle tend à unifier, malgré une spécialisation, notamment sociale, des différents espaces, le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Cette situation et pose donc la question des relations avec les espaces voisins (Interscot), profondément influencés par cette nouvelle échelle du pôle vannetais.



2

LE RETOURNEMENT DE 2008



La croissance, déjà ancienne, a été analysée à l'aune de la période 1999/2010, période intercensitaire, qui fait montre de résultats remarquables à bien des égards.

La tendance décennale, cependant, dans le cadre d'un examen attentif, montre une « cassure » en 2008, liée à la crise économique mondiale, mais plus marquée à Vannes agglo qu'ailleurs.

Depuis 2008, les indicateurs du territoire se sont très fortement infléchis dans la plupart des domaines.

Il faut naturellement rappeler que la crise est toujours plus fortement ressentie lorsqu'on se situe dans un « trend » de croissance forte : la chute est d'autant plus dure que l'on courait plus vite...

Cette seconde partie décrit les conditions et envisage certaines des conséquences du « choc de 2008 », qui constitue indéniablement une rupture de la trajectoire et du mode de développement du territoire de Vannes agglo.

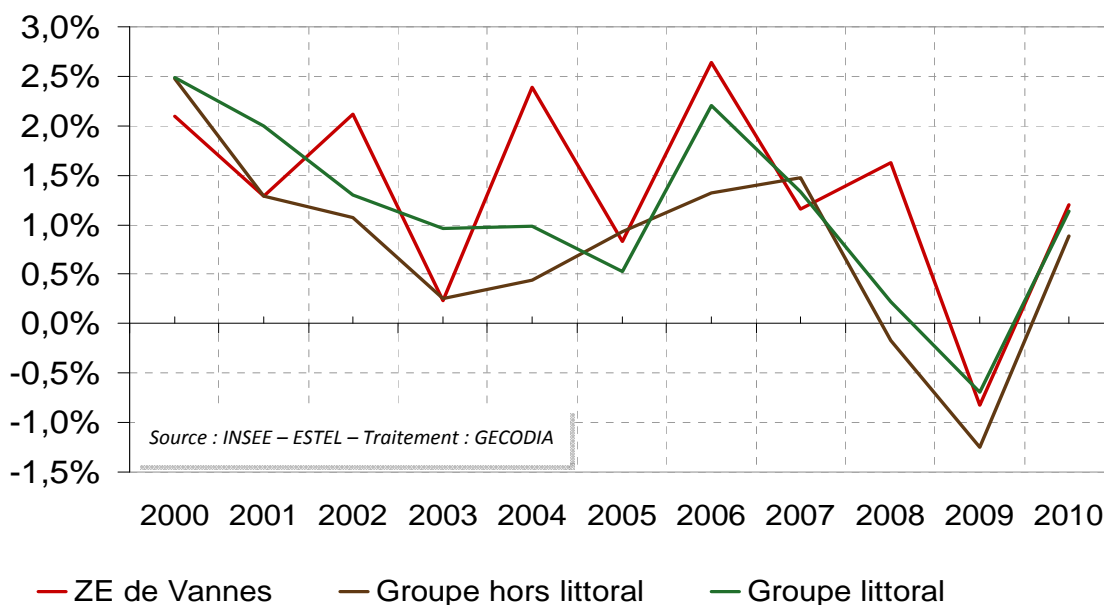


2.1 Une dégradation de la situation économique en 2008

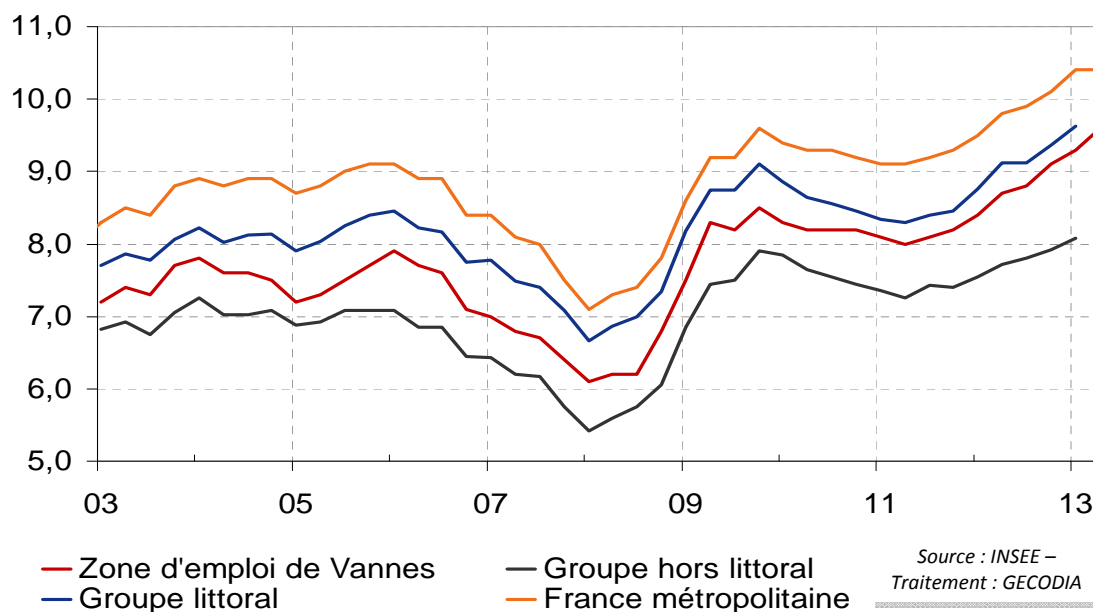
✦ Les indicateurs de la rupture

La « rupture » de 2008 se manifeste, d'abord, par l'inversion des courbes de l'emploi total et du chômage :

Zone d'emploi - Variation annuelle de l'emploi total (estimation localisée à la zone d'emploi)



Taux de chômage localisé (%)



Le territoire a été impacté par le contexte économique très dégradé au niveau international et national.

Le nombre de chômeurs de catégorie A¹ sur la zone d'emploi a progressé de 5 980 personnes (+64,6 %) entre octobre 2007 et fin 2012, pour atteindre 15 230 personnes et a progressé de 8 840 personnes pour les catégories A, B et C (+61,7 %) à 23 170 personnes fin 2012.

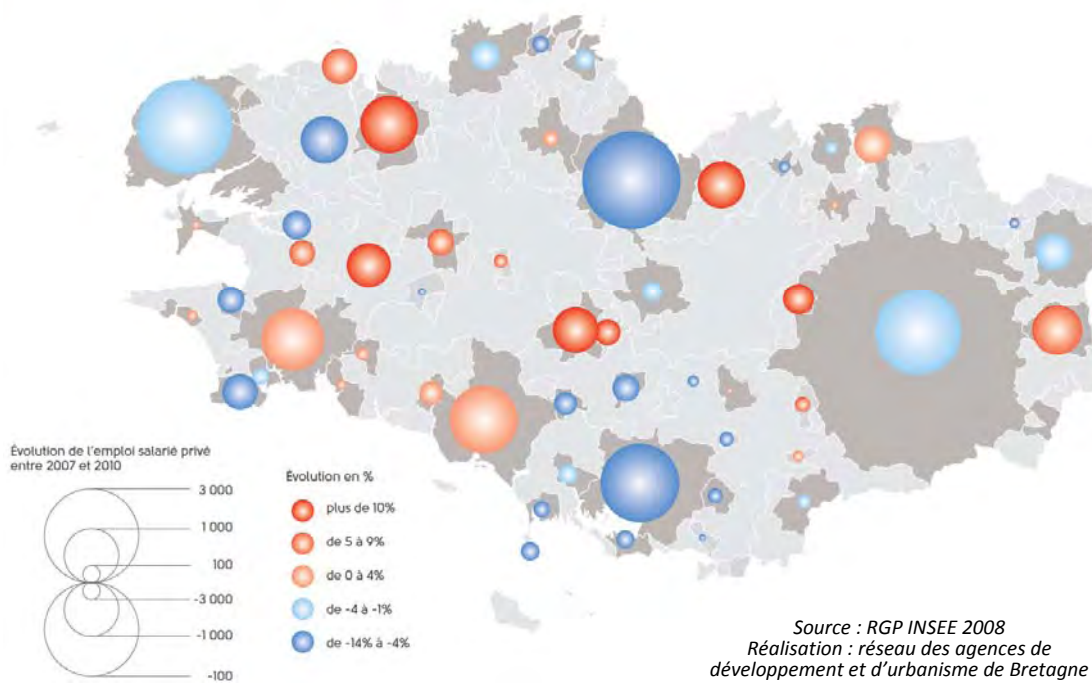
Ceci se traduit par une hausse sensible du taux de chômage sur la zone d'emploi, qui atteint 9,6 % mi-2013 sur la zone d'emploi de Vannes alors qu'il avait atteint un point bas à 6,1 % au premier trimestre 2008.

↳ Une crise plus fortement ressentie

En termes de trajectoire, la zone d'emploi de Vannes s'illustre par une hausse de son taux de chômage plus forte que celle observée sur les groupes de comparaison, et, plus généralement, par rapport à nombre de zones d'emploi bretonnes.

Ainsi, entre fin 2007 et mi-2013, le taux de chômage sur la zone d'emploi vannetaise a progressé de 3,2 points de % contre +2,8 points de % pour la moyenne des zones d'emploi littorales de taille et situation proches et +2,6 points de % pour les zones hors littoral.

| EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ - ÉVOLUTION 2007 - 2010



¹ Personne sans aucune activité et inscrite comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

La situation du côté du chômage s'est dégradée en deux temps, avec une première poussée au cours des années 2008 et 2009, traduction des conséquences locales de la Grande Récession liées à la crise financière mondiale, puis une seconde depuis mi-2011.

2.2 Des conséquences économiques et sociales directes

✦ Un impact spécifique pour le secteur marchand et l'industrie

En effet, dans ce second temps, les pertes d'emploi sont plus lourdes.

La zone d'emploi de Vannes ressort avec un niveau d'emploi salarié dans le secteur marchand fin 2012 inférieur de 4,2 % à celui de fin 2007.

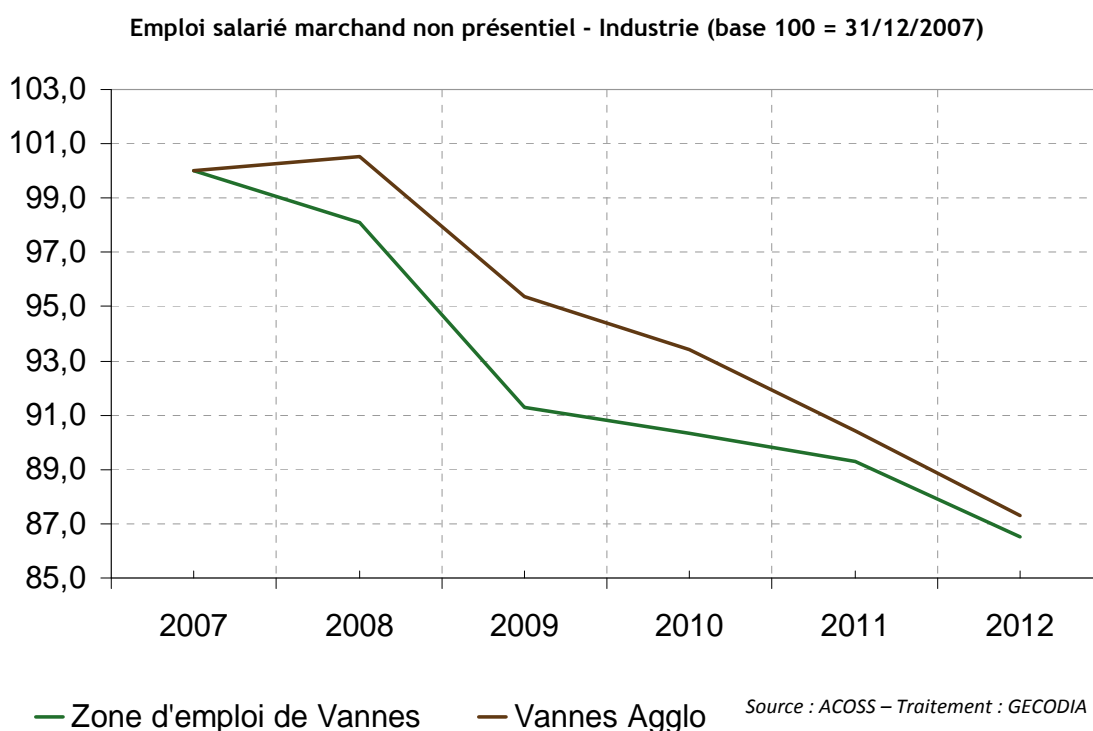
La dégradation s'est ensuite accentuée sur le premier semestre de 2013.

Le territoire de Vannes agglo se positionne légèrement plus favorablement au sein de sa zone d'emploi.

Ainsi, entre fin 2007 et fin 2012, l'emploi salarié marchand ne recule que de 2,3 % sur ce périmètre plus restreint.

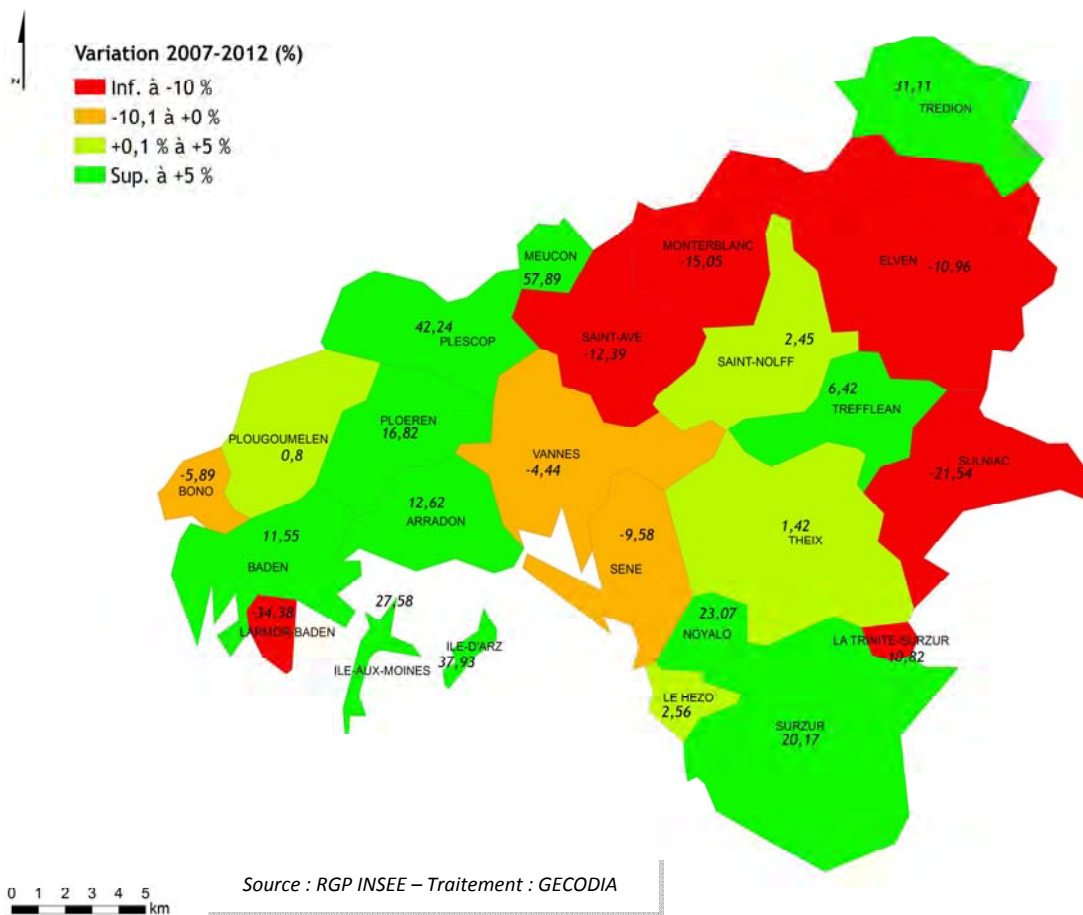
Mais c'est surtout la dégradation de l'emploi salarié marchand qui marque une nette différence entre la zone d'emploi de Vannes et les autres dans cette seconde période.

Cette situation plus dégradée est largement imputable à l'industrie, les services non présentsiels ne reculant que faiblement entre 2007 et 2012.



✧ Un impact différencié au sein du territoire

Variation de l'emploi salarié marchand entre fin 2007 et fin 2012 par commune (Vannes aggro)



Les effets de la crise sont très variables d'une commune à l'autre, avec une décroissance des pôles historiques (Vannes, Séné et Saint-Avé) et une croissance très forte sur les communes de Plescop et Ploeren.

Toutefois, il faut tenir compte de l'importance de l'emploi non marchand sur le territoire du SCoT.

Ce secteur, qui comprend notamment l'emploi public, a permis de stabiliser l'ensemble de l'emploi salarié sur la zone d'emploi sur les dernières années, amortissant les fragilités observées au niveau de l'emploi marchand.

✧ Des revenus en panne et une évolution sociale forte

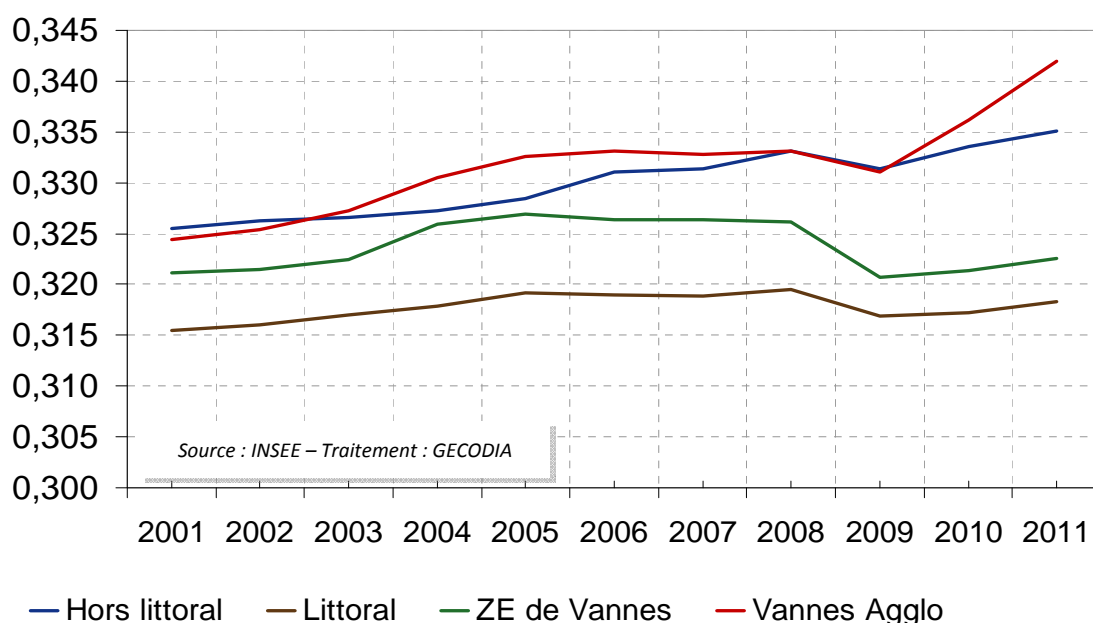
La crise de l'emploi salarié du secteur privé s'est traduite par une remontée des inégalités au niveau du territoire.

Au sein des ménages de la zone d'emploi, le niveau d'inégalité mesuré par l'indice de Gini¹ est globalement stable entre 2001 et 2009 mais on note que la situation se détériore continûment sur Vannes agglo (arrivée de retraités à niveau de revenu élevé déformant la distribution de revenu dans un sens plus inégalitaire).

Sur les dernières années, la situation s'est brutalement tendue, reflétant à la fois un recul de l'emploi et des salaires contraints dans le secteur privé.

Ceci suit l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand, qui s'est contracté entre le printemps 2008 et l'automne 2009 puis entre à nouveau dans une phase baissière à partir du printemps 2011.

Indice de Gini



¹ L'indice de Gini du revenu fiscal par unité de consommation est un indicateur du degré de concentration des revenus fiscaux par UC parmi les personnes de la zone étudiée. Il est compris entre 0 (concentration minimale lorsque toutes les personnes présentant un revenu identique) et 1 (concentration maximale lorsqu'une seule personne concentre la totalité des revenus de la zone).

3

UN MODE DE DEVELOPPEMENT QUI A EPUISE SES EFFETS ?



Le « choc de 2008 », au-delà de ses effets directs, souligne les questions structurelles sous-jacentes au développement de l'agglomération : la crise est un révélateur qui met en lumière les questions de fond de la période antérieure.

Il n'y a jamais de développement soutenu sans difficultés et sans « points de frottement » ; à Vannes agglo, l'ampleur même du développement souligne à la fois les contradictions de la croissance et les impératifs structurels.

Le développement que le territoire a connu dans la période passée a été consommateur de ressources dans tous les domaines.

Mais les besoins à court et moyen terme restent forts.

Ces éléments contradictoires mettent en évidence le besoin d'une inflexion dans le mode de développement et donc des moyens nouveaux pour assurer au territoire une évolution qui, à la fois, réponde à ses enjeux et corresponde à l'évolution prévisible de ses ressources.

Là est sans doute là la difficulté principale que le SCOT aura à régler dans le cadre de la détermination des axes de son projet de développement...



3.1 Les limites structurelles

✧ Des ressources naturelles largement mises à contribution

Les ressources naturelles et leur utilisation sont intimement liées au mode de développement du territoire : toutes les activités humaines « consomment » des ressources, et, en particulier l'eau, l'espace, la bio-diversité...

Cette consommation aboutit à accroître la pression sur l'environnement.

Cette pression anthropique constitue un bon indicateur du niveau de consommation et donc, à long terme, de la capacité du territoire à assurer le renouvellement de ces ressources et donc à garantir la pérennité de son mode de développement.

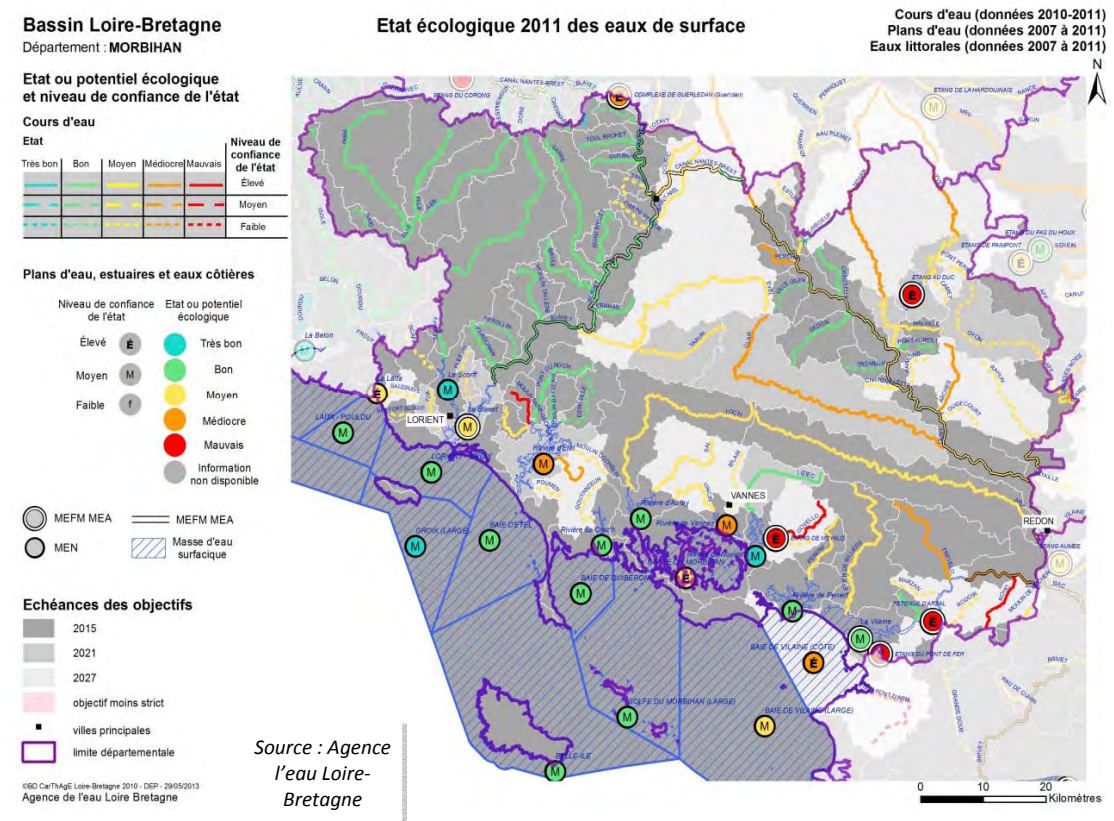
LA RESSOURCE EN EAU

La question se pose, d'abord, pour **l'eau**, l'ensemble des activités d'un territoire, qu'elles soient résidentielles ou économiques, aboutissant à une consommation d'eau.

Le territoire de Vannes agglo est directement concerné par neuf masses d'eau superficielles dont l'état écologique a été évalué sur la période 2010-2011.

Sur le plan qualitatif ces masses d'eau présentent globalement un état écologique moyen. Ces données sont globalement stables par rapport à celles enregistrées sur la période précédente hormis pour le Govello et l'Arz dont l'état s'est dégradé.

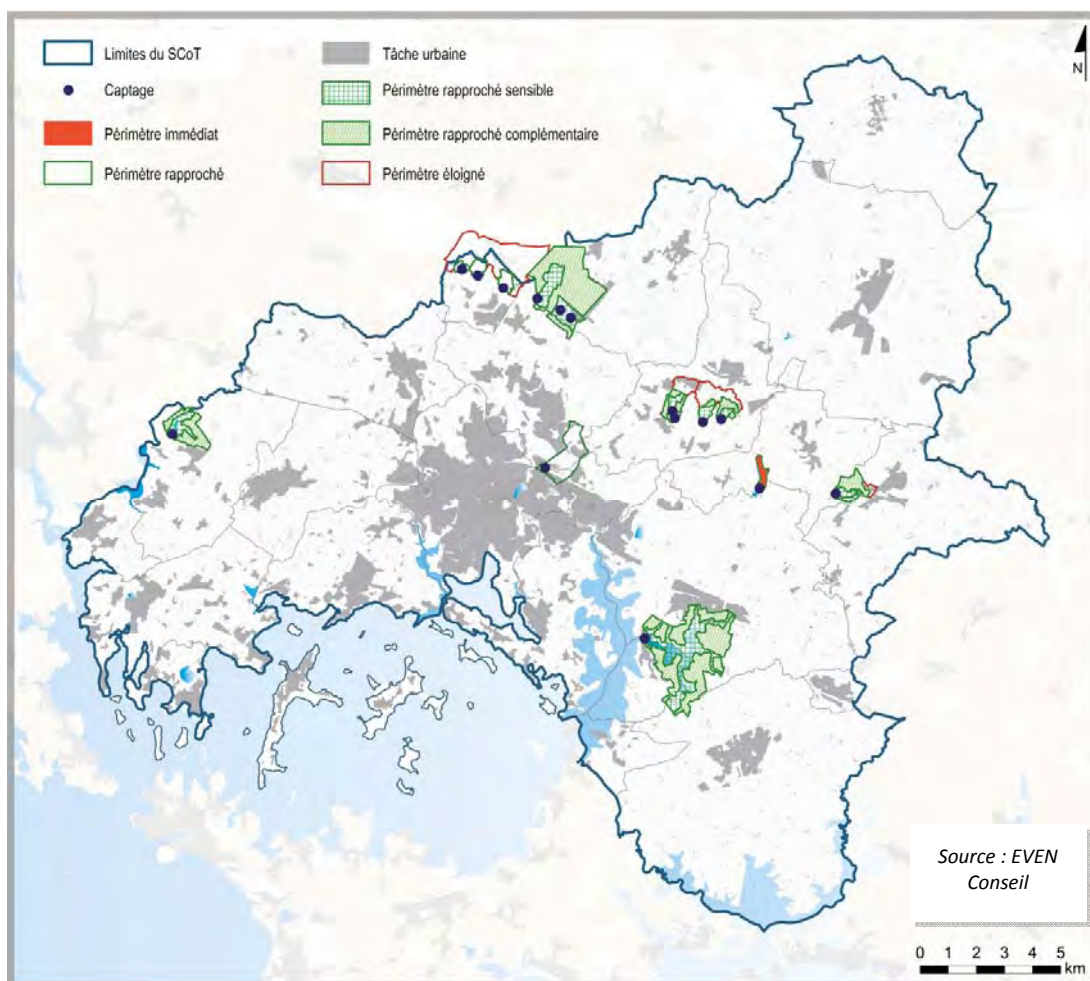
En ce qui concerne les plans d'eau, les estuaires et les eaux côtières les données relevées sont très hétérogènes et stables par rapport à la période précédente.



A l'échelle du Morbihan, 80 % de l'eau potable provient des rivières et 20 % des réserves souterraines.

Le territoire de Vannes agglo dispose de 4 prises d'eaux superficielles (dont une à l'arrêt) et de 9 captages d'eaux souterraines bénéficiant de périmètres de protection.

Les périmètres de protection des captages d'eau



Il faut noter qu'à l'échelle départementale, la qualité de l'eau distribuée est l'une des meilleures en France selon un rapport du Ministère de la Santé.

Par exemple, aucun dépassement en nitrates n'a été observé depuis 2001.

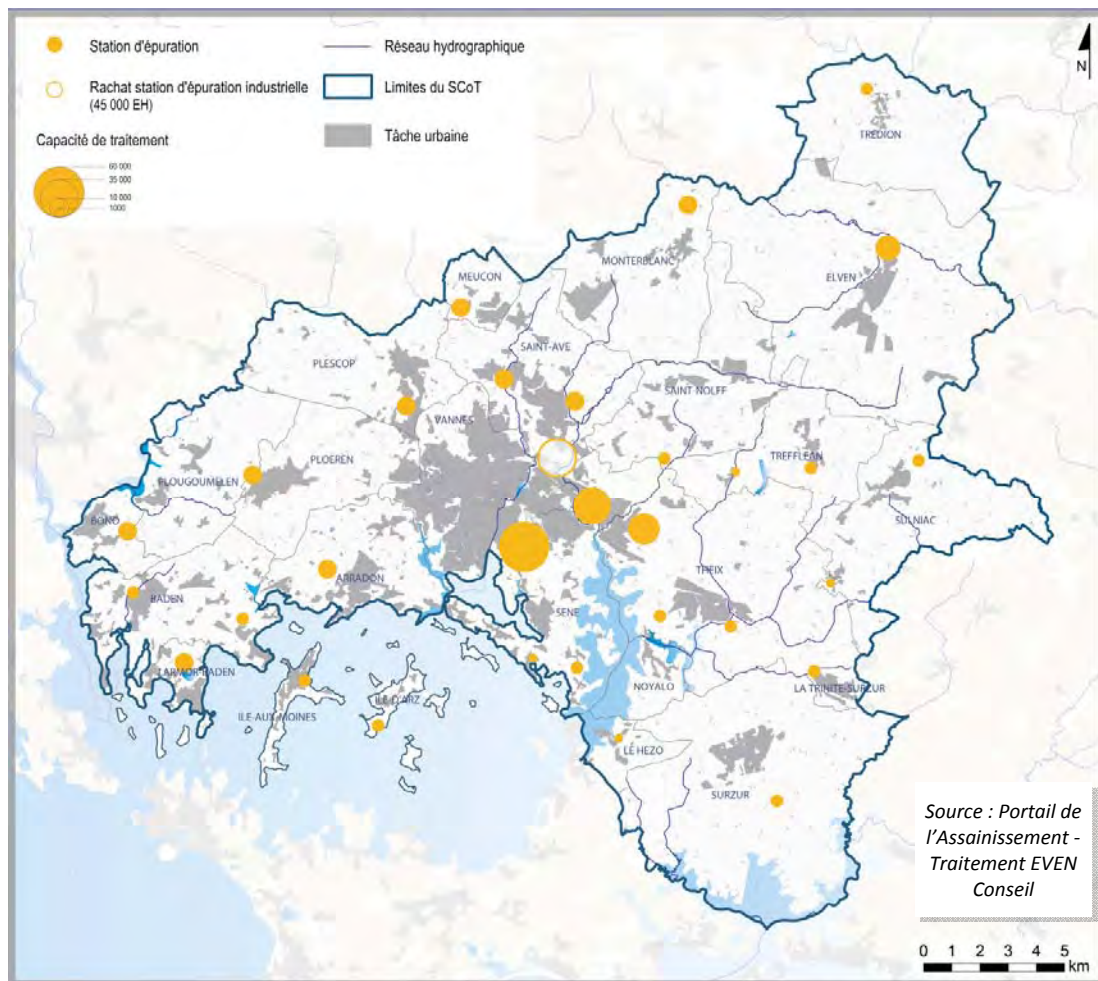
Pour Vannes agglo, l'analyse des taux de conformité pour chaque périmètre initial (sortie usine) confirme la **qualité satisfaisante de l'eau distribuée** sur le territoire.

Pour ce qui concerne **l'assainissement collectif**, le territoire de l'Agglomération de Vannes compte **30 stations d'épuration**.

Seules 2 communes n'en sont pas équipées : Noyal et Plougoumen (elles disposent cependant d'installations intercommunales : Noyal avec Theix et Plougoumen avec Le Bono).

En outre, les stations de la Trinité Surzur et du Hézo ne sont plus destinées être utilisées: le transfert des effluents de la Trinité Surzur vers Lauzach (hors SCoT) est effectif depuis 2013 et celui du Hézo vers Sarzeau est programmé pour 2014.

Localisation des stations d'épuration



Seule 1 station ne présentait pas en 2012 une conformité en termes de performance et en équipement (stockage) en 2012 (Pont Claou à Baden).

De plus, 10 stations **ont subi un dépassement** de leur capacité nominale.

Si la charge organique fait état, en moyenne annuelle, de valeur bien inférieure aux capacités des stations d'épuration, ce constat de dépassement est souvent lié à un « pic » de charge en période estivale (fréquentation touristique).

Ce pic reste néanmoins relativement bref, de l'ordre de 2 semaines par an et est significatif dans les communes littorales de l'ouest et à Vannes. Cependant, la conformité des rejets de ces stations montre par ailleurs que ces charges ponctuelles ont pu être traitées correctement par les ouvrages.

Du point de vue des charges hydrauliques, le parc de stations d'épuration du territoire est sollicité en environ 75% / 80% (estimation moyenne au regard des données disponibles).

Quelques surcharges sont enregistrées et trouvent leur origine dans les pics de fréquentation estivales mais sont aussi facilitées par des montées en charges liées à l'entrée d'eaux parasites en amont (réseau, poste de relevage...). Il existe ainsi un enjeu de neutralisation de ces eaux parasites pour fiabiliser la capacité épuratoire des stations d'épuration et limiter les risques de pollutions.

A ce stade, deux éléments doivent être rappelés pour la qualité des eaux rejetées, le milieu marin étant en quelque sorte le réceptacle final des rejets « terrestres » :

- Concernant la **qualité des eaux de baignade**, les relevés effectués pour l'année 2012 sur les plages des communes d'Arradon, Baden, l'Île aux Moines, l'Île d'Arz, Larmor Baden, Séné et Vannes ont montré une qualité globalement bonne à moyenne pour deux plages de la commune d'Arradon.
- Concernant la **qualité du milieu marin littoral**, qui reflète souvent la qualité des rejets « terrestres », n'est pas très satisfaisante. Le nombre d'alertes microbiologiques a fortement augmenté. L'analyse statistique des résultats sur les 10 dernières années met en évidence une dégradation de la qualité pour 14 stations et des déclassements de certaines zones de production de coquillages vivants en 2010 et 2013. Aucune tendance à l'amélioration n'est enregistrée sur cette période, malgré les efforts engagés par les collectivités.

Si l'assainissement collectif contribue à l'altération de la qualité des eaux littorales, d'autres sources viennent s'y ajouter : l'assainissement non collectifs (installations non conformes et polluantes), l'assainissement pluvial (branchements) et dans certains cas, les fuites au niveau de certains élevages ou des pratiques agricoles à risques (abreuvement dans les cours d'eau...).

Sur le plan quantitatif, le parc épuratoire représente une **capacité nominale totale de traitement de 207 000 EH** (Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2013).

Les 2 stations de la ville de Vannes, principal pôle urbain, disposent d'une capacité de traitement d'environ **95 000 EH** soit **45% de la capacité totale** du territoire.

Au-delà de la capacité actuelle, un certain nombre de projets sont susceptibles d'affecter la capacité épuratoire du territoire avec un certain nombre de fermetures, mutualisations, d'extensions et de transferts.

L'ensemble de ces projets permet l'extension du parc épuratoire du territoire d'environ **8 750 EH (en tenant compte des contraintes de la DCE / station de St-Avé)**, portant donc la capacité potentielle à plus de **216 000 équivalents-habitants**, qui est théoriquement suffisante pour traiter les « pointes » (187 000 EH) et donner une marge pour gérer les besoins de développement à court terme.

Toutefois, dans les conditions actuelles d'organisation du parc de stations d'épuration, le renforcement des normes en matière de rejets dans le milieu naturel conduit à **des contraintes fortes sur le développement des capacités de traitement de certains secteurs du territoire** (contraintes issues des objectifs de retour du bon état écologique des cours d'eau fixé par la DCE et le SDAGE, notamment aux échéances 2015, 2021 et 2027 selon les cours d'eau, et des limitations liées au traitement de la bactériologie dans le secteur littoral).

La préservation et le développement de la capacité d'accueil du territoire dépendent donc **d'investissements importants sur la qualité et l'organisation du dispositif global de traitement des eaux usées afin de l'adapter aux normes de rejets et d'éviter ainsi des risques de blocages à moyen, voire court terme.**

Cet enjeu majeur appelle une réflexion à l'échelle du territoire car les situations d'une commune à l'autre ne sont pas équivalentes et une approche d'ensemble permet d'étendre l'amplitude des solutions : amélioration de la performance de stations, mutualisations de stations permettant d'optimiser les conditions de rejets, transferts d'effluents...

Toujours sur le plan quantitatif, la capacité de **production d'eau potable est supérieure aux consommations et affiche en grandes masses autour de :**

- **6,4 millions de M³ consommés en 2012,**
- **pour 7,7 millions de M³ produits.**

Note : la complexité des échanges d'eau dans Vannes agglo (environ 1,8 Mm³/an) et entre les SIAEP dont les périmètres ne correspondent pas à ceux des SCoT, ainsi que l'absence d'informations précises concernant certains flux entre territoires demande une approche par grande masse pour permettre une analyse cohérente et fidèle avec la situation (cf. EIE du SCoT).

Si le territoire est un producteur et aussi exportateur d'eau potable (alimentation des communes du SIEAP de la presqu'île de Rhuys située hors Vannes agglo, vente d'eau à EDM...), il n'est pas pour autant autonome et s'inscrit dans le réseau départemental d'interconnexion permettant le partage de l'eau entre les différents territoires.

Vannes agglo a recours à des importations lors de pics de consommations en période d'étiages (variation de la disponibilité de la ressource superficielle, contraintes des débits d'étiage...). Pour autant, ces importations relèvent moins d'une divergence directe entre la quantité d'eau potentiellement disponible et les besoins à l'échelle du seul SCoT que de la gestion du partage de l'eau entre les territoires. En effet, ce partage de l'eau amène les territoires à s'appuyer sur différentes ressources selon les périodes et les besoins afin d'en optimiser l'utilisation (EDM permettant une sécurisation à l'échelle du département). En outre, au-delà des volumes actuels produits le territoire dispose d'un potentiel de production supplémentaire qui est significatif.

Enfin, ces pics sont relativement circonscrits dans le temps puisqu'ils interviennent une à 2 semaines par an (qui s'étendent au plus fort autour du 15 août et du 14 juillet), sur une période touristique totale d'environ 6 à 8 semaines par an.

Les situations locales sont en outre très contrastées :

- **La ville de Vannes**, qui est le principal producteur et contributeur aux exportations d'eau du territoire, détient des capacités importantes en termes de ressource et de moyens de production. En effet, même en période de pointe de consommation (période touristique), la ville dispose encore d'une marge de production supplémentaire de 30% à 40%. Notons que la ville de Vannes a une politique de reconquête des eaux souterraines visant à ce que la contribution de ces eaux à la production totale passe de 33% à 40% (source Ville de Vannes).
- **Le SIEAP Meucon / St Avé**, bien que peu concerné par les pics de consommation touristique est dépendant des importations lors des étiages (comme la plupart des communes du nord du territoire) et étudie la possibilité de développer de nouvelles ressources car les prélèvements dans leur configuration actuelle (autour de 600 000 m³/an) ne peuvent pas être augmentés.
- **Les pics de consommation** touristique se concentrent sur Vannes, et Vannes Ouest. Dans le SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, ce sont surtout les communes hors de Vannes agglo qui sont soumises à des pics touristiques (le Hézo et de Surzur étant peu impactées).

Les interconnexions permettent une sécurisation de l'alimentation (dont notamment lors des étiages et pics de consommation) grâce en particulier à Eau Du Morbihan (EDM) et à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (ressource d'Arzal).

D'un point de vue prospectif, EDM a réalisé une étude sur les besoins futurs dans un cadre plus général de partage de l'eau à l'échelle du département. Un des scénarios prospectifs met en évidence qu'en tenant compte des objectifs des différents SCoT établis dans le territoire couvert par EDM, **les besoins seront couverts jusqu'en 2030**, mais sans marge de sécurité. Notons en outre que EDM s'inscrit dans une politique d'optimisation des infrastructures (interconnexions, mutualisation des ressources...) et dans une logique de ne pas accroître les importations issues d'Arzal.

Des projets sont en outre à prendre en compte :

- arrêt de la production de l'usine de Pont-Sal,
- nouvelle unité de l'usine de Trégat,
- augmentation des prélèvements d'eau souterraine des captages de Meucon-Grand Champ pour atteindre 1 650 000 m³/an en année moyenne pour Vannes,
- réflexion pour renforcer la production du captage de Trefllis à Séné,
- et, à Saint-Avé, projet à l'étude de reconversion de la carrière de Lescuit (4 000 000 m³ soit environ 100 000 EH, mais à long terme).

Les projets renforçant la ressource sont de nature à réduire la dépendance du territoire aux importations puisqu'ils visent l'augmentation du stock d'eaux superficielles et la reconquête des eaux souterraines (en outre, la retenue existante de Noyalo permet un complément de 2 000 000 m³ mobilisables).

A l'échelle du SCoT, l'alimentation en eau potable s'appuie sur une ressource existante importante et des projets de renforcement procurant au territoire un potentiel réel pour répondre aux besoins futurs.

En revanche, la question principale relève de la gestion des étiages et des « pointes » de consommation amenant à poursuivre la sécurisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources tant à l'échelle de Vannes aggro que des territoires avec lesquels il partage des ressources communes.

En outre, ces « pointes » interpellent sur la manière d'appréhender la problématique :

- est-il nécessaire ou adapté de développer significativement la ressource globale pour des pics de consommation très courts ?
- ou ne faut-il pas continger ces pics par des solutions spécifiques (économie d'eau, stockage...) ?

★ **Comme on le voit, la situation concernant « le cycle de l'eau » dans Vannes aggro est contrastée, avec, cependant :**

- **des projets et des solutions de court, moyen et long terme qui devront être analysés en fonction des projets de développement de l'agglomération ;**
- **un enjeu majeur de maintien et de développement de la capacité du parc épuratoire du territoire au regard du renforcement des normes de rejets (DCE).**

LES MILIEUX NATURELS

La biodiversité du territoire constitue indéniablement un « point fort » de Vannes agglo.

Cette réalité s'explique par l'importance qualitative et quantitative des boisements (avec les landes de Lanvaux, en amont du territoire de Vannes agglo au nord), du bocage, des milieux ouverts, des milieux humides et des cours d'eau, des milieux littoraux et marins, qui abritent une faune et une flore riches.

En particulier, le complexe boisements/zones humides et cours d'eau/milieux littoraux, souvent liés entre eux par le bocage, représente un paysage caractéristique du vannetais et un élément important de son patrimoine et de ses infrastructures naturelles.

Ces éléments de richesse environnementale ont donné lieu à de nombreux zonages environnementaux (inventaires, protection de niveau international, européen et national).

Dans le périmètre de Vannes agglo, presque tous les types de zonages environnementaux sont présents :

- Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- zone humide d'importance internationale (convention RAMSAR), zones NATURA 2000 (zones spéciales de conservation - ZSC et zones de protection spéciale - ZPS),
- emprises du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres,
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général,
- arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- Réserve Naturelle Nationale,
- Réserves Nationales de Chasse et Faune Sauvage...

Ces zonages tendent à se concentrer sur le Golfe du Morbihan, aussi bien sur son littoral que sur ses espaces marins, ce qui atteste de la sensibilité de cette liaison terre⇌mer, qui est également un espace très convoité du point de vue de l'urbanisation.

Dans ce contexte, et en prenant en compte les premiers éléments du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), le SCoT doit préciser, au travers d'une « trame verte et bleue », l'armature environnementale du territoire.

L'objectif principal de l'identification de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT est de décliner à l'échelle locale les continuités et le fonctionnement écologique au sein de l'intercommunalité.

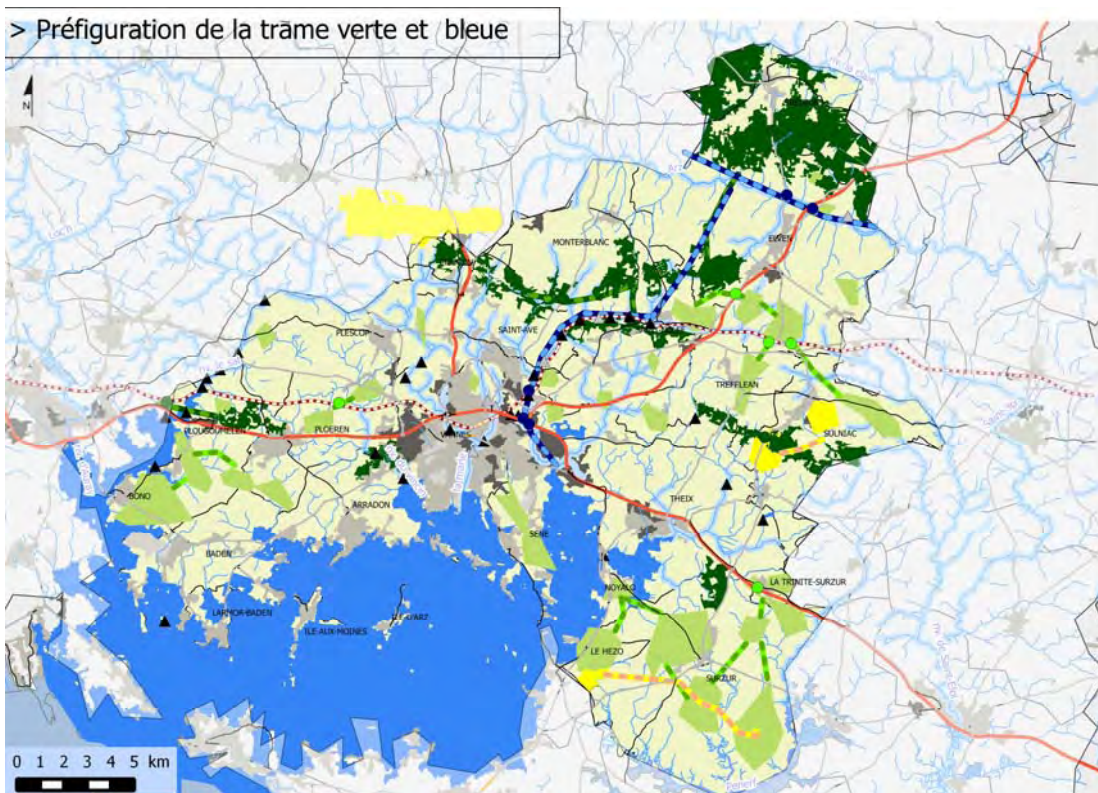
Une première ébauche de la trame verte et bleue a été réalisée sur la base de l'analyse des milieux et des habitats (carte des sous-trames = par type de milieux : boisé, bocagers, aquatiques, humides, ouverts), des consultations des experts naturalistes locaux...

Cette analyse sera complétée par des ateliers de travail avec les élus du territoire et les partenaires.

La préfiguration de la trame verte et bleue devra en outre s'articuler avec la trame définie dans la charte du PNR du Golfe du Morbihan.

L'analyse de l'armature environnementale du territoire est complétée par une étude de détail de la trame verte urbaine qui joue un rôle urbain, environnemental et présente une grande valeur d'usage pour les habitants.

Carte de préfiguration de la Trame verte et bleue



Eléments fragmentant

Niveaux de fragmentation des routes

- I
- II
- III
- IV

Niveaux de fragmentation obstacles au libre écoulement

- I
- II

Niveaux de fragmentation des voies ferrées

- I
- II

Niveaux de fragmentation des zones artificialisées

- I
- II
- III

Trame verte

Bois

- Réservoirs de biodiversité candidats
- Corridors écologiques candidats
- Points de conflits potentiels

Bocage

- Réservoirs de biodiversité candidats
- Corridors écologiques candidats
- Points de conflits potentiels

Milieus ouverts

- Réservoirs de biodiversité candidats
- Corridors écologiques candidats

Trame bleue

Zones humides

- Réservoirs de biodiversité candidats
- Corridors écologiques candidats
- Points de conflits

Cours d'eau

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Source : Biotope, avril 2014

La carte montre très clairement que la mise en œuvre de cette armature naturelle du territoire que constitue la trame verte et bleue du SCoT, destinée à préserver de façon pérenne les milieux naturels emblématiques du territoire, se heurte à un certain nombre d'obstacles qui constituent des éléments de fragmentation des milieux et des points de conflit.

Les éléments « fragmentants » sont nombreux, mais les routes (RN 165 Nantes / Brest, RN166 Vannes / Ploërmel, D767 Vannes /Lannion) et la voie ferrée jouent un rôle crucial : leur rôle de coupure urbaine, très sensible dans l'aménagement de l'agglomération, est également très sensible sur le plan environnemental...

Cette carte montre aussi que les réseaux hydrographique et humidité constituent une armature dense souvent proche ou pérennité des espaces urbains importants.

Cette armature favorise la connectivité des espaces terrestres avec les milieux marins tout en observant des contacts avec les secteurs anthropiques.

Elle intervient donc à l'articulation de plusieurs enjeux liés entre eux : la qualité fonctionnelle des cours d'eau, la préservation de la ressource pour l'eau potable, la mise en valeur du cadre de vie et la maîtrise des risques de conflits d'usages de l'eau (conchyliculture, pêche, assainissement...).

LES QUESTIONS ENERGETIQUES

Structurellement la Bretagne est dépendante de ressources électriques extérieures, comme d'autres régions françaises (Ile-de-France...) que le réseau national permet d'alimenter à hauteur des besoins.

Toutefois, l'enjeu pour la Bretagne autour duquel RTE et les différents partenaires (Pacte électrique breton, concessionnaires...) se sont mobilisés relève de la sécurisation rendue nécessaire par la vulnérabilité spécifique du secteur nord breton.

Cette vulnérabilité du secteur nord est génératrice d'un risque de coupure pour lui-même et d'un risque d'effondrement de tension qui impliquerait toute la région.

Pour neutraliser ces risques de multiples opérations ont été mises en place et sont programmées notamment dans le cadre du « filet de sécurité breton ».

Ces projets, n'engendreront aucune d'implication directe pour Vannes agglo si ce n'est, au même titre que les autres secteurs Sud et Est bretons, de bénéficier d'une fiabilisation de l'alimentation à l'échelle régionale.

Cette fiabilisation devrait par ailleurs être confortée sur le long terme grâce à la mise en place d'une politique plus globale de développement de réseaux électriques intelligents (optimisation dynamique de l'offre et de la demande en électricité).

De ce point de vue, un des éléments déterminants en Bretagne sera de travailler à l'insertion des énergies renouvelables dans un réseau électrique intelligent, ce qui implique des enjeux de :

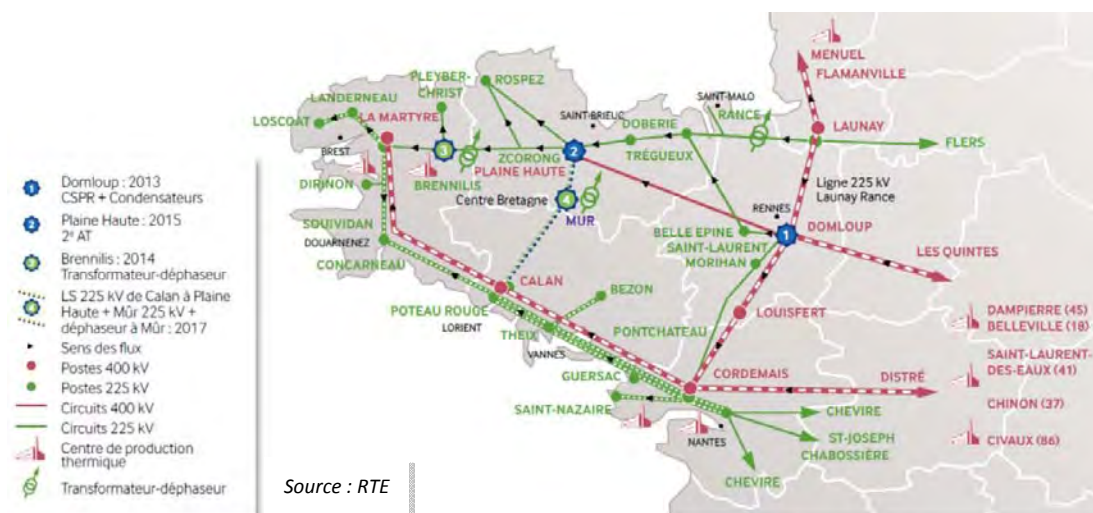
- Stockage,
- Gestion des pics de consommation,
- Production autonome (utilisation directe de l'énergie produite sur place sans repasser nécessairement par un réseau général).

A l'échelle locale, le territoire du SCoT détient un réseau électrique fonctionnel,

de bonne qualité et suffisamment dimensionné (réseau structurant) pour répondre aux besoins futurs (sources concessionnaires).

Les transformateurs ne font état d'aucune difficulté de raccordement au réseau RTE (dans le cadre d'une gestion normale du patrimoine électrique, comme par exemple, le renforcement programmé de l'alimentation de la sous station SNCF de St Avé depuis le poste de Theix).

« Filet de sécurité breton »



Du point de vue des ressources naturelles du territoire, le premier point est évidemment **la très faible proportion de la consommation finale du territoire qui est couverte par la production locale d'énergie**, représentée par les énergies renouvelables (EnR).

En effet, la consommation finale du territoire est de près de 400 000 tep/an en 2010 dont 60 % pour les bâtiments et 25 % pour les transports.

La consommation finale représente une facture énergétique de l'ordre de 340 millions d'Euros par an.

Elle occasionne des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 747 000 tCO₂e (tonne équivalent CO₂) en 2005, dont 76% pour les transports et le bâti, soit une «performance carbone » de Vannes aggro de 6 tCO₂e/habitant.

Face à cette consommation la production locale d'EnR est de 77 GWh environ, pour près de 90 % issue de la combustion du bois bûche par les particuliers.

La production locale représente donc seulement 2,4 % de la consommation finale totale.

Pour l'avenir, de nombreux gisements potentiels sont identifiés pour toutes les sources renouvelables (solaire, bois énergie et méthanisation, principalement agricole), pour un total du gisement évalué à > 850 000 MWh, ce qui permettrait théoriquement de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques finaux, à la condition que ceux-ci soient réduits d'un facteur 4.

Il faut rappeler que le potentiel EnR est cependant limité par des contraintes de préservation du patrimoine naturel et bâti.

Les consommations énergétiques locales aboutissent à une précarité énergétique des ménages de Vannes agglo.

Un nombre non négligeable de ces ménages la part des ménages présentent un taux d'effort énergétique global (TEE - logement+mobilité) élevé : pour 20% des ménages, les coûts énergétiques représentent entre 10% et 15% des revenus et pour 10%, plus de 15% des revenus

En supposant une augmentation de 50 % du coût de l'énergie * (ce qui correspond à certaines prospectives pour 2020) à revenus constants, et en considérant le seuil de précarité à un TEE global > 15 %, ce seraient alors 30 % des ménages qui se retrouveraient en situation de précarité énergétique au lieu de 10 % actuellement.

* Le territoire est particulièrement vulnérable à l'augmentation du coût de l'électricité, énergie de chauffage de plus de 40% des logements et qui selon les dernières estimations de la Commission de Régulation de l'Énergie est amenée à augmenter de 50% d'ici à 2020

- ✧ **Le mode de développement de l'agglomération a été largement fondé sur un modèle de dépendance aux importations d'énergie (particularité que Vannes agglo partage avec la plupart des territoires bretons).**

La poursuite de ce modèle interroge l'avenir sur un ré équilibrage énergétique dépendant de la réduction des consommations, notamment liées à l'habitat et aux mobilités, et du développement des énergies renouvelables dont le potentiel est important mais difficile et coûteux à développer...

LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR LE TERRITOIRE

Aux questions énergétiques, de biodiversité et d'eau, les questions relatives aux risques, il faut ajouter :

- des risques naturels (inondation, submersion marine) non négligeables,
- des volumes de déchets relativement bas par rapport aux moyennes nationales et en forte diminution (- 22 % sur la période 2005/2012),
- une qualité de l'air qui dépasse ponctuellement (de mai à juillet) les objectifs réglementaires pour l'ozone,
- et un niveau important de pollutions sonores liées aux grandes infrastructures.

Cette situation contrastée, malgré des efforts certains de la part de la Communauté d'Agglomération, montre que **le mode de développement de Vannes agglo a tendu à accentuer fortement la pression anthropique sur l'environnement.**

Un certain nombre de ressources naturelles ont été consommées dans ce processus, ce qui, dans bien des cas et dans bien des secteurs, sera irréversible.

Cette question interroge naturellement la durabilité du mode de développement de l'agglomération, et sa capacité à continuer son mode de développement actuel.

Cette question est de portée générale pour tous les territoires « sous pression », mais elle se concentre, à Vannes agglo, sur un certain nombre de problématiques :

- **La capacité de renouvellement des ressources du territoire.**

Cette problématique n'est pas uniquement environnementale, mais, sur le plan de l'environnement, elle conduit à une réflexion sur les moyens d'assurer à long terme un équilibre entre les besoins et les ressources.

Cette capacité de renouvellement des « biens environnementaux » est un élément de la « capacité d'accueil » du territoire, élément souvent utilisé dans le cadre de l'application de la Loi Littoral, mais qui revêt une portée plus générale dans le cas spécifique de Vannes agglo et qui s'étend au mode de développement de tout le territoire.

Dans ce cadre élargi, la question n'est pas univoque, la capacité de renouvellement des « biens environnementaux » du territoire de Vannes agglo étant très différenciée selon les problématiques.

Comme on l'a vu, des projets et des pistes de solutions existent pour le cycle de l'eau, tandis que les infrastructures naturelles et la biodiversité du territoire bénéficient d'un niveau de protection élevée, que la trame verte et bleue du SCoT tendra à compléter.

La question est posée pour l'énergie, avec cependant des potentiels importants, mais complexes et coûteux à mobiliser.

La question est également posée pour ce qui est de l'assainissement, en fonction des conditions imposées pour les rejets dans le milieu naturel.

Au total, le territoire, dispose de ressources environnementales riches et diversifiées.

Cette diversité compte pour beaucoup dans son attractivité ; il n'est pas dénué de moyens pour assurer un développement véritablement durable, sous réserve de fortes inflexions.

- **Les effets spatiaux liés à cette consommation importante de ressources naturelles.**

Dans tous les cas, le renouvellement des ressources environnementales supposera d'affecter une proportion importante de l'espace territorial à cette fonction.

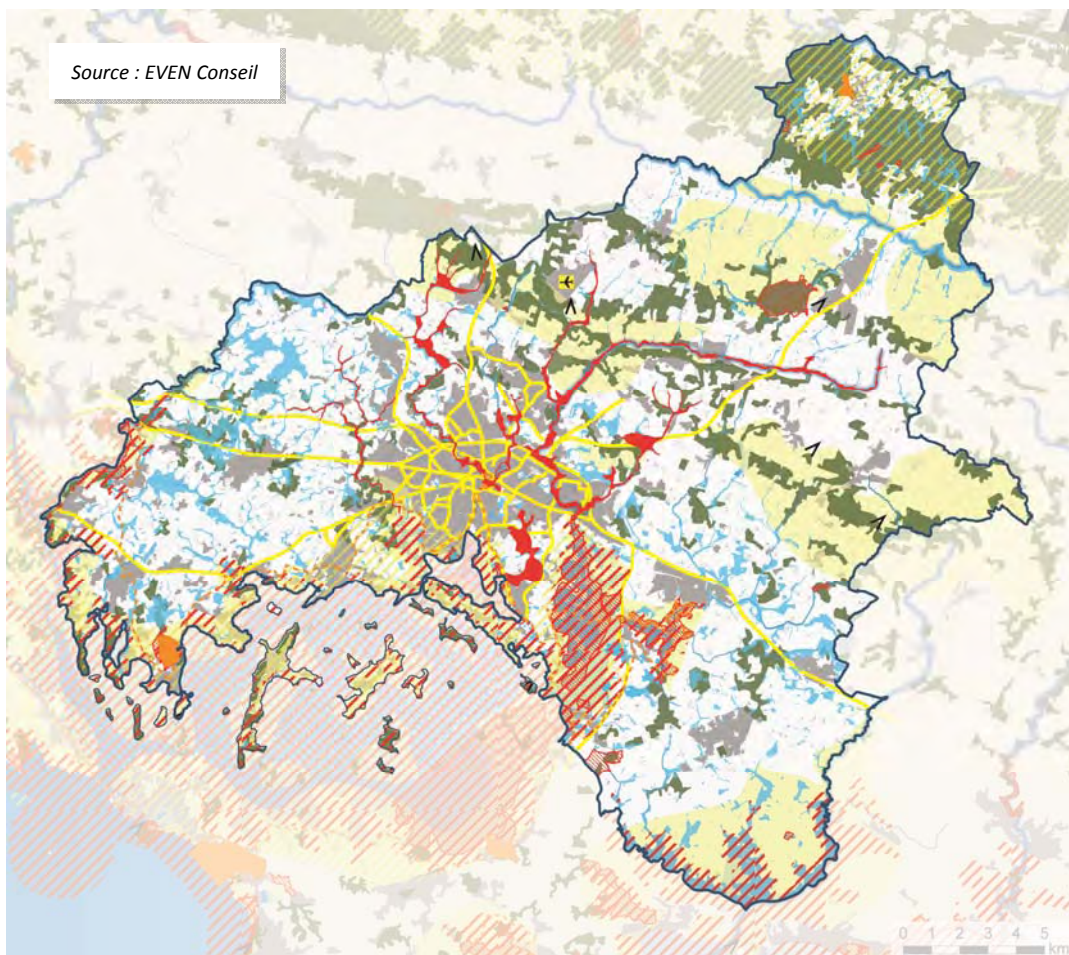
Cette affectation, qui devra en outre prendre en compte les besoins agricoles, est un élément de pérennité d'un mode de développement renouvelé, et elle est déjà partiellement mise en œuvre par Vannes agglo aussi bien sur le plan de l'urbanisme que sur celui de l'environnement.

La carte de la page suivante montre l'importance des espaces concernés par cette fonction.

La signification de cette carte n'est pas que l'ensemble de ces secteurs soit « gelé » pour les activités humaines, mais que dans tous les cas un niveau d'attention et de précaution doit être observé dans les usages potentiels des espaces concernés.

Carte de hiérarchisation du niveau de sensibilité du territoire



Cette carte permettra également de définir les sites sensibles ou susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du SCoT et qui devront faire l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre de l'évaluation environnementale.





Cadre naturel et outils de protection

-  Site Natura 2000
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2, ZICO
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Réseau hydrographique
-  Boisements
-  Zones humides



Cadre paysager

-  Paysages emblématiques (Source : PNR)
-  Cônes de vue (Source : PNR)

Risques et nuisances

-  PPRi
-  Infrastructures de transport concernées par un classement sonore

Urbanisation

-  Tâche urbaine
-  Zones AU aux PLU

- **Cette question doit désormais être réfléchi e dans le cadre de la mise en œuvre du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan**, qui doit recouvrir 22 des 24 communes de Vannes agglo (hors Le Bono et de Trédion), et dont la Charte constituera un élément important du mode de développement du territoire, de l'affectation de ses espaces et de leur mode de gestion.

✧ Une ressource spatiale convoitée et limitée

A l'échelle de Vannes agglo, l'occupation du sol était la suivante en 2012 :

- espaces urbains et artificialisés : 15% soit 7 566 ha ;
- espaces agricoles et prairies : 67%, soit 34 828 ha ;
- espaces naturels et forestiers : 18% ; soit 9 406 ha ;
- espaces en eau et maritimes : 1%*, soit 346 ha

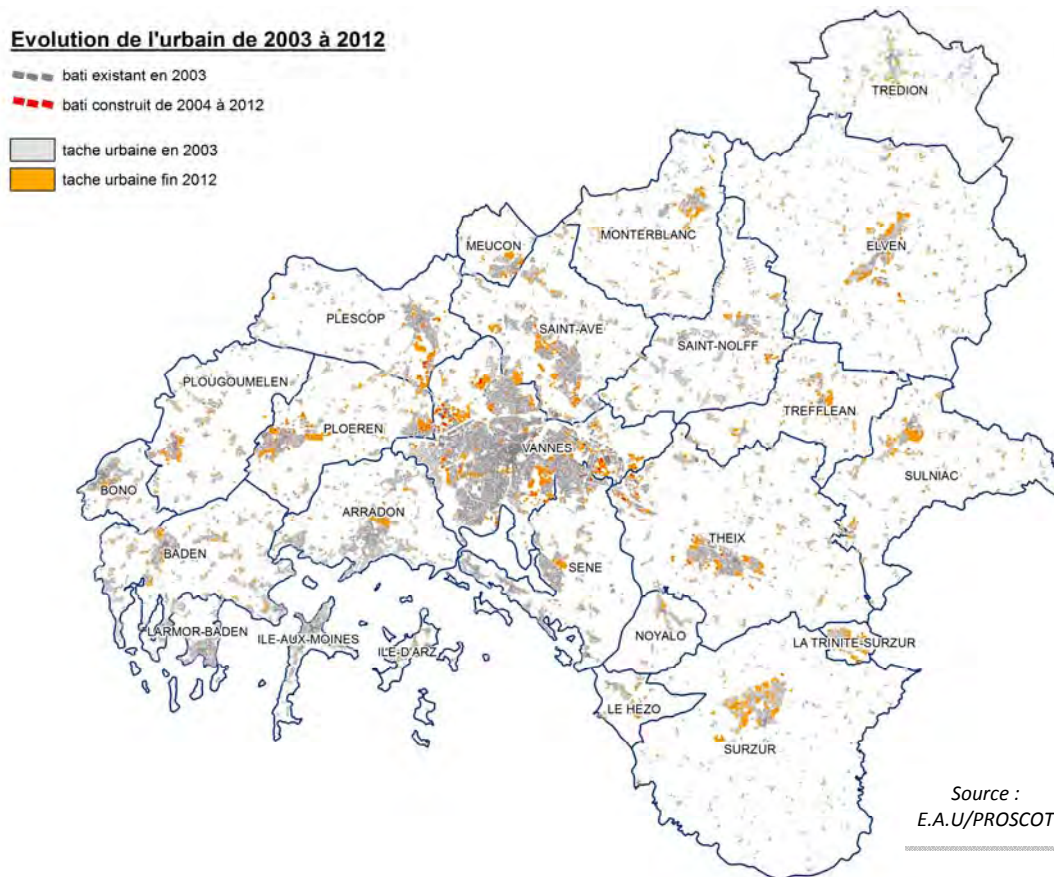
* espaces en eau et maritime compris à l'intérieur des limites communales.

Le territoire de Vannes agglo, bien qu'il abrite des éléments urbains forts, reste avant tout un territoire agricole et l'espace agricole mobilise environ 2/3 de la surface.

Les surfaces urbaines et naturelles ont une proportion similaire à l'échelle du SCoT et les espaces naturels (et qui ne sont pas des terrains agricoles), sont localisés de manière très prépondérante au nord de la RN 165 et en particulier dans le secteur de Trédion pour ce qui concerne l'occupation forestière.

La consommation d'espace passée, de 2003 et 2012 (soit 10 ans) sur le territoire du SCoT a été de 137 ha/an (hors grandes infrastructures), dont 120 ha/an pour l'habitat (incluant les équipements) et 17ha/an pour les activités économiques.

Évolution de la tache urbaine de 2003 à 2012



Globalement, l'urbanisation s'est concentrée à Vannes ainsi que sur la première couronne, et est globalement plus intense à proximité des grands axes routiers : N165 et N166.

Par ailleurs, certaines communes ont fortement augmenté leur tache urbaine, en proportion : La Trinité-Surzur (+59%), Meucon (+28%), Surzur (+28%), Sulniac (+27%), Treffléan (29%).

Bien que les extensions de l'urbanisation se soient généralement inscrites dans une recherche de cohérence de l'enveloppe urbaine en comblant les redents des lisières urbaines existantes, en particulier sur le littoral :

- les hameaux et villages ont cependant connu un renforcement significatif ;
- l'extension linéaire du bâti le long de voies secondaires s'est poursuivie dans certains secteurs en tendant à relier des hameaux et villages qui étaient initialement séparés.

Au total, ce sont donc environ 1 364 hectares qui ont été artificialisés en dix années.

Dans les faits, le foncier a été un des ingrédients de la croissance récente : si l'analyse montre que la croissance a été « tirée » par le développement de l'emploi, le mode de développement global de l'agglomération a été un développement extensif, tant pour les activités économiques que pour l'habitat.

Pour l'avenir, le potentiel de développement dépend largement du SCoT, qui devra déterminer à la fois la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation et définir la forme de ces urbanisations, ainsi que les grands projets à mettre en œuvre.

Mais, à l'heure actuelle, dans le cadre du SCoT de 2006, les PLU des communes du territoire ont inscrit environ 1 400 ha de zones à urbaniser parmi lesquels, environ 28 % concernent le développement économique (386 ha), 58 % la vocation d'habitat et 13% des équipements.

Près de 70 % des zones à urbaniser relèvent d'un zonage de type 1AU permettant une urbanisation à court terme.

Il peut être estimé que dans 3 ans à partir de 2013, échéance pour l'approbation du futur SCoT, le territoire aura utilisé environ 40 % des zones à urbaniser des PLU applicables.

Du point de vue de l'habitat, et à horizon 3 ans, les PLU auront utilisé en tout 312 ha des 812 ha de zones à urbaniser qu'ils ont inscrit.

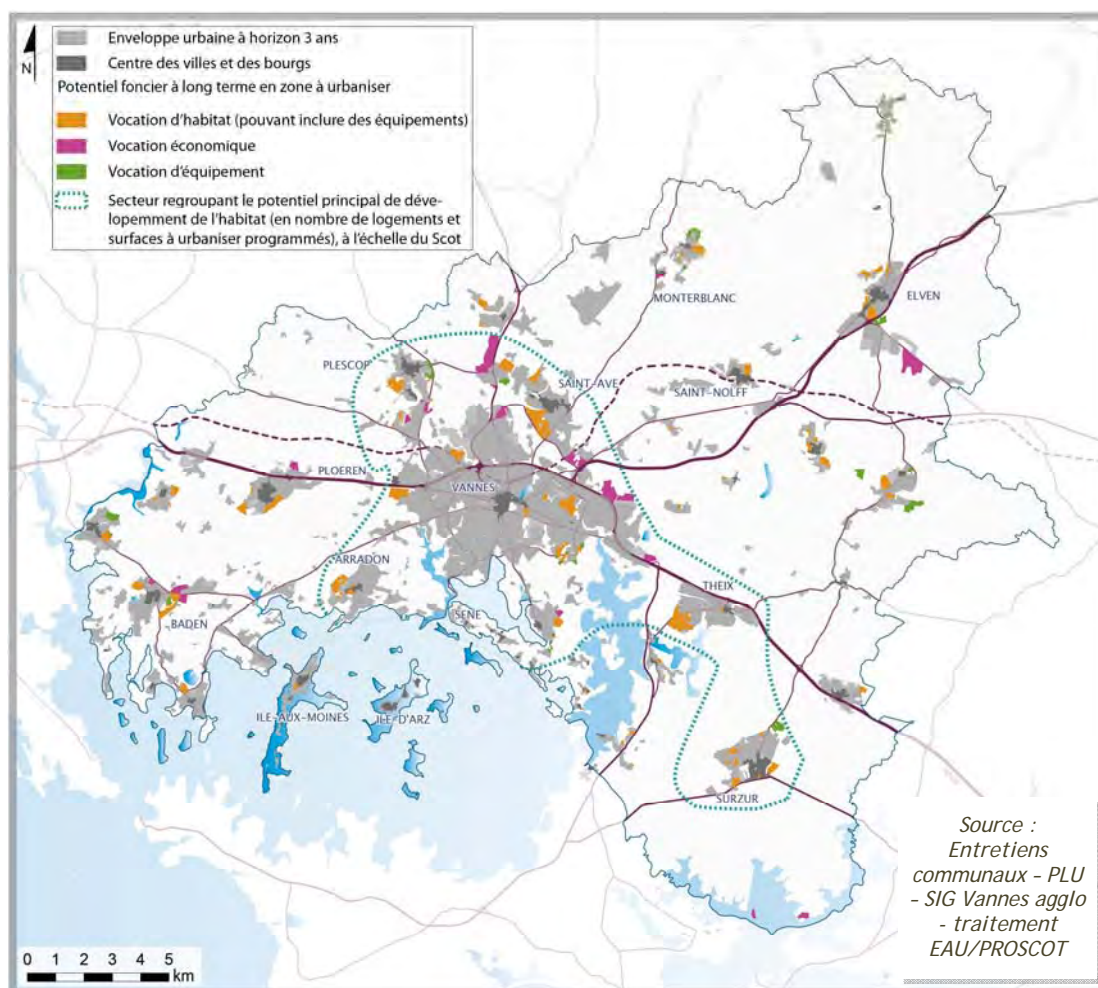
Toujours pour l'habitat, en poursuivant cette tendance, au-delà de 3 ans, les 500 ha restant offrent en théorie un potentiel de développement pour 7 années supplémentaires.

A moyen-long terme, ce potentiel foncier conduirait à une production théorique de 14 000 logements, dont un tiers est actuellement envisagé dans les centres urbains et deux tiers en périphérie.

74 % de la programmation envisagée de logements (14 000) relèvent de 7 communes du SCoT en mobilisant 59% du potentiel foncier planifié en zone à urbaniser à l'échelle du territoire : Vannes, St-Avé, Theix, Séné, Plescop, Arradon, Surzur.

Naturellement, il s'agit d'un potentiel théorique qui ne préjuge pas de la faisabilité effective des opérations, du point de vue des contraintes juridiques, foncières, urbanistiques. Il faut noter que hors les zones à urbaniser, environ 290 ha de dents-creuses ont été identifiés dans le cadre des travaux du PNR du Golfe du Morbihan : 5,5 ha relevant de parcelles ou groupes de parcelles de 300 à 400 m² et 284,5 étant des tenements fonciers supérieurs à 400 m². Au-delà, de ces 290 ha, Vannes (hors secteur labellisé PNR) dispose d'un potentiel de réceptivité dans son tissu urbain existant estimé autour de 120 ha (Source : Vannes agglo).

Spatialisation du potentiel théorique de développement à long terme prévu dans les PLU



Du point de vue des parcs d'activité, la disponibilité (les terrains urbanisables dans les zones déjà aménagées) est faible et s'élève à 40 ha (estimation 2016 - Cf. complément thématique : Economie), surtout sur Gohélis.

Outre les questions d'urbanisme, la réalisation effective de ce potentiel non négligeable au moins à court et moyen terme dépend naturellement des **conditions économiques** qui prévaudront à l'époque du lancement effectif des projets.

Or, en raison même de la croissance récente et de l'attractivité du territoire, en particulier sur le littoral, et dans la seconde couronne de Vannes, le prix du foncier a connu une forte augmentation, avec un écart grandissant au sein du territoire.

Par exemple pour les terrains à bâtir pour le résidentiel, les prix vont de 80€/m² pour les communes intérieures à plus de 400€/m² pour les communes littorales. Cette réalité conduit, dans la période actuelle, à deux séries d'étranglements :

- Le choc entre les budgets des **acquéreurs finaux** (particuliers et entreprises) et les prix offerts.

Dans le résidentiel, le renchérissement des fonciers, associé à un coût de construction également en hausse, conduit à la fois à la diminution de la taille moyenne des parcelles (530 M² en 2010, correspondant à un coût foncier moyen de 100 000 Euros)

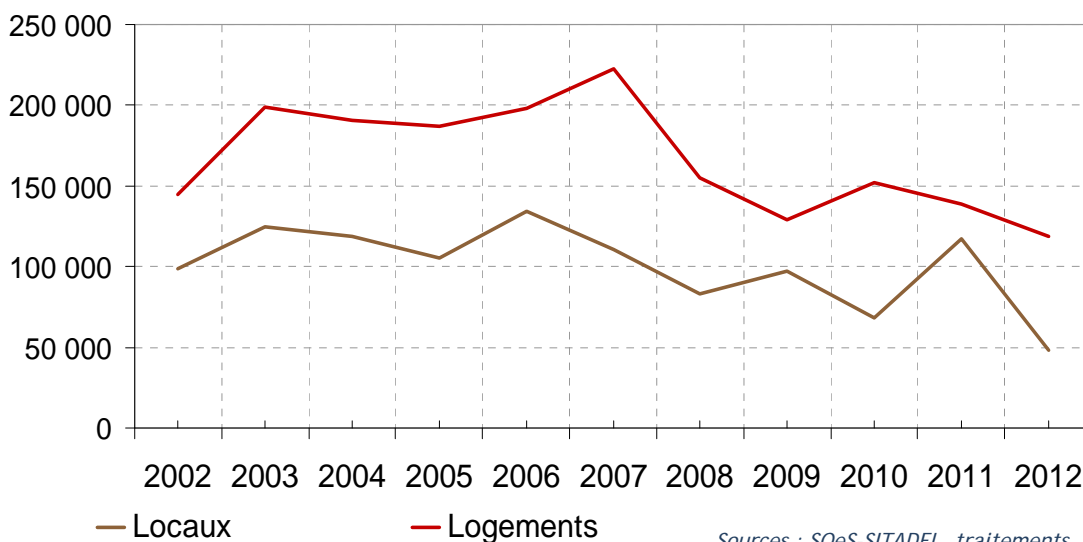
et à une difficulté accrue pour l'accès des ménages actifs, et notamment pour ceux qui sont actuellement locataires.

Il existe donc un enjeu fort en ce qui concerne le logement intermédiaire ou à prix abordables.

- En amont, les **opérations d'aménagement** sont également prises en tenaille entre les coûts fonciers et les prix de sortie, avec un équilibre économique de plus en plus difficile à trouver, aussi bien pour le résidentiel que pour les activités économiques.

On voit bien que le « système de production » immobilier et foncier tend à se gripper, à la fois sous l'impact de la crise économique et financière (qui suspend certains financements) et sous l'effet spécifique de la croissance et du mode de développement de Vannes agglo.

Mises en chantier de logements et de locaux (Vannes agglo, m² annuel)



Sources : SOeS-SITADEL, traitements GECODIA

La réalisation des opérations d'aménagement et de construction est donc entrée dans un phénomène structurel de difficultés dont il n'est pas certain qu'une « sortie de crise », même vigoureuse, suffirait à le surmonter.

Le potentiel théorique de Vannes agglo, si la tendance passée en ce qui concerne le mode d'aménager (taille des parcelles, formes urbaines) se perpétuait, permettrait de « tenir » 10 années, pour autant que le marché et/ou les interventions publiques permettent un redémarrage effectif.

Cette perspective, qui ne préjuge en rien des futures orientations du SCoT, montre que des disponibilités existent pour le développement de l'agglomération à moyen/long terme, mais qu'au-delà, à long terme, il sera extrêmement difficile de mobiliser un potentiel supplémentaire, face aux contraintes d'aménagement liées à la préservation des zones naturelles, aux risques, etc...

Ces questions sont renforcées par la perspective ouverte par le **Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan**, avec la Charte duquel le SCoT doit être compatible.

La Charte fixe des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain à horizon 2026 (12 ans) et établit qu'aucun espace supplémentaire ne sera ouvert à l'urbanisation au-delà du potentiel foncier constitué du potentiel existant dans les documents d'urbanisme valides (zones U, et AU des PLU) et de 314 ha supplémentaires autorisés en plus du potentiel existant à l'échelle de tout le PNR.

En outre, le projet de Charte du PNR propose une répartition de ces 314 ha par EPCI avec notamment 179 ha pour les communes de Vannes Agglomération couvertes par le Parc.

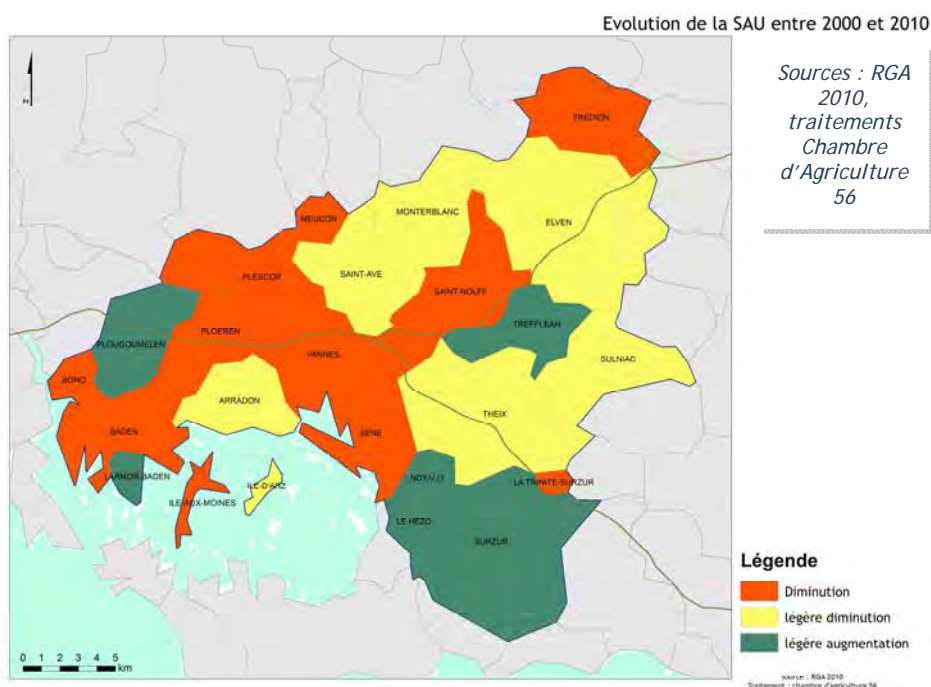
Le « mode de production de la ville », sur elle-même ou en extension, est donc suspendu à long terme à une série de points d'interrogation :

- La capacité du territoire à surmonter les difficultés économiques liées au cycle immobilier et foncier, avec, à terme, des interventions publiques dans ce domaine de moins en moins aisées en raison de perspectives budgétaires difficiles...
- La capacité du territoire à gérer dans le temps ses potentiels et ses réserves foncières, dans un contexte de rareté et de contraintes croissantes, ce qui suppose à la fois une programmation fine et respectée, et une certaine prudence dans l'utilisation du foncier, pour être apte à réagir à des circonstances ou à des opportunités de projets nouveaux.

✦ Une réalité de l'économie primaire liée à des choix d'aménagement

L'agriculture présente sur le territoire de Vannes agglo, dans un contexte de mutations intenses au niveau international, européen et national, a largement participé à la croissance du territoire, malgré une diminution de 44 % du nombre des exploitations agricoles de 2000 à 2010 et une diminution de 8 % de la surface agricole utile (S.A.U.), soit -2063 ha pour la même période.

Evolution de la Surface Agricole Utile cultivée par les agriculteurs de la commune entre 2000 et 2010



En effet, on compte 440 exploitations dont 300 d'un niveau professionnel, soit plus de 700 emplois agricoles directs et la Production Brute Standard (PBS, qui décrit le potentiel de production des exploitations) des agriculteurs de Vannes agglo a progressé de près de 60 % entre 2000 et 2010 passant de 80 700 € par exploitation à 129 700 € (source RGA).

Cet indicateur reflète les investissements réalisés par les exploitations pour se regrouper, se moderniser et adapter leur moyen de production dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel.

Dans cette situation, marquée par un important effort d'adaptation des exploitations en termes de productions et de commercialisation, la question des modes d'aménagement du territoire est une question essentielle, qui confirme les questions abordées supra, en mettant l'accent sur le mode de développement de l'urbanisation du territoire.

En effet, le parcellaire agricole est impacté par l'étalement urbain : le développement de l'habitat de manière diffuse sur une grande partie du territoire a des conséquences importantes pour l'agriculture :

- des difficultés d'accès aux parcelles, avec des terres qui se retrouvent encerclées par les habitations ;
- des difficultés de cohabitation (nuisances) ;
- une perte de surfaces épandables, les agriculteurs ayant une distance réglementaire à respecter par rapport au bâti. Ils sont ainsi contraints d'acheter des engrais minéraux pour fertiliser ces surfaces.

Lorsque que le développement se fait de manière groupée, l'agriculture est impactée dans une moindre mesure.

En revanche, d'autres choix de développement, comme le développement le long des voies de communication ou le mitage, engendrent des phénomènes d'encercllement et ont un impact important sur l'agriculture. Ces questions recèlent évidemment un enjeu accru pour **l'agriculture littorale**.

Notons, ici, qu'en plus de l'artificialisation liée directement à l'urbanisation, d'autres facteurs participent aux pressions sur l'agriculture : le développement de l'agriculture de loisirs ainsi que les phénomènes de friches et rétention foncière en secteur périurbain.

La question de l'aménagement du territoire se pose donc à la fois en termes quantitatifs (« combien ? ») et qualitatif (« comment ? »), les deux questions étant en fait liées dans les projets opérationnels dont le SCoT a pour objet de déterminer la teneur.

Au travers de l'incidence des projets d'urbanisation sur l'espace agricole, la nécessité d'une forte inflexion dans le mode d'aménager du territoire, qui résulte également de considérations économiques et urbaines, apparaît clairement.

✦ Une accessibilité interne et externe en voie de repositionnement

Un des éléments de l'attractivité de Vannes agglo a été son accessibilité au travers de la route express et du TGV.

Mais à délai relativement bref, la mise en service de la LGV Bretagne et potentiellement celle de l'aéroport du Grand Ouest vont confirmer l'inscription de l'agglomération vannetaise dans le registre métropolitain à l'échelle nationale et internationale.

Cette évolution comprend une part de risques : celui de la déconnexion ou du décrochage entre le cœur d'agglomération et la ville de Vannes, premiers bénéficiaires des effets potentiels induits par ces grandes infrastructures et leur territoire d'ancrage.

La question est donc celle de la redistribution de cette inscription aux différentes échelles du bassin de vie: Arc littoral sud Bretagne, centre Bretagne, première et deuxième « couronne » de l'Agglomération.

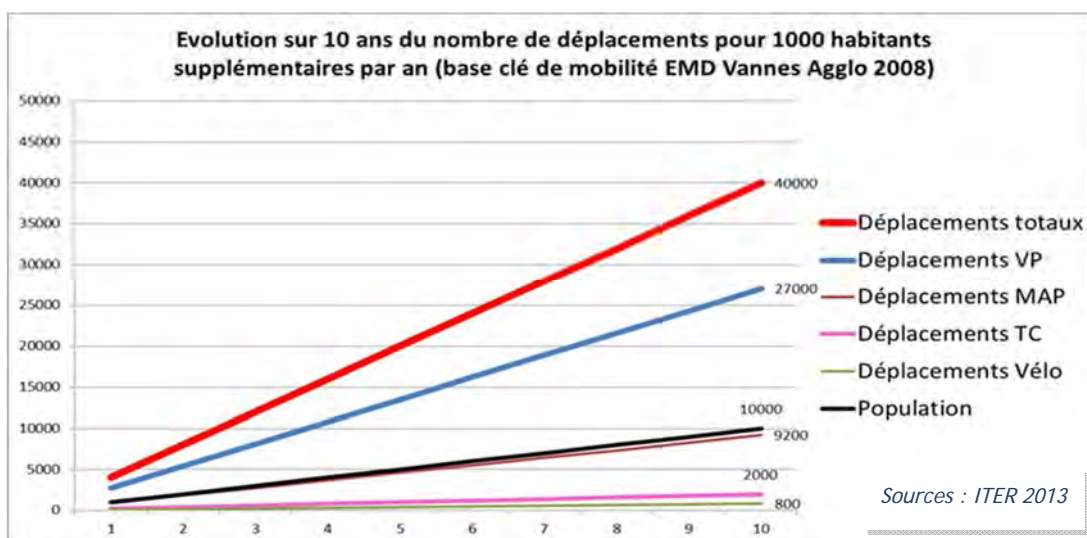
Dans ce cadre, le **Pôle d'échanges multimodal** de la gare de Vannes est un atout à l'interface de ces deux systèmes, mais au-delà même des questionnements concernant son accessibilité, peut-il ou plutôt doit-il être le lieu unique, intégrateur et concentrateur de cette interface ?

A ces questions qui interrogent l'aménagement du territoire sur une aire élargie, s'ajoutent celles qui sont liées, de façon interne à Vannes agglo, au modèle urbain et à ses conséquences sur la mobilité.

En 2008, deux-tiers des déplacements des habitants de l'Agglomération s'effectuaient en voiture (69 %). Au cœur même de l'Agglomération, à Vannes, cette proportion atteignait 60 %.

Replacées dans une vision prospective intégrant la poursuite de la dynamique territoriale actuelle de l'agglomération, les projections construites à partir de la clé de répartition modale actuelle et de la croissance démographique de l'agglomération conduiraient à augmenter, quel que soit l'horizon pris en compte, le volume de déplacements global d'au minimum 4 000 déplacements/an dont près de 2 700 en automobile contre 200 seulement par les transports collectifs et 80 par le vélo.

La progression du nombre de déplacements sur le territoire de Vannes agglo à une échelle de 10 ans



Dans ce cadre, l'Agglomération peut se retrouver confrontée à deux risques majeurs :

- une **vulnérabilité** forte du territoire (de sa population et de ses activités) aux évolutions de contexte économique et réglementaire impactant l'usage de la voiture (et du camion),
- des **tensions fortes** sur l'usage des infrastructures, des réseaux de transport et de l'espace public à moyen terme, c'est-à-dire d'ici 2020.

Face à cette situation, le Plan de Déplacements Urbains de Vannes agglo (PDU) est un levier essentiel pour réduire cette vulnérabilité et ces tensions.

Son objectif à 2020 est de faire descendre la proportion des déplacements réalisés en voiture de 69 % à 63 % à l'échelle de l'Agglomération.

Le développement important, en 2012, de l'offre de transport collectif de l'Agglomération est l'une des traductions les plus immédiates et concrètes de la mise en œuvre du PDU.

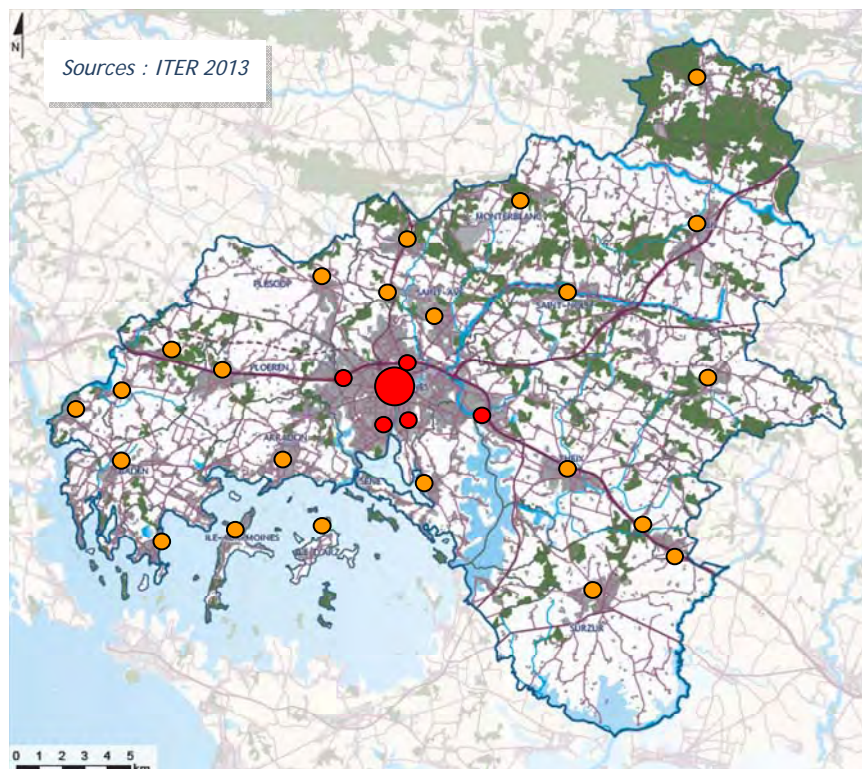
Son impact sur l'évolution de la mobilité et de la fréquentation du réseau semble positif mais demande à être confirmé.

On voit que la tendance actuelle est difficile et longue à faire évoluer, en raison même du mode de développement et du niveau de croissance de Vannes agglo.

Dans ce contexte, la capacité du territoire à assurer sur le long terme une accessibilité et une mobilité à hauteur des besoins et des enjeux de développement résultera à la fois :

- de questions liées aux transports (infrastructures, réseaux, services)
- et de questions liées à l'aménagement du territoire, et, en particulier, de la localisation des principaux développements urbains le long ou autour d'axes de transport ou pôles intermodaux existants ou à créer.

La situation actuelle : un centre, une périphérie, deux structures multipolaires

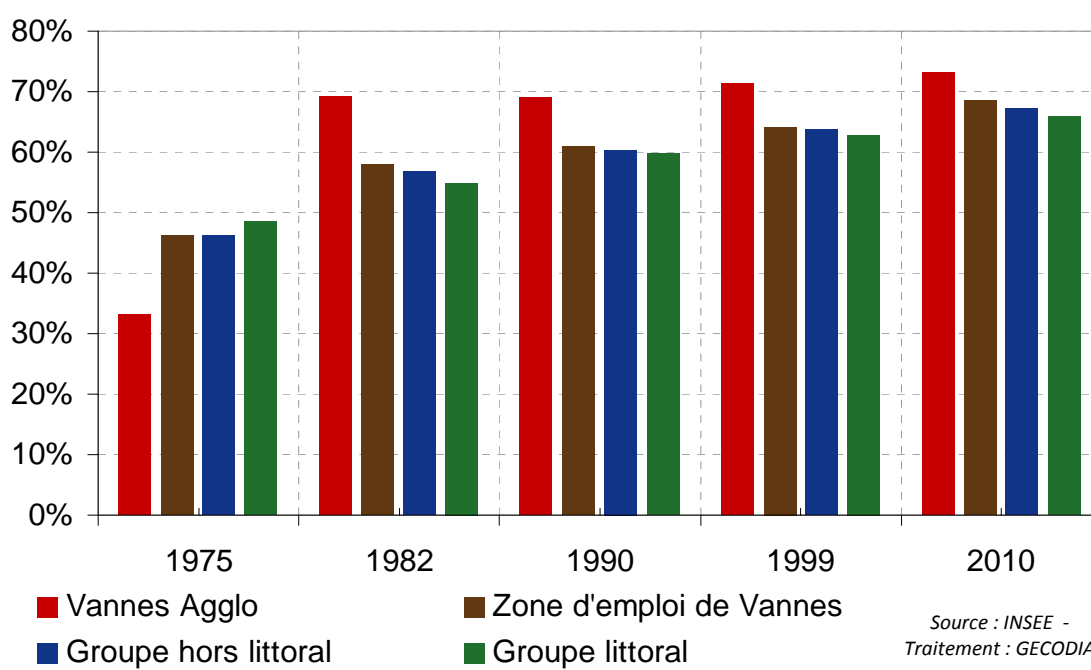


▲ Une économie présentielle en question

Le poids de la sphère présentielle¹ s'est accentué graduellement depuis le milieu des années 70 pour représenter 73,2 % des emplois sur Vannes aggro. Mais Vannes aggro conserve cependant un **socle industriel** non négligeable.

Cette spécialisation croissante sur la sphère présentielle s'observe partout au sein des territoires de comparaison, les déterminants étant des tendances lourdes au niveau national. La spécialisation de Vannes aggro est cependant plus fortement marquée qu'ailleurs.

Poids de l'emploi présentiel dans l'emploi total



Quatre secteurs expliquent en grande partie la dynamique de l'activité présentielle sur longue période : le secteur public (premier recruteur sur le territoire : administrations, santé humaine, action sociale et éducation), le commerce de détail, l'hébergement-restauration et la construction.

Ces secteurs sont à la source de 82 % des créations d'emploi sur la zone d'emploi et des deux tiers sur Vannes aggro entre 1999 et 2010. L'essentiel de la croissance récente est donc liée à la sphère présentielle.

Mais il faut noter que si la sphère non présentielle a connu une évolution marquée par le fort recul des années 70 et 80 de l'emploi agricole, au cours des années 90 et 2000, la progression de l'emploi productif dans l'industrie et les services « exportables » a permis de stopper cette érosion.

¹ Activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

Par conséquent, la spécialisation sur la sphère présenteielle observée au niveau de l'économie vannetaise n'a pas étouffé l'économie productive sur Vannes agglo ou sur le territoire plus large de la zone d'emploi.

Deux éléments doivent cependant interpeller la réflexion:

- La croissance de la sphère présenteielle est liée aux revenus créés localement ou importés dans le territoire (retraités, revenus de transfert, tourisme).

Les revenus « importés », à part le tourisme dont, au plan global, les perspectives de développement sont importantes, possèdent en commun la caractéristique d'être liés à des politiques nationales dont il est difficile de penser qu'elles permettront une quelconque croissance.

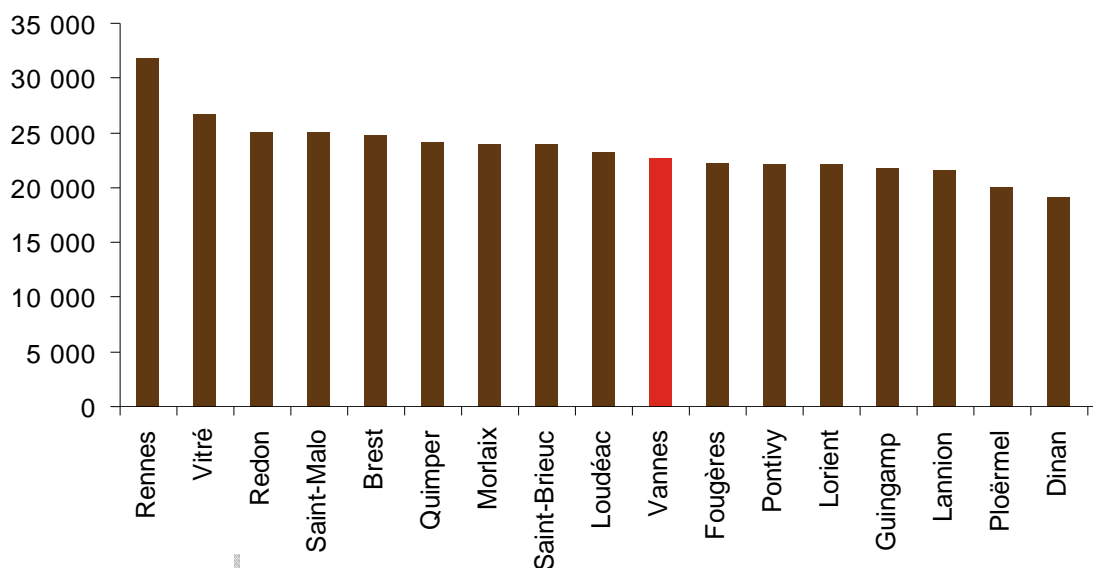
Les revenus créés localement ne sont évidemment pas soumis à un pareil contingentement, mais l'analyse du PIB local conduit à une réflexion prospective.

Le PIB local estimé se monte à 7 560 millions d'euros en 2011.

Cette valeur représente un PIB par habitant de 22 600 euros, soit un niveau inférieur de 11 % à la moyenne de la Bretagne et de 15 % à la moyenne des régions de province (France métropolitaine hors Île-de-France).

En termes de richesse par tête, la zone vannetaise est en milieu de peloton, avec un fort écart par rapport à Rennes (31 800 euros/habitant) et un écart significatif avec les zones littorales de Quimper (6 %) et de Saint-Brieuc (5 %), qui sont proches en termes de population.

PIB par habitant (2011, euros)



Source : GECODIA

La capacité à développer la sphère présenteielle, qui constituera dans tous les cas la principale source de croissance dans les années à venir, dépendra donc de l'accroissement des revenus, la valeur actuelle du PIB local (valeur ajoutée) montrant que cette croissance potentielle se fondera sur une base plus étroite que dans les zones de comparaison.

- Cette même sphère présente est étroitement dépendante de l'emploi public. Celui-ci reste une force de soutien à l'activité.

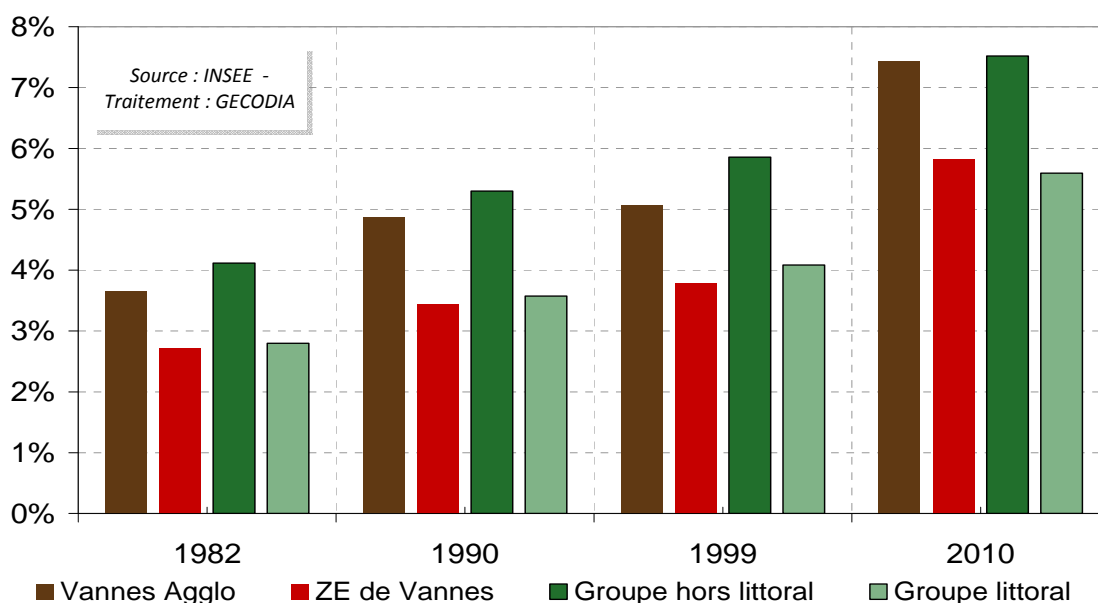
Les indications disponibles sur 2008-2011 n'indiquent pas de recul de l'emploi public, l'impact des politiques de réduction d'effectif des administrations déconcentrées de l'Etat ou de la fonction publique hospitalière étant limité sur le territoire.

Sur cette même période, les salaires liés aux effectifs des collectivités restent en progression, même si l'investissement reste soutenu quoique en diminution.

Mais à plus long terme, là également, il est difficile de concevoir que la base publique recèlerait un potentiel de croissance, son simple maintien étant en question.

Ces questions sont recoupées par une question qualitative qui a trait à la nature des emplois, et qui concerne en particulier les **emplois d'its « métropolitains supérieurs »** (EMS), qui concernent les fonctions caractéristiques des « métropoles » et dont l'importance est un bon indice des hiérarchies urbaines existantes.

Graphique - Poids des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total



Comme on le voit sur le graphique, les cadres relevant de fonctions métropolitaines supérieures sont en fort accroissement à Vannes aggro (+91 % entre 1999 et 2010, soit + 400 emplois), mais ils ne représentent que 7 % des emplois pour Vannes aggro et 5,8 % pour la zone d'emploi de Vannes.

Les cadres des fonctions métropolitaines sont principalement présents sur les fonctions de gestion (47 % au niveau de Vannes aggro), les fonctions de prestations intellectuelles (18 %) et « culture-loisirs » (17 %).

Les fonctions liées à l'innovation sont sous-représentées, malgré l'Université de Bretagne-Sud et l'expansion de la filière numérique. Une partie importante des emplois métropolitains supérieurs reste donc liée à la sphère présente.

On constate donc un **rayonnement de proximité de Vannes aggro**, qui concentre les donneurs d'ordre du territoire, les professions libérales ainsi que les principaux

équipements culturels et sportifs, sur une aire d'influence reste limitée bien qu'en expansion.

Sur le plan économique général, voit bien que, globalement, l'activité touristique étant mise à part, les perspectives de la sphère présente sont difficiles à long terme, alors qu'elle a été à la pointe de la croissance dans les dernières périodes.

C'est donc à une mutation des sources de développement qu'il faut se préparer, la recherche de relais de croissance nouveau, notamment dans le secteur productif (services productifs et industrie) étant un élément-clé de la capacité du territoire à continuer à bénéficier d'une progression globale.

✧ Une réalité touristique, littorale et maritime discrète

La croissance récente de Vannes agglo met à nouveau en lumière les questions relatives à **l'identité du territoire**.

Cette identité est liée aux paysages naturels et urbains, au sein desquels les paysages littoraux, et, plus généralement, la place du littoral est en question.

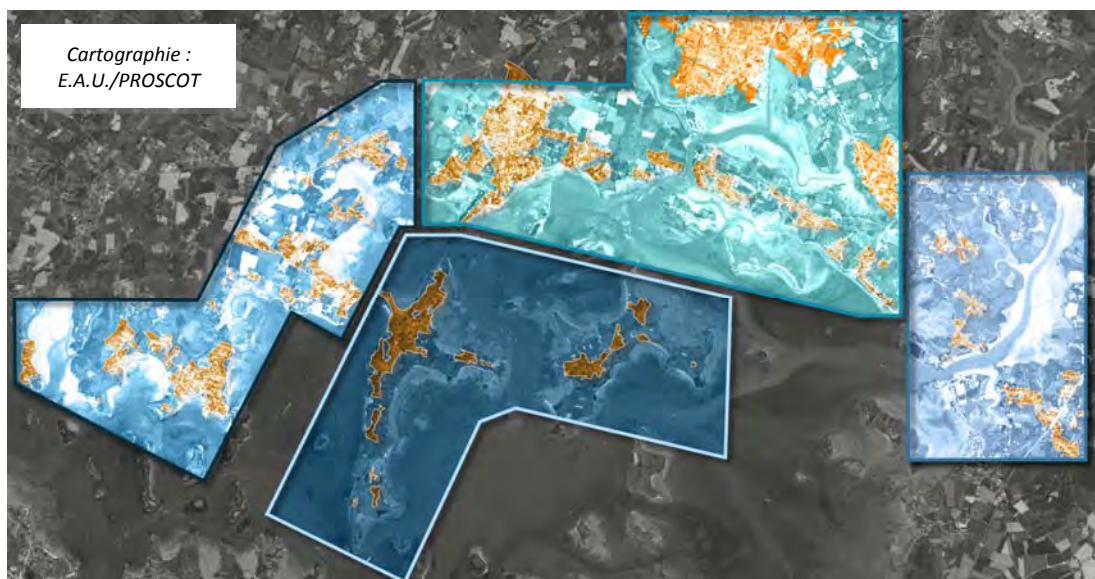
L'analyse paysagère montre que le paysage de golfe se tient « à distance » du reste du territoire.

L'effet de distance résulte des paysages agricoles qui ne sont plus associés au paysage du Golfe, d'un front boisé linéaire particulièrement prégnant (conifères, pins maritimes et cyprès de Lambert).

Ce masque boisé est renforcé par une urbanisation côtière qui réduit et privatise les vues en direction du Golfe.

La distance au Golfe est aussi renforcée par le trait de côte très découpée et par un système d'accès au plus près de l'eau reposant sur un réseau de voies en impasses. Les contacts francs et directs sont au final peu nombreux.

Les paysages de Golfe



Le territoire de Vannes aggro est donc littoral « de fait » plus que de façon volontaire, bien que 12 des 15 communes bordant la totalité du Golfe du Morbihan fassent partie de Vannes aggro.

Cette réalité paysagère se retrouve dans les activités littorales et maritimes, et du tourisme, qui existent mais à un niveau relativement limité.

S'agissant du **tourisme, la capacité d'accueil totale, hébergement marchand et non marchand, s'élève à 41 888 lits touristiques sur Vannes aggro** et à 401 170 lits touristiques sur la zone d'emploi, pour 3,5 millions de nuitées par an sur Vannes aggro.

Tableau - Lits en hébergements marchands et résidences secondaires en 2013 (2010 pour les résidences secondaires)

Source : CDT 56, traitement : GECODIA	Nombre de lits		% du total des lits	
	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Aggro	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Aggro
	Campings	86534	8064	21,6%
Chambres d'hôtes	2279	582	0,6%	1,4%
Gîtes ruraux	2896	471	0,7%	1,1%
Hôtels	9860	3222	2,5%	7,7%
Rando accueil	372	50	0,1%	0,1%
Résidences de tourisme classées	1752	1040	0,4%	2,5%
Résidences de tourisme non classées	4529	667	1,1%	1,6%
Autres hébergements collectifs	5888	872	1,5%	2,1%
Meublés (Clévacances)	3743	424	0,9%	1,0%
Meublés autres labels	41	0	0,0%	0,0%
Meublés autres classés non labellisés	1447	245	0,4%	0,6%
Meublés non classés non labellisés	1935	22	0,5%	0,1%
Total meublés	7166	691	1,8%	1,6%
Total hébergement marchands	121276	15659	30,2%	37,4%
Résidences secondaires hors meublés	279 894	26 229	69,8%	62,6%
Résidences secondaires	287 060	26 920	71,6%	64,3%
Total*	401 170	41888	100,0%	100,0%

* Compte tenu du fait que les meublés de tourisme sont comptabilisés comme résidences secondaires par l'Insee, il convient d'exclure ces hébergements du total sous peine de double compte.

Il faut noter que Vannes aggro ne représente que 10,5% de la capacité touristique de la zone d'emploi.

Selon les données du CDT 56, **l'offre marchande totale hors résidences secondaires⁴** (donc hors meublés touristiques) est estimée en 2013 à **14 968 lits** sur le territoire de Vannes aggro et **114 110 lits** sur celui de la zone d'emploi (avec les meublés l'offre marchande s'élève à 15 659 lits pour Vannes aggro et 121 276 pour la zone d'emploi).

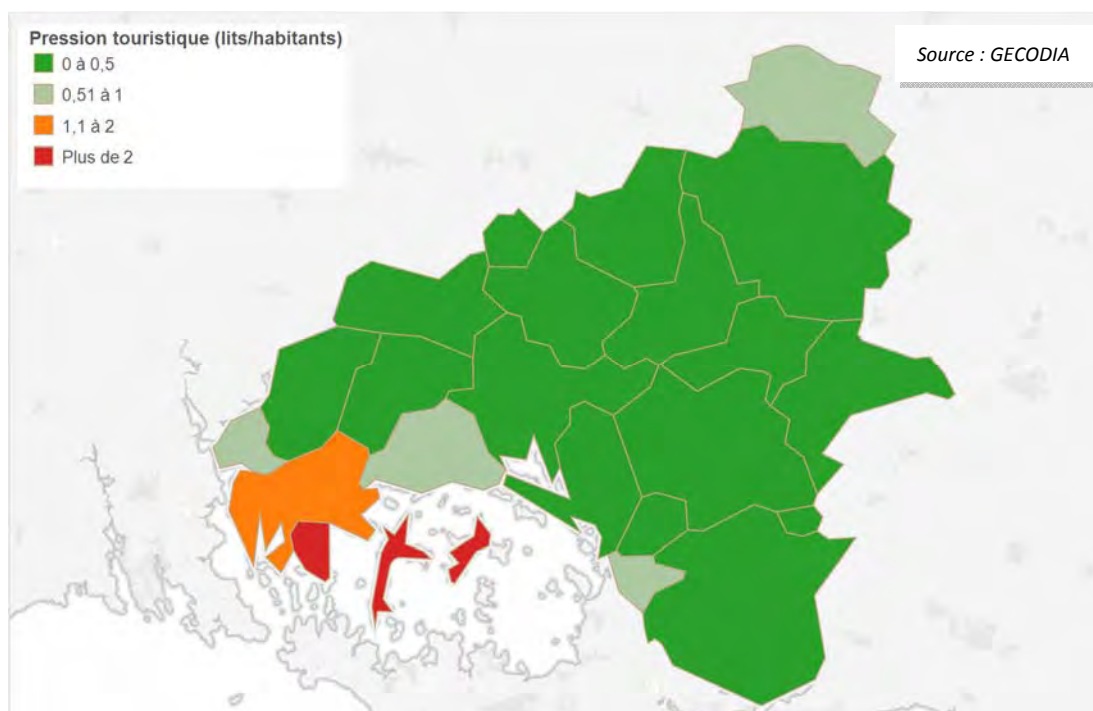
L'offre marchande est donc mieux représentée dans l'agglomération (37 % des lits), que dans la zone d'emploi (30 % des lits), ce dernier territoire comportant un parc de résidences secondaires important, notamment sur le littoral.

⁴ Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Ces données n'incluent pas les logements occasionnels.

L'offre non marchande, représentée par les résidences secondaires, que ces dernières soient louées ou non au cours de l'année, est estimé à **26 920 lits sur Vannes agglo** (pour 5 384 résidences secondaires)⁵ et 287 060 lits sur la zone d'emploi de Vannes (pour 57 410 résidences secondaires).

Globalement, la pression touristique liée à l'hébergement sur la Communauté d'Agglomération de Vannes est faible, comparée à celle de la zone d'emploi.

Pression touristique par commune de Vannes agglo



En revanche, les communes littorales et en particulier les îles, sont soumises à une pression touristique extrêmement forte en saison.

Au plus fort de la saison, selon le Maire de l'Île aux Moines, la population, qui est de 659 habitants à l'année, peut atteindre 6 000 habitants.

La capacité d'accueil en résidences secondaires, qui représente près de 63% du nombre total de lits touristiques sur Vannes agglo est concentrée à **76,8 % sur le littoral** (21,2 % localisés sur les deux îles et 55,6 % sur les communes d'Arradon, Baden, Lamor-Baden, Séné et Vannes).

C'est également sur le littoral que la croissance du nombre de résidences secondaires est la plus forte.

S'agissant de l'hôtellerie, on remarque une croissance importante entre 2003 et 2013 (+18 %, soit + 216 chambres).

⁵ Cette estimation est obtenue en multipliant le nombre de résidences secondaires par 5 (standard Insee - DGCIS).

Avec 948 chambres en 2013, la ville de Vannes concentre 68 % des chambres offertes en hôtellerie sur l'agglomération, selon les chiffres de l'INSEE.

En zone rurale, l'évolution est cependant inverse et de 2003 à 2013, 16 unités hôtelières ont disparu (-3 % pour le nombre de chambres). Il s'agit d'une tendance générale sur tous les territoires ruraux.

Au global, sur Vannes aggro, la plupart des hôtels sont de petite capacité (82 % des hôtels ont moins de 50 chambres), les plus grandes unités étant localisées sur la commune de Vannes.

Ces hôtels offrent des prix moins élevés que dans la moyenne de la zone d'emploi (86 Euros en moyenne en haute saison, sur Vannes aggro, contre 100 euros dans la zone d'emploi).

Les autres activités touristiques littorales présentent un potentiel important, qui sont souvent en phase de structuration, comme la filière nautique (Vannes aggro a engagé une véritable politique de développement de filière sur le nautisme et a obtenu en 2013 le **label France Station Nautique**, avec un classement 2 étoiles⁶).

Cette filière bénéficie de l'excellence du plan d'eau du Golfe et de Quiberon, avec 3 bases nautiques et 10 ports et mouillages, le port de Vannes accueillant en 2011 plus de 2 200 bateaux de plaisance et réalisant 5 800 nuitées, en augmentation régulière, tandis que le trafic vers les îles représentait 600 000 personnes par an (source CDT).

Au total, la filière nautique représente 104 établissements et environ 430 emplois sur Vannes aggro.

Le potentiel touristique littoral (chemins de randonnée, patrimoine maritime, Îles du Golfe, stations balnéaires du littoral, Ville de Vannes avec 450 000 visiteurs en 2011 pour les fêtes et manifestations, tourisme d'affaires) est important, **malgré l'absence de grands attracteurs** (mise à part la Cité de la Voile, dont la fréquentation est en baisse depuis son ouverture en 2008 : 71 552 visiteurs en 2010).

Au total, on peut estimer que l'activité touristique représente environ 8 % de l'emploi marchand de Vannes aggro (dont 400 postes permanents dans l'hébergement), avec une forte saisonnalité du marché du travail, une rémunération des emplois de l'ordre de 60 millions d'Euros, une valeur ajoutée de l'ordre de 160 millions d'Euros et un chiffre d'affaires de l'ordre de 260 millions d'Euros par an en 2012.

La réalité touristique de Vannes aggro est donc bien présente, mais à un niveau sans comparaison avec les autres territoires littoraux de la zone d'emploi (Quiberon, Carnac).

Le développement de Vannes aggro a été organisé à partir d'un « moteur urbain », avec des activités économiques, notamment tertiaires, spécifiques à une agglomération, et, malgré un potentiel très important, les activités touristiques n'ont pas connu une croissance de même ampleur que les autres activités économiques.

La question posée est évidemment celle du niveau de développement touristique souhaité. Mais, indépendamment de la création de richesse liée directement et indirectement au tourisme, dont le potentiel est clairement important pour Vannes aggro, **la question du tourisme se pose également en termes d'identité et de notoriété**, le tourisme étant un

⁶ Le label « FRANCE STATION NAUTIQUE » est décerné par France Station Nautique. Les stations nautiques sont des organes locaux d'animation et de développement durable des activités nautiques à finalités sportives et touristiques. 36 stations bénéficient de ce label et seules Vannes aggro et Saint-Malo l'ont obtenu en Bretagne.

vecteur d'attractivité globale du territoire, pour les ménages comme pour les entreprises.

Il faut noter à ce propos que les comportements des ménages et ceux des entreprises, en termes d'implantation, tendent à converger.

Les « aménités » du territoire sont de plus en plus souvent un déterminant de la décision de localisation, et les « aménités » touristiques (paysages, services, loisirs, commerces) renforcent les aménités urbaines classiques (services à la population, emploi) de façon importante, en fonction du niveau de développement touristique.

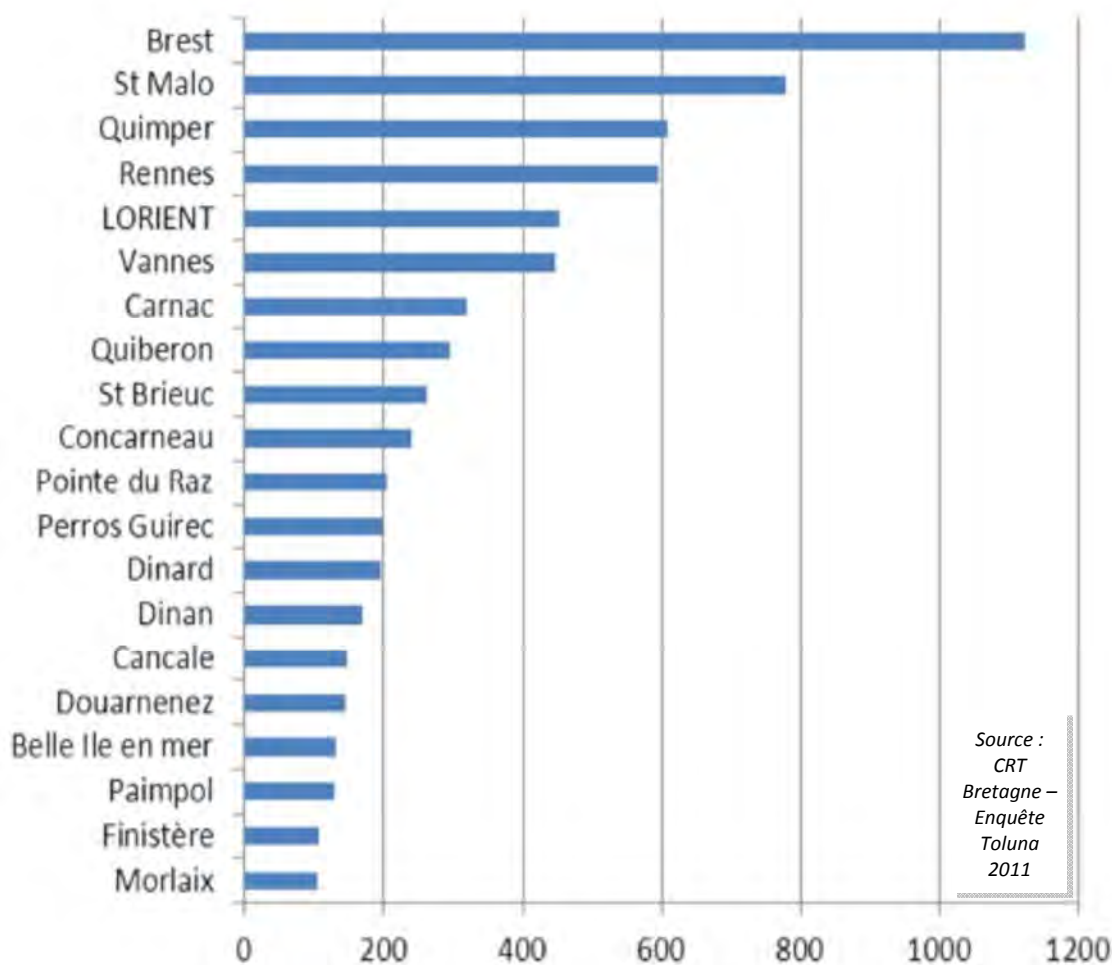
L'immatériel joue un rôle important dans le développement économique et résidentiel, et le tourisme est un très puissant vecteur d'image au-delà de son activité propre.

De ce point de vue, la situation actuelle de Vannes agglo montre que d'après l'enquête réalisée en 2011 par le CRT Bretagne, la notoriété de Vannes semble encore limitée.

La destination se situe au 6e rang des lieux et endroits cités en Bretagne juste derrière Lorient.

Mais en dehors de la ville de Vannes, aucun site appartenant au territoire de Vannes agglo n'est cité, même pas le Golfe du Morbihan. Ce sont la presqu'île de Quiberon et Carnac qui arrivent juste derrière Vannes.

Nombre de citations spontanées à la question « lieux et endroits de Bretagne connus ne serait-ce que par le nom » (enquête auprès de 3 000 internautes)



D'autres activités maritimes et littorales sont à la fois très présentes et subissent un contexte de crise profonde, pour des raisons différentes.

Pour ce qui est de la conchyliculture, l'emprise territoriale du SCoT de Vannes correspond à 3 bassins de production conchylicole différents (entités homogènes de production) : la rivière d'Auray, Le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf.

Les 3 bassins de production représentent 1 712 hectares en mer (2634 parcelles), soit 32 % des surfaces du Morbihan.

67 entreprises conchylicoles sont présentes (20% du département) sur 6 communes littorales: Arradon, Baden, Larmor Baden, l'Île aux Moines, Séné et Surzur pour environ 200 emplois équivalents-temps plein (ETP).

Mais cette activité s'inscrit dans un contexte de crise aiguë depuis 2008, avec une mortalité massive des huîtres creuses, tandis que la compétition sur l'espace de production maritime et terrestre s'exacerbe et que les exigences réglementaires sont croissantes, notamment en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité, ce qui renforce les **enjeux de qualité de l'eau** à l'échelle du SCoT. Malgré cette crise, le nombre d'entreprises se maintient et des stratégies d'adaptation s'engagent. Ces stratégies interpellent l'évolution des espaces conchylicoles, et le territoire en général.

La pêche embarquée représente 21 patrons de pêche, 30 marins et environ 15 bateaux, le port de Séné étant un port d'attache modeste au regard d'autres ports bretons proches.

Depuis une vingtaine d'années, la flotte de pêche est en restructuration en raison de divers facteurs réglementaires, administratifs et sociaux. A l'heure actuelle, le nombre de marins à bord est en moyenne de 1,5 pêcheurs par bateau dans le Golfe du Morbihan. L'âge des patrons quant à lui, relativement élevé, révèle un enjeu de renouvellement fort pour les années à venir.

La pratique de la pêche à pied professionnelle est très importante : 141 pêcheurs à pied sont présents dans le Morbihan, dont 140 possèdent la licence « palourde » et 23 la licence « oursin ». En outre, 103 bateaux sont rattachés à des pêcheurs à pied dans le golfe du Morbihan. Les infrastructures terrestres sont indispensables pour la pratique de cette activité : ports, points de déchargement et de débarquement.

LES CONDITIONS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LOI LITTORALE ET L'APPLICATION DE LA LOI LITTORALE

L'aménagement du littoral est soumis à des règles particulières, avec des enjeux de mise en œuvre de la « Loi littorale » qui constitue un cadre juridique précis, élément important de tout projet d'aménagement :

- du point de vue des objectifs généraux concernant les fonctions du littoral et les actions à y réaliser ;
- du point de vue des règles qui encadrent le développement de l'urbanisation et la gestion de l'espace

Les objectifs généraux soulignent l'enjeu de concilier gestion des ressources économiques et environnementales du littoral :

Art 1 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la

protection et la mise en valeur du littoral dite « loi littoral » :

« *Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'Etat et des collectivités locales, ou de leurs groupements, ayant pour objet :*

- *la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral ;*
- *la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ;*
- *la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, la construction et la réparation navales et les transports maritimes ;*
- *le maintien ou le développement, dans la zone littorale, des activités agricoles ou sylvicoles, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme ».*

On peut y voir une définition « avant la lettre » du développement durable, qui renvoie ici à la notion de « capacité d'accueil ».

Ce n'est donc pas un hasard si aujourd'hui tant le principe de continuité de l'urbanisation (et la définition des espaces urbanisés impliquant un certain niveau de densité et de structuration) que celui de la capacité d'accueil sont des principes qui s'appliquent désormais de manière générale comme moyen de mieux :

- organiser l'espace urbain et les mobilités ;
- préserver l'espace agricole et le mitage paysager ;
- préserver le fonctionnement des connexions écologiques en limitant les possibilités de rupture de la trame environnementale ;
- préserver les milieux et le cycle de l'eau.

Dans le même temps il convient de ne pas perdre de vue l'enjeu de valorisation et de préservation des ressources économiques pour lesquelles le contexte local de la mise en œuvre de la loi est déterminant.

Les enjeux de mise en œuvre de la loi littoral pour le SCoT de Vannes agglo s'organise notamment autour de cinq points (hors la capacité d'accueil qui constitue un enjeu transversal, dynamique et continu pour l'évaluation environnementale du projet de SCoT).

LE PRINCIPE DE CONTINUITÉ

La mise en œuvre du principe de continuité renvoie principalement à la caractérisation du tissu bâti non point tant par la taille que par la structuration et la densité de cet espace.

En effet, la problématique la plus souvent rencontrée est d'identifier les ruptures de continuité liées à un tissu lâche dans le cadre d'une évolution de la jurisprudence qui considère qu'un lotissement classique de maisons individuelles, même d'une taille significative n'est pas une agglomération ni un village, et ne peut donc être étendu (ou densifié puisque la densification peut constituer une extension de l'urbanisation).

La caractérisation des espaces construits est donc préalable et déterminante au-delà de la taille, pour définir agglomérations, villages et hameaux mais elle l'est aussi pour définir les limites de l'agglomération ou du village car un espace construit mais lâche peut également constituer une « rupture de continuité » au même titre qu'un espace naturel ou agricole, par exemple.

La conciliation entre trame verte urbaine et principe de continuité doit également faire l'objet d'une attention toute particulière afin de bien distinguer ce qui relève de la rupture de continuité, d'un enjeu d'aménagement vecteur d'intégration environnementale ».

LES NOUVEAUX HAMEAUX

Dans le Morbihan, la doctrine de l'Etat vise à considérer que la création de nouveau hameau n'est pas justifiée tant du point de vue de la présence significative d'espaces urbanisés pouvant être densifiés ou étendus que des enjeux de mitage.

En effet, la création de nouveaux hameaux ne peut se justifier que par son intérêt majeur et l'impossibilité de réaliser ce projet dans un autre site ce qui demande effectivement un contexte et des conditions exceptionnelles dans le Morbihan.

LES ESPACES PROCHES DU RIVAGE ET L'EXTENSION LIMITEE

La définition des espaces proches du rivage qui s'effectue principalement au regard de la co-visibilité, de la distance et de l'ambiance maritime entraîne la limitation de la possibilité d'extension de l'urbanisation et l'impossibilité pour les activités agricoles de déroger au principe de continuité de l'urbanisation pour les constructions soumises à servitudes d'éloignement.

La difficulté sera donc parfois de concilier besoin économique et gestion des pressions anthropiques :

- En effet, dans un contexte de vieillissement de la population, il aurait pu paraître opportun de densifier des espaces urbanisés pourvoyeurs d'aménités (centralité relais etc...) pour accueillir des actifs susceptibles de contribuer aux fonctions économiques littorales.

Cela pourra se réaliser dans un cadre limité de l'extension (ou densification) » ;

- Le maintien de bonnes conditions d'exploitation donc de préservation à long terme des activités primaires sur le littoral constitue un enjeu à prendre en compte dans le cadre néanmoins des paramètres de caractérisation des espaces proches.

Note : L'extension limitée de l'urbanisation sera considérée comme limitée au regard d'éléments contextuels qui sont mis en balance. D'une part, les caractéristiques du projet telles que l'emprise au sol, la capacité globale de la construction projetée... D'autre part, le milieu d'accueil du projet: le nombre et la densité des constructions, leur emprise, leur hauteur, l'étendue de la zone construite...

LA BANDE DES 100 M

L'extension de l'urbanisation ne peut se faire qu'au sein de l'espace urbanisé ce qui implique également de définir une « limite de front bâti » (tant vis à vis de la mer que des espaces agricoles et naturels adjacents) à laquelle seules peuvent déroger les activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau.

Là encore, la définition de ces activités au regard notamment de la tendance à l'exclusion de fonctions purement touristiques par la jurisprudence, devient déterminante.

Enfin, on rappellera également de manière incidente les enjeux de préservation des zones conchylicoles et de maîtrise de changement de destination de bâti dédié initialement à des activités primaires (réalisées souvent de manière discrète et ... illicite...) dans le cadre d'une vision à long terme du maintien et du développement de cette activité incluant les enjeux de diversification.

Note : En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites dans la bande des 100m. Cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

ESPACES REMARQUABLES AU SENS DE LA LOI LITTORAL

La définition des espaces présumés remarquables « en fonction de l'intérêt écologique qu'il présentent » par l'article L 146-6 appelle parfois une lecture qui minore l'analyse de l'intérêt écologique au profit d'une présomption extrêmement forte.

Certains font entrer la plupart des espaces naturels y compris des friches « reconquises » dans cette définition, et la jurisprudence est complexe à analyser.

Or, tout espace « non bâti » n'est pas remarquable, d'autant plus que l'enjeu de définition est important.

En effet, seuls les aménagements légers sont tolérés par la loi littoral en espaces remarquables, ce qui est cohérent avec leur caractère remarquable, quelque soit la vocation d'un projet.

Or, des projets de valorisation économique cohérents ou théoriquement soutenus dans les objectifs de la loi littoral, voire des aménagements à vocation de gestion environnementale ou des risques pourraient être impossibles en cas de mauvaise caractérisation de l'espace dans lequel ils se projettent.

Toutefois sur ce dernier point, au sein de Vannes agglo, les enjeux d'aménagement concernant la gestion de l'environnement et des risques ne sont pas avérés.

En effet les aléas notamment de submersion marine, ne semblent pas pour l'instant impliquer des impacts importants sur les biens et les personnes à l'échelle SCoT qui nécessiteraient par exemple l'aménagement d'ouvrages de défense contre la mer.

Note : La DDTM indique que les espaces remarquables ont fait l'objet d'une notification au Préfet.

En conclusion de ce chapitre, il est possible d'affirmer que la réalité maritime et littorale de Vannes agglomération n'a pas été au centre du mode de développement du territoire dans la dernière période, et, compte tenu des contraintes légales qui pèsent sur l'aménagement du littoral, celui-ci ne pourra en tout état de cause qu'être spécifique, et très progressif.

Il faut cependant ajouter que si ce potentiel n'a pas été valorisé de façon importante, d'autres éléments de développement ont été sollicités par Vannes agglomération et que la question se pose plus pour l'avenir, dans la recherche de points d'appui à une nouvelle croissance équilibrée et durable.

La situation actuelle crée sans doute une marge de progression, le potentiel propre de développement, notamment dans le tourisme (tourisme littoral, certes, mais également tourisme vert et tourisme d'affaires), n'étant pas négligeable.

Par exemple, les aménagements récents et les équipements créés dans la ville de Vannes, en lien avec le littoral et la mer, peuvent être interprétés comme le signal d'une évolution sur ce terrain, qui est à la fois celui de l'aménagement du territoire et du marketing territorial.

Mais, plus généralement, le rapport entre le territoire du SCoT et le complexe « littoral/mer » interroge l'identité du territoire, son rapport à la mer et plus particulièrement au Golfe du Morbihan, et son attractivité de long terme.

Il constitue une des grandes questions qui peuvent être posées pour déterminer les grandes lignes du développement futur de Vannes agglomération.

En particulier, la contradiction entre le rythme de développement de Vannes agglomération et l'affirmation de son caractère maritime et littoral peut-elle être résolue, et Vannes agglomération peut-elle, malgré une géographie qui ne s'y prête pas spontanément, être davantage tournée vers la mer ?

3.2 Les contradictions de la croissance

✧ Un seuil de croissance impératif

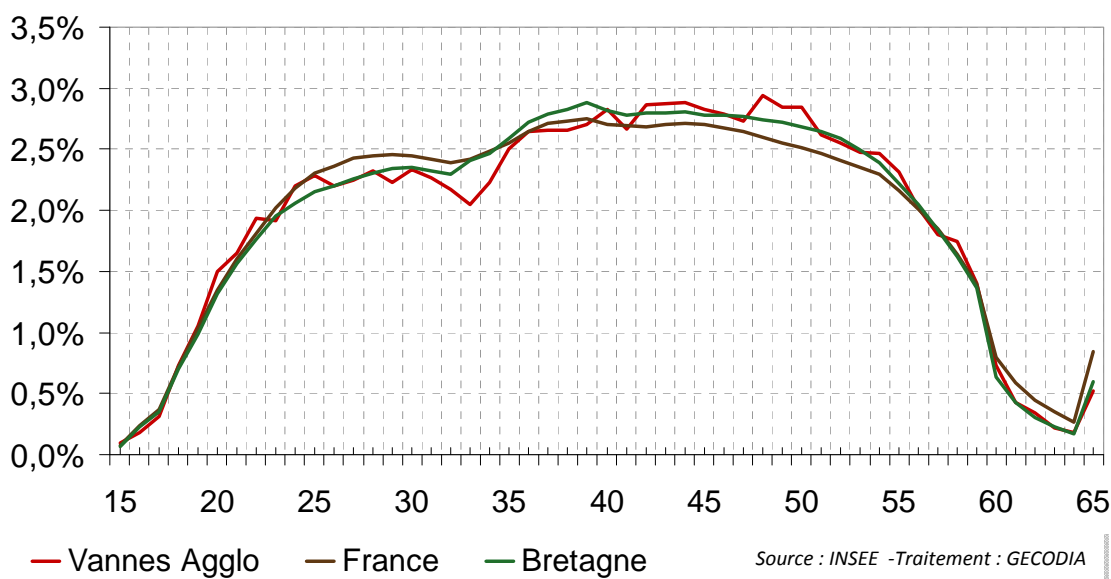
La problématique du mode de développement du territoire de Vannes agglo, pour l'avenir proche, peut être décrite en termes de contradiction entre une croissance passée consommatrice de ressources de toute nature et des besoins qui restent très forts à moyen terme au moins.

En effet, l'histoire des facteurs de croissance du territoire lui impose de maintenir un rythme de développement élevé pour l'avenir.

Deux exemples permettent de saisir l'ampleur du problème : les besoins en main d'œuvre (actifs) et les besoins en logements.

✧ Les besoins en main-d'oeuvre

Structure par âge de la population active (% du total, 2010)



Le vieillissement va devenir un enjeu majeur pour le marché du travail.

En effet, comme le montre le graphique de la page précédente, Vannes agglo présente un écart sensible entre la population active ayant entre 40 et 50 ans et la population active entre 30 et 40 ans. Le territoire présente même un creux démographique autour de 30 ans.

Il y a donc un risque de contraction de la population active à l'horizon de 15 ans.

Cette situation est liée à un ralentissement récent de la hausse de la population active, à partir d'une base élevée, à comparer avec la hausse plus soutenue des territoires de référence.

L'attractivité littorale, notamment pour les populations les plus âgées, constitue un des facteurs explicatifs de cette évolution.

La situation des territoires littoraux voisins, et notamment de la Presqu'île de Rhuys, vient renforcer ce mouvement.

Il faut évidemment souligner le fait que cette question est essentielle quant à la capacité de l'économie et des entreprises locales à disposer d'une main d'œuvre quantitativement suffisante, alors que, nous l'avons vu, la disponibilité de la main d'œuvre a été un des facteurs essentiels de la croissance récente.

Pour éviter les effets potentiellement dangereux de cette évolution en cours depuis une décennie, le territoire doit rester attractif pour les actifs, plus particulièrement pour ceux de moins de 40 ans, car même une hausse du taux de participation ou d'activité ne pourra compenser les départs à la retraite à venir.

✧ Les besoins en logement

Pour ce qui concerne le **logement**, le tableau du « point mort » (besoins en logement à population constante) a été repris dans la première partie du diagnostic (§ 1.2) : il montre qu'en-dessous de 949 logements neufs par an, en moyenne, la population de Vannes agglo tendrait à baisser.

De 1999 à 2010, sur l'ensemble de l'agglomération, le point mort (949 logements par an) a « consommé » 58 % des logements construits. Le reste a donc permis un accueil d'habitants en nombre.

Ce chiffre a été continuellement dépassé depuis 1999, y compris sur la période plus récente (1 044 logements commencés en 2012).

Au plan des différents espaces internes à Vannes agglo, la situation est contrastée :

- **Pour la ville de Vannes**, en raison du desserrement et d'une taille moyenne des ménages faible (population étudiante et personnes âgées), le point mort a compté pour 90 % de la production de logements.

En dessous de 452 logements par an, la population de la ville de Vannes ne peut s'accroître.

Ce seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre a été atteint à plusieurs reprises au cours de la décennie (2000 à 2002) mais a été compensé par un rythme très soutenu les autres années.

Depuis 2010 en revanche, il est sous la barre des 400 logements.

Il faut noter que, pour Vannes, l'objectif de construction annuelle moyenne du PLH (Programme Local de l'Habitat), avec 420 logements, est inférieur au point mort.

- **Pour la 1^{ère} couronne**, le nombre de logement nécessaire pour satisfaire les besoins du parc et de la population utilise 52 % de la construction neuve, avec une moyenne annuelle de 332 logements.

Ce seuil a toujours été dépassé, mais le niveau de la construction recensé en 2012 s'en approche avec 371 logements commencés.

La diminution de la taille moyenne des ménages sur ce territoire, dont le développement est déjà ancien (une partie des enfants des arrivants d'il y a 10-15 ans arrivent à l'âge adulte et vont quitter le logement familial), risque d'accroître les besoins minimums annuels les prochaines années.

- Enfin, **la 2^{ème} couronne** a besoin de 165 logements chaque année pour maintenir sa population, soit un tiers de sa production moyenne.

La composition familiale des ménages (taille moyenne de 2,44, en diminution de 0,19) et la vocation du territoire à l'accueil des jeunes ménages en accession, laissent entrevoir une plus grande facilité à maintenir ce potentiel de croissance, même si là aussi, la construction neuve marque le pas depuis 2010 (rythme de 350 logements commencés les trois dernières années).

On voit bien que le seuil de 949 logements, en-deçà duquel la population de Vannes agglo baisserait, tendra à s'accroître à moyen et long terme.

Dans tous les cas, le « handicap » résidentiel de Vannes agglo sera de grande ampleur, sans compter les besoins spécifiques de production de logements dans la ville-centre, pour y accueillir des ménages familiaux.

L'addition des problématiques de population active et de logement tend donc, très clairement, à montrer que, pour l'avenir, des impératifs techniques imposeront à Vannes agglo de conserver un rythme de développement global élevé.

Cet impératif, naturellement, pose la question de la capacité du territoire à accueillir, dans de bonnes conditions (sociales, environnementales, économiques, urbanistiques, d'aménagement et d'infrastructures), une population et des activités nouvelles.

Bilan du SCoT de 2006

Dans ses prévisions et objectifs, le SCoT de 2006 a permis de répondre aux enjeux de croissance que le contexte économique et d'équilibre territorial de l'époque impliquait. En effet, il prévoyait l'atteinte, en 2015, d'environ 166 000 habitants (basé sur la projection OMPHALE de l'Insee) et de 70 500 résidences principales, donc au-delà de ce qui s'est passé puisqu'en 2010 le territoire enregistrait près de 132 000 habitants pour 60 000 résidences principales.

Si les chiffres du SCoT de 2006 peuvent évoquer un certain optimisme au plan démographique, en matière de développement résidentiel ils étaient certes élevés mais pas très éloignés de la réalité.

En effet, le parc de résidences principales a cru en moyenne de 1 350 unités / an entre 1999 et 2010 alors que le SCoT de 2006 envisageait un rythme d'environ 1 600 / an. Il existe un écart non négligeable entre ces 2 rythmes mais qui aurait été nettement plus réduit si la crise de 2008 n'était pas intervenue, crise que le SCoT de 2006 ne pouvait évidemment pas prévoir.

Le SCoT de 2006 ne fixait pas d'objectifs chiffrés d'emplois à 2015.

Les objectifs et estimations du Scot de 2006 à horizon 2015 comparés avec les indicateurs de 2010 (dernières données homogènes disponibles)

Secteurs géographiques du SCOT en vigueur	Population 1999	Population 2010	Estimation Population à 2015 par le SCOT en vigueur	Différence : population estimée par le Scot à 2015 et population 2010	Résidences principales 1999	Résidences principales 2010	Estimation Résidences principales à 2015 par le SCOT en vigueur	Différence : résidences principales estimées par le Scot à 2015 et résidences principales 2010
Baden, Larmor-Baden, Plougoumelen, Le Bono	7 949	9 527	12 100	2 573	3 117	4 171	5 189	1 018
L'île d'Arz, l'île aux Moines	845	876	1 050	174	435	461	752	291
Arradon, Ploeren	8 703	11 164	14 100	2 936	3 334	4 719	5 632	913
St-Avé, Meucon, Plescop, St-Nolff	16 547	21 001	25 800	4 799	5 697	8 367	9 925	1 558
Elven, Trédion, Monterblanc	6 397	9 442	12 900	3 458	2 337	3 652	5 105	1 453
Treffléan, Sulniac	3 654	5 231	6 200	969	1 276	2 003	2 216	213
Theix, Séné	12 895	15 418	20 000	4 582	4 745	6 494	8 345	1 851
Surzur, La Trinité-Surzur, Le Hézo, Noyal	4 219	6 454	8 700	2 246	1 585	2 600	3 524	924
Vannes	51 759	52 515	65 000	12 485	23 877	27 410	29 966	2 556
Total	112 968	131 628	165 850	34 222	46 403	59 878	70 654	10 776

Source : INSEE -Traitement : E.A.U.

Du point de vue de la consommation d'espace, le SCoT approuvé en décembre 2006 prévoyait un besoin de 730 ha à horizon 2015, soit sur 9 ans près de 81 ha/an. Les analyses montrent que la consommation d'espace de 2003 à 2012 (valeurs les plus récentes disponibles) a suivi un rythme moyen de 150 ha/an, dont 120 ha/an environ pour le résidentiel.

Ce rythme n'a pas été identique tout au long de la période : il décroît à partir de 2009/2010 (les effets de la crise impliquant une baisse de la production de logement) pour s'établir tendanciellement autour de 80 ha / an (à partir de 2012/2013).

En théorie, si à partir de l'approbation du SCoT le territoire avait consommé en moyenne 120 ha / an jusqu'en 2015, l'artificialisation des sols aurait atteint à cette échéance 1 080 ha, soit 350 ha de plus que prévus par le SCoT.

En outre, l'analyse de la consommation d'espace passée montre les éléments suivants :

- *L'urbanisation s'est concentrée à Vannes ainsi que sur la première couronne, et est globalement plus intense à proximité des grands axes routiers : N165 et N166 ;*
- *Des communes ont fortement augmenté leur tache urbaine, en proportion : La Trinité-Surzur (+59%), Meucon (+27%), Ploeren (+28%), Sulniac (+28%) ;*
- *Bien que les extensions de l'urbanisation se soient inscrites généralement dans une recherche de cohérence de l'enveloppe urbaine en comblant les redents des lisières urbaines existantes, en particulier dans le littoral :*
 - *les hameaux et villages ont cependant connus un renforcement significatif ;*
 - *l'extension linéaire du bâti le long de voies secondaires s'est poursuivie dans certains secteurs en tendant à relier des hameaux et villages qui étaient initialement séparés.*

Ce sont donc à la fois des effets de « péri-urbanisation » (vers la première puis la seconde couronne du cœur d'agglomération) mais aussi des problématiques et difficultés de mise en œuvre de la densification, notamment dans les centres urbains, que traduisent ces éléments. Ces problématiques et difficultés sont de plusieurs ordres parmi lesquels interviennent un contexte géographique complexe et un marché foncier et immobilier porteur mais contraint : difficulté de commercialisation du logement collectif dans les opérations mixtes maisons/appartements, complexité de positionnement de l'habitat innovant par rapport au marché, équilibre financier des opérations de plus en plus tendus défavorisant la diversité des logements, voire bloquant les opérations complexes...

Ainsi, l'application du SCoT en vigueur montre-t-elle qu'au-delà d'objectifs de planification de l'urbanisation, le stade de développement de Vannes Agglomération implique des enjeux forts de maîtrise foncière et des processus opérationnels d'aménagement pour assurer la bonne fin des projets en particulier, mais pas seulement, dans le tissu bâti existant et secteurs de renouvellement urbain.

La réponse à ces enjeux met donc directement en lien la maîtrise de la « péri-urbanisation » avec la qualité des opérations d'aménagement et la fluidité de leur insertion dans le marché. Une réflexion sur la typologie de l'habitat et la morphologie urbaine appelle ainsi à être menée en parallèle du développement d'outils d'aménagement pour que l'offre nouvelle en logement (en extension ou en renouvellement urbain) soit plus économe en espace tout en étant compatible avec un cadre de vie de qualité, et donc attractive au regard du « modèle » pavillonnaire classique.

CONCLUSION : LES POINTS D'APPUI A UNE CAPACITE DE REBOND



Le diagnostic de la révision du SCoT n'a pas pour objet de déterminer le projet du territoire, qui sera élaboré à travers une phase prospective (scénarios) et qui intégrera les orientations de Vannes agglo quant à son mode de développement futur.

L'ambition du diagnostic est de fournir au travers de ses données, de ses réflexions, de ses conclusions et de ses enjeux les matériaux de cette démarche prospective, qu'il doit éclairer sans pour autant « enfermer » le territoire dans un carcan d'obligations préétablies.

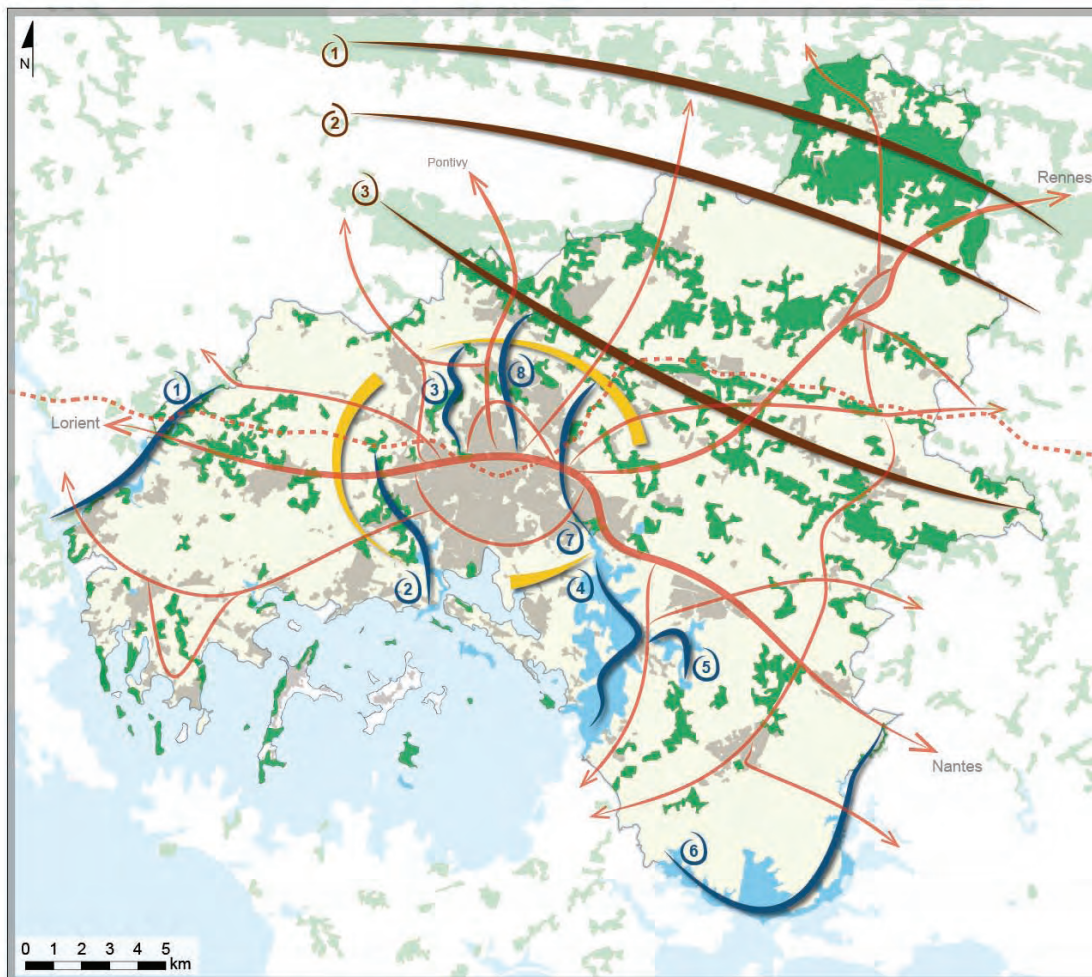
La réflexion de la phase prospective pré-PADD doit rester libre, avec un débat ouvert, ses résultats étant ensuite, dans le cadre du scénario choisi, confrontés aux impératifs de cohérence, ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.

Dans ce cadre, à la suite des trois parties du diagnostic, qui décrivent de façon transversale la « trajectoire » récente du territoire, la conclusion porte sur les « points d'appui » au développement futur de l'agglomération.








Plus spécifiquement, il s'agit de déterminer les éléments d'une capacité de rebond du territoire à la suite du choc structurel de 2008, qui a mis en lumière le fait que le mode de développement passé avait épuisé ses effets, et donc qu'une forte inflexion des orientations de Vannes agglo était nécessaire pour trouver les moyens d'un nouveau développement, équilibré et durable.











*Grand paysage et infrastructures : une première lecture
du fonctionnement urbain de la communauté d'agglomération de Vannes*





Charpente naturelle du territoire

-  Trame boisée
-  Relief, scénographie naturelle structurant le paysage d'inscription du territoire
-  1 Monts de Lanvaux
-  2 Sillon du Loc'h et de l'Arz
-  3 Crêtes de Saint-Nolff
-  Espaces agricoles
-  Ceinture agricole

Éléments hydrographiques séquençant le territoire

-  1 Le Bono
-  2 Le Vincin
-  3 Le Meucon
-  4 Marais de Séné
-  5 Etangs de Noyalo et Kernicole
-  6 Peref
-  7 Condat
-  8 Le Bilaire

Infrastructures de transport

-  Trame viaire magistrale
-  Voie ferrée

Cartographie : E.A.U. / PROSCOT

CONCLUSION : LES POINTS D'APPUI A UNE CAPACITE DE REBOND

Pour détailler les points d'appui à une capacité de rebond du territoire de Vannes agglo, il a semblé pertinent de s'écarter des « objets » de l'aménagement (économie, transport, logement, environnement, etc...), largement traités dans le présent document et les compléments thématiques qui y sont joints, et d'aborder la question au travers **de sept enjeux transversaux** qui mettent en lumière les capacités de développement du territoire.

↳ Les modes de développement

Le territoire de Vannes agglo présente une dynamique et des potentiels de développement qui sont liés à son caractère de « nœud » urbain, économique, de cadre de vie, au sein d'un des espaces les plus attractifs de France.

Vannes agglo a bénéficié des ressources d'un « hinterland » étendu et qualitatif, dans un système de flux très favorable.

Cette situation met en évidence le territoire étendu (au-delà même de Vannes agglo) comme support d'un « système d'attractivité », et donc la qualité de ce territoire comme élément-phare du développement territorial.

De ce point de vue, **les paysages naturels et l'environnement, sur le littoral et dans l'arrière-pays, mais également les paysages urbains**, de bourg et de villages, représentent indéniablement un attrait spécifique.

Cet attrait peut être considéré sur le long terme, puisque les aménagements réalisés ou en cours, tendent à renforcer l'urbanité de l'agglomération proprement dite, à renforcer la convivialité des centre-bourgs et les centre-villages à une « échelle de vie » adaptée.

Il en va de même pour les paysages naturels, pour lesquels la valorisation passe par un bon fonctionnement environnemental du territoire et un accès au grand paysage, notamment le long du rivage du Golfe.

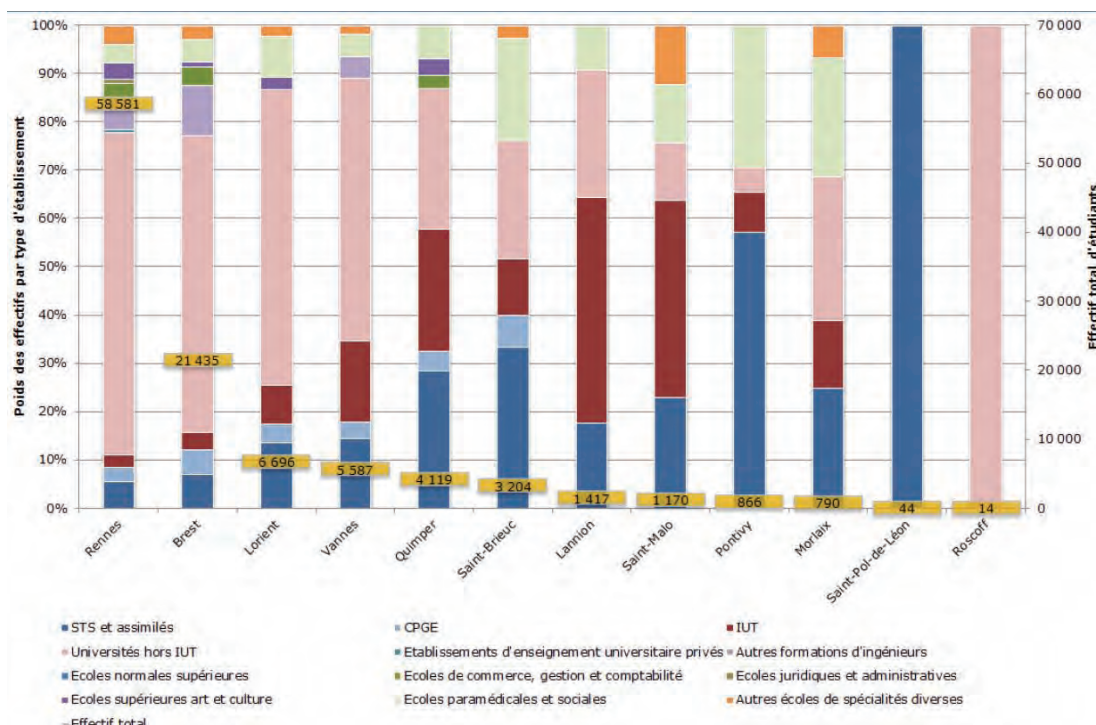
Ce bon fonctionnement environnemental pourra s'articuler autour des connexions entre milieux, des lisières des espaces urbanisés et de la résorption des points de conflit entre trame naturelle et trame des activités humaines (infrastructures notamment), ce que la trame verte et bleue du SCoT doit par ailleurs faciliter.

Nombre d'étudiants en 2010-2011



Source : MESR, Atlas Régional – Traitement : FUTUROUEST/PROSCOT

Répartition des effectifs étudiants par type d'établissement et par site universitaire



Sur le plan économique, le territoire bénéficie d'une desserte TGV et routière, de la proximité du port de Nantes-Saint-Nazaire, ainsi que d'un positionnement globalement favorable, et enfin d'une ressource agro-alimentaire abondante.

Ces éléments ont permis, malgré un très vif mouvement de tertiarisation et le développement de l'économie présentielle, le maintien d'un socle industriel et autorisent d'envisager pour l'avenir le développement de « niches » **productives** nouvelles, notamment dans l'agro-alimentaire, l'ergonomie et le bien-être au travail, l'ingénierie nautique et les matériaux composites, et la filière numérique.

Ces filières d'avenir, déterminées par Vannes agglo, font l'objet des efforts de développement du VIPE Vannes (agence de développement).

Elles représentent, avec le maintien des filières tertiaires et industrielles existantes, le point d'appui principal du développement économique, dans le contexte du besoin fort de développement du socle productif vannetais.

Ce développement sera facilité par le niveau d'éducation des habitants de Vannes agglo, qui présentent une progression très sensible de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population (en 2012, près du quart des 25-34 ans sur Vannes agglo ont un diplôme de l'enseignement supérieur court et près de 20 % un diplôme de l'enseignement supérieur long).

Dans cette progression, **l'Université de Bretagne-Sud** joue un rôle essentiel, révélateur d'un positionnement métropolitain émergent mais encore largement à consolider.

Ce pôle comprend 4 établissements, imbriqués avec les sites de Lorient et Pontivy, avec près de 9 000 étudiants et un potentiel de recherche important (pôles « matériaux », « homme, mer et littoral », « communication, réseaux, mobilité », plateformes « composite » et « décisionnel ») qui correspond assez précisément aux filières économiques émergentes dans le territoire.

Naturellement, les filières de l'économie présentielle (commerce, services à la population), quelque soit le scénario de développement retenu, continueront à constituer un élément déterminant de la croissance locale.

Il faut signaler, au sein de ces emplois présentiels, **le potentiel touristique**, littoral et d'arrière-pays (« tourisme vert »), ainsi que le tourisme d'affaires : compte-tenu du caractère relativement limité du développement touristique local, des marges de progression existent et pourront être mobilisées à l'avenir sur des stratégies ciblées.

Une des conditions de cette mobilisation est également le renouvellement de l'image du territoire et de la ville de Vannes, pour lequel le tourisme peut constituer un allié puissant.


Le marketing territorial, autour du développement de l'événementiel, de l'action économique, du tourisme, de la reconquête par Vannes agglo de l'image du Golfe du Morbihan, de la création de grands attracteurs (par exemple : équipement de congrès) de tourisme et de services, peut constituer un aliment important du développement économique, jusqu'ici bien réel, mais relativement discret.


Ces questions d'images ne concernent pas que le tourisme : elles sont un vecteur de l'implantation des entreprises et des ménages et notamment des cadres des « emplois métropolitains supérieurs » sans lesquels la montée en gamme économique et l'accroissement de la valeur ajoutée produite par le territoire est impossible.


C'est donc à une affirmation du territoire, du pôle urbain et de la ville de Vannes, qu'invitent les besoins du développement futur de l'agglomération, avec de véritables atouts malgré un contexte de crise externe peu favorable.


L'organisation spatiale de la communauté d'agglomération de Vannes en question




 **La N166 / crêtes de Saint-Nolff :**
seuil de la première couronne ?

 **La N165 à Vannes :**
effet de césure ou d'agrafe urbaine ?

 **Vannes, pôle aggloméré**

 **Réseau secondaire routier :**
simples axes viaires ou
générateur de développement
urbain ?

 **Le littoral / Vannes :**
accessibilité à la côte
(rapport à l'eau) et aux îles
+ capacité urbaine pour des
équipements supérieurs ?

Source :
EAU/PROSCOT

▲ La gestion de l'espace

D'une certaine manière, le développement récent de Vannes agglo a peu utilisé le territoire et ses atouts propres. La croissance était « tirée » par l'emploi, lui-même engendré par les liaisons du pôle urbain de Vannes avec l'extérieur, et par la concentration dans ce pôle urbain de certaines des activités de la zone d'emploi.

Il s'agissait en quelque sorte d'un développement « hors sol ».

On a vu que ce mode de développement avait partiellement épuisé ses effets et que sa poursuite supposait des réorientations importantes.

Mais une des opportunités de la période actuelle est également d'ajouter à ce mode de développement, éventuellement infléchi, une composante territoriale plus forte, en s'appuyant sur les atouts propres (urbains, ruraux, paysagers, environnementaux, agricoles, maritimes et littoraux) de « l'espace de Vannes agglo », dans l'objectif de diversifier et d'intensifier les facteurs d'attractivité.

De ce point de vue, la gestion de l'espace devient une question essentielle, qui constitue sans doute la contrainte principale de la **capacité d'accueil à long terme** du territoire.

Les disponibilités à moyen/long terme ne sont pas négligeables, dans le cadre des propositions de consommations d'espace du projet de PNR du Golfe du Morbihan.

Mais au-delà d'un horizon d'une quinzaine d'années, il sera extrêmement difficile de mobiliser des potentiels fonciers supplémentaires importants, quel que soit l'environnement légal et réglementaire qui prévaudra à ce moment, si l'on veut préserver les milieux naturels et les activités primaires.

La question de la gestion prudente et progressive de cet espace, de la programmation fine qui en est la conséquence est posée avec acuité.

Egalement, l'importance à accorder au renouvellement urbain et aux nécessaires contreparties (espaces verts, qualité urbaine et architecturale) à l'accroissement de la densité, dans un contexte financier difficile, est au centre des débats.

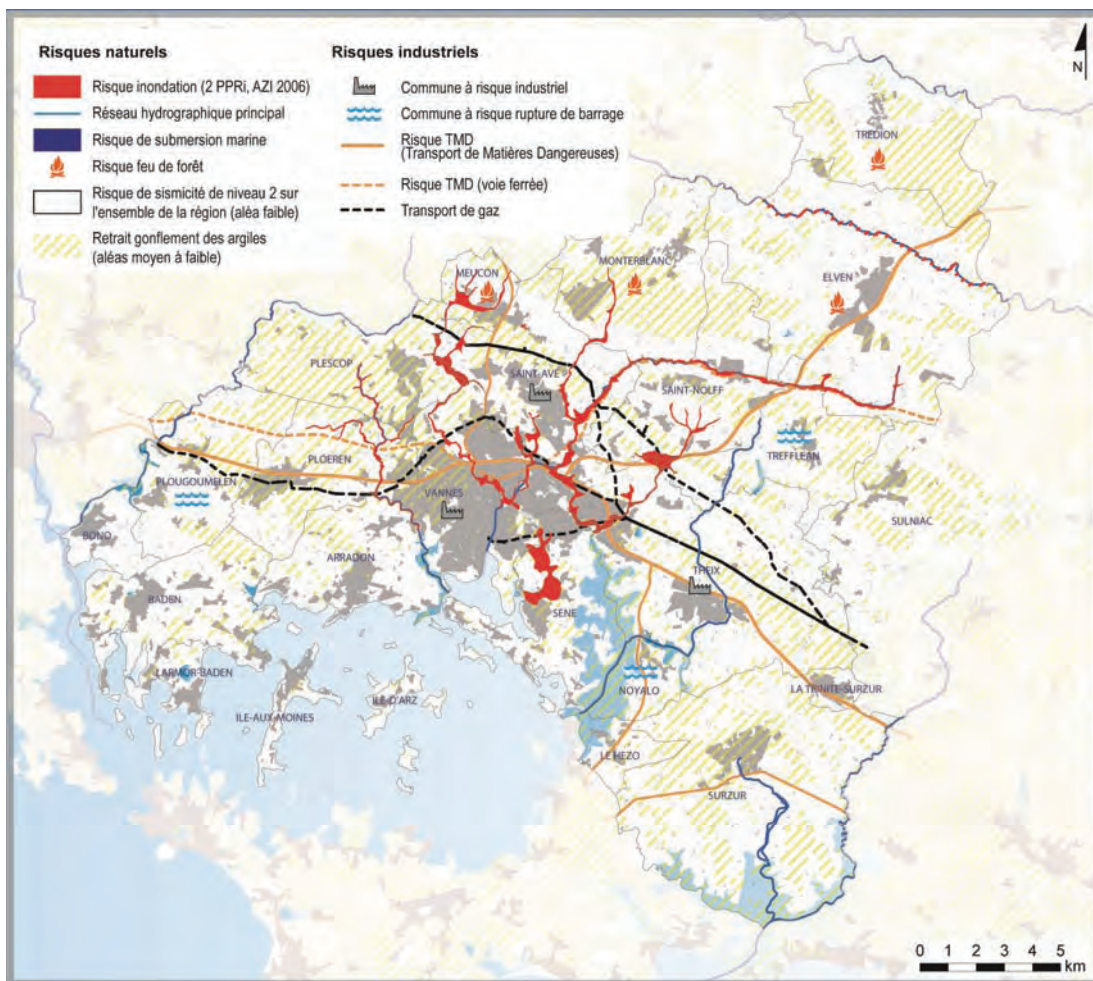
Cette gestion de l'espace est un élément fondamental de la capacité d'accueil du territoire à long terme.

En tant que telle, cette capacité d'accueil ne constitue pas une limitation ou un frein au rythme de développement de Vannes agglo, mais elle impose de réfléchir autant au « comment » (le mode d'aménager), qu'au « combien » (le rythme de développement) et donc de mettre en avant le caractère qualitatif du développement dans ses fonctions économiques aussi bien qu'environnementales.

Cette question concerne aussi bien le pôle urbain que les bourgs et les villages, avec un effort important déjà à l'œuvre pour le confortement des centres, dont la poursuite, tout en respectant l'ambiance et la qualité des lieux, est essentielle à long terme.

Il en va de même pour les coupures urbaines et paysagères, liées aux grandes infrastructures, notamment routières, dont le traitement a commencé, et dont la résorption représente un enjeu important de fluidité et de lisibilité de l'agglomération, élément d'attractivité essentiel sur le plan résidentiel comme sur le plan économique.

Les risques naturels et technologiques



Source : EVEN
Conseil

✧ La prévention des risques

La notion de risques, pour un territoire comme celui de Vannes agglo, va au-delà de celle qui est habituellement entendue pour les risques technologiques et les risques naturels.

S'agissant de ce dernier point, la question des inondations et celle des risques de submersion marine, avec un impact non négligeable sur les espaces de Vannes agglo, est traitée par différents documents de gestion, et devra dans tous les cas faire partie des considérants du projet d'aménagement du territoire, pour limiter ces risques et en minimiser les effets potentiels sur les populations.

Mais d'autres risques ne doivent pas être sous-évalués, en particulier les risques sociaux et environnementaux

Le risque social peut être décrit par une spécialisation trop nette des différents secteurs du territoire, avec des phénomènes d'éviction des classes moyennes sous l'effet de la hausse des prix fonciers, et une « gentryfication » progressive du littoral, phénomène largement observé dans les territoires littoraux voisins, sous la forme d'une « résidentialisation » (transformation de résidences secondaires en résidences principales) qui s'accompagne d'un fort vieillissement.

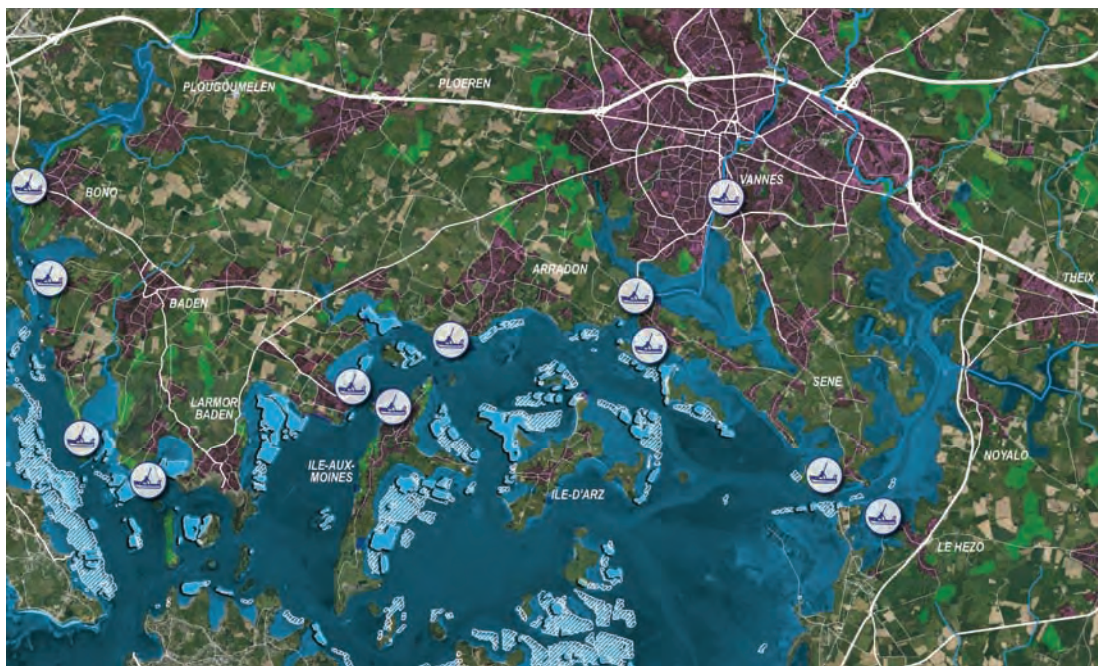
De ce point de vue, la question du **logement intermédiaire**, (logement « abordable » et attractif pour les classes moyennes) est une question essentielle, notamment pour la ville et le pôle urbain de Vannes, dont le développement est un enjeu pour tout le territoire.

Le risque environnemental tient à la sensibilité des milieux et de l'interface terre⇌mer dans le contexte spécifique du Golfe, avec une attention spécifique aux questions liées à l'assainissement (en fonction de la qualité et de la quantité des rejets dans le milieu naturel), et des effets potentiels de la pression anthropique, notamment sur le milieu marin en aval, question essentielle pour le maintien de la conchyliculture qui représente une réalité économique et d'image forte pour tout le territoire.

Enfin, il faut citer la question insulaire au nombre de celles qui recèlent des risques, avec un rythme d'évolution des **îles du Golfe** faible, voire négatif, malgré une densité élevée d'équipements, en raison de conditions d'accès moins aisées malgré les transports maritimes, et des perspectives d'évolution qui devront être précisées dans le cadre du « projet » que le territoire portera.

Enfin, les risques du **changement climatique**, dont les conséquences sociales et environnementales (notamment en ce qui concerne la submersion marine) sont potentiellement graves, sont à appréhender sur le long terme.

Un littoral emblématique, mais complexe, à reconquérir : infrastructures qui contournent plus qu'elles ne donnent accès à l'eau, occupation du plan d'eau, resserrement vers le nord (vers Vannes...)



Accès à l'eau : ports, débarques, cales...



Tache urbaine

Concessions conchylicoles



Concessionnaires installés dans Vannes agglo



Boisements



Concessionnaires installés hors Vannes agglo



Espace maritime, estuaires, marais, zones humides

Source :
E.A.U/PROSCOT

✧ L'équilibre du territoire

Les questions liées aux risques sociaux dans le territoire conduisent à une réflexion sur les différents secteurs de l'espace de Vannes agglo, avec une tendance à la spécialisation accrue des espaces internes à la communauté d'agglomération :

- la fonction résidentielle se déplace de plus en plus en seconde couronne,
- tandis que le pôle urbain peine à garder sa population (phénomène cependant moins marqué que dans nombre d'autres villes de même importance, en Bretagne et ailleurs),
- et le littoral est marqué par un phénomène de « gentryfication » et de vieillissement.

Il faut cependant noter que **les équipements et les services à la population**, d'un niveau élevé à Vannes agglo, avec une répartition qui ne concerne pas uniquement la ville-centre, joue le rôle d'amortisseur de la différenciation des espaces, et un rôle moteur dans l'attractivité du territoire qui a été certes « tirée » par l'emploi, mais également par les équipements et services.

L'équilibre du territoire concerne également **les différents pôles du territoire**, certains pôles des franges du territoire, outre leur fonction interne, jouant un rôle d'articulation avec les territoires et pôles voisins, question essentielle aux coopérations à renforcer ou à établir.

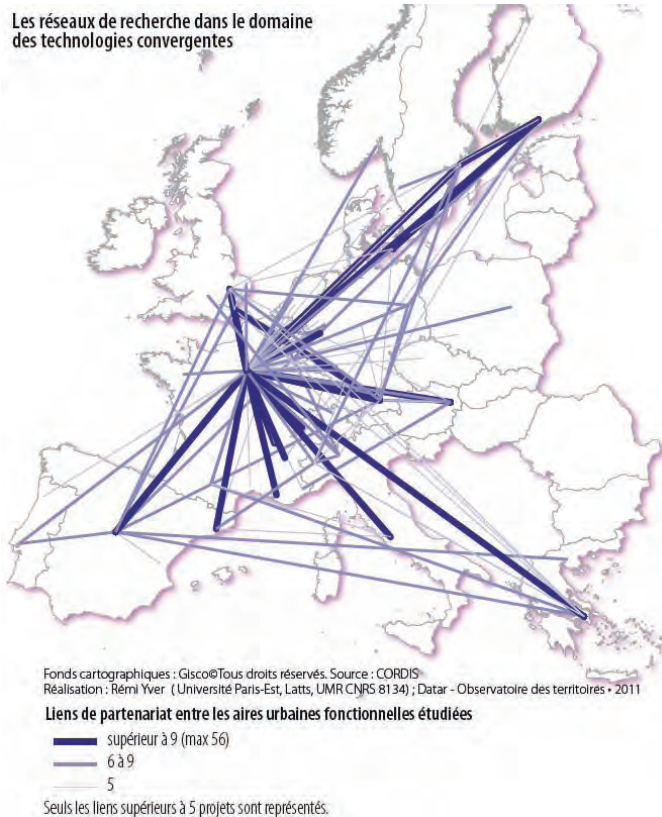
De ce point de vue, l'équilibre du territoire suppose également un regard vers le nord, en profondeur vers le « **centre-Bretagne** », qui constitue un point d'appui du développement, d'autant que ces espaces commencent à être touchés par les effets de la périurbanisation vannetaise qui s'écarte, pour des raisons foncières, de plus en plus du littoral.

Enfin, l'unité et l'équilibre du territoire supposent **une réflexion vers le littoral et la mer** :

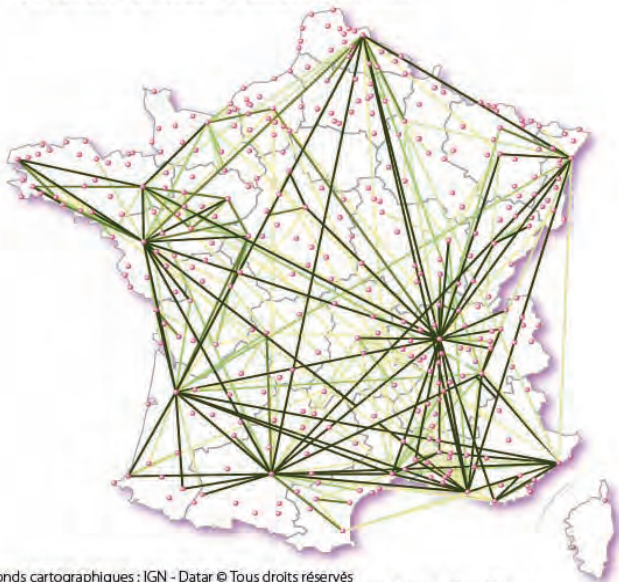
- comment se réapproprier l'espace côtier ?
- comment reconquérir sur tous les plans (aménagement, image, agriculture, environnement, accès, ...) le Golfe du Morbihan et son plan d'eau, espace emblématique, mais qui ne s'associe pas spontanément à Vannes et à l'arrière-pays ?
- comment créer un véritable projet de développement pour les îles du Golfe, dont le potentiel est considérable, mais que la logique insulaire tend à isoler malgré des distances modestes ?

Réseaux et relations nationales et européens vus par l'Observatoire des territoires, 2011

« Un développement qui pourrait s'articuler avec les autres pôles sud-Bretons »
(« effet TGV », capacité à « peser » sur les choix d'aménagement nationaux et régionaux, qui, actuellement, sont orientés surtout sur les « grandes villes » et les capitales régionales)



Les relations transversales entre aires urbaines



Source :
Observatoire des
territoires, 2011

Intensité des liens entre les aires urbaines (hors Paris)



Lecture : L'intensité des liens entre les aires urbaines françaises (hors Paris) est mesurée à partir de indicateurs de flux.
Seules sont retenus les liens entre deux aires urbaines qui concernent au moins trois indicateurs.
A chacun de ces liens est attribué une note qui croît avec le nombre de flux observés.
L'intensité est le total des notes attribuées.

↳ L'économie des flux

Le diagnostic a montré que l'économie des flux, notamment dans le croissant Rennes / Nantes / Vannes / Lorient, jusqu'à Quimper, et, plus généralement dans le « grand ouest français », a joué un rôle essentiel dans le développement économique de ce territoire.

Il a sans doute été un des territoires français qui a le plus « profité » de cette nouvelle donne de l'économie nationale, européenne et mondiale.

Les transports et la mobilité, avec la perspective de nouvelles infrastructures et services (TGV, THD...) représentent un élément fort dans ce processus mais les problématiques d'échelle moindre ne doivent pas être sous estimées :

- A long terme, **les conditions de la mobilité dans la diagonale sud Bretonne**, en particulier de Nantes à Vannes et de Vannes à Lorient, représentent un enjeu économique et démographique considérable, même essentiel, aussi bien pour l'économie productive (primaire, industrielle et tertiaire) que pour l'économie « présenteielle »

Cette question est liée à celle des conditions de la « **métropolisation** » de cet espace.

En effet, les pôles métropolitains, c'est à dire, à terme, les pôles de première catégorie européenne et nationale, ignorent les agglomérations de la taille de celle de Vannes.

Si l'on veut vaincre cet obstacle de taille critique, il devient essentiel de créer les conditions d'un pôle où Vannes, par son dynamisme, peut jouer un rôle central et moteur, qui s'appuie sur l'ensemble du périmètre de la zone d'emploi et de l'Interscot, et met en place des liaisons fluides et des coopérations avec le pôle lorientais.

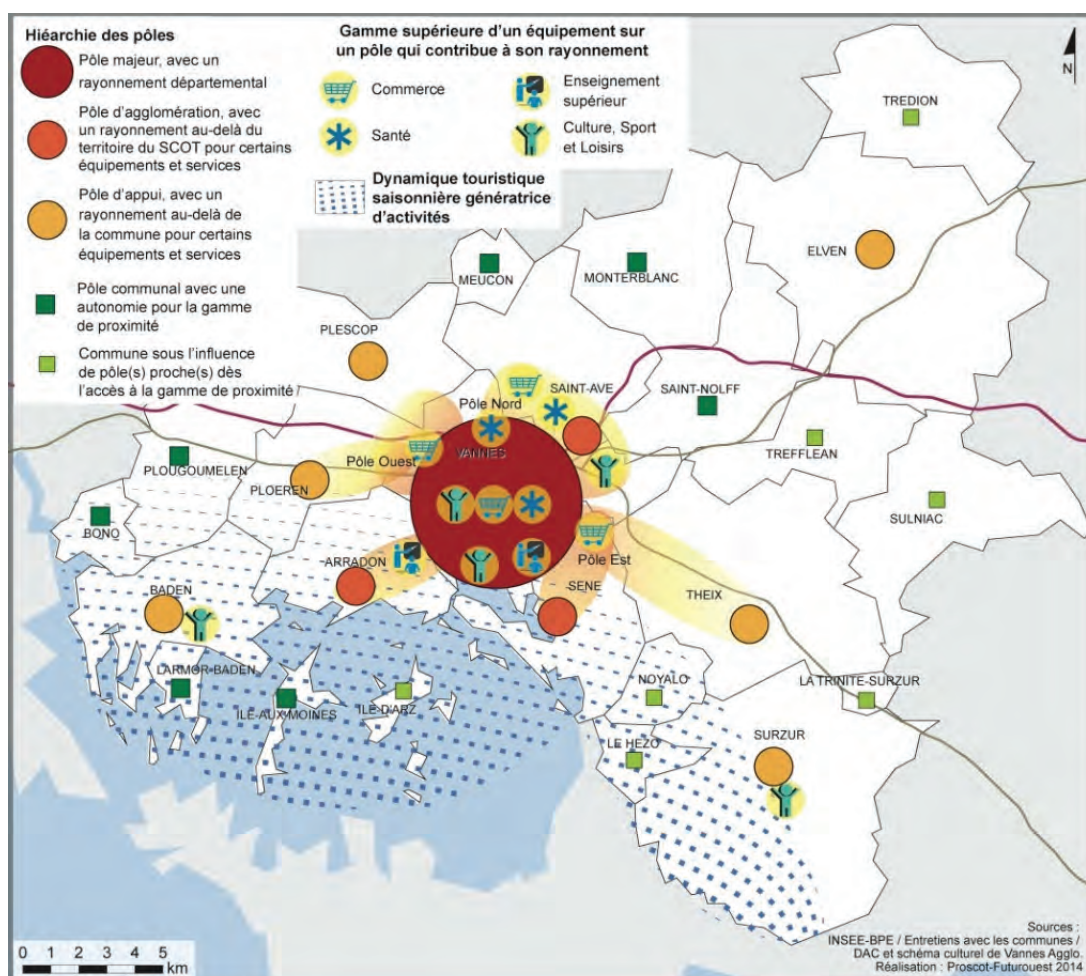
Au travers de l'économie de flux, c'est bien la place de Vannes dans son environnement proche et plus lointain et sa capacité à continuer à constituer un nœud économique à l'égard d'un territoire élargi qui est en cause.

De ce point de vue l'élargissement à plusieurs échelles de la réflexion et des coopérations (Interscot et dans la perspective notamment du renforcement du potentiel de l'axe Vannes/Auray, vers le centre Bretagne, et vers le pôle lorientais) représente sans doute l'enjeu et le point d'appui le plus crucial de la période à venir.

Il faut remarquer que le pôle lorientais bénéficie d'un volume d'emploi public important, qui constitue un amortisseur de la crise économique actuelle. Mais il a aussi développé un important capital d'image et a récemment mis en avant sa disponibilité à une coopération renforcée et peut bénéficier de la dynamique économique spécifique de l'espace vannetais.

- A moyen terme, les conditions de la mobilité interne à Vannes agglo, avec les objectifs spécifiques du PDU, constituent également un défi pour continuer à disposer localement des atouts d'une Ville moyenne, de sa fluidité de circulation et de son agrément.

Carte de synthèse des pôles de Vannes agglomération au regard des équipements et services (2014)



Source : Sources diverses (entretiens avec les communes, INSEE-BPE, DAC, schéma culturel...)
Traitement : FUTUROUEST/PROSCOT

✧ La préservation et l'amélioration du cadre de vie

De nombreuses questions transversales abordées dans la présente conclusion ont trait au cadre de vie, qui constitue probablement, dans les faits, une opportunité pour le territoire de Vannes agglo, étant donné sa qualité, dans la perspective d'ajouter aux facteurs d'attractivité actuels et à renouveler, des éléments nouveaux liés au territoire et à ses ressources propres.

Le cadre de vie est constitué des « aménités » naturelles et des « aménités » des villes, des bourgs et des villages : cadre bâti, services, éléments essentiels de la vie quotidienne.

Du point de vue des équipements et services à la population, le territoire du SCoT a réussi à soutenir le rythme de sa croissance démographique, particulièrement tonique, tout en conservant une densité d'équipements et services supérieure aux territoires de référence (Morbihan Bretagne, France).

Cependant, les dotations en équipements et services des communes du SCoT sont contrastées.

Les densités les plus élevées d'équipements et de services concernent les communes touristiques insulaires (Larmor-Baden, Ile aux Moines et Ile d'Arz), suivies de la ville de Vannes.

A l'autre extrémité, avec une densité moindre, on trouve les communes inscrites dans la couronne périurbaine qui ont été impactées par une forte croissance démographique sur la dernière décennie (Treffléan, Meucon, Sulniac, Saint-Nolff, Monterblanc, La Trinité-Surzur).

Mais toutes ces communes, ainsi que celles placées dans des situations intermédiaires, ont engagé des politiques d'aménagements, en lien avec l'accueil de nouvelles populations, pour reconfigurer leurs centralités (centre bourg, zone commerciale...).

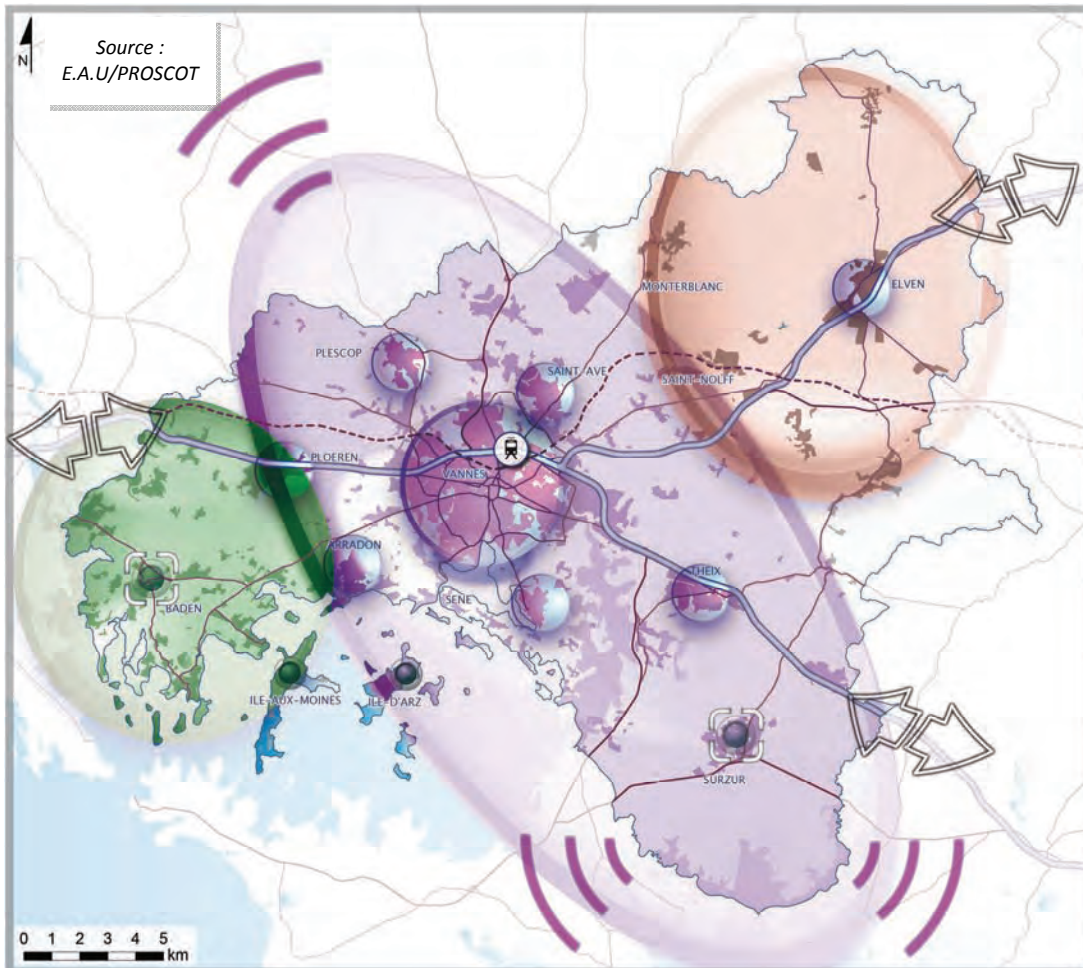
L'offre de proximité se structure aussi au sein de chacune des communes et vise notamment à répondre aux nouvelles attentes des habitants.


Ce mouvement va dans le sens d'une utilisation plus intensive des caractéristiques et potentiels attachés au territoire lui-même (atouts géographiques, paysagers, environnementaux) : l'attractivité du territoire peut - comme cela a largement été le cas dans la période passée - provenir essentiellement du développement de l'emploi, mais également, y compris pour les actifs, du cadre de vie et de l'agrément de la vie dans un territoire de qualité.


Dans ce cadre, les questions paysagères et environnementales, le mode d'aménager, le travail autour des lisières des villes, des bourgs et des villages, la résorption des points de conflit entre trame environnementale (dont la trame verte et bleue que le SCoT déterminera) et la trame des activités humaines (infrastructures, urbanisations), prennent un relief tout particulier.

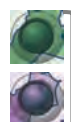
Enfin, il faut noter que le « potentiel urbain » et celui des bourgs et villages, le patrimoine de ces espaces, et notamment le « petit patrimoine », relativement méconnu jusqu'ici, peut être valorisé et constituer un atout supplémentaire.

Une organisation polarisée et maillée du territoire, en soutien à un développement équilibré et durable...




 Pôles urbains identifiés au SCoT de 2006 : Vannes cœur d'agglomération et les pôles d'appui

 Communes détendant en 2010 un certain niveau d'équipements : Surzur et Baden

 Communes où se manifeste un besoin spécifique d'équipements de proximité : Ile aux Moines, Ile d'Arz

 Secteurs Gare et Troadec à Vannes

 Attractivité du territoire et échanges résidentiels de proximité

 Flux majeurs

 Secteur central

 Secteur Sud-Ouest

 Secteur Monts de Lanvaux

✧ La liberté de choix

Ce concept recouvre, comme conséquence des enjeux transversaux précédents, ce qui fournit, dans un bassin de vie, une capacité d'évolution aux habitants et aux entreprises : accès à l'emploi, au logement, aux services...

Par exemple, une des raisons du succès du développement de Vannes agglo a été le fait que, pour des ménages actifs, qui ont été nombreux à s'installer depuis vingt années, le choix de Vannes agglo « maximisait » leur liberté de choix par rapport à l'emploi.

En effet, un couple bi-actif a plus de chances de trouver deux emplois s'il habite dans une agglomération comme celle de Vannes, dynamique, mais également située à distance proche d'autres pôles d'emplois (Auray, Lorient, voire Nantes).

Le succès de Vannes agglo sur le plan de son développement a donc pour une part été le produit d'une grande liberté de choix, liée aux potentiels internes et externes au territoire.

Cette réalité souligne l'importance d'une réflexion du SCoT de Vannes agglo à un échelle élargie, comme il est indiqué supra.

Elle souligne également l'importance du **caractère actif du bassin** de vie de l'agglomération, et donc l'importance de disposer, à moyen et long terme, d'une population susceptible de fournir une main-d'œuvre suffisante aux activités de Vannes agglo.

Une des questions posées clairement par le diagnostic est en effet que, si la capacité d'accueil du territoire est limitée, bien que cette contrainte puisse être desserrée, comme nous l'avons vu, par un nouveau mode d'aménager, **les besoins de Vannes agglo en matière d'accueil de population active, donc de logements adaptés intégrant des catégories socio-professionnelles variées, seront dans tous les cas forts dans la période à venir.**

En conséquence, la solution, pour le développement global de Vannes agglo, n'est pas l'attentisme ou la prévision d'un développement atone.

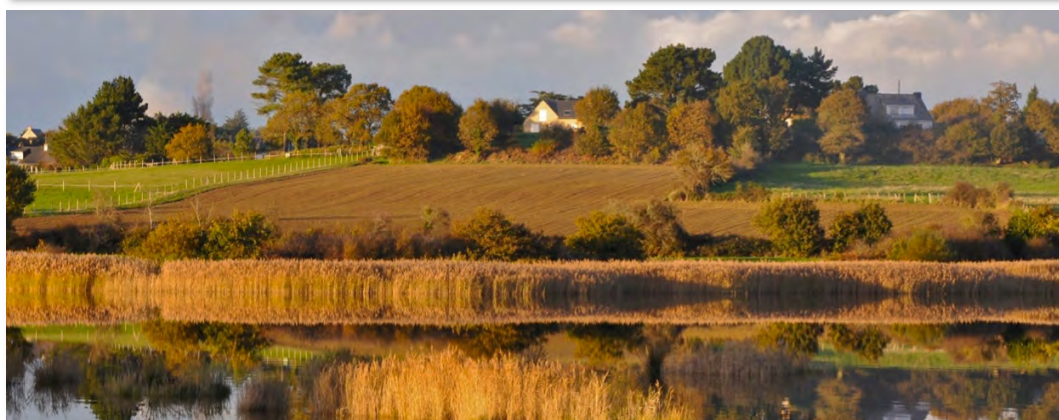
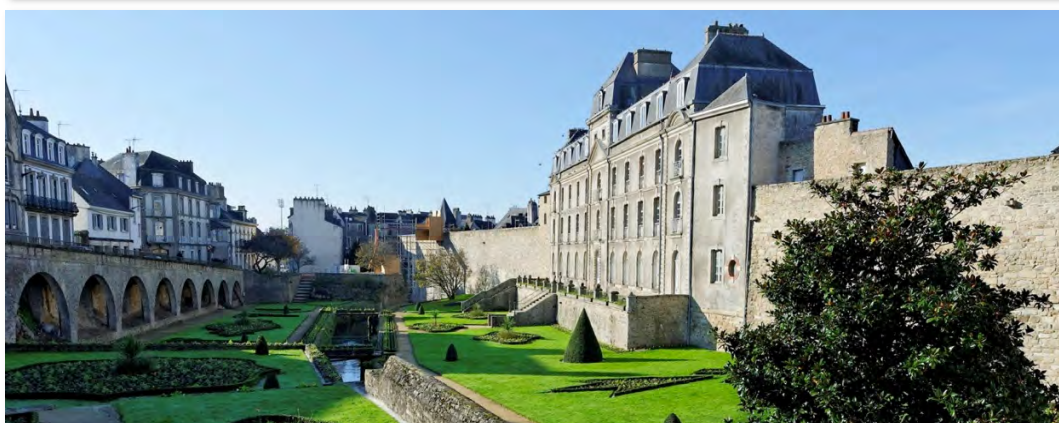
Cette question est cruciale pour les populations, actuelles et à venir, de Vannes agglo : leur liberté de choix est conditionnée par la poursuite du développement de l'agglomération.

Ces développements à venir se réaliseront sans doute dans des circonstances et avec des moyens nouveaux.

Mais la qualité du territoire, le niveau de formation de ses habitants, la situation et le positionnement géographique du vannetais dans la Région et dans la « diagonale sud-bretonne » donne, malgré le choc structurel de la crise de 2008, un point d'appui solide à sa capacité de rebond et à la détermination d'un véritable projet choisi...

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.2 COMPLEMENT THÉMATIQUE DÉMOGRAPHIE



A UN TERRITOIRE POLARISE PAR LA VILLE DE VANNES

La population du territoire du SCoT de Vannes agglomération compte 131 628 habitants à l'issue du Recensement Général de la Population de 2010.

1. VANNES COMPTE PRES 40% DE LA POPULATION DE L'AGGLOMERATION

1.1 Comparaisons du poids démographique de l'agglomération et du rapport à la ville-centre

Vannes agglomération regroupe 24 communes, et la ville centre de Vannes concentre près de 40% de la population du territoire, soit 52 500 habitants en 2010.

Ce taux de concentration de la population de l'intercommunalité dans la ville centre se situe dans la moyenne nationale pour les intercommunalités de 100 000 habitants et plus (37% en 2010). Vannes se positionne sur ce critère au même niveau que Saint-Brieuc (intercommunalité de 114 500 habitants en 2010), Aix-en-Provence (intercommunalité de 355 900 habitants), ou Antibes (intercommunalité de 175 800 habitants).

Le taux de concentration dans les intercommunalités de plus de 100 000 habitants, avoisine pour les plus élevées, les 70% de la population de l'intercommunalité située dans la ville centre (Reims, Argenteuil, Le Mans, Amiens, Le Havre, Limoges, Brest...).

Le nombre d'habitants positionne l'intercommunalité de Vannes agglomération au 67^e rang des intercommunalités de France (entre les intercommunalités situées en Ile-de-France de Seine-Défense à savoir Puteaux et Courbevoie, et celle d'Argenteuil-Bessons), et la ville de Vannes au 110^e rang des communes de France (entre Clamart et Evry également situées en Ile-de-France).

Les analyses démographiques suivantes vont s'appuyer sur plusieurs repères en plus des territoires de référence (France, Bretagne, Morbihan). Vannes agglomération constitue à la fois une entité d'intercommunalité et un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui réunit 24 communes et 131 628 habitants. Le territoire appartient au Pays de Vannes, aux côtés des intercommunalités du Loc'h, de Questembert, d'Arc Sud Bretagne et de la Presqu'île de Rhuys, soit un ensemble de 60 communes et près de 200 000 habitants. Les intercommunalités d'Arc Sud Bretagne et de la Presqu'île de Rhuys ont leur propre périmètre de SCoT.

A titre d'information, quelques SCoT en région Bretagne :

- SCoT du Pays de Brest : 89 communes et près de 390 000 habitants
- SCoT du Pays de Rennes : 66 communes et plus de 460 000 habitants
- SCoT de l'Odet (Quimper) : 20 communes et 123 000 habitants
- SCoT de Lorient : 24 communes et près de 210 000 habitants
- SCoT du Pays d'Auray : 28 communes et plus de 82 000 habitants

1.2 Vannes, ville pôle d'une aire urbaine plus grande que l'agglomération

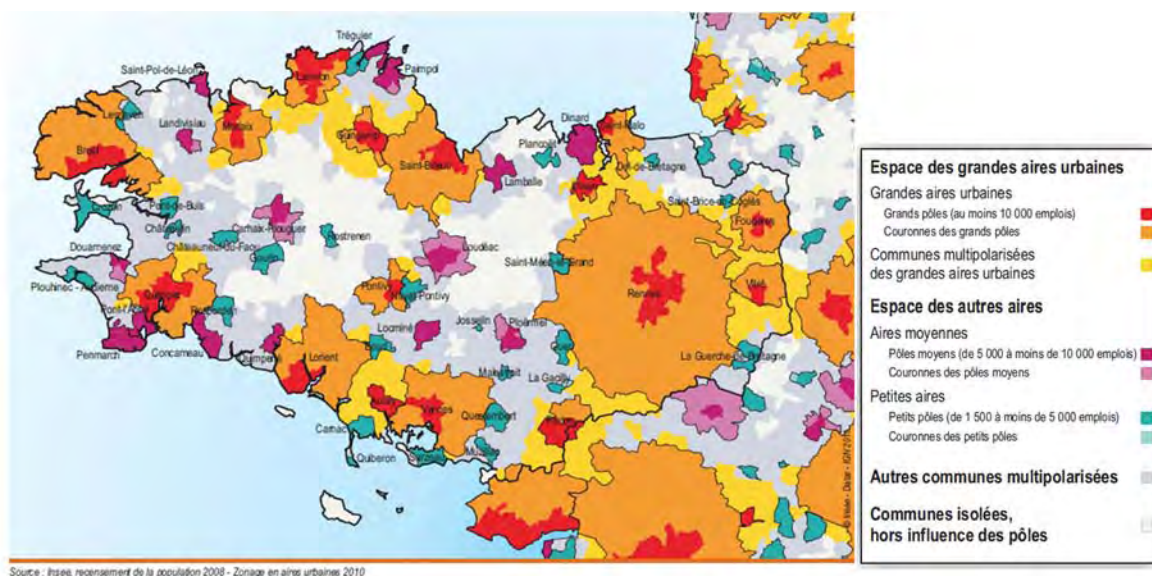
L'aire urbaine de Vannes en 2010 compte 33 communes (145 950 habitants), soit 3 communes de plus que le périmètre défini en 1999 (Saint-Guyomard, Grand-Champ et Le Bono).

L'aire urbaine est définie par l'INSEE comme « *un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou périurbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou les communes attirées par celui-ci* ».

L'évolution du périmètre de l'aire urbaine de Vannes traduit l'extension de l'influence du pôle de Vannes relayée par des communes qui se structurent en pôle secondaire. La présence d'aires urbaines au contact de celle de Vannes (Auray, Sarzeau, Muzillac, Questembert, Malestroit et Locminé) limite son périmètre mais constitue autant de points d'appuis qui participent à la structuration de sa couronne périurbaine et de l'espace rural du Sud Est du Morbihan. Notons que l'aire urbaine de Vannes comprend Grand-Champ, pôle de la CC du Loc'h voisine à Vannes aggro ; ce qui traduit des liens forts de fonctionnement de ce pôle avec le territoire du SCoT.

Le zonage en aire urbaine

Source : INSEE, selon les données 2008



1.3 Répartition de la population au sein de Vannes agglomération

La répartition de la population sur les 23 communes autres que la ville-centre témoigne d'une grande diversité de situations.

Cinq communes, toutes situées dans le golfe du Morbihan, comptent moins de 1 000 habitants. Les communes les plus peuplées, en dehors de Vannes, se situent en continuité de la ville centre : Saint-Avé au Nord, Séné et Theix à l'Est, Ploeren et Arradon à l'Ouest. Elven, située au Nord de l'agglomération, est la seule commune de plus de 5 000 habitants qui ne soit pas au contact de Vannes.

La densité de la population en 2010 de Vannes agglomération (257 habitants/km²) est nettement supérieure aux moyennes des territoires de référence (France 102 hab./km², Bretagne 118hab./km², Morbihan 106 hab./km²).

Cette densité révèle le caractère urbain du territoire qui se situe davantage au niveau des agglomérations du Sud Bretagne (Lorient 398hab./km², Quimper 298 hab./km², Saint-Nazaire 366 hab./km²) qu'au niveau des métropoles régionales (Rennes 656 hab./km², Nantes 1123 hab./km²).

Nombre d'habitants par commune en 2010, 1999 et 1990

Source : INSEE (population municipale)

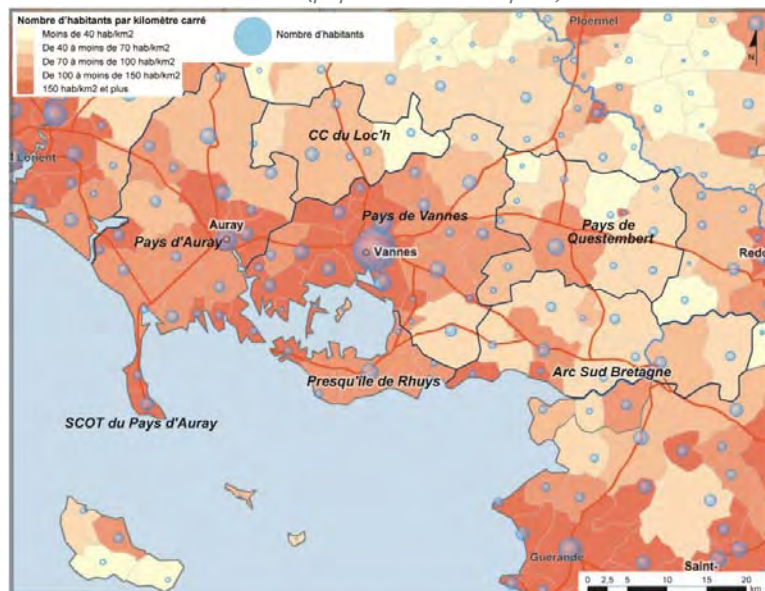
Communes	Population 1990	Part de la population dans Vannes Agglo	Population 1999	Part de la population dans Vannes Agglo	Population 2010	Part de la population dans Vannes Agglo
Arradon	4 317	4,4%	4 719	4,2%	5 378	4,1%
Baden	2 844	2,9%	3 370	3,0%	4 137	3,1%
Elven	3 312	3,4%	3 556	3,1%	5 310	4,0%
Le Hézo	408	0,4%	551	0,5%	730	0,6%
Île-aux-Moines	617	0,6%	613	0,5%	629	0,5%
Île-d'Arz	256	0,3%	232	0,2%	247	0,2%
Larmor-Baden	816	0,8%	955	0,8%	810	0,6%
Meucon	1 100	1,1%	1 268	1,1%	2 119	1,6%
Monterblanc	2 006	2,0%	1 951	1,7%	3 077	2,3%
Noyal	593	0,6%	666	0,6%	777	0,6%
Plescop	2 966	3,0%	3 685	3,3%	4 696	3,6%
Ploeren	2 709	2,7%	3 984	3,5%	5 786	4,4%
Plougoumen	1 544	1,6%	1 764	1,6%	2 404	1,8%
Saint-Avé	6 929	7,0%	8 298	7,3%	10 450	7,9%
Saint-Nolff	3 270	3,3%	3 296	2,9%	3 736	2,8%
Séné	6 180	6,3%	7 871	7,0%	8 682	6,6%
Sulniac	2 019	2,0%	2 209	2,0%	3 206	2,4%
Surzur	2 081	2,1%	2 431	2,2%	3 720	2,8%
Theix	4 435	4,5%	5 024	4,4%	6 736	5,1%
Trédion	875	0,9%	890	0,8%	1 055	0,8%
Treffléan	1 441	1,5%	1 445	1,3%	2 025	1,5%
La Trinité-Surzur	583	0,6%	571	0,5%	1 227	0,9%
Vannes	45 644	46,2%	51 759	45,8%	52 515	39,9%
Le Bono	1 747	1,8%	1 860	1,6%	2 176	1,7%
Total Vannes Agglo	98 692	100,0%	112 968	100%	131 628	100%

L'écart de densité au sein du périmètre du SCoT révèle le contraste entre l'influence urbaine et rurale. Seules deux communes ont une densité du niveau des territoires ruraux alentour (CC Questembert 66 hab./km², CC Loch 67 hab./km², CC Arc Sud Bretagne 72 hab./km²), ces deux communes sont situées au contact de ces territoires (Surzur et Trédion).

A l'opposé, la ville de Vannes affiche une densité de population élevée (1 626 hab/km²) reflétant ainsi son caractère urbain qui se ressent dans une moindre mesure sur les communes proches (Saint-Avé, Theix, Séné, Arradon, Ploeren, Plescop...). La densité de la population est plus soutenue dans la partie Ouest du Golfe du Morbihan, secteur intermédiaire entre les pôles de Vannes et d'Auray.

Densité de la population en 2010

Source : INSEE (population municipale)

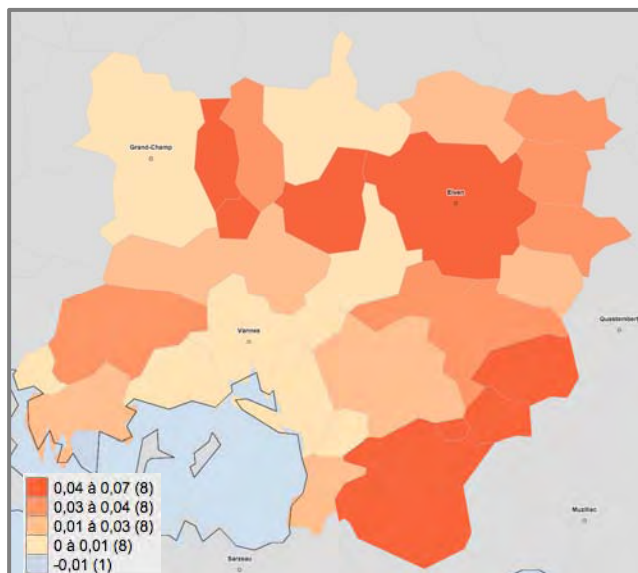


La population apparaît concentrée sur le pôle urbain de Vannes qui s'étend sur les communes au contact de cette ville-centre (Saint-Avé, Theix, Séné, Arradon, Ploeren). On observe l'émergence de pôles relais situés dans l'agglomération (Elven) et en dehors (Auray, Sarzeau, Muzillac, Questembert...) qui participent ainsi à la structuration démographique du territoire du SCoT.

L'articulation du pôle urbain avec son aire d'influence constitue un enjeu majeur. Il vient inscrire le territoire dans un positionnement d'agglomération de taille intermédiaire qui interroge son rapport aux métropoles régionales, aux autres agglomérations du Sud Bretagne, et aux pôles relais qui structurent son aire d'influence.

Taux de croissance moyen annuel de la population entre 1999 et 2011 dans l'aire urbaine de Vannes

Source : INSEE (population municipale)

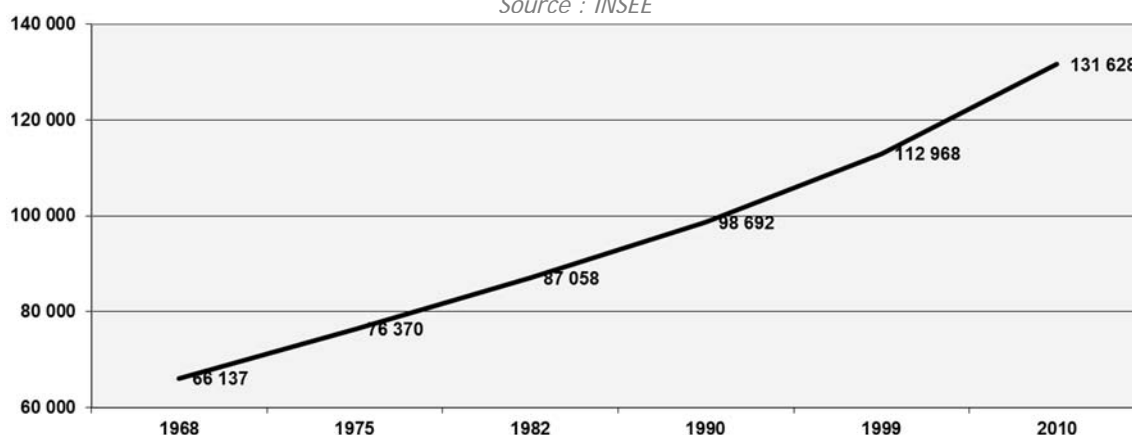


B UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE

Le taux moyen de croissance annuelle de la population de 1999 à 2010 pour Vannes agglomération est de 1,40%/an, un taux supérieur à ceux des territoires de référence sur cette même période (France 0,65%/an, Bretagne 0,87%/an, Morbihan 1,04%/an).

Evolution du nombre d'habitants de 1968 à 2010 dans le territoire du SCoT

Source : INSEE

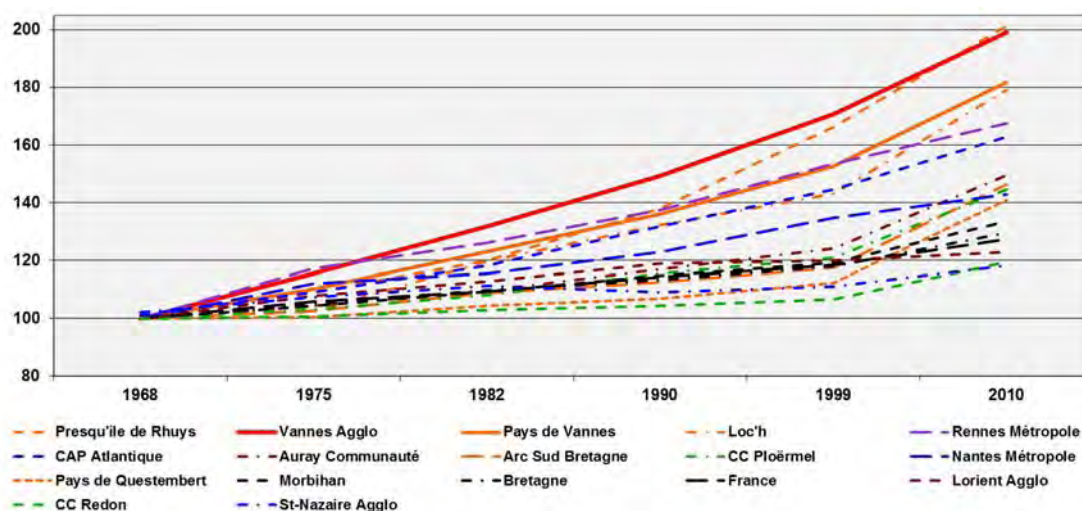


1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE A DES RYTHMES SUPERIEURS AUX TERRITOIRES ENVIRONNANTS

La croissance de la population de Vannes agglomération présente une dynamique supérieure aux territoires de référence depuis plusieurs décennies. Cette évolution s'effectue à un rythme continu. Seule la CC de la Presqu'île de Rhuy s'atteint ce taux de croissance en 2010, suite à une forte augmentation entamée dans les années 1990.

Evolution comparée de la population de 1968 à 2010

Source : INSEE

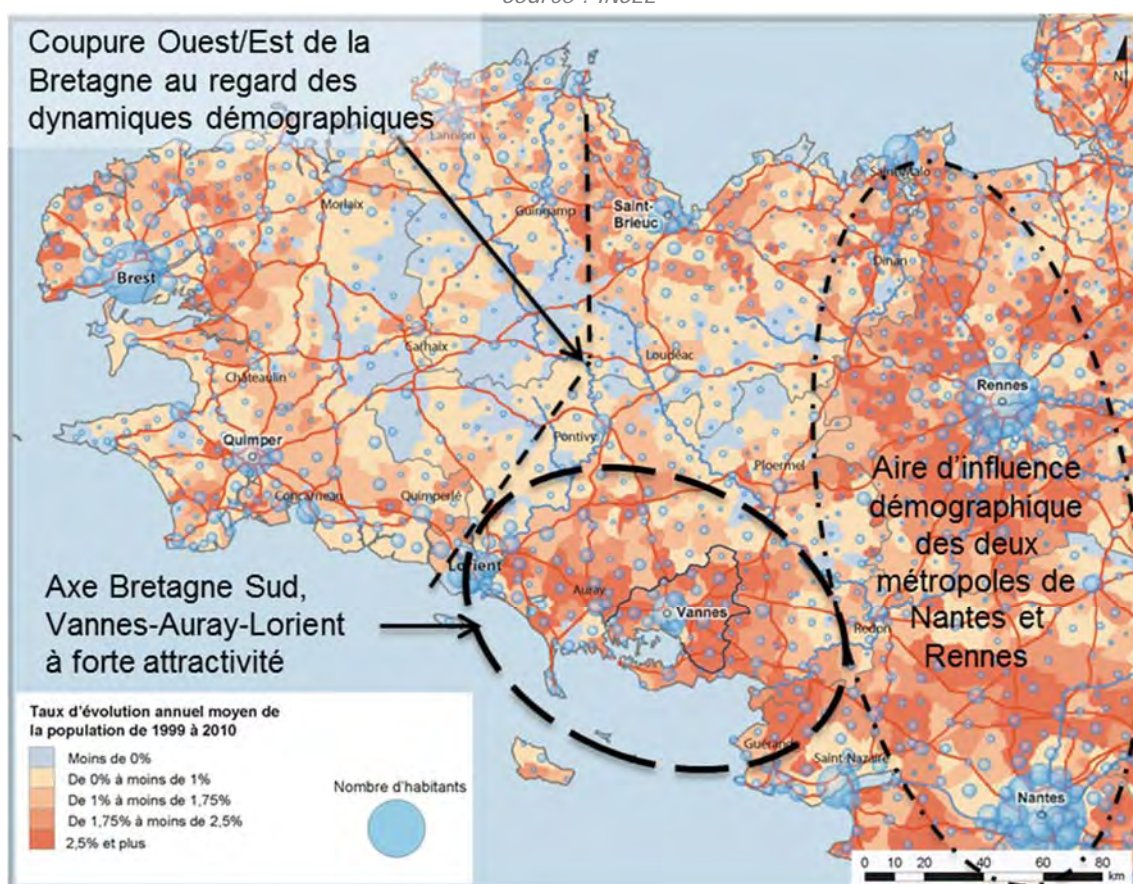


La dynamique démographique du territoire du SCoT bénéficie d'un double effet sur la durée, qui s'appuie sur la constitution d'une agglomération et sur l'attractivité du littoral.

A l'échelle régionale, Vannes agglomération constitue l'épicentre du secteur qui enregistre la plus forte croissance démographique sur la dernière décennie, à savoir la Bretagne Sud qui englobe Lorient, Auray, Vannes... jusqu'à Guérande, suivant ainsi le littoral. Ce secteur est en continuité à son Est de l'aire d'influence des deux métropoles Rennes et Nantes, marquées par un développement périurbain. A l'Ouest, il jouxte la zone de rupture entre la Bretagne orientale et occidentale selon une ligne Lorient - Saint-Brieuc. La pointe péninsulaire bretonne enregistre des dynamiques démographiques moindres qu'à l'Est de cette ligne, sous réserve du Pays de Brest.

Evolution de la population de 1999 à 2010

Source : INSEE

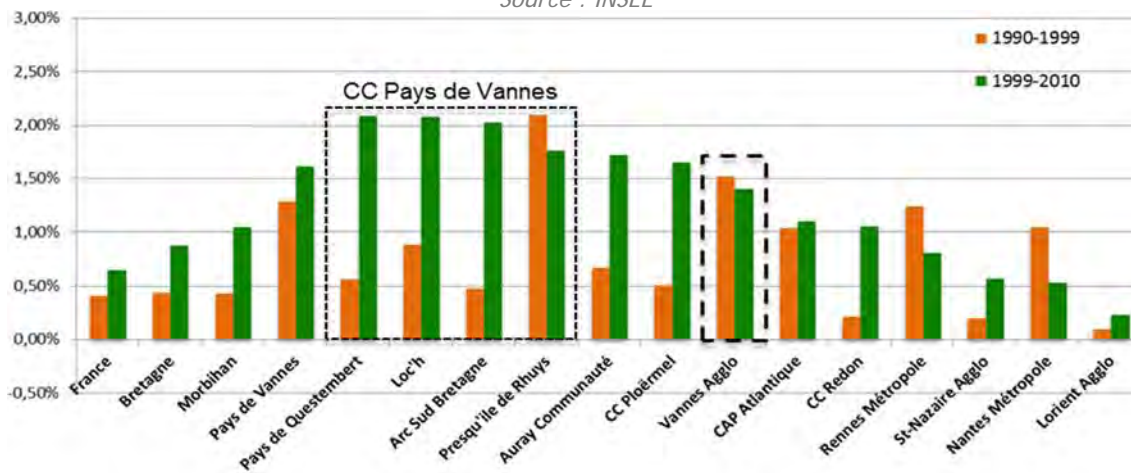


1.1 Une évolution récente marquée par un net accroissement périurbain

Observés sur les deux dernières décennies, les taux d'évolution de la population sont marqués pour certaines intercommunalités par une forte accélération, notamment celles du Pays de Vannes, en dehors de l'agglomération et de la Presqu'île de Rhuy (Questembert, Loch, Arc Sud Bretagne). Auray Communauté enregistre également cet accroissement démographique lors des années 2000.

Taux moyen d'évolution annuelle du nombre d'habitants de 1990 à 1999 et 1999 à 2010

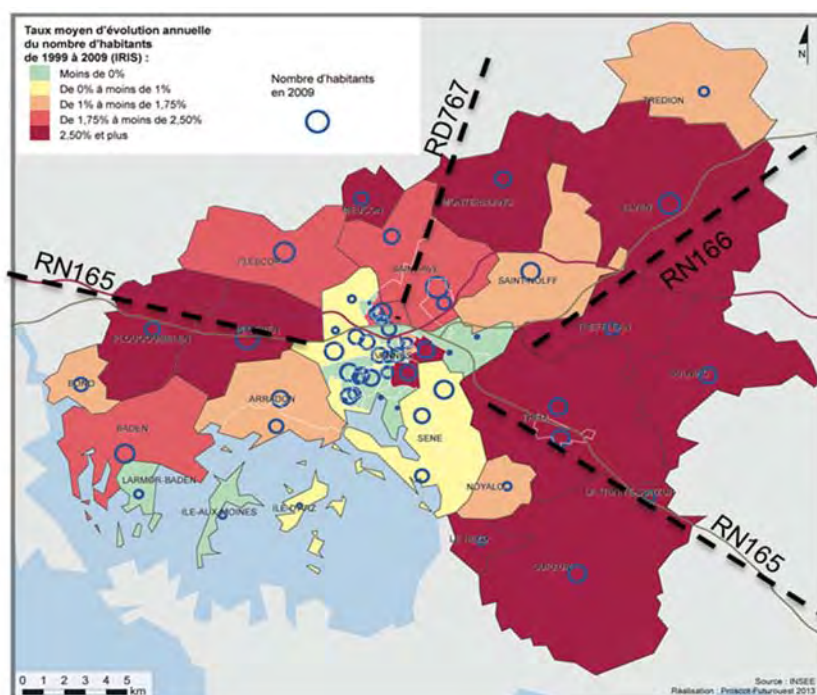
Source : INSEE



L'augmentation importante de la population dans les intercommunalités du Pays de Vannes traduit la constitution d'un processus de périurbanisation engagé autour de l'agglomération de Vannes. Ce phénomène se ressent au sein du périmètre du SCoT avec l'affirmation d'une couronne périurbaine autour du pôle centre. Les principaux axes routiers accompagnent ce processus le long du littoral avec la RN165 vers Auray et Muzillac, et pour le secteur rétro-littoral avec la RD767 en direction de Locminé et la RN166 vers Elven et Malestroit.

Evolution de la population des communes et quartiers IRIS de Vannes agglomération de 1999 à 2009

Source : INSEE



Taux moyen d'évolution annuelle du nombre d'habitants par commune en 2010

Source : INSEE

Au sein des communes de l'agglomération, la dynamique est différenciée entre la partie périurbaine en forte accroissement, et à l'opposé deux secteurs plus stables voire en diminution. Les communes du Golfe du Morbihan (Ile aux Moines, Ile d'Arz et Larmor-Baden) sont confrontées aux limites de leur caractère insulaire pour générer du développement.

La ville de Vannes connaît également un ralentissement de sa démographie, voire une diminution de la population dans certains quartiers (Conleau, Trussac, Kercado, Cliscouet, la rive gauche du port...). Elle trouve un équilibre avec l'augmentation du nombre d'habitants dans d'autres quartiers notamment Tohannic, Beaupré - La Lande, Le Hesquéno - Grasdor, Saint-Guen - Blaire - Ménimur pavillonnaire.

Cette évolution contrastée entre le cœur d'agglomération et la partie périphérique s'observe dans les autres territoires urbains. Elle participe à la qualification de la dynamique de périurbanisation.

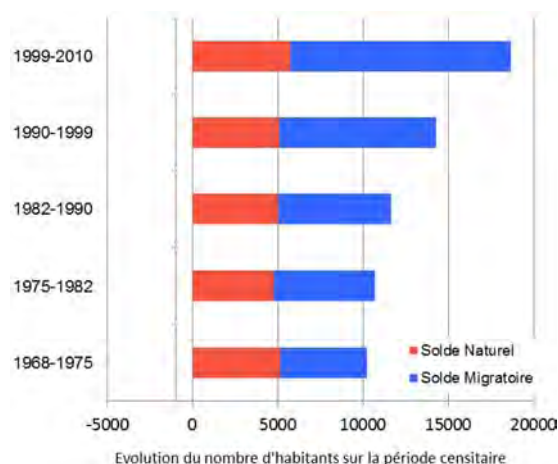
	Taux annuel d'évolution de la population de 1990 à 1999	Taux annuel d'évolution de la population de 1999 à 2010
La Trinité-Surzur	-0,2%	7,2%
Meucon	1,6%	4,8%
Monterblanc	-0,3%	4,2%
Surzur	1,7%	3,9%
Elven	0,8%	3,7%
Ploeren	4,4%	3,5%
Sulniac	1,0%	3,4%
Treffléan	0,0%	3,1%
Plougoumelen	1,5%	2,9%
Theix	1,4%	2,7%
Le Hézo	3,4%	2,6%
Plescop	2,4%	2,2%
Saint-Avé	2,0%	2,1%
Baden	1,9%	1,9%
Trédion	0,2%	1,6%
Le Bono	0,7%	1,4%
Noyal	1,3%	1,4%
Arradon	1,0%	1,2%
Saint-Nolff	0,1%	1,1%
Séné	2,7%	0,9%
Ile-d'Arz	-1,1%	0,6%
Ile-aux-Moines	-0,1%	0,2%
Vannes	1,4%	0,1%
Larmor-Baden	1,8%	-1,5%
Vannes Agglo	1,5%	1,4%
<i>Pays de Vannes</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,6%</i>
<i>Morbihan</i>	<i>0,4%</i>	<i>1,0%</i>
<i>Bretagne</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,9%</i>
<i>France</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,6%</i>

2. UNE COMBINAISON DE LA CROISSANCE NATURELLE ET DES FLUX MIGRATOIRES POSITIFS

Soldes naturel et migratoire de Vannes agglomération

Source : INSEE

Le solde naturel positif (naissances supérieures aux décès) de Vannes agglomération s'est maintenu à un niveau constant depuis plusieurs décennies. L'accélération de la croissance démographique a été soutenue par une arrivée de nouveaux habitants. Le solde migratoire a doublé en deux décennies.

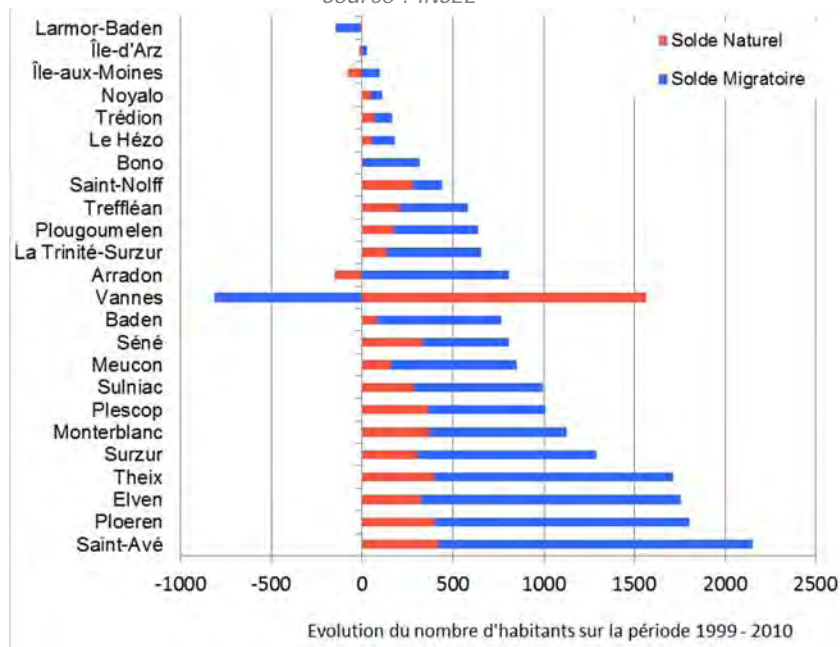


2.1 Un desserrement de la ville de Vannes sur sa couronne périurbaine

Le solde migratoire est positif dans toutes les communes de Vannes agglomération, à l'exception de deux communes : Larmor-Baden et Vannes. Cet excédent des départs sur les arrivées de population dans la ville soutient le phénomène de périurbanisation engagé.

Soldes naturel et migratoire des communes du SCoT (1999-2010)

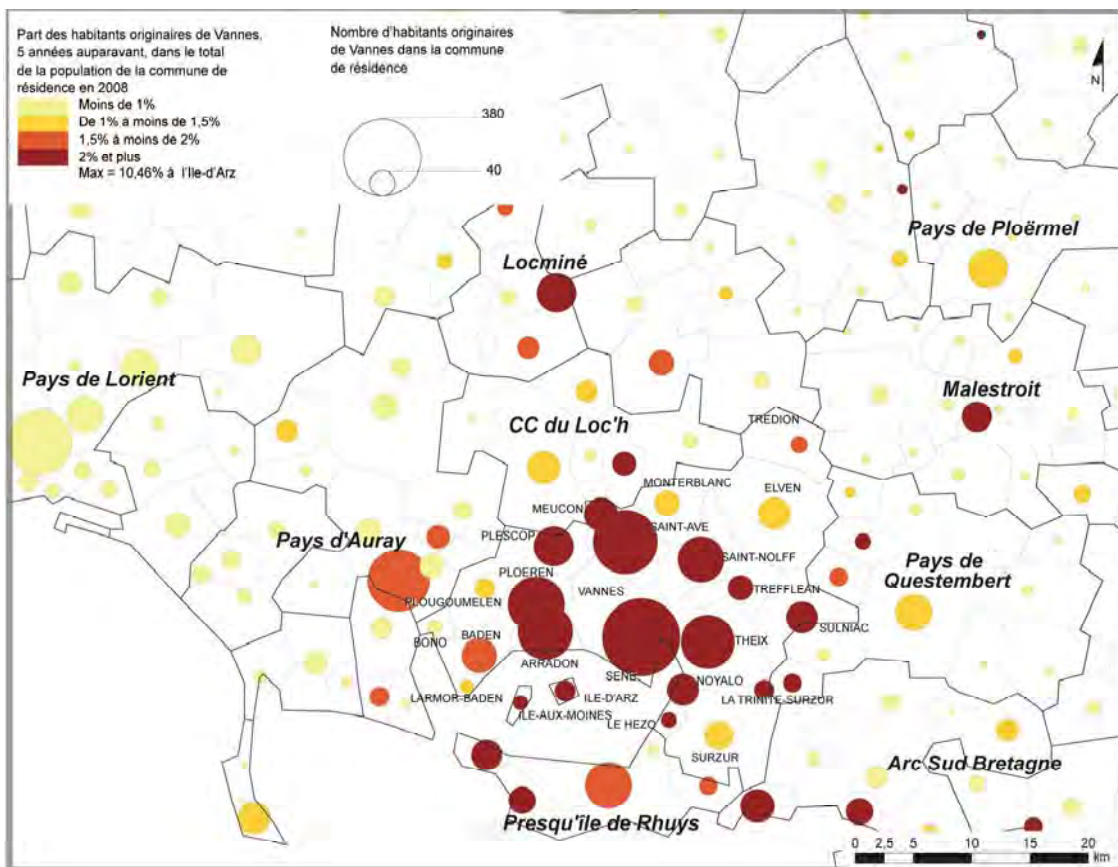
Source : INSEE



La destination des migrants au départ de Vannes met en évidence les communes au contact de la ville-centre, selon une logique de desserrement du pôle urbain (Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné, Theix...) qui s'étend à la couronne périurbaine. Ce mouvement prend appui sur les pôles secondaires localisés dans l'aire d'influence de Vannes (Auray, Grand-Champ, Locminé, Elven, Malestroit, Questembert...).

Commune de résidence de la population habitant Vannes 5 ans avant 2008

Source : INSEE



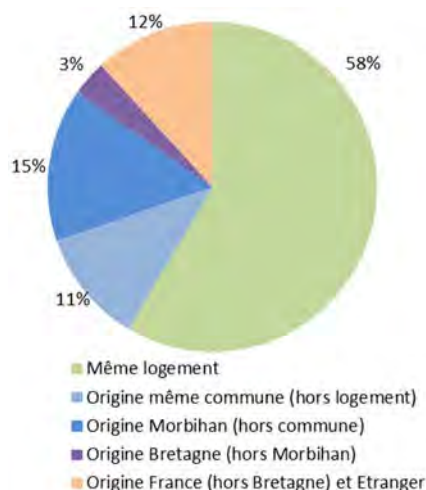
L'arrivée de nouveaux habitants dans le territoire du SCoT bénéficie davantage aux communes pôles en relais de la ville de Vannes (Saint-Avé, Ploeren, Elven, Theix). La recherche d'un cadre de vie de qualité constitue un élément d'attractivité qui oriente les flux démographiques.

2.2 La structuration des pôles relais du territoire générée par le caractère mixte de l'attractivité de la population

Lieu de résidence de la population de Vannes agglomération antérieure à 5 années en 2008

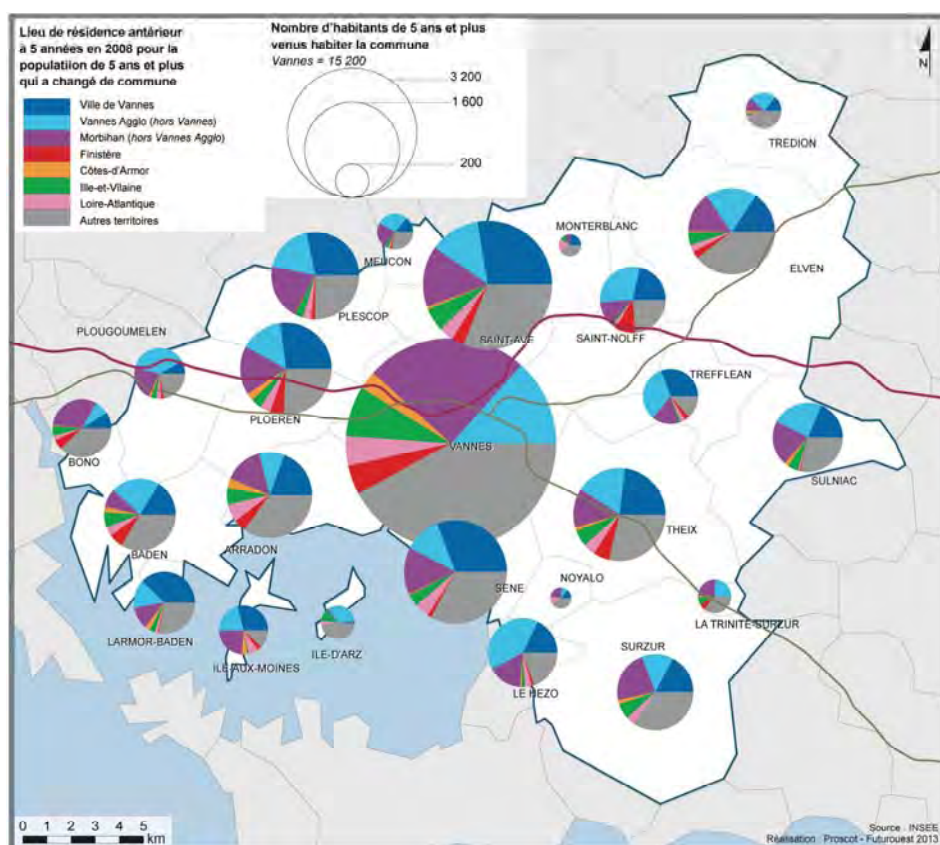
Source : INSEE

L'origine des nouveaux habitants dans les communes de Vannes agglomération montre une diversité de lieux de résidence antérieurs. Alors que plus de la moitié des habitants (58%) sont restés dans le même logement, les migrations résidentielles ont eu lieu majoritairement à l'intérieur du Morbihan. Ces mouvements internes au département participent à la constitution de la couronne périurbaine, par un double effet au départ de Vannes vers la périphérie et de rapprochement du rural vers l'agglomération.



Origine des populations venues habiter dans les communes de Vannes agglomération (2008)

Source : INSEE

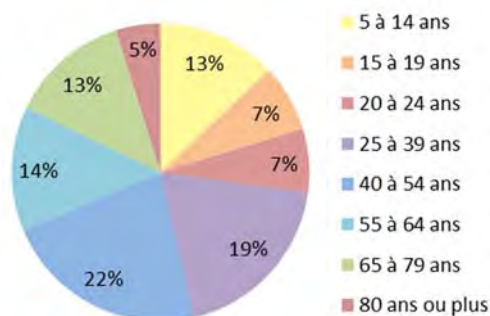


Un tiers des migrations résidentielles est en provenance de l'extérieur du Morbihan et des départements limitrophes. Cette tendance est plus intense dans quelques communes du Golfe du Morbihan (Arradon, Baden, Le Bono, Ile-d'Arz, Séné...). L'attractivité du territoire est portée par l'image du cadre de vie, qui bénéficie de la proximité du littoral. La pression résidentielle sur ce secteur participe à la génération d'une couronne périurbaine en rétro-littoral, avec cet accueil de populations d'origine diverse dans toutes les communes.

**Répartition de la population de Vannes aggro.
par classe d'âge en 2008**

Source : INSEE

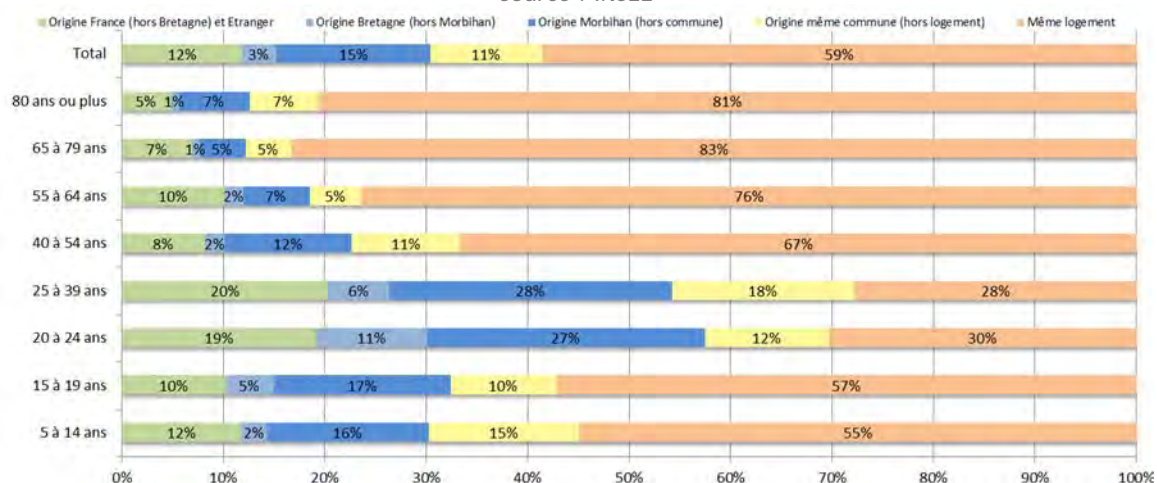
L'analyse comparée par lieu d'origine des classes d'âge à l'échelle de Vannes agglomération montre la forte mobilité de la classe d'âge des 20-24 ans (principalement les étudiants qui vont habiter surtout à Vannes et Arradon, lieux des sites d'études) et des 25-39 ans (les ménages fréquemment en âge d'accession à la propriété).



A l'inverse, les 55 ans et plus apparaissent moins mobiles avec une part plus élevée à rester au sein du même logement. Cette tendance s'atténue légèrement avec l'âge au profit d'un déménagement au sein de la commune pour les 80 ans et plus. Elle marque le parcours résidentiel des personnes âgées plus dépendantes vers un logement adapté.

Lieu de résidence des habitants de Vannes agglomération antérieur à 5 ans en 2008 selon leur âge

Source : INSEE



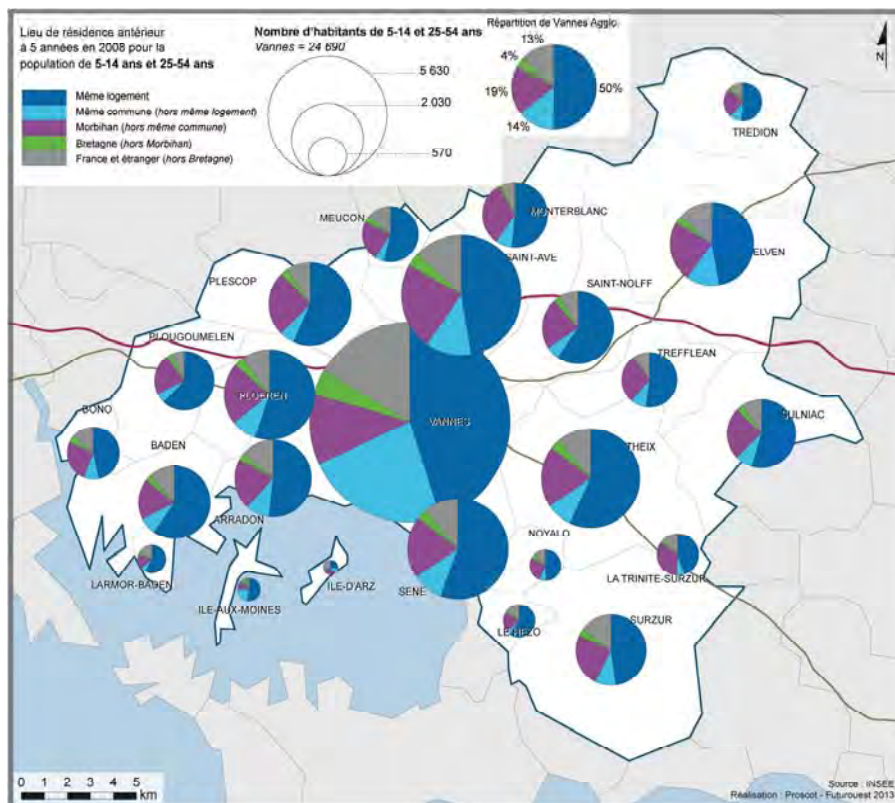
Les classes d'âges de 25-54 ans et 5-14 ans correspondent principalement aux ménages avec enfants. Leur origine met en évidence deux mouvements migratoires.

Un premier tient compte du changement de logements au sein de la même commune dans une logique de parcours résidentiel lors de l'augmentation du nombre de personnes dans le ménage.

Un second mouvement correspond à la constitution de la couronne périurbaine évoquée ci-dessus, avec une origine venant du Morbihan plus marquée à l'Est et au Nord de l'agglomération.

Origine de la population de 5-14 ans et 25-54 ans venue habiter dans les communes de Vannes aggro. en 2008

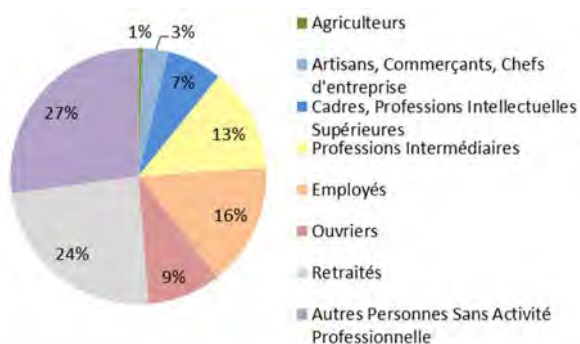
Source : INSEE



Répartition de la population de Vannes aggro. par catégorie socio-professionnelle en 2008

Source : INSEE

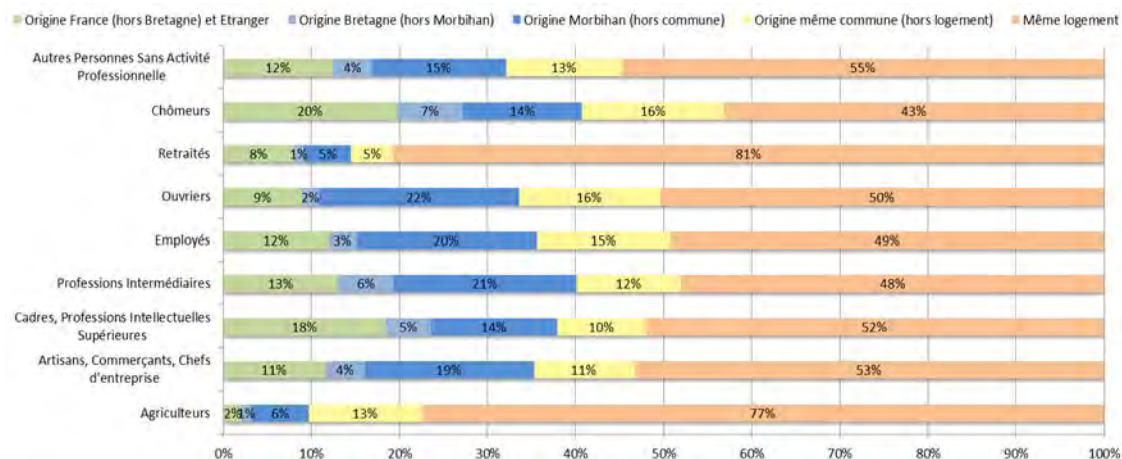
L'analyse comparée par lieu d'origine des catégories socio-professionnelles (CSP) à l'échelle de Vannes agglomération montre la mobilité des différentes CSP, et la forte part de retraités et agriculteurs qui restent dans leur logement.



La population originaire de l'extérieur de la Bretagne est particulièrement élevée pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chômeurs. Cette dernière catégorie compte peu de personnes en valeur absolue (elle est intégrée aux autres personnes sans activité professionnelle dans le graphique ci-dessus).

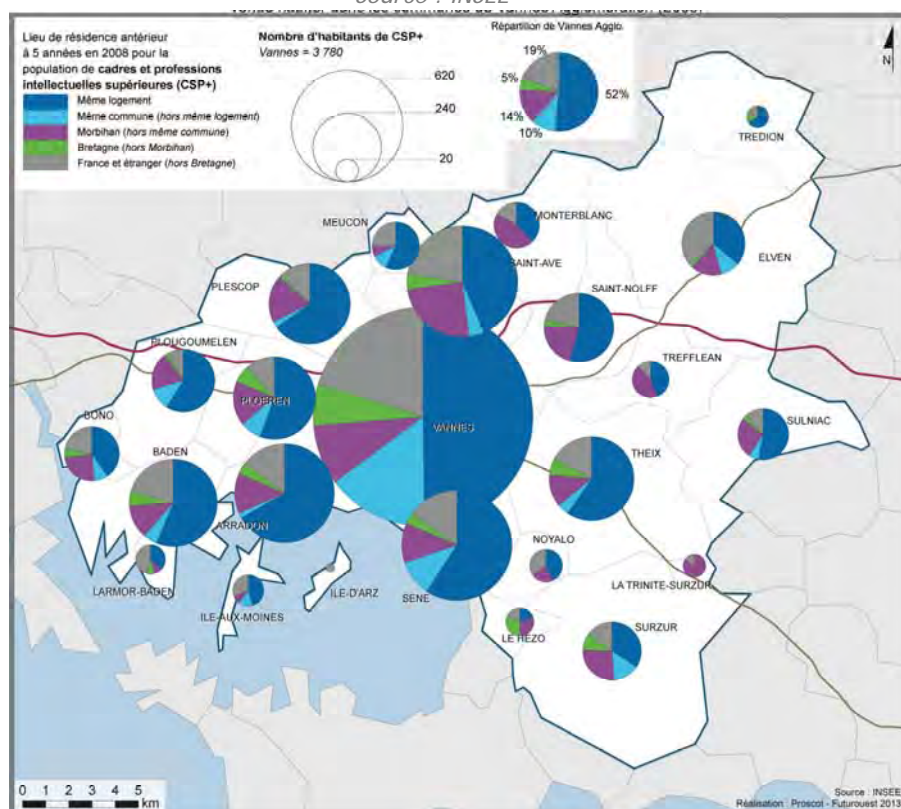
Lieu de résidence des habitants de Vannes agglomération antérieur à 5 ans en 2008 selon leur catégorie socio-professionnelle

Source : INSEE



Origine de la population de cadres et professions intellectuelles supérieures venue habiter dans les communes de Vannes agglo. en 2008

Source : INSEE



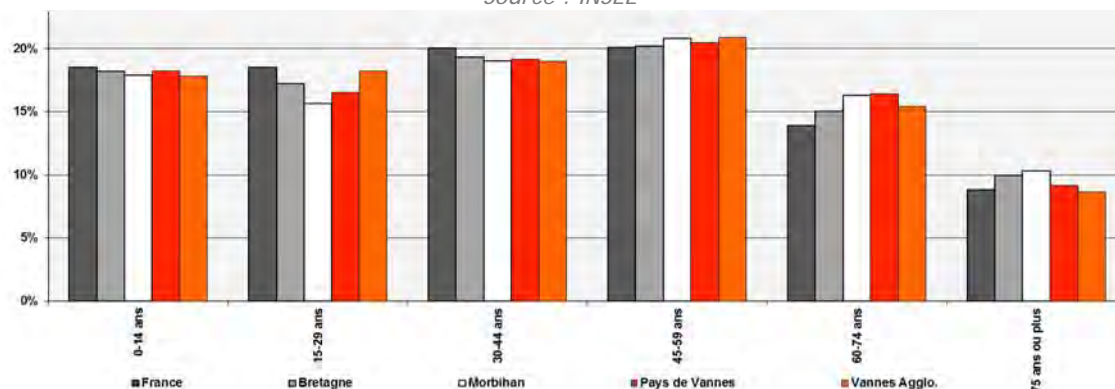
Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus présents au sein de la population dans les communes du Golfe du Morbihan (Arradon, Baden, Le Bono, Noyal...). Les migrations résidentielles de cette CSP participent à consolider ce phénomène, et elles contribuent à enrichir la mixité sociale pour d'autres communes. Ces dernières qui enregistrent davantage une arrivée de cadres et professions intellectuelles supérieures venant de l'extérieur de la commune, sont principalement des communes qualifiées de pôles relais au sein de l'agglomération (Saint-Avé, Elven, Surzur...). Leur offre d'équipements et services et leur cadre de vie constituent des facteurs d'attractivité reconnus.

C UN TERRITOIRE URBAIN ET LITTORAL MARQUE PAR DES CONTRASTES GENERATIONNELS

Les classes d'âges de Vannes agglomération qui sont bien représentées par rapport aux territoires de référence, correspondent à celle des jeunes (15-29 ans) et dans une moindre mesure la classe d'âge centrale des 45-59 ans.

Répartition de la population par classe d'âge en 2010

Source : INSEE



1. UN PROFIL URBAIN AFFIRME PAR LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION

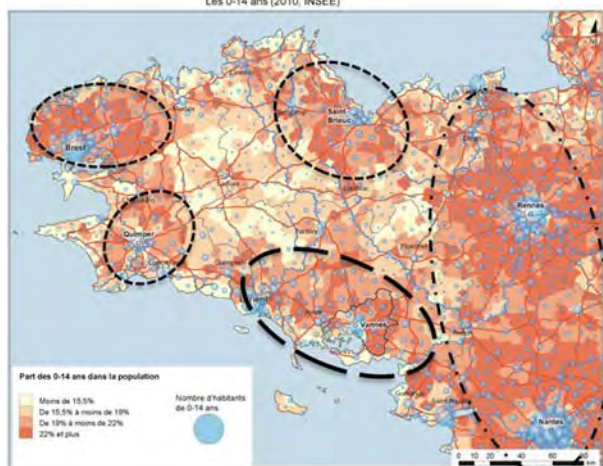
Les proportions des classes d'âges très jeunes (moins de 15 ans) et âgées (75 ans et plus) mettent en évidence le contraste entre les territoires urbains (plus jeunes) et ruraux (plus âgés). Le périmètre du SCoT se situe dans la Bretagne Sud qui englobe Lorient-Auray-Vannes. La partie littorale de ce secteur est caractérisée par une population plus âgée qui la dissocie de cet ensemble urbain.

A l'échelle régionale, les autres secteurs urbains plus jeunes concernent Brest, Quimper, Saint-Brieuc, et les métropoles de Nantes et Rennes avec leur aire d'influence périurbaine.

Les 0-14 ans en 2010

Source : INSEE

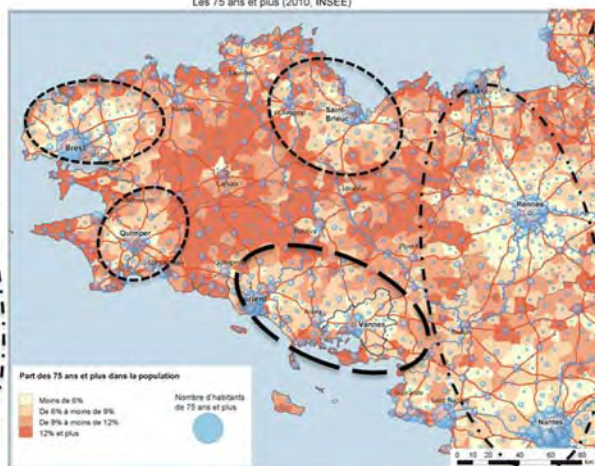
Les 0-14 ans (2010, INSEE)



Les 75 ans et plus en 2010

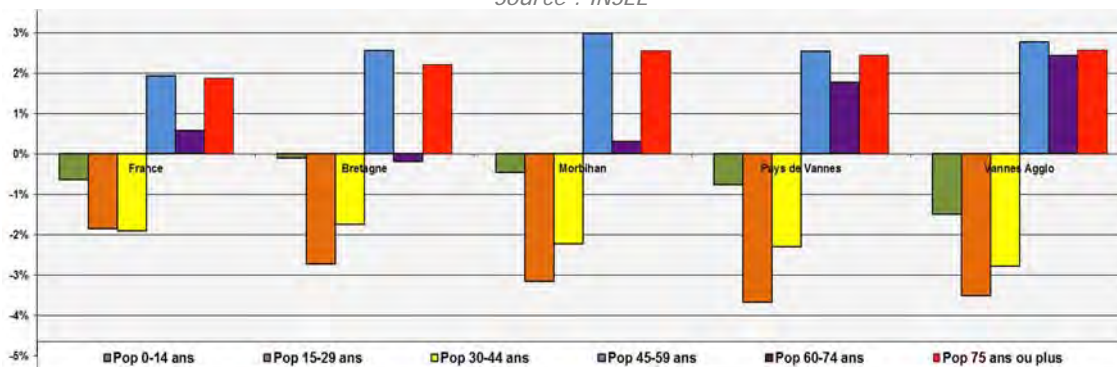
Source : INSEE

Les 75 ans et plus (2010, INSEE)



Evolution de la part de chaque classe d'âge (1999-2010)

Source : INSEE

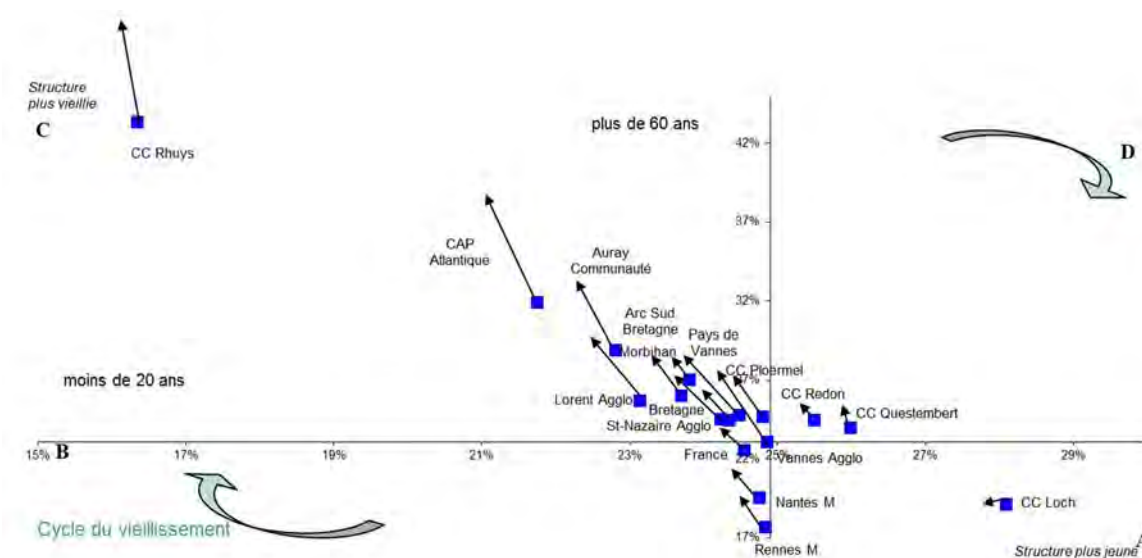


L'évolution de la structure par âge lors de la dernière décennie est marquée par un renforcement du poids des classes d'âges âgées, avec une intensité plus marquée sur Vannes agglomération par rapport aux territoires de référence. Cette tendance au vieillissement de la population se ressent dans tous les territoires de comparaison, y compris les intercommunalités plus périurbaines du Pays de Vannes mais avec une moindre intensité (CC Loch, CC Questembert).

Un contraste générationnel apparaît avec les secteurs littoraux non pourvus d'agglomération qui connaissent un vieillissement plus accentué (CC Presqu'île de Rhuys, CC CAP Atlantique, CC Auray...). Les agglomérations (Rennes, Nantes, Vannes...) se situent entre les territoires périurbains plus jeunes et ces secteurs littoraux. L'intensité du vieillissement observé sur Vannes agglomération traduit ce double effet lié à son caractère de territoire urbain et littoral.

Cycle de vieillissement de 1999 à 2009 Comparaison des structures par âges jeunes et âgées en 2009 et leur évolution

Source : INSEE (population des ménages)



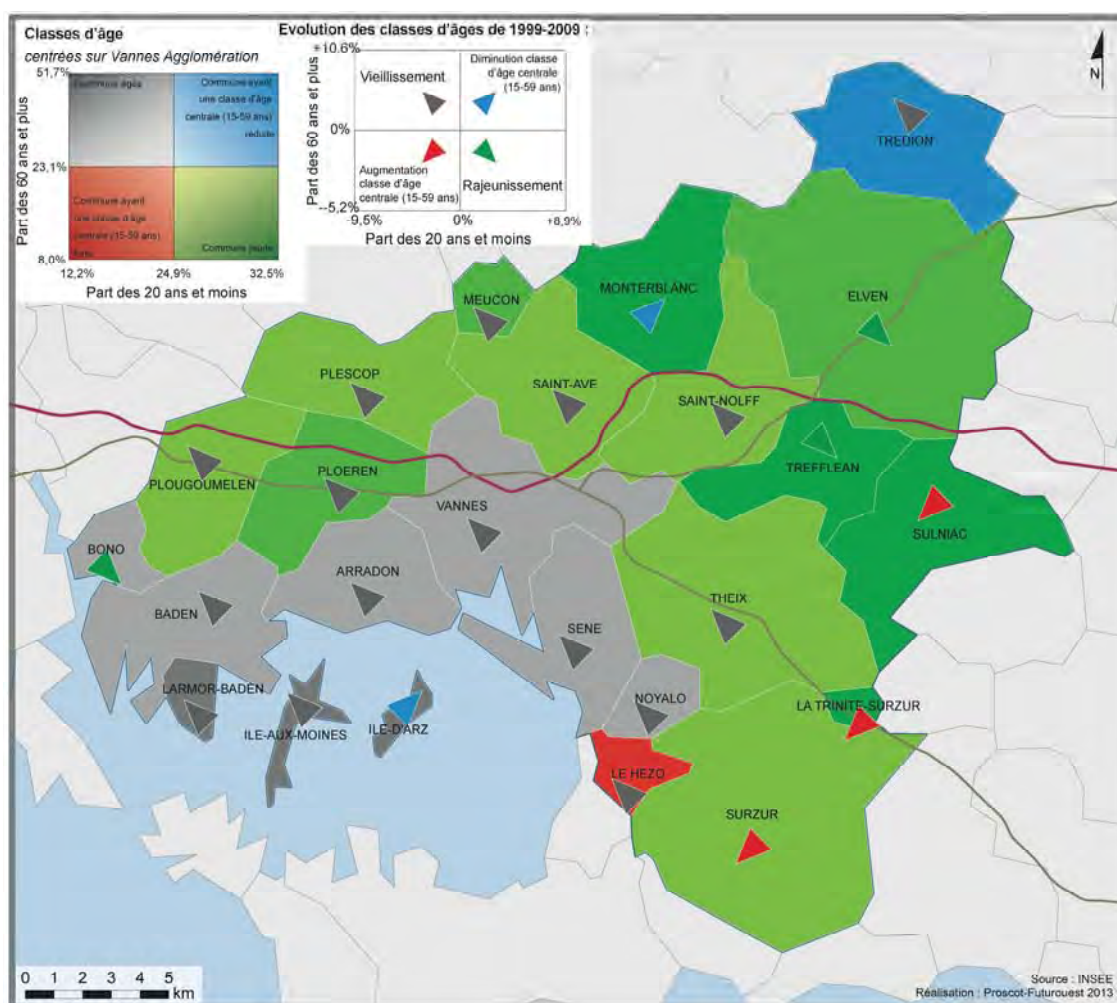
2. UNE SEGMENTATION GENERATIONNELLE DU TERRITOIRE

Dans un contexte généralisé de vieillissement de la population, le territoire du SCoT est segmenté entre le littoral âgé et la couronne rétro-littorale plus jeune. La situation de l'indice de vieillissement, qui compare la classe d'âge des 60 ans et plus par rapport à celle des moins de 20 ans, met en évidence les communes du Golfe du Morbihan plus âgées, notamment celles insulaires (Ile-aux-Moines, Ile-d'Arz, Larmor-Baden). La couronne périurbaine ressort comme plus jeune, en particulier les communes de la deuxième couronne (Sulniac, La Trinité-Surzur, Treffléan, Monterblanc, Elven, Meucon). La commune de Trédion apparaît en position transitoire entre cette couronne périurbaine jeune et le secteur rural plus âgé.

La dynamique du secteur périurbain, en dépit de l'accueil de populations jeunes, tend également au vieillissement de la population, à l'exception d'Elven et Treffléan qui s'inscrivent dans un processus de rajeunissement. L'existence simultanée d'une attractivité de populations jeune et âgée participe à la génération de mixités générationnelles dans toutes les communes, avec des populations à la recherche de la qualité du cadre de vie et de services disponibles dans un bassin de proximité.

Cycle du vieillissement (1999-2009)

Source : INSEE



Cycle du vieillissement :

Comment lire le graphique et la carte de comparaison des structures par âges des différents secteurs du territoire (pages précédentes) ?

La carte-graphe ci-dessus propose une vision synthétique de la structure par âges des différents secteurs géographiques de Vannes agglomération les uns par rapport aux autres, ainsi que les tendances d'évolution qu'ils ont connues respectivement de 1999 à 2009 (à partir de la « population des ménages », c'est-à-dire en neutralisant l'impact des établissements d'accueil spécialisés pour personnes âgées).

Chaque intercommunalité est positionnée selon les proportions, au sein de sa population, respectivement des moins de 20 ans et des plus de 60 ans.

Les proportions constatées à l'échelle de Vannes agglomération sont prises en tant que référence pour caler l'ensemble, et les différentes communautés de communes du territoire sont positionnées relativement à l'agglomération (c'est-à-dire, par exemple, plus vieilles ou moins vieilles que la moyenne de l'agglomération).

La représentation cartographique repose sur une construction de graphes à quatre quadrants (en cartouche à gauche de la carte ci-dessus), qu'on peut lire sous l'angle d'une représentation type d'un « cycle de vieillissement » des structures démographiques d'un territoire :

Les communes rattachées au quadrant repéré A (couleur verte) sont celles où l'on trouve à la fois les proportions les plus fortes de moins de 20 ans et les parts les plus faibles de plus de 60 ans. Ces structures expriment la phase initiale du cycle de vieillissement (territoire jeune).

Les communes rattachées au quadrant repéré B (couleur rouge) sont celles où l'on trouve les proportions les plus faibles à la fois de moins de 20 ans et de plus de 60 ans. Ces structures expriment la deuxième phase du cycle de vieillissement, celle d'un certain mûrissement au travers du gonflement de la part des classes d'âge centrales (territoire mature).

Les communes rattachées au quadrant repéré C (couleur grise) sont celles où l'on trouve à la fois les proportions les plus faibles de moins de 20 ans et les plus fortes de plus de 60 ans, révélant un glissement progressif des classes centrales vers les plus de 60 ans. Ces structures expriment la fin du cycle de vieillissement, dont le prolongement conduirait au déclin démographique, en l'absence de flux migratoires intéressant des populations plus jeunes (territoire vieilli).

Les communes rattachées au quadrant repéré D (couleur bleue) sont celles où l'on trouve les proportions les plus fortes à la fois de moins de 20 ans et de plus de 60 ans. Cette pyramide des âges paradoxale présente des classes centrales proportionnellement moins fournies, et exprime une phase de retournement du cycle de vieillissement, celle où la structure démographique a hérité de fortes classes d'âge de plus de 60 ans, mais où des flux migratoires intéressant les classes d'âge centrales entraînent un redémarrage de la démographie naturelle et déterminent une remontée de la part des classes d'âge les plus jeunes (territoire en retournement).

On peut classer selon la même typologie, non plus la situation d'une commune à un moment donné, mais son évolution au cours d'une période donnée, en combinant les codes couleurs de fond avec des flèches qui symbolisent l'orientation des flux de la période considérée. Seront, par exemple, rattachées au quadrant A (symbole de flèche verte) les communes qui tendent, au cours de la période considérée, à voir augmenter la part des moins de 20 ans et diminuer celle des plus de 60 ans, et suivent donc une évolution qui les rapproche de la phase initiale du cycle de vieillissement.

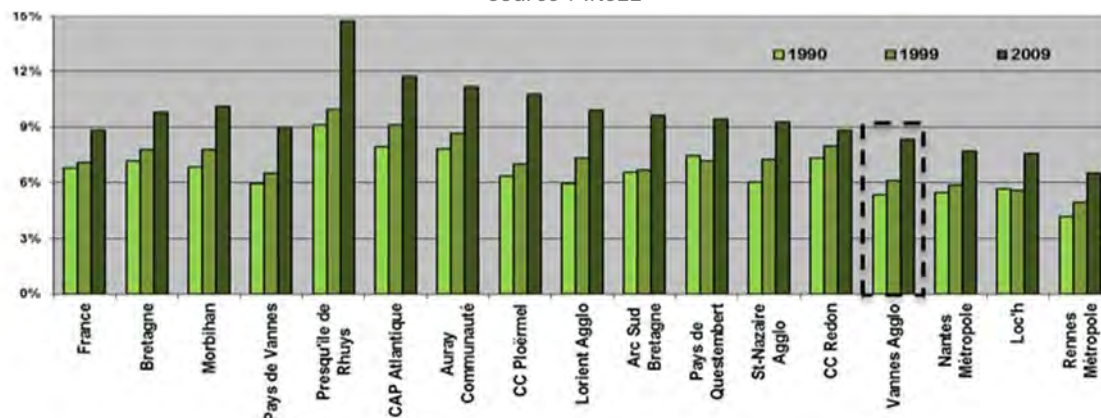
La carte propose une synthèse de ces deux approches : les communes sont représentées sur la carte en fonction de la situation de leur structure démographique en 2009 (couleur de fond de la commune), et les flèches indiquent le sens de l'évolution qu'elles ont connue au cours de la période 1999-2009.

3. UNE CONCENTRATION DES PLUS AGES DANS LES POLES DU TERRITOIRE

L'observation de la classe d'âge des 75 ans et plus confirme le positionnement de Vannes agglomération au niveau des métropoles de Nantes et Rennes. La tendance sur la dernière décennie est marquée par une plus forte évolution dans le territoire du SCoT que dans les deux métropoles régionales, ce qui souligne l'influence de l'attractivité du littoral pour les personnes âgées.

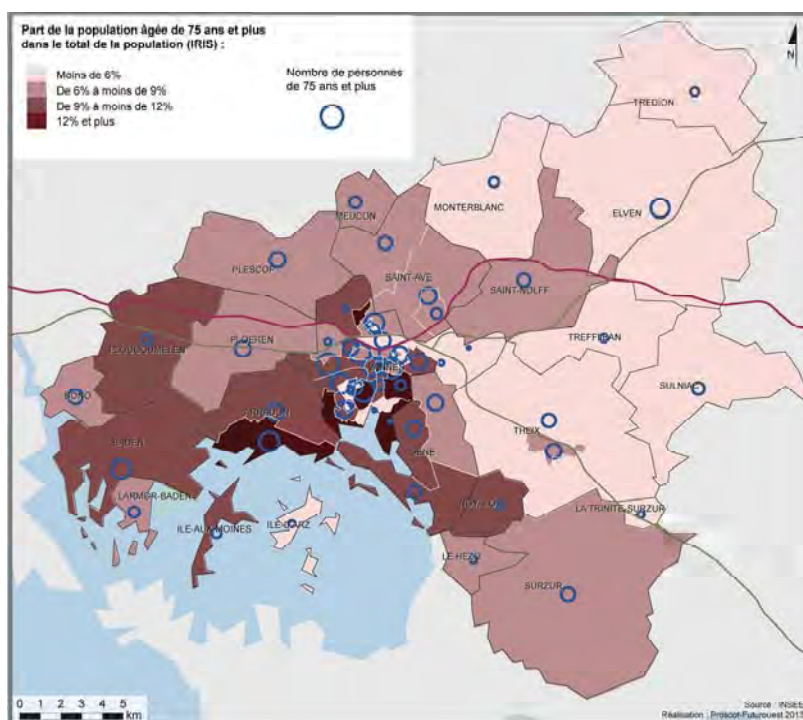
Part des 75 ans et plus dans la population des ménages (1990-2009)

Source : INSEE



La concentration de la population de 75 ans et plus dans les quartiers de l'agglomération de Vannes précise le contraste entre le littoral et la couronne périurbaine plus jeune. Le cœur de l'agglomération apparaît comme le secteur avec le plus fort taux de personnes de 75 ans et plus, en particulier dans le centre d'Arradon et certains quartiers de Vannes proches du centre-ville (Est péri-centre-ville, Rohan, Trussac, caserne centre hospitalier...).

Cette répartition en relatif des 75 ans et plus, à laquelle s'ajoute la présence en nombre de personnes de cette classe d'âge, atteste d'une concentration au sein des pôles du territoire. Cette dynamique démographique révèle une adéquation croissante entre la localisation de cette population âgée et l'offre de services et d'habitat adapté pour les personnes dépendantes.



Population âgée de 75 ans et plus dans les quartiers (2009)

Source : INSEE (IRIS)

D UN DESSERREMENT DE L'AGGLOMERATION QUI DONNE SENS AUX DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

1. DES MIXITES DE DEVELOPPEMENT RESENTIES PAR UNE APPROCHE SOCIALE

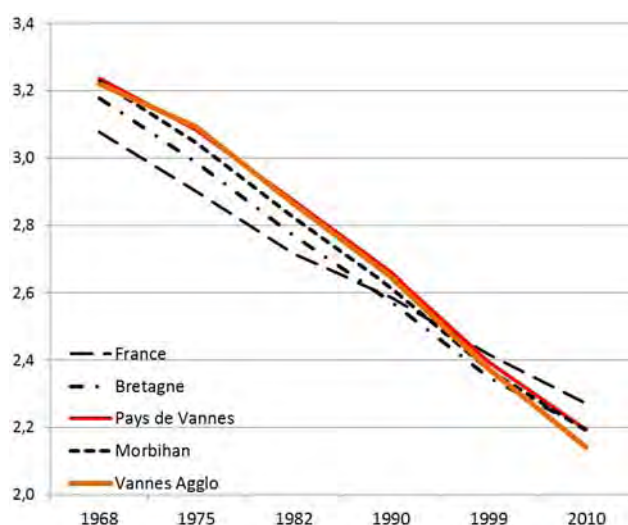
1.1 Une diminution de la taille des ménages à nuancer selon les secteurs du territoire

Nombre de personnes par ménage

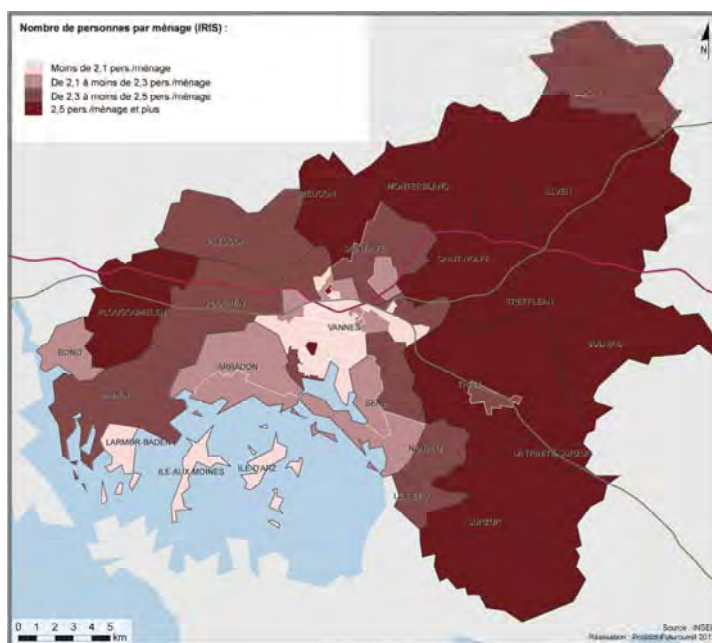
Source : INSEE

Sur la période qui s'étend de la fin des années 1960 à 2010, l'évolution de la taille moyenne des ménages marquée par une baisse prononcée du nombre de personnes par ménage à partir des années 1990, traduit le vieillissement de la population lié à l'attractivité du littoral.

Cette diminution s'explique également par les phénomènes de divorce et de décohabitation, notamment avec les jeunes en études supérieures dans le cœur de l'agglomération.



La taille moyenne des ménages dans le territoire du SCoT illustre le contraste entre le cœur d'agglomération accompagné du secteur insulaire, par rapport à la couronne périurbaine qui a des ménages de plus grande taille. Les flux démographiques externes contribuent à une structuration des ménages de plus grande taille dans les communes les plus jeunes de l'agglomération. A l'inverse, plusieurs quartiers de la ville de Vannes et nettement plus les communes du secteur insulaire, sont marqués par une plus petite taille des ménages révélatrice du vieillissement de la population et de la décohabitation.

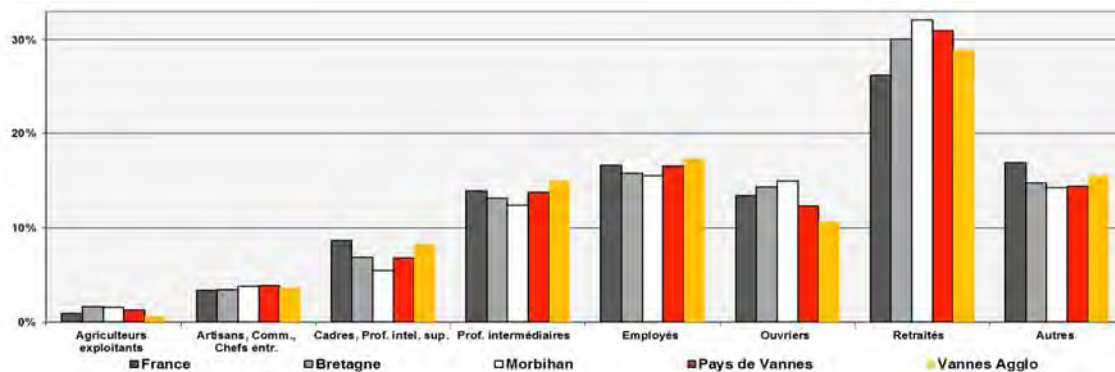


Nombre de personnes par ménage (2009)
Source : INSEE

1.2 Des catégories sociales concentrées sur certains secteurs du territoire

Catégories Socio-Professionnelles dans la population de 15 ans et plus (2010)

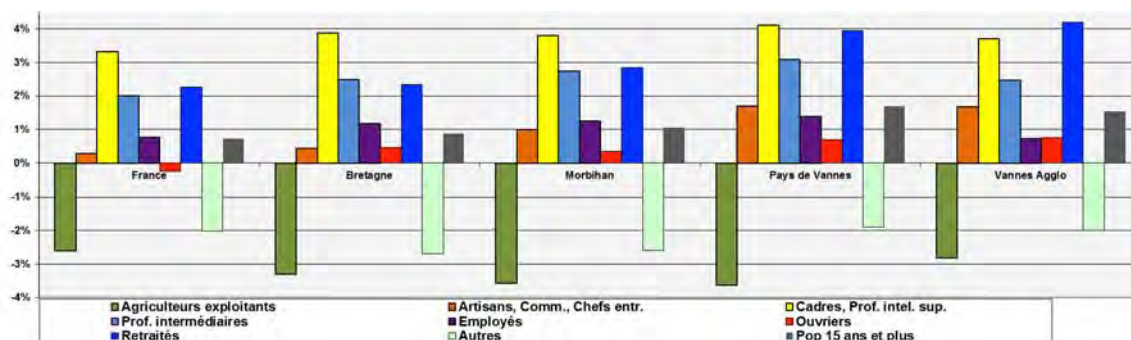
Source : INSEE



L'impact du vieillissement se ressent à travers le poids affirmé des retraités dans la population de 15 ans et plus. L'attractivité littorale participe au renforcement de cette tendance sur le territoire du SCoT, qui est partagée aux autres secteurs littoraux de Bretagne Sud.

Taux moyen d'évolution annuelle de chaque catégorie socio-professionnelle (1999-2010)

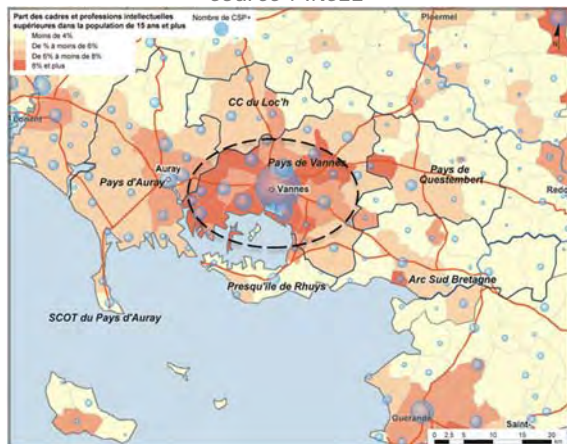
Source : INSEE



Le second facteur d'attractivité, porté par la dynamique urbaine, se révèle par la concentration des catégories socio-professionnelles supérieures dans les communes du cœur de l'agglomération.

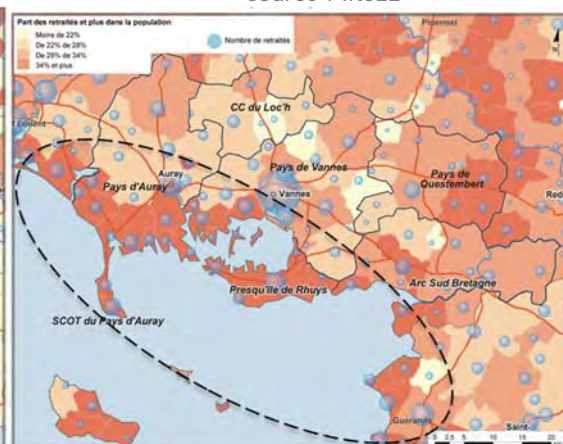
Les catégories socio-professionnelles supérieures dans la population de 15 ans et plus (2010)

Source : INSEE



Les retraités dans la population de 15 ans et plus (2010)

Source : INSEE



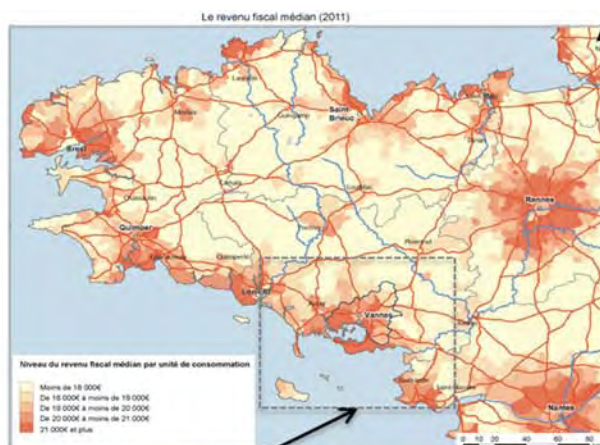
2. UNE STRUCTURE DES REVENUS PORTEUSE QUI PRECISE LE CARACTERE COMPOSITE DE L'AGGLOMERATION

2.1 Une juxtaposition des populations selon leur niveau de ressources dans le cœur de l'agglomération

Le revenu fiscal médian par unité de consommation en 2011

Source : INSEE-DGI

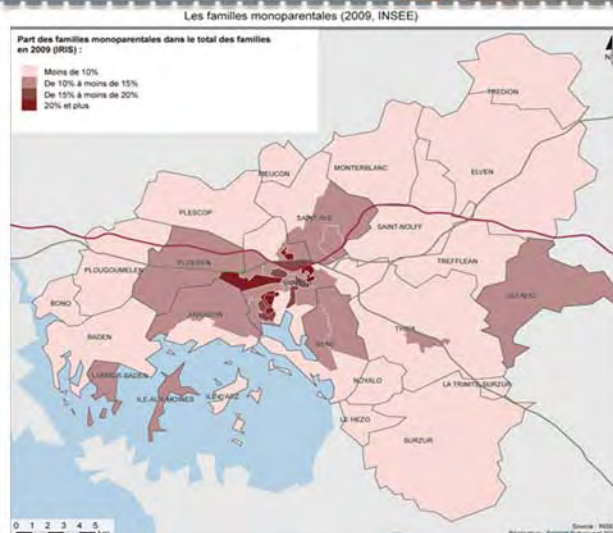
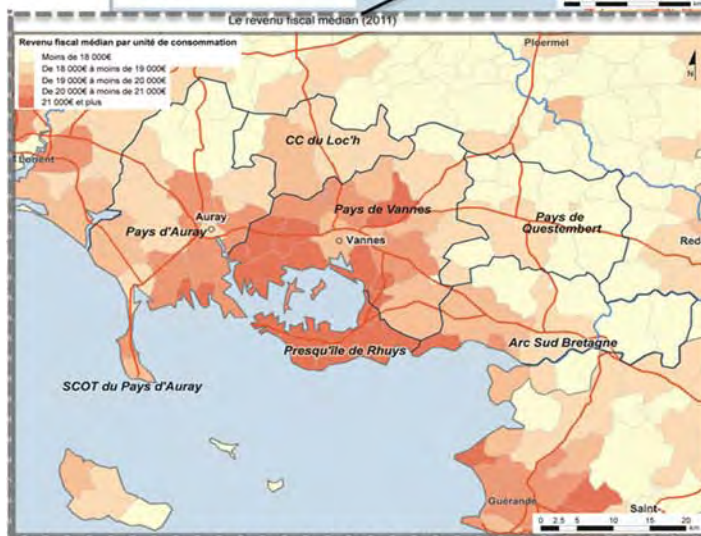
Caractéristique commune aux agglomérations de la péninsule bretonne, la concentration des hauts revenus fiscaux médians est marquée sur la première couronne des agglomérations. Elle est renforcée dans le contexte du territoire du SCOT par l'attrait du Golfe du Morbihan.



Les familles monoparentales dans les ménages en 2009

Source : INSEE-IRIS

Le cœur de l'agglomération et sa première couronne constitue également un secteur où les familles monoparentales sont plus présentes dans la composition des ménages. Cet indicateur permet d'identifier les secteurs qui rencontrent des situations de précarité plus prononcées, notamment les quartiers de Ménimur et Kercado à Vannes. Les mixités sociales s'opèrent ici selon un principe de juxtaposition des catégories de population dans le cœur de l'agglomération.

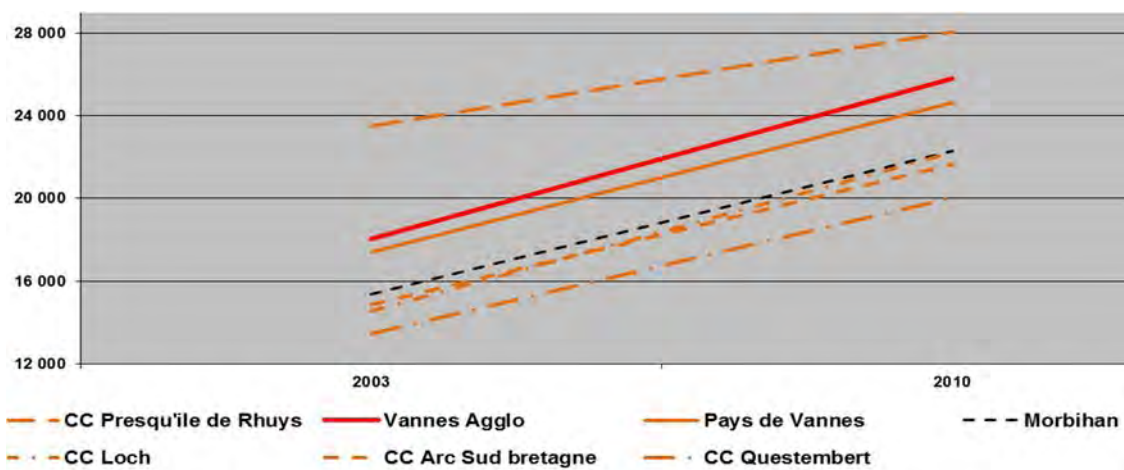


2.2 Des contrastes de revenus révélateurs des inégalités dans le territoire

L'augmentation du montant moyen des revenus fiscaux de Vannes agglomération tend à rejoindre le niveau le plus élevé du secteur du Pays de Vannes situé sur le littoral avec la CC Presqu'île de Rhuys, qui connaît pour sa part une évolution plus modérée.

Montant moyen du revenu fiscal moyen dans les foyers fiscaux, en euros (2003-2010)

Source : DGI

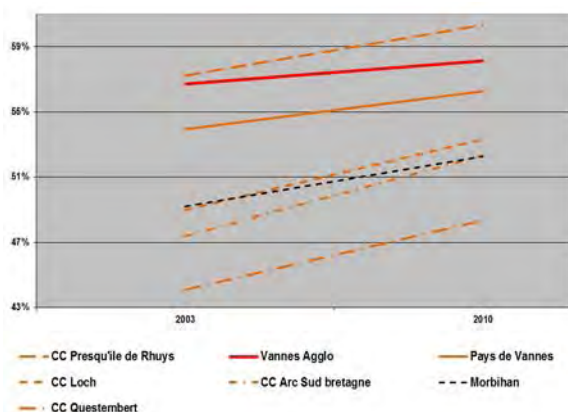


La dynamique des revenus est nuancée dans le territoire du SCoT avec une quasi-stagnation de la part des foyers fiscaux imposables et une diminution de la part des foyers fiscaux relevant des traitements et salaires. Le vieillissement de la population, soutenu par l'attractivité littorale des seniors, explique en partie cette seconde tendance observée également sur la CC Presqu'île de Rhuys.

Le ralentissement de la hausse du taux des foyers fiscaux imposables s'observe nettement dans la ville de Vannes, et dans une moindre mesure sur les communes du Golfe du Morbihan. L'image de qualité du territoire du SCoT participe notamment à l'attractivité de populations en situation de précarité, tel qu'observé ci-dessus. Elle tend à se concentrer dans le cœur de l'agglomération pour bénéficier par exemples d'un accès aux logements abordables et de solutions de mobilité.

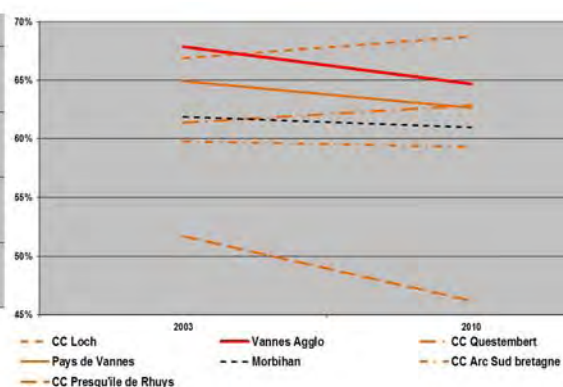
Part des foyers fiscaux imposables dans les foyers fiscaux (2003-2010)

Source : DGI



Part des foyers fiscaux relevant des traitements et salaires (2003-2010)

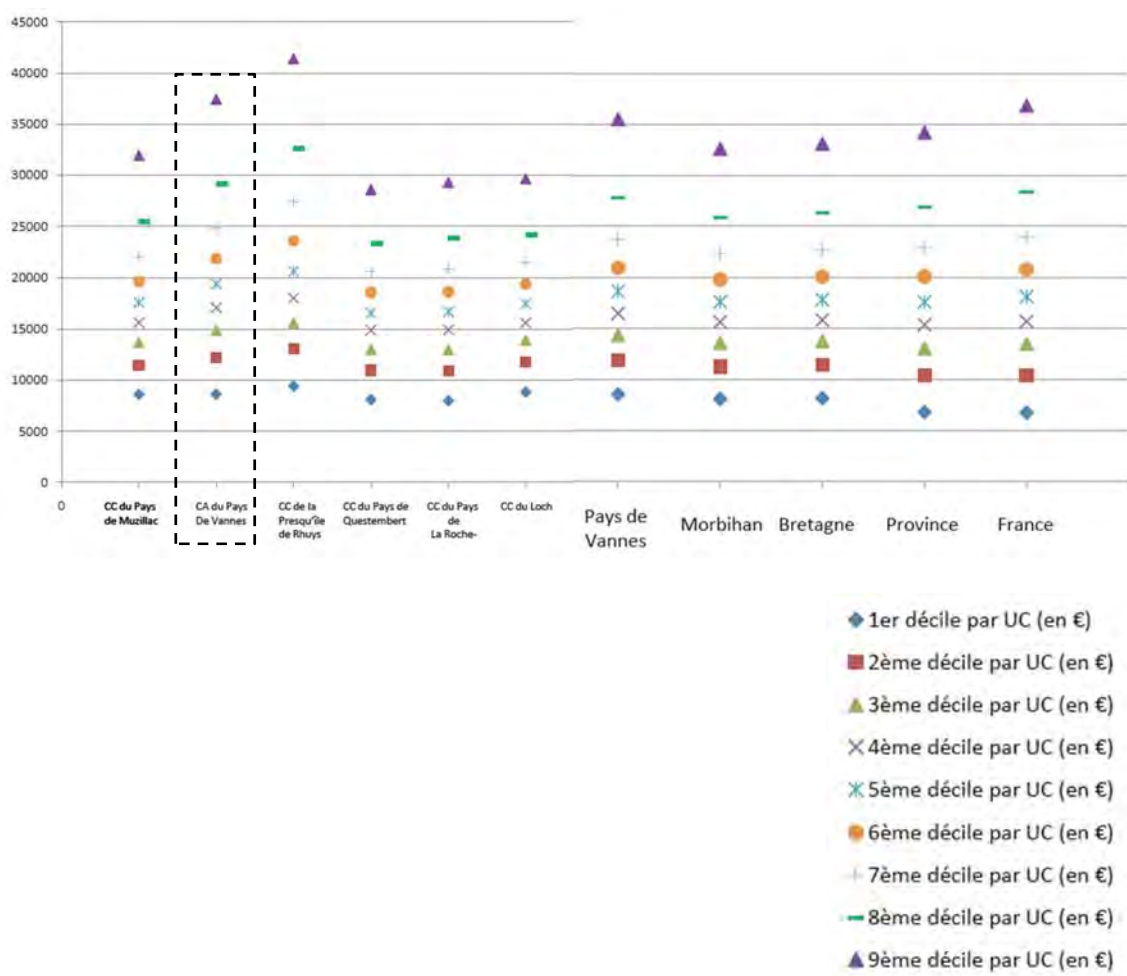
Source : INSEE



L'analyse de la structure des revenus précise le niveau d'inégalité de revenu entre les ménages. Si chaque niveau de revenu demeure supérieur aux moyennes des territoires de référence - révélateur d'une pauvreté locale moins intense - l'écart des niveaux de revenus les plus aisés (8^e et 9^e décile) par rapport aux autres tranches constitue un facteur d'inégalité au sein de Vannes agglomération. La concentration de ces revenus les plus aisés, générés notamment par certaines catégories sociales, s'observe dans le cœur de l'agglomération. Elle participe par ailleurs à l'augmentation du revenu fiscal moyen observée précédemment.

La structure des revenus plus homogène des territoires périurbains du Pays de Vannes (CC Loch, CC Questembert) comparée à la structure des revenus plus élevée pour la CC Presqu'île de Rhuis (son 6^e décile est équivalent au 8^e décile des territoires périurbains) constitue des points de repères pour saisir les inégalités de revenus au sein du périmètre du SCoT, avec un littoral qui compte des populations aisées et un secteur périurbain plus homogène. Le cœur d'agglomération apparaît dans ce paysage avec des populations plus inégalitaires.

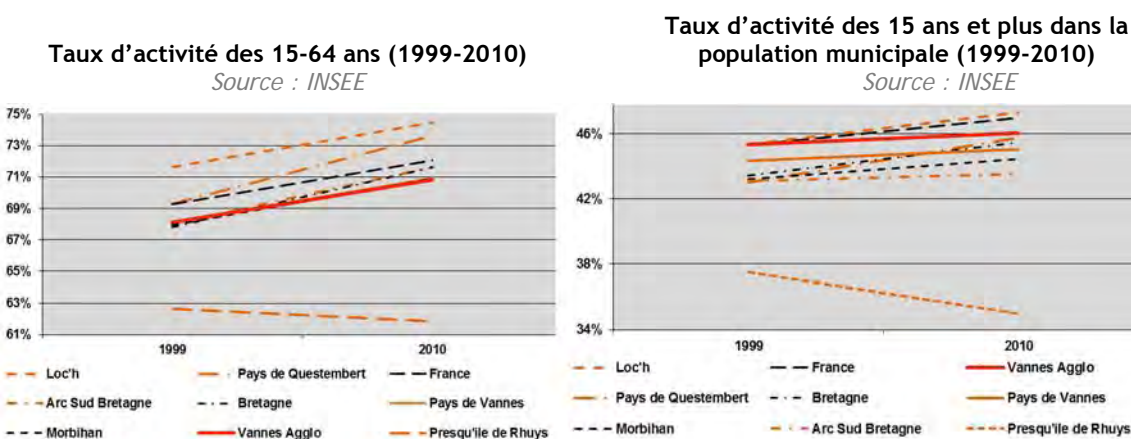
Mise en perspective de la structure des revenus (par décile)
Source : INSEE-DGI (traitement Maison de l'Emploi du Pays de Vannes)



3. UNE DYNAMIQUE DE L'AGGLOMERATION A CONSIDERER A L'ECHELLE DE L'AIRE URBAINE

3.1 Un vieillissement de la population qui impacte la population active locale

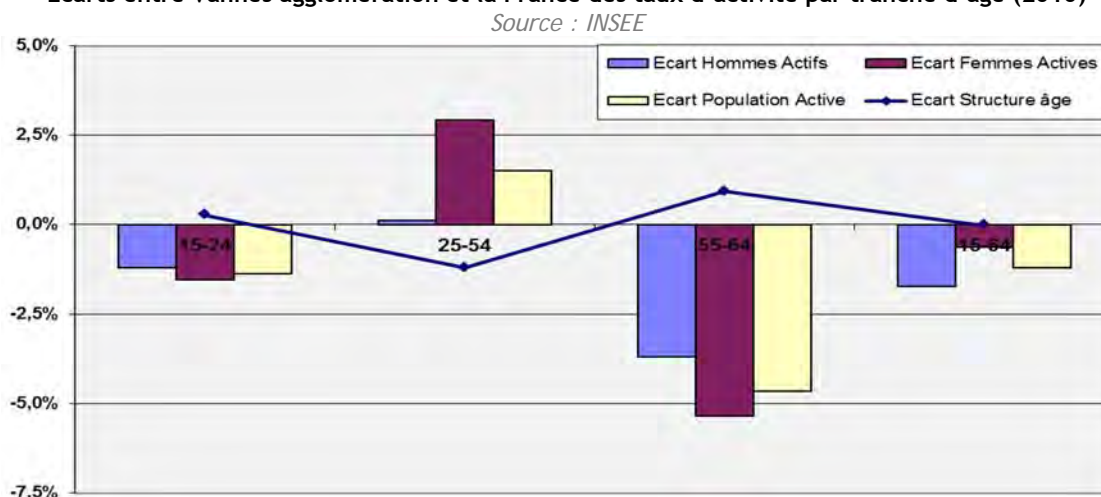
La dynamique de la population active du territoire du SCoT est caractérisée par un ralentissement lors de la dernière décennie, comparé à la hausse plus soutenue des territoires de référence. Au sein du Pays de Vannes, les évolutions contrastées révèlent l'impact direct du vieillissement de la population sur les actifs, phénomène particulièrement marqué sur la Presqu'île de Rhuys avec un taux d'activité en diminution.



La structure de la population d'âge actif (15-64 ans) précise cet impact du vieillissement de la population, avec un taux d'activité des 55-64 ans inférieur à la France alors que cette classe d'âge est surreprésentée dans le territoire du SCoT. L'attrait du littoral pour la population d'âge la plus âgée dite active semble participer à un mouvement des jeunes retraités afin de bénéficier du cadre de vie. La situation de la classe d'âge d'actifs la plus jeune (15-24 ans) reflète la présence de structures d'enseignements supérieurs dans le cœur d'agglomération.

L'inversion entre les classes d'âge de la population et le niveau d'activité respectif interroge la capacité pour les entreprises à disposer d'une population active sur le territoire de l'agglomération. Les dynamiques périurbaines observées sur les autres secteurs du Pays de Vannes soulignent l'intérêt d'une prise en compte de cet enjeu à une échelle élargie.

Ecarts entre Vannes agglomération et la France des taux d'activité par tranche d'âge (2010)



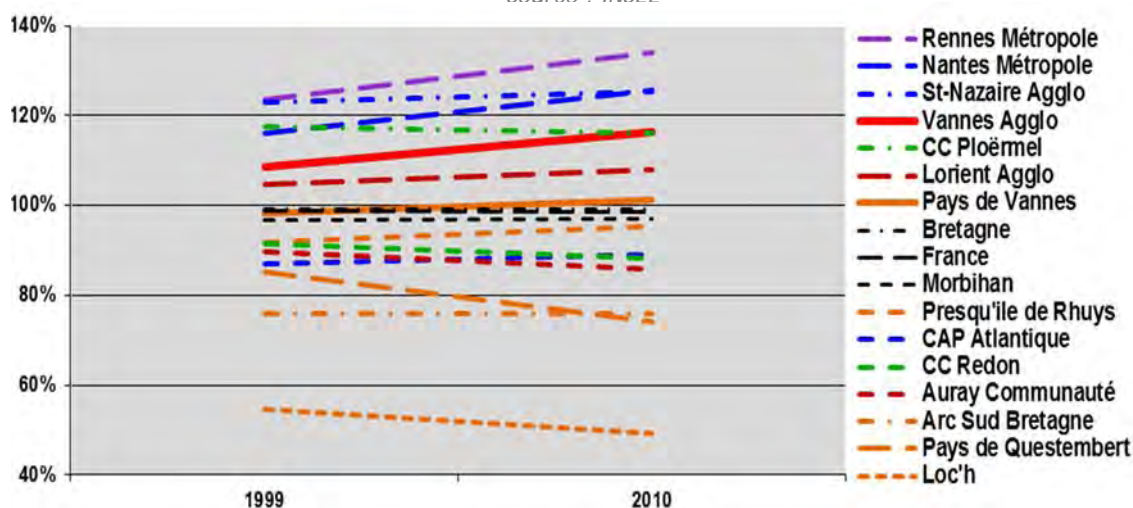
3.2 Un desserrement de Vannes au-delà de l'agglomération

Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs (indice d'attractivité économique) traduit la capacité d'un territoire à offrir localement de l'emploi. Plus celui-ci est élevé, plus le territoire sera considéré comme autonome. A l'inverse, plus il est bas, plus le territoire sera considéré comme résidentiel.

Dans le cas du territoire du SCoT, le taux élevé (autour de 116 emplois pour 100 actifs en 2010) confirme le statut d'agglomération, soutenu par son accroissement lors de la dernière décennie, tel qu'observé sur les métropoles de Nantes et Rennes par exemples. Par contraste, au sein du Pays de Vannes, la dynamique périurbaine se constate en différents secteurs, avec une diminution ou une stabilité de ce taux qui est faible (inférieur à 80 emplois pour 100 actifs en 2010) sur plusieurs intercommunalités (CC Loch, CC Questembert), qui s'inscrivent ainsi dans une dynamique résidentielle. La tendance inverse s'observe toutefois sur Arc Sud Bretagne et sur la CC de la presqu'île de Rhuy.

Evaluation comparée de l'indice d'attractivité économique (IAE) (1999-2010)
IAE = emplois localisés sur le territoire / nombre d'actifs occupés du territoire

Source : INSEE

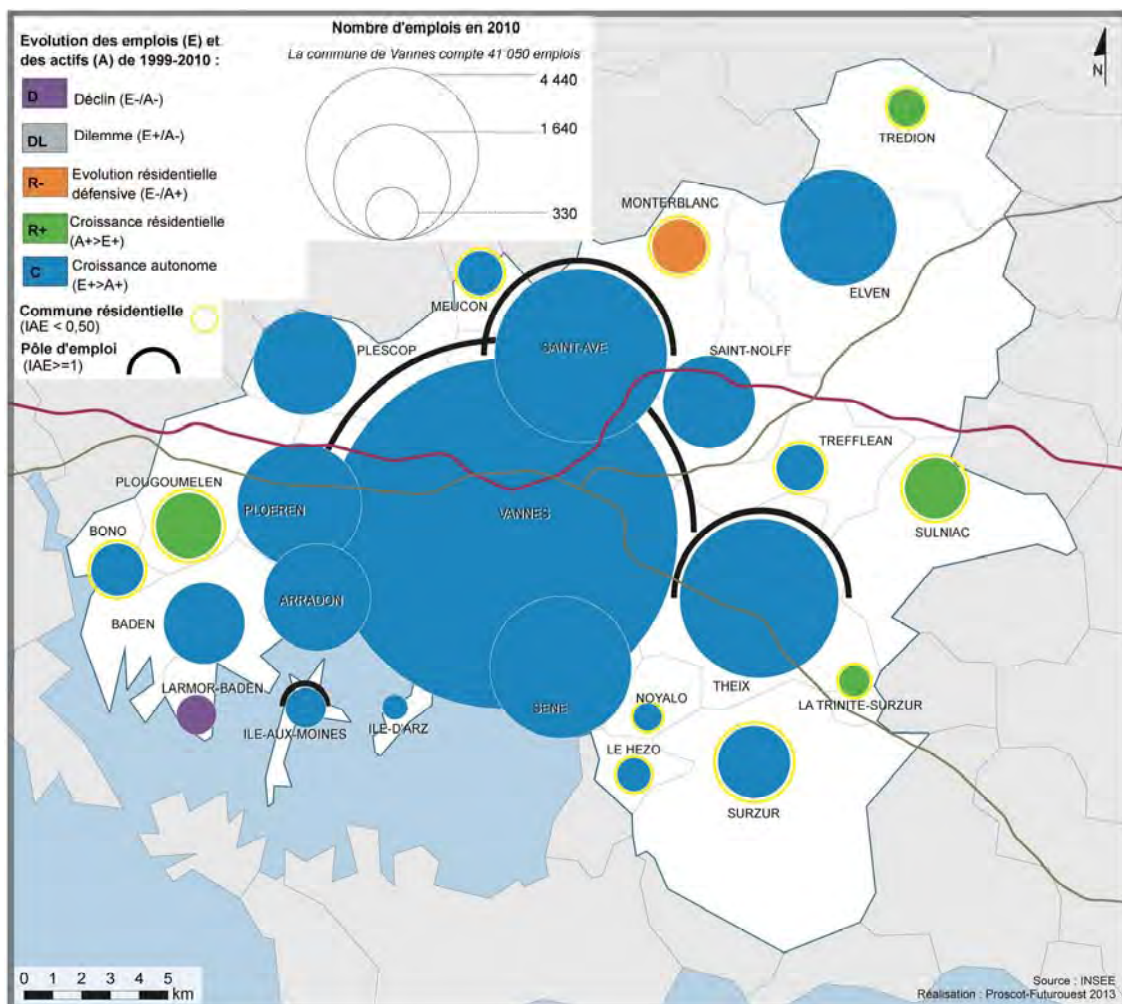


Le pôle d'emplois de Vannes - qui concentre 65% des 63 130 emplois et compte 39% des 60 600 actifs du territoire du SCoT en 2010 - se prolonge sur les communes proches. Deux autres pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs) sont identifiés à proximité de la ville centre : Saint-Avé et Theix.

La majorité des communes du territoire du SCoT enregistre également une croissance des emplois supérieure à celle des actifs. Cette tendance reflète à la fois le phénomène de vieillissement de la population active observé ci-dessus et le desserrement économique de la ville centre.

**Représentation des tendances à l'œuvre sur le territoire de Vannes agglomération (1999-2010)
Nombre d'emplois par commune et dynamiques de l'Indice d'attractivité économique (IAE)**

Source : INSEE

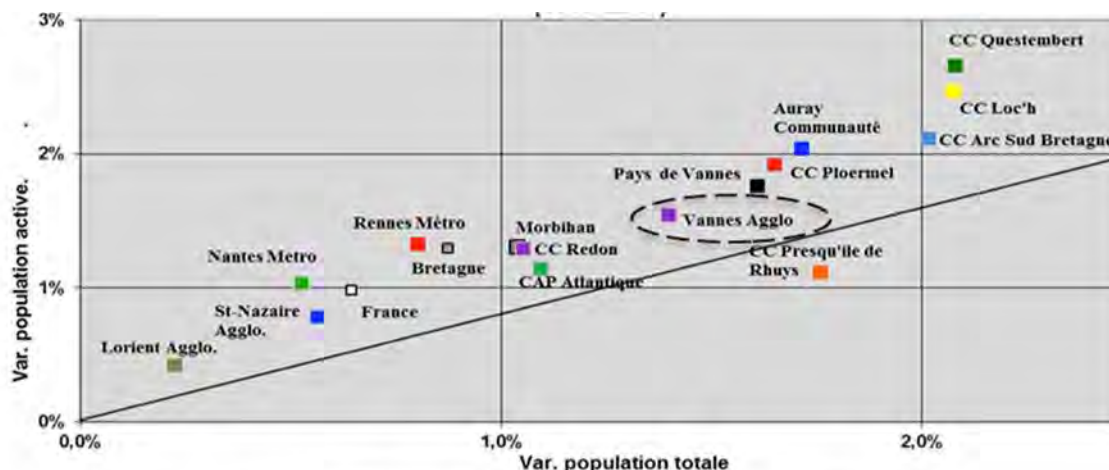


3.3 L'inscription de l'agglomération dans une Bretagne Sud dynamique

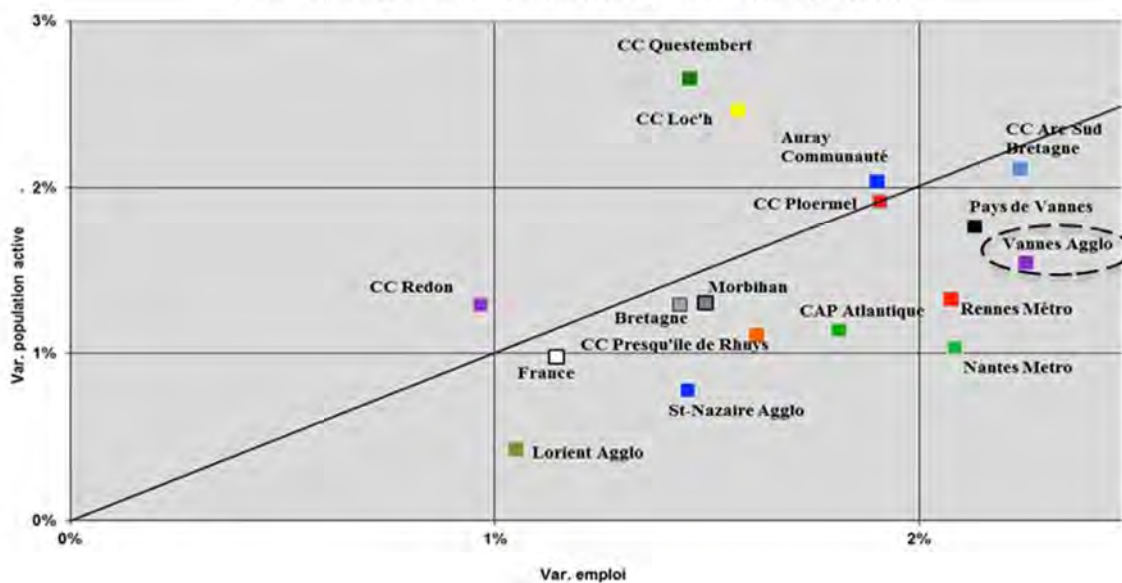
Le rythme élevé de la croissance de la population, des actifs et des emplois dans les années 2000 sur Vannes agglomération est partagé avec les territoires alentour (même pour ceux qui connaissent une évolution de type résidentiel). Ce rythme exprime l'attractivité globale de la Bretagne Sud sur les plans démographique et économique.

Variation annuelle comparée de la population totale et de la population active (1999-2010)

Source : INSEE



Variation annuelle comparée de l'emploi et de la population active (1999-2010)



Variation annuelle comparée de l'emploi et de la population active (1999-2010)

Source : INSEE

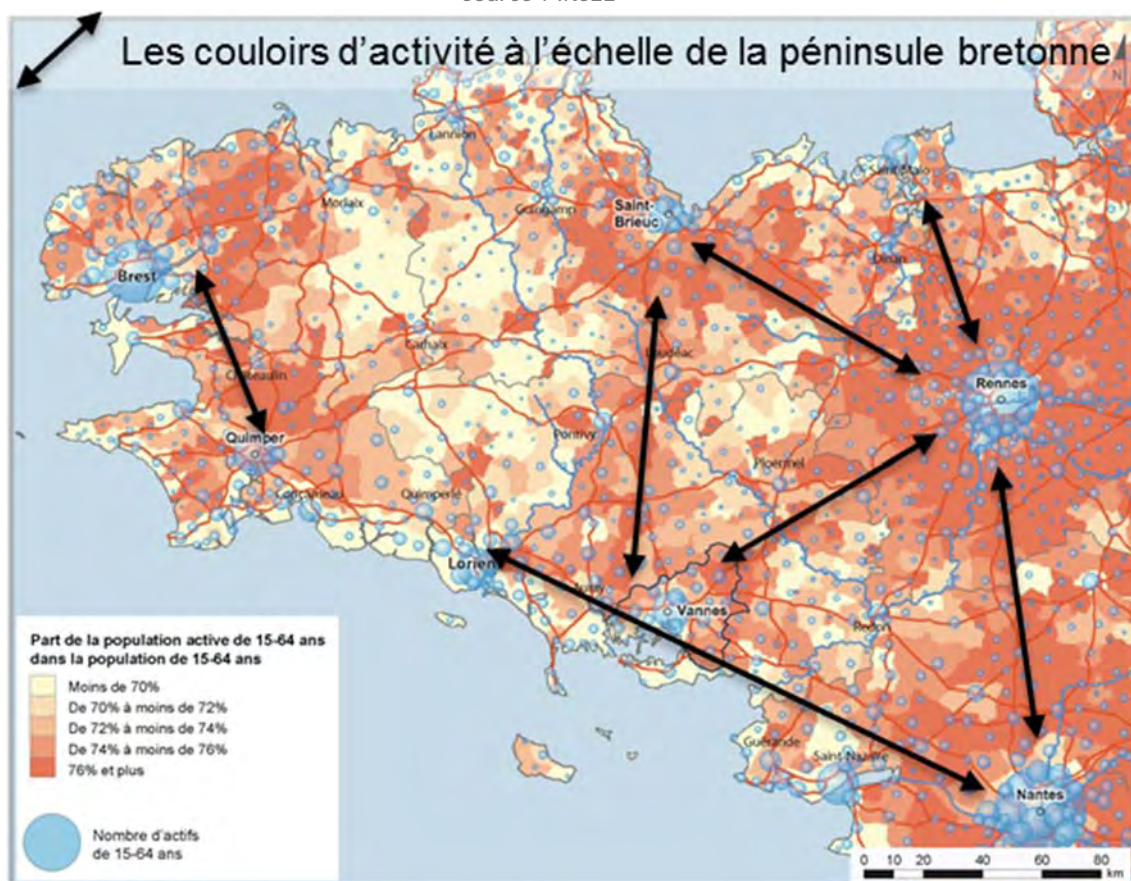
A noter toutefois qu'une contraction de l'emploi salarié a été observée entre 2007 et 2011 (-0,6%/an) sur le territoire du SCoT, cette période débouchant ultérieurement sur un cycle de reprise (+1,11%/an de 2009 à 2011 pour les emplois salariés).

La tendance affirmée à l'autonomie de Vannes agglomération, au sens où la croissance des emplois est supérieure à celle de la population active, s'inscrit dans une dynamique régionale porteuse où, en plus des métropoles de Nantes et Rennes, d'autres territoires de Bretagne Sud accompagnent cette croissance (Arc Sud Bretagne, Presqu'île de Rhuy, CAP Atlantique).

L'observation à l'échelle de la péninsule bretonne des taux d'activités les plus élevés met en évidence des couloirs d'activités qui relient les principales agglomérations entre elles. Vannes est positionnée au carrefour de trois axes : un premier couvre la Bretagne Sud de Lorient à Nantes, un second, orienté Nord-Sud, joint Saint-Brieuc à Vannes par Loudéac et Pontivy, et un troisième relie Rennes à Vannes par Ploërmel. Cette géographie de l'activité caractérise l'inscription de Vannes dans les flux économiques régionaux.

La population active de 15-64 ans (2010)

Source : INSEE



En conclusion, le territoire du SCoT bénéficie d'une attractivité liée à son positionnement le long du littoral et à l'offre d'emplois, d'équipements et de services attachée à son agglomération. Cette dynamique repose sur une inscription dans un environnement régional porteur, où Vannes constitue un point fort de la Bretagne Sud, ensemble connecté notamment aux métropoles de Nantes et Rennes.

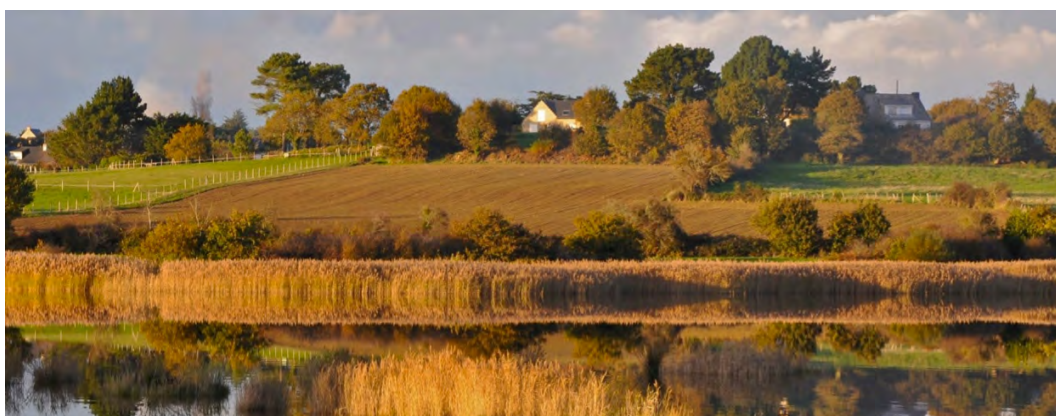
Ce positionnement du territoire et sa réelle attractivité laissent néanmoins entrevoir un certain nombre de questions pour le SCoT :

- L'intensité de la dynamique démographique, portée par des flux migratoires intenses et marquée simultanément par un vieillissement de la population, interroge sur la capacité d'absorption du territoire à moyen terme pour assurer le renouvellement de sa population ;
- La structuration du territoire entre les trois secteurs (cœur d'agglomération, littoral et couronne périurbaine) interroge l'homogénéité des modes de développement à mettre en œuvre à l'échelle du périmètre du SCoT ;
- Le cœur d'agglomération, qui engage un processus de desserrement au-delà de la ville de Vannes, concentre des populations très diversifiées (âge, CSP, revenu...) aux attentes variées, qui génèrent des tensions spécifiques sur les modes de partage de l'espace (usage du foncier, renouvellement urbain, infrastructures de mobilités...) ;
- En lien avec le point précédent se pose une question d'articulation du cœur d'agglomération avec les autres pôles relais du territoire qui s'affirment.

Enfin, une question particulière se pose au SCoT, en ce qui concerne le choix de l'échelle pertinente pour l'analyse des dynamiques territoriales. Les observations effectuées à l'échelle du Pays du Vannes révèlent les fortes relations de l'agglomération, c'est-à-dire du périmètre du SCoT, avec les territoires et pôles alentour. Ces relations participent à l'organisation croisée des pôles concernés à travers les différentes thématiques à traiter (équipements-services, mobilités, habitat, économie ...), et elles incitent à intégrer à l'analyse une prise en compte des enjeux considérés à une échelle plus large que le seul périmètre du SCoT.

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.3 COMPLEMENT THÉMATIQUE HABITAT



2 L'HABITAT¹

Vannes agglo dispose d'une politique de l'habitat depuis une dizaine d'années et s'est dotée de la délégation de compétence depuis 2006. Sa politique s'exprime au travers d'un Programme Local de l'Habitat dont le deuxième court sur la période 2010-2015. Il est en cours de révision parallèlement au SCoT et son contenu vient appuyer et renforcer celui du SCoT.

Le Plan Départemental de l'Habitat du Morbihan a été approuvé en 2009.

Ses 4 orientations majeurs et ses objectifs sont :

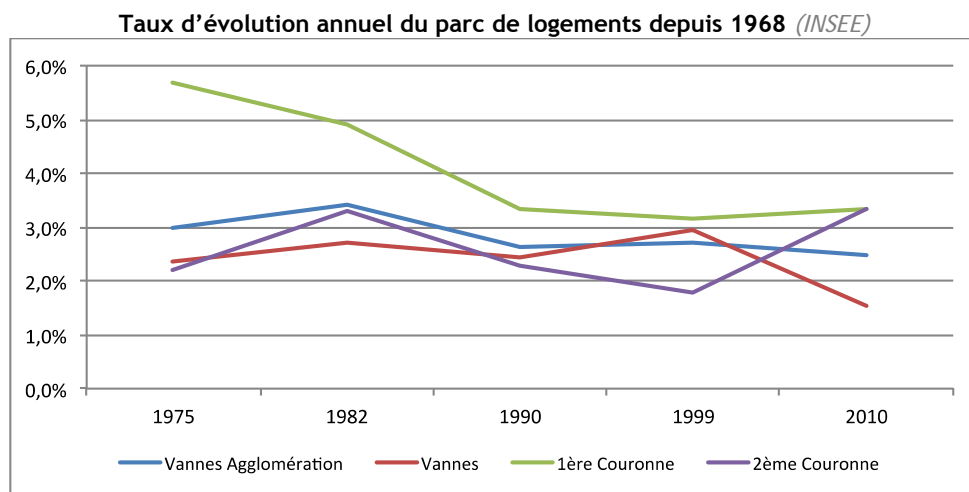
- Promouvoir une approche cohérente du développement et de l'aménagement durable
- Soutenir le développement du parc social
- Renforcer les actions en direction des ménages ayant des besoins spécifiques (PDALPD)
- Poursuivre la revalorisation du parc existant

Elles sont déclinées à l'échelle du pays de Vannes mais sans objectif chiffré sinon un renvoi au PLH de Vannes agglo.

A- LA CROISSANCE DU PARC ET SA RÉPARTITION

1.1. Une croissance régulière et soutenue du parc de logements

Le parc de l'agglomération compte près de 70 000 logements en 2010, en forte progression régulière depuis des décennies, autour de + 3% annuel, et notamment au sein des communes de la 1^{ère} couronne. Les communes de la 2^{ème} couronne ont connu des périodes d'évolution variables, en lien avec l'exode rural et/ou le développement balnéaire. Depuis 1999, le développement de la construction neuve associé à la recherche d'un foncier moins onéreux a porté leur croissance.



¹ De nombreuses données statistiques et graphiques sont issues des différentes productions et analyses élaborées par l'observatoire de l'ADIL 56.

1.2. Une progression notable des résidences principales

Le parc de logements est constitué de Résidences Principales (R.P.) à 86%, soit une stabilité relative de leur proportion : 87 % en 1999. 75 % d'entre elles sont concentrées sur Vannes et la 1^{ère} couronne, avec près de la moitié du parc à Vannes (46 %).

Évolution du parc de résidences principales depuis 20 ans (INSEE)

	1990		1999		2010	
Vannes agglo	35888	85%	46403	87%	59878	86%
Vannes	18374	90%	23877	90%	27410	88%
1 ^{ère} Couronne	9914	89%	13355	91%	18838	89%
2 ^{ème} Couronne	7600	72%	9171	74%	13630	77%

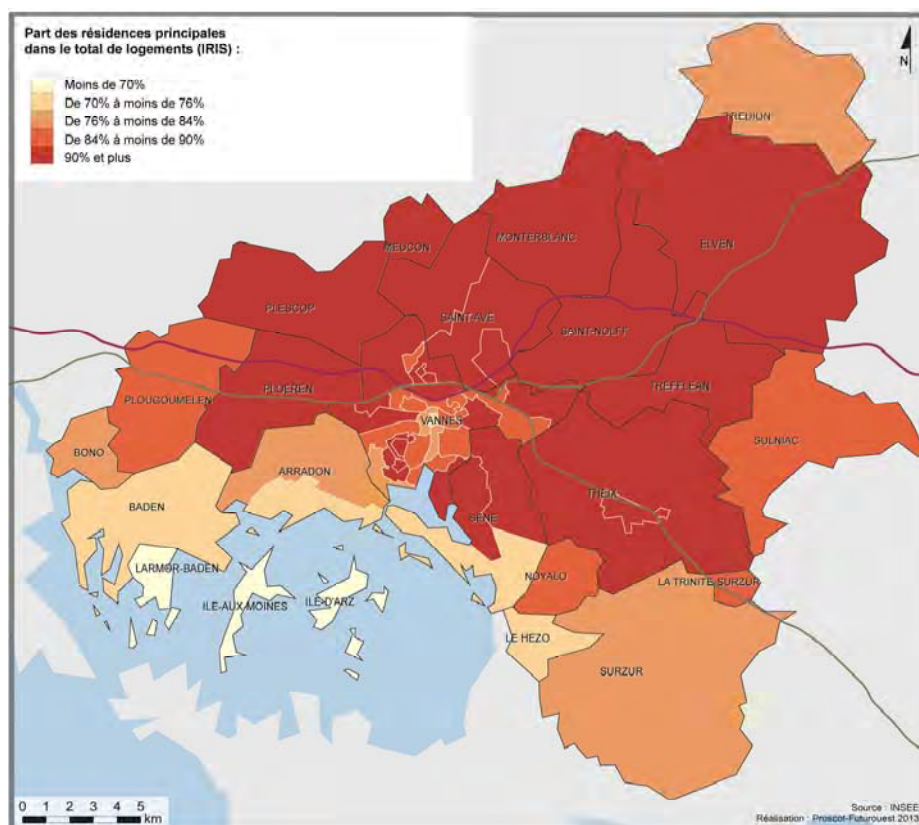
La croissance du nombre de résidences principales est sensible, + 29 % depuis 1999, mais globalement identique à celle connue entre 1990 et 1999. En revanche la répartition territoriale a fortement évolué. La part de RP dans le parc s'accroît en 2^{ème} couronne quand elle faiblit modérément mais régulièrement dans les secteurs centraux.

Jusqu'en 1990, Vannes partageait l'essentiel de la croissance avec la 1^{ère} couronne (respectivement +30 et +35%) au cours de la décennie 82-90. La seconde couronne connaissait un développement plus mesuré, de moins en moins marqué au fur et à mesure de l'éloignement du centre.

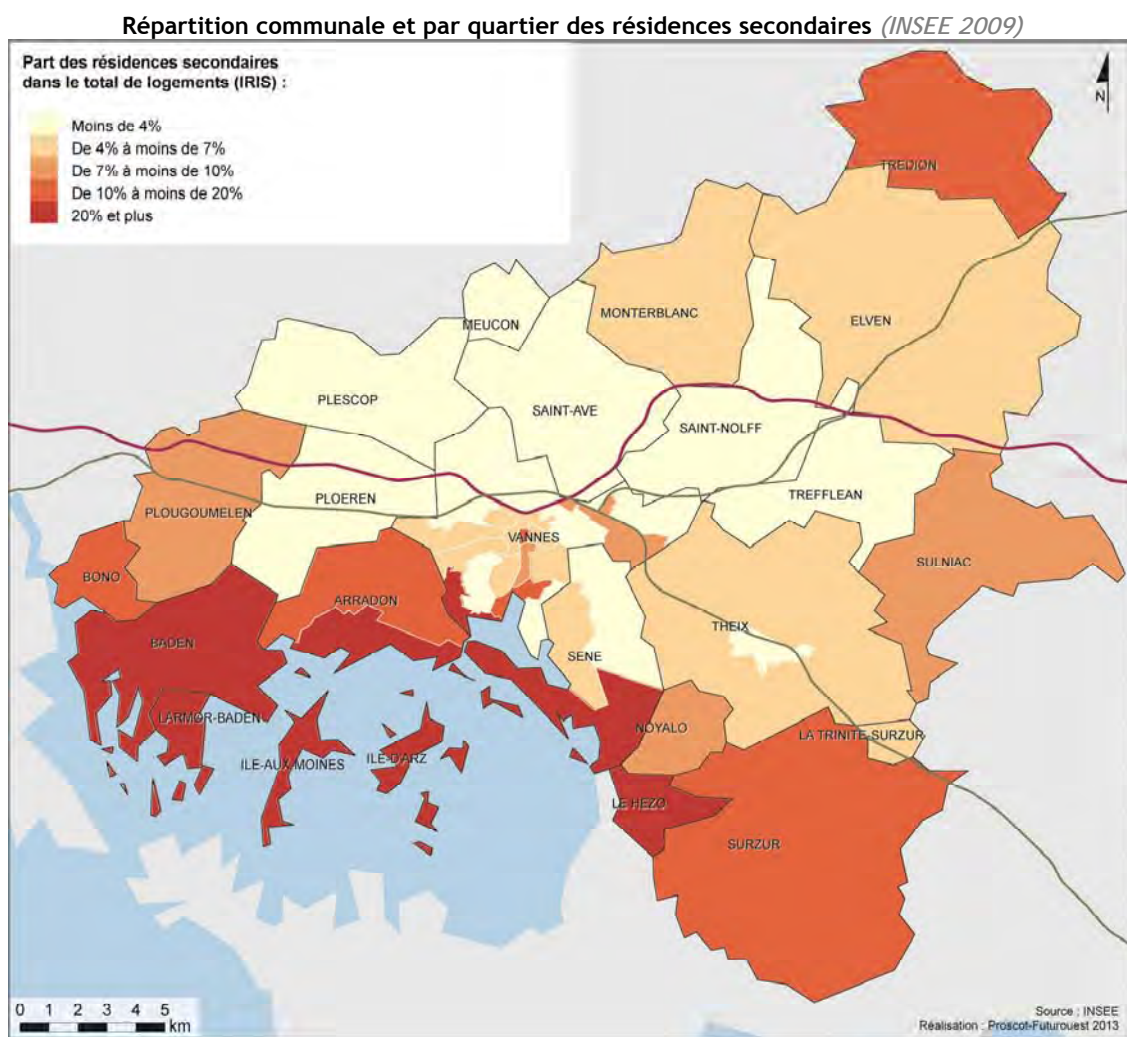
Au cours de la dernière décennie, Vannes a perdu son rôle moteur et ce sont les communes périphériques et plus particulièrement la 2^{ème} couronne qui ont connu la plus forte croissance, avec respectivement + 41 % et + 49 %.

Sans surprise, le littoral et plus particulièrement les deux îles, comptent une proportion plus réduite de RP, en lien avec leur caractère balnéaire et touristique.

Répartition communale et par quartier des résidences principales (INSEE 2009)



1.3. Un parc de résidences secondaires logiquement concentré sur le littoral



Le territoire compte 5 727 résidences secondaires et logements occasionnels (RS) au RP 2010, soit 8,2% du parc de logements. Il est essentiellement concentré sur la frange littorale qui en accueille 74 %. Ville-port à fort patrimoine historique, Vannes avec un taux de 8%, compte pour 24 % du parc de résidences secondaires, concentrées notamment le long du port et dans la vieille ville.

Sous l'effet de la progression démographique et constructive la 1^{ère} couronne, puis la 2^{ème} couronne, voient leur part de RS se réduire au profit des RP. En dehors du littoral, Trédion compte également une proportion de résidences secondaires non négligeable, bien que leur nombre ait fortement diminué sous la pression de la demande en logements permanents (76 en 2010 pour 116 en 1999 - soit 25 % de son parc). La commune n'est pas sous une pression immobilière forte et est par ailleurs située dans les landes de Lanvaux et traversée par le GR.

Parc de résidences secondaires et logements occasionnels (INSEE)

	1990		1999		2010	
Vannes agglo	4035	9,6%	4470	8,4%	5727	8,2%
Vannes	824	4,0%	941	3,6%	1386	4,5%
1 ^{ère} Couronne	857	7,7%	864	5,9%	1214	5,8%
2 ^{ème} Couronne	2354	22,4%	2665	21,6%	3127	17,6%

1.4. Une vacance réduite mais ciblée

Le taux de vacance en 2010 dépasse 6 % avec 4364 logements vacants. Il est en petite progression par rapport à 1999 où il était inférieur à 5 %. Globalement c'est un taux mesuré, qui peut correspondre à un certain équilibre du marché. En effet, de 5 à 8 % le taux de vacance, dès lors qu'il représente des logements en bon état et au prix attendu, est un taux permettant des rotations dans les logements, sans difficulté majeure et assurer ainsi une fluidité du parc.

Évolution du parc de logements vacants (INSEE)

	1990		1999		2010	
Vannes aggro	2059	4,9%	2555	4,8%	4364	6,2%
Vannes	1150	5,7%	1569	5,9%	2355	7,6%
1ère Couronne	336	3,0%	477	3,2%	1041	4,9%
2ème Couronne	1723	5,4%	509	4,1%	969	5,5%

La situation varie cependant selon les territoires :

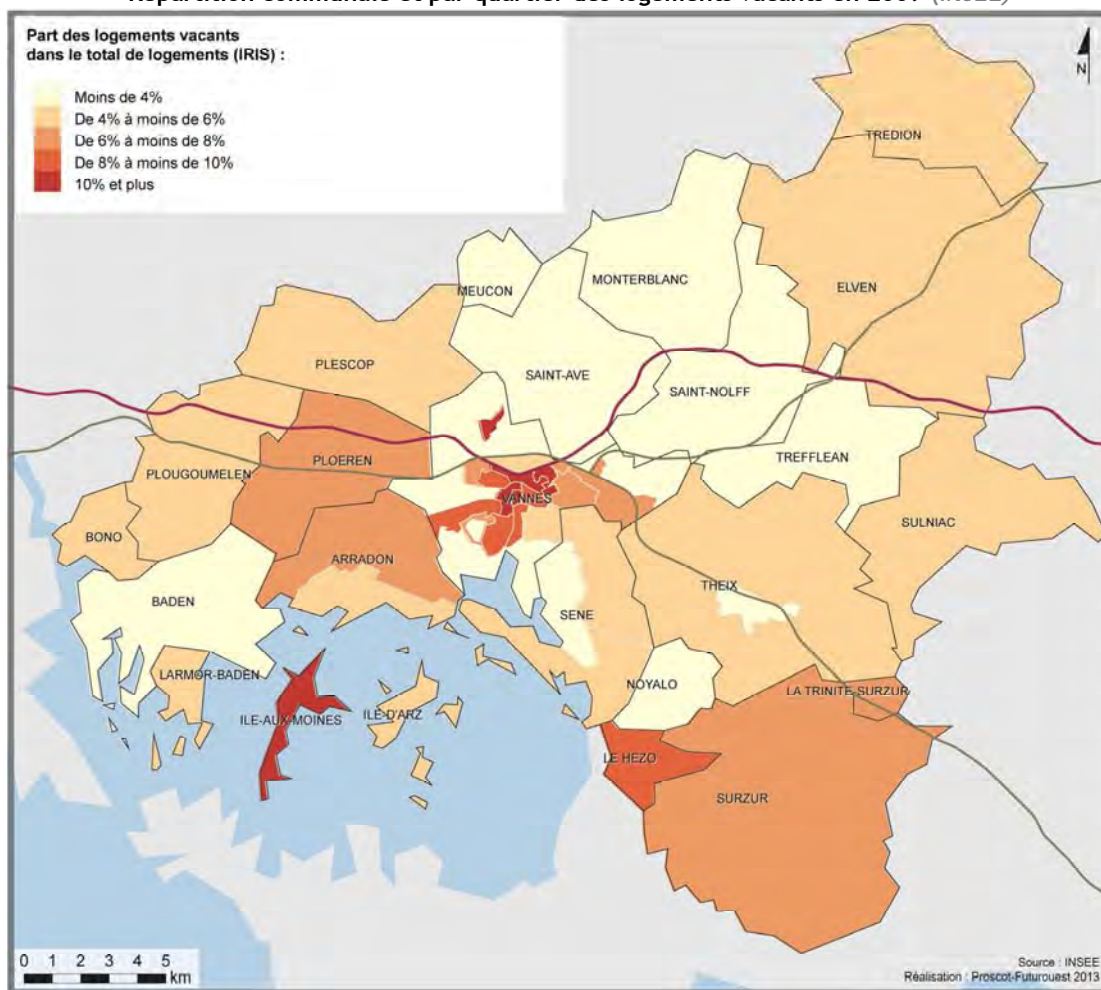
- la moitié des LV recensés est concentrée sur Vannes pour un taux de 7,6%, plus particulièrement dans certains quartiers.
- Dans les communes de la 1^{ère} couronne, le taux de LV atteint à peine 5 %, soit un taux à peine suffisant pour assurer une bonne rotation dans le parc et qui traduit une pression très forte.
- Il progresse dans la deuxième après une période de très faible représentation.

Le taux de vacance illustre plusieurs phénomènes : la tension du marché mais aussi certains problèmes relatifs à la qualité du parc : âge, confort, ensoleillement, localisation, ... qui vont rendre attractif ou obsolètes certains logements ou quartiers.

Par ailleurs, dans certains cas, il peut être le marqueur d'une certaine inadaptation de l'offre au marché ; pour des raisons de quantité ou de coûts trop élevés pour trouver preneur tant dans le locatif qu'en accession, ou en raison de leur qualité de « niche » entraînant un surcoût notable (île aux Moines).

Enfin, certains taux peuvent être liés à des opérations de construction ou de rénovation qui laissent ponctuellement un stock de logements vacants sur le marché.

Répartition communale et par quartier des logements vacants en 2009 (INSEE)



Les données Filocom 2011, permettent de préciser certains motifs de cette vacance, même si le secret statistique (moins de 11 logements ou secret statistique induit) ne permet pas de disposer d'une information précise dans toutes les communes.

La vacance se concentre dans les logements récents, indiquant effectivement une inadéquation de la construction récente au marché.

Ceci soit en quantité : trop de logements construits par rapport à la demande ;
 en qualité : le collectif fait apparemment les frais de la vacance (les deux-tiers des LV dans l'agglomération, près de 9 logements sur 10 à Vannes).

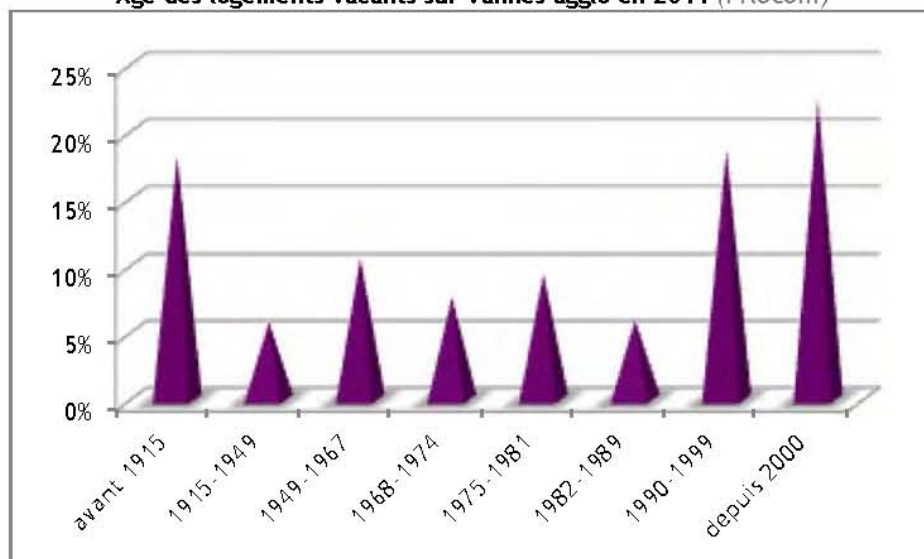
Ces proportions sont bien au-delà de la situation morbihannaise qui apparaît plus équilibrée.

Ainsi, la vacance des logements n'est pas imputable aux logements anciens ou dégradés, mêmes si certains d'entre eux sont effectivement vacants (24 % des logements vacants sont construits avant 1949). Les effets des OPAH et la pression immobilière ont permis de favoriser la reprise du parc ancien et d'éviter son obsolescence, valorisant ainsi la trame bâtie ancienne.

Cette situation du parc vacant récent pose de multiples questions : Est-ce une inadéquation de la construction récente au marché : trop de construction ? Forte rotation ? Mévente ? Un coût trop élevé ? Des produits non attractifs ?

Ces questions interrogent quant à la poursuite au contenu programmatique des futures opérations.

Âge des logements vacants sur Vannes aggro en 2011 (Filocom)



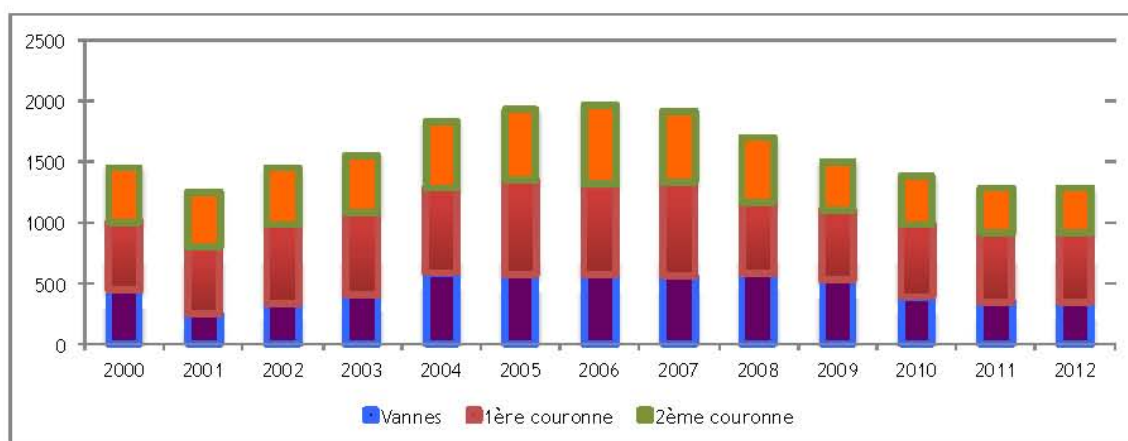
1.5. La destination des logements produits

Comme dans la plupart des régions françaises, la construction neuve a connu une période euphorique au début du millénaire. Si Vannes, sa première couronne et certaines communes littorales ont toujours connu un rythme constructif « tonique », le seuil de 2005 à 2007 avec près de 2000 logements par an n'avait jamais été atteint.

Au cours de ces 3 années, c'est la deuxième couronne qui a accueilli ces logements en « surnombre », leur quantité restant plutôt stable à Vannes et la première couronne.

Sur le reste de la période, le développement de la construction neuve a concerné l'ensemble du territoire. Il s'est plus fortement rétracté ces dernières années sur la deuxième couronne et dans la ville de Vannes.

Évolution de la construction depuis 2000 - moyenne triennale lissée logements commencés
(ADIL 56-DREAL Bretagne)



La production de logements a été telle qu'elle a permis de satisfaire largement les besoins en logements nécessaires pour satisfaire le point mort. Il s'agit du nombre de logements à produire nécessaire pour satisfaire :

- les besoins internes du parc (renouvellement, variation des résidences secondaires et variation des logements vacants)

- les besoins inhérents aux évolutions du desserrement de la population (effets liés à la décohabitation des familles -départ des jeunes, aux séparations/divorces des ménages et au vieillissement des personnes âgées).

De 1999 à 2011, sur l'ensemble de l'agglomération, le point mort (1039 logements par an) a « consommé » 59 % des logements réalisés. Ce chiffre a été continuellement dépassé depuis 1999, y compris sur la période plus récente.

Points morts du 1-01-1999 au 1-01-2011 (INSEE - SITADEL - ADIL 56)

	Vannes agglo	Vannes	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne
Renouvellement	222	76	103	43
Variation des résidences secondaires	109	39	26	44
Variation des logements vacants	175	77	56	42
Desserrement des ménages	533	262	206	65
Total des besoins en logement à population constante = point mort	1 039	454	391	194
Construction neuve 1999 - 2011	1 770	536	695	539

À Vannes, en lien avec une taille moyenne des ménages faible, le point mort représente 85 % de la production de logements avec 454 logements par an. Depuis 2010, la construction reste sous la barre des 400 logements. Il a même atteint 231 logements en 2013 pour remonter en 2014. Il y a donc un impératif à produire du logement sur la ville-centre et favoriser l'accueil des ménages familiaux.

Sur la 1^{ère} couronne, le nombre de logements nécessaire pour satisfaire les besoins du parc et de la population utilise 56 % de la construction neuve, avec une moyenne annuelle de 391 logements. Ce seuil a toujours été dépassé, sauf en 2012 avec 371 logements commencés. La diminution rapide de la taille moyenne des ménages sur ce territoire risque d'accroître les besoins minimums annuels les prochaines années. Pour rappel, cette diminution a déjà été la plus forte entre 1999 et 2011 avec - 0,45. Enfin, la 2^{ème} couronne a besoin de 194 logements chaque année pour maintenir sa population, soit 36% de sa production moyenne. La composition familiale des ménages (taille moyenne de 2,38, en diminution de 0,25) et la vocation du territoire à l'accueil des jeunes ménages en accession, laissent entrevoir une plus grande facilité à maintenir ce potentiel de croissance, même si là aussi, la construction neuve marque le pas depuis 2010 (rythme de 350 logements commencés les trois dernières années).

On constate que :

- Le rythme annuel du PLH 2010-2015 est largement supérieur aux besoins du point mort et poursuit globalement la dynamique constructive de la dernière décennie (hors 2 dernières années) en terme de quantité ;
- Cet objectif est insuffisant à Vannes ;
- Le PLH ne réoriente pas la construction sur le territoire mais amplifie les phénomènes de diffusion vers la périphérie en accroissant fortement la progression de la 1^{ère} couronne (+48 % par rapport au point mort) et surtout de la 2^{ème} couronne (+68%) ; tout en laissant une portion congrue à la ville-centre.
- Enfin, les trois dernières années illustrent le fort tassement de la construction sur l'agglomération. Elle reste cependant d'un bon niveau sur la périphérie, notamment la 1^{ère} couronne.

	Construction neuve /an 1999-2012		Objectifs construction an PLH 2010-2015		Point mort / an 1999-2010		Construction neuve 2010-2012	
VANNES AGGLO	1569		1 540		949		1 281	
Vannes	468	30 %	420	27%	452	48%	348	27%
1 ^{ère} couronne	625	40%	643	42%	333	35%	568	44%
2 ^{ème} couronne	476	30%	477	31%	166	17%	365	28%

Les derniers éléments fournis par SITADEL confirment une réduction majeure au cours de l'année 2013, rendant encore plus prégnants ces objectifs d'atteinte du point mort.

Vannes aggro comptabilise 980 logements commencés et Vannes seulement 231. La 1^{ère} couronne résiste mieux, avec 473 logements, la 2^{ème} poursuit elle aussi le phénomène de réduction de la construction neuve, 276 logements commencés. Mais ces deux secteurs conservent un seuil de construction au-delà du point mort. 2014 prolonge cette tendance avec cependant une reprise à Vannes : 974 logements commencés, dont 290 à Vannes, 408 dans la 1^{ère} couronne et 276 dans la 2^{ème} couronne.

Si cette tendance se poursuit, il y a un risque de voir Vannes se dépeupler au profit de la périphérie par manque de construction et de capacité d'accueil de familles. Il est donc indispensable de réévaluer cet objectif si la collectivité souhaite voir sa ville-centre garder son rang et son dynamisme. L'autre solution consiste en la reprise par des familles de logements existants. Ce renouvellement démographique dans le parc ancien est envisageable dès lors que ce patrimoine (bâti des années 60-70) se retrouve sur le marché, à prix correct pour y faire une réhabilitation indispensable. Selon certains interlocuteurs, ce phénomène serait partiellement en cours. Il constituerait alors pour Vannes une alternative essentielle à la construction neuve, difficile et onéreuse faute d'espace facile à urbaniser en nombre (beaucoup des opérations seront en renouvellement urbain).

Note : les moyennes de production de logements à l'échelle de Vannes aggro :

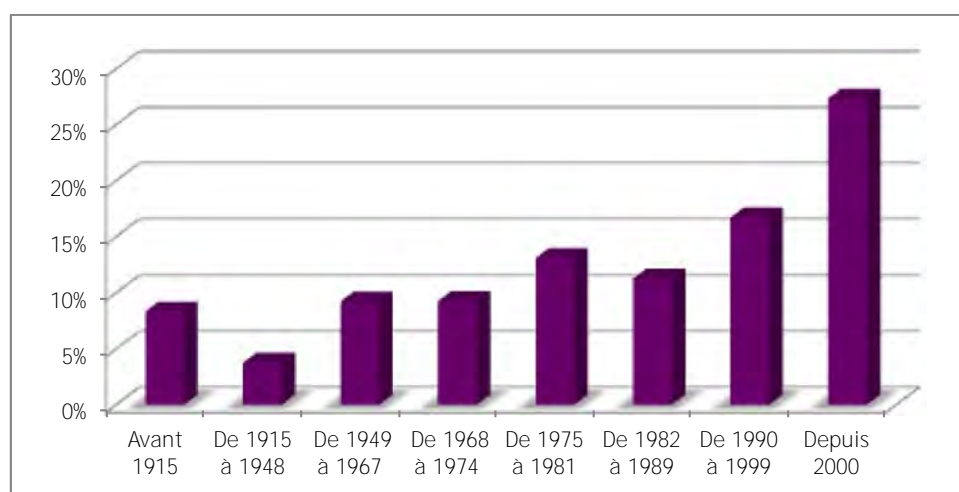
- 1 770 logements par an de 1999 à 2011 ;
- 1629 logements par an de 1999 à 2006 ;
- 1368 logements par an de 2007 à 2014 (dont 1 500 de 2007 à 2012 et 980 de 2013 à 2014)

B- TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

1.6. Un parc récent

Fort du développement majeur de la construction neuve, le parc de résidences principales de l'agglomération est récent. Plus du quart d'entre elles a été réalisé depuis 2000, soit plus de 16 500 résidences. 27 100 logements représentant 45 % du parc de RP datent des 25 dernières années, soit depuis 1990. Comparativement au département du Morbihan, le parc apparaît plus récent bien que celui-ci ait aussi connu une forte dynamique constructive au début du millénaire : 21 % des RP construit depuis 2000 ; 32 % depuis 1990.

Répartition des résidences principales selon leur période de construction (FILOCOM 2011)



À l'intérieur de l'agglomération, certaines communes ont connu un développement récent particulièrement marqué, qui est venu bouleverser l'organisation urbaine et la composition socio-démographique. C'est particulièrement le cas des communes de la 1^{ère} couronne (Saint

Avé, Plescop, Ploeren, Séné, ...). C'est aussi le cas de communes de la 2^{ème} couronne dont le parc de RP est majoritairement récent : La Trinité-Surzur, Le Hézo, Baden, Surzur, ...

Cette jeunesse du parc a de forts effets sur la qualité et la typologie des logements. Elle joue également sur un autre facteur : la part de l'ancien, et notamment des bourgs, est réduite à la portion congrue. Dès lors les capacités de récupération du parc ancien et plus encore de renouvellement urbain sont parfois limitées, réduites à quelques îlots.

En revanche, compte tenu du fort développement pavillonnaire effectué pendant des décennies sur de grandes parcelles, et de l'augmentation du coût foncier, il y a aujourd'hui un phénomène de découpage parcellaire important. Sans être quantifiable précisément, il apparaît concourir à l'offre régulière de terrains à bâtir. Il peut y avoir là un enjeu de renouvellement urbain à maîtriser, ou du moins à mieux encadrer, selon les secteurs de façon à en faire bénéficier également l'ensemble de la production urbaine.

1.7. La maison individuelle domine, le collectif se développe

L'agglomération compte un parc essentiellement composé de maisons (l'INSEE ne permet pas de détailler ce qui est individuel pur et individuel groupé). Leur développement induit un étalement urbain sur l'ensemble de l'agglomération. Le phénomène de consommation foncière concerne toutes les communes, y compris rurales.

Vannes abrite le nombre de collectifs le plus élevé avec 21 355 appartements pour 9517 maisons. La proportion de collectifs entre les deux recensements change peu.

La 1^{ère} couronne connaît une transformation plus profonde de son environnement urbain avec un développement rapide du collectif : 981 appartements en 1999 pour 3 580 en 2010, soit une progression de 2600 unités. Le développement de l'individuel reste essentiel mais sa part se réduit globalement dans le parc de logements.

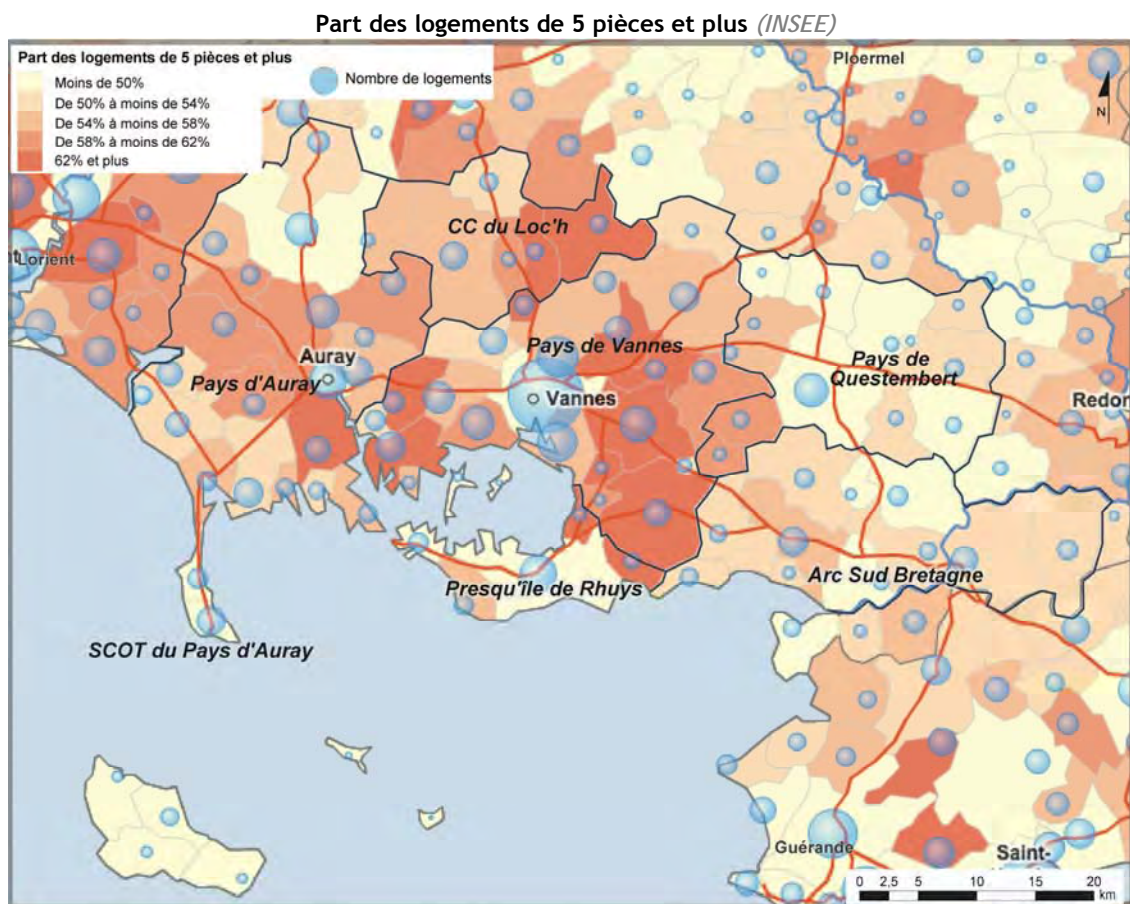
Dans la 2^{ème} couronne, le phénomène est moins intense, même s'il se poursuit avec 700 appartements en 1999 pour 1800 en 2010. Le taux reste modeste, et la part du collectif dans la production récente est ténue, mais elle s'accroît.

Dans un territoire rural, marqué par l'accession à la propriété en individuel, ce développement n'est pas toujours une évidence et la typologie des logements créés renvoie d'ailleurs à la typologie des logements vacants (cf. chapitre 1.3). Il y a donc une attention à porter au contenu programmatique des opérations. Du collectif peut-être, mais localisé au bourg, dans des dimensions qui sont propres à son environnement urbain et à des prix ou mode d'occupation qui soient adaptés au marché périphérique rural.

1.8. De grands logements

La part prédominante de la maison, et notamment de la maison récente, induit une taille élevée des logements : les territoires ruraux, au développement modéré de la construction neuve conservent une part encore importante de logements plus petits, disposant de moins de 5 pièces. En revanche, les secteurs géographiques ayant connu un fort taux de construction neuve, disposent d'un parc de grands logements.

Vannes, et plus particulièrement les quartiers Nord, Ouest et Centre concentrent des logements plus petits, en lien avec l'offre en collectif de petits appartements et studios dédiés notamment aux étudiants. Cette typologie recoupe également les quartiers du centre-ville au bâti ancien, serré, souvent rénové et transformé en petits logements. De fait, l'absence de grands logements familiaux à prix abordable sur la ville-centre y rend difficile le maintien des familles et contribue à leur « évasion » sur les communes périphériques.



1.9. Des logements confortables

Le caractère récent du parc et la forte dynamique de réhabilitation spontanée et organisée via de précédentes OPAH, ont engendré une amélioration notable du parc. Celui-ci est qualifié de « confortable » selon les données Filocom.

Selon l'étude effectuée par Eco Énergie Service dans le cadre du PIG précarité énergétique, près de 96% du parc de Vannes aggro dispose des trois éléments de confort (INSEE 2009) et 278 logements sont classés sans confort, notamment sans élément de chauffage, répartis entre 14 communes, soit 0,8% du parc. Les logements classés sans confort se concentrent plus dans la périphérie que sur Vannes.

L'étude préalable au PIG a également repéré les logements au confort dit « ordinaire », afin de cibler le potentiel d'amélioration énergétique : près de 25 % du parc est concerné par un niveau de confort pouvant être amélioré (catégories 6 à 8)². Les communes de l'île d'Arz, l'île aux Moines et Le Bono sont les plus concernées par ce type de logements ordinaire à très médiocre avec plus de 45% du parc de logements des propriétaires occupants.

²Il existe huit catégories, de la catégorie 1 « grand luxe » à la catégorie 8 « très médiocre ». La catégorie 6 qualifiée « ordinaire » a pour description : « qualité de construction courante, faible développement des pièces, absence de confort fréquent dans les immeubles anciens, impression d'ensemble ordinaire ». Les catégories 1 à 5 correspondent à des logements considérés en bon état. Les catégories 6, 7 et 8 sont utilisées pour repérer le parc privé potentiellement indigne.

Le PIG est mis en œuvre depuis avril 2012. Ce dernier a été élargi à tous les propriétaires-occupants dans un dispositif nommé Opération Rénov'EE est mis en œuvre depuis avril 2012. Ce dispositif original est l'un des 1^{ers} Guichet Unique et est identifié comme PRIS par le Ministère (Point Rénovation Info Service du PREH national).

Tous les propriétaires occupants de Vannes agglo sont concernés par ce dispositif et peuvent prétendre à des conseils et une aide aux travaux d'économie d'énergie plus ou moins importante selon le niveau de ressources du ménage.

Lors de cette première année, il y a eu dossiers de propriétaires-occupants ANAH et suite à 39 diagnostics chez les PO +, 14 dossiers ont été déposés. En 2013, les plafonds de ressource ont changé et de plus nombreux ménages peuvent bénéficier des aides de l'ANAH, dès lors la répartition des objectifs de Vannes agglo a été modifiée avec : 70 dossiers PO ANAH et 160 dossiers PO hors ANAH

1.10. La persistance de quelques logements très dégradés

Au regard des données issues de la Taxe d'Habitation repérant les catégories 7 et 8 et précisées dans les statistiques FILOCOM de 2011, le parc de résidences principales compte 404 logements au caractère très dégradé.

Logements dégradés par commune (FILOCOM 2009 ET 2011)

	Filocom 2009	Filocom 2011	En % des RP 2011
Arradon	16		
Baden	27	21	1,1%
Elven	51	43	2%
Île-aux-Moines	12		
Plougoumelen	19	18	1,9%
Saint-Avé	29	29	0,7%
Saint-Nolff	20	17	1,2%
Séné	41	38	0,9%
Sulniac	22	18	1,4%
Surzur	33	29	1,9%
Theix	19	17	0,6%
Trédion	28	26	5,3%
Treffléan	15	12	1,6%
Vannes	32		
Bono	22	18	1,8%
VANNES AGGLO	386	404	0,7%
MORBIHAN		8 908	2,7%

Les communes non renseignées sont soumises au secret statistique

C- L'OCCUPATION DU PARC

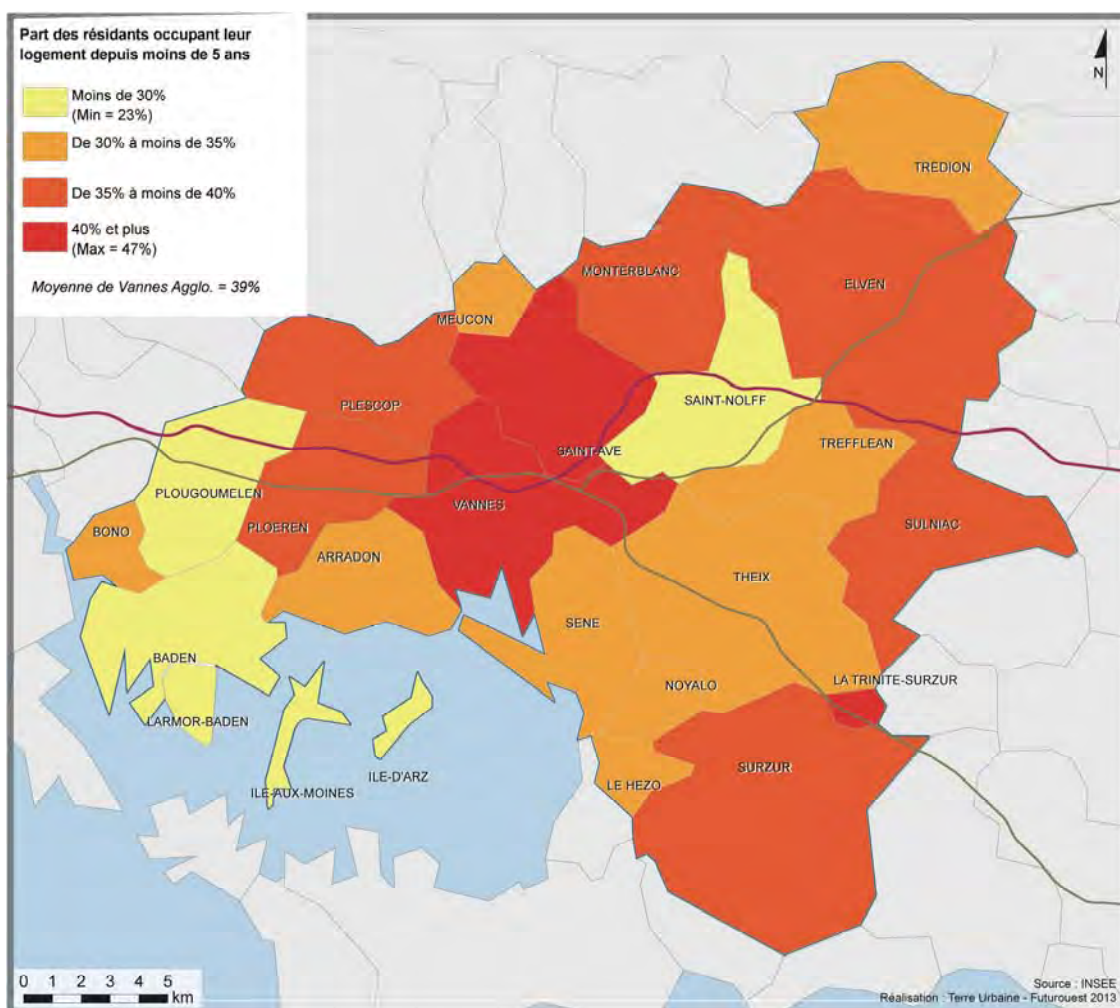
1.11. Une population fortement renouvelée

Fort d'une telle dynamique constructive, le territoire de l'agglomération a vu sa population se développer et se renouveler fortement. La part des nouveaux résidant dans leur logement depuis moins de 5 ans représente près de 40 % des ménages en 2010. Ils sont 46 % à Vannes dont le caractère universitaire et le parc locatif explique cet état de fait. Dans d'autres communes, le développement récent a été tel qu'il a bouleversé la composition socio-démographique initiale, comme à La Trinité-Surzur avec 230 ménages sur un total de 485.

De manière plus générale, en dehors de ces situations particulières, le taux d'emménagés récents est plus modéré, plus inscrit dans la norme avec 35 % dans les communes de la 1^{ère} couronne et 33 % dans celles de la 2^{ème}. De manière générale, cette proportion de nouveaux

ménages, arrivés de l'extérieur ou en mutation interne à l'agglomération, contribue à cette image dynamique et de mouvement de l'ensemble du territoire.

Les résidents occupant leur logement depuis moins de 5 ans (INSEE RP 2010)



Outre la jeunesse du parc, la durée d'occupation du logement est à relier au statut d'occupation. Là où les propriétaires-occupants sont nombreux, la durée d'occupation sera plus longue même si les reventes sont beaucoup plus fréquentes aujourd'hui.

C'est ainsi que se dessine une cartographie d'un territoire à la population plus ancrée. Il représente une grande diversité de profils de communes :

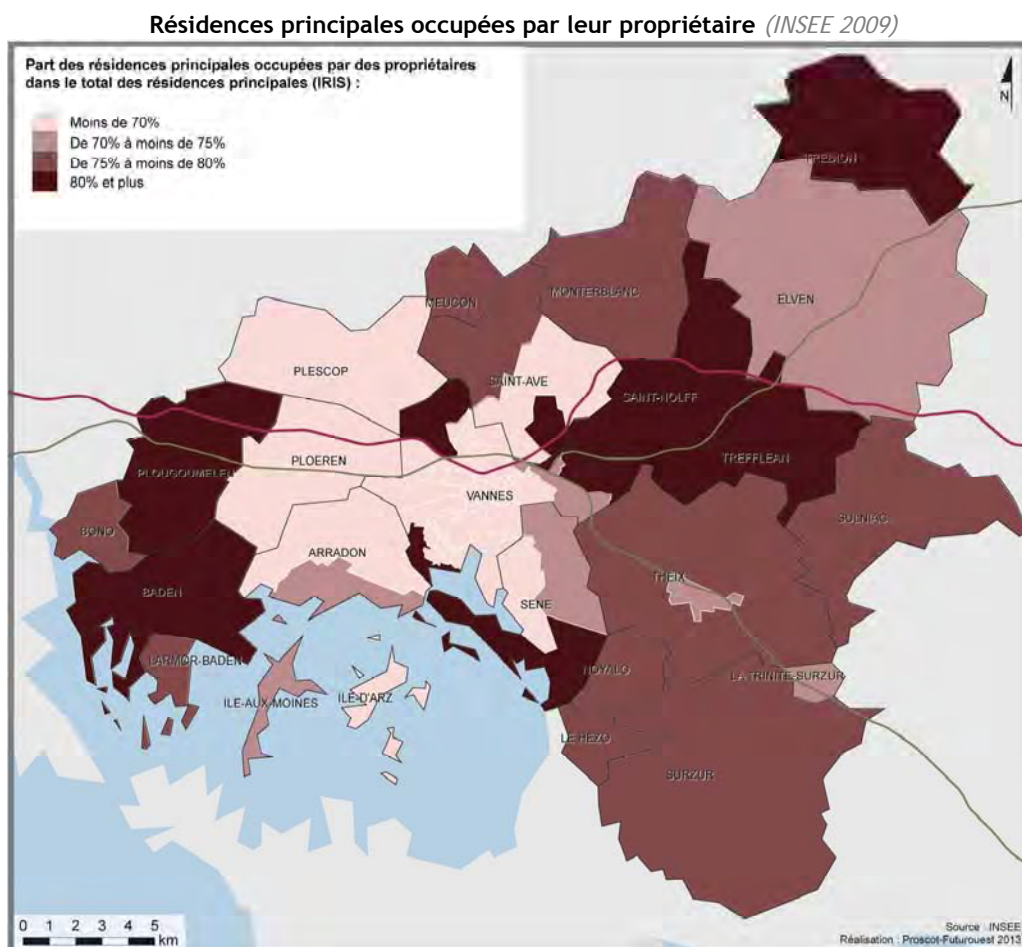
- au développement plus ancien - les ménages sont implantés depuis longtemps, la population est plus âgée, moins mobile (littoral, îles, mais aussi périphérie de Vannes).
- au développement récent encore modeste
- à contrario les communes ou quartiers ayant une croissance soutenue et marquée par une plus grande diversité de l'offre, notamment locative, apparaissent (Saint-Avé, centre et Est Vannes, et toute une couronne de communes autour de Vannes et la périphérie Est).

1.12. Une petite majorité de propriétaires-occupants

Les propriétaires-occupants restent majoritaires dans l'ensemble de l'agglomération, mais leur proportion tend à se réduire progressivement : 53 % en 2010 pour 57,5% en 1999.

Il y a une nette dissociation entre :

- La ville centre où les propriétaires occupants (PO) sont minoritaires : 37 % des statuts d'occupation
- La 1^{ère} couronne où leur part reste forte avec 64 %, mais en diminution de 10 points par rapport à 1999 sous l'effet de la diversification du parc et de l'offre.
- La 2^{ème} couronne, terre d'accès à la propriété, compte 72 % des RP occupées par leur propriétaire, en diminution légère par rapport à 1999, où ils représentaient 78 %.



1.13. Le locatif privé en plein essor

- Un développement massif du parc

Depuis 1999, l'offre de locatifs privés a été fortement alimentée et s'est accrue de 2,4 % annuel pour atteindre 15 100 locatifs soit 25 % des RP. C'est le même rythme de progression que celui du département.

De manière synthétique, le parc s'est accru de :

- + 0,7 % par an à Vannes
- + 5,9 % par an dans la 1^{ère} couronne
- + 7,9% par an dans la 2^{ème} couronne

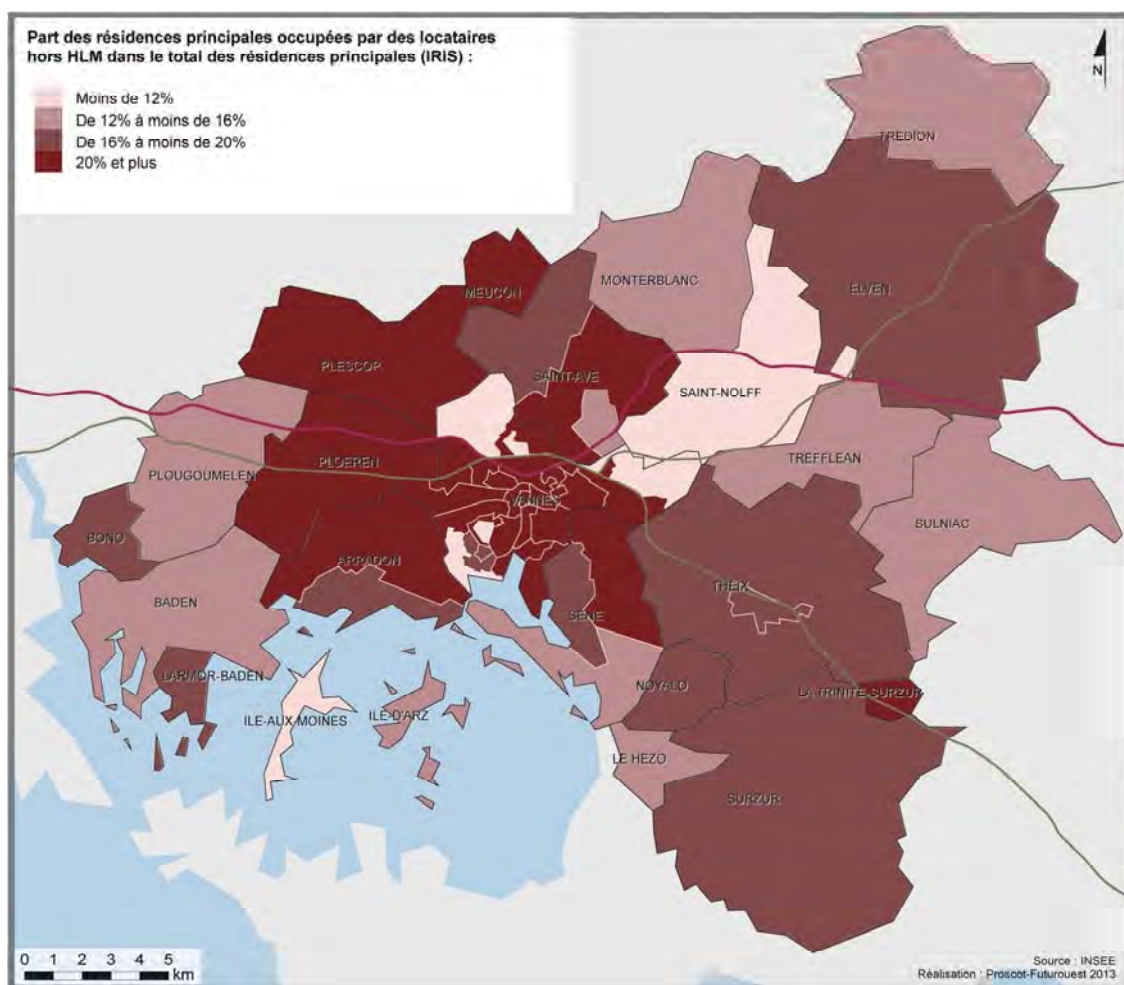
Ce développement est à relier à plusieurs phénomènes :

- L'ensemble des communes de Vannes aggro était en zonage Scellier, donc éligible aux défiscalisations pour la production de locatifs ;
- La volonté de densifier les opérations, en lien avec le SCoT, le PLH, les lois Grenelle, a entraîné la construction d'appartements en collectif, bons produits pour investisseur ;
- La cherté du foncier a, elle-aussi, milité pour une plus forte densification, seul moyen d'équilibrer des opérations ;
- La demande en locatif était soutenue et nécessitait un fort développement du parc.

Pour autant, même si toutes les communes avaient un droit au défiscalisation type Scellier, elles n'ont pas toutes suscitées le même intérêt. Le niveau du marché et la capacité à maintenir l'intérêt du placement initial sont en effet essentiels à la rentabilité de l'opération. Dans les secteurs où le foncier est très onéreux (Vannes, îles, littoral au foncier rare), il peut avoir des difficultés à se développer, quand bien même il y aurait un intérêt à voir ce type de logement y prospérer.

Sa présence est ainsi particulièrement remarquable sur Vannes qui concentre 60 % du parc et la 1^{ère} couronne (4000 logements, plus du quart de l'agglomération). Il est également très présent sur nombre de communes littorales (parc saisonnier ?) ou dans les communes pôle d'appui comme Elven, là où la diversification de l'offre est un élément marquant du parc de RP. L'occupation du parc locatif privé concerne près de 23 350 personnes, presque 5 000 de plus qu'en 1999.

Résidences principales occupées par des locataires privés (INSEE 2009)



- **Des logements chers**

Sous l'impact du développement massif de l'offre, mais également en lien avec la crise économique actuelle qui réduit la mobilité des locataires -la durée moyenne d'occupation est de 2,4 ans, elle s'est réduite de 2 points entre 2011 et 2012-, le marché montre des signes de détente avec une relative stabilité des loyers (+0,1% entre 2011 et 2012) selon l'analyse effectuée par l'ADIL 56. Mais pour autant, c'est un marché qui reste cher, le deuxième du département derrière Auray avec un prix moyen de 8,9 €/m² pour un loyer mensuel médian de 500 €.

Les niveaux de prix et leur évolution sont variés selon les territoires. Ils sont plus élevés à Vannes : le prix au m² du loyer d'ensemble y est de 9,4€/m² alors que celui de marché (à relocation) s'y élève à 9,9€/m².

Dans la 1^{ère} couronne, les loyers au m² sont plus mesurés et après 2 années de hausse consécutives, leur progression a été moindre sur la période 2011/2012.

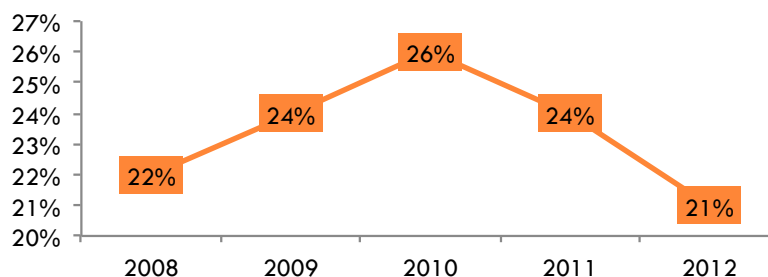
Pour autant dans ce secteur, et même si le parc collectif s'est renforcé, l'offre en maison et logements familiaux tire l'ensemble vers le haut. La pression des prix se fait plus forte sur les T3 et T5 et+ : respectivement +1,7 et +1%.

Dans la 2^{ème} couronne, la tension sur les prix reste également très vive et les niveaux de prix des loyers médians ne montrent guère de différence avec ceux de la 1^{ère} couronne.

On peut même remarquer qu'en logement individuel T5, les niveaux de prix concurrencent ceux des remboursements de l'accession avec des loyers mensuels au delà de 780 €.

Ce contexte des prix allié à celui d'une crise économique dont la fin n'est pas perçue, participent de la réduction de la mobilité des locataires, reflet d'une sorte de « crispation » globale du marché.

Évolution de la mobilité des locataires du parc privé (Enquête loyers ; réalisation ADIL56)



Au regard des revenus des jeunes ménages et les niveaux de loyers exigés en lien avec la rentabilité de l'opération, l'effet ciseau est cependant à craindre. Quelque soit la distance, on ne trouve finalement pas de secteur peu cher et facile d'accès dans le neuf dans les différentes communes de l'agglomération. L'offre en Duflot pourrait donc permettre de rééquilibrer le marché avec des prix de sortie qui seront plus modérés en neuf : 8,59 €/m² en zone B2.

Cette hypothèse ne tient que sous plusieurs conditions :

- La maîtrise des coûts fonciers afin d'équilibrer les opérations dont le loyer de sortie ne permettra pas de dériver
- L'abondance de l'offre qui permet de faire jouer la concurrence
- Le travail plus fin sur la typologie de l'offre et in fine la forme urbaine plus conforme aux attentes des ménages : collectif, semi-collectif, individuel mitoyen dense, ...
- L'attention à la programmation des opérations afin que certains produits ne se concurrencent pas

Cette liste (non exhaustive) met à jour les difficultés que pose ce nouveau produit, dont l'intention est positive (baisser les loyers) mais qui peut ne pas avoir cet effet si on n'apporte pas une réponse globale. Par ailleurs, le recentrage du zonage peut avoir pour effet de renforcer la pression locative sur ces communes. Cet impact est à intégrer dans la programmation globale des projets et du PLH.

1.14. Un parc locatif social concentré sur le centre de l'agglomération

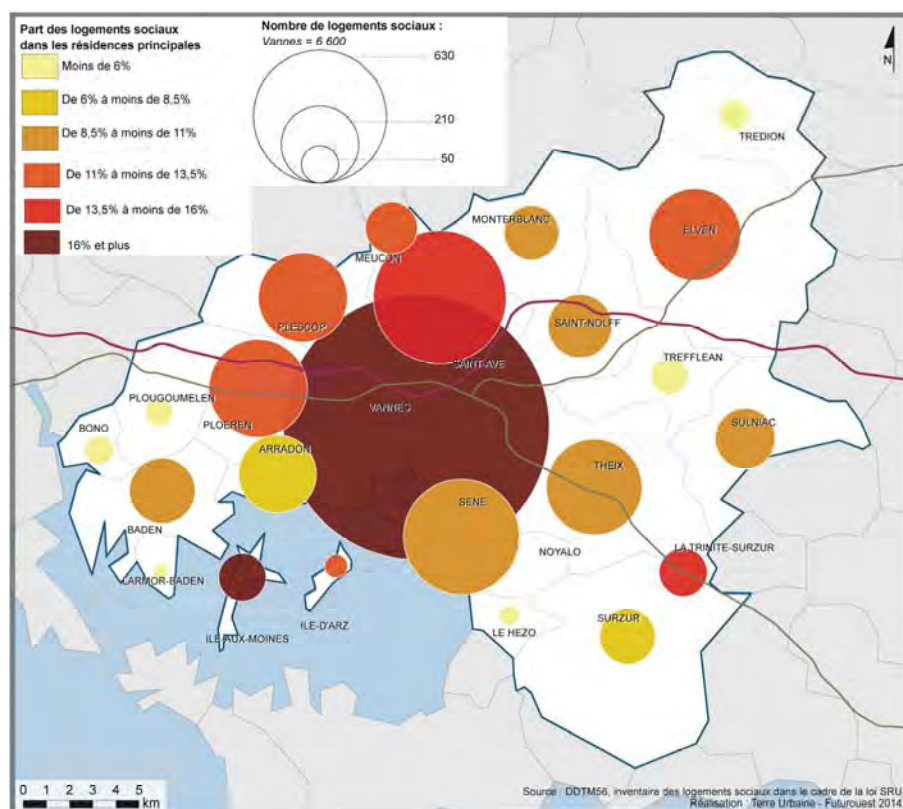
- **Un fort développement du parc**

Selon les données fournies par l'Etat au titre de l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, Vannes aggro dispose en fait d'un nombre bien supérieur de locatifs sociaux avec 10 650 logements au 1.01.2014³, soit 16,67 % du parc de RP. Ce recensement basé sur les agréments est toujours plus complet que celui du recensement. Il comprend également les locatifs conventionnés privés, les foyers étudiants, personnes âgées, logements d'urgence, etc.. Il est moins développé que le locatif privé, mais assure une complémentarité essentielle. Au cours des dernières années, sa répartition géographique connaît un certain rééquilibrage au profit des communes périphériques (+8% dans la 1^{ère} couronne depuis 2010)

- 65 % d'entre eux sont à Vannes, qui compte 23,9 % de locatifs sociaux
- 23 % sont dans la 1^{ère} couronne,
- 12 % sont implantés dans la 2^{ème} couronne

Répartition des locatifs sociaux dans l'agglomération en 2013

(DDTM 56, inventaire des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU)



La mise en œuvre du deuxième PLH et la délégation de l'aide à la pierre semblent avoir modifiés en profondeur l'inscription des locatifs sociaux dans la programmation de l'habitat. De 196 locatifs sociaux annuels programmés entre 2000 et 2005, le rythme s'est déployé pour atteindre l'objectif du PLH, soit 352 locatifs sociaux par an. Il est réalisé à 100% sur les 3

³ À noter, le recensement de l'INSEE ne donne pas les mêmes indications. Basées sur les déclarations des occupants, il occulte souvent de nombreux logements.

dernières années, 2010 à 2012. Depuis 2012, le parc s'est encore accru de 228 logements aidés. Presque toutes les communes de l'agglomération ont engagé des opérations permettant une progression notable : +1 052 de 2010 à 2012.

		2014-2016 25% déficit	2017-2019 33% déficit	2020-2022 50% déficit	2023-2025 100% déficit
Saint-Avé	Nombre LLS	627	686	748	817
	Déficit LLS (20%)	236	188	139	83
	Objectif rattrapage	59	62	69	83
Séné	Nombre LLS	454	547	646	755
	Déficit LLS (20%)	373	298	220	132
	Objectif rattrapage	93	98	110	132
Plescop	Nombre LLS	287	335	386	443
	Déficit LLS (20%)	193	154	114	68
	Objectif rattrapage	48	51	57	68
Theix	Nombre LLS	309	374	442	519
	Déficit LLS (20%)	260	208	153	92
	Objectif rattrapage	65	69	76	92
Ploeren	Nombre LLS	328	376	426	483
	Déficit LLS (20%)	191	153	113	68
	Objectif rattrapage	48	51	56	68
Arradon	Nombre LLS	209	281	357	442
	Déficit LLS (20%)	288	231	170	102
	Objectif rattrapage	72	76	85	102
Elven	Nombre LLS	292	333	376	425
	Déficit LLS (20%)	164	131	97	58
	Objectif rattrapage	41	43	48	58
Baden	Nombre LLS	173	230	290	357
	Déficit LLS (20%)	228	182	134	80
	Objectif rattrapage	57	60	67	80
Saint-Nolff	Nombre LLS	162	197	234	275
	Déficit LLS (20%)	139	111	82	49
	Objectif rattrapage	35	37	41	49
Surzur	Nombre LLS	105	162	221	288
	Déficit LLS (20%)	227	181	133	80
	Objectif rattrapage	57	60	67	80
11 communes	Objectif rattrapage	575	607	677	812
	Objectif moyen/an	192	202	226	271

Les communes ont d'ailleurs inscrit dans leur document d'urbanisme les obligations de constructions de logements sociaux. Les formulations sont diverses, sans doute parfois inadaptées (1 logement à réaliser à partir d'opérations comprenant au moins 5 logements), mais cette intégration dans les PLU a permis de partager l'effort avec les intervenants privés, majoritaires. C'est une des raisons à cette progression.

À ces demandes, les bailleurs sollicités ont jusqu'alors toujours répondu par l'affirmative, même pour de très petites opérations qui par nature sont plus difficile à équilibrer, même lorsque le prix du foncier excédait le budget habituellement dédié.

À l'avenir, les bailleurs sociaux vont concentrer leur effort constructif sur des opérations d'une certaine dimension (une dizaine) afin d'avoir un meilleur équilibre financier. Les modes d'inscription dans les PLU type « 20 % à partir de 5 logements » risquent de ne pas donner satisfaction. La recherche d'une meilleure formulation réglementaire ou un repérage effectué via le zonage (localisation d'espaces dédiés à l'accueil d'une proportion de locatifs sociaux), plus adaptés aux capacités des acteurs ainsi qu'au partage des efforts constructifs seront à trouver.

- **Des exigences législatives renforcées**

Au regard des objectifs donnés par le cadre législatif, 11 communes sont concernées par l'application de la loi SRU et doivent donc atteindre 20 % de locatif social sur leur parc de RP. Dix d'entre elles sont en déficit, dont 3 situées sous le seuil de 10 % : Arradon, Baden, Surzur. Il manque ainsi près de 2 100 locatifs sociaux pour atteindre les nouveaux objectifs légaux.

Logements sociaux à réaliser dans le cadre de la loi SRU - Procédure 2014 (DDTM)

	Population municipale 2011 ⁽¹⁾	Logements sociaux ⁽²⁾	Taux de log sociaux sur résidences principales ⁽³⁾	Nb de log sociaux à réaliser pour atteindre 20 %
Vannes	57 784	6 710	24,05 %	0
Saint-Avé	10 559	716	15,82 %	189
Séné	8 741	475	11,29 %	366
Theix	6 726	354	12,14 %	229
Ploeren	6 015	328	12,39 %	201
Arradon	5 454	209	8,34 %	292
Elven	5 411	392	16,94 %	70
Plescop	4 815	339	13,20 %	174
Baden	4 199	198	9,70 %	210
Saint-Nolff	3 823	108	6,42 %	228
Surzur	3 712	162	10,54 %	145
Vannes aggro	133 015	10 650	16,67 %	2 104

(1) Source : INSEE - La population au 1/1/2011 correspond à la population légale 2014

(2) Source : DDTM du Morbihan - Résultats de l'enquête SRU⁴

(3) RP au 1/01/2014

Malgré le fort développement du parc, le déficit en logements reste important, et dispersé au sein de 10 communes dans lesquelles la pression de la demande n'est pas toujours soutenue (voir plus loin).

Par ailleurs, le nombre de logements à réaliser correspondrait globalement à la programmation de 6,5 années sur la base du PLH en cours (352 locatifs sociaux en moyenne annuelle).

Enfin, l'ensemble de la programmation locative sociale proposée par les communes et portée par Vannes aggro, n'a pas toujours trouvé le nombre d'agrément correspondant de la part de l'État. Il y a là un hiatus majeur entre exigences réglementaires et réalité budgétaire, hiatus dont les conséquences sont notables notamment au regard des pénalités dues par les communes SRU en déficit de locatifs sociaux.

- **Des logements familiaux pour des ménages de plus en plus petits**

L'offre locative sociale est centrée sur les logements de taille moyenne :

- T2 au T4 pour l'ensemble de l'agglomération, avec 7 324 logements sur 8 609
- T3 et T4 pour la ville de Vannes, avec 3 547 logements.

Il y a peu de très petits logements et très peu de grands logements.

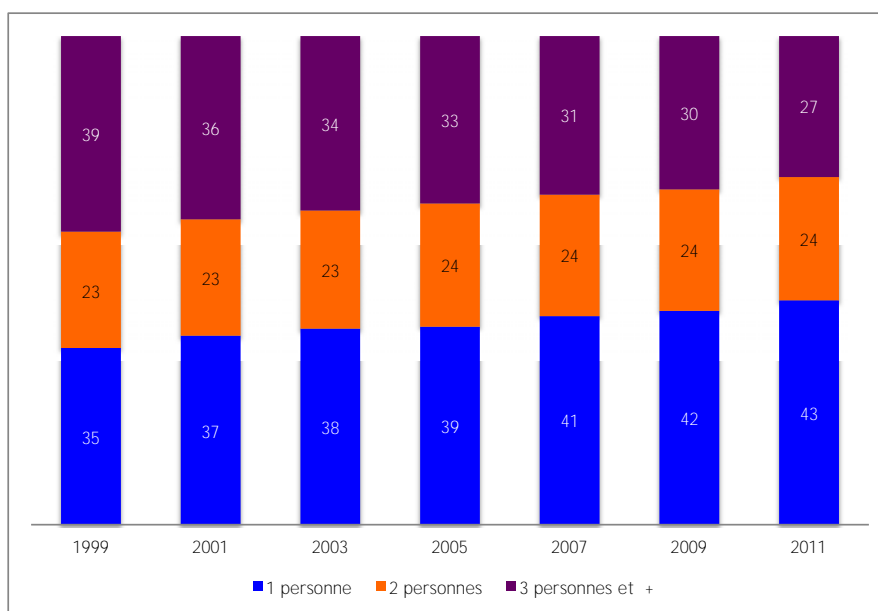
⁴ Communes SRU Définies par la loi SRU du 13 décembre 2000 : communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile de France) situées dans les agglomérations (= unité urbaine de l'INSEE) de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Communes DALO : Définies par la loi DALO du 5 mars 2007 : communes de plus de 3 500 habitants (1500 en IDF), appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Ces communes disposent d'un délai de 6 ans avant de se voir prélever une pénalité pour non respect de l'obligation légale de 20% de logements sociaux (soit prélèvement en 2014).

En comparaison de la taille des ménages occupant le parc, on remarque un décalage de plus en plus marqué entre la taille du ménage et celle de l'offre de logements, en lien avec le vieillissement de la population locataire et son évolution sociétale (augmentation des familles monoparentales).

Évolution de la taille des ménages du parc locatif social (ADIL RPLS)



La programmation des logements locatifs rejoint la typologie existante. Elle est centrée sur le T3 (50%), et se répartit ensuite à 20 % en T2 et 20 % en T4 ; le T5 fait parfois l'objet de 10 % de la programmation, mais ce n'est pas systématique. Il n'y a pas de volonté de développer le très petit logement.

- **Des logements PLUS et PLAi**

Le parc est essentiellement composé de logement à loyer dit social, correspondant au financement PLUS actuel : 87 % sur Vannes aggro, 86 % dans la ville de Vannes.

Le locatif très social est très peu représenté avec 7 %.

Le locatif intermédiaire apparaît presque aussi important avec 6% des logements.

En matière de locatif très social, 5 communes présentent des taux supérieurs à 10 % : Le Bono, Elven, Le Hézo, Larmor-Baden et La Trinité Surzur.

La 1^{ère} couronne n'apparaît pas particulièrement bien dotée en locatif très social, alors que leurs occupants potentiels pourraient bénéficier de transports collectifs et de services urbains denses qui y sont présents. En revanche, l'ancienneté d'une partie du parc à Vannes notamment, permet à une bonne partie de ses logements de proposer des loyers modestes.

L'offre à bas coût disponible est plutôt localisée dans les opérations collectives les plus anciennes, et notamment dans les quartiers de Ménimur, Kercado, le Square Morbihan, etc., qui sont les plus grands et les plus anciens de la Ville.

Ceci étant, le développement d'un parc très social doit se poursuivre, notamment au regard des niveaux de revenus de la demande (voir plus loin). La programmation répartie ainsi 70 % en PLUS et 30 % en PLAi familial est essentielle à maintenir même si elle doit peut être s'adapter selon les communes (cf. besoin en transports et services).

Par ailleurs les projets de réhabilitations du parc vont induire des hausses de loyers, réduisant ainsi la part du locatif à faible niveau de loyer. Le développement du parc intermédiaire est,

quant à lui, en sursis ou suspendu pour certains bailleurs. C'est un parc difficile à louer parmi la clientèle des bailleurs sociaux et les loyers sont proches de ceux du privé.

- **Un développement contenu dans les prochaines années**

Pour parvenir à développer leur parc de façon intensive, les bailleurs ont utilisé leurs fonds propres. La contrepartie du développement d'un parc de bonne qualité et bien situé, notamment dans les communes de la 1^{ère} couronne et sur le littoral, (donc valorisable ultérieurement) en valait l'effort pour les bailleurs.

Mais en plus de cet effort sur le foncier, les bailleurs ont également été confrontés à l'augmentation des coûts d'aménagement et de construction, en général estimé entre 15 et 20 %, que ce soit pour des raisons de normes à respecter, de relance de marchés suite à des défaillances d'entreprises du bâtiment et de la construction, de taille et dispersions des opérations.

Alliée à d'autres besoins (rénovation urbaine sur le territoire de Vannes aggro et ailleurs, programme de rénovation thermique du parc), aux difficultés de chantiers (faillite d'entreprises et obligation de relancer les marchés) et face aux réductions des aides à la construction, la pression financière devient trop lourde pour les bailleurs.

Les deux principaux bailleurs du territoire envisagent ainsi une réduction momentanée de leur rythme constructif pour les 2 à 3 prochaines années.

La production locative sociale risque donc d'être inférieure aux objectifs du PLH, ainsi qu'à ceux attendus par l'application de la loi SRU renforcée par la loi Duflot.

La programmation pour 2014 est déjà insuffisante avec 333 locatifs sociaux dont 185 en financement PLUS. S'ajoutent 47 logements en location-accession type PSLA.

Par ailleurs, en période de crise de la construction, la sollicitation des bailleurs par les opérateurs privés est logiquement moindre. La réduction globale de la construction et le lien avec les demandes de réalisation par opération (cf. inscription dans les PLU ou projets) induit une réduction de la construction locative sociale. Ce point confirme bien la nécessité de revoir les modalités d'écriture des exigences de réalisations de locatifs sociaux pour éviter de relier ces deux points entre eux de façon systématique. Il implique également de réfléchir à la mobilisation éventuelle des moyens de l'action publique pour compenser la faiblesse actuelle de l'intervention privée ainsi qu'à la politique foncière pour redonner des capacités d'investissement aux opérateurs et bailleurs.

1.15. Une demande locative stabilisée mais très sociale

La demande locative sociale s'établit depuis plusieurs années autour de 3000 demandes. Au 1er janvier 2014, elle indique une diminution par rapport à 2013 (-3,3%) avec 2 912 ménages souhaitant obtenir un logement social sur Vannes aggro. 39 % émane de personnes déjà logées dans le parc. Cette proportion reste globalement stable depuis quelques années.

De fait c'est la demande externe qui fléchit (-5,1%) et entraîne cette réduction de la pression sur le parc social. Elle peut s'expliquer de plusieurs manières et notamment par :

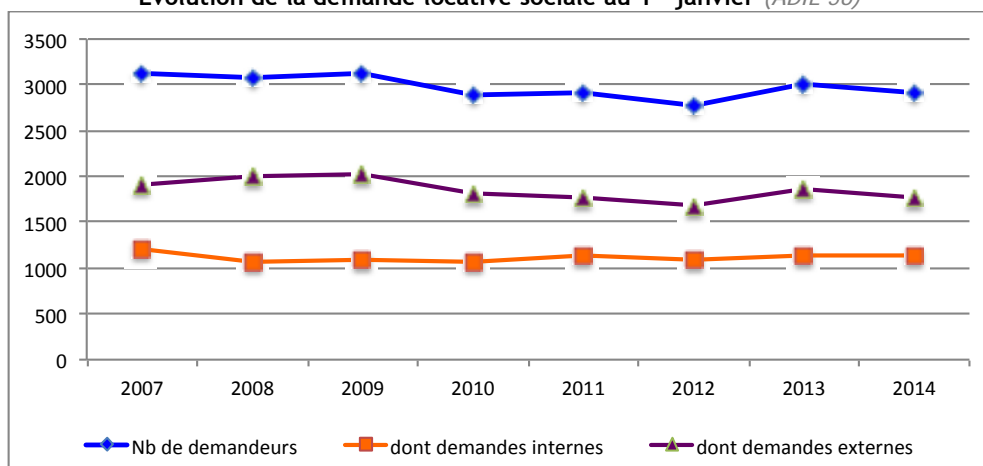
- la diminution de la mobilité des locataires du parc privé où les loyers se stabilisent,
- la réduction de la décohabitation des jeunes traditionnellement retardée en période de crise économique,
- la satisfaction de la demande par la progression des attributions et la réduction de la vacance y compris dans les communes rurales,
- le ralentissement de la croissance démographique,

À noter que le territoire se démarque des évolutions départementale (+0.7%) et régionale (+1.2%) sur la même période.

Pour autant, les besoins en logements sociaux restent importants et s'expriment différemment selon les communes du territoire.

Grâce au développement du parc, elle s'est proportionnellement réduite par rapport à la croissance démographique durant 7 ans.

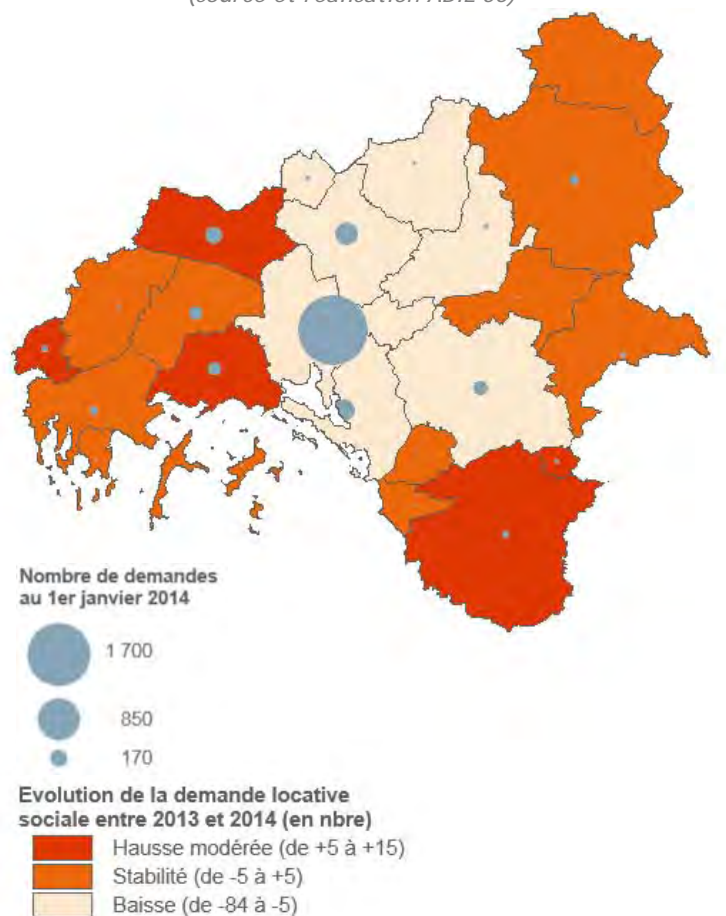
Évolution de la demande locative sociale au 1^{er} janvier (ADIL 56)



Les communes privilégiées sont les plus urbaines et celles qui sont dotées du parc le plus important, car la demande est notamment orientée par l'offre : Vannes en concentre 60 % et la 1^{ère} couronne, 31 %. Mais sur ces deux territoires, la pression de la demande se réduit, respectivement de -4,6% sur Vannes et -6% sur la 1^{ère} couronne.

La progression de la demande est aujourd'hui portée par la 2^{ème} couronne, + 19,8% entre 2013 et 2014.

Répartition géographique et évolution de la demande locative sociale (source et réalisation ADIL 56)



- **Une demande portée par des petits ménages**

Selon l'analyse de la demande effectuée par l'Adil, la demande est portée par certaines populations :

- Les familles monoparentales. Elles sont surreprésentées tant en demande « externe » (30%), qu'en demande de mutation à l'intérieur du parc (30 %) alors qu'elles ne représentent que 8% de la population de Vannes aggro.
- Les personnes seules : 51 % des demandeurs « externes »
- Les jeunes avec plus de la moitié de la demande externe portée par les -40 ans
- Dans les demandes de mutation, l'âge est plus varié, la majorité a entre 25 et 54 ans

Dès lors, cette demande induit une pression sur les petits, voire très petits logements : plus de la moitié de la demande externe, un tiers pour la demande interne.

Comparativement à l'offre locative sociale, la tension se porte donc plutôt sur les petits logements très peu présents dans le parc - mais l'offre est relativement abondante dans le privé, à un coût plus élevé- et les grands logements. Cette évolution n'est pas propre à Vannes aggro, les phénomènes de recomposition familiale induisent effectivement des demandes ponctuelles de grands, voire très grands logements (T6 et 7).

Le profil de la demande est caractérisé par sa fragilité économique, induit notamment par sa situation sociale (1 seul revenu) :

- 40 % des demandeurs externes et 30 % des demandeurs internes sont en situation de précarité professionnelle, contrat à durée déterminée
- 40 % ont des revenus inférieurs à 30 % des plafonds HLM (1155 ménages sur les 2856 ayant renseignés le fichier et analysé par l'Adil)
- 31% a des revenus compris entre 30 et 60 % du plafond HLM
- Seuls 23 % ont des revenus compris entre 60 et 99 % du plafond HLM, donc des locataires aptes au locatif social type PLU

Si la situation de précarité et de faible revenu ne s'est pas aggravée sur Vannes agglo, elle illustre cependant la nécessité de poursuivre le développement d'une offre locative sociale et très sociale.

- **Une tension inégale mais maintenue**

La tension sur le parc se mesure au regard des attributions et du nombre de demandes par rapport au parc existant.

L'Adil a effectué ces deux mesures en utilisant les attributions effectuées en réponse à la demande « externe ». Lors des commissions d'attribution, il est normalement fait 3 demandes pour 1 attribution. C'est une sorte de ratio « minimum ». Sur Vannes agglo, ce ratio n'est pas atteint avec 2,5 demandes pour 1 attribution ; c'est particulièrement le cas dans les communes de la 2^{ème} couronne. Trédion, Elven ou Monterblanc ont moins de 2 demandes pour une attribution selon l'Adil. La pression est faible et les bailleurs craignent le développement de la vacance dans certaines de ces communes rurales.

En revanche, certaines communes connaissent une pression beaucoup plus forte avec des demandes bien supérieures à ce ratio : Arradon, Le Bono plus particulièrement.

Par rapport à l'ancienneté moyenne de la demande, Vannes agglo affiche un délai de 16,6 mois, un peu plus élevé que la moyenne morbihannaise (15,8 mois). Ces délais varient selon les communes entre 3 mois et 2 ans et demi, voire 3 ans pour les mutations.

Au regard de la situation présentée, les objectifs de renforcement du parc LLS exigé par la loi interagent.

En effet, les communes concernées par la loi SRU recouvrent pour l'essentiel la 1^{ère} couronne. Il n'y a pas de difficultés pour celles-ci : la demande est soutenue, les communes sont bien desservies par les transports collectifs et sont dotées en service. En revanche, les communes rurales, éloignées des pôles d'emploi, dotées de services et équipements d'un niveau communal, ne sont pas des localisations privilégiées. La desserte en transport collectif ne permet pas toujours de compenser l'absence de véhicules personnels.

Il y a ainsi une réflexion à mener sur le développement du parc et sur la façon dont l'agglomération pourra répondre aux exigences législatives.

Peut-être sera-t-il préférable de renforcer le parc sur Vannes et la 1^{ère} couronne et de « doser » plus finement le développement des certaines communes, notamment rurales (Surzur, Elven). Le tout en atteignant globalement l'objectif fixé par les lois SRU et DALO. Cet objectif d'un taux communautaire devra être discuté lors de l'élaboration du PLH avec la définition d'un objectif de production de locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération.

L'autre question relève de l'adaptation des niveaux de loyer des produits neufs, généralement au plafond de loyer, aux capacités des ménages demandeurs de locatif social.

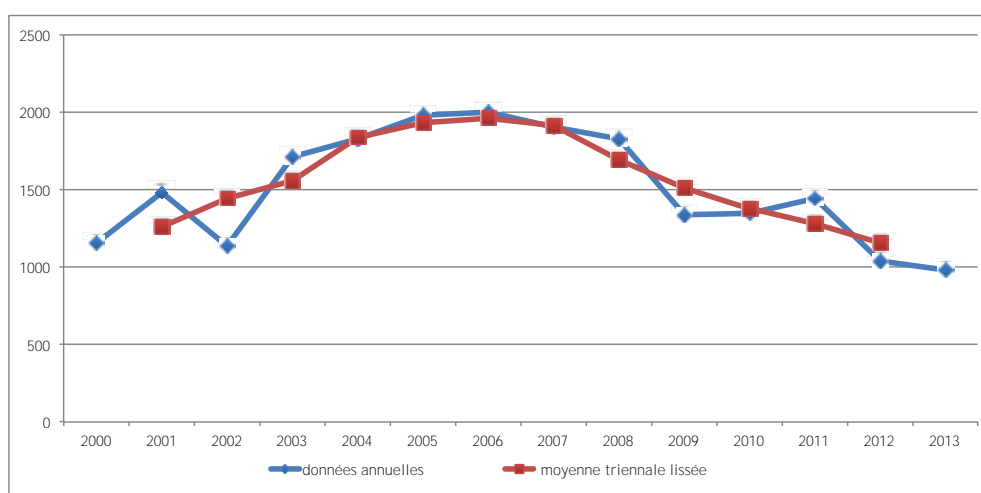
D- LA CONSTRUCTION NEUVE

a. Un rythme de construction très soutenu tout au long de la dernière décennie

Vannes agglo a connu peu d'à-coups dans la production de logements tout au long de la dernière décennie.

Comme partout, la période récente connaît un net ralentissement : 1276 logements annuels en moyenne triennale 2010-2012.

Évolution de la construction neuve dans Vannes agglo (ADIL et SITADEL)



L'année 2013 a vu une diminution de la construction (logements commencés) encore plus marquée avec un de 980 logements, un niveau jamais atteint depuis 15 ans qui illustre la profondeur de la crise actuelle.

La répartition de la construction neuve sur le territoire a connu des phases d'intensité variées selon les périodes. De façon simplifiée on peut identifier par périodes les communes les plus « porteuses » en lien soit avec leur localisation privilégiée vis-à-vis de pôles d'emploi, du littoral, ou autre, soit en relation avec la sortie d'un lotissement à cette période donnée.

La production continue de terrains à bâtir a permis d'alimenter les besoins. Elle a été réalisée via les lots en diffus, nombreux malgré leur réduction progressive dans les documents d'urbanisme. Leur quantité a d'ailleurs permis à une grande variété de personnes d'intervenir, en partant de simples divisions parcellaires et un aménagement réduit au minimum par le(s) propriétaire(s) du terrain, au lotissement aménagé par des promoteurs et des professionnels.

Les ventes en lotissement et ZAC représentent entre 20 et 40 % des volumes de construction neuve (individuel et collectif). Mais leur part dans la production de terrains à bâtir progresse (+ 62%) malgré une réduction du nombre de lots autorisés (-18 %) en 2012.

La réalisation via les ZAC permet de modifier diversifier l'offre. Elle se réalise sur des périmètres plus vastes et intègre une programmation concernant l'offre de logement, l'aménagement des espaces, les liaisons avec l'urbanisation existante, etc. Cette diversification de l'habitat s'est produite en intégrant des collectifs tant en accession qu'en investissement locatif, une offre de terrains à bâtir de dimension diverses pour de l'accession sociale ou libre, etc. Elle a permis d'aller plus loin que la simple application d'un taux de locatifs sociaux.

Aujourd'hui, pour les professionnels, la priorité est à la résorption des stocks. Les communes se retrouvent en situation d'attente face à des investisseurs et promoteurs qui ne démarrent pas leur programme.

Le ralentissement des ventes se poursuit :

- 2010 : 453 lots vendus, taux d'écoulement 58%
- 2011 : 260 lots vendus, taux d'écoulement 32 %
- 2012 : 250 lots vendus sur 831 lots disponibles, taux d'écoulement 30%

La 2^{ème} couronne concentre les ventes (98/250), en accord avec la localisation de l'offre.

La consommation foncière est en léger repli avec une plus grande optimisation foncière des professionnels avec des lots variant de 300 à 1550 m².

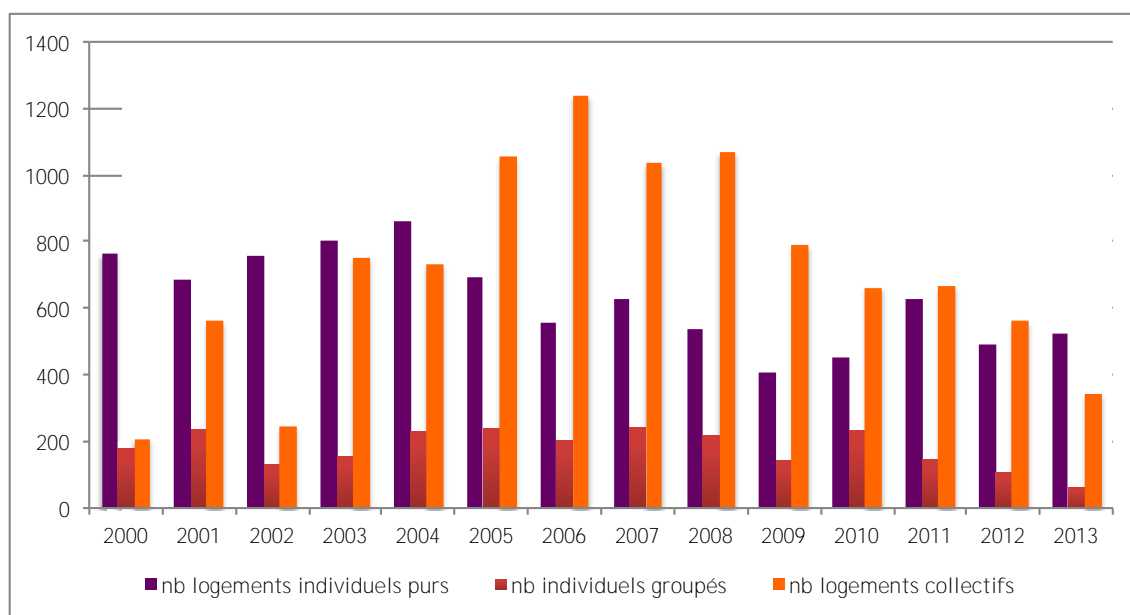
La surface des lots reste élevée : 530 m² en moyenne. La consommation foncière par lot atteint 715 m².

b. Une production en collectif qui se réduit

La dernière décennie a connu la progression massive du logement collectif : de 18% des constructions neuves en 2000, il a atteint 50 % et plus de 2005 à 2010. Ce phénomène a eu des effets positifs sur la diversité de l'offre et la consommation foncière.

Il répond largement aux objectifs de programmation du PLH qui visait une répartition favorisant le collectif et l'individuel groupé, de façon progressive à partir de Vannes vers la 1^{ère} et la 2^{ème} couronne.

Répartition de la construction neuve (Adil 56 et SITADEL)



Depuis 2009, il y a une nette régression avec une forte reprise de l'individuel - ce phénomène n'est pas propre au territoire de l'agglomération. Il apparaît qu'aujourd'hui les logements individuels arrivent mieux à se réaliser, correspondant toujours à une demande forte des ménages (cf. vacance des logements récents plus marquée dans le collectif). Bien que la demande et les capacités financières des ménages soient réduites, ce sont ces produits qui partent le mieux.

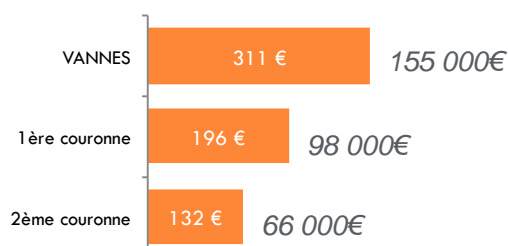
Les niveaux de prix atteints dans l'agglomération peuvent constituer une limite à l'écoulement des stocks de logements selon l'Adil 56 : 3 200 €/m², ce qui amène un T2 de 48 m² à 150 000 €. Entre les prix plus élevés sur l'agglomération qu'ailleurs, et la réduction générale de la demande, les stocks de logements neufs évoluent peu. Dès lors la production immobilière en collectif ne repart pas.

c. Une accession individuelle coûteuse

Le niveau de prix des terrains et plus globalement de l'accession neuve est élevé : 100 000 € le terrain à bâtir en moyenne sur l'agglomération, soit +35 % que dans le Morbihan.

Il apparaît un peu moins élevé dans les opérations financées par PTZ : 84 000 € environ le prix moyen en 2011 issu de 16 références des données de l'Adil 56.

Terrain à bâtir en lotissement ou ZAC - Prix au m² et impact sur un terrain de 500m² (réalisation ADIL 56)



L'offre en lot organisé (lotissement, ZAC) est le plus souvent à 80-140 000€. Associé à un coût de maison neuve de 140 000 € (la RT 2012 accroît les coûts d'environ 15%), le prix atteint aisément 220 000 €.

L'offre à moindre coût, inférieur à la moyenne départementale (65 000€) est localisée dans la 2^{ème} couronne Est.

d. Des interventions publiques essentielles pour permettre l'accession sociale

Dans ce contexte de prix qui ne permet guère une accession à bas coût sans outil ou aide spécifique, l'accession sociale des ménages s'organise autour de plusieurs modalités :

- La réservation de terrains ou logements aux primo-accédants

Certaines communes prévoient dans leur projet des terrains ou appartement à bas coût, réservés aux primo-accédants locaux. Cette offre concerne en général des lots de petite taille (300 à 400 m²). Elle est attribuée à certains ménages sous des conditions qui varient selon les communes (lieu de travail, âges du ménage, présence ou non d'enfant, etc.). Le contrat intègre des clauses anti-spéculatives sur une durée donnée (10, voire 16 ans) ; en cas de mutation, séparation, revente obligée, la commune exige le reversement de la plus-value. Des efforts sont faits pour réduire le prix des lots, par exemple entre 50 et 65 000 € au Bono quand le prix du marché est au moins 2,5 fois supérieur.

Ce type d'opérations est pratiqué par : Le Bono, Surzur, Theix, Ploeren, Noyal, Saint-Avé, Séné, Saint-Nolff.

Si ces efforts sont notables, ils permettent aux ménages primo-accédants d'acquérir un bien pour 180 000 à 200 000 €.

Si ces prix ne constituent pas en soit une accession sociale, ils favorisent l'implantation de jeunes ménages dans des secteurs où les niveaux de prix les excluent de facto.

- Le Prêt Social Location Accession

Le Prêt Social Location Accession constitue une alternative organisée et très maîtrisée. En effet le produit est vendu fini, après une période d'attente pouvant aller jusqu'à 5 ans, constitution d'un apport personnel, et l'accédant est sécurisé puisqu'en cas d'échec à l'accession il sera relogé dans le parc locatif social. Le 1^{er} réalisé en France l'a été à Theix.

Cette acquisition ouvre droit à plusieurs types de financement PTZ, Prêt d'Accession Social, 1% employeur, etc., donne accès à plusieurs aides (Vannes agglo, CG 56) et permet d'avoir une exonération de la taxe foncière sur une période maximale de 15 ans.

293 ont été réalisés à ce jour et 49 sont en cours sur l'agglomération. Le PLH en prévoit la réalisation d'une vingtaine par an.

- Le recours au PTZ

Les nombreux changements qu'a connu le Prêt à Taux Zéro rendent parfois difficile l'interprétation de ses effets en terme d'accession sociale. Par exemple la réduction de son usage dans l'ancien a totalement modifié son ampleur. A contrario l'ouverture en 2011 à de nombreux ménages auparavant hors plafond de ressource a amplifié son usage.

En 2012, le PTZ est redevenu plus social mais est centré sur le neuf (à l'exception des opérations de vente de logement HLM à leur occupant et sous certaines conditions de prix, - 35 % par rapport estimation des Domaines).

Il y a une baisse sensible du nombre d'opérations sur l'agglo (252 en 2012 / 797 en 2011, soit - 68%) mais cette réduction est sensible partout : -61% dans le Morbihan.

Le rétablissement des plafonds de ressources en est la raison principale : à champ constant (opération 2011 éligibles selon les conditions de 2012) la diminution n'aurait été que de 9 %.

En 2012, deux opérations sur trois ont concerné des projets « maison + terrain ». Dès lors, les communes de la 2^{ème} couronne avec une offre en terrain plus abordable et abondante, ont un fort volume global de PTZ.

L'accession aidée en collectif est un produit essentiellement développé à Vannes et dans les communes de la proche périphérie vannetaise. À Séné ou Plescop, la part d'opérations en individuel est même minoritaire.

e. Et permettre le maintien de jeunes ménages familiaux

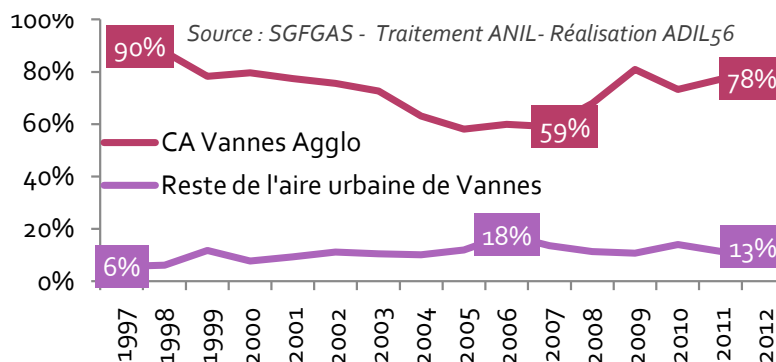
Près de la moitié des ménages bénéficiaires du PTZ en 2012 sont des couples avec enfant(s). Leur part s'est réduite depuis 1997 mais la situation semble se stabiliser.

Selon l'ADIL, près du tiers des primo-accédants a quitté le territoire pour accéder à la propriété de 2005 à 2010.

Cependant depuis 2007-2008, la situation semble se stabiliser avec environ 45 % de couples avec enfant(s) réalisant leur projet d'accession dans l'agglomération. Selon l'observatoire de l'Adil « ... c'est à cette période que « l'évasion » des primo-accédants hors de Vannes agglo a commencé à décliner. En 1997, 9 ménages de Vannes agglo sur 10 réalisaient leur projet dans l'agglo. Dans les années 2000, cette part a reculé jusqu'à atteindre 59% en 2007. Depuis 2008, l'évolution s'est inversée et 78% des ménages de Vannes agglo restent désormais sur le territoire et seulement 13 % vont au-delà, dans le reste de l'aire urbaine.

La politique de production de terrains à bâtir à coût maîtrisé notamment dans le cadre des ZAC porte probablement ses fruits dans un contexte de coût des carburants relativement élevés. »

Estimation de la destination géographique des ménages de Vannes agglo



f. La mise en œuvre de projets ambitieux

- **Des interventions foncières récentes**

Les communes ont des pratiques variées en matière de production urbaine. Très peu d'entre elles ont une politique foncière définie et affichée depuis longtemps. Cette absence a concouru à la spéculation foncière (déjà « naturellement » présente dans un territoire fortement attractif) et a renforcé la croissance des prix. Cette situation semble évoluer. Selon les entretiens communaux, 14 communes ont désormais une politique d'intervention foncière régulière, et 2 autres interviennent de plus en plus. Les autres le font de façon très ponctuelles, et peu pour l'habitat.

L'objectif des communes intervenantes est de pouvoir participer à la définition des projets futurs, quand bien même ils seront réalisés par des aménageurs/promoteurs privés. Il s'agit soit de peser en étant propriétaire dans le périmètre d'intervention, soit de réguler via l'utilisation réglementaire du PLU et des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Mais ces derniers outils restent insuffisants quant à la programmation fine.

Le recours à l'outil ZAC constitue l'outil urbanistique et programmatique le plus complet pour maîtriser le rythme, le contenu et la forme des projets, quand bien même la collectivité ne possède pas de foncier. Mais il est lourd et nécessite un soutien technique que de nombreuses collectivités n'ont pas en interne.

De fait, les diverses opérations de maîtrise des coûts ou de cession à prix réduit aux primo-accédants ne sont possibles qu'en présence d'une intervention publique forte. Il en est de même pour le maintien de la construction locative sociale. Ces opérations à visée sociale ne peuvent se réaliser en intégrant les prix fonciers réels. Et la péréquation sur les autres terrains renforcent la disparité des prix et leur élévation globale. Enfin, leur présence permet de garantir une constance dans le projet que le secteur privé, soumis aux aléas du marché, ne peut pas toujours se permettre.

- **De nombreux projets dans toute l'agglomération**

Selon les renseignements issus des entretiens communaux, autour de 1450 logements annuels sont prévus par les communes sur les 5 prochaines années (2014-2018) - voir détail dans le diagnostic aménagement foncier du SCOT.

La territorialisation des réalisations et projets est différente de celle prévue par le PLH :

- Sur les 3 dernières années, quelques communes affichent une grande avance par rapport au PLH : Plescop, Séné, La Trinité-Surzur

- 6 communes affichant un net retard : île aux Moines, île d'Arz, Noyal, Plougumelen, St-Avé, St-Nolff.

Au regard des projets présentés par les communes, on constate un certain effet de rattrapage pour : Arradon, Le Bono, Monterblanc, Theix et Vannes

En revanche, et malgré la présence de projets définis, le rythme atteint sera encore insuffisant dans plusieurs communes : Baden, Elven, Île aux Moines, Meucon, Plougumelen, St-Avé, St-Nolff et Surzur.

Les raisons de ces retards sont multiples :

- **Structurelles** : Le PLH a établi une programmation ambitieuse, dont les chiffres ont pourtant été validés par les communes, mais qu'elles n'ont parfois pas respectés (dépassement d'objectif pour Plescop et Séné, retard pour St Avé et St Nolff et l'île aux Moines) Ce constat pose la question de la répartition de la programmation et de la capacité de Vannes agglo à mettre en œuvre ses politiques publiques. Il interroge sur les outils dont Vannes agglo doit se doter pour mettre en œuvre son PLH.
- **Géographiques** : Sur le littoral et a fortiori dans les îles, les acquisitions foncières, le montage d'opérations, etc., prennent plus de temps, coûtent trop chers, etc., limitant la capacité opérationnelle
- **Réglementaires** : Certaines communes n'ont pas intégré pleinement la loi « littoral » dans leur PLU ou leur projet urbain et ne peuvent avancer dans leurs réalisations notamment en raison de recours juridiques
- **Juridiques** : Outre les recours de type « nimby », la multiplicité des réalisations depuis 20 ans, dans un contexte littoral et résidentiel sensible, entraîne de facto une multiplication des recours
- **Financières** : Certains opérateurs privés ralentissent l'avancement de leurs opérations dans l'attente de voir les stocks se réduire. D'autres abandonnent tout simplement leur projet. Ces cas sont aujourd'hui nombreux et les communes se sentent parfois impuissantes face à ce ralentissement sur lequel elles n'ont pas prise. Cette situation renforce la nécessité pour elles de mieux cadrer la production urbaine et d'intervenir plus fortement dans les opérations, quand bien elles resteraient privées pour l'essentiel
- **Opérationnelles** : Dans le cas des opérations publiques, il y a aussi des retards et là, les communes expriment un sentiment « mitigé » vis-à-vis de leur aménageur, EADM. En effet, forte de son ancienneté, de sa présence sur de nombreux projets, et de sa taille, la SEM apporte une technicité et un soutien dont les communes ont besoin. Le coût annuel de ce recours avoisine 100 000 € par commune, ce qui est financièrement lourd et légitime d'autant leur niveau d'exigence. Cependant, les qualités d'EADM créent ses propres défauts : la taille et le nombre d'opérations rendent ses interventions plus lentes et engendrent une certaine inertie dans le suivi des projets. Au final, les communes ont le sentiment de « perdre » le sens initial de leur projet du fait de renchérissement, de changement de rythme, de modification de la programmation, de faiblesse de commercialisation, etc. L'absence de partage des risques financiers contribue à renforcer certains questionnements sur ces (dys) fonctionnements
- **Conjoncturelles** : La réalisation d'équipement permettant d'accueillir la population dans les meilleures conditions engendre effectivement des délais et certaines collectivités préfèrent retarder leur projet.

Le fait de s'engager à l'avenir dans des opérations ambitieuses et onéreuses de renouvellement urbain et de densification, risque de renforcer encore ces délais. Il y a un enjeu essentiel de rigueur technique dans la définition et les montagnes d'opération à assumer pour les réussir.

E- LES BESOINS SPÉCIFIQUES

a. Les personnes âgées

Dans un contexte généralisé de vieillissement de la population, le territoire de Vannes aggro est marqué par le renforcement des personnes âgées de 60 ans et plus, mais également par celles de plus de 75 ans qui sont respectivement 20 291 et 11 372 au RGP de 2010. 7 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont dépendantes (soit 3 600 personnes).

En matière d'hébergement des personnes âgées, le territoire offre un panel assez large et apparaît bien doté, avec 1656 lits en établissements spécialisés. Compte tenu du nombre de personnes âgées, la pression de la demande est permanente avec 1445 demandes en attente, non satisfaites, dont 568 pour une entrée immédiate en structure (données octobre 2013).

Outre ces possibilités ponctuelles offertes aux personnes désorientées, le territoire accueille plusieurs domicile-partagé de 8 logements chacun, pour un total de 64 places. Sulniac, Monterblanc, Treffléan, disposent également de logements locatifs spécialement dédiés aux personnes âgées indépendantes. D'autres communes envisagent des réalisations similaires : Arradon, Theix, Meucon, ... À Saint-Avé, 20 logements situés à proximité de l'Ehpad, peuvent profiter de ses services.

L'avenir de la prise en charge des personnes âgées dans le territoire s'avère délicat. Vannes aggro, en étant très attractif auprès des jeunes retraités et logeant difficilement ses jeunes ménages, risque d'être plus fortement concerné par le phénomène de vieillissement, et les difficultés à prendre en charge le grand âge et la dépendance. L'Adil a travaillé sur l'évolution des besoins à partir des projections démographiques de l'Insee. Selon ces données, le vieillissement va s'amplifier sur l'ensemble du pays de Vannes avec plus de 100 000 personnes âgées de 60 ans et plus en 2 040 ; elles représenteraient alors 38 % de la population totale du Pays de Vannes. Le nombre des personnes de 80 ans et plus devrait s'accroître de 190 %. Dès 2 020, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus serait de 32 %. L'étude estime leur nombre à environ 6 000 en 2 040. Selon une étude de Cap retraite effectuée à l'échelle de la Bretagne⁵, le Morbihan, pour préserver sa capacité d'accueil (jugée bonne) avec un ratio de 22 lits pour 100 personnes, devrait créer 12 000 places. Sur Vannes aggro, ce ratio est actuellement de 15 places pour 100 personnes de + 80 ans en hébergement collectif hors domicile partagé.

Au final, bien qu'ayant des services adaptés et des modes d'hébergement variés et innovants, Vannes aggro doit rester dans la perspective d'améliorer encore son offre à destination des personnes âgées. Ceci que ce soit dans l'organisation de l'offre, la mise en réseau, l'accueil de professionnels ou encore la création d'hébergement spécialisé.

b. Les gens du voyage⁶

Vannes aggro compte sur son territoire 5 sites dédiés à l'accueil des gens du voyage pour un total de 67 emplacements, soit un accueil pour 134 caravanes (2 caravanes par emplacement de 150 m²).

Les communes sont : Séné (8 emplacements), Vannes (15), Plougoumelen-Ploeren (20), Saint-Avé et Theix (12 chacune).

⁵ article de presse, Yvon Corre, journal de Vannes, mars 2013

⁶ L'essentiel des informations est issu de la note de présentation réalisée par le service habitat de Vannes aggro en mars 2014.

En réponse au schéma départemental des gens du voyage de 2009, la commune d'Arradon a cédé un terrain à Vannes agglo afin d'y aménager 4 terrains familiaux pour 6 caravanes chacun pour une mise en service en 2015.

À l'avenir, deux autres communes doivent aménager une aire d'accueil :

Plescop, le terrain dédié a déjà été identifié dans le PLU.

Elven, le PLU a zoné un terrain depuis 2007. Vannes agglo en est déjà propriétaire.

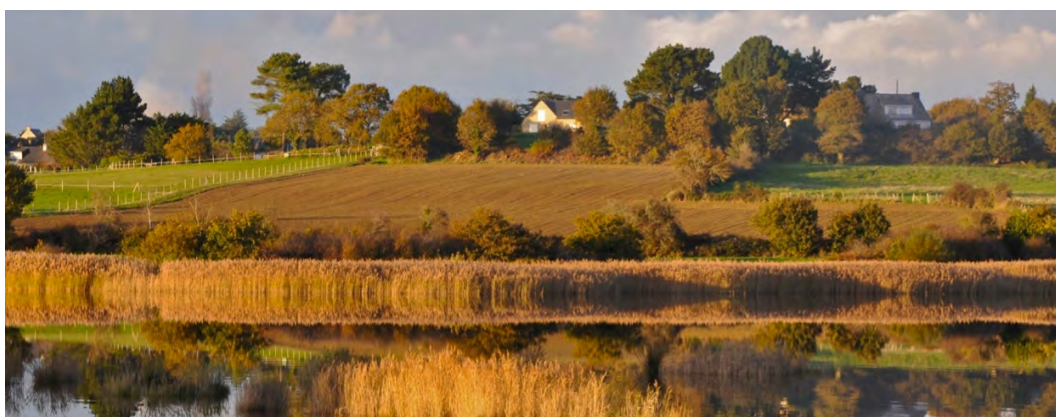
Concernant l'accueil des grands rassemblements, Vannes agglo doit prévoir :

- 2 terrains de 1 ha chacun pour les groupes familiaux d'une cinquantaine de caravanes pour une période de mi-mai à fin août.
- 1 terrain de 4 ha destiné à l'accueil de mission évangélique comprenant 50 à 200 caravanes. Le terrain est utilisé pour 2 à 3 fois une semaine entre juin et août.

Le principe retenu par la Communauté d'Agglomération est un accueil tournant sur 3 communes chaque année. Sont exclues de cette rotation les communes ayant une aire d'accueil ainsi que les 2 Iles. Avec le développement démographique de l'agglomération, leur nombre se réduit progressivement.

L'aménagement d'un site pérenne pour l'accueil de ces grands rassemblements se pose. En effet, ce système présente un coût élevé (30 000€ par été) et mobilise fortement les services des communes comme de l'agglomération. Par ailleurs compte tenu du choix fait par la collectivité de restreindre les terrains aux communes sans obligation légale de création d'aire d'accueil, le nombre de communes concernées se réduit sous l'effet du développement démographique. Les contraintes environnementales et les réglementations de subventions agricoles contribuent également à restreindre les possibilités de choix et les capacités d'aménagement même temporaire.

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO
1.1.4 COMPLEMENT THÉMATIQUE
ACTIVITES ECONOMIQUES ET
TOURISTIQUES



Pièce 1 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

A Dynamique économique générale du territoire

A retenir :

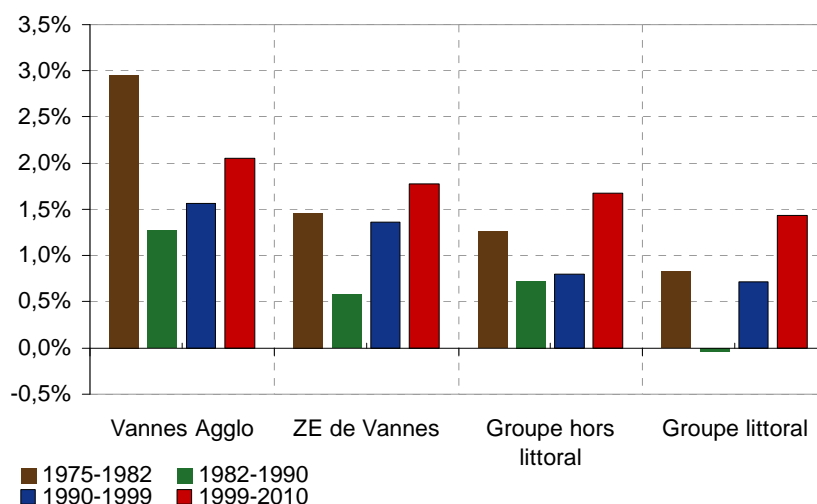
- **40 ans de croissance pour Vannes agglo.** Une dynamique qui a été robuste sur longue période à la fois pour Vannes agglo et la zone d'emploi de Vannes avec une hausse de l'emploi de près de 45 % entre 1990 et 2010 (France : +19 % ; Bretagne : +25 %) ;
- Vannes agglo se positionne comme le territoire moteur, avec 61 960 emplois ;
- Sur la décennie 2000, la performance s'avère particulièrement forte avec une hausse de +2,1 % par an en moyenne pour l'emploi sur l'agglomération. La première couronne est venue élargir le centre économique de Vannes agglo. ;
- La zone d'influence économique de Vannes agglo s'étend de plus en plus
- Une rupture de tendance depuis 2008 avec une hausse du chômage sensible. Toutefois, l'emploi salarié résiste grâce à un secteur non marchand qui a compensé les pertes d'emplois dans l'industrie et la construction.

1. UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET PERFORMANTE SUR LONGUE PERIODE

7^e région française en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) en 2011, la Bretagne a traversé ces 2 dernières décennies avec une dynamique positive jusqu'en 2007. Le PIB en volume a cru de 2,7 % en moyenne annuelle entre 1990 et 2007 contre +2,0 % pour la moyenne française. Toutefois, la Grande Récession de 2008-2009 a été à la fois plus profonde sur la région et plus longue, le PIB ne sortant de la phase de récession qu'en 2011. La structure de la valeur ajoutée produite s'est graduellement déformée sur les deux dernières décennies avec une montée en puissance des activités tertiaires marchandes et de la construction.

1.1 La zone d'emploi de Vannes parmi les plus performantes

Graphique - Taux de croissance de l'emploi total



Sources : Insee - Recensement (emploi au lieu de travail), traitements GECODIA.

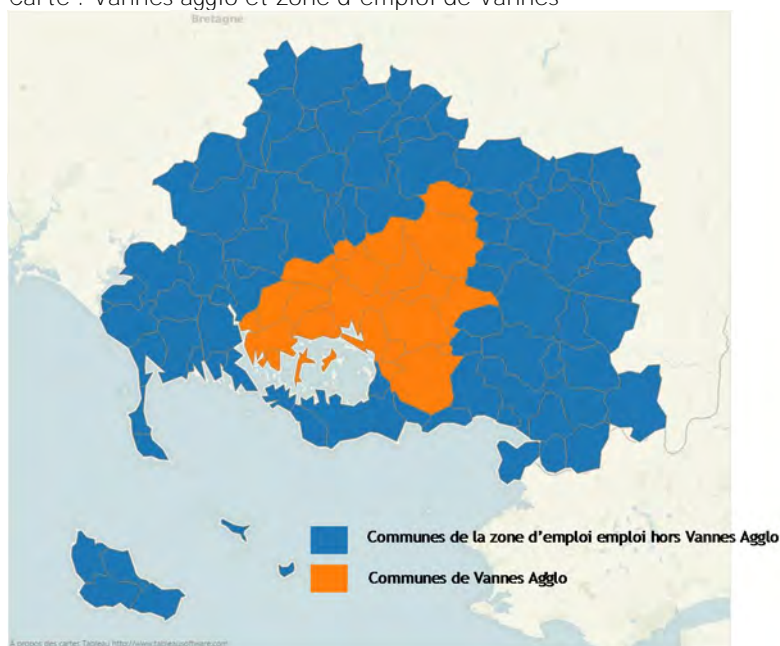
Dans l'ensemble régional, la zone d'emploi de Vannes se positionne comme la 6^e zone au niveau de l'emploi total, avec 128 340 postes de travail fin 2010. La progression de l'emploi a été forte avec une hausse de 21,3 % entre 1999 et 2010, soit 22 550 emplois supplémentaires. Selon cette approche, la zone d'emploi de Vannes est la plus dynamique de Bretagne et parmi les plus dynamiques de la façade atlantique derrière La Roche-sur-Yon, La Rochelle et les Sables-d'Olonne. La bonne performance récente de l'économie vannetaise s'inscrit dans une dynamique de long terme. En effet, depuis le milieu des années 70, la zone d'emploi enregistre une croissance annuelle moyenne de l'emploi de plus de 1,3 % par an.

Tableau - Définition du territoire d'analyse et territoires de comparaison économique

Afin de mieux comprendre l'évolution de l'économie de Vannes agglo, d'appréhender son attractivité économique, ses sources d'activité et la taille de son marché du travail, il apparaît nécessaire de replacer l'agglomération dans un territoire plus large.

Au plan économique et touristique, le zonage le plus adapté est celui de la zone d'emploi. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (définition Insee). Les flux domicile-travail entrants dans Vannes agglo permettent de comprendre sur quelle zone les établissements présents sur Vannes agglo ont une influence économique sur la main d'œuvre. Les flux domicile-travail sortants de Vannes agglo permettent d'observer sur quelle zone la population active présente sur Vannes agglo se répartit pour travailler ou pour rechercher un emploi.

Carte : Vannes agglo et zone d'emploi de Vannes



Sources : Insee, GECODIA.

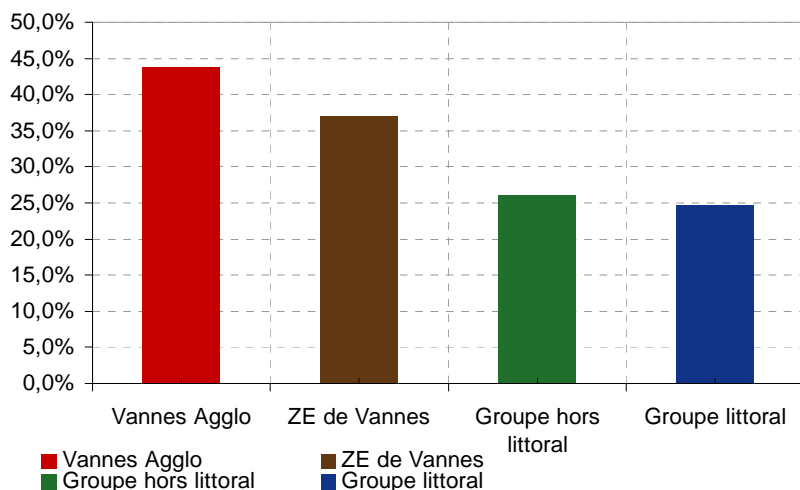
De plus, la compréhension des dynamiques endogènes et exogènes de Vannes agglo et de sa zone d'emploi implique de définir un panel de territoires de comparaison. Ces territoires sont constitués des zones d'emploi de taille et structures proches de celle de Vannes. A partir de ce cadre, deux zones ont été définies avec, d'un côté, les zones d'emploi littorales et, de l'autre, des zones d'emplois ne présentant pas de façades maritimes :

- Groupe de comparaison littoral : Quimper, Saint-Brieuc, La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Lorient ;
- Groupe de comparaison hors littoral : Pau, Annecy, Chambéry et Poitiers.

1.2 Vannes agglo, cœur de la zone d'emploi

Au sein de sa zone d'emploi, Vannes agglo se positionne comme le territoire moteur. L'emploi y a progressé plus vivement à la fois sur la dernière décennie et sur plus longue période (cf. graphique ci-dessous). L'emploi a ainsi progressé de près de 45 % entre 1990 et 2010 (France : +19 % ; Bretagne : +25 %).

Graphique - Taux de croissance de l'emploi total (90-10 %)



Sources : Insee - Recensement, Traitement GECODIA.

Vannes agglo a de plus vu sa prépondérance au sein de la zone d'emploi se renforcer, l'emploi total sur le territoire passant de 39,6 % de l'ensemble de la zone d'emploi en 1975 à 48,3 % en 2010. Par conséquent, au sein de la zone d'emploi, le territoire de Vannes agglo se positionne comme le principal pôle de dynamisme.

Sur longue période, le territoire de Vannes agglo a connu une évolution en deux temps :

- De 1975 à 1990, la croissance de l'emploi est surtout localisée au sein de la commune de Vannes (2/3 des créations d'emplois pour la commune) et quelques communes limitrophes (Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné, Theix). De nombreuses communes sont en pertes nettes d'emploi (cf. carte ci-dessous) ;
- Au cours des années 90 et 2000, la dynamique de l'emploi est partout positive. De plus, la commune de Vannes voit sa prépondérance s'effriter, avec 51 % des créations d'emploi de l'ensemble de Vannes agglo entre 1999 et 2010 contre 2/3 sur les décennies 70 et 80. Dans le même temps, le dynamisme de la première couronne s'affirme plus nettement, les communes de Baden, Elven, Plescop et Surzur rejoignant Arradon, Ploeren, Saint-Avé, Séné et Theix pour former le deuxième cercle en termes de créations d'emploi.

Au final, la concentration de l'emploi sur les communes « cœur » a diminué, le poids dans l'ensemble de Vannes agglo des communes d'Elven, Saint-Avé, Séné, Theix et Vannes passant de 85,6 % de l'emploi total à 83,3 %.

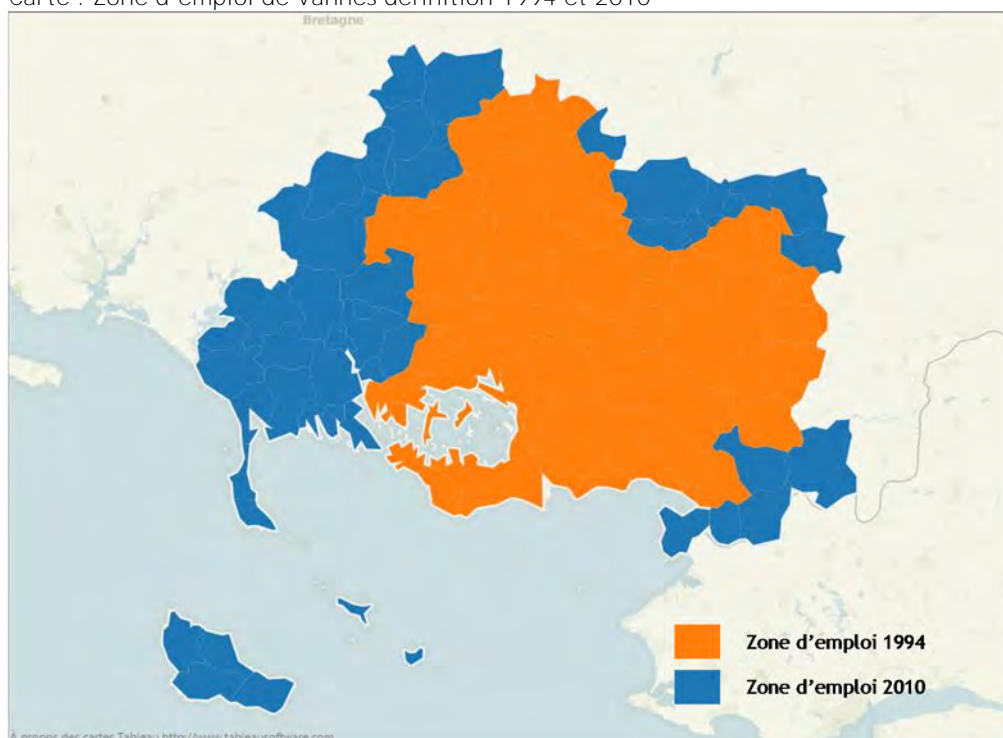
Tableau - Emploi total par commune de Vannes agglo (emplois au lieu de travail)

	1975	1982	1990	1999	2010
Arradon	475	540	840	1 078	1 381
Baden	390	452	488	674	910
Elven	1 090	1 008	920	996	1 619
Le Hézo	30	28	80	90	181
Île-aux-Moines	165	152	140	146	183
Île-d'Arz	35	64	56	65	104
Larmor-Baden	165	160	128	226	213
Meucon	195	196	204	124	221
Monterblanc	410	548	426	368	407
Noyal	60	52	48	66	115
Plescop	300	340	384	542	1 257
Ploeren	450	616	724	1 119	1 869
Plougoumelen	340	420	360	457	475
Saint-Avé	1 755	2 500	3 152	3 272	4 236
Saint-Noÿff	510	568	740	665	961
Séné	730	1 008	1 548	2 012	2 332
Sulniac	290	360	324	369	504
Surzur	440	388	324	440	702
Theix	540	1 300	1 460	2 150	3 159
Trédion	295	276	132	174	182
Treffléan	160	228	156	214	291
La Trinité-Surzur	75	88	60	65	104
Vannes	22 510	27 344	30 136	33 965	40 271
Bono	355	316	244	272	275
Vannes Agglo	31 765	38 952	43 074	49 549	61 952

Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

1.3 La zone d'influence économique de Vannes agglo s'est élargie

Carte : Zone d'emploi de Vannes définition 1994 et 2010



Sources : Insee, GECODIA.

Il ressort de l'analyse sur les flux domicile-travail, sur l'origine des personnes venant s'installer sur le territoire de Vannes agglo mais aussi sur la zone de chalandise de commerces, que le territoire sur lequel rayonne l'agglomération s'est élargi progressivement.

Ceci est confirmé par l'élargissement depuis le début des années 90 des principaux zonages de l'Insee qui englobent Vannes agglo :

- Entre 1994 et 2010, la zone d'emploi de Vannes a incorporé le pays d'Auray. Ceci signifie que les ressources en main d'œuvre pour les entreprises s'évaluent sur un territoire de plus en plus large ;
- L'aire urbaine de Vannes s'est étendue au nord-ouest de Vannes agglo et empiète désormais plus nettement sur le Pays d'Auray. Sur cette zone, au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille sur Vannes ou sur la première couronne. Ce cœur économique s'est donc aussi élargi.

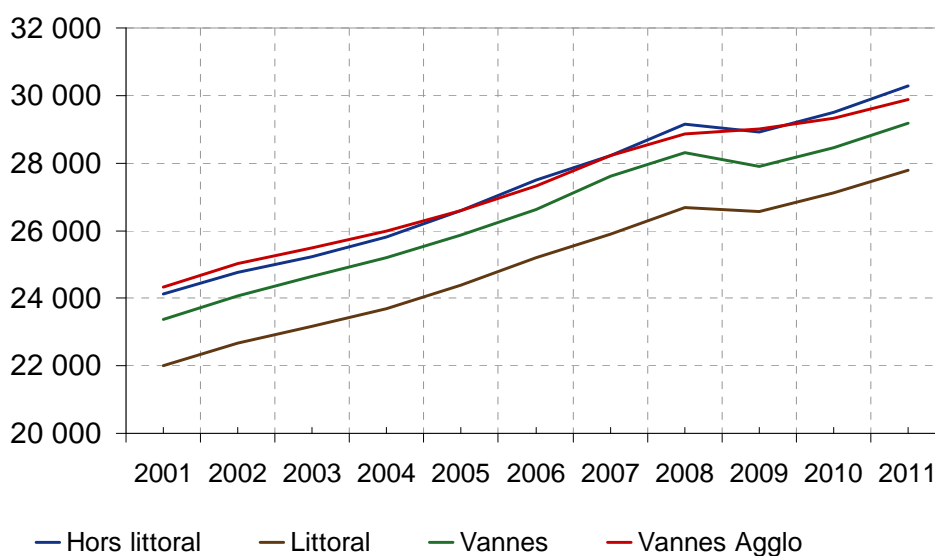
Au niveau de la zone d'emploi, l'élargissement s'est traduit par :

- une augmentation de la population dans la zone d'influence économique de Vannes qui n'est plus de 207 163 personnes en 2011 sous le format précédent (« zone d'emploi 1994 ») mais atteint 330 733 habitants selon le format « zone d'emploi 2010 » (+59,6 %) ;
- un mouvement identique pour le nombre d'emploi au lieu de travail qui passe de 85 304 emplois en 2010 (source : Insee - Recensement) sous le format précédent à 128 340 emplois (+50,5 %).

1-4 Un revenu moyen élevé

En prenant en compte les données publiées par l'Insee sur les revenus imposables, le revenu moyen sur le territoire vannetais est sensiblement plus élevé que sur les autres zones d'emploi du groupe littoral (cf. graphique ci-dessous). Vannes agglo se positionne donc comme un territoire à revenu élevé. Le revenu médian atteint ainsi 29 870 euros par ménage en 2011 (contre 29 190 euros par ménage pour la zone d'emploi de Vannes). La progression du revenu médian a été forte sur la dernière décennie, avec une hausse de + 23 % entre 2001 et 2011 sur Vannes agglo et +25 % pour la zone d'emploi. Ceci forme donc un socle de croissance pour le territoire.

Graphique - Revenu médian par ménage (revenu fiscal, en euros)



Sources : Insee, Traitement GECODIA.

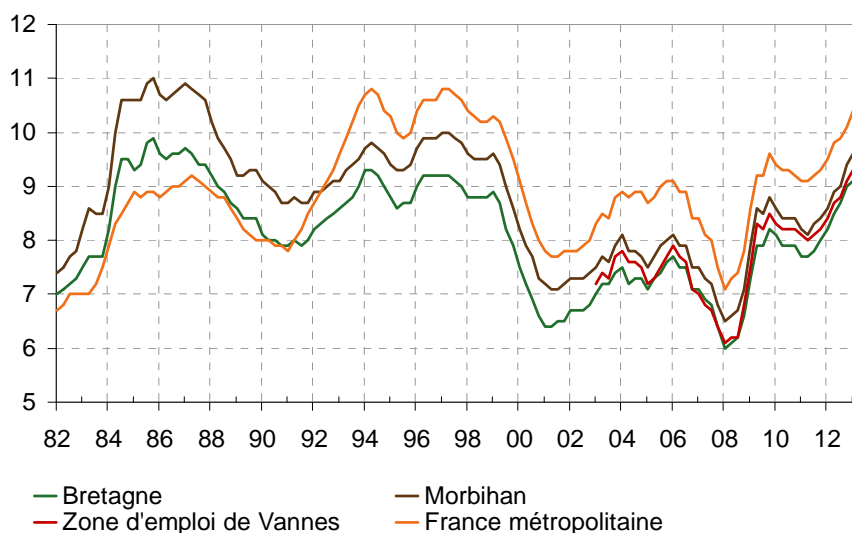
Le niveau de revenu est plus élevé sur les communes du Golfe du Morbihan. Toutefois, le rythme de progression du revenu médian est sensiblement plus élevé pour les communes de l'intérieur, ce qui traduit un impact plus sensible sur ces territoires des apports de revenus liés à la fois à l'étalement des liaisons domicile-travail (actifs travaillant sur Vannes et la première couronne mais habitant en seconde couronne) ainsi que l'apport lié aux migrations (arrivée de retraités à niveau de vie plus élevé, cf. ci-après). Par conséquent, la dispersion des revenus au sein des communes de Vannes agglo s'est réduite, le rapport entre la commune au revenu médian le plus faible et celle au revenu le plus élevé passant de 1,9 à 1,6 entre 2001 et 2011.

2. UNE DEGRADATION DEPUIS 2008

2.1 Une rupture de tendance nette sur le marché du travail

Si la performance sur longue période de l'économie vannetaise est très positive, le territoire a été impacté par le contexte économique très dégradé au niveau international et national.

Graphique - Taux de chômage localisé (%)



Sources : Insee, traitements GECODIA.

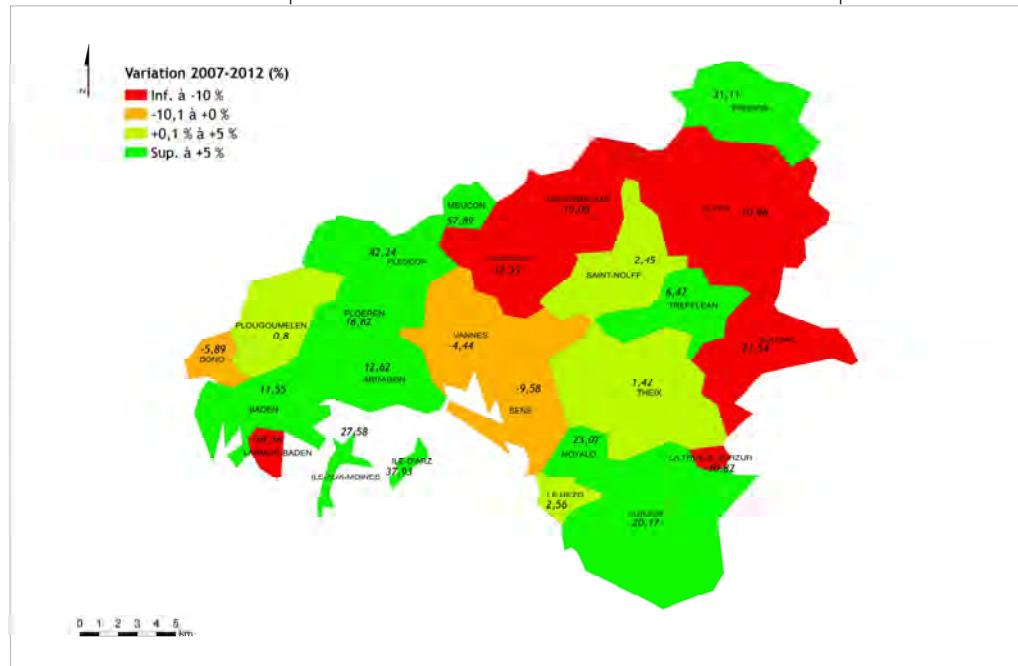
On observe notamment une progression sensible du chômage sur la zone d'emploi avec une hausse sensible du taux de chômage sur la zone d'emploi, qui atteint 9,6 % mi-2013 sur la zone d'emploi de Vannes alors qu'il avait atteint un point bas à 6,1 % au premier trimestre 2008. La situation du côté du chômage s'est dégradée en deux temps, avec une première poussée au cours des années 2008 et 2009, traduction des conséquences locales de la Grande Récession liées à la crise financière mondiale, puis une seconde depuis mi-2011. Ceci suit l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand qui s'est contracté entre le printemps 2008 et l'automne 2009 puis entre à nouveau dans une phase baissière à partir du printemps 2011.

2.2 Le secteur marchand souffre depuis 2008

C'est surtout cette seconde dégradation de l'emploi salarié marchand qui marque une nette différence entre la zone d'emploi de Vannes et les autres. En effet, les pertes d'emploi sont plus lourdes. La zone d'emploi de Vannes ressort avec un niveau d'emploi salarié dans le secteur marchand fin 2012 inférieur de 4,2 % à celui de fin 2007.

Vannes agglo se positionne plus favorablement au sein de sa zone d'emploi. Ainsi, entre fin 2007 et fin 2012, l'emploi salarié marchand ne recule que de 2,3 %. Toutefois, cette résistance est très variable d'une commune à l'autre (cf. carte ci-dessous), avec une décroissance des pôles historiques (Vannes, Séné et Saint-Avé) et une croissance très forte sur les communes de Plescop et Ploeren.

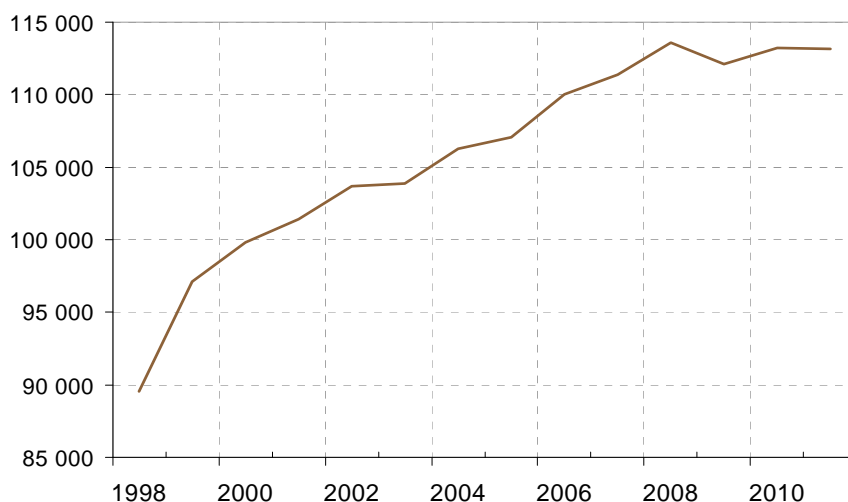
Carte - Variation de l'emploi salarié marchand entre fin 2007 et fin 2012 par commune



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

Cette dégradation est largement imputable à l'industrie et à la construction, les services restant en progression entre 2007 et 2012. De plus, il faut tenir compte de l'importance de l'emploi non marchand sur le territoire. Ce secteur a permis de stabiliser l'ensemble de l'emploi salarié sur la zone d'emploi sur les dernières années (cf. graphique ci-dessus), amortissant les fragilités observées au niveau de l'emploi marchand.

Graphique - Emploi salarié total sur la zone d'emploi de Vannes



Sources : Insee - ESTEL, estimation GECODIA pour 2011.

B Les fondamentaux économiques de Vannes agglo

A retenir :

- *Vannes agglo est positionné au plus près d'une zone majeure en Europe pour la production de ressources agricoles et bénéficie d'accès aux matières premières industrielles grâce à sa proximité avec Lorient et Saint-Nazaire ;*
- *Pour alimenter son économie, le territoire a pu s'appuyer sur une progression soutenue de la population active. La population active sur Vannes agglo a atteint 60 600 actifs. Les migrations résidentielles et un solde naturel toujours solide alimentent cette progression. La part des travailleurs extérieurs à la communauté d'agglomération s'est progressivement renforcée ;*
- *Toutefois, le vieillissement qui impose la problématique du renouvellement des actifs à moyen terme. Rester attractif est donc un enjeu majeur à long terme ;*
- *Un niveau élevé de formation, avec la présence d'un pôle universitaire en développement ;*
- *Une économie tertiaire qui joue un rôle de pôle de décision sur sa zone d'influence mais reste de taille modeste et est confrontée à un recul des activités de production industrielle ;*
- *Malgré la crise et la fragilisation du tissu, l'industrie se maintient avec la présence de secteurs et filières structurés et de grands établissements. Les créations d'entreprises sont importantes.*

1. UN ACCES FAVORABLE AUX MATIERES PREMIERES

Hormis pour le secteur agro-alimentaire, dont le positionnement en Bretagne est favorisé par la proximité avec les lieux de production des matières premières nécessaires tant au niveau de l'alimentation humaine que de l'alimentation animale, il n'apparaît pas que le territoire présente ou ait directement accès à des ressources en matières premières industrielles (métaux, plastiques). Cette absence de ressources en matière premières industrielles est compensée par la proximité à l'Ouest du port de commerce de Lorient (Vracs agricoles, terminal pétrolier, chambres froides et matériaux de construction) et à l'Est du port autonome de Nantes Saint-Nazaire (agroalimentaire, matériaux industriels et construction, bois, produits pétroliers, acier et présence sur le port autonome d'une unité sidérurgique¹). Vannes agglo est reliée par un réseau autoroutier à ces points d'importations et exportations.

Il apparaît donc que le positionnement est favorable pour l'industrie :

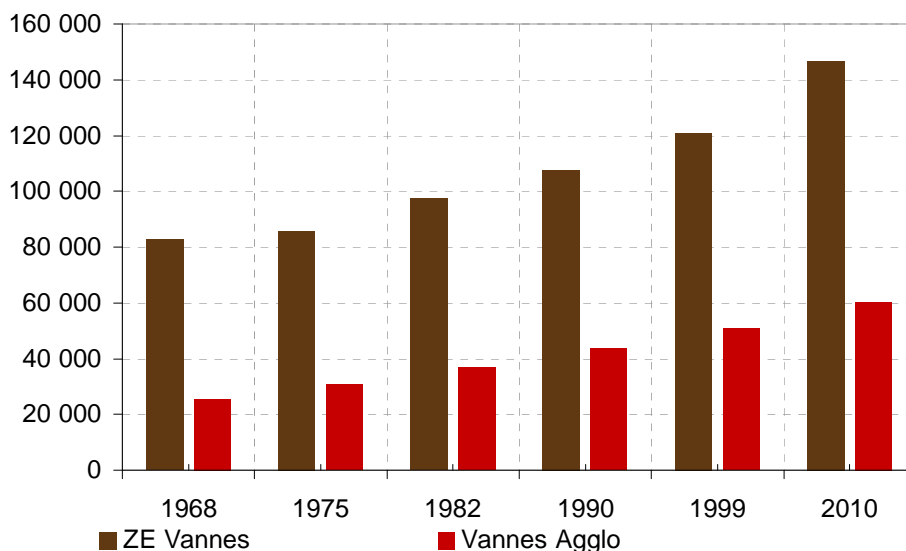
- l'industrie agroalimentaire dispose d'accès multiples aux matières premières nécessaires, via la proximité de producteurs locaux mais aussi de port d'importations de premiers plans. Ceci est très significatif pour l'industrie de production d'alimentation animale ;
- les industries travaillant ou utilisant des métaux ou des matériaux non métalliques (plastiques et composites) bénéficient surtout de la proximité du port de Nantes Saint-Nazaire.

¹ 400 000 tonnes produites soit le tiers de la production française.

2. DES RESSOURCES HUMAINES ABONDANTES MAIS UN MARCHÉ DU TRAVAIL DE TAILLE MODESTE

2.1 Une économie qui s'est appuyée sur un capital humain abondant

Population active de la zone d'emploi de Vannes et de Vannes agglo



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

La population active sur la zone d'emploi a atteint 147 580 personnes en 2010. Au sein de cette zone, Vannes agglo confirme son rôle de cœur, avec 60 600 actifs. La population active a crû de façon significative sur les dernières décennies, avec un rythme de hausse proche de 1,3 % par an en moyenne au cours des années 90 et de 1,8 % au cours des années 2000 pour la zone d'emploi (Vannes agglo : respectivement +1,8 % et +1,6 %).

Le taux d'activité a augmenté progressivement pour atteindre 70,8 % en 2010 contre 67,9 % en 1999. La progression a été principalement portée par une augmentation du taux d'activité des femmes et des seniors. Les éléments sociodémographiques (allongement de l'espérance de vie, et population plus tertiaire qui provoque une augmentation du taux de participation des plus de 50 ans et augmentation du taux de participation des femmes) jouent un rôle central dans cette tendance.

Le taux de participation reste très proche de celui des groupes de comparaison pour la zone d'emploi mais on note une participation au marché du travail plus faible sur Vannes agglo (population plus âgée sur l'agglomération) mais, pour le cœur de la main d'œuvre (25-54 ans), le niveau d'activité est similaire à ceux observés au niveau du groupe de comparaison. De plus, pour les femmes, le taux de participation est élevé (plus forte présence de cadre et profession intellectuelle supérieure au sein de cette population) au sein de cette classe d'âge.

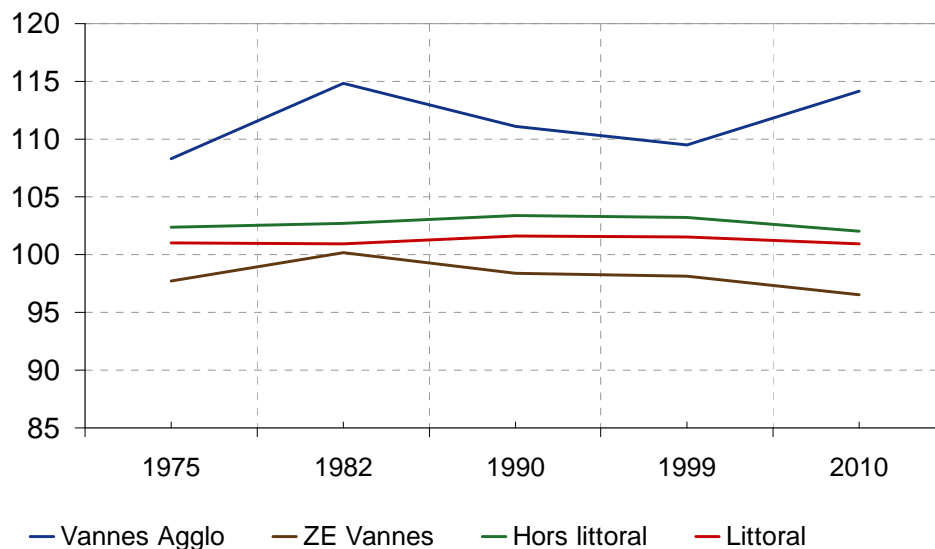
Tableau - Taux de participation par classe d'âge et sexe en 2010

Classe d'âge		Vannes Agglo			Zone d'emploi de Vannes			Groupe littoral			Groupe hors littoral		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	Total	70,8%	74,1%	67,8%	71,2%	74,3%	68,0%	71,5%	74,1%	68,8%	72,8%	76,1%	69,5%
	15 à 24 ans	42,2%	45,9%	38,4%	44,5%	49,0%	39,6%	44,8%	48,4%	40,8%	42,3%	46,4%	38,1%
	25 à 54 ans	91,5%	94,3%	88,7%	91,7%	94,6%	88,8%	91,5%	94,3%	88,6%	91,7%	95,1%	88,3%
	55 à 64 ans	38,4%	41,9%	35,3%	35,0%	37,4%	32,7%	37,5%	38,8%	36,3%	44,3%	46,6%	42,1%

Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

Vannes agglo est un pôle d'emploi qui rayonne, son indice de concentration d'emploi² étant supérieur à 100 (plus d'emplois au lieu de travail que de résidents ayant un emploi sur le territoire de Vannes agglo).

Graphique - Indicateur de concentration d'emploi (2010)



Sources : Insee - Recensement (exploitation complémentaire au lieu de résidence et de travail), traitements GECODIA.

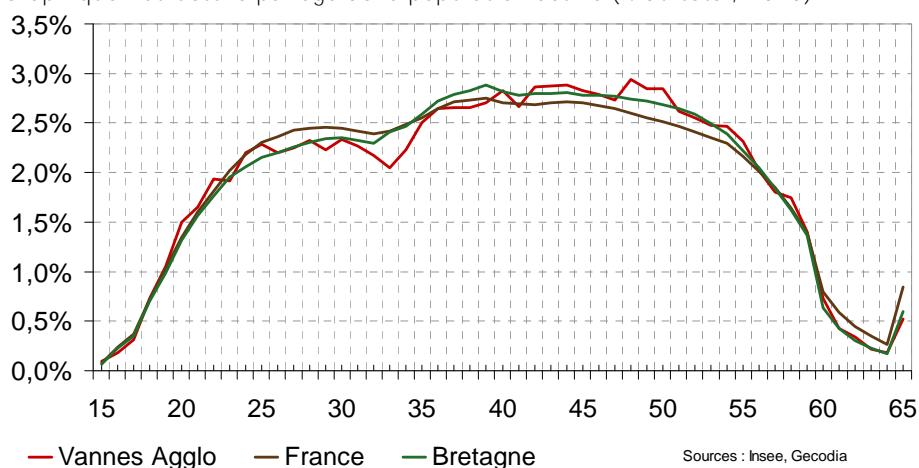
L'importance des flux migratoires sur l'ensemble du territoire (cf. partie démographie du diagnostic), notamment entre 30 à 50 ans qui constituent les tranches d'âge où la participation est la plus forte, a accentué la hausse tendancielle de la population active. Cet apport migratoire est particulièrement sensible pour les cadres et professions libérales. Ces flux entrants sont principalement issus des régions Bretagne et Île-de-France (cf. partie démographie du diagnostic).

2.2 Un choc démographique à venir

Sur le territoire, le vieillissement va devenir un enjeu majeur pour le marché du travail. Vannes agglo présente un écart sensible entre la population active ayant entre 40 et 50 ans et la population active entre 30 et 40 ans. Le territoire présente même un creux démographique autour de 30 ans. Il y a donc un risque de contraction de la population active à horizon 15 ans. Pour l'éviter, le territoire doit rester attractif pour les actifs, plus particulièrement pour ceux de moins de 40 ans, car même une hausse du taux de participation ne pourra compenser les départs à la retraite à venir des salariés mais aussi des chefs d'entreprise.

² L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Graphique - Structure par âge de la population active (% du total, 2010)

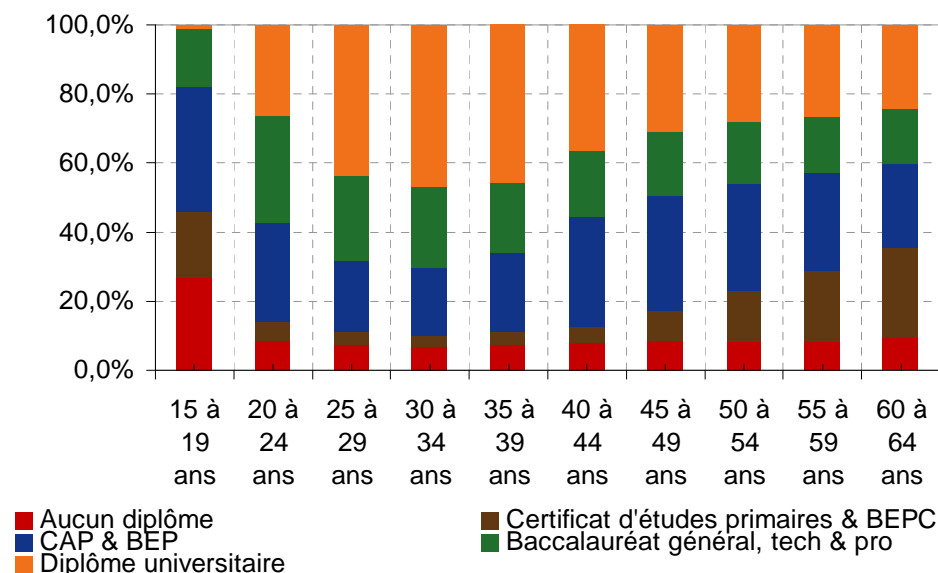


Sources : Insee - Recensement (exploitation complémentaire au lieu de résidence et de travail), traitements GECODIA.

2.3 Un niveau de formation et de qualification élevé

Le niveau d'éducation a fortement évolué sur les dernières décennies avec une progression très sensible de la proportion de diplômé de l'enseignement supérieur au sein de la population. Ainsi, en 2012, près du quart des 25-34 ans sur Vannes agglo ont un diplôme de l'enseignement supérieur court et près de 20 % un diplôme de l'enseignement supérieur long. Ce taux n'est que de respectivement 18 % et 16 % pour les 40-49 ans et de 16 % et 13 % pour les 50-59 ans.

Graphique - Diplôme le plus élevé par tranche d'âge (Vannes agglo, 2010)



La part importante des diplômes universitaires mais aussi des diplômés de l'enseignement technique forme un socle de capital humain à la fois pour les activités industrielles de fabrication et artisanales mais aussi pour alimenter les secteurs plus intensifs en technologies et en connaissance.

2.4 Des pôles de compétences universitaires structurés

Comme il est détaillé sur la partie du SCoT portant sur les équipements et services sur le territoire, l'enseignement supérieur est un révélateur d'un positionnement métropolitain émergent mais encore largement à consolider.

Le territoire de Vannes dénombre 4 structures de formations :

- Faculté de Sciences et Sciences de l'Ingénieur (sciences du vivant et santé) ;
- IUT de Vannes à vocation tertiaire (informatique, commerce, Informatique Décisionnelle) ;
- L'Ecole Nationale d'Ingénieurs (génie industriel, informatique et mécatronique) ;
- La faculté de Droit, Sciences Economiques et de Gestion (droit et management).

Ces structures sont imbriquées avec les autres sites (Lorient et Pontivy) qui regroupent en plus des formations littéraires (faculté de lettres) et un IUT technologique à Lorient.

Les différentes formations représentent pour l'UBS (tout sites confondus) pour l'année 2013 près de 9 000 étudiants en formation (croissance de 6 % par rapport à 2012) dont :

- niveau licence / 500 étudiants (de L1 à L3) pour l'IUT technologique, 1 000 pour l'IUT tertiaire et 1 700 pour la faculté scientifique ;
- niveau master / 700 étudiants (M1 et M2) pour la faculté scientifique et l'école d'ingénieur et près de 200 pour l'école d'ingénieur (de L1 à M2) ;
- niveau doctorat / 77 doctorants pour la faculté scientifique.

La recherche publique est concentrée à l'Université de Bretagne-Sud (UBS) qui abrite au total 12 équipes de recherche labellisées dont cinq Unités Mixtes de Recherche CNRS regroupant plus de 250 enseignants chercheurs et 210 doctorants répartis dans 5 écoles doctorales sur ses sites de Lorient, Pontivy et Vannes. Un point fort de l'université est la présence de plusieurs pôles d'excellence et le développement de plateforme d'innovation présentant des synergies fortes avec le territoire vannetais.

L'attractivité universitaire de Vannes combine un bon taux de recrutement sur les étudiants de son bassin de vie et une forte attractivité sur les étudiants à l'échelle nationale voire internationale. Ainsi, sur l'année universitaire 2013, l'UBS comptait dans ses rangs 7 % d'étudiants étrangers en provenance de 72 pays différents.

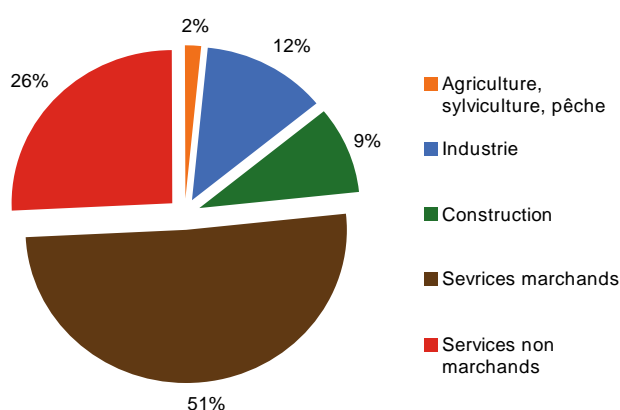
Les formations semblent en cohérence avec le marché du travail observé sur les zones d'emploi de Vannes et Lorient, à savoir des débouchés pour des cadres principalement dans les activités de gestion et d'administrations publiques ainsi que pour l'industrie manufacturière et l'informatique. L'UBS se classe dans le top 10 national en terme d'insertion professionnelle avec 93 % de placement professionnel pour les sorties de master et 92 % en ajoutant les licences professionnelles. Toutefois, il apparaît que la taille du marché du travail ne peut absorber chaque année les contingents de sortie de formation initiale.

3. UN PIB DOMINE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE

3.1 La zone d'emploi de Vannes, 4^e pôle économique de Bretagne

En 2011, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Bretagne a atteint 88,9 milliards d'euros en valeur. Le PIB par habitant se monte ainsi à 25 369 euros (France entière : 30 750 euros/habitant ; moyenne France métropolitaine hors Île-de-France : 26 570 euros/habitant), plaçant la région au 12^e rang parmi les régions métropolitaines en termes de richesse produite par tête. Pour ce qui concerne la zone d'emploi de Vannes, le PIB estimé à 7 560 millions d'euros en 2011. Ceci représente un PIB par habitant de 22 600 euros, soit un niveau inférieur de 11 % à la moyenne de la Bretagne et de 15 % à la moyenne des régions de province (France métropolitaine hors Île-de-France).

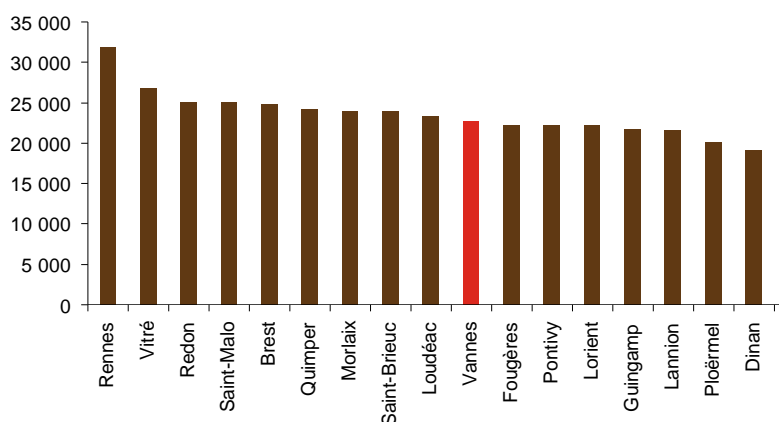
Graphique - Valeur ajoutée par grands secteurs (zone d'emploi de Vannes, 2011)



Source : GECODIA

La zone d'emploi vannetaise a une structure économique très proche de la moyenne régionale. Les services sont légèrement plus présents (services marchands et non marchands : 77 % de la VA en 2011 contre 75 au niveau régional). En revanche, l'importance économique du secteur primaire est près de 2 fois moins marquée que pour le reste de la Bretagne (2 % contre près de 4 % au niveau breton) que la moyenne régionale.

Tableau - PIB par habitant (2011, euros)



Source : GECODIA

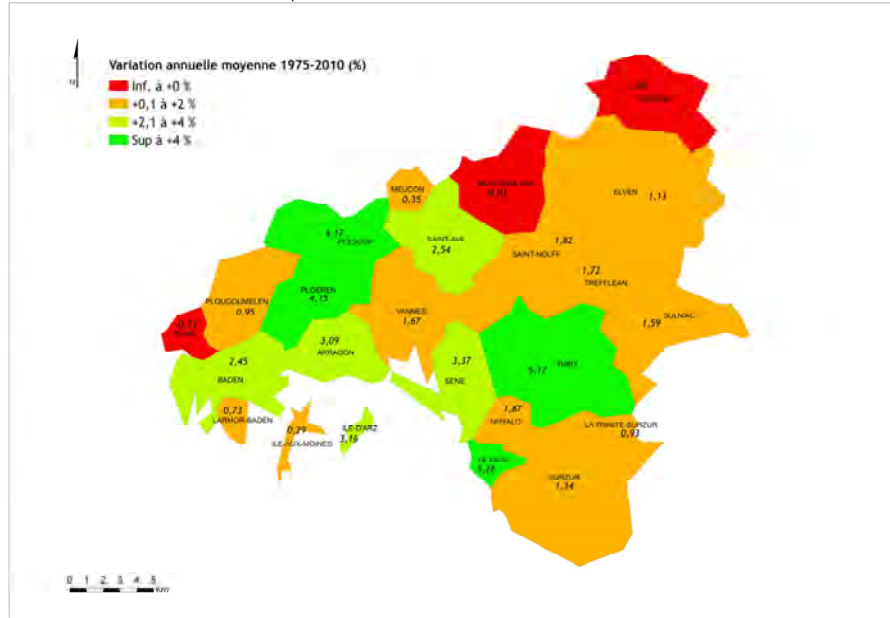
La zone d'emploi de Vannes est de 4^e pôle économique de Bretagne avec 9,3 % du PIB généré en Bretagne en 2011 derrière la zone d'emploi de Rennes (30 % du PIB régional), celle de Brest (14 %) et celle de Quimper (9,4 %).

En revanche, en termes de richesse par tête, la zone vannetaise est moins bien placée (milieu de peloton), l'écart étant très fort par rapport à Rennes (31 800 euros/habitant contre 22 600 sur la zone de Vannes) et significatif avec les zones littorales Quimper (6 %) et Saint-Brieuc (5 %) qui sont proches en termes de population.

3.2 Hormis l'agriculture, tous les grands secteurs ont alimenté la croissance économique

L'économie vannetaise a connu une mutation considérable entre les années 1960 - apogée de l'emploi industriel et des industries traditionnelles dans un contexte d'emploi agricole toujours très important - et la fin des années 2000.

Carte - Evolution de l'emploi au lieu de résidence entre 1968 et 2010



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA

Tableau- Emploi par grands secteurs (taux de croissance annuel moyen)

		68-75	75-82	82-90	90-99	90-10
Vannes Agglo	Agriculture	-4,4%	-3,9%	-4,9%	-2,7%	-3,0%
	BTP	-1,1%	1,3%	-2,3%	-0,8%	3,1%
	Industries	6,2%	2,2%	0,5%	0,3%	-0,5%
	Services	4,0%	4,4%	2,3%	2,2%	0,9%
ZE Vannes	Agriculture	-5,9%	-3,2%	-4,4%	-3,7%	-3,1%
	BTP	-0,8%	0,7%	-2,9%	-0,4%	4,0%
	Industries	5,4%	2,3%	1,7%	1,3%	0,2%
	Services	3,3%	3,5%	2,2%	2,4%	2,7%

Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA

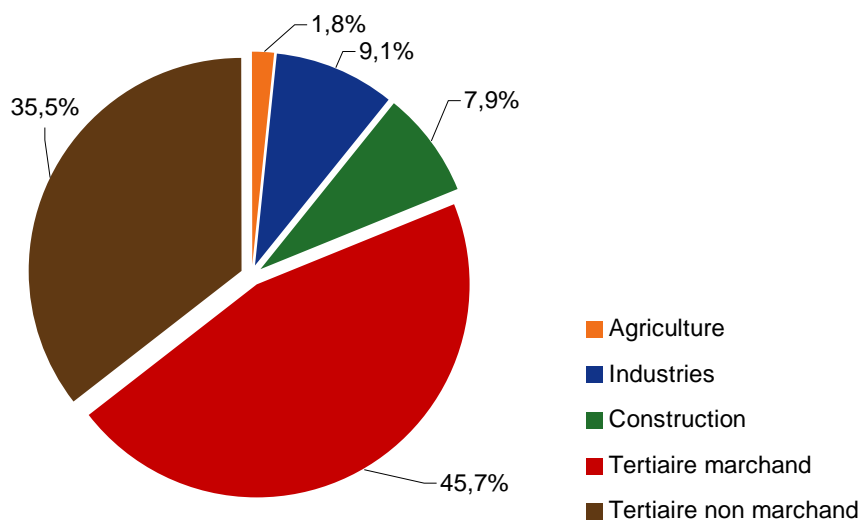
Si l'emploi dans l'agriculture a fortement baissé, les autres secteurs ont tous connu des évolutions globalement favorables. Ainsi, sur la zone d'emploi, l'industrie a gagné en emploi (cf. tableau ci-dessous), y compris sur la dernière décennie. En revanche, au niveau de Vannes agglo, l'emploi industriel est passé par un pic à la fin des années 90 et a décliné sur la dernière décennie. Le BTP, après deux décennies difficiles (80 et 90), est reparti fortement à la hausse entre 1999 et 2010.

Le secteur tertiaire a été à la fois le plus régulier et le plus dynamique sur longue période. Cette performance des services sur le long terme s'explique principalement par le développement de la sphère présentielle sur le territoire de Vannes agglo ou de la zone d'emploi.

3.3 Structure de l'emploi

Au sein de la zone, Vannes agglo se positionne comme un pôle tertiaire plus marqué, avec une présence plus importante de l'emploi non marchand et surtout du tertiaire marchand, induisant une part plus faible de l'industrie et de la construction. L'agriculture est nettement moins présente (1,8 %, 1 118 emplois).

Graphique - Structure de l'emploi (Vannes agglo, 6 grands secteurs, 2010)



Sources : Insee - Recensement (exploitation complémentaire), traitements GECODIA.

3.4 Structure des entreprises

La structure d'établissements recoupe celle de l'économie avec une focalisation très nette sur les activités de services, dont les commerces. Tous secteurs confondus 21 580 établissements marchands (hors agriculture) sont implantés sur la zone d'emploi en 2012 et près de 9 040 sur Vannes agglo.

Tableau - Répartition des établissements marchands non agricoles par tranche d'effectif (Vannes agglo, 2012)

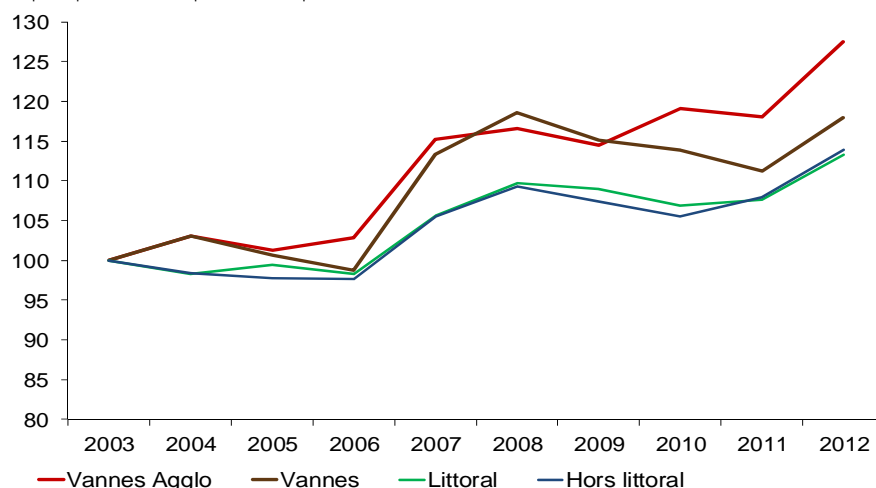
	0 salarié	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 249 salariés	Plus de 250 salariés
Industrie	243	69	72	47	54	18	4	8	1
Eau, gaz & élec.	62	7	3	5	2	6		3	0
Construction	527	186	144	71	54	34	10	2	0
HCR & Transports	1225	625	436	205	159	86	26	16	3
Finance & immo.	611	117	69	30	21	5	5	3	2
Services TIC	159	20	15	8	10	5	6	2	0
Services aux entreprises & spécial.	1000	218	131	65	50	28	9	4	1
Autres services	428	128	52	28	11	2	1	1	0
Santé et éducation (hors secteur public)	1157	117	30	12	31	24	5	1	1
Total général	5412	1487	952	471	392	208	66	40	8

	0 salarié	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 249 salariés	Plus de 250 salariés
Industrie	47,1%	13,4%	14,0%	9,1%	10,5%	3,5%	0,8%	1,6%	0,2%
Eau, gaz & élec.	70,5%	8,0%	3,4%	5,7%	2,3%	6,8%	0,0%	3,4%	0,0%
Construction	51,3%	18,1%	14,0%	6,9%	5,3%	3,3%	1,0%	0,2%	0,0%
HCR & Transports	44,0%	22,5%	15,7%	7,4%	5,7%	3,1%	0,9%	0,6%	0,1%
Finance & immo.	70,8%	13,6%	8,0%	3,5%	2,4%	0,6%	0,6%	0,3%	0,2%
Services TIC	70,7%	8,9%	6,7%	3,6%	4,4%	2,2%	2,7%	0,9%	0,0%
Services aux entreprises & spécial.	66,4%	14,5%	8,7%	4,3%	3,3%	1,9%	0,6%	0,3%	0,1%
Autres services	65,7%	19,7%	8,0%	4,3%	1,7%	0,3%	0,2%	0,2%	0,0%
Santé et éducation (hors secteur public)	84,0%	8,5%	2,2%	0,9%	2,2%	1,7%	0,4%	0,1%	0,1%
Total	59,9%	17,9%	12,0%	6,0%	4,7%	2,4%	0,8%	0,5%	0,1%

Sources : Insee - SIRENE, traitements GECODIA.

La dynamique entrepreneuriale est forte, avec un taux de création d'entreprises³ supérieur à 10 %. Cette dynamique s'observe à la fois pour les personnes morales (sociétés) et les personnes physiques. Pour ces dernières, le phénomène auto-entrepreneur est très impactant sur 2009-2011 mais le taux de création s'est stabilisé depuis. Au final, le nombre d'établissements marchands non agricoles présents sur le territoire a progressé de 49,5 % entre 2003 et 2012 pour Vannes agglo, avec une hausse plus sensible pour les activités de services et les commerces.

Graphique - Entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire



Sources : Insee -

SIRENE, GECODIA

³ Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'établissement au 1er janvier de cette même année.

Comme pour l'emploi, on observe une dynamique positive pour les communes de la première couronne. La commune de Vannes domine largement à la fois dans le stock (51 % des établissements début 2012) et dans la dynamique (41 % de la hausse du nombre d'établissement entre 2003 et 2012 est concentrée sur Vannes).

Pour les entreprises de plus de 10 salariés, la rupture de 2008 n'est pas visible au niveau de la trajectoire de croissance. En effet, on observe un renforcement pour les entreprises entre 10 et 50 salariés. Il faut noter que ceci ne se fait pas au détriment du nombre de grands établissements (plus de 50 salariés) dont le nombre est stable sur le territoire. On a donc une réelle croissance du nombre de PME de taille moyenne et de grandes PME. Cette dynamique est plus notable que pour les territoires de comparaison.

La barre des 10 salariés ne paraît donc pas être un obstacle pour les PME vannetaises. Le tissu productif souffre dans l'industrie avec un recul du nombre d'établissements entre 10 et 50 salariés mais il faut noter que le recul reste modéré (9 établissements de moins) et est compensé par une progression pour les services, notamment aux entreprises et présentsiels. Les établissements de plus de 250 salariés se maintiennent (2003 : 7 ; 2012 : 8). Les services enregistrent la plus forte croissance du nombre de PME entre 10 et 50 salariés.

3.5 Une présence de grands établissements et un faible rayonnement des PME

On note au sein du tissu économique de Vannes agglo que la plupart des grands secteurs industriels et des filières (numérique, agroalimentaire et nautisme) sont structurés avec la présence de grands établissements (plus de 250 salariés) et des PME de grande taille implantées sur le territoire.

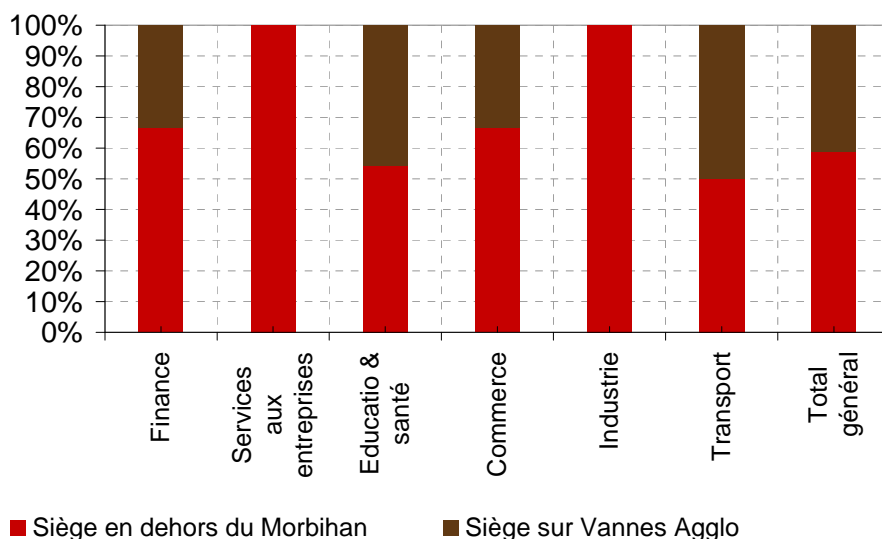
Tableau - Etablissement de plus de 50 salariés par secteurs (Vannes agglo)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Industrie	13	11	8	11	12	13	16	12	13	13
Eau, gaz & élec.	5	4	4	4	5	4	4	3	2	3
Construction	8	11	12	13	12	13	15	14	13	12
HCR & Transports	32	33	34	36	40	42	41	43	43	45
Services financiers & immo.	8	11	9	8	9	9	10	10	10	10
Services TIC	5	4	5	4	4	4	5	6	7	8
Services aux entreprises & spécial.	10	12	13	8	10	11	10	13	11	14
Autres services	3	3	3	3		1	2	2	2	2
Santé et éducation (hors secteur public)	5	3	3	7	8	7	6	7	7	7
Total	89	92	91	94	100	104	109	110	108	114

Sources : Insee - SIRENE, GECODIA

Ceci fournit un élément de rayonnement pour le territoire et ses filières mais aussi permet au tissu de PME de plus petite taille de former un tissu de sous-traitant de 1er, 2e et 3e rang. Ceci renforce le tissu économique et le rend plus résilient au choc. Toutefois, il est aussi notable que la plupart des grands établissements sont en fait des filiales de grandes entreprises nationales. Les ETI (entreprises de taille intermédiaire) sont peu nombreuses, signe que le contrôle économique sur les « têtes » de secteur et de filière sont très majoritairement extérieures au territoire. Ceci a été renforcé sur les dernières années par une activité de prise de contrôle de la part de groupes extérieurs au territoire de Vannes agglo d'entreprises locales.

Graphique - Etablissement de plus de 250 salariés suivant le secteur et la région de localisation du siège social (2003, Vannes agglo)

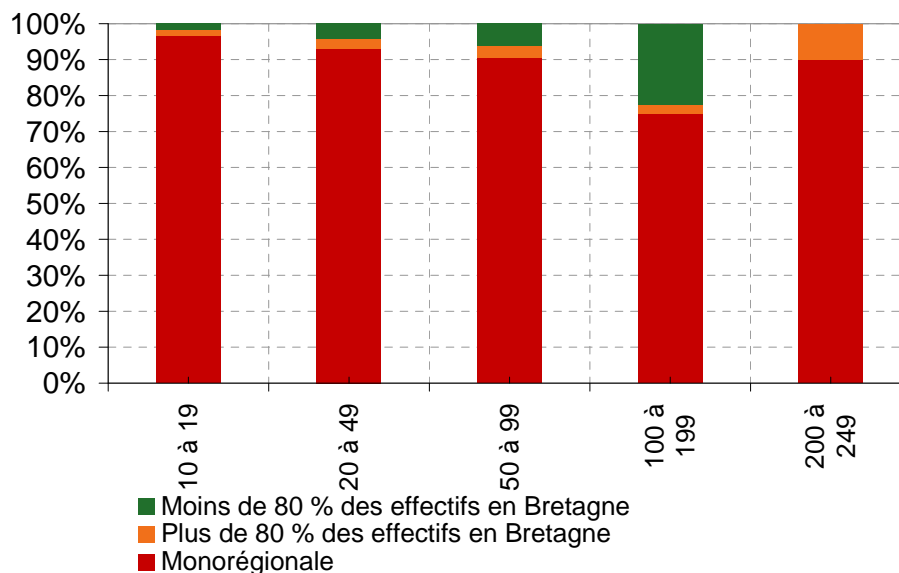


Sources : Insee - SIRENE, GECODIA

Cette problématique se retrouve aussi pour les PME entre 50 et 250 salariés. L'appareil productif vannetais est donc fortement dépendant de donneurs d'ordre extérieurs y compris pour les unités de taille plus modeste.

Au-delà des grands établissements, les entreprises entre 10 et 50 salariés et celles entre 20 et 250 salariés ont une focalisation sur le territoire de Vannes agglo marquée. Leur rayonnement mesuré à travers leur indice de mono-régionalité est faible, signe que les marchés captés par ces entreprises sont surtout locaux.

Graphique - Rayonnement régional des entreprises ayant leur siège à Vannes agglo et de plus de 10 salariés (Vannes agglo)



Sources : Insee - SIRENE, GECODIA

4. UNE DIMENSION METROPOLITAINE QUI RESTE DE TAILLE MOYENNE

Encadré - Emplois par fonction : Définition de l'Insee

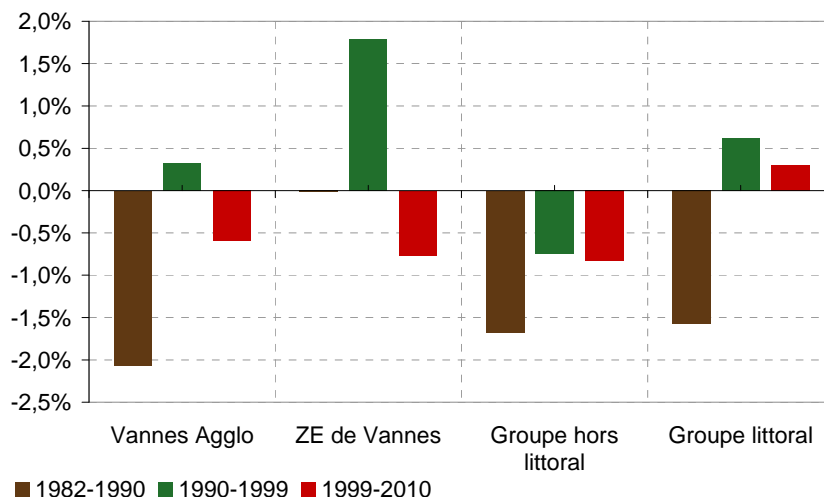
Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales à la fois aux secteurs d'activité, aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé) et aux niveaux de qualification. Cette grille des fonctions présente l'avantage de couvrir l'ensemble de l'emploi.

Parmi ces fonctions, certaines, plus présentes dans les grandes métropoles, sont nommées fonctions «métropolitaines» : il s'agit des fonctions de conception-recherche, prestations intellectuelles, gestion, culture-loisirs et commerce inter-entreprises. Les emplois de cadre dans ces 5 fonctions métropolitaines sont un indicateur de la spécialisation et du niveau de rayonnement économique des aires urbaines.

D'autres fonctions sont liées à des services à la population, résidente ou seulement présente pour le tourisme. On peut les qualifier de fonctions "présentielles". Il s'agit des fonctions d'administration publique, distribution, éducation-formation, santé et action sociale, services de proximité (incluant notamment les activités caractéristiques du tourisme).

Les fonctions de "production concrète" regroupent la fabrication, l'agriculture et le bâtiment-travaux publics, proches des traditionnels grands secteurs économiques. Enfin, les deux dernières fonctions sont appelées "transversales" : transports-logistique et entretien-réparation.

Graphique - Dynamique de l'emploi dans la fonction de fabrication (1999-2010)



Sources : Insee, traitements GECODIA

Sur le territoire de Vannes agglo, les emplois dans le domaine de la fabrication sont en recul. Ceci se retrouve sur les zones hors littoral mais les territoires littoraux ont été en expansion sur la dernière décennie grâce à des performances positives pour Saint-Brieuc (industrie), La Rochelle et La Roche-sur-Yon (industrie). L'emploi qualifié est moins représenté sur le territoire de la zone d'emploi de Vannes, le poids de l'industrie agroalimentaire tirant la moyenne du territoire vers le bas.

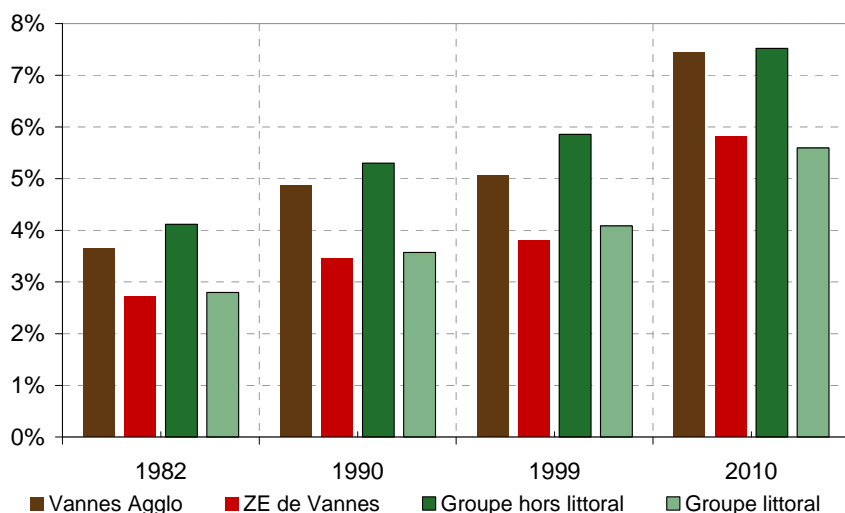
Il apparaît donc que la disponibilité en main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie est relativement limitée sur le territoire, d'une part, à cause de l'importance donnée à l'emploi non qualifié et, d'autre part, par une dynamique négative de l'emploi qualifié qui nuit à la fois à l'attractivité du territoire et aussi à une déqualification pour l'industrie après la perte d'emploi. En effet, les principales actions de réinsertion des demandeurs d'emploi conduisent à réorienter les demandeurs d'emploi vers les formations qualifiantes dans les services qui sont les principaux recruteurs sur le territoire.

Tableau - Emploi dans les fonctions métropolitaines

Emploi total		1982	1990	1999	2010
Vannes Agglo	Gestion	5048	5800	6348	8239
	Commerce inter-entreprises	848	1204	1764	2539
	Prestations Intellectuelles	676	924	1070	2214
	Culture, Loisirs	188	392	555	1268
	Conception, Recherche	168	352	563	821
	Total	6928	8672	10300	15079
	ZE de Vannes	Gestion	7948	8960	10454
Commerce inter-entreprises		1656	2064	2919	4353
Prestations Intellectuelles		1020	1384	1773	3393
Culture, Loisirs		500	764	1196	2397
Conception, Recherche		360	508	913	1387
Total		11484	13680	17255	25717
Emploi cadre		1982	1990	1999	2010
Vannes Agglo	Gestion	796	1048	1347	2168
	Prestations Intellectuell	232	308	314	849
	Commerce inter-entreprise	244	352	307	581
	Conception, Recherche	48	192	310	523
	Culture, Loisirs	104	196	234	487
	Total	1424	2096	2512	4608
ZE de Vannes	Gestion	1372	1584	2075	3458
	Prestations Intellectuell	384	484	523	1384
	Commerce inter-entreprise	396	552	492	926
	Culture, Loisirs	196	372	510	913
	Conception, Recherche	84	236	415	793
	Total	2432	3228	4015	7473

Source : GECODIA

Graphique - Poids des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total



Sources : Insee, traitements GECODIA

Vannes agglo, malgré la taille de sa population et le nombre de ses emplois, est une aire urbaine moyenne, très loin du seuil de 20 000 cadres des fonctions métropolitaines nécessaires pour être classée en « aire métropolitaine ». Malgré une croissance substantielle de l'emploi (+86 % entre 1999 et 2010), les cadres relevant de fonctions métropolitaines supérieures ne représentent que 7 % des emplois pour Vannes agglo et 5,8 % pour la zone d'emploi de Vannes.

Les cadres des fonctions métropolitaines sont principalement présents sur les fonctions de gestion (47 % au niveau de Vannes agglo et 46 % pour la zone d'emploi de Vannes), les fonctions de prestations intellectuelles et « culture-loisirs ». Les éléments précédents illustrent le rayonnement de proximité de Vannes agglo, qui concentre les donneurs d'ordre du territoire, les professions libérales ainsi que les principaux équipements culturels et sportifs. Son aire d'influence bien qu'en expansion reste limitée à son territoire proche.

L'écart observé entre la zone d'emploi de Vannes et les territoires « hors littoral » s'explique principalement par l'importance des emplois liés à la conception et la recherche, pour lesquels le territoire vannetais accuse un retard significatif. Avec un peu moins de 800 cadres dans les fonctions « conception - recherche » en 2010 sur la zone d'emploi (dont un peu plus de 500 sur Vannes agglo), le niveau est très en deçà de celui observé sur Poitiers (2 700 cadres), Annecy (1 900 cadres), Pau ou Chambéry (autour de 1 300 cadres chacun).

Au final, il apparaît que le marché du travail sur les fonctions métropolitaines est en expansion mais toujours étroit. Les fonctions liées à l'innovation sont sous-représentées malgré le pôle universitaire et l'expansion de la filière numérique. Ceci soulève plusieurs problématiques :

- Capacité d'insertion limitée sur le marché du travail local pour les étudiants formés sur le territoire ;
- Nécessaire attractivité pour alimenter en ressources humaines (notamment en profils expérimentés) l'expansion du secteur de l'informatique. Or, ceci pose la problématique de l'installation de l'emploi du conjoint (cadre de formation équivalente).

C La sphère présentielle au cœur de la dynamique

A retenir :

- *La sphère présentielle au cœur de la dynamique de Vannes agglo ;*
- *Sur longue période, les activités présentielles ont été les plus pourvoyeuses d'emploi ;*
- *Mais, la spécialisation présentielle n'a pas étouffé les activités industrielles ou services non présentiels ;*
- *Cette mutation économique est la conséquence de mouvements structurels sur les dernières décennies*
 - *Accroissement du niveau de vie moyen de la population ;*
 - *Développement des activités non marchandes ;*
 - *Migrations résidentielles et besoins de logement ;*
 - *Développement de l'activité touristique ;*
 - *Développement des activités liées au vieillissement.*

1. ECONOMIE PRESENTIELLE ET NON PRESENTIELLE

Le développement des territoires dépend de deux mécanismes : la capacité à capter du revenu de l'extérieur de leurs « frontières » (c'est ce qu'on appelle la Base ou revenus basiques) et la capacité à redistribuer ces revenus basiques dans leur économie locale sous la forme de dépenses de consommation. Cette approche a été actualisée par Laurent Davezies⁴.

La difficulté est ensuite de traduire au niveau de l'emploi et des secteurs d'activité cette classification. L'Insee a défini une répartition en deux sphères « présentielle » et « non présentielle ». Les activités présentielles sont celles mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (consommation et construction de logements ou d'équipement sur le territoire). Les activités non présentielles sont celles produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

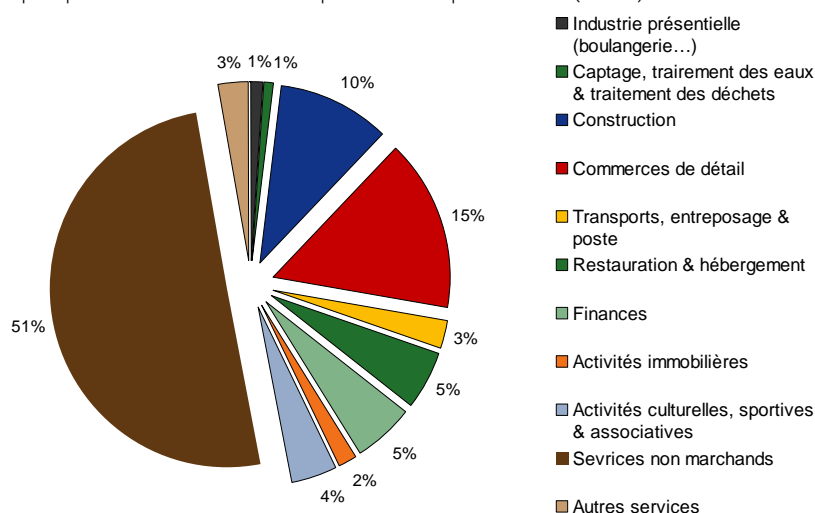
Dans ce cadre d'analyse, il n'y a pas de correspondance stricte entre la répartition par secteur des activités économiques au sens classique (agriculture, industrie, construction, services marchands et services non marchands) et les deux sphères. Certains secteurs sont 100 % présentiels ou non présentiels (secteurs non marchands, commerces de gros, etc...) quand d'autres (transports) peuvent présenter un mix entre les deux sphères.

En 2011, en croisant les données issues de CLAP sur l'emploi salarié tous secteurs confondus et celles de l'Acoss sur l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles, les $\frac{3}{4}$ des emplois salariés sont dans la sphère présentielle sur Vannes agglo. Les activités présentielles

⁴ Laurent DAVEZIES (2003). « La diversité du développement local dans les villes françaises ». Rapport à la DATAR. OEIL-CRETEIL, Université Paris XII, Créteil. Laurent DAVEZIES (2008). « La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses ». Ed. Seuil.

sont principalement focalisées sur les services non marchands, les commerces de détail, la construction et l'hébergement-restauration.

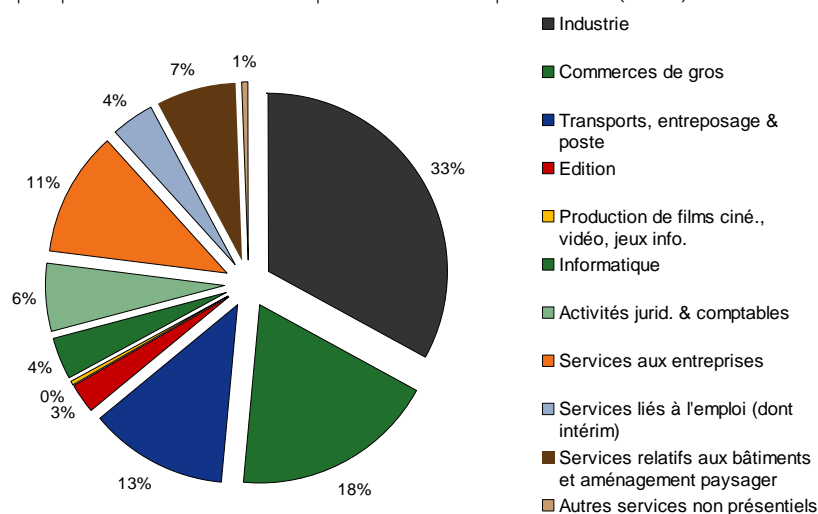
Graphique - Structure de l'emploi salarié présentiel (2011)



Sources : Insee - CLAP, Acoess, traitements GECODIA.

Les activités non présentesielles sont dans l'industrie mais majoritairement dans les services, avec un poids important des activités de commerces de gros et de services aux entreprises.

Graphique - Structure de l'emploi salarié non présentesiel (2011)

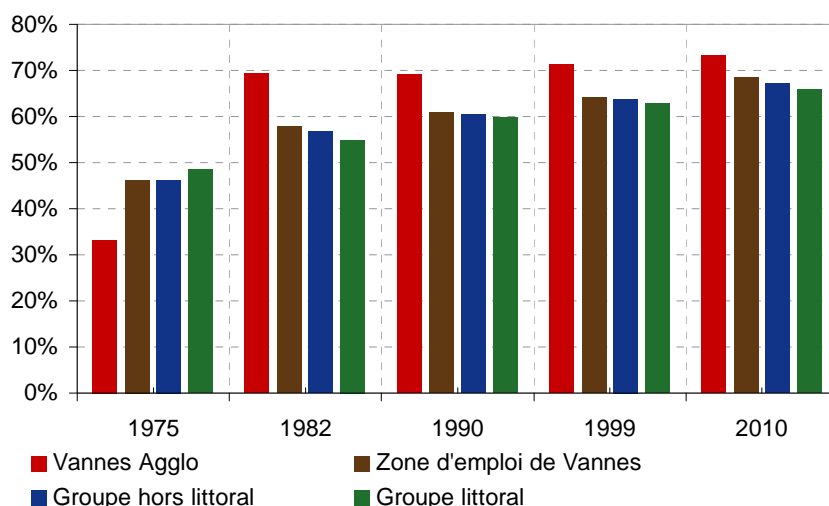


Sources : Insee - CLAP, Acoess, traitements GECODIA.

2. UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE PORTEE PAR LA SPHERE PRESENTIELLE

Sur longue période, le poids de la sphère présenteielle s'est accentué graduellement depuis le milieu des années 70 pour atteindre une concentration de 68 % des emplois sur la zone d'emploi en 2010 (1975 : 46 %). Sur le périmètre plus restreint de Vannes agglo, cette sphère présenteielle a aussi progressé nettement pour atteindre un poids supérieur à celui observé sur l'ensemble de la zone d'emploi. En 2010, 73,2 % des emplois sont liés à cette sphère sur la communauté d'agglomération. Vannes agglo, en tant que cœur administratif et résidentiel de la zone d'emploi se positionne logiquement comme un territoire plus présenteiel.

Graphique - Poids de l'emploi présenteiel dans l'emploi total



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

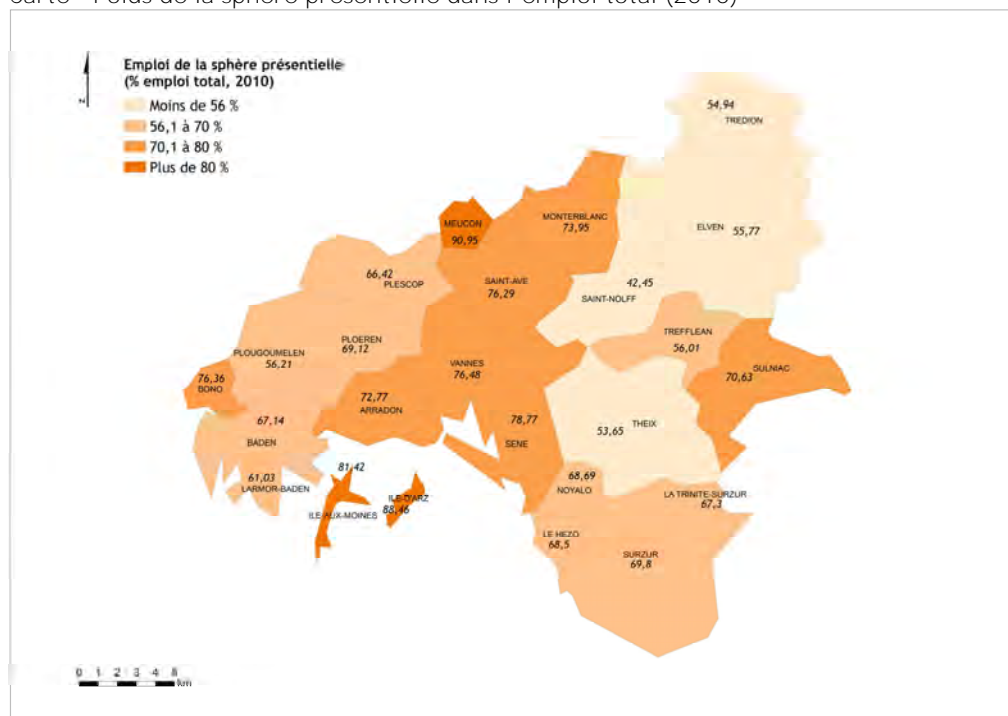
Cette mutation économique est la conséquence de mouvements structurels impactant le territoire sur les dernières décennies :

- Déclin de l'emploi dans l'agriculture ;
- Accroissement du niveau de vie moyen de la population et donc de la capacité à consommer des biens et services ;
- Vieillesse induisant une propension à consommer supérieure et un accroissement de besoin au niveau des activités liées à la santé et à l'action sociale ;
- Migrations résidentielles et besoins de logement induits ;
- Développement de l'activité touristique ;
- Développement des activités non marchandes (administrations, santé & éducation) au cours des dernières décennies.

Quatre secteurs expliquent en grande partie la dynamique de l'activité présenteielle sur longue période : le secteur public (administrations, santé humaine, action sociale et éducation), le commerce de détail, l'hébergement-restauration et la construction. Ces secteurs sont à la source de 82 % des créations d'emploi sur la zone d'emploi et des deux tiers sur Vannes agglo entre 1999 et 2010. A l'inverse, la très forte chute de l'emploi dans l'agriculture (cf. ci-avant) a participé à réduire l'importance de la sphère non présenteielle.

Pour les communes composant Vannes agglo, le poids de la spécialisation présenteielle est très variable d'une commune à l'autre. Ainsi, 19 communes présentent un poids de cette sphère supérieur à 60 % des emplois, les autres ayant une spécialisation moins marquée (Saint-Nolff se distinguant avec une sphère présenteielle pesant moins de 50 % de l'emploi total du fait de la présence d'un grand groupe).

Carte - Poids de la sphère présentielle dans l'emploi total (2010)



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

La sphère non présentielle a connu une évolution marquée par le fort recul des années 70 et 80 de l'emploi agricole qui a fortement pesé sur cette sphère. Toutefois, au cours des années 90 et 2000, la progression de l'emploi productif dans l'industrie et les services « exportables » a permis de stopper cette érosion. Par conséquent, la spécialisation sur la sphère présentielle observée au niveau de l'économie vannetaise n'a pas étouffé sur Vannes agglo ou sur le territoire plus large de la zone d'emploi l'économie productive.

Tableau - Taux de croissance annuel moyen de l'emploi suivant la sphère

		75-82	82-90	90-99	90-10
Non présentielle	Vannes Agglo	-7,8%	1,3%	0,7%	1,4%
	Zone d'emploi de Vannes	-2,1%	-0,4%	0,4%	0,6%
	Groupe hors littoral	-1,9%	-0,3%	-0,2%	0,6%
	Groupe littoral	-1,0%	-1,5%	-0,2%	0,7%
Présentielle	Vannes Agglo	14,3%	1,2%	1,9%	2,3%
	Zone d'emploi de Vannes	4,8%	1,2%	1,9%	2,4%
	Groupe hors littoral	4,3%	1,5%	1,4%	1,9%
	Groupe littoral	2,6%	1,0%	1,3%	1,8%

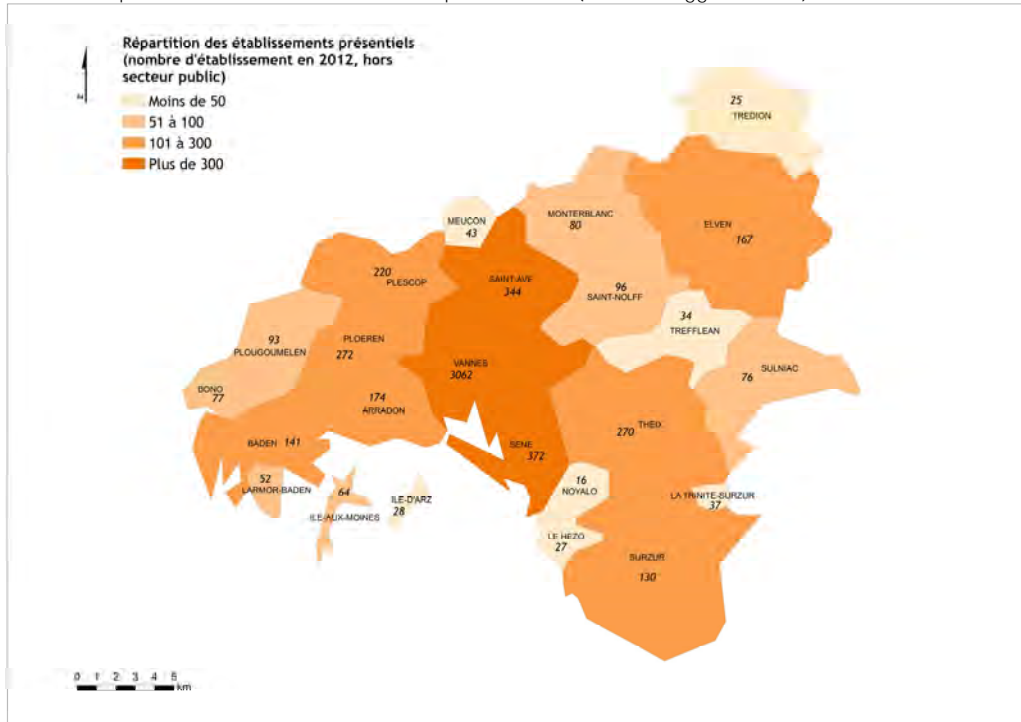
Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

Les activités non présentielles sont principalement localisées sur le cœur de Vannes agglo (Vannes et première couronne), avec 86,5 % de l'emploi non présentiel (57,1 % pour la seule commune de Vannes). Cette concentration plus forte que pour l'emploi total illustre la localisation sur un territoire réduit des activités industrielles et des services non présentiels.

Les entreprises présentielles sont principalement localisées sur le cœur de Vannes agglo (Vannes et première couronne) mais la présence est tout de même notable sur l'ensemble

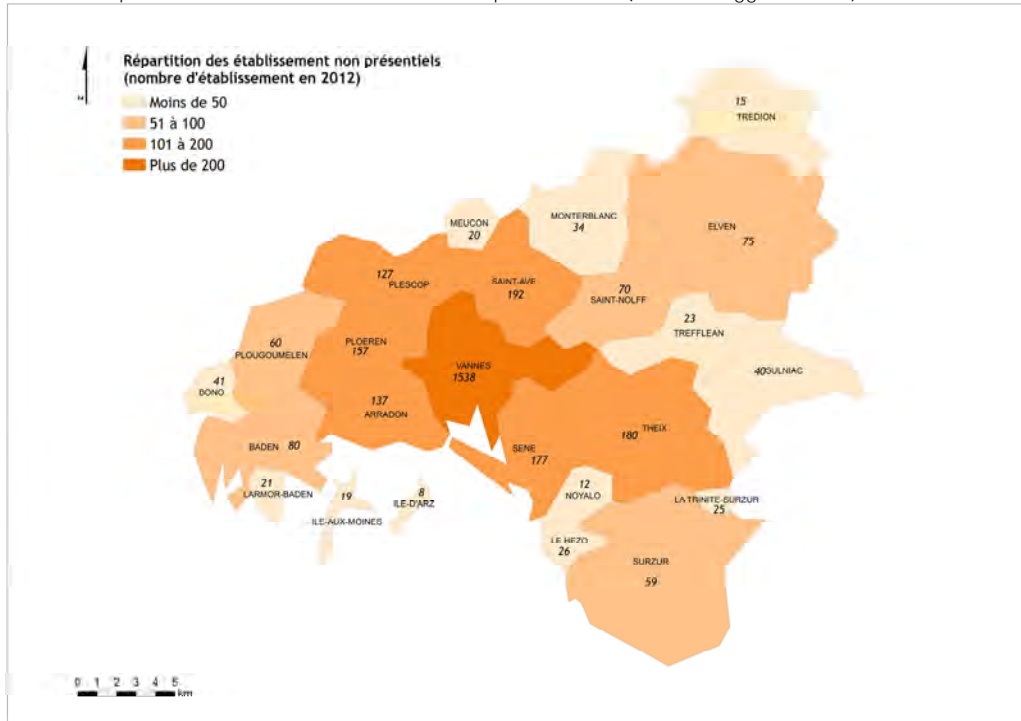
du territoire. En revanche, les activités non présentes sur Vannes et les communes de Saint-Avé, Séné et Theix.

Carte - Répartition des établissements présents (Vannes agglo, 2010)



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

Carte - Répartition des établissements non présents (Vannes agglo, 2010)



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

D Dynamique sectorielle

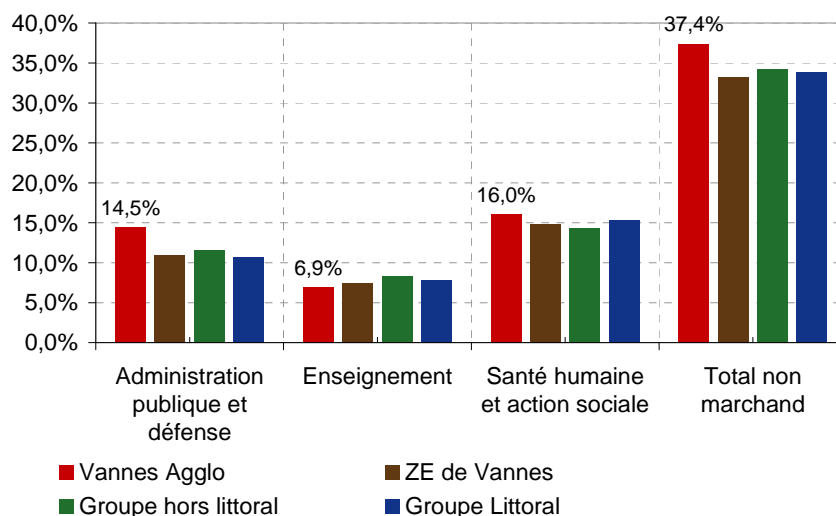
A retenir :

- Une sphère présentielle avec 3 poids lourds. Le secteur non marchand a représenté 23 % des créations d'emploi entre 1999 et 2010 sur Vannes agglo. La construction et les commerces ont aussi été d'importants contributeurs. Toutefois, l'emploi est en stabilisation dans les commerces et en baisse dans la construction.
- La sphère non présentielle est diversifiée. Les activités non présentes sont loin d'être négligeables (1/4 de l'emploi salarié en 2011).
- L'industrie reste le poids lourd, suivie du commerce de gros et du transport (IAA : 1 400 emplois, activité en croissance ; Numérique : 830 emplois, activité en croissance ; Nautisme : 500 emplois mais activité en repli) ;
- Les services non présents, notamment les TIC et les services aux entreprises, sont dynamiques.

1. LE SECTEUR PUBLIC, PREMIER SECTEUR PRESENTIEL

Parmi les secteurs purement présentsiels, le secteur non marchand est le plus important en termes d'emploi mais aussi le gros contributeur sur longue période aux créations d'emploi sur le territoire.

Graphique - Part de l'emploi public dans l'emploi total par secteur (2011)



Sources : Insee - CLAP, traitements GECODIA.

Tableau - Emplois salariés dans le secteur non marchand (2011)

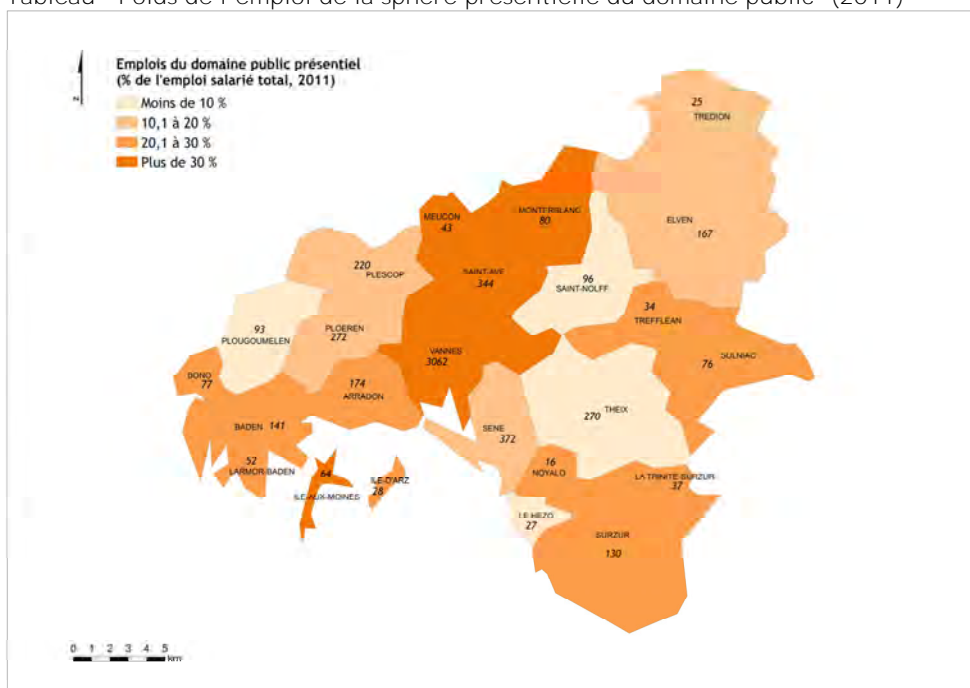
	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Agglo
Administration publique et défense	11 072	7 752
Enseignement	7 550	3 717
Activités pour la santé humaine	7 178	5 169
Hébergement médico-social et social	4 040	1 415
Action sociale sans hébergement	3 737	2 007

Sources : Insee - CLAP, traitements GECODIA.

Au sein du secteur public, le segment le plus dynamique a été celui de la santé et de l'action sociale. Avec un rythme de création d'emploi qui est resté très soutenu durant près de 30 ans (+3,5 % par an en moyenne entre 1982 et 2010 ; +3,3 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2010), il a accompagné l'évolution de la démographie du territoire et son vieillissement. L'importance de la pression démographique sur ce secteur explique aussi que l'évolution pour ce type d'emploi reste proche de celle des groupes de comparaison qui connaissent les mêmes mouvements (littoral et hors littoral : +3,2 % entre 1999 et 2010 chacun). Ensuite, les effectifs des administrations des collectivités locales et de l'Etat présents sur le territoire de la zone d'emploi ont progressé de près de 1,6 % par an en moyenne entre 1982 et 2010. Seules les fonctions liées à l'éducation et la formation ont connu une rupture de tendance sur la dernière décennie, avec un rythme de progression qui tombe à seulement +0,8 % par an en moyenne entre 1999 et 2010 (Vannes agglo : +0,5 %).

Plus largement, le secteur non marchand a représenté 34,2 % des créations d'emploi totales entre 1999 et 2010 sur la zone d'emploi et 22,6 % sur Vannes agglo. L'ensemble de ce secteur constitue donc le premier pôle de création d'emploi sur la zone d'emploi ou sur Vannes agglo.

Tableau - Poids de l'emploi de la sphère présentielle du domaine public⁵ (2011)



Sources : Insee - CLAP, traitements GECODIA.

Au niveau du territoire, le secteur public est principalement concentré sur Vannes agglo et plus spécifiquement sur la commune de Vannes et, dans une moindre mesure, sur la commune de Saint-Avé. La plupart des grands établissements publics (plus de 500 salariés), quelque soit le sous-secteur (administration, santé ou éducation) est localisée sur Vannes (dont Conseil général, Centre hospitalier Bretagne Atlantique et commune de Vannes ayant plus de 1 000

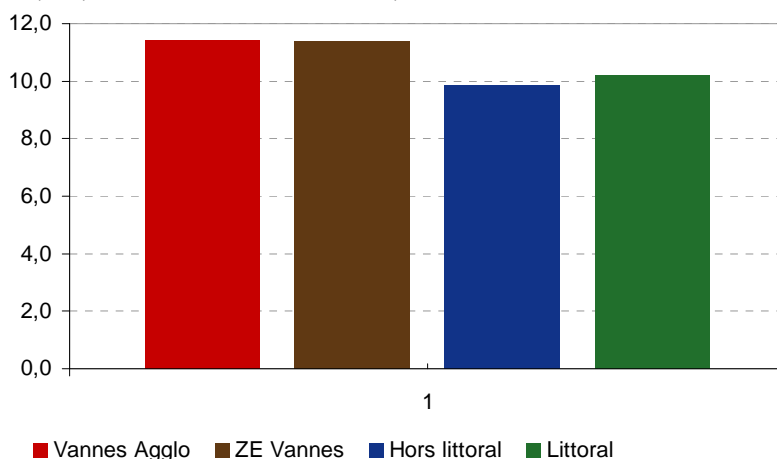
⁵ Un établissement appartient à ce domaine s'il fait parti d'une entreprise de catégorie juridique 7 (Personne morale ou organisme soumis au droit administratif) ou si plus de la moitié de son effectif fait parti de la fonction publique d'État.

salariés...) qui concentre 70 % de l'emploi public localisé de Vannes agglo en 2011 (88 % avec Saint-Avé, dont Etablissement public de santé mentale du Morbihan et syndicat inter hospitalier logistique du Golfe du Morbihan).

2. LA DISTRIBUTION ET LES COMMERCE DE PROXIMITE

L'augmentation de la population, le développement du tourisme et un niveau de vie en hausse constante ont favorisé le développement de la distribution sur le territoire (le commerce de détail est un secteur 100 % présentiel). Ce pôle représente le 2^e secteur en termes d'emploi au niveau de la zone d'emploi de Vannes (11 310 emplois salariés en 2011 pour le commerce de détail y compris commerce et réparation de véhicules, soit 11,2 % du total de l'emploi) ou de Vannes agglo (6 190 emplois salariés, soit 11,5 % du total).

Graphique - Nombre de commerce pour 1'000 habitants (2012)

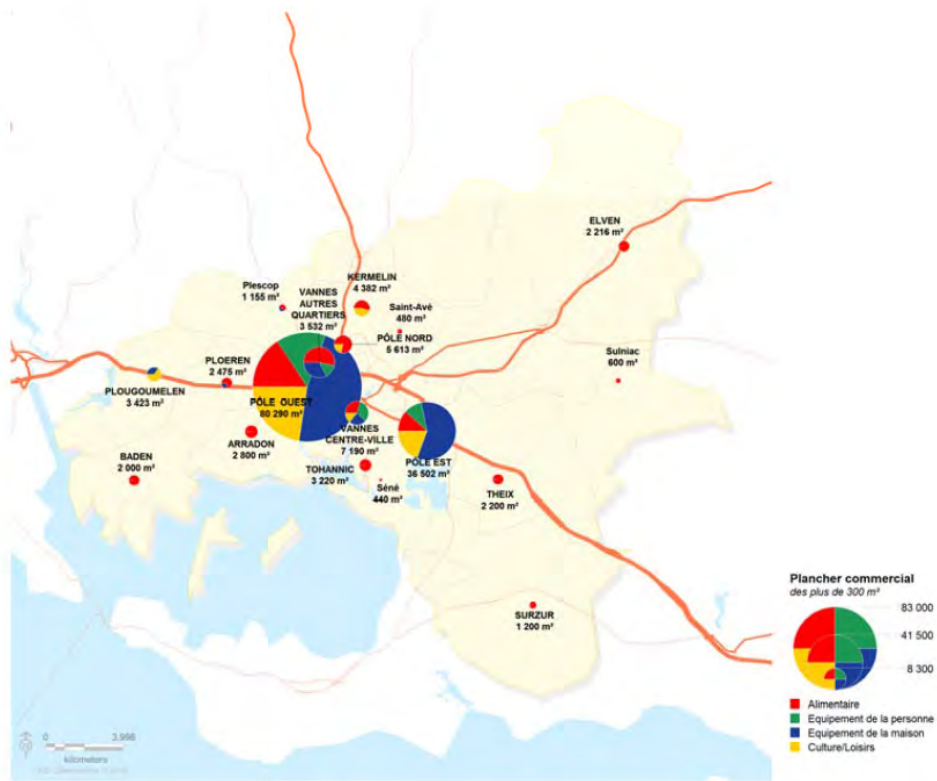


Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA.

La progression de l'emploi s'est accompagnée d'un développement de l'offre commerciale robuste. Le nombre de commerces ramené au nombre d'habitant apparaît supérieur à celui des territoires de comparaison, signe d'une intensité concurrentielle plus élevée sur l'économie vannetaise.

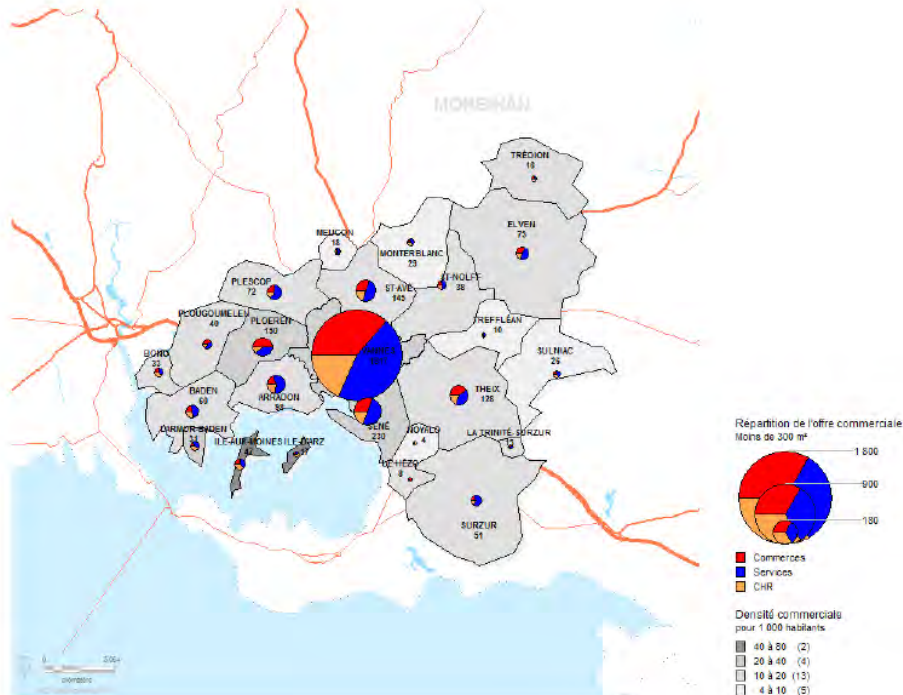
Les commerces de proximité sont présents sur tout le territoire mais le cœur de Vannes agglo concentre les grands équipements commerciaux

Carte - Commerces de plus de 300 m² de surface



Sources : Insee - SIRENE (2010), DAC.

Carte - Commerces de moins de 300 m² de surface



Sources : Insee - SIRENE (2010), DAC.

Une attractivité importante et une évasion commerciale faible

Le diagnostic Commercial met en évidence à travers l'exploitation des données de l'enquête « Analyse des flux de consommation des ménages morbihannais 2012 » de la CCI 56 deux éléments structurants qui expliquent la surreprésentation de l'appareil commercial sur Vannes aggro ainsi que ces performances sur la dernière décennie :

- Une zone de chalandise de l'appareil commercial qui s'étale bien au-delà des limites administratives de Vannes aggro, englobant la majeure partie du territoire défini par la zone d'emploi. Ceci permet aux commerces de Vannes aggro d'évoluer sur un potentiel de consommation (produits de consommation courante) évalué à près de 1 295 millions d'euros (2012), contre 790 millions d'euros pour Vannes aggro seule ;
- Deuxièmement, l'évasion reste modérée au niveau de l'agglomération (vente par Internet : 3 % de la dépense commercialisable ; reste département du Morbihan : 3 % ; agglomérations de Rennes, Nantes et Paris : moins de 1 %).

Un commerce de proximité qui bénéficie de la consommation régulière

Niveau de fonction commerciale	Typologie d'offre	Chiffre d'affaires
Majeur	Offre développée et diversifiée sur des achats quotidiens à exceptionnels	Supérieur à 400 M€
Agglomération	Offre répondant à des achats quotidiens à occasionnels (lourds et légers)	Supérieur à 45M€
Appui	Offre répondant à des achats quotidiens à occasionnels (lourds et légers)	Entre 10 et 45 M€
Proximité	Offre répondant à des achats quotidiens, hebdomadaires (structuration autour d'un ou plusieurs supermarchés) voire occasionnels lourds	Entre 5 et 15 M€
Hyper proximité	Offre répondant à des achats quotidiens ayant un rayonnement local	< 5 M€

Source : AID Observatoire

Hiérarchie des polarités à l'échelle du SCoT

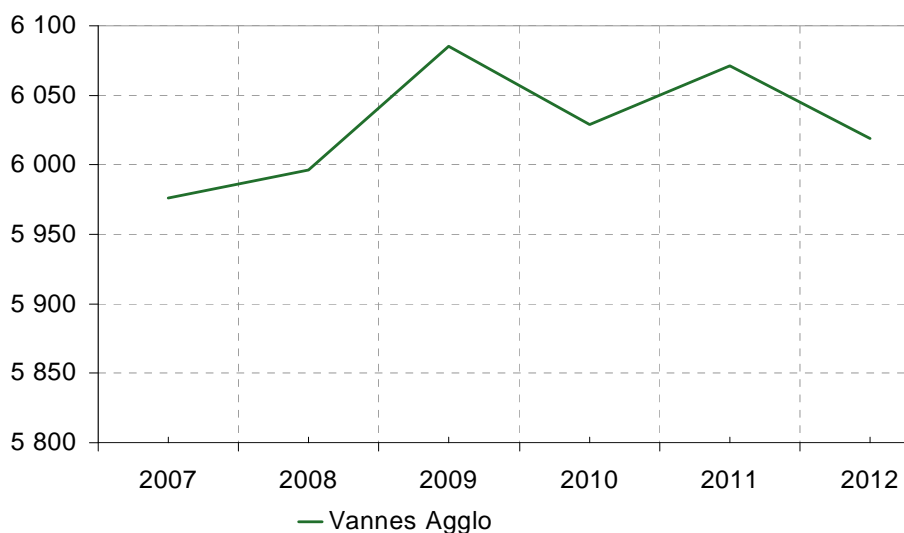


Remarque méthodologique : la polarité correspond à la **commune** (centralité + pôle(s) de périphérie) afin d'avoir une approche macroéconomique de la fonction commerciale à l'échelle du SCoT.

L'emploi stable dans le commerce de détail

Dans un contexte peu favorable à la consommation depuis 2008 (épargne de précaution, dégradation du marché du travail, gains de pouvoir d'achat faible), l'emploi salarié dans le commerce de détail a résisté sur les dernières années. Ainsi, sur Vannes agglo, l'emploi a légèrement fléchi entre 2009 et 2012 mais le niveau global reste autour de 6 050 emplois sur les dernières années. L'absence de dynamique positive est imputable aux pertes d'emploi dans la grande distribution (supermarché et hypermarchés), les autres segments étant en progression.

Graphique - Emplois salariés dans le commerce de détail y compris automobile (fin d'année)

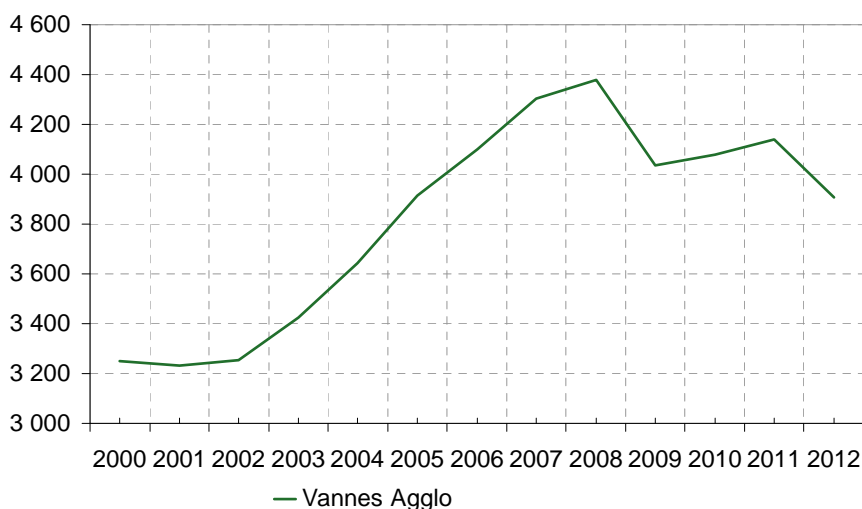


Sources : Acooss, traitements GECODIA.

3. LES AUTRES ACTIVITES PRESENTIELLES

3.1 Construction et immobilier

Graphique - Emplois salariés dans la construction



Sources : Insee - ESTEL, estimation GECODIA pour 2011 et 2012.

La dynamique démographique, la progression du nombre d'entreprises et les dépenses d'équipement des collectivités locales ont fourni à la construction et, plus largement l'immobilier, une base d'activité solide sur les dernières années mais qui a perdu progressivement en dynamisme.

Toutefois, si l'activité a été globalement dynamique sur la dernière décennie, avec des créations d'emploi autour de +3 % en moyenne entre 1999 et 2010 pour Vannes agglo et +4 % pour la zone d'emploi, on observe une rupture de tendance sur la fin de période. Le contexte économique et financier est défavorable à l'immobilier et ceci se retrouve dans les niveaux de mises en chantiers en net recul sur les dernières années.

3.2 Autres services présentsiels

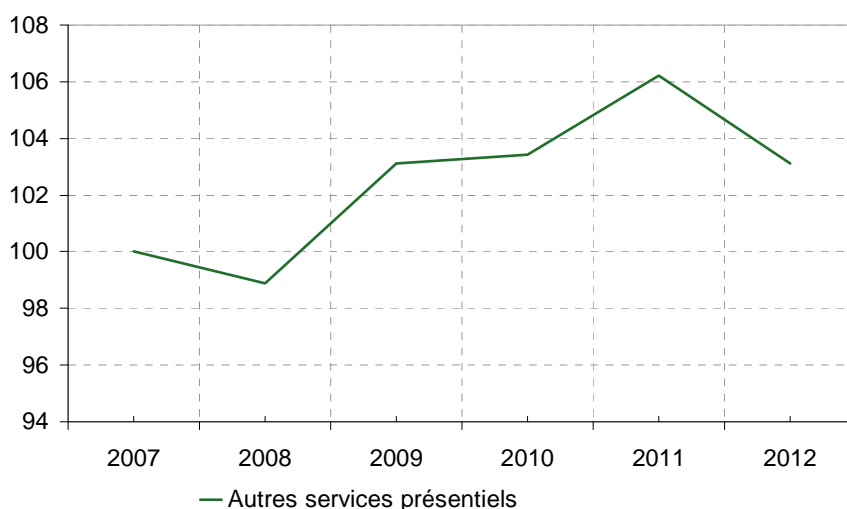
Les autres services marchands présentsiels sont formés d'une diversité assez forte de secteurs. On trouve au premier plan les activités d'hébergement et restauration qui sont liées en grande partie au tourisme (cf. partie V. Tourisme).

Tableau - Emplois salariés dans les services présentsiels hors commerce de détail (Vannes agglo, 2011)

	Vannes Agglo
Transports	390
Entreposage	19
Poste	691
H&R	2 119
Projection de films	24
Telecommunications	233
Finances	2 190
Activités immo.	664
Activités vétérinaires	34
Agences de voyages	55
Services en lien avec les bâtiments	120
Activités créatives, art. & spectacle	53
Activités culturelles	84
Activités sportives & loisirs	375
Activités associatives	1 169
Autres services présentsiels	713

Sources : Insee-CLAP, Acoos, traitements GECODIA.

Graphique - Variation de l'emploi entre 2007 et 2012 dans les autres services présentsiels (base 100 = 31/12/2007)



Sources : SOeS-SITADEL, traitements GECODIA.

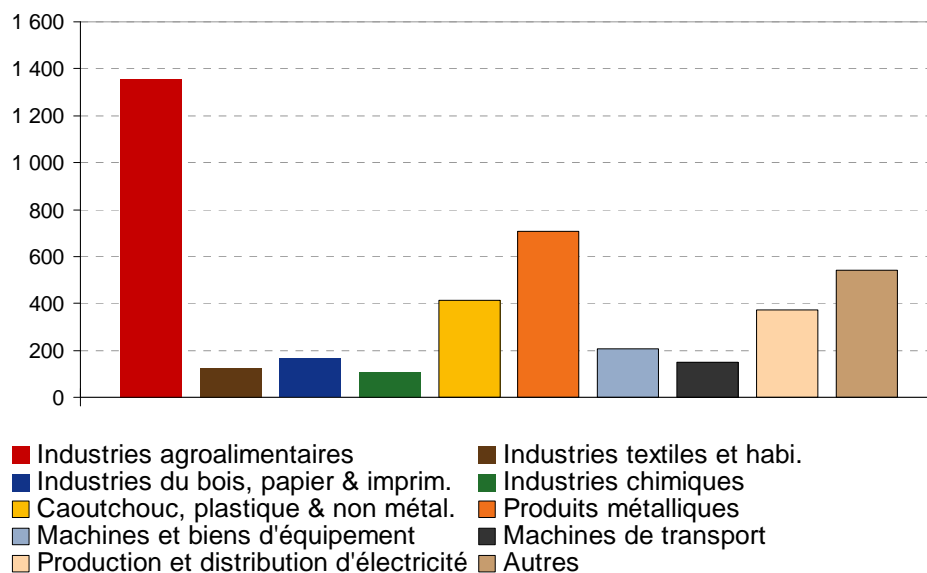
Dossier d'approbation

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

4. LES SECTEURS A DOMINANTE NON PRESENTIELLES

4.1 Industries

Graphique - Emplois salariés dans l'industrie (hors industrie présenteielle, 2011)



Sources : Insee-CLAP, Acoess, traitements GECODIA.

Le principal secteur industriel est l'agroalimentaire. Une fois retirées les quelques activités classées présentesielles dans ce secteur (boulangerie, pâtisserie), ce secteur focalise près de 1 350 emplois salariés fin 2011, soit 3,3 % de l'emploi salarié en 2011. Il s'agit de l'un des points différenciant du territoire de la zone d'emploi (7,8 % de l'emploi salarié en 2011) dans lequel Vannes agglo s'insère, même si le poids reste au final inférieur sur l'agglomération. Cette part importante se retrouve sur le groupe de comparaison littoral (7,2 % en 2011), les territoires bretons ayant une forte proportion d'IAA. Le groupe hors littoral est largement en dessous en termes de poids (2,2 % en 2011).

L'agroalimentaire se subdivise en deux blocs. D'un côté, un ensemble assez hétérogène regroupant environ 730 emplois fin 2011 pour 58 établissements actifs surtout dans les aliments transformés (pain industriels et aliments transformés) avec quelques établissements de grandes tailles (3 entre 100 et 199 salariés et une structure entre 200 et 249 salariés). De l'autre, 11 établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments pour animaux et autres produits alimentaires avec la présence d'établissements de grande taille (2 établissements entre 200 et 249 salariés). Ils comptabilisent près de 630 salariés fin 2011.

Le deuxième grand secteur industriel est regroupé autour de l'usine Michelin sur Vannes qui emploie près de 700 salariés.

Hormis l'agroalimentaire et le pôle de fabrication d'éléments métalliques de Michelin, les autres filières industrielles structurées identifiables sur le territoire sont liées au nautisme, la chimie et les industries de machines et biens d'équipements électriques et électroniques :

- Le nautisme avec 104 établissements⁶ et environ 430 emplois sur Vannes agglo ;

⁶ Source : Cluster Nautisme Morbihan.

- Les industries chimiques, pharmaceutiques et plasturgiques avec 17 établissements et environ 380 emplois. Il s'agit principalement de petites structures mais seulement 2 établissements entre 50 et 199 salariés ;
- Les industries électriques, électroniques et de machines mécaniques qui forment un ensemble de près de 130 emplois fin 2011 pour 23 établissements (dont 3 entre 20 et 49 salariés et 1 entre 50 et 99 salariés).

Les autres secteurs industriels, soit près du tiers de l'emploi industriel (environ 1 000 emplois fin 2011), les structures sont principalement de petite taille et les secteurs restent de taille modeste.

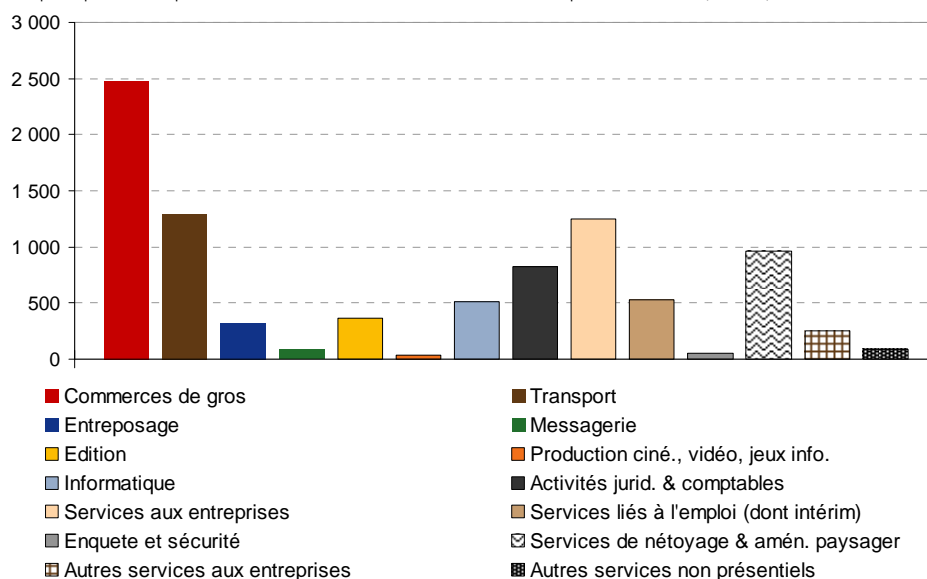
Enfin, il faut noter la présence d'EDF qui forme un pôle autour de la production et la distribution d'énergie qui pèse près de 354 emplois.

Le contexte économique est difficile pour la plupart des secteurs industriels. Toutefois, les dynamiques observées à travers la source Acoiss sur l'emploi en fin d'année montrent une baisse pour les petits secteurs industriels (parfois lourde comme pour la fabrication de matériel de transport dans le nautisme).

En revanche, l'emploi est en croissance pour l'agroalimentaire (surtout les activités liées aux aliments pour animaux) et plus marginalement pour le secteur des industries électriques, électroniques et de fabrication de machines mécaniques et l'énergie.

4.2 Services non présentsiels

Graphique - Emplois salariés dans les services non présentsiels (2011)



Sources : Insee-CLAP, Acoiss, traitements GECODIA.

Les services non présentsiels sont principalement les activités de commerce de gros, le transport interurbain de marchandises et les services liés à l'activité des entreprises. L'ensemble des services non présentsiels concentre près de 9 060 emplois fin 2011, soit plus de deux fois plus que l'industrie sur Vannes agglo.

Hormis pour le commerce de gros, le transport et le nettoyage industriel, où 4 établissements dépassent les 100 salariés, la grande majorité de l'appareil productif est constitué de petits établissements.

Au niveau des services, on note la présence d'une filière identifiée avec les entreprises du numérique qui regroupent 65 entreprises soit 831 emplois⁷. Sur Vannes agglo, cette filière est présente sur les activités suivantes :

- édition logicielle ;
- Internet & solutions Web ;
- informatique industrielle/ingénierie de process.

Pour les services non présentsiels, la dynamique de l'emploi a été marquée par une contraction de l'emploi pour le commerce de gros, les activités de transport (pertes d'emploi principalement dans le transport routier) entre 2007 et 2012. L'intérim a connu une chute très lourde sur 2008 et 2009 suivie d'un redressement mais son niveau reste largement en deçà de 2007 à la fin 2012.

Globalement, les services non présentsiels sont aussi en recul, avec des pertes d'emplois dans les grands sous-secteurs trop importantes pour être compensées par l'augmentation de l'emploi dans les activités liées aux NTIC ou aux services aux entreprises (dont conseil, R&D et ingénierie).

⁷ Source : VIPE.

E Tourisme

A retenir :

- *Un territoire aux multiples facettes (littoral, urbain, rural, Golfe du Morbihan) et un patrimoine riche ;*
- *Une bonne desserte routière et ferroviaire et des opportunités avec de futurs équipements (LGV, aéroport NDDL) ;*
- *Un volume et une variété pour les hébergements marchands et un tourisme récurrent via les résidences secondaires*
- *Liens entre économie locale et tourisme (nautisme, tourisme d'affaire) et des retombées économiques importantes ;*
- *Un potentiel encore à exploiter avec la mise en valeur du patrimoine encore à venir (PNR, Unesco), un cadre préservé pour les activités douces et sportives de pleine nature, une position géographique intéressante pour le tourisme d'affaire de proximité et la possibilité d'implanter des équipements touristiques supplémentaires ;*
- *Toutefois, un manque de visibilité de la destination vannetaise au niveau national et une image encore « moyen de gamme ». Une destination sans vraiment de « couleur marketing » ;*
- *Une concentration sur quelques communes littorales alors même sur les contraintes réglementaires et environnementales y sont fortes ;*
- *Un environnement concurrentiel qui se durcit.*

Le tourisme est la première industrie mondiale à l'export. Cette industrie a été particulièrement dynamique sur les dernières décennies avec une progression annuelle moyenne des voyages de près de +4 % entre 1990 et 2011. Malgré un contexte moins porteur (crise post-11 septembre 2001, Grande Récession de 2008-2009), les voyages ont progressé en moyenne annuelle de +3,5% par an entre 2000 et 2011. La France reste la première destination mondiale (en termes de nombre de touristes, mais pas en chiffre d'affaire). Toutefois, les données collectées par la DGCS montrent que la destination France, dépassée en termes de dynamisme, perd des parts de marché graduellement sur les dernières années.

Le secteur du tourisme fait face à des évolutions sociales et technologiques importantes :

- Evolution démographique impactant les hébergements (vieillesse, évolution du modèle familial) ;
- Evolution du rapport au temps (baisse des taux de départ, réduction de la durée des séjours, recherche d'optimisation du temps libre, rapprochement entre temps de travail et temps de loisirs, déplacements d'hyper-proximité) ;
- Féminisation des pratiques touristiques ;
- Glissement des frontières entre producteur et consommateur et émergence de nouvelles valeurs (plaisir, convivialité, respect de la nature, développement durable) ;
- Développement de modes de transport alternatifs à la voiture ;
- Le développement de l'innovation avec des mutations de :
 - pratiques dans certaines filières (tourisme santé/nature, tourisme urbain) ;
 - modes d'hébergement (développement de « resorts » réunissant en un lieu unique l'offre d'hébergement et les activités de loisirs...) et des loisirs ;
 - modes de promotion, commercialisation et accueil en amont du séjour (e-tourisme apportant de l'information de la recherche de la destination à la réservation), durant le séjour (m-tourisme, qui apporte une information sur l'offre accessible sur place à partir des téléphones mobiles) et après le séjour (création et l'animation de communautés sur Internet).

1. L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION VANNES GOLFE DU MORBIHAN

1.1 La destination Vannes Golfe du Morbihan, une bonne accessibilité, mais une notoriété à conforter

12 des 15 communes bordant le Golfe du Morbihan font partie de Vannes agglo. A ce titre, cette collectivité possède donc une certaine légitimité à revendiquer la destination « Golfe du Morbihan ».

Il existe des entités intercommunales plus vastes, mais aucune ne comprend l'ensemble du Golfe (en dehors du Parc Naturel Régional du Golf du Morbihan (PNRGM)) :

- Le Pays touristique de Vannes Lanvaux ne prend pas en compte les parties sud et ouest du Golfe.
- Idem pour le Pays de Vannes, qui est plus orienté sur l'intérieur du département.

Trois Pays touristiques recouvrent le périmètre du territoire englobant le Golfe du Morbihan :

- Le Pays touristique d'Auray
- Le Pays touristique de Vannes Lanvaux



Source SIAGM

Le territoire bénéficie d'une excellente desserte routière, avec un réseau de voies rapides et d'autoroutes le reliant aux principales villes du Grand Ouest. Rennes et Nantes sont accessibles en 1 heure et Brest en 2 heures. Depuis Paris, Vannes est accessible en 4 heures par voie express et autoroute. La bonne desserte routière apparaît donc comme un point fort du territoire car l'essentiel des flux touristiques transite aujourd'hui par la route (seulement 5 % des trajets touristiques par train).

La gare de Vannes, troisième gare de Bretagne avec 1 450 000 voyageurs par an, permet d'accéder en une heure aux métropoles de Nantes et Rennes. Paris est accessible en 3 heures de train, durée qui sera réduite à 2h20 en 2017 avec l'arrivée de la LGV.

Les petits aéroports de proximité de Vannes et Quiberon n'enregistrent pas des trafics significatifs (cf. tableau ci-dessous) et ne sont pas compétitifs sur les vols réguliers ou charters.

Tableau - Flux de transport aérien (nombre de passager)

Trafic total	2008	2009	2010	2011	2012
Vannes	822	1 239	1 567	1 291	734
Lorient	217 603	187 754	176 727	181 961	176 331
Rennes	496 135	430 797	410 900	432 931	453 121
Nantes	2 731 563	2 650 611	3 031 510	3 246 226	3 631 693
Quiberon		3046	6685	4072	3706

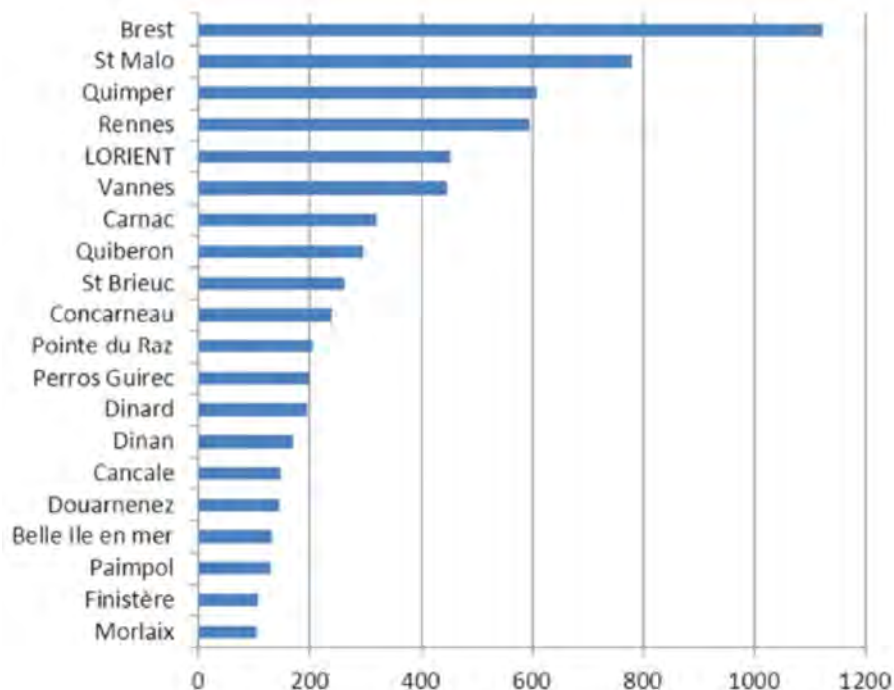
Dont low cost	2008	2009	2010	2011	2012
Rennes	54 785	52 191	49 992	45 714	44 585
Nantes	413 228	386 144	652 779	707 067	1 097 332

Sources : Union des aéroports français, GECODIA

L'offre aérienne transite principalement via Lorient ou les aéroports plus lointains. L'aéroport international de Nantes (5ème aéroport de province), est situé à 1 heure en voiture par la voie express. Cet aéroport propose 40 destinations régulières directes, dont 5 vers des hubs internationaux et développe une offre low cost importante.

En matière de mobilité touristique locale, le port de commerce de Vannes est un équipement indispensable. Il constitue une base de toutes les compagnies maritimes qui assurent les liaisons vers les îles (îles du Golfe et du large) et un port de transit de la plupart des marchandises à destination de Belle Ile. Au global, 250 000 passagers et 30 000 t de fret ont transité par ce port en 2013, qui vient de faire l'objet de travaux récents.

Graphique - Nombre de citations spontanées à la question « lieux et endroits de Bretagne connus ne serait-ce que par le nom » (enquête auprès de 3 000 internautes)



Source : CRT Bretagne (Enquête Toluna 2011).

D'après l'enquête réalisée en 2011 par le CRT Bretagne, la notoriété de Vannes semble encore limitée. La destination se situe au 6^e rang des lieux et endroits cités en Bretagne juste derrière Lorient. Mais en dehors de la ville de Vannes, aucun site appartenant au territoire de Vannes agglo n'est cité, même pas le Golfe du Morbihan. Ce sont la presqu'île de Quiberon et Carnac qui arrivent juste derrière Vannes. Par ailleurs, l'enquête Morgoat réalisée à l'échelle de la Bretagne et déclinée sur la Pays touristique de Vannes Lanvaux en 2005, indique que les centres d'intérêt majeurs concernent le patrimoine, la découverte de la région et les activités liées à la mer.

La notoriété de la destination Vannes Golfe du Morbihan dispose donc de marges d'amélioration sur la base de l'existence d'un environnement maritime et patrimonial lié à la présence du Golfe. Le développement de cette notoriété appellera un ciblage des publics touristiques, en cohérence avec le positionnement et le projet touristique des territoires. L'identification de ces cibles est un point souligné par le Conseil Général du Morbihan.

1.2 L'hébergement touristique

La capacité d'accueil totale, hébergement marchand et non marchand, s'élève à 41888 lits touristiques sur Vannes agglo (10,5% de la capacité de la zone d'emploi) et à 401170 lits touristiques sur la zone d'emploi de Vannes.

Tableau - Lits en hébergements marchands et résidences secondaires en 2013 (2010 pour les résidences secondaires)

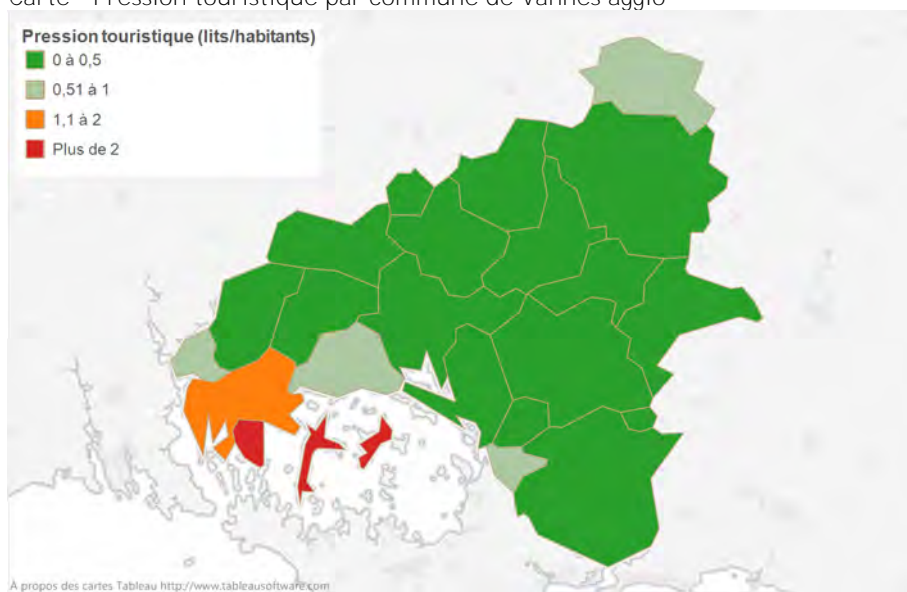
	Nombre de lits		% du total des lits	
	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Agglo	Zone d'emploi de Vannes	Vannes Agglo
Campings	86534	8064	21,6%	19,3%
Chambres d'hôtes	2279	582	0,6%	1,4%
Gîtes ruraux	2896	471	0,7%	1,1%
Hôtels	9860	3222	2,5%	7,7%
Rando accueil	372	50	0,1%	0,1%
Résidences de tourisme classées	1752	1040	0,4%	2,5%
Résidences de tourisme non classées	4529	667	1,1%	1,6%
Autres hébergements collectifs	5888	872	1,5%	2,1%
Meublés (Clévacances)	3743	424	0,9%	1,0%
Meublés autres labels	41	0	0,0%	0,0%
Meublés autres classés non labellisés	1447	245	0,4%	0,6%
Meublés non classés non labellisés	1935	22	0,5%	0,1%
Total meublés	7166	691	1,8%	1,6%
Total hébergement marchands	121276	15659	30,2%	37,4%
Résidences secondaires hors meublés	279 894	26 229	69,8%	62,6%
Résidences secondaires	287 060	26 920	71,6%	64,3%
Total*	401 170	41888	100,0%	100,0%

* Compte tenu du fait que les meublés de tourisme sont comptabilisés comme résidences secondaires par l'Insee, il convient d'exclure ces hébergements du total sous peine de double compte.

Source : CDT 56, Traitement GECODIA

Une pression touristique globalement faible hormis pour les communes littorales et les îles du Golfe

Carte - Pression touristique par commune de Vannes agglo



Globalement, la pression touristique liée à l'hébergement (nombre de lits touristique ramené à la population résidente) sur la Communauté d'agglomération de Vannes est faible, comparée à celle de la zone d'emploi. Ceci s'explique par une importance moindre des résidences secondaires dans le parc sur le territoire de Vannes agglo. En revanche, les communes littorales et en particulier les îles, sont soumises à une pression touristique extrêmement forte en saison.

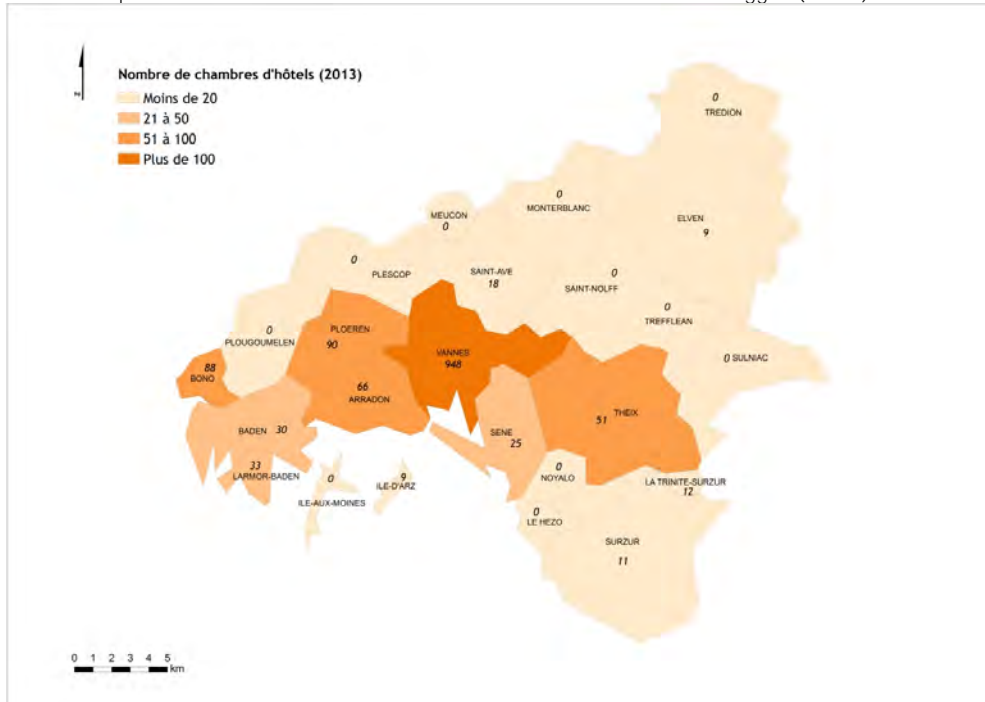
L'offre d'hébergement marchand : une capacité d'accueil importante, disponible toute l'année

L'offre marchande est mieux représentée dans l'agglomération (37% des lits), que dans la zone d'emploi (30% des lits), ce dernier territoire comportant un parc de résidences secondaires important, notamment sur le littoral. Vannes agglo se distingue par une meilleure représentation de l'hôtellerie (18,9%), des meublés (12%) et des résidences de tourisme classées et non classées (10%). De ce fait, l'agglomération dispose d'un parc d'hébergement marchand important, accessible en toute saison. La capacité d'hébergement en camping reste cependant dominante (8 064 lits, soit 47% de l'offre).

- Une offre hôtelière de qualité sur Vannes et son agglomération

Dans le département du Morbihan, contrairement au camping, l'hôtellerie est plus concentrée sur les centres urbains ainsi que sur la presqu'île de Quiberon et Carnac. Sur la zone d'emploi de Vannes, en 2013, on compte 4481 chambres réparties en 155 hôtels. Sur le territoire de Vannes agglo, le nombre de chambres d'hôtel a connu une augmentation importante entre 2003 et 2013 (+18 %, soit + 216 chambres). Au total, selon l'Office de Tourisme Vannes Golfe du Morbihan, l'agglomération compte 1506 chambres fin 2013, réparties en 39 hôtels, dont 1274 (85 %) implantées sur la ville de Vannes. Le parc se distingue par un bon niveau de qualité puisque plus de 58 % des chambres sont classées en 3 et 4 étoiles. Sur Vannes, les chambres 4 étoiles représentent presque le quart de l'offre (22,3%).

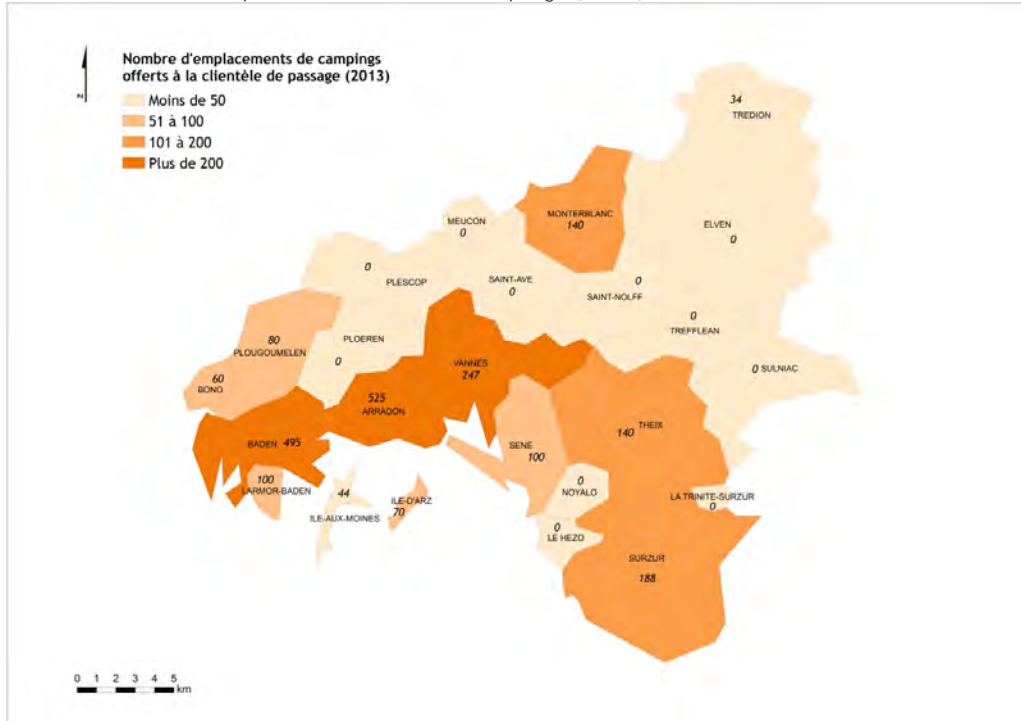
Carte - Répartition du nombre de chambres d'hôtels sur Vannes agglo (2013)



Sources : Insee - DGCIS, traitements GECODIA

- Le camping sur Vannes agglo : une capacité limitée mais une offre de qualité et en mutation

Carte - Nombre d'emplacement libre en campings (2013)



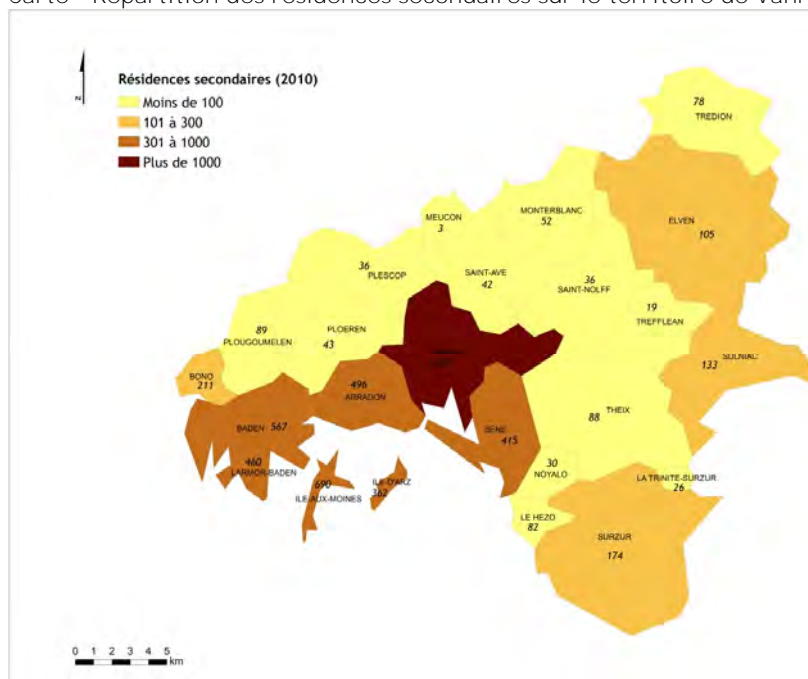
Sources : Insee - DGCIS, traitements GECODIA

De 2003 à 2013, l'agglomération a connu une progression de 13,7 % du nombre d'emplacements libres, passant de 17 à 19 campings classés, alors que dans le même temps, la zone d'emploi accusait une perte de 15,2 % d'emplacements libres. En 2012, sur le territoire de Vannes agglo, on dénombrait 2144 emplacements. Près des deux tiers des emplacements sont concentrés dans la partie littorale de l'ouest de l'agglomération. La plupart des unités sont de petites tailles (autour de 110 emplacements libres par campings pour Vannes agglo, contre 160 dans la zone d'emploi de Vannes).

Sur Vannes agglo et la zone d'emploi de Vannes, les campings ont entamé une montée en gamme sur la dernière décennie. Cependant, sur la zone d'emploi, les campings classés plus de 3 étoiles représentent seulement la moitié des emplacements libres offerts (54,3 % en 2013). On note une évolution de l'offre avec de moins en moins d'emplacements nus aménagés, et de plus en plus d'hébergements locatifs de nouvelle génération (habitation légère de loisirs, mobile home, bungalow...). Cette évolution est porteuse de possibilités pour envisager un élargissement de la saison. Le camping à la ferme serait encore assez peu développé au regard du potentiel existant sur le périmètre du Golfe.

Une forte pression des résidences secondaires sur les communes du littoral

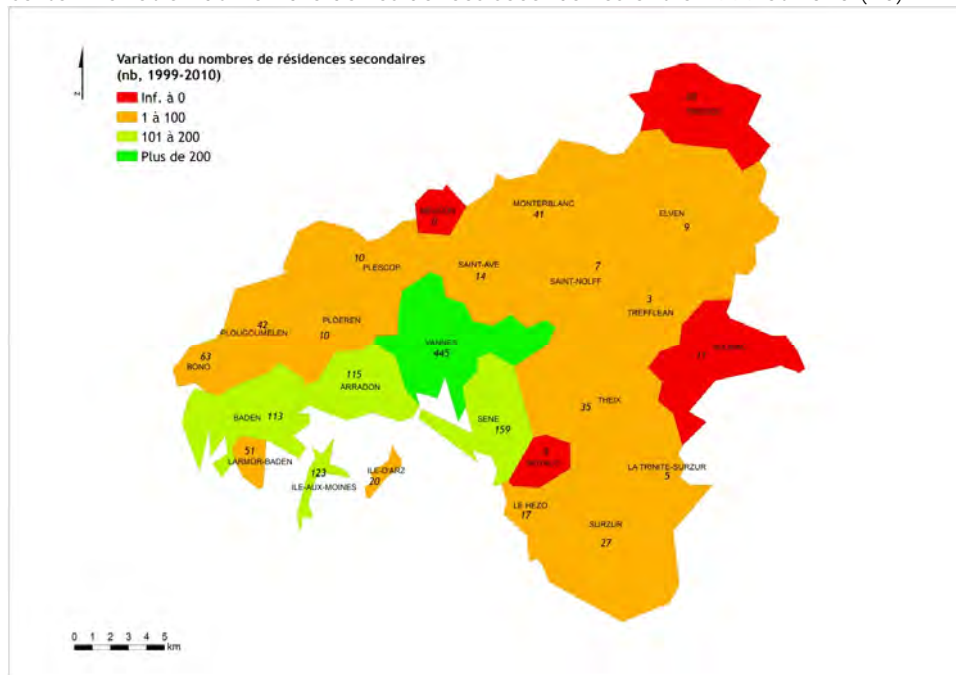
Carte - Répartition des résidences secondaires sur le territoire de Vannes agglo (2010)



Sources : Insee, Traitement GECODIA

L'offre non marchande, représentée par les résidences secondaires, que ces dernières soient louées ou non au cours de l'année, est estimée à 26 920 lits sur Vannes agglo et 287 060 lits sur la zone d'emploi de Vannes. 76,8 % des lits en résidences secondaires sont concentrés sur le littoral (21,2 % localisés sur les deux îles et 55,6 % sur les communes d'Arradon, Baden, Lamor-Baden, Séné et Vannes).

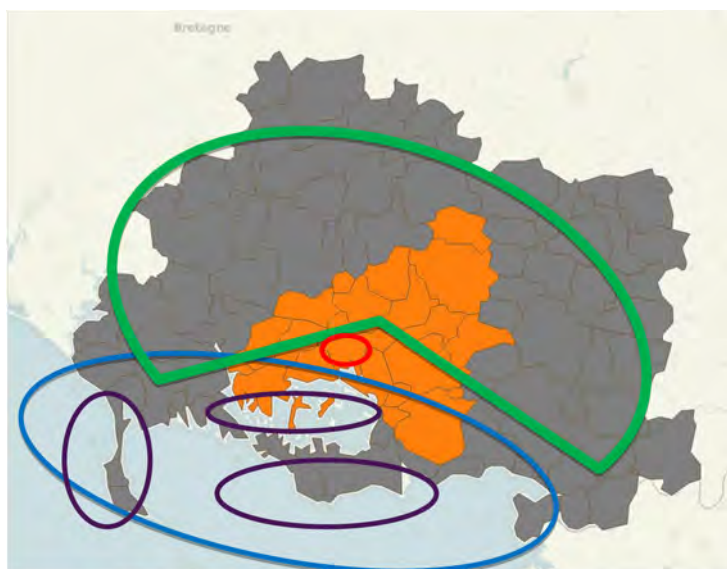
Carte - Variation du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2010 (nb)



Sources : Insee - Recensement, traitements GECODIA

La capacité d'accueil en nombre de résidences secondaires a crû de façon importante entre 1999 et 2010, avec 1 275 résidences secondaires supplémentaires sur Vannes agglo, soit une augmentation de 28,6 % (+6 375 lits sur cette période). En termes d'évolution c'est également sur les communes littorales que l'offre a crû le plus rapidement entre 1999 et 2010. Ainsi, sur le territoire de Vannes agglo, les communes de Arradon, Baden, Amor-Baden, l'Île-aux-Moines, l'Île-d'Arz, Séné et Vannes concentrent 81,6 % des créations de résidences secondaires.

1.3 Les activités touristiques



Vert et patrimonial
Nautisme

Urbain
Balnéaire

Source : Gecodia

L'agglomération vannetaise dispose d'un réel potentiel de développement en matière d'activités de tourisme et de loisirs :

- Les activités de plein air sont en cours de structuration et pourraient déboucher sur la création de véritables filières touristiques, le tourisme nautique constitue un bel exemple de cette orientation. La randonnée a également fait l'objet d'un effort pour gagner en lisibilité, cependant des progrès sont encore nécessaires pour constituer une véritable filière, à même de proposer des produits touristiques avec hébergement ;
- Le tourisme culturel et patrimonial constituera un enjeu fort dans les années à venir, tant en ce qui concerne le patrimoine naturel, avec la création probable du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, que le patrimoine culturel, avec le classement des sites mégalithiques au patrimoine mondial de l'UNESCO. Paradoxalement, ce patrimoine est encore insuffisamment interprété, valorisé et mis en réseau, malgré l'intérêt qu'il suscite auprès des associations locales, de la population et des visiteurs. Par ailleurs, la proximité de grandes métropoles régionales et l'arrivée prochaine du TGV, laissent envisager l'opportunité de développer une offre de courts séjours thématiques avec hébergement en dehors de la saison estivale ;
- La visibilité médiatique de la destination est également insuffisante. Les manifestations importantes sont centrées sur le folklore et en particulier sur la ville de Vannes et ne constituent pas des éléments déclencheurs du séjour ;
- La destination touristique Vannes Golfe du Morbihan possède également des atouts importants pour se positionner sur le tourisme d'affaires du fait de son attractivité touristique et de sa proximité avec les métropoles régionales de Rennes et Nantes. Toutefois, le développement de cette filière devra s'appuyer sur une destination touristique qui, aujourd'hui, est encore à construire.

Une filière nautique en cours de structuration

Le Golfe du Morbihan constitue, avec la Baie de Quiberon, probablement le plus grand et le plus beau plan d'eau nautique d'Europe, classé parmi les Plus Belles Baies du Monde. Pour le nautisme, le Golfe propose un plan d'eau abrité, propice à la navigation et à la découverte grâce à la diversité des paysages et du milieu marin, ainsi qu'à la présence d'une quarantaine d'îles.

Vannes agglo a engagé une véritable politique de développement de filière sur le nautisme et a obtenu en 2013 le label France Station Nautique, avec un classement 2 étoiles⁸. Un site Internet dédié www.nautisme-vannesagglo.fr apporte une visibilité à cette activité.

Il existe dans le Golfe du Morbihan 14 ports de plaisance et mouillages, dont 10 localisés sur le territoire de Vannes agglo et 3 bases nautiques sur le territoire de l'agglomération. La gestion de ces bases est, depuis 2014, regroupée au sein d'un EPL (Etablissement Public Local) nautisme (« 47° nautique »), chargé d'organiser les prestations de voile scolaire pour les 24 communes du territoire. L'EPL prendra également en charge le développement de l'attractivité touristique autour du nautisme, afin de proposer une offre cohérente sur l'ensemble du territoire du Golfe. Deux associations d'envergure nationale disposent également de bases nautiques sur l'île d'Arz.

⁸ Le label « FRANCE STATION NAUTIQUE » est décerné par France Station Nautique. Les stations nautiques sont des organes locaux d'animation et de développement durable des activités nautiques à finalités sportives et touristiques. Elles contribuent au développement économique, social et culturel des localités où elles sont constituées. 36 stations bénéficient de ce label et seuls Vannes agglo et Saint-Malo l'ont obtenu en Bretagne.

Le tourisme nautique bénéficie d'une bonne exposition médiatique via des événements de moyenne ou faible ampleur mais bien ciblés (Semaine du Golfe, Catagolfe, Fête des voiles rouges, Festival de la Voile de l'île aux Moines).

Le développement du nautisme est également en lien avec une filière économique (construction navale, la réparation, le commerce) qui permet de créer des synergies, notamment pour les commerces et l'entretien.

La randonnée, une filière à organiser

L'Office de tourisme de Vannes agglo propose une offre composée de 18 parcours totalisant 119 km de chemins de randonnée balisés. Le Pays de Vannes Lanvaux a récemment lancé un site internet regroupant toute l'offre de randonnée à l'échelle du pays (GR de Pays Vannes-Lanvaux, GR Rhuy Vilaine, Tour du Golfe du Morbihan, sentier côtier ou GR 34, EquiBreizh, Chemin de St Jacques de Compostelle...). Malgré cet effort de mutualisation de l'information, l'offre de randonnée pédestre, vélo et équestre reste encore difficilement lisible pour le public. Le balisage, par exemple, ne présente pas non plus un caractère homogène sur toutes les communes de l'agglomération.

Le golf, un équipement saturé

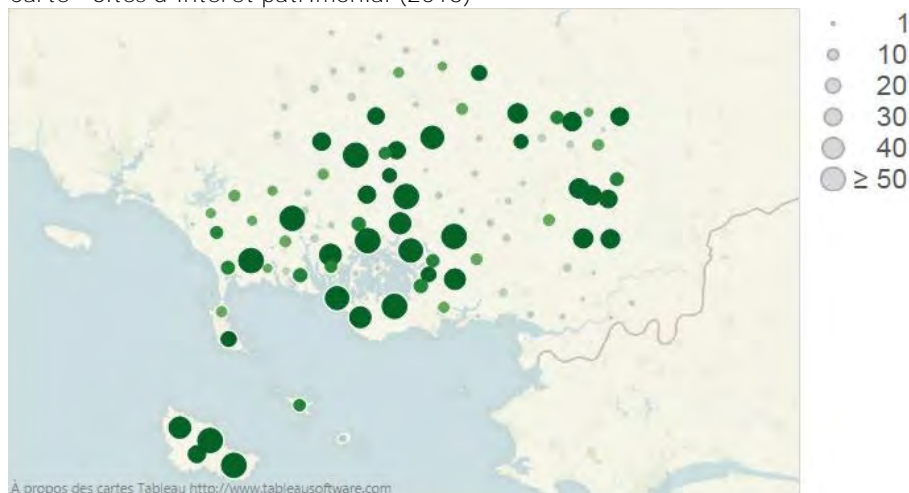
L'agglomération vannetaise comprend un terrain de golf 18 trous localisé à Baden, qui est aujourd'hui saturé en termes de fréquentation. La zone d'emploi de Vannes comptabilise 6 golfs à 18 trous et à 9 trous. Les golfs les plus proches de Vannes sont situés à Saint Gildas de Rhuy (18 trous) et Auray (18 et 9 trous).

Des ressources patrimoniales importantes

Les ressources patrimoniales proposées par le Golfe du Morbihan sont de trois types :

- Le patrimoine architectural se distingue par le nombre et la richesse stylistique des chapelles, églises, châteaux et manoirs ainsi que par les singularités de l'architecture vernaculaire autour de l'habitat traditionnel.
- Le patrimoine archéologique est très présent notamment pour la période Néolithique. En témoignent le nombre et la diversité des mégalithes qui parsèment encore le paysage.
- Le patrimoine ethnologique, qui définit l'identité culturelle locale, se fonde sur les traces matérielles ou immatérielles existant encore sur le territoire et témoignant des aspects de la vie, dans ses modes de vie, ses activités, ses savoir-faire, ses traditions, son organisation sociale et économique, ses coutumes et ses langues.

Carte - Sites d'intérêt patrimonial (2013)



À propos des cartes Tableau <http://www.tableausoftware.com>

Sources : Ministère de la culture (base Mérimée), traitements GECODIA

Dossier d'approbation

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

Le Morbihan comptabilise en 2013⁹ 4704 sites patrimoniaux¹⁰. Ce patrimoine architectural est bien présent sur le territoire de Vannes agglo, avec respectivement 1819 et 502 sites d'intérêt patrimonial. Sur le territoire de Vannes agglo, les monuments historiques recensés par le Ministère de la Culture sont principalement situés sur la commune de Vannes (37 sites sur 91), mais l'ensemble des communes présentent des monuments classés ou inscrits.

La commune de Vannes est classée « Ville d'Art et d'Histoire¹¹ », le cœur de la ville proposant un bâti ancien remarquable et valorisé par des rues piétonnes ou semi piétonnes pavées. Le centre de Vannes est animé par près de 550 commerces, dont un nombre important de restaurants (108), de services (143) et d'équipement de la personne (163), permettant d'accueillir et de satisfaire une population permanente et saisonnière¹². Depuis octobre 2012, Vannes est classée en commune d'intérêt touristique ouvrant droit à dérogation pour ouverture dominicale des commerces. La richesse du patrimoine localisé sur le territoire de l'agglomération pourrait sans doute justifier une extension du label à tout le territoire (Pays d'Art et d'Histoire).

Une partie importante des sites patrimoniaux est liée à la période préhistorique, avec au premier plan les mégalithes, principalement situés sur la commune de Carnac mais aussi sur une frange assez large de communes. Le site de Carnac (géré par le Centre des monuments nationaux) est actuellement fermé au public en été et libre d'accès en hiver afin de préserver et de conserver le site, ce qui en diminue l'intérêt touristique.

Actuellement, les sites mégalithiques de Carnac sont inscrits sur la liste indicative de l'UNESCO en vue d'une candidature d'inscription au Patrimoine mondial dans la catégorie culturelle. La candidature de classement au Patrimoine mondial engloberait une vingtaine de communes¹³ afin de replacer les sites de Carnac dans leurs environnements géographique et culturel. Une partie de ces communes sont situées sur le territoire de Vannes agglo et Vannes possède un musée riche en matière archéologique, qui pourrait se positionner sur cette thématique.

Le patrimoine naturel, enfin, constitue une ressource touristique d'une grande valeur du fait de la diversité des paysages rencontrés sur et autour du Golfe mais aussi dans l'intérieur des terres (rivières, landes de Lanvaux).

⁹ Source : Ministère de la Culture (base Mérimée).

¹⁰ Monuments historiques classés, monuments historiques inscrits, jardins remarquables, patrimoine de la villégiature, patrimoine industriel, Label XXe siècle.

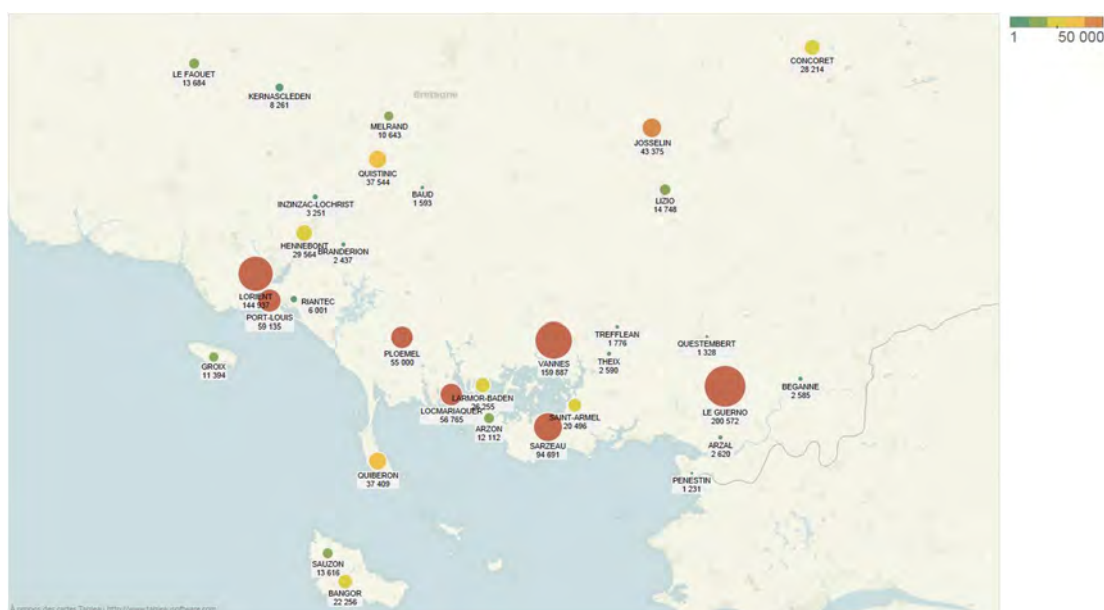
¹¹ Le label " Villes ou Pays d'art et d'histoire " est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble de patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ...

¹² Création d'une zone d'intérêt touristique à Vannes- EMPRISE (mars 2012).

¹³ Carnac, la Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Larmor-Baden, Arzon, Sarzeau, Saint-Gildas-de-Rhuys, Île-aux-Moines, Île-d'Arz, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Ile-d'Hoëdic, Ile-d'Houat, Le Bono, Crac'h, Saint-Philibert, Erdeven, Plouharnel, Belz, Etel, Ploemel, Baden, Arradon, Séné, Saint-Armel, Le Hézo.

Les autres centres d'intérêt touristique

Carte - Sites d'attraction touristiques (fréquentation annuelle 2012)



Sources : CDT 56, traitements GECODIA

Dans le département, la région de Lorient et le Golfe du Morbihan concentrent les centres d'intérêt touristique. Toutefois, le site d'attraction majeur du département est le Parc animalier de Branféré (près de 200 000 visiteurs) situé à la limite du département de Loire Atlantique. Il n'existe pas de site attractif porteur d'une image forte, mise à part la Cité de la Voile, dont la fréquentation est en baisse depuis son ouverture en 2008 (71 552 visiteurs en 2010).

Tableau - Sites d'attraction touristique sur le territoire de Vannes agglo (fréquentation annuelle)

COMMUNE	SITE	Fréquentation 2001	Fréquentation 2012
LARMOR BADEN	Cairn de Gavrinis	19945	26255
LE HEZO	Maison du cidre	-	6128 (2011)
SENE	Réserve naturelle	11394	7085 (2010)
THEIX	Château du Plessis-Josso	3388	2590
TREFFLEAN	Musée des Châteaux en Allumettes	8450 (2007)	1776
VANNES	Aquarium	129528	101744
	Le jardin aux papillons	39789	35184
	Maison de la nature	8193	5042
	Musée de la cohue + Château gaillard	26681	17917

Sources : CDT 56

Des événements et des manifestations dont l'impact médiatique est encore trop limité

Les fêtes traditionnelles sont bien représentées sur l'agglomération avec les Fêtes historiques de Vannes et les fêtes d'Arvor (respectivement 100 000 et 60 000 personnes), qui ne rayonnent cependant pas sur les autres communes de l'agglomération et ne concernent que la période estivale. Le festival interceltique de Lorient domine le paysage festivalier de la région. Le seul festival proposé sur l'agglomération est Jazz à Vannes, également centré sur la ville, qui se déroule en saison estivale et draine assez peu de fréquentation, comparativement aux fêtes historiques.

• **Fréquentations des fêtes et des manifestations de loisirs**

Fréquentation	Période	2011	Parts	Gratuite
Les fêtes historiques	Juillet	100 000	22,17%	✓
Photo de mer	Avril – Mai	80 000	17,74%	✓
Fêtes d'Arvor	Août	60 000	13,30%	✓
La semaine du Golfe	Mai (<i>tous les 2 ans</i>)	60 000	13,30%	✓
Épreuves de courses à pied*	Février à Novembre	50 000	11,09%	
Jazz à Vannes	Juillet – Août	20 000	4,43%	✓
Tradidez	Avril	20 000	4,43%	✓
Vannes côté jardin	Juin	10 000	2,22%	
Tour de France à la Voile	Juillet	10 000	2,22%	✓
Fête de la musique	Juin	10 000	2,22%	✓
Joutes Nautiques	Août	6 000	1,33%	✓
Autres	-	25 000	5,54%	✓
Fréquentation totale		451 000	100,00%	

* Coureurs et accompagnants

Source : Office de Tourisme Vannes Golfe du Morbihan

Le tourisme d'affaires, un potentiel qui doit s'appuyer sur une destination touristique forte

L'activité affaires est centrée sur la ville de Vannes, qui regroupe une grande partie de la capacité d'accueil (hébergements et manifestations). Le tourisme d'affaires apporte une fréquentation hôtelière complémentaire de la fréquentation loisirs et contribue à atténuer l'effet de saisonnalité. La fréquentation affaires représente sur l'agglomération 52 % de la fréquentation hôtelière en 2012, respectivement 75 % de la fréquentation de janvier à mars et 60% d'octobre à décembre (Source CDT 56/INSEE-DGCIS). La fréquentation d'affaires est globalement en hausse (+3,3 % entre 2007 et 2012).

Vannes, le tourisme d'affaires s'organise principalement autour de deux équipements structurants :

- Le Palais des Arts et des Congrès (PAC), dont la vocation est principalement culturelle, qui propose en centre ville deux auditoriums, respectivement de 800 et 350 places et 7 salles de commission ;
- Le Parc des Expositions du Chorus, situé sur la zone du Parc du Golfe, à proximité immédiate du Golfe et à environ 1,5 km du centre-ville, comprend deux halls pour une surface d'exposition de 5500 m².

Les manifestations organisées sur Vannes relèvent majoritairement d'une demande locale ou régionale (Bretagne, Loire Atlantique). Vannes propose en effet une situation intermédiaire entre Rennes et Nantes, et un accès facile avec les villes moyennes régionales (moins d'une heure). L'office de tourisme, à travers son service (Vannes Congrès) fait partie du réseau Congrès-Cités, association regroupant des villes de taille moyennes (Angoulême, Blois, Brive la Gaillarde, Epinal, Le Puy en Velay, Montauban, Nevers et Roanne).

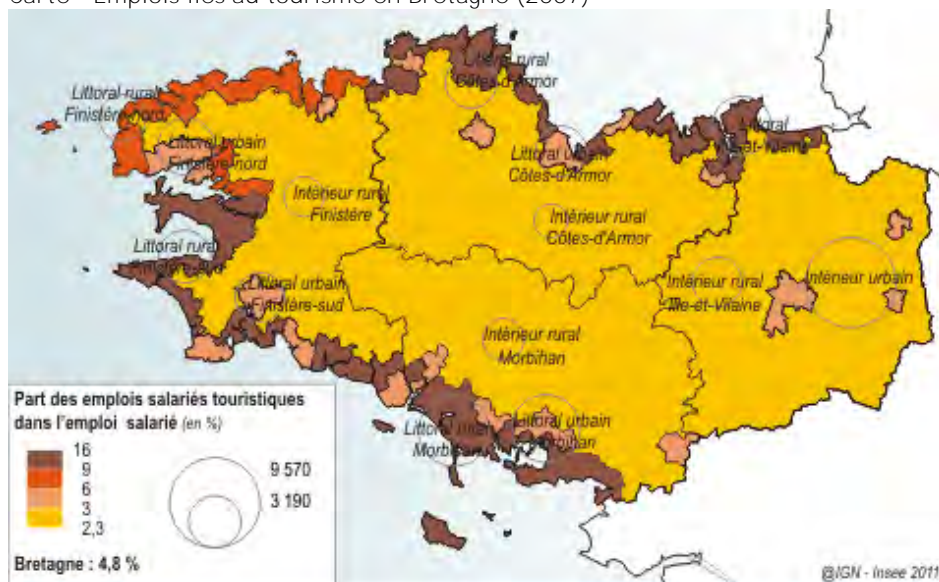
Le développement du tourisme d'affaires est confronté à plusieurs facteurs limitants sur l'agglomération :

- Des équipements de congrès et salons inadaptés à la demande et peu disponibles
- Un problème d'accès de certains hôtels depuis l'hyper-centre et la gare
- Un nombre limité d'hôtels proposant une grande capacité d'accueil
- Une activité réduite en soirée dans l'hyper-centre de Vannes

2. LE TOURISME, ACTEUR ECONOMIQUE DE PREMIER PLAN

En Bretagne, l'emploi dans le tourisme, défini par le CRT, représente 6,2 % de l'emploi salarié total hors secteur public. Les données Acooss sur l'emploi dans les commerces, font ressortir que le niveau d'emploi touristique dans ce secteur est resté stable entre 2007 et 2012, tant au niveau de l'emploi permanent que de l'emploi saisonnier.

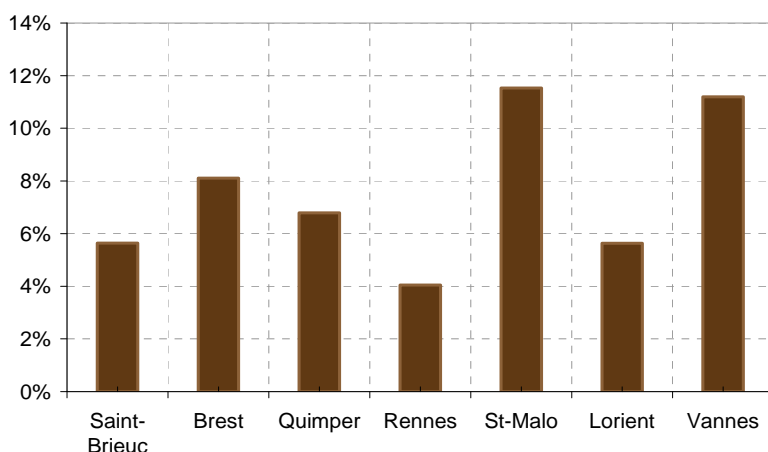
Carte - Emplois liés au tourisme en Bretagne (2007)



Source : Insee.

L'emploi touristique : 11 % de l'emploi salarié marchand sur la zone d'emploi de Vannes et 8 % sur Vannes agglo

Graphique - Part de l'emploi touristique dans l'emploi marchand (2012, postes en moyenne annuelle)



Sources : CRT Bretagne, Acooss, estimations GECODIA.

Les analyses du CRT Bretagne font ressortir que le tourisme génère sur la zone d'emploi de Vannes 6 700 emplois en moyenne annuelle pour les activités caractéristiques du tourisme, donc sans inclure les emplois dans les commerces. Le niveau d'emploi dans les commerces est estimé à 1 600 emplois sur le territoire en moyenne annuelle, ce qui porte l'emploi

touristique au sens large à 8 300 emplois en moyenne annuelle pour l'année 2012 pour la zone d'emploi.

La zone d'emploi de Vannes, avec 16 % de l'emploi touristique en 2007, constitue le second pôle d'emploi touristique en Bretagne derrière Rennes (18 %) et devant le Pays de Cornouailles (13 %). Sur l'agglomération de Vannes, l'emploi touristique au sens large est estimé à environ 8 % de l'emploi salarié marchand en 2012. L'emploi touristique (y compris commerce) dans le secteur privé a atteint en 2012 sur Vannes environ 2 000 postes en moyenne annuelle (1 600 permanents et 400 saisonniers), soit un peu moins du ¼ de l'emploi touristique de la zone d'emploi. Sur une plus longue période, la part de l'emploi dans le secteur de l'hébergement-restauration (inclus aussi les emplois de la restauration non liés au tourisme) augmente : 3,8 % de l'emploi total en 1999 (moyenne France : 3,4 %) et 4,4 % en 2010 (France : 3,9 %).

La rémunération des emplois liés au tourisme approche 60 millions d'euros en 2012 sur Vannes agglo

Des données du CRT Bretagne sur l'emploi et des informations sur la rémunération moyenne des emplois permanents et des emplois saisonniers dans le commerce de détail sur le département du Morbihan (source DADS 2010), on peut déduire la rémunération des salariés liés au tourisme sur la zone d'emploi et Vannes agglo :

- Activités caractéristiques du tourisme : 133 millions d'euros sur la zone d'emploi de Vannes et environ 45 millions d'euros sur Vannes agglo ;
- Emplois liés au tourisme dans les commerces : environ 20 millions d'euros sur la zone d'emploi de Vannes et 5 millions d'euros sur Vannes agglo.

Au total, les salariés du tourisme ont perçu une rémunération de près de 150 millions d'euros en 2012 sur la zone d'emploi et de 50 millions d'euros sur le territoire de Vannes agglo.

Le tourisme pèse 4 % de la valeur ajoutée produite sur Vannes agglo

Compte tenu de l'estimation de la valeur ajoutée produite par les activités touristiques hors locations saisonnières (280 millions d'euros en 2012 sur le territoire de la zone d'emploi de Vannes et 90 millions d'euros sur le territoire de Vannes agglo) et de l'estimation de la création valeur ajoutée liée aux dépenses hébergement hors campings et hôtels (820 millions d'euros sur le territoire de la zone d'emploi de Vannes et 70 millions d'euros sur Vannes agglo), le poids du tourisme dans le PIB produit au niveau territorial est estimé sur 2011-2012 à :

- 14,6 % pour la zone d'emploi de Vannes ;
- 4,3 % pour Vannes agglo.

A titre de comparaison, le poids du tourisme au niveau national est estimé par la DGCIS à 6,6 % du PIB en 2011¹⁴.

La communauté d'agglomération vannetaise se distingue donc des autres EPCI environnant par un poids du tourisme nettement inférieur. Ceci reflète à la fois une offre d'hébergement qui reste en retrait par rapport aux presqu'îles (41 900 lits touristiques sur Vannes agglo en 2012 contre 401 200 sur l'ensemble de la zone d'emploi) et une faiblesse en termes de grands équipements ou manifestations touristiques aptes à drainer sur le territoire de Vannes agglo la clientèle touristique présente sur les territoires environnants.

¹⁴ Source : Compte satellite du tourisme, base 2005, Dgcis ; Comptes nationaux, base 2005, Insee. N'inclut pas les dépenses générées par l'hébergement non marchand (loyer fictif lié à l'occupation des résidences secondaires à titre gratuit).

F Parcs d'activité

A retenir :

- Vannes agglo comptabilise 44 zones (944,9 hectares) localisées le long des axes de transport structurants. Les zones d'activité représentent un peu plus de 10 % de la tâche urbaine ;
- La vocation principale est industrielle mais les activités artisanales et tertiaires sont bien positionnées ;
- Le foncier est disponible à moyen terme sauf pour les zones à vocation commerciale. Les disponibilités restantes sur les ZA représentent environ 4 ans de consommation. Les services de Vannes agglo recensent 19 projets de ZA, soit 6 années supplémentaires de consommation potentielle ;
- La qualité architecturale, paysagère et environnementale est bien prise en compte par les zones les plus récentes mais les zones les plus anciennes sont peu qualifiées.

1. PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE SUR LE FONCIER ECONOMIQUE

Carte - Zone d'activité



Sources : Vannes agglo, traitement GECODIA

La communauté d'agglomération dispose d'un nombre important de zones d'activité¹⁵ (ZA). Selon les données de Vannes agglo, le territoire comptabilise 44 zones¹⁶ pour un total de 944,9 hectares, dont 31 commercialisées¹⁷ en quasi-totalité (surface : 711,2 hectares) et 15 en cours de commercialisation¹⁸ (surface : 233,6 hectares).

Les zones d'activité représentent un peu plus de 10 % de la tâche urbaine sur le territoire de Vannes agglo (945 hectares pour un total de 9 116 hectares en 2012). Vannes agglo présente une part du foncier dédiée aux activités économiques au sein des zones d'activité supérieure à celle des autres territoires de proximité (Vannes agglo : 1,8 % de la surface totale du territoire ; Pays d'Auray : 342 ha, soit 0,5 % du total ; Arc Sud Bretagne : 173 ha, soit 0,5 % du total).

Les principales ZA sont localisées le long des axes de transport structurant le territoire de Vannes agglo, notamment les nationales (N 165 et N166) pour les zones de taille les plus importantes, et se positionnent principalement sur les communes de Vannes, Saint-Avé et Theix (68 % du total de la surface des ZA de Vannes agglo).

Tableau - Zones d'activité par commune (nombre et surface)

Commune	Nombre de ZA	Surface (ha)		Part surface totale de Vannes Agglo
		Totale	Total cessible	
Arradon	2	6,5	4,8	0,7%
Baden	2	10,9	8,2	1,2%
Elven	2	60,2	47,8	6,4%
Le Bono	1	2,3	2,1	0,2%
Le Hézo	1	4,0	3,5	0,4%
Île d'Arz	1	0,4	0,4	0,0%
Meucon	1	2,2	1,2	0,2%
Monterblanc	2	9,6	8,3	1,0%
Plescop	2	49,3	43,3	5,2%
Ploeren	3	46,0	39,1	4,9%
Plougoumelen	1	23,3	19,0	2,5%
Saint-Avé	4	86,8	69,3	9,2%
Saint-Nolff	1	19,6	14,4	2,1%
Sené	2	29,1	21,9	3,1%
Sulniac	1	9,4	8,3	1,0%
Surzur	1	9,9	7,2	1,0%
Theix	4	117,0	105,2	12,4%
Treffléan	1	3,7	3,0	0,4%
La Trinité-Surzur	2	13,0	12,3	1,4%
Vannes	10	441,5	380,7	46,7%
Total	44	944,9	800,0	100%

NB : Les zones découpées en plusieurs tranches sont regroupées en une seule

Sources : Vannes agglo, traitement GECODIA

¹⁵ Analyse réalisée à partir des données sur les zones d'activité sous maîtrise d'ouvrage publique.

¹⁶ Dont 6 intercommunales. Les zones scindées en tranches (exemple : PIBS 1 et PIBS 2 ou Tenenio 1 et Tenenio 2) sont comptabilisées comme une seule zone.

¹⁷ Au 26 février 2013, 99,7 % de la surface cessible était occupée (source : Vannes agglo).

¹⁸ Au 26 février 2013, 70 % de la surface cessible était occupée (source : Vannes agglo).

Toutefois, la répartition reste assez large sur les communes de la communauté d'agglomération, avec la présence de plus de 40 hectares en zones d'activité sur chacune des communes d'Elven, Plescop et Ploeren. Au final, 20 communes sur 24 disposent d'une ZA même si la plupart sont de taille réduites (moins de 10 hectares sur les communes).

Sur les zones recensées, la vocation principale est industrielle avec 34 % de la surface totale des ZA. Les zones artisanales (les plus nombreuses) et commerciales sont autour de 20 % du total tandis que les zones tertiaires ou mixte sont autour de 13 % en termes de surface. Une ZA est dédiée aux activités aéronautiques sur le territoire de Monterblanc (Aéroparc) et aux activités nautiques sur la commune de Baden (Nautiparc).

Tableau - Zone d'activité par spécialisation

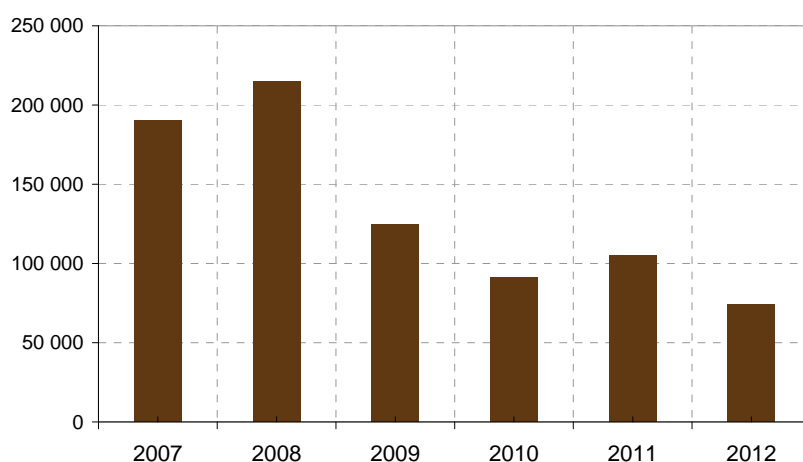
Vocation	Nombre de ZA	Surface (ha)		Part surface totale de Vannes Agglo
		Totale	Total cessible	
Industrielle	6	321,2	274,8	34,2%
Artisanale	19	188,7	156,3	20,1%
Commerciale	4	182,7	160,2	19,4%
Mixte	6	128,6	116,7	13,7%
Tertiaire	9	114,5	85,9	12,2%
Aéronautique	1	3,6	2,5	0,4%
Total	45	939,2	796,3	100,0%

Sources : Vannes agglo, traitement GECODIA

La correspondance entre la vocation déclarée de la zone et la réalité de l'implantation des entreprises est bonne même si les zones artisanales ou industrielles les plus anciennes présentent des positionnements désormais éloignés de leur vocation affichée (cf. analyse des ZA par commune). Les zones artisanales sont majoritairement focalisées sur le secteur de la construction. Les zones mixtes sont dominées par les activités commerciales.

Sur les dernières années, le développement de nouveaux parcs s'est accompagné d'une démarche qualité plus affirmée, avec l'adoption de la démarche Bretagne Qualiparc.

2. CONSOMMATION DE FONCIER ET CONSTRUCTION

Graphique - Terrains cédés sur les zones d'activité (en date de l'acte de vente, m²)

Sources : Vannes agglo - Fichier cession de terrains, traitement GECODIA

Sur les dernières années, le développement économique de Vannes agglo s'est accompagné d'une consommation de foncier autour de 13 hectares par an entre 2007 et 2012 pour les surfaces cédées sur les zones d'activité (cf. graphique ci-dessous), pour un total de 80 ha sur

cette période. Le rythme de consommation du foncier dans les ZA s'est replié sous les 10 ha/an depuis 2010, un niveau deux fois inférieur à celui enregistré sur les années 2007 et 2008.

Afin d'accompagner la croissance économique, les parcs mis en commercialisation sont restés nombreux sur le territoire. 22 parcs d'activité ont enregistré des cessions de foncier entre 2007 et 2012. En moyenne, les terrains cédés font entre 1000 et 4 000 m², les seules cessions de terrains de plus de 1 ha étant observées sur les ZA Le Gohélis (Elven, 5 ha en moyenne pour 2 cessions) et Kerluhene (projet Atlanparc).

Tableau - Consommation de foncier par typologie de ZA (2007-2012, date de l'acte de vente)

Vocation	Terrains cédés		Part surfaces cédées
	Nombre	Surface (ha)	
Industrielle	25	26,2	32,7%
Artisanale	94	26,9	33,7%
Commerciale	0	0,0	0,0%
Mixte	3	0,8	1,0%
Tertiaire	48	26,0	32,5%
Nautisme	2	0,1	0,2%
Aéronautique	0	0,0	0,0%
Total	172	80,0	100,0%

NB ZA Nautisme : Nautiparc

Sources : Insee, Acoiss, traitement GECODIA

Sur la période 2007-2012, selon le fichier de cession de terrain tenu par Vannes agglo, les terrains acquis se répartissent assez équitablement sur les zones à vocation artisanale, industrielle et tertiaire (près du tiers chacune), le reliquat se trouvant sur les zones mixtes et le Nautiparc (vocation Nautisme). Les zones à vocation commerciale sont plus anciennes et l'intégralité des terrains est cédée sur ces espaces depuis le milieu des années 2000.

En janvier 2014, le taux de commercialisation globale sur les ZA atteignait 93 %. Les ZA à vocation commerciale et mixte sont intégralement cédées. Les disponibilités foncières (hors projets de ZA) des parcs d'activités existants visent principalement les fonctions industrielles.

En 2015, la disponibilité foncière totale des parcs d'activité aménagés de Vannes agglo s'élève à 52 ha. Elle est pour plus de 40 % localisée dans la commune de Elven et pour environ 19 % à Vannes. L'essentiel des disponibilités se situe ainsi dans le cœur de l'agglomération (Vannes, Saint-Avé et Plescop) et sur Elven.

Compte tenu des rythmes de consommation observés sur le passé récent (13 ha/an 2007-2012), ceci représente environ 4 années de consommation globale. Toutefois, les disparités sont fortes en zones d'activités, avec une capacité d'accueil pour les activités artisanales (et en parcs d'activités tertiaire) dont la limite peut rapidement être atteinte alors que celle pour les activités industrielles laisse plus de marge (4/5 ans).

Il faut noter que les parcs à vocation aéronautique et nautique présentent un profil de vente très spécifique avec un rythme de commercialisation qui n'implique pas à court/moyen terme de besoin foncier supplémentaire aux disponibilités existantes.

Tableau - Surface des disponibilités foncières dans les parcs d'activités existants aménagés (janvier 2015)

Commune	Parc	Nb de terrains	Surfaces (ha)
EADEN	NAUTIPARC	16	2,48
ELVEN	GOHELIS	9	22,02
	LAMBOUX	1	0,21
LE AUX MOINES	GREGAN	5	0,18
MEUCON	HORBRAT	5	0,64
MONTERBLANC	AEROPARK	10	1,58
FLESCOP	KERLUHERNE	3	2,29
	TREHUNEK	2	0,68
FLOUGOUMELIN	KENEAH OUEST	22	3,60
SAINT AVE	SAINT IHEBAUD	5	2,59
	POTEAL SUD	1	1,11
SAINT HOLF	KERBOULARD	5	1,28
SPHF	KFRGRIPPE 3	21	1,98
SULNIAC	KERVENDRAS	1	0,08
SURZUR	LANN BONNE	3	0,71
LA TRINITE SURZLR	MONTEHO	1	0,56
VANNES	LAROISEAU	13	2,49
	PONTAPARC	11	4,05
	TENENIO	11	1,97
	PIBS	5	1,52
Total général		190	52,02

Sources : Vannes agglo

Par conséquent, même en tenant compte du ralentissement de la consommation foncière depuis 2010 (10ha/an), les réserves foncières disponibles (hors projets de nouvelles ZA) seront vraisemblablement épuisées à horizon 3 ans pour les zones tertiaires et artisanales et à horizon 7/8 ans pour les zones industrielles.

- Ceci pose clairement la question de l'utilisation actuelle des réserves foncières selon les vocations (densité et requalification) ainsi que de l'ouverture sur le territoire de nouvelles zones permettant de conserver une capacité d'accueil économique à moyen et long terme.
- En appliquant un rythme de commercialisation de 10 ha/an, rythme observé à partir de 2010, cette disponibilité atteindra environ 40 ha en mi-2016 (soit à l'arrêt du SCoT).

En matière d'immobilier de bureau, les mises en chantiers entre 2002-2012 ont atteint en moyenne 19 000 m² par an sur l'ensemble de Vannes agglo (pic de mises en chantier en 2009 à 29 600 m²), soit près de 210 000 m² sur 11 ans.

Sur ce champ de l'immobilier (dans ou hors parc d'activité), relevons que des premières investigations récentes font état d'une vacance de locaux à destination de bureau. Elles traduisent des enjeux d'évaluation du potentiel de réadaptation de ces produits immobiliers dans le tissu urbain pour qu'ils répondent aux besoins actuels des entreprises (connexion NTIC, correspondance des surfaces et prestations aux besoins du marché....).

3. REPARTITION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET ORGANISATION DES ZONES D'ACTIVITES

Au niveau de Vannes agglo, selon les données issues de l'exploitation de la base SIRENE, sur un total de 12 599 établissements (y compris administrations publiques) dénombrés sur le territoire, 23 % sont localisés sur une ZA.

Tableau - Répartition des établissements et des emplois en dehors des zones d'activité

Secteur	Etablissements		Taille d'établissement (nb de salariés au 1er janvier)						
	Nb	Emplois	0	Moins de 10	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 249	Plus de 250
Commerce	809	6 227	184	477	80	50	10	6	2
Administration publique, enseignement, santé huma	372	3 361	232	77	23	20	8	10	2
Construction	383	3 361	107	190	45	29	10	2	0
Activités scientifiques et techniques ; services admi	497	2 474	247	194	30	17	5	3	1
Transports et entreposage	83	2 033	22	26	12	10	6	6	1
Fabrication d'autres produits industriels	94	1 453	29	37	18	6	1	1	1
IAA	33	1 041	3	13	9	3	1	4	0
Hébergement et restauration	115	936	27	62	14	9	3	0	0
Information et communication	77	775	33	26	7	4	5	2	0
Activités financières et d'assurance	197	772	105	75	8	3	4	1	1
Autres activités de services	194	635	96	83	11	3	1	0	0
Energie, eau et dépollution	34	535	13	10	3	6	0	2	0
Autres industries manufacturières : réparation et in	45	375	14	21	6	2	1	1	0
Activités immobilières	70	205	49	20	0	0	0	1	0
Fabrication d'équipements électriques, électronique	22	152	4	16	1	0	1	0	0
Agriculture	24	64	18	6	0	0	0	0	0
Fabrication de matériels de transport	11	59	3	6	1	1	0	0	0
Total	3 060	24 456	1186	1339	268	163	56	39	8

Etablissement : Fichier SIRENE retraité par les services de Vannes Agglo. Ne comptabilise pas les établissements avec tranche d'effectif non précisé.

Emploi : Retraitement données Insee - CLAP et SIRENE (fin 2011) / Précision variable suivant les secteurs, les chiffres indiqués doivent être interprétés avec prudence

Sources : Insee - CLAP, Insee - SIRENE, Acooss, traitement GECODIA/ECONAVIA

L'analyse des zones d'activités fait apparaître une dichotomie assez nette entre zones anciennes et zones mises en place sur la dernière décennie. La qualité architecturale, paysagère et environnementale est bien prise en compte par les zones les plus récentes. En revanche, les zones les plus anciennes sont peu qualifiées et présentent aussi une dérive entre la vocation et la réalité de l'implantation des entreprises. L'analyse en termes de densité fait apparaître que les zones anciennes, présentant un potentiel de requalification éventuel sont aussi les plus importantes et les plus denses à la fois en termes de bâti ou d'emploi. La possibilité d'engager sur ces zones des opérations d'ampleur paraît limitée.

L'équipement en Très Haut Débit des zones d'activité est déjà entamé et la couverture du territoire sera rapidement complète.

Tableau -Zones d'activités sur Vannes agglo (données en date de février 2013)

Zone d'activité	Vocation	Etablissements		Surface m ²	Densité emploi**
		Nb	Emplois sal.		
BOTQUELEN	Mixte	33	218	23692	9,2
PARC TERTIAIRE DE DOAREN MOLAC	Tertiaire	33	53	21580	2,5
TOULBROCHE	Artisanale	34	73	45171	1,6
LAMBOUX	Artisanale	28	301	189320	1,6
PARC INDUSTRIEL HOE LE GOHELIS	Industrielle	2	241	109330	2,2
KERIAN	Artisanale	15	64	20672	3,1
LANN VRIHAN	Artisanale	25	86	34981	2,5
LE DOUERO	Artisanale	2	1	3972	0,3
PARC D'ACTIVITE DE NORBRAT	Artisanale	3	14	5823	2,4
QUATRE VENTS	Artisanale	9	17	58190	0,3
Aéropark	Aéronautique	10	19	5055	3,8
COETDIGO	Artisanale	55	267	127779	2,1
DEUX MOULINS	Mixte	77	247	60185	4,1
LUSCANEN	Commerciale	103	613	203227	3,0
ESPACE D'ACTIVITES DE PLESCOP TREHUINEC	Artisanale	105	798	241227	3,3
ESPACE KERLUHERNE	Tertiaire	86	155	139598	1,1
KENEAH	Mixte	68	367	190437	1,9
CHAMP DES OISEAUX	Industrielle	5	9	94617	0,1
KERMELIN	Industrielle	146	956	365828	2,6
PARC D'ACTIVITES DE SAINT THEBAUD	Tertiaire	16	88	20607	4,3
PARC D'ACTIVITES DU POTEAU SUD	Artisanale	29	398	180261	2,2
ZONE DE KERBOULARD	Artisanale	30	255	20607	12,4
LE POULFANC	Commerciale	220	704	123106	5,7
KERGRIPE	Artisanale	22	146	191130	0,8
KERVANDRAS	Artisanale	9	50	27560	1,8
ZONE ARTISANALE DE LANN BORNE	Artisanale	29	135	82691	1,6
ATLANTHEIX	Commerciale	61	510	62839	8,1
LANDY	Industrielle	69	541	234449	2,3
SAINT LÉONARD	Mixte	69	1 391	305573	4,6
SAINT LÉONARD NORD	Artisanale	10	70	477680	0,1
KERVOYELLE	Artisanale	13	81	34365	2,4
LA VIEILLE FONTAINE	Artisanale	10	10	22667	0,4
ZA DE MONTENO	Artisanale	11	7	87417	0,1
CHAPEAU ROUGE	Mixte	19	224	163502	1,4
KERNIOL	Artisanale	72	678	110048	6,2
PARC DU GOLFE	Mixte	25	169	251114	0,7
PIBS	Tertiaire	191	1 890	142803	13,2
POLE OUEST	Commerciale	462	3 441	973560	3,5
POLE SANTE DU TENENIO	Tertiaire	343	1 055	168666	6,3
PRAT	Industrielle	286	5 309	1530986	3,5
TREHORNEC	Tertiaire	74	1 213	36760	33,0
PENTAPARC	Industrielle	45	304	129867	2,3
PARC TERTIAIRE DE LAROISEAU	Tertiaire	108	1 238	134404	9,2

** emploi pour 1 000 m²

Sources : RCS 2013, Insee - SIRENE 2013, Vannes agglo, traitement et calcul GECODIA

4. PROJETS, OFFRE ET DEMANDE

Les services de Vannes agglo recensent début 2013 des projets de nouvelles zones d'activités, dont :

- 4 zones à court terme, pour un total de 36 ha ;
- 9 zones à moyen terme, pour un total de 50 ha ;
- 6 zones à long terme, pour un total de 72 ha.

Concernant les disponibilités à court terme, 3 communes concentrent les principaux projets (Elven, Saint-Avé et Plougoumelen). En prenant pour hypothèse une consommation de foncier en ligne avec la moyenne des années 2007 à 2012, en additionnant les surfaces programmées et les disponibilités observées début 2014 (cf. ci-avant), le territoire de Vannes agglo dispose de plus de 7 années de foncier pour répondre à la demande en termes de foncier économique.

Tableau - Projets de futures zones d'activités sur Vannes agglo

Commune	Nom	Surface (ha)	Vocation	Horizon
BADEN	NAUTIPARC 2	6,0	Nautisme	Moyen terme
ELVEN	LANDES DE LESCAUT	10,5	Artisanale	Court terme
ELVEN	LANDES DE LESCAUT 2	10,5	Artisanale	Moyen terme
MONTERBLANC	LE FAOUEDIC	7,5	Artisanale	Moyen terme
MONTERBLANC	LE FAOUEDIC 2	4,2	Artisanale	Long terme
PLESCOP	TREHUINEC 2	8,1	Non précisé	Moyen terme
PLESCOP	KERLUHERNE 2	19,7	Tertiaire	Long terme
PLOUGOUMELLEN	KENEAH OUEST	15,9	Artisanale	Court terme
SAINT AVE	ZONE COMMUNAUTAIRE DU POTEAU NORD	26,9	Non précisé	Moyen terme
SAINT AVE	LE POTEAU SUD	1,8	Artisanale	Moyen terme
SAINT AVE	PARC D'ACTIVITES DE SAINT THEBAUD 2	3,9	Tertiaire	Long terme
SAINT AVE	TREALVE	15,7	Non précisé	Long terme
SENE	KERGRIPPE 3	4,1	Artisanale	Court terme
SULNIAC	KERVANDRAS 2	2,1	Artisanale	Moyen terme
SURZUR	ER KLOZE	12,0	Mixte	Long terme
THEIX	SAINT LEONARD 2	8,5	Artisanale	Long terme
LA TRINITE-SURZUR	MONTENO 2	7,0	Artisanale	Moyen terme
VANNES	PIBS 2 - TRANCHE 2	5,6	Tertiaire	Court terme
VANNES	LIZIEC	4,2	Non précisé	Moyen terme

Sources : Vannes agglo, traitement GECODIA

La ville de Vannes mentionne aussi le projet de développement du parc d'activité Chapeau Rouge 2.

Les services de Vannes agglo collectent chaque année des demandes d'information en termes de foncier, bureaux et locaux. Il ressort de l'analyse de ces demandes, quatre faits saillants :

- Le gros des demandes adressées aux services de Vannes agglo concerne les terrains. La recherche est principalement focalisée sur des terrains entre 1 000 et 5 000 m². Ces demandes sont principalement le fait d'artisans du bâtiment, de commerces et d'entreprises dans les services ;
- Les demandes pour des terrains de grande taille proviennent principalement d'unités commerciales ou de promoteurs immobiliers ;
- les demandes en immobilier sont assez bien réparties entre bureaux, locaux commerciaux et locaux artisanaux. Les surfaces recherchées sont principalement de petites tailles (moins de 150 m² pour les bureaux, moins de 300 m² pour les commerces) hormis pour les locaux artisanaux où la demande adressée est plus largement répartie, avec notamment une recherche importante de locaux de plus de 600 m².

La localisation souhaitée par les demandeurs fait apparaître assez logiquement une préférence pour la proximité de grands axes de communication pour les locaux commerciaux et artisanaux. Les unités commerciales de petites tailles expriment aussi une préférence pour les centres-villes et centres-bourgs. Pour les bureaux, la demande est forte pour une localisation dans Vannes ou au plus près du centre de l'agglomération.

Les projets à court terme permettent de répondre à une demande pour des terrains de taille importante avec de nombreuses parcelles de plus de 1 ha (zones industrielles et tertiaires). La vocation artisanale est aussi bien présente, avec une offre importante de parcelle entre 1 000 et 2 000 m². Les disponibilités et la localisation proposée à court terme présentent toutefois le désavantage d'être décentrées par rapport au cœur de l'agglomération. La demande pour une localisation à proximité des axes routiers structurants est bien adressée.

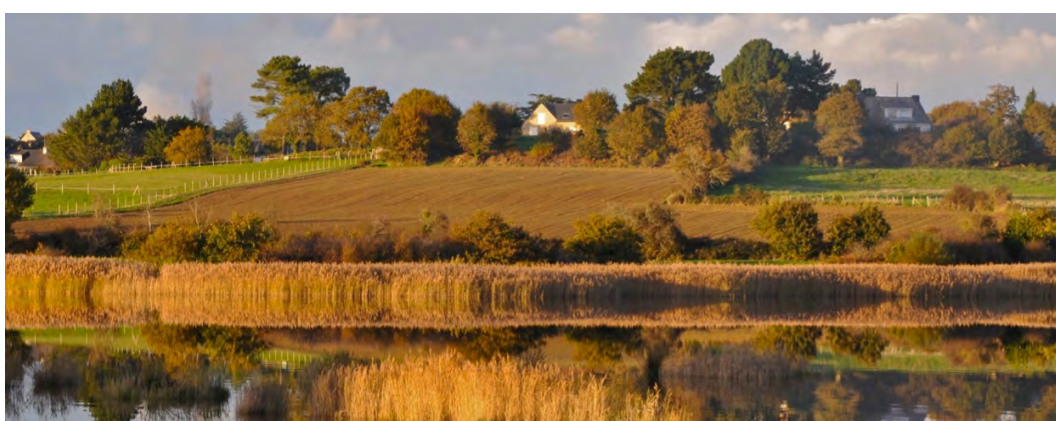
Les disponibilités ou les projets ne sont pas orientés vers la vocation commerciale, y compris en incluant les projets de moyen et long terme. Ceci semble cohérent avec le fait que les surfaces recherchées sont surtout destinées à des petits commerces de proximité, avec une appétence forte pour les centres-villes et centres-bourgs.

Pour les bureaux, l'offre semble à même de répondre à la demande, avec des vacances importantes sur les zones d'activités. Toutefois, la force d'attraction de la commune de Vannes au niveau de la demande pénalise les zones d'activité tertiaire situées en périphérie.

Dossier d'approbation

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.5 COMPLEMENT THÉMATIQUE ACTIVITÉS PRIMAIRES



Pièce 1 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

A L'AGRICULTURE

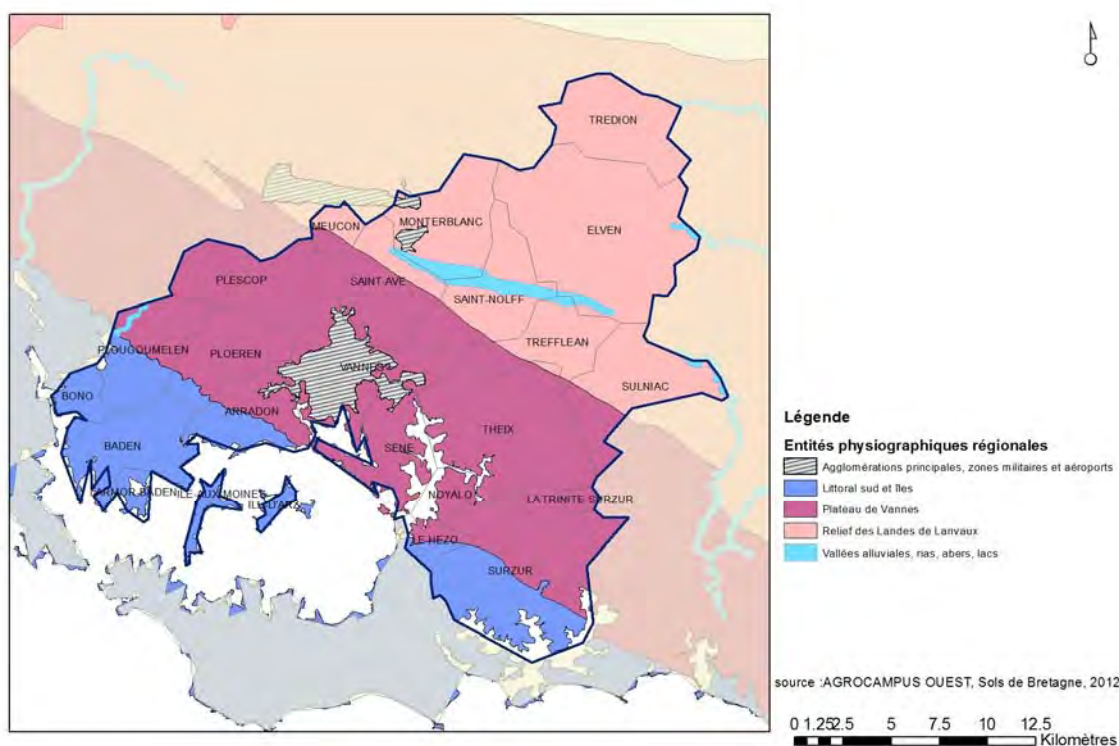
1. UN TERRITOIRE PHYSIQUE INFLUANT SUR L'AGRICULTURE

Le territoire de Vannes agglo est composé de 3 entités pédologiques :

- **Sur le relief des landes de Lanvaux**, les sols sont de type bruns à lessivés, fréquemment hydromorphe sur les plateaux. Au niveau de la rivière de l'Arz, les sols sont plus limoneux et profonds.
- **Au niveau du plateau de Vannes**, ce sont de sols bruns à lessivés et hydromorphes, avec des faciès bien drainés sur les buttes et versants, peu à moyennement profonds. Ils sont hydromorphes sur les replats et plateaux et nettement hydromorphes au niveau de la cuvette de Theix.
- **En zone littorale**, les sols sont peu profonds, séchants, ils ont des potentialités moindres que les sols de l'intérieur du territoire.

Carte pédologique de Vannes agglo

Sources AGROCAMPUS Ouest, Sols de Bretagne, 2012



A retenir : Les terres du Nord du territoire ont un potentiel agronomique supérieur à celles du sud.

2. DE NOMBREUX FACTEURS EXTERNES INFLUENCENT L'AGRICULTURE LOCALE

L'agriculture bretonne doit faire face à de nombreux défis :

- A l'échelle mondiale ou européenne : elle doit à la fois contribuer à l'équilibre alimentaire mondial et continuer à s'adapter aux changements de contexte politique (réformes de la PAC, accords commerciaux à l'OMC ou bilatéraux) et à la concurrence économique (volatilité des prix, ...)
- A l'échelle régionale : elle doit continuer d'être à l'écoute des attentes de la société (de plus en plus exigeante à son égard) mais aussi se défendre pour préserver le foncier agricole.
- Elle doit prendre en compte les exigences environnementales qui se sont largement renforcées notamment depuis le début des années 2000. Ceci se traduit par un encadrement administratif contraignant pour les exploitations agricoles, qui visent toutes l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'agriculture s'adapte aux comportements des consommateurs. La consommation de produits fermiers constitue une pratique courante en Bretagne, en nette progression, mais qui reste souvent occasionnelle. En effet, les consommateurs ont parfois un comportement ambigu : ils veulent des produits de qualité, des produits bio, des règles de bien être animal, mais achètent la majorité du temps des produits standards peu chers, parfois importés notamment pour les produits transformés, qui ne correspondent pas aux attentes exprimées.

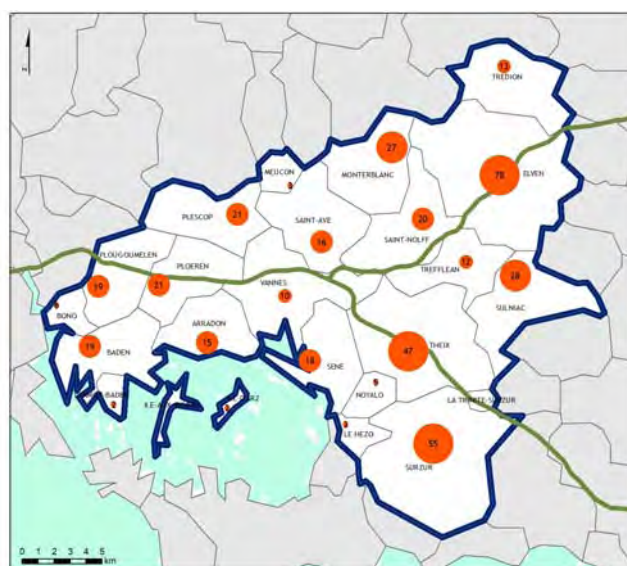
3. UNE AGRICULTURE BIEN PRESENTE SUR LE TERRITOIRE

L'activité agricole est répartie sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Vannes. Elle est bien présente sur l'espace périurbain et littoral, avec plus du tiers des exploitations situés au sud de la RN 165. En 2010, le Recensement Général Agricole (RGA) a comptabilisé au total 440 exploitations sur Vannes agglo dont environ 300 grandes et moyennes exploitations. Le secteur agricole représente près de 700 emplois directs, soit 1.1 % des emplois totaux. A noter, que dans certaines communes, cette part dépasse les 10 % et devient donc très importante pour le secteur économique de ces dernières.

A retenir : Des exploitations réparties sur l'ensemble du territoire, avec des communes où l'agriculture est très préservée : Surzur, Theix, Sulniac, Elven, Monterblanc, Ploeren.

Nombre d'exploitations agricoles par commune

Sources RGA 2010



L'agriculture a connu des évolutions importantes. Entre 2000 et 2010, selon le RGA, le nombre d'exploitations a diminué de 44 %. Cette évolution est largement supérieure à celle du Morbihan (-36%). Les communes de Séné, Vannes et celles situées en périphérie nord ont beaucoup perdu d'exploitations sous la pression urbaine. Toutefois, les terres restent globalement cultivées, des exploitations présentes sur les communes limitrophes ayant repris une partie des terres.

L'évolution du nombre d'exploitations s'est accompagnée de mutations internes importantes.

- La surface moyenne des exploitations a augmenté entre 2000 et 2010. Toutes exploitations confondues, la taille moyenne des exploitations sur Vannes agglo est de 51 ha en 2010 (source RGA), celle-ci est de 49 ha pour l'ensemble du Morbihan.
- Le nombre d'actifs par exploitation augmente, on est passé de 1,14 UTA (Unité de Travail Année) par exploitation en 2000 à 1.59 UTA en 2010, avec une part du salariat dans les exploitations en progression. Globalement, la diminution de l'emploi agricole est plus mesurée que celle du nombre d'exploitations (-21%).
- La Production Brute Standard des exploitations de Vannes agglo a progressé de près de 60 % entre 2000 et 2010 passant de 80 700 € par exploitation à 129 700 € (source RGA).

A retenir : Les exploitations agricoles se sont fortement restructurées depuis 10 ans, avec une augmentation de la main d'œuvre par exploitation et le développement du salariat.

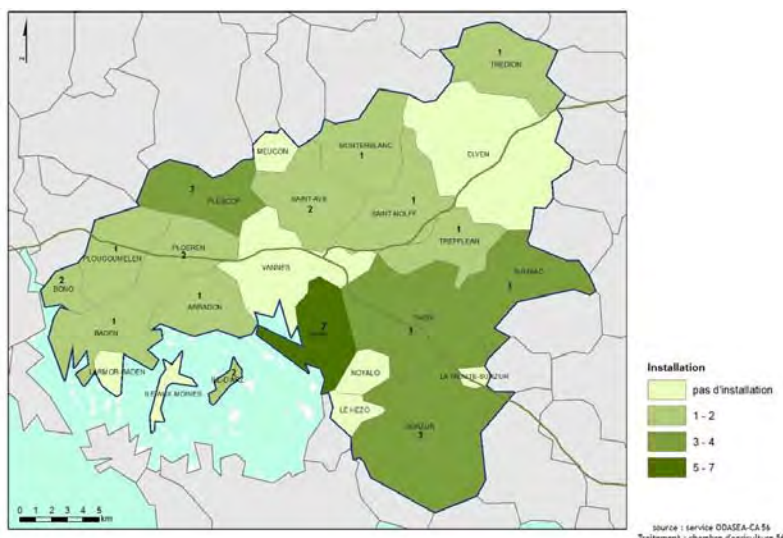
4. LE RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEURS, UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE

L'âge moyen des agriculteurs situés sur le territoire de Vannes agglo est équivalent à celui du Morbihan, à savoir 48 ans. Sur 24 % des exploitations, l'âge moyen des agriculteurs est supérieur à 55 ans. De plus, 20% des exploitations ont l'ensemble de leurs chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans. Ainsi, près de 70 exploitations vont être à reprendre dans les 5 à 10 ans à venir. Sur les 5 dernières années, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a dénombré 50 nouvelles immatriculations d'exploitants âgés de moins de 40 ans pour 77 départs d'agriculteurs de plus de 55 ans, soit 2 arrivées pour 3 départs. Sur la même période, 34 installations ont bénéficié des aides de l'état à l'installation.

Au niveau du Morbihan le nombre d'installations en circuits courts a beaucoup augmenté ces trois dernières années (2010-2012) pour atteindre 32 % des installations aidées. Cependant, sur Vannes agglo, elles sont majoritaires sur cette période et représentent 68 % des installations aidées.

Nombre d'installations ayant bénéficiées des aides de l'état de 2008 à 2012

Source : Service ODASEA –
Chambre d'Agriculture



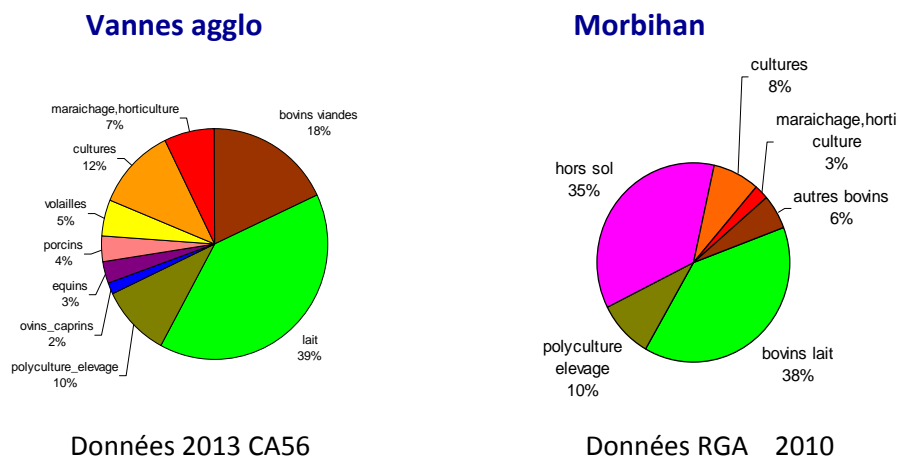
5. LES PRODUCTIONS SE SONT ADAPTEES AU CONTEXTE LOCAL

Les productions sur le territoire de Vannes agglo diffèrent sensiblement de la moyenne morbihannaise :

- La production laitière est présente dans 39% des exploitations, comme sur le Morbihan, elle est particulièrement présente sur le secteur d'Elven. En 2010, 163 exploitations détenaient au total 7600 vaches laitières.
- La production de bovin viande (15% des exploitations contre 6% au niveau du département) est plus largement représentée sur le sud du territoire de Vannes agglo. Cette production permet une bonne valorisation des terres de qualité moyenne ou difficiles d'accès. Plus on se rapproche de la ville et du littoral et plus le rapport bovin viande sur bovin lait s'inverse au bénéfice des bovins viande.
- Les productions hors sol sont très peu présentes sur le territoire de Vannes agglo (4% porcs et 5% volaille).
- Les grandes cultures se développent en particulier sur Surzur. L'envolée du prix des céréales que l'on connaît depuis 2007, les contraintes liées à l'élevage, une pression des réglementations environnementales et de l'urbanisation et des changements importants liés aux successions sur les exploitations peuvent engendrer une végétalisation de certains secteurs du territoire.
- Les productions maraîchère et horticole (7% contre 3% en 56) sont largement représentées sur les secteurs périurbains et littoraux. Nécessitant peu de surfaces, elles parviennent à se glisser entre les zones urbanisées se rapprochant ainsi des lieux de consommation.
- Il existe par ailleurs des élevages ovins et un développement important des centres équestres, lié au caractère résidentiel du territoire.

Répartition des exploitations selon leur production principale

Source : Chambre d'Agriculture et RGA 2010



On observe une augmentation des exploitations en production biologique sur le territoire. Actuellement près de 9% des exploitations de Vannes agglo sont en bio contre 4% en Morbihan ou en Bretagne. Les filières de vente pour cette production peuvent être courtes ou longues. Les exploitations sont situées majoritairement en périphérie de la ville centre, mais aussi sur la commune de Sulniac, où elles sont historiquement bien présentes.

A retenir : La production bovine (lait et viande) domine sur le territoire, avec des troupeaux de bovins viandes davantage présents autour de Vannes et sur le littoral. Le maraîchage s'est développé ces 10 dernières années sur le sud du territoire.

6. LE MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES EVOLUE

La grande majorité des exploitations de Vannes agglo vendent leurs productions auprès de l'industrie agroalimentaire (filière longue). Dans ce cas, les productions sont en général livrées et transformées en dehors du territoire.

Sur Vannes agglo les circuits courts se développent, profitant de la proximité du milieu urbain et littoral (tourisme) et du niveau de vie de la population. Ainsi, plus d'une exploitation sur dix est en circuits courts, c'est un peu moins que sur la Communauté de Commune de la Presqu'île de Rhuys mais plus que sur les autres communautés de communes environnantes. Le développement des circuits courts s'appuie pour une grande part sur la création ou la reconversion d'exploitations au moment de l'installation, mais aussi sur l'évolution des systèmes de commercialisation des exploitations existantes pour une part ou la totalité de la production.

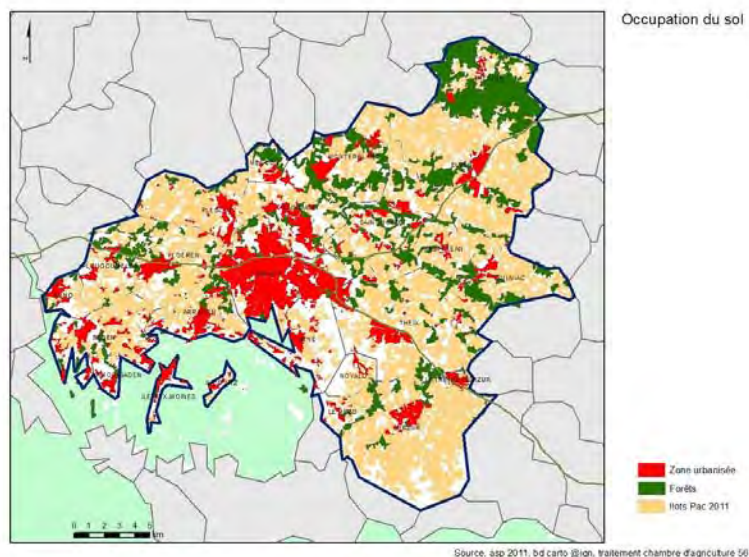
A retenir : Bien que la commercialisation en circuit long reste largement majoritaire sur le territoire, les exploitations vendant tout ou partie de leurs productions en circuit court se développent notamment sur le pourtour de Vannes.

7. UN ESPACE SOUMIS A PRESSION

Les surfaces agricoles sont en concurrence directe avec les autres utilisations du sol. Au centre et en périphérie des communes, l'urbanisation a grignoté l'espace agricole, tandis que la forêt occupe bien souvent les espaces délaissés par l'agriculture de part la faible qualité agronomique des sols.

Occupation du sol sur Vannes agglo

Source : ASP 2011, bd carto, @ign



En 2010 les exploitants du territoire de Vannes agglo travaillaient 22 336 ha de SAU (Surface Agricole Utile), soit 43 % du territoire (54 % au niveau du Morbihan).

Entre 2000 et 2010, l'activité agricole de Vannes agglo a perdu 2 063 ha SAU (source RGA), soit une perte de 8 % de la SAU exploitée par les agriculteurs de Vannes agglo. Sur cette même période la diminution au niveau départemental est de -4.4%.

Toutefois, cette perte de surface s'est ralentie cette dernière décennie, puisqu'elle était de 13.5% entre 1988 et 2000 (pour 3.1 % au niveau départemental sur cette même période). Cette diminution concerne principalement pour la période 2000-2010 les communes de Vannes et de sa proche périphérie.

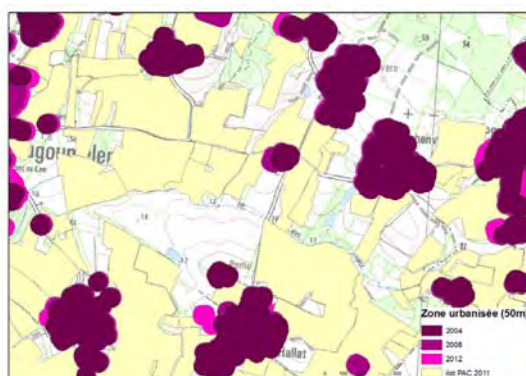
Le parcellaire agricole est impacté par l'étalement urbain. En effet, le développement de l'habitat de manière diffuse sur une grande partie du territoire a des conséquences importantes pour l'agriculture :

- Des difficultés d'accès aux parcelles, avec des terres qui se retrouvent encerclées par les habitations
- Des difficultés de cohabitation (nuisances)
- Une perte de surfaces épandables, les agriculteurs ayant une distance réglementaire à respecter par rapport au bâti. Ils sont ainsi contraints d'acheter des engrais minéraux pour fertiliser ces surfaces

Lorsque que le développement se fait de manière groupé comme sur la carte ci-dessous, l'agriculture est impactée dans une moindre mesure.

Exemple de développement de l'urbanisation groupé

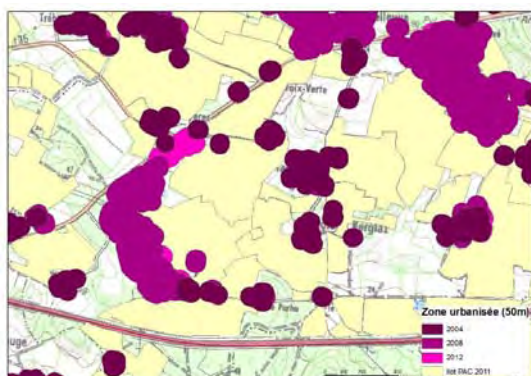
Source : ASP 2011, cadastre 2012



Par contre d'autres choix de développement, comme le développement le long des voies de communication ou le mitage, engendrent des phénomènes d'encercllement et ont un impact important sur l'agriculture.

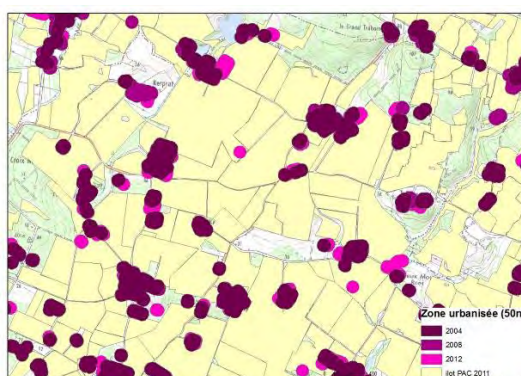
Exemple de développement de l'urbanisation entraînant des phénomènes d'encercllement

Source : ASP 2011, cadastre 2012



Exemple de développement de l'urbanisation entraînant du mitage

Source : ASP 2011, cadastre 2012



Pour mettre en avant ce phénomène de dispersement, il a été évalué la surface agricole située à moins de 100 mètres d'une habitation. On se rend compte que pour douze communes, plus du tiers de la surface cultivée est située à moins de 100 m d'habitations. Ceci a des conséquences importantes pour la réalisation de travaux (épandage, traitements phytosanitaires), l'accès aux parcelles et la cohabitation avec les urbains.

A retenir : Au-delà de la perte importante de terres agricoles, le choix des modes de développement de l'urbanisation impacte plus ou moins fortement l'agriculture.

8. ZOOM SUR L'AGRICULTURE SITUÉE EN ESPACE PROCHE DU RIVAGE

Sur le territoire, 40 sièges d'exploitations sont situées en espace proche du rivage selon la délimitation qu'en donnait la DDE dans les années 2000*. Les contraintes réglementaires de la loi littorale qui s'appliquent sont alors très importantes et rendent difficiles toutes évolutions. Une grande partie de ces exploitations est aussi concernée par une règle supplémentaire environnementale limitant l'épandage d'effluents dans la bande des 500 m du littoral. Des dérogations sont possibles pour ces exploitations pour certains effluents (bovins, ovins, caprins) entre 200 et 500 m du littoral sous certaines conditions.

Sur les 40 exploitations, 10 ont l'ensemble de leurs chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans. Dans les 5 à 10 ans à venir, elles seront donc à transmettre, avec le risque de disparaître. Le maintien de ces bâtiments agricoles est important pour la pérennité de l'agriculture littorale. En effet, si les bâtiments agricoles changent de destination, ils ne pourront plus être recréés par la suite sur cette frange littorale. Or l'agriculture littorale est essentielle au maintien d'un paysage vivant et attractif et d'une vie économique et sociale attrayante.

Dans les espaces proches du rivage, on observe une surreprésentation de l'horticulture, du maraîchage et des productions ovines, alors que la production laitière, viande bovine et les cultures sont présentes dans la même proportion que sur l'ensemble Vannes agglo.

Territoire de Vannes agglo situé en espace proche du rivage (tracé indicatif)

Source : ASP 2011, cadastre 2012



A retenir : L'agriculture est bien présente dans les espaces proches du rivage et contribue à son attractivité. En matière de production, elle a beaucoup plus évolué que sur le reste du territoire pour s'adapter au contexte. Un enjeu de transmission des sites d'exploitation est mis en évidence et de préservation plus importante des bâtiments agricoles.

9. SYNTHÈSE

L'agriculture occupe 43% du territoire de Vannes agglo, totalise 440 exploitations dont 300 d'un niveau professionnel, et représente plus de 700 emplois agricoles directs. L'agriculture est principalement représentée par les grandes filières lait, viande bovine et grandes cultures avec un développement accentué de productions spécialisées.

Au delà des facteurs d'influence externes (politiques publiques et économiques), on note une adaptation des exploitations et des productions au territoire. Elle peut être analysée d'Est en Ouest :

- Toute la frange Est de l'agglomération concentre le plus grand nombre d'exploitations, orientées sur des filières longues (lait, viande bovine, grandes cultures...), avec la part de SAU sur la surface totale la plus importante. L'emploi agricole direct représente de 5 à plus de 10% des emplois de ces communes. Le mitage de l'espace agricole est plus réduit.
- Une zone Ouest, à partir des communes de Plescop à Arradon, de surface plus limitée, a les mêmes grandes orientations. On y constate toutefois une fragilité plus importante du fait d'une SAU plus réduite et un nombre de disparition de sièges d'exploitations plus conséquents.
- Une zone centrale et littorale avec des exploitations agricoles moins nombreuses, une SAU plus réduite, une part d'emplois agricoles faible, une fragilité plus importante du fait de l'urbanisation et du mitage.

L'analyse montre aussi un gradient nord-sud :

- **La production laitière repliée sur le nord, laisse la place à la production de bovins viandes sur le sud, littoral et périurbain.**
- Un développement de productions spécialisées avec une commercialisation dominante en circuits courts, avec parfois de l'activité de services, principalement en milieu périurbain et littoral (maraîchage, horticulture, centres équestres...) et une présence accrue des exploitations en agriculture biologique.

Il est constaté une forte pression foncière, liée au développement de l'urbanisation. Au-delà de la surface consommée, l'urbanisation, notamment en zone rurale, délite le tissu agricole déjà fragile. Ce constat est accentué sur la partie centrale et littorale de l'agglomération. En effet, les formes des tâches urbaines impactent plus ou moins l'activité agricole. Pour se maintenir et assurer leur développement, les exploitations agricoles professionnelles ont besoin d'avoir des parcelles groupées et sans entraves majeures (coupure par des voies de communication, mitage urbain...). Ces caractéristiques sont de réels atouts lors de la transmission des terres.

Une autre caractéristique majeure de ce territoire est sa fragilité littorale en matière de parc de bâtiments d'exploitation. Les sites d'exploitation existants doivent être préservés, car il est souvent complexe et difficile d'en créer de nouveaux du fait des contraintes foncières, réglementaires, proximité de l'habitat... Même des sites aujourd'hui inutilisés peuvent représenter un potentiel pour certaines exploitations, notamment en circuits courts, qui peuvent se satisfaire de bâtiments de taille plus réduite. Ainsi, des sites qui, dans un premier temps, pouvaient sembler inutilisables par une agriculture plus traditionnelle, peuvent être parfaitement adaptés à ce type d'exploitations.

B LA CONCHYLICULTURE

1. UN CONTEXTE REGLEMENTAIRE COMPLEXE LIE A LA NATURE DE L'ACTIVITE CONCHYLICOLE

L'activité conchylicole est définie comme étant par nature agricole. Cependant, contrairement aux exploitations agricoles « classiques », elle se déroule, par nécessité technique, presque toujours sur des terrains à proximité immédiate de la mer obéissant à des règles spécifiques :

- une partie privée, gérée par les règlements d'urbanisme (SCoT, PLU et leurs zonages associés Ac et Ao) et des actes privés (location, propriété).
- une partie publique, gérée par le décret 83-228 modifié et des titres de concessions et par les règlements d'urbanisme (zone Ao).

L'activité conchylicole se situe donc au croisement de plusieurs cadres réglementaires (agricole et maritime, espace terrestre et espace privé...) qui interfèrent, se complètent et parfois se contredisent.

Les sites conchylicoles terrestres sont majoritairement situés dans la bande des 100 mètres par rapport à la limite du domaine public maritime. Ils sont de ce fait soumis aux principes posés par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Ce texte, et sa jurisprudence, pose un cadre strict qui s'applique à l'espace terrestre conchylicole.

Le contexte actuel incite les professionnels à diversifier leur activité (vente directe, dégustation, ...). Les activités envisagées doivent donc tenir compte des limites réglementaires de la loi littorale. En effet les notions de diversification et de changement de destination sont intimement liées.

A retenir : L'activité conchylicole évolue dans un environnement réglementaire très complexe. Par nature liée à son environnement, l'entreprise conchylicole doit s'adapter et évoluer, en intégrant et articulant l'ensemble de ces textes.

2. LES COQUILLAGES : LES SENTINELLES DE LA QUALITE DE L'EAU EN MILIEU LITTORAL

Les coquillages sont totalement dépendants de la qualité trophique et sanitaire des eaux littorales, puisque ce sont des animaux filtreurs. Cette qualité est principalement conditionnée par les apports des bassins versants. Les exigences croissantes en matière de sécurité alimentaire accentuent l'acuité de cette question de la qualité de l'eau. C'est un enjeu majeur pour la profession et les territoires littoraux.

L'évaluation de la qualité sanitaire des zones de production conchylicoles repose sur des critères bactériologiques et chimiques. Un suivi régulier et réglementé est effectué dans le milieu afin de déterminer la qualité des zones. En fonction des résultats et des coquillages (fouisseurs et non-fouisseurs), chaque zone bénéficie d'un classement propre, consigné dans un arrêté préfectoral. Pour le Morbihan, l'arrêté de classement sanitaire des zones de productions conchylicoles date du 13 août 2013.

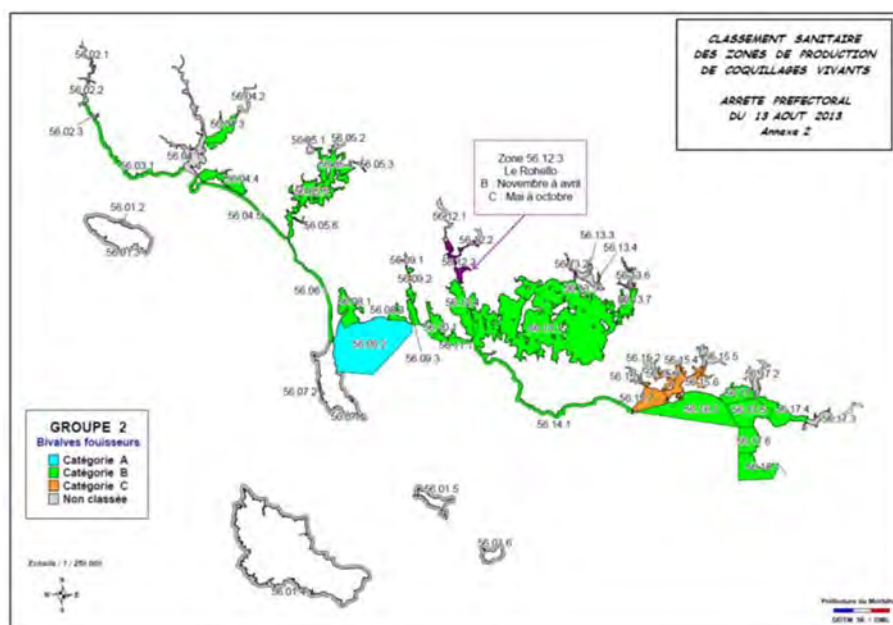
Les zones peuvent être classées A, B ou C selon les critères indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nombre d' <i>Escherichia coli</i> dans 100g de CLI (chair et liquide inter-valvaire)				
Classe	230	1 000	4 600	46 000
A	100 %	0 %		
B	≥ 90 %		< 10 %	0 %
C	100 %			0 %

Les coquillages ne doivent en outre pas contenir de teneurs en mercure, plomb et cadmium supérieures aux seuils en vigueur.

- Les coquillages issus de zone A peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.
- Les coquillages issus de zone B doivent être préalablement purifiés en bassin insubmersible dans des établissements possédant un agrément sanitaire, avant d'être remis au consommateur. La pêche à pied de loisir peut y être pratiquée mais avec précaution (les coquillages doivent être cuits avant consommation).
- Les coquillages issus de zone C ne peuvent être remis au consommateur qu'après transformation ou après un reparcage de longue durée sur des concessions conchylicoles prévues à cet effet. La pêche à pied est interdite dans ces zones classées C.

Le classement sanitaire pour les coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs), révisé au 13 août 2013, est présenté ci-dessous.



Le classement sanitaire est en constante dégradation dans le Morbihan et sur le territoire de Vannes agglo. En effet, un premier déclassement des zones a eu lieu en février 2010 par arrêté préfectoral. Les déclassements se sont poursuivis en août 2013, notamment pour les fouisseurs. En effet, un déclassement de B en C a été entériné pour la rivière de Pénerf et une partie de la rivière d'Auray, ce qui interdit la pêche et la mise sur le marché de ces coquillages fouisseurs.

La surveillance sanitaire des trois zones conchylicoles du territoire SCoT de Vannes agglo est effectuée régulièrement. En cas de résultat de suivi non conforme ou de problèmes sanitaires

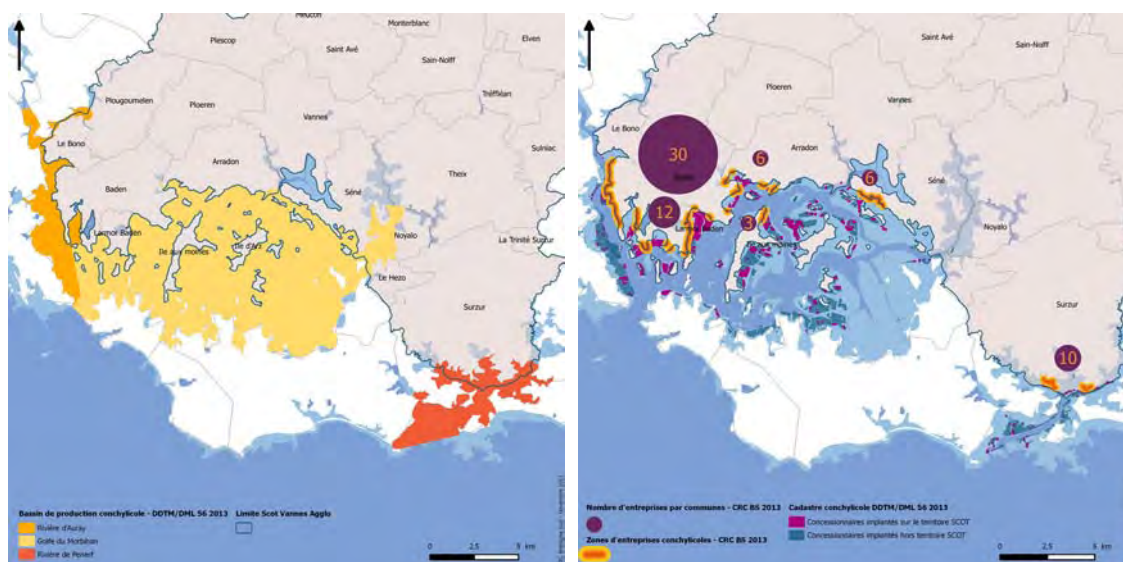
ponctuels (incident sur les réseaux d'eaux usées...), cette surveillance des zones conchylicoles peut entraîner des procédures de gestion sanitaire comme par exemple des fermetures provisoires. Celles-ci ont un impact direct sur l'activité des entreprises et l'image du territoire. Le nombre d'alertes sanitaires entraînant des restrictions d'activités est croissant depuis quelques années, non seulement en raison de pics de pollution aujourd'hui inexpliqués mais également par un abaissement du seuil d'alerte en zone A de 1000 à 230.

La réglementation sanitaire est, de plus, en forte évolution depuis quelques années (évolution des seuils sanitaires, évolution des techniques...). Aujourd'hui, les fermetures sanitaires peuvent être liées à des critères non seulement bactériologiques, mais également virologiques (norovirus). Les fermetures à norovirus traduisent une pollution liée à l'assainissement des eaux usées, puisque ces virus sont d'origine humaine. Aucune méthode de purification de coquillages pour les norovirus n'est aujourd'hui efficace. Seul un système d'assainissement performant (réseaux de collecte et ouvrages) peut permettre de garantir une eau de qualité pour la profession conchylicole et la pêche à pied, au regard du critère norovirus.

A retenir : L'avenir de la production conchylicole est conditionné par l'évolution de la qualité de l'eau. L'amélioration de cette qualité implique de maîtriser les différentes formes de pression sur l'hydrosystème, dès l'amont. Cette maîtrise passe par la mise en place d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières dans le développement et une collaboration étroite avec le SMVM.

3. UN NOMBRE D'ENTREPRISES CONCHYLICOLES QUI SE MAINTIENT

L'emprise territoriale du SCoT de Vannes correspond à 3 bassins de production conchylicole différents (entités homogènes de production) : La rivière d'Auray, Le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf. Les 3 bassins de production représentent 1 712 hectares en mer (2634 parcelles), soit 32% des surfaces du Morbihan. 67 entreprises conchylicoles sont présentes (20% du département). Elles sont réparties sur 6 communes littorales: Arradon, Baden, Larmor Baden, L'Île aux Moines, Séné et Surzur.



Le nombre total d'entreprises sur le territoire en 2012 est stable par rapport à 2006. Ainsi, un renouvellement des chefs d'entreprises a eu lieu, couplé à de nouvelles installations,

compensant les départs à la retraite. Il faut savoir que cette stabilité du nombre d'entreprises n'est pas observée sur tous les secteurs conchylicoles du Morbihan : en effet, le territoire SCoT Vannes est un des seuls ayant maintenu un nombre d'entreprises identique à 2006.

Les 67 entreprises du territoire représentent 116 concessionnaires du DPM (Domaine Public Maritime) pour 860 Ha concédés en Morbihan, dont 505 Ha sur le territoire SCoT (sur 1 712 Ha au total). Elles détiennent en moyenne 12,8 hectares de concessions chacune.

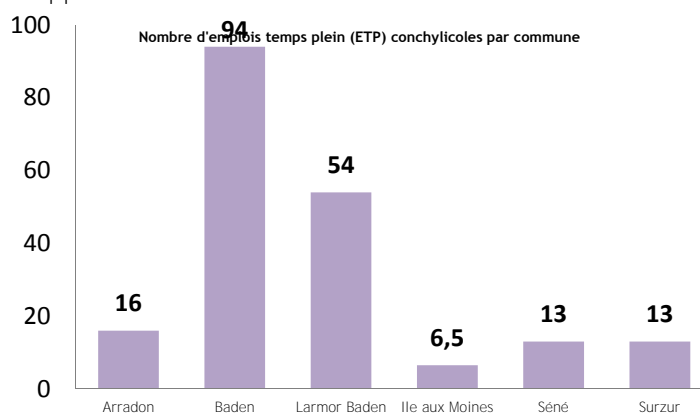
Sur les 3 bassins de production, 30% des concessions sont exploitées par les entreprises du territoire SCoT. Les 70% restants sont exploités par des entreprises extérieures : à 85% des entreprises morbihannaises, et 15% des entreprises situées hors département.

A retenir : 67 exploitations réparties sur 6 communes littorales : maintien du nombre d'exploitations et des surfaces exploitées (DPM) sur le territoire depuis 2006.

4. UNE ACTIVITE QUI GENERE DE L'EMPLOI

Les entreprises conchylicoles du territoire représentent un total de 263,4 emplois, et 196,5 équivalents temps plein (ETP). Les communes de Baden et Larmor Baden représentent à elles-seules 75% des ETP conchylicoles du territoire.

Entre 2006 et 2012, le nombre d'emploi global a baissé de 15% et le nombre d'ETP de 28%. Cette chute plus marquée du nombre d'ETP est liée au raccourcissement des contrats saisonniers par rapport à la situation d'avant crise.



Source : données CRC et SIAGM

La moyenne d'âge des exploitants conchylicoles est de 49 ans. En 2006, l'âge moyen du Golfe était de 47 ans, et sur la rivière de Pénerf, 44 ans. On constate donc un double mouvement : en effet, malgré ce constat de renouvellement des chefs d'exploitation, la moyenne d'âge met en évidence la nécessité d'anticiper sur les problématiques de transmission des entreprises à court terme (5 à 10 ans). Cependant la transmission est intimement dépendante de la conservation des espaces de production, elle-même liée à la configuration des sites.

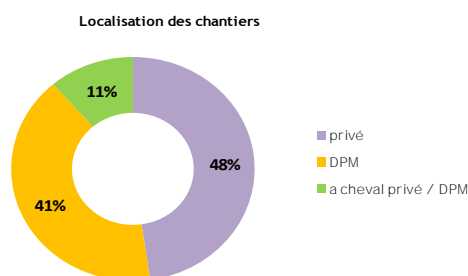
La problématique du logement des professionnels est également soulevée actuellement, qu'ils soient chefs d'exploitation ou salariés. Parce que les prix de l'immobilier sont plus abordables dans l'espace retro-littoral, les employés sont bien souvent logés loin du site d'exploitation. Cette question est beaucoup plus forte sur les nouvelles générations de salariés, mais également pour les nouveaux installés non-issus de familles de conchyliculteurs (salarié qui reprend l'entreprise ou personne extérieure au métier). Il est actuellement difficile de fixer la main d'œuvre de l'entreprise du fait de la distance domicile-travail pour les salariés.

A retenir : 263,4 emplois, et 196,5 équivalents temps plein. Constat d'un fort enjeu de renouvellement à court terme. Besoin en logement pour les nouvelles générations.

5. FONCIER : DES ESPACES PRISES, UNE TRANSMISSION DELICATE

Les 67 entités juridiques du territoire représentent 60 chantiers physiques, ce qui s'explique par le fait qu'au sein d'un même chantier, plusieurs entreprises au sens « d'entité juridique » peuvent être regroupées. Les sites à terre, espaces qui concentrent tous les enjeux, représentent environ 17.4 hectares.

Ces 60 chantiers sont implantés à 48 % sur le domaine privé. La pression foncière cumulée à la rareté des sites engendre une augmentation conséquente des prix du foncier en zone conchylicole. Ce phénomène rend difficile la transmission des entreprises, pénalisant ainsi les jeunes souhaitant s'installer.



Actuellement, 95% des gérants exploitent la totalité de la surface de leurs bâtiments, et les sites disponibles et accessibles se font rares du fait de la pression foncière forte exercée sur la bande littorale. En effet, ce territoire « d'exception » connaît une grande convoitise des particuliers. Or l'activité nécessite la proximité immédiate de l'eau et ne peut se développer ailleurs. Il apparaît donc nécessaire de maintenir les espaces à vocation conchylicole car ceux-ci représentent un potentiel de travail nécessaire pour l'évolution de l'activité. De plus, les professionnels se trouvent régulièrement confrontés à de nombreux conflits d'usage. Il est aujourd'hui courant que des voisins particuliers n'acceptent pas la présence de l'activité (nuisances sonores, olfactives...).

Environ un quart de ces chantiers présentent une habitation sur le site d'exploitation. Parmi ceux-ci, dans 40% des cas l'habitation se situe dans le même bâtiment que le chantier. Ce type de configuration du foncier ostréicole (liée à l'histoire du métier) constitue un frein à la transmission : en effet, les exploitations pourvues d'une habitation peuvent être soit conservées à des fins de logement lors du départ à la retraite du chef d'entreprise (non-transmission), soit vendues en tant qu'habitation à des particuliers, et dans ce cas l'outil de travail est définitivement perdu pour la profession. Par ailleurs la présence d'habitation au sein du site d'exploitation en augmente la valeur et le rend moins transmissible pour les jeunes en installation. Ainsi, d'ici 5 à 10 ans, un quart des sites du territoire pourrait être perdu si aucune politique foncière volontariste entre profession et élus n'est menée.

A retenir : Les sites à terre, espaces qui concentrent tous les enjeux, représentent environ 17.4 hectares.

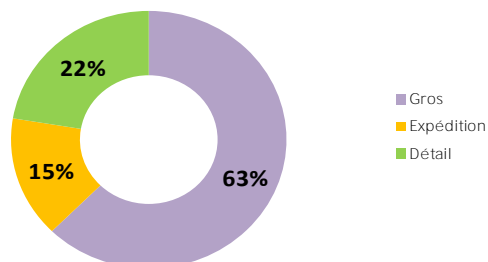
6. UN MODELE ECONOMIQUE « EN FLUX »

L'ensemble des exploitations du territoire SCoT représente une production commercialisée d'environ 3 910 tonnes pour 2012, tous coquillages confondus. L'activité sur le territoire représente un chiffre d'affaires estimé entre 11 730 000 € et 17 595 000 € (selon le mode de mise en marché).

La production commercialisée est à dominante huîtres creuses, celles-ci étant élevées par quasiment tous les producteurs. Pour le reste des productions, 34% des entreprises élèvent aussi des palourdes, 22% élèvent également des huîtres plates, et 9% des coques.

Concernant les modes de mise en marché, on note une importance pour la vente en gros (transaction de coquillages bruts entre professionnels) : en effet, 63 % du tonnage produit sur le territoire du SCoT est commercialisé de cette façon. Les principaux clients sont des courtiers, mais également des éleveurs locaux.

Systèmes de commercialisation du volume produit



La **vente en gros** ne nécessite pas d'agrément sanitaire, contrairement aux modes de mise en marché suivants (vente à la consommation), qui ont également besoin d'une qualité d'eau irréprochable. On note que 86 % des exploitations ont un agrément sanitaire, contre seulement 67% en 2006.

Le **commerce d'expédition** concerne la vente de coquillages adultes aux restaurateurs, poissonniers, comités d'entreprise, grandes surfaces et industries. Environ 590 tonnes de coquillages sont expédiées par les entreprises de Vannes agglo, soit 15 % du tonnage total produit à cette échelle.

La **vente au détail**, qui comprend la vente directe à l'établissement et celle sur les marchés, représente 22% du tonnage produit sur le territoire. Environ 50% des entreprises vendent au moins une partie de leur production sur les marchés.

A retenir : Une production commercialisée de près de 4000 tonnes, à dominante « Huître creuse ». Un produit qui s'exporte (prédominance de la vente en gros à 63%), mais un ancrage local marqué (1 entreprise sur 2 pratique la vente au détail).

7. UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE

Depuis 2008, les entreprises ostréicoles subissent un phénomène de surmortalités estivales des huîtres creuses. Cette crise structurelle sans précédent touche l'ensemble des sites de production français. Face à cette situation, les entreprises adaptent leurs modes de production et leur positionnement. Le travail est réorganisé et les professionnels cherchent à se diversifier dans leur production (espèces/techniques) mais aussi dans leur mise en marché (vente au détail, diversification touristique). Cependant ces évolutions se heurtent à la question des moyens : les trésoreries sont fragilisées, et face à l'absence de perspective à court terme, les exploitants freinent leurs investissements.

Dans le Golfe du Morbihan et en Baie de Quiberon, les ostréiculteurs doivent également faire face à des problèmes de prédation liés à la présence de daurades, ce qui les conduit à modifier leurs pratiques. A titre d'exemple, les techniques d'élevage tendent globalement vers un passage en surélevé et on observe notamment un repli des cultures de la Baie de Quiberon sur l'estran du Golfe.

Sans réponse à la problématique de mortalité des huîtres creuses, des mutations profondes vont s'engager dans la branche conchylicole. Ce contexte économique, associé aux contraintes réglementaires, a pour conséquence de conduire à une inéluctable concentration des structures et moyens de production. Ce phénomène rend l'activité conchylicole de moins en moins visible sur le littoral et la soumet aux pressions externes des autres usagers qui ne perçoivent pas l'ensemble de ces contraintes.

A retenir : Des stratégies d'adaptation des entreprises face à la crise, qui devront être accompagnées par le territoire.

8. COMMUNICATION ET VALORISATION DES PRODUITS

64% des professionnels du territoire voient un intérêt à développer une marque ou un label. 21% n'y voient pas d'intérêt, et 15% ont un avis partagé sur cette question. L'échelle de label qui apparaît le plus intéressante pour les conchyliculteurs du territoire semble être celle du Golfe du Morbihan. En effet, cette échelle correspond à un milieu d'interrelation terre-mer et des contraintes de travail spécifiques au Golfe du Morbihan, mais surtout à un territoire d'exception à l'identité maritime forte. Ce projet semble être intéressant pour les professionnels qui font de la vente au détail sur ce secteur.

D'autres échelles ont également été évoquées :

- Label « Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan », valorisant pour le territoire
- Label à l'échelle du département pour une meilleure lisibilité par le consommateur
- Label à l'échelle de la Bretagne avec une mise en musique entre la Bretagne Nord et Sud

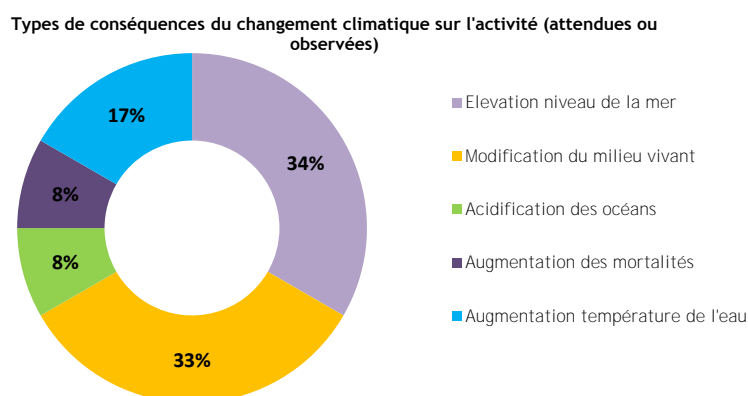
Malgré ce besoin ressenti de valorisation, il n'en ressort aucune stratégie partagée à l'échelle du territoire. De plus, certaines contraintes ont été mises en avant par les professionnels quant à la mise en place d'un label ou d'une marque (ex : coût, rentabilité, cahier des charges contraignant...).

A retenir : Un besoin de valorisation du produit et métier qui s'affirme, mais sans véritable stratégie partagée (valorisation du territoire ou du produit ?).

9. CHANGEMENT CLIMATIQUE : INQUIETUDES, OPPORTUNITES ?

Il est à noter que 70 % des chantiers ou parcs ont déjà subi des conséquences d'évènements climatiques extrêmes, à savoir de nombreuses inondations (40%), des tables renversées ou perte de poches/capteurs (40%)...

Parmi les chefs d'exploitation du territoire, 67,7 % ont déjà réfléchi aux impacts que le changement climatique pourrait avoir sur l'activité. Les principales inquiétudes des professionnels sont présentées sur le graphique ci-dessous :



Source : données CRC et SIAGM

10. SYNTHÈSE

Le Golfe du Morbihan et la Rivière de Pénerf constituent des bassins historiques de captage et d'élevage de l'huître plate, les plus anciens du Morbihan. Avec une production en milieu ouvert, l'activité est totalement dépendante de son environnement. Pour les exploitants, le territoire du SCoT constitue un environnement aussi exceptionnel que contraint.

L'activité s'inscrit dans un contexte caractérisé par :

- Une crise aiguë de la production ostréicole depuis 2008, avec mortalité massive des huîtres creuses
- Des exigences réglementaires croissantes, notamment en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité
- Une compétition sur l'espace de production maritime et terrestre : des espaces convoités et un milieu naturel fragilisé

Dans ce contexte particulier, des effets structurels apparaissent. Face à la crise les entreprises adaptent leurs modes de production et leur positionnement. Une période de mutations profondes s'amorce.

Les 3 bassins de production (rivière d'Auray, golfe du Morbihan et rivière de Pénerf) représentent 32 % des surfaces concédées sur domaine public maritime, les surfaces exploitées sont stables.

67 entreprises sont implantées sur le territoire et emploient environ 200 ETP. Ces entreprises majoritairement de type familial se sont maintenues malgré la crise, contrairement à d'autres territoires. L'emploi a par contre été impacté, avec une perte de savoir-faire qu'il faudra reconstituer en sortie de crise.

Une production en baisse, qui s'établit à 4 000 tonnes, principalement constituée d'huîtres creuses. La commercialisation se fait principalement en gros (63% de la production), les produits sont majoritairement exportés du territoire, en parallèle un établissement sur deux pratique la vente directe.

Pour faire face au contexte, les entreprises du territoire s'adaptent :

- Une priorité donnée à la reconstitution des stocks, soit par augmentation des achats ou intégration du risque par maîtrise de l'approvisionnement (acquisition de parcs de captage)
- Un phénomène de repli sur l'estran des productions par effet de déprise de la baie de Quiberon
- Une modification des pratiques liée à la prédation (élevage en surélevé) et aux mortalités (durcissement sur haut d'estran, recherche de nouvelles techniques)
- Des changements de mode de mise en marché : passage à la vente au détail ou au contraire recentrage sur le marché du gros (effet volume/ prix).
- La diversification appréhendée en termes de produits, de techniques d'élevage mais aussi d'activités. Encore émergente, outre le modèle économique à valider, ces projets se heurtent à des contraintes diverses : réglementaires, environnementales, sociétales (opposition des autres usagers...) et pour certaines productions à la recherche de nouveaux espaces au large.

C LA FILIERE PECHE EMBARQUEE ET PECHE A PIED

1. LA REGLEMENTATION ET LA GESTION DES PECHEES

Que ce soit au niveau européen, national ou régional, la pêche est de plus en plus encadrée, notamment depuis 1983, avec la mise en place de la Politique Commune des Pêches (PCP) au niveau Européen. A cette époque et pour la première fois, la PCP définit le concept de stabilité des stocks et introduit des méthodes de conservation de la ressource basées sur les TAC (Total Admissible de Capture) et les quotas. Elle oriente également vers un projet pluriannuel de restructuration de la flotte de pêche européenne.

Ces réglementations visent notamment à :

- gérer et conserver les ressources halieutiques
- définir les modalités de pêche autorisée dans les eaux communautaires
- réglementer l'effort de pêche de chaque état membre

Actuellement, Le Fond Européen pour la Pêche (FEP) est l'instrument financier de soutien à la filière pêche et permet de concrétiser les objectifs de la PCP. Il sera remplacé en 2014 par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) qui comportera 4 piliers : la pêche, l'aquaculture, le développement territorial et solidaire et la politique maritime intégrée. Il financera également les actions de contrôle, la collecte de données scientifiques et les dépenses liées à l'Organisation Commune des Marchés (OCM).

A retenir : Ainsi en 30 ans, la politique de restructuration, puis de réduction de la flotte de pêche européenne entraîne une disparition d'environ 50% des navires et des pêcheurs.

2. UNE ACTIVITE DEPENDANTE DE LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau a une importance considérable sur l'activité de pêche à pied en permettant ou non la vente des coquillages en fonction de la contamination des organismes marins.

Malgré les efforts réalisés dernièrement, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée dans le Golfe du Morbihan avec un classement sanitaire en catégorie B pour le groupe 2 (organismes fouisseurs comme les palourdes ou les coques). En raison de ce classement, il existe une obligation de purification des palourdes pêchées en bassin réglementé pendant 24 à 48 h avant qu'elles puissent être mises en marché. Depuis 2013, la rivière de Pénerf et une partie de la rivière d'Auray ont même été déclassées en zone C (uniquement de mai à octobre dans la rivière d'Auray) pour les organismes fouisseurs. La mise en marché des palourdes devient donc encore plus compliquée sur ces zones puisque celles-ci doivent être traitées thermiquement et ne peuvent donc être vendues qu'en conserverie.

A retenir : Comme la conchyliculture, la pêche est très dépendante de la qualité de l'eau, ce qui contraint très fortement notamment la vente de palourdes.

3. LA PECHE EMBARQUEE SUR VANNES AGGLO

La pêche embarquée cible les poissons et crustacés, ainsi que la palourde à la drague. Seuls les navires qui possèdent un port d'attache sur le territoire de Vannes agglo sont considérés dans ce diagnostic en raison du caractère terrestre du SCoT.

Ce sont 21 patrons de pêche embarquée qui possèdent un bateau dont le port d'attache est situé sur le territoire de Vannes agglo. En raison de l'augmentation des charges sociales et administratives, associées à la diminution des captures, le nombre de marins à bord est en forte baisse depuis une vingtaine d'années et atteint aujourd'hui en moyenne 1.5 pêcheurs par bateau dans le Golfe du Morbihan. Ainsi, ce sont au total 30 marins pêcheurs (patrons et matelots) qui travaillent en pêche embarquée sur le territoire de Vannes agglo.

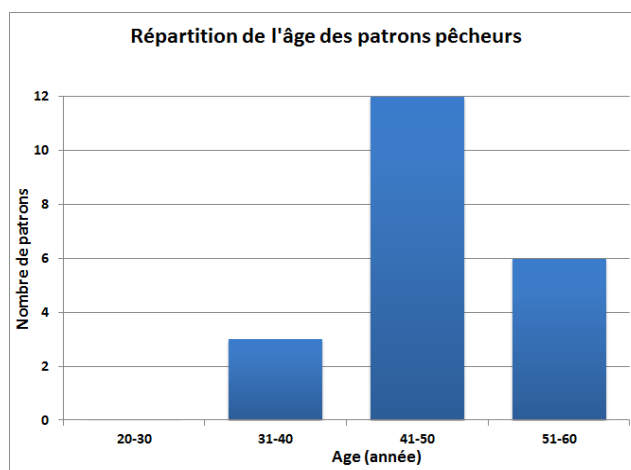
L'âge des patrons pêcheurs est relativement élevé avec une moyenne de 47 ans pour un départ à la retraite possible dès 55 ans. L'absence de jeune pour reprendre l'activité est très marquée en raison de :

- des charges matérielles très importantes qui limitent la rentabilité de l'activité
- la difficulté du métier ainsi que la mauvaise image transmise dans les médias
- des règlementations du travail qui ne permettent plus de faire découvrir le métier aux jeunes

D'ici 5 à 10 ans, le secteur pêche se trouvera donc confronté à un grave problème de renouvellement de son effectif.

L'âge des 21 patrons pêcheurs considérés dans ce diagnostic

(Source : CDPMEM 56)



21 bateaux sont présents dans les différents ports d'attache de Vannes agglo. Les marins pratiquent une pêche artisanale avec des navires de taille « modeste » :

- une longueur allant de 4 à 12 m pour une moyenne de 8,6 m
- une puissance relativement limitée avec une moyenne de 89 KW (Kilowatts) et une répartition allant de 55 à 168 KW.
- une capacité également limitée, ce qui explique en partie la durée des marées (temps de pêche) qui dépassent rarement la journée

Tout ceci permet de caractériser le type de pêche principal de cette flottille en « petite pêche ».

Les conditions à remplir pour obtenir une autorisation de construction d'un nouveau bateau sont de plus en plus difficiles à remplir (obtention d'un nouveau Permis de Mise en Exploitation (PME), contraintes techniques et réglementaires multiples...). Ainsi, l'âge de la flotte augmente depuis une dizaine d'année pour atteindre une moyenne de 31 ans, l'âge des navires variant de 11 à 46 ans.

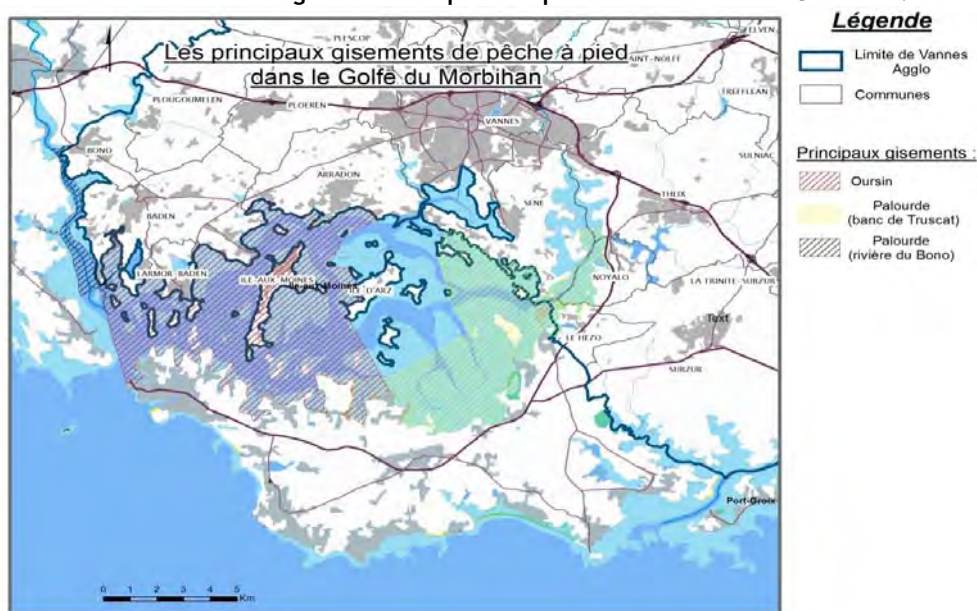
A retenir : 21 patrons de pêche, 30 marins et 21 bateaux. L'âge des patrons relativement élevé révèle un enjeu de renouvellement fort pour les années à venir.

4. LA PECHE A PIED SUR VANNES AGGLO

La pratique de la pêche à pied professionnelle est très importante dans le Golfe du Morbihan. Deux espèces peuvent être ciblées : la palourde et l'oursin. Les gisements existants sont situés sur l'ensemble du Golfe, l'activité ne peut être analysée spécifiquement à l'échelle de Vannes agglo. (cf carte ci-dessous)

Cependant, tous les pêcheurs à pied sont amenés à utiliser des points de débarquements et de déchargements présents sur le territoire de Vannes agglo. De plus, chaque pêcheur à pied doit être rattaché à un bateau pour pratiquer son activité, à l'exception des pêcheurs appartenant au régime M.S.A. Ceux-ci ne représentent cependant que 5 % des pêcheurs à pied du Golfe du Morbihan. Les infrastructures terrestres (ports, points de déchargement et points de débarquement) sont donc indispensables pour la pratique de cette activité.

Les différents gisements de pêche à pied existants dans le Golfe du Morbihan



(Source : CDPMEM 56, fond de carte fourni par Vannes Agglo)

Actuellement, 141 pêcheurs à pied sont présents dans le Morbihan. Parmi eux, 140 possèdent la licence « palourde » et 23 possèdent une licence « oursin ». De même que pour les pêcheurs embarqués, l'âge des marins pêcheurs est relativement élevé avec une moyenne de 47 ans pour un départ à la retraite toujours prévu à partir de 55 ans. Ce sont 103 bateaux qui sont rattachés à des pêcheurs à pied dans le golfe du Morbihan.

A retenir : 141 pêcheurs à pied, avec un enjeu de renouvellement fort.

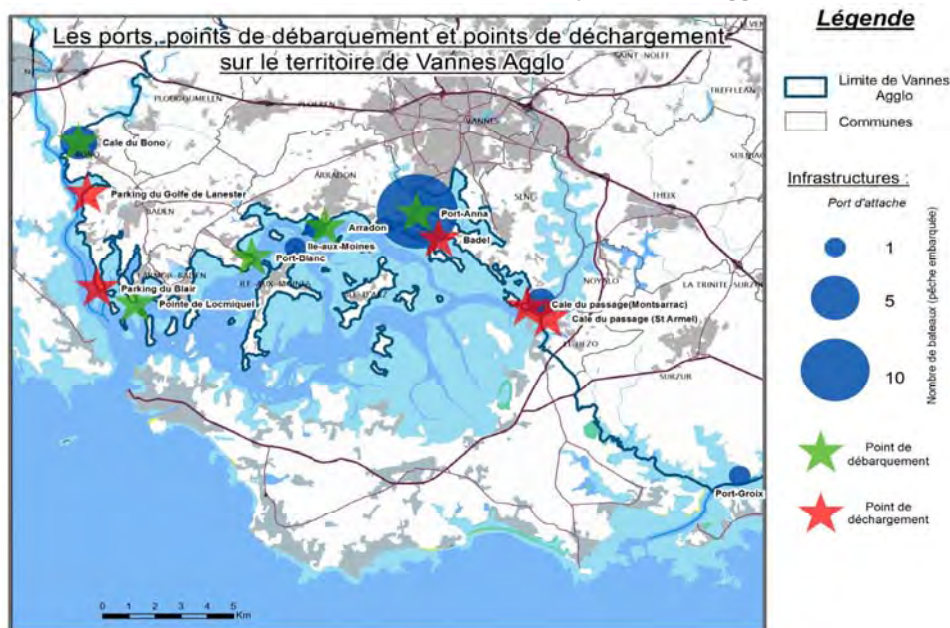
5. LES INFRASTRUCTURES PRESENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME PERMETTANT UNE VIABILITE DE LA FILIERE PECHE

Des aménagements indispensables à la pratique de la pêche sont présents sur le Domaine public maritime (DPM) de Vannes agglo :

- 6 ports :** Seuls les navires en pêche embarqués sont considérés sur la carte ci dessous. Port-Anna, sur la commune de Séné, apparait clairement comme le plus gros port du territoire avec plus de la moitié des bateaux de pêche embarquée. Cependant, il ne faut pas considérer que les autres ports ont une importance limitée. Une diversité des ports d'attache est en effet nécessaire au sein du territoire pour permettre aux différents bateaux de pêche de continuer à pratiquer leur activité sereinement, en limitant les déplacements. Aucun port n'est dédié exclusivement à la pêche professionnelle et les pêcheurs se retrouvent donc associés aux navires de plaisances sur ces aménagements. Ce type de cohabitation peut parfois s'avérer compliqué et des conflits d'usages peuvent apparaitre.
- 10 points de débarquement et de déchargement :** ils permettent de ramener à terre les produits de la mer capturés par les professionnels et seuls ces points précis peuvent être utilisés à cette fin. Ce sont généralement des cales ou des ports situés proche des gisements de pêche à pied ou dans les ports d'attache des pêcheurs embarqués. Les points de débarquement sont fixés par arrêté préfectoral et restent fixe dans le temps. Les points de déchargement sont proposés par le comité des pêches après consultation des pêcheurs afin d'optimiser leur localisation au plus proche des gisements. Ils doivent être validés par le préfet de région et sont ensuite établis par arrêté. Ils sont susceptibles d'évoluer quelques peu dans le temps en lien avec l'évolution des zones de pêche à pied.

Il est important de noter que tous les ports d'attache ne sont pas forcément des points de débarquement ou de déchargement (Port-Groix et Ile-aux-moines). Certains pêcheurs embarqués doivent donc faire un détour pour ramener à terre le produit de leur pêche, augmentant les coûts de carburant.

Ports d'attache, points de débarquement et de déchargement sur le Golfe du Morbihan
(Source : CDPMEM 56, fond de carte fourni par Vannes agglo)



L'accès aux lieux de pêche, aux ports et aux points de débarquement ou de déchargement est de plus en plus difficile en raison d'une forte augmentation des bateaux de plaisance sur ces aménagements. Ainsi, il arrive régulièrement que des professionnels ne puissent pas débarquer le produit de leur pêche directement au retour de leur journée d'activité. Il est donc nécessaire de contrôler l'accès des plaisanciers à ces aménagements afin d'assurer une place aux professionnels et ainsi éviter l'apparition de conflits d'usages. De même, la multiplication des mouillages dans le Golfe du Morbihan complique de plus en plus l'accès aux zones de pêche tout en réduisant leur surface, la pêche étant en effet interdite dans les zones de mouillage. Cette problématique est particulièrement délicate pendant la période estivale en raison de l'attractivité touristique du territoire.

Les aménagements sont trop peu nombreux. Au cours des dix dernières années, les infrastructures à terre en lien direct avec la profession ont presque toutes disparues. Ainsi, aucun lieu n'est disponible sur les différents ports du Golfe du Morbihan pour permettre aux professionnels de stocker ou de réparer leur matériel. De même aucune infrastructures pour peser, emballer ou conserver leur pêche n'est présente. Ce type d'aménagement, notamment à Port-Anna, pourrait permettre le développement de l'activité. De même, aucune aire de carénage n'existe sur le territoire de Vannes agglo, alors même que de nombreux pêcheurs professionnels ou plaisanciers la réclament. Un projet a même vu le jour à Barrarach', sur la commune de Séné, mais n'a toujours pas été mené à bien par manque de moyen.

Compte tenu de la qualité de l'eau, les pêcheurs à pied ont besoin de passer par une mise en bassin avant de vendre en direct leur coquillage. Ne possédant généralement pas ce type d'aménagements, les pêcheurs à pied vendent donc à des intermédiaires (mareyeurs, grossistes, conchyliculteurs...) possédant des bassins réglementaires pour la purification. Une réflexion pourrait être menée sur la possibilité (notamment au regard des normes, DDPP) d'installer des bassins de purification en certains endroits du territoire pour permettre aux pêcheurs à pied d'y déposer le produit de leur pêche, puis de le vendre sans intermédiaire.

A retenir : Les infrastructures à terres, de plus en plus difficiles d'accès pour les professionnels, manquent d'aménagements indispensables à l'exercice du métier.

6. SYNTHÈSE

La pêche sur le territoire de Vannes agglo, avec 170 pêcheurs, représente une activité importante. La pêche à pied, pourtant méconnue, est de loin l'activité de pêche la plus pratiquée sur le territoire avec 103 bateaux pour 141 pêcheurs à pied. Ceux-ci vont exporter la quasi-totalité de leur marchandise en dehors du territoire. La pêche embarquée représente pour sa part moins d'emplois directs avec 21 bateaux pour 30 marins pêcheurs. Cependant, une partie de la production est directement vendue sur le territoire de Vannes agglo, créant ainsi des emplois indirects dans les poissonneries ou entreprises de mareyage.

La pêche est actuellement une activité en crise qui n'apparaît pas comme très attractive pour les jeunes générations. Pourtant, de l'avis même de certains professionnels, « il y a un avenir dans la pêche ». En effet, les plans de gestion mis en place par l'Europe, bien qu'ayant amenés à la destruction d'une grande partie de la flotte de pêche, ont tout de même permis de réduire la surpêche et offre actuellement la possibilité d'une pêche durable et économiquement viable.

Les nombreux conflits d'usages actuels, notamment avec la plaisance, compliquent cependant la reprise de l'activité de pêche. Dans tous les cas, la reconquête de la qualité de l'eau, la mise en place de nouveaux aménagements portuaires ou simplement la réglementation de l'accès des plaisanciers sur ces ouvrages apparaissent actuellement comme les enjeux essentiels des professionnels sur le territoire de Vannes agglo.

D LA FORET ET LE BOCAGE

1. DES REGLEMENTATIONS QUI PEUVENT ENTRAVER LA GESTION DES FORETS

Si la gestion forestière est encadrée par le code forestier et les documents réglementaires que sont le SRGS de Bretagne pour les forêts privées (approuvée par le ministre de l'agriculture en 2005) et les DRA et SRA pour les forêts soumises au régime forestier (forêts domaniales et des collectivités) ; il n'en demeure pas moins que d'autres réglementations s'appliquent également à la forêt. L'article L122-8 du code forestier liste un certain nombre de ces réglementations qui peuvent faire l'objet d'une simplification des procédures administratives pour les propriétaires privés moyennant l'agrément de leur document de gestion au titre de l'article L122-7 du code forestier.

Les zonages réglementaires existant sur le territoire de Vannes agglo susceptibles d'interférer avec la gestion forestière sont :

- 645 ha de forêt sont dans le périmètre d'un site inscrit (articles L341-1 et suivant du code de l'environnement) principalement dans le site golfe du Morbihan,
- 31 ha de forêt sont dans le périmètre d'un site classé (château de Trédion),
- 15 ha de forêt sont dans le périmètre de la réserve naturelle de Séné (régie par l'article L332-1 du code de l'environnement)
- Les données concernant les périmètres des monuments historiques classés ne permettent pas d'apprécier leur impact sur la forêt mais celui-ci semble négligeable.

Les nombreuses réglementations portant sur la forêt peuvent entraver la réalisation d'opérations forestières ou d'équipements nécessaires à la gestion, sans apporter de protection supplémentaire à celle du code forestier. L'opportunité des classements espace boisé classé à conserver (EBC) sur l'ensemble du territoire communal n'est souvent pas judicieux et parfois même contre productif. S'il est indéniable qu'il faille classer les bosquets, certaines haies structurantes et les boisements menacés par l'urbanisation, le classement des forêts dites « de production » dont la gestion est cadrée par un plan simple de gestion lui-même conforme au SRGS de Bretagne donc au code forestier est très discutable. Le bosquet n'est absolument pas protégé par le code forestier (dans un massif de moins de 2,5 ha, il est possible de défricher sans autorisation) par contre le boisement, dès lors qu'il est soumis à la réalisation d'un document de gestion durable, est protégé par le code forestier et ne nécessite pas de protection supplémentaire plus contraignante.

A retenir : Il est urgent de rendre cohérentes ces différentes législations afin d'améliorer la gestion forestière durable et d'inciter les propriétaires à réinvestir en forêt et, de ce fait, à renforcer la filière économique de la forêt et du bois.

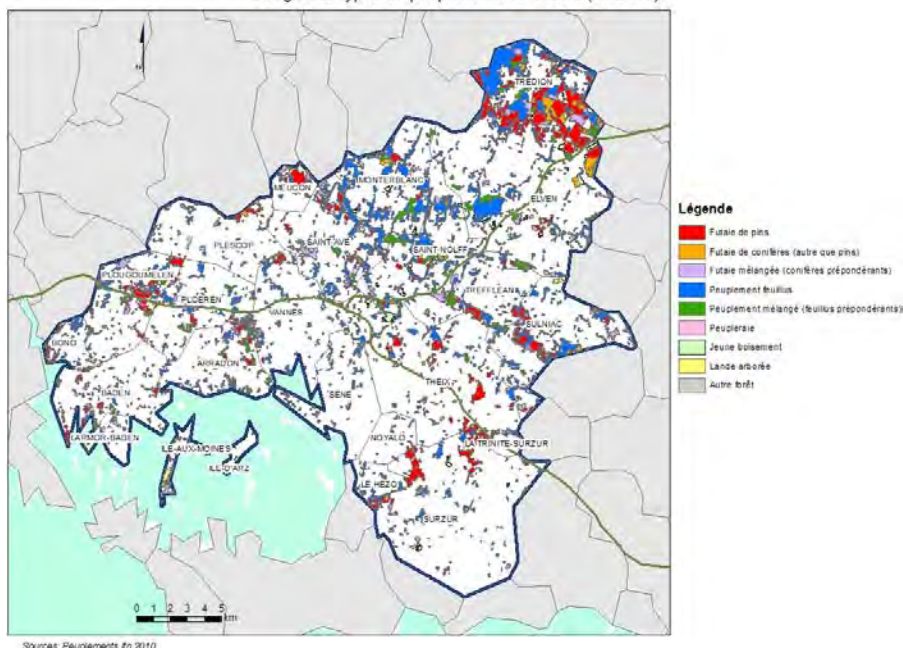
2. DES SURFACES FORESTIERES EN AUGMENTATION

Le territoire de Vannes agglo comprend 9835 ha de bois et landes (source IFN 2010). Ces dernières, classées ainsi au cadastre, sont, à l'heure actuelle, le plus souvent boisées et ont donc été intégrées aux surfaces boisées. Ces divers peuplements forestiers représentent un taux de boisement global de 18.8% mais leur répartition n'est pas uniforme sur le territoire. La couverture boisée est très hétérogène et évolue fortement du Nord au Sud. Près de 66% de taux de boisement à Trédion, 27% au centre pour Meucon, 10% pour Baden et moins de 5% pour Noyal. 9 communes (Trédion, Elven, Monterblanc, Saint-Avé, Sulniac, Saint-Nolff, Theix, Plougoumelen et Surzur) présentent ¾ des surfaces boisées du territoire.

Carte des peuplements forestiers en 2010 :

Sources Peuplements IFN 2010.

Les grands types de peuplements forestiers (ifn 2010)



La comparaison des inventaires forestiers de 1991 et 2010 fait apparaître une forte augmentation de la surface forestière avec un taux d'accroissement de 17% soit plus 1700 ha en 19 ans. Cette évolution s'explique par la reforestation naturelle d'espaces plus utilisés par l'agriculture soit pour des raisons de difficulté d'exploitation (forte pente, faible portance des sols...) soit de potentialités agronomiques trop faibles. Elle s'explique également par la reforestation naturelle de certaines landes car les usages traditionnels (fauche, pâturage extensif...) ont été progressivement abandonnés. Tous ces hectares supplémentaires sont donc généralement des accrus forestiers, peu productifs, où les bois sont de faible qualité faute de sylviculture et d'investissement des propriétaires dans la gestion forestière. Entre les deux inventaires (1991 et 2010), toutes les communes ont vu leur surface forestière augmenter à l'exception de Meucon où la forêt a perdu 3 ha.

Dans l'analyse, les différents peuplements forestiers inventoriés par l'IFN (inventaire forestier national) ont été regroupés en grands ensembles :

Evolution des ensembles forestiers entre 1991 et 2010

Sources Peuplements IFN 1991 et 2010.

	Surfaces boisées en 1991 (ha)	Surfaces boisées en 2010 (ha)
Ensemble résineux	4679	3486
Ensemble feuillu	1844	5763
Peupleraie	14	68
Jeunes boisements	144	246
Landes	400	35
Autres forêts	1050	254
Total 8131		9852

Le taux d'échantillonnage entre les deux inventaires est légèrement différent puisqu'en 1991 seuls les ensembles de plus de 2,5 ha étaient analysés alors qu'en 2010, la précision a été affinée car les surfaces jusqu'à 0,5 ha ont été prises en compte. Cette précision accrue a très nettement tendance à augmenter les surfaces de peuplements feuillus qui sont en fait des bosquets dispersés dans le maillage bocager.

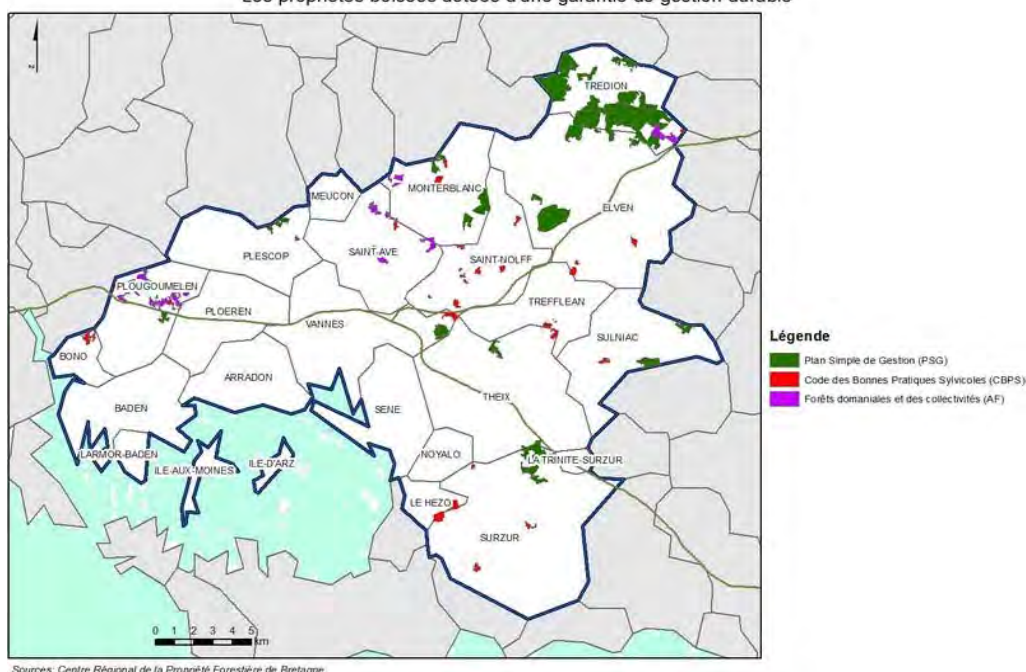
Malgré cela, la forte tendance qu'il convient de noter, c'est la diminution de 25% des surfaces de peuplements résineux ; ce qui est une évolution dommageable pour la fonction de production de la forêt. La demande actuelle et à moyen terme de l'industrie en matière de bois d'œuvre étant essentiellement résineuse. Cette évolution est liée à la composition des peuplements qui sont souvent des mélanges de conifères et de feuillus. Lors des exploitations forestières, les résineux sont exploités alors que les feuillus d'accompagnement sont maintenus sur pied. La solution de facilité consistant à ne pas réinvestir une partie des produits de la coupe dans le renouvellement d'un peuplement à vocation productive est très largement prise en compte par les propriétaires forestiers.

A retenir : Les surfaces forestières sont en augmentation (+ 17% entre 1991 et 2010), avec une modification des peuplements forestiers (diminution de 25% des surfaces de résineux).

3. LA FORET PRESENTE PRINCIPALEMENT AU NORD DE VANNES AGGLO

La forêt est cantonnée sur les crêtes granitiques orientées Sud-Est/Nord-Ouest. Le granite de Lanvaux au Nord pour les communes de Trédion et Elven et la crête de granitique centrale pour les communes allant de Meucon à Sulniac. Entre ces ensembles granitiques, les vallées de l'Arz et de la Claie présentent une surface non négligeable de petits ensembles feuillus intégrés dans le maillage bocager. Les ensembles forestiers du Sud (Arradon, Plougoumelen et Surzur) sont surtout des peuplements résineux installés sur des sols de faibles potentialités avec de grosses contraintes soit d'hydromorphie (présence de nappe d'eau asphyxiante dans le sol) soit de très faibles profondeurs (faible réserve en eau du sol) faisant la part belle aux pins.

Les propriétés boisées dotées d'une garantie de gestion durable



Sources: Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne

La forêt « du Nord » (au dessus d'une ligne Plescop, la Trinité-Surzur) a une fonction principalement de production avec moins d'enjeu paysager et social. C'est dans cette zone que se trouvent les propriétés les plus importantes et notamment celles dotées d'une des garanties de gestion durable prévue par les articles L 124-1 à 4 et L313-2 du code forestier.

Pour la forêt « du Sud », la fonction de production de la forêt est relativement marginale du fait des conditions naturelles difficiles et de la dispersion importante des ensembles boisés. Par contre, ces boisements ont un rôle paysager et social très important, non seulement parce qu'ils sont emblématiques des paysages du golfe du Morbihan mais aussi parce qu'ils accueillent de nombreux touristes et habitants des villes avoisinantes. Tous ces boisements devraient être protégés de la disparition notamment du fait de la pression d'urbanisation dans ce secteur.

A retenir : On retrouve au nord des forêts productives et au sud des forêts avec un rôle paysager et social.

4. UNE STRUCTURATION QUI HANDICAPE LA GESTION DE LA FORET

La forêt publique (forêts domaniales et des collectivités dont le Conseil Général) ne couvre que 290 ha. C'est donc une forêt essentiellement privée, qui appartient à 5 900 propriétaires soit une surface moyenne de 1,70 ha. Ce morcellement est le handicap majeur de la gestion forestière. En effet, on estime qu'une gestion forestière spécifique est pleinement justifiée à partir de 4 ha. Les propriétés de moins de 4 ha représentent 40% de la surface forestière et 90% du nombre de propriétaires.

Le secteur « Nord » de Vannes agglo représente 70% de la surface forestière et 52% des propriétaires. Le secteur « Sud » représente 30% de la surface forestière et 48% des propriétaires. Le morcellement est encore plus marqué dans le « Sud » avec une moyenne de 1,10 ha par propriétaire contre 2,30 ha dans le « Nord ». Cet état de fait constitue également une menace supplémentaire de pérennité de la forêt car dans un massif de moins de 2,50 ha il est assez aisé de défricher si aucune mesure n'est prise au titre du code de l'urbanisme.

A retenir : Une forêt privée, très morcelée (1.7 ha par propriétaire en moyenne) qui rend difficile une approche de gestion économique de cette ressource

5. LA FORET : DES INTERETS MULTIPLES

La forêt joue plusieurs fonctions sur le territoire

- Fonction de production : la forêt produit entre autre un matériau noble, écologique et 100% recyclable : le bois.
- Rôle environnemental : la forêt territoire de protection de la biodiversité, de la qualité de l'eau participe également au stockage de carbone. Elle est fortement prise en compte dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE de Bretagne) et participera donc à ce titre à la définition de la Trame Verte et Bleue locale.
- Fonction sociale et récréative : accueil du public, mais comment faire coïncider gestion forestière, statut des propriétaires et les besoins d'accueil du public d'un territoire de plus en plus urbanisé ?
- **Les activités cynégétiques ont également toute leur place en forêt dans le respect du fragile équilibre entre production forestière et densité de cervidés raisonnable.**
- La production de bois énergie : première énergie renouvelable consommée en Bretagne. Le bois énergie favorise la valorisation des sous produits du bois. Il revêt divers aspects :

plaquette forestière et bocagère, connexes de scieries (sciure et plaquette), bois bûches... C'est un secteur en pleine mutation où les évolutions sont rapides. Le développement d'une filière bois énergie peut trouver une partie de son approvisionnement en forêt. A partir des données de l'IFN, il est possible d'apprécier la potentialité de la forêt pour la production annuelle de plaquette forestière à destination de chaufferie qui se développe au niveau communal ou intercommunal dans une perspective d'approvisionnement local. Cette estimation s'entend hors production annuelle de bois bûche qui reste un marché très important échappant en grande partie aux statistiques. Ce marché est régi essentiellement par des transactions de gré à gré entre particulier.

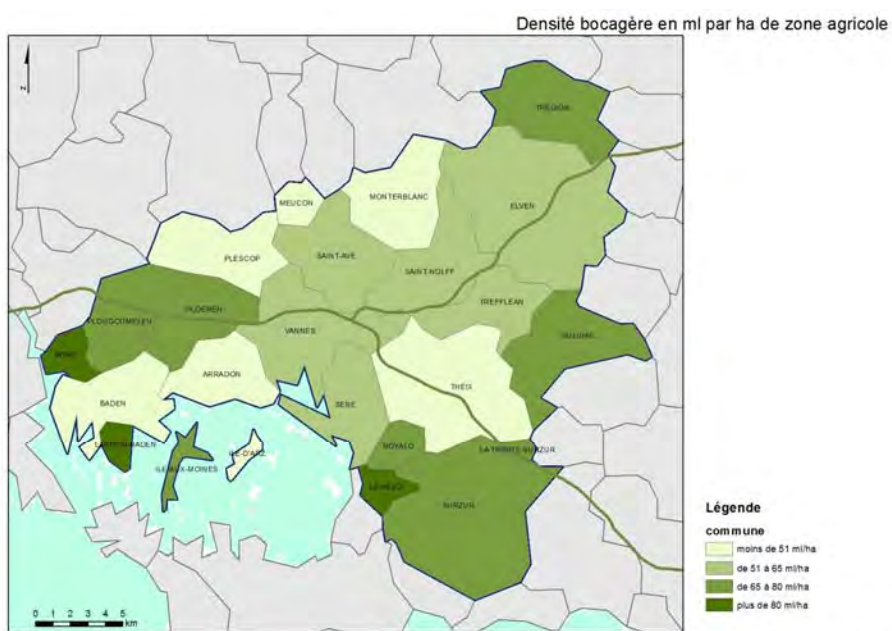
Vannes Agglo : estimation annuelle de bois énergie plaquette mobilisable en forêt												
Source : à partir des données IFN - estimation CRPF Bretagne												
Type de peuplement	Appellation du type de peuplement forestier	Surface (ha)	Rotation des coupes (années)	Surface potentielle annuelle (ha)	Taux de réalisation estimé des coupes	Surface théorique traitée (ha)	Volume de trituration* par hectare (stères)	Volume total annuel potentiellement mis en marché (stères bois frais)	part prise par le bois d'œuvre et bûche (70 %)	volume en stère mis en plaquettes	Tonnes plaquettes vertes	Tonnes plaquettes à 30 % humidité
Ensemble résineux	Futaie de pins	2155	7	308	50%	154	40	6157			3140	2019
	Futaie d'autres conifères	537	7	77	30%	23	40	921			469	302
	Mélange de futaie de conifères et Taillis (partie résineux)	902	20	45	Rémanents estimés à 15% du volume moyen sur pied de 75 m ³ /ha de résineux, soit 11 m ³ /ha		15	677			345	222
Ensemble résineux		3594						7754			3955	2542
Ensemble feuillus	Mélange de futaie Taillis	1049	40	26	50%	13	140	1835.75	1285	551	297	191
	Futaies feuillues	4727	40	118	50%	59	100	5908.75	4136	1773	957	615
Ensemble feuillus		5776						7745	5421	2323	1255	807
	Jeunes boisements	246	8	38	50%	19	40	760			388	249
Résineux + feuillus		9616						16259			5597	3598

6. LE BOCAGE : UN GISEMENT POTENTIEL DE BOIS ENERGIE

D'après les données issues du SIAGM de 2004, le linéaire bocager sur Vannes agglo représente 2124 km, ce qui se traduit par une densité moyenne de 61 mètres linéaires (ml) par hectare agricole identifié dans la BD CARTO. Rappelons que la densité pour le Morbihan est estimée à 65 ml/ha de SAU. Il existe des disparités par commune (voir cartes ci-dessous).

Densité bocagère en ml par ha de zone agricole

Sources : SIAGM 2004, bd carto, Traitement Chambre d'agriculture 56



Source : Siagm 2004, bd carto, Traitement Chambre d'agriculture 56

En moyenne, une exploitation agricole comporte près de 4.8 km de haies, en grande majorité continues, avec un fort potentiel de production. On retrouve principalement des haies composées d'arbres de futaie et de taillis. Les espèces présentes sont le chêne pédonculé, le châtaignier, le saule, le noisetier...

Les principales productions liées au bocage sont les suivantes :

- Bois bûche
- Bois déchiqueté (plaquette de bois)

La production de bois d'œuvre reste minime car les volumes de bois de qualité sont faibles.

Certains agriculteurs l'utilisent pour la rénovation de leurs bâtis (hangar, gîtes...).

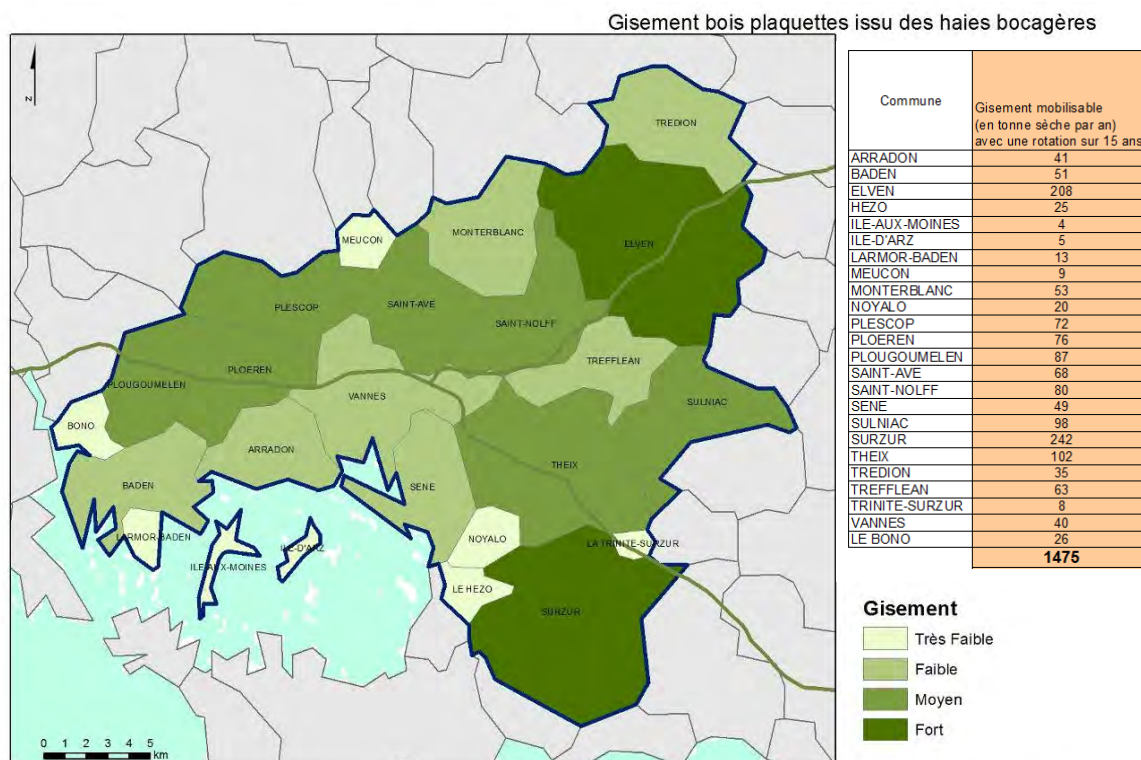
Les premières vocations des haies sont d'apporter un abri aux animaux, de lutter contre l'érosion des sols et de produire du bois de chauffage.

Les agriculteurs sont les principaux acteurs pour l'entretien des haies et utilisateurs du bois qui en est issu. Les modes d'entretien sont très variables, entre coupe sélective et coupe rase. Il n'y a pas de cadre de gestion défini.

En partant de l'inventaire bocager du SIAGM 2004, nous avons calculé le gisement mobilisable en tonne sèche (25% d'humidité) par commune (voir carte et tableau ci-après).

Gisement de bois plaquettes mobilisable issu des haies bocagères

Sources : SIAGM 2004, bd carto, Traitement Chambre d'agriculture 56



On considère qu'un tiers du gisement est facilement exploitable car accessible. Cependant, les deux tiers restants peuvent être reconsidérés en fonction du degré d'accessibilité, ce qui laisse une marge importante.

On estime que la part bois bûche représente 50% de ce gisement, soit 12000 stères par an, Ce chiffre ne prend pas en compte pas la partie grume des arbres de futaie. D'après les données de l'OREGES 2011, la consommation sur la zone de Vannes agglo est de 57000 stères, correspondant à 75.6 GWh.

Ce gisement serait exploité avec une rotation de 15 ans, représentant le temps de renouvellement du bois, ce qui représente 1 475 tonnes sèches mobilisables chaque année sur la zone Vannes agglo (permettant de chauffer l'équivalent de 5 piscines municipales).

A retenir : Une densité bocagère de 61 ml/ha (surface agricole) un peu inférieure à celle du département. Un potentiel de bois plaquette de 1500 t / an soit l'équivalent du chauffage de 5 piscines municipales

7. SYNTHÈSE

La forêt, privée à 95%, recouvre environ 10 000 ha sur Vannes agglo (18% du territoire). Sa surface a augmenté de 17 % entre 1991 et 2010, principalement par boisement naturel des landes : + 1700 ha. Au nord, on retrouve une forêt productive exploitée avec une diminution progressive des résineux au profit des feuillus et au sud une forêt qui participe plus au maintien du paysage qu'à l'industrie forestière.

Le parcellaire cadastral forestier est morcelé : 1.7 ha par propriétaire en moyenne qui rend difficile une approche de gestion économique de cette ressource. Ainsi, seuls 1800 ha sont couverts par un document de gestion durable.

La forêt et le bois de bocage sont des opportunités pour développer des chauffages collectifs alimentés à partir du bois déchiqueté. Ceci en effet permettrait de :

- répondre aux enjeux environnementaux par la réduction de l'utilisation des énergies fossiles,
- créer une filière locale avec les différents acteurs détenant cette ressource (agriculteurs, propriétaires forestiers...).
- valoriser à 100% le bois issu de l'entretien des haies au lieu de le brûler sur place,
- motiver les agriculteurs à entretenir de façon raisonnée leurs haies en rémunérant le produit

E ACTIVITES PRIMAIRES : TENDANCES, BESOINS ET POTENTIELS

1. DES ACTEURS ECONOMIQUES INCONTOURNABLES SUR LE TERRITOIRE

En chiffres :

- 650 entreprises
- Plus de 1100 emplois directs
- Valorisent 2/3 du territoire (33100 ha) et 1712 ha en mer

2. DES ACTIVITES QUI EVOLUENT, DES ESPACES SOUMIS A DE FORTES PRESSIONS

Des activités trop souvent considérées comme statiques, mises sous cloche, alors qu'elles ont besoin d'évoluer.

- **Forêt** : les EBC ne sont pas toujours mis là où il faut et empêchent une gestion économique (création de place de dépôt, de piste forestière accessible aux camions...)
- **Conchyliculture** : phénomène tendanciel de concentration des entreprises, besoin d'agrandissement pour mise aux normes ou développement économique...
- **Agriculture** : besoin de pouvoir évoluer même dans les secteurs des espaces proches ou urbanisés
- **Pêche** : besoin d'aménagement à terre sur les points de débarquement ou de déchargement et de maintenir les infrastructures vitales (pompe à fuel, aire de carénage pas encore créée, même s'il y a un projet à Barrarach...)

Toutes ces activités ont besoin d'espace dans des zones où se renforcent les concurrences d'usage.

- **Pêche** : conflit avec la plaisance (pêche de loisirs et plaisanciers pour la navigation)
- **Conchyliculture** : difficulté de conserver les nécessaires espaces à terre (17 ha50), situés dans la bande des 100 m, très convoitée. Des besoins en développement rendus difficiles par un cadre réglementaire exigeant et la pression des autres usages.
- **Agriculture** : Une urbanisation qui grignote les terres, les encerclent et les rendent difficiles à travailler
- **Forêt** : mesures compensatoires quand déboisement « double peine pour l'agriculture »

3. DES ATOUTS A RENFORCER

Toutes ces productions sont historiquement inscrites dans l'économie du territoire et reconnues comme telle :

- La forêt qui produit des matériaux 100% recyclable, permet également la protection de la ressource en eau, la fixation du carbone et localement l'accueil du public
- Le Bocage qui bien géré, peut permettre de la production d'énergie
- La conchyliculture dont les produits sont unanimement reconnus comme symbole de fête
- La pêche et la conchyliculture : sentinelles de la qualité de l'eau

- La pêche, la conchyliculture et l'agriculture qui sont la base d'une alimentation de proximité
- Toutes ces activités composent le paysage et le maintiennent vivant

4. POUR UN FONCTIONNEMENT PERENNE ET VALORISE DES ACTIVITES PRIMAIRES

4.1 Des risques et opportunités à prendre en compte

Tendances et constats vecteurs de risques potentiels ou de fragilisation	Tendances et constats porteurs d'opportunités
<p>Diminution de la part des activités primaires sur le territoire et dans l'économie, qui la rend moins visible</p> <p>Des terres de moindre qualité agronomique au sud (mais tout de même valorisée par l'agriculture)</p> <p>Des espaces agricoles, conchylicoles et pêches soumis à de fortes pressions en zone littorale</p> <p>L'âge moyen des professionnels qui augmente</p> <p>Des choix de développement de l'urbanisation qui ont impacté les activités primaires</p> <p>L'activité conchylicole et pêche évolue dans un environnement réglementaire très complexe</p> <p>Les productions conchylicoles et pêche sont dépendantes de l'évolution de la qualité de l'eau qu'elles subissent.</p> <p>Pêches : les infrastructures à terres, de plus en plus difficiles d'accès pour les professionnels, manquent d'aménagements indispensables à l'exercice du métier.</p> <p>Un âge moyen des bateaux de 31 ans lié à un non renouvellement (trop lourd financièrement, notamment en l'absence de subventions européennes")</p> <p>Forêt : une diminution progressive des résineux au profit des feuillus (la demande actuelle portant davantage sur les résineux)</p> <p>Une forêt morcelée : 1.7 ha par propriétaire en moyenne qui rend difficile une approche de gestion économique de cette ressource</p> <p>Un patrimoine bocager souvent menacé (arasement) : extension urbaine, agrandissement de parcelle agricole</p> <p>Une gestion du bocage parfois peu appropriée</p>	<p>De l'emploi présent localement, avec des communes où l'agriculture représente plus de 10% de l'emploi total. De l'emploi à l'année en zone littorale (conchyliculture, pêche et agriculture), avec de l'emploi induit (1 marin fait vivre 4 homme à terre).</p> <p>Professionnalisation des activités primaires.</p> <p>Les activités primaires : source d'une alimentation de proximité, mais aussi vecteur d'image du territoire (produits s'exportent / qualité)</p> <p>Une agriculture bien présente sur l'ensemble du territoire y compris dans les espaces proches du rivage.</p> <p>Une agriculture plurielle qui s'est adaptée au contexte local (système de production et développement des circuits courts)</p> <p>Conchyliculture : un nombre d'entreprises stable depuis 2006 (particularité du territoire)</p> <p>Adaptabilité des conchyliculteurs pour faire face à la crise du secteur.</p> <p>Pêche : une partie de la production est directement vendue sur le territoire de Vannes agglo, créant ainsi des emplois indirects dans les poissonneries ou entreprises de mareyage.</p> <p>La pratique de la pêche à pied professionnelle est très importante dans le Golfe du Morbihan.</p> <p>Des surfaces forestières qui ont augmenté de 17% entre 1991 et 2010</p> <p>Une ressource renouvelable en bois énergie abondante et en bois d'œuvre (notamment pour la construction)</p> <p>Le bocage : une identité paysagère reconnue, mais avec une fonction productive à développer</p>

4.2 Des problématiques et enjeux interpellant le SCoT

Economie :

- Reconnaissance de l'importance des activités primaires sur le territoire, maintenir le potentiel de production, accompagner leur diversification
- Reconnaissance de la diversité des logiques économiques des exploitations et des projets différents des agriculteurs (à ne pas opposer)

Foncier :

- Protection des espaces :
 - Gestion économe de l'espace agricole
 - Préservation des espaces conchylicole et de pêche à terre
- Préservation des accès :
 - Accès aux cales
 - Accès aux parcs et chantiers (public / privé)
 - Accès aux parcelles agricoles
- Aménagement le parcellaire agricole

Bâti :

- Préservation du bâti existant et enjeux de permettre son aménagement son développement :
 - Préservation de l'existant
 - Possibilité de construction en milieu agricole pour de la production ou de la transformation ou de la vente
- Création des aménagements sur le littoral nécessaires au développement des entreprises et à leur adaptation (sous réserve de l'application de la Loi littoral)

Logement des actifs :

- Proximité du logement au lieu de travail pour les chefs d'entreprises et salariés
- Besoin spécifique du logement des salariés saisonniers en zone touristique

Lisibilité à moyen et long terme :

- apporter de la lisibilité aux chefs d'entreprises au niveau territorial

Transmission :

- des professions qui devront renouveler un nombre importants d'actifs dans les années à venir et qui peinent à attirer de nouvelles personnes :
 - Pénibilité, mauvaise image du métier
 - Vieillesse du salariat
 - Perte de transmission du savoir
- des espaces ou bâti prisés :
 - Qui suscitent la convoitise
 - Qui peuvent inciter à vendre les biens à des non professionnels

Cohabitation :

- Gestion de la cohabitation avec la population et les touristes :
 - Cohabitation tourisme plaisance
 - Cohabitation avec les urbains (qui sont aussi nos clients)

Qualité de l'eau :

- une nécessaire reconquête

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO
1.1.6 COMPLEMENT THÉMATIQUE
MOBILITE



Pièce 1 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

PRÉAMBULE

✧ Le volet « mobilité » comprend trois parties.

1 - La mobilité et des dynamiques territoriales

Ce premier volet a pour objectif de dresser un portrait le plus actualisé possible de la mobilité concernant le territoire de Vannes agglo. Ce portrait vise à identifier les caractéristiques quantitatives et qualitatives des flux de déplacements de personnes ou de marchandises sur ou concernant le territoire.

2 - Le système des déplacements face aux enjeux du SCoT abordé sous l'angle des infrastructures

Le deuxième objectif du volet mobilité vise à établir une photographie en mode « dynamique » du système de déplacements abordé sous l'angle des infrastructures. Cette analyse vise à repositionner les infrastructures comme élément contributif aux conditions de mobilité sur et vers le territoire de Vannes agglo mais également et surtout de positionner les réflexions à venir en matière de planification urbaine au regard du positionnement de ces infrastructures et des potentiels qu'elles peuvent représenter dans la recherche d'un projet urbain s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

3 - Le système de déplacements face aux enjeux du SCoT abordé sous l'angle des services

Cette troisième et dernière partie du diagnostic aborde la question du système de déplacements sous l'angle des services. En effet, un système de déplacements ne se réduit pas simplement à la notion d'infrastructures, même si celle-ci est prégnante dans la traduction graphique du SCoT, mais doit s'inscrire dans une vision élargie à celle de l'organisation de la mobilité. Dans ce cadre, la question de l'offre de service en mobilité est le facteur décisif de la réussite d'une politique de déplacements. Par ailleurs, cette offre est aujourd'hui à regarder dans une vision globale et transversale associant la cohérence et la coordination de l'ensemble des modes de déplacements.

En préalable, il a semblé utile de rappeler trois éléments déterminants de l'organisation actuelle et prospective de la mobilité, des réseaux et par conséquent du territoire de Vannes agglo lui-même, éléments qui positionnent d'emblée les problématiques et défis auxquels est confronté le territoire en matière de déplacements.

En guise de conclusions, sont proposées et présentées les grandes problématiques transversales, c'est-à-dire associant une vision stratégique et prospective urbaine relevant du SCoT à celle de l'organisation et de la structuration de la mobilité qui découlent d'une lecture transversale des atouts ou potentialités et des handicaps ou contraintes du système de mobilité du territoire.

✧ Un territoire en voie de repositionnement dans les systèmes d'échanges nationaux, internationaux... et régionaux

Au-delà du réseau autoroutier et de voies rapides qui le connecte déjà aux grands corridors d'échanges nationaux et européens, le territoire de Vannes agglo va bénéficier dans les prochaines années d'un repositionnement favorable dans l'ancrage aux grands réseaux d'échanges nationaux et internationaux :

- par le réseau ferroviaire à grande vitesse (nouvelle ligne Bretagne) qui va non seulement rapprocher la gare de Vannes de Paris et l'Île de France (avec un temps de trajet d'environ 2h25) mais aussi de l'ensemble des autres destinations desservies par ce réseau (en direct ou par correspondance) ;
- par la proximité de l'éventuel futur aéroport de Grand Ouest et son accessibilité améliorée dans la mesure où ce projet s'appuie sur une augmentation du trafic aérien à l'échelle du "Grand Ouest" et de ses incidences sur le renforcement de l'attractivité de Vannes agglo (et du Golfe du Morbihan) et des flux entre cet aéroport et le territoire.

Par sa localisation géographique et par l'évolution de ces grandes infrastructures ou équipements de transports, Vannes agglo va se trouver pré-positionnée comme porte d'entrée majeure tant sur l'arc littoral sud Bretagne qu'en direction du centre Bretagne.

✧ Un système urbain en voie de repositionnement au plan spatial

Le territoire de Vannes agglo présente des caractéristiques géographiques physiques et humaines spécifiques, très déterminantes dans l'organisation de l'espace et de la mobilité.

- une contrainte naturelle forte, liée au positionnement sur le littoral du Golfe du Morbihan qui induit un modèle de développement et d'extension urbaine en hinterland, c'est-à-dire en retrait du littoral, compte tenu des enjeux de pression foncière et de préservation environnementale sur la zone littorale du territoire
- une armature urbaine, qui-au-delà de la ville de Vannes, s'est historiquement construite et développée en appui sur les petites villes, bourgs et hameaux constituant la trame de l'habitat et déterminant des espaces et logiques de proximité. On en perçoit pourtant depuis quelques années une évolution vers une logique plus « classique » d'extension progressive en doigts de gants le long des principaux axes routiers du territoire qui induisent des perspectives de continuité urbaine entre le cœur aggloméré et ceux des petites villes, bourgs et hameaux situés sur ces axes.

✧ Une politique de mobilité en voie de repositionnement dans la perspective du développement durable

La réflexion du SCoT et plus particulièrement celle concernant la mobilité s'inscrit dans une vision dynamique du territoire et de ses acteurs. De ce point de vue plusieurs éléments marquants sont à prendre en compte qui contribuent ou vont contribuer à faire évoluer encore le paysage de la mobilité sur le territoire :

- la mise en œuvre du PDU qui affiche des objectifs ambitieux en matière d'évolution de l'offre globale de mobilité et de pratiques de déplacements à l'horizon 2020 notamment en matière de réduction de la place de l'automobile,
- dans le cadre de cette mise en œuvre, plusieurs réflexions ou projets sont en cours de définition : le projet de Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vannes, la révision du Schéma des liaisons Cyclables d'agglomération en cours, l'étude des liaisons routières de l'aire urbaine vannetaise (portée par le Conseil Général en partenariat avec l'Etat, la Région, Vannes agglo et la Ville de Vannes).

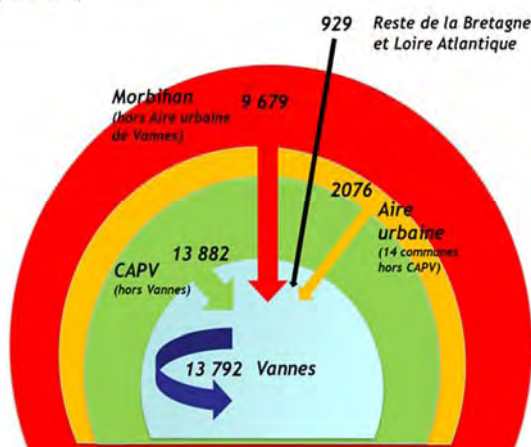
A MOBILITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

1. TRAJECTOIRE URBAINE ET MOBILITE : TOUJOURS PLUS DE FLUX PENDULAIRES, DE DISTANCE A PARCOURIR ET DE TEMPS PASSES DANS LES TRANSPORTS

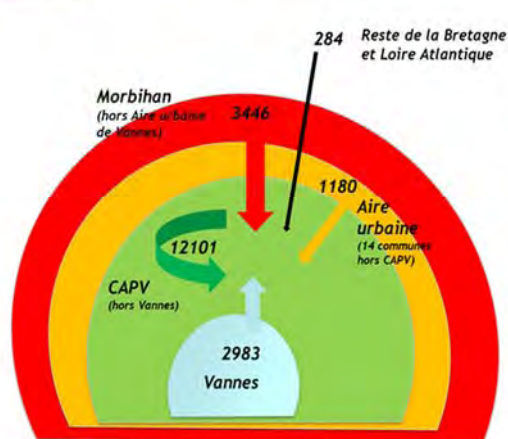
L'analyse des données d'évolution démographiques et socio-économiques du territoire met en évidence :

- un développement de l'habitat et de la population dans les communes du secteur périurbain de l'agglomération, phénomène qui s'étend même au-delà du territoire dans ce qu'on appelle l'aire urbaine.
- une concentration des activités et équipements qui restent majoritairement dans le cœur d'agglomération et en particulier à Vannes (centre-ville et zone du Fourchêne à l'ouest notamment)
- cette évolution et le nouvel équilibre qui en découle conduisent à une augmentation progressive en volume des flux pendulaires d'échanges centre-périphérie sur des distances croissantes
- des hypothèses de développement à moyen/long terme qui poursuivent la dynamique actuelle

Les flux domicile-travail à destination de la ville de Vannes
2/3 des emplois de l'agglomération (40 000)
(INSEE 2010)



Les flux domicile-travail à destination de Vannes Agglomération (hors Vannes) :
1/3 des emplois de l'agglomération (20 000)
(INSEE 2010)



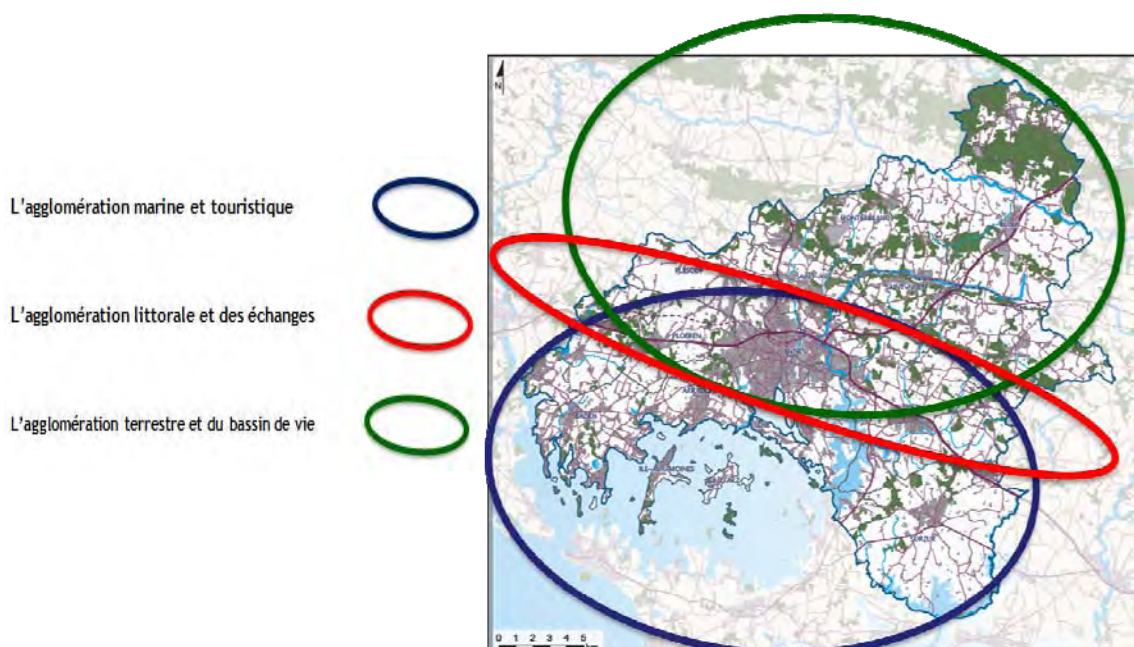
Pour la ville de Vannes qui représente les 2/3 des emplois de l'Agglomération, on notera une stratification à trois échelles quasi équivalentes : 1/3 des emplois occupés par des habitants de la ville, 1/3 par des habitants d'autres communes de l'Agglomération et 1/3 par des actifs résidents hors de l'Agglomération.

2. ARMATURE URBAINE ET MOBILITE : UNE REALITE MULTIPOLAIRE DANS UN ESPACE A TROIS DIMENSIONS ET UN QUESTIONNEMENT SUR LE ROLE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'armature urbaine du territoire présente plusieurs spécificités intervenant dans la structuration de la mobilité :

- une trame urbaine composite avec une zone dense correspondant à la commune de Vannes et quelques extensions en continuité vers le nord (St Avé) et le sud-est (Séné), un réseau de bourgs répartis sur le reste du territoire qui s'est développé sur la base d'un tissu de villages préexistants, et enfin un ensemble de hameaux et villages dispersé et diffus.
- une logique de développement contraint par la géographie et plus précisément la limite du littoral au sud du territoire qui induit un développement semi-concentrique et non pas radioconcentrique autour de la ville-centre qui de fait n'est pas au centre du système urbain.
- une structure multipolaire tant au niveau de la zone dense agglomérée qu'au niveau de l'espace périurbain qui doit être prise en compte et doit pondérer une approche simplifiée du type centre-périphérie.
- une structuration du territoire par les infrastructures de transport qui ont joué dans un premier temps un rôle de frontière de l'urbanisation continue vers le nord (Rn 165 et voie ferrée) mais qui sont aujourd'hui dépassées par le développement urbain. Celui-ci qui était initialement ancré sur l'extension des bourgs tend maintenant à se structurer le long des axes routiers est-ouest mais aussi vers le nord en continuité de la zone dense.

Vannes agglo : Les macro-territoires de la mobilité



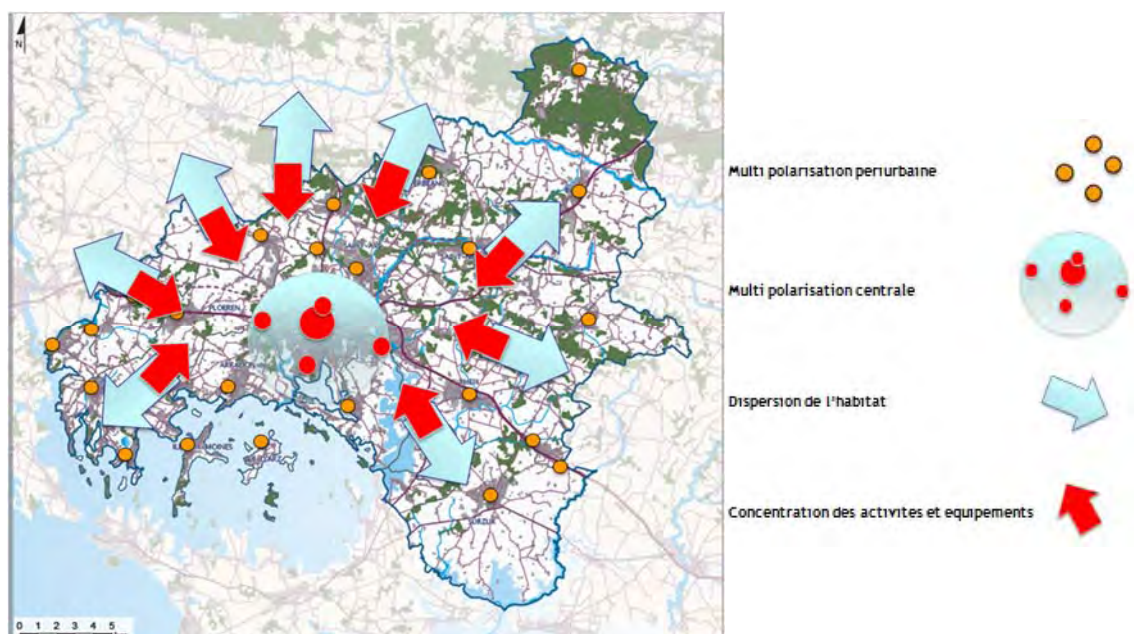
3. DIMENSION URBAINE ET MOBILITE : DES DYNAMIQUES QUI DEPASSENT LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION ET SON FONCTIONNEMENT REGULIER

L'appréhension de la mobilité sur le territoire de Vannes agglo ne peut se réduire à une vision « statique » de son espace institutionnel et de son fonctionnement temporel :

- car le territoire s'inscrit dans deux autres logiques spatiales relevant, d'une part de son effet structurant sur une aire urbaine large et qui tend à s'élargir progressivement notamment vers le nord en direction de la Bretagne intérieur (Locminé, Pontivy), et d'autre part dans un système urbain régional avec les autres agglomérations urbaines de Bretagne sud (Lorient, Auray) et les métropoles de Rennes et Nantes. Ce sont ainsi environ 25 000 migrants pour les motifs travail et études qui se rendent sur le territoire de l'Agglomération dont 90% du Morbihan et qui pour les trois-quarts d'entre eux ont comme destination la ville de Vannes.
- car le territoire s'inscrit également dans des effets de temporalités et de saisonnalités fortes renvoyant à sa fonction touristique et en particulier l'attrait du littoral. Ainsi au mois d'août, on peut évaluer à environ 40 000 personnes la population touristique résidente sur le territoire et principalement sur les communes littorales dont Vannes. Si l'effet de saisonnalité est le plus important pendant la période estivale, il est également perceptible d'avril à juin et en septembre/octobre à un niveau moins élevé.

Ces deux aspects ne sont pas sans incidence sur le paysage de la mobilité sur le territoire car dans les deux cas, la mobilité automobile est prépondérante, avec un degré moindre pour les liaisons entre grandes agglomérations pour lesquelles l'alternative ferroviaire existe.

Vannes agglo : Polarités urbaines et polarisation des flux



4. DEVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITE : UN SCENARIO FIL DE L'EAU NON DURABLE, UN PDU AMBITIEUX, UN SCoT QUI DOIT CONTRIBUER A L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE DE LA MOBILITE

La structure des déplacements réalisés par la population a été « photographiée » en 2009 grâce à la réalisation d'une enquête auprès des ménages de l'Agglomération. Les éléments essentiels de cette photographie rapprochée des dynamiques territoriales et socio-économiques à l'œuvre sur le territoire amènent à s'interroger sur la pérennité du modèle actuel :

- car un habitant du territoire génère près de 4 déplacements/jour dont quasiment 70% en voiture particulière, 22% à pied, 5% en transport collectif et 2% en vélo. Pour 10 000 habitants supplémentaires se déplaçant de la même façon, c'est 27 000 déplacements automobiles supplémentaires à gérer sur le réseau de voirie. A l'échelle de la population actuelle de l'Agglomération, ce sont près de 540 000 déplacements quotidiens qui sont générés par les habitants dont 370 000 en voitures, 120 000 à pied, 27 000 en transport en commun et 11 000 en vélos.
- le différentiel relatif entre la part modal d'usage de la voiture et les autres modes est tel que la poursuite du développement démographique constaté ces dernières années (de l'ordre de 2 000 habitants supplémentaires par an) avec la même clé de mobilité qu'en 2008 conduirait à un accroissement annuel du nombre de déplacements automobile supérieur à 5 000. A ce nombre, il faut penser à rajouter les déplacements effectués par les non-résidents (migrants et saisonniers) dont la mobilité est également très « automobile ».
- ce constat a été posé en 2011 par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et a conduit l'Agglomération à adopter un plan ambitieux en termes d'objectifs et de moyens. On observera toutefois que dans un contexte de développement maintenu à l'identique, le PDU ne permet que d'infléchir le développement de la mobilité automobile sur le territoire en volume.

Base 2008 : 130 000 habitants et 515 000 déplacements/jour			Base 2020 : 148 000 habitants et 589 000 déplacements	
EMD 2008			Extrapolation à 1500 habitants supplémentaires/an et 3,98 déplacements/habitants/jour comme en 2008	
Mode	Part Modale EMD	Volume de déplacements/jour	Part Modale PDU	Volume de déplacements/jour
VP	69%	359 000	63%	371 000
TC	5%	26 000	8%	47 000
Vélo	2%	10 000	5%	29 000
Marche	22%	113 000	22%	129 000
Autres	2%	7 000	2%	13 000

Le SCoT, en tant qu'outil de planification de l'organisation et du développement du territoire, par les orientations et les choix en matière de spatialisation des fonctions urbaines, des équipements et des infrastructures devra non seulement accompagner les perspectives du PDU mais également les dépasser pour répondre aux exigences d'une mobilité et d'un territoire qui entend rester attractif donc durable.

5. MOBILITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : SYNTHESE

Mobilité et dynamiques territoriales				
	Thématiques	Atouts / Potentialités	Handicaps / Contraintes	Problématique
1	Positionnement national et international	Une accessibilité de premier ordre tant sur le plan routier que ferroviaire (via la desserte TGV) bientôt renforcée par la mise en service du PEM de la gare de Vannes.	Une situation due à la géographie qui reste malgré tout périphérique aux grands flux d'échanges et aux grands réseaux d'infrastructures de niveau européen. L'absence de plate-forme aérienne de niveau international à proximité de l'agglomération.	La préservation de l'accessibilité en regard des évolutions des grands réseaux nationaux et la redistribution de l'accessibilité ferroviaire améliorée à l'échelle de l'agglomération, delaire urbaine et du Morbihan intérieur.
2	Positionnement régional / interrégional et départemental	Un positionnement favorable comme porte d'entrée (ou sortie) sur l'axe littoral sud Bretagne vers Rennes et Nantes et au-delà vers l'est et le sud-est du pays.	Un positionnement concurrentiel avec Lorient sur l'axe littoral sud Bretagne, mais aussi à une échelle plus large avec les agglomérations métropolitaines de Rennes et Nantes situées à une centaine de kilomètres seulement. Une desserte moins performante en direction du nord (Centre Bretagne) tant du point de vue routier que ferroviaire (pas d'axe ferré).	La définition d'une stratégie de complémentarité de fonctions et d'échanges à l'échelle de la Bretagne Sud mais aussi avec le binôme Nantes - Rennes. L'amélioration de la qualité des réseaux d'échanges avec le centre Bretagne.
3	Positionnement d'échelle Vannes Agglomération	Un système d'infrastructures multimodal de bon niveau : carrefour d'axes routiers majeurs à l'échelle régionale, desserte également par un axe ferroviaire majeur	Une seule gare (à Vannes) pour desservir un territoire relativement vaste et aujourd'hui d'un accès peu évident de l'extérieur de la zone agglomérée. Une infrastructure routière majeure qui dessert le cœur d'agglomération mais pas de contournement possible pour les trafics routiers en transit. Une structure urbaine à 3 échelles : agglomération centrale, bourgs, hameaux et villages	L'examen de la valorisation de l'infrastructure ferroviaire pour répondre à des besoins de structuration urbaine et de mobilité future tant pour les voyageurs que pour les marchandises. La recherche d'alternatives à l'absence de contournement de type autoroutier pour les flux routiers de transit. Le système de mobilité durable le plus adapté à chacune des échelles de la trame urbaine et pour assurer le lien entre ces échelles.
4	Positionnement infra Vannes Agglomération	Une structuration urbaine hors zone agglomérée multipolaire en appui sur des bourgs présentant une certaine densité qui peuvent servir d'appui à un système de transport collectif structurant. En zone agglomérée, de nombreux projets urbains, opportunités pour réorienter la stratégie de mobilité dans une logique alternative à la voiture.	Des limites naturelles (coupures vertes) au développement urbain et à l'organisation des réseaux ; pas de développement radioconcentrique possible autour de la ville-centre. Un développement de l'arc activités/services dans l'agglomération reposant sur une orientation est-ouest passant par le centre de Vannes alors que parallèlement on observe une croissance importante de l'habitat en direction du nord du territoire (direction du centre Bretagne). Un éloignement des populations (notamment primo accédants) sur les secteurs les plus éloignés du littoral.	La structuration du développement urbain par des axes et réseaux de transport fort orientés centre -> nord du territoire (route de Lormine/Pontivy et route de Rennes)

B LES INFRASTRUCTURES

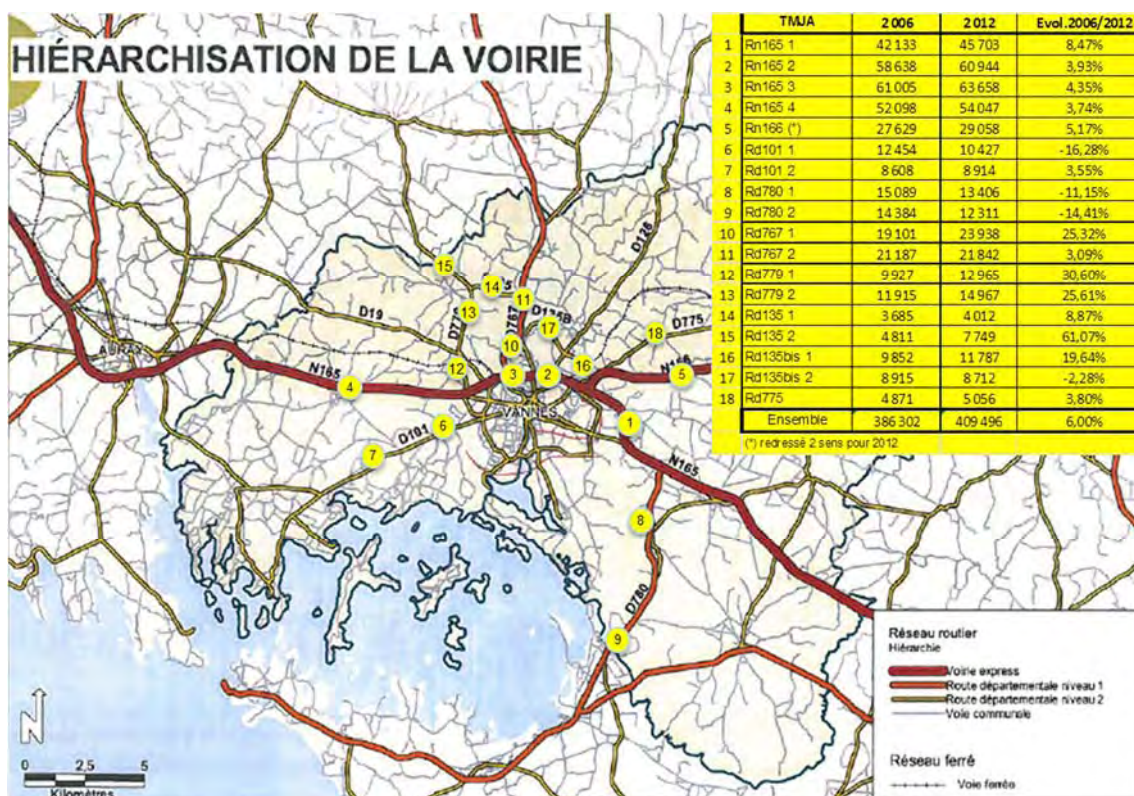
1. VOIRIE ET TRAFIC AUTOMOBILE : PRENDRE EN COMPTE ET ADAPTER LE RESEAU ROUTIER STRUCTURANT AUX AMBITIONS DU FUTUR SCoT

Une étude, portée par le Département, à laquelle sont associées notamment Vannes agglo et la ville de Vannes, a défini de nouvelles perspectives à l'échelle du réseau routier structurant d'agglomération. Des aménagements de voirie ainsi qu'une nouvelle approche fonctionnelle de ce réseau ont été établies sur la base de constats communs et partagés avec l'analyse réalisée dans le cadre du volet mobilité du SCoT.

- un déficit de maillage du réseau viaire notamment dans ses liaisons est-ouest tant au Niveau de la ville de Vannes qu'à l'échelle du territoire de l'Agglomération, étant entendu que ces liaisons sont aujourd'hui principalement assurées par la Rn 165, seul axe qui les permet mais qui joue également le rôle de collecteur et distributeur des trafics entre pénétrantes et réseau local. A court terme, l'ouverture d'un passage permanent au sud de Vannes (passage inférieur de Kerino), permettra des mouvements est-ouest alternatifs au passage par le centre-ville. A moyen terme le prolongement de la Rd135 bis vers l'ouest permettra également des liaisons de rocade au nord de l'agglomération.
- les dysfonctionnements affectant le réseau viaire (cf. illustration ci-après - Etat des dysfonctionnements) sont à pondérer et à mettre en perspective à l'échelle du territoire (pas de saturation généralisée dans le temps et dans l'espace), celles-ci sont toutefois réelles à certaines heures (les pointes du matin et du soir en semaine, du samedi), certaines périodes (affluences touristiques ou manifestations exceptionnelles) et certains endroits (les échangeurs de la Rn165, les giratoires des portes d'entrée sur la ville de Vannes, la traversée du centre-ville)
- les projections de trafics réalisées aux horizons 2024 et 2034 dans le cadre de l'étude du Conseil général conduisent à une extension progressive des situations de congestion voire de saturation sur le réseau viaire structurant du cœur d'agglomération.
- des propositions d'aménagements capacitaires des principaux carrefours/giratoires de l'agglomération en situation de saturation et de l'échangeur du Liziec ont ainsi été arrêtées ainsi qu'une nouvelle hiérarchisation du réseau structurant (cf. ci-après - Hiérarchisation fonctionnelle du réseau structurant et aménagements retenus)

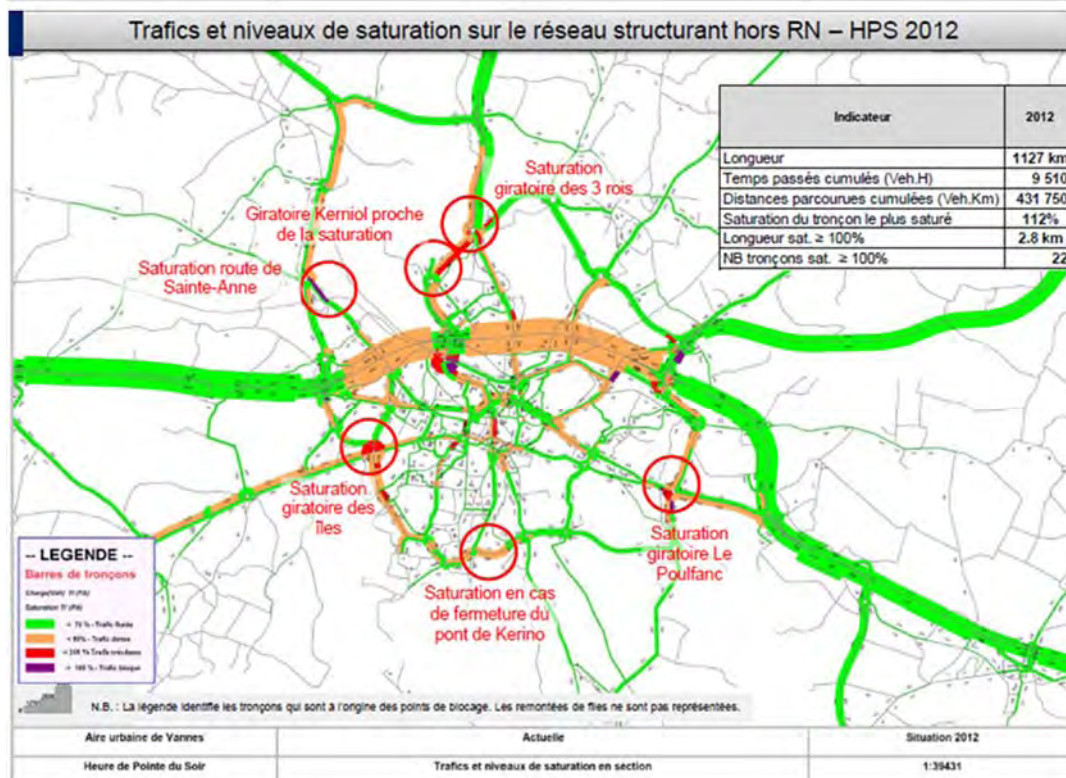
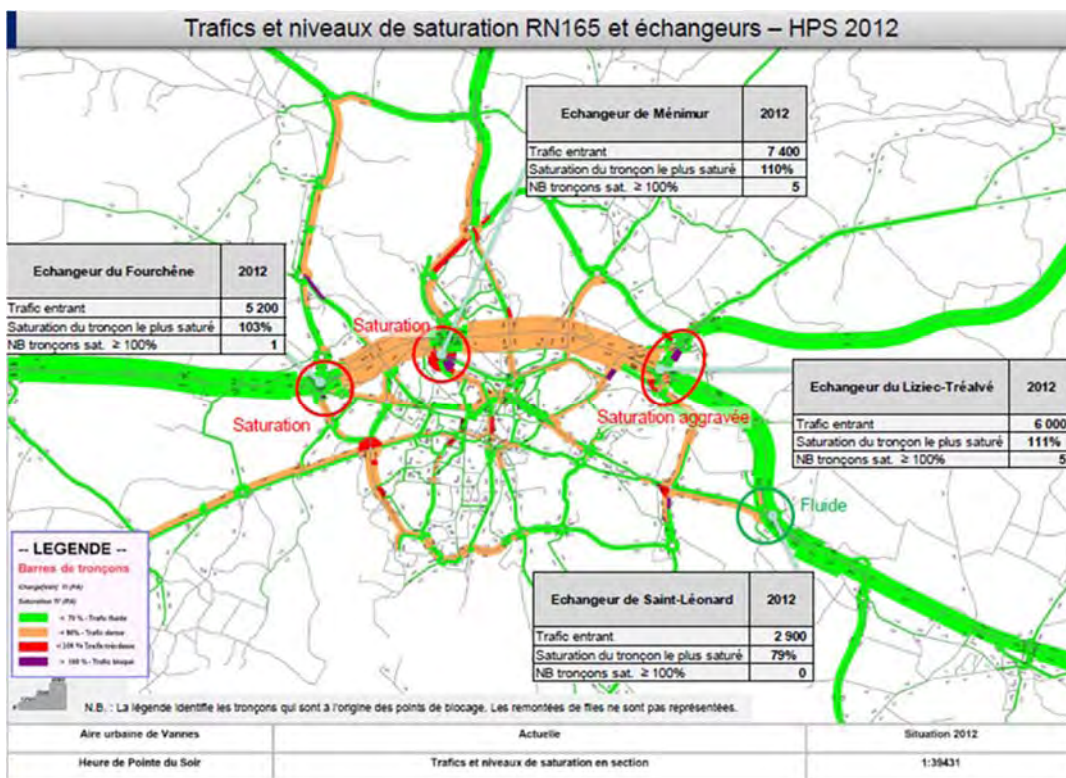
La ville de Vannes avait également établi un plan de hiérarchisation de la voirie qui repose sur la déclinaison sur l'ensemble du réseau viaire, et de manière progressive dans le temps, du principe de la modération des vitesses. Ces deux approches sont maintenant à faire converger pour établir une nouvelle organisation et une nouvelle hiérarchisation du réseau à l'échelle de l'agglomération. On notera toutefois que les clés d'entrée ne sont pas de même nature et que des objectifs communs et convergents doivent être trouvés entre les deux démarches. Ces objectifs communs pourraient notamment être trouvés dans le registre des fonctions multimodales du réseau viaire (structurant, principal ou local), en particulier dans son interface avec les évolutions possibles du réseau de transport collectif routier urbain, périurbain et interurbain.

Évolution du trafic routier sur 18 points de comptages du réseau départemental entre 2006 et 2012



Sources : CG 56 - Egismobilité - Pays de Vannes agglomération

Etat des dysfonctionnements sur le réseau routier structurant en 2008 et 2012

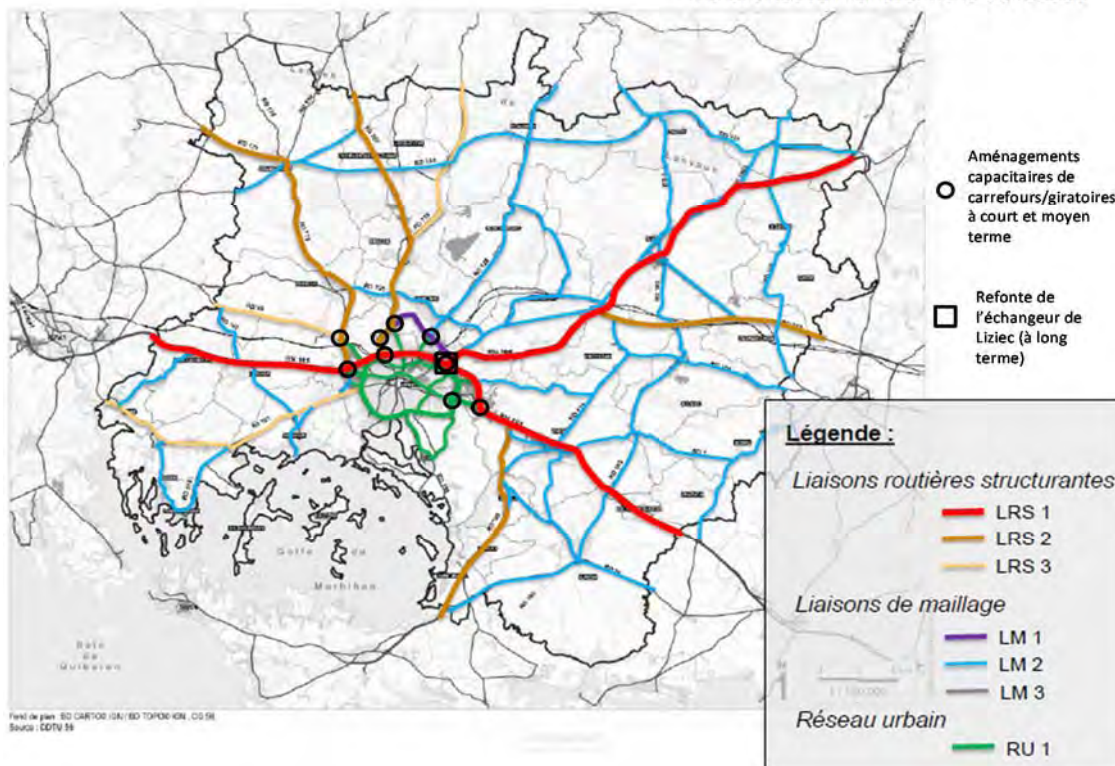


Sources : PDU Vannes Agglo /EGIS 2009 , CG 56-Etude des liaisons routières structurantes - Egis 2012

Hiérarchisation fonctionnelle du réseau et aménagements retenus

(Source : Cg Morbihan Etude du réseau routier structurant de l'aire urbaine vannetaise - Egis 2013)

Hiérarchisation fonctionnelle du réseau



Principes

Hiérarchisation fonctionnelle du réseau

	<i>Fonction</i>	<i>Objectifs</i>
UNE LOGIQUE RESEAU STRUCTURANT	<p>LRS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil des flux de transit nationaux, régionaux et départementaux ✓ Accueil des flux d'échange ✓ Flux intercommunaux à l'échelle de l'aire urbaine ✓ Desserte des portes de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux national / régional / départemental & agglomération ✓ Capacité : + + + + ✓ Fluidité : + + + + ✓ Sécurité : + + + + ✓ Modes doux exclus
	<p>LRS 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil des flux de transit régionaux et départementaux ✓ Accueil des flux d'échange ✓ Flux intercommunaux à l'échelle de l'aire urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux régional / départemental & agglomération ✓ Capacité : + + ✓ Fluidité : + + ✓ Sécurité : + + + ✓ Modes doux séparés
	<p>LRS 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil des flux d'échange ✓ Flux intercommunaux à l'échelle de l'aire urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux départemental & agglomération ✓ Capacité : + ✓ Fluidité : + ✓ Sécurité : + + + ✓ Modes doux séparés
UNE LOGIQUE DE MAILLAGE	<p>LM 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Flux intercommunaux à l'échelle de l'agglomération (1^{ère} couronne) ✓ Desserte des polarités de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux agglomération ✓ Capacité : + + ✓ Fluidité : + + ✓ Sécurité : + + + ✓ Modes doux séparés
	<p>LM 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Flux intercommunaux à l'échelle de l'aire urbaine (2^{ème} et 3^{ème} couronnes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux aire urbaine ✓ Capacité : + ✓ Fluidité : + ✓ Sécurité : + + + ✓ Modes doux : ??
	<p>LM 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Flux intercommunaux de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lisibilité / accessibilité : niveaux local ✓ Capacité : + ✓ Fluidité : + ✓ Sécurité : + + + ✓ Modes doux : ??

2. AU-DELA DU PEM DE LA GARE DE VANNES, REINTERROGER LE ROLE DU SYSTEME FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION

Si l'évolution du système ferroviaire national à grande vitesse et parallèlement celui du système régional vont naturellement impacter le fonctionnement et la mobilité du territoire, en renforçant notamment le trafic en gare de Vannes, ces deux éléments ne doivent pas obérer la question de la valorisation du système ferroviaire vannetais dans une perspective de cohérence du développement urbain et de sa densification possible.

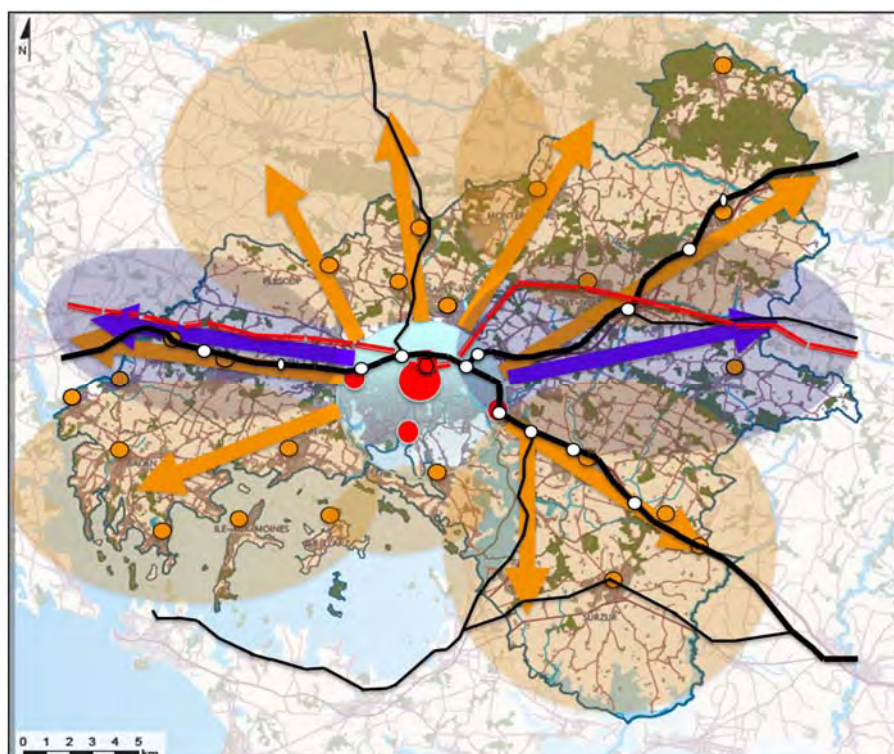
Si pour le premier aspect, le projet de Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vannes (actuellement à l'étude) doit permettre de répondre aux enjeux multimodaux, urbains et d'accessibilité du site de la gare de Vannes, l'importance des flux attendus pose de toute évidence la question de la capacité de cet espace et des réseaux à absorber ces flux (2 500 000 voyageurs attendus en 2020 contre 1 164 000 en 2006 soit + 115% de trafic). Il s'agit notamment ici d'envisager les conditions de la redistribution du temps gagné par la grande vitesse à celle de l'accessibilité aux différents pôles du territoire voire à l'échelle de l'aire urbaine.

Sur le deuxième aspect, deux champs de réflexion peuvent être ouverts :

- celui de l'examen de la pertinence et de l'intérêt de disposer d'autres gares ou haltes ferroviaires voyageurs sur le territoire en dehors de Vannes. L'infrastructure existante a pour elle, l'intérêt de structurer le territoire dans sa dimension est-ouest et d'interface nord-sud. Compte tenu de la structure urbaine actuelle, cet examen ne peut se concevoir que dans une vision prospective associant projet multimodal et projet urbain de territoire.
- celui de la valorisation des infrastructures ferroviaires au profit du transfert modal rail-route. Si le potentiel actuel apparaît peu évident et les conditions de sa mise en œuvre tout autant, la préservation d'emprises et d'installations existantes reste un enjeu qui dépasse largement l'échelle de Vannes agglo.

Cependant, la valorisation du système ferroviaire ne peut s'envisager que dans un registre de valorisation ou d'optimisation de l'existant. En effet, le système ferroviaire ne couvre pas l'ensemble du territoire de la même manière, et vers le nord, c'est davantage la valorisation des transports collectifs routiers qui est à envisager.

Vannes agglo : les infrastructures routières et ferroviaires au service du territoire



3. UN RESEAU CYCLABLE A ACHEVER ET CONFORTER

Indépendamment des logiques d'usage (activités de loisirs, occasionnelles ou utilitaires et quotidiennes), la problématique du réseau cyclable sur le territoire de Vannes agglo amène aux constats suivants :

- la mise en œuvre progressive des schémas cyclables portés par différents niveaux de collectivités et pour la plupart datant d'une dizaine d'années (Région, Département, Intercommunalités et Communes). Ces quatre niveaux se superposent et se recoupent aujourd'hui sur le territoire. Plusieurs dizaines de kilomètres ont ainsi été créés ou aménagés sur l'ensemble du territoire, principalement sur les secteurs littoraux et à Vannes.
- pour autant, ces réseaux se construisent par logiques d'opportunité des acteurs compétents en matière de maîtrise d'ouvrage de la voirie. Celles-ci sont fréquemment contraintes par des questions de disponibilité foncière (emprises) et/ou, de partage de voirie avec ses autres usages modaux ou urbains, ou enfin tout simplement par les caractéristiques techniques des voies à emprunter (gabarit, largeur).

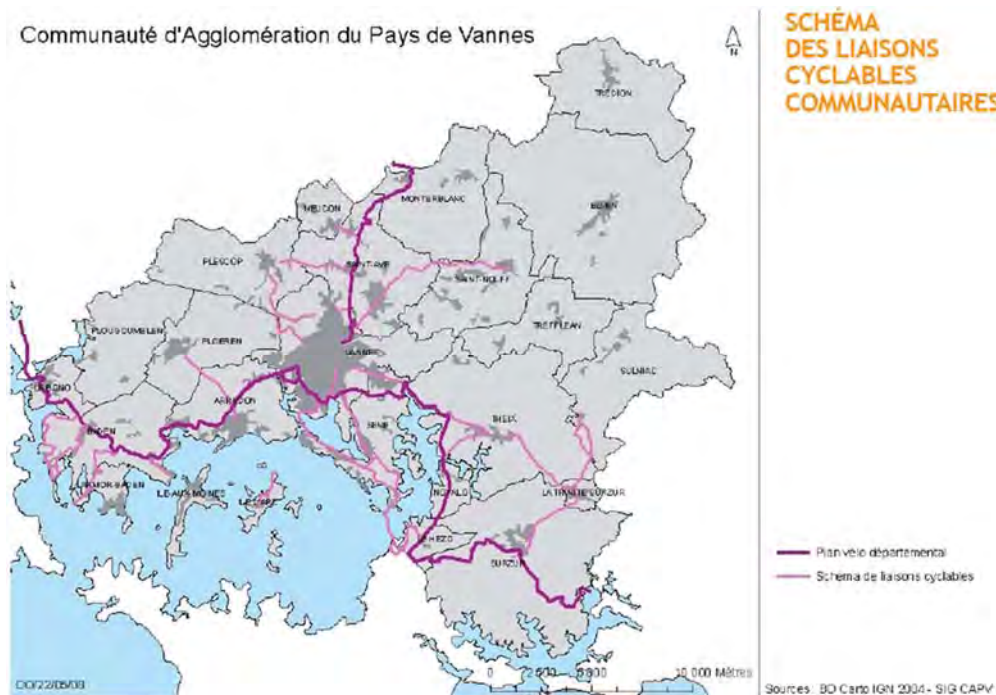
De fait aujourd'hui, le réseau cyclable à l'échelle de la Communauté apparaît encore comme un tableau pointilliste où restent encore de nombreuses ruptures de continuités dans les

itinéraires prévus. Sur le terrain, ces ruptures sont encore plus visibles quand les aménagements réalisés ne bénéficient pas d'entretien régulier et que les franchissements ou intersections ne sont pas aménagées favorablement pour les cyclistes (traversées de giratoires par exemple). La révision en cours du Schéma Directeur cyclable de l'Agglomération vise à répondre à ces problématiques.

Compte tenu de l'échelle et des caractéristiques du territoire, la question de l'évolution de ce réseau se pose de manière différente dans la zone agglomérée et dans l'espace périurbain :

- en zone agglomérée, sous l'égide de ville de Vannes, un réseau cyclable assez conséquent existe d'ores et déjà. Son développement s'intégrera dans la mise en œuvre du Plan de modération des vitesses établi par la ville.
- en zone périurbaine, le développement du réseau cyclable, au-delà des convergences de circonstances entre grands itinéraires régionaux et départementaux à forte connotation loisirs/tourisme, devrait s'appuyer sur une logique d'intermodalité et d'accessibilité avec les réseaux de transport collectifs existants ou à créer et par des possibilités d'accès et de stationnement des vélos aisées sur les pôles ou haltes d'échanges avec ces réseaux.

Ces éléments seront notamment étudiés dans le cadre de la révision du Schéma directeur cyclable de Vannes agglo en cours de réalisation.



4. LES INFRASTRUCTURES : SYNTHÈSE

Infrastructures				
Thématiques	Atouts/ Potentialités	Handicaps/ Contraintes	Problématique	
1 Voie, routes	<p>Un système routier en rocade émergent au sud par le nouveau passage de Kerino.</p> <p>La mise progressive à 2x2 voies de la Rd 767 (vers Locmme/Pontivy).</p> <p>Une hiérarchisation du réseau déjà affirmée et lisible du point de vue routier.</p>	<p>Un maillage qui n'est pas optimal dans sa structure transversale (liaisons de rocades incomplète pour le moment).</p> <p>Un risque prévisible de saturation du réseau routier structurant et de dérivés sur le réseau local si pas d'alternatives complètes au passage par la Rn165 dans la traversée d'agglomération.</p> <p>Un réseau viaire encore peu multimodal.</p>	<p>L'optimisation et l'achèvement du système de liaisons de rocades urbaines/périurbaines.</p> <p>L'évolution de la configuration de la Rn165 dans sa traversée de l'agglomération.</p> <p>Une hiérarchisation nouvelle tenant compte de la plurimodalité des infrastructures (partage de voirie) intégrant les transports collectifs et le vélo.</p> <p>Une alternative modale forte à trouver aux déplacements automobiles périurbains et péricentraux ainsi qu'aux flux routiers de transit.</p>	
2 Circulation	<p>Des dysfonctionnements actuels "relatifs" correspondant à ceux des agglomérations de taille similaire : pas de grosses problématiques d'accès au centre, de traversées de coupures urbaines fortes, comme on peut en retrouver dans de grandes agglomérations (Nantes, Rennes).</p>	<p>Des difficultés de circulation qui se cristallisent essentiellement sur les échangeurs entre Rn165 et réseau structurant aux heures de pointes mais qui tendent à s'amplifier dans la journée</p> <p>Une amplification de ces difficultés à la convergence de ces nœuds routiers avec les pôles de trafics que sont les zones d'activités.</p> <p>Des contraintes fortes (techniques, économiques, environnementales) sur la réalisation de nouveaux projets routiers.</p>	<p>Un enjeu de développement/adaptation du réseau pour assurer des conditions de circulations satisfaisantes compte tenu de l'augmentation du trafic attendu.</p> <p>Un enjeu de gestion/exploitation du réseau : privilégier la capacité ou la fluidité, quel(s) seuil(s) de saturation acceptable(s) ou non, quelles mesures mettre en oeuvre ?</p> <p>Un enjeu de gestion de la pénétration du trafic dans le cœur urbain depuis l'extérieur : échangeur Rn165, Rd périurbaines et interurbaines : quel taux de pénétration urbaine acceptable ?</p>	
3 Voies ferrées, gares	<p>Un PEM à la gare de Vannes favorable à l'intermodalité.</p>	<p>Un système ferroviaire qui ne couvre pas l'ensemble des corridors de développement urbain potentiels (nord-ouest, nord, nord-est).</p> <p>Une seule gare voyageurs à Vannes.</p>	<p>La réservation ou préservation d'emprises ferroviaires pour supporter de nouveaux équipements ferroviaires (embranchements fret, haltes voyageurs aux portes de l'agglomération qui pourraient potentiellement supporter une partie du développement urbain futur (Saint-Nolff/Elven à l'est, Kerluhen/Plescop à l'ouest).</p>	
4 Voies cyclables	<p>Un site de qualité propice aux déplacements doux à vocation loisirs et tourisme.</p> <p>Un potentiel de développement de usage utilitaire important en zone agglomérée compte tenu des distances en zone urbaine (5 km de rayon autour du centre-ville).</p> <p>Des réalisations progressives d'aménagements en faveur des vélos sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Un réseau encore peu lisible sur le terrain (et sur plan) du fait des discontinuités d'itinéraires aménagés.</p> <p>Une impression renforcée par l'absence de signalétique adaptée et un problème d'entretien des voies délaissées.</p> <p>Des difficultés techniques réelles pour créer des infrastructures dédiées à ce mode de déplacement en zone dense comme en zone périurbaine.</p> <p>La dispersion des actions/aménagements réalisés aux différentes échelles de collectivités sur le territoire.</p>	<p>La révision du schéma des liaisons cyclables d'agglomération : quels critères pour compléter/améliorer ou accélérer la réalisation des itinéraires prévus.</p> <p>Une vraie question de hiérarchisation de ce réseau.</p> <p>La définition de la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables sur des voiries ou des emprises aux statuts différents (publics/privés).</p>	
5 Transport de marchandises	<p>Un positionnement favorable de l'infrastructure ferroviaire par rapport à la localisation actuelle et future de zones d'activités</p> <p>Des emprises ferroviaires existantes en cœur d'agglomération.</p>	<p>Des arbitrages potentiels sur l'usage des sillons ferroviaires entre le trafic voyageurs et le trafic fret.</p> <p>La perte d'attractivité du système ferroviaire et son inadéquation avec les logiques de flux tendus et de mutualisations des fonctions logistiques</p>	<p>La pertinence de réservation ou préservation d'emprises ferroviaires pour supporter de nouveaux équipements ferroviaires pour le fret</p> <p>La problématique d'organisation/gestion d'un centre de logistique urbaine dont la pertinence n'est pas assurée.</p>	

C LES SERVICES

1. LES TRANSPORTS COLLECTIFS : UN CHANGEMENT D'ECHELLE ENGAGE ET A POURSUIVRE SOUS DIFFERENTES FORMES

Le système de transport collectif du territoire de Vannes agglo a connu ces dernières années de profondes transformations. Outre des évolutions de l'offre régionale (TER) et départementales (TIM) qui se traduisent par des améliorations de l'offre et de la qualité de service sur les liaisons régionales et départementales desservant Vannes, c'est le réseau urbain de Vannes agglo qui a connu les évolutions les plus significatives.

La notion de réseau urbain est d'ailleurs à bien préciser compte tenu de la coexistence en réalité au sein du territoire :

- d'un réseau urbain desservant la zone dense de l'agglomération et les pôles urbains limitrophes
- d'un réseau périurbain où l'offre se distribue entre services à la demande et lignes régulières

Le réseau urbain lui-même se présente sous différentes formes avec deux lignes armatures à haut niveau de services (les lignes « essentielles »), des services ciblés (« L'Afterbus ») et le réseau de base régulier.

Cette redéfinition récente de l'architecture du réseau s'est appuyée parallèlement sur une augmentation des moyens mis à disposition de l'exploitation et corrélativement de l'offre de service pour les usagers (fréquences, amplitudes, périodicité) à la rentrée de septembre 2012. Au total entre 2011 et 2012, la production kilométrique du réseau a ainsi augmenté de 33%.

S'il est encore trop tôt pour mesurer correctement les effets sur l'usage (rappelons qu'en 2008, 5% des déplacements quotidiens étaient effectués par les transports urbains pour une fréquentation de l'ordre de 19 000 voyages/jour), les premiers retours sur la réponse en termes de trafic apparaissent satisfaisant (+8% de trafic au bout d'un an) mais seront à confirmer dans les deux à trois prochaines années.

Pour autant, si l'on se réfère aux objectifs affichés par le PDU (qui vise une part de marché de 8% des transports urbains à l'horizon 2020 soit une augmentation de la fréquentation de 80% - entre 30 000 et 40 000 voyages/jour), le développement de 2012 doit être considéré comme une première étape d'un dispositif plus large de renforcement de l'attractivité des transports collectifs.

Plusieurs pistes semblent devoir être poursuivies de manière concomitante et complémentaire :

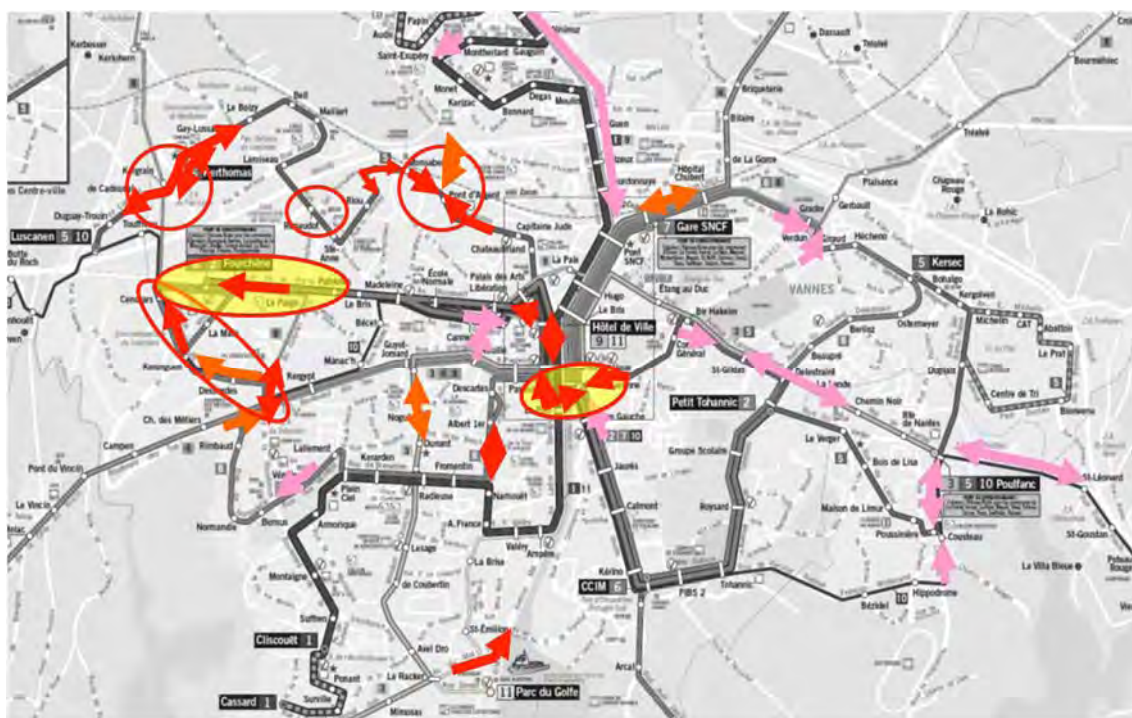
- le renforcement de la performance du transport collectif comparativement à celle de la voiture particulière en termes de temps de déplacements. Celui-ci passe par la réalisation d'aménagements favorisant la régularité des courses et la diminution progressive de leur temps de parcours. Cette problématique renvoie naturellement aux conditions d'insertion des bus dans la circulation générale, incluant les conditions de circulation des cars scolaires, ainsi que sur la nature des aménagements qui leur seraient favorables. Elle se pose avec acuité à certaines heures dans la traversée du centre-ville (entre la gare et le port) mais aussi aux principaux carrefours du réseau viaire (entrées de ville). C'est aussi un

besoin d'affirmation de certains espaces d'échanges pour faciliter le déplacement des publics scolaires et des Morbihannais (place de la Libération, PEM,...). De même, la sécurité devant certains établissements scolaires est une problématique identifiée impliquant des réflexions à mener en termes d'aménagement.

- L'amélioration de l'accessibilité au réseau et à ses points d'arrêts. Celle-ci s'entend à la fois dans le registre de la qualité des équipements mais aussi du renforcement de leur rôle intermodal. Cette évolution doit s'appuyer sur une hiérarchisation de ces arrêts et de leurs fonctions intermodales possibles : accessibilité piétonne et cyclable de proximité, parcs relais ou haltes relais pour les échanges avec la voiture et bien sûr pôle d'échanges multimodal à la gare.
- L'ajustement de l'offre de transport collectif en zone périurbaine en s'appuyant sur l'ensemble des composantes de l'offre actuelle : lignes périurbaines, services à la demande, services et lignes du réseau départemental. Cet ajustement est à réintégrer dans les logiques d'amélioration des performances du système de transport et d'accessibilité multimodale aux arrêts évoqués précédemment. Il impliquera aussi de déterminer, en collaboration avec le Conseil Général du Morbihan, les points d'articulation qui favoriseront les interactions entre les autorités organisatrices des transports, notamment le réseau KICEO et les lignes TIM.

Un dernier point qui semble tout aussi essentiel, concerne la convergence entre la vision prospective du développement et de l'aménagement du territoire et l'armature d'un réseau de transport collectif performant qui doit s'inscrire dans l'espace sous formes d'emprises ou emplacements réservés dans les zones prévues ou prévisibles d'extension du domaine urbain tel qu'il se dessine aujourd'hui et pourrait se dessiner demain.

Vannes agglo : Aménager la voirie et modifier son exploitation pour favoriser les bus



Source : KICEO 2013

2. INTERMODALITE ET ALTERMODALITE: PIVOTS DE LA MOBILITE ET D'UN URBANISME DURABLE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ?

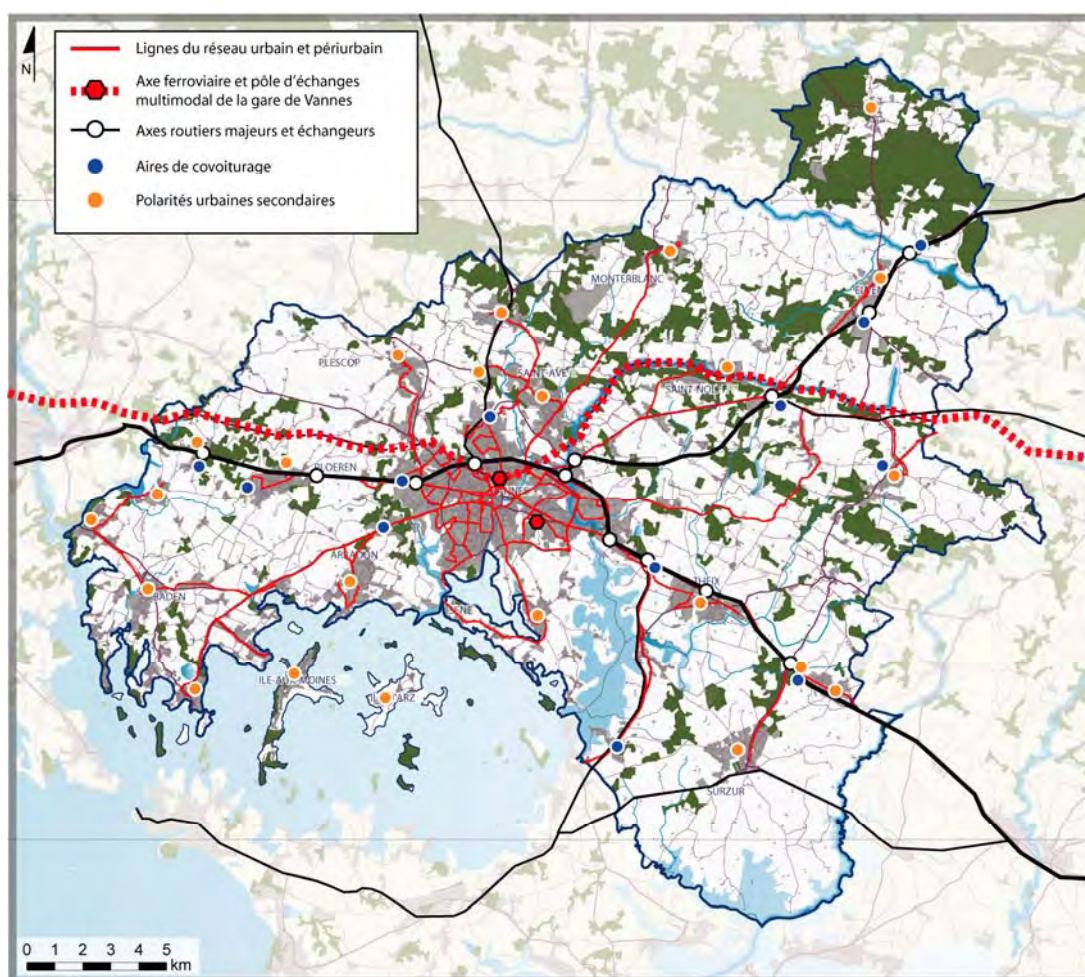
Au-delà de leurs fonctions dans le champ de la mobilité en facilitant les échanges entre différents modes de transport et en favorisant le report modal, l'intermodalité et l'altermodalité peuvent aussi devenir des outils urbains de structuration du territoire.

Aujourd'hui cette dimension urbanistique est ciblée à l'échelle du territoire d'une part sur le projet de PEM de la gare de Vannes et d'autre part sur le développement d'aires de covoiturage le long des principaux axes routiers principalement en zone périurbaine. Il conviendrait d'élargir cette perspective à d'autres lieux existants ou à créer en commençant par s'appuyer :

- sur les polarités urbaines existantes tant à l'échelle du cœur d'agglomération que dans l'espace périurbain qui lui est lié (notamment l'armature des bourgs).
- sur des arrêts structurants du réseau de transport collectifs (terminus de lignes fortes mais pas seulement)
- sur les portes d'entrées routières du territoire : échangeurs de la Rn165, grands carrefours/giratoires du réseau viaire structurant

Les projets de parcs-relais prévus par le PDU et pour certains en cours d'étude constituent une première étape et l'un des éléments techniques répondant à cette problématique.

Vannes agglo : Des lieux pour l'intermodalité et l'altermodalité



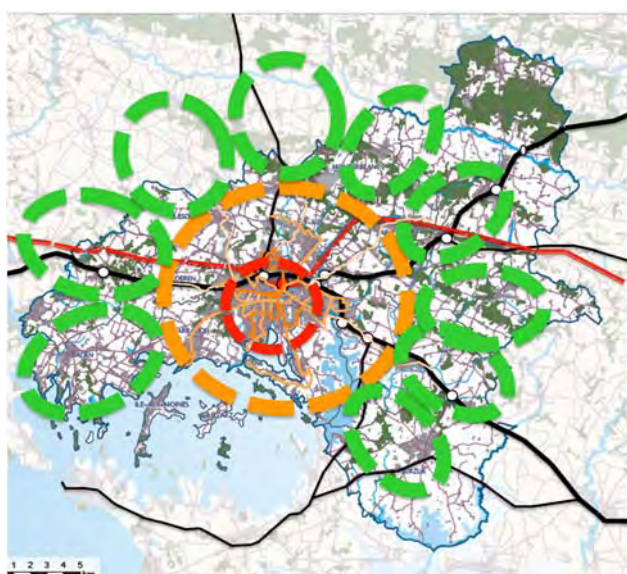
3. LE STATIONNEMENT : UNE COMPOSANTE DE LA MOBILITE A INTEGRER DANS UNE APPROCHE MULTIMODALE ET URBAINE




La disponibilité d'une offre en stationnement, avec celle d'une offre de transport collectif, est l'un des facteurs essentiels conditionnant l'utilisation de la voiture comme mode de déplacements. A l'exception de certaines périodes ponctuelles de forte affluence touristiques, le stationnement sur le territoire de Vannes agglo et plus particulièrement sur la ville de Vannes n'apparaît pas ou en tout cas plus comme une problématique majeure du point de vue de l'adéquation de l'offre à la demande.

Une autre analyse menée sous l'angle de la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable pourrait conduire à contrario à dire que cette adéquation ne peut être considérée comme satisfaisante dans la mesure où elle n'incite pas à une évolution de la mobilité automobile vers une mobilité alternative. Elle répond toutefois à d'autres enjeux urbains comme celle de la préservation de l'activité économique du centre-ville en concurrence avec celles des centres commerciaux périphériques qui bénéficient de capacités de stationnement abondantes et gratuites.

De ce point de vue, la question du stationnement ne peut être appréhendée que dans une logique d'alternative répondant aux enjeux urbains et de mobilité :

- au plan urbain, la réduction de la place occupée par l'automobile sur l'espace public au profit d'une valorisation et amélioration du cadre et de la qualité de vie, s'inscrit dans deux registres. Le premier est celui de l'usage des parkings publics et privés existants ou créés dans le centre-ville et dans sa périphérie immédiate (comme le récent parking Créac'h), en fonction de leurs usages dans l'espace et dans le temps. Le second est celui de l'articulation et l'alternative d'une offre de stationnement périphérique associée à des lignes de transports collectifs permettant un accès rapide non seulement au centre-ville mais aussi aux différentes polarités de la zone agglomérée. Elle est à rechercher aussi dans l'évolution des règles d'urbanisme commercial et des dispositions relatives à l'offre en stationnement.
- au plan de la mobilité et de la réduction du trafic automobile, par l'incitation au transfert modal et au covoiturage en associant l'usage de la voiture à celui des transports en commun ou du vélo par l'aménagement physique de lieux adaptés à ces échanges le long des axes routiers périurbains, au droit des échangeurs du réseau routier structurant, mais aussi par une intégration multimodale de l'information et de la tarification.



-  Zones de préférence stationnement co-voiturage
-  Zones de préférence stationnement de rabattement coordonné avec TC et vélo
-  Zone de préférence stationnement hors voirie (mutualisation) et à la rotation sur voirie

4. LES SERVICES : SYNTHÈSE

Services				
Thématiques	Atouts/ Potentialités	Handicaps/ Contraintes	Problématique	
1 Transports collectifs urbains	<p>Une réorganisation récente du réseau avec un développement de l'offre conséquent.</p> <p>Une hiérarchisation confortée de la structure des lignes et de l'offre tant à l'échelle urbaine qu'à l'échelle périurbaine.</p> <p>L'ouverture du passage inférieur de Kerino qui peut amener à revoir la desserte des secteurs sud de Vannes et améliorer les conditions de circulation dans le centre-ville.</p>	<p>La moitié de l'agglomération et de la population en zone périurbaine, laquelle est peu propice à une desserte par des moyens classiques.</p> <p>Un réseau viaire avec passage obligé en des lignes diamétrales en centre-ville (problème de partage de la voirie).</p>	<p>La poursuite du développement de l'offre en transport collectif selon quelle(s) logique(s) ?</p> <p>- mise en œuvre de nouvelles lignes "essentieles" ?</p> <p>- amélioration de l'efficacité des lignes évoluant vers un système type BHNS et les aménagements de voiries correspondants (sites propres, points noirs) ?</p> <p>- amélioration privilégiée des lignes actuelles ou anticipation sur des axes de développement et de structuration urbaine à venir</p> <p>- évolution de la desserte périurbaine avec des lignes express ?</p>	
2 Transports collectifs ferroviaires	<p>L'amélioration de la desserte ferroviaire de niveau national (effet LGV Vannes à 2h25 de Paris et intégration dans les liaisons interrégionales).</p> <p>La modernisation de l'axe ferroviaire Quimper - Rennes/Nantes à l'initiative de la Région Bretagne pour les liaisons régionales et nationales.</p>	<p>Le positionnement et l'accessibilité du PEM compte tenu de sa localisation par rapport à la configuration des réseaux viaires et de transport collectif.</p> <p>Les limites possibles du développement des services ferroviaires régionaux sur la ligne Quimper - Rennes/Nantes</p> <p>Un seul axe ferroviaire est-ouest pour répondre à des enjeux de développement urbain tournés vers le nord</p>	<p>L'intérêt de créer ou rouvrir des haltes ferroviaires nouvelles sur le territoire et leur connexion avec les réseaux urbains, périurbains et interurbains.</p> <p>L'évolution de l'offre régionale sur la relation Lorient - Auray - Vannes (RER Morbihan ?)</p>	
3 Transports collectifs interurbains routiers	<p>Un réseau qui assure le lien entre Vannes agglo et les principaux pôles de son bassin d'attraction hors agglomération notamment en direction du nord.</p> <p>Des points de connexions en cœur d'agglomération desservant des pôles essentiels (Gare SNCF, Libération centre-ville, Fourchène, Poullanc pour certaines lignes).</p>	<p>Une offre en lignes et services qui reste orientée sur les clientèles captives traditionnelles (scolaires) et donc peu efficiente comme alternative à l'automobile pour les autres demandes et les autres publics.</p> <p>Un environnement territorial (urbanisation, densité, pratiques) qui n'est pas favorable à son développement ou est en tout cas coûteux ramené à un développement sur la base du système actuel</p>	<p>La stratégie de connexion entre le réseau urbain et interurbain : augmenter le nombre de points de connexions,</p> <p>La hiérarchisation de la desserte interurbaine : desserte rapide directe (type express) sur certaines lignes ou couverture maximum ? (arbitrage entre couverture et performance)</p>	
4 Intermodalité	<p>Un projet de PEM à la gare de Vannes pour répondre aux développements attendus de sa fréquentation.</p> <p>Des réflexions en cours sur l'organisation de rabattement sous formes de parcs-relais sur les lignes principales du réseau urbain.</p>	<p>L'intermodalité reste encore réduite spatialement et techniquement à la problématique du PEM et les champs relatifs à l'information et à la tarification sont à développer.</p>	<p>Élargir l'intermodalité VP-TC au-delà des parcs relais pour intégrer les aires de covoiturage.</p> <p>Envisager également cet élargissement avec le vélo par des stations relais en zone urbaine et préurbaine.</p> <p>Un autre élargissement consisterait à proposer des tarifications intégrées stationnement VP ou vélos/TC</p>	
5 Stationnement	<p>Une offre en stationnement relativement abondante et accessible au cœur de l'agglomération tant sur voirie qu'en ouvrages</p>	<p>Inadéquation ponctuelle de l'offre à la demande pendant les périodes de forte fréquentation touristique.</p> <p>Une offre de stationnement publique (parkings) plus abondante dans le centre de Vannes que dans les secteurs péri-centraux qui obligent le trafic automobile à passer par ce centre.</p> <p>Une offre de stationnement intermodale à développer, quand le besoin est justifié, en relation avec l'offre de transport collectif et le vélo.</p>	<p>Intégrer l'offre en stationnement public dans une logique intermodale tant sur le plan physique (articulation avec le réseau TC et vélo) que tarifaire.</p> <p>Identifier des lieux potentiels de stationnement temporaires à usage réversible (par mutualisation d'usages en stationnement ou par d'autres fonctions) pour absorber au mieux les pics de demande saisonniers.</p>	

D PROBLEMATIQUES ET ELEMENTS DE REFLEXION POUR LE SCoT

1. ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE

La mise en service de la LGV Bretagne et potentiellement celle de l'aéroport du Grand Ouest vont confirmer l'inscription de l'agglomération vannetaise dans le registre métropolitain à l'échelle nationale et internationale. Le risque, c'est la déconnexion ou le décrochage entre le cœur d'agglomération et la ville de Vannes, premiers bénéficiaires des effets potentiels induits par ces grandes infrastructures et leur territoire d'ancrage (économie, social, environnemental).

La question est donc celle de la redistribution de cette inscription aux différentes échelles du bassin de vie de l'Agglomération : Arc littoral sud Bretagne, centre Bretagne, première et deuxième « couronne » de l'Agglomération. Le Pôle d'échanges multimodal de la gare de Vannes est un atout à l'interface de ces deux systèmes mais au-delà même des questionnements concernant son accessibilité, peut-il ou plutôt doit-il être le lieu unique, intégrateur et concentrateur de cette interface ?

2. MODELE URBAIN ET MOBILITE

En 2008, plus des deux-tiers des déplacements des habitants de l'Agglomération s'effectuaient en voiture (69%). Au cœur même de l'Agglomération, à Vannes, cette proportion atteignait 60%. L'objectif du PDU à l'horizon 2020 est de ramener cette proportion à 63% à l'échelle de l'Agglomération.

Compte tenu d'un phénomène de périurbanisation qui se poursuit dans les secteurs les plus périphériques de l'Agglomération (et au-delà même de celle-ci) et des perspectives de croissance démographique qui restent fortes pour les 10 à 20 prochaines années, l'Agglomération peut se retrouver confrontée à deux risques majeurs :

- une vulnérabilité forte du territoire (de sa population et de ses activités) aux évolutions de contexte économique et réglementaire impactant l'usage de la voiture (et du camion). Cette vulnérabilité fait aussi écho aux enjeux de développement des mobilités durables : des moyens de mobilité offrant aux usagers des choix alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture et réduisant la consommation énergétique et les émissions de GES. Sur ce point, relevons que de multiples actions ont déjà été engagées par Vannes agglo et ses partenaires, dont le Conseil Général du Morbihan : PCET du Conseil Général du Morbihan, développement d'aires de covoiturage et parkings relais, plans de déplacement interentreprises...
- des tensions fortes sur l'usage des infrastructures, des réseaux de transport et de l'espace public à moyen terme, c'est-à-dire d'ici 2020.

La mise en œuvre du PDU est un levier essentiel pour réduire cette vulnérabilité et ces tensions. Le développement important, en 2012, de l'offre de transport collectif de l'Agglomération en est l'une des traductions les plus immédiates et concrètes. Son impact sur l'évolution de la mobilité et de la fréquentation du réseau semble positif mais demande à être confirmé.

Les ambitions urbaines affichées par le PDU doivent se retrouver traduites et conforter dans le nouveau SCoT (notamment le développement urbain et la densification en priorité le long ou autour d'axes de transport ou pôles intermodaux existant ou à créer).

3. STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET MOBILITE

Quel que soit l'échelle prise en compte, les différents réseaux et systèmes de déplacements de l'Agglomération ne se répondent encore qu'insuffisamment et imparfaitement au plan urbain.

Aires de covoiturage, parc-relais, pôles d'échanges ou gares routières, et à une échelle plus fine, stations ou arrêts de bus et cars, tous ces éléments d'inscription physique de la mobilité nécessitent un maillage cohérent avec les réseaux structurants et locaux qu'ils soient de transport collectifs routiers ou ferroviaires, cyclables, voire tout simplement routier (parcs de stationnement). La cohérence de ce maillage est donc interpellée par le besoin d'une gestion des mobilités d'échelles métropolitaines et de proximité impliquant à la fois :

- un mode de développement urbain plus compact et mis en relation avec le développement des transports ;
- l'organisation de moyens de mobilités appropriés et plus durables à l'échelle du territoire et des communes, au travers de l'intermodalité et de liaisons douces attractives par rapport à la voiture (voies cyclables efficaces, sécurisées et agréables...), pour les déplacements quotidiens (bassins de vie de proximité) et touristiques.

Dans un espace dont le développement est soumis à de fortes contraintes spatiales, urbaines et environnementales, les espaces d'intermodalité peuvent devenir les lieux d'accroche d'une nouvelle « urbanité » favorisant à la fois la fluidité des échanges entre différents systèmes, l'évolution vers des comportements ou pratiques de déplacements plus rationnelles et enfin davantage d'efficacité dans l'usage des ressources financières affectées aux réseaux. Cette gestion des flux interpellera aussi sur la place de la logistique, en particulier la logistique urbaine (gestion du dernier kilomètre).

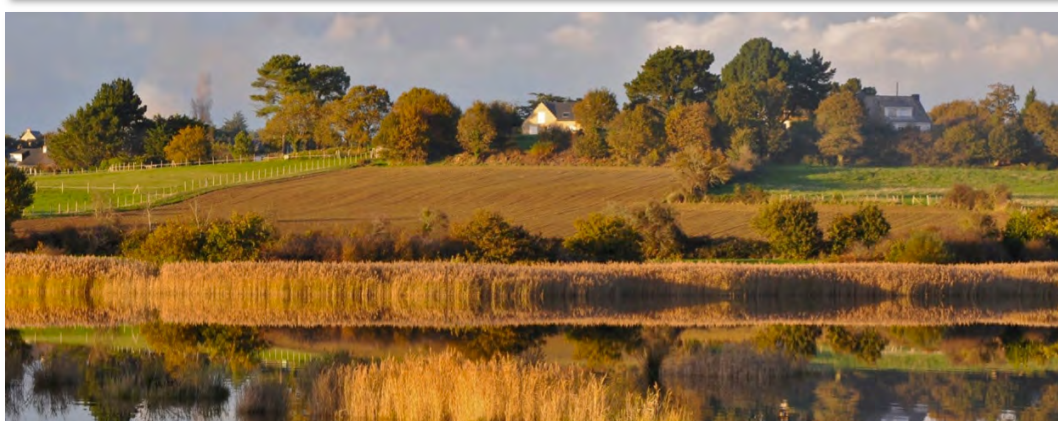
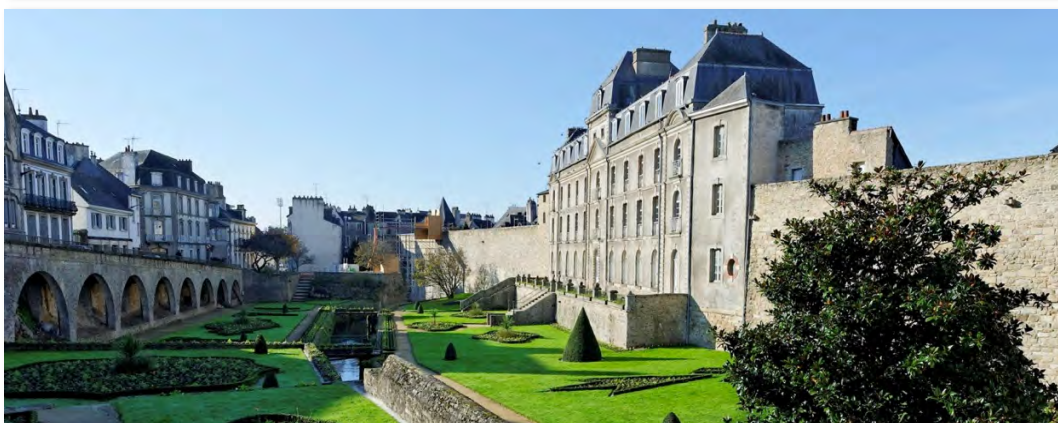
Face à ce « challenge », l'agglomération se trouve confrontée à des problématiques fortes de « portes d'entrée » sur le territoire (échangeurs/giratoires, zones d'activités) le plus souvent « monomodales » et génératrices de dysfonctionnements car soumises à de fortes pressions du trafic automobile. Ces « portes » urbaines sont à réintégrer dans une vision plurimodale de la mobilité sur le territoire.

L'absence de traitement de ces éléments peut potentiellement amplifier un risque d'effet frontière interne au territoire, qui apparaît déjà matérialisé par les coupures urbaines des infrastructures majeures, notamment la Rn 165 et la voie ferrée, en renforçant au passage les nuisances qu'elles génèrent déjà.

L'étude sur le réseau de voiries structurantes de l'aire urbaine, celle du PEM ainsi que la révision du schéma des liaisons cyclables communautaires constituent des opportunités potentielles d'évolution du système actuel répondant à ces enjeux. La question du traitement urbain et non pas seulement routier de la Rn 165 est également un élément fondamental du futur de l'Agglomération à intégrer dans cette perspective (franchissements, réduction des nuisances, usage alternatif). Enfin, la vocation de l'aérodrome de Monterblanc appellera à être précisé.

1.1.7 COMPLEMENT THÉMATIQUE

EQUIPEMENTS ET SERVICES

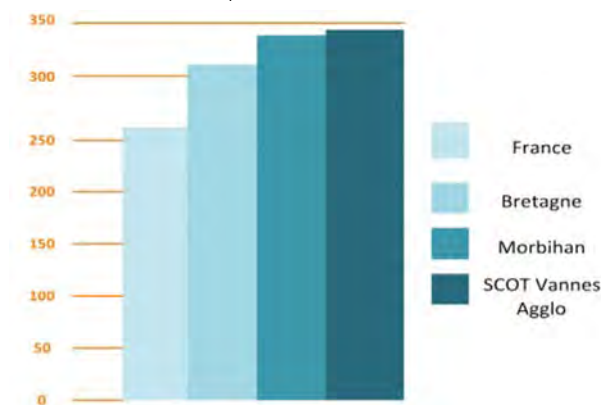


A L'OFFRE GLOBALE D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le territoire du SCoT a réussi à soutenir le rythme de sa croissance démographique, tout en conservant une densité d'équipements et services supérieure aux territoires de référence (Morbihan Bretagne, France).

**Densité d'équipements :
nombre total d'équipements
pour 10 000 habitants**

Source : INSEE (BPE)



Les dotations en équipements et services des communes du SCoT sont contrastées. Les densités les plus élevées concernent les communes touristiques insulaires (Larmor-Baden, Ile aux Moines et Ile d'Arz), suivies de la ville de Vannes. A l'autre extrémité, avec une densité moindre, on trouve les communes inscrites dans la couronne périurbaine qui ont été impactées par une forte croissance démographique sur la dernière décennie (Treffléan, Meucon, Sulniac, Saint-Nolff, Monterblanc, La Trinité-Surzur). Toutes ces communes, ainsi que celles placées dans des situations intermédiaires, ont engagé des politiques d'aménagements, en lien avec l'accueil de nouvelles populations, pour reconfigurer leurs centralités (centre bourg, zone commerciale...).

Densité d'équipements et services pour 10 000 habitants (par gamme)

Source : INSEE (BPE)

	Vannes Agglomération	Morbihan	Bretagne
Gamme supérieure (cinéma, université, parfumerie, spécialiste médical, etc.)	27,7	18,7	19,8
Gamme intermédiaire (supermarché, librairie, école de conduite, garde d'enfants, collège, etc.)	77,6	68,8	63,2
Gamme de proximité (boulangerie, poste, coiffeur, etc.)	210,1	211,7	193,5

Densité d'équipements et services pour 10 000 habitants (par types d'équipements et services)

Source : INSEE (BPE)

	Vannes Agglomération	Morbihan	Bretagne
Action sociale	6,6	6,8	8,0
Commerce	63,5	57,7	51,7
Enseignement	11,0	11,8	11,2
Santé	77,3	62,5	60,0
Services aux particuliers	152,3	154,0	140,7

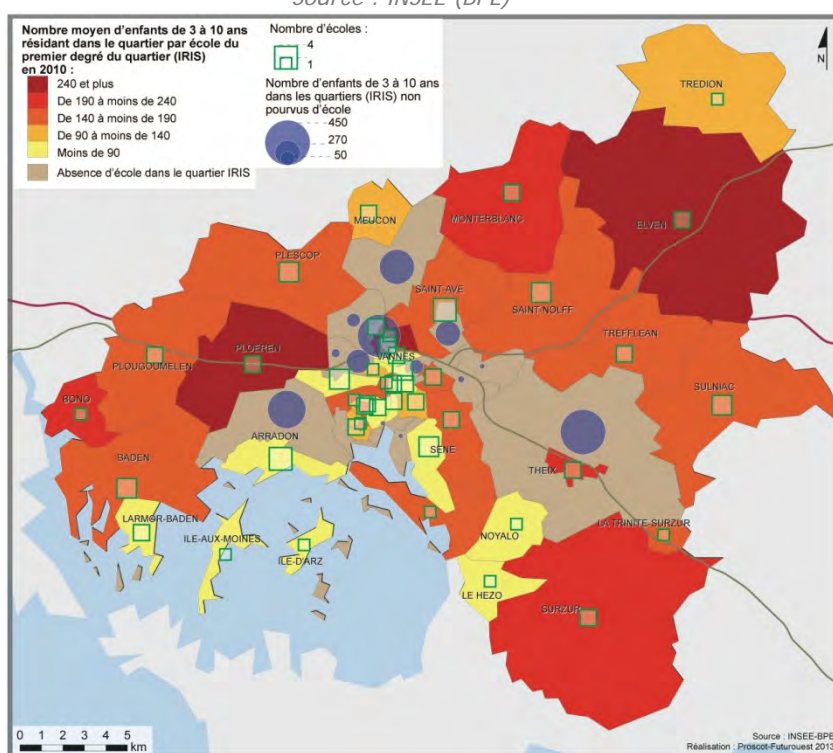
B UNE OFFRE DE PROXIMITE QUI SE STRUCTURE POUR REpondre AUX ATTENTES DE LA POPULATION

1. UN MAILLAGE DE STRUCTURES POUR LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

L'enseignement du premier degré, écoles et enfants, dans les quartiers de Vannes Agglomération

Source : INSEE (BPE)

Les établissements d'enseignement du premier degré, maternelle et primaire, sont présents dans toutes les communes. La densité par quartiers d'enfants de 3 à 10 ans par rapport au nombre d'écoles met en évidence le contraste entre, d'une part, le cœur d'agglomération et les communes du Golfe du Morbihan où l'offre en équipements scolaires s'adresse à une population de jeunes moins importante, et la couronne périurbaine, d'autre part. Ce contraste reflète la dynamique démographique à l'œuvre.

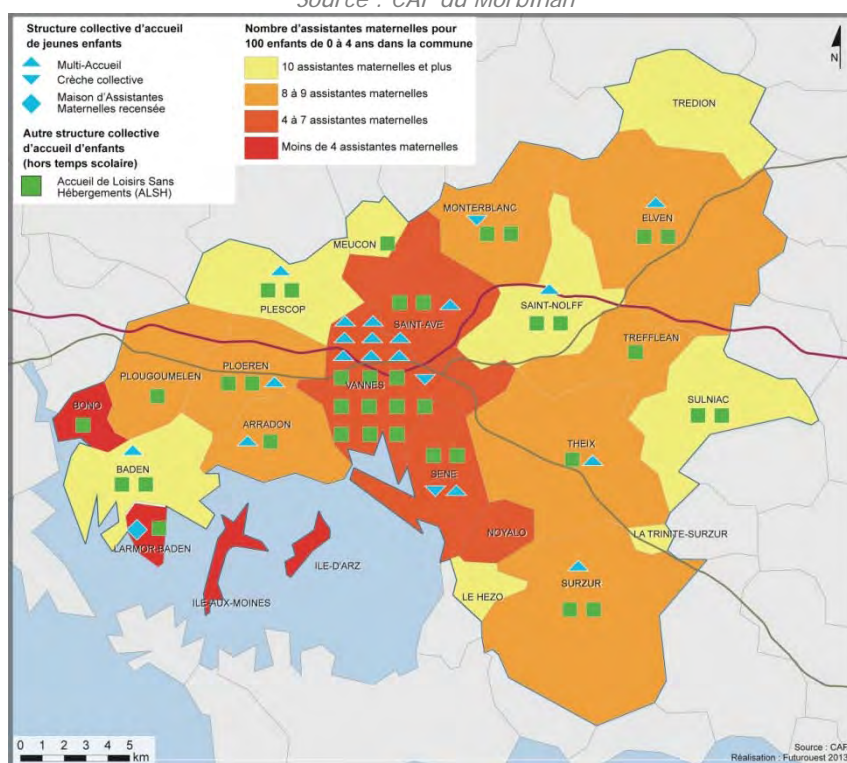


Plusieurs communes ont engagé ou prévoient un projet d'aménagement autour d'un établissement d'enseignement du premier degré. Elles cherchent soit à s'adapter à la dynamique démographique croissante (exemples de Plougoumelen Saint-Nolff, Trédion, Treffléan...), soit à s'assurer un renouvellement de population afin de maintenir une école (exemples de Le Hézo, de Larmor-Baden...).

La structuration des espaces dédiés à l'accueil de l'enfance et de la petite enfance s'articule à l'échelle communale, et dans le cas de Vannes au niveau des quartiers urbains. L'organisation de ces services diffère selon les communes au regard des formes d'accueil de la petite enfance (crèche, maison d'assistantes maternelles, multi-accueil...) ou de la prise en compte de l'âge des enfants en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : dans certaines communes une double offre existe pour distinguer les enfants (de moins de 10 ans) des jeunes (jusqu'à 16 ou 17 ans).

Structures d'accueil pour la petite enfance et l'enfance (2013)

Source : CAF du Morbihan



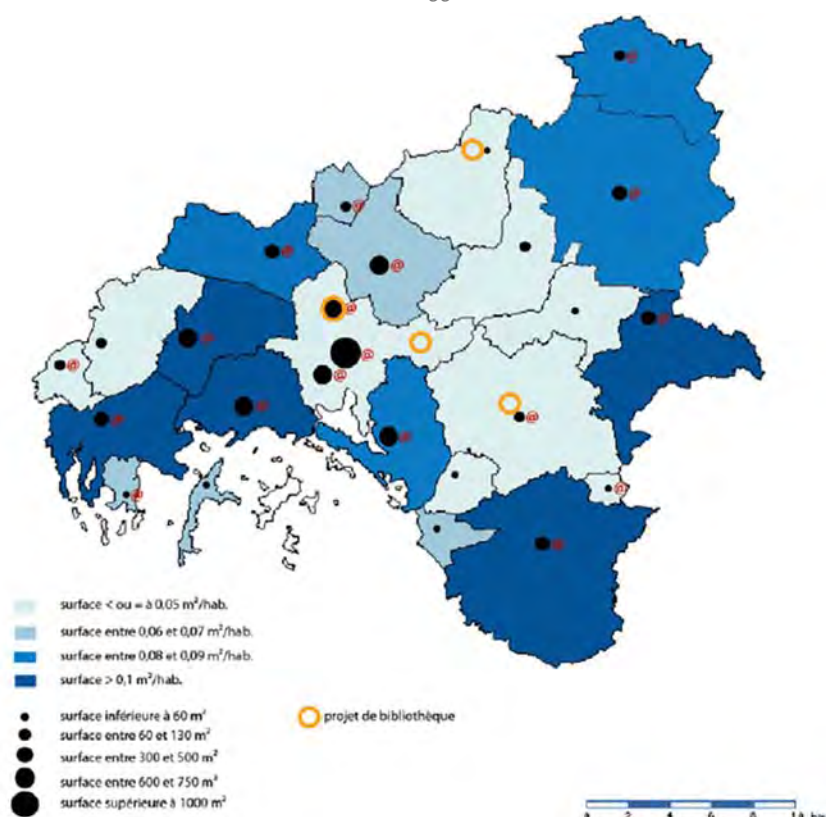
2. L'IRRIGATION DU TERRITOIRE PAR L'OFFRE CULTURELLE LOCALE

Dans le domaine de la lecture, le maillage du territoire par une offre de proximité se traduit par la présence de bibliothèques et de médiathèques dans toutes les communes. La large répartition des principales écoles de musique, à statut associatif ou municipal, illustre la bonne irrigation du territoire par une offre permettant d'assurer un bon niveau de pratiques artistiques et culturelles actives par la population.

Un schéma directeur des équipements culturels a été réalisé en 2013 à l'échelle de Vannes Agglomération qui traite des champs de l'enseignement artistique, du spectacle, des arts plastiques, du patrimoine et de la lecture publique. Le fort développement enregistré ces 10 dernières années sur ces différents champs d'activités culturelles s'est traduit par la création d'équipements notamment de médiathèques et de lieux de spectacles. Ce schéma directeur a pour objectif de définir les orientations qui consolident ce maillage culturel équilibré et favorisent l'accès à la culture pour tous. Des opportunités ont été repérées en matière de mutualisation de projets d'équipements (médiathèque, centre d'interprétation des arts et du patrimoine, enseignement artistique et autre lieu de fabrique). Elles s'accompagnent également d'une réflexion sur les actions à partager à l'échelle de l'agglomération, à commencer par un réseau communautaire des bibliothèques.

Les bibliothèques et médiathèques dans les communes de Vannes Agglomération

Source : Vannes Agglomération



Le tissu associatif contribue fortement à la dynamique de l'offre de proximité. Par exemple, à Vannes, près de la moitié des 600 associations recensées interviennent dans le domaine de la culture ou du sport, et couvrent environ 70 activités différentes. Cette offre associative est présente dans chaque commune et sa vitalité se traduit par la création de nouvelles structures, en réponse, notamment à de nouvelles attentes. Elle se traduit aussi par des regroupements entre associations (entente, fusion...) afin d'assurer la pérennité de certaines activités sur le territoire. Ces réorganisations s'effectuent en tenant compte des dynamiques démographiques et en s'appuyant sur les équipements mis à disposition par les collectivités.

La réorganisation des centralités, liée à l'arrivée de populations nouvelles dans toutes les communes, a facilité l'adaptation de l'offre de proximité aux attentes des habitants. En revanche, le besoin de faire évoluer les types d'offres de services et d'équipements de proximité diffère selon les secteurs de l'agglomération, en fonction des caractéristiques de leur tissu social et de leur pyramide des âges. La gestion plus ou moins aisée de ces évolutions différenciées pourrait influencer sur la capacité de certaines communes, en particulier du secteur littoral, à accompagner à moyen et long-terme, le renouvellement de leur population.

C LES ORGANISATIONS DIVERSIFIEES DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

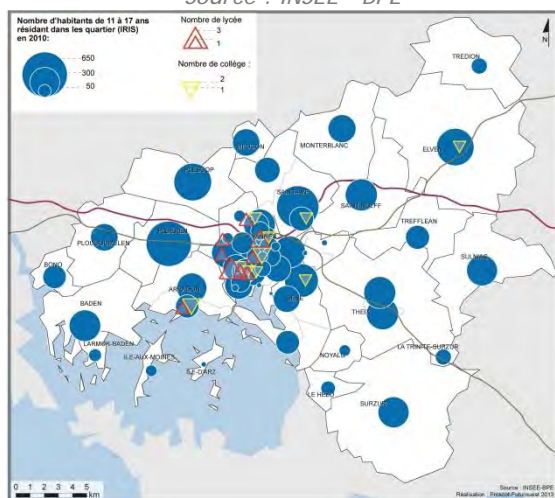
1. VERS UNE DECONCENTRATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU CŒUR D'AGGLOMERATION

La répartition des établissements d'enseignement secondaire confirme la structuration du territoire autour du cœur d'agglomération. Les collèges sont présents à Vannes et dans les communes proches (Arradon, Séné, Saint-Avé), ainsi que dans le pôle relais d'Elven.

La localisation des lycées dans le cœur de l'agglomération est encore plus marquée, puisqu'ils sont principalement sur Vannes, à l'exception de deux établissements situés sur Arradon et Saint-Avé.

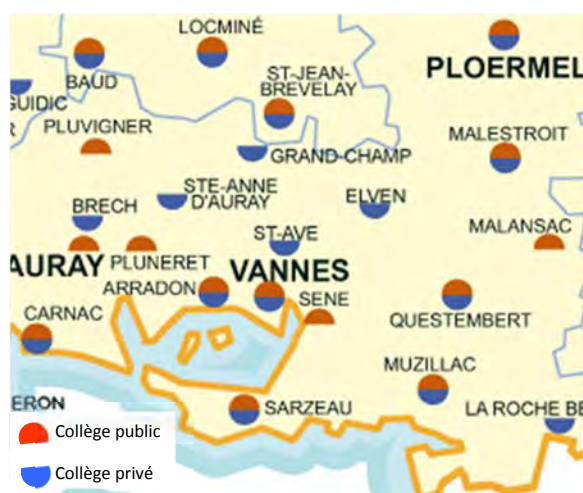
L'enseignement du second degré, collège et lycée, dans les quartiers de Vannes Agglomération

Source : INSEE - BPE



Les collèges dans le Morbihan

Source : Académie de Rennes 2013



La population âgée de 11 à 17 ans apparaît en revanche répartie sur l'ensemble des communes de l'agglomération. La croissance démographique observée sur la dernière décennie, avec une affirmation du secteur périurbain, va amplifier cette dissymétrie du fait du vieillissement plus marqué sur le cœur d'agglomération et le littoral. Cette géographie génère des flux quotidiens, qui nécessitent un accompagnement spécifique de la mobilité pour cette population non motorisée.

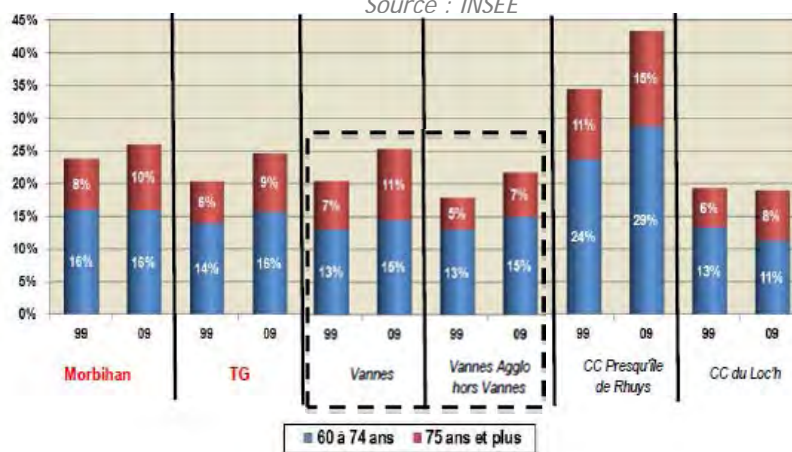
Les projets de nouveaux établissements d'enseignement secondaire participent à une déconcentration en dehors du cœur de l'agglomération. Le Conseil Général du Morbihan aménage ainsi deux collèges publics à Plescop et Elven qui permettront de limiter les flux à destination du cœur d'agglomération. Ils interrogent, en revanche, l'organisation de la carte scolaire établie précédemment en tenant compte de l'offre dans les communes des pôles alentour, tels que Grand-Champ et Saint-Jean-Brévelay.

2. LA GESTION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION A PLUSIEURS ECHELLES

Evolution du nombre de personnes âgées par secteur du territoire gérontologique (1999-2009)

Source : INSEE

A titre de rappel, il convient de souligner les contrastes existant entre le littoral, le cœur d'agglomération et le secteur périurbain. L'observation de deux classes d'âges, 60-74 ans et 75 ans et plus, montre une augmentation prononcée des personnes les plus âgées en particulier sur la ville de Vannes entre 1999 et 2009.



Les projections démographiques (INSEE) signalent que le territoire gérontologique de Vannes devrait compter 40% de la population âgée de 60 ans et plus en 2042, contre 25% en 2009.

Le niveau des revenus des retraités est supérieur à la moyenne départementale, sous réserve de nuances au sein territoire gérontologique de Vannes, entre un secteur littoral qui présente un montant moyen de revenu fiscal élevé (CC Presqu'île de Rhuys), et des secteurs périurbains avec une population âgée aux ressources moins importantes (CC Loch et CC Questembert). Du fait du caractère composite des secteurs de Vannes Agglomération, le niveau de revenu des ménages âgés se situe entre ces deux tendances.

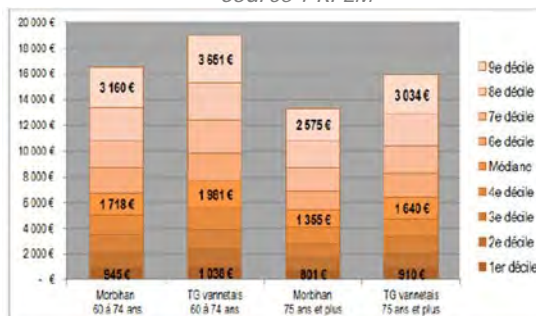
Montant moyen du revenu fiscal moyen issu des pensions et retraites par foyer fiscal (2003-2010)

Source : DGI (en euros)



Distribution des revenus par unité de consommation, par décile et selon l'âge du référent du ménage dans le territoire gérontologique de Vannes (2010)

Source : RFLM



Le territoire gérontologique auquel appartient Vannes Agglomération associe cette dernière aux territoires de la CC Presqu'île de Rhuys et de la CC du Loch. C'est dans le cadre de ce périmètre de référence, que le Conseil Général du Morbihan effectue les analyses sur le vieillissement de la population et détermine les projets à mettre en œuvre.

Les structures intervenant auprès des personnes âgées assurent la couverture du territoire au gré de leurs périmètres propres de compétences. Vannes Agglomération est intégrée dans le Centre Local d'Information et de Communication (CLIC) défini à l'échelle du Pays de Vannes. Le territoire du SCoT est par ailleurs divisé en 5 secteurs au regard des périmètres de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : Elven avec Questembert, Theix et Surzur avec Sarzeau.

La couverture pour les soins de premiers secours résulte d'un autre découpage établi par l'Agence Régionale de Santé, dans lesquels apparaissent 5 autres secteurs différents des SSIAD, où l'Ouest de l'agglomération est avec Auray.

La mise en place d'un relais gérontologique, inscrit à l'Agenda 21 de Vannes Agglomération, complète la présence du CLIC du Pays de Vannes, ainsi que de la plate-forme gérontologique initiée en 2013 avec les CC du Loch et CC Presqu'île de Rhuys (à l'échelle du territoire gérontologique).

Les différents périmètres d'actions des acteurs ne sont pas identiques et se chevauchent. Cette imbrication peut avoir deux types de conséquences : rendre difficilement lisible les enjeux territorialisés, et compliquer les réponses opérationnelles qu'ils soulèvent. Au regard des moyennes départementales, le territoire de Vannes Agglomération apparaît comme l'un des moins bien dotés en nombre d'heures de Services d'Aides A Domicile (SAAD, public via le CCAS ou associatif avec l'ADMR et l'AMPER) rapportées à la population de 60 ans et plus, et en niveau de dotation en infirmiers. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a par ailleurs relevé en 2012 que le territoire appartient à un bassin de vie « intermédiaire » au regard de sa dotation en offre de soins infirmiers. Seul le secteur d'Elven est signalé en « sur dotation » pour ce critère, ce qui l'amène à mettre en place davantage de régulation pour l'accès au conventionnement des infirmiers libéraux et l'extension des SSIAD.

Les différentes structures présentes sur le territoire gérontologique de Vannes assurent la coordination des multiples services pour le maintien à domicile (téléalarme, portage de repas, SAAD et SSIAD). La progression du nombre de places en SSIAD participe à une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes. Le Pays de Vannes présente l'un des plus faibles taux d'équipement du Morbihan rapporté à la population de 75 ans et plus. Ce faible niveau de couverture est partagé avec les autres Pays littoraux du département (Auray et Lorient), qui présentent par ailleurs les plus fortes attractivités pour les personnes âgées.

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (2011)

Source : ARS

Les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) maillent le territoire, avec une diversité d'offres de places (hébergement permanent, temporaire, accueil de jour et de nuit...). Cette couverture se vérifie dans le cœur d'agglomération.

L'offre sur Elven en 2011 portait uniquement sur l'hébergement permanent en EHPAD. Une nouvelle structure, ouverte en 2013 à Elven, vient compléter l'offre dans ce secteur de l'agglomération et corriger le taux d'équipement du Pays de Vannes, qui est inférieur à celui du Morbihan.

Les places en EHPAD apportent une offre d'hébergement à moins de 20% des personnes âgées de 75 ans et plus.



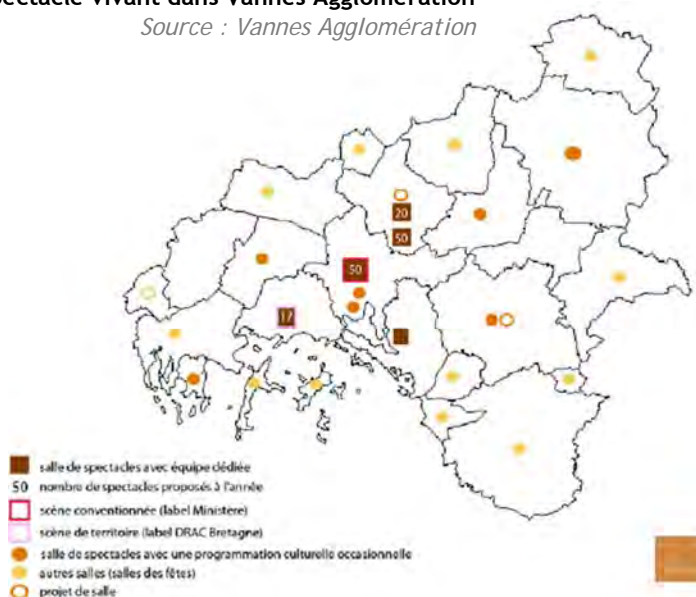
La solution du maintien à domicile soulève de nombreux enjeux comme la question de la coordination des acteurs (santé, loisirs, mobilités...) ou celle de l'aménagement d'un environnement de proximité adéquat pour la population âgée (habitat, espace public...).

3. LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A VOCATION CULTURELLE DANS LES POLES

Les équipements dédiés au spectacle vivant dans Vannes Agglomération

Source : Vannes Agglomération

La répartition des équipements culturels et sportifs participe à la structuration du territoire de l'agglomération (à l'exemple du schéma directeur des équipements culturels). L'analyse de leur localisation et caractéristiques (capacité d'accueil, services associés...) montre une concentration des équipements structurants à vocation culturelle dans le cœur de l'agglomération (Théâtre Anne de Bretagne, Palais des arts et des congrès à Vannes, Centre culturel « Le Dôme » et la salle de musiques actuelles « L'Echonova » à Saint-Avé).



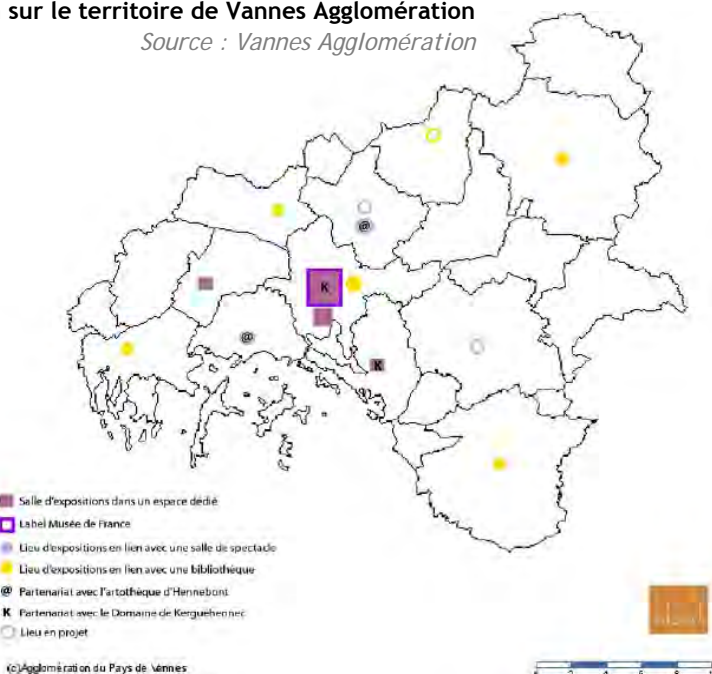
La diversité du patrimoine du territoire de l'agglomération et les modes de valorisation associés participent à la constitution de l'identité du territoire. La concentration de la majorité des monuments historiques et la reconnaissance de Vannes comme « ville d'Arts et d'Histoire » renforce son attractivité. La coopération à l'échelle du périmètre du SCOt constitue un véritable enjeu pour garantir la diffusion de cette dynamique culturelle.

Les lieux d'exposition sur le territoire de Vannes Agglomération

Source : Vannes Agglomération

Les orientations de la politique culturelle de Vannes Agglomération définies en 2012 illustrent la volonté de renforcer cette offre en dotant le territoire d'équipements structurants (pour l'enseignement artistique, les arts vivants et les arts visuels, les patrimoines, une médiathèque intercommunale...). La liste des projets communautaires est prolongée par diverses initiatives communales et privées dans ce même champ culturel.

Le poids et la diversité de cet ensemble participent au renforcement de l'identité du territoire.



Son maillage interroge, par ailleurs, l'articulation de l'offre avec l'organisation des pôles et les questions d'accessibilité. En effet, toute spécialisation d'un secteur du territoire, par exemple, autour d'un équipement aquatique ou d'un équipement dédié à un type de musique, nécessite une mise en relation avec les autres parties de l'intercommunalité afin de garantir l'accès à ces pratiques spécifiques.

D DES POLES EN CONSTRUCTION AUTOUR DE VANNES

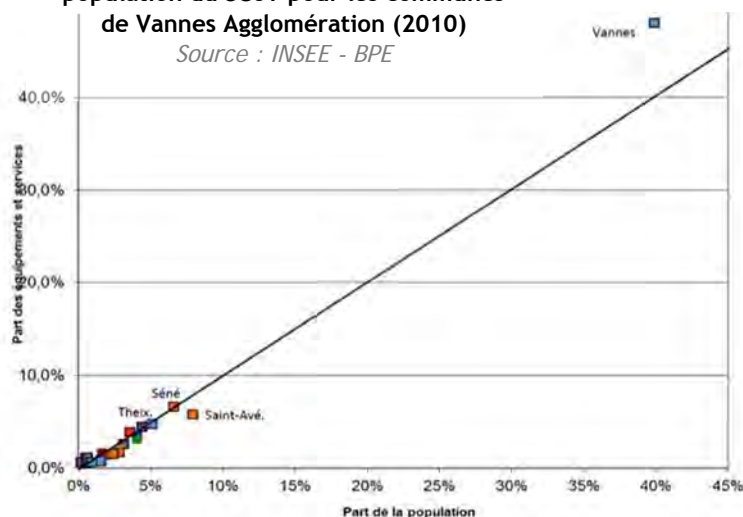
1. LA STRUCTURATION DES POLES DU CŒUR D'AGGLOMERATION ET DE POLES RELAIS

La répartition des équipements et services de proximité et en grande partie de la gamme intermédiaire révèle que le développement démographique de l'agglomération, a été plutôt bien accompagné sur l'ensemble des secteurs du périmètre du SCoT : ce développement ne s'est pas limité au cœur d'agglomération. Ce constat général doit être confronté d'une part à une analyse plus fine du type d'équipements et services, et d'autre part, aux enjeux de montée en gamme et de réponses aux attentes en transformation des populations.

L'analyse à l'échelle communale identifie la ville de Vannes comme le principal, voire l'unique, pôle du territoire. La forte concentration de la population et des équipements et services sur cette commune écrase la structuration réelle du territoire.

La variété de l'offre, en tenant compte des types d'équipements et services, confirme cette polarisation sur la ville centre (près de 120 des 143 types d'équipements et services recensés dans la Base Permanente des Equipements de l'INSEE).

Polarisation des équipements et services comparée à la répartition de la population du SCoT pour les communes de Vannes Agglomération (2010)
Source : INSEE - BPE



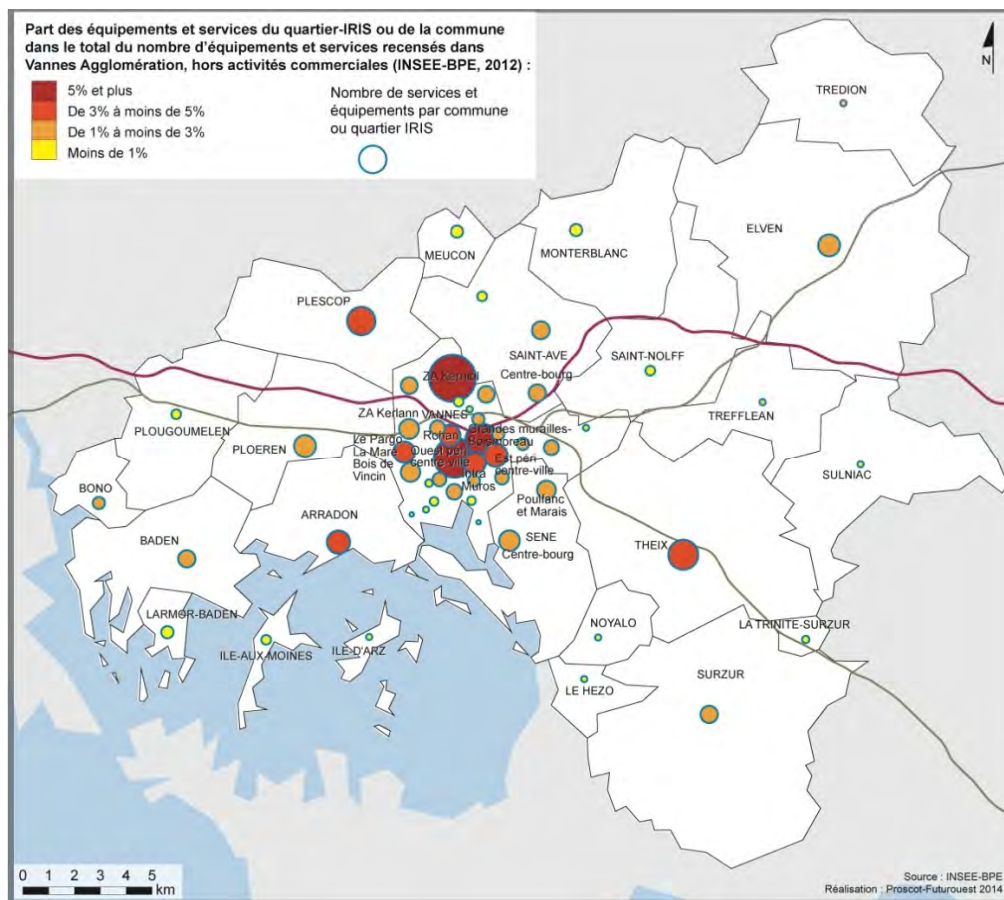
Cette analyse met en évidence les communes situées au contact de Vannes (Séné, Saint-Avé, Arradon, Theix, Plescop et Ploeren avec 40 à 60 types d'équipements). Elles appartiennent à la première couronne du cœur de l'agglomération qui bénéficie, pour se développer, de la déconcentration de la ville centre.

Au sein du cœur d'agglomération, pour l'offre en équipements et services hors commerce, la prise en compte des gammes de services et équipements de niveaux intermédiaire et supérieur met en évidence une hiérarchisation des pôles. Dans la ville de Vannes, les quartiers disposent d'une offre complémentaire, avec d'une part des secteurs proche du centre-ville (quartiers Ouest et Est péri-centre-ville, grande muraille et Boismoreau...) et d'autre part, des quartiers périphériques avec des équipements plus spécifiques (au Nord, la zone de Kerniol sur la santé, au Sud la zone de Tohannic sur l'enseignement supérieur...). Ces derniers rassemblent des équipements avec un rayonnement qui va au-delà du territoire du SCoT. Leur localisation en périphérie participe à une meilleure accessibilité pour les usagers situés hors Vannes. Des communes du cœur d'agglomération bénéficient également de cette logique d'implantation périphérique, telle Saint-Avé qui dispose par exemple d'un établissement de santé départemental et d'un équipement dédié aux musiques actuelles.

En dehors de ce cœur d'agglomération, des pôles émergent au travers de leur offre en équipements et services, hors commerce, avec une capacité à attirer des usagers des communes proches. C'est le cas notamment des pôles d'Elven, Surzur, Baden et Plescop avec des équipements de types maison de retraite, collège et/ou lycée, piscine...

Polarisation des équipements et services hors commerce dans Vannes Agglomération (2012)

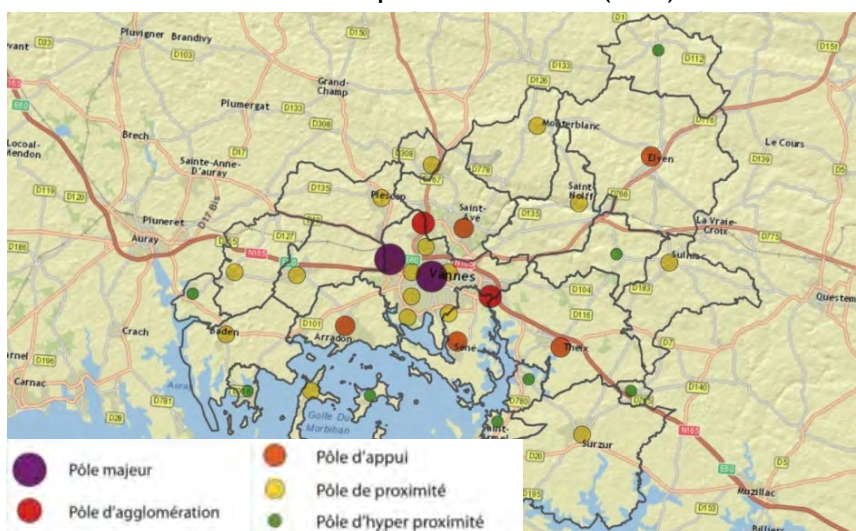
Source : INSEE (BPE)



L'offre commerciale du territoire de Vannes Agglomération se caractérise par un bon niveau d'équipements, porté par la concentration de pôles structurants sur le cœur d'agglomération. Les analyses menées dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial (DAC) ont mis en évidence deux pôles majeurs qui rayonnent à une échelle départementale.

Le pôle du centre de Vannes, défini sur un axe port - centre ancien - gare, se trouve confronté à un enjeu de maintien de son offre structurante en complémentarité des pôles périphériques, dont certains s'étendent sur les communes du cœur d'agglomération (Séné, Theix, Saint-Avé, Ploeren).

Hiérarchisation des pôles commerciaux (2014)

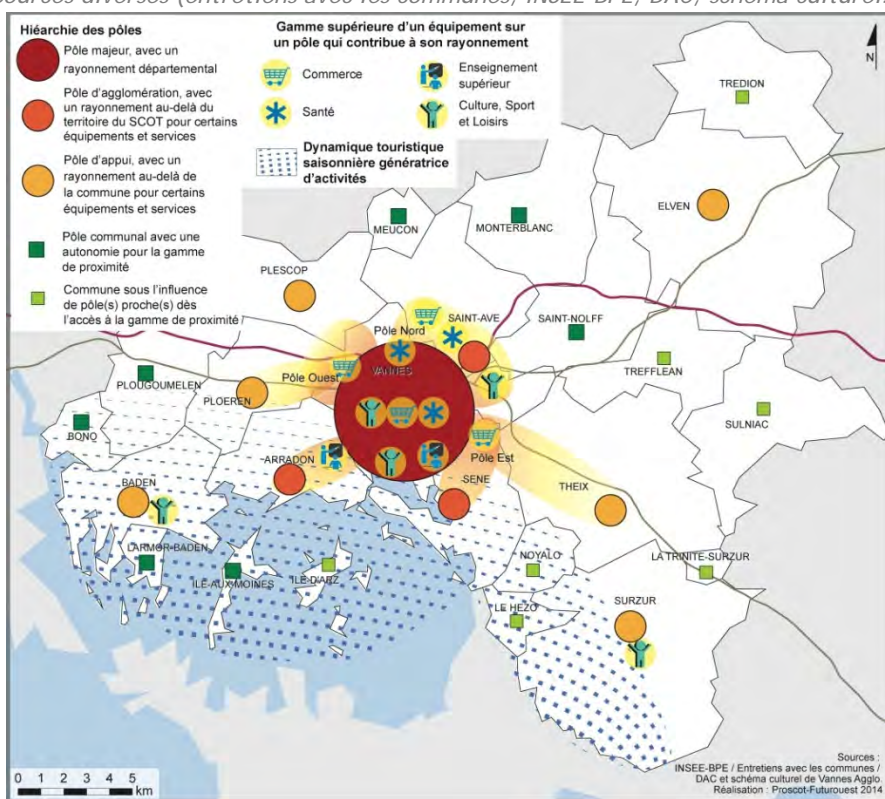


Le pôle Ouest, qui génère près de 60% du chiffre d'affaires de l'activité commerciale de l'agglomération, bénéficie de la desserte de la RN165. A côté de ces deux pôles majeurs : le pôle Est, qui regroupe les secteurs du Poulfanc et d'Atlantheix et qui fait l'objet d'une requalification pour bénéficier du positionnement sur la RN165 ; le pôle Nord, situé à Saint-Avé le long de la RD767, qui est le seul de ces trois pôles à avoir une offre majoritairement orientée sur de l'alimentaire.

L'offre commerciale de proximité dans les bourgs des communes permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants. Des pôles d'appui et de proximité se distinguent avec la présence d'une moyenne surface commerciale. Dans les pôles d'hyper proximité, le maintien de l'offre s'appuie notamment sur les solutions ambulantes (marché, livraison, e-commerce...). Enfin, la densité commerciale est particulièrement plus élevée dans le secteur du littoral et sur les îles du fait de la dimension touristique caractérisée par une activité saisonnière. Par ailleurs, le caractère ilien (Arz et île aux Moines) appelle à plus d'équipements de proximité.

Carte de synthèse des pôles de Vannes Agglomération au regard des équipements et services (2014)

Sources diverses (entretiens avec les communes, INSEE-BPE, DAC, schéma culturel...)



Au total, si l'on considère l'ensemble des équipements et services, le pôle majeur du territoire du SCoT se décompose en plusieurs quartiers périphériques articulés autour du centre-ville de Vannes. Cette structuration s'étend à d'autres communes du cœur de l'agglomération (pôle Ouest en partie sur Ploeren, pôle Est sur Séné et Theix, pôle Nord à Saint-Avé), pour générer ainsi de véritables portes d'entrées d'un ensemble qui rayonne à l'échelle départementale avec l'apport des flux d'axes structurants (RN165, RN166, RD767).

En relais au sein du territoire du SCoT, les pôles d'appui et de proximité consolident cette armature urbaine afin de répondre aux attentes des populations (permanente et saisonnière). Les dynamiques à l'œuvre aux marges du territoire demandent d'être prises en compte afin de consolider le rôle de ces pôles d'appui et de proximité, en tenant compte de deux préoccupations : assurer les conditions d'accessibilité au cœur de l'agglomération et bien régler les interfaces et les coopérations avec les pôles extérieurs au territoire du SCoT (Muzillac, Auray, Questembert, Grand-Champ, Sarzeau...).

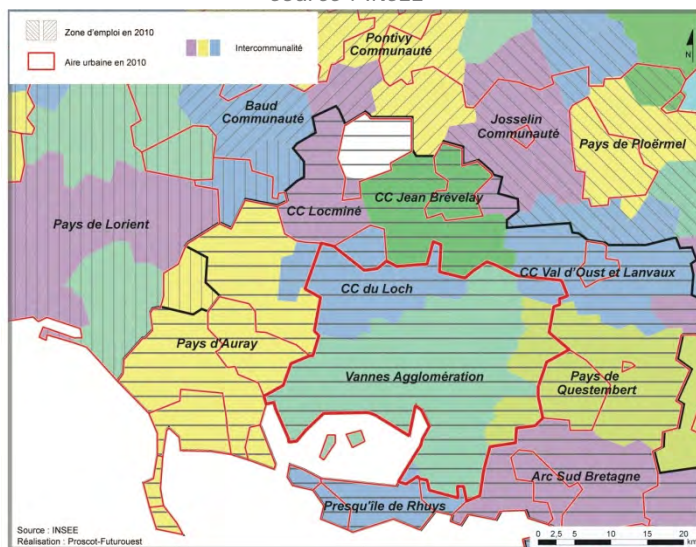
2. QUELLE CONSOLIDATION DE L'ARMATURE URBAINE EN INTERFACE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS ?

Le territoire du SCoT est un système autonome, fortement polarisé par la ville de Vannes. L'attractivité récente, liée à l'image du Golfe du Morbihan, s'est étendue sur une partie rétro-littorale plus large que le seul secteur de l'agglomération.

Zone d'emploi, aire urbaine (2010) et intercommunalité

Source : INSEE

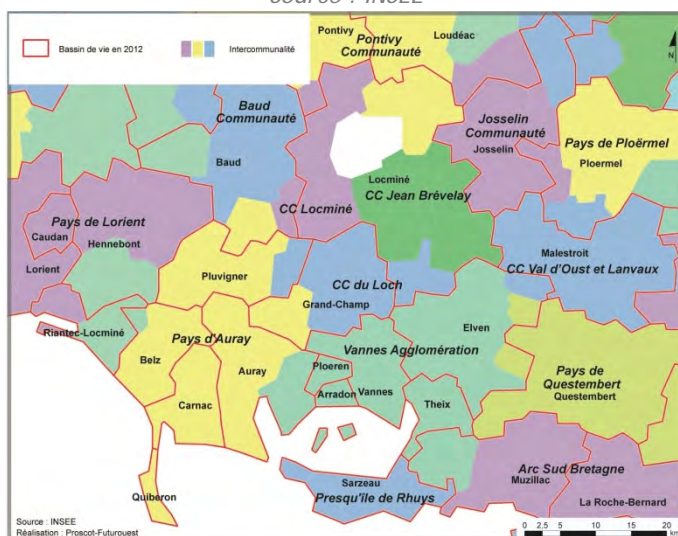
Les évolutions des périmètres de la zone d'emplois et de l'aire urbaine traduisent l'augmentation de l'influence de Vannes. Elles se concrétisent en premier lieu par l'intégration de la majeure partie de la zone d'emploi d'Auray dans celle de Vannes suite au redécoupage de l'INSEE en 2010. L'extension de l'aire urbaine de Vannes est également marquée par une emprise croissante vers les secteurs de Questembert, Malestroit et Grand-Champ.



Bassin de vie (2012) et intercommunalité

Source : INSEE

Le périmètre décrit par le bassin de vie de Vannes traduit le caractère très complet de l'offre du cœur d'agglomération et son influence sur les pôles relais. L'évolution des pôles de bassin de vie de 2004 à 2012 (modification de la définition de l'INSEE) voit l'émergence d'Arradon, de Ploeren et de Theix, et la disparition de Séné. Par ailleurs, Elven constitue un pôle de bassin de vie qui s'affirme avec une aire d'attraction qui s'étend.



L'émergence de pôles secondaires, en relais du rayonnement de Vannes, s'effectue de manière relativement spontanée et non coordonnée. Elle peut constituer une source potentielle de concurrence inter-territoriale. L'identification de ces pôles est nécessairement confrontée à la question de la gestion des interfaces avec les pôles voisins, qu'ils soient internes ou extérieurs à l'agglomération. Par exemple à l'Est de Vannes, la structuration du pôle relais de Surzur, non défini comme pôle de bassin de vie, interroge la relation avec les pôles de Muzillac et Sarzeau. L'affirmation du pôle de Plescop, au sein de la polarité Ouest du cœur d'agglomération, questionne également la relation à Grand-Champ.

E LA DIMENSION METROPOLITAINE DE VANNES AGGLOMERATION

L'analyse des dynamiques démographiques a mis en évidence des tendances sur le territoire du SCoT qui s'inscrivent dans le rythme des grandes agglomérations, notamment celui des métropoles de Nantes et Rennes. Pour consolider cette attractivité, la consolidation d'un pôle urbain de l'agglomération demande de se renforcer sous les angles quantitatifs et qualitatifs, au travers de fonctions supérieures capables d'améliorer la visibilité de Vannes.

1. UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU GOLFE DU MORBIHAN

L'inscription du Golfe du Morbihan au « Club des plus belles baies du monde » illustre la notoriété internationale du cadre de vie maritime de l'agglomération vannetaise. Cette classification récente, qui s'ajoute au « Pavillon Bleu d'Europe » obtenu en 1994, contribue au renforcement d'une économie de services, basée sur les activités touristiques, de loisirs et d'affaires. Le projet de casino à Vannes, localisé dans le Parc du Golfe, en est une traduction directe. Cet équipement permet l'organisation d'événements d'envergure nationale dans ce quartier, déjà doté du Parc Le Chorus dédié à l'accueil de salons d'exposition, spectacles...

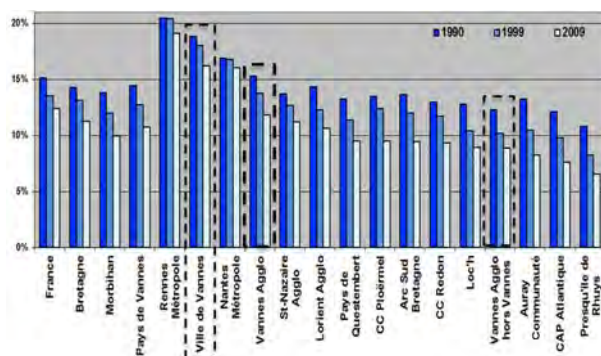
La réflexion menée au sein de Vannes Agglomération sur la création d'une Cité des Congrès encourage le renforcement des retombées économiques liées au Golfe du Morbihan, en générant un véritable attracteur pour le tourisme d'affaires. Les villes du littoral Atlantique (La Baule, Saint-Malo, La Rochelle, Biarritz...) reconnues sur ce créneau mettent en avant, outre la capacité d'accueil de l'équipement et l'accessibilité de la ville (en train et par avion), leur dimension internationale portée par leur dynamique économique et par une offre de qualité en hébergements marchands. L'ensemble de ces caractéristiques détermine le niveau d'ambition nécessaire pour parfaire cet aspect de la dimension métropolitaine.

2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UN REVELATEUR D'UN NIVEAU METROPOLITAIN A CONSOLIDER

La présence affirmée des jeunes (20-29 ans) sur le territoire du SCoT se vérifie surtout sur la seule ville de Vannes, où la proportion de jeunes dans la population se situe au niveau des métropoles de Nantes et Rennes. L'offre de formation supérieure implantée dans le cœur d'agglomération explique cette présence appuyée des jeunes dans la ville de Vannes, avec près de 6 000 étudiants en 2010-2011.

Part des 20-29 ans dans la population des ménages (1990-2009)

Source : INSEE (population municipale)



Nombre d'étudiants en 2010-2011

Source : MESR Atlas régional



Vannes est identifiée comme un pôle régional d'études supérieures, au même niveau que Quimper et Lorient. Sa visibilité n'atteint pas celle des pôles de rang national que sont Nantes, Rennes et Brest. A l'échelle internationale, seul le pôle rennais est remarqué par le classement de Shanghai. Cette échelle géographique a le mérite de mettre en évidence l'absence de grappes de villes étudiantes en France, notamment dans l'ouest, à l'inverse de ce qui existe dans d'autres pays européens (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie...).

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur inscrits dans le classement de Shanghai en 2009

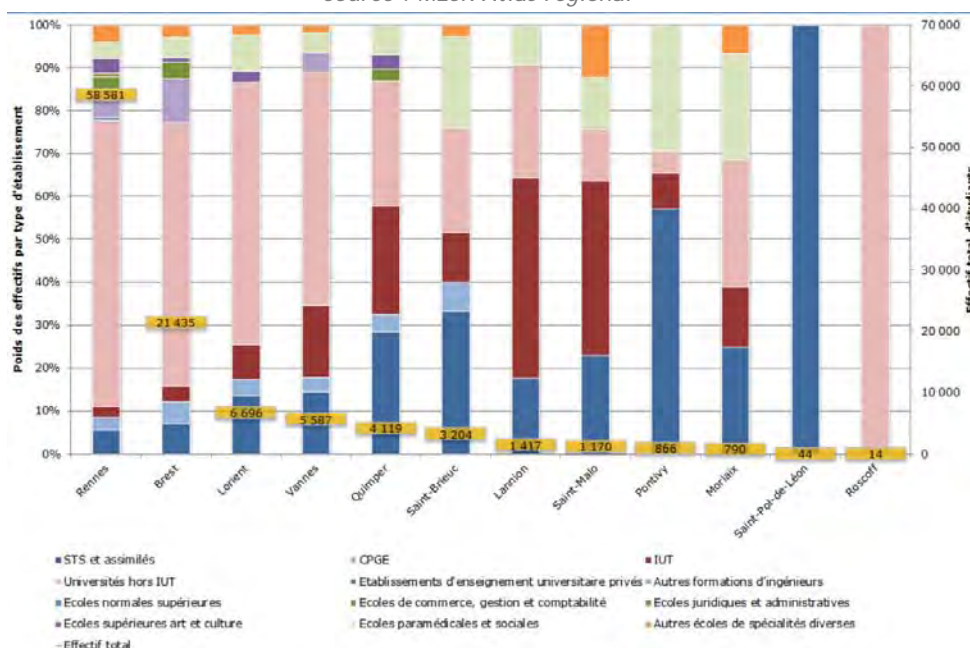


La diversité de l'offre de formations supérieures sur Vannes présente un profil similaire à celle de Lorient. Ces deux villes avec Pontivy constituent les sites d'accueil de l'Université de Bretagne Sud. L'UBS rassemble un tiers des formations du supérieur du territoire du SCoT.

L'offre de formations définie selon la répartition des diplômes par niveaux, spécialités enseignées et types d'établissements, couvre à la fois un cursus d'enseignement général et des filières de professionnalisation. Le lien avec le tissu économique local se structure, notamment dans les domaines de la gestion des PME-PMI, de l'information et de la statistique, de l'hôtellerie et du tourisme, ou encore de la santé.

Répartition des effectifs étudiants par type d'établissement et par site universitaire

Source : MESR Atlas régional



La consolidation du pôle universitaire de Tohannic avec, en particulier, l'arrivée de l'Institut de formation de soins infirmiers (IFSI) à proximité du Pôle d'Innovation de Bretagne Sud (PIBS), traduit la consolidation du lien entre les acteurs locaux de l'économie, de l'enseignement et de la recherche dans le cœur de l'agglomération.

Les flux domicile-étude mettent en évidence les aires de recrutement des établissements de formation et soulignent le lien fort à Lorient au sein de l'Université de Bretagne Sud. Les liens à plus longue distance opèrent principalement à destination de Rennes et Nantes.

La mise en place du réseau C@mpus dans le cadre du projet d'université européenne de Bretagne renforce cette dimension de coopération entre les principaux pôles d'enseignements supérieurs. Le développement d'outils numériques (téléprésence, plateforme de travail collaboratif...) et d'aménagement d'espaces adéquats pour ces pratiques (télé-amphithéâtre, salle de séminaire...) s'inscrit dans un plan d'investissement coordonné à l'échelle régionale. Les enjeux stratégiques dépassent ce dispositif de téléenseignement : ils visent à renforcer les plateformes collaboratives entre les différents sites d'enseignement et de recherche et à développer les relations internationales. La reconnaissance du pôle de formation de Vannes, notamment sur le champ des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), s'inscrit pleinement dans le réseau C@mpus. Elle participe à l'affirmation des spécificités métropolitaines de Vannes.

Cette structuration sur le champ des études supérieures nécessite d'être prise en compte d'une manière globale afin de garantir l'insertion des jeunes à terme dans le tissu économique local - à commencer par leurs conditions de vie de qualité (loisirs, logements...). A titre d'illustration, les actions publiques dédiées à la jeunesse sur le territoire de Vannes Agglomération, principalement des solutions de mobilités pour l'accès aux établissements de formation ou à la structuration de maison des jeunes dans les communes (c'est-à-dire un espace de loisirs ouvert aux jeunes jusqu'à 18 ans) ne répondent que partiellement aux attentes des jeunes étudiants. La consolidation engagée d'un pôle de formations supérieures sur le cœur de l'agglomération contribue de fait à l'attraction des étudiants. Elle appelle une offre locale de services destinée aux jeunes du territoire. Cette dynamique autour de la jeunesse, qui constitue un facteur clé pour la reconnaissance au niveau régional, pourrait être renforcée par une approche globale en lien avec le tissu économique et par une attention portée aux conditions de vie offertes aux jeunes.

3. UNE MISE EN RESEAU PERMANENTE AU SEIN DU TERRITOIRE DE SANTE

L'offre de soins dans le territoire de santé de Vannes, Ploërmel et Malestroit

Source : Agence régionale de santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a déterminé un territoire de santé qui associe Vannes à Ploërmel et à Malestroit. Ce périmètre englobe le Sud-Est du département du Morbihan, à l'exception d'une zone au contact de Redon. L'offre de soins est répartie entre les différents pôles de ce territoire avec une concentration affirmée sur la ville de Vannes, et dans son prolongement sur la première couronne de l'agglomération à Séné et Saint-Avé.



La description des établissements selon les disciplines pratiquées met en évidence le centre hospitalier Chubert de Vannes (chirurgie, mère-enfant, gériatrie, urgences, vasculaire...) et l'établissement public de Saint-Avé avec la spécificité départementale sur la santé mentale. La construction d'un nouveau bâtiment, ouvert en 2014, va renforcer le caractère structurant du site Chubert de Vannes au sein du territoire de santé.

L'analyse de 2008 menée à l'échelle du Pays de Vannes fait état d'une offre en soins hospitaliers complète et bien développée sur les activités de médecine, chirurgie et santé mentale. Concernant l'obstétrique, le territoire de santé est plutôt attractif avec un taux d'équipement comparable à celui de la région. L'hôpital de Vannes coordonne la permanence de soins libérale. Les enjeux relevés dans le cadre de cette analyse relèvent principalement de la tendance au vieillissement de la population, avec notamment une insuffisance des capacités d'accueil de personnes âgées au regard de l'arrivée de retraités prévue dans les projections démographiques. Un taux de fuite élevé des patients en chirurgie à destination de Nantes, est relevé, par ailleurs, révélant ainsi l'influence de cette métropole régionale sur le territoire du SCoT.

4. D'UNE PRESENCE DANS DES STRUCTURES INTER-TERRITORIALES A LA RECHERCHE D'UN ESPACE STRATEGIQUE POUR L'affIRMATION DE LA DIMENSION METROPOLITAINE

→ Les clusters du Conseil Général du Morbihan

Le Conseil Général du Morbihan a initié une démarche de clusters basée sur une stratégie de développement économique par filières, grâce à la mise en réseau et au regroupement des entreprises, avec la participation des laboratoires universitaires. Dès 2006, le premier cluster a porté sur le nautisme et la construction navale. Quatre autres clusters ont ensuite été mis en place dans les métiers d'art, les technologies de l'information et de la communication, l'agroalimentaire, les cultures marines avec pour ambition d'affirmer ces secteurs d'activité à l'échelle nationale voire mondiale. Ces clusters bénéficient d'un environnement favorable pour leur développement. Ils disposent notamment sur le territoire du SCoT des structures adaptées en matière de parcs d'activités, de technopole, d'enseignements supérieurs et de recherche, ou encore d'un cadre de vie de qualité.

→ Le Pays de Vannes

Le Pays de Vannes, auquel appartient Vannes Agglomération avec quatre autres intercommunalités, rassemble près de 200 000 habitants. En plus de la mission du CLIC abordée dans la partie dédiée au vieillissement de la population, les missions de cette structure portent sur le conseil en énergie, l'appui aux projets structurants des collectivités via les contrats de plans, et la gestion du programme européen Leader.



Dans ce cadre, la charte de Pays adoptée en 2013 fait état d'enjeux stratégiques qui contribuent à affirmer la dimension métropolitaine du territoire. Ils portent sur l'adaptation du système de formation supérieure, l'amélioration des connexions à l'extérieur et l'aménagement numérique. Ces axes de développement contribuent à une coopération renforcée au sein du Pays de Vannes pour une meilleure projection vers l'extérieur. Un des scénarios de la démarche prospective réalisée lors de l'actualisation de cette Charte, souligne l'intérêt de coopérations renforcées entre les territoires de la Bretagne Sud, comme alternative au seul objectif d'inscription dans le dispositif normé du pôle métropolitain.

→ La notion de pôle métropolitain

Dans l'Ouest de la France, la création du pôle métropolitain Loire Bretagne en 2012, réunissant plus de 2 400 000 habitants, est issue d'une coopération entamée dès les années 1990, entre Angers Loire Métropole, Brest Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération. L'absence de la Bretagne Sud interroge la capacité à affirmer la dimension métropolitaine dans cet espace stratégique déjà structuré.

Ce pôle métropolitain Loire Bretagne constitue une instance d'échanges entre les principales agglomérations de l'Ouest de la France, selon les termes définis par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (liste de champs d'actions en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace, de développement des infrastructures et des services de transport). En plus des thèmes de travail listés par la loi, ce pôle métropolitain s'est saisi également des questions maritimes et du tourisme.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPAM) a défini le statut de métropole dite de droit commun, en charge des questions d'habitat, d'environnement, d'aménagement et de politique de la ville. Mis en place en 2016, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) retenus comptent plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine supérieure à 650 000 habitants, soit Nantes et Rennes dans l'Ouest de la France. Brest, qui compte plus de 400 000 habitants dans son aire urbaine, pourrait également bénéficier de ce statut par décret.

5. DES INITIATIVES D'ACTEURS LOCAUX PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE LA NOTORIETE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION VANNETAISE

Le territoire du SCoT bénéficie de l'image du Golfe du Morbihan portée par l'attractivité démographique et économique qui se renforce depuis plusieurs décennies, et qui est très visible à l'échelle nationale. En outre, certaines dynamiques issues de multiples initiatives locales, contribuent à consolider les fonctions métropolitaines locales.

→ Une filière TIC identifiée, révélatrice de la dynamique locale multi-acteurs

La filière des Technologies de l'Information et la Communication (TIC) constitue un secteur emblématique de la dynamique vannetaise. Inscrite au rang des clusters du Conseil Général du Morbihan, elle mobilise de nombreuses structures sur le littoral, soit près de 70 entreprises et 1 000 emplois sur le seul périmètre du SCoT avec des établissements de renommées nationales (MGDIS, Wind River, Korilog...). Son champ d'action réunit également les organismes de formations et de recherche, dont ceux de Vannes Agglomération (l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Bretagne Sud (ENSIBS), l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM), l'IUT et l'IUP). La spécialisation de cette filière des TIC s'effectue sur les champs d'application de l'édition logicielle, l'internet et les solutions web, l'informatique industrielle et l'ingénierie de process.

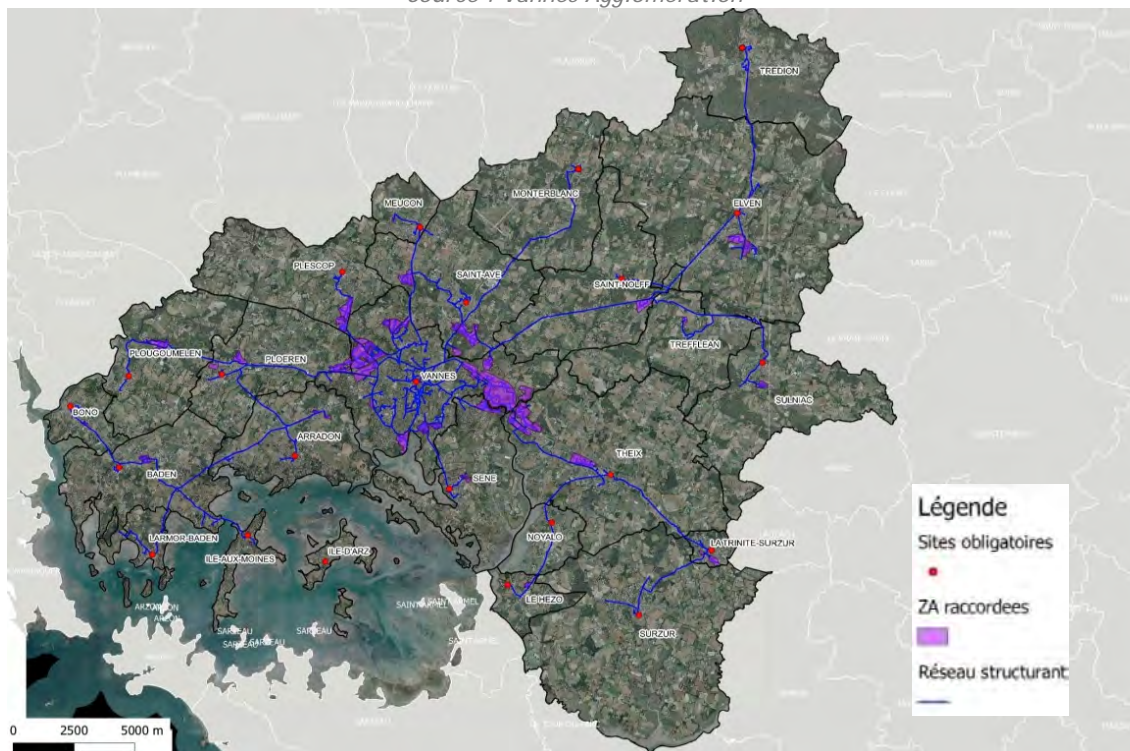
Cette valorisation locale de la filière accompagne une évolution majeure apportée par les usages numériques au sein des modes de vie des habitants. VIPE, l'agence de développement et technopole de Vannes agglomération, labellisée par le Pôle de compétitivité Images et réseaux, soutient l'émergence de pratiques innovantes liées à cette filière TIC. La mise en place au sein de VIPE d'un laboratoire de fabrication participatif, un FabLab, constitue une ouverture aux porteurs de projets pour leur permettre de venir utiliser le matériel informatique et électronique de cet atelier. Ce FabLab est également porté par le tissu associatif, soulignant ainsi l'ouverture aux acteurs locaux dans un but d'encourager l'esprit d'entreprendre. Avec cette filière TIC qui constitue le fer de lance de cette dynamique territoriale, Vannes Agglomération s'inscrit sur ce créneau aux côtés des leaders régionaux que sont Lannion et Rennes.

Le territoire du SCoT fait l'objet d'une attention particulière au sein du département en matière de desserte numérique, suite à son classement en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement) mentionné dans le SDAN de 2011. Dans le cadre de ce document, l'opérateur Orange annonçait une desserte en FTTH (« Fiber To The Home ») initiée dès 2012 pour la ville de Vannes, puis prévue initialement en 2015 pour les autres communes de l'agglomération, avec une finalisation de l'ensemble en 2020.

Par ailleurs, Vannes Agglomération a entrepris, depuis 2007, en régie le déploiement d'un réseau fibre, dit « passif », pour laisser le choix de l'opérateur aux entreprises et administrations qui souhaitent bénéficier du très haut débit. Ce réseau structurant appelé REV@, complété par les autres infrastructures existantes, sera finalisé en 2015. Les modalités de la desserte numérique du territoire sont transcrites dans la Délégation de Service Public (DSP) de 2013. Dans un premier temps, une montée en débit minimale à 4Mo est en cours de réalisation pour couvrir tout le territoire. En matière de FTTH, les collectivités ont défini la liste des points à desservir en priorité (les zones d'activités économiques et les mairies) qui servent ainsi de support au réseau très haut débit déployé jusqu'à l'abonné.

Carte de déploiement du réseau Rev@ de Vannes Agglomération (2014)

Source : Vannes Agglomération



→ Une affirmation des activités culturelles, sportives sur la scène régionale

L'image du territoire s'acquiert notamment par la capacité d'animation locale et par la visibilité des différents événements dans les domaines culturels et sportifs. L'offre existante sur Vannes Agglomération présente une grande diversité, en matière de manifestations ancrées dans la musique (Jazz à Vannes, Musicales du Golfe, Motocultor Festival, Festival Algues au Rythme, Festival La route du rock...), de manifestations culturelles axées sur le divertissement et la tradition (Festival du rire, Rencontres du cinéma européen, Salon du livre en Bretagne, Salon du roman populaire...), ou encore d'événements nautiques (Semaine du Golfe...). Les manifestations et clubs sportifs reflètent également cette diversité (semi-marathon Auray-Vannes, concours national d'attelage Mille Sabots, Rugby Club Vannes en Fédérale 1 Vannes Volley-Ball Elite Féminine, Vannes OC en Football en National, Vannes Agglo Sailing (voile), Club de parachutisme à Vannes-Meucon...).

La capacité de ces événements à drainer un large public participe à la notoriété du territoire et à son affirmation dans la scène culturelle ou sportive de niveau national. Les plus fortes fréquentations enregistrées sur ces événements culturels dans le territoire du SCoT (15 000 entrées en 2013 à La route du rock à Saint-Nolff, 20 000 entrées en Juillet et Août 2011 à Jazz à Vannes) restent toutefois inférieures aux festivals phares de Bretagne (L'Interceltique de Lorient 650 000 entrées, Les Vieilles Charrues à Carhaix 244 000 entrées).

La mise en relation des territoires au travers des activités culturelles et sportives s'inscrit dans l'espace avec les grands itinéraires de circulations douces de Bretagne (GR, voie verte, Equibreizh, véloroute). Plusieurs itinéraires traversent le territoire du SCoT, avec une voie privilégiée le long du littoral et au sein du Golfe du Morbihan, ainsi qu'une voie au Nord qui traverse les Landes de Lanvaux d'Ouest en Est. Des sentiers de randonnées mis en œuvre par les communes complètent ce maillage des grands itinéraires. L'ouverture des paysages du territoire et la création de circuits d'interprétation du patrimoine encouragent les pratiques des habitants et des touristes. Il en résulte un enjeu de lisibilité et d'articulation de la signalétique entre les communes et les grands itinéraires. Cette structuration soulève aussi la question de la création à terme d'une liaison douce Nord Sud interne à Vannes Agglomération qui relierait le littoral aux landes de Lanvaux.

Les aménagements dédiés aux activités culturelles, sportives et de loisirs participent à la reconnaissance du territoire, en tant que support d'événements d'une certaine envergure. La nature des équipements sportifs - la culture étant traitée dans une partie précédente - souligne la capacité du territoire à investir sur différentes activités, avec notamment les équipements relevant de l'intérêt communautaire (vélodrome de Kermesquel à Vannes, golf 18 trous de Baden, centre aquatique Aquagolfe à Surzur, bases nautiques de la pointe du Bill à Séné), et le stade de la Rabine à Vannes reconnu d'intérêt régional.

Le schéma directeur des équipements sportifs de Vannes Agglomération de 2013 a permis d'interroger le niveau d'ambition de ces infrastructures. Par exemple, le vélodrome de Kermesquel constitue potentiellement un point d'appui structurant pour la constitution d'un pôle vélo reconnu au niveau national. Le golf de Baden pourrait accueillir à terme une étape de la Ryder Cup. Ces projets concourent à renforcer la lisibilité de Vannes Agglomération à un niveau supra-régional. Ce schéma a également invité à une réflexion sur le degré d'investissement dans les équipements sportifs communautaires au regard des projets dans les communes (base nautique à Baden, pôle pour le tennis à Baden, golf de Theix, pôle de loisirs à Surzur, espace de loisirs à Saint-Avé...) et des besoins potentiels pour une agglomération de la taille de Vannes (par exemple une salle dimensionnée pour l'accueil d'un minimum de 5 000 places assises).

➔ **Ce tour d'horizon de l'offre de services et équipements présents sur le territoire fait ressortir des enjeux liés à l'organisation générale du territoire. La dynamique de Vannes Agglomération soulève plusieurs questions sur l'articulation sur les différents niveaux d'organisation de cette offre.**

- La couverture par l'offre d'équipements et services a su accompagner la croissance démographique et consolider le positionnement de l'agglomération de Vannes à l'échelle de la Bretagne Sud. Les perspectives offertes par l'attractivité démographique confirmée de Vannes Agglomération et par le vieillissement accentué de sa population, interpellent la capacité d'adaptation du territoire à moyen terme pour maintenir ce niveau d'offre ;
- La qualité des dynamiques communales constitue une base forte qui a permis de réorganiser les centralités, en vue de l'accueil en masse de nouveaux habitants et en vue d'apporter une offre d'équipements et de services de proximité en adéquation avec les différentes attentes (petite enfance, enfance, culture...). La diversification des demandes et le coût élevé des équipements structurants invitent toutefois à la définition d'un cadre d'organisation désormais plus partagé entre les communes pour permettre une meilleure coordination et en particulier, pour faciliter les mobilités vers ces équipements et services ;
- La polarité vannetaise appuie son développement sur des pôles territoriaux périphériques en cours de consolidation grâce au renforcement de leurs niveaux d'équipements respectifs (formation, santé, vieillissement, culture, sport, loisirs...). L'amélioration de leur lisibilité interroge le partage des rôles et des fonctions entre ces pôles relais de la ville centre, ainsi que la nature des interfaces avec les territoires voisins compris dans l'aire d'influence de Vannes ;
- La prégnance des usages numériques apporte de nouvelles solutions pour le déploiement de l'offre de services. La dynamique économique sur les TIC au sein du territoire du SCoT ouvre de nombreuses perspectives d'applications, à condition de réunir les conditions d'organisation qui seraient favorables à un déploiement de services en réponse à un ensemble croisé et interactif de besoins et d'attentes du tissu économique et des associations : domaines institutionnels, économiques, culturels, santé, mobilités, vieillissement...).

Au final, se pose la question du lien entre l'évolution de l'offre et le positionnement notoriété de Vannes Agglomération à une échelle nationale et internationale. La dimension métropolitaine pourrait rendre nécessaire que les dynamiques propres du territoire du SCoT puissent s'exprimer plus clairement dans un espace stratégique élargi à la Bretagne Sud. Ce positionnement nécessiterait également le renforcement de logiques de coopérations de toute nature (institutionnelle, économique, culturelle...) avec les réseaux régionaux et les plus grandes villes, à commencer par Nantes et Rennes.

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.8 COMPLEMENT THÉMATIQUE

AMENAGEMENT - FONCIER



Pièce 1 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

A PAYSAGE ET FONCTIONNEMENT URBAINS

1. STRUCTURE DU TERRITOIRE DE VANNES AGGLO

1.1 Entre golfe et landes de Lanvaux, la géographie des lieux et les infrastructures commandent les développements, interpellent les fonctions et les articulations spatiales du territoire

- L'assise du territoire du SCoT s'inscrit dans un contexte paysager prégnant qui dessine les contours de la scénographie naturelle du paysage d'inscription de la communauté d'agglomération.
 - Au Nord, une succession de mouvements topographiques forment la scénographie naturelle des paysages urbains et ferme le site d'inscription du territoire. L'arc des Monts du Lanvaux, les sillons du Loc'h, de l'Arz et les crêtes de Saint-Nolff animent l'arrière-plan du territoire.
Cette succession de relief - aux ambiances boisées, humides et agricoles - tient à distance du centre aggloméré les communes situées dans ce large quadrant Nord-Est et, constitue la limite géographique et naturelle de l'urbanisation du pôle aggloméré de Vannes.
 - Au Sud, le territoire s'ouvre sur le Golfe du Morbihan. Si l'ambiance paysagère maritime et le rapport à la mer sont au rendez-vous, le profil du trait de côte particulièrement découpé compose des ambiances bretonnes qualitatives mais discrètes, ces dernières sont peu révélées sous un angle balnéaire. Le pôle aggloméré de Vannes, quant à lui, se voit désormais naturellement contraint de regarder en direction de son arrière-pays (les limites sud de l'urbanisation sont d'ores et déjà atteintes).
- Le réseau hydrographique, particulièrement prégnant dans le grand paysage, commande également l'organisation du territoire :
 - Plein Ouest, la vallée du Bono compose la limite naturelle entre les périmètres de la communauté d'agglomération de Vannes et du Pays d'Auray. Les franchissements du Bono sont comptés (RN 165 et RD 101), et contribuent à maintenir une certaine individualité de ces secteurs à l'égard de la ville d'Auray.
 - Le pôle aggloméré de Vannes prend appui à l'Ouest, sur la vallée du Vincin. Son cours constitue une limite naturelle d'urbanisation et une coupure verte entre Vannes et Arradon.
 - Le Nord du pôle aggloméré se voit séquencer par trois coupures d'urbanisation et respirations vertes plus ou moins enserrées dans la trame agglomérée : la vallée du Meucon, les ruisseaux du Bilair et du

Condat. Ils forment des vides d'urbanisation entre Plescop, les quartiers de Ménimur et de Saint-Guen à Vannes, la commune de Saint-Avé.

- A l'extrémité Sud-Est de Vannes, le chenal de Saint-Léonard, les marais de Séné et les espaces agricoles qui se déploient de part et d'autre des marais, marquent naturellement une limite d'urbanisation entre la ville de Vannes et les communes de Séné et de Theix.

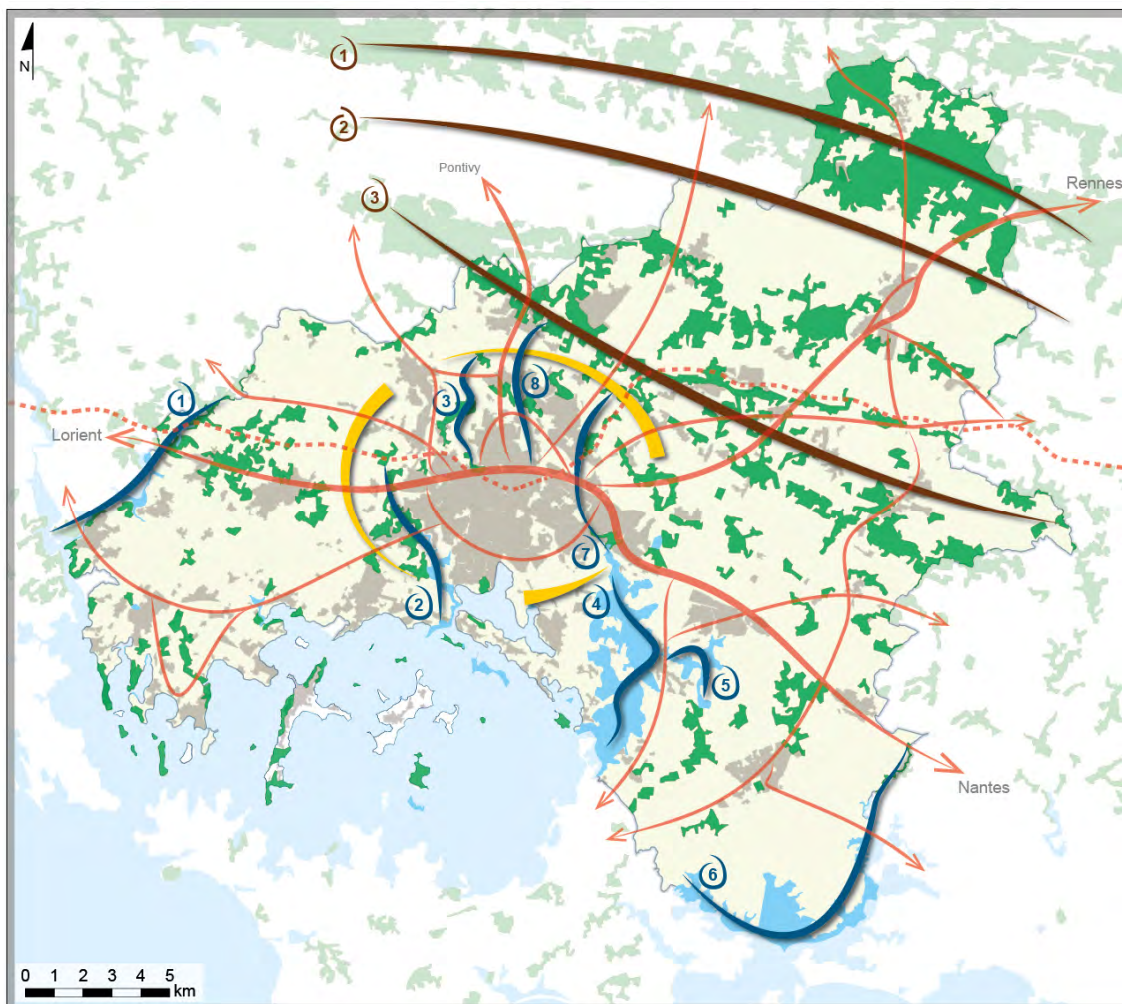
- La ceinture agricole autour de Vannes consolide l'organisation spatiale du territoire de la communauté d'agglomération entre le pôle aggloméré de Vannes et les communes rurales périphériques.

- Contraintes naturelles (relief, réseau hydrographique) et histoire des lieux aidant, le territoire rayonne autour du Golfe et se voit moins tourné vers son arrière-pays. La structure concentrique de la trame viaire magistrale conforte cette organisation. En effet, pas moins d'une dizaine de routes nationales et départementales convergent en direction de Vannes et sont les supports privilégiés des développements urbains et économiques des dernières décennies, étoffant progressivement les contours de l'agglomération centre.

- Au final, si le fonctionnement et l'organisation urbaine de la communauté d'agglomération se déploient autour de la ville de Vannes et d'une ceinture périurbaine élargie (Plescop, Saint-Avé, Theix, Séné et Arradon), il n'en demeure pas moins que les espaces naturels et agricoles dessinent les contours d'une ceinture verte entre Vannes et les communes périurbaines : cours d'eau, marais, glacis agricoles innervent plus ou moins profondément les tissus bâtis.

Au-delà de Vannes et de sa première couronne, se déploie un maillage de bourgs qui interpellent les réalités fonctionnelles et organisationnelles de la communauté d'agglomération entre les communes littorales en rive du Golfe et les communes de l'arrière-pays.

Grand paysage et infrastructures, au service d'une première lecture du fonctionnement urbain de la communauté d'agglomération de Vannes










Cartographie : E.A.U. / PROSCOT



Charpente naturelle du territoire

-  Trame boisée
-  Relief, scénographie naturelle structurant le paysage d'inscription du territoire
-  Monts de Lanvaux
-  Sillon du Loc'h et de l'Arz
-  Crêtes de Saint-Nolff
-  Espaces agricoles
-  Ceinture agricole

Éléments hydrographiques séquençant le territoire

-  ① Le Bono
-  ② Le Vincin
-  ③ Le Meucon
-  ④ Marais de Séné
-  ⑤ Etangs de Noyal et Kernicole
-  ⑥ Pernef
-  ⑦ Condat
-  ⑧ Le Bilaire

Infrastructures de transport

-  Trame viaire magistrale
-  Voie ferrée

1.2 Un paysage de Golfe se tenant à distance

- La découpe des côtes du Golfe développe une grande complexité où se dessine une infinité de lieux (chenaux, passes, anses, bras de mer, pointes) et un **paysage d'entre-deux** (entre campagne et littoral, entre terre et mer) : le Golfe semble se tenir à distance du reste du territoire. L'**effet de distance résulte des paysages agricoles qui ne sont plus associés au paysage du Golfe**, d'un **front boisé linéaire particulièrement prégnant** (conifères, pins maritimes et cyprès de Lambert). Ce masque boisé est renforcé par une **urbanisation côtière** qui réduit et privatise les vues en direction du Golfe. La distance au Golfe est aussi renforcée par le trait de côte très découpée et par un système d'accès au plus près de l'eau reposant sur un réseau de voies en impasses. **Les contacts francs et directs sont au final peu nombreux** ; ce n'est que depuis l'eau que l'on perçoit la géographie complexe du Golfe. Si les paysages associant boisement et urbanisation ne permettent une perception ouverte sur le Golfe, les activités en lien direct avec la mer assurent une animation intense et développent des **motifs caractéristiques des paysages de la mer** : ports de pêche et de plaisance, mouillages, chantier ostréicoles, etc.

Des vues filtrées en direction du Golfe

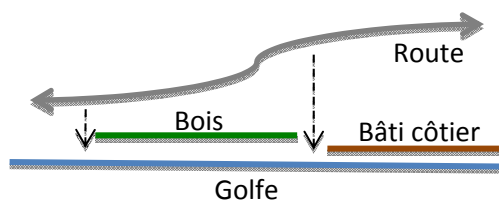


Urbanisation côtière

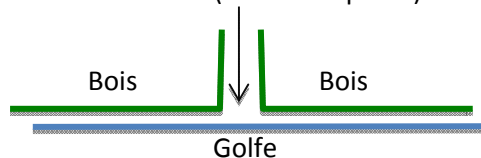


Accès et vue sur le Golfe

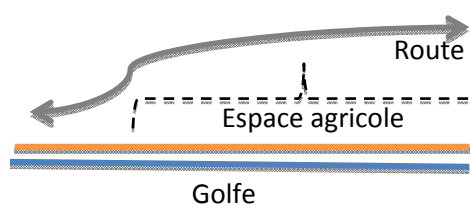
Vue furtive en direction du Golfe



Vue cadrée (voie en impasse)



Vue panoramique en direction du Golfe



2. ORGANISATION DES PAYSAGES URBAINS

2.1 Une dispersion des paysages bâtis mais une échelle de la proximité

✧ Une campagne habitée autour d'un pôle aggloméré

- Historiquement, la campagne habitée est un motif paysager identitaire et caractéristique des espaces ruraux bretons. Recherche de proximité entre espace de vie et espace de travail (habitat et siège d'exploitation au plus près des terres cultivées), ainsi que l'abondance de la ressource en eau ont façonné un paysage rural à l'habitat dispersé. Il en résulte un paysage de campagne habitée où bourgs et écarts bâtis traditionnels sont aujourd'hui le support de développements urbains. La proximité de l'agglomération et la présence d'infrastructures routières de qualité ont largement contribué au développement des communes en milieu rural ; tant vers le littoral que dans l'arrière-pays et le long des voies routières majeures (routes de Lorient-Nantes, de Pontivy et de Rennes).
- Signes de territoire dynamique et accueillant, les nouveaux paysages bâtis se développent autour des centralités historiques des bourgs au périmètre généralement contenu qui marque la centralité fonctionnelle et symbolique des communes. L'urbanisation contemporaine se caractérise par des développements périphériques à dominante pavillonnaire autour des foyers bâtis initiaux. Il en résulte un tissu bâti monofonctionnel ou la vocation d'habitat domine.
- La campagne habitée de la communauté d'agglomération de Vannes rayonne autour d'un pôle aggloméré structurant. La ville de Vannes et la ceinture des communes périphériques immédiates (Plescop, Saint-Avé, Theix, Séné, Arradon, etc.) dessinent les contours de ce noyau aggloméré et sont le support d'une « floculation urbaine » : zones d'activités, zones commerciales, grands équipements, secteurs résidentiels sont en contact, présentent des proximités alternantes mais sans pour autant développer des liens fonctionnels et urbains forts.

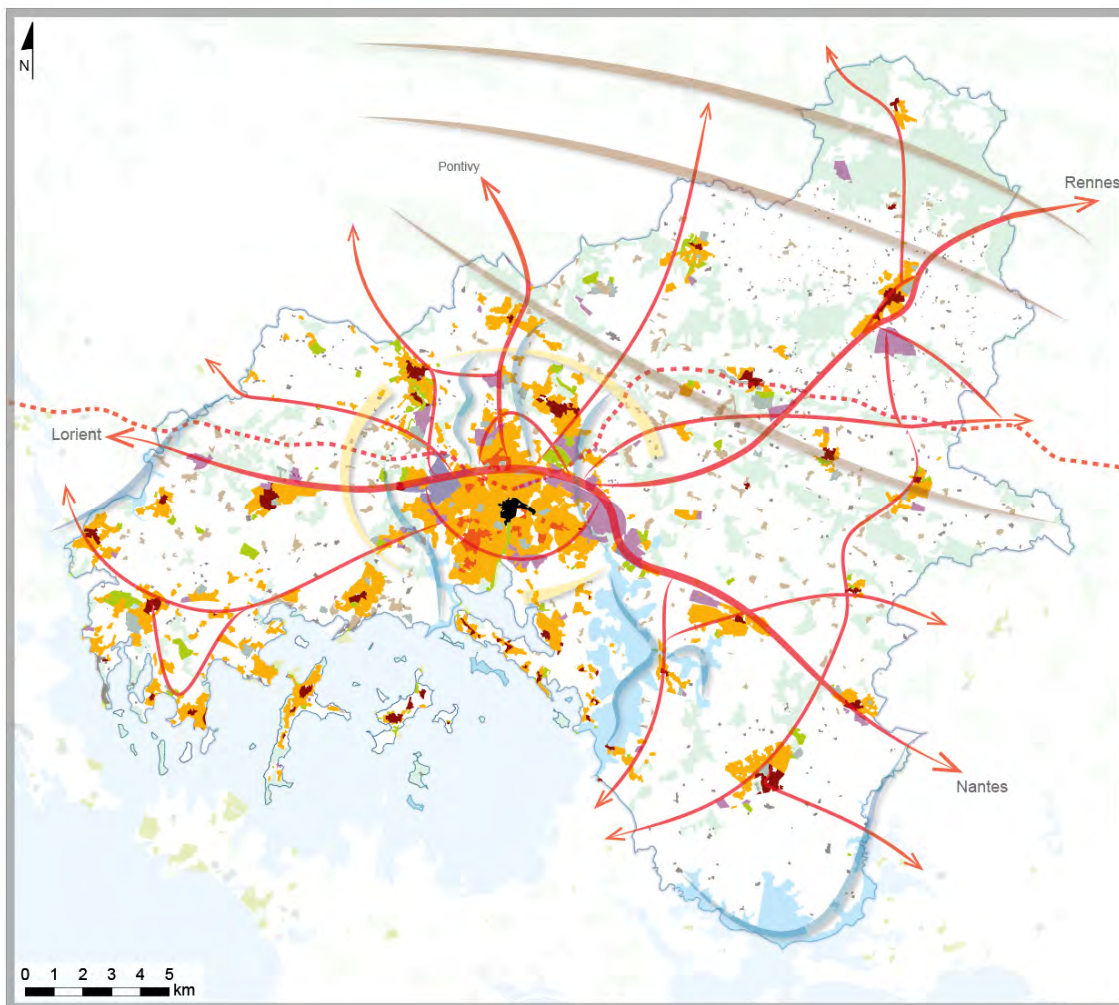
Evolution de la tache urbaine de Plescop entre 1952 et 2010 : urbanisation distante du noyau historique (1952), enserrment du centre historique (1985), investissement des potentiels dans l'enveloppe bâtie associée à une extension sur les espaces agricoles et naturels (2010)



Evolution de la tache urbaine d'Arradon entre 1960 et 2010 : une urbanisation contemporaine sur le littoral et greffée au centre bourg (1960-1985), suivie d'une dynamique urbaine rétro-littorale.



Une campagne habitée rayonnant autour d'un pôle aggloméré



Cartographie : ERIC / P. HESSE

Centralités

- Centralité historique de Vannes
- Secteur de centralité communale

Urbanisations contemporaines à mixte à dominante résidentielle

- Urbanisation contemporaine périphérique à dominante pavillonnaire
- Principaux secteurs d'habitat collectif
- Bâti isolé ancien et contemporain
- Bâti isolé ancien

Urbanisations contemporaines à vocation économique

- Zones d'activités économiques et artisanales
- Zones d'activités commerciales

Espaces à vocation de loisirs

- Espaces verts récréatifs et de loisirs
- Equipements sportifs et de loisirs

✦ Un déplacement des centralités urbaines autour du pôle aggloméré

L'après-guerre annonce l'éclatement et les déplacements des centralités urbaines traditionnelles. Si les centres historiques accueillent et regroupaient les aménités urbaines, le desserrement spatial et l'étalement des tissus des dernières décennies ont profondément modifié cette organisation en établissant en périphérie les principales zones d'emplois, de productions et de commerces, les grands équipements. La recherche de desserte et d'accessibilité est ainsi privilégiée et, les besoins en foncier confortent le « déplacement » des centralités urbaines.

- L'agglomération de Vannes illustre à propos cette situation avec l'établissement de ces principaux parcs d'activités économiques et commerciaux de part et d'autre de la RN 165. La zone d'activités de Gohélis en entrée Sud d'Elven le long de la RN 166, le parc d'activité artisanale de Tréhuinec à Plescop en rive de la RD 779, la zone d'activité du Landy à Theix et le parc d'activités artisanales de Mane Coetdigo à Ploeren implantés le long de la RN 165 par exemple, témoignent également de cette répartition périphérique des activités en lien avec les grands flux. Ces développements en bordure des principaux axes posent les enjeux de la valeur paysagère (naturelle et bâties) des grandes voies routières : qualification des entrées de ville et des seuils d'agglomération, support de lecture, de découverte des paysages bretons et du paysage d'inscription du territoire.

Le déplacement des centralités urbaines a modifié les modalités d'usages par un allongement et une multiplication des flux, des parcours court-circuitant les centralités anciennes. Il n'en demeure pas moins que dans le cadre d'un redéploiement des centralités, Vannes constitue le premier pôle de la communauté d'agglomération en accueillant les principales zones d'emplois et donc les principales zones économiques.

Les polarités périphériques



- Vannes : centralité historique
- Centralités liées aux zones économiques et commerciales
- Centralités liées à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Centralité gare ferroviaire
- Centralités vertes (parcs urbains et espaces verts, espaces récréatifs et de loisirs)

2.2 Un développement urbain qui s'est exprimé préférentiellement en extension et qui se poursuit en s'infléchissant au bénéfice de centres urbains plus forts

✧ Les paysages bâtis contemporains

- Les bourgs ruraux présentent la particularité de s'organiser à partir d'un noyau groupé, peu étendu, autour d'une centralité symbolique, en général l'église ou la place. Le caractère confiné du noyau bâti historique est renforcé par une ambiance minérale dominante : le bâti contigu est implanté à l'alignement sur rue développant des paysages où dominent la pierre et l'ardoise. Structure en rue, en tas ou en étoile, chaque bourg développe sa propre stratégie de développement et d'urbanisation au regard de sa localisation sur un axe de circulation d'importance, à la croisée d'un réseau de voies rayonnantes. En périphérie du bourg principal, fermes isolées et habitats forment des écarts bâtis qui rythment les paysages agricoles (campagne habitée).

La maison individuelle produit une grande part des paysages urbains contemporains de la communauté d'agglomération de Vannes. Que la maison individuelle propose un caractère « aéré » (image urbaine classique d'une implantation au cœur de parcelles en retrait de la rue) ou plutôt « aggloméré » (qui se distingue du précédent par un parcellaire calibré de faible profondeur suscitant des ordonnancements bâtis généralement plus denses), elle constitue le principal vecteur de la croissance de logement bien que de nouveaux modes urbains soient de plus en plus développés dans le territoire.

La maison individuelle pose plusieurs enjeux d'insertion afin d'éviter les risques d'uniformisation des paysages et des cadres de vie, notamment ceux :

- du maintien de respirations paysagères pour valoriser l'accès visuels aux motifs paysagers typiques du territoire (cônes de vue et axes de perception, etc.) ;
 - d'un accompagnement des lisières urbaines par un traitement végétal organisant une transition ou un lien avec les éléments naturels environnants ;
 - de la diversification des paysagements internes aux opérations pour proposer des espaces de vie variés (bocage urbain, etc.).
- Par leur histoire, les centres bourgs anciens laissent finalement peu de place à la nature en ville, la minéralité marque l'ambiance des espaces publics. Dans les quartiers résidentiels contemporains, les espaces verts privés (courettes, jardins, potagers) développent un dialogue plus prégnant avec l'espace public (vue sur les aménagements paysagers des propriétés).

Bâti villageois individuel continu, Baden



Bâti individuel discontinu, Baden



✧ Le renforcement des hameaux et des villages

- Si les communes ont aujourd'hui généralisé une approche plus recentrée du développement urbain (densification des centres, nouvelles zones urbaines en continuité de secteurs de services, etc.), une tendance au renforcement des hameaux et villages s'est maintenue, quoique de façon moindre depuis quelques années. Ce renforcement a conduit à une urbanisation répartie en un semi pavillonnaire se greffant sur de nombreux écarts existants. Dans le cadre du SCoT, la Loi littoral impliquera un travail sur les supports de continuités (agglomération, bourgs...).

✧ Une stratégie à l'œuvre de confortement des centres des villes et des bourgs

- Les réserves foncières définies dans les documents d'urbanisme locaux en continuité des enveloppes bâties des urbanisations principales, les opérations de confortement et d'intensification urbaine, dans et à proximité des centres anciens, témoignent d'une stratégie de confortement des bourgs à l'œuvre sur le territoire (cf. partie «Potentiel de développement à court et long terme»). Toutes les communes traduisent à propos cette tendance et notamment Monterblanc, Vannes, Surzur, Séné, Arradon. Cependant, la mise en œuvre de ces nouvelles urbanisations ne suffit pas à fabriquer des continuités urbaines et de l'urbanité. Leur organisation, la valeur urbaine que l'on y attribue sont indispensables à la mise en place d'une cohérence disparue : cheminements de voies jusqu'aux cœurs des nouvelles opérations, espaces publics communs aux habitants, structures paysagères fortes qui structurent l'opération et proposent des repères.

✧ Des paysages bâtis où l'habitat collectif investit aussi les centres bourgs...

Les paysages bâtis collectifs ne sont pas uniformes. Le territoire de Vannes agglomération déploie un paysage de collectifs qui comprend les immeubles anciens de l'hyper-centre vannetais et les réalisations, plus récentes et ponctuelles, dans les cœurs de bourgs.

- Dans le centre de Vannes, les constructions collectives anciennes sont accolées et alignées. Le bâti à l'alignement de la voie et des limites séparatives crée un front bâti continu. La succession des constructions, les différentes architectures, reflets des époques de constructions, organisent le paysage de la rue et animent l'espace public. Les étages sont destinés à l'habitat et les rez-de-chaussée accueillent généralement commerces, activités et services.
- Dans les quartiers d'extension de la seconde moitié du XX^{ème} siècle où le modèle urbain se caractérise par l'autonomie des constructions, plots et barres sont sans rapport direct avec l'espace public. Chaque bâtiment semble développer ses logiques d'implantation propre. Leur juxtaposition arrive difficilement à donner un statut et un fonctionnement aux espaces vides de construction. L'ambivalence du statut de leurs aménagements ainsi que de l'absence de hiérarchie appellent des enjeux de meilleure lecture de la ligne de partage entre l'espace public et espace privatif.

Vannes, rue Alexis de Lamarzelle



- Les implantations de collectifs les plus récentes dans les cœurs de bourg anciens mettent en scène les enjeux de renouvellement et d'intensification urbaine, de redynamisation des centralités. Les opérations et les projets d'aménagement sont nombreux sur le territoire de la communauté d'agglomération : projet d'opération mixte à Lamor-Baden (habitat, services - programmation en cours de réflexion), développement d'un nouveau quartier dans le prolongement du centre bourg d'Arradon (déplacement des équipements sportifs, individuel et collectif). De nombreux projets comparables sont conduits sur le territoire communautaire (Theix, Saint-Avé, Arradon, etc.).

Plescop, rue de l'Église



Le Bono, place Joseph Le Clanche

Plescop, avenue du Général de Gaulle



Ploeren, rue des Ecoles



✧ ... Mais des paysages contemporains bâtis qui demeurent encore monotypés

- Les modes de développement pavillonnaire des années 80 et plus récents se sont accompagnés d'une prolifération de système de voiries arborescent où se multiplient les embranchements, les boucles et les impasses, en rupture avec les tracés structurants des centres anciens. Au final, l'armature viaire s'est complexifiée en engendrant des enjeux de lisibilité paysagère et de fonctionnalité, tout particulièrement en terme de mobilité (accès à des liaisons douces, aux transports collectifs, etc.), mais aussi en terme de typologies d'espaces publics adaptés aux différentes fonctions urbaines (commerce de proximité, espace de vie sociale, etc.).

Impasses et entrelacs viaires participent à rendre étanches les opérations d'habitat au fonctionnement de la commune



✧ les paysages d'activité économiques

- Les bâtiments d'activités développent généralement des implantations planaires dégageant de larges espaces non bâtis dévolus au stationnement, aux manœuvres... Eloignés des centres urbains, les contraintes se réduisent et les paysages d'activité économique se banalisent ce qui conduit à une simplification des aménagements et des architectures communes.

Les enjeux des paysages d'activités sont nombreux, ils doivent répondre aux mêmes exigences d'urbanisme et d'architecture que les centres en intégrant l'environnement quotidien et non pas seulement une dimension strictement fonctionnelle (desserte, stationnement facilité, inscription dans les flux, foncier attractif, etc.) : cadre et environnement attractif, ancrage et connexion à l'environnement naturel, urbain mais aussi social, accessibilité et mobilité.

- Soucieuse de proposer un environnement économique et un cadre de travail performants, fonctionnels et qualitatifs, Vannes agglo inscrit depuis plusieurs années sa stratégie d'aménagement des parcs d'activité dans une démarche de développement durable « Bretagne Qualiparc ». La requalification des parcs d'activités existants, parfois vieillissants car ne répondant plus aux exigences actuelles, s'inscrit également dans une démarche de valorisation et d'optimisation, dépassant la simple opération d'embellissement : optimisation foncière, (taux d'occupation, intensification bâtie) niveau des réseaux par rapport aux besoins des entreprises, insertion paysagère et urbaine, etc.

2.3 Les enjeux des paysages urbains de demain

Qu'ils soient à vocation résidentielle, économique ou mixte, les tissus bâtis existants et les projets futurs sont questionnés par des enjeux d'innovation impliquant la mise en œuvre :

- d'une gestion raisonnée et durable des ressources :
 - préservation de la ressource en eau (gestion raisonnée des eaux pluviales, contrôle de l'ensemble des rejets, sélection des végétaux économe en eau, etc.)
 - limitation de la consommation des ressources (utilisation de matériaux durables et des ressources locales, durabilité et faible entretien des matériaux, éclairage public autonome, etc.)

- maintien et renforcement de la biodiversité (prise en compte de la trame écologique urbaine, choix adapté des essences, gestion différenciée des espaces verts, etc.)
- économie des énergies (utilisation des énergies renouvelables, mutualisation des moyens de chauffage, desserte en transport en commun, liaisons douces, etc.)
- de trames écologiques urbaines plus présentes dans les tissus urbains existants et les projets d'aménagement futur afin de tisser une relation avec les milieux naturels environnants et étoffer la présence du végétal dans les espaces urbanisés, espaces qui peuvent être le support d'aménités urbaines (espaces verts, cheminements doux, espaces d'accompagnement des équipements structurants, etc.)
- de démarches architecturales et urbanistiques renouvelant les modes d'habiter pour répondre aux besoins de demain. Ces besoins futurs par définition ne sont pas encore suffisamment exprimés pour permettre la constitution d'un marché immobilier, mais certains signaux laissent transparaître leur émergence. Par exemple, la recherche d'un habitat optimisé pour son usage selon les stades de la vie, le développement de services qui ne sont plus des éléments différenciant mais deviennent incontournables au fait de se loger.
- d'un urbanisme où la mixité sociale et générationnelle, mais aussi fonctionnelle s'exprime pleinement dans les projets.

3. PERCEPTION DU TERRITOIRE DE VANNES AGGLO

3.1 Des entrées de ville qui traduisent l'image et le fonctionnement du territoire

- Le développement des urbanisations a modifié la perception et la fonctionnalité des entrées d'agglomération. Autrefois perçu et vécu comme le passage entre l'intérieur (l'espace social et familial de l'urbain) et l'extérieur, l'entrée de ville évolue. Le passage entre espace urbain et espace non urbain se sont modifiés sur le plan social, mais aussi esthétique et fonctionnel. Autrefois piétonnière, l'entrée de ville est aujourd'hui dominée par l'automobile, est un espace de passage, un espace temporaire dont les limites reculent au fur et à mesure des aménagements en extension. Instable et mouvante, l'entrée de ville perd de son urbanité.
 - ✦ L'entrée champêtre et rurale témoin d'une campagne habitée
- Les entrées des communes rurales conservent un vocabulaire champêtre. L'espace bâti et ses développements contemporains en extension prennent appui sur une structure paysagère bien établie : boisement, haie bocagère assurent une inscription et une insertion de l'enveloppe village dans le grand paysage. Le bâti s'entrapeçoit, se devine... Cet équilibre riche et divers (chaque commune, chaque entrée développe sa grammaire paysagère) est à préserver.

Entrée champêtre, la Trinité-Surzur



Entrée champêtre, Treffléan



✧ L'entrée résidentielle révèle l'attractivité du territoire

- Ici, la scénographie rurale et champêtre disparaît au profit d'une ambiance bâtie et péri-urbaine. Le paysage de maison individuel domine le paysage d'entrée de ville, la transition entre espace rural et bourg est faiblement exprimée, les deux ambiances se juxtaposent, se côtoient sans réellement développer une mise en scène, un dialogue entre intérieur et extérieur. Le bourg est marqué par une perception floue : ambiance urbaine ou ambiance rurale ? Au final, le paysage se banalise par absence de limite franche, de densité bâtie, de fonctions urbaines autres que le logement (commerces, etc.).

Plougoumelen



✧ L'entrée « rocade », territoire de flux et de développements périphériques

- La rocade n'est pas spécifique aux grandes agglomérations et n'est pas nécessairement emprunt de médiocrité esthétique. C'est un axe purement fonctionnel à dominante automobile qui prend appui sur l'enveloppe bâtie sans la traverser et qui ne participe pas à l'animation et à la vie du village.

L'entrée rocade met en avant un mode de fonctionnement qui éloigne les flux automobiles du centre. Ici, la fonctionnalité prime : pacification des espaces urbains, sécurisation des traversées, multiplication des possibilités d'entrée dans le tissu bâti, dans les secteurs urbains à vocation d'habitat, d'activités économiques, de commerces, accès aux équipements périphériques, fluidification du trafic.

L'entrée rocade met en avant la difficulté de percevoir les limites de l'urbanisation : limite franche et finale du tissu bâti ? Potentiel de développement futur sur les rives agricoles et naturelles de la rocade ? Elle pose ainsi des enjeux, selon les contextes, de mise en scène paysagère (grande perspective, événement visuel ...) ou de couture des nouvelles urbanisations avec le bâti du centre-ville (silhouette urbaine finale, attractivité du centre-ville...).

Entrée « rocade » à Sulniac (contexte de couture urbaine)



Avenue René de Kerviler, une mise en scène paysagère différenciée entre la commune de Vannes et de Séné qui questionne la perception et la valorisation des voies structurantes : axe support d'urbanité ou axe perçue comme périphérique et fonctionnelle.



Entrée rocade Surzur, RD20 (contexte de mise en scène paysagère)



- Au final, ces trois entrées types caractérisent particulièrement bien le territoire de Vannes agglomération.

Les entrées rurales et champêtres mettent en avant le paysage de campagne habitée et les atouts d'un environnement encore préservé : image et typicité du territoire.

Les entrées résidentielles soulignent l'attractivité et la dynamique du territoire de Vannes agglomération. Enfin, les entrées rocade rappellent que le territoire particulièrement attractif est confronté à une gestion des flux et à des modalités de développement qui se sont basées sur l'extension urbaine à dominante monofonctionnelle.

Entrée résidentielle et entrée rocade interpellent les enjeux de paysage et de fonctionnement urbain de demain. La question dépasse largement la notion de **cosmétique urbaine**. **Multifonctionnalité et multimodalité sont les deux enjeux principaux des entrées du pôle aggloméré de Vannes :**

- la **multifonctionnalité** permettrait d'assurer un caractère suffisamment urbain aux entrées de villes par effet d'enrichissement et de complémentarité des fonctions : commerce, habitat, services et loisirs.
- la **multimodalité** s'avère indispensable pour desservir et irriguer les entrées de ville mais aussi pour les connecter à l'ensemble de l'agglomération et de mailler les différentes polarités. Il s'agit aussi d'assurer des modes de déplacement complémentaire à l'automobile (mode actifs piétons, vélos, TC etc.) dans un objectif de pacification et de décongestion des entrées de ville.

3.2 Vannes agglo, un territoire patrimoine

✧ Le patrimoine institutionnel

- Sur les 24 communes de Vannes agglo, 22 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Au total, quelques **91 monuments font l'objet de mesures de protection** (soit 10 % des monuments historiques du département) dont 37 monuments pour la seule ville de Vannes. Avec pas moins de 45% du patrimoine MH de la communauté d'agglomération, une labellisation patrimoniale « Ville d'Art et d'Histoire », un cœur historique intramuros, **Vannes contribue à l'attachement patrimonial et architectural des habitants l'intercommunalité.**
- **Les qualités du patrimoine architectural et urbain, le caractère esthétique et historique du centre de Vannes sont reconnus et mis en évidence au travers du secteur sauvegardé,** approuvé en 1982, sur quelques 20 hectares. La révision engagée et l'extension du périmètre du secteur sauvegardé, mettent en lumière une volonté de préserver et de valoriser Vannes au-delà de la ville intramuros.

L'extension du périmètre de secteur sauvegardé de Vannes englobe à l'Ouest de la rue Thiers les espaces publics majeurs de la ville (places Maurice Marchais, de la République, parvis de bâtiment) et de nombreux édifices classés monuments historiques. Plein Sud, le périmètre prend en compte les espaces en bâtis et les espaces en creux du port de Vannes, l'ensemble modelant une continuité urbaine des perspectives d'entrée de ville depuis le Golfe du Morbihan. A l'Est, le périmètre étendu intègre désormais les constructions faisant face aux contreforts des remparts et assure un ajustement de périmètre pour une meilleure prise en compte du secteur de Patern. Bien que la révision du secteur sauvegardé de Vannes étoffe l'emprise du périmètre, passant de 20 hectares à 46 hectares, elle est aussi l'occasion de **mieux inscrire les espaces en creux, les espaces publics (9,5 hectares) dans la stratégie et la politique de valorisation architecturale et patrimoniale.**

En **déplaçant le centre de gravité du secteur sauvegardé de l'intramuros vers la percée de la rue de Thiers**, l'extension du périmètre du secteur sauvegardé répond à une volonté d'inscrire le patrimoine architectural institutionnel (hôtel de ville, palais de justice, halle aux grains) et plus largement l'architecture du XIX^{ème} siècle dans une stratégie globale de protection et valorisation du centre de Vannes. Plus globalement, la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur est l'occasion de penser la place de l'automobile et des mobilités dans le centre historique mais aussi la valorisation (fonctionnelle et esthétique) des espaces publics.

✧ Le patrimoine mégalithique

Avec la **démarche de classement des Mégalithes du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO**, la politique de protection et de valorisation patrimoniale se veut active. Quelques 552 sites mégalithiques et 26 communes situées autour du Golfe du Morbihan et de la Mor Braz sont concernés par le projet, dont 7 communes de Vannes agglo (Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Le Bono, Baden, Arradon, Séné, Le Hézo). Le dossier de candidature n'était pas déposé avant 2017, mais les démarches de valorisation patrimoniale sont d'ores et déjà engagées : mise en place de panneaux d'interprétation, application mobile et site internet, démarche auprès des scolaires, publication d'ouvrages, etc.

Le projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue pour le territoire de Vannes agglo une opportunité de choix dans la stratégie de valorisation patrimoniale et culturelle des paysages mégalithiques élargie aux territoires voisins (Arzon, Carnac, Larmor-Baden, Locmariaquer). **A terme, le projet pourrait assurer une valorisation et une inscription plus prégnante des paysages du Golfe et des ambiances maritimes dans le fonctionnement et l'attractivité de la communauté d'agglomération.**

Avec pas moins de 200 mégalithes identifiés, le **secteur des Landes de Lanvaux**, notamment la commune de Trédion, **recense un patrimoine historique et patrimonial mégalithique** peu connu. Le potentiel mégalithique est important et constitue un effet levier de la promotion du tourisme intérieur.

✧ **Le patrimoine vernaculaire**

Dolmen de Penhap, Ile-aux-Moines



Trou du Sorcier, Trédion



Si les éléments protégés du patrimoine sont de véritables marqueurs historiques du paysage bâti et du grand paysage, Vannes agglo recèle également un riche capital d'éléments bâtis non protégés qui participent à l'identité et la promotion du territoire. Le petit patrimoine local rappelant la vie domestique et sociale des villages (puits, fours, calvaires, fontaine, etc.) est valorisé au travers d'opération d'entretien, de restauration.

Si la notion de petit patrimoine rural est bien ancrée dans la valorisation du territoire, celle de **petit patrimoine maritime se veut plus contemporaine. L'histoire liée à l'océan et au golfe a fortement participé à la richesse et à la diversité du patrimoine maritime locale.** Très présent sur le territoire communautaire, le petit patrimoine maritime a fait l'objet d'un important travail de pré-inventaire à l'échelle de l'intercommunalité qui doit aujourd'hui trouver une valorisation et une protection dans le cadre d'actions locales (et PLU) afin d'en favoriser la diffusion aux publics.

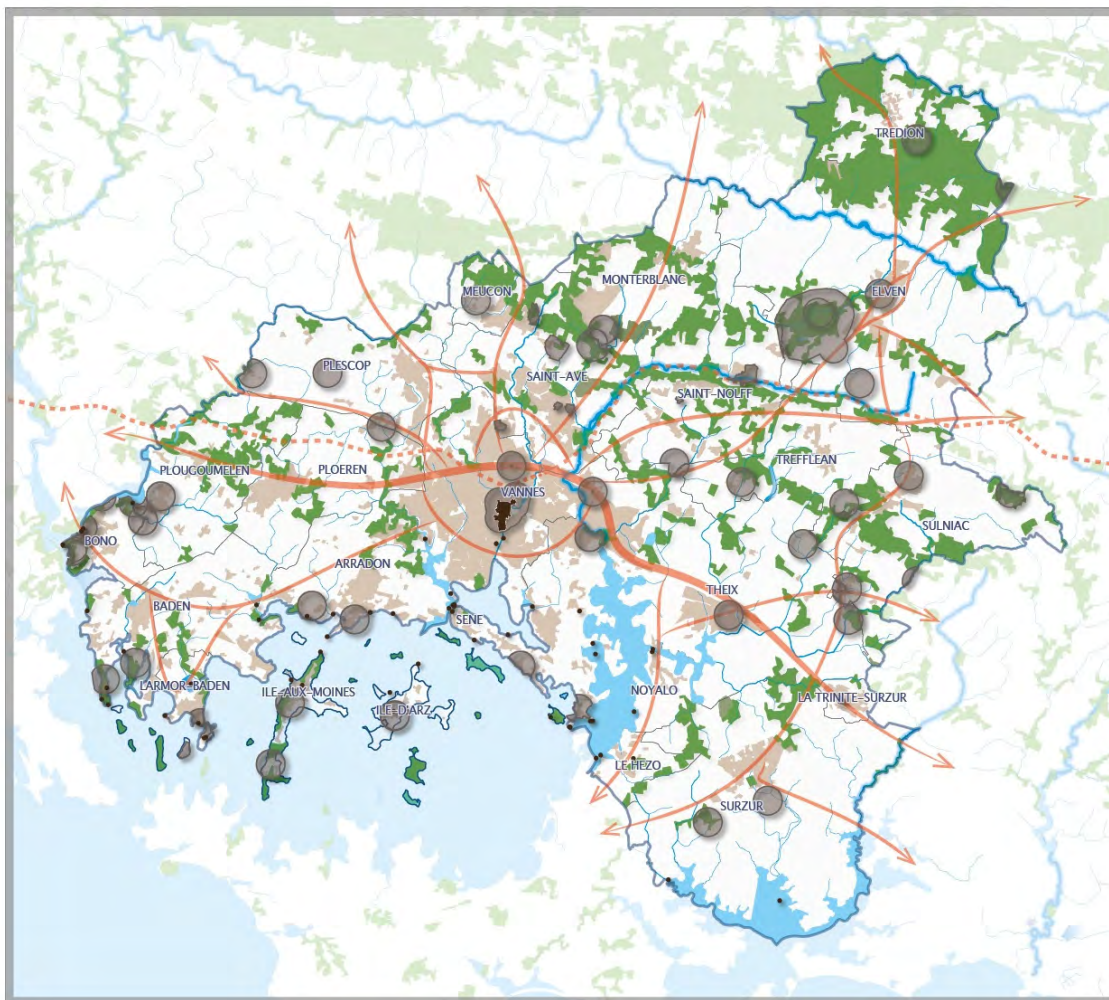
✧ **Richesse et diversité architecturales**

Modelé par le climat, la géologie, leur fonction et leur usage, les bâtis bretons traditionnels des bourgs et des villages présentent une réelle diversité typologique. En plus des églises, presbytères, manoirs, fontaines etc., dans les centres anciens foisonnent d'excellents représentants de l'architecture rurale bretonne tels que les logis et longères de granite, les édifices plus anciens encore à colombage et encorbellements, les corps de ferme...

- La maison rurale constitue la typologie bâtie traditionnelle du territoire. Sa silhouette basse et robuste, le nombre réduit d'ouvertures, la dissymétrie des ouvertures en façades sont caractéristiques de la maison rurale. Elle développe un plan généralement rectangulaire.

- La longère est une succession de bâtiments de plain-pied et au plan rectangulaire allongé avec une toiture à deux pentes couverte d'ardoises.
- Si le logis reprend les caractéristiques architecturales de robustesse de la construction rurale, elle présente un profil et un gabarit plus élevé. Elles ont en général 1 ou 2 niveaux (rez-de-chaussée (surélevé ou non) ou rez-de-chaussée + 1 étage).

Secteur sauvegardé, monuments historiques inscrits et classés, petit patrimoine maritime



Cartographie : E.A.U. / PROSCOT



Périmètre du secteur sauvegardé de Vannes



Servitudes de protection des monuments historiques

- Petit patrimoine maritime : ports, bassins, chantiers et cabanes ostréicoles, cabanes de plage, pontons, cales, chantiers navals, casernes et guérites de douaniers, moulins, espaces naturels (marais)

3.3 Deux entités distinctes - arrière-pays et littoral - un pôle aggloméré et une campagne habitée interpellent la stratégie du développement de la communauté d'agglomération de Vannes

- Le territoire de la communauté d'agglomération de Vannes ne comporte pas de secteurs urbains véritablement à l'écart du fait d'une distance faible entre les communes et d'une trame viaire magistrale structurante qui maille le territoire.

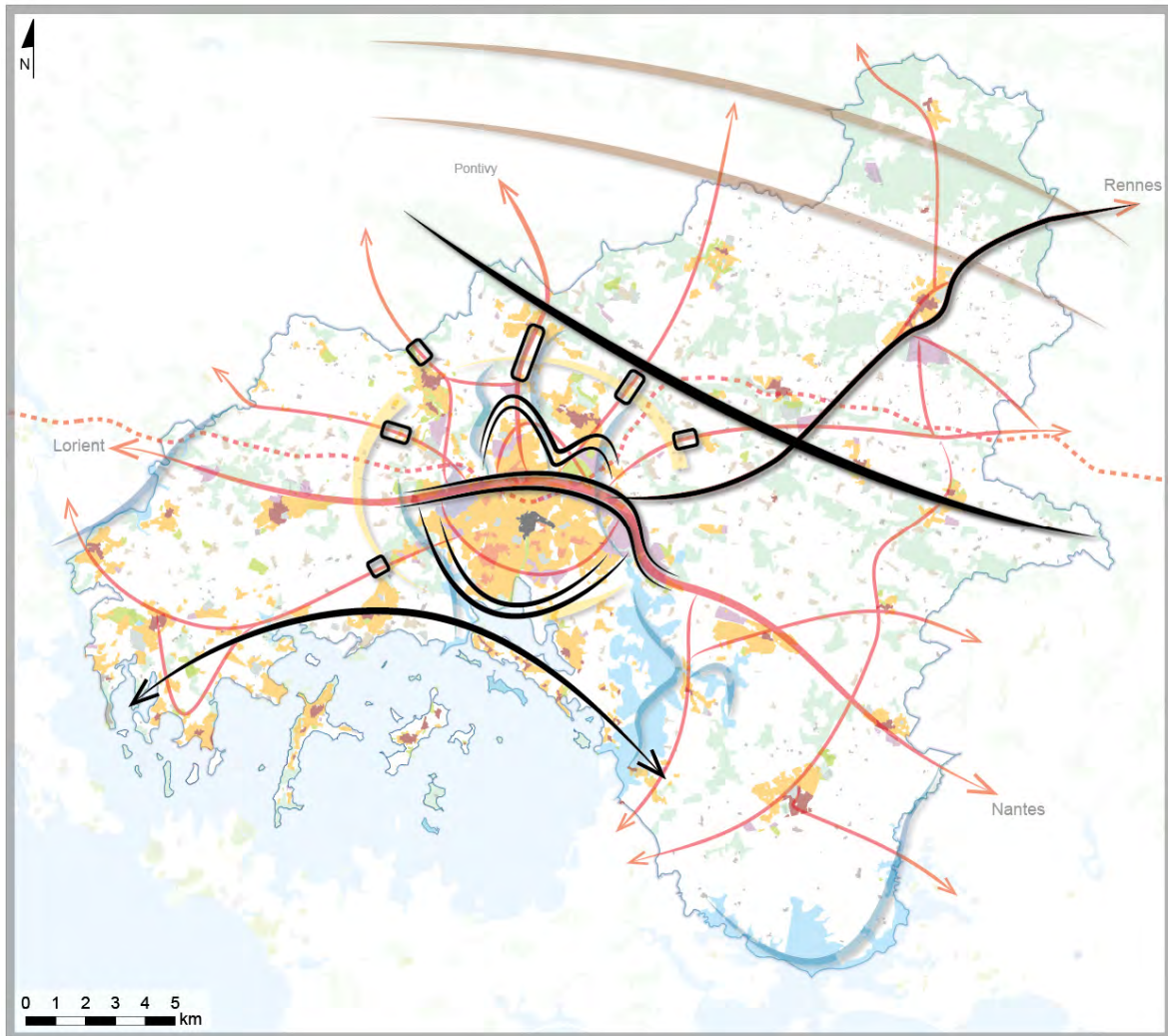
Cependant, des interrogations interpellent l'organisation et le développement futurs du territoire.


- La route nationale 166 et les crêtes de St-Nolff constituent-ils physiquement ou symboliquement le seuil de la première couronne du territoire ? Le territoire de la communauté d'agglomération s'inscrit-il dans une double articulation de ses espaces : au sud, une orientation privilégiée vers le Golfe du Morbihan et, au nord, un arrière-pays proche mais en retrait ?
- Le réseau routier convergent vers Vannes est-il le support d'une extension en étoile du pôle aggloméré ?
Ce contexte réinterroge le fonctionnement urbain et ses relations aux paysages (naturels, bâtis) que le territoire souhaite développer dans un cadre qualitatif et fonctionnel (gestion urbaine à proximité des principaux axes routiers, qualité des paysages bordiers et des entrées de ville, perméabilité, etc.)
- Les contraintes de liaisonnement, de fonctionnement et d'aménagement entre le Nord et Sud du pôle aggloméré, induits par l'effet de césure de la route nationale 165, seront-ils dépassés par une réappropriation urbaine du faisceau routier ? Une stratégie d'agrafe urbaine peut-elle avoir pour objectif de redonner une certaine continuité du pôle aggloméré et des paysages plus qualitatifs et moins banalisants ?


L'enjeu de la couture urbaine dépasse largement la simple question de la route nationale 165. Il révèle aussi de la restitution des logiques de fonctionnement paysager qui ont été atténuées (voire interrompues) entre le pôle aggloméré (Vannes, St-Avé, Séné) et les autres communes de la première couronne. Cette couture implique une logique bienveillante quant aux respects des sites, de la charpente paysagère en place (vallées, ceinture agricole, respirations vertes, etc.), et appelle à une prise en compte des enjeux de co-valorisation paysagères entre grand paysage et paysage bâti.


- La façade du territoire sur le Golfe est-elle un point d'accroche pour une révélation plus intense de l'eau et de la mer dans les projets de demain ? De qualité, mais discrète, l'ambiance du Golfe détient un potentiel important pour marquer l'esprit des lieux et diffuser une image maritime vers l'intérieur du territoire : accessibilité toujours plus aisée au littoral, valorisation d'ambiances de mer dans les projets urbains, accueils d'équipements structurants et fédérateurs confirmant l'ancrage de la communauté d'agglomération de Vannes avec son Golfe, etc.


L'organisation spatiale de la communauté d'agglomération de Vannes en question




 **La N166 / crêtes de Saint-Nolff :**
seuil de la première couronne ?

 **La N165 à Vannes :**
effet de césure ou d'agrafe urbaine ?

 **Vannes, pôle aggloméré**

 **Réseau secondaire routier :**
simples axes viaires ou
générateur de développement
urbain ?

 **Le littoral / Vannes :**
accessibilité à la côte
(rapport à l'eau) et aux îles
+ capacité urbaine pour des
équipements supérieurs ?

B ANALYSE FONCIERE A L'ECHELLE DU SCoT

Le présent chapitre qualifie et mesure l'état ainsi que les tendances d'évolution de l'occupation du sol et de la consommation d'espace du territoire. Dans un second temps, il interpelle la structuration de l'armature urbaine du territoire et le mode d'aménagement révélés par un certain nombre de potentiels et de tendances d'évolution à l'œuvre.

1. OCCUPATION DU SOL (données de cadrage)

Les données sur l'occupation du sol sont issues de la base Corine Land Cover (CLC) dont les dernières données disponibles datent de 2012. En effet, le référentiel départemental sur l'occupation du sol qui avait été engagé n'a pas été poursuivi dans sa mise en œuvre et ne fait plus l'objet d'une diffusion à la date de réalisation du présent document (source : service SIG - DDTM 56).

Les données de la base CLC permettent de qualifier des grands équilibres mais ne doit pas être prises comme des références précises et le détail par commune est donné à titre indicatif. A l'échelle de Vannes agglomération, les occupations du sol en 2012 et 2006 étaient la suivante :

- espaces urbains et artificialisés : 15% soit 7 566 ha (en 2006 : 13 %, soit 6 918 ha) ;
- espaces agricoles et prairies : 67%, soit 34 828 ha (en 2006 : 68 %, soit 35 575 ha) ;
- espaces naturels et forestiers : 18% ; soit 9 406 ha (en 2006 : 15 %, soit 7 909 ha) ;
- espaces en eau et maritimes : 1%*, soit 346 ha (en 2006 : 4%, soit 1 872 ha). Il s'agit ici d'une valeur indicative qui ne permet pas de déduction particulière. En effet, les biais de calcul liés à la maille d'analyse de CLC (5 ha) et à la difficulté technique de mesurer un linéaire côtier très découpé, impliquent une marge d'erreur élevée. Il convient donc de ne pas considérer la surface des espaces en eau et mer continentaux isolément mais de l'associer à celle des espaces naturels et forestiers pour pouvoir dégager une tendance cohérente.

Ces données révèlent trois constats majeurs :

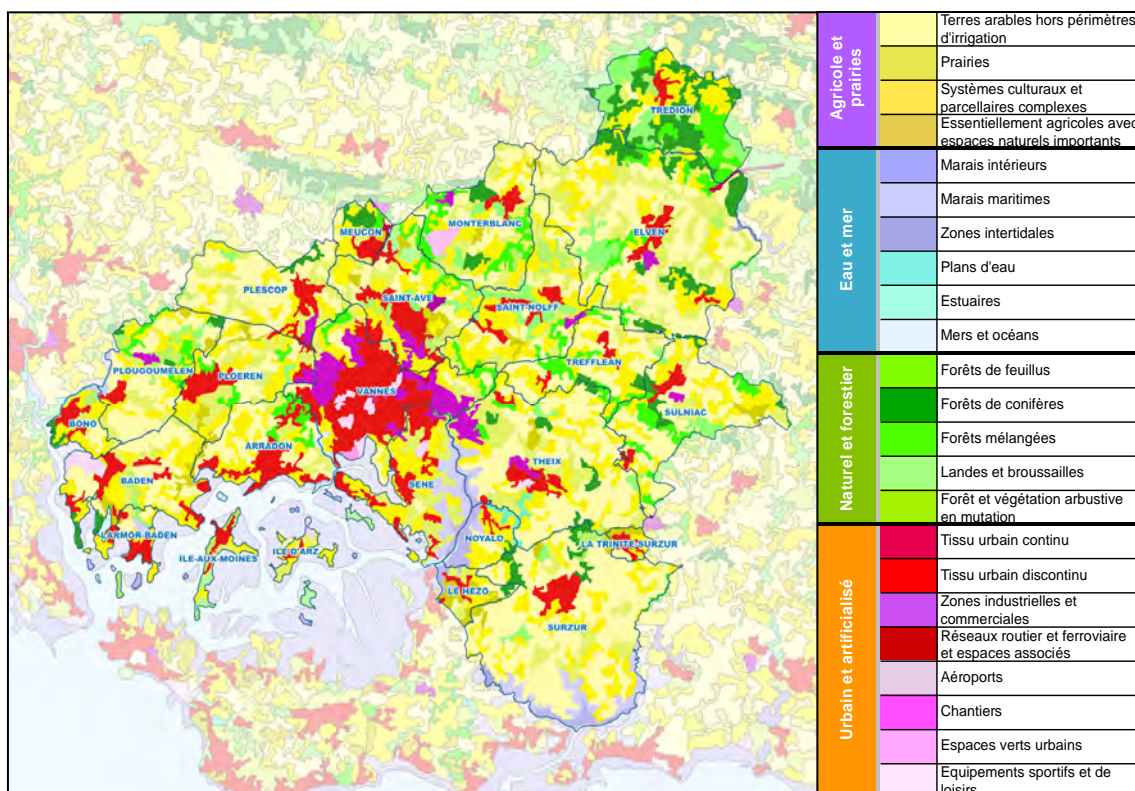
- Les surfaces urbaines ainsi que les surfaces naturelles et en eau ont une proportion similaire à l'échelle du SCoT (respectivement 15% et 19% en 2012). Alors que les surfaces urbaines augmentent entre 2006 et 2012 celles relatives aux espaces naturels et en eau restent stables. En effet, ces dernières occupent 19 % du territoire en 2012 et en 2006.
- Les espaces naturels (et qui ne sont pas des terrains agricoles), sont localisés de manière très prépondérante au nord de la N165 et en particulier dans le secteur de Trédion pour ce qui concerne l'occupation forestière.
- L'espace agricole mobilise environ 2/3 de la surface de Vannes Agglomération et la part du territoire qu'il représente perd 1% entre 2006 et 2012.

Cette configuration spatiale et ces tendances traduisent 2 types d'enjeux qui sont par ailleurs détaillés dans la suite de la présente analyse :

- des tensions directes entre l'urbanisation et l'agriculture du fait des contacts récurrents entre ces 2 occupations ;
- une diminution des espaces agricoles issue de l'évolution des urbanisations mais aussi d'autres facteurs de pression (conjuncture économique, configuration des lieux, évolution des sites naturels, normes...) induisant des mutations des terres agricoles vers des espaces naturels.

Occupation du sol en 2012 par commune : surfaces en ha et proportion à l'échelle du territoire

surface en ha	Urbain et artificialisé		Naturel et forestier		Agricole et prairie		Eau et mer		Total
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	
Arradon	458	24,0%	192	10%	1 193	62%	68	4%	1 912
Baden	472	20%	138	6%	1 699	73%	17	1%	2 326
Bono	133	21%	85	14%	380	61%	27	4%	624
Elven	279	4%	1 189	18%	4 966	77%	-	0%	6 433
île-aux-Moines	84	26%	131	40%	110	34%	1	0%	326
île-d'Arz	55	18%	68	22%	186	60%	-	0%	310
La Trinité-Surzur	90	38%	-	0%	151	62%	-	0%	241
Larmor-Baden	109	26%	112	27%	193	46%	8	2%	421
Le Hézo	58	11%	75	14%	408	75%	6	1%	547
Meucon	139	24%	153	27%	282	49%	-	0%	574
Monterblanc	271	11%	654	26%	1 625	64%	-	0%	2 550
Noyal	47	7%	217	31%	355	51%	78	11%	698
Plescop	251	11%	125	5%	1 969	84%	-	0%	2 345
Ploeren	323	16%	136	7%	1 589	78%	-	0%	2 047
Plougoumelen	112	5%	465	21%	1 609	73%	6	0%	2 193
Saint-Avé	641	24%	490	19%	1 488	57%	-	0%	2 620
Saint-Nolff	222	9%	524	20%	1 851	71%	-	0%	2 597
Séné	530	24%	473	22%	1 143	53%	27	1%	2 173
Sulniac	161	6%	554	20%	2 093	75%	-	0%	2 808
Surzur	239	4%	921	16%	4 731	80%	10	0%	5 901
Theix	458	10%	482	10%	3 750	79%	61	1%	4 751
Trédion	89	3%	1 764	68%	728	28%	-	0%	2 580
Treffléan	92	5%	299	16%	1 453	79%	-	0%	1 844
Vannes	2 254	68%	160	5%	874	26%	36	1%	3 323
VANNES AGGLO	7 566	15%	9 406	18%	34 828	67%	346	1%	52 146



Source : CLC 2012- traitement EAU/PROSCOT

2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

L'analyse de la consommation d'espace est fondée sur les données disponibles les plus récentes en tenant compte :

- *de leur temporalité (dates et périodes de mesure) et de leurs précisions différentes ;*
- *de leurs limites à mesurer le phénomène de consommation d'espace liée à l'urbanisation.*

L'étude croisée de ces différentes données permet de combiner les enseignements de chacune d'elles et d'établir sur cette base une référence fidèle de la consommation antérieure d'espace qui servira au SCoT pour déterminer des objectifs de limitation et réduction de celle-ci. Par souci de clarté du propos, les paragraphes qui suivent :

- *Dressent d'abord le bilan synthétique de l'analyse de la consommation d'espace du territoire au cours des 10 dernières années. Cette synthèse comprend un premier tableau qui effectue le bilan de la consommation d'espace au regard de chaque source de données étudiée en spécifiant : la nature de la donnée, la période, la source, la grandeur mesurée par la donnée et les limites de la donnée à mesurer le processus de consommation d'espace. Cette synthèse répond à l'analyse demandée par le Code de l'urbanisme et sert de base à la justification des objectifs de consommation d'espace définis dans le projet du SCoT.*

Rappel du Code de l'urbanisme : Le rapport de présentation du SCoT « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

- *Explicitent ensuite le détail d'analyse de la consommation d'espace pour chaque type de sources de données étudié.*

Précisons qu'au cours de la réalisation du SCoT la présente analyse a fait l'objet d'une collaboration avec le service SIG de la DDTM 56 afin d'affiner la qualité des résultats obtenus par la méthode de comparaison des taches urbaines. Ces résultats constituent les éléments de référence du SCoT sur l'analyse de la consommation d'espace au cours des 10 dernières années.

2.1 Bilan de la consommation d'espace au cours des 10 dernières années

Analyses	Nature, période et source de la donnée	Grandeur mesurée par la donnée	Limites de la donnée	Bilan de la consommation d'espace : en ha par an
Activités économiques	Fichier des cessions de terrain ; 2007-2012 ; Vannes agglo	Superficie de la parcelle destinée à accueillir une activité économique dans les parcs d'activités. Cette donnée est la seule donnée précise permettant de distinguer la consommation d'espace liée à l'activité économique de celle liée à l'habitat.	Les voiries et infrastructures hors de la parcelle cédée ne sont pas comptées. Les urbanisations en dehors des parcs d'activités ne sont pas recensées (exemples : locaux artisanaux, bâtiments agricoles,...) La période d'analyse est relativement courte (5 ans), mais est significative.	+ 13,1
Habitat / permis de construire	Surfaces de terrains des permis de construire ; 2000-2007 ; Sitadel	Superficie de la parcelle où un permis de construire a été déposé, pour des logements commencés.	Les voiries et infrastructures hors de la parcelle objet du permis de construire ne sont pas intégrées. Le terrain peut déjà accueillir du bâti et ne pas constituer ainsi une nouvelle artificialisation. La donnée ne renseigne pas sur l'ampleur de l'urbanisation : le terrain peut être d'une grande taille (base du permis) alors que l'urbanisation effective n'en concernera qu'une faible partie.	+ 119
Artificialisation / (CLC)	Mutations d'espaces par traitement d'images ; 2006-2012 ; Corine Land Cover	Changements entre l'occupation du sol constatée en 2006 et en 2012.	La maille d'analyse est très large (25 ha) et la précision de l'ordre de 25 m, ce qui entraîne des écarts importants.	+ 108
Surface agricole utile (SAU)	Enquête auprès des exploitations ; 2000-2010 ; Recensement général agricole	Surface utilisée dans le cadre d'une activité agricole. La source de la donnée est déclarative et dépend aussi du projet des exploitations agricoles.	La donnée ne présume pas de l'artificialisation des surfaces en herbe qui ne sont plus comptabilisées en SAU. Comme la donnée est comptabilisée au siège d'exploitation et non à la commune, elle inclut donc des terres pouvant être localisées hors du SCoT mais qui sont utilisées par des exploitations situées dans le SCoT. La donnée ne renseigne pas sur les origines de la baisse de la SAU, qui peuvent être très diverses : urbanisation, mutation vers les milieux naturels, spéculation foncière, projet de l'exploitant.	- 206
Urbanisation / tache urbaine	Évolution de la tache urbaine ; 2003-2012 ; Cadastre / EAU Proscot	Tache urbaine déterminée à partir d'une zone tampon de 25 m autour des bâtiments recensés au cadastre. En comparant les années 2003 et 2012, cette donnée permet donc de mesurer l'urbanisation physique et son ampleur puisqu'elle s'appuie sur l'implantation effective de bâti. L'espace tampon permet d'inclure la majorité des infrastructures liées à l'urbanisation ; ce qui traduit de manière assez fidèle le phénomène de consommation d'espaces.	Certains bâtiments ne sont pas reportés au cadastre. Les biais de la tache urbaine : <ul style="list-style-type: none"> • Des surfaces non artificialisées peuvent être comptabilisées, notamment aux franges urbaines. • Les parkings et infrastructures en dehors des zones tampons ne sont pas comptabilisés. • Toutefois, les sommes des surfaces comptabilisées et non comptabilisées tendent à se compenser à l'échelle SCoT. 	+ 137

- Bilan de la consommation d'espace : les résultats exprimés au tableau précédent sont cohérents même si des différences liées aux types de données et méthodes d'analyse apparaissent.
 - Pour l'habitat, les analyses de la tache urbaine et des permis de construire conduisent à identifier une consommation d'espace de 119 hectares par an, en moyenne.
 - Pour les activités économiques :
 - l'analyse par l'évolution de la tache urbaine identifie 26,8 ha/an (sur une période de 9 ans). Ce résultat est légèrement surévalué car une part des entreprises située hors parc d'activités est déjà comprise dans le tissu urbain mixte de l'habitat (indissociable) ;
 - l'analyse par l'évolution des cessions des terrains fait état d'une consommation de 13,1 ha/an (sur une période de 5 ans). Ce résultat est légèrement sous évalué car il ne comptabilise pas les voiries des zones d'urbanisation et ne vise que les parcs d'activités.

Au regard de ces éléments, il peut être retenu que la consommation d'espace moyenne annuelle pour les activités économiques a été d'environ 17 ha/an au cours des 10 dernières années.

- L'évolution de la tache urbaine globale intégrant l'habitat, les activités économiques et les grands équipements fait état d'une consommation d'espace globale de **1 364** ha en 10 ans (2003 inclus - 2012 inclus), soit environ 137 ha/an.
- L'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) fait état d'une diminution de 200 ha/an entre 2000 et 2010. La baisse de la SAU ne peut être intégralement imputée à l'étalement urbain car l'origine de ce phénomène peut aussi relever :
 - de la mutation d'espaces agricoles en espaces naturels ;
 - des projets des exploitants qui, en fonction des productions choisies, définissent les terres utilisées ;
 - ponctuellement, de la spéculation foncière.

En outre, la baisse de la SAU peut aussi concerner des terres situées hors du SCoT et qui appartiennent à des exploitations implantées dans le SCoT. Ainsi, si la SAU est un indicateur essentiel de l'analyse de la consommation d'espace, elle ne permet pas à elle seule de déduire directement la consommation d'espace issue de l'urbanisation. On note cependant une forte convergence des chiffres puisque la baisse de la SAU a été de 200 ha/an alors que la surface de la tache urbaine a augmenté de 137 ha/an. Le fort niveau de contact entre les espaces urbains et agricoles révélés par l'analyse de l'occupation du sol ci-avant explique cette convergence. Notons que l'évolution des terres agricoles peut découler de plusieurs processus : la perte directe de terres liée à l'urbanisation, mais aussi la mutation de terres agricoles vers des espaces naturels (cf. analyse ci-après).

- Ainsi, le bilan de la consommation d'espace permet de retenir comme référence qu'entre 2003 et 2012 (2012 inclus, soit 10 ans), le territoire du SCoT a consommé en moyenne 137 ha/an dont environ 120 ha/an pour l'habitat (incluant les équipements) et 17 ha/an pour les activités économiques (hors grandes infrastructures).

En effectuant une projection à 2015, ce rythme moyen s'infléchit légèrement à la baisse compte tenu de l'effet « crise » pour atteindre une moyenne autour de 127 ha par an entre 2006 et 2015 (inclus). Cette projection se base sur :

- Le rythme de consommation d'espace moyen calculé précédemment qui s'établit à 137 ha/an jusqu'en 2012 (inclus) ;

- o Une inflexion de cette moyenne de 137 ha/an en 2013 et 2014. Cette inflexion a été déterminée :
 - en proportion de la baisse du rythme moyen de construction à usage d'habitat enregistré dans cette période. En effet, le rythme moyen de construction de 1 550 logements/an jusqu'en 2012 passe ensuite à environ 980 logements/an en 2013 et 2014.
 - en prolongeant le rythme de commercialisation des parcs d'activité observé depuis 2010 (10 ha /an).
- o Le prolongement à horizon 2015 des tendances 2006 - 2014.

Cette projection permet ainsi d'aboutir à une consommation d'espace moyenne autour de 127 ha/an entre 2006 et 2015 (inclus), dont environ 112 ha/an pour l'habitat (incluant les équipements) et 15 ha/an pour les activités économiques.

Cette projection révèle une baisse de 10 ha/an par rapport au rythme moyen mesuré de 2003-2012 (137 ha/an). Si cette baisse n'est pas négligeable, elle est toutefois modérée et traduit les conséquences de la crise qui constitue un phénomène conjoncturel et non une tendance lourde.

En conclusion, la consommation d'espace a été de :

- 1 364 ha entre 2003 et 2012 (inclus) ;
- 1 270 ha entre 2006 et 2015 (inclus).

2.2 Détail des analyses de la consommation d'espace

✧ Consommation foncière pour les activités économiques

- De 2007 à 2012, 13,1 ha de terrain ont été cédés en moyenne par an. On peut donc estimer une consommation d'espace de l'ordre de 13,1 ha par an pour les activités économiques sur cette période. A partir de 2010, ce rythme baisse légèrement pour atteindre en moyenne 10 ha/an (cf. diagnostic économique).

(source : Vannes agglo. calculé à partir du fichier de cessions de terrains 2007-2012)

✧ Consommation foncière pour l'habitat

- De 2000 à 2007, 957 ha de terrains ont été mobilisés pour réaliser 12 919 logements, soit 119,6 hectares par an (arrondi à 120 ha).

(source : Sitadel, permis de construire de 2000 à 2007)

✧ La base Corine land Cover

- L'augmentation de l'artificialisation est de 108 ha/an entre 2006 et 2012. Elle était de 85 ha par an entre 1990 et 2000.

Les espaces agricoles diminuent de 125 ha/an.

Types d'espaces (CLC)	Surfaces en ha			Evolution 2006-2012 ha/an
	2006	2012	Evolution 2006-2012	
Urbain et artificialisé	6 918	7 566	648	108
Agricole et prairie	35 575	34 828	-747	- 125
Naturel et forestier	7 909	9 406	1 497	250
Eau et mer	1 872	346	- 1 526	- 254

- La surface des espaces naturels et forestiers progresse fortement : + 250 ha/an entre 2006 et 2012. Toutefois, il s'agit d'un biais statistique lié à la maille d'analyse de CLC* et à l'impossibilité de mesurer précisément le linéaire côtier compte tenu des techniques actuelles. Ainsi, de nombreux sites comptabilisés dans les espaces en eau en 2006 sont comptés dans les espaces naturels en 2012.
- Pour autant, ces chiffres permettent de constater un fait réel : la surface globale des espaces naturels et en eau reste stable entre 2006 et 2012 alors que dans d'autres territoires elle tend en général à progresser. Ce constat révèle à nouveau les effets d'une forte imbrication des espaces urbains, agricoles et naturels amenant à plusieurs types de mutations des terrains :
 - Des espaces agricoles et naturels vers des espaces urbains ;
 - Mais aussi des espaces agricoles vers des espaces naturels.

* Les mutations sont analysées par une maille de 5 ha à une précision de 25 m.

✧ l'évolution de la surface agricole utile

- La surface agricole utile est de 22 336 ha en 2010 contre 24 399 ha en 2000.
- De 2000 à 2010, la baisse a été particulièrement marquée : - 2 063 hectares soit -8%, à un rythme deux fois plus soutenu qu'à l'échelle départementale. La baisse de la surface agricole utile s'est élevée à 206 hectares par an, en moyenne.

2000-2010	Surface agricole utile (ha)	
Vannes agglo	- 2 063	-8%
Morbihan	- 16 872	-4%
France métropolitaine	- 893 061	-3%

source : RGA 2010

✧ Les données cadastrales (tache urbaine)

- La tache urbaine a été évaluée à partir des dernières bases cadastrales disponibles en utilisant des outils de géotraitement par SIG.
- L'analyse des évolutions de la tache urbaine entre 2003 à 2012 s'est appuyée sur le cadastre 2004 qui présente le bâti au 1^{er} janvier 2004 et sur le cadastre 2013 qui présente le bâti au 1 janvier 2013 (soit sur une période de 9 années). Pour la commune de Saint-Nolff, la base cadastrale est celle de 2005 car les données de 2004 sont incomplètes.

Le travail réalisé avec le service SIG de la DDTM du Morbihan a permis de réduire les biais de l'analyse en ne considérant pas le bâti léger isolé (hangar, serres...) dans le calcul de l'évolution de la tache urbaine.

En effet, comme ce type de bâti n'est pas recensé de manière exhaustive dans les cadastres, en particulier dans les cadastres les plus anciens, sa prise en compte dans l'analyse aboutissait à surestimer significativement la consommation d'espace. En outre, étant isolé et souvent lié directement à l'exercice des activités agricoles (et donc lié à des zones agricoles), ce bâti ne caractérise pas une artificialisation comparable avec celle liée à l'urbanisation résidentielle ou des parcs d'activités économiques.

Ainsi, ce travail, conforté ponctuellement par de la photo-interprétation dans les secteurs où les évolutions de l'artificialisation pouvaient interpellées, a permis d'aboutir à une évaluation fidèle de la consommation d'espace à l'échelle du SCoT.

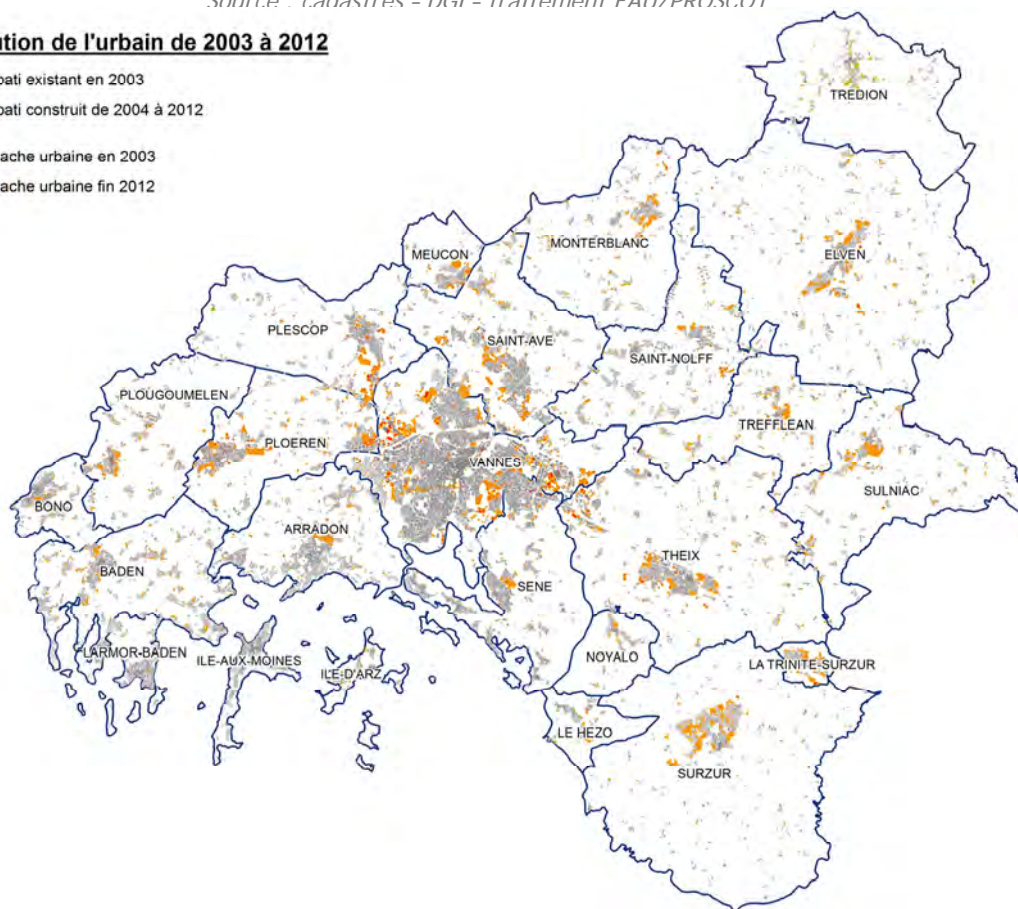
- La tâche urbaine totale était de **7 432** hectares en 2003. Elle a progressé pour atteindre **8 659** hectares en 2012 soit **1 227** hectares de plus qu'en 2003, ce qui représente 2,35% du territoire.
- Ainsi, peut-on considérer qu'en moyenne, sur la période 2003-2012 (9 ans), 137 hectares ont été urbanisés par an (incluant les équipements, mais hors grandes infrastructures). Par extrapolation et compte tenu de la forte représentativité de l'analyse établie sur 9 ans, il peut être retenu qu'en 10 ans le territoire a consommé 1 364 ha.
- Si la présente méthode d'analyse cadastrale ne donne pas la possibilité de différencier le type de bâti construit, en revanche elle permet d'évaluer de manière relativement fidèle le phénomène d'urbanisation puisque qu'elle intègre les espaces non construits entourant le bâti à sa proximité ; c'est à dire les lisières urbaines et les voiries/équipements relevant d'une urbanisation classique.

En outre, des espaces non urbanisés sont pris en compte dans les lisières ; ce qui tend à compenser les surfaces artificialisées par des ouvrages non bâtis tels que des parkings que la présente méthode ne permet pas de mesurer.

Évolution de la tache urbaine de 2003 à 2012
Source : cadastres - DGI - traitement FAI/PROSCOT

Evolution de l'urbain de 2003 à 2012

- bati existant en 2003
- bati construit de 2004 à 2012
- tache urbaine en 2003
- tache urbaine fin 2012



Communes	Tache urbaine bati dur (en ha)		Evolution de la tache urbaine 2003-2012		part de la commune	part de Vannes agglo	superficie communale
	2003	2012	en ha	en %			
ARRADON	436	472	+ 36	8%	1,9%	0,07%	1 877
BADEN	481	529	+ 48	10%	2,1%	0,09%	2 317
BONO	160	171	+ 11	7%	1,8%	0,02%	619
ELVEN	440	520	+ 80	18%	1,2%	0,15%	6 425
ILE-AUX-MOINES	143	146	+ 3	2%	0,9%	0,01%	326
ILE-D'ARZ	54	63	+ 9	17%	2,9%	0,02%	314
LA TRINITE-SURZUR	55	88	+ 32	59%	13,6%	0,06%	239
LARMOR-BADEN	132	136	+ 4	3%	0,9%	0,01%	397
LE HEZO	59	70	+ 11	18%	2,0%	0,02%	542
MEUCON	93	119	+ 26	28%	4,5%	0,05%	576
MONTERBLANC	237	286	+ 49	21%	1,9%	0,09%	2 551
NOYALO	58	67	+ 9	15%	1,2%	0,02%	700
PLESCOP	284	348	+ 64	22%	2,7%	0,12%	2 343
PLOEREN	333	420	+ 87	26%	4,3%	0,17%	2 049
PLOUGOUMELLEN	211	238	+ 27	13%	1,2%	0,05%	2 187
SAINT-AVE	530	631	+ 100	19%	3,8%	0,19%	2 615
SAINT-NOLFF	351	391	+ 39	11%	1,5%	0,08%	2 605
SENE	478	511	+ 32	7%	1,5%	0,06%	2 180
SULNIAC	230	292	+ 62	27%	2,2%	0,12%	2 807
SURZUR	314	400	+ 86	28%	1,5%	0,17%	5 896
THEIX	491	589	+ 97	20%	2,1%	0,19%	4 750
TREDION	139	164	+ 25	18%	1,0%	0,05%	2 586
TREFFLEAN	152	196	+ 44	29%	2,4%	0,09%	1 843
VANNES	1570	1815	+ 245	16%	7,4%	0,47%	3 327
VANNES AGGLO	7 432	8 659	+ 1 227	17%	2,4%	2,36%	52 074

- La carte ci-avant et les données chiffrées permettent d'établir plusieurs constats :
 - L'urbanisation s'est concentrée à Vannes ainsi que sur la première couronne, et est globalement plus intense à proximité des grands axes routiers : N165 et N166 ;
 - Des communes ont fortement augmenté leur tâche urbaine, en proportion : La Trinité-Surzur (+59%), Meucon (+28%), Surzur (+28%), Sulniac (+27%), Treffléan (29%) ;
 - Bien que les extensions de l'urbanisation se sont inscrites généralement dans une recherche de cohérence de l'enveloppe urbaine en comblant les redents des lisières urbaines existantes, en particulier dans le littoral :
 - les hameaux et villages ont cependant connus un renforcement significatif ;
 - l'extension linéaire du bâti le long de voies secondaires s'est poursuivie dans certains secteurs en tendant à relier des hameaux et villages qui étaient initialement séparés.
- La tâche urbaine a été analysée avec les données relatives aux surfaces d'activités économiques recensées par Vannes agglo, l'IGN et les documents urbanisme.

Sur les 137 hectares urbanisés par an de 2003 à 2012 (hors grandes infrastructures), environ 120 hectares étaient dédiés à l'habitat (incluant les équipements) et 17 ha étaient dédiés aux activités économiques.

3. TENDANCES D'ÉVOLUTION URBAINE A COURT TERME ISSUES DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLU

Au travers de l'analyse des PLU approuvés et arrêtés à 2013, le présent paragraphe a pour objectif principal d'évaluer les tendances d'évolution urbaine à court terme, 3 ans, c'est à dire la période qui correspond au temps nécessaire à la révision du SCoT. Les PLU étant par définition des documents de planification, leurs objectifs d'urbanisation ne préjugent pas de l'urbanisation qui sera effectivement réalisée (contraintes d'aménagement, marché immobilier... induisant des aléas) et peuvent être amenés à fortement évoluer dans le cadre de futures révisions. Ainsi, les chiffres mentionnés ci-après doivent être considérés comme des indicateurs tendanciels globaux et harmonisés à l'échelle du SCoT et non comme des valeurs limites et précisent.

- Les PLU ont inscrit environ 1 400 ha de zones à urbaniser parmi lesquels, environ 28 % concernent le développement économique (386 ha), 58 % la vocation d'habitat et 13% des équipements (les 1% relevant de réaffectation des zones à urbaniser vers de l'agriculture et de marges d'erreur de calcul). Près de 70 % des zones à urbaniser relèvent d'un zonage de type 1AU permettant en théorie une urbanisation immédiate ou à court terme.

Bilan en 2013 des zonages des PLU approuvés et arrêtés

Types de zones des PLU	Zones U	Zones type 1AU	Zones type 2AU	Zones Nh (écarts/ groupes bâtis)	Zones N	Zones A
Surfaces en ha	6 188	986	417	597	18 317	25 188

Source : SIG Vannes Agglo

- Il peut être estimé que dans 3 ans à partir de 2013, échéance pour l'approbation du futur SCoT, le territoire aura utilisé environ 40 % des zones à urbaniser des PLU applicables. Du point de vue de l'habitat, et à horizon 3 ans, les PLU auront utilisé en tout 312 ha des 812 ha de zones à urbaniser qu'ils ont inscrit. Hors les opérations d'aménagement en cours d'achèvement, ce sont environ 240 ha qui seront consommés (estimation) dans les 3 prochaines années pour développer autour de 3 500 /3 800 logements.

Bilan théorique de l'utilisation des zones à urbaniser des PLU à Horizon 3 ans et au-delà.

Source : Entretiens communaux - PLU - traitement EAU/PROSCOT

Vocation des zones à urbaniser des PLU existants	Surface (ha)		
	Court terme (<3ans) et déjà urbanisé	Long terme (>3ans)	Total
Economique	163	223	386
Habitat	312	500	812
Equipements	79	105	184
Autres (Conchyliculture...)	10	0	10
Réaffectation des zones à urbaniser, marge d'erreur			11
Total (en ha)	564	828	1 403

Cette consommation d'espace ne peut pas être comparée directement à la consommation moyenne des 10 années précédentes évaluée à 120 ha / an car cette dernière ne tient pas compte des variations annuelles et est mesurée non pas sur la base des surfaces des zones à urbaniser mais sur l'évolution effective de l'enveloppe urbaine, donc de chaque bâti implanté (effet statistique des zones à urbaniser en cours d'achèvement).

Toutefois, elle traduit un certain infléchissement de la consommation d'espace accompagnant celui du rythme constructif (cf. volet habitat) ainsi qu'une meilleure optimisation des urbanisations. En effet, toutes les communes, à des niveaux d'intensité différents selon leur échelle, se sont engagées depuis plusieurs années dans un processus de réutilisation des capacités internes de leur tissu urbain existant : comblement de dents creuses, aménagements de cœurs d'îlots urbains, opérations de démolition / reconstruction (plan de référence, ZAC...).

- Si la tendance de développement à l'œuvre se poursuivait au-delà de 3 ans, les 500 ha restants qui sont inscrits dans les zones à urbaniser des PLU équivaldraient à une planification du développement urbain pour 7 années supplémentaires (auxquels les PLU y attribuent des objectifs d'environ 14 000 logements). Parmi ces 500 ha, environ 285 ha relèvent d'un zonage de type 1AU (permettant une urbanisation à court terme).

Rappelons toutefois, que ces chiffres ne sont ni fixes ni homogènes puisque les PLU ne sont pas au même stade de leur mise en œuvre. En effet, au premier trimestre 2014 les PLU de Vannes et Larmor Baden sont en cours de révision (procédures prescrites respectivement en 2012 et 2010). Les 22 autres PLU couvrant le territoire du SCoT ont été approuvés entre 2005 et 2014 ; les PLU de Baden, Elven, Ile d'Arz, Ploeren, Sulniac, Treffléan étant appliqués depuis au moins 5 ans.

4. LE POTENTIEL D'URBANISATION DANS LES DENTS-CREUSES

✧ Le potentiel d'urbanisation dans le tissu urbain existant

Hors les zones à urbaniser inscrites aux PLU, le territoire dispose d'un gisement significatif de dents creuses en zones urbanisées qui constitue un potentiel théorique pour l'optimisation du tissu urbain existant. Ce gisement a été évalué par le PNR du Golfe du Morbihan.

L'évaluation quantifie ainsi pour chaque commune et secteurs de communes labellisés (secteurs labellisés de Vannes et Séné) la surface totale que représentent les dents creuses ayant une taille comprise entre 300 et 400 m² et celles de plus de 400 m². Notons que cette évaluation n'a pas concerné la commune de Trédion et que les communes suivantes n'ont pas approuvé la charte du PNR de 2014 : Treffléan / Larmor Baden / Le Bono/ Baden / L'île Aux Moines / Plougoumelen/ La Trinité Surzur.

Le résultat aboutit à un potentiel total d'environ 290 ha de dents creuses dont 5,5 ha relèvent de parcelles ou groupes de parcelles ayant une surface de 300 à 400 m².

Evaluation du potentiel de dents creuses
Source : PNR - traitement EAU/PROSCOT

Communes	Surface totale par commune des dents creuses potentielles identifiées par le PNR (en hectare)	
	Dents creuses de 300 à 400 m ²	Dents creuses > 400 m ²
Arradon	0,42	11,27
Baden	0,47	48,64
Elven	0,15	49,32
Le Hézo	0,68	3,23
Île-aux-Moines	0,03	4,51
Île-d'Arz	0,42	3,25
Larmor-Baden	0,10	10,51
Meucon	0,03	1,97
Monterblanc	0,89	7,07
Noyal	0,03	2,68
Plescop	0,11	23,60
Ploeren	0,07	17,52
Plougoumelen	0,18	11,30
Saint-Avé	0,21	25,55
Saint-Nolff	0,07	10,44
Séné (secteur labellisé PNR)	0,95	8,47
Sulniac	0,07	8,99
Surzur	0,07	9,15
Theix	0,15	7,83
Trédion (hors PNR)	0,00	0,00
Treffléan	0,00	3,63
La Trinité-Surzur	0,34	7,11
Vannes (secteur labellisé PNR)	0,04	2,58
Bono	0,04	5,53
Total	5,5	284,2

Même si l'évaluation de ce potentiel a été menée dans le détail, ces 290 ha ne peuvent être considérés comme des capacités foncières effectives, mais bien comme un potentiel à l'échelle du SCoT que les communes seront amenées à préciser au regard de la configuration des sites et des normes en vigueur (loi littoral...).

Au delà, de ces 290 ha, Vannes (hors secteur labellisé PNR) dispose d'un potentiel de réceptivité dans son tissu urbain existant estimé autour de 120 ha (Source : Vannes Agglo).

✦ La disponibilité dans les parcs d'activité existants

La disponibilité dans les parcs d'activité existants, c'est-à-dire les terrains urbanisables dans les zones déjà aménagées, s'élève à 52 ha en 2015 à l'échelle de tout le SCoT (cf. diagnostic économique). Du point de vue économique, cette disponibilité est en réalité très faible car, en dehors de Gohélis qui détient autour de 22 ha de terrains disponibles, les 30 ha restant sont morcelés sur 20 parcs d'activité différents et n'offrent ainsi qu'un potentiel foncier limité à l'échelle du territoire. En effet, parmi ces 30 ha :

- 12,6 ha se distribuent sur 14 parcs d'activité différents en disponibilités foncières inférieures à 2 ha (de 0,1 ha à 1,97 ha) dans chaque parc ;
- 17,4 ha se distribuent sur 6 parcs d'activité différents en disponibilités foncières comprises entre 2 ha et 4,05 ha dans chaque parc.

Evaluation de la disponibilité foncière dans les parcs d'activités existants à la date d'arrêt du SCoT :

- Le rythme de commercialisation des parcs d'activités a été de 13 ha/an entre 2007 et 2012, dont 10 ha/an entre 2010 et 2012.
- La disponibilité dans les parcs d'activité existants s'élève à 52 ha en 2015, à l'échelle de tout le SCoT. En appliquant un rythme de commercialisation de 10 ha/an, rythme observé à partir de 2010, cette disponibilité atteindra environ 40 ha en mi-2016 (soit à l'arrêt du SCoT).

Notons que le potentiel de dents-creuses de plus de 300 m² identifié par le PNR en 2010 est de 67,8 ha pour l'activité économique (dont 67,7 ha de parcelles de plus de 400 m²).

5 LE REFERENTIEL ET LES OBJECTIFS DE CONSOMMATION MAXIMALE D'ESPACE FIXES PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

✦ La maîtrise de l'étalement urbain

Le Parc Naturel Région du Golfe du Morbihan, auquel le SCoT doit être compatible, fixe des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain dont le champ d'application vise 23 communes de Vannes Agglomération (c'est à dire toutes les communes sauf Trédion) et partiellement les 5 communes suivantes : Ploeren, Saint-Avé, Theix, Séné et Vannes.

Ces objectifs sont fixés à horizon 2026 (12 ans) et établissent ainsi à l'échelle du PNR qu'aucun espace supplémentaire ne sera ouvert à l'urbanisation au-delà du potentiel foncier constitué :

- du potentiel existant dans les documents d'urbanisme valides, soit 1 670 ha (dont 1070 ha en extension urbaine - zones Au et NA, et 594 ha en dents-creuses dans les zones U) ;
- de 364 ha supplémentaires autorisés en plus du potentiel existant mentionné ci-avant.

En outre, la Charte du PNR propose une répartition de ces 364 ha par EPCI avec notamment 225 ha pour les 23 communes de Vannes Agglomération couvertes par le Parc.

La consommation d'espace sera calculée à partir du nombre d'hectares classés en urbanisé et urbanisable, au-delà des surfaces déjà inscrites dans les documents d'urbanisme valides opposables à compter de la date de classement du Parc. A cette fin, la Charte prévoit des modalités de calcul et de suivi de cette consommation d'espace :

- Le PNR a réalisé un bilan des zones U et AU existantes telles que définies dans les PLU et POS valides (bilan 1999 et bilan 2008). Sur la base de ce bilan, le PNR a identifié la surface totale par commune des zones U et AU des PLU qui sert d'état initial pour le calcul de la consommation d'espace. Notons que :
 - Le bilan des surfaces des zones U et AU des PLU intègre aussi les secteurs Nh (groupes bâtis en contexte naturel dans lesquels la construction est permise par les règlements des PLU) mais ne comprend pas les zones dédiées aux ports (zones Up et Uip).
 - le PNR prévoit une actualisation de l'état initial des surfaces des zones U et AU à la date de classement du Parc. Cette actualisation sera utile car, comme l'état initial du PNR a été établi avant que des PLU de Vannes Agglo en cours de révision n'aient achevé leur procédure d'arrêt, des différences sont observées entre cet état initial et le bilan des PLU du territoire du SCoT.
- Le calcul de la consommation d'espace à l'année N résultera des surfaces dédiées à l'urbanisation (zones U et AU) pour l'ensemble des PLU du territoire entre l'année N et l'année de création du Parc. Cette résultante, calculée annuellement, pourra être positive ou négative suivant les années, en fonction des révisions de PLU. Une résultante négative signifie que les nouveaux documents d'urbanisme ont fermé des zones à l'urbanisation par rapport aux surfaces comptabilisées dans les documents d'urbanisme en vigueur au moment du classement en Parc.

A échéance 12 ans, cette consommation d'espace ne doit pas dépasser l'état initial du PNR + 364 ha à l'échelle du PNR (225 ha pour Vannes Agglo selon le principe de répartition proposé).

Etat initial du PNR des surfaces des zones U et AU des PLU des communes de Vannes Agglomération couvertes par la Charte.

Communes	Bilan des surfaces des zones U et AU* des PLU. * (U+AU-Uip-Up+Nh)			Surfaces totales des zones U et AU* retenues pour l'état initial du PNR servant de base au calcul des objectifs de consommation d'espace (ha) * (U+AU-Uip-Up+Nh)
	Bilan 1999 (ha)	Bilan 2008 (ha)	Surfaces ouvertes à l'urbanisation (ha)	
Arradon	339	325	-14	325
Baden	433	544	111	544
Elven	356	503	147	503
Le Hézo	116	116	0	116
Île-aux-Moines	120	120	0	120
Île-d'Arz	43	41	-2	41
Larmor-Baden	130	136	6	136
Meucon	111	95	-16	95
Monterblanc	365	283	-82	283
Noyal	59	59	0	59
Plescop	275	300	25	300
Ploeren	356	378	22	378
Plougoumelen	233	233	0	233
Saint-Avé	707	694	-13	694
Saint-Nolff	310	280	-30	280
Séné	506	520	14	520
Sulniac	182	225	43	225
Surzur	317	370	53	370
Theix	543	543	0	543
Trédion (hors PNR)				
Treffléan	115	153	38	153
La Trinité-Surzur	84	110	26	110
Vannes (secteur PNR)	194	200	6	200
Bono	195	195	0	195
Total	6 089	6 423	334	6 423

Source : PNR du Golfe du Morbihan

Note : Le calcul et les objectifs de la consommation d'espace explicités ci-avant relèvent des modalités d'application du PNR que le SCoT devra mettre œuvre en respectant le principe de compatibilité qui le lie au PNR. Ces modalités ne remplacent les objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espace, elles s'y ajoutent. En effet, comme le prévoit le Code de l'urbanisme, le SCoT devra fixer des objectifs de limitation à la consommation d'espace dans le cadre de son projet. Ces objectifs s'appliqueront à partir de l'enveloppe urbaine existante (à la date d'arrêt du SCoT par exemple), c'est à dire l'ensemble de l'espace urbain bâti ou aménagé qui a déjà été prélevé à l'agriculture, et non pas en supplément des zones à urbaniser inscrites aux PLU existant qui ne sont pas aménagées.

✦ Les objectifs de densité fixés par le PNR du Golfe du Morbihan

Le PNR fixe des objectifs d'intensité de développement différenciés pour chaque commune couverte par le plan de Parc ainsi que pour les différents secteurs de ces communes. 4 niveaux d'intensité sont établis

- Intensité forte A : tendre vers une augmentation globale de la densité de 3 points sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 35 logements/hectare dans les nouvelles opérations. Ces espaces correspondent aux espaces centraux des " pôles centres" et des communes " pôles d'équilibre" du territoire.
- Intensité forte B : tendre vers une augmentation globale de la densité de 2 points sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 28 logements/hectare dans les nouvelles opérations. Ces espaces correspondent aux espaces centraux des communes " pôles de proximité" et à la deuxième couronne de centralité des communes " pôles d'équilibre" du territoire.
- Intensité moyenne : tendre vers une augmentation globale de la densité de 1 point sur les espaces construits et vers une densité moyenne de 20 logements/hectare dans les nouvelles opérations. Ces espaces correspondent aux espaces périphériques des centres.

- Intensité faible : pas d'augmentation globale de la densité dans les espaces construits et tendre vers une densité moyenne de 10 logements/hectare dans les nouvelles opérations. Ces espaces correspondent à des espaces sensibles (proximité immédiate du littoral...).

Les objectifs d'intensité de développement fixés par le PNR

Communes	Objectifs d'intensité par secteur de chaque commune			
	Centre	Deuxième couronne	Périphérie des centres	espaces sensibles
Arradon	B		Moyenne	faible
Baden	B		Moyenne	
Elven	A	B	Moyenne	
Le Hézo	B		Moyenne	faible
Île-aux-Moines			Moyenne	faible
Île-d'Arz	B		Moyenne	faible
Larmor-Baden			Moyenne	faible
Meucon	B		Moyenne	faible
Monterblanc	B		Moyenne	
Noyal	B		Moyenne	faible
Plescop	A	B	Moyenne	
Ploeren	A		Moyenne	
Plougoumelen	B			faible
Saint-Avé	A		Moyenne	
Saint-Nolff	A	B	Moyenne	
Séné (secteur labellisé PNR)	B		Moyenne	faible
Sulniac	B		Moyenne	
Surzur	B		Moyenne	
Theix	A	B	Moyenne	
Trédion (hors PNR)			Moyenne	
Treffléan	B		Moyenne	
La Trinité-Surzur	B		Moyenne	
Vannes (secteur labellisé PNR)			Moyenne	
Bono	B		Moyenne	

Source : PNR du Golfe du Morbihan

Notes :

- les cases non renseignées ne signifient pas une absence d'objectif, mais que la configuration de la commune n'a pas nécessité de fixer certaines catégories de densité.
- les densités moyennes proposées pour les nouvelles opérations ne s'appliquent pas strictement à une opération. Il s'agit d'une moyenne à atteindre ou à dépasser et à évaluer sur les 12 ans de validité de la Charte.
- pour chaque zone répertoriée sur le plan de Parc, l'objectif d'intensité s'apprécie à l'échelle spatiale de l'ensemble du site cartographié, dans le temps de la validité de la Charte. Les espaces proches du rivage ne sont pas concernés par les objectifs d'intensité.

En matière de développement économique, le PNR fixe également des objectifs d'intensité de développement :

- pour les zones aménagées ou en cours d'aménagement qu'il localise sur son plan de Parc, le PNR détermine les objectifs d'intensité suivants :
 - Intensité forte : atteindre une densité minimale de 3000 m² de surface de plancher/hectare (ce qui équivaut à un coefficient de 0,3),
 - intensité moyenne : atteindre une densité minimale de 2200 m² de surface de plancher/hectare (ce qui équivaut à un coefficient de 0,22),
 - intensité faible : atteindre une densité minimale de 1200 m² de surface de plancher/hectare (ce qui équivaut à un coefficient de 0,12),
 - intensité variable : tendre vers une densité optimum, appréciée au cas par cas et adaptée à la nature de l'activité (maritime, industrielle, logistique...) dans le cadre d'une concertation engagée entre les collectivités membres du Syndicat mixte du Parc.

- pour les projets de nouvelles zones d'activités envisagées dans les PLU et SCoT non aménagées, leur localisation est laissée au choix des territoires. Il s'agit de mettre en œuvre des pratiques d'aménagement économes en espace, permettant un objectif d'intensité exigeant et adapté aux spécificités des activités accueillies sur la zone, en se fixant un des objectifs d'intensité ci-dessus.

Relevons à ce stade que le SCoT n'a pas la possibilité de fixer des densités minimales en dehors du cas spécifiquement défini par le Code de l'urbanisme, à savoir dans les secteurs situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés et sous réserve d'une justification particulière. Cette disposition du Code implique, d'une part, que la desserte en transport soit opérante ou programmée par un opérateur de manière effective et que, d'autre part, le niveau de desserte soit possible et suffisamment élevé pour pouvoir justifier d'une telle condition à la construction afin de ne pas constituer une interdiction de fait.

6. LES DENSITÉS OBSERVÉES DANS LE TISSU URBAIN EXISTANT

✧ Les densités des parcs d'activités existants :

Les densités observées dans les parcs d'activités existants sont très variables et dépendent à la fois de l'ancienneté et du type de vocation économique des parcs : le commerce, le tertiaire et l'industrie affichent la plupart du temps des densités plus élevées que l'artisanat et les fonctions de transfert.... En outre, un parc ancien (à 10/15 ans) aura une densité bien plus élevée qu'à son stade initial de commercialisation car la rotation des entreprises se sera stabilisée et les entreprises auront mis en œuvre des extensions de leurs bâtiments en fonction de leur projet de développement.

En outre, la densité peut dépendre aussi de l'activité même des entreprises : une industrie aux process potentiellement dangereux pourra imposer des normes de sécurité impliquant des densités faibles (recul de sécurité, normes de circulation...).

Ainsi, la densité des parcs d'activités du territoire varie d'un coefficient de 0,05 (500 m² pour 1 hectare) notamment pour des parcs artisanaux de petite taille, à des coefficients de 0,10/0,3 pour des parcs commerciaux / mixte (commerce/artisanat) ou artisanaux anciens, voire à 0,35 pour l'industrie (parc mature). Le pôle commercial ouest, le plus dense, affiche une densité de coefficient 0,45.

✧ Les densités des espaces urbains mixtes (habitats/services) :

Les densités des espaces urbains mixtes (incluant les voiries et les équipements) varient en fonction des caractéristiques initiales des modes d'implantation traditionnels (organisation en rue, structure en étoile), de leur histoire urbaine (extension pavillonnaire, renouvellement urbain...) et du contexte dans lequel ils s'inscrivent (topographie, loi littoral, proximité aux grandes infrastructures...).

- Dans le Cœur d'Agglomération (Vannes, St-Avé, Séné, Plescop et Arradon), les densités sont très diverses :
 - Dans des quartiers des centres historiques les densités les plus élevées peuvent atteindre 80/90 logements / ha à Vannes alors qu'elles seront de 25/30 logements / ha à Arradon et de 30/40 logements / ha à Plescop et St-Avé.
 - Ces densités diminuent fortement dans les espaces pavillonnaires des années 70 à 90 et les espaces péri-centraux (12/14 logements / ha).

Des opérations plus récentes affichent des densités plus élevées autour de 16/18 logements/ha (hors opérations de renouvellement urbain et grands projets urbains qui eux peuvent atteindre 30/35 logements/ha).

- La disparité des morphologies bâties et des imbrications avec des espaces d'activité économiques dans le Cœur d'Agglo ne permet pas de définir un indicateur de densité moyenne globale représentatif à cette échelle.
- Dans les communes pôles hors du Cœur d'Agglo (Theix, Elven, Ploeren) :
 - Les densités des quartiers historiques sont autour de 30 logements / ha ;
 - Les densités des quartiers pavillonnaires et péri-centraux sont autour de 8 à 12 logements / ha.
 - En moyenne, la densité globale dans le tissu urbain s'établit autour de 13/14 logements / ha.
- Dans les communes du territoires autres que celles citées ci-avant (communes non pôles) :
 - Les densités des quartiers historiques sont autour de 25/30 logements / ha ;
 - Les densités des quartiers pavillonnaires et péri-centraux sont autour de 8 à 14 logements / ha.
 - En moyenne, la densité globale dans le tissu urbain s'établit autour de 13/14 logements / ha.

En outre, dans les communes littorales, la configuration des lieux et les implications de la Loi littoral amènent à observer localement des densités atteignant 6 / 8 logements / ha.

Les densités observées dans les tissus urbains mixtes existants

Source : E.A.U. Proscot





Exemples de morphologies bâties *Source : E.A.U. Proscot*

*Le Bono, le franchissement de la
rivière commande une
organisation en rue*



*Plougoumelen, structure en étoile,
organisé autour de l'église*



7. MARCHÉ IMMOBILIER ET OBJECTIFS DU TERRITOIRE A L'OEUVRE

Naturellement le marché immobilier tend à concentrer la demande sur les communes littorales et sur la première couronne de Vannes (attractivité des services urbains, proximité littorale, accès à la N165...), mais depuis 10 ans les plus fortes croissances de population s'observent dans les communes situées en deuxième couronne (le prix du foncier reste faible et accessible pour les primo-accédants).

L'offre de terrain à bâtir s'étend dans une gamme de prix allant de 80€/m² sur les communes intérieures à plus de 400€/m² sur les communes littorales. L'analyse de cette segmentation du marché au regard de positionnement des politiques publiques communales en matière de développement et de foncier, permet d'identifier 3 profils distincts :

- **Le littoral**
- **L'espace intermédiaire**
- **Entre Vannes et Lanvaux**

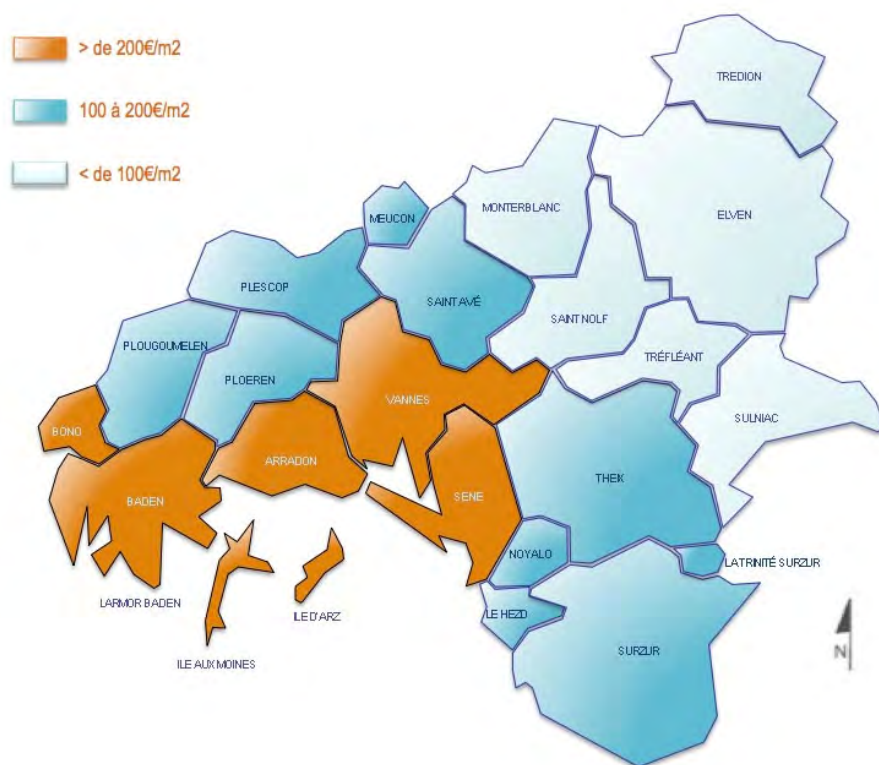
Prix fonciers et immobiliers : indicateurs de prix moyens en € par m²

Source : EAU/PROSCOT

COMMUNES	TERRAIN	INDIVIDUEL ANCIEN	COLLECTIF NEUF	COLLECTIF ANCIEN	COMMUNES	TERRAIN	INDIVIDUEL ANCIEN	COLLECTIF NEUF	COLLECTIF ANCIEN
ARRADON *	200-300 (450)	2800-3300 (8 000)	2800-3300	3300-3700	PLOEREN	170-200	1700-2500	-	2500-3400
BADEN *	200 (400)	1800-3100 (5000)	2100-2400		PLOUGOUMELEN	160-200	2000-2400 (4600)	-	-
BONO	200-300	2500-3300	-	2600-3100	SAINT AVÉ	160-200	1100-2400	-	-
ELVEN	105-130	1700-2300	2200	1300-1400	SAINT NOLF	80-110	2000-2400	-	-
LE HEZO	130-190	2100-2400	-	-	SENE	275-300	2600-3500	2700-3000	2800-3300
ILE D'ARZ		4300-5800	-	2700 ?	SULNIAC	80-100	1300-1600	3100	-
ILE AUX MOINES *	-	2500-4300 (7000)	-	-	SURZUR	100-130	1900-2100	-	-
LARMOR BADEN *	-	2400-2700 (5500)	-	2400-3400 (6400)	THEIX	200	2000-2300	2500-2900	-
MEUCON	135- 155	2300-2600	-	2600	TREFFLEAN	90-100	1400-1700	2200	-
MONTERBLANC	75-100	1700-2300	-	-	TREDION	50-55	1600	-	-
NOYALO	185	1900-2800	-	-	TRINITE SURZUR	115	2300-2700	-	-
PLESCOP	170-180	2600-3000	2500	1800-2200	VANNES	250-330	2400	2500-3100	2200-2500

* Communes ayant un marché particulier de produits exceptionnels : belles demeures ou terrains avec vue sur mer, pour lesquels les prix peuvent doubler voir plus par rapport aux prix moyens (ces prix sont précisés entre parenthèse)

Les profils de marché immobilier



Source : EAU/PROSCOT

Les profils de marché immobilier et les enjeux pour l'action publique au regard des objectifs dominant des communes

Secteurs	Marché immobilier	Objectifs dominant des communes	Enjeux pour l'action publique
Le littoral	Le prix du foncier élevé limite l'accèsion à la propriété et conduit à un positionnement des opérateurs privés sur des produits accessibles par des ménages aisés (retraités...) favorisant le développement des résidences secondaires.	Rajeunir la population et fixer les ménages avec enfants pour maintenir les équipements et dynamiser le bourg.	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des produits en faveur des jeunes ménages et maîtrise des coûts pour mieux gérer les programmes.
L'espace intermédiaire	Les prix du foncier s'inscrivent dans une gamme intermédiaire, entre le littoral et les territoires intérieurs. La proximité des services et la bonne accessibilité de cette partie du territoire favorise un marché capable de créer des opérations mixtes et de varier les produits immobiliers : logements en collectifs, individuels, en accession et en locatif.	Favoriser le maintien et l'accueil de résidents permanents.	<ul style="list-style-type: none"> Renfort et montée en gamme de l'offre en équipements et services pour développer une attractivité du cadre de vie répondant aux besoins des populations ; Maîtrise du foncier ; Diversification de l'offre en logements.
Entre Vannes et Lanvaux	Ce segment du marché est attractif pour les primo-accédants : le prix du foncier faible favorise l'accèsion à la propriété en individuel, le plus souvent dans le cadre d'opérations de lotissement.	Gérer les arrivées successives de population en adaptant l'offre en équipements et services et diversifier l'offre de logements en faveur du collectif notamment.	<p>Si des opérations d'habitat mixte sont programmées, le marché tend à mettre en concurrence les produits individuels et collectifs (prix équivalent des produits). Ce contexte met en évidence un double enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> de ciblage des produits de logement pour apporter une réponse attractive et adaptée aux besoins des différents publics. Il existe aussi un enjeu de création de nouveaux produits pour approprier la diversification de l'offre en logements au niveau de service offert en contexte rural (logements pour les personnes âgées, logements intermédiaires...). de phasage des produits qui ne sont pas portés naturellement par le marché afin de faciliter leur insertion dans le marché.

Source : EAU/PROSCOT

✦ Un marché immobilier porteur, mais contraint

Jusqu'en 2008 la croissance soutenue du territoire se faisait par vagues successives de populations suite à l'ouverture de zones à urbaniser : l'offre répondait au marché au travers de produits immobiliers et fonciers classiques (terrain à bâtir) et le marché locatif privé s'est fortement accru. Depuis 2008, le marché reste porteur, mais contraint par une demande plus complexe et une lisibilité plus faible des tendances du marché global du logement (fiscalité, normes, positionnement des politiques publiques locales...). Ce contexte accroît les aléas sur la rentabilité et le positionnement des opérations d'aménagement.

Pour la quasi totalité des communes du territoire les politiques de développement se concentrent sur :

- le maintien des ménages (conserver les équipements et services publics) et dynamiser le bourg (développement des services et des commerces) ;
- la lutte contre l'augmentation des résidences secondaires et contre le vieillissement de la population en cherchant à développer une offre de produits immobiliers et fonciers attractive pour des publics jeunes.

Le marché à lui seul ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Les enjeux de l'action publique portent sur un ciblage fin des opérations pour créer des programmes adaptés aux cibles attendues ; ce qui implique des enjeux :

- d'appréhension du marché et de créativité dans les types et niveaux de gamme de produits immobiliers (mise en œuvre du PLH) ;
- de définition d'une stratégie foncière à l'échelle de Vannes Agglo ;
- d'anticipation des besoins d'équipement des zones et des répercussions sur les bilans des opérations pour que le niveau de prestation corresponde à la cible visée ;
- de phasage des opérations pour panacher les types de produits mis sur le marché et adapter le rythme de commercialisation.

8. CONTEXTE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET SES IMPLICATIONS OPÉRATIONNELLES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les enseignements issus de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement en extension ou en renouvellement urbain dans le territoire ainsi que les contextes bâtis et du marché immobilier permettent de mettre en avant plusieurs enjeux d'aménagement à l'échelle du projet urbain (quartiers, nouvelles urbanisations...).

✦ Une évolution des centres urbains interpellant des enjeux morphologiques et de renouvellement de plus en plus liés

Les centres urbains historiques (denses...) sont traditionnellement de faible taille et entourés de secteurs pavillonnaires ; ce qui atténue les possibilités de densification des centres ou de leur liaison avec les nouvelles urbanisations en extension (viaire, commerciales...), sauf à mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain (démolition / reconstruction).

Cet élément pose un enjeu de ciblage d'opérations stratégiques pour maximiser leur effet levier sur le renforcement des bourgs : désenclavement d'un espace pavillonnaire, déplacement d'un commerce/équipement, création d'une petite « centralité secondaire » en lien avec le centre principal... Ainsi la morphologie du territoire appelle-t-elle certainement à étudier et imaginer une notion de centre urbain propre au territoire qui s'envisage aussi hors de ses limites traditionnelles anciennes afin que les fonctions des centres (services, animation de la vie locale...) puissent se développer et être plus accessibles.

✧ Un besoin croissant de maîtrise foncière et d'outils opérationnels d'aménagement

Les processus d'urbanisation, en particulier dans le cadre d'opérations de densification dans les centres ou de renouvellement urbain, ont à prendre en compte des conditions foncières, d'aménagement technique, financières et de marché immobilier appelant une gestion de plus en plus fine et exigeante : foncier découpé, marché immobilier porteur mais contraint (cf. précédemment), risque de spéculation, présence d'espaces naturels à protéger en zone urbaine,... Ces conditions impliquent un besoin croissant de maîtrise foncière et d'outils opérationnels d'aménagement :

- pour assurer la mutabilité réelle et complète des terrains nécessaires à l'aménagement d'ensemble des secteurs d'opérations. Rappelons que Vannes Agglo effectue un portage foncier en faveur des communes et que plusieurs communes ont une ligne budgétaire prévue pour la gestion foncière. D'autres opérateurs fonciers publics interviennent également :
 - Foncier de Bretagne, avec qui Vannes Agglo a signé une convention cadre (notons que l'EPFB intervient notamment sur 3 opérations à St-Avé, St-Nolff et Séné)
 - EADM, qui est aménageur et opérateur foncier. Il intervient sur plusieurs programmes du territoire.
- pour garantir que la mise en œuvre des opérations d'aménagement réponde aux objectifs initiaux pour lesquels elles ont été définies (typologie de logements, projet urbain) et/ou que leur insertion dans le marché immobilier soit « sécurisée ».
 - Un besoin de maîtrise des délais de réalisation des projets de renouvellement urbain afin de gérer les éventuels phénomènes spéculatifs ou d'attente qui favorisent le dévoiement des objectifs initiaux du projet (sécurisation des investissements des opérateurs).
 - Un besoin de maîtrise de la programmation et de la commercialisation des opérations permettant aux différentes typologies de logements produits de trouver leur place dans le marché (au moyen par exemple de ZAC, phasage des urbanisations, taille d'opération plus grande pour éviter les effets de seuil limitant la diversité des types de logements...). Dans ce sens, plusieurs communes du SCoT mettent en œuvre des opérations multisites (ZAC...) permettant une certaine robustesse de leur programmation de logement et facilitant les objectifs de diversification des logements vers des produits immobiliers peu portés par le marché.

9. DYNAMIQUES À L'ŒUVRE DE LA STRUCTURATION URBAINE DU TERRITOIRE

Les paragraphes qui suivent analysent les dynamiques à l'oeuvre d'évolution de l'armature urbaine du territoire et les interpellent afin de mettre en évidence des enjeux d'aménagements à l'échelle du SCoT. Visant une approche transversale des sujets de l'aménagement urbain, cette analyse s'appuie sur l'ensemble points traités précédemment dans le volet aménagement ainsi que sur les autres thématiques du présent diagnostic entrant en résonance avec les problématiques d'aménagement urbain (logements, transport...).

8.1 Des tendances au renforçant de l'urbanité globale du territoire

- ✦ **Toutes les communes renforcent leur centre-ville** par des opérations d'habitat en lien ou proche de lui avec un objectif de favoriser l'implantation de résidents permanents.
- ✦ **Presque toutes les communes étendent aussi leur offre en services, commerces et équipements dans les centres via des opérations leviers mixtes (habitat / service) ou de densification avec reconversion du bâti existant pour du commerce ou un usage d'équipement** : résidence personnes âgées (exemple du village des aînés à Sulniac), service de santé (exemple du bâtiment de domicile partagé pour personnes atteintes d'Alzheimer au Bono), périscolaire et équipements pour la jeunesse, projet de dynamisation des centres villes....

La tendance montre un réel renforcement de l'urbanité globale du territoire favorisant l'attractivité et l'émergence de bassins de vie de proximité (cf. volet équipements-services du diagnostic du SCoT). Cette tendance :

- accroît les potentiels de fonctionnement mutualisé entre communes pour adapter et améliorer l'offre de services.
- met en avant des enjeux d'organisation des mobilités de proximité et d'échelle agglo (transports collectifs, liaisons douces, parkings relais... : exemple des travaux déjà réalisés à Ploeren pour réaménager le centre dans une logique de revitalisation de la vie urbaine et d'amélioration des flux).

8.2 Une évolution de la structuration urbaine favorable au renouvellement des pratiques touristiques et à la promotion d'une image territoriale de qualité.

Par la qualité de ses patrimoines (paysage, architecture, espace maritime...) et de ses équipements le territoire dispose initialement de ressources importantes pour son attractivité touristique et son image. Les travaux menés (ou en cours) dans les centres (renforcement des équipements et services de loisirs, ludiques..., réaménagements des espaces publics, embellissements...) et le développement d'équipements de niveau agglomération dans le domaine culturel et des loisirs tel que le pôle aquatique de Surzur sont de nature à renforcer cette attractivité et à favoriser son organisation à l'échelle de tout le territoire.

Plusieurs potentiels en lien avec l'armature urbaine sont à mettre en évidence, par exemple :

- Le taux élevés d'équipements de la zone agglomérée et la présence de sites phares tel que le port de Vannes favorisent le tourisme d'agrément et d'affaire à l'articulation des flux régionaux et nationaux (N165, TGV...).
- La localisation de Trédion à l'articulation de deux sites reconnus, le Golfe du Morbihan et les Landes de Lanvaux, et son couvert forestier important accroît les possibilités de développement des activités de loisirs verts (randonnées) en lien avec les réseaux régionaux.
- Les îles (île d'Arz, île aux moines) qui développent une politique de mise en valeur **en faveur d'une image authentique et novatrice.**
- Le pôle aquatique de Surzur localisé à l'**articulation avec les dynamiques touristiques de la presqu'île de Rhuys.**
- ...

Ces potentiels font écho à des enjeux plus larges interpellant sur les atouts spécifiques de la maritimité de Vannes Agglo et sur les moyens pour conforter et renouveler ces atouts. Parmi ces enjeux, celui de la qualité paysagère et fonctionnelle de l'accès au plan d'eau (rivage) depuis les secteurs amont est déterminant :

- Mise en scène du paysage (gestion des lisières urbaines, insertion du bâti utilitaire, cônes de vue sur des panoramas remarquables...) ;
- Fluidité des mobilités pour les différents publics (habitants, visiteurs, sportifs, activités primaires...) ;
- Renforcement des services dans les centralités tenant compte des besoins liés au tourisme.

Il s'agit aussi d'intégrer les enjeux/potentiels d'animation de l'espace littoral au travers de l'offre culturelle et des activités festives/récréatives.

Par leur localisation et leurs projets (renforcement des centres, équipements...), les communes de Surzur, Arradon, Séné/Vannes, Baden/Larmor Baden, Noyal et du Hézo sont en premier plan de ces sujets.

8.3 Des projets porteurs de développement des fonctions supérieures et des capacités structurantes à échelle SCoT.

Les secteurs autour de la gare et de Troadec à Vannes sont amenés à évoluer dans le cadre de projets en cours et en réflexion : projets de pôle d'échange multimodal et de renouvellement urbain pour des fonctions d'habitat complet, de tertiaire et d'équipements majeurs (Troadec-cité administrative,...).

Situés en entrée Nord-Est de la ville sur un nœud de transport majeur, ces secteurs sont stratégiques pour l'organisation des mobilités à l'échelle SCoT (et au-delà) et le développement des fonctions métropolitaines supérieures accessibles à grande échelle. Ils s'inscrivent dans un espace aux capacités de redessiner un nouveau visage de Vannes perceptible depuis la N165 (image de la ville) tout en réorganisant les conditions de mobilités Est-Ouest et vers le centre intra-muros. Ceci confirme l'enjeu de hiérarchisation des flux de déplacement impliquant des réflexions sur :

- l'amélioration de l'accessibilité au secteur gare depuis la N165 ;
- la cohérence des formes et fonctions urbaines à l'échelle de la zone agglomérée (implantation et accès aux équipements, gestion de la proximité activité/habitat, respirations paysagères), tout particulièrement entre Vannes, Séné et St-Avé.

8.4 Une évolution de l'armature urbaine interpellée par des enjeux morphologiques et fonctionnels fortement dépendants

- La zone agglomérée est dans une dynamique d'extension en doigt de gants, qui sans toutefois en faire un seul et même espace courbé interpelle sur les risques possibles de dysfonctionnement de ce mode d'urbanisation.

La tendance globale de développement de l'armature urbaine (habitat et activité) est marquée par une extension en direction de Grand-Champ et Pontivy, plaçant ainsi le bourg de Meucon à la porte de la zone agglomérée. Cette tendance révèle l'enjeu général des entrées du territoire et des problématiques fonctionnelles et esthétiques que peuvent engendrer un développement linéaire autour de voies structurantes :

- Risque potentiel de conflits de flux et de sur-trafics. Le secteur Ouest de la zone agglomérée est traversé par des trafics routiers importants, qui tendent aussi à s'accroître au Nord et à l'Est. Progressivement, il existe ainsi un risque de dégradation des accès à Vannes et à ses fonctions supérieures si la gestion des mobilités n'intègre pas plus fortement les leviers des formes urbaines, des modes d'aménagement et de la cohérence des usages du sol.
- Risque potentiel de perte d'atouts paysagers et écologiques qui contribuent à l'attractivité résidentielle et économique du territoire.
- Risque potentiel de durcissement des contraintes constructives et d'aménagement engendrées par les besoins de maîtriser les nuisances sur les habitants (bruit, voies accidentogènes...) et sur l'environnement (cumul des imperméabilisations du sol renforçant les contraintes de gestion des eaux pluviales...).

Il existe ainsi un véritable enjeu de réflexion sur la définition et l'organisation des « confins » ou « seuils » de la zone agglomérée en intégrant de manière transversale les besoins liés à la qualité de vie et du cadre de travail, à l'environnement, au fonctionnement des activités économiques et aux mobilités.

- Des moyens de mobilités alternatives à la voiture du territoire sont développés malgré un contexte fortement contraignant : trafics Est-Ouest importants, réseau viarie rayonnant sur Vannes faisant converger les flux d'échanges locaux et de transits régionaux, présence du Golfe et d'un espace côtier très découpé... L'évolution du réseau de bus et de l'urbanisation est globalement cohérente ; des prolongements et la réorganisation de lignes sont en réflexion pour optimiser l'accès à certains quartiers nouveaux.

En revanche, les liaisons douces et la multimodalité des espaces publics sont peu développées notamment en raison d'un tissu pavillonnaire faiblement traversant et de centre-ville souvent de petite taille. Plusieurs programmes d'aménagement réalisés ou en cours (comme à Arradon, Larmor-Baden, Séné, Ploeren, Meucon, Vannes, Surzur...) visent à améliorer la fluidité des déplacements dans les centres ; ce qui devrait favoriser la vitalité commerciale et accroître l'efficacité des trajets.

Toutefois, ce contexte pose plus largement la question de l'adaptation des formes urbaines nouvelles pour améliorer les pratiques de la mobilité ; c'est-à-dire accroître l'attractivité des transports collectifs et des modes actifs.

De ce point de vue, la réponse ne peut pas relever que du renforcement de la fréquence des bus ou du nombre d'arrêt et de lignes : la vitesse commerciale et les horaires des transports collectifs (adaptés au tourisme et au travail), la gestion en mode actif du dernier kilomètre parcouru, la sécurité des déplacements en modes doux, la politique de

stationnement ainsi que l'optimisation et la cohérence de l'urbanisation constituent un ensemble de paramètres à prendre en compte pour que les espaces publics et la forme des urbanisations réduisent les conflits de flux et organise l'insertion efficace des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans le trafic.

Il existe ainsi un enjeu d'organisation des développements urbains futurs et de hiérarchisation du réseau viaire en apportant des solutions appropriées en fonction des différents secteurs et de leur vocation. Cet enjeu ouvre plusieurs sujets de réflexion territorialisés :

- La couture urbaine de part et d'autre de la N165 au regard des enjeux de déplacement entre le nord et le Sud de la zone agglomérée (cf. aussi le diagnostic des mobilités) ;
 - Concernant l'accès au littoral côté Ouest, la hiérarchisation des flux doit-elle s'envisager dès la N165 (P+R...) ? Cette hiérarchisation peut-elle s'appuyer sur une politique des transports collectifs convergeant et coopérant avec celle des territoires voisins ? Ces sujets sont aussi à explorer pour l'accès au littoral côté Est.
 - Concernant l'accessibilité globale du territoire et l'organisation des mobilités internes (rapports entre la zone agglomérée et les secteurs Nord et Est du territoire), Elven/St-Nolff peuvent-ils jouer un rôle compte tenu de leur localisation sur la N 166 (et présence de la voie ferrée à St-Nolff) et des fonctions de centralité d'Elven (pôle urbain d'appui inscrit au SCoT en vigueur, parc d'activité Gohélis...) ?
- Des modes constructifs à renouveler ? Les politiques urbaines à l'œuvre des collectivités visent à améliorer l'attractivité et la fonctionnalité du cadre urbain afin de :
- favoriser l'accueil ou le maintien de populations permanentes, en particulier d'actifs,
 - organiser des espaces de vie proposant des services et équipements accessibles et variés.

Les urbanisations développées dans le cadre de ces politiques s'articulent souvent sur la combinaison d'une offre en logements collectifs et individuels (sur un même site ou sur des différents sites) ; offre proposant des cadres de vie très contrastés, mais sans intermédiaire. Ce type de programmation peut correspondre à certains contextes de la zone agglomérée ou ponctuellement dans les bourgs (comblement de cœurs d'îlots faisant la transition entre plusieurs quartiers), mais peut aussi ne répondre qu'imparfaitement :

- aux attentes des ménages : moindre attractivité des logements collectifs compte tenu du prix, de la présence de services limités à proximité et de la prestation du logement. Moindre attractivité des parcelles de grande taille pour les jeunes actifs et les seniors...
- aux objectifs d'optimisation de l'utilisation de l'espace : le développement de tissus pavillonnaires, bien que moins extensif par rapport aux 20 dernières années, se poursuit et renouvelle des problématiques d'accessibilité aux services des centres villes, de mobilités ainsi que de diversification des cadres de vie.

Il existe ainsi un enjeu d'innovation en termes de typologies de logements et de formes urbaines pour que la fonctionnalité des zones urbaines soit compatible avec un cadre de vie attractif et une utilisation optimisée de l'espace : logements intermédiaires, bâti bioclimatique, nature en ville diversifiant les espaces de vie...

8.5 Plusieurs dynamiques, plusieurs espaces ?

Dans un contexte global de forte attractivité du Sud Bretagne, le développement urbain antérieur du territoire a été marqué par le desserrement résidentiel et économique de Vannes en définissant un confins périurbain impliquant les communes de Séné, Plescop, St-Avé, Arradon et Ploeren. Son intensité a été plus forte principalement vers l'Ouest en convergeant avec des dynamiques périurbaines liées à la proximité d'Auray. L'inertie de cette évolution est toujours à l'œuvre et se traduit par une tendance de croissance résidentielle forte orientée Sud-Est / Nord-Ouest de Surzur à Plescop/Meucon en direction de Pontivy.

- ✦ **Ce secteur central** constitue la façade de premier plan du territoire et se greffe logiquement autour des axes routiers principaux (hors N166) et des dynamiques externes de proximité les plus intenses : la remontée de la pression littoral de la presqu'île de Rhuys, l'attractivité du Pays d'Auray et un axe d'activité qui se constitue entre Vannes et Pontivy.
 - Dans ce secteur central, le renforcement de l'urbanité des bourgs et des fonctions supérieures qui est à l'œuvre, contribuera-t-il à l'émergence de nouveaux bassins de vie* de proximité comme semble le montrer les tendances actuelles (cf. volet équipements-services du diagnostic de SCoT) ? Ou implique l'émergence de ces bassins de vie sur le fonctionnement interne du territoire et sur ses relations avec l'extérieur proche : Muzillac, Grand-Champ, Sarzeau, Auray... ?

** Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (cf. aussi le diagnostic démographique).*

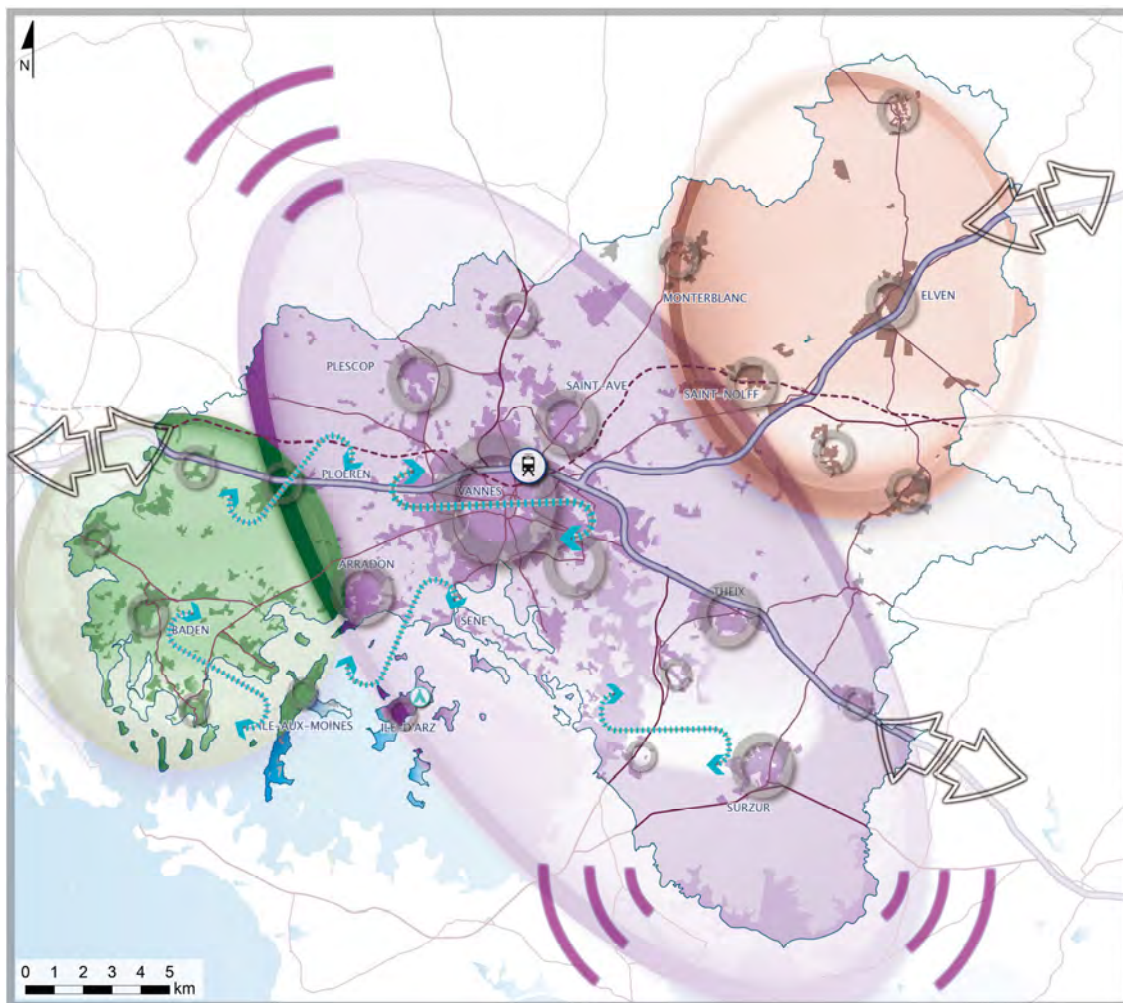
Pour autant, les effets de la présence de Vannes ne se limite pas à ce seul secteur et influence tout le territoire mais avec des implications différenciées et qui se croisent avec d'autres facteurs périphériques au SCoT :

- ✦ **Le secteur Sud-Ouest (le Bono, Larmor-Baden, Baden, Plougoumelen)**, partage des liens de fonctionnements de proximité avec le Pays d'Auray qui sont facilités par un réseau routier connectant directement ces 2 espaces (D101, N165) et une morphologie littorale similaire (cadre de vie, paysage, maritimité...).
 - Cette proximité et cette similitude des morphologies territoriales peuvent-elles constituer des appuis à des coopérations spécifiques avec le Pays d'Auray, en particulier autour de la notion de maritimité ?
- ✦ **Le secteur des monts de Lanvaux au Nord**, structuré autour d'Elven, est en léger retrait des dynamiques du secteur central sans pour autant lui être à l'écart (il est sous son influence). Il constitue un bassin de vie de proximité qu'il partage avec les franges des secteurs de Questembert et de Malestroit (cf. volet équipements-services du diagnostic de SCoT). Le contexte topographique et paysager marquant une césure avec le secteur central, l'écart par rapport à la N165 et l'influence moins forte des pressions littorales contribuent aussi à cette position du bassin de vie.

Le renforcement observé d'un axe d'activité entre Vannes et Rennes favorise l'implantation de ménages bi-actifs dans le bassin d'Elven (ménages dont les personnes travaillent à Vannes et à Rennes. Cf. volet démographie du diagnostic de SCoT).

- Ce renforcement modifiera-t-il les liens de fonctionnement de ce secteur dans le territoire de Vannes Agglo ? Offre-t-il des potentiels spécifiques de développement et de coopérations avec les territoires voisins proches (équipements, transports...)?

Evolution de l'armature urbaine à l'œuvre et dynamiques territoriales : plusieurs dynamiques, plusieurs espaces ?

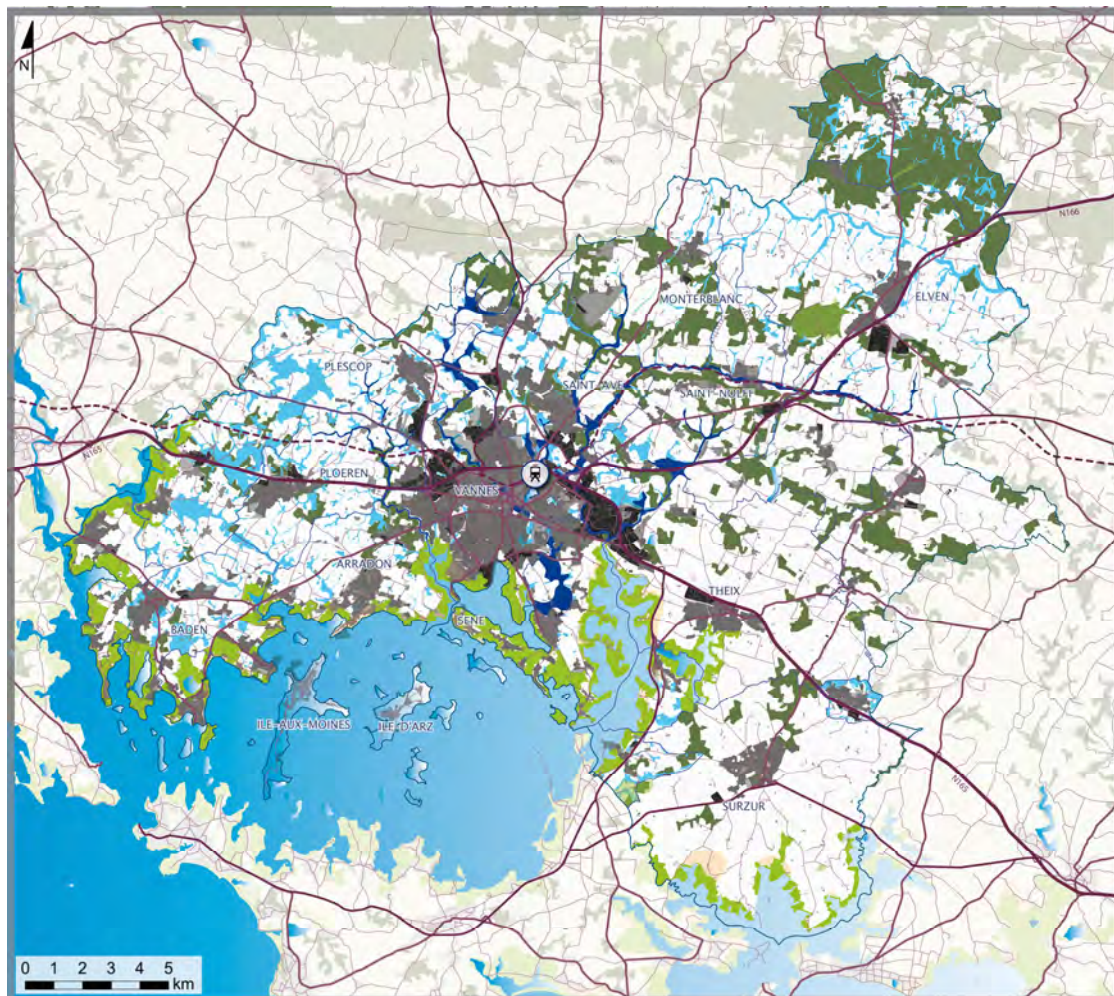


- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Renforcement de l'urbanité des centres | | Secteurs Gare et Troadec à Vannes |
| | Intensité du développement urbain à l'oeuvre | | Attractivité du territoire et échanges résidentiels de proximité |
| | Flux majeurs | | Fluidification des mobilités |
| | | | Accès au plan d'eau et aux services en secteur littoral |

Plusieurs dynamiques, plusieurs espaces ?





- | | | | | | |
|--|-----------------|--|-------------------|--|--------------------------|
| | Secteur central | | Secteur Sud-Ouest | | Secteur Monts de Lanvaux |
|--|-----------------|--|-------------------|--|--------------------------|

Evolution de l'armature urbaine à l'œuvre et dynamiques territoriales dans son environnement







Source : services Vannes agglo - PLU - SIG Vannes agglo traitement EAU / PROSCOT

Tache urbaine existante et à court terme

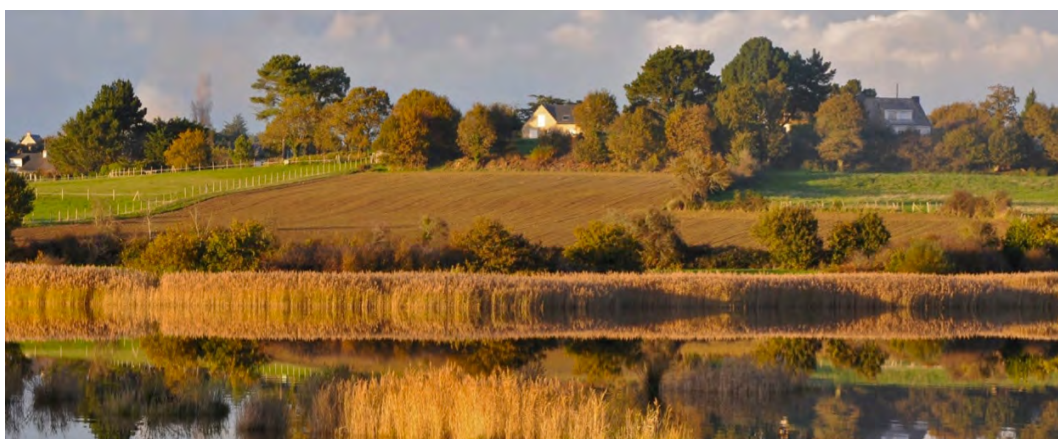
-  Zone urbaine mixte existante
-  Zone urbaine mixte à 3 ans (à 2016 - estimation)
-  Parcs d'activité existants
-  Secteurs Gare et Troadec à Vannes

Zonages environnementaux et Plans de Prévention des Risques Inondation

-  Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1
-  Plans de Prévention des Risques Inondation
-  Zones humides inventoriées
-  Forêts

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DE VANNES AGGLO

1.1.9 COMPLEMENT THÉMATIQUE ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



A CADRE PHYSIQUE

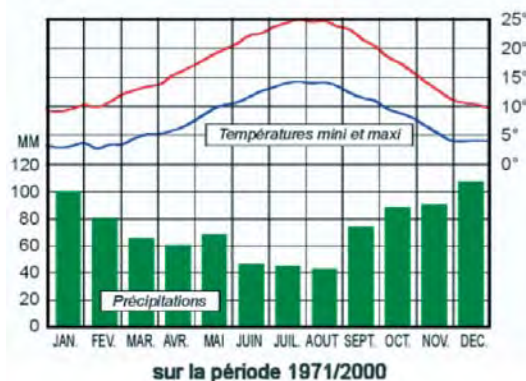
1. CLIMATOLOGIE

Les données suivantes décrivent les caractéristiques départementales.

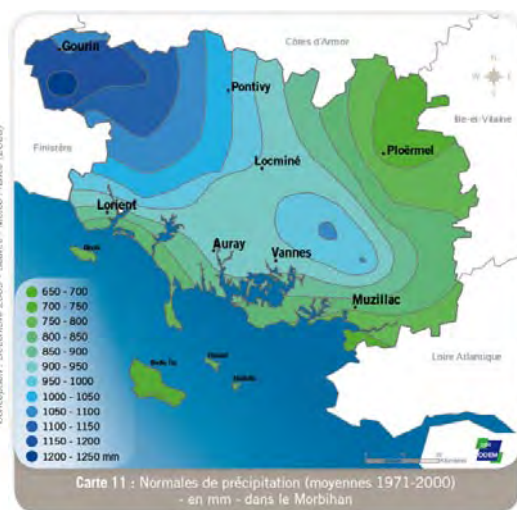
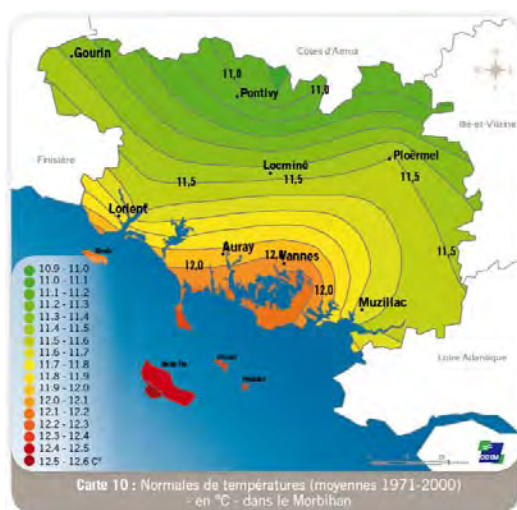
Le climat morbihannais appartient à la gamme des climats tempérés de type océanique. Mais cette dominante océanique est plus marquée sur les îles et une étroite frange côtière et s'altère rapidement vers l'intérieur des terres.

- La partie Nord du territoire où les Landes de Lanvaux forment une barrière climatique, sont, de ce fait, marqués par des précipitations plus importantes.
- La zone côtière, soumise aux influences océaniques, est marquée par des hivers doux, des étés frais et des précipitations plus faibles.

Normales de températures et de précipitations à Vannes



La zone côtière et le Golfe du Morbihan bénéficient de conditions climatiques comparables à celles que l'on rencontre sur les côtes de Vendée et de Charente-Maritime ; cette région est la plus ensoleillée de Bretagne. L'Est et le Nord-Est du département sont plus chauds et moins arrosés que le Nord et le Nord-Ouest, avec des orages d'été parfois violents et des hivers plus froids.



Relevé météorologique de Vannes 1981 - 2010 à 3 mètres d'altitude

Élément étudié	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Température minimale moyenne °C	3	2,6	4,5	6,2	9,6	12,1	14,2	13,6	11,6	9,1	5,6	3,3	8
Température moyenne °C	6,2	6,2	8,7	10,8	14,2	17,1	19,1	18,8	16,8	13,1	9,3	6,6	12,2
Température maximale moyenne °C	9,3	9,8	12,8	15,4	18,8	22	24,1	23,8	21,8	17,2	12,8	9,8	16,5
Nombre de jours de gel	8,9	9,1	4,4	1	0,1	0	0	0	0	0,3	3,3	8,3	35,4
Durée d'ensoleillement moyenne h	71	97	141	185	183	239	239	220	202	122	95	95	1 889
Quantité de précipitation moyenne mm	93,2	67,8	70,9	56	64,4	48,5	49,7	43,9	57,4	102,9	82,4	97,4	837,5
Nombre de jours avec précipitation	12,9	9,4	11,5	9,9	9,5	7,7	7	7	7,6	11,9	12,1	12,2	118,7

Source : Météo Bretagne, Météo Passion

Source : ODEM et wikipédia

1.1 Les précipitations plus importantes au niveau des reliefs

Pour les précipitations, les hauteurs moyennes annuelles varient avec un rapport de 1 à 2, d'un peu plus de 600 mm à Belle-Ile à 1200 mm sur le secteur de Guiscriff. La répartition épouse le relief, pourtant peu accusé, avec des précipitations importantes sur les collines du nord-ouest et les Landes de Lanvaux, selon un axe Guiscriff - Questembert - Redon. Les deux minima de précipitations sont observés d'une part sur une étroite zone côtière et les îles et d'autre part sur le bassin de Ploërmel.

1.2 Une température douce

La température moyenne annuelle varie de 10 à 12°C du nord-ouest du département aux îles. Les îles et une étroite bande côtière bénéficient de l'effet modérateur de l'océan, les amplitudes journalières y étant moins importantes que dans l'intérieur : le vent y est plus fort que sur le continent et l'été, le régime de brises thermiques freine la montée des températures maximales l'après-midi. Ainsi, parfois en moins de 30 km, on passe d'un régime doux et océanique à un régime aux amplitudes thermiques nettement plus marquées.

1.3 Un ensoleillement favorable du Golfe du Morbihan

La durée d'ensoleillement annuelle connaît aussi des variations non négligeables, avec une durée d'insolation importante sur la zone côtière et les îles. Elle diminue vers l'Ouest et encore plus dans les terres (voisine de 2 000 heures à Lorient et donc comparable à l'insolation de Lyon, contre seulement 1800 heures à Ploërmel, du même ordre qu'à Orléans ou Auxerre). Malgré sa faible étendue géographique, le Morbihan offre un climat très contrasté.

1.4 Les vents

La majorité des vents provient d'une direction Ouest à Sud-Ouest. Les vents forts (moyenne > 30km/h) sont en majorité des vents d'Ouest et sont plus fréquents en hiver. Il existe des différences significatives entre les saisons. La vitesse moyenne des vents est plus élevée de novembre à février et plus faible sur les mois de juillet et août.

1.5 Evolution potentielle du climat : les hypothèses

✧ L'étude de Météo France « Le changement climatique en Bretagne » - 2013

Quelques éléments de conclusion : températures en hausse et sécheresses estivales à prévoir.

En Bretagne, le réchauffement devrait s'accroître ces prochaines décennies avec pour conséquences davantage de périodes de canicule en été, des hivers moins froids, une hausse des températures à l'automne et au printemps avec des effets probables sur la végétation. Reste des incertitudes côté pluies : Météo France ne privilégie aucun scénario mais prévoit des sécheresses estivales accrues.

✧ Quelles sont les connaissances actuelles sur le changement climatique de l'échelle locale aux échelles régionales? - groupe climat du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne (CSEB) - janvier 2012

Ce rapport synthétise les connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique en Bretagne, effets qui se font sentir sur l'agriculture, la forêt, la pêche, la ressource en eau, le milieu urbain et le littoral du fait de l'élévation du niveau de la mer.

Quelques éléments de conclusion : l'adaptation au changement climatique / des répercussions sur les espèces végétales et animales

- Zones humides : Possibilité d'une baisse de leur superficie de 25% sur la période 2080-2100, par rapport à 1960-1980.

- Forêt : le chêne vert gagne du terrain dans toute la partie Ouest de la France tandis que le hêtre tend à disparaître dans le Sud-Ouest.
- Agriculture : la culture du sorgho progresse rapidement, avec de bons résultats en termes de productivité.
- Mer : le phénomène conjuguant augmentation de la température, acidification et élévation du niveau des océans, affecte les eaux bretonnes avant la fin du XXI^e siècle. Les répercussions sur les espèces sont facilement identifiables : acclimatation, adaptation mais aussi migrations vers le nord.
- Villes : les phénomènes d'îlots de chaleur peuvent se développer, atteignant parfois plusieurs degrés d'écart avec les ruraux alentours.

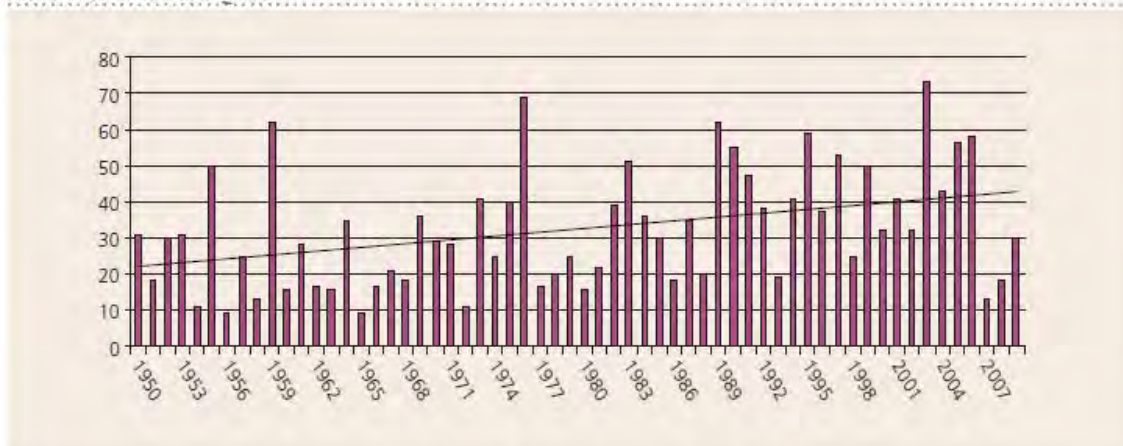
✧ L'environnement en Bretagne - cartes et chiffres clés - 2011 - GIP Bretagne

Le réchauffement constaté en Bretagne au cours du siècle passé est du même ordre que celui qui est observé au niveau planétaire. L'augmentation des températures - qui atteint presque 1 °C en moyenne - s'accélère depuis les années 1980. L'augmentation est plus nette en été et en automne. Les températures de fin de nuit ont tendance à augmenter plus rapidement que celles de l'après-midi. Ces nuances se traduisent par une baisse du nombre de jours de gelées de l'ordre de 25 % dans l'intérieur des terres.

En été, les jours de chaleurs sont plus fréquents : à Rennes, au cours des 20 dernières années, le thermomètre a franchi les 25 °C sous abri en moyenne 43 jours contre 26 jours sur la période 1951-1980.

La fraîcheur des étés 2007 et 2008 et la rigueur de l'hiver 2009-2010 nous rappellent que le climat peut encore nous réserver quelques « fraîches » surprises.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS OÙ LA TEMPÉRATURE A FRANCHI LES 25 °C SOUS ABRI
À RENNES-SAINT-JACQUES



✧ Sources - « Changement climatique » -Atlas de l'ODEM

Pour la Bretagne et le Morbihan, on ne dispose pas de séries de données d'aussi longue durée, cependant l'évolution des températures observées localement va dans le même sens qu'au niveau national.

Entre 1950 et 2007, on observe ainsi une hausse des températures minimales moyennes annuelles d'environ 1,1°C à la station météorologique de Ploërmel (Cf. Figure 69).

Le nombre de jours de gel par an est également en diminution. A la station de Ploërmel, il est

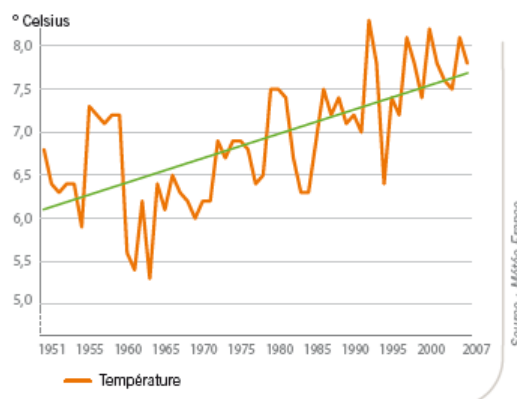


Figure 69 : Evolution des températures minimales moyennes à la station de Ploërmel entre 1951 et 2007

passé de 47,9 jours sur la période 1955-1980 à 38,2 jours sur la période 1980-2005.
L'occurrence des événements extrêmes (tempêtes, canicules) est encore difficile à démontrer.

Les variations de la direction des vents dominants sont plus marquées et le pourcentage de vents forts augmente de manière significative depuis les années 1970 (Lemasson 1999).

Il est possible de distinguer différents types de réponses des espèces animales et végétales : changement d'aire de répartition (ex : pour la chenille processionnaire du pin, ou encore la progression vers le Nord des espèces d'origine méridionale), changements démographiques liés à une plus importante mortalité, changements adaptatifs, ...

Le réchauffement climatique a des effets directs sur milieu marin (réchauffement de l'eau, augmentation du niveau de la mer, acidification des océans).

Pour les activités humaines, les conséquences sont multiples : impacts sur la gestion agricole et sylvicole (ressource en eau, ravageurs, ...), conséquences sanitaires (canicules, allergies, maladies infectieuses, ...), conséquences économiques liées à des dégâts occasionnés par des phénomènes extrêmes (inondations, tempêtes, incendies) ou permanents (érosion côtière et submersion marine liés à l'élévation du niveau de la mer), difficultés pour les transports et notamment l'approvisionnement énergétique, aggravation des inégalités sociales, ...

Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), a pour objectif de présenter des mesures concrètes, opérationnelles pour préparer, de 2011 à 2015, la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques.

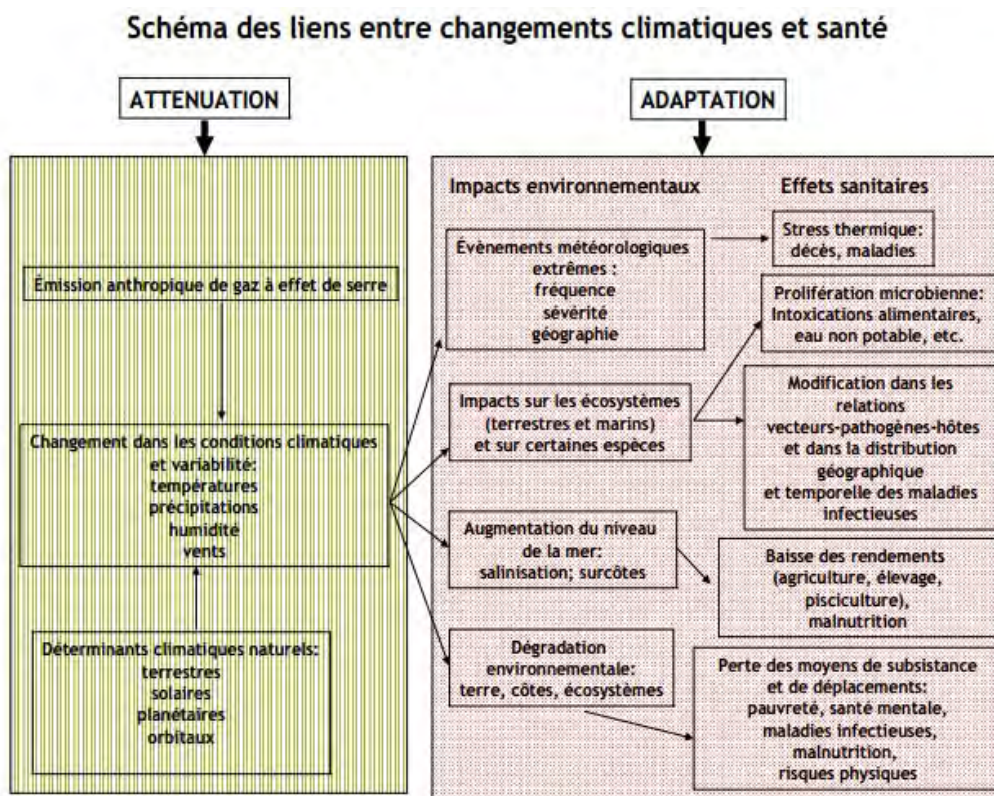


Figure 1. Adaptée de McMichael A.J., Woodruff R.E. & S. Hales. *Climate change and human health: present and future risks.* (2006). *Lancet.*; 367(9513): 859-69

Source : *Adaptation aux changements climatiques - acceptabilité et gouvernance des risques - juin 2013*

20 domaines ont été sélectionnés pour des fiches actions dans le cadre de ce plan national :

1/ Actions transversales	11/ Urbanisme et cadre bâti
2/ Santé	12/ Tourisme
3/ Eau	13/ Information
4/ Biodiversité	14/ Formation
5/ Risques naturels	15/ Recherche
6/ Agriculture	16/ Financement et assurance
7/ Forêt	17/ Littoral
8/ Pêche et aquaculture	18/ Montagne
9/ Energie et industrie	19/ Actions européennes et internationales
10/ Infrastructures de transport	20/ Gouvernance

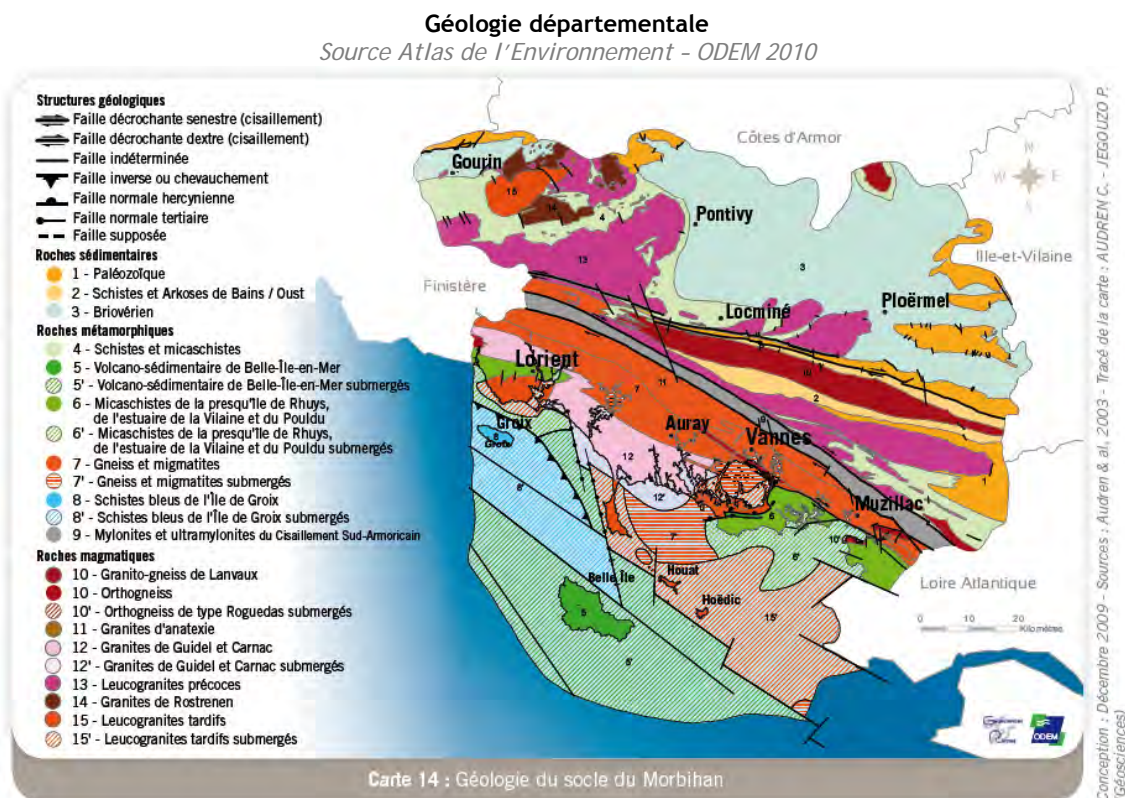
Concernant l'urbanisme : les actions portent sur :

- Action n°1 : Intervenir pour l'adaptation au changement climatique au niveau des documents d'urbanisme (Trame verte et bleue et intégration des risques liés au climat)
- Action n°2 : Adapter la gestion de la nature en ville et la gestion des espaces verts
- Action n°3 : Lutter contre la canicule en ville et limiter l'effet d'îlot de chaleur
- Action n°4 : Agir pour le confort du bâti en contexte de hausse globale des températures

2. GEOLOGIE

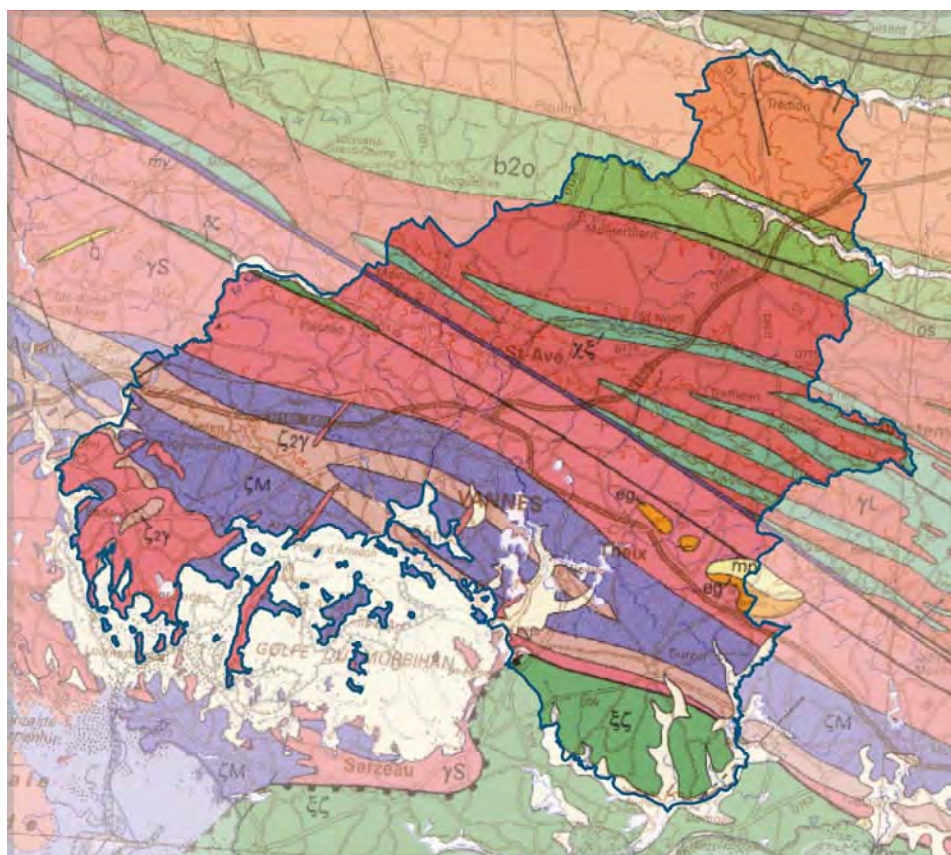
Le sous-sol du département du Morbihan est tout entier contenu dans une entité géologique connue sous le nom de Massif Armoricaïn, ancienne chaîne de montagne érodée qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire). La répartition des roches du sous-sol est essentiellement commandée par un grand accident tectonique matérialisé par des roches très déformées (mylonites), qui coupe en diagonale le territoire du Morbihan : le Cisaillement Sud Armoricaïn, selon un axe Sud-Est/ Nord-Ouest.

Au sud de la branche sud (incluant le plateau continental) affleurent essentiellement des roches métamorphiques de haut degré associées à des granites anciens. Au nord de la branche nord, affleurent essentiellement des roches sédimentaires (Briovérien et Paléozoïque) recoupées par des granites plus récents associés à des roches métamorphiques de faible degré. Entre les branches nord et sud affleurent des terrains sédimentaires, métamorphiques de faible degré et granitiques récents et anciens dont le massif ortho gneissique de Lanvaux. Le territoire est marqué par de nombreuses failles et cisaillement, anciennes et plus récentes qui constituent un réseau de drains privilégiés et un potentiel de ressources en eau (failles profondes).



Carte de la géologie

Cartographie : EVEN - source BRGM



3. RESSOURCES MINERALES / CARRIERES

Le schéma départemental des carrières a été approuvé par le préfet du Morbihan le 12 décembre 2003, sa révision est à prévoir en 2012.

Les carrières du territoire en activités - Base des ICPE

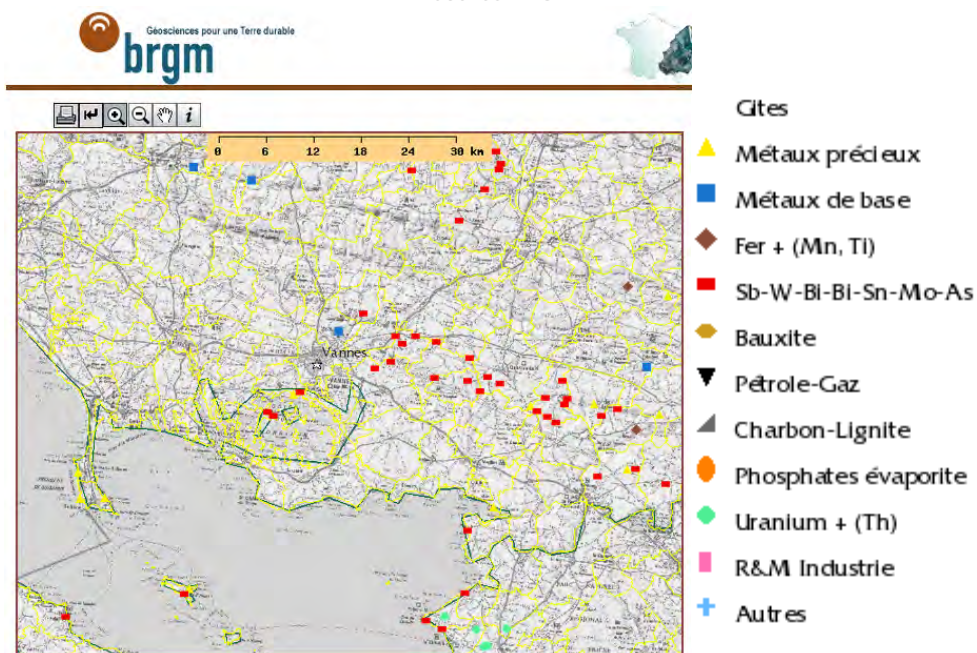
Nom établissement	Commune	Date auto.	Etat d'activité	Régimes	Activité	Volume	Unité
CHARIER CM Lande de Lescaut (BOUSSICAUD)	ELVEN	14/12/1994	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	3000	t/an
CONAN Philippe (ELVEN)	ELVEN	13/12/1995	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	40000	t/an
		13/12/1995	En fonct.	Autorisation	Broyage, concassage, ... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	65	kW
RAULET CARRIERES SA - KERMELEC	ELVEN	24/07/2008	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	40000	t/an
RAULET CARRIERES SA - KERPELLEC	ELVEN	0/06/2000	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	115000	t/an
		30/06/2000	En fonct.	Déclaration	Broyage, concassage, ... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	177	kW
CHARIER CM (SULNIAC)	SULNIAC	22/03/1999	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	25000	t/an
		22/03/1999	En fonct.	Déclaration	Broyage, concassage, ... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	155	kW
PIGEON GRANULATS BRETAGNE (ex ORBELLO)	SURZUR	13/06/1990	En fonct.	Autorisation	Carrières (exploitation de)	100000	t/an
		13/06/1990	En fonct.	Déclaration	Broyage, concassage, ... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	200	kW

Source : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

Par ailleurs, la carrière de Liscuit à Saint-Avé, à ciel ouvert, a ouvert en 1950 et a commencée à être percée à l'explosif dès 1958. Elle s'étend sur 39 hectares pour une profondeur de 80 m. La SECA, Société d'Exploitation de la Carrière, s'est chargée de la remise en état du site fin 2010. La Ville de Saint-Avé souhaite transformer la carrière en réserve sécuritaire d'eau potable. La capacité de la réserve est estimée à 4 millions de m³. Il faudra 15 ans pour la remplir.

Carte des gisements, gîtes et indices

Source BRGM



Tous les gisements recensés par le BRGM sont d'anciennes exploitations artisanales, ou gisements abandonnés.

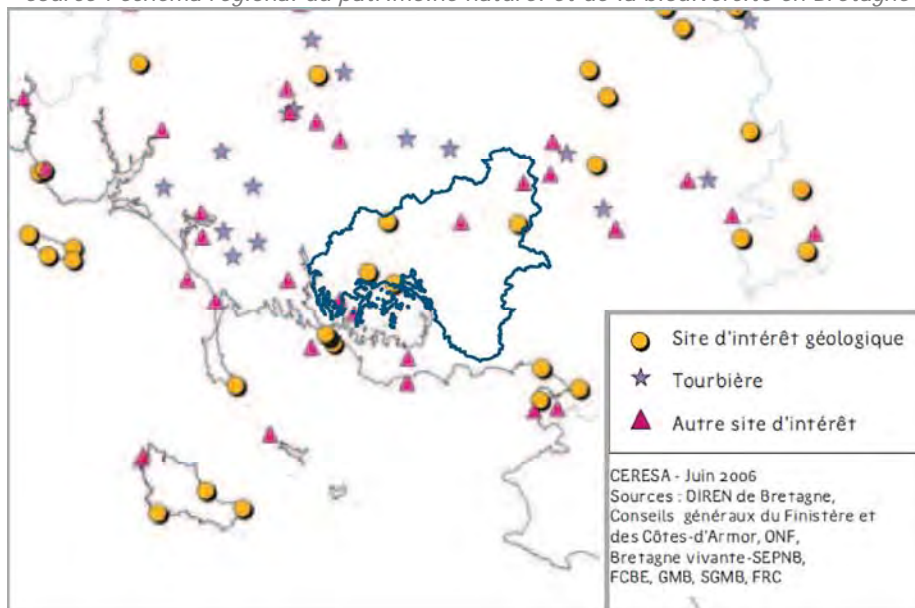
N° de fiche	Nom du site	Substance	Commune
FRA-03111	Penboc'h	Disthène	ARRADON (56003)
FRA-04062	Roguedas	Wolfram	ARRADON (56003)
FRA-03742	Kerhallec	Etain	ELVEN (56053)
FRA-04057	Brouel	Wolfram	ILE-AUX-MOINES (56087)
FRA-04059	Locmiquel	Wolfram	ILE-AUX-MOINES (56087)
FRA-03783	Kertrionaire	Etain	MONTERBLANC (56137)
FRA-02507	Saint Avé	Cuivre	SAINT-AVE (56206)
FRA-03743	Keroillo	Etain	SULNIAC (56247)
FRA-03752	Kervily -2	Etain	SULNIAC (56247)
FRA-03761	Theix	Etain	THEIX (56251)
FRA-03763	Treffléan - 1	Etain	THEIX (56251)
FRA-03739	Treffléan - 2	Etain	TREFFLEAN (56255)
FRA-03781	Kerno	Etain	TREFFLEAN (56255)

Un recensement des sites d'intérêt géologique a été réalisé sur l'ensemble de la région Bretagne par la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB). Ils ont été classés selon leur intérêt patrimonial (national ou international, régional, départemental ou local).

31 sites ont été répertoriés dans le Morbihan. Ils présentent un intérêt du point de vue pétrographique, tectonique, paléontologique, minéralogique, géomorphologique.

Carte des sites d'intérêt géologiques

Source : Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne

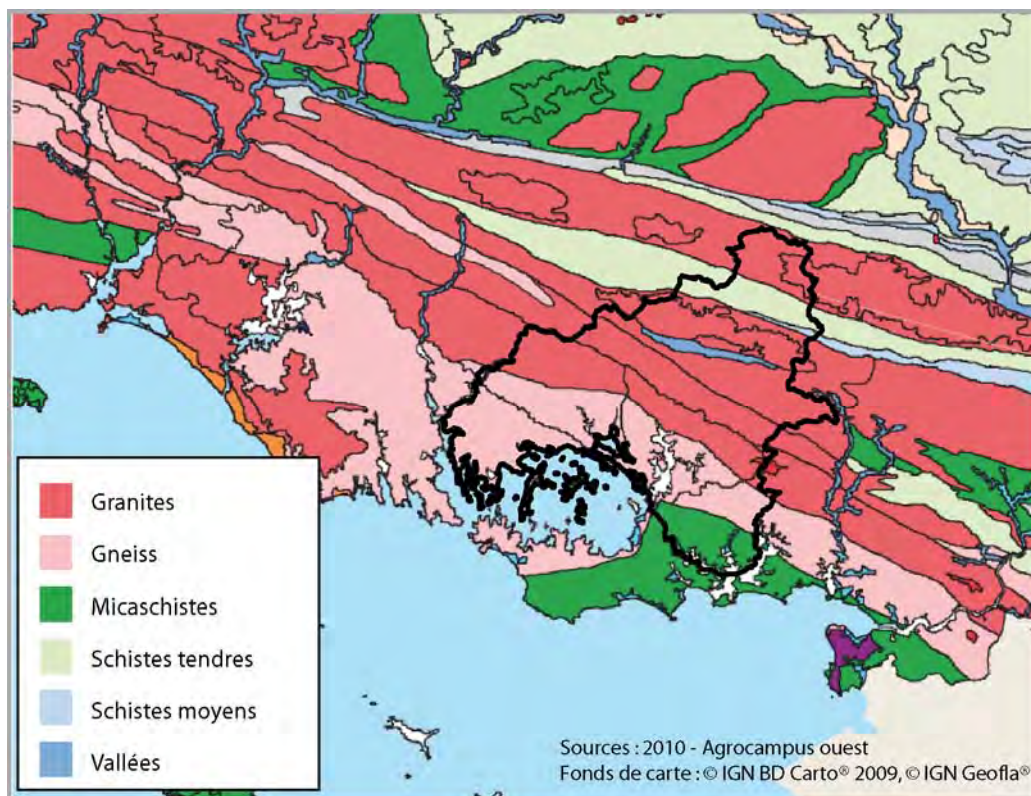


4. PEDOLOGIE / QUALITE DES SOLS

Les sols, de quelques centimètres à quelques mètres d'épaisseur constituent un compartiment essentiel de tous les écosystèmes terrestres, ils sont une ressource peu renouvelable car il faut plusieurs siècles pour former un sol et ils sont soumis à de multiples pressions (impermeabilisation). Les sols sont conditionnés par la géologie et la topographie (texture, pH, perméabilité, ...). Dans le Morbihan, les sols sont à tendance limoneuse sur substrat schisteux, et des sols à tendance limono-argilo-sableuse sur substrat granitique. Les sols sont plus profonds et à tendance hydro morphes en fond de vallée, à l'inverse ils sont peu épais sur les reliefs. Les sols sont acides (PH de 5,5 à 6,5).

Carte des pédopaysages

Source : L'Environnement en Bretagne - carte et chiffre clés - 2011 - GIP Bretagne Environnement



5. TOPOGRAPHIE

Le territoire du Pays de Vannes s'appuie sur les contreforts des Landes de Lanvaux et s'étire jusqu'au Golfe.

Le relief du territoire de Vannes agglomération est structuré par deux lignes de force majeures orientées Sud/Est-Nord/Ouest et par une inclinaison générale vers la mer.

Faisant suite à ces contreforts, le territoire se caractérise par un ensemble de vallées façonnées par un réseau hydrographique dense se terminant dans le Golfe du Morbihan avec les fleuves côtiers suivants : le Sal, le Vincin, la Marle, le Loc'h et le Liziec. La Claie, l'Arz et la rivière de Pénerf constituent les autres cours d'eau du territoire.

Les altitudes maximales varient de 100 à 150 m NGF avec un point haut au sud du bourg d'Elven et à l'est de la RN 166 et un point bas au niveau du franchissement de l'Arz par la RN 166 en dessous de 60m NGF par exemple.

Le territoire est délimité sur sa frange nord par le massif des Landes de Lanvaux qui présente une topographie marquée avec la présence de nombreux vallons de part et d'autre de la vallée principale. Ces vallons accueillent un réseau hydrographique dense.

La partie estuarienne subit l'influence des marées. Elle présente des pentes beaucoup moins importantes.

Géographie physique - situation départementale

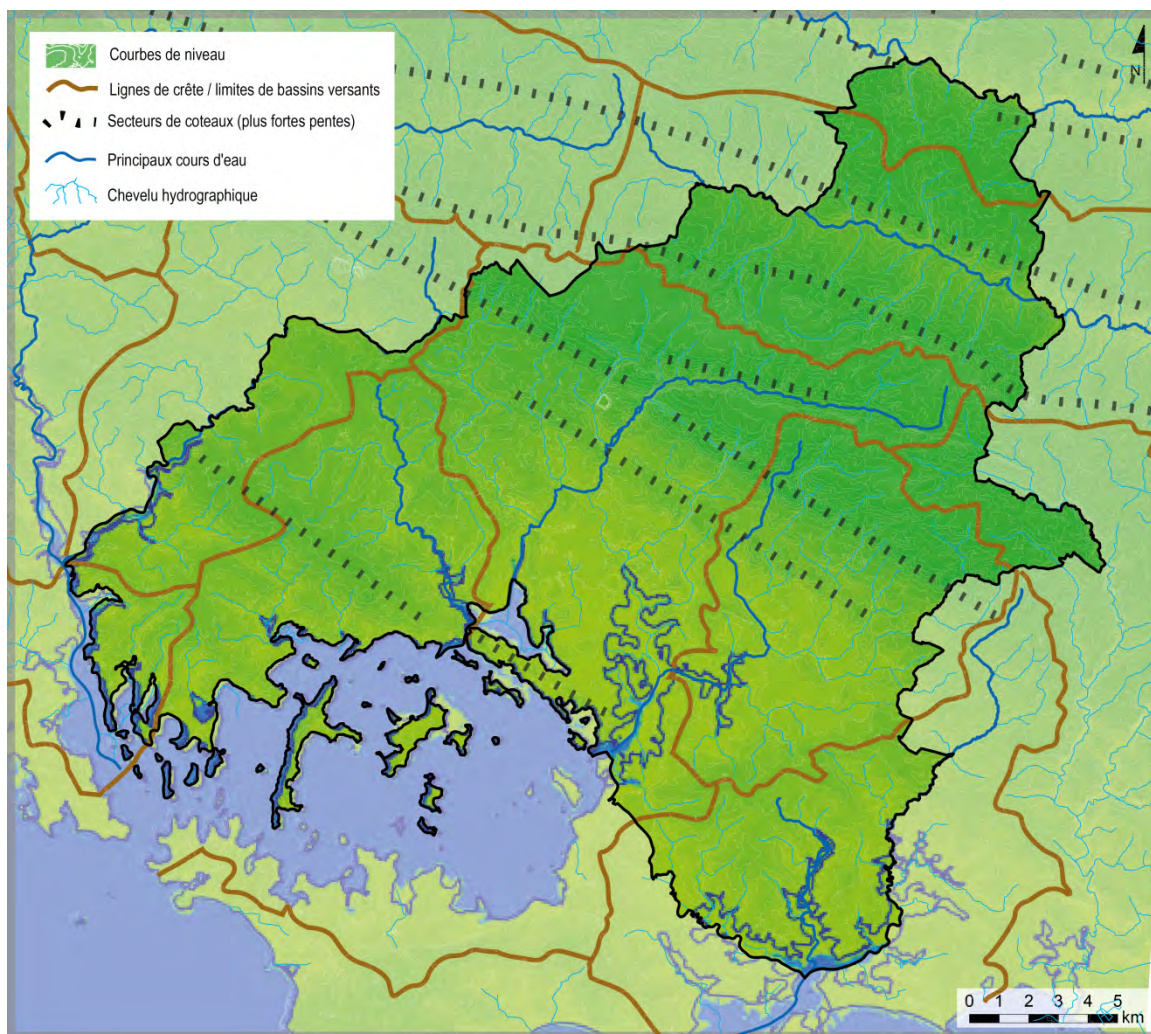
Source : Atlas de l'ODEM



Carte 3 : Relief du Morbihan

Topographie - Hydrographie et bassins versants

Cartographie : EVEN - source : www.cartes-topographiques.fr/



Socle physique - Ce qu'il faut retenir

Un socle physique marqué par le cisaillement Sud Armoricaïn, une dichotomie Nord /Sud :

- o Au Nord, Massif des Landes Lanvaux, nombreuses vallées, topographie marquée, davantage soumises aux précipitations
- o Au Sud, le Golfe, partie estuarienne soumises à l'influence des marées, climat océanique ensoleillé plus tempéré en frange côtière

Les points faibles	Les points forts
Les enjeux et besoins induits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un sous-sol riche (6 carrières en activité, gisements en minéraux, sites d'intérêts géologiques) ▪ Une situation littorale attractive ▪ Un climat océanique avec un bon niveau d'ensoleillement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les caractéristiques géographiques et physiques contrastées sur le territoire qui différencie nettement deux secteurs Nord / Sud sur le périmètre du SCoT (géologie, relief, climat, occupation végétale), ainsi que les micro-reliefs dessinés par les nombreuses vallées des contreforts des landes de Lanvaux. ▪ Prendre en compte l'enjeu d'économie des sols notamment au regard d'une valorisation agricole ou de l'intérêt des zones humides (filtration et tampon). ▪ Prendre en compte l'évolution du climat et ses impacts (risques, santé) et mettre en œuvre des dispositions d'adaptation notamment dans l'urbanisme (Biodiversité, Nature en ville, confort d'été, prise en compte des risques, Déplacements et modalités d'approvisionnement énergétique, etc...).

B LA RESSOURCE EN EAU

1. OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

1.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne

L'état initial de l'environnement du SCoT a été élaboré avant l'adoption du nouveau SDAGE 2016-2021. Pour autant, le projet de SCoT tient compte des orientations définies par celui-ci.

Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un instrument de planification à l'échelle des bassins hydrographiques. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, c'est aussi l'outil qui permet d'atteindre le bon état des eaux défini par la DCE.

Juridiquement, le SDAGE s'impose aux décisions administratives en matière de police des eaux.

Élaboré puis adopté par le Comité de Bassin Loire Bretagne, le SDAGE est entré en application fin 1996. Il a fait l'objet d'un projet de révision afin de mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015. Cette révision a abouti en octobre 2009 par l'adoption d'un nouveau SDAGE à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, s'étalant sur la période 2010-2015.

Le SDAGE fixe les 15 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et définit les objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gestion des milieux aquatiques, dans le bassin Loire Bretagne :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates,
- Réduire la pollution organique,
- Maîtriser la pollution par les pesticides,
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses,
- Protéger la santé en protégeant l'environnement,
- Maîtriser les prélèvements d'eau,
- Préserver les zones humides et la biodiversité,
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs,
- Préserver le littoral,
- Préserver les têtes de bassin versant,
- Réduire le risque d'inondation par les cours d'eau,
- Renforcer la cohérence des territoires,
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

D'un point de vue quantitatif l'objectif du SDAGE Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2015 contre un quart seulement aujourd'hui.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs fixés.

▪ Dispositions concernant les plans d'eau

Disposition 1C-2 « Limiter et encadrer la création de plans d'eau »

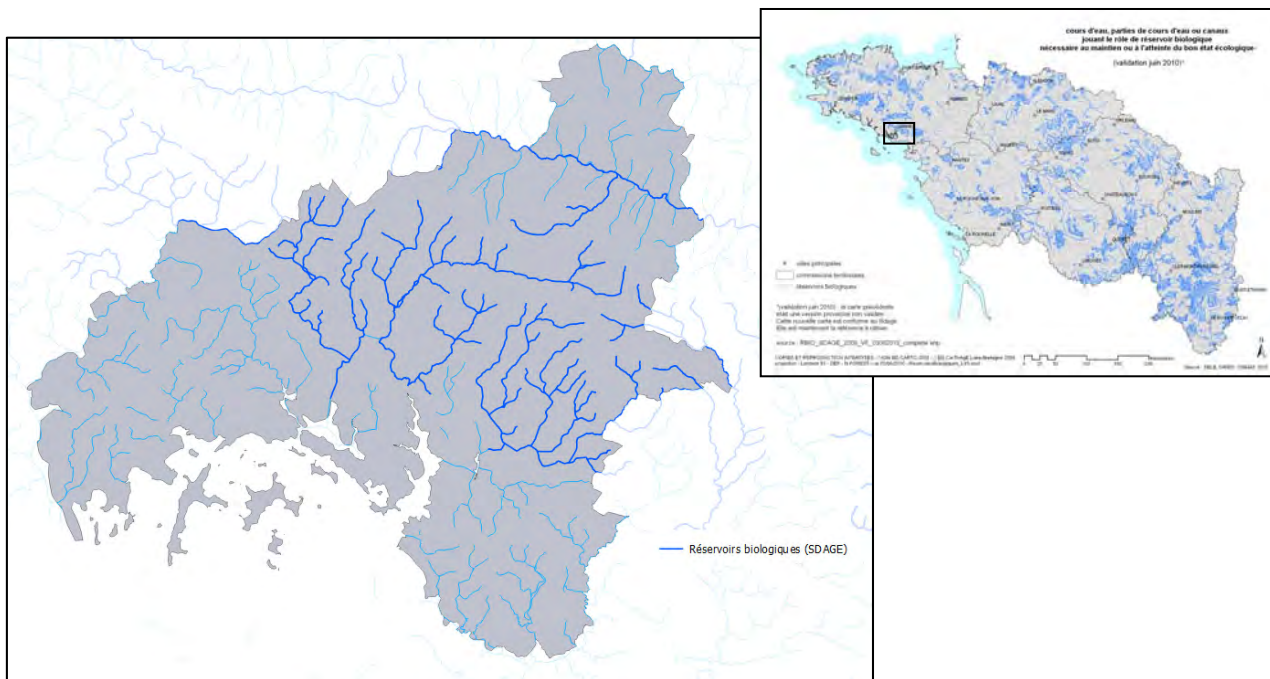
La multiplication des plans d'eau entraîne de multiples effets négatifs sur les milieux aquatiques : réchauffement, évaporation, perturbation du cycle quotidien de l'oxygène dissous. C'est pourquoi le SDAGE Loire-Bretagne encadre la création des plans d'eau, au travers de la disposition 1C-2.

Celle-ci prévoit :

« La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes :

- les bassins versants classés en **zone de répartition pour les eaux superficielles**,
- les bassins versants où il existe des **réservoirs biologiques**,
- les secteurs où la **densité des plans d'eau** est déjà importante. »

Sur le territoire, plusieurs cours d'eau sont identifiés par le SDAGE en tant que réservoir biologiques : **le Liziec, l'Arz, le Govello, le Sal, le Bilaire et la Claie** ainsi que leurs **affluents** comme le montre la carte ci-dessous.



Les réservoirs biologiques identifiés par le SDAGE
(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Disposition 3B-1 : Prévenir les apports de phosphore diffus en rééquilibrant la fertilisation à l'amont de 14 plans d'eau

« Les préfets révisent les arrêtés préfectoraux autorisant les élevages ou l'épandage de matières organiques pour prescrire la fertilisation équilibrée en phosphore conformément à l'article 18 de l'arrêté du 7 février 2005, au plus tard fin 2013 à l'amont des retenues suivantes (retenues sensibles à l'eutrophisation, utilisées pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposées au stockage du phosphore particulaire). »

Parmi ces plans d'eau figure **l'étang du Duc à Vannes**.

Actualisation :

Le nouveau SDAGE 2016-2021, adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et publié par arrêté préfectoral du 18 novembre 2015, s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2010-2015 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre l'objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.

Il fixe les 14 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire Bretagne :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique et bactériologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés.

1.2 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Golfe du Morbihan et Ria d'Étel » et « Vilaine »

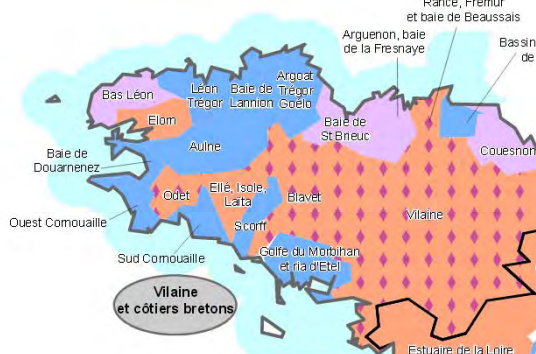
Le SAGE est un document réglementaire planifiant la gestion de l'eau (rivières, fleuves, nappes souterraines...) et des milieux aquatiques (marais, plans d'eau...) sur un bassin versant. Son élaboration vise à concilier les besoins de l'ensemble des usagers de l'eau (agriculture, industries, eau potable, pêche, tourisme...) avec les besoins pour le bon fonctionnement du milieu naturel, dans un objectif de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.

Le SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, est actuellement en cours d'élaboration. Son périmètre, fixé par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011, concerne tout ou partie de 67 communes dont 22 appartiennent au territoire du SCoT.

Le SAGE de la Vilaine, approuvé en 2003, concerne l'intégralité du bassin versant de la Vilaine, auquel sont adjointes des rivières côtières se déversant dans l'estuaire maritime de la Vilaine. D'une surface totale de 11190 km², son périmètre se situe à cheval sur deux régions, Bretagne et Pays de la Loire, et six départements (Ille et Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Côtes d'Armor, Mayenne et Maine et Loire). Il concerne (en totalité, ou en partie) 535 communes. Au terme d'une révision commencée en décembre 2009 le projet de SAGE révisé a été validé le 31 mai 2013.

5 enjeux transversaux ont été retenus pour le SAGE :

- Amélioration de la qualité de milieux : bon état et satisfaction des usages
- Lien renforcé politique de l'eau et aménagement du territoire
- Participation des parties prenantes
- Organisation et clarification de la maîtrise d'ouvrage publique
- Application de la réglementation en vigueur



État d'avancement des SAGE au 31/07/2013
(Source : Eau-loire-bretagne.fr)

Les 2 SAGE sur le périmètre du SCoT

Actualisation :

L'état initial de l'environnement du SCoT a été élaboré avant l'approbation du nouveau SAGE de la Vilaine en juillet 2015. Pour autant, le projet de SCoT tient compte des dispositions et orientations de gestion de ce nouveau SAGE regroupées au sein de 14 chapitres :

- Les zones humides
- Les cours d'eau
- Les peuplements piscicoles
- La baie de Vilaine
- L'altération de la qualité par les nitrates
- L'altération de la qualité par le phosphore
- L'altération de la qualité par les pesticides
- L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement
- L'altération par les espèces invasives
- Prévenir le risque d'inondation
- Gérer les étiages
- L'alimentation en eau potable
- La formation et la sensibilisation
- Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires

1.4 Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer est un document de planification et, à ce titre, définit des objectifs et des orientations générales.

Le SMVM du Golfe du Morbihan a été approuvé en février 2006.

Il précise à quelle activité principale sont affectés les espaces maritimes et littoraux, les prescriptions qui y sont associées et les conséquences pour les autres activités.

Il renvoie à des programmes en cours ou à lancer (dans le domaine de la qualité de l'eau ou de la biodiversité par exemple), s'appuie sur des actions déjà initiées qu'ils confortent et propose également des démarches complémentaires.

Les mesures préconisées consistent :

- en engagements pris par l'État
- en recommandations, destinées aux acteurs publics de l'aménagement (collectivités territoriales, établissements publics)
- en prescriptions, à portée réglementaire : application des lois et règlements internationaux et nationaux existants (loi sur l'eau, loi littoral, lois SRU et UH...)
- et prescriptions locales introduites par le présent schéma de mise en valeur de la mer.

La mise en valeur de l'espace marin et littoral du Golfe du Morbihan s'appuie sur la recherche d'un équilibre entre les impératifs de protection d'un milieu qui possède de grandes richesses naturelles et la pratique de nombreuses activités et usages qui s'exercent tant sur le plan d'eau que sur les espaces terrestres.

Il s'agit à la fois de maintenir ou de favoriser le développement harmonieux des différentes activités tout en veillant à leur compatibilité avec la préservation des équilibres biologiques ou patrimoniaux, sur lesquelles nombre d'entre elles s'appuient.

C'est en effet sur la qualité des milieux naturels et des paysages du Golfe du Morbihan que reposent son activité économique et sa fréquentation.

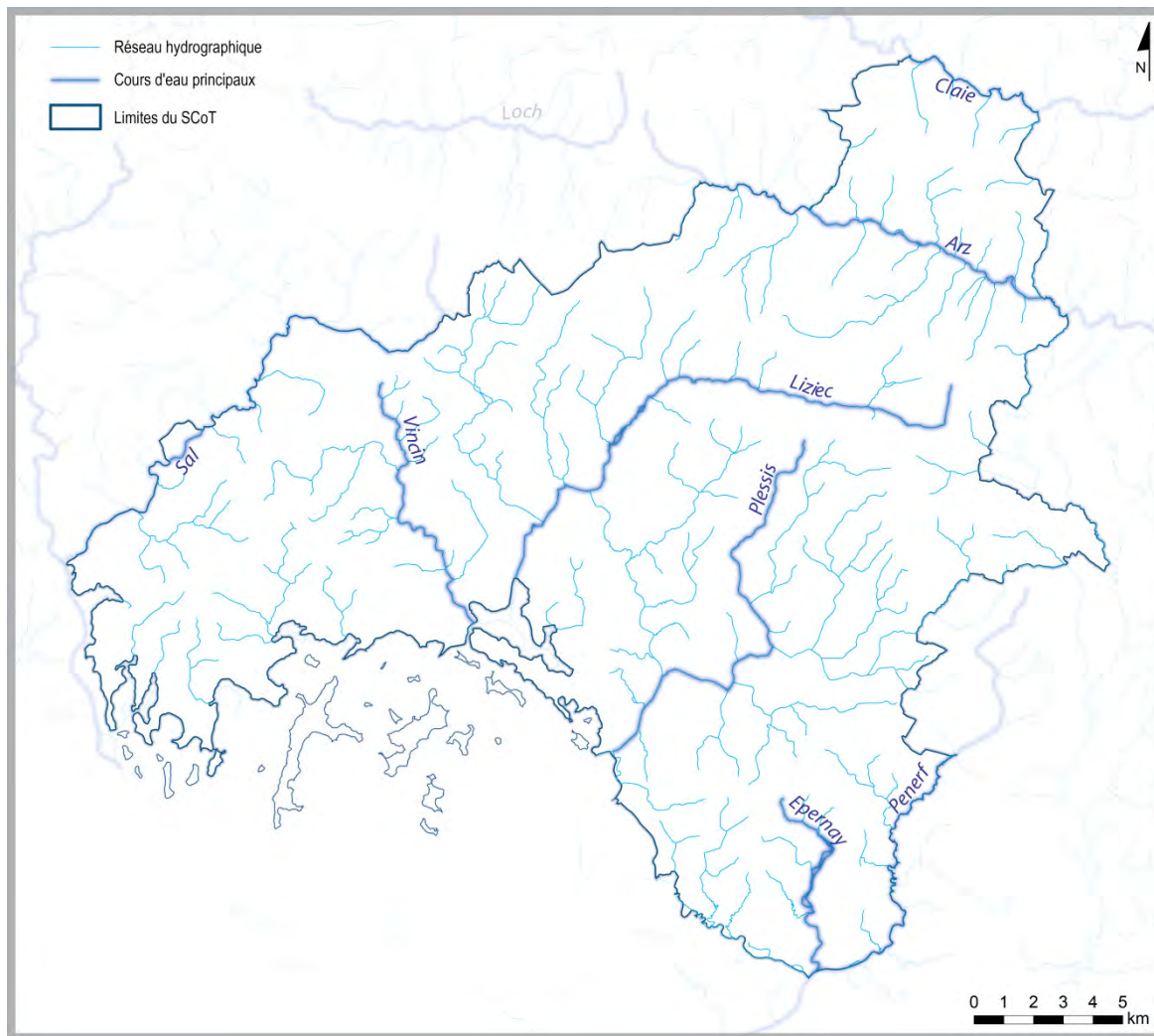
En accord avec l'avis favorable du préfet maritime de l'Atlantique en date du 17 mars 2000, les avis favorables des communes concernées, du Conseil Général du Morbihan, l'arrêté préfectoral du 29 mars 2000 circonscrit le périmètre d'étude du SMVM du Golfe du Morbihan aux vingt communes suivantes : Arradon, Arzon, Auray, Baden, Crac'h, Ile d'Arz, Ile Aux Moines, Larmor-Baden, Le Bono, Le Hézo, Locmariaquer, Noyal, Pluneret, Plougoumelen, Saint-Armel, Sarzeau, Saint-Gildas-De-Rhuys, Séné, Theix et Vannes.

Les orientations retenues par le SMVM du Golfe du Morbihan sont :

- Garantir la qualité des eaux
- Préserver les richesses des écosystèmes
- Améliorer les modalités d'exploitation de la conchyliculture et des pêches maritimes
- Maîtriser les activités nautiques et les accès à la mer
- Contenir l'urbanisation et préserver les paysages

1.5 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire est constitué de ruisseaux et rivières côtiers du Golfe du Morbihan, réceptacle d'un bassin versant de plus de 800 km². Ce dernier présente un ensemble de 8 sous-bassins versants parcourus par des rivières aux débits plutôt modestes : le Loc'h, le Sal, le Vincin, la Marle et le Liziec.



Le réseau hydrographique

2. ACTIVITES ET USAGES DE L'EAU

2.1 L'alimentation en eau potable

✧ Organisation administrative

Sur le territoire du SCoT, les compétences sont réparties de la façon suivante :

Compétence production / transport d'eau potable

L'ensemble des syndicats ont transféré la compétence production/transport à Eau du Morbihan - à l'exception de la Ville de Vannes et de Séné.

Les principales usines sont interconnectées et participent à la sécurisation et à la mutualisation de l'approvisionnement à l'échelle du département. La carte ci-après présente l'interconnexion des structures d'approvisionnement à l'échelle départementale.

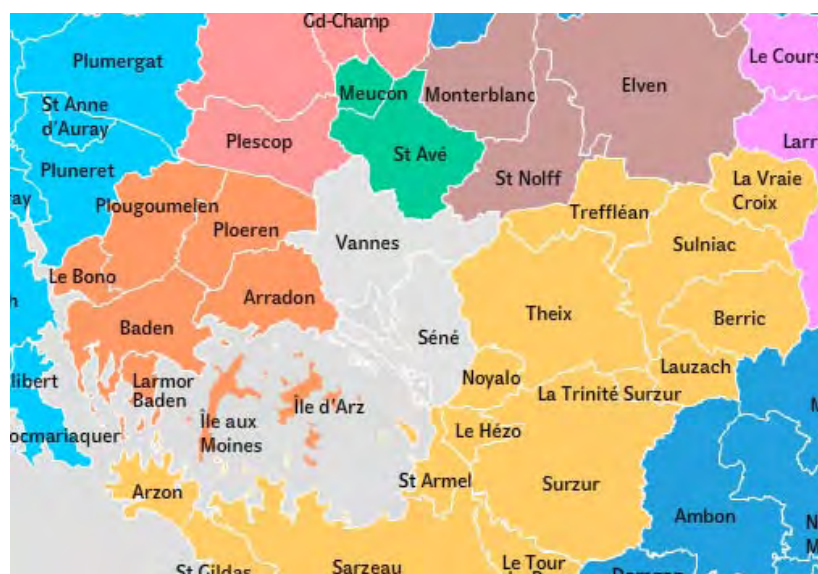


(Source : www.eaudumorbihan.fr)

Compétence distribution d'eau potable

La distribution est assurée par les **5 syndicats** suivants :

- **SIAEP Vannes Ouest** (en orange sur la carte) pour les communes d'Arradon, l'Île d'Arz, l'Île aux Moines, Le Bono, Baden, Ploeren, Larmor-Baden et Plougoumelen
- **SIAEP de la Presqu'île de Rhuys** (en jaune) pour les communes de Noyal, Le Hézo, Surzur, La-Trinité-Surzur, Theix, Sulniac et Treffléan
- **SIAEP de la région d'Elven** (en marron) pour les communes de St Nolff, Elven, Trédion et Monterblanc
- **SIAEP de St Avé-Meucon** (en vert) pour les communes de St Avé et Meucon
- **SIAEP de la région de Grand Champ** (en rose) pour la commune de Plescop



(Source : www.eaudumorbihan.fr)

Compétence production/ transport / distribution d'eau potable

2 communes : Vannes et Séné

La gestion du service est assurée en majorité en délégation de service public et en régie pour le reste.

✧ Origine de la ressource

À l'échelle départementale, l'eau potable est issue à **80% des rivières** et à **20% des réserves souterraines**. Les ressources principales du Morbihan sont le Blavet, l'Oust et la Vilaine.

Sur le territoire géré par Eau du Morbihan, ces taux s'élevaient en 2012 respectivement à 81% et 19% (18% en 2011).

Les eaux de surface

Les cours d'eau sont l'exutoire naturel des eaux pluviales et de ruissellement mais aussi des effluents domestiques, industriels ou agricoles parfois insuffisamment épurés. En conséquence, les eaux de rivière sont le plus souvent de qualité physico-chimique et bactériologique médiocre et sujettes à des variations importantes et brutales.

La production d'eau potable à partir des eaux de surface implique donc le recours à des filières lourdes de prétraitement, coagulation, floculation, décantation, filtration et désinfection finale, qui doivent de plus en plus souvent être complétées par des dispositifs spécifiques d'élimination des pesticides, et parfois même des nitrates.

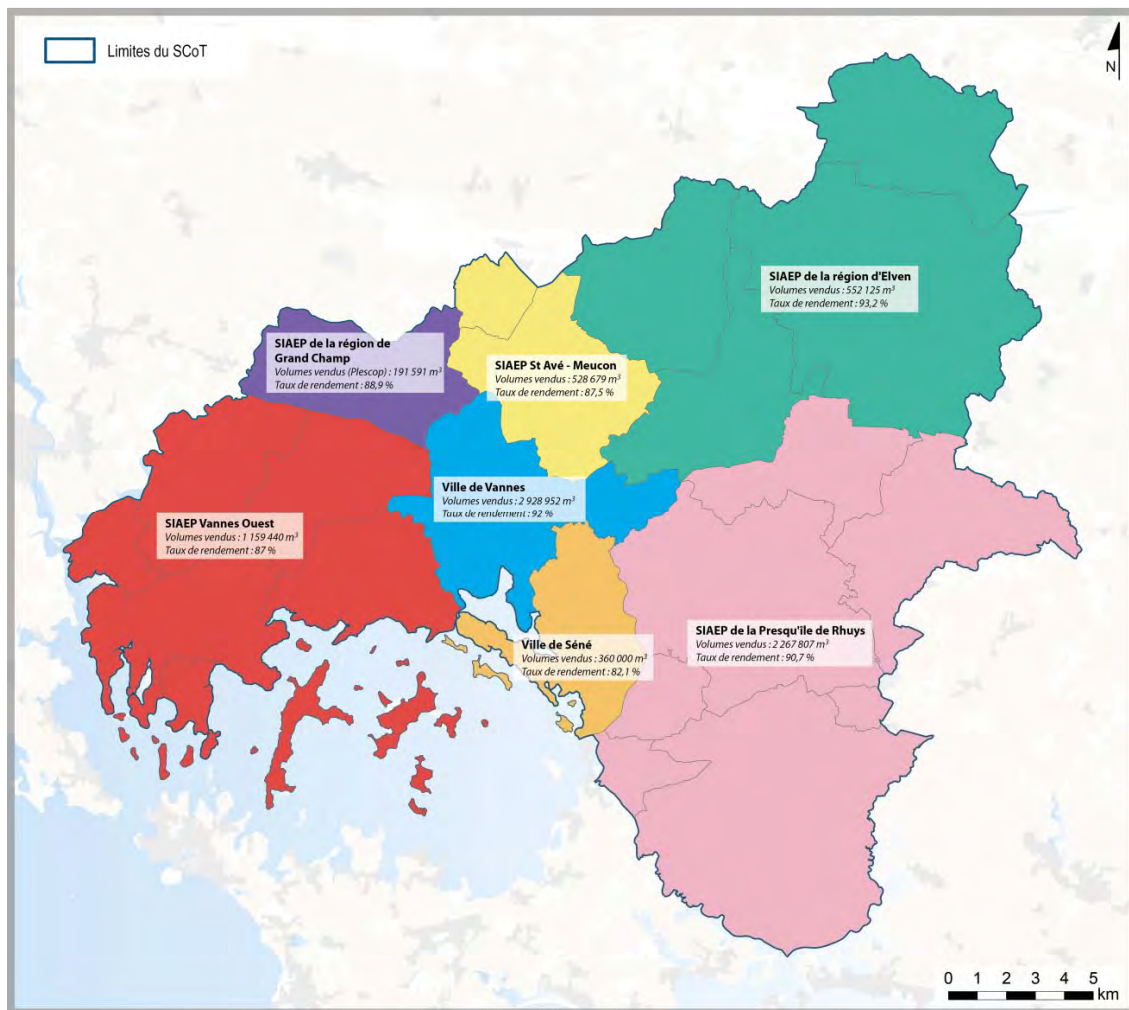
Les eaux souterraines

Les eaux des nappes souterraines, utilisées de façon quasi-systématique pour l'approvisionnement des réseaux de petite et moyenne taille en zone rurale, sont souvent de bien meilleure qualité physico-chimique et bactériologique que les eaux de surface soumises aux effets des rejets des stations d'épuration et des eaux de ruissellements. Si certaines de ces eaux sont distribuées sans traitement, pour d'autres, des traitements correctifs sont nécessaires, en rapport avec les caractéristiques géologiques locales (déferrisation, démanganisation, neutralisation, ...), la sensibilité de la ressource (désinfection) ou son état de dégradation (élimination des nitrates et/ou des phytosanitaires notamment).

L'approvisionnement en eau potable du territoire est assuré grâce à **9 captages d'eaux souterraines**, et **4 prises d'eaux de surface dont une à l'arrêt**. Ces derniers sont :

- la retenue de Pont-Sal (300 m³/h, arrêt fin 2012),
- la retenue de Trégat (400 m³/h),
- la retenue de Noyal (1000 m³/h),
- la rivière du Liziec (300 m³/h).

Les informations ci-après sont issues des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de distribution de l'eau potable 2012 de chacune des structures porteuses du territoire.



Volumes vendus d'eau potable et taux de rendement du réseau par SIAEP

(Source : RPQS 2012)

Une production d'eau potable supérieure aux consommations ...

- Capacité de production du territoire est de 46 440 m³/j : cette capacité peut varier en fonction du contexte météorologiques et de la capacité de prélèvement dans les cours d'eau.
- Une production de 7 700 000 m³ pour une consommation de 6 370 000 m³ : le territoire de Vannes agglo est un secteur producteur et la ville de Vannes est le principal contributeur du territoire

Des échanges d'eau importants en interne et en externe

Au total en 2012, environ 1 840 000 m³ ont été échangés sur le territoire de Vannes agglo ; 325 000 m³ ont été exportés hors du territoire et 1 250 000 ont été importés sur le territoire. Ces chiffres représentent les volumes globaux échangés, ils intègrent aussi les volumes d'eau qui transitent dans le réseau du territoire.

Le territoire est un producteur et aussi exportateur :

- **Avec des situations locales différenciées**, à savoir :
 - La ville de Vannes qui est le principal producteur du territoire et détient des capacités importantes en termes de ressource et de moyens de production d'eau potable. En effet, même en période de pointe de consommation (période touristique), la ville dispose encore d'une marge de production supplémentaire. Notons que la ville de Vannes a une politique de reconquête des eaux souterraines visant à ce que la contribution de ces eaux à la production totale passe de *(donnée à valider)*.
 - Le SIAEP Meucon / Saint Avé, bien que peu concerné par les pics de consommation touristique est dépendant des importations lors des étiages et étudie la possibilité de développer de nouvelles ressources car les prélèvements dans leur configuration actuelle ne peuvent pas être augmentés.
 - Les pics de consommation touristique se concentrent sur Vannes, et Vannes Ouest, pour le SIEAP de Rhuys c'est surtout les communes hors Vannes agglo (Le Hézo et et Surzur étant moins impactées par les pics de consommation touristiques).
- Néanmoins, les volumes échanges dans et en dehors du périmètre du SCoT reflète **un besoins lors des pics de consommation estivale notamment sur la zone côtière et une dépendance aux importations pour compenser les étiages**. Ces importations, provenant pour l'essentiel de l'usine d'Arzal (65%). Les pics de consommation sont relativement circonscrits dans le temps puisque ils interviennent une à 2 semaines par an (qui s'étendent au plus fort durant une semaine autour du 15 août et du 14 juillet) sur une période touristique totale d'environ 6 à 8 semaines par an. Les déficits observés ne sont pas chroniques et donc pas structurels. Ce contexte pose la question des moyens de gestion de ces pics : est-il nécessaire ou adapté de développer significativement la ressource globale pour des pics de consommation très courts? ou ne faut-il pas continger ces pics par des solutions spécifiques (économie d'eau, partage de l'eau...).
- **Les interconnexions permettent une sécurisation de l'alimentation**. D'un point de vue prospectif Eau Du Morbihan a engagé une réflexion sur les besoins futurs (à horizon 2030) à l'échelle du département. Sur la base des projections des SCoT, le réseau fonctionne à plein avec peu de marge de sécurité. Il en ressort des enjeux, confirmés par le projet de SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, à savoir :
 - Poursuivre les échanges d'eau entre Eau du Morbihan et la Ville de Vannes,
 - Poursuivre voire développer les imports extérieurs de l'IAV et du Blavet,
 - Développer des ressources alternatives à des fins de sécurisations locales afin de diminuer le dépendance aux importations et apporter de la souplesse de gestion de crise (recherche des eaux souterraines (sur la presqu'île de Rhuys) ; Mobilisation de ressource (carrière de Liscuit à Saint-Avé).

Des projets à prendre en compte

Les principaux projets du territoire en cours ou programmés sont :

- Usine de Pont Sal : La retenue de Pont-Sal n'est plus concernée par des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (arrêt de la production fin 2012 - arrêt programmé depuis 2003). Le devenir de l'ouvrage est à l'étude.
- Usine de Trégat : Une nouvelle unité à 400 m³/h est en construction sur Treffléan pour remplacer l'usine actuelle trop vétuste - les travaux sont envisagés pour 2015.
- Vannes : augmentation des prélèvements d'eau souterraine des captages de Meucon-Grand Champ pour atteindre 1 650 000 m³/an en année moyenne (passage de l'usine de Lesvellec à 400 m³/h).
- Séné : réflexion pour renforcer la production du captage de Trefllis (pas de décision prise).
- Saint-Avé : projet de reconversion de la carrière de Lescuit (4 000 000 m³ soit environ 100 000 EH).

L'arrêt de l'usine de Pont Sal devrait entraîner l'importation d'eau en provenance notamment de Hennebont.

Le projet de la carrière de Lescuit permettrait un apport non négligeable pour le territoire et en particulier la région de la presqu'île de Rhuys dont l'usine de Trégat est mise à l'arrêt en période estivale. Cependant, le remplissage de cette carrière est lent (15 à 20 ans) ; d'autres solutions doivent donc être envisagées (projet de prélèvement du Liziec en période de hautes eaux). De plus, la retenue de Noyal permet de limiter le déficit estival avec un complément de 2 000 000 m³ mobilisables.

✧ Protection de la ressource

Les captages d'eau peuvent faire l'objet de **périmètre de protection**. Sur le territoire géré par Eau du Morbihan, **88%** des 42 unités de production à partir d'eau souterraine et **69%** des 16 usines de production à partir d'eaux superficielles sont protégées par Déclaration d'Utilité Publique, soit une protection sur environ **83% des ouvrages**. Concernant les autres installations, les démarches sont en cours.

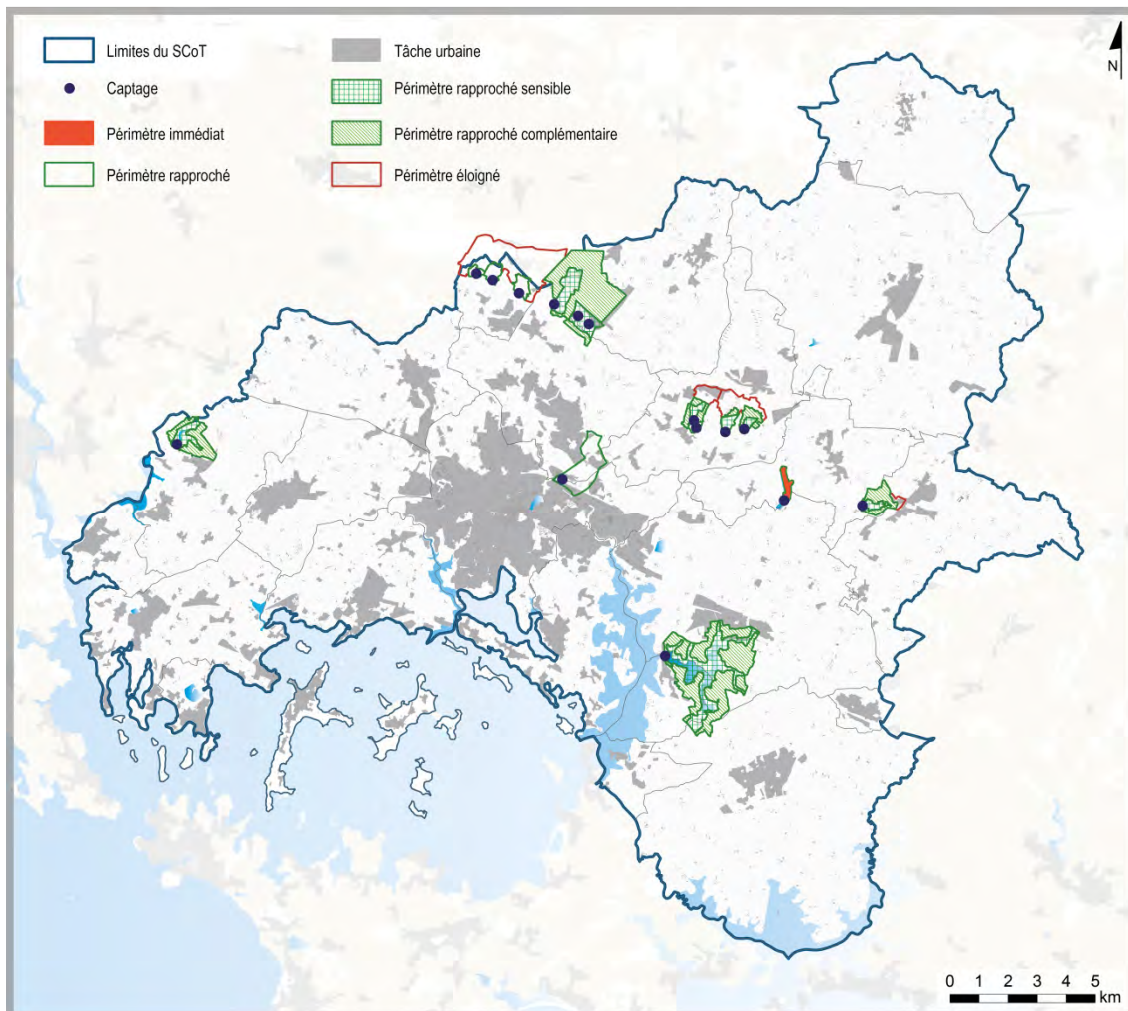
Sur le territoire, l'ensemble des captages sont protégés.

Les périmètres de protection (PP) sont destinés à prévenir les contaminations ponctuelles ou accidentelles par des substances polluantes autour des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités publiques.

On distingue trois types de périmètre :

- Le **périmètre de protection immédiate (PPI)** dans lequel toutes les activités sont interdites en dehors de celles qui sont en liaison directe avec l'exploitation du captage. Les terrains compris dans ce périmètre doivent être acquis en pleine propriété par le bénéficiaire du périmètre. Sa surface est de 1 000 m² en moyenne.
- Pour les eaux souterraines, le **périmètre de protection rapprochée (PPR)** dont l'étendue est calculée après l'évaluation des caractéristiques hydrogéologiques du secteur (nature de la roche, fissure, ...), de la vulnérabilité de la nappe et des risques de pollution. Pour les eaux de surface l'étendue est définie sur la base d'un temps de transfert des pollutions véhiculées par le cours d'eau. Il s'agit de quelques kilomètres en amont de la prise d'eau. Les terrains compris dans ces périmètres font l'objet de servitudes. Certaines activités sont interdites, d'autres sont réglementées, soumises à des conditions d'exploitation ou des prescriptions destinées à la protection des eaux (techniques d'assainissement des eaux usées, stockage de produits dangereux, épandages, ...).
- Le **périmètre de protection éloignée** renforce le précédent contre les pollutions permanentes ou diffuses, à des distances plus éloignées du lieu de captage, mais il n'est que facultatif.

Dans le cas des captages d'eau souterraine, la mise en place des prescriptions des périmètres de protection peut améliorer notablement la qualité des eaux brutes, en particulier pour le paramètre nitrates.



Les périmètres de protection des captages d'eau

✧ Qualité de l'eau distribuée

À l'échelle départementale, la qualité de l'eau distribuée est l'une des meilleures en France selon un rapport du Ministère de la Santé. Pour exemple, aucun dépassement en nitrates n'a été observé depuis 2001.

Le rapport annuel 2012 de « Eau du Morbihan » présente les résultats des prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial (portant sur la sortie usine). Ces résultats confirment la **qualité satisfaisante de l'eau distribué e** sur le territoire.

Périmètre initial	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico- chimiques (P201.1)
COM DE COM. DE PLOUAY	100%	100%
COM DE COM. DE BELLE-ILE-EN-MER	100%	80%
GOURIN	100%	77%
PONTIVY	100%	100%
SAEP DE SERENT-LIZIO	100%	100%
SIAEP D' ELVEN	100%	100%
SIAEP D' HENNEBONT-PORT LOUIS	100%	93%
SIAEP DE BAUD	100%	86%
SIAEP DE GRANDCHAMP	100%	100%
SIAEP DE L' ELLE	100%	100%
SIAEP DE LA BASSE VALLEE DE L' OUST	100%	100%
SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS	100%	100%
SIAEP DE LA REGION DE MAURON	100%	100%
SIAEP DE LA TRINITE-PORHOET	100%	100%
SIAEP DE MOUSTOIR-REMUNGOL	100%	80%
SIAEP DE NOYAL-PONTIVY ET CLEGUEREC	100%	92%
SIAEP DE PLOERMEL	100%	93%
SIAEP DE SAINT-AVE-MEUCON	-	100%
SIAEP DE SAINT-JEAN-BREVELAY	100%	100%
SIAEP DE VANNES-OUEST	100%	100%
SIAEP DU PAYS DE LOCMINE	100%	100%
SIAEP DU ROC SAINT-ANDRE	100%	100%
SMAEP DE REGUINY-RADENAC	100%	100%
SYNDICAT MIXTE D' AURAY-BELZ-QUIBERON	100%	100%
SIAEP DE LA REGION DE CARENTOIR	100%	100%
SIAEP DE LA REGION DE MUZILLAC	100%	100%
SIAEP DE QUESTEMBERT	100%	100%
SIAEP DE SAINT-JACUT-LES-PINS	100%	100%
SIAEP DU PAYS DE GUER	100%	100%
PLUVIGNER	100%	100%
GUISCRUFF	100%	100%
SIAEP DE GUEMENE SUR SCORFF	100%	100%

2.2 L'assainissement des eaux usées

✧ L'assainissement collectif

Contexte réglementaire (source : SAGE Golfe du Morbihan)

L'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pose le principe selon lequel « **les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées** ». A ce titre, elles établissent un **schéma d'assainissement** comprenant, avant la fin de l'année 2013, un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. Il leur revient également d'assurer le **contrôle des raccordements** au réseau public de collecte.

Les objectifs généraux en matière d'assainissement des eaux usées sont fixés par la **Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)** du 21 mai 1991 transposées en droit français dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) et du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

La directive ERU impose la collecte et le traitement des eaux usées et fixe un niveau de traitement et un échéancier à respecter en fonction de :

- la taille des agglomérations ;
- la sensibilité de l'écosystème récepteur

L'ensemble du périmètre du SAGE du Golfe du Morbihan est classé en « **zone sensible** » au sens de la directive ERU compte tenu des risques d'eutrophisation. Ce classement impose aux agglomérations de plus de 10 000 équivalent-habitant (EH) un traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (traitement tertiaire).

Le SDAGE Loire Bretagne prévoit également plusieurs dispositions relatives à l'assainissement collectif des eaux usées dont les principales sont :

- Disposition 3A1 « poursuivre la réduction de rejet ponctuel » qui précise les normes de rejet dans les milieux aquatiques pour le phosphore total.
- Disposition 3A2 « Renforcer l'autosurveillance des rejets »
- Disposition 3 C « Développer la métrologie des réseaux »

Les structures de gestion

Sur le périmètre du SCoT, la compétence assainissement collectif est assurée par :

- **Par des communes** : Meucon, Monterblanc, Plescop, Saint Nolff, Séné, Trédion, et Vannes ;
- **Par des syndicats intercommunaux** : SIAEP de la Presqu'île de Rhuys et SIAEP Vannes Ouest

L'exploitation des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseau) est assurée dans une grande majorité des cas par un exploitant privé (ex : la SAUR).

Zonage d'assainissement

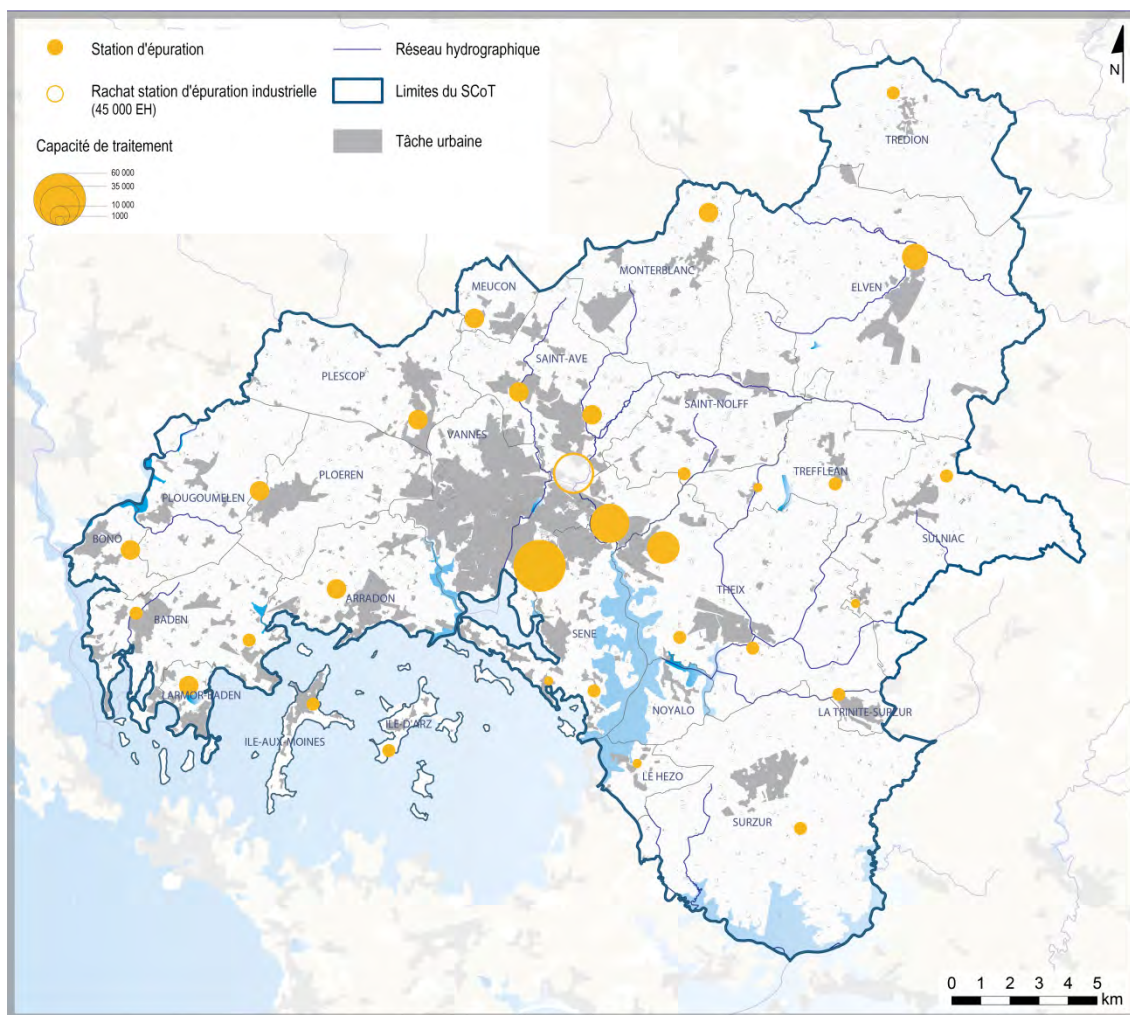
Conformément à l'article L-2224.8 du CGCT, les communes doivent se doter d'un zonage d'assainissement des eaux usées. Il spécifie pour chaque zone urbanisée ou à urbaniser l'assainissement le mieux adapté en différenciant les zones relevant de l'assainissement collectif de celles relevant de l'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être approuvé par le conseil municipal après enquête publique pour devenir opposable aux tiers. Il est annexé au document d'urbanisme.

L'ensemble du territoire est couvert par une étude de zonage. Certaines études anciennes sont cependant en cours d'actualisation.

Commune	Diagnostic des réseaux d'eaux usées	Schéma directeur d'eaux usées
ARRADON	Réalisé (2008)	Réalisé
BADEN	Réalisé (2009)	Réalisé
ELVEN		
ILE-AUX-MOINES	Réalisé (2002)	Réalisé
ILE-D'ARZ	En cours (2011)	Réalisé
LARMOR-BADEN	Réalisé (2002)	En cours
LA TRINITE-SURZUR	Réalisé (2008)	Réalisé
LE BONO	Réalisé (2009)	Réalisé
LE HEZO	Réalisé (2009)	Réalisé
MEUCON	Réalisé (2009)	-
MONTERBLANC	En cours (2010)	En cours
NOYALO		
PLESCOP	Réalisé (2009)	Réalisé
PLOEREN	Réalisé (2001)	-
PLOUGOUMELLEN		
SAINT-AVE	Réalisé (2009)	Réalisé
SAINT-NOLFF	En cours (2010)	Réalisé
SENE	Réalisé (2007)	-
SULNIAC		
SURZUR	Réalisé (2008)	Réalisé
THEIX	Réalisé (2008)	Réalisé
TREDION		
TREFFLEAN	Réalisé (2008)	Réalisé
VANNES	Réalisé (2011)	Réalisé

Le parc épuratoire

Le territoire de l'Agglomération de Vannes compte **29 stations d'épuration**. Seules 3 communes n'en sont pas équipées : **La Trinité-Surzur** (station fermée en 2013), **Noyal** et **Plougoumelen**. À noter que ces communes disposent d'installations intercommunales (Noyal avec Theix et Plougoumelen avec Le Bono).



Localisation des stations d'épuration
(Source : Portail de l'assainissement)

Le parc épuratoire représente une **capacité nominale totale de traitement de 206 877 EH**.
(Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2013).

Les 2 stations de la ville de Vannes, principal pôle urbain, disposent d'une capacité de traitement d'environ **95 000 EH** soit **45% de la capacité totale** du territoire.

Filière de traitement de l'eau	Nombre / proportion par rapport au parc total	Capacité (en EH) / Proportion par rapport à la capacité totale
Boues activées	16 soit 54%	179 850 soit 87%
Lagunage naturel	13 soit 43%	21 533 soit 10%
Filtre biologique	1 soit 3%	7 000 soit 3%

Le parc épuratoire est dominé par les ouvrages de type « **boues activées** » (plus de **50% des ouvrages**) pour une capacité totale de traitement de près de **87%**.

Les stations de type « lagunage » représentent **43%** du parc épuratoire pour une capacité de traitement de seulement **10%** de la capacité nominale. Ce type d'ouvrage classiquement utilisé pour le traitement des petits flux (< à 1 000 éq-hab.) est largement utilisé pour l'assainissement des petits bourgs.

Les filières de type « filtre » (**3 %** des ouvrages répertoriés) sont des stations de taille extrêmement réduite (quelques dizaines d'équivalents habitants) utilisées pour l'assainissement des écarts en « semi-collectif ». Ce type de filière connaît un développement croissant depuis la mise en œuvre des études de zonage d'assainissement.

Sur le territoire, seule **1 station ne présenta it pas en 2012 une conf ormité en termes de performance et en é quipement (stockage)** en 2012. Il s'agit de la station d'épuration de Pont Claou à Baden.

De plus, **10 stations ont subi un dé passement** de leur capacité nominale. Cependant, le constat de dépassement n'est souvent uniquement lié à un « pic » de charge en période estivale. La station de l'île aux Moines présente ainsi une charge organique moyenne sur l'année inférieure à la charge maximale observée l'été. Ce constat est à prendre en compte pour plusieurs autres stations dont la charge organique moyenne laisse apparaître une disponibilité parfois importante, à l'opposé de ce que laisse penser les données de charge maximale en entrée qui représentent la semaine la plus chargée de l'année.

Cependant, la conformité des rejets de ces stations montre par ailleurs que ces charges ponctuelles ont pu être traitées correctement par les ouvrages.

Il faut noter que la charge hydraulique des stations, plus importante, est en moyenne sur le territoire de 75 à 80% avec de rares dépassements.

Le tableau ci-dessous décrit les stations du territoire et leur conformité en 2012.

Communes	Nom de la STEP	Capacité (en EH)	Charge organique maximale en entrée (en EH)	Charge organique entrante moyenne annuelle 2012 (en EH)	Capacité résiduelle moyenne (en EH)	Conformité
ARRADON	Prat Cadic	7000	6832	4420	2580	Oui
BADEN	Pont Claou	2700	728	465	2235	Non (2012)
	Bourgerel	2400	5300	3123	-723	Oui
ELVEN	Kerloré	10000	4994	4500	5500	Oui
ILE-AUX-MOINES		2250	3220	933	1317	Oui
ILE-D'ARZ		1560	2618	653	907	Oui
LARMOR-BADEN	La Saline	5000	1907	1007	3993	Oui
LE BONO	Manélio	7000	3300	1792	5208	Oui
LE HEZO		600	601	1442	-842	Oui
MEUCON		5000	2900	-	-	Oui
MONTERBLANC	Kerbloquin	5000	1424	1250	3750	Oui
PLESCOP	Le Moustoir	6000	3440		6000	Oui
PLOEREN	Les deux moulins	6417	9792	4277	2140	Oui
SAINT-AVE	Beauregard	7000	7446	3600	3400	Oui
	Lesvellec	6600	8604	4933	1667	Oui
SAINT-NOLFF	Pont Boterf	4400	4045	3266	1134	Oui
SENE	Mousterian	600	194	-	-	Oui
	Montsarrac	1000	837	-	-	Oui
SULNIAC	Kermartin	3100	1957	1570	1530	Oui
	Le Gorvello	600	269	269	331	Oui
SURZUR	Trévinéc	3000	4155	2934	66	Oui
THEIX	Le Saindo	17000	12691	8121	8879	Oui
	Lanfloy	2500	1480	654	1846	Oui
	Le Grazo	2100	2022	1542	558	Oui
TREDION	Les douves du château	1500	925	-	-	Oui
TREFFLEAN	Bourg	1000	663	615	385	Oui
	Bizole	300	-	-	-	-
VANNES	Tohannic	60000	73693	48000	12000	Oui
	Le Prat	35000	20716	7000	28000	Oui
TOTAL (en EH)		206 627	186 753			

Il convient également de citer les projets suivants :

- Fermeture prévue des stations de Baden/Ile aux Moines/Larmor-Baden/Arradon (soit - 19350 EH) pour une extension de la station de Baden (Bourgerel) de 2400 à 19 000 EH (calibrée sur les pics estivaux estimés à 19 000 EH).
- La Trinité-Surzur : station fermée début 2013 ; transfert des eaux vers Lauzach (6000 EH / hors territoire de Vannes agglo).
- Le Hézo : transfert des eaux vers Sarzeau prévu en 2014.
- Surzur : projet d'extension de la station à 6500 EH pour la fin 2015.
- Theix : projet de transfert des effluents du bassin versant de Theix vers la station d'épuration du Saindo après extension de sa capacité de traitement de 17 700 à 27 000 EH, suppression de la station d'épuration du Grazo (2 000 EH) et déclassement à moins de 2 000 EH avant suppression à terme du lagunage de Lanfloy (2 500 EH).
- Treffléan : extension de la station du bourg à 2000 EH.

A noter que l'ensemble de ces projets permet l'extension du parc épuratoire du territoire de **8 750 EH**.

Un renforcement des exigences réglementaires ...

Il est à noter le renforcement de la réglementation (DCE) notamment au regard de l'acceptabilité du milieu récepteur. C'est le cas, notamment dans le cas de petits bassins versants avec de faibles débits, et dans un contexte littoral plus général avec de nombreuses zones humides (qui sont des milieux hyper réactifs), des enjeux conchylicoles et touristiques majeurs.

Ainsi, la commune de St Avé verra d'ici 2027 une réduction significative de la capacité de ses stations. La capacité épuratoire totale passera de 13 600 EH à seulement 2 800 EH.

Il en ressort plusieurs enjeux :

- **Améliorer les équipements actuels** pour maintenir une capacité de traitement suffisante (qualité des rejets, volumes, mettre en œuvre des nouvelles techniques, mutualiser pour des installations plus performantes).
- **Mener une campagne de travaux sur l'ensemble du réseau en amont** (diminution des eaux parasites, amélioration des postes de refoulement, renforcement des systèmes séparatifs, meilleure gestion des ouvrages eaux pluviales, mutualisation ...).
- **Agir en aval et en amont sur la reconquête plus globale des milieux** (restauration de cours d'eau améliorant leur faculté épuratoire et leur autorégénération, amélioration des continuités écologiques, préservation des zones humides (notamment en tête de bassin versant, rôle de filtre et de tampon), préservation des talus, des haies, limitation de l'imperméabilisation, ...).
- Par ailleurs, **la gestion des sous-produits d'épuration** dont les boues est posée (augmentation des durées de stockage, réduction des périodes d'épandage, cas de création de nouvelle STEP, ...).

✧ L'assainissement non collectif

Contexte réglementaire (Source : SAGE Golfe du Morbihan)

Le cadre réglementaire applicable aux dispositifs d'assainissement non collectif a été défini par la Loi sur l'eau de 1992. Il a fait l'objet de nombreuses et récentes modifications dont les principales ont portés sur :

Les obligations des collectivités compétentes :

- Les communes doivent établir un zonage d'assainissement pour identifier les zones relevant de l'assainissement non collectif et celles de l'assainissement collectif.

- Les communes sont compétentes pour contrôler les installations d'assainissement non collectif. Pour ce faire, elles devaient créer des **Services Publics d'Assainissement Non Collectif (S PANC) avant le 31 décembre 2005** Ils sont chargés du contrôle des installations neuves et du bon fonctionnement des installations existantes. Ils peuvent également de façon facultative prendre en charge les compétences « entretien » et « réhabilitation ».
- Toutes les installations doivent avoir été contrôlées **au moins une fois avant le 31 décembre 2012** (article L1331-11-1 issu de la LEMA).
- **Le contrôle des installations doit être réalisé tous les 10 ans au maximum.** Cette périodicité est définie pour chaque SPANC. La fréquence conseillée est de 4 ans et correspond à la durée moyenne entre 2 vidanges.

Les obligations des particuliers :

- **L'obligation de disposer d'installations en bon état de fonctionnement** pour les particuliers dont les habitations ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement
- Depuis le 1er janvier 2011, **un rapport de contrôle de l'ANC est obligatoire lors d'une vente immobilière**. L'acquéreur a un délai d'1 an pour faire les travaux de mise en conformité. (Article 160 Loi de Grenelle)
- Depuis le 1er mars 2012, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire **une attestation de conformité de son projet d'ANC** (art. R 431 -16 du code de l'urbanisme).

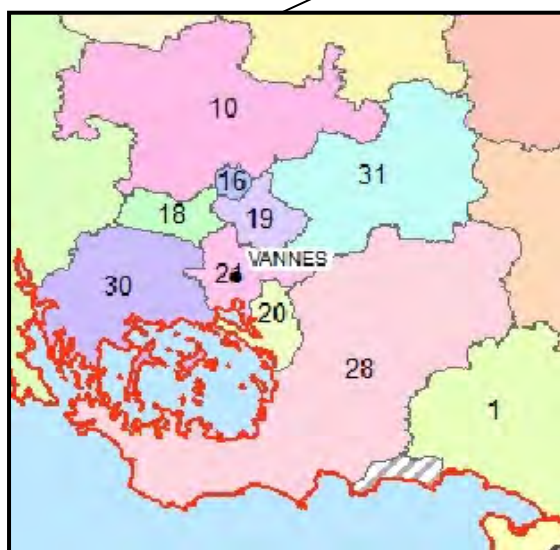
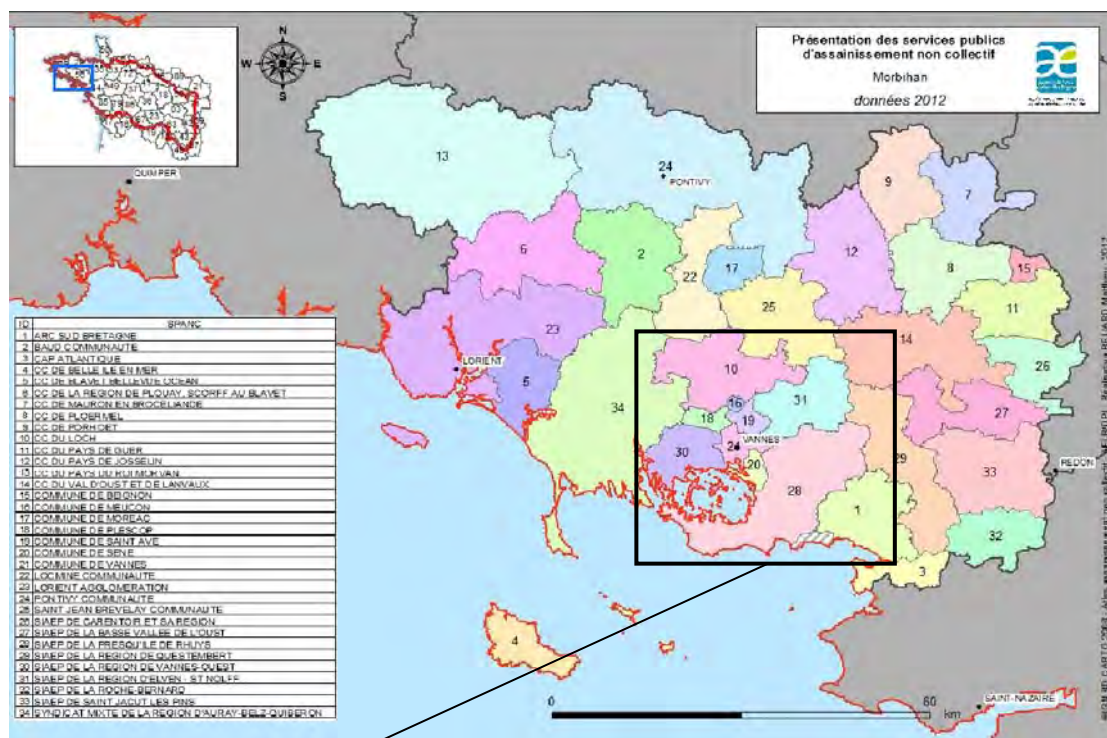
Depuis le 1er juillet 2012, les nouveaux arrêtés ont permis d'homogénéiser les critères et méthodes de contrôle :

- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixe les **prescriptions techniques** applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5. Il précise que l'infiltration des eaux traitées dans le sol ou l'irrigation souterraine de végétaux dans la parcelle doivent toujours être privilégiée (à condition que le sol le permette)
- L'arrêté du 27 avril 2012 précise les **modalités de l'exécution de la mission de contrôle** des installations d'assainissement non collectif. En l'absence de définition de zonages (zone à enjeux sanitaires ou environnementaux), les installations classées non conformes n'ont plus aucun délai pour la réalisation des travaux de réhabilitation - sauf en cas de vente où le délai est porté à 1 an.

Les structures de gestion

Sur le territoire du SCoT, les compétences pour l'assainissement non collectif est assurée par :

- **Le SIAEP de la Presqu'île de Rhuys** pour les communes de Noyal, Le Hézo, Surzur, La-Trinité-Surzur, Theix, Treffléan et Sulniac,
- **Le SIAEP de la région de Vannes Ouest** pour les communes d'Arradon, Ploeren, Plougoumen, Baden, Le Bono, l'Île aux Moines, l'Île d'Arz et Larmor-Baden,
- **Le SIAEP de la région d'Elven-St-Nolff** pour les communes de Monterblanc, St-Nolff, Elven et Trédion,
- **La commune de Plescop,**
- **La commune de Vannes,**
- **La commune de Séné,**
- **La commune de Meucon,**
- **La commune de Saint-Avé.**



16	COMMUNE DE MEUCON
17	COMMUNE DE MOREAC
18	COMMUNE DE PLESCOP
19	COMMUNE DE SAINT AVE
20	COMMUNE DE SENE
21	COMMUNE DE VANNES
22	LOCMINE COMMUNAUTE
23	LORIENT AGGLOMERATION
24	PONTIVY COMMUNAUTE
25	SANT JEAN BREVELAY COMMUNAUTE
26	SIAEP DE CARENTOIR ET SA REGION
27	SIAEP DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST
28	SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS
29	SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT
30	SIAEP DE LA REGION DE VANNES-OUEST
31	SIAEP DE LA REGION D'ELVEN - ST NOLFF

Localisation des SPANC
(Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2012)

Les SPANC ont fourni les informations suivantes :

Communes	Nombre de logements en ANC (assainissement non collectif)	Part de l'ANC (en %)
ARRADON	429	14
BADEN	825	30
ELVEN	717	30
ILE-AUX-MOINES	355	35
ILE-D'ARZ	15	3
LA TRINITE-SURZUR	29	5.8
LARMOR-BADEN	104	10
LE BONO	87	6
LE HEZO	30	7.4
MEUCON		
MONTERBLANC	468	40
NOYALO	30	10.5
PLESCOP	576	20
PLOEREN	569	18
PLOUGOUMELEN	438	39
SAINT-AVE	424	10
SAINT-NOLFF	506	33
SENE		
SULNIAC	449	31.9
SURZUR	361	21.5
THEIX	646	22.6
TREDION	301	61
TREFFLEAN	335	41.3
VANNES	485	1,35

Le territoire présente de fortes disparités de part de l'assainissement collectif selon les communes. Ainsi la ville de Vannes présente une proportion de 1,3% alors que la commune de Trédion affiche une part de l'ANC de plus de 60%.

Commune	Nombre de contrôles	Taux de conformité
ARRADON	415	Conformes : 203 Non-conformes : 212 soit 51%
BADEN	787	Conformes : 393 Non-conformes : 394 soit 50%
ELVEN	717	
ILE-AUX-MOINES	334	Conformes : 334 Non-conformes : 120 soit 64%
ILE-D'ARZ	13	Conformes : 5 Non-conformes : 8 soit 62%

LA TRINITE-SURZUR	29	Conformes : 20 Non-conformes : 9 soit 31%
LARMOR-BADEN	100	Conformes : 27 Non-conformes : 73 soit 73%
LE BONO	82	Conformes : 36 Non-conformes : 46 soit 56%
LE HEZO	30	Conformes : 27 Non-conformes : 3 soit 10%
MEUCON		Conformes : Non-conformes :
MONTERBLANC	468	
NOYALO	30	Conformes : 23 Non-conformes : 7 soit 23%
PLESCOP	576	Conformes : 308 Non-conformes : 265 soit 46%
PLOEREN		Conformes : Non-conformes :
PLOUGOUMELEN		Conformes : Non-conformes :
SAINT-AVE	424	Conformes : 400 Non-conformes : 24 soit 5,7%
SAINT-NOLFF	506	
SENE		Conformes : Non-conformes :
SULNIAC	131	Conformes : 117 Non-conformes : 14 soit 11%
SURZUR	361	Conformes : 252 Non-conformes : 109 soit 30%
THEIX	195	Conformes : 172 Non-conformes : 23 soit 12%
TREDION	301	Inconnu
TREFFLEAN	95	Conformes : 87 Non-conformes : 8 soit 8%
VANNES	485	Conformes : 98 Non-conformes : 387 soit 80% dont 10% dans un état inacceptable
Total SCoT	6079	Conformes : 2492 Non-conformes : 1702 soit 41%

Sur l'ensemble des contrôles des installations réalisés sur le territoire, le taux de conformité s'élève à environ 40%. Cependant, seules 6079 installations ont fait l'objet de contrôles ; il est donc nécessaire de renforcer ces démarches afin d'avoir une vision plus fine du territoire.

2.3 La gestion des eaux pluviales

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

✧ Contexte réglementaire

La réglementation sur la gestion des eaux pluviales s'est relativement renforcée ces dernières années aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale :

- l'article L-2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) oblige les collectivités compétentes à réaliser un **zonage d'assainissement pluvial**.
- le décret du 17 juillet 2006 exige la réalisation d'un **dossier dit « loi sur l'eau »** pour tout projet d'une superficie supérieure à 1ha (rubrique 2.1.5.0). Ce dossier permet de connaître les mesures prises par l'aménageur pour limiter l'impact du rejet d'eaux pluviales sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II) a donné la possibilité aux communes ou leur établissement public de créer un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines (art. L. 2333-97 à L. 233-101 du CGCT). Cette disposition a été rendue applicable par le décret n° 2011-815 du 6 juillet 2011 qui définit et encadre les modalités d'application de la taxe.
- le SDAGE Loire-Bretagne, dans sa disposition 3D-2, préconise également la limitation des débits restitués en aval des projets. Il précise que le rejet des eaux de ruissellement sera opéré dans le respect des débits et charges polluantes acceptables par les réseaux et milieux aquatiques, et pour le Massif Armoricaïn dans les limites des débits suivants pour une pluie de retour de 10 ans :
 - 20 l/s maximum pour un aménagement de 1 à 7 ha ;
 - 3 l/s/ha pour un aménagement > à 1 ha.
- La disposition 3D-4 du SDAGE demande par ailleurs aux communes ou agglomérations de plus de 10 000 habitants, la cohérence entre le plan de zonage pluvial et les prévisions d'urbanisme est vérifiée lors de l'élaboration et de chaque révision du plan local d'urbanisme (PLU)
- Le SMVM du Golfe du Morbihan, dans son point 1.1.c, précise que les communes ou leurs groupements doivent élaborer un schéma de gestion des eaux pluviales et contrôler les branchements particuliers ;

✧ Outils de connaissance de la maîtrise des eaux pluviales

Sur le SAGE Golfe du Morbihan - Ria d'Étel, la compétence eaux pluviales est exercée par les communes. Depuis quelques années, elles tendent davantage à se saisir de la question avec une connaissance accrue des équipements et la définition d'une politique de gestion des eaux pluviales.

Elles s'appuient sur la réalisation de deux outils complémentaires :

Le **zonage d'assainissement pluvial**, outil de planification, qui permet

- D'inscrire obligations et prescriptions pour maîtriser les eaux pluviales
- De s'assurer d'un développement urbain compatible avec les contraintes hydrauliques.

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales est une obligation légale et réglementaire des collectivités. Il doit être approuvé par le conseil municipal après enquête publique pour devenir opposable aux tiers. Il est annexé au document d'urbanisme.

Conformément à l'article L-2224.10 du CGCT, le zonage d'assainissement pluvial doit délimiter :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales ;

- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales lorsque la pollution qu'elles apportent peuvent nuire aux milieux aquatiques.

Le **Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP)** qui permet :

- De mieux comprendre le fonctionnement hydraulique des équipements (diagnostic de réseau et des ouvrages hydrauliques)
- D'établir un programme de travaux et d'investissements pour résoudre les problèmes existants et aménager les zones d'urbanisation future

Cet outil est complémentaire au zonage d'assainissement mais il n'a pas de caractère obligatoire. La réalisation du schéma directeur repose sur un travail de terrain exhaustif qui aboutit à la réalisation d'un plan de réseau complet. Le fonctionnement des équipements hydrauliques est ensuite étudié en situation existante et future par modélisation hydraulique. Les résultats de la modélisation servent de base pour la réalisation d'un programme hiérarchisé de travaux.

Sur le territoire, 13 communes ont réalisé un SDAP, 7 sont en cours de réalisation et seules 4 communes (Elven, Ile d'Arz, Sulniac et Treffléan) ne disposent pas de ce schéma.

Commune	Schéma directeur d'eaux pluviales
ARRADON	Réalisé
BADEN	En cours
ELVEN	-
ILE-AUX-MOINES	Réalisé
ILE-D'ARZ	-
LARMOR-BADEN	En cours
LA TRINITE-SURZUR	En cours
LE BONO	Réalisé
LE HEZO	Réalisé
MEUCON	En cours
MONTERBLANC	Réalisé
NOYALO	Réalisé
PLESCOP	Réalisé
PLOEREN	En cours
PLOUGOUMELLEN	Réalisé
SAINT-AVE	Réalisé
SAINT-NOLFF	En cours
SENE	Réalisé
SULNIAC	-
SURZUR	Réalisé
THEIX	En cours
TREDION	Réalisé
TREFFLEAN	-
VANNES	Réalisé

3. QUALITE DE L'EAU

3.1 La Directive Cadre sur l'Eau : l'atteinte du « bon état »

(source : SAGE Golfe du Morbihan)

✦ Principes généraux

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre sur l'Eau s'évalue à l'échelle de la masse d'eau, unité au fonctionnement homogène et unité d'évaluation de l'état des eaux. Attention, cette unité d'évaluation est à distinguer du bassin versant qui est l'unité d'action ou de gestion.

La Directive Cadre sur l'Eau identifie les différentes catégories de masses d'eau (ME) et fixe des délais pour l'atteinte du bon état. L'identification des différentes masses d'eau ainsi que l'échéance à laquelle le bon état doit être atteint sont fixées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Techniquement, le bon état des eaux est atteint quand :

- Pour les eaux de surface (cours d'eau, plan d'eau, estuaire et eau côtière), l'état écologique et l'état chimique sont bons.
- Pour les eaux souterraines, l'état quantitatif et l'état chimique sont bons.

✦ L'état écologique

Le bon état écologique correspond au bon fonctionnement des écosystèmes du milieu aquatique. La qualité écologique se base sur l'étude de différents paramètres :

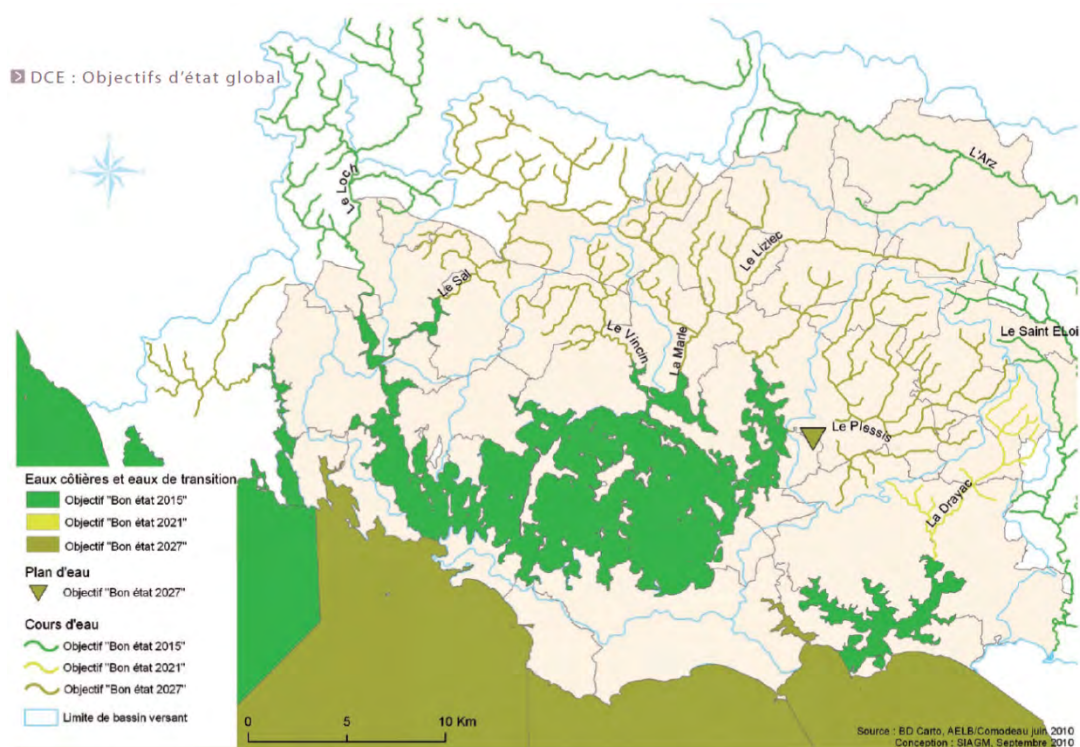
- Les paramètres biologiques (algues, invertébrés, poissons, ...),
- Les paramètres physico-chimiques,
- Les éléments de qualité hydro morphologique soutenant la biologie, pour les masses d'eau en très bon état.

✦ L'état chimique

La qualité chimique dépend de la présence, en plus ou moins grande quantité, de 41 substances ayant un impact notoire sur l'environnement :

- 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE),
- 8 substances dangereuses (annexe IX).

Le 12 août 2013, la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil, modifiant les directives 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et 2008/105/CE du 16 décembre 2008 en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau, a été adoptée. Cette nouvelle directive ajoute douze nouvelles substances afin de compléter la liste des 33 substances prioritaires pour lesquelles les Etats membres doivent respecter les normes de qualité environnementale (NQE).



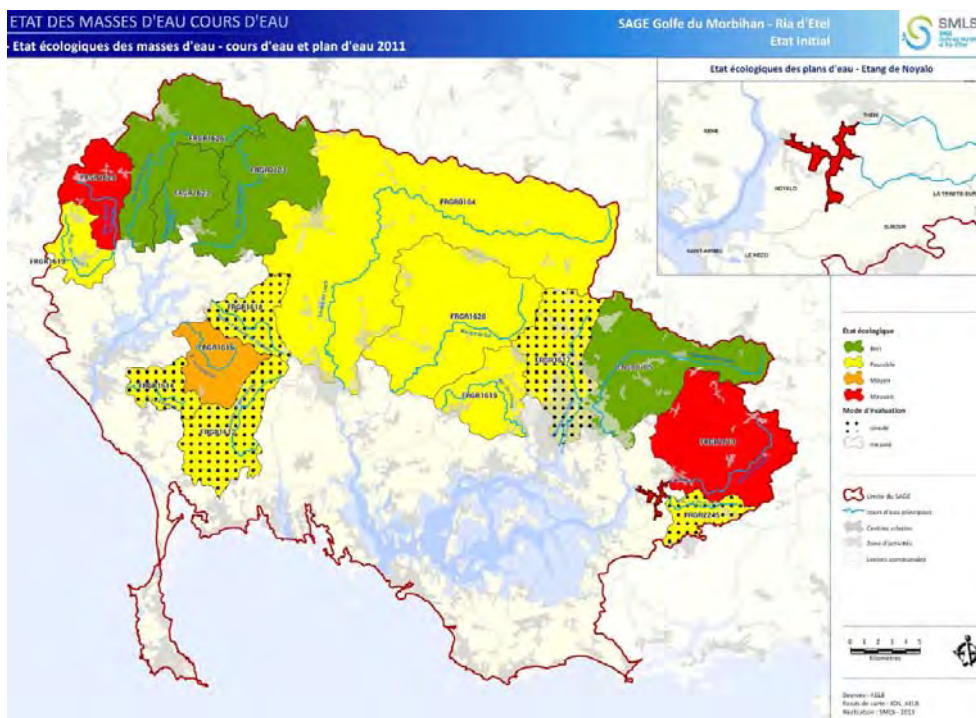
DCE : Objectifs d'état global (Diagnostic PNR Golfe du Morbihan - SIAGM, 2010)

3.2 Qualité des cours d'eau

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

✦ Etat écologique des masses d'eau

Le territoire de Vannes agglo est directement concerné par neuf masses d'eau superficielles dont l'état écologique a été évalué sur la période 2010-2011. Au vu des données collectées, ces masses d'eau présentent globalement un état écologique moyen (cf carte). Ces données sont globalement stables par rapport à celles enregistrées sur la période précédente hormis pour le Govello et l'Arz dont l'état s'est dégradé.



Source : SAGE du Golfe du Morbihan, 2013

✧ Qualité physico-chimique des cours d'eau

L'azote est présent dans le sol, dans les eaux et dans l'air sous plusieurs formes selon son niveau d'oxydation et de minéralisation.

L'ammonium et les nitrates sont les formes qui sont potentiellement lessivables et donc susceptibles de rejoindre les milieux aquatiques. Les diverses activités présentes sur le territoire, telles que l'agriculture, l'industrie et l'urbanisation via l'assainissement, influent sur la qualité de l'eau au regard de l'azote.

Le phosphore se trouve à l'état naturel dans les sols et les eaux (phosphore particulaire). Le phosphore en excès n'est pas toxique en lui-même mais il est le paramètre de contrôle des phénomènes d'eutrophisation des eaux douces (cyanobactéries) entraînant l'asphyxie des milieux.

Principaux résultats

■ Les nitrates

Tous les cours d'eau respectent le bon état pour le paramètre nitrate au sens de la DCE. Certains points peuvent cependant être proches de la valeur seuil du bon état (50 mg/l) (seuil AEP). Toutefois, de nombreux cours d'eau présentent des concentrations supérieures à 25mg/l. C'est le cas notamment des cours d'eau du Loc'h qui présente des percentiles 90 avoisinant les 30 à 40 mg/l.

Pour l'ensemble des stations suivies, la tendance est à l'amélioration, marquée par des fluctuations liées aux conditions climatiques (pluies et débits). Globalement, depuis 2003, les teneurs en nitrates suivent en effet une phase de décroissance.

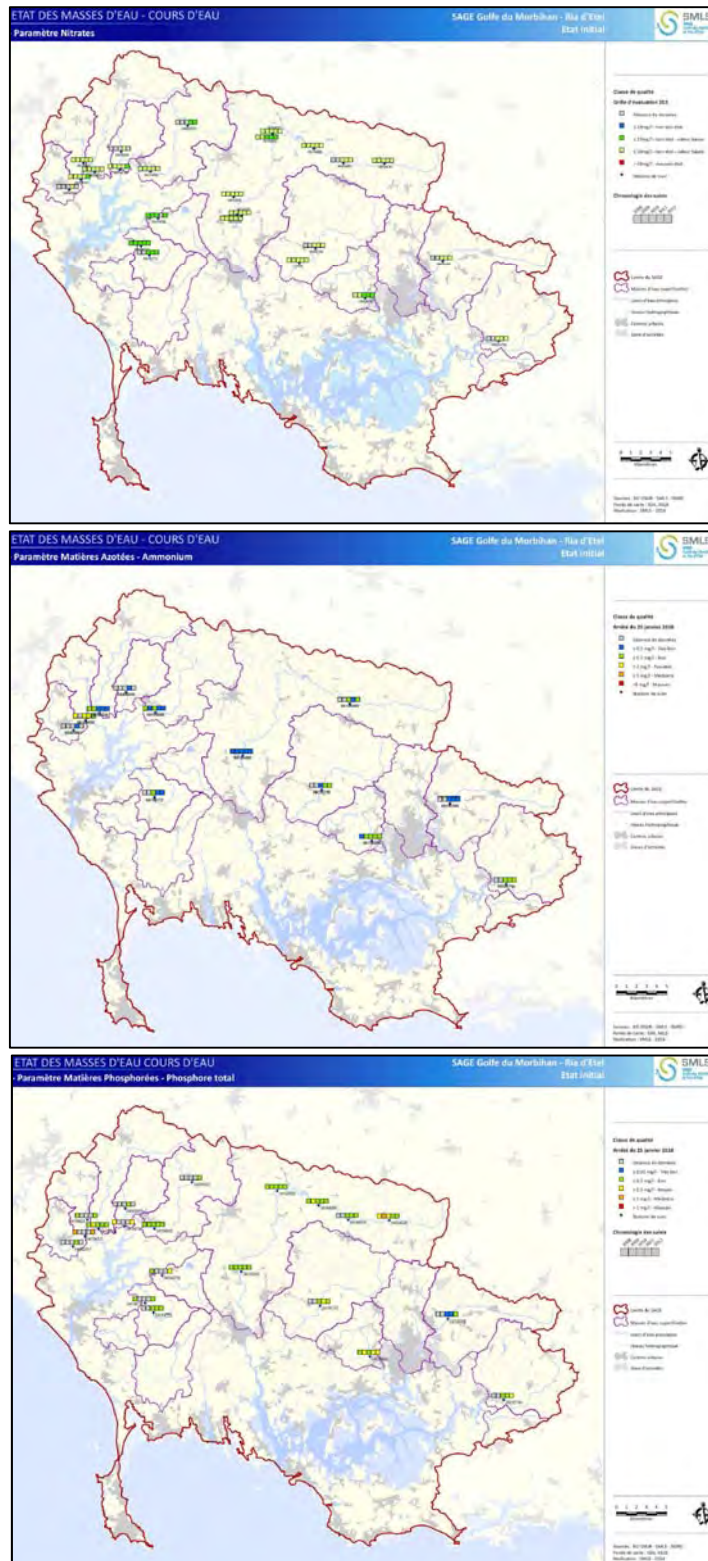
■ L'ammonium

La situation sur le périmètre du SAGE Golfe du Morbihan est globalement satisfaisante. Dans leur ensemble, les cours d'eau présentent un bon état voire un très bon état vis-à-vis de l'ammonium.

■ Le phosphore

Globalement, la situation est satisfaisante vis-à-vis du phosphore. Du point de vue de la DCE, les cours d'eau sont globalement en bon état (< 0.2 mg/l). Toutefois, certains cours d'eau présentent un état moyen voire médiocre (entre 0.2 et 0.5 mg/l au regard des seuils imposés par la DCE) : état moyen relevé sur le bassin versant de la Ria d'Etel (Moulin du Palais et

Moulin du Cochelin), à l'amont du bassin versant du Loc'h et sur les petits côtiers du Golfe : à l'aval du Vincin et du Plessis.



Qualité physico-chimique des cours d'eau (de haut en bas : teneur en nitrates, en ammonium et en phosphore)

3.3 Qualité des masses d'eau souterraine

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

La masse d'eau souterraine du Golfe du Morbihan est en bon état tant du point de vue quantitatif que qualitatif (nitrates et pesticides).

Le GIP Bretagne Environnement a traité et analysé les résultats issus des suivis réalisés dans les nappes d'eau souterraine. Pour mémoire, la norme de qualité au sens de la Directive Cadre sur l'Eau pour les nitrates dans les eaux souterraines est de 50 mg/l.

Les données exploitées à l'échelle du SAGE Golfe du Morbihan - Ria d'Étel présentent un bon état vis-à-vis de ce paramètre. En 2012, plus de 90% des qualitomètres présentent un bon état.

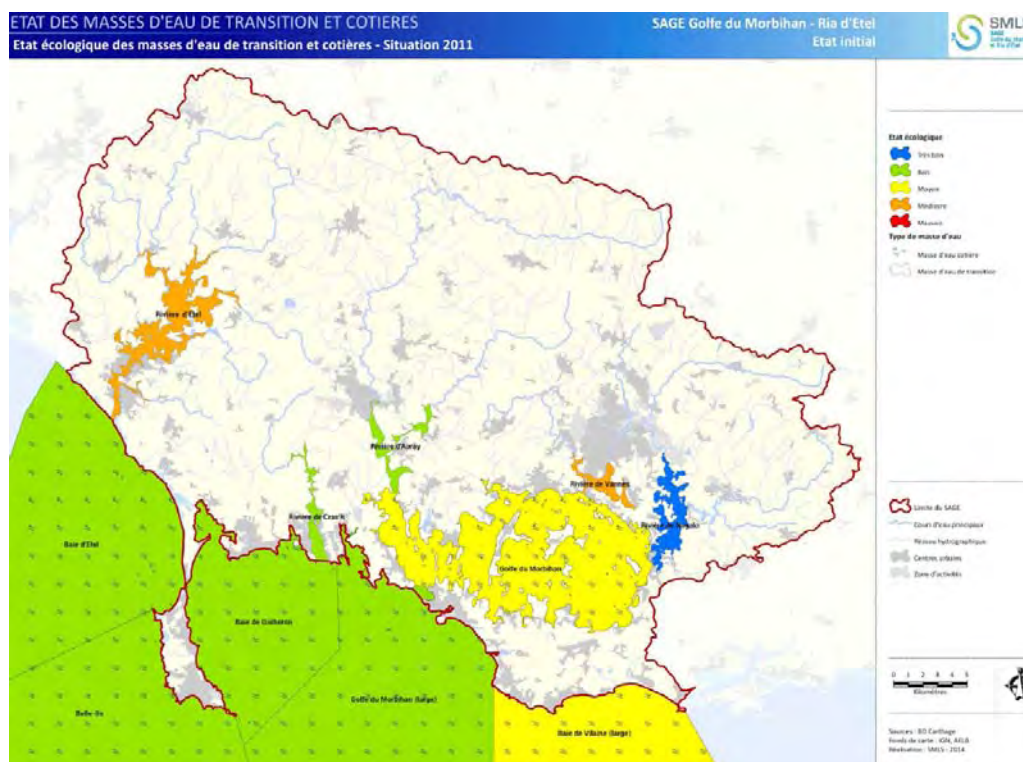
3.4 Qualité des eaux de transition et côtières

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

L'ensemble des masses d'eaux littorales (côtières et de transition) présente un très bon état chimique - indice de confiance élevé.

Les 3 masses d'eau du territoire présentent des états écologiques médiocres à très bon :

- Rivière de Vannes : état médiocre,
- Golfe du Morbihan : état moyen,
- Rivière de Noyal : état très bon.



Etat écologique des masses d'eau estuariennes et côtières

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

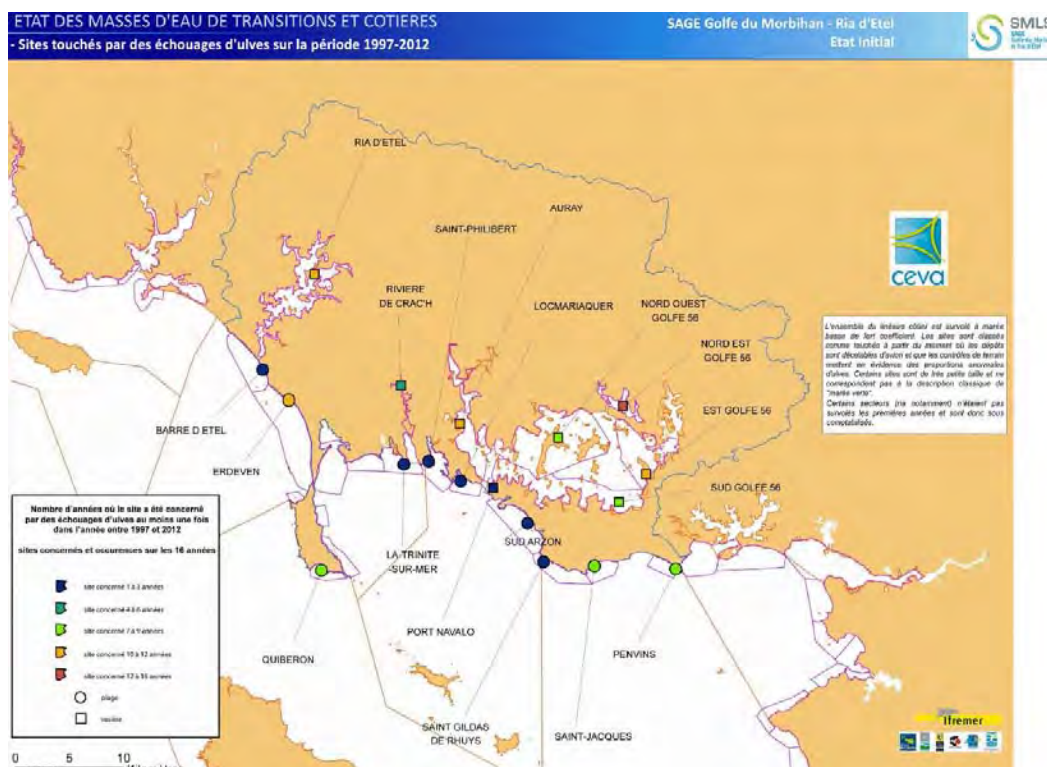
✦ Phénomènes d'eutrophisation des eaux côtières

L'eutrophisation des eaux côtières peut conduire à l'observation de phénomènes particuliers entraînant une dégradation écologique de la masse d'eau se manifestant par le développement excessif de phytoplancton ou par la prolifération de macro algues.

Les premières « marées vertes » sont apparues en Bretagne au début des années 70 avec principalement la prolifération d'algues du genre *Ulva*. Aujourd'hui, de nombreux sites sont touchés de façon récurrente en Bretagne dont 51 sites sableux et 33 sites estuariens (estimation 2012).

La carte suivante présente, à l'échelle du SAGE Golfe du Morbihan, les sites touchés par des échouages d'ulves sur les 16 dernières années (1997-2012) ainsi que la délimitation des sites suivis.

Le territoire du SAGE compte 18 sites touchés par les ulves dont 4 (sites vaseux) sont situés sur Vannes agglo : le Nord-Ouest du Golfe, le Nord-Est du Golfe, l'Est du Golfe et le Sud du Golfe.



Sites touchés par l'échouage d'ulves
(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

L'étude des surfaces couvertes permet de tirer les conclusions suivantes :

- A l'échelle de la Bretagne : Les surfaces couvertes sur les sites sableux du territoire du SAGE sont faibles comparativement à d'autres sites bretons. A noter toutefois que les surfaces d'estran sont elles aussi plus faibles au regard des surfaces d'estran des principales baies de prolifération du nord Bretagne. Les surfaces couvertes sur les sites à vasières sur le territoire sont, à l'inverse importantes à l'échelle de la Bretagne - les vasières étant sur les côtes morbihannaises largement présentes (secteurs abrités).
- A l'échelle du territoire du SAGE : Les vasières les plus touchées sont situées sur la Ria d'Étel (> 300 ha) et sur le Golfe du Morbihan.

On peut constater que sur les sites à vasières, les secteurs abrités d'estran sont systématiquement touchés alors que les zones de plus forts courants ou de chenaux sont peu ou pas concernés par les dépôts.

3.5 Qualité des eaux littorales et des gisements de coquillages

(Source : SAGE Golfe du Morbihan)

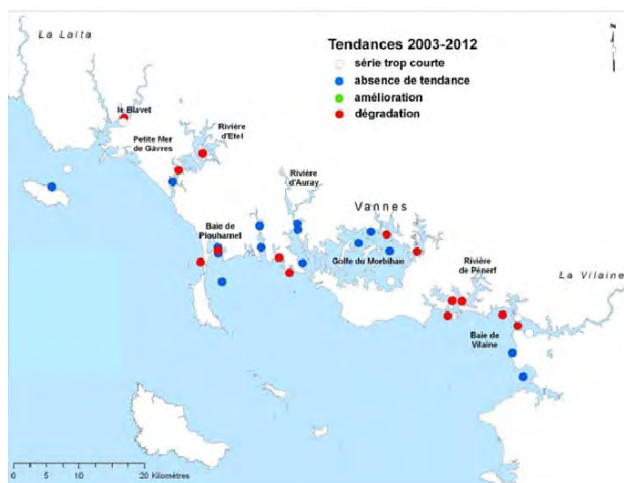
Sur le territoire du SAGE, 5 estuaires font l'objet d'un suivi régulier. Globalement, le rapport annuel 2011 établi par la DREAL Bretagne met en évidence sur le territoire de Vannes agglo :

- **La partie estuarienne de la Rivière de Vannes** présente de manière générale une qualité moyenne voire passable sur plusieurs paramètres (ammoniaque et phosphates notamment) avec une contamination bactérienne importante.
- **La partie estuarienne de la Rivière de Noyal** présente des teneurs en nitrates élevés avec l'apparition de nitrites. La charge en ammoniaque est également élevée. On observe une nette amélioration de la qualité bactériologique tout au long du profil.

✧ Qualité des gisements de coquillages

La qualité des zones de production et des gisements naturels de coquillages fait l'objet d'un suivi biologique (bactériologique et toxines du plancton algal) et chimique (métaux lourds, polluants organiques).

Ces contrôles sont effectués sur 56 sites dans le Morbihan par l'ARS sur les secteurs de pêche récréative et par Ifremer sur les sites d'élevage.



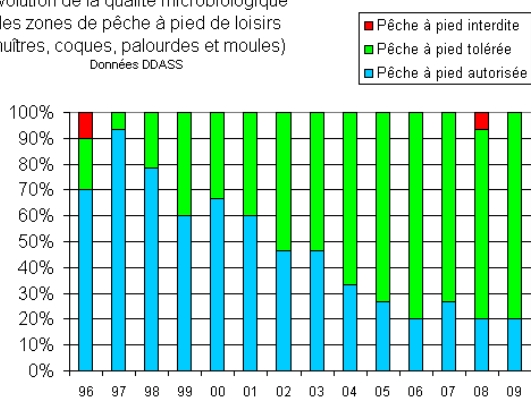
(Source : bulletin 2012 milieu marin littoral - Ifremer)

Situation en 2009

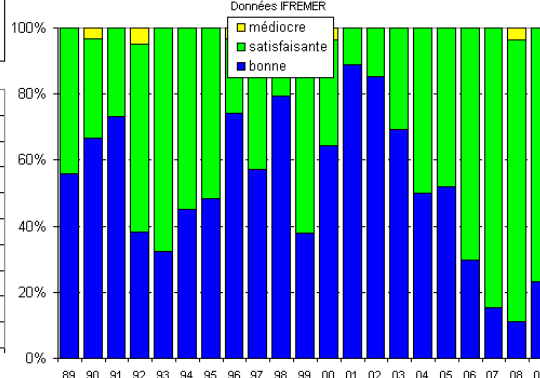
À l'échelle départementale, l'analyse de la qualité microbiologique des zones de pêche à pied de loisirs (graphique ci-dessous à gauche) montre une baisse depuis plus d'une décennie du pourcentage de sites où la pêche est autorisée. La majorité des sites sont classés en « pêche tolérée ». On note cependant que l'interdiction de pêche ne concerne que peu de sites (coques de Pradic à Etel en 2008 notamment).

De même, la qualité des zones de production est globalement satisfaisante. L'année 2009 présente même une amélioration de qualité par rapport à 2008 avec 23% de zones de bonne qualité et une absence de zone de qualité médiocre.

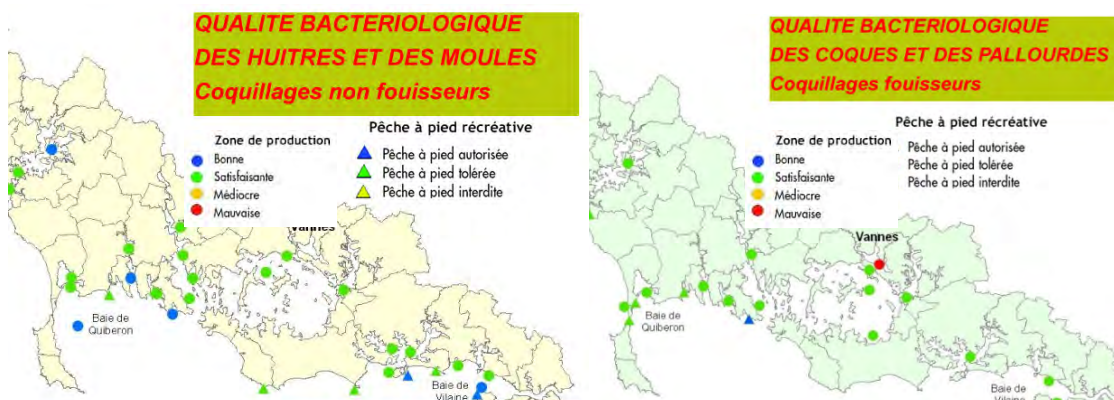
Evolution de la qualité microbiologique des zones de pêche à pied de loisirs (huîtres, coques, palourdes et moules)
Données DDASS



Evolution de la qualité microbiologique des zones conchylicoles du Morbihan - (huîtres et moules)
Données IFREMER



Ces cartes présentent la qualité bactériologique des coquillages sur les sites de pêche à pied et les zones de production.



On note ainsi que la grande majorité des zones de production sont en qualité satisfaisante voire bonne. Pour les zones de pêche à pied, la quasi-totalité des sites analysés sont en « pêche à pied tolérée »

Les coquillages fousseurs étant plus sensibles à la contamination microbiologique, aucune zone n'est classée en « bonne qualité ». Cependant, le site de la vasière de Rosvellec près de Vannes présentait en 2009 une qualité mauvaise.

Situation en 2012

En 2012, Ifremer a publié le bulletin annuel sur la qualité du milieu marin littoral. Les résultats du suivi microbiologique de l'année ne sont pas très satisfaisants. Le nombre d'alertes microbiologiques a fortement augmenté. Le niveau de certaines contaminations est particulièrement élevé : 19 000 E. coli/100 g CLI sur les palourdes de la rivière de Noyal et 16 000 sur celles de la rivière de Penerf.

L'analyse statistique des résultats sur les 10 dernières années met en évidence une dégradation de la qualité pour 14 stations. Aucune tendance à l'amélioration n'est enregistrée sur cette période.

3.6 Qualité des eaux de baignade

Concernant la qualité des eaux de baignade, les relevés effectués pour l'année 2012 sur les plages des communes d'Arradon, Baden, l'Île aux Moines, l'Île d'Arz, Larmor Baden, Séné et Vannes ont montré une qualité globalement bonne à moyenne pour deux plages de la commune d'Arradon.

Le tableau ci-après décrit le classement de la qualité de l'eau pour chaque point de prélèvement en 2012. (Source : ARS Bretagne)

A Bonne qualité	B Qualité moyenne	C Momentanément polluée	D Mauvaise qualité
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
Par exemple : 21A signifie que 21 prélèvements de bonne qualité ont été effectués au cours de l'année.			
A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.			

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2012
ARRADON	KERBILOUET	mer	10A
ARRADON	LA CARRIERE	mer	10B
ARRADON	PENBOCH	mer	10B
BADEN	SEPT ILES	mer	10A
ILE AUX MOINES	LE DREHEN	mer	10A
ILE AUX MOINES	PORT MIQUEL	mer	10A
ILE D'ARZ	BELURE	mer	10A
LARMOR BADEN	BERCHIS	mer	10A
LARMOR BADEN	LA FONTAINE	mer	10A
LARMOR BADEN	LOCMIQUEL	mer	10A
SENE	MONTSARRAC	mer	10A
SENE	MOUSTERIAN	mer	10A
SENE	POINTE DU BILL	mer	10A
VANNES	BASSIN DE CONLEAU	mer	10A
VANNES	PLAGE DE CONLEAU	mer	10A

(Source : www.baignades.sante.gouv.fr)

Ces résultats font apparaître une qualité des eaux majoritairement bonne (classe A) en 2012. Seuls 2 sites sur la commune d'Arradon présentent une qualité moyenne des eaux (classe B).

Les cartes suivantes présentent l'évolution de la qualité des eaux de baignade sur les 3 dernières années (2010, 2011, 2012).



Ces cartographies montrent un maintien de la qualité de l'eau sur les sites de prélèvement depuis 2010. Il faut tout de même noter la présence d'une pollution ponctuelle à Larmor-Baden et Arradon en 2011. En 2012, cette source de pollution n'est plus observée sur ces sites.

Eau / Ressource - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux masses d'eau superficielles dont une, (la Vilaine) dans un état jugé médiocre pour le paramètre nitrate ▪ État écologique des cours d'eau globalement moyen 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire couvert par 2 SAGE dont un en cours d'élaboration ▪ Qualité des eaux estuariennes globalement bonne ▪ Arrêtés préfectoraux de protection mis en œuvre sur tous les captages d'eau potable ▪ Bonne qualité de l'eau prélevée et distribuée : 100% de conformité sur les paramètres microbiologique et physico chimique
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver et gérer les écosystèmes aquatiques (cours d'eau, fonds de vallée, bocage, zones humides, milieu sous-marin...) ▪ Poursuivre l'effort d'assainissement et de maîtrise des eaux pluviales ▪ Limiter l'imperméabilisation au sol et encourager les modes de gestion à la parcelle ainsi que le maintien des talus et haies ▪ Préserver la qualité des masses d'eau par une gestion efficace de l'assainissement collectif et non collectif ▪ Anticiper les possibilités de raccordement au réseau d'eau potable pour les extensions d'urbanisation

Eau / Eau potable et Assainissement - Ce qu'il faut retenir

Des enjeux	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un partage de l'eau potable entre les territoires à préserver dans la durée. ▪ Une organisation de l'alimentation (partage de l'eau) et des besoins impliquant des importations d'eau potable lors des pics estivaux en période d'étiage. ▪ 10 stations en dépassement concernant la charge organique entrante maximale. Des pics de charge organique en période estivale ▪ Un renforcement de la réglementation (DCE) au regard de l'acceptabilité des milieux récepteurs / objectifs de qualité de rejets renforcés dans un contexte littoral sensible (conchyliculture, tourisme). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une production en eau potable plus forte que la consommation, un territoire producteur et exportateur d'eau (ville de Vannes principal producteur). ▪ Un potentiel en capacité de production intéressant et encore peu mobilisé (recherche de ressources souterraines complémentaires, projets). ▪ Un réseau d'interconnexions performant. Des volumes exportés importants : qui nécessitent une coopération étroite pour garantir le partage de l'eau entre territoires ▪ 30 stations d'épuration pour une capacité totale d'environ 207 000 EH. Aucun rejet non conforme
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir une amélioration globale des solutions d'assainissement (infrastructures, réseaux, qualité des milieux : restauration des zones humides et cours d'eau) pour garantir le développement du territoire dans un contexte de renforcement de la réglementation. ▪ Des enjeux de sécurisation de la ressource par l'optimisation des infrastructures (interconnexions, mutualisation des ressources, recherche de ressources souterraines complémentaires).

C - MILIEUX NATURELS

Le territoire du SCoT de Vannes agglo dispose d'une interface terre-mer très singulière qui lui confère une grande diversité de paysage et de milieux naturels avec une mosaïque de milieux typiques de la région Bretagne (marais, roches, rias, vases, etc.).

Le territoire est façonné par des espaces naturels ou semi-naturels traduisant les particularités du littoral soumis au balancement des marées et de l'arrière-pays constitué de vallées et de plateaux. La vallée du Blavet symbolise cette zone de transition entre le Golfe et l'intérieur du Pays.

Comme le souligne le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe de Morbihan dans son projet de Parc Naturel Région « Golfe du Morbihan », le territoire est probablement l'un des sites français où le nombre de mesures de protection du milieu naturel et des paysages est le plus élevé.

L'intérêt écologique du territoire de Vannes agglo est donc largement considéré et reconnu tout en étant soumis à de multiples pressions. Dans le cadre du SCoT de Vannes, il s'agit de repérer les espaces de nature exceptionnelle et les espaces de nature ordinaire qui expriment la biodiversité du territoire.

1. LES MILIEUX NATURELS PRESENTS SUR VANNES AGGLO

1.1 Bois et forêts

Les milieux boisés sont composés de plusieurs strates (arborées, arbustives, herbacées) qui permettent le développement d'une grande richesse floristique et faunistique : étagement de la végétation, arbres d'âges différents, mélange de plusieurs essences, espaces aérés, arbres creux ou morts, etc. Les espèces dominantes des boisements de feuillus sont les chênes (pédonculés, sessiles), hêtres, châtaigniers, charmes et le pin maritime et pin sylvestre pour les boisements de résineux.

Trois grands types de boisement se distinguent : les plantations, les boisements spontanés matures et les jeunes boisements (parfois sous forme de fourrés).

Localisation géographique

Vannes agglo se situe au sud des Landes de Lanvaux, boisements de résineux bien constitués, à l'est d'un territoire dominé par des feuillus. Les boisements sont éparpillés sur tout le territoire de Vannes agglo avec toutefois de faibles densités de boisements sur le littoral.

Sur le territoire communautaire les boisements, représentent une superficie de 10 326 hectares (BD Topo) soit 19,8% du territoire intercommunal et se compose ainsi :

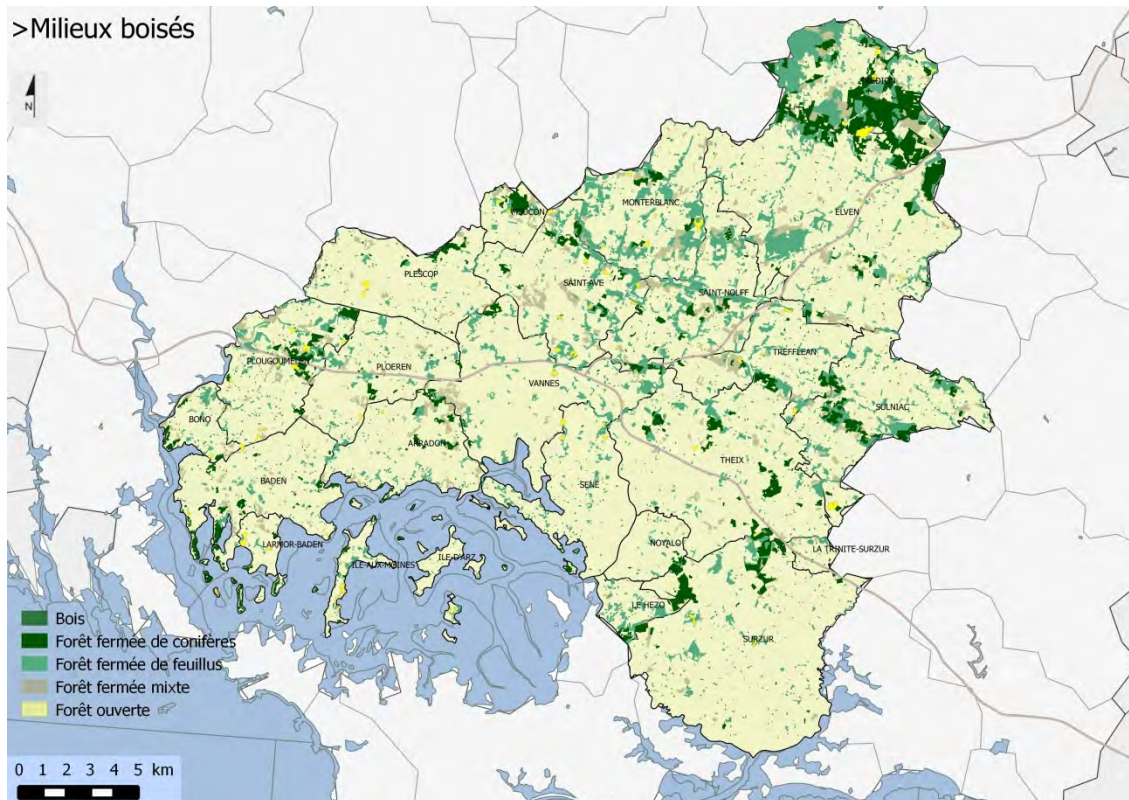
Typologie	Superficie (ha)	% des boisements
Bois (Espace peuplé d'arbres dont la superficie est comprise entre 500m ² et 5000m ²)	482	4,67%
Forêt fermée de conifères (Espace peuplé d'arbres de plus de 5000m ² , couvrant 40% du sol et dont le taux de couvert par les conifères est supérieur à 75%)	2 652	25,68%
Forêt fermée de feuillus (Espace peuplé d'arbres de plus 5000m ² , couvrant 40% du sol et dont le taux de couvert par feuillus est supérieur à 75%)	4 983	48,27%
Forêt fermée mixte (Espace peuplé d'arbres de plus 5000m ² couvrant 40% du sol et dont le taux de couvert par feuillus est compris entre 25% et 75%)	1 958	18,98%
Forêt ouverte (Espace peuplé d'arbres de plus de 5000m ² couvrant entre 10% et 40% du sol)	248	2,40%

Répartition des typologies de bois et forêts sur Vannes agglo

Intérêt du milieu et enjeux pour Vannes agglo

Au niveau national, la forêt représente l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture en occupant près de 30% du territoire. Les campagnes d'inventaire menées de 2008 à 2012 par l'IGN démontrent une forte augmentation de la surface forestière en Bretagne (1 à 2% par an).

Les forêts couvrent environ 14% du territoire régional breton et le Morbihan se positionne comme le département le plus boisé de Bretagne (20% de surface boisée) tout comme le territoire de Vannes agglo qui a donc une responsabilité dans le maintien de ces boisements et de cette dynamique positive observée sur le territoire breton.



Source : BD TOPO 2012

1.2 Le bocage

Le bocage se caractérise par la présence de **haies** autour de parcelles de prairies et de cultures. Le réseau bocager a été façonné par l'homme et est très dépendant des activités agricoles (Burel, 2007). Le bocage se définit par les éléments qui le composent : haies aux structures diverses, imbrication d'espace cultivé, non cultivé ou naturel (prairies, mares, étangs, etc).

Localisation géographique

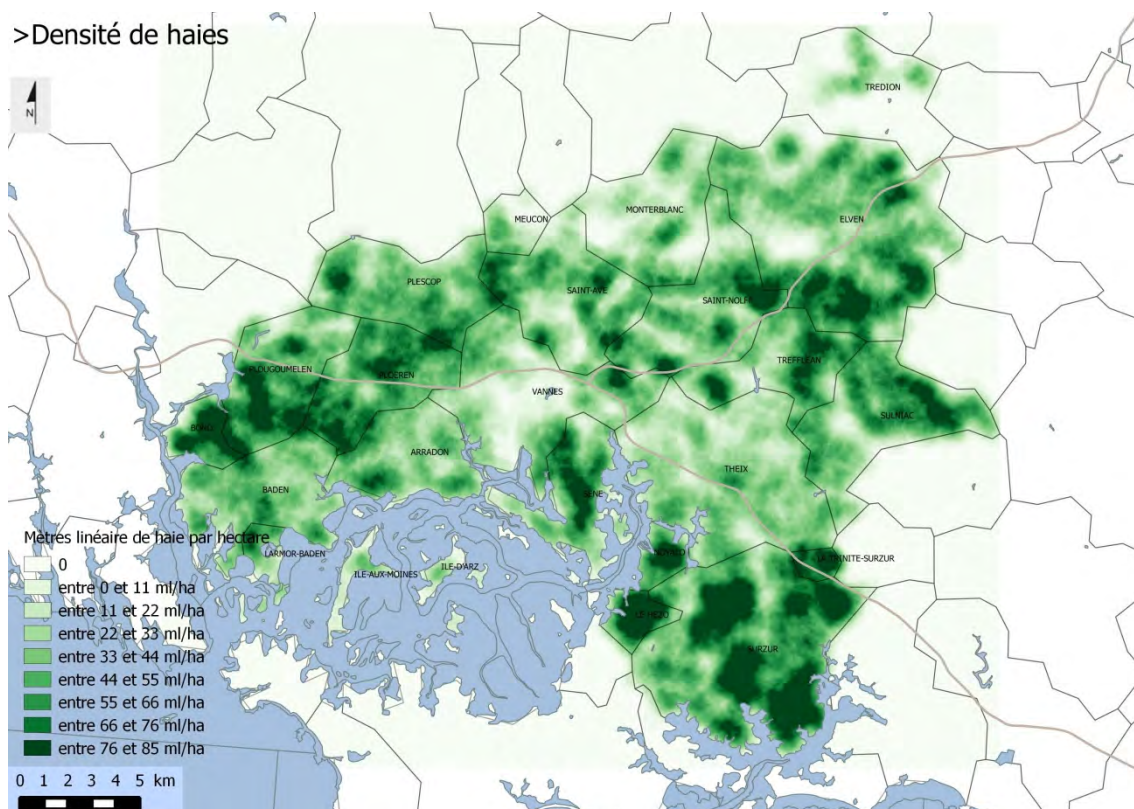
De fortes densités de bocages sont observées au nord-est du territoire, favorisées par l'absence de réaménagement foncier de certaines communes comme Saint Nolff ou Le Hézo¹. Le maillage bocager est globalement très dense sur tout le territoire et complété par de nombreux boisements épars.

Sur Vannes agglo sont recensés 2449 km de haie (SIAGM, BD Topo). La densité moyenne de haie sur le territoire du SCoT est de 47 ml²/ha, les zones le plus denses sont représentées dans la carte ci-après.

Intérêt du milieu et enjeux pour Vannes agglo

L'enjeu réside à la fois dans le maintien d'un maillage bocager à visée économique (service rendu par l'aspect fonctionnel des haies : brise vent, production de bois, etc) et dans le maintien d'un paysage bocager reconnu comme habitat d'intérêt patrimonial.

Le bocage présente un intérêt via de son rôle d'habitat mais aussi de corridor notamment pour les espèces inféodées aux boisements.



1.3 Les milieux ouverts

¹ SIAGM, fiche zooms – diagnostic – Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, 2010

² ml : mètres linéaires

Les milieux ouverts contribuent fortement à la richesse paysagère et écologique d'un site. Ces milieux comprennent l'ensemble des habitats de **types landes, friches, pelouses, prairies** ainsi que ceux plus anthropisés comme les prairies pâturées.

Localisation géographique

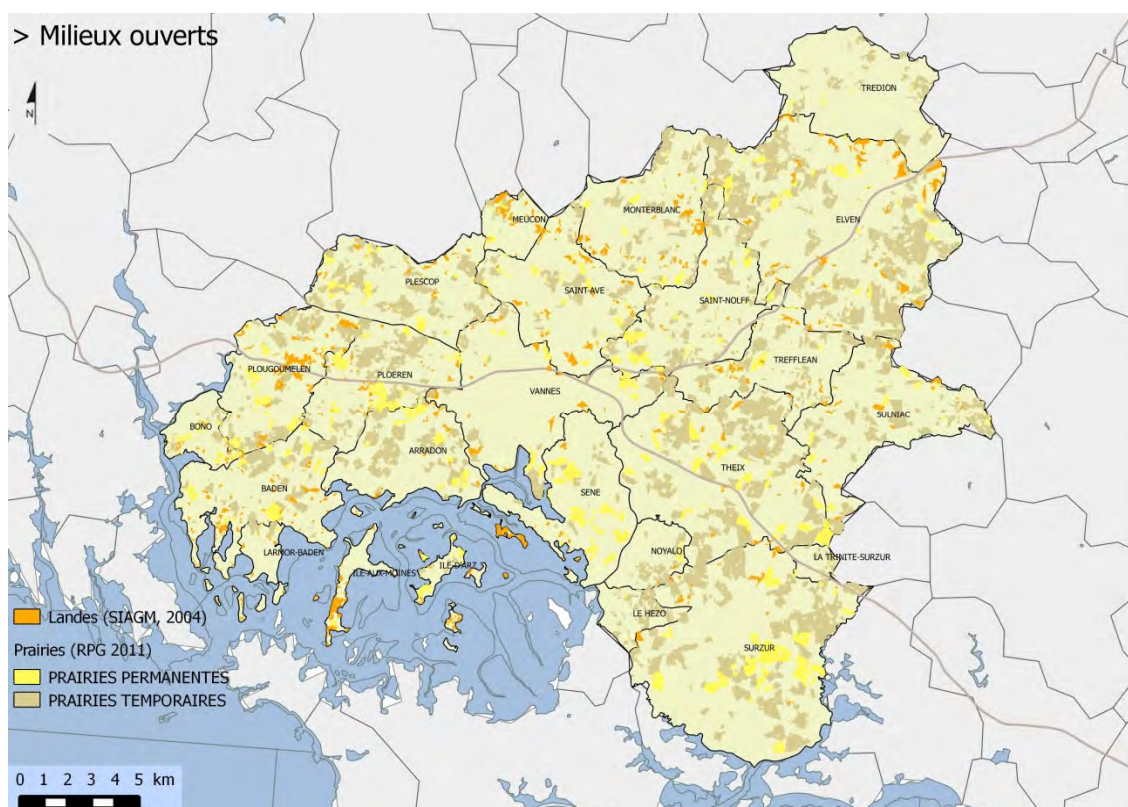
Les landes sont présentes sur la frange littorale et sur les secteurs intérieurs souvent imbriqués dans les zones agricoles et boisées vers les Landes de Lanvaux.

Sur le département les landes représentent 1% du territoire (IFEN 2006). Sur le territoire communautaire les landes représentent une superficie de 134 hectares (0,26% de Vannes agglo) dont 107 hectares dans l'arrière-pays et 26 hectares sur le littoral (SIAGM).

Les prairies temporaires et permanentes sont réparties de façon homogène sur le territoire. Elles occupent 21% de la surface du SCoT. D'après le registre parcellaire graphique (PAC 2011), les prairies temporaires occupent une superficie de 8 869 hectares et les prairies permanentes 2 382 hectares.

Intérêt du milieu et enjeux pour Vannes agglo

Les milieux ouverts et notamment les landes représentent un intérêt patrimonial fort et un enjeu inscrit dans le réseau Natura 2000. Accueillant une grande diversité de flore et de faune spécifique, l'importance réside dans la gestion de ces espaces naturels et semi-naturels (incendies, piétinement, surpâturage, déprise agricole, etc).



1.4 Milieux humides et cours d'eau

Ces espaces comprennent les milieux humides littoraux soumis au balancement des marées de type marais, prés salés, vasières, et les milieux humides intérieurs type fond de vallée, mares, étangs, zones humides, roselières, etc.

Les roselières, toujours situées en bordure de zones humides, se composent de grandes plantes hélophytes (roseaux, massettes). Elles s'installent autour des rivières, étangs et marais et accueillent de nombreux invertébrés (source d'alimentation pour les oiseaux et les poissons). Haltes migratoire pour de nombreux oiseaux comme le Phragmite aquatique, ce milieu recèle une importante biodiversité.

Les prés salés (shorre) sont des fonds vaseux soumis aux rythmes des marées qui les recouvrent régulièrement. Une flore spécifique s'y installe suivant le gradient de salinité du sol. La faune en présence est très particulière constituée en grande majorité d'espèces halophiles. Les prés salés recouvrent une superficie de 549 hectares

Les vasières (slikke) sont de vastes étendues boueuses et lisses quotidiennement recouvertes par la mer (plus régulièrement que les prés salés). La végétation s'y installe rarement, toutefois elles accueillent dans les parties basses, rarement découvertes, des Zostères. La colonisation par les algues bleues et diatomées en font un garde-manger pour les anatidés et limicoles.

Les zones humides dites « continentales » développent des fonctions d'ordre hydrologiques en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la régulation des régimes hydrologiques, mais également biologiques : espace de reproduction, d'abris, de déplacements, etc. Plusieurs ruisseaux sont situés en têtes de bassin versants.

L'ensemble des zones humides (marais, prairies humides, etc) constitue un écosystème spécifique riche en biodiversité et qui participe à la bonne qualité des eaux et répond ainsi aux enjeux fixés par la Directive Cadre sur l'eau.

Les zones humides « littorales » sont dépendantes des marées sur le littoral mais aussi de la qualité de l'eau dans les estuaires. Elles sont le siège d'une importante biodiversité de par les conditions physiques très spécifiques auxquelles les espèces sont soumises.

Localisation géographique

Souvent reliés entre eux par le réseau hydrographique dense ; d'une longueur supérieure à 600 km (BD Topo), les milieux humides sont omniprésents sur le territoire.

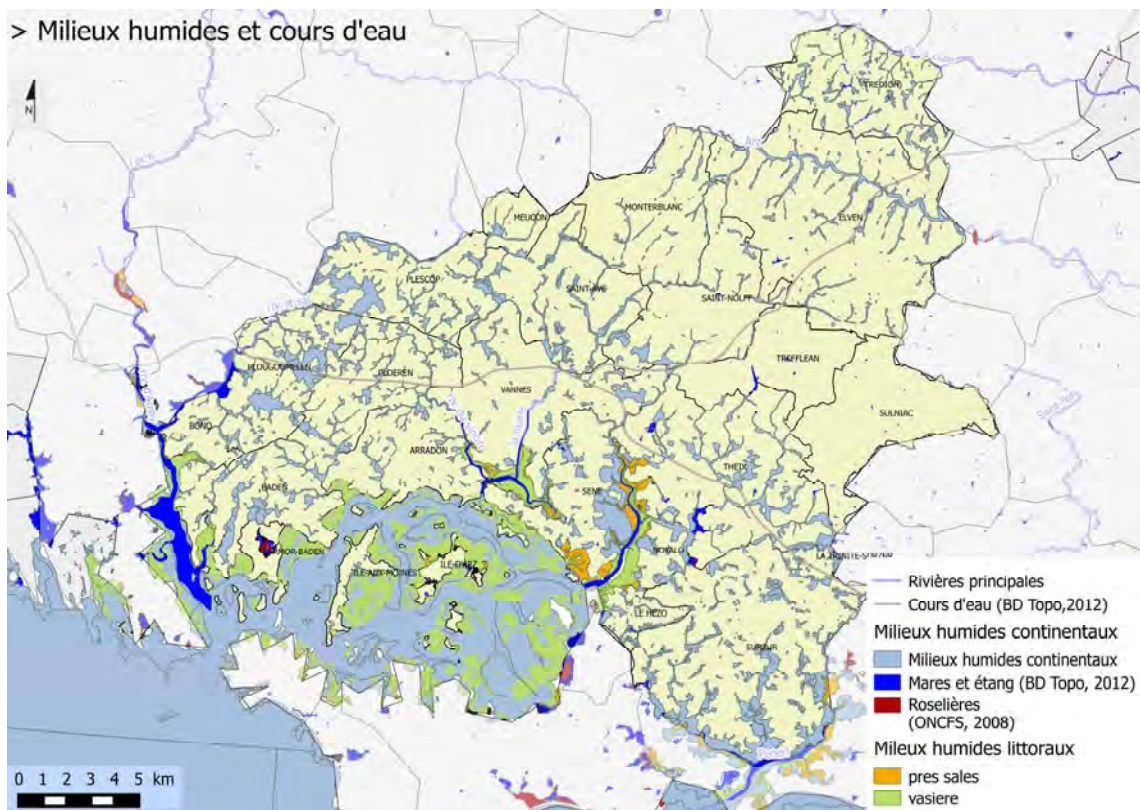
La surface occupée par les prés salés est de 549 hectares, 400 hectares de vasières (hors DPM) et 54 hectares de roselières sont recensés sur le littoral de Vannes agglo.

Les zones humides issues des inventaires communaux (inventaire sur 17 communes³) représentent 3663 hectares (7% du territoire).

Intérêt du milieu et enjeu pour Vannes agglo

Deux tiers des zones humides ont disparues en France au cours du XXème siècle. L'enjeu est double pour ces milieux, aussi bien en termes de biodiversité que de gestion et qualité de la ressource. Les milieux humides et cours d'eau subissent de nombreuses pressions comme la pollution physico-chimiques, recalibrage des cours d'eau, la pression urbaine sur les zones humides.

³ Les communes n'ayant à ce jour pas réalisées leur inventaire communal zones humides sont : Le Bono, Sulniac, Treffléan, Theïx, l'île aux moines, l'île d'Arz et Lamor-Baden



1.5 Milieux littoraux

Les milieux littoraux comprennent falaises et îlots rocheux et dunes. La présence ponctuelle de pelouses aérohalines au sud de l'île aux Moines est à signaler (présence d'espèces protégées).

Localisation géographique

Ces milieux se localisent sur la frange littorale et sur les îles.

Intérêt du milieu et enjeu pour Vannes agglo

Les milieux littoraux sont des espaces primordiaux pour de nombreuses espèces avifaunistiques mais recèlent aussi des espèces floristiques rares et protégées. Les îlots rocheux accueillent les oiseaux marins en période de nidification. Le Golfe du Morbihan est une zone d'intérêt international pour l'avifaune, le maintien d'un équilibre entre pression touristique, urbaine et de préservation de la biodiversité est un enjeu majeur.

1.6 Milieux marins

Ce milieu représente les habitats variés : sable, gravier, cailloutis, fonds rocheux, marqués par une alternance de fonds meubles et de fonds durs. Deux habitats se distinguent comme d'étant d'intérêt communautaire : les **herbiers à Zostère** et les **bancs de Maërl**.

Localisation géographique

Ces milieux se localisent dans le domaine public maritime mais aussi au niveau des vasières sur la commune de Noyal.

Intérêt du milieu et enjeu pour Vannes agglo

Les habitats types herbiers à zostères et bancs de Maërl sont définis comme étant des habitats d'intérêt communautaire. Le SCoT de Vannes agglo porte ainsi une responsabilité forte quant à la préservation de ces habitats.



2. FAUNE ET FLORE

Territoire polarisé par le Golfe du Morbihan, le Territoire du SCoT de Vannes présente des enjeux majeurs en termes de faune et de flore. L'importante diversité des milieux évoquée plus haut participe à l'accueil d'une faune et d'une flore variée et souvent rare et protégée.

Le caractère remarquable et patrimonial du territoire se mesure notamment au travers du nombre très important de périmètres réglementaire et d'inventaire liés au patrimoine naturel. Ces-derniers sont en effet définis au regard des espèces ou des milieux « patrimoniaux », c'est-à-dire présentant un caractère de rareté ou de dynamique défavorable aux échelles locales, régionales ou nationales, voire européenne.

2.1 La flore

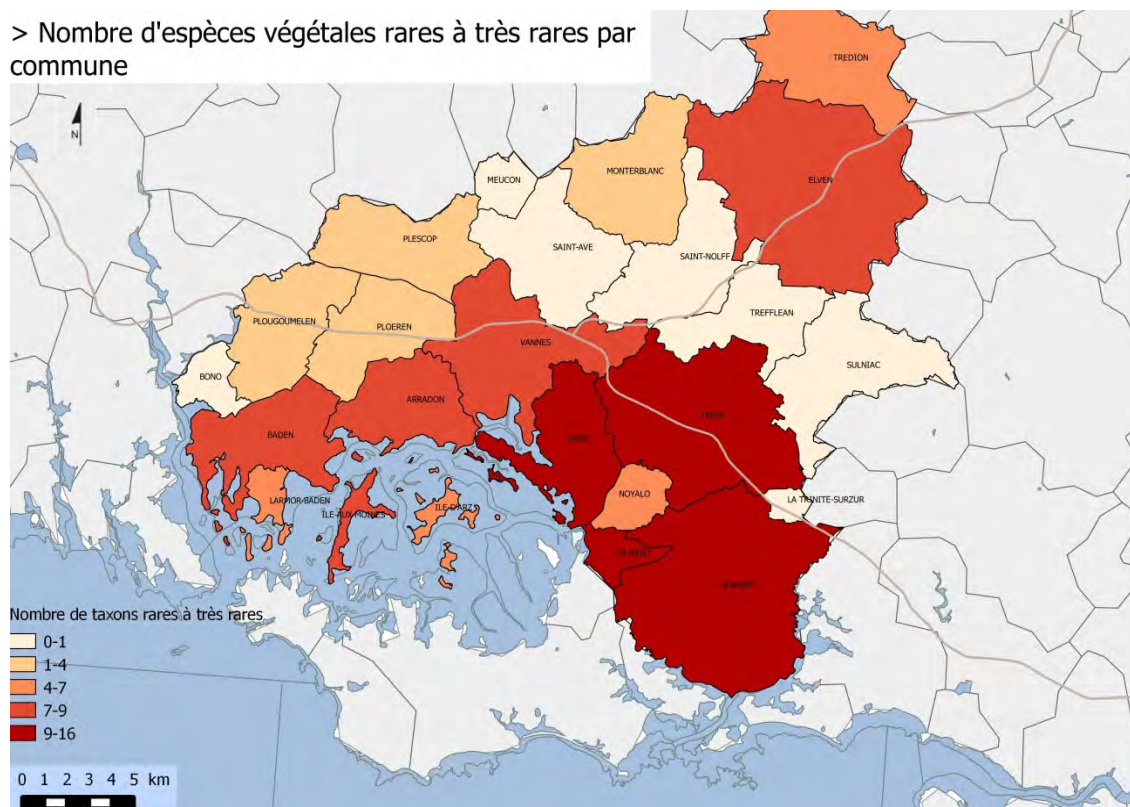
Le conservatoire national botanique de Brest a édité en 2006 l'Atlas de la flore du Morbihan (RIVIERE, 2007). Cette ouvrage décline par commune les espèces végétales rares et /ou protégées. Soixante de ces espèces ont ce statut. Les espèces rares sont celles qui ont été trouvées dans 10 mailles ou moins du département. Seules les espèces rares et considérées par le Conservatoire National Botanique de Brest à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne (plantes endémiques, armoricaines les plus rares, subendémiques de France dont les seules stations sont en Bretagne, menacées sur leur aire de répartition, ou présentes dans moins de 5 stations en Bretagne) sont listées dans le tableau présenté en page suivante.

Nom commun	Nom Latin	Communes	Protection	Milieux associés
Arbousier commun	<i>Arbutus unedo</i>	Arrandon, Baden, Lamor-Baden	Régionale	Fourrés
Asphodèle d'Arrondeau	<i>Asphodelus arrondeaui</i>	Arrandon, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Surzur, Vannes	Nationale	Landes sèches
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i>	Le Hézo, Séné, Surzur	Régionale	Pelouses plus ou moins humide, arrières-dunes et coteaux maritimes
Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i>	Le Hézo, Séné	Nationale	Milieux humides
Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	Trédion	Nationale	Tourbières
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Trédion	Nationale	Tourbières
Linaria arenaria	<i>Linaria des sables</i>	Ile aux Moines, Ile d'Arz	Nationale	Sables littoraux
Bartsie à feuilles larges	<i>Parentucellia latifolia</i>	Séné	Régionale	Sables et pelouses rases littorales (mais aussi à l'intérieur)
Fenouil de porc	<i>Peucedanum officinale</i>	Séné, Surzur, Theix, Vannes	Régionale	Landes et fourrés
Pilulaire	<i>Pilularia globulifera</i>	Baden, Le Hézo, Plescop, Theix, Trédion, Vannes	Nationale	Bordures de mares et d'étang Landes humides
Oseille des rochers	<i>Rumex rupestris</i>	Ile aux Moines	Nationale	Falaises maritimes
Orpin rougeatre	<i>Sedum caespitosum</i>	Meucon, Noyal, Theix, Vannes	Régionale	Pelouses et milieux artificialisés

Flore d'intérêt patrimonial très fort sur le territoire de Vannes agglo (RIVIERE, 2007)

La carte suivante illustre, à partir des données de l'atlas de la flore du Morbihan, le nombre d'espèces végétales rares ou protégées recensées sur les communes de Vannes agglo.

> Nombre d'espèces végétales rares à très rares par commune



Atlas de la flore du Morbihan (Rivière, 2007)

2.1 La faune

L'alternance de milieux divers et variés sur le territoire favorise l'accueil de nombreuses espèces animales.

Les mammifères :

Les données ci-après sont extraites de la synthèse mammalogique réalisée pour le présent dossier par le Groupe mammalogique Breton (mars 2014).

Depuis 2000, 51 espèces de mammifères ont été recensées sur le territoire (la région en compte une soixantaine). La pression d'observation sur les communes du SCoT est considérée comme très bonne (GMB, 2014). Le territoire accueille 23 espèces remarquables dont 5 (dont 4 Chiroptères) inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat : le grand et le petit Rhinolophe, le Grand Murin la Barbastelle d'Europe et la Loutre d'Europe.

L'intérêt du secteur d'étude pour les Chiroptères est prégnant. En effet 95% du territoire communautaire est considéré comme « territoire prioritaire de chasse » pour les chauves-souris. De plus deux sites sont reconnus d'intérêt départemental :

Espèces concernées	Communes	Usage	Intérêt
Grand murin, Grand rhinolophe	Elven	Hibernation	Départemental
Grand murin	Saint-Nolff	Reproduction	Départemental

Gites d'intérêt départemental pour la reproduction ou l'hibernation des chiroptères (GMB, 2014)

Outre ces espèces à fort intérêt patrimonial, la présence d'espèces rares comme la Genette et le Lérot est à souligner.

Parmi les 17 espèces de micromammifères que compte la région, 14 sont présentes sur l'intercommunalité.

Deux petites populations isolées de Lérot est connue depuis 25 ans à Larmor-Baden et à Plougoumen espèce très rare en Bretagne.

Pour la plupart de ces espèces de mammifères la trame bocagère est indispensable à leur cycle de vie (reproduction, hibernation...)

L'avifaune :

L'avifaune nicheuse d'intérêt patrimonial présente⁴ sur le territoire est reportée dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation ⁵	Significativité ⁶	Habitat
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	VU	R	Zone humide et lande
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	R	Zone humide et lande
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	VU	R	Forêt et bocage
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	R	Bocage, lande
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	R	Bocage et forêt
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	R	Bocage
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	NT		Forêt
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	R	Culture, lande
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	VU	R	Zones humides

Liste des espèces figurant sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France, nichant probablement ou de manière certaine sur le territoire de Vannes agglo. (GOB 2011)

⁴ D'après les oiseaux nicheurs de Bretagne (GOB, 2011)

⁵ Liste rouge nationale : CR en danger critique, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacé

⁶ N : effectifs d'importance national, R : effectif d'importance régional

L'avifaune hivernante et migratrice (Golfe compris)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique	Statut en Europe	Proportion de la population européenne	Statut de national	Lieu d'hivernage
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Hivernant et migrateur	R	1%	VU	
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Hivernant	VU	14%	LC	Zones humides littorale et estran
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Hivernant	D	3%	LC	Zone humides littorale et estran
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Hivernant	D	3%	LC	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Hivernant	D	10%	LC	Zones humides littorale et estran
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Hivernant	VU	3%	NT	Estran et vasières
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Migrateur	R	5%	NT	Zones humides littorale
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Migrateur	VU	11%	VU	Zones humides littorale

Espèces hivernantes ou migratrices à tendance défavorable et dont les effectifs bretons sont d'importance internationale (GOB 2011)

Trois espèces d'hivernants et de migrateurs figurent sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées en France et sont présentes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique	Statut en France	Proportion de la population française	Zones d'hivernage
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Hivernant	VU	44%	Milieu marin
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Hivernant	VU	50%	Milieu marin
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Hivernant	NT	69%	Milieu marin
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Hivernant	NT	1,5%	Zones humides
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Hivernant	NT	<1%	Zones humides
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	Hivernant	VU	< 1%	Zones humides

Espèces hivernantes ou migratrices figurants sur la liste rouge des oiseaux menacés en France présentes dans le Morbihan (Wetlands international 2013)

Le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) bénéficie d'un plan d'action national qui arrive à son terme (2010 - 2014). Ce passereau est le plus menacé d'extinction en Europe et est inscrit en voie d'extinction sur la liste rouge de l'UICN. Le plan a pour objectif de mettre en place des mesures de conservation des populations de Phragmite aquatique et de son habitat en halte migratoire (les roselières), et à terme, à l'expansion de cet habitat.

Dans le cadre de ce plan, les sites de haltes avérés ou potentiel ont été recensés dont un sur la commune de Séné, dans la réserve Naturelle Nationale.

L'ichtyofaune

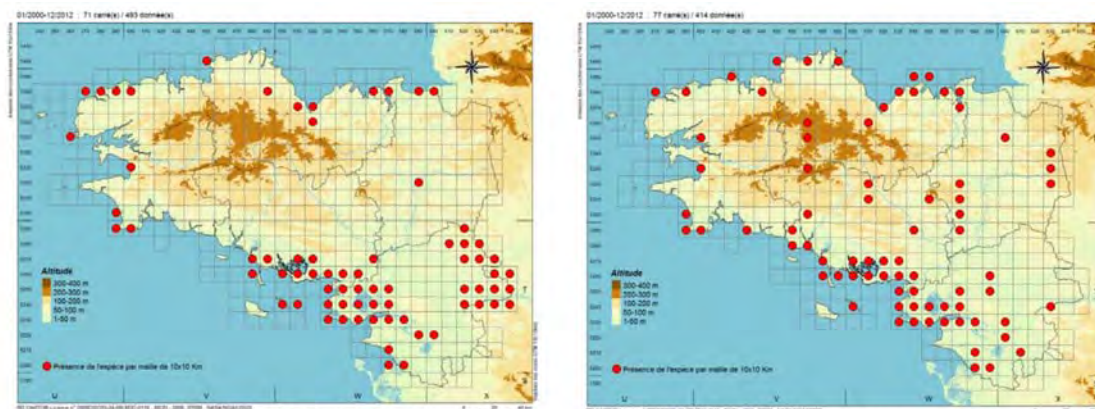
Parmi les espèces piscicoles en présence sur le territoire, deux figurent dans les annexes de la Directive Habitat il s'agit de l'Alose vraie (*Alosa alosa*) et le Saumon Atlantique (*Salmo salar*).

Les reptiles et les amphibiens

Ces données sont issues de l'Atlas de répartition des amphibiens et des reptiles de Bretagne et Loire Atlantique (2000-2012)

La quasi-totalité des amphibiens sont protégés au niveau national. Sur le territoire de Vannes agglo, plusieurs espèces sont communes à assez communes au niveau départemental⁷. Il s'agit de la Salamandre tachetée (*salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille de Lessona (*Rana lessonae*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), et la Grenouille verte (*Rana esculenta*).

Parmi les espèces d'amphibiens rares voire exceptionnels⁸ dans le département seuls le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*).



Répartition régionale du Pélodyte ponctué à gauche et du Crapaud calamite (Atlas des amphibiens de Bretagne, 2000-2012)

Les reptiles sont tous protégés au niveau national, l'espèce la moins répandue (mais qui reste assez commune) au niveau régional et présente sur le territoire est la Coronelle lisse.

Les invertébrés

Parmi les Orthoptères cités dans la liste rouge des espèces menacées en France, seul le Sténobore nain (*Stenobothrus stigmaticus*) est recensé sur le territoire⁹

Concernant les Odonates le territoire concentre un nombre d'espèce important. Une espèce protégée au niveau national, l'Agrion de mercure est présente sur Vannes agglo, cette espèce est considérée comme commune dans le département.

Parmi les Papillons de jour une espèce protégée est recensée, le Damier de la Succise¹⁰ (*Euphydryas aurinia*) est présent sur le territoire. Le Damier de la Succise est un papillon diurne qui pond ses œufs sous les feuilles de Succise.

⁷ Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Vacher & al., 2010) et les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg (ACEMAV coll.& al. 2003)

⁸

⁹ Atlas des Orthoptères et des Mantides de France, 2003

¹⁰ Atlas provisoire de répartition des rhopalocères de Bretagne, PASCO 2010

Cette espèce vit dans les prairies plus ou moins tourbeuses, les marais ou les landes humides situés en périphérie des grandes zones de landes ou dans les vallées. Cette espèce n'est présente que dans quelques stations dans le Morbihan.

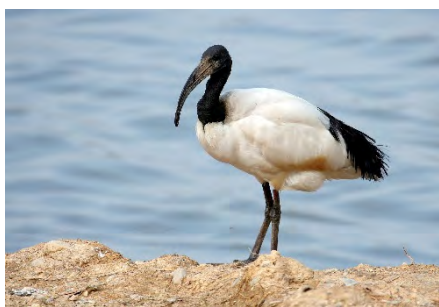
Parmi les insectes saproxylophages, le Grand Capricorne (espèce protégée nationalement et annexe IV de la Directive Habitat) est présent sur Vannes aggro¹¹.

2.3 Les espèces invasives :

Plusieurs espèces animales et végétales invasives qui provoquent des dysfonctionnements au niveau des écosystèmes locaux sont en présence.

Parmi les espèces végétales, peuvent être cités la Jussie et la Jussie à grande fleur, espèces pourtant atteintes à la biodiversité et ayant des impacts économiques majeurs (CRPN, 2011). De même, le développement du Baccharis sur le littoral porte atteinte aux zones humides littorales (marais du Golfe).

Au niveau des espèces animales, les principales sont l'Ibis, le ragondin, le Vison d'Amérique, la Grenouille rieuse, la Perche soleil, Tortue de Floride, la chenille processionnaire et le frelon asiatique.



Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*)

(Source : Biotope)



Baccharis (*Baccharis halimifolia*)

(Source : Biotope)

¹¹ Les Longicornes armoricains, GRECIA 2011

3. OUTILS DE CONNAISSANCE, D'INVENTAIRE, DE PROTECTION ET DE GESTION

3.1 Les zonages d'inventaires

Les zones d'inventaires n'ont pas de caractère opposable, il s'agit de secteurs sur lesquels des inventaires ont été menés en raison de la richesse des écosystèmes ou de la présence d'espèces animales ou végétales rares et menacées. Ces éléments peuvent être des supports pour des portés à connaissance ou lors d'identification de continuité écologique.

✦ Les ZNIEFFs

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) témoignent d'un intérêt écologique remarquable d'un site. Ce type de zonage d'inventaire n'a pas de valeur juridique directe. Il doit cependant être pris en compte dans les projets d'aménagement. Deux types de ZNIEFF existent : les ZNIEFF de type 1 qui, généralement, sont des sites de tailles réduites et d'intérêt patrimonial ciblés et les ZNIEFF de type 2 qui englobent des surfaces importantes et s'intéressent à des écosystèmes dans leur ensemble. Les ZNIEFF présentes sur Vannes aggro se comptent au nombre de dix-sept pour les ZNIEFF de type 1 et de trois pour les ZNIEFF de type 2.

✦ Les ZICO

D'autres zones d'inventaires sont présentes sur le site comme une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) au sein du Golfe du Morbihan et portant le même nom. Le périmètre de la ZICO correspond globalement au périmètre d'une Zone Spéciale de Conservation « Golfe du Morbihan », zonage Natura 2000, à quelques exceptions près (la ZICO englobe certaines îles que la ZPS n'intègre pas).

Caractéristiques des zonages d'inventaires

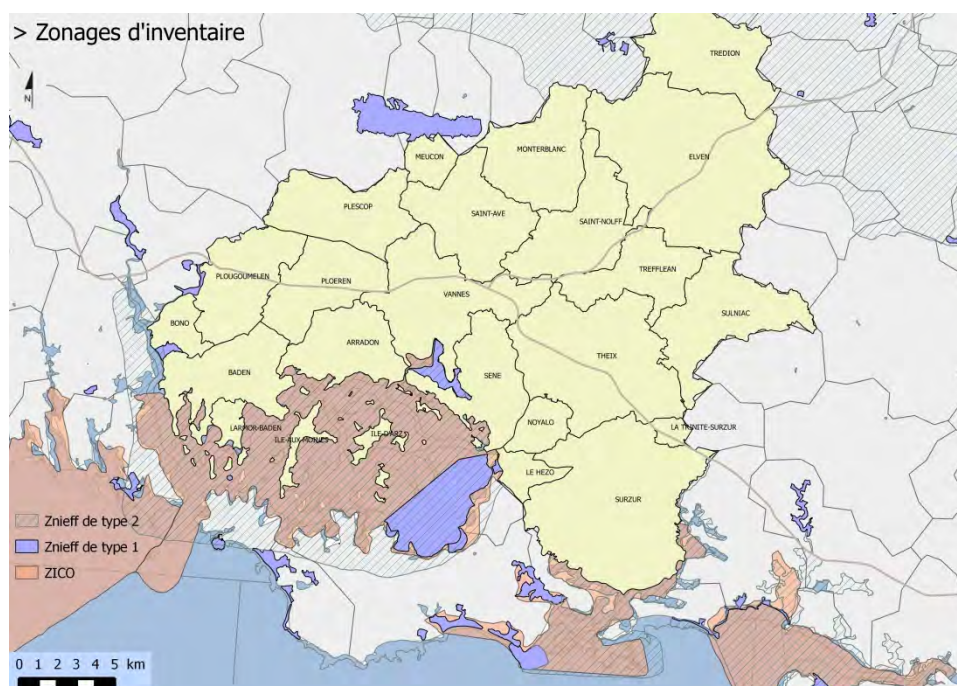
Source : INPN, SIAGM et DREAL Bretagne

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants
ZNIEFF 1	05210008	Anse de Lirey	34	<u>Theix</u>	Vasières et bancs de sable sans végétation. Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse
	05210002	Vases du Bono	110	Bono, Plougoumen, Pluneret	Vasières et bancs de sable sans végétation Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse
	05210007	Anse du Hezo-le Passage	43	Hézo, Saint-Armel	Vasières et bancs de sable sans végétation Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse
	05210009	Anse de Sene	251	Séné, Vannes	Vasières et bancs de sable sans végétation Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse
	05210001	Baie de Kerdrean	62	Baden, Bono	Vasières et bancs de sable sans végétation Marais salés, prés salés, steppes salées et fourrés sur gypse
	05210011	Étang de Noyal	222	Noyal, Theix	Eaux douces stagnantes
	00000708	Combles de l'Eglise de Saint Nolff	0.09	Saint Nolff	
	00000781	Les Tours d'Elven et Bois de l'Argouet	181	Elven	
	00000755	Landes de Lezuiz	70	Le Hézo, Surzur	
	05210012	La Garenne	11	Noyal, Le Hézo	
	00000790	Landes de Lamblat	5	Surzur	
	00000845	Étangs oligotrophes du bois de Lanvaux et leurs abords	10	Trédion	
	00000162	Étang du Plessis	5	Theix	Eaux douces stagnantes Forêts
	05210010	Marais de Sene, (Theix et Noyal)	604	Séné	Estuaire et rivière tidales, vasières et salines
	00000016	Camp de Meucon	20	Locmaria-Grand-Champ, Meucon	Landes, fruticées, pelouses et prairies
	05210003	Marais de Pen en toul	75	Larmor-Baden	Salines
05210013	Anse et Rives du Vincin	108	Vannes, Arradon		

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants
ZNIEFF 2	05210000	Golfe du Morbihan	21337	Arzon, Baden , Bono , Crach, Ile-aux Moines , Larmor-Baden , Locmariaquer, Sarzeau, Séné ,	Estuaires, vasières et rivières tidales soumises à marées
	05980000	Etier de Penerf	3761	Ambon, Damgan, Sarzeau, Surzur , Tour-du-Parc	Vasières et bancs de sable sans végétation
	05320000	Landes de Lanvaux	18957	Bignan, Bohal, Brandivy, Elven, Grand-Champ, Larré, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Molac, Moustoir-Ac, Plaudren, Pleucadeuc, Pluherlin, Plumelec, Plumelin, Saint-Guyomard, Saint-Jean-Brévelay, Trédion	Landes boisées de résineux et de feuillus Landes, fruticées, pelouses et prairies
ZICO	BT14	Golfe du Morbihan et Etier de Penerf	18818		

Zonages d'inventaires sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012



Comme explicité précédemment, le Golfe du Morbihan fait partie des sites français les plus pris en compte par des éléments de protection de tous types. La présentation de ces espaces est nécessaire pour évaluer les enjeux liés à chaque site et les moyens d'action envisageables avec les acteurs qui gèrent ces espaces.

3.2 Protection au niveau International ou Européen

✧ Zone humide d'importance internationale - convention RAMSAR

Source : RAMSAR.org et INPN

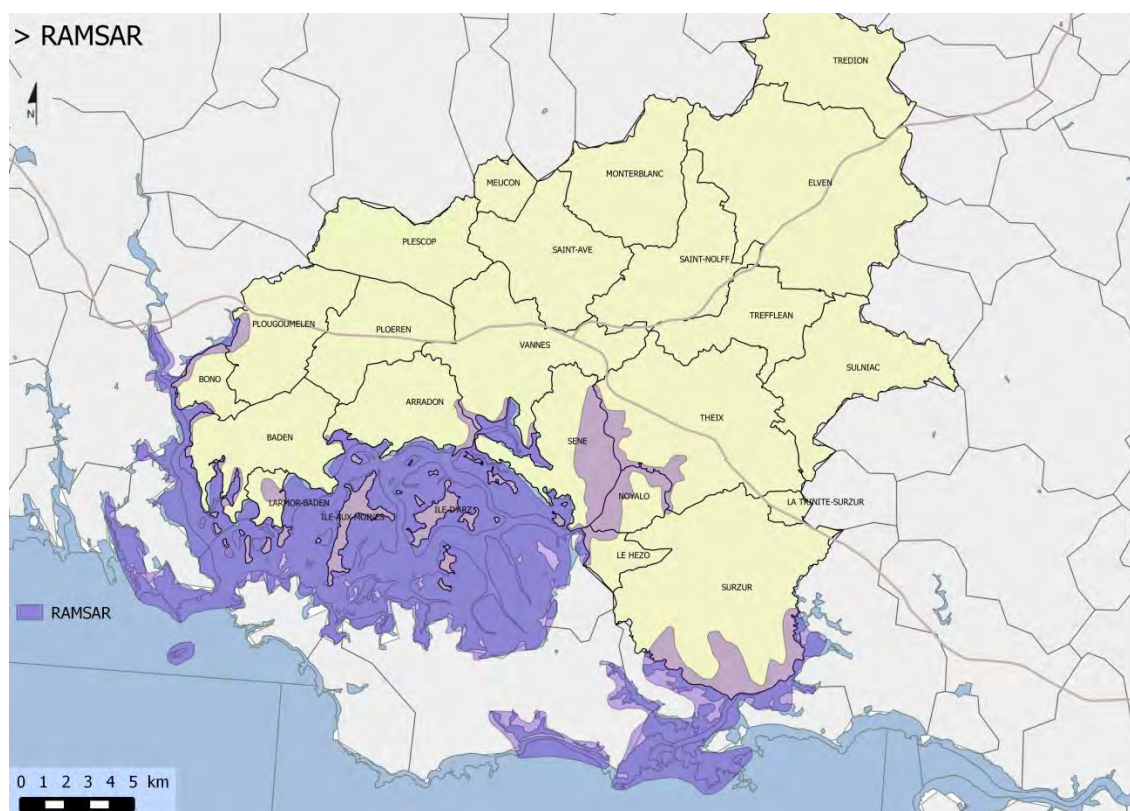
La convention RAMSAR, signé en 1971, est relative aux zones humides d'importance internationale, vis-à-vis de leur intérêt pour l'avifaune lié aux habitats aquatiques et/ou humides. Un site RAMSAR est donc un espace qui implique les Etats membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale et à planifier l'utilisation rationnelle, ou utilisation durable, des zones humides se trouvant sur leur territoire.

23 000 hectares du Golfe du Morbihan ont été notifiés au titre de la Convention RAMSAR en 1991 ce qui confère à ces sites un label international qui valorise et récompense les actions en faveur d'une gestion durable des zones humides.

Sur le territoire du SCoT de Vannes agglo, le Golfe du Morbihan a justifié d'une désignation d'une zone humide d'importance internationale d'après des critères écologiques fonctionnels (rôle de nidification, hivernage, milieu naturel exceptionnel) où des critères de présence avec un seuil de 1%, cela signifie qu'à tout moment, le site héberge plus de 1% de la population mondiale d'une espèce considérée.

En 1991, la Bernache cravant (*Branta bernicla*) atteignait jusqu'à 15% des effectifs européens, le Harle huppé (*Mergus serrator*) jusqu'à 40% des effectifs français. Actuellement d'autres espèces ont atteints des effectifs dépassant les seuils RAMSAR : il s'agit du Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), le Bécasseau variable (*Calidris alpina*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ou encore l'Avocette élégante (*recurvirostra avocetta*).

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants
RAMSAR	FR7200005	Golfe du Morbihan	18959	Ambon, Arradon, Arzon, Auray, Baden, Bono, Crach, Damgan, Le Hézo, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Locmariaquer, Noyal, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Surzur, Theix, Tour-du-Parc, Vannes	Milieu marin, rivière du Penerf, rivière de Saint Philibert Anciens marais salants, prés salés



Site RAMSAR sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012

3.3. Protection conventionnelle

✦ Le réseau Natura 2000

Source : INPN, DREAL Bretagne et DOCOB des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est issu d'une initiative européenne ayant pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité et d'établir une politique de conservation à l'échelle européenne. En application des directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), le réseau Natura 2000 est constitué de sites naturels aux enjeux forts à divers titres. On distingue :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui visent la conservation de types d'habitats et d'espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ». Le territoire du SCoT de Vannes agglo recouvre deux ZPS « Golfe du Morbihan » et la « rivière de Pénerf ».
- **Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)** qui visent la conservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». On dénombre trois ZPS sur le territoire : « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys », « Chiroptères du Morbihan » et « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio ».

Les sites Natura 2000 du territoire du SCoT sont principalement composés de zones maritimes et de zones de transition entre l'eau et la terre comme des prés-salés, de lagunes et de marais. Ces espaces sont propices au développement de vasière, schorre et d'herbiers dont le plus vaste herbier de zostère marine (503ha) en France situé au sud de Boëd.

Ces sites offrent des milieux naturels favorables à l'accueil de population d'oiseaux d'intérêt : Avocette élégante, Grand Gravelot, Bécasseau variable, et d'autres espèces atteignent régulièrement ces effectifs : Bernache cravant, le Tadorne de Belon, le Canard pilet et le Canard souchet.

Ces sites restent vulnérable vis-à-vis des activités humaines sur le littoral type activités de loisirs (sentier côtier, chasse, activités nautiques, campings...) plutôt que professionnelles. La dynamique de la végétation influe également sur la conservation des oiseaux coloniaux avec une régression de certains ensembles végétaux au profit de fourrés et espèces invasives.

Réseau Natura 2000 sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants	Vulnérabilité
ZPS	FR5310086	Golfe du Morbihan	9502 dont 91% marine	Arzon, Baden, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Le Hézo, Locmariaquer, Noyal, Saint-Armel, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix, Vannes	Rivières et estuaires soumis à marée, marais et prés salés, dunes et plages de sable	Oiseaux intertidaux menacés car dégradation habitats alimentaires (herbiers), dérangement par les activités humaines. Sites les plus touchés sont les îles.
	FR5310092	Rivière de Pénerf	4495 dont 90% marine	Ambon, Damgan, Sarzeau, Surzur, Tour-du-Parc	Eaux douces intérieures Marais, prés et steppes salées	Pression de chasse génère des dérangements. Elevage dans les prés-salés induit des effets positifs et négatifs (assèchement prématurés des marais, gîtes favorables aux moustiques, etc) Dérangement de l'avifaune par les activités humaines.

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants	Vulnérabilité
ZSC	FR5300029	Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy	20609 dont 77% marine	Arradon, Arzon, Auray, Baden, Crach, Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Le Bono, Le Hézo, Locmariaquer, Noyal, Plougoumen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuy, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Surzur, Theix, Vannes	Etendue sablo-vaseuse bordée de prés-salés, marais littoraux Prairies semi-naturelles humides Landes et broussailles Forêts Dunes, plages de sable	Loisirs nautique, pêche à pied, professionnelle ou à la drague, plaisance sont des menaces pour la pérennité des herbiers à Zostères. Fonctionnalité du réseau hydrologique importante pour la reproduction des oiseaux et liée à la gestion des zones humides. Qualité des eaux (et donc du milieu) dépend de la capacité de traitement des eaux usées lors du surplus en période estivale.
	FR5302001	Chiroptères du Morbihan	2.39	-	9 gîtes : combles, clochers d'église, cavités de rives de la Vilaine et du Balvet	Réduction constatée des territoires de chasse et voies de cheminement (maillage bocager en déclin, raréfaction des proies, etc.)
	FR5300030	Rivière de Penerf, marais de Suscinio	4912	Ambon, Damgan, Sarzeau, Surzur, Tour-du-Parc	Marais, prés et steppes salées Rivières, estuaires soumis à la marée Landes et broussailles Prairies semi-naturelles humides Pointes rocheuses (Penvins) et platier rocheux (Plateau des Mâts)	Développement de friche engendre une extension des parcelles à caravanes, comblement de zones humides et développement de phragmitaies. Isolement des marais arrière-littoraux, pollution des eaux et surfréquentation sont les principales menaces pour les habitats d'intérêt communautaire du site.

- Les Habitats d'intérêt communautaire présents sur les communes littorales du SCoT :
La réalisation des DOCOB a permis la réalisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur l'ensemble des sites Natura 2000. Plusieurs d'entre eux se localisent sur des communes du SCoT, les tableaux ci-après détaillent les surfaces du territoire concernées par ces habitats d'intérêt communautaires du territoire du SCoT et leur représentativité à l'échelle des sites Natura 2000.

Habitats Natura 2000 (Code)	Surface en hectares sur les communes du SCoT	% sur le site Natura 2000 du Golfe du Morbihan
Champs de blocs (1170-09)	38,879	12,83
Estran de sable fin (1140-03)	5,574	3,06
Estrans de sables grossiers et graviers (1140-05)	10,062	2,61
Fourrés halophiles (1420-1)	2,06	54,58
Herbiers à Zostera marina dense (1113 ; 1160-01)	0,297	0,05
Herbiers à Zostera noltii dense (1130-1)	50,793	11,44
Herbiers à Zostera noltii diffus (1130-1)	1,855	6,04
Herbiers à Zostera noltii normal (1130-1)	1,149	1,65
Lagunes : herbiers submergés et vég. aquatique (1150)	45,026	67,62
Lagunes : roselières (1150)	21,311	44,23
Lagunes côtières (1150)	60,407	44,16
Landes humides (4020)	0,003	0,07
Landes mésophiles (4030)	3,586	100,00
Landes sèches (4030)	174,074	61,29
Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3)	44,371	79,66
Prés à Spartina maritima (1320-01)	18,592	45,20
Prés-salés (1330)	28,007	88,89
Roche infralittorale en mode exposé (1170-05)	0,62	0,29
Roche médiolittorale en mode abrité (1170-02)	2,878	9,59
Roche médiolittorale en mode exposé (1170-05)	1,564	0,48
Roches infralittorales (données de Glémarec) (1170-06)	0,064	0,01
Sables des hauts de plage à Talitres (1140-01)	7,727	10,15
Sables dunaires (1140-04)	0,258	0,48
Sables grossiers et graviers (1110-03)	3,521	1,21
Sables hétérogènes envasés infralittoraux (1160-02)	1,297	0,56
Slikke en mer à marée (1130)	257,336	34,36
Spartine (1130)	83,187	48,76
Vases sableuses (données de Glémarec) (1160-01)	10,154	0,69

Vasières (1160 ; 1140)	43,259	1,40
Vég. annuelle à salicorne (1310-1-2-4)	1,639	14,88
Vég. annuelle des lasses de mer (1210)	0,27	52,84
Vég. chasmo-halophytique des fissures et pelouses aérohalines (1230)	1,267	13,38
Vég. de prés-salés de bas schorre (1330-1)	45,421	71,54
Vég. de prés-salés du haut schorre (1330-3)	96,428	61,48
Vég. de prés-salés du schorre moyen (1330-2)	127,078	65,72
Vég. prairiale haute des niveaux sup. atteints par la marée (1330-5)	85,571	60,80
Total général	1275,585	11,62

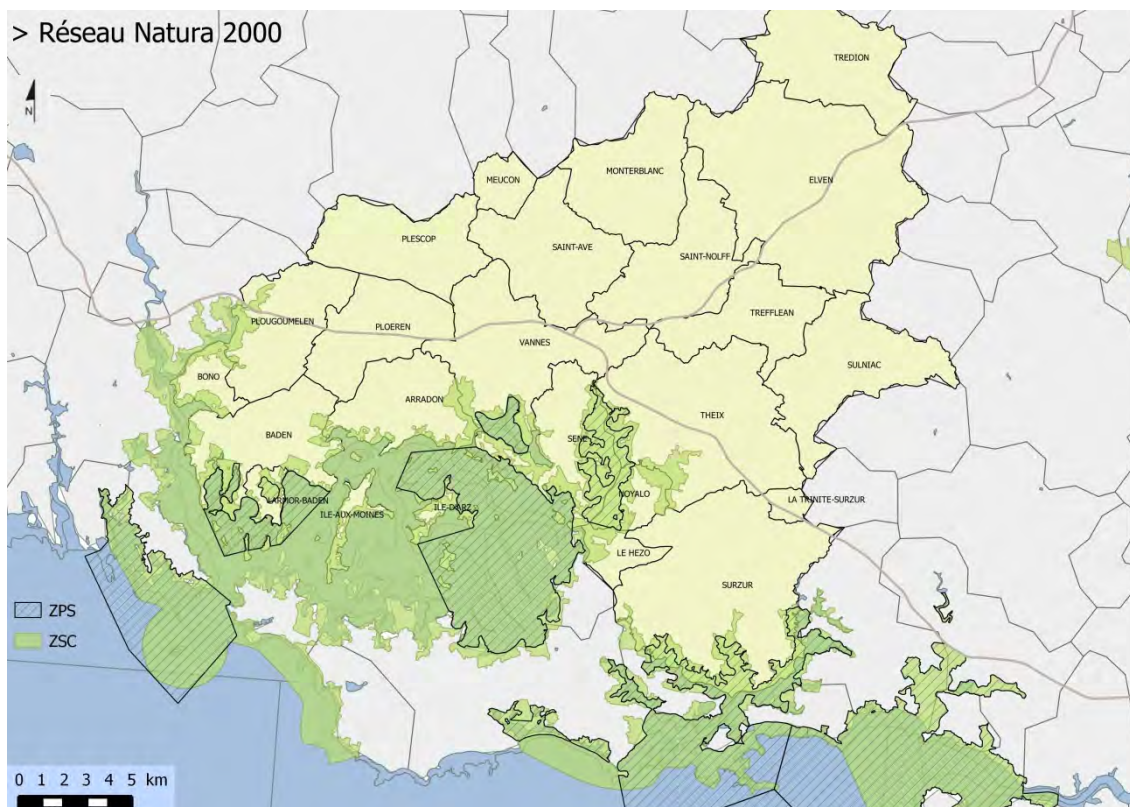
Habitat d'intérêt communautaire sur l'agglomération de Vannes et recensés sur le site Natura 2000 du Golfe du Morbihan (les habitats prioritaires sont en gras)

Source : SIAGM

Habitats Natura 2000 (Code)	Surface en hectares sur les communes du SCoT	% sur le site Natura 2000 de la Rivière de Pénerf
Fourrés halophiles (1420-1)	13,59	76,92
Lagunes : herbiers submergés et vég. aquatique (1150)	15,92	53,58
Lagunes : roselières (1150)	5,91	18,27
Lagunes côtières (1150)	14,73	35,81
Landes mésophiles (4030)	2,46	100,00
Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3)	38,19	44,29
Prés à <i>Spartina maritima</i> (1320-01)	16,07	59,04
Slikke en mer à marée (1130)	155,90	39,05
Spartine (1130)	1,08	12,47
Vég. annuelle à salicorne (1310-1-2-4)	3,98	23,88
Vég. de prés-salés de bas schorre (1330-1)	1,90	25,32
Vég. de prés-salés du haut schorre (1330-3)	85,68	38,51
Vég. de prés-salés du schorre moyen (1330-2)	142,50	37,96
Vég. prairiale haute des niveaux sup. atteints par la marée (1330-5)	65,28	40,60
Total général	563,17	

Habitat d'intérêt communautaire sur l'agglomération de Vannes et recensés sur le site Natura 2000 de la Rivière de Pénerf (les habitats prioritaires sont en gras)

Source : SIAGM



✧ Parc naturel régional « Golfe du Morbihan »

Source : PNRGM

La démarche « Golfe » a été initiée par cinq communes de la partie orientale du Golfe en 1994. Dès lors, une longue démarche de concertation s'est construite avec l'ensemble des acteurs dans une logique de projet et de développement durable.

Au-delà des découpages administratifs, ce territoire correspond en son cœur à l'ensemble complexe d'îles, d'îlots et d'espace maritime que forme le Golfe, ainsi qu'à la quasi-totalité de son bassin versant. Sur ses marges, il est entouré par les entités paysagères de la Baie de Quiberon au Sud-Ouest, des Landes de Lanvaux au Nord-Est et de la vallée de la Vilaine au Sud-Est.

Créé le 2 octobre 2014. La Charte du Parc se décline selon trois axes :

- Faire des patrimoines un atout pour le territoire
- Assurer pour le territoire un développement soutenable
- Mettre l'homme au cœur du projet de territoire.

Le périmètre du parc intègre un périmètre d'intérêt maritime, sur lequel le parc peut formuler des propositions d'action et les exercer avec l'accord de l'Etat.

Le PNR recouvre 15 des 24 communes de Vannes agglo : la commune de Trédion n'est pas intégrée au projet de parc et a donc été exclue des diverses études menées par le SIAGM pour la création du parc.

La surface du territoire labélisé couvre 64 200 hectares sur 29 communes (depuis la fusion des communes de Theix et Noyal), à laquelle est associée une aire d'intérêt maritime d'environ 17 000 hectares.

Les communes labélisées du Parc sont :

Ambon, Arradon, Arzon, Auray, Crac'h, Damgan, Elven, Ile de d'Arz, Lauzach, Le Hézo, Le Tour du Parc, Locmariaquer, Meucon, Monterblanc, Plescop, Plœren, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Avé, Saint-Nolff, Saint-Philibert, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sainte-Anne-d'Auray, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Vannes

3.4 Protection par la maîtrise foncière

✧ Terrains acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Source : INPN, Conservatoire du littoral et Légifrance article L. 322-1 et suivants du code de l'environnement

Le Conservatoire du littoral est un établissement public français qui mène une politique foncière et définit les secteurs sur lesquels son action doit s'exercer en priorité. Après avoir identifié de nombreux sites nécessitant une protection foncière (fragiles, menacés), le conservatoire peut acquérir des terrains de toutes tailles. La gestion des sites a pour vocation d'assurer la sauvegarde du littoral, le respect des sites naturels et l'équilibre écologique. Ces sites acquis par le Conservatoire représentent sur le territoire du SCoT de Vannes une centaine d'hectares et sont pour la plupart gérés par des collectivités locales (communes de Vannes, Ile aux Moines, Locmariaquer, PNRGM, etc.) ou des associations comme Bretagne Vivante ou encore les établissements publics comme l'ONF, l'ONCFS, AAMP, etc.

Dans le Golfe du Morbihan, un certain nombre de sites ont fait l'objet d'acquisitions foncières importantes par le Conservatoire : Ile d'Ilur (37.7ha gérés par le PNRGM), le marais de Pen en Toul (14ha), la Pointe des émigrés (31.1ha gérés par Vannes), le marais de Séné (127ha géré par Séné), les rives du Vincin (43ha gérés par Vannes), les landes et prairies de l'île aux Moines (45.9ha gérés par l'île aux Moines), les marais de Pénerf, etc.

✧ Les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil Général du Morbihan, par l'intermédiaire de la Taxe d'aménagement, élabore et met en œuvre des politiques de protection et de gestion sur les espaces naturels qu'il acquiert et garantit leur ouverture au public. Le conseil Général mène une politique foncière et définit les secteurs sur lesquels son action doit s'exercer en priorité. Deux outils sont à disposition de ce dernier : la perception de la taxe d'aménagement et la possibilité d'établir des zones de préemption en concertation avec les communes concernées.

Des zones de préemption sont instituées sur les communes : d'Arradon, Baden, Le Hézo, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Plougoumelen, Séné, Surzur et Vannes.

Plusieurs sites sont propriétés du département :

Nom	Communes concernées
La petite Logoden (0.6ha)	Arradon
Gravellic (1.8ha)	Arradon
Pointe de Touvern (4.9 ha)	Baden
Kergonan (0.8ha)	Ile aux Moines
Pointe de Perhap (0.8ha)	Moines
Pointe de Bilhervé (1.8ha)	Ile d'Arz
Toulpri (0.1ha)	Ile d'Arz
Kernours (3.0ha)	Le Bono
Pointe de la Garenne (2.4ha)	Le Hézo
Etang et marais de la Villeneuve (25ha)	Le Hézo
Bois de Loperhet (102ha)	Plougoumelen
Bois de Boterff (20 ha)	Plougoumelen
Bois de Pont-Sal (34 ha)	Plougoumelen
Brouel-Kerarden-Michotte-Montsarrac (41ha)	Séné
Cadouarn (0.2ha)	Séné
Ile de Boëdic (3,4 ha)	Séné
Ile de Boëde (32h)a	Séné
Pointe du Bill (1.5ha)	Séné
La Villeneuve (15ha)	Séné
Kérino (1,6 ha)	Vannes

Espaces Naturels sensibles sur l'agglomération de Vannes

Source : Conseil général du Morbihan 2013

3.5 Protection réglementaire

✦ Arrêtés préfectoral de protection de biotope

Source : Légifrance article L. 411-1 et suivants et R. 411-15 et suivants du code de l'environnement

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont pour vocation la conservation d'habitats d'espèces protégées. Les arrêtés concernent les milieux peu exploités par l'homme tels que les marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses et autres formations naturelles nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces.

Afin de préserver ces habitats, l'arrêté édicte les mesures spécifiques et interdictions d'usage tendant à favoriser la conservation des biotopes.

Code	Site	Surface (ha)	Communes concernées	Contenu de l'arrêté
FR3800306	Combles et clocher de l'église de Saint-Nolff		Saint-Nolff	Zone de protection concernant les combles et le clocher de l'église paroissiale pour la protection des Chiroptères
FR3800303	Ilots du Golfe du Morbihan et abords	38.3	Arzon, Erdeven, Hoedic, Ile-aux-Moines , Pénestin, Saint-Armel, Saint-Pierre-Quiberon, Sarzeau, Sauzon	Interdiction d'accès à l'îlot considérant que le dérangement répété compromet la réussite des couvées

Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012

▲ Réserves naturelles nationales

Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces protégés en raison des enjeux de préservation des habitats et espèces qu'ils hébergent. La Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné a été créée suite au décret ministériel du 23 Août 1996 et couvre 410 hectares situés sur la rivière de Noyal. Un périmètre de protection de la réserve a été établi en 2002 au nord de la réserve couvrant 120 hectares.

Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants	Vulnérabilité
FR3600131	Marais de Séné	410	Séné	zone « estuarienne » (vasière, prés-salés, étiers, chenaux) et d'une zone de marais avec un ensemble de 50 bassins	enjeux prioritaires de la réserve autour des vasières, des prés salés et des anciens marais salants, en termes d'habitats et autour des oiseaux en termes d'espèces vulnérabilité quant au devenir des lagunes saumâtres (moustique) et avec la prédation des oiseaux nicheurs

Réserve Naturelle Nationale sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012



✦ Réserves Nationales de Chasse et Faune Sauvage

Source : *Golfedumorbihan.org* et *Légifrance* arrêté du 16 janvier 2008

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des espaces protégés et gérés principalement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. La réserve Golfe du Morbihan a été créée le 16 janvier 2008 et s'étend sur 7358 ha situés sur le Domaine Public Maritime. La RNCFS Golfe du Morbihan est un espace réglementé où la chasse y est interdite toute l'année et l'ONCFS est chargé d'assurer la protection du site, l'information au public et la réalisation de suivi et études scientifiques.

La RNCFS golfe du Morbihan est donc représentée par un territoire exclusivement maritime très étendu, elle occupe le cœur du golfe du Morbihan et la quasi-totalité du bassin oriental (vasières, herbiers, slikke et schorre).

Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées	Milieux dominants	Vulnérabilité
FR5100010	Golfe du Morbihan	7358	Contient l'estran de (exception faite de toute partie terrestre) : Ile de Boède, Boëdic (Séné), Ile aux Moines, Ile d'Arz (sauf îlot d'Illuric), Arradon, Baden, Larmor-Baden, Le Hézo, Noyal, Saint-Armel, Sarzeau, Theix, Vannes	Territoire exclusivement maritime (vasière, marais, slikke et schorre)	Site emblématique avec un système fonctionnel très particulier abritant des habitats marins et littoraux d'intérêt communautaire. Enjeux de conservation spécifiques à l'avifaune et à chaque habitat.

Réserve Nationale de Chasse et de faune sauvage sur l'agglomération de Vannes

Source : DREAL Bretagne 2012



3.6 Autres protection

✧ Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)

Créé par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, un SMVM est un document de planification qui détermine la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes. Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2000 prescrivant l'établissement d'un SMVM pour le Golfe du Morbihan, celui-ci a été adopté le 10 février 2006.

Ce SMVM est actuellement le moteur principal d'une action concertée prenant à la fois en compte les besoins des usagers et la préservation d'un environnement de qualité dans le golfe du Morbihan.

Il n'y a pas chevauchement total entre les couvertures du SMVM et celle du SCoT, seules les communes littorales sont concernées par ce schéma (11 communes¹²). Néanmoins, sur la partie du SCoT concernées par le SMVM, les grandes orientations thématiques aux déclinaisons plurielles, au nombre de cinq, devront être intégrés par le SCoT :

- Garantir la qualité des eaux
- Préserver les richesses des écosystèmes
- Améliorer les modalités d'exploitation de la conchyliculture et des pêches maritimes
- Maîtriser les activités nautiques et les accès à la mer
- Contenir l'urbanisation et préserver les paysages

¹² Les communes de Vannes agglo incluses dans le périmètre du SMVM sont : Le Bono, Baden, Lamor-Baden, Ile aux moines, Ile d'Arz, Arradon, Vannes, Sené, Theix, Noyal et Le Hézo

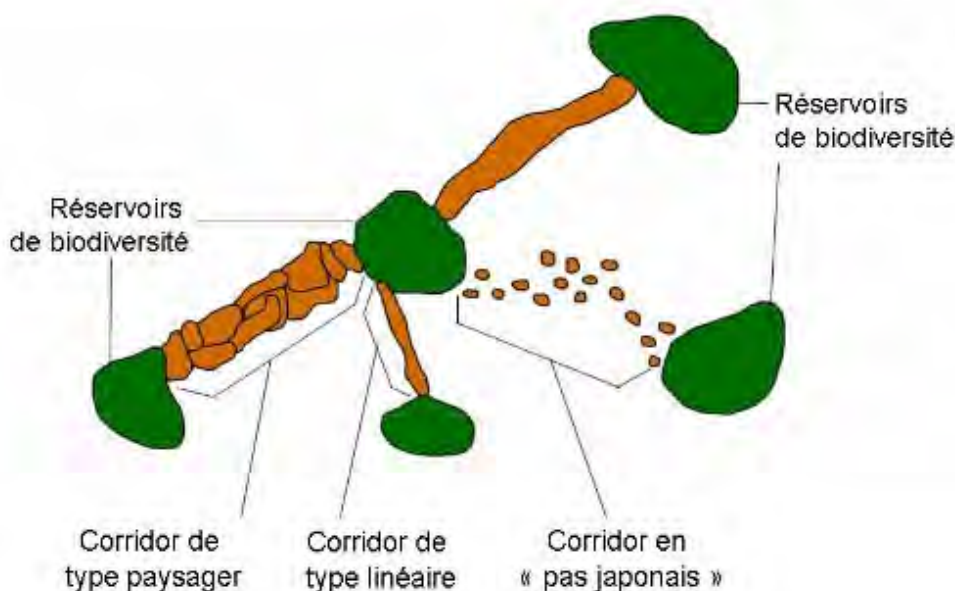
D - UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX ORDINAIRES A RICHES POUR UNE TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE

La définition d'un réseau écologique consiste notamment à identifier les espaces naturels ou semi-naturels interconnectés et à caractériser le type de connexions entre les sites afin de connaître le fonctionnement de cette connectivité. Il s'agit aussi de donner de nouvelles fonctions à certains espaces et structures paysagères. La définition d'un réseau écologique va donc de pair avec la préservation des habitats (lutte contre les invasives, les pollutions, la fragmentation, la diminution de la biodiversité, qualité de l'air, de l'eau, des sols, etc).

Outre les **enjeux environnementaux**, les **enjeux sociaux** sont également présents dans la mise en œuvre du projet d'une part en favorisant la cohérence de l'ensemble des actions sur le territoire, et aussi dans l'application de ces actions avec les acteurs locaux qui s'organisent autour d'une logique commune. Les acteurs du territoire participent donc à offrir un meilleur cadre de vie à la population : paysage, mobilité douce, qualité de vie, etc.

Enfin, l'attractivité du Golfe du Morbihan ne serait pas la même sans une qualité certaine de ses milieux. La plus-value **économique** qu'offre un écosystème n'est pas négligeable dans l'attrait touristique ou même dans l'activité agricole tributaire de la qualité des sols, de l'eau, etc.

La Trame verte et bleue consiste donc dans sa globalité à identifier puis renforcer par des actions le réseau écologique en place à l'heure actuelle. Cette Trame permet bien d'associer des enjeux divers dans une logique d'un ensemble écologique fonctionnel.



Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors

Source : COMOP, 2010

1. SRCE BRETAGNE

1.1 L'approche méthodologique régionale

Le SRCE Bretagne est actuellement en cours d'élaboration, le plan d'action est en cours de rédaction. Les éléments qui suivent sont issus des documents de travail mis à disposition sur le site internet dédié.

L'approche méthodologique mise en œuvre se base sur deux quatre grands principes :

- S'adapter au contexte écologique breton, caractérisé par une mosaïque de milieux naturels diversifiés et imbriqués ;
- Reconnaître et valoriser les espaces dits « de nature ordinaire » dans le fonctionnement écologique du territoire breton ;
- Considérer que l'ensemble des territoires porte une responsabilité dans le fonctionnement écologique régional ;
- Respecter les principes de subsidiarité et d'imbrication des échelles, en laissant la marge de manœuvre nécessaire aux territoires dans le cadre de leurs propres démarches locales. Dans un souci de traitement égalitaire de territoire régional, la méthodologie est basée sur une approche à partir de données homogènes.

Les réservoirs ont été spatialisés à partir :

- des zonages réglementaires et d'inventaires les plus pertinents ;
- des espaces de plus de 400 hectares d'un seul tenant et constitués d'une forte naturalité ;
- Des cours d'eau (BD Topo)
- De l'estran

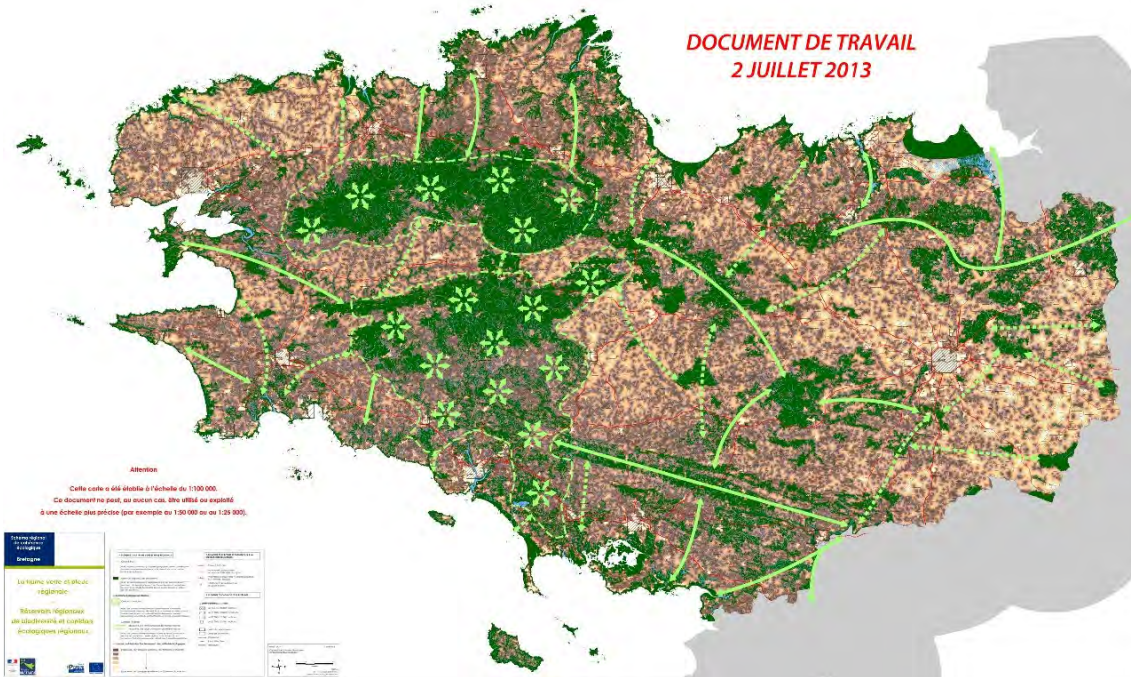
Deux types de corridors ont ensuite été identifiés :

- Des corridors territoriaux : zones de forte perméabilité pour les espèces où les axes de déplacements préférentiels n'ont pu être définis ;
- Des corridors linéaires qui relient les réservoirs mais aussi les grands ensembles de perméabilité

Le plan d'action stratégique décline les 6 préconisations fondamentales à prendre en compte pour l'identification de la trame verte et bleue à appliquées sur une échelle infra :

Préconisations fondamentales SR CE Bretagne	Prise en compte dans le SCoT de Vannes agglo
1-Approche écologique (utilisation des données milieux, habitats naturels, Faune et flore)	L'ensemble des données milieux, habitat, faune/flore mobilisables sur le territoire ont été intégrées
2- La cartographie de la trame verte et bleue d'un territoire est associée à un niveau géographique donné et ne peut donc correspondre à un simple agrandissement de la carte établie au niveau supérieur	Les cartographies de synthèse trame verte et bleue du SCoT de Vannes agglo ne correspondent pas à un simple zoom du SRCE et le degré de précision est plus fin
3- Autant que possible une identification de la trame verte et bleue selon une double approche : -par sous-trame, en privilégiant les six sous-trames identifiées au niveau régional ; -intégrant l'ensemble des sous-trames.	L'approche de l'identification trame verte et bleue du SCoT de Vannes agglo prend en compte cette double approche (1 carte par sous trame, puis une carte trame verte et une carte trame bleue)
4 -L'identification de la trame verte et bleue intègre les espaces artificialisés dans la réflexion. A ce titre, elle mérite d'être enrichie par la prise en compte de la dynamique des milieux et par la notion de reconquête des connexions	Une étude spécifique trame verte et bleue urbaine a été menée, de plus l'analyse de la franchissable des points de conflit permet de mettre les connexions à restaurer. L'identification des réservoirs associés aux milieux ouverts, permet de mettre en évidence leur répartition fragmentée au sein du territoire
5- d'identifier et de prendre en compte les liens fonctionnels avec les territoires périphériques.	Les connexions au-delà des limites du SCoT sont figurées
6 - S'appuie sur une concertation avec les acteurs du territoire.	Les données mobilisées sont issues de la consultation de plusieurs acteurs du territoire (CG, GMB, BV, SIAGM) La concertation est en cours

DOCUMENT DE TRAVAIL
2 JUILLET 2013



1. ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

Cours d'eau
Note : tous les cours d'eau, qu'ils soient cartographiés ou non, sont reconnus à la fois comme réservoirs régionaux de biodiversité et comme corridors écologiques régionaux.

Réservoirs régionaux de biodiversité
Note : les réservoirs régionaux de biodiversité sont des territoires au sein desquels la biodiversité est la plus riche. Ce sont également des territoires présentant une grande perméabilité interne, au sein desquels les milieux sont très connectés.

Corridors écologiques régionaux

Corridors - territoires
Note : ces corridors sont des territoires au sein desquels le niveau de connexion entre milieux est très élevé. Dans ce contexte de milieux souvent très imbriqués, il n'est pas possible d'identifier des axes de connexion préférentiels. L'ensemble du territoire fonctionne comme un corridor régional.

Corridors - linéaires
— associé à une forte connexion des milieux naturels
- - - - - associé à une faible connexion des milieux naturels
Note : ces corridors sont représentés sous forme de flèche qui visualise le principe des connexions d'intérêt régional. La localisation de ces connexions n'est donc pas à associer précisément à la position des flèches.

Espaces contribuant au fonctionnement des continuités écologiques

■ Espaces au sein desquels les milieux sont fortement connectés
↓
■ Espaces au sein desquels les milieux sont faiblement connectés

2. ÉLÉMENTS DE FRACTURE ET D'OBSTACLES À LA CIRCULATION DES ESPÈCES

- Route à 2x2 voies
- Autre route ayant un trafic supérieur à 5000 véhicules / jour
- Voie ferrée à deux voies (y compris projet de LGV Rennes - Le Mans)
- × Obstacle à l'écoulement sur les cours d'eau

3. ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET DE REPÉRAGE

- Unité urbaine (source : INSEE)**
- ▨ de plus de 200 000 habitants
 - ▧ de 50 000 à 200 000 habitants
 - ▦ de 20 000 à 50 000 habitants
 - de 10 000 à 20 000 habitants
- ▭ Limite de département
 - ▭ Limite de commune
 - COMMUNE — Commune
 - RÉGION — Sous-préfecture
 - SAINT-BRIEUC — Préfecture

1.2 Caractéristiques du territoire de Vannes agglo au sein du réseau régional

Les réservoirs régionaux spatialisés au niveau de Vannes agglo sont :

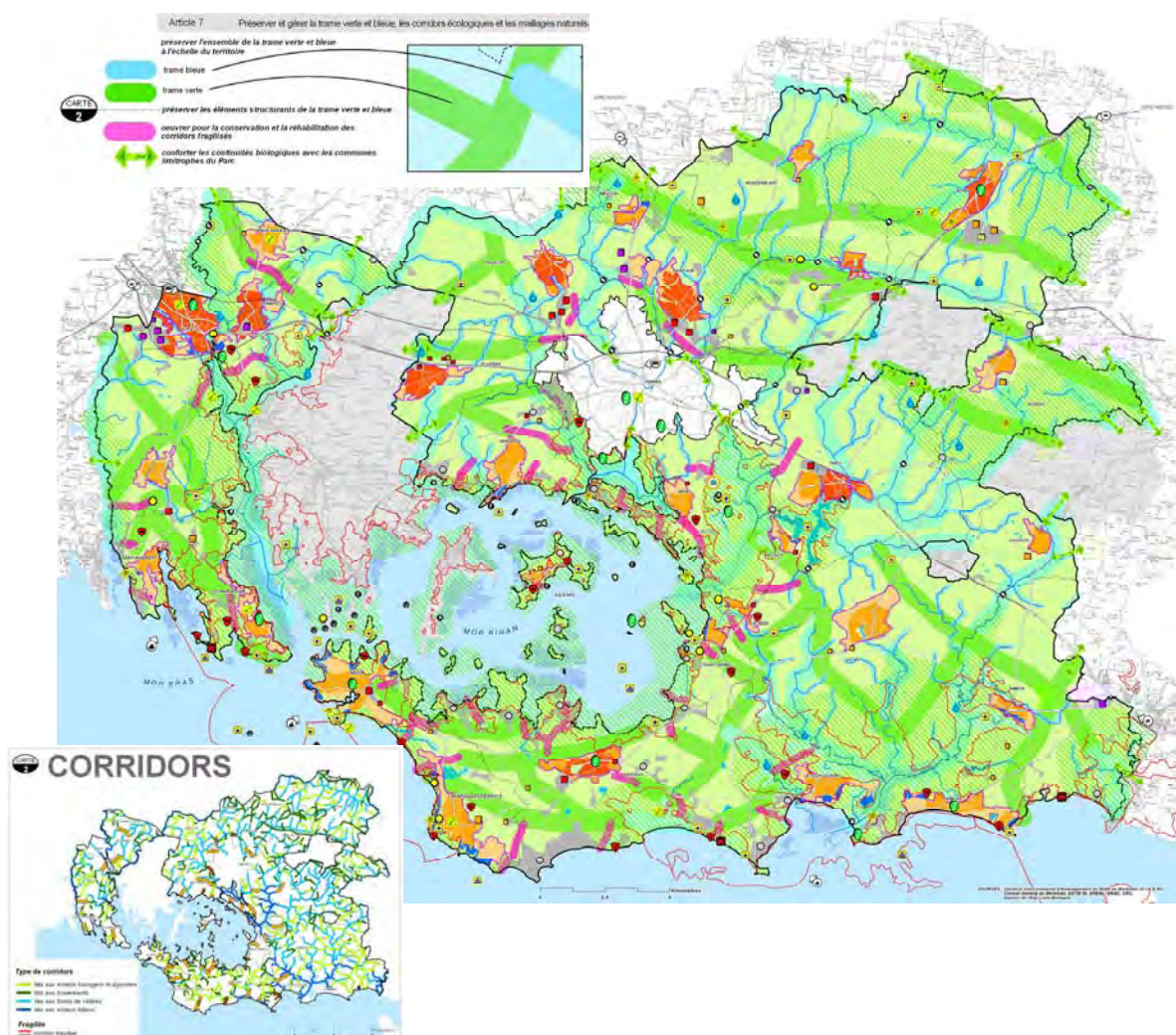
- au nord les landes de Lanvaux ;
- au centre les contreforts des landes de Lanvaux;
- l'ensemble des zonages réglementaires du littoral.

Les corridors régionaux :

- aucun « corridor territoire » n'est présent ;
- deux liaisons à l'est et à l'ouest connectant les landes de Lanvaux au littoral (la connexion est des qualifié de « faible »)
- au nord Les landes de Lanvaux

2. LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN (PNRGM)

Le Parc a réalisé sur son territoire l'identification d'un réseau de corridors écologiques potentiels, où la connectivité structurelle a été uniquement prise en compte à travers l'organisation spatiale de la mosaïque de milieux. Cette identification a permis de mettre en évidence la structuration du territoire, notamment vis-à-vis de secteurs sensibles. Elle est présentée sur le plan de Parc, avec l'identification de la trame verte et bleue locale et également par les 4 types des corridors écologiques (liés aux fonds de vallée, en milieux tidaux, en milieux boisés et en milieux bocagers et agricoles).



3. ÉLÉMENTS METHODOLOGIQUES DANS LE CADRE DU SCoT DE VANNES AGGLO

Les premiers éléments du SRCE donnent un cadre global au fonctionnement du réseau écologique régional. Au-delà de cette approche l'objectif principal de l'identification de la trame verte et bleue à l'échelle du Scot est de décliner à l'échelle locale les continuités et le fonctionnement écologique au sein de l'intercommunalité sans pour autant remettre en cause le réseau régional. L'approche SCoT servira de la même façon à cadrer les déclinaisons futures dans les PLU.

La trame verte et bleue du SCoT de Vannes agglo ne se veut pas être « un simple » zoom du Schéma Régional mais une réflexion et une analyse complémentaire aux travaux régionaux.

3.1 Le choix des sous-trames

La Trame verte et bleue est riche de la diversité des milieux présents sur Vannes agglo. **A chaque type de milieu correspond une sous-trame. Une sous-trame est donc l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu. L'ensemble de ces sous-trames forme le réseau écologique global du SCoT.**

Le choix des sous-trames s'effectue au regard des enjeux du territoire vis-à-vis des espaces naturels mais également en fonction des données mobilisables, parfois limitantes.

Dans le cadre du SCoT de Vannes agglo, l'intérêt est de mettre à profit les données locales relativement nombreuses du fait de la présence d'une pluralité de zonages réglementaires notamment.

Toutefois, il est à déplorer un manque d'homogénéité dans les données. Chaque prospective, inventaire s'établit sur un espace précis et les données locales homogènes sur l'ensemble du territoire de Vannes agglo sont rares. Le projet de PNR Golfe du Morbihan permet toutefois de développer une logique d'inventaire ou de mise en commun des données qui s'avère intéressante à l'échelle d'un SCoT tel que celui de Vannes agglo. En effet, seule la commune de Trédion ne fait pas parti de ces inventaires.

Dans le cadre du SCoT de Vannes agglo et au vu des enjeux spécifiques aux milieux naturels, les sous-trames ont été définies selon la spécificité du territoire et la représentativité des milieux en question.

En s'appuyant sur l'occupation du sol, les consultations réalisées et les éléments de bibliographies (cf Bibliographie), le territoire de Vannes agglo se décline selon 5 sous trames :

- Sous-trame boisée ;
- Sous-trame bocagère ;
- Sous-trame des milieux ouverts ;
- Sous-trame humide ;
- Sous-trame aquatique ;

3.2 Identification des réservoirs de biodiversité¹³

Les réservoirs de biodiversité sont les espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée.

Trois types d'informations peuvent être pris en compte dans la définition des réservoirs de biodiversité :

- Les zonages d'inventaires, réglementaires, de gestion ou de préservation (ZNIEFF, Natura 2000, réserves, etc)
L'intérêt patrimonial de ces espaces est reconnu au travers de ces zonages. Il s'agit donc de qualifier l'ensemble de ces zonages comme étant des cœurs de biodiversité reconnus.
- Sur Vannes agglo, les données « espèces » existent sur la base d'un quadrillage UTM, l'unité de base étant un carré du 10km de côté.
Il s'agit donc de définir un cortège d'espèce par sous-trame afin que ces données contribuent à la définition du réseau écologique, elles ont été complétées par les données émanant du projet de PNR et du GMB.
- La qualité des milieux qui a été évaluée selon des seuils établis (mètre linéaire de haie à l'hectare par exemple pour le bocage) et après des visites de terrain pour valider les données et apporter une expertise concrète.
- Suite aux ateliers « Trame verte et bleue » certains réservoirs ont été ajoutés/modifiés

3.3 Identification des éléments fragmentant

La définition d'une trame écologique nécessite de prendre en compte les éléments de fragmentation des milieux existants sur le territoire. L'urbanisation, les routes, les voies ferrées sont des éléments de fragmentation des habitats terrestres ; les barrages et autres ouvrages réalisés sur les cours d'eau sont quant à eux des éléments de fragmentation des habitats aquatiques.

En premier lieu il convient de définir le niveau de fragmentation des infrastructures existantes sur le territoire :

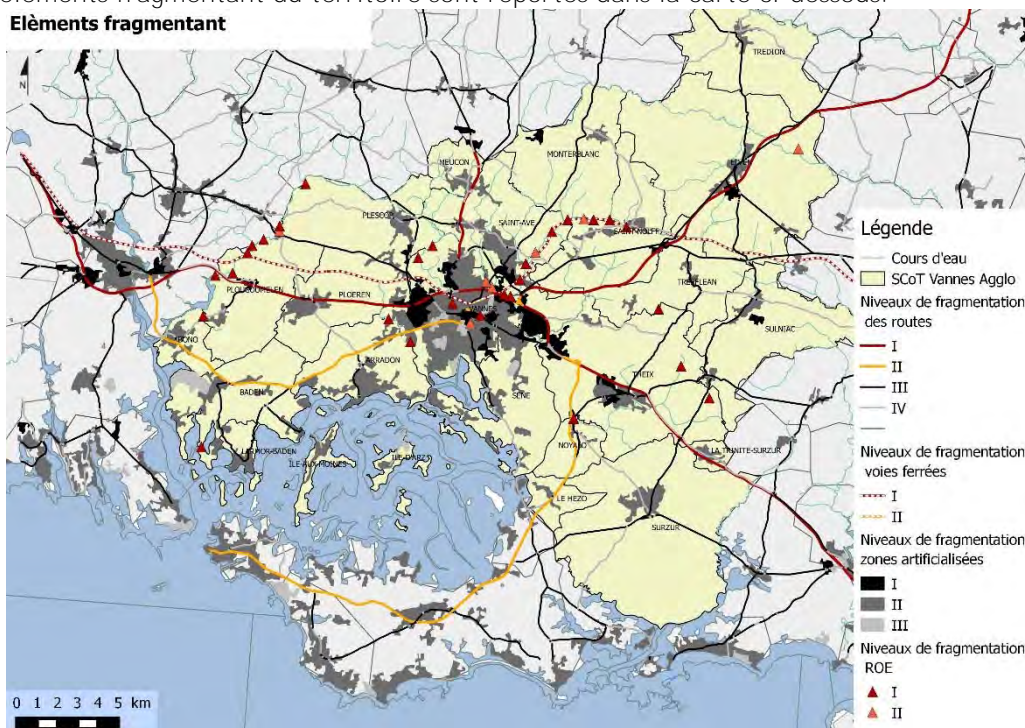
Niveau de fragmentation	Routes	Voies ferrées	Canaux et principaux cours d'eau	Occupations du sol CORINE Land Cover
I	Autoroutes	LGV	-	Urbain continu dense
II	Routes nationales 2 à 4 voies Routes départementales principales	Voies ferrées (plus de 200 trains/jour)	Canaux	Emprises commerciales Emprises hospitalières Emprises industrielles Emprises scolaire et / ou universitaires Autres emprises publiques Habitat collectif haut Zones de stockage Décharges Plage
III	Routes départementales secondaires	Voies ferrées (100 à 200 trains/jour)	Aval des principales rivières naturelles	Habitat résidentiel Cimetières Infrastructures portuaires
IV	Routes départementales tertiaires	Voies ferrées (moins de 100 trains/jour)	Tronçons de Cours d'eau naturels d'au moins 15 mètres de large	Habitat rural Aéroports, aérodromes Equipements sportifs et de loisirs

Niveaux de fragmentation des infrastructures routières, ferrées et des zones urbanisées

Source : Biotope

¹³ Pour plus de détails se référer à l'annexe de l'EIE

Dans le cadre de la définition d'une trame écologique, des expertises écologiques seront réalisées sur le périmètre intercommunal afin d'identifier de manière précise les continuités écologiques existantes, leur qualité et les enjeux les concernant.
Les éléments fragmentant du territoire sont reportés dans la carte ci-dessous.



Le territoire est parcouru d'est en ouest par plusieurs axes linéaires fragment (de niveau I) que sont :

- La Nationale 165 qui relie Nantes à Brest ;
- La Nationale 166 qui relie Vannes à Ploërmel ;
- La voie ferrée.

Au nord La D767 qui relie Vannes à Lannion est aussi très fréquentée.

Les obstacles à l'écoulement ont été recensés à partir du référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE).

Le ROE recense l'ensemble des ouvrages sur le territoire national en leur associant des informations restreintes (code national unique, localisation, typologie) mais communes à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Pour rétablir la continuité écologique, il est nécessaire d'inventorier l'ensemble des obstacles du territoire, de disposer de données fiables, consolidées et homogènes au plan national, ainsi que d'évaluer les risques d'impact sur les écosystèmes aquatiques (notamment sur l'état écologique des cours d'eau au sens de la DCE).

Les niveaux de fragmentation des divers obstacles a été établi ainsi :

Niveau de fragmentation	Type ROE
I	barrage
II	seuil

Niveaux de fragmentation des obstacles à l'écoulement des eaux (Biotope, 2011)

3.4 Identification des corridors écologiques et fonctionnalité des corridors

Un corridor inclut soit les milieux naturels permettant les déplacements de la faune. Les corridors écologiques sont constitués par les différents milieux naturels présents sur le

territoire (milieux aquatiques, milieux bocagers, milieux boisés, etc.) qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux.

Pour chaque sous-trame, les corridors sont déterminés :

- À dire « d'experts » par interprétation visuelle et après les visites de terrain pour relier les réservoirs entre eux pour chaque sous-trame correspondante.
- Un expert fauniste s'est rendu sur les principales zones de conflit afin de compléter et d'affiner les données des secteurs à enjeux (réservoirs et corridors potentiels). Ces expertises ont permis d'obtenir un "dire d'experts" complémentaire à celui des associations et surtout une approche fonctionnelle de la trame. C'est sur l'ensemble de ces secteurs que les investigations ont portées afin de définir le passage ou non des espèces semi-aquatiques, mais aussi des poissons migrateurs (aval vers amont) et des espèces terrestres.

4. SOUS-TRAME BOISEE

4.1 Espèces caractéristiques du milieu (source : SIAGM et COMOP)

La faune est très riche en grands mammifères (Chevreuil, Sangliers, Renard, Blaireaux, etc) et les petits (Mulot, Musaraigne, Ecureuil, Martre, Fouine, Belette, Hermine, etc), divers oiseaux (Pic noir, vert, épeiche, Epervier d'Europe, Bondrée apivore, Buse variable, Geai des chênes, Sittelle torchepot, etc),

4.2 Proposition espèces caractéristiques « TVB »

Chevreuil et Barbastelle.



Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)
(Source : Biotope)

4.3 Données mobilisées

Données SIG	Auteurs	Date	Méthode d'identification	Couche à utiliser
BD Topo végétation		2012	Carte au 1/25 000ème	Bois/ forêt fermée de conifère, de feuillu et mixte, et forêt ouverte
Données espèces	COSTEL		Précision à l'hectare mais pas de distinction entre forêts et friches.	

Données mobilisées pour l'identification de la sous-trame boisée
(Source : Biotope 2013)

4.4 Réervoirs de biodiversité

Les boisements sélectionnés comme réservoirs de biodiversité sont les suivants:

- Les massifs boisés interceptant des zonages réglementaires ou d'inventaires à dominance boisée;
- Les massifs boisés d'une superficie supérieure à 100 hectares (domaine vital moyen du Chevreuil (source ONCFS) ;
- Les massifs sur lesquels la présence d'espèces cible sera avérée.

Les habitats boisés compris dans le site Natura 2000 du Golfe du Morbihan n'ont pas été recensés d'intérêt communautaire, ainsi ont été sélectionnés comme réservoirs potentiel de biodiversité associés à la sous trame boisée :

- La ZNIEFF 1 : les tours d'Elven et Bois de l'Argouet ;
- Les boisements d'une superficie supérieure à 100 hectares (tout type de peuplement confondu)
- La présence du Chevreuil et de la Barbastelle

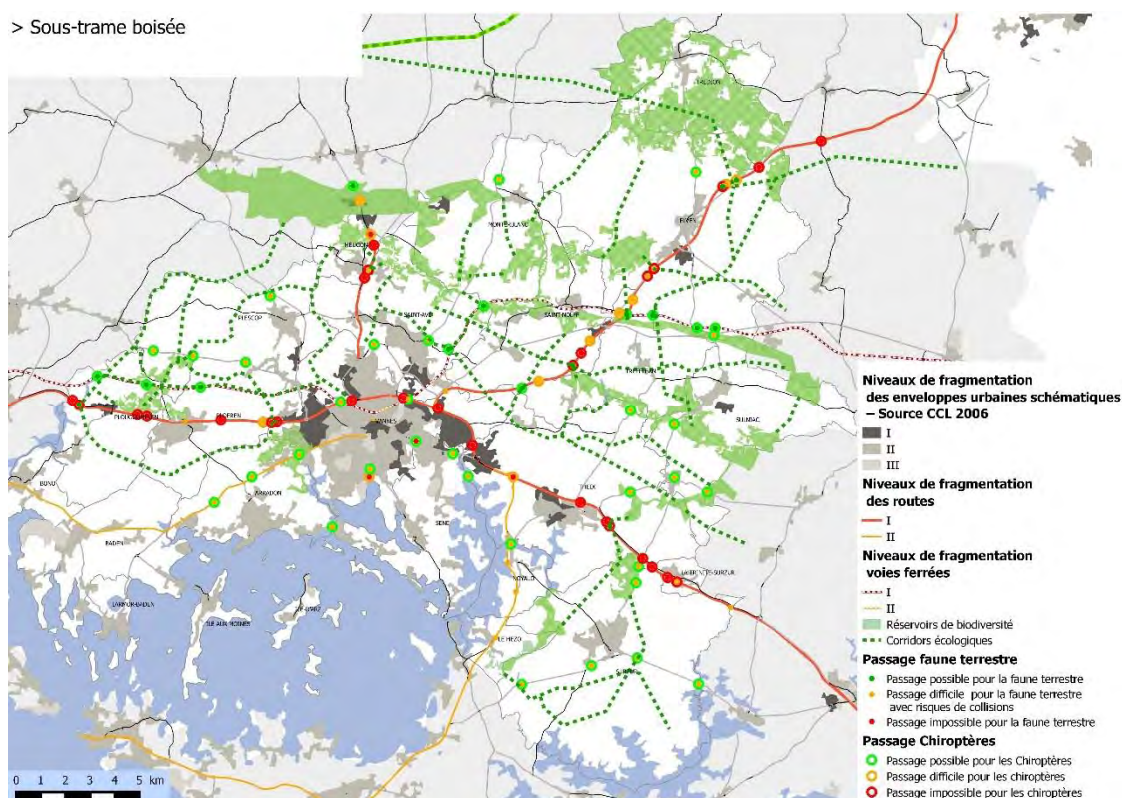
4.5 Corridors écologiques et points de conflits

Les corridors écologiques proposés pour la sous-trame boisée ont été identifiés :

- Par interprétation visuelle (liaison entre 2 réservoirs de biodiversité) ;
- Présence d'espèces associées aux boisements entre deux réservoirs ;

La fonctionnalité de ces corridors sera analysée sur le terrain (visite des points de conflits potentiels).

> Sous-trame boisée



5. SOUS-TRAME BOCAGERE

5.1 Espèces caractéristiques du milieu (source : SIAGM, COMOP)

Lucane Cerf-Volant, Grand-Capricorne, la Bondrée apivore, le Petit Rhinolophe.

5.2 Proposition espèces caractéristiques « TVB »

Vipère péliade, Petit rhinolophe et Grand capricorne



Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)
(Source : Biotope)

5.3 Données mobilisées

Données mobilisées pour l'identification de la sous-trame bocagère

Données SIG	Auteurs	Date	Méthode d'identification
Haies	SIAGM	2004	Recensement des haies par photo-interprétation au 1/5 000 ^{ème}
BD Topo Végétation	IGN	2012	Carte au 1/25 000 ^{ème}
Haies_Vannes_agglo	BIOTOPE	2013	Croisement des deux données précédentes sur Orthophotos de 2012

(Source : Biotope 2013)

5.4 Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité ont été sélectionnés

- à partir des zones denses en haies (plus de 70 mètres linéaires de haies par hectare) et associés à une occupation des sols favorable (mares, prairies temporaires ou permanentes), les visites de terrain (appréciation de la qualité des bocages¹⁴) ont permis d'affiner la modélisation cartographique (la modélisation de la densité de haie est présentée en annexe 3).
- présence du Grande Capricorne, du Triton marbré et/ou du Petit Rhinolophe.

Les visites de terrain ont permis de valider les réservoirs candidats.

¹⁴ Présence de vieux arbres, secteur préservés,

5.5 Corridors écologiques et points de conflits

Plusieurs corridors et points de conflits (intersection entre corridors et éléments fragmentant) ont été spatialisés suite à une interprétation visuelle couplée aux données espèces TVB. La fonctionnalité de ces corridors sera évaluée sur le terrain.

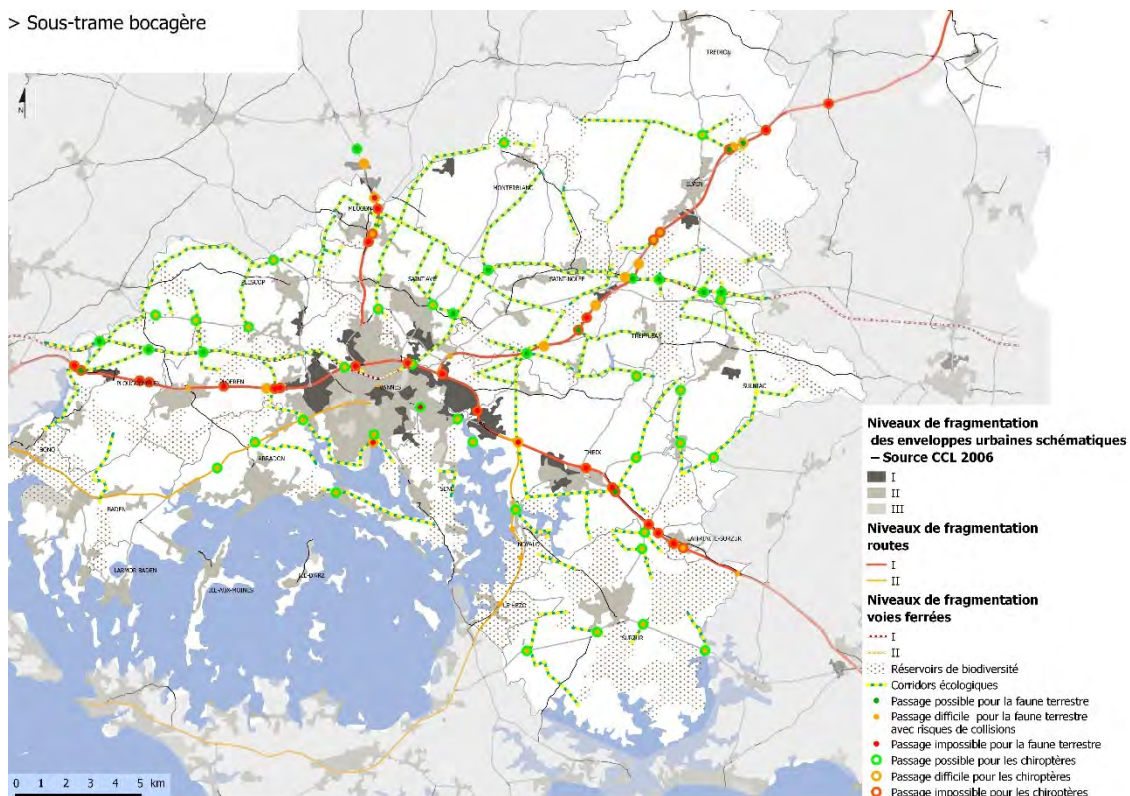
La franchissabilité des points de conflits (pour les espèces terrestres et les chiroptères) ainsi que

Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)



Source : Biotope

> Sous-trame bocagère



6. SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS

6.1 Espèces caractéristiques du milieu (source : SIAGM et COMOP)

De nombreuses espèces fréquentent ces habitats variés : mammifères, oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens, donc certaines s'expriment particulièrement dans ce type de milieu : Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Bruyère vagabonde.



Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)
(Source : Biotope)

6.2 Espèces caractéristiques « TVB »

Fauvette pichou, Linotte mélodieuse, criquet des ajoncs.

6.3 Données mobilisées

Données mobilisées par l'identification de la sous-trame des milieux ouverts

(Source : Biotope 2013)

Données SIG	Auteurs	Date	Méthode d'identification	Couches utilisées
RPG	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt	2010	Zones de cultures déclarées par les exploitants	Prairies permanentes Prairies temporaires
BD topo végétation	IGN	2012	Carte au 1/25 000ème	Landes ligneuses
Landes	SIAGM(PNRGM)	2004		Landes boisées, fourrés à Ajonc, landes
Landes	BIOTOPE	2014	Mise à jour Photo interprétation/terrain	Landes

6.5 Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont :

- Les milieux ouverts associés à des zonages réglementaires et d'inventaires ;
- Les milieux ouverts accueillant des espèces cibles (Fauvette Pitchou, Linotte mélodieuse).
- Suite au visites de terrain et à la photo interprétation, un certain nombre de landes s'avéré en cours de fermeture ou totalement fermé, elles ont été exclues des réservoirs de biodiversité.

- les zones de taille importante (supérieur à 10 hectares) ont été retenues en réservoirs complétées par des landes plus ponctuelles mais accueillant de manière avérée des espèces cibles.

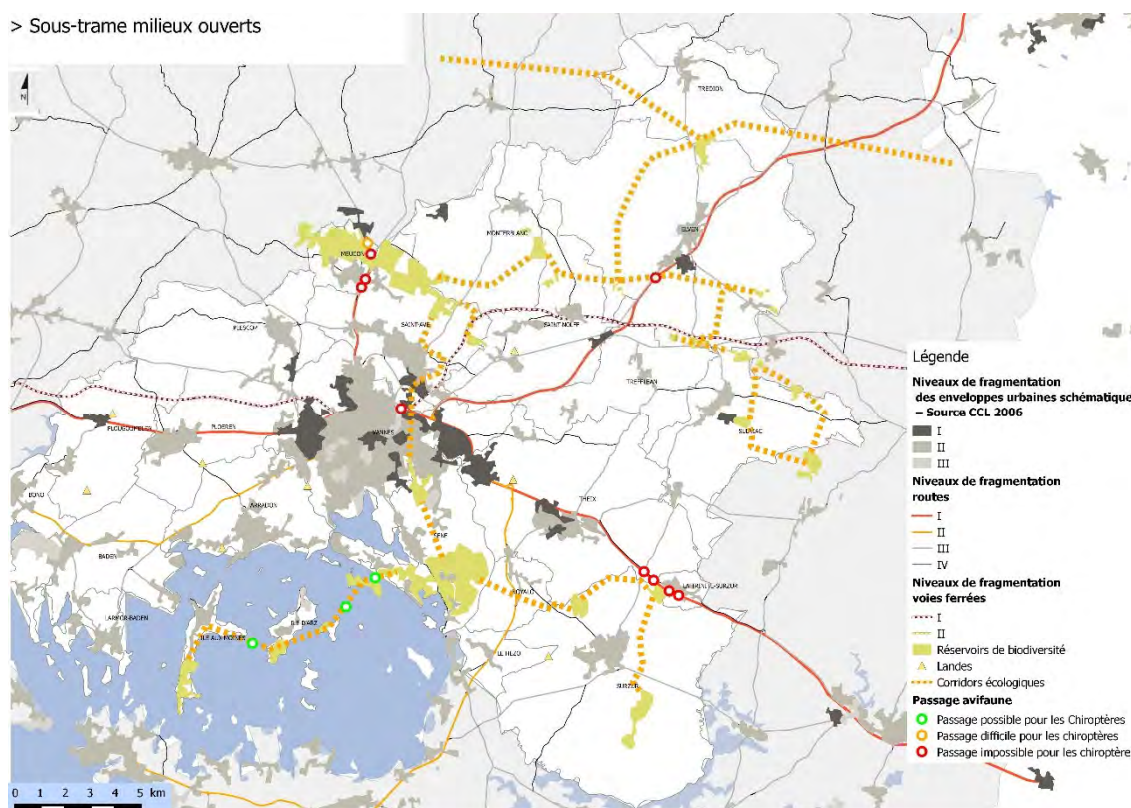
6.6 Corridors écologiques et points de conflits

- Les corridors ont été identifiés par interprétation visuelle. La configuration des milieux ouverts (principalement les landes qui sont des milieux ouverts particuliers et d'intérêt patrimonial), en font des corridors en type « pas japonais ».

Les corridors écologiques figurés sur la carte suivante représentent des « axes de déplacement utilisés par l'avifaune inféodée aux milieux ouverts. Le plus souvent ces espaces sont en cours de fermeture.

Les points de conflits ont été étudiés pour l'avifaune. En effet les milieux ouverts particuliers comme les landes accueillent une avifaune spécifique qui se raréfie.

> Sous-trame milieux ouverts



7. SOUS TRAME HUMIDE

7.1 Espèces caractéristiques du milieu (source : SIAGM et COMOP)

La flore et la faune de ces milieux est extrêmement riches et diversifiées avec des nombreuses espèces végétales protégées telles que les *Serapias lingua* (prairie humide), *Gratiola officinalis* (bords des cours d'eau), *Hymenophyllum tunbridgense* (chaos rocheux), *Pullicaria vulgaris* (lieux humides) et *Orchis laxifolia* (prairies humides) (Baleige, 2009). La mosaïque d'habitat connexe au cours d'eau attire une grande variété d'espèces : mammifères, oiseaux notamment.

La présence de la Loutre d'Europe dans le Morbihan est un élément remarquable qui nécessite une bonne prise en compte des connexions entre la sous trame humide et la sous trame aquatique.

Les zones humides littorales accueillent : Gorge bleue à miroir blanc, Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche pour les marais littoraux et Bernache cravant, Hippocampe, Bécasseau variable, zostère, Tadore de Belon pour les vasières et prés salés.



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
(Source : Biotope)

7.2 Proposition espèces caractéristiques « TVB »

Marais littoraux : Avocette élégante, Spatule blanche
Mares, roselières,

Zones humides intérieures : Damier de la Succise, Triton marbré, Campagnol amphibie,
Loutre d'Europe.

7.3 Données mobilisables

Données SIG	Auteurs	Date	Méthode d'identification	Couches utilisées
BD Topo	IGN	2012	Carte au 1/25 000 ^{ème}	Eaux de surface
Inventaire_ZH	Communes via Syndicat du Loc'h et Sal, Basés sur le SAGE Les communes de Theix, Treffléan, Sulniac, l'île aux moines, l'île d'Arz n'ont réalisés ces inventaires	Variable selon les communes	<p>Une hiérarchisation des zones humides a été proposée dans le cadre du travail interdisciplinaire mené au sein du projet Ty-Fon (Merot, P., 2000), afin de clarifier la notion de zone humide. Trois niveaux peuvent ainsi être définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La zone humide potentielle correspond à l'enveloppe des zones humides, incluant les zones humides qui ont disparu du fait de l'action de l'homme (drainage, comblement...). Ces zones peuvent être calculées en se basant sur des critères topographiques à partir de modèles numériques de terrain (MNT). Elles correspondent aux zones où la probabilité d'identifier une zone humide est forte. -La zone humide effective est définie par l'évaluation de la présence réelle de critères spécifiques de zones humides (hydriques, pédologiques ou botaniques). Le plus souvent un inventaire terrain est nécessaire identifier la présence de ces critères. -La zone humide efficace est définie par rapport à une fonction particulière, par exemple vis-à-vis d'une fonction épuratrice, paysagère ou écologique. Elle correspond généralement à une sous unité de la zone humide potentielle ou effective. 	
ZHL	ODEM (issues inventaire PONCET)	1984	Terrain	ZHL

Données mobilisables par l'identification de la sous-trame zones humides

(Source : Biotope 2013)

7.4 Réservoirs de biodiversité

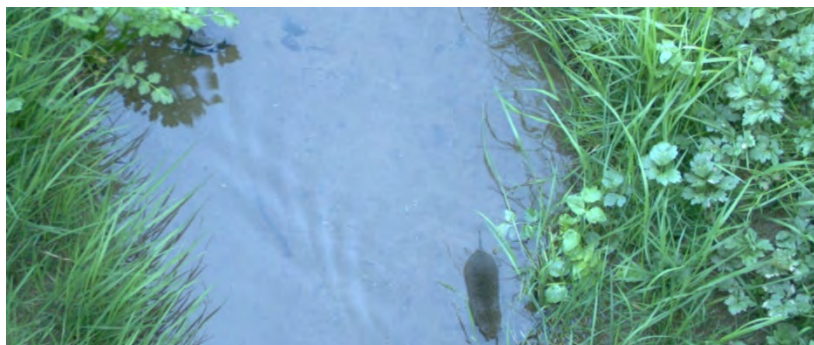
Les réservoirs de biodiversité associés aux zones humides ont été sélectionnés à partir :

- Zones humides concernées par des zonages réglementaires ou d'inventaires
- Zones humides accueillant des espèces cibles (Loutres et Campagnols amphibie)

7.5 Corridors écologiques et points de conflits

Les corridors ont été identifiés par interprétation visuelle et en fonction des zones de collision de Loutres. Les prospections de terrain ont permis de qualifier la perméabilité des points de conflits pour la faune terrestre et pour la Loutre.

Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)



Source : Biotope

8. SOUS TRAME AQUATIQUE

8.1 Espèces caractéristiques du milieu (source : SIAGM et COMOP)

Les cours d'eau présentent une mosaïque d'habitats qui sont occupés par un nombre important d'un peuplement ichthyologique important : Truite fario (*Salmo trutta fario*), Saumon atlantique (*Salmo salar*), Lamproies (*Lampetra planeri* et *Petromyzon marinus*), Anguille (*Anguilla anguilla*), etc.

8.2 Proposition espèces caractéristiques « TVB »

Martin pêcheur, Loutre d'Europe, Agrion de Mercure, Truite fario, Loche de rivière, Anguille.

8.3 Données mobilisées

Données SIG	Auteurs	Date	Méthode d'identification
Liste 1 et 2	SDAGE Loire Bretagne		Selon décret
Cours d'eau	SMLS		

Données mobilisables par l'identification de la sous-trame compartiment aquatique

(Source : Biotope 2013)

8.4 Réervoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont constitués par les cours d'eau appartenant aux listes 1 et 2. La liste 1 correspond à une liste de cours d'eau, partie de cours d'eau ou canaux parmi ceux :

- qui sont en très bon état écologique,
- ou identifiée par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant,
- ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

La liste 2 correspond à une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :

- d'assurer le transport suffisant des sédiments
- la circulation des poissons migrateurs.

8.5 Corridors écologiques et points de conflits

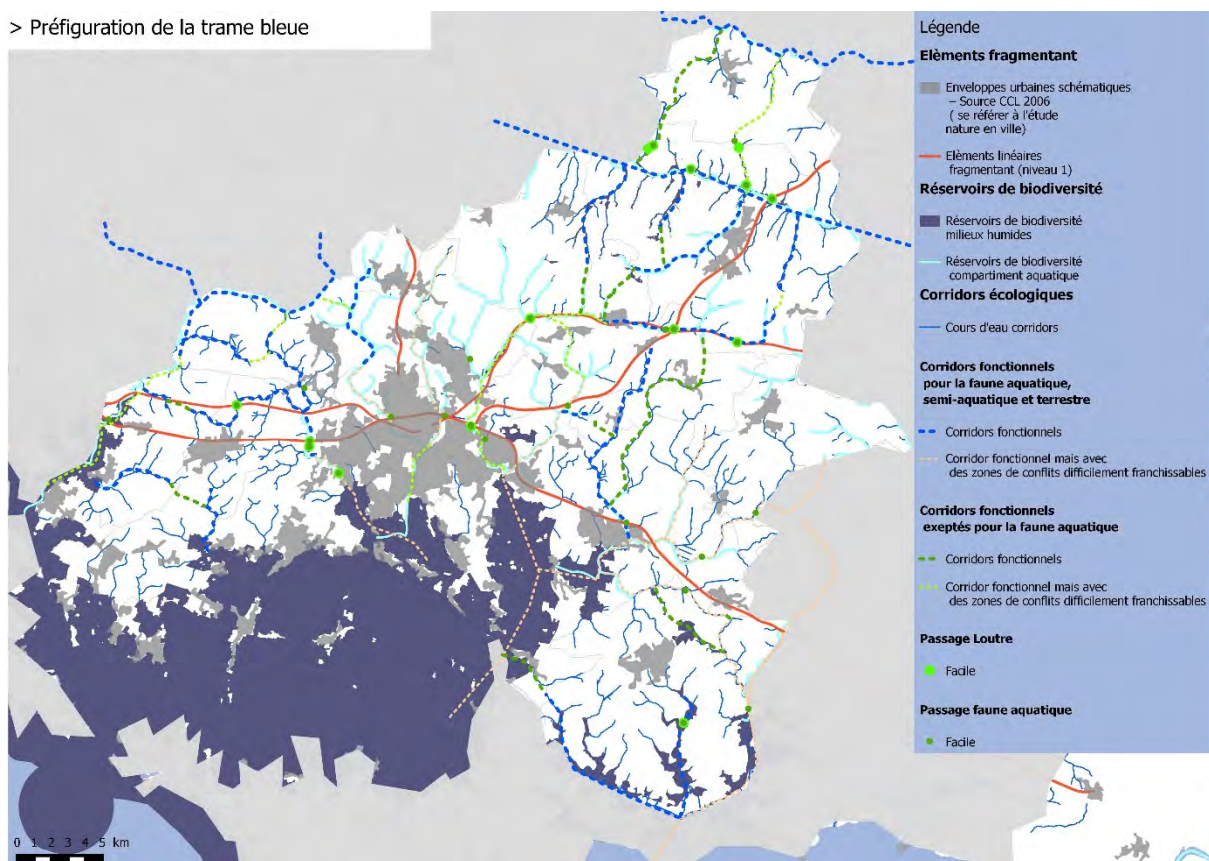
L'ensemble des cours d'eau (issus de la BD Topo) est considéré comme corridor écologique.

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Source : Biotope

> Préfiguration de la trame bleue



Milieus Naturels et Trame verte et bleue - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les outils de protections essentiellement tournés vers le littoral ▪ Recensement incomplet des zones humides ▪ Des milieux ouverts à fort intérêt patrimonial imbriqués dans des espaces de moindre intérêt en matière de biodiversité ▪ Des espaces boisés et milieux ouverts très fragmentés ▪ Des milieux littoraux sièges d'une grande biodiversité soumis à d'importantes pressions (fréquentation, urbanisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une zone humide d'intérêt international ▪ Une grande richesse faunistique et floristique ▪ Présence de nombreux zonages de protection, principalement associés aux milieux littoraux ▪ Un réseau bocager dense sur l'ensemble du territoire support des espaces boisés éparses ▪ Présence d'un réseau hydrographique dense et en lien avec un réseau de zone humide conséquent
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les espaces à fort intérêt patrimonial mais aussi la nature ordinaire qui assure la fonctionnalité de ces milieux ▪ Préserver le bocage sera gage du confortement de la biodiversité actuelle ▪ Lutter contre les espèces invasives ▪ Résorber les points de conflits notamment au niveau de la N165 véritable barrage pour de nombreuses espèces

E – NATURE EN VILLE

1. METHODOLOGIE

L'inventaire de la nature en ville a pour but d'élaborer une base de connaissances sur les espaces de nature présents dans les pôles urbains du territoire du SCoT. Préserver et valoriser la nature en ville présente plusieurs avantages en termes de biodiversité, d'usages, de gestion des eaux pluviales, de qualité du cadre de vie, de réduction de l'îlot de chaleur urbain...

Au préalable, différentes typologies d'espaces ont été définies afin de caractériser les espaces sur le terrain. Ces typologies ont été regroupées en deux grandes catégories :

- **les espaces de nature aménagés** : ces derniers présentent souvent une gestion associée aux milieux urbains (coupe fréquente, utilisation de produits phytosanitaire, plantation d'espèces non locales ...) et une pression anthropique plus forte. De même, on retrouve sur ces espaces de nombreux aménagements liés à la gestion du public (clôtures, sanitaires, cheminements, mobilier urbain, ...)
- **les espaces naturels** : en lien avec le tissu urbain, ces espaces présentent des milieux relativement préservés des pressions anthropiques et au sein desquels la gestion permet le développement et le maintien d'une biodiversité.

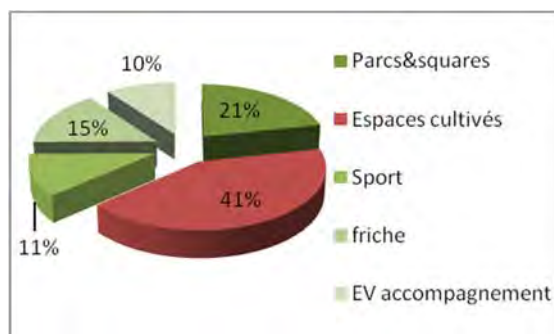
Espaces aménagés	Espaces naturels
Parcs & squares	Bois
Espaces d'accompagnement	Ripisylve
Espaces cultivés	Marais
Friches	Autres zones humides
Alignements d'arbres / arbres remarquables isolés	
Equipements sportifs	
Jardins privés	

Les grands espaces de nature directement connectés à l'enveloppe urbaine et présentant des valeurs d'usages importants pour les citoyens. Cette localisation s'est faite par photo-interprétation des photographies aérienne de 2010.

En complément des données mises à disposition par Vannes agglo et afin d'identifier les enjeux de chaque espace, de nombreuses informations ont été obtenues auprès des acteurs locaux contactés lors de cette étude : Les services espaces verts et SIG de la ville de Vannes, la Maison de la Nature, l'ensemble des communes du territoire.

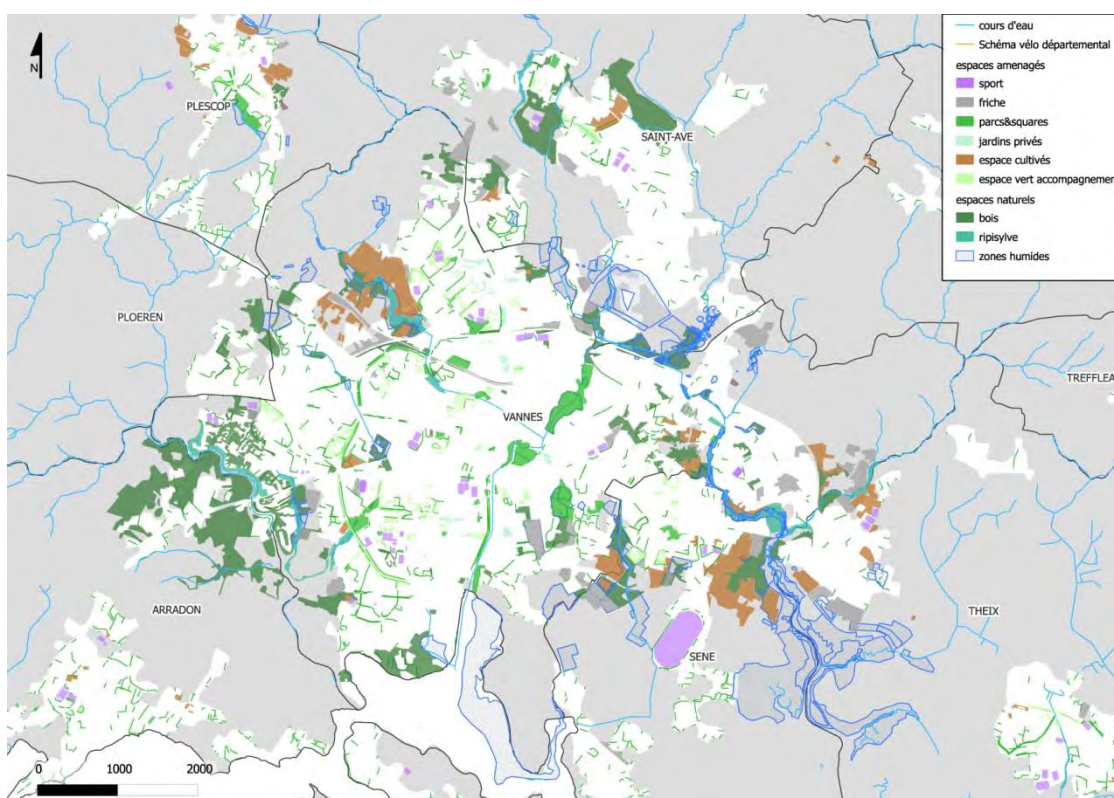
Plusieurs journées de terrain ont été réalisées afin de décrire les espaces de nature en ville pré-localisés, et plus particulièrement sur les secteurs présentant un enjeu en matière de biodiversité ou d'usage. L'ensemble des informations récoltées a été reporté au sein d'une base de données SIG décrivant chaque espace.

2 Principaux résultats



Ensemble des espaces inventoriés dans le cadre de l'étude - zoom sur la zone agglomérée de Vannes

Sources : EVEN Conseil, Ville de Vannes



Chaque typologie d'espace de nature en ville fait l'objet d'une fiche dans le rapport détaillé (diagnostic, usage, gestion, enjeux, indicateurs).

Par ailleurs, une fiche par bourg a également été réalisée, présentant le repérage des différents espaces, ainsi que quelques photos descriptives.

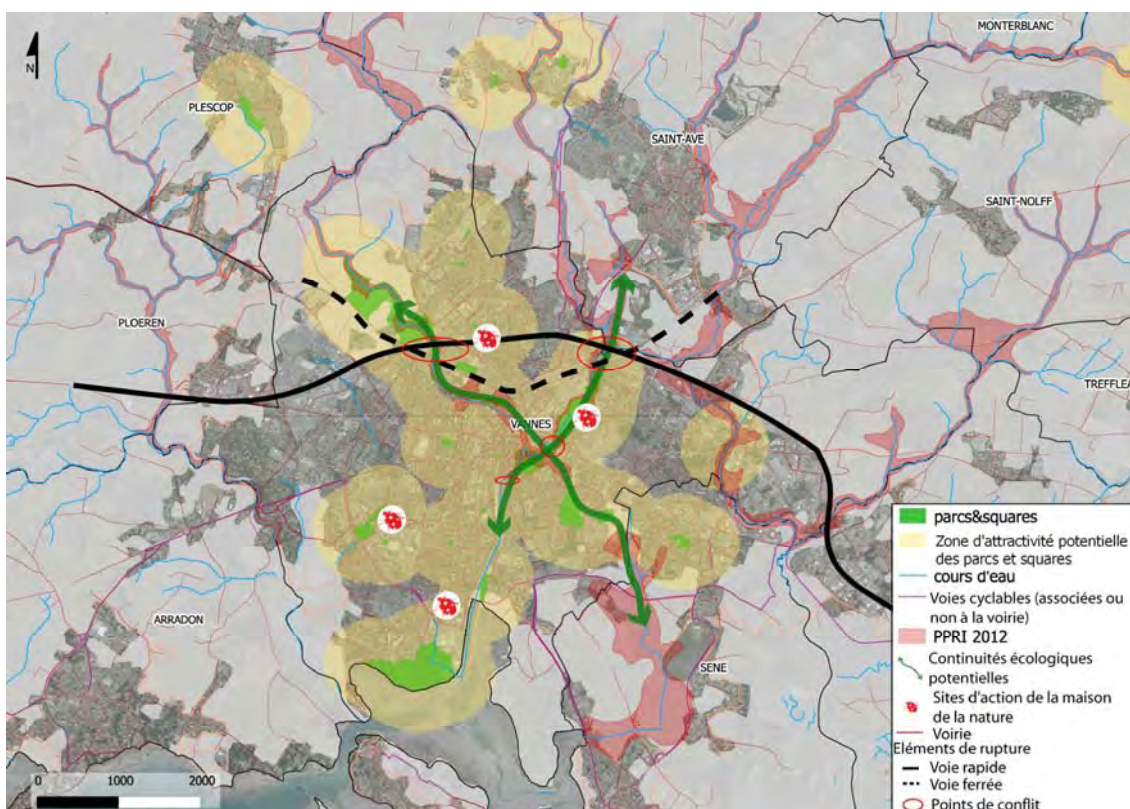
Les diagnostics par typologie d'espaces de nature en ville font apparaître des continuités entre ces espaces mais également certaines zones déficitaires. Dans ces secteurs, les continuités peuvent être assurées par les espaces verts de proximité, alignements d'arbres ou encore jardins privés jouant le rôle d'espaces relais. L'offre reste toutefois à améliorer dans ces zones déficitaires plus minérales.

L'inventaire de la nature en ville permet d'élaborer une armature urbaine constituée des principaux éléments de l'inventaire. La hiérarchisation des espaces a été établie à la fois sur les critères d'usages et de biodiversité. Les espaces verts d'accompagnement étant en général peu valorisés, ils n'entrent pas en compte dans la constitution d'éléments de biodiversité. Les équipements sportifs, quant à eux, malgré une forte valeur d'usage présentent un très faible potentiel en matière de biodiversité.

Le potentiel d'amélioration de cette armature réside notamment dans le renforcement de la perméabilité de ces espaces, notamment dans les espaces privés (perméabilité des clôtures, choix d'essences locales...). Les zones d'activités sont également considérées comme des zones déficitaires où l'abondance des bâtiments commerciaux peut être mise en valeur par des aménagements paysagers végétalisés.

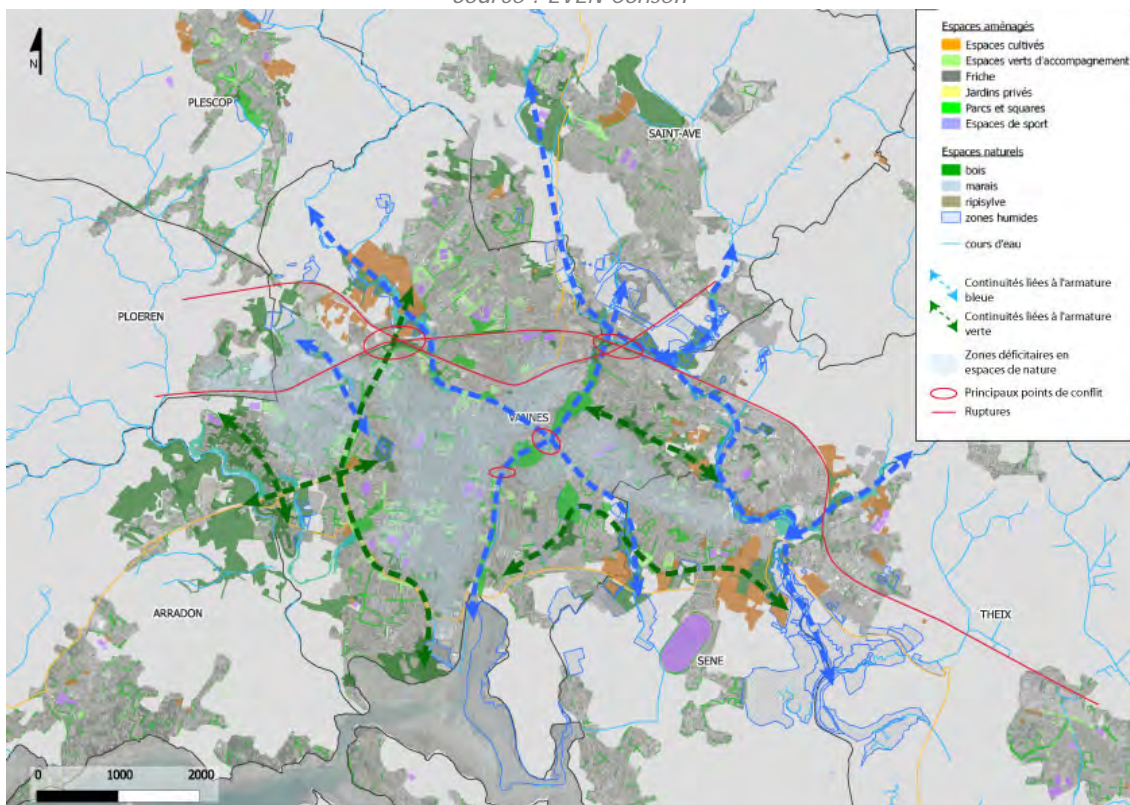
Le maillage des squares et parcs propose un potentiel d'attractivité pour les habitants de l'agglomération.

Exemple Analyse de la typologie des Parcs & Squares de l'agglomération vannetaise



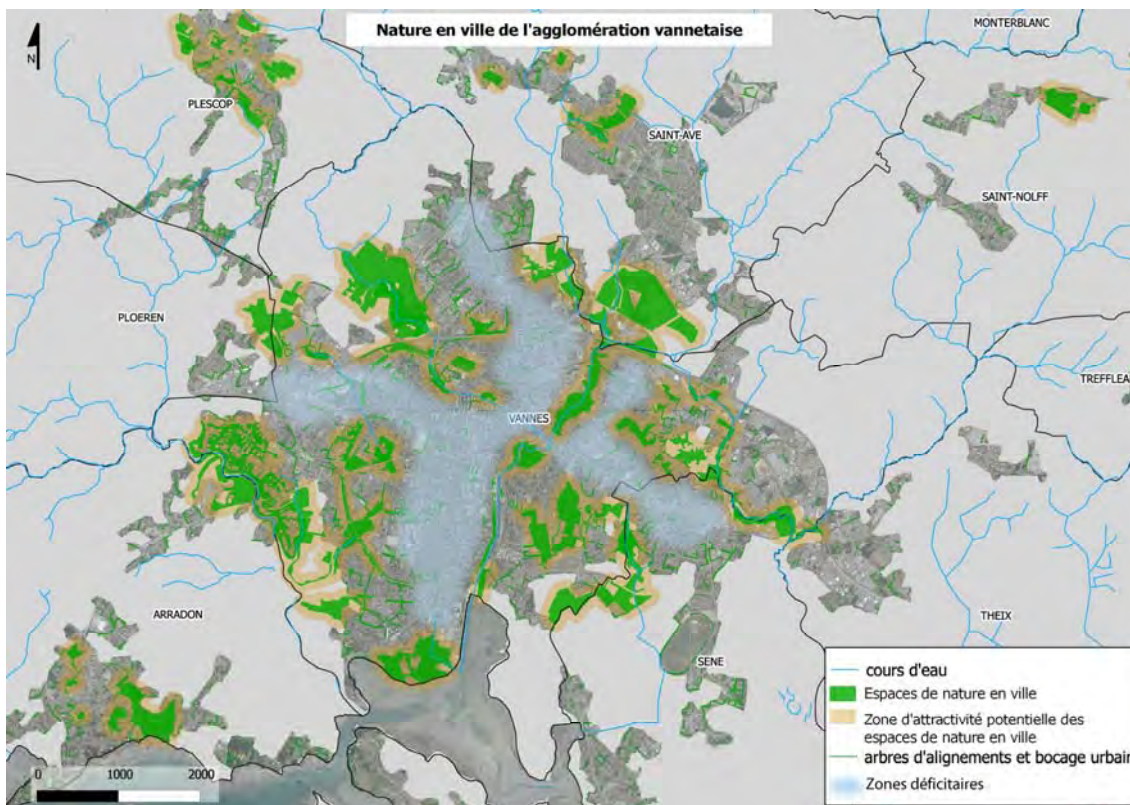
Synthèse des éléments de diagnostic des espaces de nature en ville de l'agglomération vannetaise

Source : EVEN Conseil



Nature en ville de l'agglomération vannetaise

Source : EVEN Conseil



3 ELEMENTS DE NATURE DANS LES BOURGS

Dans un contexte plus rural que le contexte Vannetais, les bourgs du territoire du SCoT présentent une bonne perméabilité au passage de la faune.

Les communes du SCoT sont caractérisées par

- Une préservation des éléments de bocage dans les opérations d'aménagement (lotissements)
- Le caractère rural de l'aménagement des fossés (ouverts) et de certains trottoirs (enherbés)
- De nombreuses liaisons douces traversant les quartiers d'habitations (souvent associées à du bocage sous la forme de chemins creux)
- La présence d'espaces agricole (culture ou élevage) au sein des bourgs ou à proximité directe.
- Des entrées de villes souvent associées à des liaisons douces
- Parfois la valorisation de grandes coulées vertes en centre-bourg associé à des secteurs d'équipements, scolaires, culturels et sportif, véritable espace de rencontre et de respiration

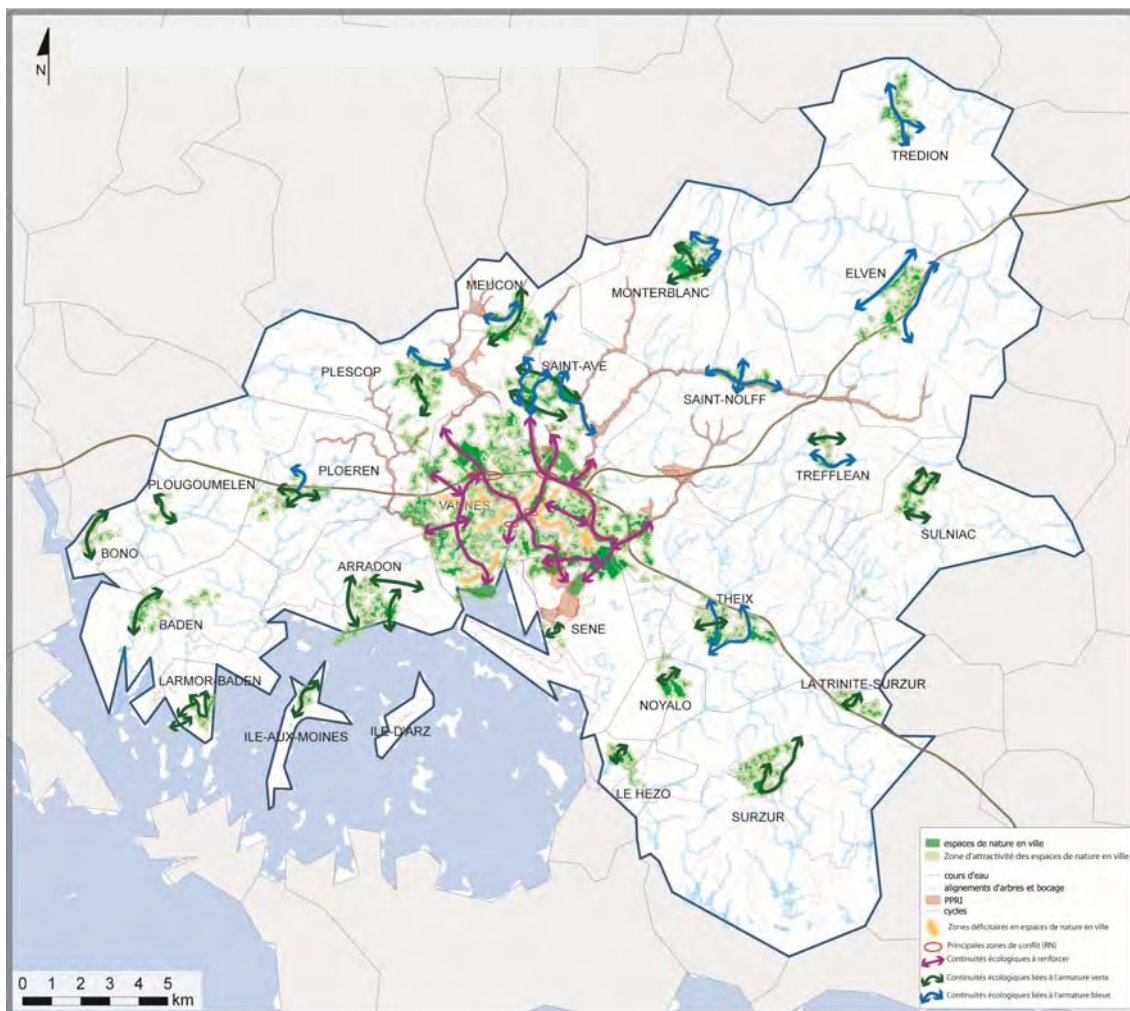


**Éléments de nature
caractéristiques des
bourgs du territoire du
SCoT Vannes agglo**
Crédits photos : EVEN

L'ensemble des communes du SCoT présentent de nombreux éléments de nature en ville. Ceux-ci ont un caractère plus ou moins urbain selon le contexte allant du jardin horticole à l'espace agricole en passant par le parc urbain ou encore les jardins partagés.

Carte de synthèse des continuités de nature en ville

Sources : EVEN Conseil



Nature en Ville – Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des éléments de rupture assez importants liés aux axes de transport. ▪ Des cours d'eau et point d'eau en milieux urbains, ainsi que reliquat bocager parfois encore mal intégrés aux opérations d'aménagement. ▪ Des jardins familiaux inégalement répartis sur le secteur aggloméré (partie Ouest essentiellement). ▪ Des secteurs déficitaires en espaces verts « utiles » (= accessibles à la population et présentant des usages : promenades, jeux, ...- <i>hypothèse prise d'un de rayon de 500 m...</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une typologie variée des espaces de nature en ville ▪ Des parcs et jardins de grande envergure au contact du cœur d'agglomération (Tohannic, Emigrés, Kermesquel, étang du Duc, ...), des boulevards urbains végétalisés (grands alignements). ▪ De larges espaces de contact avec la trame verte et bleue du territoire (coupures agricoles, grands secteurs boisés et vallées notamment inondables (Vincin, Liziec), support d'une gestion différenciée et d'un lien. ▪ Des actions de sensibilisation et de suivi de à biodiversité en ville sur la ville de Vannes (Maison de la Nature). ▪ De nombreuses actions de valorisation des centre-bourgs, associant liaisons douces et espaces verts d'accompagnement de voirie.
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer les conditions à la qualité du cadre de vie : équilibre entre densification et place des espaces verts en milieux urbain (mutation des jardins privés / Bimby). ▪ Répondre au phénomène d'îlot de chaleur urbain, en assurant un accompagnement végétal des voiries et des bâtiments et améliorer l'offre en espaces de nature dans les zones identifiées comme déficitaires ▪ Prévoir la place de l'arbre en ville (besoins pour son développement, choix des essences, ...) ▪ Contribuer à la biodiversité (gestion adaptée, liens favorisés à la TVB) et rétablir les continuités sur le pôle de Vannes perturbé par des éléments de rupture) ▪ Préserver la perméabilité des communes rurales grâce au maintien du bocage dans les opérations d'aménagement, la préservation de boisements et la perméabilité des clôtures des espaces privés. ▪ Gérer et valoriser les zones humides, cours d'eau en secteur urbain. ▪ Accentuer l'accès aux cultures vivrières : émergence des jardins partagés, autres formes de nature en ville (en toiture, en façade, hors sol, ...) ▪ Favoriser l'attractivité des espaces verts d'accompagnement = valeur d'usage de ces espaces (artificialisation, développement des usages)

F PAYSAGES ET CADRE DE VIE

1. INTRODUCTION

Le Paysage désigne : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » - (Convention européenne du Paysage, Florence, 2000)

1.1 Vers une prise en compte de plus en plus globale du Paysage...

Le droit du Paysage s'est développé tout au long du XXème siècle. De la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et sites de caractère pour finir dernièrement par la Grenelle, il est en effet très vite apparu la nécessité de distinguer « l'exceptionnel » et « l'ordinaire » qui tout en méritant une certaine protection s'inscrit dans une démarche évolutive respectueuse et maîtrisée. Depuis une dizaine d'années, la législation en matière de paysage s'est orientée vers une prise en compte globale de la richesse et de la protection des paysages et une prise en compte accrue de la qualité des entrées de ville, notamment le long des grands axes de circulation.

1.2 Une « Economie du Paysage »

Le paysage représente un héritage et il a de ce fait une valeur patrimoniale puisqu'il révèle d'une compilation des pratiques anciennes et d'aujourd'hui. Il demeure cependant en perpétuelle évolution, sa valeur est fragile et sans cesse remise en question. Il possède une valeur économique, une valeur marchande, qu'il est difficile de mesurer directement mais qui s'appréhende aisément au travers de la valorisation touristique, du cadre de vie offert ou encore de l'image de marque véhiculée (ex : valeur croissante de l'immobilier dans certains secteurs plus recherchés pour la qualité de leurs paysages).

1.3 Rôle de chacun et prise en charge financière des actions en faveur du paysage

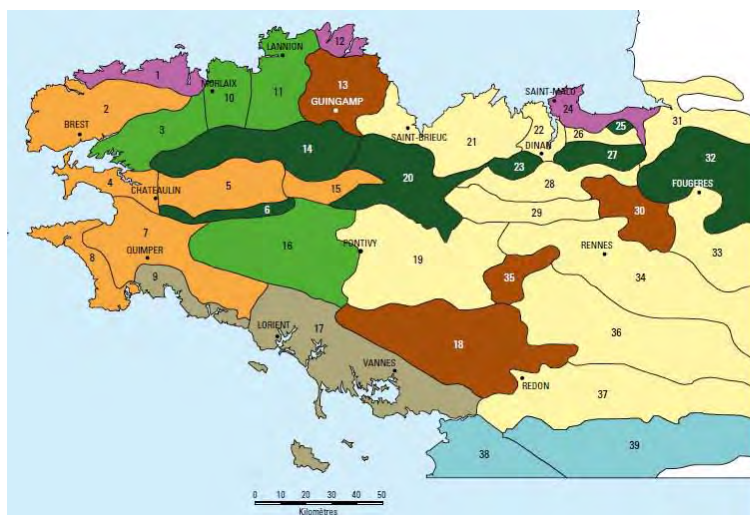
Qui de l'entreprise, de l'agriculteur, de l'urbain ou de la collectivité supporte le coût de l'entretien et de la protection des Paysages? Aujourd'hui, le déséquilibre est criant : 5% des actifs (les agriculteurs) s'occupent de 90% du territoire, il y a de moins en moins de personnel et de main d'œuvre et une perte des savoir-faire du monde agricole et de la valorisation des ressources (ex : la filière bois). Demain, le paysage résultera-t-il d'une volonté politique et d'une action accentuée des collectivités ?

1.4 Une accélération des changements du paysage mais un travail qui aura des impacts sur le long terme

Une modification rapide des perceptions du paysage s'est engagée au cours du dernier siècle. Du fait, de nouveaux comportements et de la généralisation de l'usage de la voiture individuelle, l'unité d'espace/temps s'est radicalement raccourcie. En effet, la distance parcourue en une seule journée est passée de la lieue à plus de 500km, modifiant en 1 ou 2 générations nos références, nos modèles et notre appréhension du paysage. La mise en pratique des décisions d'aujourd'hui mettra 1 génération à se mettre en place. Elle nécessite en préalable l'appropriation des démarches, l'adaptation des moyens technologiques, etc. La nature, elle, garde la même temporalité : un arbre mettra toujours autant de temps à pousser. Les efforts de recomposition et de restauration des paysages remarquables demeurent un travail de longue haleine.

2. LES DOCUMENTS « SUPRA-SCOT » A PRENDRE EN COMPTE

2.1 Les Paysages en Bretagne



PRISE EN COMPTE TERRITORIALE DU PAYSAGE

ÉCHELLES	POLITIQUES PUBLIQUES	DESCRIPTEURS
Échelle régionale	Schéma régional	Ensembles de paysages
Échelle infrarégionale	Atlas des paysages	Unités de paysages
Échelle intercommunale	SCOT/DOO	Structures
Échelle locale	Plan de paysage	Éléments

Le SCoT de Vannes agglomération s’inscrit dans deux grandes familles de paysage identifiées à l’échelle régionale :

- Paysage boisé et bosquets (au niveau des Landes Lanvaux)
- Paysage Littoral urbanisé

2.2 Atlas des paysages du Morbihan

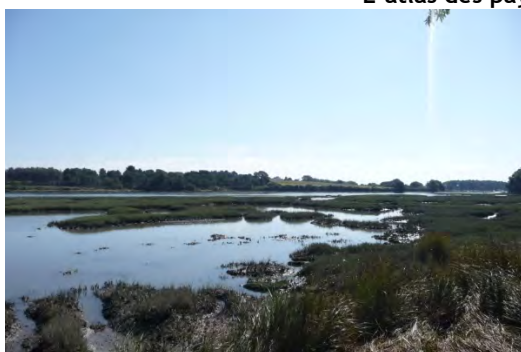
Il s’agit d’un outil de connaissance permettant une aide à la décision des acteurs locaux de l’aménagement du territoire et surtout il fonde une culture commune des paysages (motifs, éléments caractéristiques à protéger, ...).

Une structure de succession de crêtes boisées, associée une structure de vallées ouvertes et cultivées dans les sillons, où les rivières coulent très curieusement dans des directions opposées...

Les reliefs forment de remarquables sites : les replis et les boisements sont associés à une plus faible densité bâtie, composant des paysages retirés, peu connus, intimes, porteurs d’un profond sentiment d’intériorité et d’une tranquillité apaisante.



L'atlas des paysages du Morbihan



Embouchure de la rivière du Vincin



Vue depuis la pointe des Emigrés



Larmor Baden



Arradon

2.3 La charte du projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le PNR définit :

- Les unités paysagères
- Les « grands ensembles paysagers emblématiques » du territoire
- Les « vues emblématiques » du golfe

Il mène également un observatoire photographique du Paysage depuis 2004.

✧ L'OPP : l'observatoire photographique des paysages

Les paysages se modifient de façon plus ou moins lente et nous ne mesurons pas toujours ces transformations, ainsi que les impacts des décisions d'aménagement prises. Un observatoire des paysages est un témoin de l'évolution des interactions de l'homme avec le territoire, un outil d'évaluation et de sensibilisation.

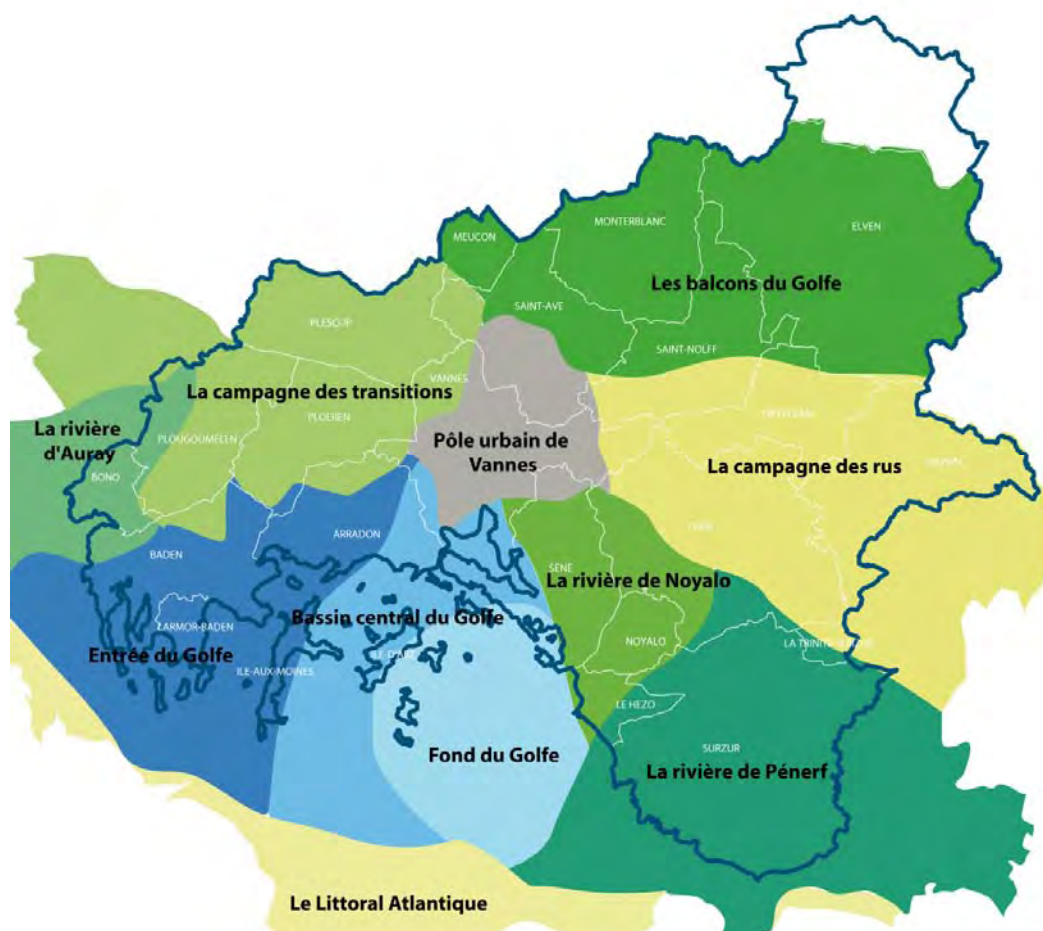
Il s'agit de reconduire chaque année des prises de vue, sur les mêmes lieux avec un cadrage identique. Les thématiques de prises de vue reprennent les orientations du volet paysage de la charte du projet de Parc. Elles sont au nombre de 6 : Les horizons / Le végétal / Travailler dans le Golfe / Habiter le Golfe / Parcourir le Golfe / Le patrimoine.

Dans le cadre du projet de création du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, les actions de préfiguration intègrent depuis 2004 un observatoire photographique du paysage. Suite à une mission participative, 40 séries de deux photographies ont été sélectionnées et rassemblées en une exposition publique intitulée « Regards croisés ». La charte du parc, en projet localise les OPP sur le périmètre.

✧ Les unités paysagères

Les unités paysagères définies dans le cadre du PNR

Sources : PNR - PNRGM

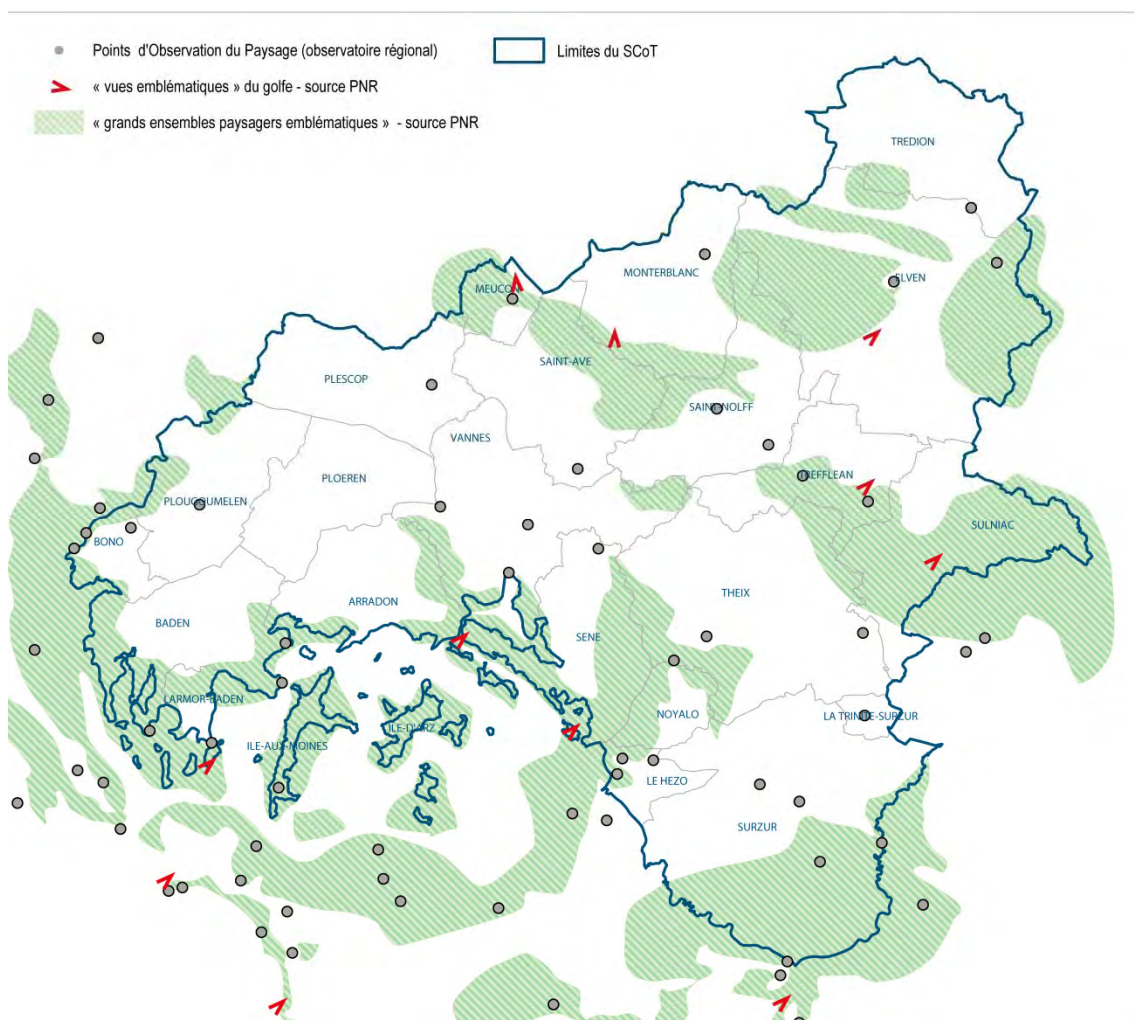


Le découpage proposé s'appuie sur une vision de multiples critères (naturels et anthropiques) : les entités paysagères reflètent des ambiances, occupations, histoires, des relations au Golfe différentes. Des fiches descriptives par entités sont synthétisées ci-après.

Nous observons un découpage différent selon l'atlas départemental mettant d'avantage en exergue les jeux de relief au Nord du territoire, quand l'analyse du PNR différencie les perceptions et relations au niveau du Golfe (entrée, bassin central, fond du Golfe, ...).

La Charte du PNR ne prévoit pas de traduction directe des entités paysagères mais précise dans ces orientations que le Parc prévoit élaboration de chartes paysagères multi-communales visant à traduire les principes paysagers du PNR en lien avec les acteurs locaux, notamment un partenariat renforcé pour les entités incluent dans les « paysages emblématiques du PNR ».

Eléments figurant dans la Charte du PNR



Sources : PNR - PNRGM

▲ Les « grands ensembles paysagers emblématiques » du territoire

Ce sont des espaces du territoire qui présentent une sensibilité paysagère et dans lesquels l'urbanisation doit être limitée et doit intégrer les principes de respect du grand paysage et des milieux. Ils correspondent aux "Espaces littoraux" mais aussi à des secteurs situés plus en

retrait : secteurs de vallées, des éléments du relief, particulièrement des lignes de crêtes, qui structurent le paysage et présentent des zones de cônes de vues sur le grand paysage, des espaces d'estuaires et de marais...

La Charte fixe pour ces espaces différents objectifs :

- Promouvoir une démarche de qualité exemplaire sur les « ensembles paysagers emblématiques », notamment dans tous les projets d'aménagement mis en œuvre dans ces espaces (appui du Parc).
- Soutien à la mise en place d'AVAP au sein de ces espaces
- Les communes s'engagent, dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisation maîtrisée, accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage.

✧ Les « vues emblématiques » du golfe :

Par "vues emblématiques", on entend les grands panoramas maritimes qui offrent de larges visions du territoire et du Golfe. Le fort découpage de la côte impose de prendre en compte les cônes de vues depuis la terre vers la mer comme ceux de la mer vers la terre. Les horizons ne concernent pas seulement le littoral : les vallées intérieures de la campagne des rus, des balcons du Golfe..., sont tout autant concernées.

La Charte fixe pour ces espaces comme objectif : Les communes s'engagent à inscrire dans les documents d'urbanisme ces ouvertures répertoriées.

3. DESCRIPTIONS DES UNITES PAYSAGERES

L'unité paysagère : elle correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Le territoire du Golfe est constitué d'une mosaïque de paysages bien différents en interaction les uns avec les autres. Depuis les îlots du plan d'eau, jusqu'aux sommets du Golfe, les landes de Lanvaux, aux cours d'eau qui pénètrent vers l'intérieur, aux pôles urbains... La manière d'aborder les problématiques ne pourra être la même dans les différents secteurs du Golfe du Morbihan.

Le PNR identifie 11 unités, dont 10 concernent le périmètre du SCoT de Vannes agglomération.

Désignation Ca	Caractéristiques	Dynamiques et enjeux
1. Entrée du Golfe <i>Porte d'entrée entre l'Océan et «la Petite Mer»</i>	Secteur maritime aux contrastes les plus forts : courants très violents et un marnage important, une topographie et des altitudes plus marquées que partout ailleurs au bord du plan d'eau, des côtes et des îlots boisés.	Secteur de développement balnéaire et les activités nautiques Forte concentration des activités ostréicoles sur les estrans cohabite avec les activités de loisirs
2. Le bassin central <i>Entre deux mers : un paysage de transition</i>	Nombreuses anses et petites mers intérieures au contact avec les étangs rétro-littoraux, les reliefs s'adoucissent peu à peu mais sont toujours soulignés par la végétation.	Cet espace maritime est très convoité (ostréiculteurs, plaisanciers, ...) et le trait de côte fréquenté

Désignation	Caractéristiques	Dynamiques et enjeux
3. <i>Le fond du Golfe</i> <i>Les vasières du Golfe</i>	Les grandes vasières découvrent à marée basse. Le trait de côte est «mouvant», entre marais, estrans, roches et champs bordant l'eau. La découpe originelle du rivage a été lissée par l'édification de nombreux marais salants – présence de grands parcs de châteaux	L'urbanisation est concentrée autour des bourgs existants, visibles depuis la mer.
4. <i>Rivière de Noyalo</i> <i>Entre campagne et «nature sauvage»</i>	La marée haute transforme la rivière de Noyalo en une véritable petite mer venant border les champs littoraux. Les altitudes, souvent inférieures à 3 mètres, permettent une grande ouverture visuelle et des horizons lointains renforcés par l'absence de boisements. Une dissymétrie entre les rives.	Urbanisation «dispersée» en hameaux-fermes sur les promontoires Secteur peu fréquenté, soumis aux marées (réserve ornithologique)
5. <i>Rivière d'Auray</i> <i>Ni mer, ni rivière : une séquence unique dans le Golfe</i>	Rives abruptes rehaussées par la végétation, navigation rythmée par les marées. Grandes demeures le long de la rivière ainsi que les concessions ostréicoles. Petit port du Bono au caractère traditionnel, très fréquenté	Urbanisation dispersée.
6. <i>Rivière de Pénerf</i> <i>Une rivière en pleine mer</i>	Territoire d'eaux dont le maillage remonte très loin en terre. Les altitudes sont faibles et les boisements inexistant, on est donc souvent en situation de co-visibilité. accessibilité aux rives difficile.	A l'écart des grandes mutations du secteur tant les vocations agricole et ostréicole sont restées actives
7. <i>Campagnes des rus</i> <i>Entre mer et monts : l'ascension des reliefs du Golfe</i>	Premiers reliefs du territoire, omniprésence de l'eau : vallées convergent vers le plan d'eau. Vues pittoresques vers le Golfe Les reliefs sont rehaussés de boisements et de landes.	Les hameaux sont encore préservés et s'inscrivent dans une campagne variée.
8. <i>Balcons du Golfe</i> <i>Le Golfe en vues cavalières</i>	Balcon ou belvédère depuis les Monts de Lanvaux : situations exceptionnelles et fond de scène pour le Golfe. Boisements denses accrochés aux reliefs et présence de landes variées et d'un bocage plus ou moins dense. La vallée de l'Arz concentre l'eau des petits rus. Elle marque la transition paysagère entre Littoral et reliefs de Lanvaux.	Dynamique de l'exploitation forestière
9. <i>Entre Golfe et arrière-pays</i> <i>Un bocage de transition fragilisé</i>	Dominante agricole, paysage de transition entre les paysages du Golfe et l'arrière-pays. Bocage cerné par les périphéries des deux grands centres urbains du Golfe, La RN 165 traverse cette entité, créant un barrage difficilement franchissable. Activité agricoles disséminées dans le bocage (hangars avicoles, serres, ...).	Forte pression urbaine proximité des centres urbains (Vannes et Auray) – Forts développements des bourgs et villages Transitions paysagères souvent brutales entre campagnes et périphéries.
10. <i>Vannes noyau patrimonial</i>	Le secteur sauvegardé (1970) constitue le joyau patrimonial de la ville : bâti médiéval (maisons à colombage et encorbellements), venelles, remparts et jardins. Vannes est aussi cité administrative au développement très dynamique. La configuration de son développement est assez ramassée (boulevards de ceinture et RN 165 au Nord). Vannes ville portuaire, est reliée à l'espace maritime du Golfe par le biais de son port, canalisé à la fin du 19ème siècle. A noter, la requalification récente de l'espace articulant centre ancien et port.	Pôle urbain en développement, aux ambiances urbaines et végétales variées, marquée par la pénétration des vallées, support de Nature en ville et de lien au réseau écologique.

4. THEMATIQUES TRANSVERSALES DE VALORISATION DES PAYSAGES

4.1 Intégration paysagère des grandes infrastructures de transport

✧ Méthodologie :

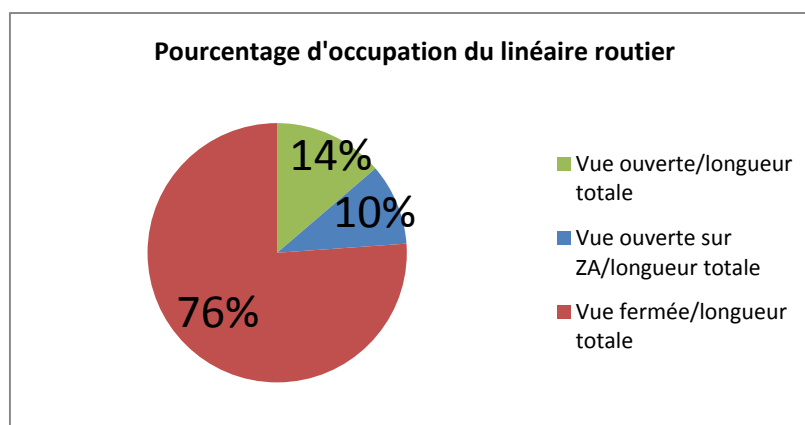
L'étude des vues sur les principaux axes routiers permet de qualifier sur chaque tronçon la qualité de vision sur le territoire ainsi que le ratio entre vues dégagées, vues parasitées et vues bloquées. Elle s'appuie en effet sur la typologie suivante :

- Les abords ouverts d'axe, permettant une vue dégagée sur le paysage environnant,
- Les abords d'axe ouverts sur une zone d'activité, avec un enjeu de vitrine commerciale (sensibilité paysagère),
- Les abords d'axe où la vue est bloquée (par des haies, dénivelé, talus)

Couplée à cette typologie nous avons repéré à la fois les vues remarquables (patrimoine, vision sur paysage étendu) et les points hauts. L'observation a été réalisée le long de la N165/E60 (à l'Est les tronçons vers La Trinité-Surzur et vers Elven ont été traités), de la D767 ainsi que le long de la D780.

✧ Synthèse :

La visibilité des abords de l'infrastructure routière étudiée (N165/E60, D767 et D780) est majoritairement bloquée, avec un pourcentage variant de 70 à 87%. L'infrastructure comprend en effet une proportion importante de talus et/ou haies empêchant la perception du territoire.



Indicateurs

ANALYSE GLOBALE				
Linéaire total par typologie de vue	Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte	Total
Unité : m linéaire	98131	13089	17686	128906
% linéaire routier / longueur totale	76%	10%	14%	100%

Tableau avec linéaire par typologie par axe

ANALYSE PAR AXE		
N165/E60	Total	59558
Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte
41859	10695	7004
70%	18%	12%
N165(nord)	Total	38094
Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte
33261	743	4090
87%	2%	11%
D767 (nord)	Total	15501
Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte
11944	1396	2161
77%	9%	14%
D780 (sud)	Total	11688
Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte
11314	374	0
97%	3%	0%

✧ Synthèse par axe de transport :

N165/E60

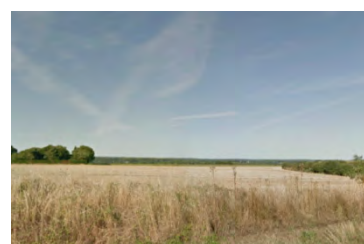
Sur les sections Ouest et Sud/Sud-Est de la N165/E60, la perception du territoire se caractérise par la forte présence de zones d'activités sur 60% des espaces ouverts.



N165/E60, Château de Liziec, Vannes



N165/E60, Chapelle Notre-Dame du Rohic, Rohic (Vannes)



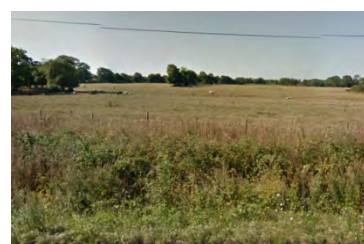
N165/E60, Theix



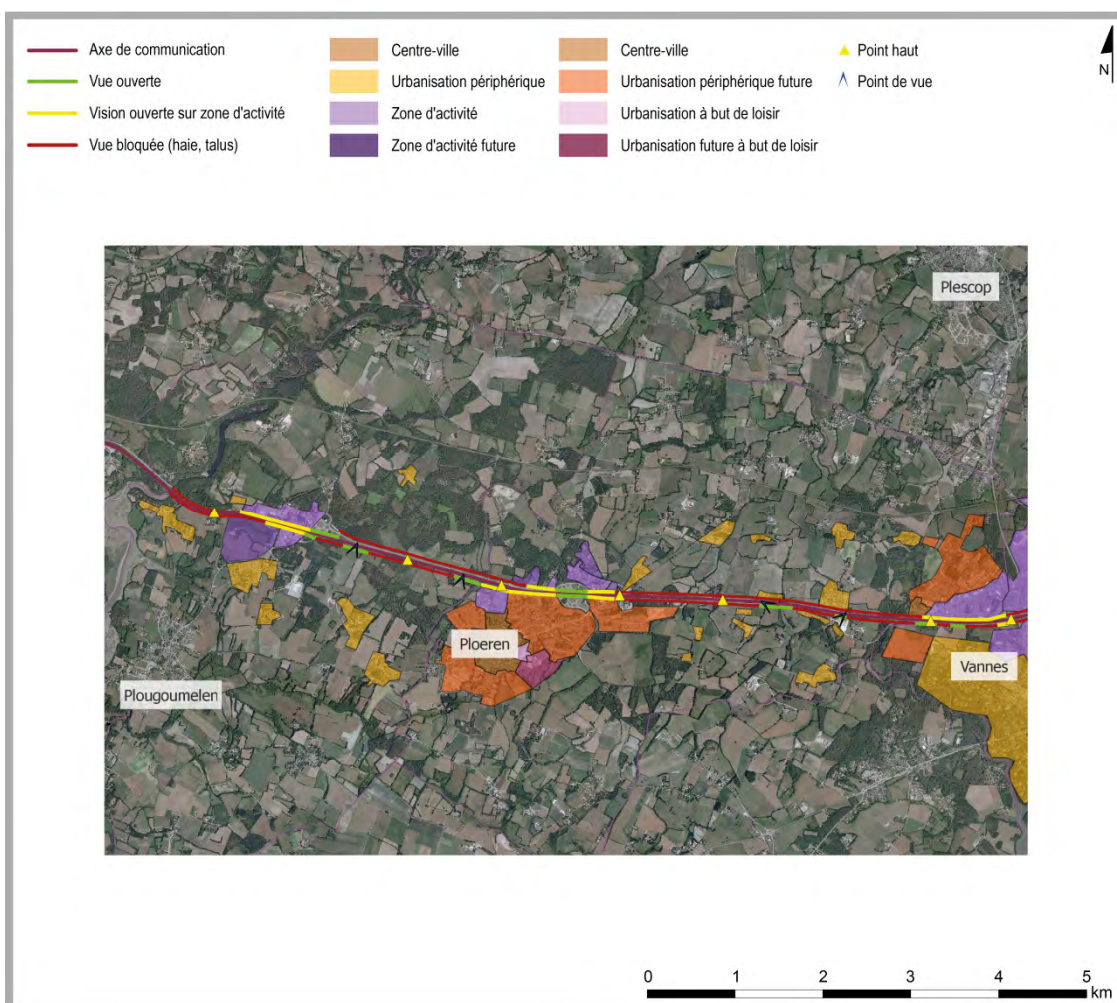
N165/E60, (A proximité du château de Liziec) Vannes

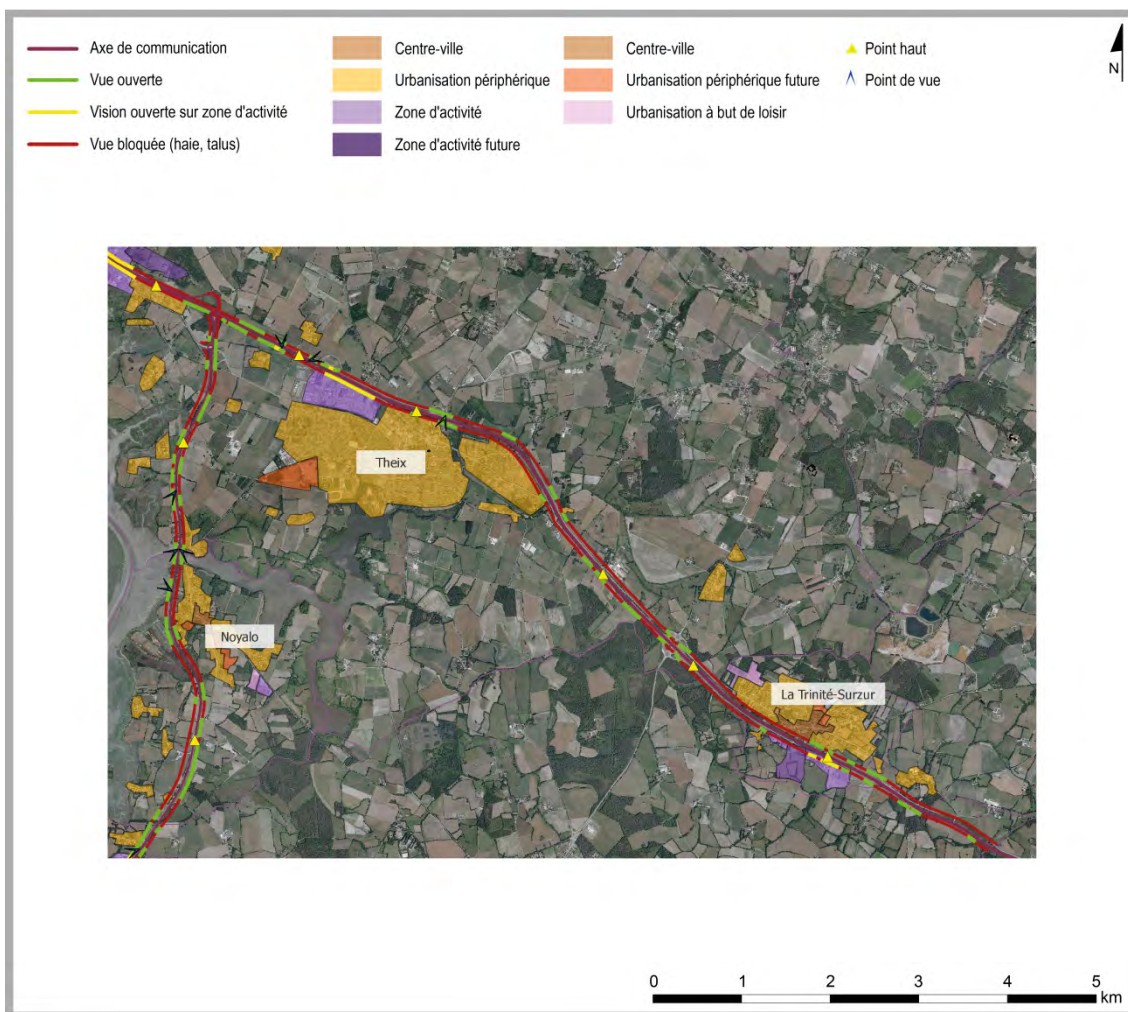


N165/E60, Vue large sur ZA, Theix



N165/E60, limite entre Plougoumelen et Ploeren





N166

La N 166 est au contraire ouverte sur des espaces agricoles/ruraux sur 11% de sa section (2% sur zones d'activités). On constate aussi que plusieurs éléments remarquables et patrimoniaux sont visibles depuis cet axe.



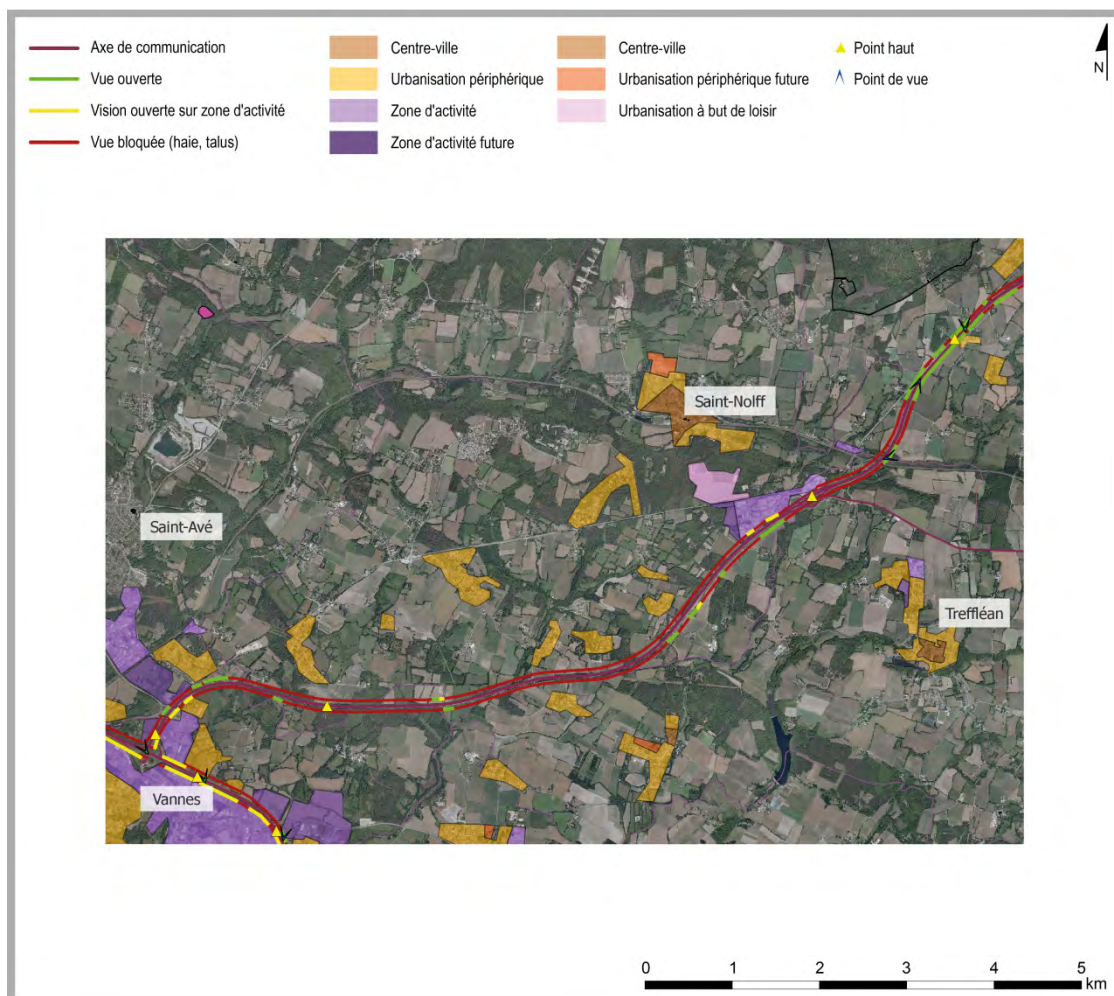
N166, pont au-dessus du ruisseau de Condat, limite entre Treffléan et Elven

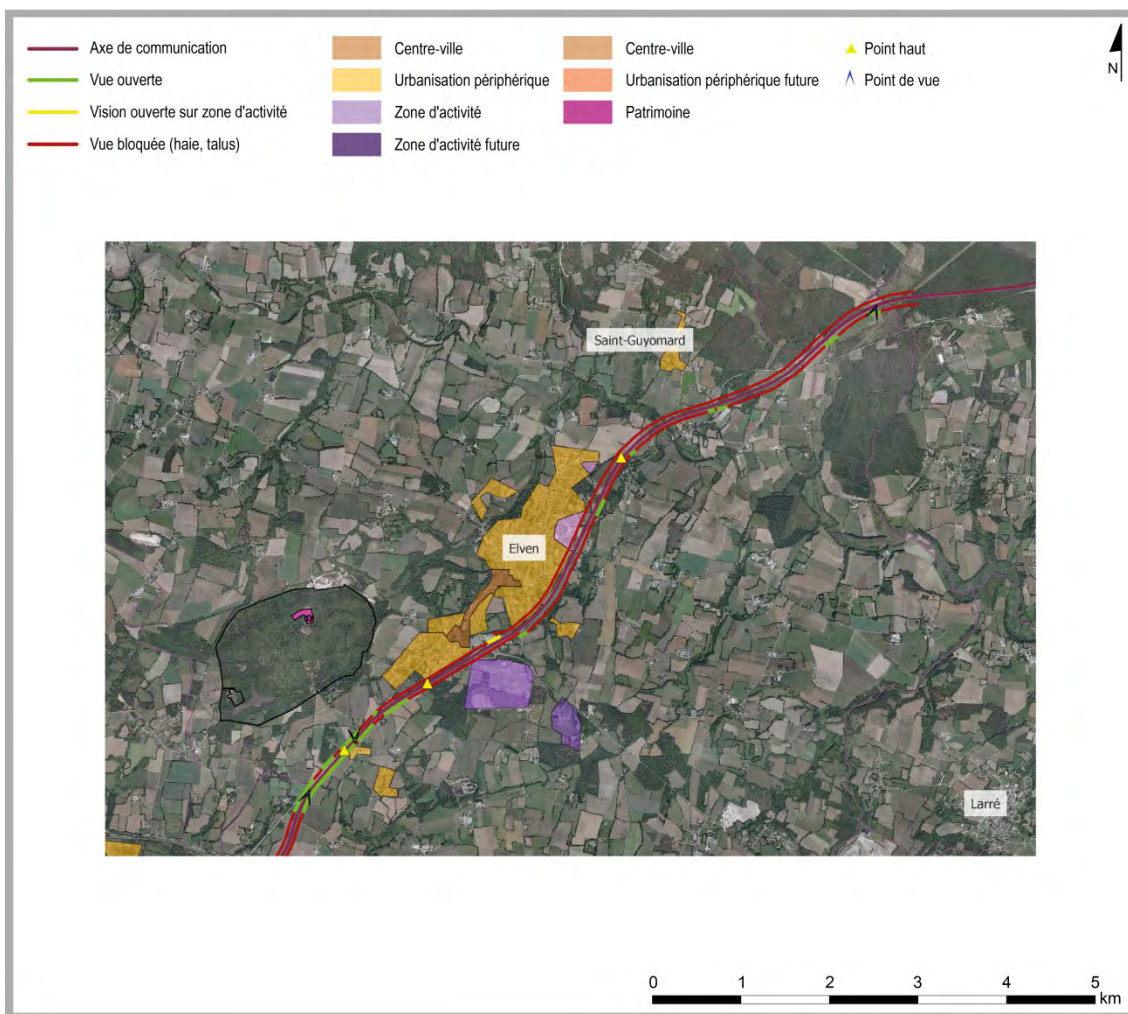


N166, Entrée du site de la forteresse de Largoët, Elven



N166, limite Elven Saint-Nolff





D767

Un constat similaire s'applique à la D767 : une perception du territoire limitée par le blocage de la vision sur 77% du tracé étudié. Contrairement à la N165, le blocage est majoritairement dû à une végétation arbustive/ arborée le long de l'axe. Les espaces ouverts (14% du tracé) sont à reconsidérer à moyen terme, deux tronçons ouverts étant bordés par des parcelles désignées comme à urbaniser en zones d'activités et zones de loisirs.

Enjeu : Des percées visuelles au sein de la trame arborée/arbustive existante seraient à envisager pour améliorer le lien avec les paysages ruraux environnants et offrir des vues dégagées.



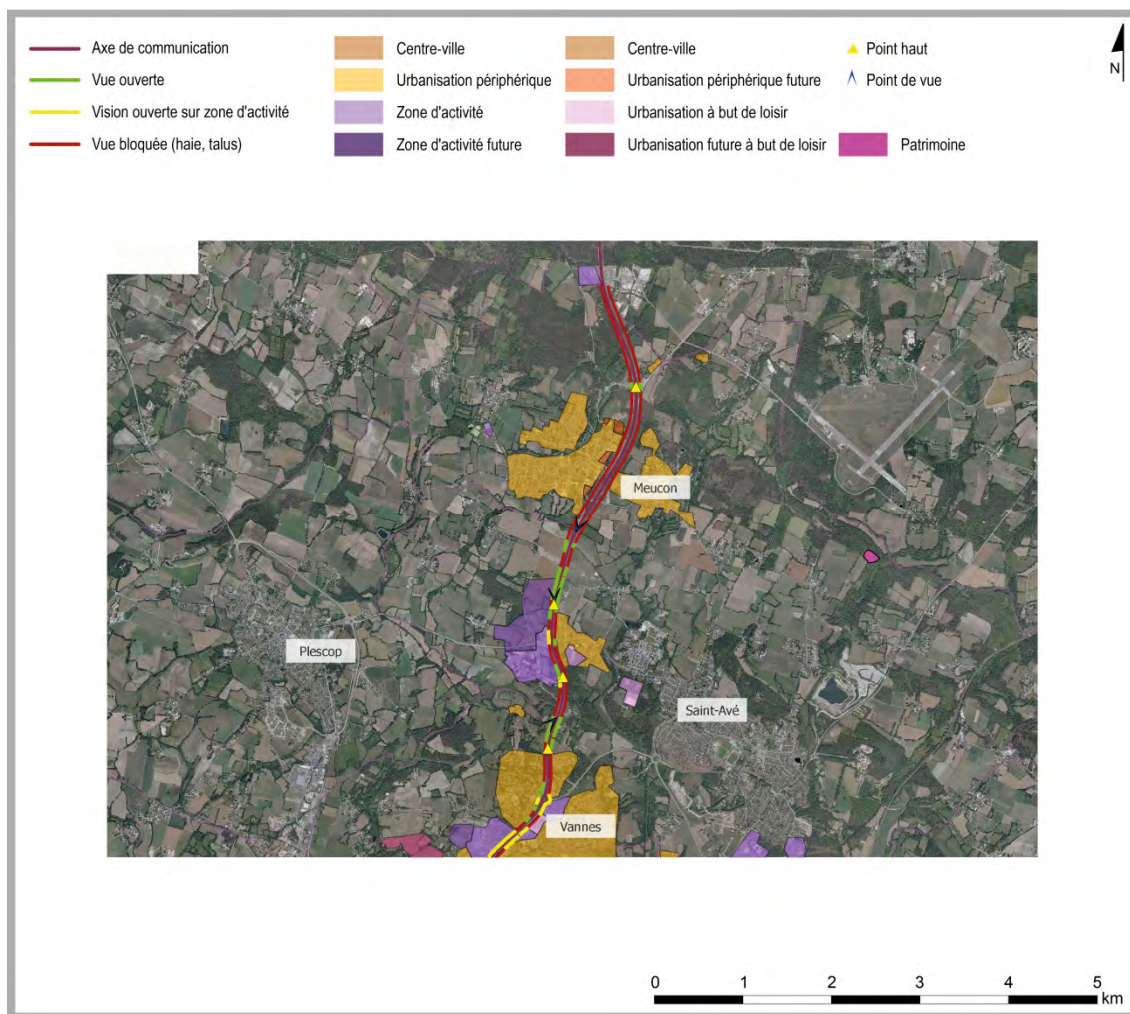
D767, Saint Avé



D767, limite entre Saint Avé et Vannes



D767, limite entre Saint-Avé et Meucon



D780

La visibilité sur la D780 est moins parasitée, avec 27,5% de la section ouverts sur des espaces ruraux/agricoles. Plusieurs ouvertures offrent des points de vue sur le Golfe du Morbihan. Les points hauts sont moins nombreux que sur les autres axes étudiés, offrant moins de panoramas.

Enjeu : L'enjeu sur cet axe est de conserver les vues sur le Golfe du Morbihan, l'urbanisation ne bloquant pas autant les vues que sur les autres axes.



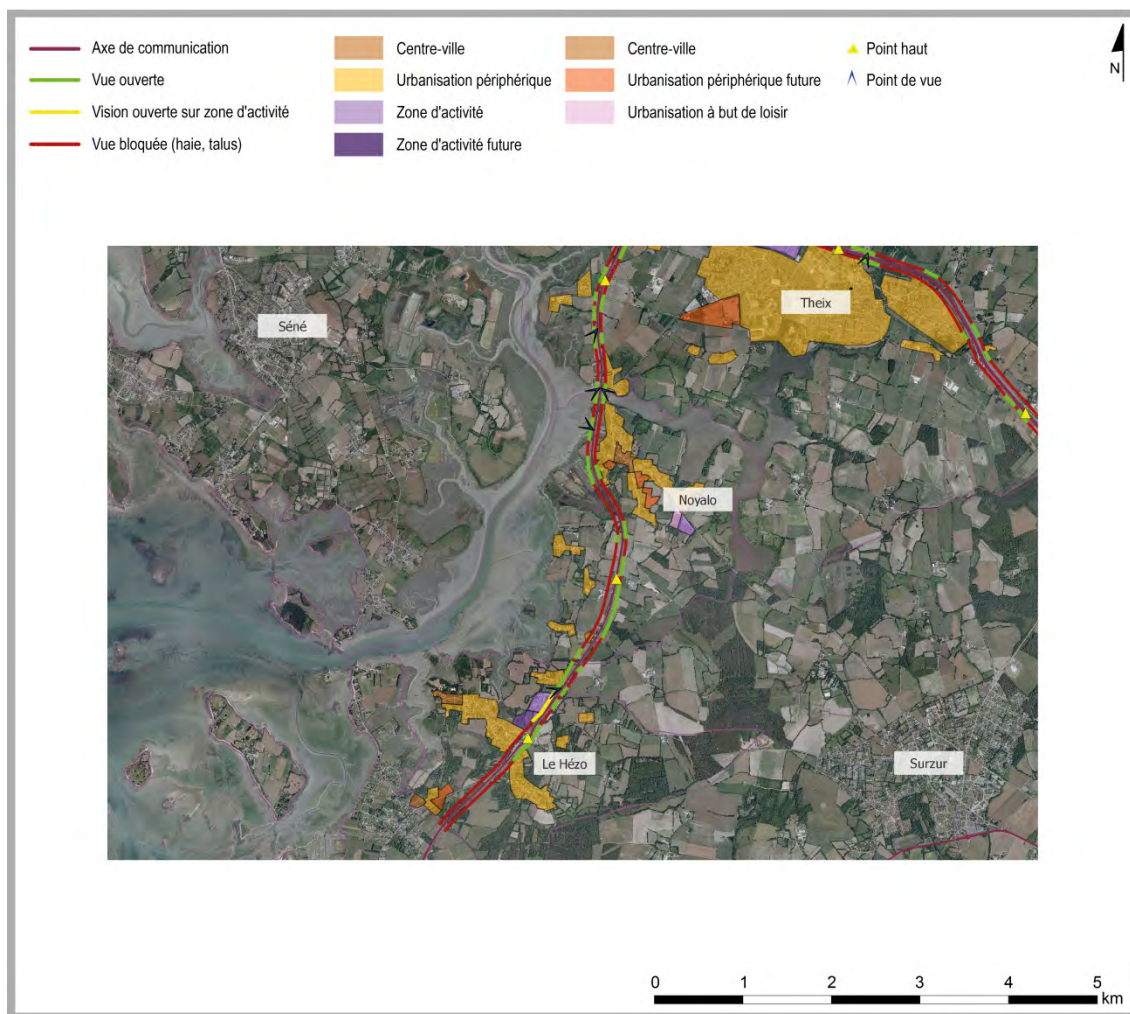
D780, vue sur le golfe du Morbihan, limite entre Theix et Noyal



D780, Le Hézo

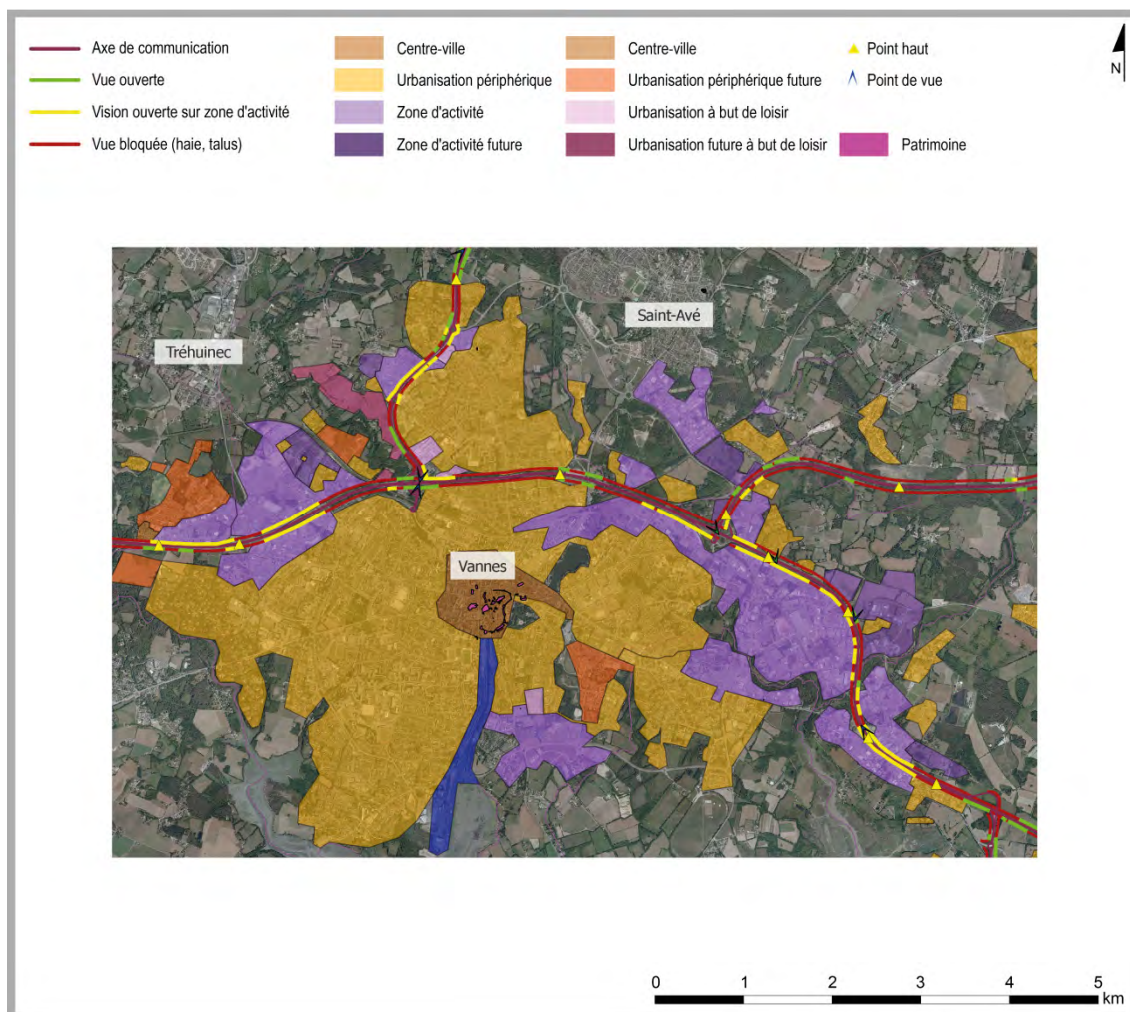


D780, Theix



Zoom sur la commune de Vannes

POUR LA VILLE DE VANNES :				
	Vue fermée	Vue ouverte sur ZA	Vue ouverte	Total
Total(ml)	20220	5622	2440	28282
%	71%	20%	9%	100%



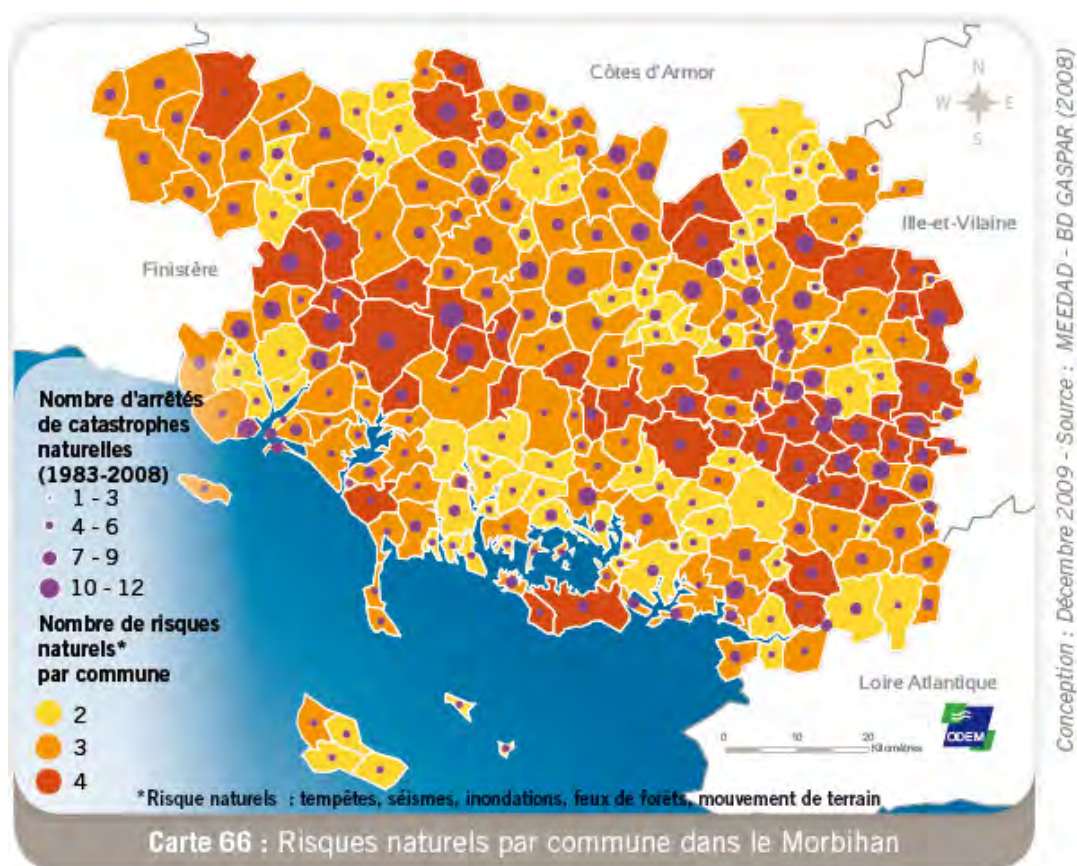
Paysage - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> Seulement 24% du linéaire offre des vues ouvertes sur le territoire, dont env. 42% donnent à voir des zones d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et diversité des paysages à la fois sur le Golfe, les sites d'embouchure (ria et marais) mais aussi les paysages boisés et bocagers de l'intérieur des terres (succession des crêtes boisés et vallées ouvertes). Un bocage et boisement bien présent, qui permet au sein d'une topographie vallonnée une meilleure intégration des constructions. Un suivi des paysages par le biais de points d'observation (PNR).
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des paysages emblématiques et cônes de vue de la Charte du PNR (prise en compte du grand Paysage, de la topographie, des vues sur le Golfe) Enjeux de valorisation des perspectives offertes sur le territoire depuis les principaux axes de transport. Liens entre évolution des paysages et dynamiques des pratiques agricoles, forestières, ostréicoles, ... Maintien des grandes coupures paysagères en lien avec le maintien de la Trame verte et bleue (gestion des transitions).

G RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Pour ce chapitre, le diagnostic s'appuie sur le recensement des risques du **Dossier Départemental des Risques Majeurs mis à jour et approuvé le 11 avril 2011** ainsi que sur l'Atlas de l'ODEM.

1. RISQUES NATURELS



Ce ne sont pas toujours les communes exposées aux plus grands nombres de risques qui enregistrent le plus de catastrophes naturelles. Dans le département, 80 % d'arrêtés de catastrophes naturelles sont dus à 4 événements majeurs : tempête de 1987, inondations de 1995, tempêtes et inondations de 1999 et inondations de 2000-2001.

1.1 Le risque d'inondation fluviale

Dans le département du Morbihan, plusieurs crues mémorables sont recensées. Sur le territoire du SCoT les communes de Vannes et Theix ont notamment été concernées par les inondations de décembre 2000 et janvier 2001.

Deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ont été approuvés sur le territoire du SCoT, ils concernent 13 communes :

- **PPRI des bassins versants vannetais approuvé le 31 mai 2012**
- **PPRI du bassin versant du Saint-Eloi approuvé le 14 juin 2010**

Il s'agit de documents réglementaires de maîtrise de l'urbanisation en zones inondables, qui visent à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux inondations en limitant le développement des zones urbanisées dans les secteurs à risque et en préservant les champs d'expansion des crues.

Il existe également un **Atlas de zones inondables (AZI) hydrogéologique des cours d'eau de la Claie et de l'Arz qui date de 2006**. Il concerne les communes de Trédion et Elven.

D'après le DDRM, sur le territoire de l'agglomération, seule la commune de la Trinité-Surzur n'est pas concernée par le risque inondation.

Actualisation :

L'Atlas des Zones Inondables du Loch et du Sal a été établi est porté à la connaissance des communes en février 2015.

Pour la rivière du Loch sont concernées les communes de Baden, Le Bono et pour la rivière du Sal les communes de Plescop, Plougoumelen.

1.2 Les phénomènes littoraux

Le territoire du SCoT qui compte 144 kilomètres de côtes est **particulièrement exposé aux phénomènes littoraux**. Ceux-ci sont principalement de deux types :

- Submersion marine
- Évolution du trait de côte
 - Érosion
 - Accrétion

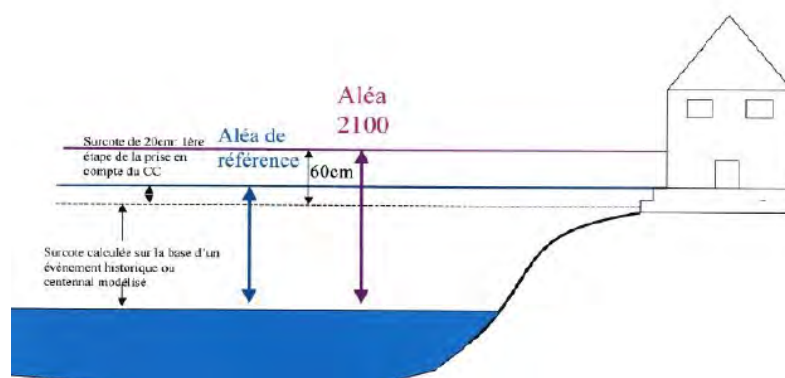
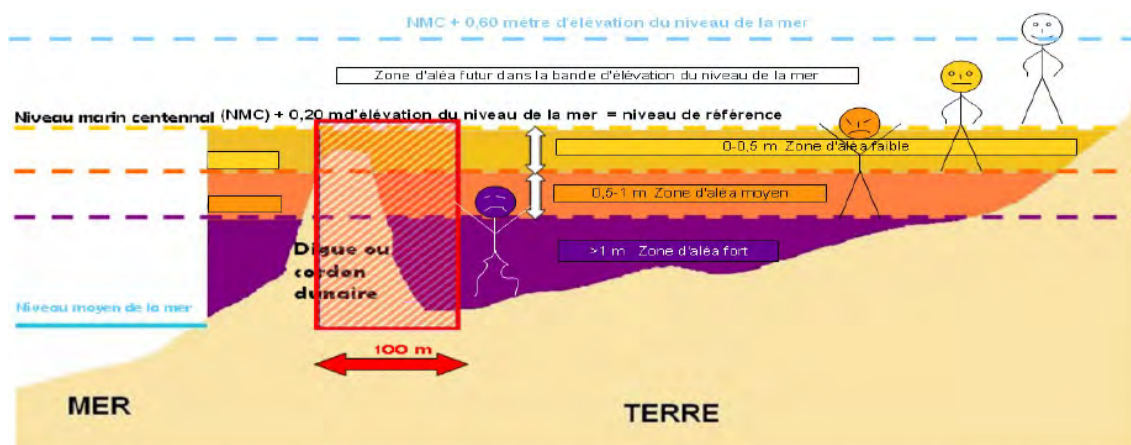
Aucun plan de prévention n'est prescrit pour les risques induits par ces phénomènes qui concernent au total 13 communes du territoire.

✦ Risques de submersion

Base juridique (source : Eléments de doctrine de maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques proposées par la DDTM)

- L'article R111-2 du code de l'urbanisme permet de refuser ou d'assortir de prescriptions un permis de construire ou d'aménager qui comporterait un risque pour la sécurité publique.
- La circulaire du 7 avril 2010 (Xynthia) demande aux maires de ne pas délivrer d'autorisation d'urbanisme dans les zones à risque fort (risquant d'être submergées de plus d'un mètre par rapport au niveau de référence).

Cette doctrine s'applique sur les secteurs identifiés en zones basses figurant sur les cartes des **zones basses de submersion marine**. Ces cartes présentent les **zones situées sous le niveau marin centennal + 20 cm** afin de tenir compte, des maintenant, du changement climatique. C'est la première étape de prise en compte du changement climatique. C'est la valeur moyenne (hypothèse pessimiste et non extrême) du rapport de l'ONERC (observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) qui a été pour fixer **l'aléa à l'horizon 2100 à une augmentation de 60 centimètres du niveau marin centennal**.



Source : *Eléments de doctrine de maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques proposées par la DDTM*

Principes généraux : *Toutes ces dispositions sont à confronter aux documents d'urbanisme, sachant que les dispositions les plus restrictives s'imposent.*

Prescriptions

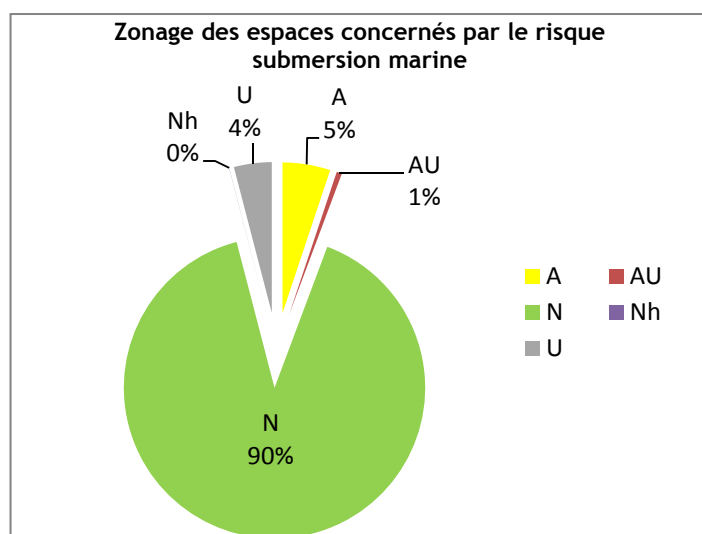
- **Pour les zones déjà urbanisées**, le caractère inconstructible sera décidé sur la base de l'aléa de référence actuel (aléa de référence = NMC + 20 cm). Aucune zone déjà urbanisée ne sera rendue inconstructible sur la base de l'aléa 2100 (seulement sur le niveau NCM + 20 cm). Cependant, dans ces zones, le périmètre et la nature des mesures de réduction de la vulnérabilité à prescrire (espace refuge, hauteur de plancher..), seront à prendre en compte.
- **Les zones non encore urbanisées** (pas d'extension d'urbanisation, ni de construction en zone vierge) seront à préserver. Elles seront donc inconstructibles sur la base de l'aléa à l'horizon 2100, prenant en compte l'élévation du niveau de la mer de 60 cm au-dessus du NMC.

Par ailleurs des **mesures de réduction de la vulnérabilité**, selon le niveau d'aléas et le type de constructions :

- Construction de bâtiments nouveaux
- Extension de bâtiments existants
- Changements de destination/ Reconstruction après sinistre
- Rénovation/réhabilitation
- Equipements
- Campings
- Aires de stockage

L'analyse réalisée sur le territoire de Vannes agglomération ci-après prend en compte l' « aléa futur » = +60 cm, qui est donc le plus défavorable sur le long terme (Horizon 2100).

90% des surfaces impactées par le risque de submersion sur le territoire de Vannes agglo sont des zones naturelles, seules 5 % concernent des zones U et AU. En pourcentage des zones urbaines des communes concernées, les zones urbaines soumises au risque ne représentent que 1.6% des zones urbaines et 1.7% des zones AU. Les communes les plus impactées sont Larmor Baden, Séné et Vannes.



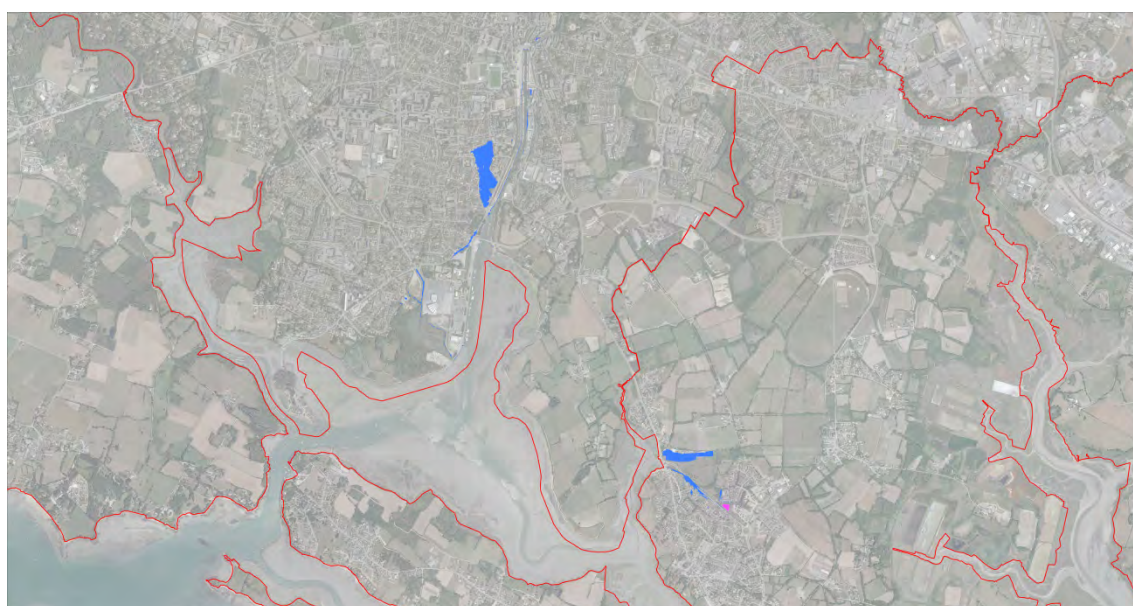
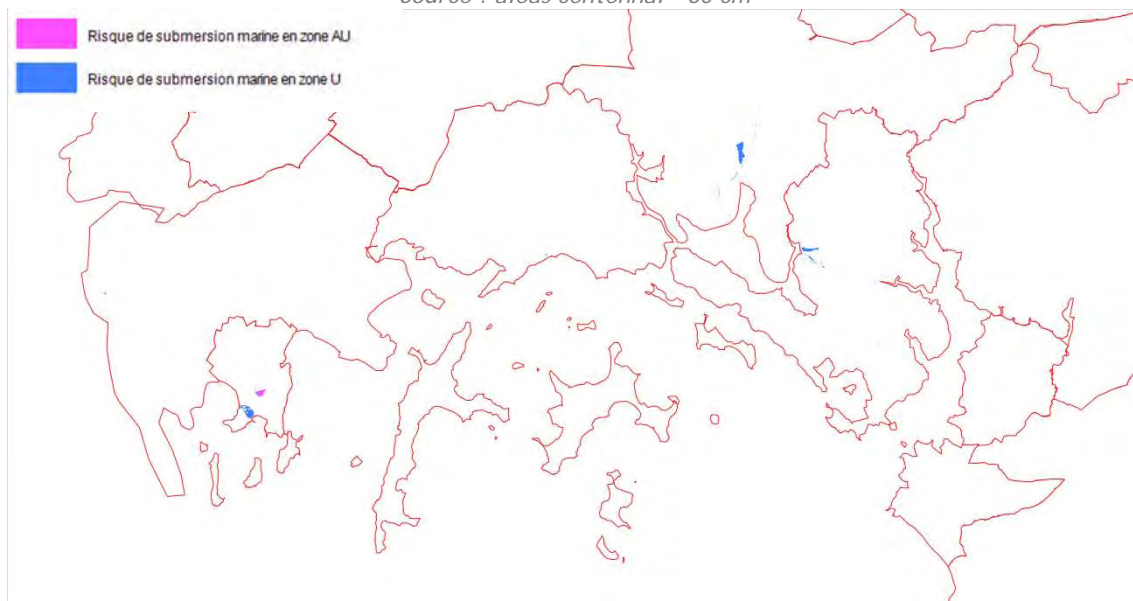
Zonage actualisé 2014	Surface concernée par le risque submersion marine (ha)	Soit en %
A	22,07	5%
AU	2,45	1%
N	388,07	90%
Nh	0,05	0%
U	17,37	4%
Total	430,01	100%

	Surface des zonages concernés par le risque de submersion (ha)	Total des zonages des communes concernées par le risque (ha)	Soit en %
Zones U	17,37	1095	1,6
Zones AU	2,45	145,08	1,7

Source : aléas centennial - 60 cm et zonage PLU actualisés 2014

Zooms sur les zones AU et U concernées par le risque de submersion

Source : aléas centennal - 60 cm



Zones U et AU impactées par le risque submersion - zoom sur Séné et Vannes



Zones U et AU impactées par le risque submersion - zoom sur Séné et Vannes

✧ Erosion du trait de côte

Evolution du trait de côte en 2003

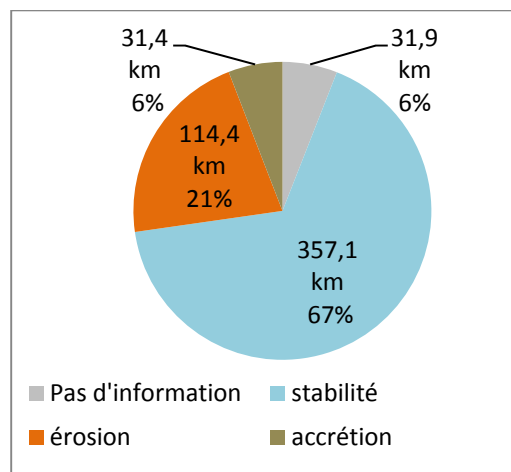
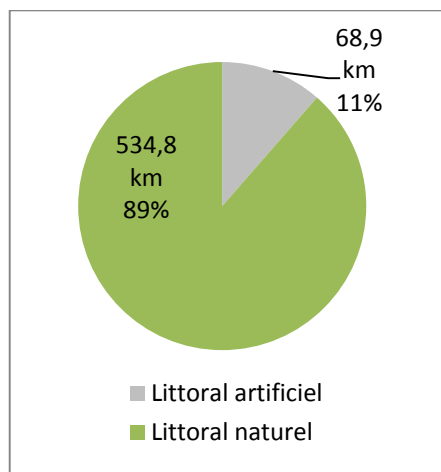
Un quart du trait de côte métropolitain recule (24,2%), soit 1720 km de côtes. A l'inverse, un dixième du littoral (9,5%) est en engraissement et gagne des terres sur la mer.

Plus de la moitié du linéaire côtier naturel documenté de Bretagne et de Loire atlantique est stable. 67% du linéaire côtier naturel est stable dans le Morbihan. Les littoraux en engraissement sont rares.

Le golfe du Morbihan est concerné par des phénomènes d'accrétion tandis que la zone de Rudevant à l'île d'Arz est recensée comme secteur à surveiller pour l'érosion

Erosion du littoral Morbihannais en 2003

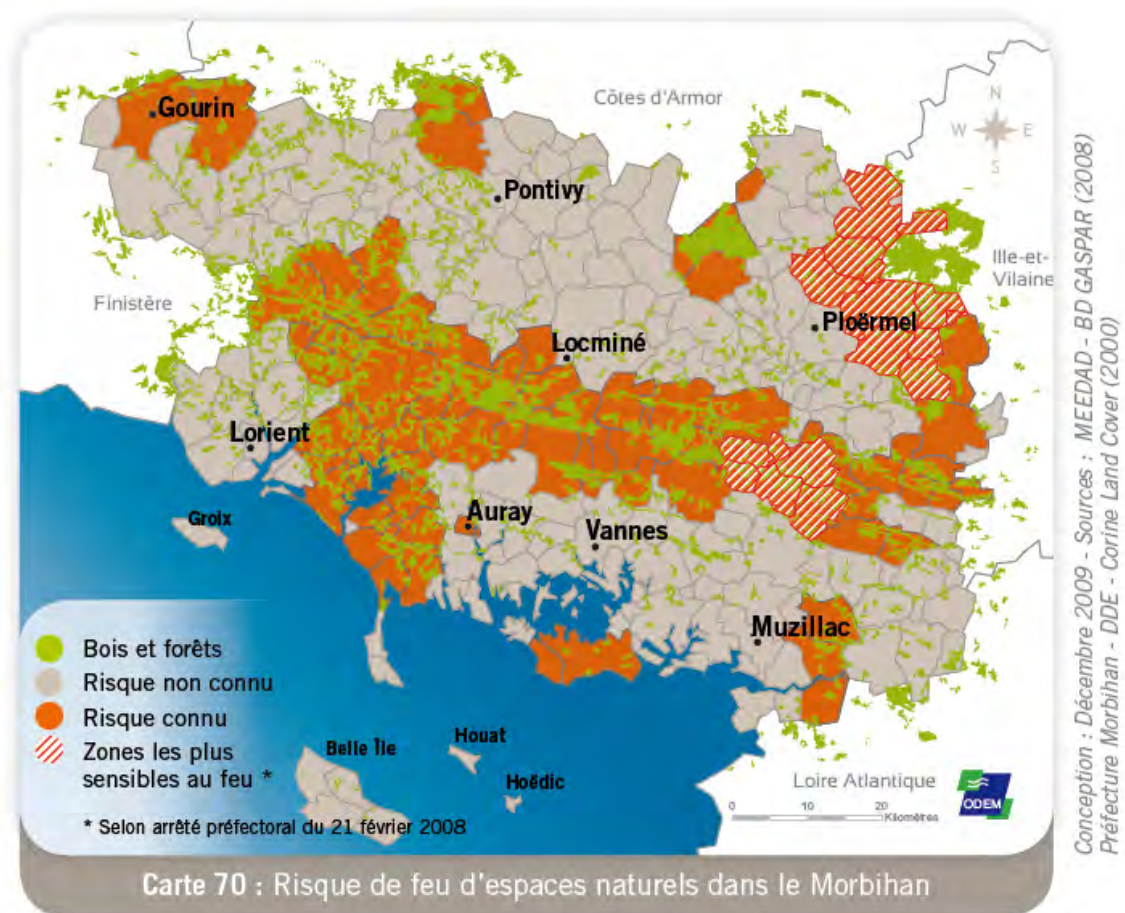
Source : Observatoire du Littoral



1.3 Le risque de feu de forêt

Le département du Morbihan est classé en niveau 4 sur une échelle de 1 à 5 au niveau national, pour une superficie totale sensible aux incendies d'environ 130 000 hectares répartis sur 108 000 ha de forêt et 24 000 ha de landes.

Le territoire du SCoT, couvert pour 20% par des boisements, est donc concerné par ce risque notamment sur les communes de Meucon, Elven, Monterblanc et Trédion pour le boisement situé de la RN 166 à la RD 778. Ainsi, la commune de Meucon a été affectée par un feu de forêt important en 1997.



Actualisation :

Par un arrêté préfectoral portant classement des communes particulièrement exposées au risque « feux de forêts, en date du 12 juillet 2015, les forêts, bois et landes situés sur les communes de Meucon, Monterblanc, Trédion et Elven ont été classés comme particulièrement exposés aux incendies.

1.4 Le risque de mouvement de terrain

Le département du Morbihan n'est pas réputé sujet à des mouvements de terrain de grande ampleur. Les accidents les plus remarquables se situent principalement en zone côtière, menaçant notamment les secteurs de développement balnéaire.

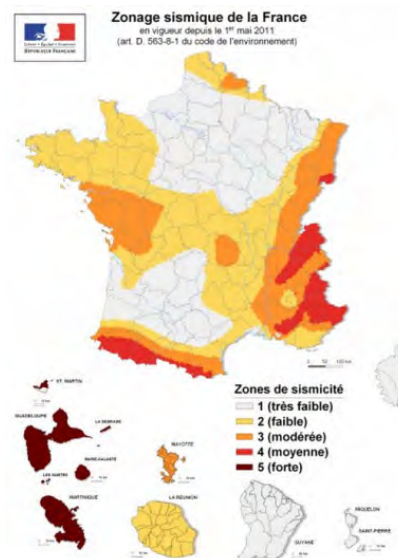
D'après le DDRM la totalité des communes du SCoT sont concernées par le retrait gonflement des argiles. Néanmoins, l'aléa est considéré comme faible ou à priori nul sur la très grande majorité du territoire. Certains secteurs de surfaces relativement restreintes présentent un aléa moyen.

1.5 Le risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

D'après la nouvelle grille nationale du zonage sismique entrée en vigueur le 1er mai 2011, le risque sismique sur l'ensemble du territoire de Vannes agglo est de niveau 2 « aléa faible ».



Les épisodes telluriques sont assez réguliers en Bretagne (système de failles qu'on appelle le «décrochement sud-armoricain»). A noter, les tremblements de terre du 30 septembre 2002 (magnitude : 5,4, épicentre dans la région de Lorient) et plus récemment, le 21 novembre 2013, (magnitude : 4,5, épicentre situé à 10 km au nord de Vannes, à Grand champ, et a une profondeur de 5 km).

1.6 Le risque tempête

Les tempêtes sont des accidents climatiques rependus en région Bretagne. C'est pourquoi toutes les communes de l'agglomération sont considérées comme étant exposées au risque tempête. Le terme tempête est utilisé lorsque les vents moyens dépassent 89 km/h pendant 10 minutes (soit le degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ce sont les secteurs les plus proches du littoral qui sont les plus vulnérables. Le territoire a été touché par plusieurs tempêtes avec des vents de Sud-Ouest : en 2008, 1999, en 1990 et en 1987.

2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

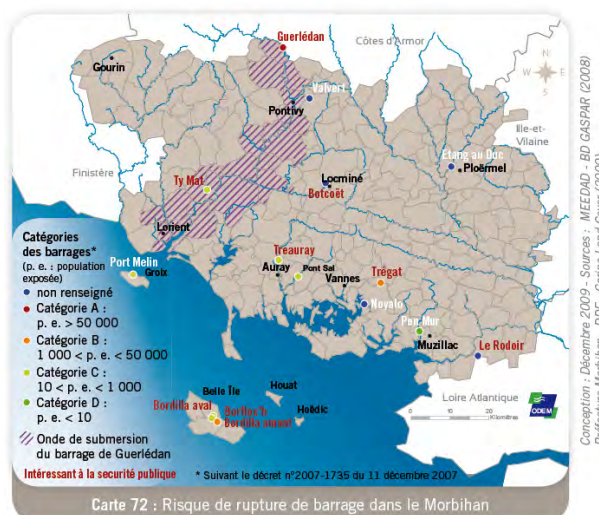
2.1 Le risque de rupture de barrage

Il correspond à une destruction partielle ou totale d'un ouvrage artificiel ou naturel établi au travers du lit d'un cours d'eau. Toute rupture entraîne l'inondation des secteurs situés en aval.

Trois communes du territoire sont soumises au risque de rupture de barrage :

- Noyalo concernée par le barrage du même nom
- Treffléan concernée par le barrage de Tregat
- Plougoumelen concernée par le barrage de Pont Sal

Ces ouvrages sont destinés à l'alimentation en eau potable.



2.1 Risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD)

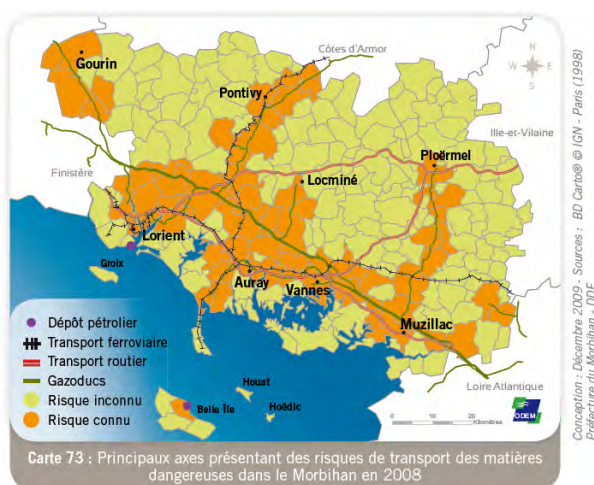
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peut être généré suite à un accident de transport de produits dangereux par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale ou par canalisation. Les substances répandues peuvent alors présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Sur le territoire du SCoT, le Transport de Matières Dangereuses s'effectue via :

- plusieurs axes routiers : les Routes Départementales n°767, 20, 780 et les nationales n°165, 166.
- une voie ferrée
- plusieurs canalisations de distribution et de transport de gaz

Le risque lié à ces transports concerne au total 17 communes de l'agglomération dont 6 supportent ces trois modes de transport sur leur territoire.

Concernant le risque lié aux canalisations de transport de gaz, caractérise des zones : effets irréversibles (IRE), premiers effets létaux (PEL), effets létaux significatifs en se rapprochant de la zone de danger. Ainsi des distances génériques sont à prendre en compte au regard des canalisations enterrées existantes.



2.2 Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Toute exploitation industrielle susceptible de générer un tel risque relève de la législation des installations classées.

Le territoire du S CoT compte 85 installations classées en fonctionnement (Source : *installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr*) et aucun site « SEVESO ».

Selon le DDRM **les communes de Vannes, Saint-Avé et Theix sont plus particulièrement concernées par le risque industriel**. En effet, des activités pouvant être à l'origine de risques majeurs sont identifiées sur leur territoire ou à proximité immédiate :

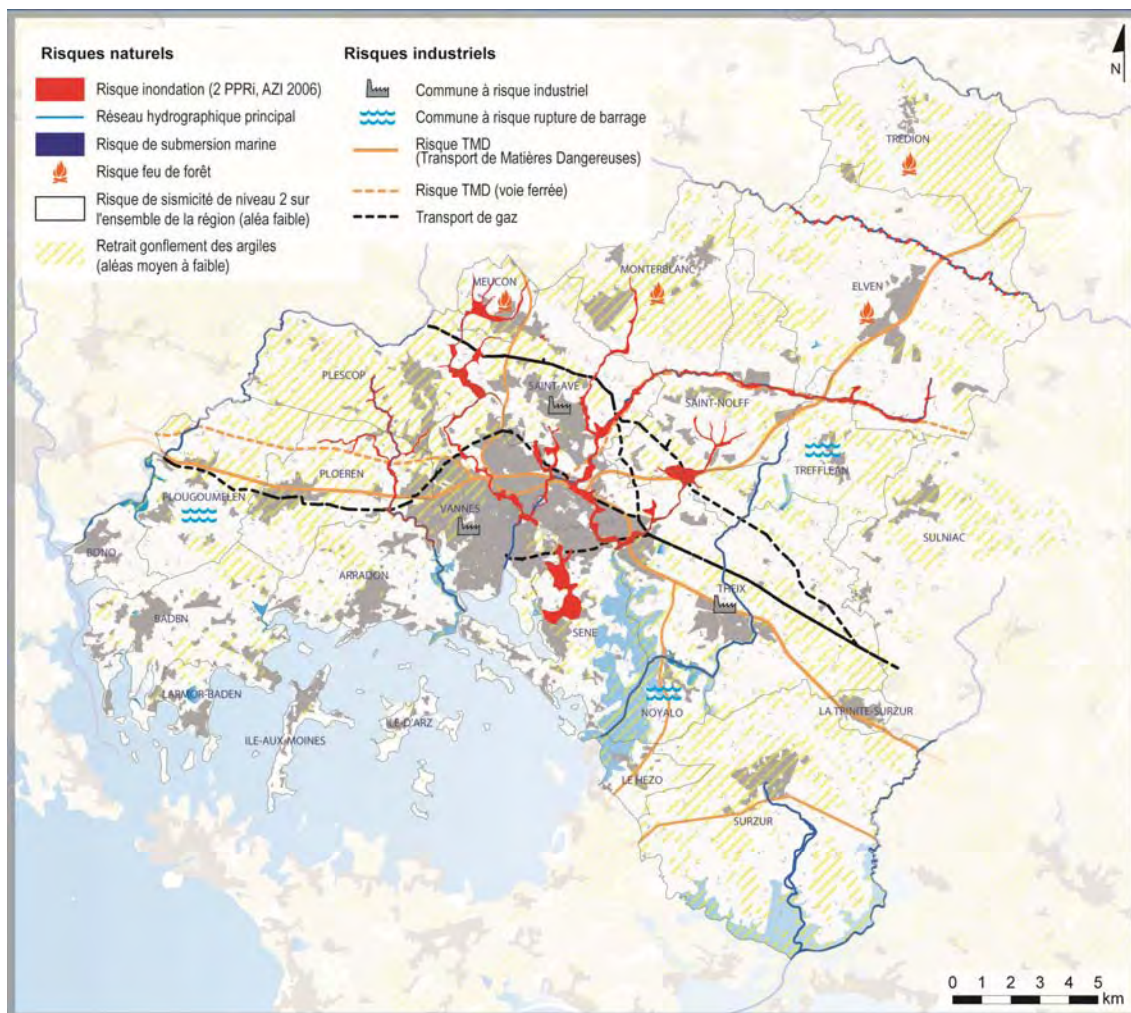
- Deux établissements utilisant de l'ammoniac réfrigérant induisant des risques d'explosion (en cas de forte concentration dans l'air), ainsi que des risques pour l'homme et pour l'environnement (en cas de rejet accidentel de vapeurs).

Établissement	Ville	Adresse	Activité
Délices Saint-Léonard	Theix	Zone d'Activités St Léonard Nord	Industrie agro-alimentaire
Délifrance SA	Theix	Zone d'Activités du Landy	Industrie agro-alimentaire

- Un silo pouvant générer des risques d'explosion liés à des dégagements de poussières inflammables.

Établissement	Ville	Adresse	Activité
Triskalia (ex CAM)	Saint-Avé	Pont Silio	Silo

Les risques naturels et technologiques
Réalisation : EVEN Conseil



Risques- Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire concerné par le risque d'inondation fluviale et particulièrement exposé aux phénomènes littoraux (submersion marine) et aux tempêtes. ▪ Quatre communes au Nord du territoire sont plus exposées au risque feux de forêt (Meucon, Elven, Monterblanc et Trédion). ▪ Trois communes du territoire sont soumises au risque de rupture de barrage (Noyal, Treffléan, Plougoumelen). ▪ 85 installations classées en fonctionnement sur le territoire ▪ Risque TMD sur plusieurs axes routiers, une voie ferrée et des canalisations de gaz. ▪ Un risque industriel principalement concentré sur 3 communes (Vannes, Saint-Avé et Theix) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun site SEVESO <p>Des risques naturels connus et encadrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DDRM mis à jour en 2011 ▪ 2 PPRI ap prouvés : PPRI des bassins versants vannetais approuvé le 31 mai 2012 / PPRI du bassin versant du Saint-Eloi approuvé le 14 juin 2010 ▪ 1 Atlas de zones inondables (AZI) de la Claie et de l'Arz - 2006 (Trédion et Elven). ▪ Prise en compte des risques de submersion (mise à disposition des cartographies des aléas actuels et futurs de submersion).
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les risques naturels et technologiques pour l'aménagement du territoire : mesures de rétention en amont pour limiter le risque inondation (PPRI), limitation des risques industriels par la localisation des sites d'activités à distance des habitations (compatibilité des usages). ▪ Développer un scénario stratégique pour le territoire par rapport à la montée des eaux maritimes.

H HYGIENE, SANTE, SECURITE

1. PLAN REGIONAL POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Le PRSE2 (2011-2015) a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 août 2011 et co-signé par le Préfet de région, le Président du conseil régional et le Directeur régional de l'agence régionale de santé.

Il s'articule autour de 12 objectifs prioritaires et de 37 actions concrètes qui visent à promouvoir la santé, à favoriser la construction d'une culture santé environnement en Bretagne et à agir sur tous les moments de la vie quotidienne des Bretons, à l'image des ateliers mis en place pour la concertation : habiter-accueillir, produire-travailler, consommer, bouger-se détendre.

LE PROGRAMME D' ACTIONS.....

- Objectif 1. Réduire les risques à la source
- Objectif 2. Construire une culture santé environnement avec les Bretons
- Objectif 3. Mieux connaître les impacts de l'environnement sur la santé des Bretons.....
- Objectif 4. Réduire les inégalités santé environnement
- Objectif 5. Améliorer la qualité des eaux brutes.....
- Objectif 6. Développer une attitude de vigilance à l'égard des produits chimiques et des poussières.....
- Objectif 7. Construire, rénover, aménager et entretenir sagement les locaux
- Objectif 8. Réduire les inégalités santé environnement liées à la précarité et aux conditions de travail
- Objectif 9. Réduire les émissions de particules liées aux déplacements.....
- Objectif 10. Encourager et accompagner la prise de conscience écologique, notamment le développement du bio.....
- Objectif 11. Réduire la production et améliorer la collecte et le traitement des déchets toxiques diffus.....
- Objectif 12. Reconnaître l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le cadre de vie comme des déterminants de la santé

2. LA QUALITE DE L'AIR

2.1 Dispositif de surveillance

La qualité de l'air de la Bretagne est mesurée par l'Association Agréée de Suivi de la Qualité de l'Air AirBreizh.

Le réseau fixe de surveillance de la qualité de l'air sur l'agglomération de Vannes se compose de deux stations :

Localisation	Type de station	Paramètres mesurés
Roscanvec	urbaine	dioxyde d'azote, ozone
UTA	urbaine	ozone

Dispositif de surveillance sur l'agglomération de Vannes

Source : Airbreizh - Bilan annuel 2012

2.2 Re levés 2012

Au cours de l'année 2012 les mesures effectuées pour le paramètre dioxyde d'azote n'ont pas dépassé les objectifs réglementaires. Celles enregistrées pour l'Ozone ont quant à elles montré plusieurs dépassement ponctuels des objectifs réglementaires entre mai et juillet.

2.3 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Bretagne 2013-2018

Le SRCAE Bretagne a été élaboré en 2012 et approuvé par le préfet le 4 novembre 2013.

Ce schéma vise à définir des objectifs et des orientations régionales aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

- Amélioration de la qualité de l'air,
- Maîtrise de la demande énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Adaptation au changement climatique.

Désormais, c'est le SRCAE qui intègre les données de l'ancien plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) qui datait de 2008.

L'examen des données disponibles sur la qualité de l'air en Bretagne fait apparaître un enjeu principal lié à la pollution automobile. Cette problématique est accentuée au cœur des plus grandes agglomérations (dioxyde d'azote et particules fines) où les valeurs réglementaires sont dépassées ou approchées de façon préoccupante.

Deux autres sujets doivent faire l'objet d'une vigilance particulière :

- le poids des émissions de particules, et plus particulièrement les plus fines, émises par le chauffage résidentiel et tertiaire ;
- la pollution atmosphérique liée aux activités agricoles.

2.4 Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération de Vannes

Créés par la Loi d'Orientation des transports Intérieurs (LOTI) en 1982, les Plans de Déplacements Urbains ont été rendus obligatoires, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants en 1996, par la Loi sur l'Aire et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE). Dans le cas de Vannes agglo, ce seuil n'étant pas atteint (\pm 65 000 habitants), l'élaboration du PDU, approuvé en Conseil communautaire le 17 février 2011, a fait l'objet d'une démarche volontaire.

Le PDU énonce ces objectifs par mode, de la façon suivante :

- **Transports collectifs et urbains** : augmentation de la part de marché des transports collectifs urbains d'environ 60% en passant sa part modale de 5% en 2008 à 8% en 2020.
- **Transports collectifs interurbains** : report d'environ 10 000 déplacements quotidiens de l'automobile vers le train et le transport en autocars.
- **Modes doux** : augmentation de la part de marché des modes doux (marche, vélo ...) d'environ 10% en passant leur part modale de 26% en 2008 à 29% en 2020.
- **Circulation automobile** : réduction d'environ 10% de la part de marché de l'automobile sur le territoire de Vannes agglo, en faisant passer sa part modale de 69% en 2008 à 63% en 2020.

Ces objectifs, cumulés aux prévisions d'évolution des émissions individuelles du parc automobile, doivent permettre d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'environnement dans le domaine des transports, à savoir une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'horizon 2020.

3. LA POLLUTION DES SOLS

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions plus diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

De par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation qui est le plus souvent utilisable pour traiter les situations correspondantes.

Deux bases de données gérées par le BRGM et le Ministère de l'Environnement informent sur les caractéristiques des sites et sols pollués :

- **BASIAS** pour les anciens sites industriels. On dénombre **456 sites** de ce type sur le périmètre du SCoT. Il s'agit principalement de structures ayant une activité de stockage et/ou de vente d'hydrocarbure, de garage ou de mécanique.
- **BASOL** pour les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Le territoire dénombre seulement **2 sites de ce type : site EDF-GDF et usine Michelin à Vannes.**

Description des 2 sites BASOL recensés sur Vannes agglo

Site	EDF - GDF Vannes	Michelin Vannes
Déchets ou produits identifiés		déchets industriels spéciaux (cuivre, zinc et cyanures)
Polluants présents (sols ou nappes)		
Risques immédiats		Produits toxiques
Zone d'implantation	habitat dense	zone d'industrie lourde
Hydrogéologie		Nappe sans utilisation
Utilisation actuelle	Bâtiments administratifs et locaux d'activités	Activité industrielle en cours
Impacts constatés		Aucun

Source : BASOL 2009

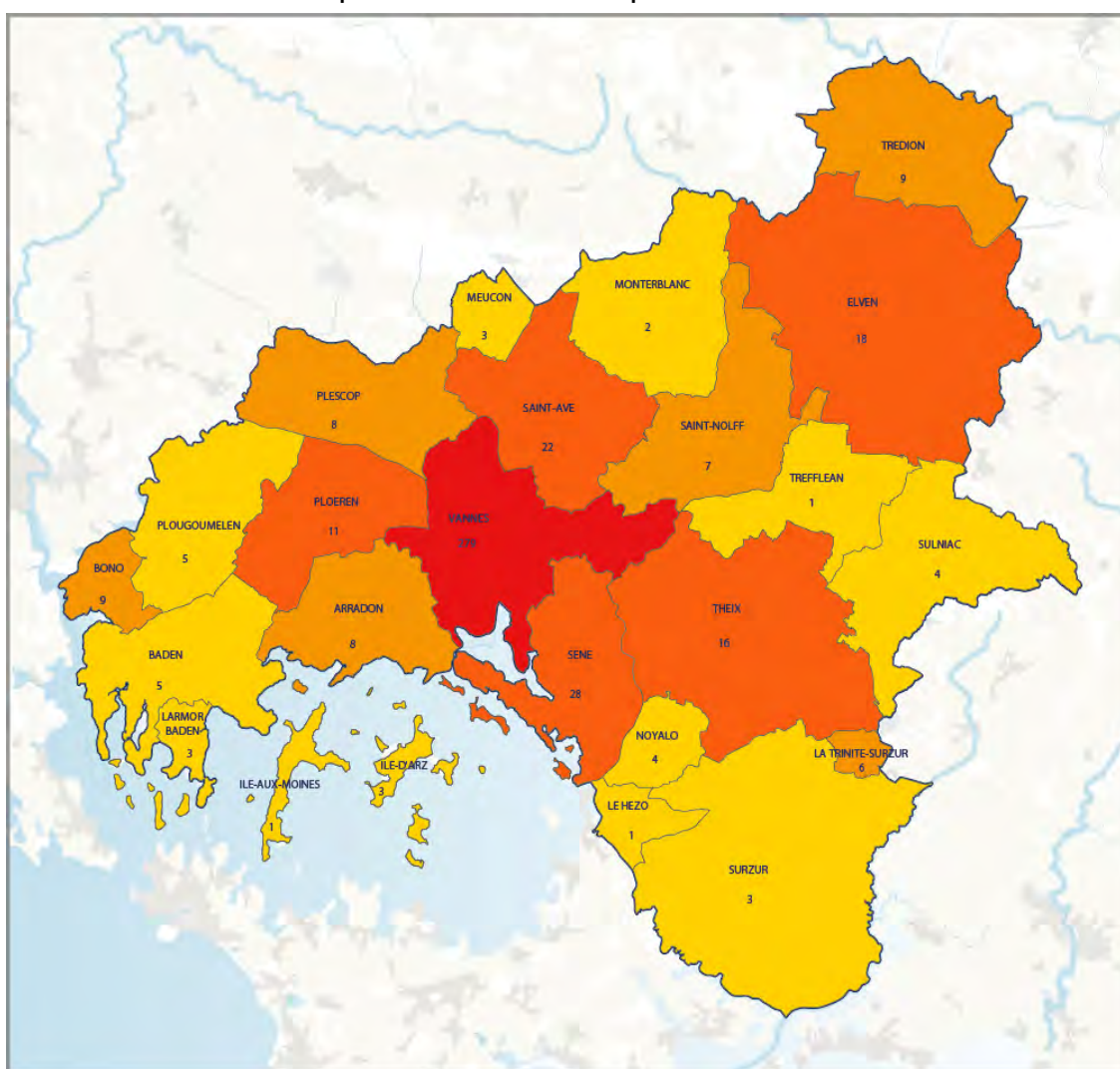


Source : Atlas ODEM

La manufacture MICHELIN située au niveau de la Zone Industrielle du Prat. Il s'agit d'une ancienne décharge interne de boues d'hydroxydes métalliques. Elle est située à l'intérieur des limites de propriété de l'industriel et est inutilisée depuis 1985. Ce stockage ne semble pas poser de problèmes particuliers. Les boues ont atteint un pourcentage de siccité important. Un piézomètre a été installé à proximité du bassin. Les analyses semestrielles (menées sur : le zinc, cuivre, fer, cyanures, nitrites, hydrocarbures, MES, DCO, mesure pH) ne montrent pas de relargage de polluants dans les eaux souterraines. Le site fait l'objet d'un dépôt de déchets industriels spéciaux de 650 m3 parfaitement matérialisé sur le terrain au sein de l'entreprise et d'une surveillance des eaux souterraines deux fois par an. Les restrictions d'usage concernent l'utilisation du sol (urbanisme), l'utilisation du sous-sol (fouille), la culture de produits agricoles.

Le site EDF- GDF a fonctionné de 1866 à 1962 se situe au Sud. Les installations de l'ancienne usine à gaz ont été démolies. Le site accueille actuellement le centre EDF/GDF des Services du Morbihan.

Répartition des sites BASIAS par commune



Réalisation EVEN - Source : BASIAS

4. NUISANCES SONORES

Des enquêtes de l'INSEE montrent de façon récurrente que le bruit est considéré par la population française comme la première nuisance au domicile dont les transports seraient la source principale pour 80% d'entre eux.

4.1 Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le Code de l'Environnement (articles L 571-10, R 571-32 et suivants) prévoit le classement en cinq catégories des infrastructures de transports terrestres selon des niveaux sonores de référence et la définition de la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit. Ces secteurs sont destinés à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée est nécessaire. Les bâtiments à construire dans un secteur affecté par le bruit doivent donc être isolés en fonction du niveau sonore de leur environnement.

Catégories de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))	Catégories de l'infrastructure
	300 m	$L > 81$	$L > 76$	300 m
	250 m	$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	250 m
	100 m	$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	100 m
4	30 m	$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	30 m
5	10 m	$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	10 m

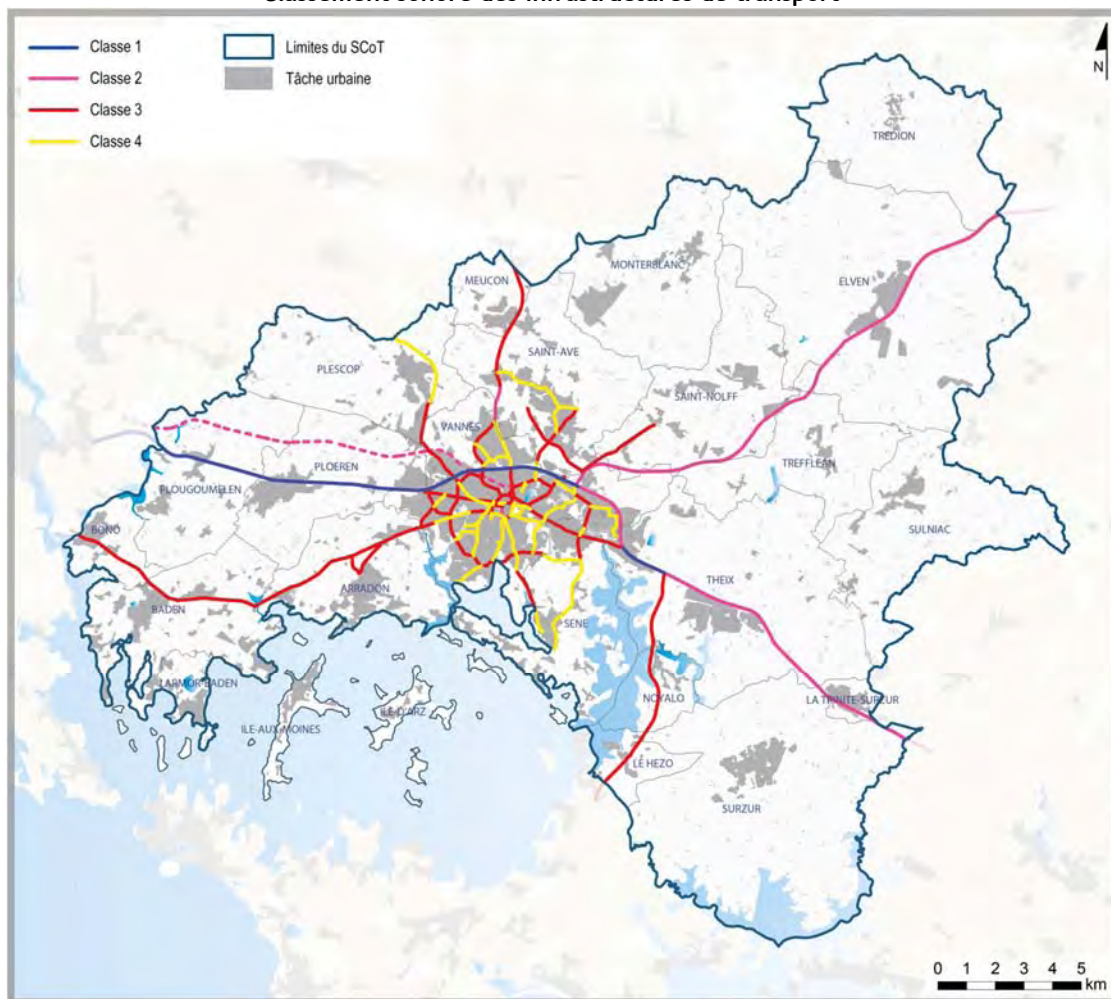
Niveaux sonores de référence et largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit

Le territoire du SCoT est concerné par les arrêtés préfectoraux du classement sonore pour les routes nationales et départementales du Morbihan (Arrêté du 1er décembre 2003), et communales de Vannes (Arrêté du 2 novembre 2004), Saint-Avé et Séné (Arrêté du 19 juin 2009).



Habitations à proximité de la N165 à Vannes

Classement sonore des infrastructures de transport



4.2 Cartes du bruit et plan de prévention du bruit dans l'environnement

Selon l'article R572-3, une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sont établis :

- 1° Pour chacune des infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules ;
- 2° Pour chacune des infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train ;
- 3° Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste figure à l'annexe I du présent article et dont les communes sont précisées à l'annexe II du même article.

→ Vannes agglo n'est pas dans l'obligation de réaliser une carte de bruit et un plan de prévention car au sens de l'INSEE ce n'est pas une agglomération de plus de 100 000 habitants.

La carte de bruit est un document stratégique informatif qui permet de réaliser une évaluation graphique de l'exposition au bruit dans l'environnement aux abords des principales infrastructures de transport et dans les grandes agglomérations. Elle a vocation à informer le public de l'exposition

au bruit actuelle et sert d'outil d'aide à la décision pour l'établissement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dressent un état des lieux des secteurs à enjeux et des sources de bruit en cause. Il recense les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les zones sensibles identifiées (bâtiments d'habitation, hôpitaux, écoles, etc.), et ce notamment lorsque les valeurs limites fixées sont dépassées ou risquent de l'être.

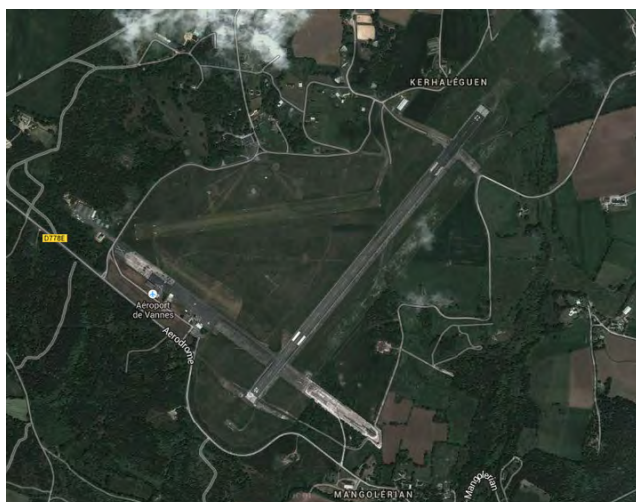
Seules les cartes de bruit (arrêté préfectoral du 13 mars 2009) et le PPBE relatifs aux infrastructures routières et autoroutières du Morbihan dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules ont pour l'heure été réalisés. Dans un second temps ces documents seront réalisés pour les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules an, les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains an et au aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

4.3 Les bruits aériens

L'aérodrome de Monterblanc ou de Vannes-Meucon situé sur le territoire de l'agglomération dispose d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) approuvé par arrêté préfectoral le 17 septembre 1998.

Le PEB est un document d'urbanisme définissant des zones de bruit, suivant la gêne acoustique observée, autour d'un aéroport dans lesquelles la construction et la rénovation de logements sont contraints.

Depuis l'élaboration de ce plan un nouvel indice de bruit (indice Lden) a été mis au point et adopté pour l'élaboration des PEB (décret du 26 avril 2002). Aussi afin de prendre en compte cette évolution le PEB de l'aérodrome de Monterblanc devrait être révisé prochainement avec le concours de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Cette révision pourrait induire une modification sensible des zones de bruit précédemment définis.



Une commission consultative de l'environnement a été créée par arrêté préfectoral le 11 décembre 2013.

Actualisation :

Un nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 septembre 2014. Le PEB comprend 4 quatre zones A, B, C, et D sur les communes de Monterblanc et Saint-Avé.

Hygiène, santé, sécurité - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de voies de circulations impliquant des nuisances sonores sur plusieurs communes du territoire ▪ Dépassements ponctuels des objectifs réglementaires entre mai et juillet pour le paramètre de l'ozone ▪ Présence de lignes à haute et très haute tension sur le territoire ▪ 456 sites recensés par la base de données BASIAS (anciens sites industriels potentiellement pollués) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de dépassement des objectifs réglementaires pour le paramètre dioxyde d'azote ▪ Deux stations de mesure de la qualité de l'air sur Vannes ▪ Une qualité de l'air globalement bonne, suivie par l'Association AirBreizh. ▪ 1 seul site BASOL (sites pollués bénéficiant d'un traitement en cours) ▪ Un PEB de l'aérodrome Vannes Meucon révisé
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anticiper les aménagements en prenant en compte l'exposition au bruit (classement des infrastructures de transport, PEB, etc...). ▪ Garder la mémoire des sites suite à la cessation d'activités et dans le cadre d'une reconversion (dépollution) ▪ Anticiper les futures réglementations dans le cadre de la santé (ex : avis de l'Afsset concernant le recul des lignes à très haute tension) ▪ Réduire les déplacements automobiles pour favoriser une meilleure qualité de l'air

I GESTION DES DECHETS

1. DOCUMENTS SUPRA-TERRITORIAL

Le département du Morbihan va arrêter courant 2014 son projet de **Plan de prévention et de gestion des Déchets Non Dangereux (PDND)**. Le projet de Plan prévoit notamment les évolutions suivantes à l'horizon 2025 :

- baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles de 25 % (215 kg/hab./an en 2010, 160 kg/hab./an pour 2025) ;
- augmentation de 20 % de la part triée d'ordures ménagères (emballages plastiques, verre, papier - de 85 kg/hab./an à 106 kg/hab./an) ;
- augmentation contenue des apports en déchèterie (gisement estimé à 423 000 tonnes en 2025 à comparer aux 405 000 tonnes pour 2010) ;
- valorisation des déchets passant de 52 % à 79 % ;
- stabilisation de la production de déchets d'activités économiques (environ 470 000 t/an) du fait des efforts de réduction à la source, malgré des prévisions d'augmentation de l'activité ;
- augmentation d'environ 10 % pour les déchets d'assainissement et gestion de l'ordre de 70 000 t/an sur 12 ans des sédiments de dragage gérés en dépôt à terre.

Le département vient par ailleurs d'arrêter son projet de **Plan pour les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDBTP)** dont l'approbation devrait avoir lieu courant 2014.

Le Conseil général souhaite, dans ce plan, proposer une organisation optimale visant à réduire à la source la production des déchets du BTP, à améliorer la valorisation in situ (remblais) ou après opération préalable (tri, concassage...) et à faciliter des solutions d'élimination en installation de stockage de déchets inertes (ICSDI) réalisées au plus près des lieux de production sur l'ensemble du territoire.

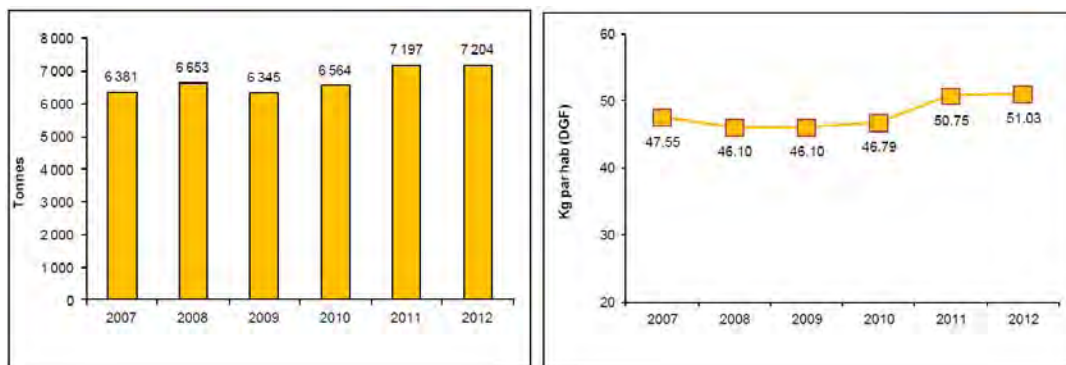
2. COLLECTE

Vannes agglo assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

2.1 Déchets re cyclables hors verre (emballages légers et journaux revues magazines)

7 204 tonnes de déchets recyclables ont été collectés en 2012, contre 7 197 en 2011, soit une augmentation de 0,1% (+7 tonnes). La performance de collecte des déchets recyclables est de 51,03 kg / habitant/an (pop DGF 2011) contre 50,75 en 2011, soit une augmentation de 0,6%. Ce ratio est comparable à la moyenne nationale (48 kg / habitant/an).

Pour la collecte en apport volontaire, le taux de refus moyen est passé de 4,7% en 2011 à 8,1%. Pour la collecte en sacs et en bacs, le taux de refus 2012 est de 8,9% alors qu'il était de 8% en 2011. La part d'indésirables est acceptable mais il convient de maintenir les actions de communication.



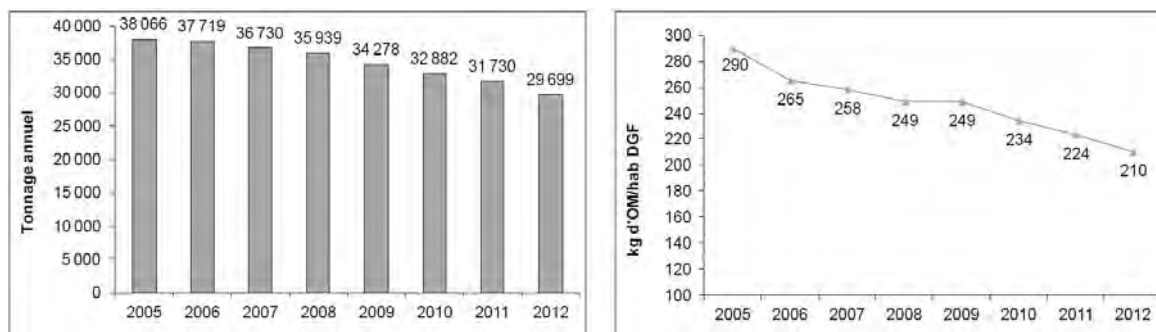
Évolution depuis 2007 des quantités d'emballages légers et de journaux/revues/magazines collectés, et des ratios par habitant

2.2 Verre

En 2012 le tonnage de verre collecté a connu une augmentation de 3,3% soit un ratio de 40,31 kg/hab DGF, supérieur à celui calculé à l'échelle nationale (30 kg / habitant/an).

2.1 Ordures ménagères résiduelles

En 2012, 29 699 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées, soit une diminution de 6,4% par rapport à 2011. La production par habitant se situe à 210 kg/hab. DGF. Soit nettement en deçà la moyenne nationale de 288 kg/hab./an (en 2011). Ainsi, entre 2005 et 2012, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté a diminué de 22%.



Évolution depuis 2005 des quantités d'ordures ménagères collectées et des ratios par habitant

3. TRAITEMENT

Sur le territoire de Vannes agglo la compétence traitement est du ressort du SYSEM (Syndicat Mixte du Sud-Est du Morbihan).



En 2012 les **ordures ménagères résiduelles** provenant de la Vannes agglo ont été dirigées pour 56% vers l'Unité de Valorisation Organique (UVO) du SYSEM nouvellement mise en service. Située zone du Prat à Vannes, cette infrastructure de traitement permet une valorisation de la fraction organique sous forme matière par la production de compost, et sous forme énergétique par la méthanisation. L'éco pôle comprend aussi le centre de tri de déchets recyclables.

Le tableau suivant précise les autres exutoires utilisés :

Exutoire	Répartition des tonnages	Mode de traitement
Unité de Valorisation Organique de Vannes (56)	56%	Valorisation organique par compostage et méthanisation
Unité de Traitement Mécano Biologique de Gueltas (56)	34%	Valorisation organique par compostage et méthanisation
ISDND de St Fraimbault I (53)	10%	Enfouissement
ISDND de Change (53)	1%	Enfouissement

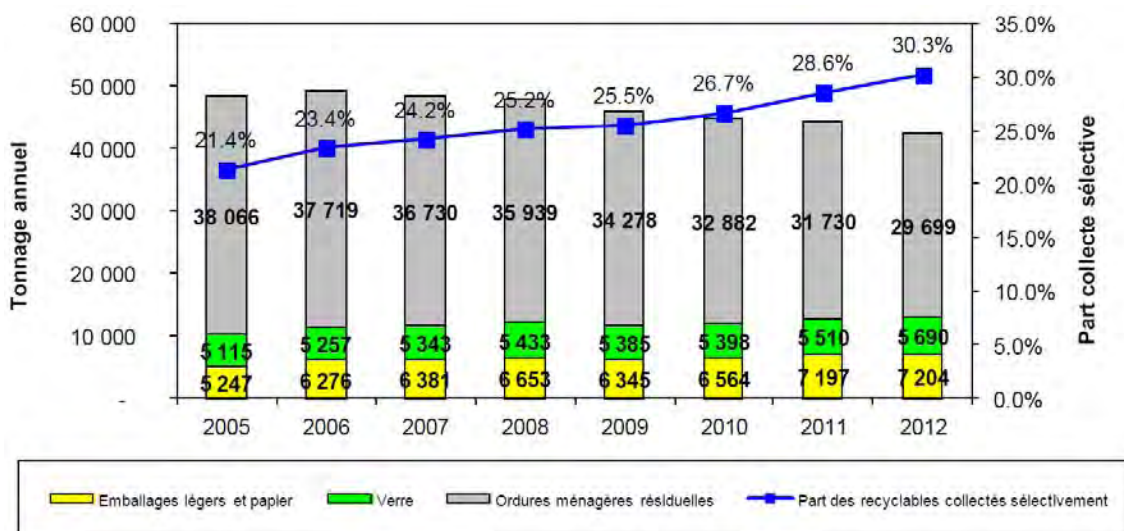
Répartition des tonnages traités par exutoire

Les déchets recyclables hors verre, sont quant à eux acheminés au centre de tri VENESYS du SYSEM (Zone du Prat - Vannes) où ils sont séparés et conditionnés par matériau, pour ensuite être expédiés vers les centres de recyclage.

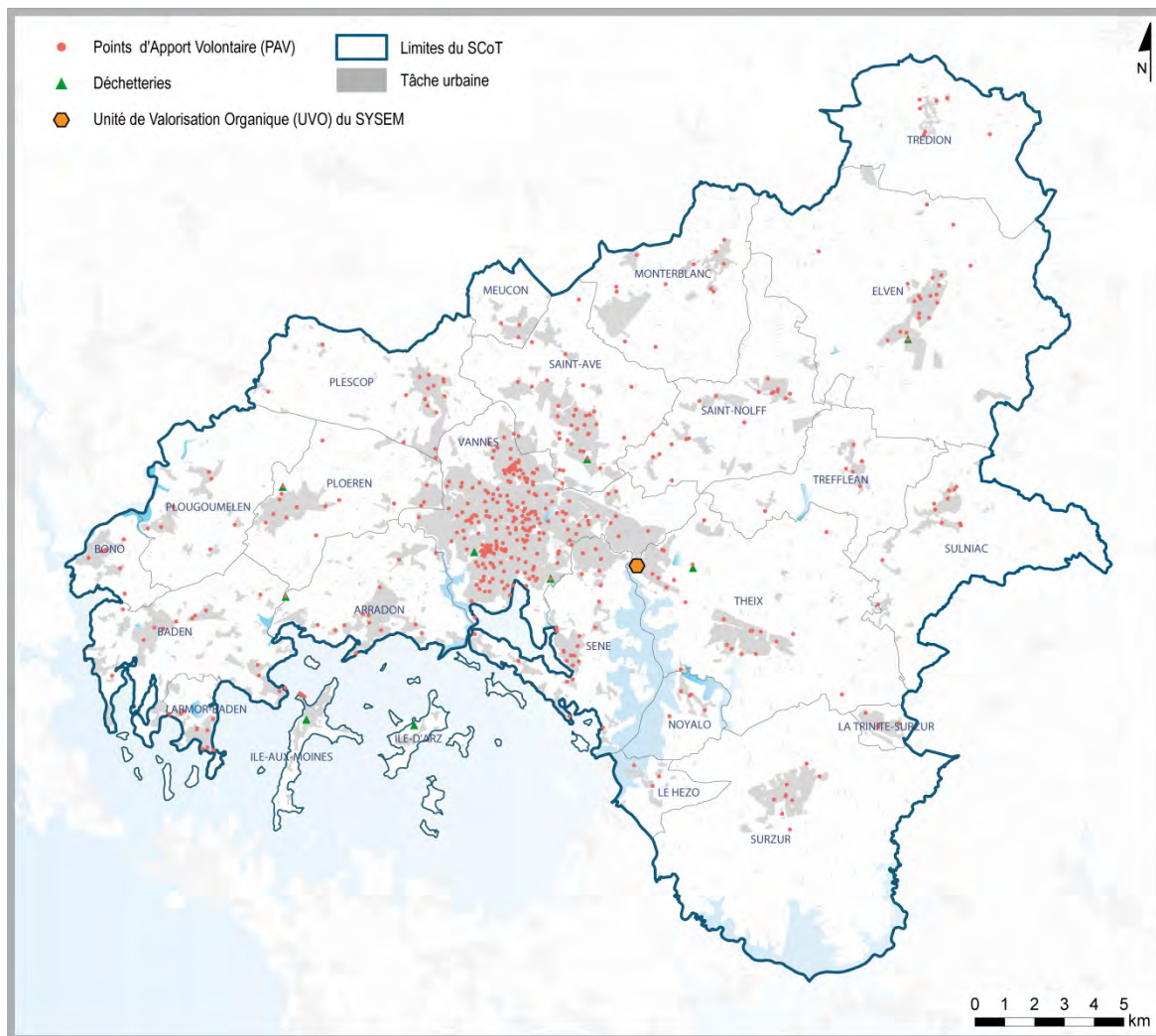
Enfin, le verre est recyclé par la société Saint-Gobain à Cognac et Châteaubernard.

Tous flux confondus, le tonnage total est en diminution de 13,5% depuis 2006. La part des déchets collectés sélectivement est passée de 21,4% en 2005 à 30,3% en 2012, avec une augmentation de près de 4 points entre 2010 et 2012.

Synthèse et évolution des tonnages



Infrastructures de collecte et de valorisation
Réalisation : EVEN - source : Vannes agglo



Les équipements dédiés au traitement des déchets - source : SYSEM

Déchets - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 45% des déchets produit sur l'agglomération sont traités hors du territoire, impliquant des transports sur de longues distances et des émissions de GES importantes. <i>Ce constat après mise en œuvre SYSEM sera à revoir sur 2013.</i> ▪ Un taux de refus en hausse pour la collecte sélective 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de prévention des déchets sur Vannes agglo ▪ Production d'OMR par habitant inférieure à la moyenne nationale et forte diminution du tonnage collecté sur la période 2005-2012 (- 22%). ▪ Ratio de déchets recyclables (hors verre) équivalent à la moyenne nationale ▪ La part des déchets collectés sélectivement représente 30,3% en 2012 soit une hausse significative sur la période 2005-2012 (+8.9%) ▪ Plan de prévention et de gestion des Déchets Non Dangereux (PDND) arrêté courant 2014 ▪ Plan pour les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDBTP) arrêté courant 2014 ▪ Mise en service récente de l'Unité de Valorisation Organique (UVO) situé à Vannes : 56 % des ordures ménagères résiduelles du territoire sont acheminés vers le SYSEM.
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la diminution du tonnage des déchets ménagers collectés et l'augmentation de la collecte sélective ▪ Favoriser la collecte des déchets dans les projets d'urbanisme : largeur minimale des voies, aires de retournement (collecte en porte-à-porte), aire de regroupement (collecte collective)

J ENERGIE

1. ENGAGEMENTS DE VANNES AGGLOMERATION

Vannes agglomération a élaboré en 2011-2012 son Plan Climat Energie Territorial 2013-2017. De cet exercice ont émergé 3 grands enjeux auxquels Vannes agglomération a souhaité répondre par plusieurs engagements :

- Enjeux 1 : **L'exemplarité énergétique** dans le patrimoine et le fonctionnement de Vannes Agglo

Vannes agglo s'engage à :

- Sur son patrimoine bâti, à réduire de 20% les consommations énergétiques et à produire 20% des consommations en EnR de d'ici 2020 par rapport à 2010,
 - Réduire de 20% les émissions de GES liées au déplacement (domicile/travail et professionnels) de 2010 à 2014 dans le cadre de son plan de déplacement des entreprises (PDE),
 - Former et sensibiliser les agents pour limiter les consommations et les émissions dans le fonctionnement de Vannes agglo.
- Enjeux 2 : La prise en compte de l'énergie et du climat dans **l'exercice des compétences** de Vannes agglo

Vannes agglo s'engage à :

- Limiter les émissions liées au transport avec son Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2011-2020, qui prévoit une réduction de 20% des émissions de CO2 par habitant.
 - Limiter les émissions liées aux déchets par le programme local de prévention 2010-2014 qui prévoit une réduction de 5kg/hab/an pendant 5 ans de la production d'ordures ménagères,
 - Limiter les consommations énergétiques et les émissions de GES dans l'habitat existant et participer ainsi à l'objectif national de -38%,
 - Adapter un cadre d'urbanisme conforme au Grenelle favorisant une organisation du territoire et des aménagements sobres en énergie et faiblement émetteurs de GES.
- Enjeux 3 : **Préparer le territoire** à un nouveau cadre énergétique et climatique

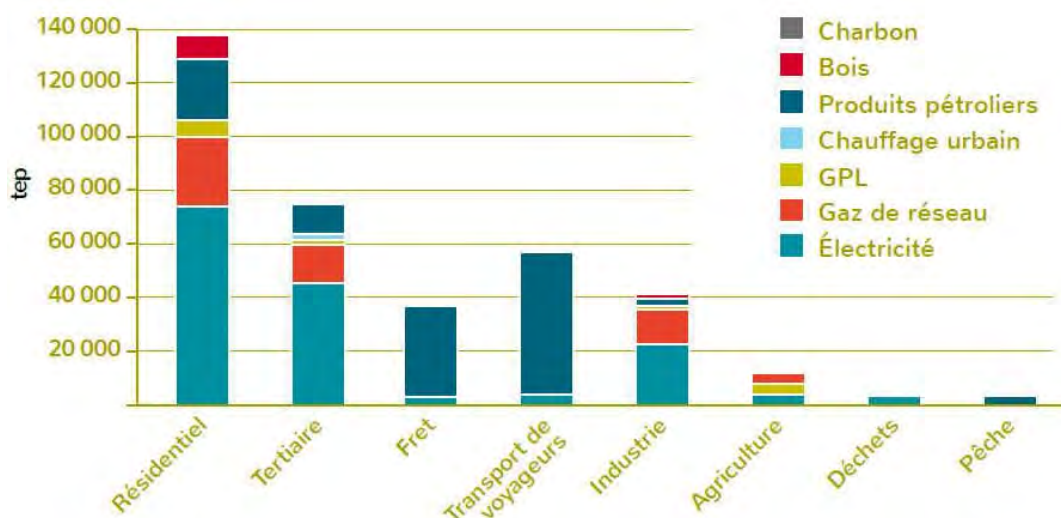
Hors de son patrimoine et de ses compétences directes, Vannes agglo a la volonté d'inscrire ses actions dans une démarche cohérente et complémentaire avec les autres collectivités. A cette fin elle prévoit de :

- Favoriser l'adaptation au changement climatique par une politique coordonnée à l'échelle départementale,
- Elaborer une programmation énergétique locale pour développer une production d'EnR sur le territoire,
- Accompagner les communes dans leur politique énergétique,
- Sensibiliser les acteurs économiques en soutenant une déclinaison du PCET dans un parc d'activité,
- Communiquer et sensibiliser les habitants à l'enjeu des économies d'énergie et au développement des EnR.

2. BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE

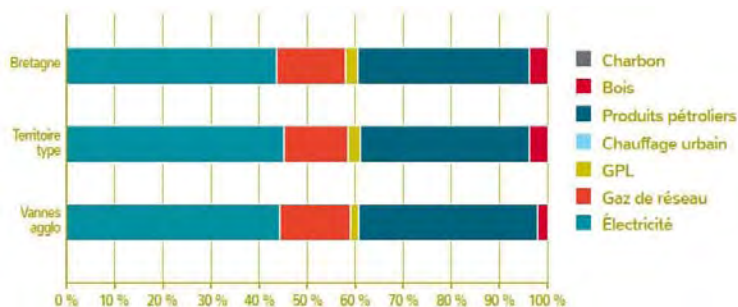
Un bilan détaillé des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire a été réalisé en 2011 dans le cadre de l'élaboration du Plan PCET. Les données sont issues de la base régionale Ener'GES 2011 relative à l'année de référence 2005¹⁵.

La consommation globale d'énergie primaire du territoire s'élevait à 328 ktep¹⁶ en 2005, valeur actualisée à 390 ktep en 2010 d'après l'estimation réalisée par le Conseil Général, soit une augmentation de plus de 10 ktep/an. Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires, très largement le premier consommateur d'énergie, représente près de 60% des consommations, les transports un peu plus de 20% et l'industrie près de 20%.



Bilan des consommations d'énergie primaire en tep par secteur

La structure des consommations par type d'énergie est sensiblement identique au mix énergétique moyen de la Bretagne excepté une sous représentation du bois énergie. L'électricité représente ainsi près de 50% des consommations d'énergie primaire¹⁷, le gaz naturel 15% et les produits pétroliers plus de 35%, ces derniers étant essentiellement consommés dans les transports.



Répartitions des consommations d'énergie primaire en % par territoire

¹⁵ Les valeurs indiquées ici sont extraites de la version 2.0.7 d'Ener'GES. Les valeurs diffèrent légèrement de celles indiquées dans le PCET suite à quelques modifications apportées à la base de données. Les graphiques sont extraits du PCET.

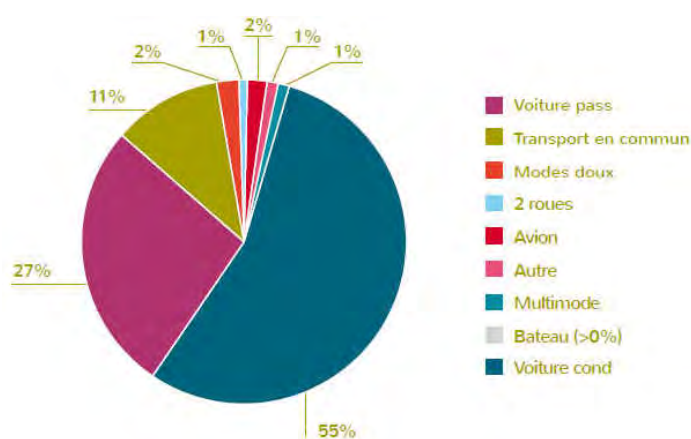
¹⁶ Milliers de tonnes équivalent pétrole

¹⁷ Il est rappelé qu'un coefficient de 2,58 est appliqué aux consommations finales d'électricité pour assurer la conversion en énergie primaire

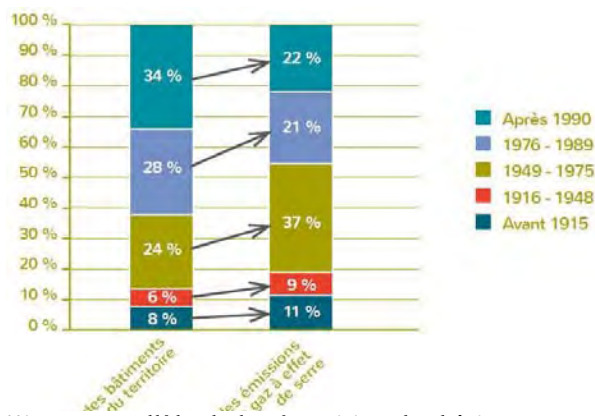
Les émissions de Gaz à Effet de Serre s'élevaient en 2005 à 689 kteqCO₂ hors UTCF¹⁸, soit 5,5 teqCO₂/hab. Cette valeur est inférieure de plus de 30% à la moyenne bretonne en raison de la densité du territoire et de la faible importance relative de l'activité agricole. La valeur 2010, si l'on considère l'évolution des consommations d'énergie et le fait que les émissions soient pour près de 80% d'origine énergétique, s'élèverait à environ 790 kteqCO₂, soit une augmentation de 20 kteqCO₂/an.



Les émissions liées aux déplacements des voyageurs sont très sensibles à l'organisation du territoire, en particulier pour la mobilité quotidienne qui représente environ 80% des émissions. Ce secteur est donc un de ceux sur lesquels les orientations du SCoT pourront avoir un impact important. A ce titre, la place de la voiture qui représente 84% des distances parcourues et 90% des émissions du secteur, devra bien entendu être interrogée. Ceci d'autant plus que ces proportions, bien que le territoire soit globalement assez urbain, sont plus importantes qu'en moyenne régionale.



Distances parcourues en % par mode de déplacement



Mise en parallèle de la répartition des bâtiments sur le territoire et des émissions de GES associées, selon leur période de construction

La réalisation concomitante du PLH nécessite aussi de se pencher spécifiquement sur les consommations d'énergie et les émissions des bâtiments résidentiels. Avec 37% des consommations d'énergie du territoire ceux-ci représentent le poste le plus important du bilan. Le parc résidentiel est globalement assez récent, comparativement à d'autres territoires : les bâtiments antérieurs aux premières réglementations thermiques datant de 1975 représentent moins de 40% du parc mais près de 55% des émissions du secteur. Plus de 40% du parc serait classé en étiquette C ou mieux du DPE mais plus de 20% seraient encore en classe E, F ou G.

¹⁸ Milliers de tonnes équivalent CO₂ : l'ensemble des différents gaz ayant un impact sur l'effet de serre sont « convertis » en tonnes de CO₂ avec une pondération correspondant à leur pouvoir de réchauffement relatif.

UTCf : utilisation des terres, leur changement, foresterie : émissions ou stockage de CO₂ par les sols et les plantes.

Le coût des consommations d'énergie de ces 2 secteurs, transport de voyageurs et logements, affecte directement le niveau de vie des ménages et peut représenter un budget conséquent, non seulement pour ceux dont les revenus sont les plus faibles mais aussi, et de plus en plus, pour les classes moyennes dont les conditions de vie rendent ces consommations élevées. Il semble donc important, dans le cadre du SCoT, de chercher à caractériser précisément ce que l'on qualifie aujourd'hui de précarité énergétique.

3. PRECARITE ENERGETIQUE

3.1 Qu'est ce que la précarité énergétique ?

✧ Définition

L'Article 3 bis A du Grenelle 2 introduit la précarité énergétique dans la loi : "Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des **difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.**"

✧ Pourquoi un zoom sur la précarité énergétique

Cette étude a pour objectifs d'identifier les catégories de ménages les plus à risque vis-à-vis de la précarité énergétique.

Deux approches seront mises en œuvre en parallèle, une approche géographique, à l'échelle de la commune afin de cibler les territoires sur lesquels agir en priorité et une approche selon la composition des ménages afin de cibler le public destinataire d'éventuelles actions visant à résorber la précarité.

✧ Différents indicateurs

Le taux d'effort énergétique pour le logement (**TEE** Logement), c'est-à-dire la part des revenus consacrée aux dépenses énergétiques du logement est fréquemment retenu comme indicateur de la précarité énergétique. On retient généralement comme limite le seuil de 10%¹⁹ au-delà duquel un ménage est considéré en situation de précarité énergétique.

Dans cette acception, la précarité énergétique est restreinte aux consommations dans le logement. Cependant, les déplacements sont aussi consommateurs d'énergie, en bonne partie contraints, et peuvent dans bien des cas représenter des coûts importants. Nous définissons donc un indicateur complémentaire, le taux d'effort énergétique pour les transports (TEE mobilité), calculé à partir d'une estimation des coûts des consommations de carburant liées à la mobilité quotidienne.

Ces indicateurs permettent d'obtenir un premier aperçu du phénomène mais il n'est pas suffisant pour permettre une analyse fine. En effet, la capacité à payer une facture d'énergie dépend des revenus et du montant de la facture d'énergie mais également du montant des autres factures, qu'elles soient énergétiques (carburants) ou non (loyer, habillement). Ainsi afin de mieux identifier les situations réelles de précarité, nous estimons aussi le Reste à Vivre (RAV), calculé selon les modalités suivantes :

RAV = Revenu disponible - Dépenses énergétiques (logement et transport) - Autres dépenses « contraintes » (Loyers, produits alimentaires, ...)

Lorsque le RAV est proche de 0, voire inférieur à 0, l'ensemble des besoins ne peut être satisfait et le ménage est en situation de précarité.

¹⁹ Seuil utilisé notamment dans le rapport Pelletier, issu du groupe de travail sur la précarité énergétique du Plan bâtiment Grenelle.

3.2 Synthèse des taux d'efforts énergétiques

Les résultats globaux présentés dans le tableau suivant montre que les ménages de Vannes agglomération sont moins confrontés à la précarité énergétique que sur les territoires de comparaison. Cependant, la part des ménages dont le TEE mobilité est >10% est supérieur à celle des autres territoires tandis que le TEE mobilité moyen est plus faible, ce qui peut indiquer l'effet d'une périurbanisation plus intense que sur d'autres territoire mais avec une couronne périurbaine de taille plus faible.

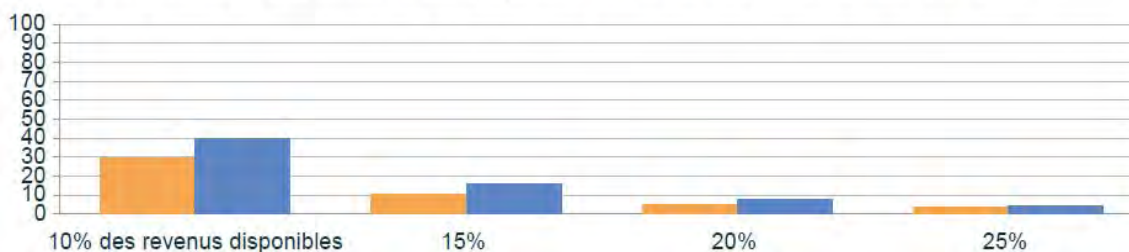
Tableau des taux d'efforts énergétiques

indicateur	Sélection	Département (Morbihan)	Région (Bretagne)	France
TEE Logement moyen (%)	3,8	4,6	4,8	4,7
TEE Mobilité moyen (%)	3,6	4	4	3,6
TEE Logement + Mobilité moyen (%)	7,4	8,6	8,8	8,3
Ménages dont le TEE logement > 10% des rev. disp.	5 368	43 005	218 141	4 153 509
Part des ménages dont le TEE logement > 10% des rev. disp. (%)	9,6	13,8	15,8	15,6
Ménages dont le TEE mobilité > 10% des rev. disp.	2 767	12 776	67 107	1 050 553
Part des ménages dont le TEE mobilité > 10% des rev. disp. (%)	5	4,1	4,9	3,9

Source : Energies demain

Le graphique ci-dessous présente pour Vannes agglo (en orange) et le territoire métropolitain (en bleu), la part de ménages dont le TEE global (logement + mobilité) est supérieur à différents seuils. On constate ainsi que pour 20% des ménages, les coûts énergétiques représentent entre 10% et 15% des revenus et pour 10%, plus de 15% des revenus.

Part des ménages (%) dont le TEE Logement + Mobilité est supérieur au seuil de ...

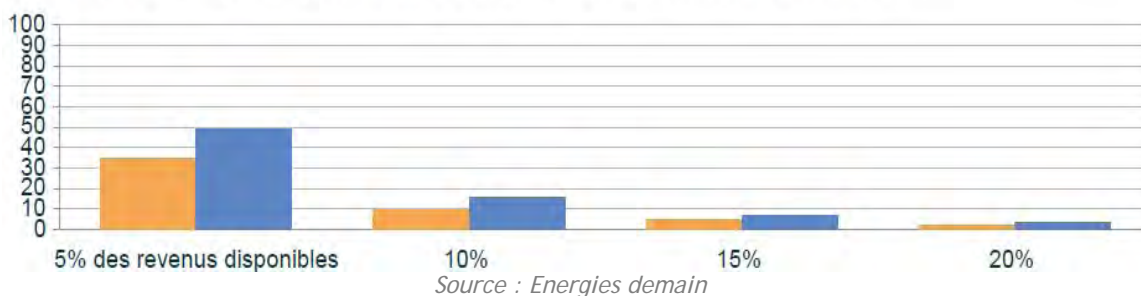


Source : Energies demain

Ce graphique permet d'appréhender la situation de fragilité des ménages vis-à-vis d'une augmentation du coût de l'énergie. En effet, en supposant une augmentation de 50% du coût de l'énergie (ce qui correspond à certaines prospectives pour 2020) à revenus constants, et en considérant le seuil de précarité à un TEE global > 15%, ce sont alors **30% des ménages qui se retrouveraient en situation de précarité énergétique au lieu de 10% actuellement.**

Si l'on considère uniquement un TEE logement > 10%, selon la définition « officielle » de la précarité énergétique, le taux actuel de précaires aussi proche de 10%, mais quasi doublement du coût de l'énergie serait nécessaire pour faire passer ce taux à 30% de la population.

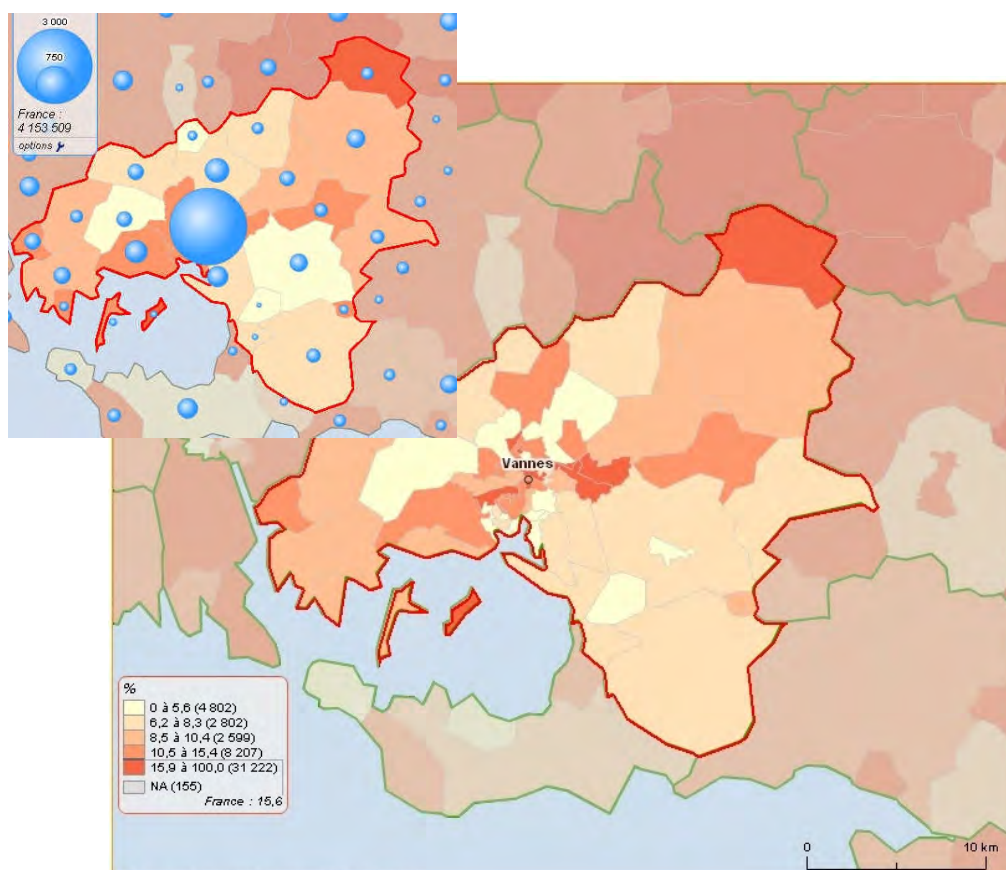
Part des ménages (%) dont le TEE Logement est supérieur au seuil de ...



De fait, la sensibilité est bien plus importante pour la mobilité puisque qu'un doublement du prix de l'énergie entrainerait un quintuplement du nombre de ménages dont le TEE mobilité est supérieur à 10%, la part passant de 5% à 25% des ménages.

3.3 Le Taux d'Effort Energétique logement

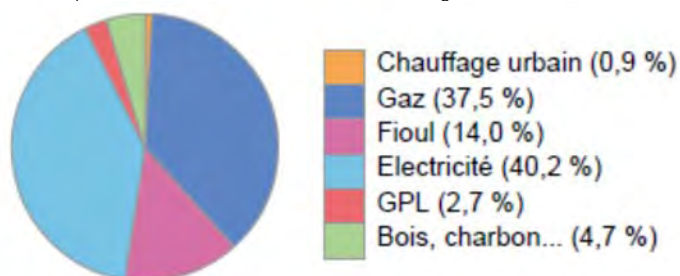
Vannes regroupe **59%** des ménages en situation « officielle » de précarité énergétique (pour 47% du nbre de ménages total), avec un taux d'occurrence de près de 12% à Vannes, mais certaines petites communes présentent une part importante de ménages concernés par le phénomène notamment Trédion dont 18% des ménages²⁰ auraient un TEE log > 10%.



Part et nombre de ménages par IRIS et commune dont le TEE_logement est > 10%
Source : Energies demain

²⁰ Il faut cependant prendre ces chiffres avec précaution lorsque la faible taille des communes peut entraîner des erreurs statistiques.

Même si l'énergie consacrée au logement n'est pas le poste de dépense le plus important, **il risque d'augmenter considérablement ces prochaines années, aggravant ainsi des situations déjà tendues**. Le territoire est particulièrement vulnérable à l'augmentation du coût de l'électricité, énergie de chauffage de plus de 40% des logements et qui selon les dernières estimations de la Commission de Régulation de l'Énergie est amenée à augmenter de 50% d'ici à 2020 (et énergie pour laquelle un fort déficit de production et une fragilité d'approvisionnement importante existent au niveau régional).



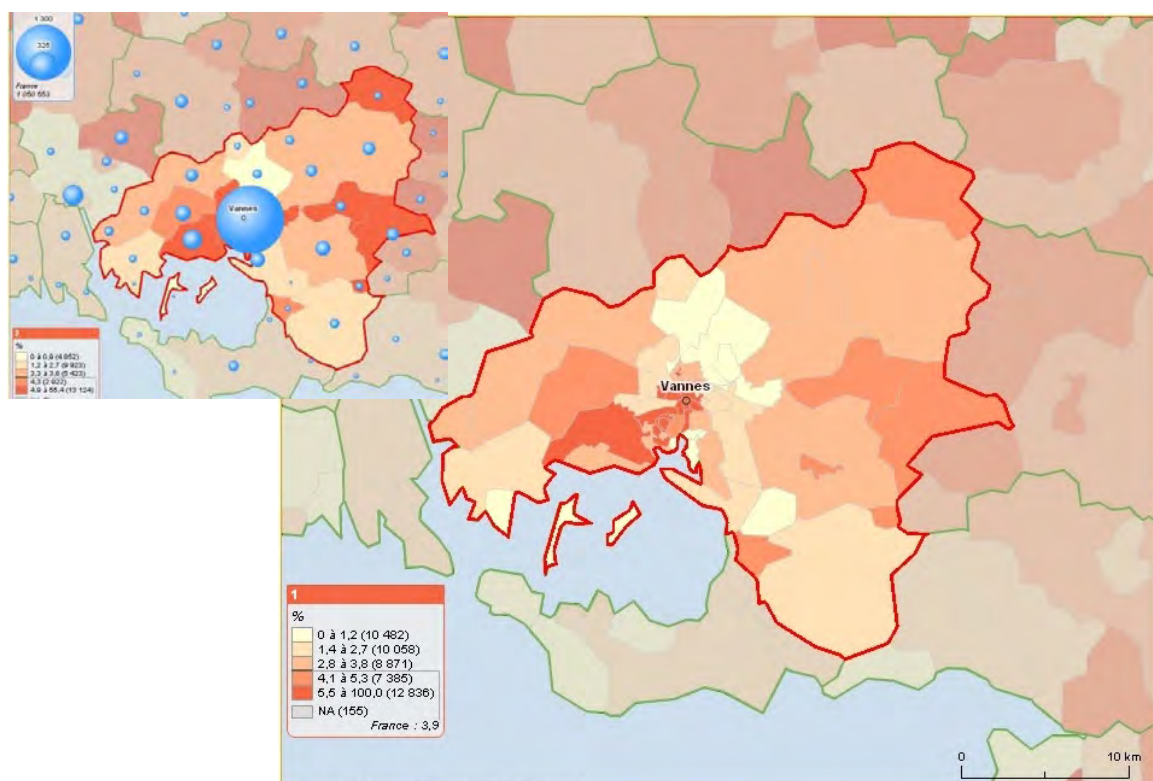
source : ENERTER

Répartition des logements selon leur énergie de chauffage

Source : Energies demain

3.4 Le Taux d'Effort Energétique mobilité

Vannes regroupe **66%** des ménages dont le TEE mobilité >10% (pour 47% du nombre de ménages total), avec un taux d'occurrence de plus de 7% (le taux le plus élevé du territoire).



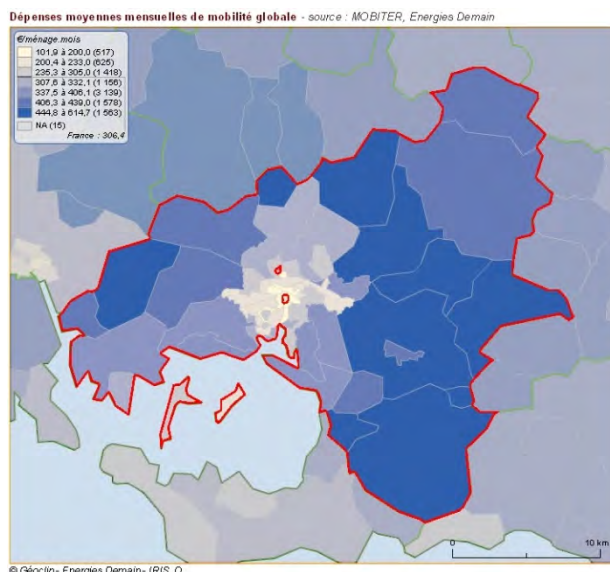
Part et nombre de ménages par IRIS et commune dont le TEE_mobilité est > 10%

Source : Energies demain

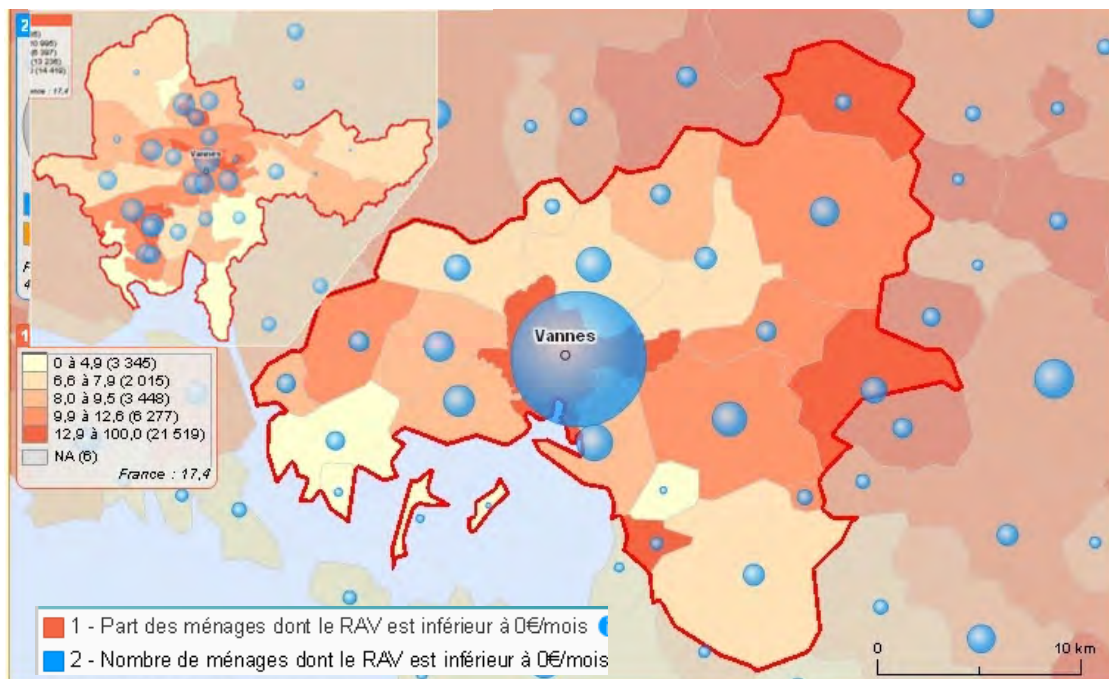
La carte ci-contre représente l'effet de la périurbanisation sur les dépenses moyennes mensuelles globales de la mobilité quotidienne (intégrant les investissements et l'entretien des véhicules). On met clairement en évidence l'impact financier du choix de la situation géographique d'un logement qui peut faire basculer le ménage dans une situation de précarité.

Cartographie des dépenses mensuelles liées à la mobilité

Source : Energies demain



3.5 Le reste à vivre



Part et nombre de ménages par commune dont le RAV est inférieur à 0

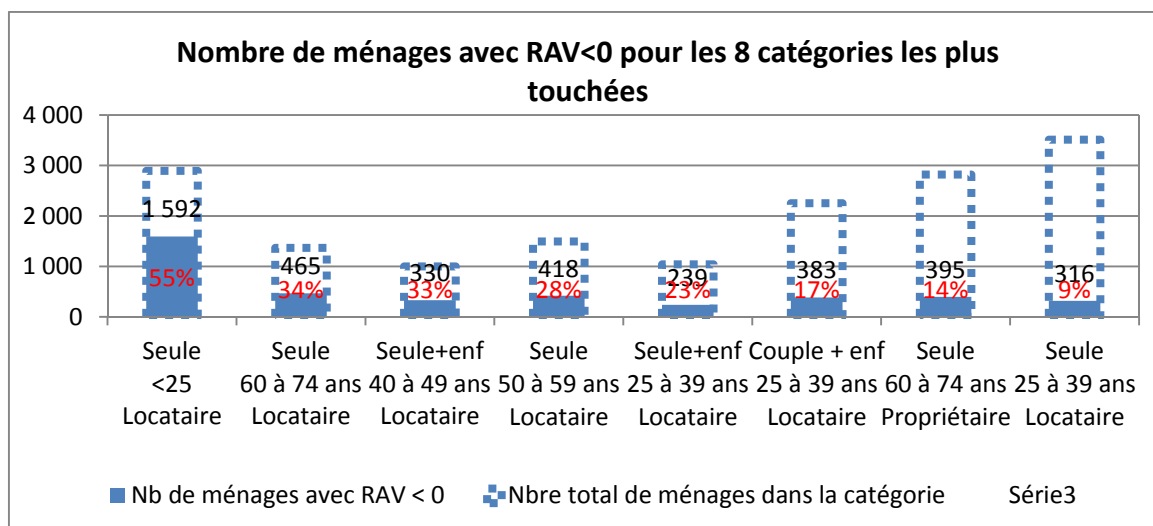
Source : Energies demain

6351 ménages sont concernés par un RAV < 0 (contre 5400 pour le TEElog>10%) ce qui représente **11%** des ménages, valeur inférieure aux données du département (14%) et de la France (17%).

Vannes regroupe **62%** des ménages de l'Agglo dont le RAV est < 0, mais certaines petites communes présentent une part importante de ménages concernés notamment Trédion où 13,3% des ménages ont un RAV < 0. On peut également remarquer que certains territoires concernés par un TEE logement élevé ont un taux de RAV<0 faible (île aux moines, île d'Arz par exemple).

D'après le graphique suivant, les personnes seules locataires de moins de 25 ans apparaissent comme la catégorie la plus touchée, cependant ce chiffre est à nuancer car les revenus /dépenses de cette catégorie sont assez difficiles à estimer (beaucoup d'étudiants qui bénéficient d'une aide parentale non prise en compte par exemple).

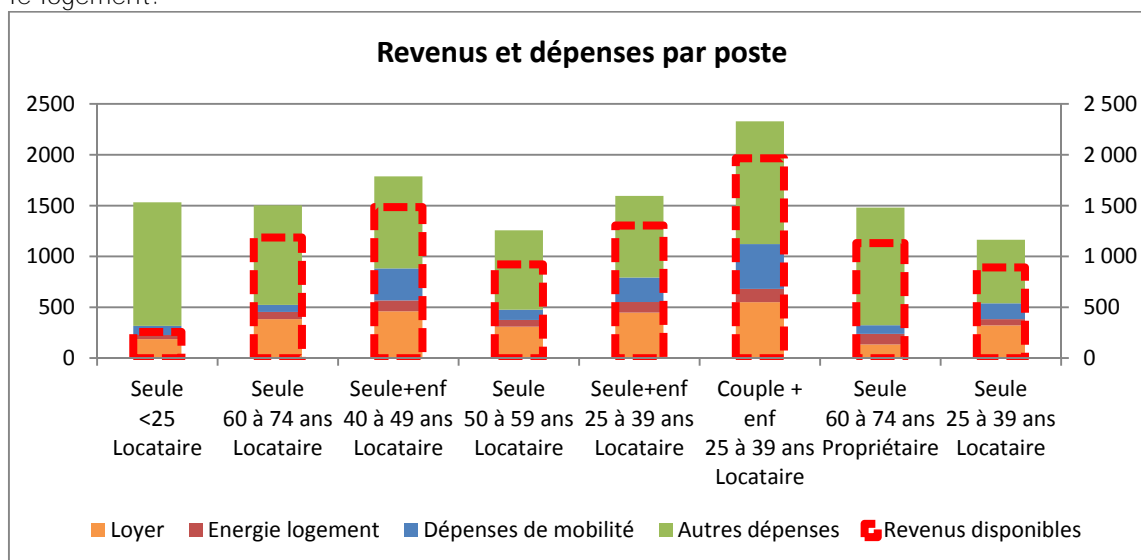
De manière générale, les locataires généralement seuls, avec ou sans enfant, sont globalement plus touchés, seuls les propriétaires âgés de 60 à 74 ans, entrent dans les 8 catégories les plus touchées.



Nombres de ménages ayant un RAV < 0 dans les 8 catégories les plus touchées (classées par ordre décroissant de part de ménages touchés dans chaque catégorie)

Source : Energies demain

L'analyse de la structure des dépenses montre notamment que **pour les familles avec enfant** les dépenses liées **aux transports** sont plus importantes que les dépenses énergétiques pour le logement.



Revenus et détail des dépenses pour les 8 catégories les plus touchées (classées par ordre décroissant de part de ménages touchés dans chaque catégorie)

Source : Energies demain

Passé 60 ans, les dépenses liées au « loyer » (ensemble des coûts liés à l'immobilier : loyer, prêts, impôts) sont beaucoup moins importantes chez les propriétaires que chez les locataires ce qui permet de limiter les cas de précarité chez ces ménages dont les revenus sont souvent faibles.

3.6 Les différentes causes de précarité énergétique dans le logement

Les analyses ci-dessus résultent d'un traitement statistique qui masque la variété des cas, certaines données ne pouvant être accessibles que via leurs grandeurs moyennes. Des opérations de diagnostics approfondis peuvent être menées afin de mieux cerner au cas par cas les leviers d'actions mobilisables. Quelques exemples sont indiqués ci-dessous.

Cause de la précarité	Quelques actions possibles
Taille ou localisation du logement inadaptée	Aide au relogement Proposer un parc social adapté!
Mauvais Etat logement	Si propriétaires occupants : aides Habitat Durable + ou ANAH Si locataire : aide aux investissements locatifs
Mauvais Usages / état équipements	Sensibilisation, formation, kits
Modalités fournitures d'énergie anormalement élevée	Aide à la renégociation des contrats (tarifs sociaux) Aide à la substitution d'énergie
Ressources Très faibles	FSL

Il convient par ailleurs d'intégrer en amont de l'action publique une réflexion pour anticiper le développement de la précarité énergétique pour le logement et la mobilité.

Si les réglementations thermiques actuelles permettent d'assurer une performance énergétique importante pour les logements neufs (au moins par rapport à l'existant), la collectivité dispose de moyens pour orienter les choix vers des vecteurs énergétiques moins soumis à des risques d'inflation importante, en particulier en développant les réseaux de chaleur biomasse.

Pour la mobilité, toutes les actions visant à réduire la fracture sociale via une desserte optimale du territoire par les transports en communs et les modes doux contribuent à réduire la précarité énergétique, mais c'est avant tout une politique de développement du territoire visant à limiter l'étalement urbain et en rapprochant habitat, services, commerces et emplois, qui permettra sur le long terme d'éviter le développement des situations critiques tout en limitant les impacts environnementaux.

4. ZONES POTENTIELLES DE DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE CHALEUR

Comme évoqué précédemment les réseaux de chaleur sont un des moyens de réduire les risques de connaître une inflation forte de l'approvisionnement car le caractère centralisé de la production permet de changer massivement de vecteur énergétique et donc de choisir l'énergie la moins chère. Il permet aussi de valoriser certains types d'énergie non mobilisable à l'échelle des logements, voire des bâtiments, ou dans des conditions de performance, en particulier environnementale, fortement dégradées.

Ainsi la valorisation du bois énergie à l'échelle d'un logement, voire d'un bâtiment collectif, pose, dans les zones urbaines denses, de réels problèmes de pollution de l'air (en raison en

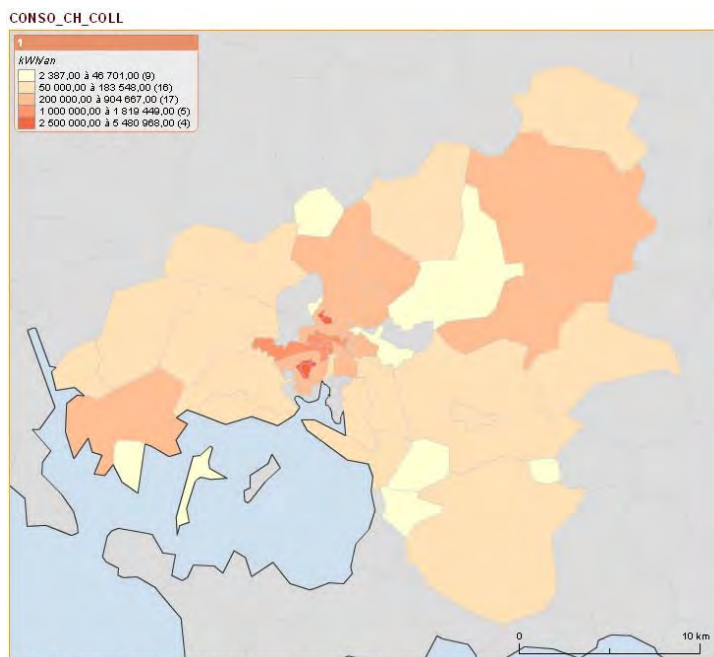
particulier des émissions de particules) et engendre des contraintes pour l’approvisionnement en combustible pouvant être insurmontables (stockage, livraisons). Une chaufferie au bois permettra alors de mettre en œuvre des technologies d’épuration performantes tout en choisissant une implantation qui évite les nuisances. La valorisation énergétique des déchets ne peut quant à elle être réalisée que de manière centralisée, la connexion à un réseau de chaleur permettant alors de maximiser la récupération énergétique même en présence d’une cogénération électrique (sauf à opter pour une autre utilisation du biogaz comme carburant ou dorénavant en injection dans le réseau).

Le développement des réseaux de chaleur nécessite que la densité de consommation d’énergie soit importante afin de rentabiliser les investissements et limiter les pertes d’énergie.

Par ailleurs, les possibilités de raccordement sur des bâtiments existant seront d’autant plus importantes que les travaux nécessaires au changement d’énergie seront limités. Ce sera en particulier le cas pour tous les bâtiments actuellement chauffés par une chaudière collective, au gaz ou au fioul. Dans ce cas, aucuns travaux ne sont a priori nécessaires sur le réseau secondaire, la seule substitution de la chaudière par un échangeur relié au réseau de chaleur étant à réaliser.

En première approche on peut donc identifier les zones urbaines favorables au développement d’un réseau de chaleur en repérant les secteurs où la consommation de ces bâtiments est la plus importante.

La carte ci-contre présente la consommation des logements en chauffage collectif par IRIS sur Vannes agglomération.



© Géoclip - Energies Demain - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

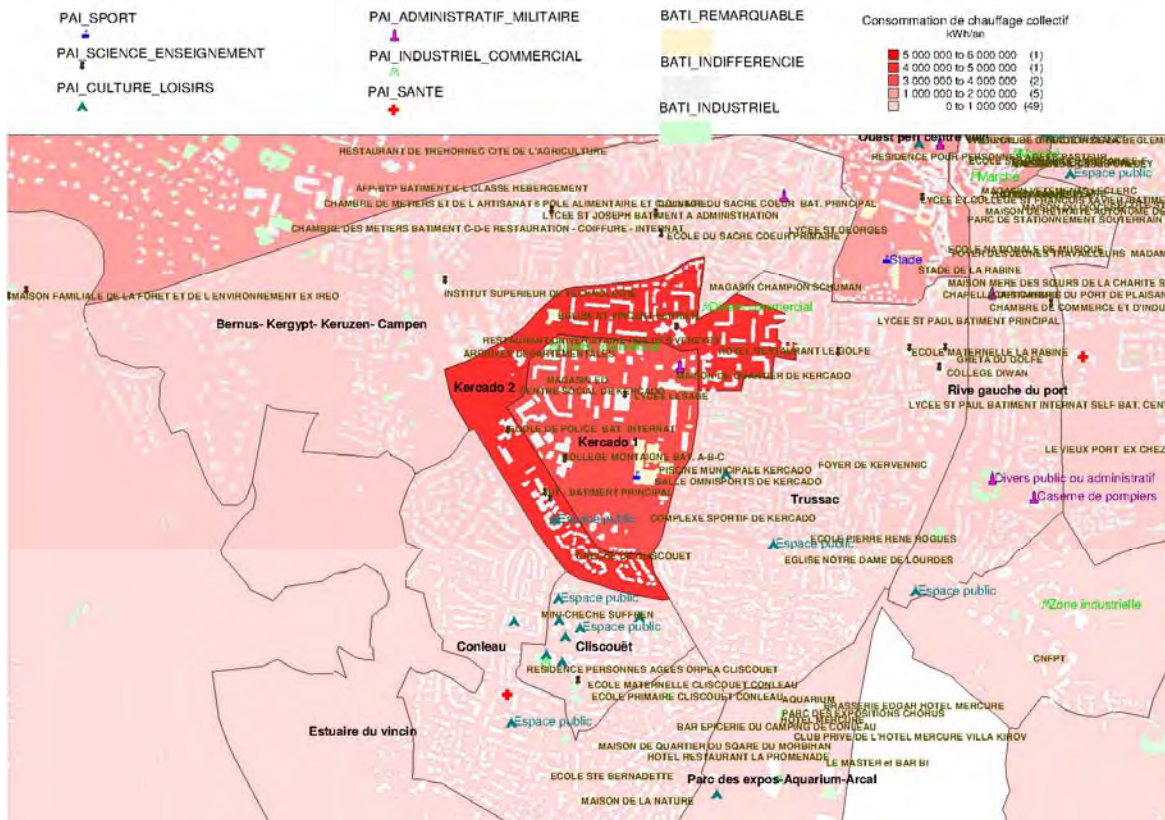
Consommation de chauffage des logements en chauffage collectif par IRIS

Source : Energies demain - ENERTER

Les 4 IRIS suivants, situés à Vannes, présentent une forte densité de consommation :

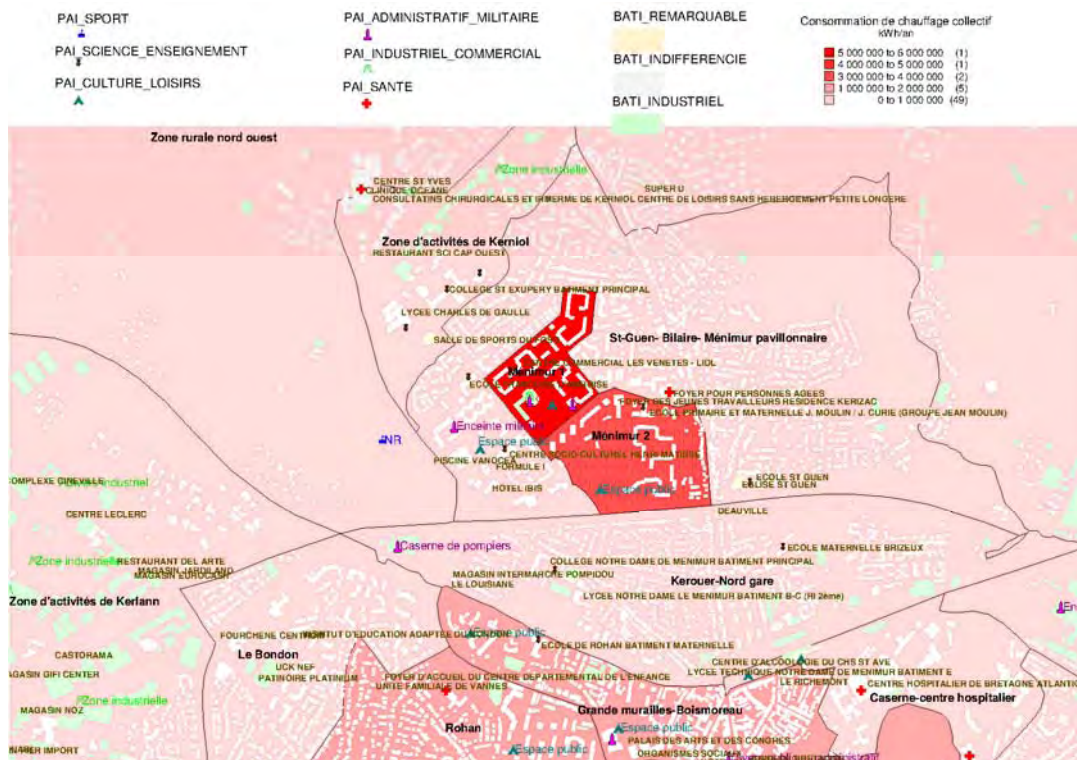
Nom de l'IRIS	Consommation de chauffage collectif	nb de logements concernés
Ménimur 1	5 500 MWh/an	705
Kercado 2	4 900 MWh/an	835
Kercado 1	3 500 MWh/an	626
Ménimur 2	3 100 MWh/an	517

Pour les éventuels bâtiments d’activité ou équipements qui seraient aussi facilement raccordables nous ne disposons pas de données précises sur les énergies utilisées et les consommations à l’échelle de l’IRIS. Nous pouvons cependant recenser les principaux bâtiments situés dans ou à proximité des zones potentiellement favorables identifiées. Les zooms ci-dessous sur les 4 IRIS précédents présentent ainsi les PAI identifiés dans la BD topo pour les bâtiments industriels et commerciaux, les bâtiments administratifs, les bâtiments de santé, les équipements sportifs....



Zones favorables au développement des réseaux de chaleur - Secteur Kercado

Source : ENERGES, fonds carto IGN, DDTM



Zones favorables au développement des réseaux de chaleur - Secteur Mémimur

Source : ENERGES, fonds carto IGN, DDTM

On peut identifier, tant pour les IRIS Ménimur 1 & 2 que Kercado 1 & 2, de nombreux équipements directement dans la zone ou à proximité à une distance inférieure à 1 km.

Ainsi, sans être exhaustif on peut trouver :

- Pour Ménimur : la piscine Vanocéa, le Lycée Charles de Gaule, le collège St Exupéry, les lycée et collège Notre Dame de Ménimur, des bâtiments militaires, plusieurs écoles primaires et autres bâtiments socio-éducatifs,... ainsi que l'hôpital et la clinique Océane, un peu plus éloignés, mais dont les consommations énergétiques sont telles qu'un raccordement un peu long peu rester rentable ;
- Pour Kercado : la piscine municipale de Kercado, le lycée Lesage, le collège Montaigne, l'école de police, l'IUT, l'Institut supérieur de technologie, les lycées St Joseph, St Georges, St Paul, le collège Diwan, le collège du Sacré Cœur, l'EHPAD Orpéa Cliscouët, de nombreuses écoles primaires et autres ERP...

5. PRODUCTION ACTUELLE D'ENR & POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

✧ La production actuelle

Les données de production 2006-2011 proviennent de la base de l'OREGES.

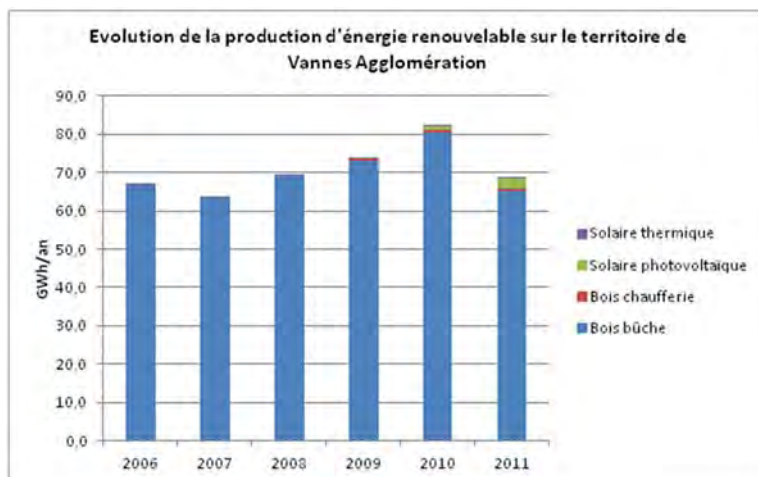
Le graphique ci-contre montre l'évolution de la production qui est très largement dominée par le bois bûche utilisé par les particuliers qui représente 95% du total. Depuis 2009, on constate cependant une augmentation des autres formes d'EnR et en particulier du photovoltaïque.

Le territoire ne possède pas de production renouvelable telle que l'éolien, l'hydroélectricité. Le Sysem, SYndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan, en charge du traitement des déchets de Vannes agglomération, a mis en service en 2012 une unité de prétraitement Mécano-Biologique des ordures ménagères qui permet de séparer la fraction fermentescible ensuite méthanisée pour produire du biogaz. Celui-ci est transformé en électricité et chaleur dont les productions prévisionnelles respectives s'élevaient à :

- 3 950 MWh/an d'électricité revendue à EDF
- 3 450 MWh/an chaleur de chaleur utilisée en partie par le process et revendue à Michelin

Actuellement l'installation est toujours en cours d'optimisation. Par ailleurs, en raison de la réduction du périmètre du SYSEM (sortie de la CC de la Gacilly) et de l'application de la tarification incitative, le tonnage de déchets, estimé en prévisionnel à 56000 tonnes, atteint seulement 45000 t/an. Les productions prévisionnelles d'énergie ne sont donc pas atteintes et sur la première année d'exploitation complète les valeurs suivantes sont obtenues :

- Electricité : 2700 MWh/an revendus à EDF (mais pour quelle surconsommation liée au traitement ?) ;
- Chaleur : 1505 MWh dont environ 1/3 autoconsommé.



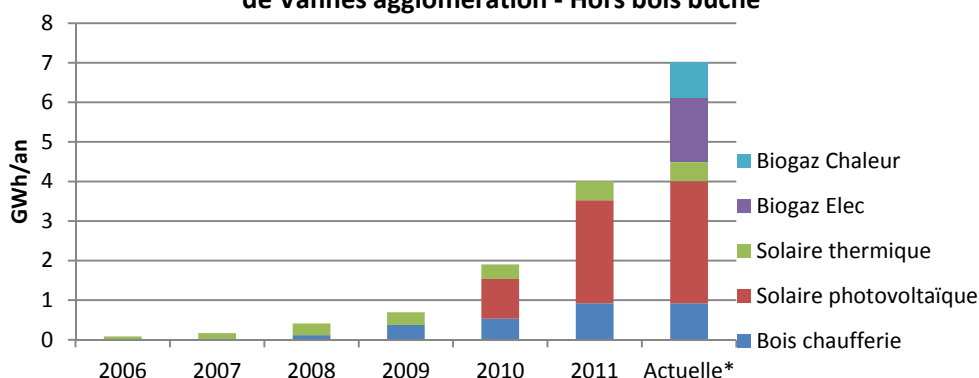
Evolution de la production d'énergie renouvelable sur Vannes agglo

Source : OREGES

Considérant que 60% de cette production peut être attribuée à Vannes agglomération (au prorata des déchets produits sur le territoire - soit 2500 MWh/an), cette installation permet donc d'augmenter de plus de 50% la production d'EnR du territoire hors bois bûche (mais il serait nécessaire de réaliser un bilan global pour connaître la production « nette » d'énergie de cette installation). A noter que cette installation a aussi permis d'accroître la valorisation matière des déchets avec 5500 t de compost normé valorisé en agriculture locale et 400 t de ferrailles récupérées.

La production photovoltaïque actuelle sur le territoire de l'agglo est estimée à partir de la valeur 2011 à laquelle sont appliqués les taux de croissance observés au niveau du département jusqu'en juin 2013.

Evolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Vannes agglomération - Hors bois bûche



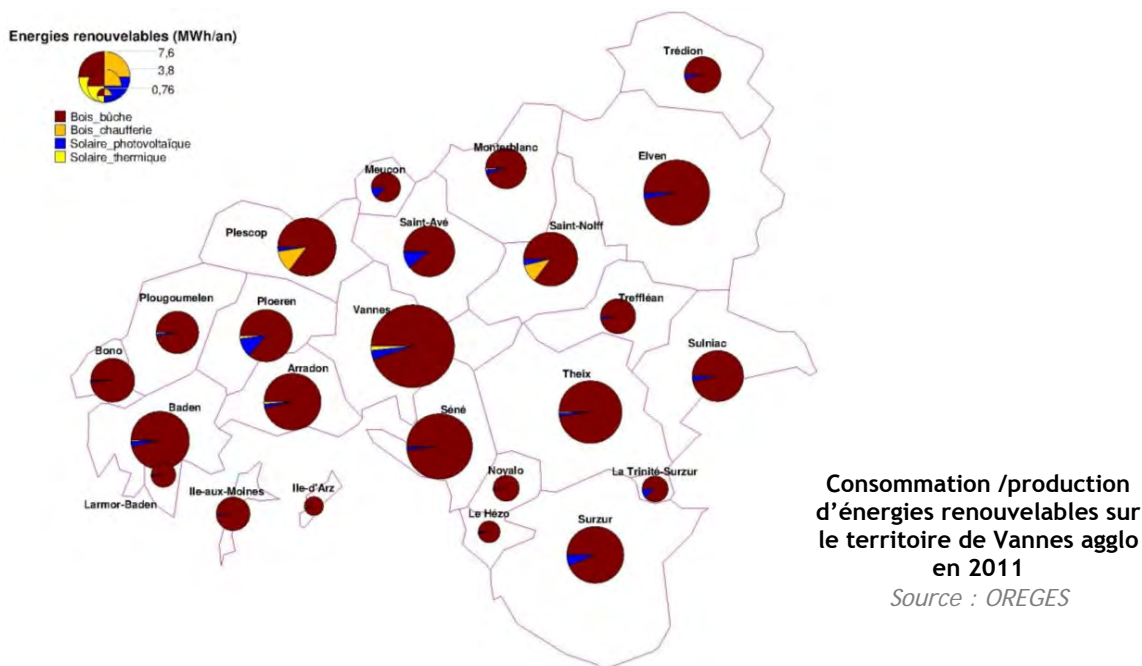
* hors évolution éventuelle du solaire thermique et des chaufferie bois - évolution PV estimée par

Evolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Vannes agglomération - Hors bois bûche

Source : OREGES, SYSEM et estimations à partir du SOES

La consommation d'énergie sur le territoire de Vannes agglo pour l'année 2010 est estimée à 4 553 GWh d'énergie primaire et 3 251 GWh d'énergie finale (source ENERGES, recalé CG 56).

La production annuelle actuelle d'énergies renouvelables sur le territoire est évaluée à 70 GWh pour le bois bûche (moyenne 2006-2011) et 7 GWh (ENERGES 2011 + projections) pour les autres filières, soit un total de 77 GWh/an. La **production renouvelable locale couvre donc environ 2,4% de la consommation finale** du territoire.



Comme le montre la carte communale précédente, les chaufferies collectives sont pratiquement absentes du territoire mise à part sur les communes de Plescop et Saint-Nolff. Aucune installation de méthanisation (mise à part celle du SYSEM depuis 2012) n'est présente ni aucune production éolienne.

Par ailleurs, bien que les technologies soient éprouvées et les rendements intéressants, on peut constater que le solaire thermique peine à se développer du fait d'une faible rentabilité (par exemple seuls 4% des dossiers déposés dans le cadre de rénov'EE incluent un CESI). Les évolutions de la réglementation thermique 2012 qui rendent la production d'énergie renouvelable obligatoire pour le logement individuel devrait permettre de dynamiser l'installation de ce type d'équipement (il serait d'ailleurs intéressant de réaliser un suivi de ce type d'installation lors des dépôts de permis de construire ou autorisations préalables).

✧ Le potentiel évalué

Le Conseil général a réalisé plusieurs études visant à évaluer le potentiel de production d'énergie renouvelable pour les filières suivantes :

- Photovoltaïque ;
- Méthanisation des déchets et autres matières fermentescibles ;
- Biomasse ligneuse issues de la forêt ou de l'exploitation du bocage.

Les résultats de ces études sont synthétisés dans le tableau récapitulatif des gisements à la fin de ce chapitre.

La mobilisation de l'ensemble des ressources identifiées dans les études du Conseil Général permettrait de produire 333,4 GWh/an d'énergie renouvelable soit environ 10% des besoins énergétique finaux actuels.

D'autres gisements n'apparaissent pas dans le tableau précédent mais pourraient représenter un potentiel de production important.

En premier lieu, au-delà des seuls bâtiments agricoles et publics, de nombreuses surfaces sont propices à l'installation de capteurs solaires, soit destinés à la production d'électricité, soit à la production de chaleur.

Les potentiels de développement sur différentes surfaces sont décrits ci-après. Il convient de rappeler que, bien qu'un certain nombre de contraintes liées à la préservation des paysages, des sites et des bâtiments limitent les possibilités d'implantation de ce type d'installation, Le Code de l'Urbanisme dispose en son Article L111-6-2 que « *le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer ... à l'installation de dispositifs favorisant ... la production d'énergie renouvelable correspondant aux besoins de la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernés* » (un projet de décret fixerait la puissance maximale à 3 kW pour 100m² de surface de plancher).

Cette disposition n'est cependant pas applicable pour les secteurs, sites et bâtiments protégés (secteur sauvegardé, ZPPAUP, périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques, site inscrit ou classé, intérieur du cœur d'un parc national...) mais aussi potentiellement dans un périmètres délimités par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, motivée par la protection du patrimoine bâti ou non bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.

■ **Le solaire thermique :**

○ **Résidentiel :**

La couverture des besoins en ECS par le solaire thermique varie généralement de 40% à 60% selon le type de logement (individuel ou collectif). Environ 63% des logements sont des maisons individuelles sur le territoire. La consommation globale d'ECS s'élève à près de 100 000 MWh/an. Si l'on considère qu'environ la moitié des maisons individuelles et le quart des immeubles collectifs présentent une configuration permettant la mise en place d'une production d'ECS solaire sans complexité technique et dans des conditions d'orientation favorable (ce qui correspond aux moyennes constatées), le productible s'élève alors à environ **23 000 MWh/an**.

Cette estimation ne tient pas compte des possibilités de contribution du solaire au chauffage de bâtiments thermiquement performants via les Système Solaires Combinés.

○ **Tertiaire :**

Certaines branches présentent des consommations d'ECS élevées qui rendent particulièrement rentable l'installation d'eau chaude solaire. Il s'agit en particulier des établissements de santé, des hôtels et autres équipements touristiques, des équipements sportifs, de certains commerces et certains équipements sportifs. La consommation d'énergie pour la production d'ECS des bâtiments tertiaires s'élèvent à environ 70 000 MWh/an. Si l'on considère qu'un quart des consommations pourraient être couvert par le solaire thermique, cette production s'élèverait alors à **17 500 MWh/an**.

○ **Agriculture :**

Les besoins en eau chaude et chauffage peuvent être ponctuellement importants dans les bâtiments d'élevage et les surfaces disponibles pour les capteurs généralement non limitatives. Cependant de manière générale, ce type d'équipement n'est pas adapté aux élevages avicoles et porcins dont les besoins en ECS sont faibles et en chauffage intermittents. Pour les élevages laitiers, d'autres technologies comme la récupération d'énergie sur les tanks à lait sont économiquement plus rentables. Les élevages de veaux ont par contre quant à eux des besoins d'eau chaude importants qui peuvent être couverts par du solaire thermique. Ce gisement reste cependant trop faible (moins de 500 MWh/an) pour justifier ici des investigations poussées afin de l'estimer précisément.

Installation solaire thermique de la ferme avicole Le Gal à Moustoir-Ac (56)



La ferme avicole Le Gal, spécialisée dans la production et le conditionnement d'œufs, produit près de 100 millions d'œufs par an dont 40% sont cassés afin de séparer le blanc et le jaune. Le nettoyage à l'eau chaude des différents postes imposé par des normes sanitaires très strictes induit une consommation de 2 500 kWh à 3 000 kWh par mois. La ferme avicole Le Gal a décidé en 2012 d'investir dans une installation solaire thermique afin de produire une partie de l'eau chaude nécessaire. Les principales caractéristiques de l'installation sont les

suivantes :

- Coût de l'installation : 35 290 € (dont financement ADEME : 21 170 €)
- 39 m² de panneaux solaires
- 21 500 kWh produits par an, soit environ 60% des besoins énergétiques
- 1,8 tonne de CO₂ évitée par an
- 1 600 € économisés par an sur la facture énergétique

Sources : Fiche ADEME « Les exemples à suivre en Région » EMR 80 - octobre 2013 (Illustration Ets Le Gal)

o **Industrie :**

Les consommations d'eau chaude dans l'industrie sont complexes à estimer car elles dépendent fortement du type de production et des process mis en œuvre. Le territoire présente une forte majorité d'industries agroalimentaires qui ont généralement des consommations d'énergie importantes (75% des consommations d'énergie de l'industrie seraient issues des industries agroalimentaires). Cependant, de nombreux process ne sont pas forcément compatibles avec une production de chaleur solaire à relativement basse température. C'est le cas par exemple de l'industrie laitière qui utilise la majeure partie de l'énergie pour produire de la vapeur pour le séchage. L'utilisation industrielle d'eau chaude solaire doit donc être étudiée au cas par cas.

Le gisement brut potentiel de production d'énergie solaire thermique est donc supérieur à 40 000 MWh/an.

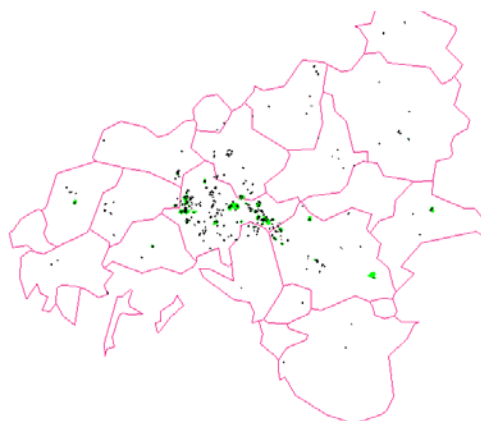
Le faible développement du solaire thermique, s'il résulte d'une demande très limitée en raison des coûts importants d'installation, est aussi le résultat d'une offre et donc d'une prescription très restreinte. A ce titre la commande publique pourrait jouer un rôle pour favoriser le développement des compétences et de l'offre dans ce domaine.

Localisation de tous les bâtiments dont la surface au sol est supérieure à 2000m² (5000 m² en vert) dans l'Agglomération vannetaise

Source : IGN, DDTM, Vannes agglo

■ **Le solaire photovoltaïque :**

Sur un territoire tel que Vannes agglo qui possède de nombreux monuments historiques et sites classés, les contraintes liées à la préservation du patrimoine peuvent être localement importantes. Sans forcément restreindre drastiquement la possibilité d'implantation de panneaux solaires, les nécessités de protéger le patrimoine impliquent de respecter certaines règles d'intégration architecturale pour concilier panneaux solaires et bâti existant. La préfecture de Bretagne a élaboré un « guide à l'intention des porteurs de projets photovoltaïques en Bretagne »²¹ (Octobre 2011) qui rappelle en particulier la réglementation applicable aux installations solaires photovoltaïques et les procédures à respecter. Le site du projet « EnR ABF, Concilier économie d'énergie et patrimoine »²² propose de nombreuses informations dont certaines concernant l'intégration de panneaux solaires et de nombreux guides ont été réalisés afin de permettre aux porteurs de projet d'opter pour les solutions d'intégration les plus adaptées²³.



○ Résidentiel :

De manière générale on considère qu'environ 50% des maisons individuelles présentent une configuration favorable (ce ratio dépendant cependant des contraintes locales). Considérant une production de 2900 MWh/an/installation (moyenne actuelle des installations inférieures à 3 kWc - compatible avec une production complémentaire d'ECS solaire thermique) et environ 34 000 maisons, la production potentielle s'élève à près de **100 000 MWh/an**.

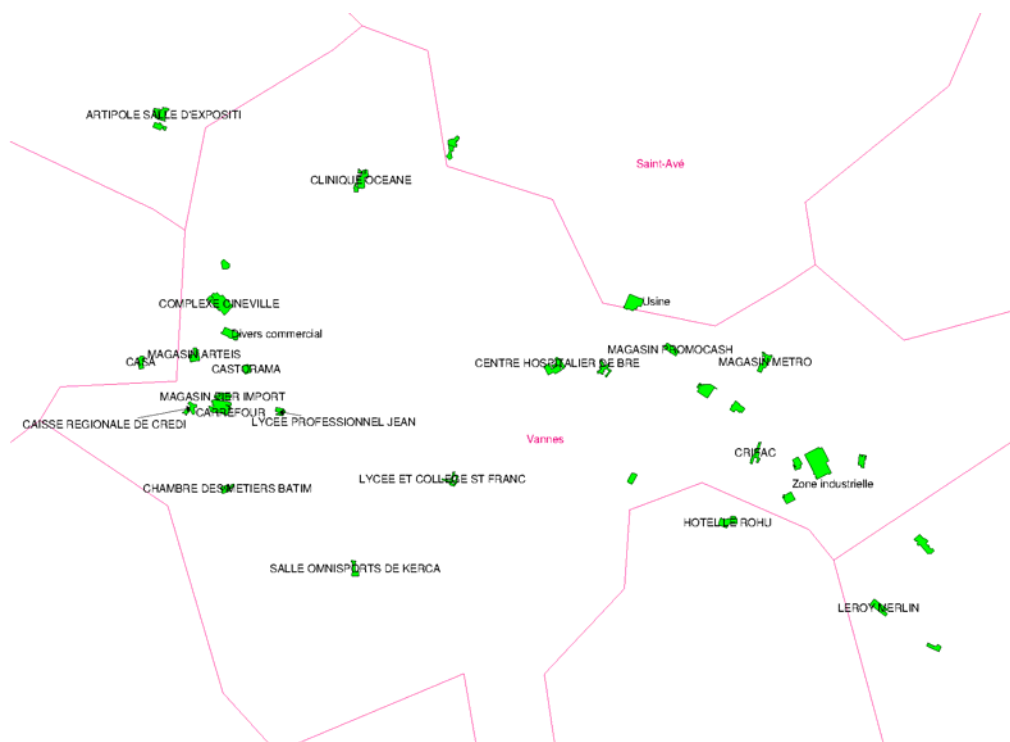
○ PV sur grandes toitures :

Certaines grandes toitures industrielles ou commerciales sont particulièrement adaptées pour l'implantation de fermes photovoltaïques. La carte ci-dessous représente les toitures de plus de 2000 m² sur le territoire (+5000 m² en vert). La totalité des toitures de plus de 1000 m² représente 2 millions de m². Si la moitié était couverte, la production potentielle s'élèverait à **120 000 MWh/an**.

²¹ http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr/upload/docs/application/pdf/2012-10/guide_photovoltaique_cle7674e4.pdf

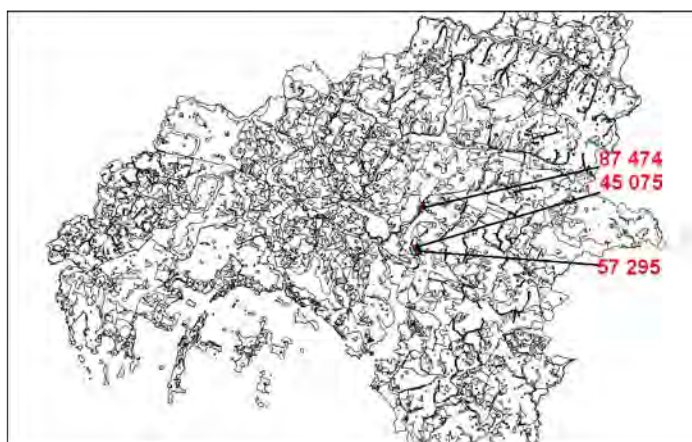
²² <http://www.enrabf.fr/index.php>

²³ Voir par exemple le « guide pour l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques » édité par la préfecture du Haut-Rhin (http://www.haut-rhin.equipement.gouv.fr/faireconstruire/guide_installation%20panneaux%20solaires17_01_11.pdf)



Zoom sur Vannes de la localisation des bâtiments dont la surface au sol est supérieure à 5000 m²
Source : IGN, DDTM, Vannes agglo

o Les centrales au sol :



Identification et surfaces des secteurs libellés
« Interdiction : toute plantation ou opération de culture (agricole ou autre) susceptible de nuire au confinement des déchets et à l'intégrité de la couverture mise en place » au **PLU**

Source : Vannes agglo

considère que la surface potentiellement couverte par des panneaux photovoltaïques représente environ la moitié de la surface au sol, la surface de capteurs s'élève alors à 190 000 m² et la production potentielle à **23 000 MWh/an**. Les parkings d'hypermarchés / supermarchés (et autres parkings découverts) peuvent accueillir des ombrières photovoltaïques. Ces équipements (cf. photo ci-dessous) qui se développent dans le sud de la France pourront aussi être rapidement rentables dans nos régions au fur et à mesure que l'on approche de la parité réseau de l'électricité produite.

Certaines grandes surfaces, soit déjà artificialisées, soit présentant des niveaux de pollution ou d'autres contraintes les rendant impropres ou incompatibles (délaissés routiers) avec un usage agricole, peuvent être favorables à l'accueil de centrales photovoltaïques au sol. Ce sera par exemple le cas des parkings de super/hypermarchés, des zones de stockage industriel ou d'anciennes décharges en période de suivi après exploitation.

Concernant ces dernières, la carte ci-contre représente les zones d'anciennes décharges réhabilitées avec les surfaces concernées (en m²). Si l'on



Ombrières photovoltaïques sur le parking du centre commercial E. Leclerc de Saint Aunès

Source : Internet - Crédit photo : SUNVIE

A titre d'exemple nous avons estimé la surface de parkings des zones commerciales du Parc Lann, de Kerlann et de Luscanen à l'ouest de Vannes. Nous obtenons une valeur totale proche de 340 000 m² (34 ha). En considérant qu'environ ¼ de cette surface pourrait être équipée d'ombrières, ce sont donc près de 90 000 m² de panneaux potentiellement installables et une production annuelle de **11 000 MWh/an**.



Mur anti-bruit photovoltaïque sur l'autoroute A21 près de Lens

Source : Wikimedia Commons - Lamiot

est difficile d'estimer le potentiel total que pourrait représenter toutes les surfaces de parkings (zones commerciales, d'activité, industrielles, résidentielles) et autres surfaces artificialisées (entrepôts) ou non potentiellement utilisables pour l'installation de panneaux solaires. Sur l'image ci-dessous, en compléments des parkings évoqués précédemment, nous avons identifiés les zones de délaissés routiers qui pourraient être équipées (si les conditions techniques le permettent et en particulier l'inclinaison des espaces).



Identification des parkings (en blanc) et des délaissés routiers (en vert) pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les ZA du Parc Lann, de Kerlann et de Luscanen.

Source : Traitement de l'orthophotographie de Vannes agglo

Celles-ci représentent près de 5 ha et, en considérant comme précédemment une couverture d'un ¼ d'entre-elles, une production potentielle de **1 500 MWh/an**. A noter que ces panneaux photovoltaïques pourraient être intégrés dans des murs anti-bruits comme ci-dessus. Ces délaissés accueillent généralement une végétation

plus ou moins extensive dont l'entretien pourrait permettre de produire un substrat méthanisable ou du bois énergie.

La production photovoltaïque potentielle identifiée ici s'élève donc à plus de **250 000 MWh/an**, sachant de nombreuses autres surfaces non pas été comptabilisées (au premiers rang desquelles les bâtiments non résidentiels de moins de 1000 m²).

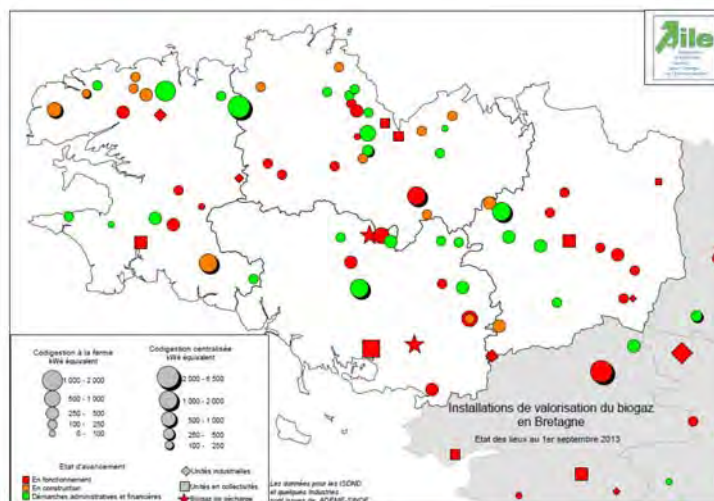
■ **La méthanisation :**

Comme indiqué précédemment, le principal gisement de substrats méthanisables provient des exploitations agricoles dont près de 240 000 tonnes de produits et sous-produits (lisiers, fumiers, résidus de récoltes...) seraient valorisables (d'après données CG56).

Le développement de la méthanisation comme solution intégrée de prise en charge des effluents agricoles est en particulier préconisé au niveau national et régional. Celle-ci permet en effet de réduire les nuisances et d'améliorer la valorisation des effluents d'élevage, les digestats pouvant être un substitut intéressant aux engrais minéraux azotés actuellement largement utilisés en Bretagne (en particulier dans les bassins versants en amont des baies à algues vertes).

Ces derniers présentent de nombreux avantages par rapport à l'épandage des déjections animales brutes (fumier, lisier, fientes) :

- les germes pathogènes et les graines d'adventices sont réduits,
- la valeur fertilisante est améliorée,
- les odeurs sont nettement atténuées.



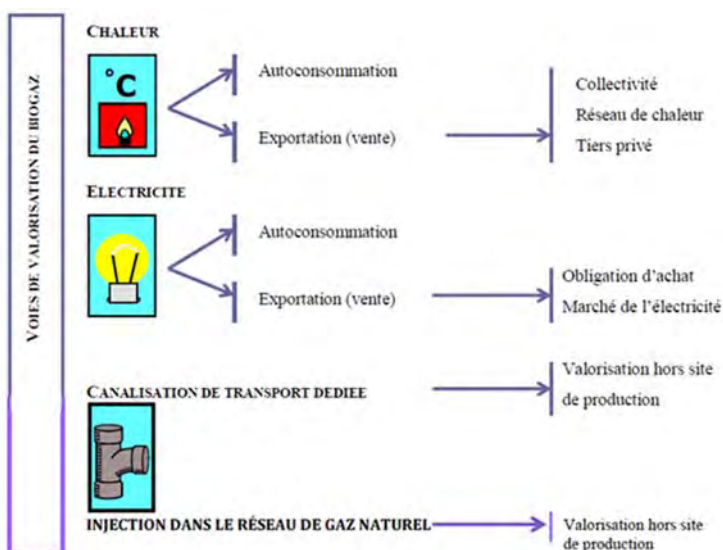
Les installations de valorisation du biogaz en Bretagne

Source : AILE, septembre 2013

Les projets de méthanisation, en particulier agricoles, contribuent à plusieurs enjeux majeurs :

- Environnementaux :
 - o double effet de limitation des gaz à effet de serre par réduction des émissions non énergétiques liées à la dégradation des matières organiques (CH₄, N₂O) et substitution énergétique par production d'énergie renouvelable ;
 - o meilleure gestion des apports d'azote ;
 - o réduction des odeurs ;
- économiques (création d'emploi, nouvelles activités, qualité des amendements...),
- sociétaux et territoriaux (lien agriculture/industries/collectivités et lien ville/campagne)

Les principales voies de valorisation de l'énergie produite par la méthanisation sont décrites dans le graphique ci-après (ce graphique n'est pas exhaustif : il est aussi par exemple possible d'utiliser le biogaz produit pour alimenter en carburant une flotte de véhicules dédiée). Le choix dépendra de nombreux facteurs impactant la rentabilité économique de l'installation tels que la taille de l'installation, la proximité d'une valorisation potentielle de la chaleur, les capacités d'injection dans le réseau de gaz naturel...



Les voies de valorisation du biogaz

Source : Le cadre réglementaire et juridique des activités agricoles de méthanisation et de compostage - ADEME - Nov. 2012

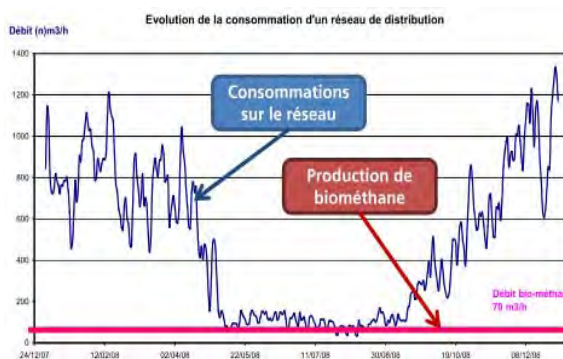
La taille des installations est très variable, allant de quelques dizaines de kWél pour une méthanisation à la ferme (puissance électrique produite en cogénération, une puissance thermique sensiblement identique étant disponible, avec un minimum de 50 kWél environ soit moins de 10 t/jour d'intrants), à plusieurs centaines voire milliers de kWél

(soit plus de 100 t/jour) pour des installations industrielles multi-partenariales (l'installation Geotexia à St Pierre du Mené -22- valorise 200 t/jour pour une puissance proche de 2 MWél).

Pour les installations d'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel, les possibilités de raccordement dépendront du type de réseau. Le réseau de transport (GRT gaz - voir page dédiée <http://www.grtgaz.com/acces-direct/clients/producteur/raccordement.html>) pourra accepter, selon le tronçon, des débits variant de moins de 300 Nm³/h à plus de 1000 Nm³/h (200 Nm³/h correspondent à environ 100 tonnes/jour d'effluents d'élevage, soit environ 2500 bovins). Les capacités d'injection sur le réseau de distribution seront quant à elles très variables selon le lieu et dépendront des consommations minimales sur le tronçon visé, une injection supérieure aux consommations étant actuellement impossible (pas de stockage ni de possibilité de remontée des quantités injectées en val sur des tronçons à des pressions supérieures), la saisonnalité de la consommation devant donc être prise en compte au regard des capacités de production. La première installation d'injection du Morbihan, voire de Bretagne, devrait ainsi voir le jour mi-2015 au lycée agricole le Gros-Chêne à Pontivy. L'équivalent annuel de la consommation de 500 maisons individuelles sera injecté dans le réseau de grdf. L'installation de méthanisation valorisera non seulement les déchets de la ferme, de la cantine mais aussi ceux de deux entreprises agro-alimentaires de la région (Salaisons celtiques et Lactalis) et des restaurants scolaires de la communauté de communes de Pontivy (total de 4000 tonnes/an). Cette opération qui réunit partenaires publics régionaux et locaux et acteurs privés est une illustration révélatrice de la nécessité de s'appuyer sur une dynamique territoriale pour mener à bien ces projets.

Actuellement, sur le territoire de Vannes agglomération, un seul projet en cours d'étude est recensé (EURL Jégousse à Monterblanc).

La méthanisation relève de la rubrique ICPE n°2781 subdivisée en 2 sous-rubriques en fonction de la nature des déchets traités :



Dimensionnement des capacités d'injection en fonction de la charge sur le réseau de distribution de gaz naturel

Source : grdf

- **2781-1. Méthanisation de matières végétales, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum, déchets végétaux d'industries agroalimentaires :**
 - Autorisation si la quantité de déchets traités excède 50 t/j ;
 - Enregistrement si la quantité traitée est comprise entre 30t/j et 50 t/j ;
 - Déclaration avec contrôle périodique si la quantité de déchets traités est inférieure à 30 t/j.
- **2781-2. Méthanisation d'autres déchets (déchets ménagers, déchets animaux, boues d'épuration...) : Autorisation sans seuil.**

Parallèlement, la rubrique 2910 C a été créée pour la combustion du biogaz. Elle soumet respectivement à déclaration ou à enregistrement la combustion de biogaz lorsqu'il est issu d'une installation de méthanisation également soumise à déclaration ou à enregistrement.

Un dispositif de soutien au développement de la méthanisation a été mis en place par les acteurs régionaux et départementaux bretons avec le Plan Biogaz depuis 2007. Des appels à projets pour l'installation d'unités de méthanisation agricoles à la ferme ou centralisées en Bretagne sont en particulier lancés chaque année avec 3 types de projets éligibles :

- **Les unités de méthanisation agricoles à la ferme**
- **Les unités de méthanisation centralisées agricoles portées par un collectif d'agriculteurs valorisant au moins 20% d'effluents d'élevage**
- **Les unités de méthanisation centralisées multi-acteurs avec une participation financière des acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises, collectivité...), valorisant au moins 20% d'effluents d'élevage**

D'autres procédures de soutien spécifiques ont aussi pu être lancées comme l'Appel à candidature « Réduction, gestion et valorisation des biodéchets en restauration collective » et des subventions sont aussi attribuées hors procédures pour les installations de méthanisation agricoles ou agro-industrielles. Concernant la restauration, les collectivités du territoire disposent d'une place idéale pour, dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement), réfléchir à une valorisation énergétique partenariale des déchets alimentaires qu'elles produisent.

Les boues d'épuration de Vannes :

Un rapide calcul sur la base des tonnages des boues produites par les 2 stations du système d'assainissement de Vannes (1360 tonnes de MS/an) montre qu'environ 3000 MWh/an de méthane pourrait être produits annuellement, soit 10 fois la consommation de fuel ou l'équivalent énergétique de la consommation d'électricité des installations de traitement.

Pour des raisons économiques les boues sont actuellement très majoritairement destinées à l'épandage agricole (pour 88% du tonnage) pour lequel de nombreuses surfaces sont disponibles. Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en cours, la possibilité de traitement des boues par méthanisation a été envisagée mais non retenue pour des raisons économiques, l'investissement important ne pouvant être rentabilisé au vu des coûts actuels. On peut cependant rappeler que les digestats issus de la méthanisation disposent d'une valeur agronomique intéressante liée en particulier à une disponibilité de l'azote accrue comparativement à l'intrant non digéré.

Par ailleurs la possibilité de valoriser la chaleur produite par une unité de méthanisation (éventuellement en cogénération) permet d'accroître sa rentabilité, et la performance environnementale, de manière importante. Il serait donc nécessaire d'identifier les éventuels consommateurs de chaleur à proximités des installations de traitement des eaux usées.

■ **L'éolien :**

Toutes les communes de l'agglomération se situent en zone favorable au développement de l'éolien définie par le schéma régional éolien. Une partie importante du territoire est

cependant située en zone indicative non favorable pour le grand éolien (hauteur de mat supérieure à 50 m) du fait de servitudes aéronautiques et radioélectriques.

Vannes agglomération a réalisé en 2010 son schéma de développement éolien qui a permis d'identifier quelques zones potentiellement favorables, sous réserves d'études d'impacts précises, bien que le territoire soit globalement très contraint vis-à-vis du développement de l'implantation d'aérogénérateurs. Une actualisation de ce schéma est réalisée dans le cadre de la présente étude afin de mettre à jour les servitudes et préciser les zones éloignées de plus de 500m de tout bâtiment à usage d'habitation (dans la version précédente seules les limites des zones urbanisées avaient été utilisées).

La carte suivante permet de mettre en évidence les zones « non exclues » exemptes a priori de contraintes rédhibitoires à l'implantation d'éoliennes. Cette identification de zones potentiellement favorables ne garantit en rien la faisabilité des projets, une étude d'impact locale étant bien entendu nécessaire et d'autres contraintes réglementaires non exclusives pouvant aussi s'appliquer. La réglementation rend par exemple obligatoire l'autorisation d'implantation en dehors des zones de dégagement de toute machine dont la hauteur en un point quelconque dépasse 50m - Arrêté du 25 juillet 1990 - la contrainte, dépendant des procédures d'arrivées aux instruments, étant bien entendu d'autant plus importante que la zone d'implantation potentielle est proche de l'aéroport. Pour toutes les zones identifiées, sans préjuger de la faisabilité en fonction des contraintes techniques, patrimoniales et paysagères locales, l'implantation d'éoliennes dont la hauteur du mat ne dépasse pas 35 m (avec un rayon de la pale inférieur à 15 m) doit alors être possible. A noter que pour les éoliennes dont la taille du mat est inférieur à 50m, la distance minimale d'implantation à toute habitation est dégressive (10 fois la hauteur du mat entre 30 m et 45 m) et donc que d'autres zones « non exclues » peuvent alors se dégager.

Par ailleurs, en dehors des sites classés et secteurs sauvegardés, tout aérogénérateur dont la hauteur du mat est inférieure à 12 est dispensé de toute formalité.

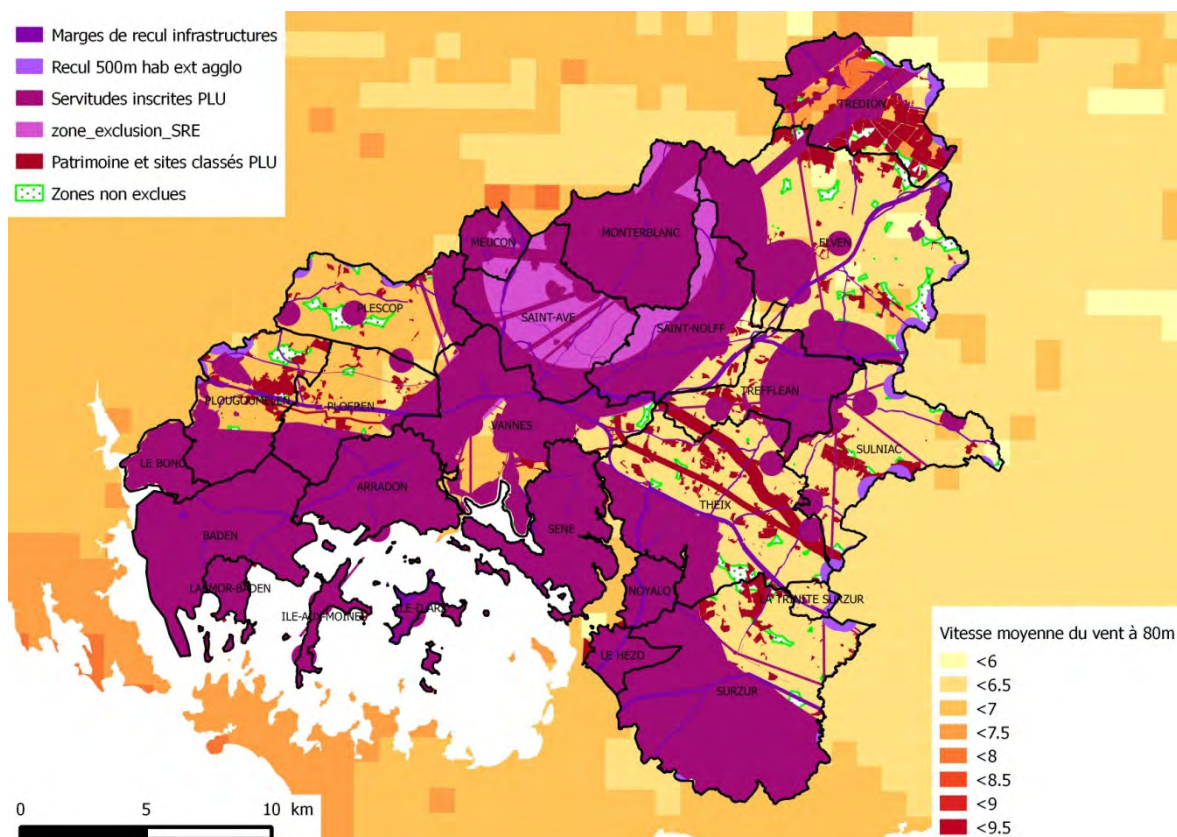
Plusieurs zones apparaissent ainsi comme « non exclues » au niveau des collines boisées composant les Landes de Lanvaux, repérées comme « paysage emblématique marqué » dans l'identification des Paysages Emblématiques du Département du Morbihan réalisée par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement dans le cadre du Schéma Départemental Eolien du Morbihan. Le potentiel éolien apparaissant comme relativement favorable dans cette zone (vent moyen à 80m potentiellement supérieur à 7,5 m/s), des études plus poussées pourraient être réalisées. Conformément au SRCAE qui ne les excluent pas, toutes les zones boisées non classées ont ainsi été conservées pour identifier les zones potentiellement favorables à l'éolien sur le territoire de Vannes agglomération (un projet d'implantation de 17 éoliennes en Forêt de Lanouée dans un espace naturel classé en ZNIEFF de type 1 est actuellement en cours de demande d'autorisation ainsi qu'à Larré sur le site du Rocher-Breton). Dans l'éventualité de l'installation d'éoliennes en zones boisées, il pourrait alors être intéressant de conditionner l'autorisation d'exploiter (ou le permis de construire) à la mise en place d'une gestion forestière contribuant en particulier à alimenter la filière bois énergie (par exemple en imposant un Plan Simple de Gestion, un Règlement Type de Gestion ou l'adhésion à un code des bonnes pratiques sylvicoles).

Les zones les plus grandes et les moins contraintes sont identifiées sur les communes de Plescop et Plougoumelen ainsi qu'au sud de Theix et au sud-est d'Elven. Cependant de nombreuses zones plus petites semblent aussi favorables, aucun nombre minimum de mats n'étant requis. Au total, en éliminant les zones trop étroites pour lesquelles l'identification n'est pas fiable²⁴ on comptabilise 85 secteurs où l'installation d'éoliennes (de hauteur de mat supérieure à 50m et donc a fortiori les plus petites) serait potentiellement possible. Parmi ceux-ci, en considérant une inter-distance de 300m entre les machines (environ 4 mois le

²⁴ Les interfaces communales ne sont pas contiguës pour certains secteurs à exclure. De ce fait, des bandes relativement étroites aux frontières communales restent présentes dans les zones non exclues. Un géotraitement est appliqué pour élargir de quelques mètres les zones exclues et on ne retient au final que les zones dont la largeur est supérieure à 20m.

diamètre du rotor d'une éolienne de 2 MW), 25 secteurs seraient susceptibles d'accueillir 3 éoliennes ou plus.

Il n'est bien sûr pas possible de juger de la faisabilité d'éventuels projets sans une étude locale détaillée des différents sites et encore moins de déterminer la puissance qui pourrait être installée, mais toutes les zones identifiées laissent présager la possibilité d'installation de plusieurs machines, certaines ayant déjà fait l'objet de réflexions pour la création de ZDE qui n'avaient pu aboutir du fait de la nécessité passée d'installer un minimum de cinq mats, cette contrainte étant désormais levée. Si l'on suppose que l'installation d'éoliennes de 2MW est au final possible sur un cinquième des secteurs non exclus a priori, environ 40 machines pourraient alors être installées sur le territoire de Vannes agglo pour une production annuelle proche de 180 GWh.



■ **L'hydrolien :**

L'utilisation de l'énergie des courants de marées dans le Golfe du Morbihan n'est pas nouvelle. Depuis le 12^{ème} siècle de nombreux moulins à marée (comme le Moulin de Pen Castel de l'île d'Arz en activité jusqu'en 1920 en illustration) ont été construits et utilisés jusqu'aux années 30.

D'après l'« étude du Potentiel hydrolien du Mor Braz » réalisée par le Conseil Général du Morbihan, deux zones du Golfe du Morbihan présentent des caractéristiques favorables à l'implantation d'hydroliennes : les



Le moulin de Pen Castel

Source : <http://www.tourisme-vannes.com/decouvrir-la-region/le-golfe-du-morbihan/les-moulins-maree>

courants de l'île Longue et de la Jument (courants de Vives-eaux supérieurs à 5 nœuds et profondeur minimale de 20 m).

La puissance maximale de production sur ces 2 sites, selon la technologie utilisée, varie de quelques 3,8 MW à près de 32 MW et le potentiel de production annuel de 14,6 GWh à plus de 70 GWh/an. A noter que d'autres études identifient d'autres sites potentiellement favorables tels que les passages entre Port-Blanc - Ile aux Moines et Pointe d'Arradon - Truie.

Ces études de potentiel ne permettent pas à ce stade de juger de la faisabilité d'implantation des hydroliennes sur ces secteurs. Il est en effet nécessaire d'évaluer les impacts sur l'environnement (Zone spéciale de conservation - Directive « Habitat Faune Flore » - Natura 2000, impact sur la sédimentation) et sur les activités économiques (conchyliculture, nautisme). En 2010, l'entreprise Hydroventuri aurait fait un premier travail sur la production hydrolienne dans le golfe du Morbihan mais aurait reçu un avis défavorable des services de l'état (Direction départementale des territoires et de la mer) au vu des conflits d'usages sur le golfe du Morbihan.



Carte des 2 zones présentant les courants les plus favorables pour l'installation d'hydroliennes
Source : Etude du Potentiel hydrolien du Mor Braz - Conseil Général du Morbihan

■ **Le bois énergie :**

D'après l'estimation du CRPF à partir des données de l'IFN (cf. lot 4 - diagnostic de la forêt), environ 3 600 tonnes de plaquettes (à 30% d'humidité) pourraient être mobilisées annuellement en forêt sur le territoire de l'Agglomération de Vannes soit environ 11000 MWh/an (cette valeur est inférieure au potentiel de 19 000 MWh/an estimé par le CG). Au-delà de cette estimation du gisement (qui dépend de nombreuses hypothèses concernant par exemple la partie du bois valorisé ou les volumes utilisés par l'industrie ou en bois buche), la valorisation énergétique est directement liée à la filière économique de la forêt et du bois. Le bois énergie est en effet essentiellement issu de la valorisation des sous-produits du bois et le développement d'une filière bois énergie peut trouver une partie de son approvisionnement en forêt mais aussi, comme le montre le fort potentiel identifié par le CG, par le développement d'une filière bocagère.

Il importe donc dans ce contexte que l'action collective se focalise vers l'accompagnement et l'incitation des propriétaires, tant pour la forêt que pour le bocage, à exploiter leur patrimoine en adoptant en particulier des plans de gestion qui incluent la valorisation énergétique (cette gestion pouvant aussi intégrer la valorisation bois d'œuvre pour les haies).

C'est bien sûr aussi en participant à la constitution d'un débouché pour le bois énergie issus de ces exploitations que la collectivité peut aussi tenir un rôle de premier plan.

Le développement de chaufferies bois énergie par les collectivités est donc indispensable pour assurer un développement de la filière.

Ainsi la mise en place récente d'une filière bois pour alimenter le complexe de la porte océane 3 à Auray (piscine, cinéma, hôtels-restaurants) est une bonne illustration de l'importance des partenariats avec et entre les collectivités pour mettre en place une filière agricole locale. Sont par ailleurs associés au projet (entre autres acteurs) la CUMA 56 et le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal. Ce dernier agit dans le cadre de la mise en œuvre du programme Breizh Bocage à l'échelle de son territoire (les 6 communes du SCoT adhérant à ce Syndicat - Plescop, Plougoumen, Bono, Meucon, Ploeren, Baden - ne sont cependant pas situées dans la zone prioritaire Breiz Bocage) et une « charte de bonnes pratiques pour une gestion pérenne et raisonnée du bocage » a été signée entre Auray Communauté et le Syndicat Mixte. Sans forcément reproduire à l'identique les modalités de déploiement de cette exemple, l'expérience acquise par ces acteurs départementaux et régionaux peut être mise à profit pour mettre en place un projet similaire sur le territoire de Vannes agglomération. Le préalable est d'identifier les secteurs ou sites potentiellement favorables à la mise en place de chaufferies bois, avec ou sans réseau de chaleur, afin d'assurer un débouché. Les 2 zones urbaines denses détaillées plus haut pourraient faire l'objet d'études fines pour identifier les bâtiments / équipements les plus favorables et engager un dialogue avec leurs propriétaires (bailleurs sociaux, cliniques, Centre Hospitalier...).

Synthèse des gisements EnR

Forme d'énergie primaire	Ressources	Source de l'évaluation	puissance (MW)	Production potentielle (MWh)
Electricité	PV toitures bâtiments agricoles	CG56	8	7 300
	PV toitures bâtiments publics	CG56	20	18 100
	PV sur bâtiments résidentiels	ED	110	100 000
	PV sur grandes toitures (> 1000m ²)	ED	130	120 000
	PV sur anciennes décharges	ED	25	23 000
	PV sur parkings	ED	Plusieurs dizaines	Plusieurs dizaines de milliers
	PV sur délaissés routiers	ED	Plusieurs dizaines	Plusieurs dizaines de milliers
	Eolien	ED	80	180 000
	Hydrolien	CG	4 à 32	15 000 à 70 000
	sous-total électricité			> 330
biogaz	déchets agricoles	CG56	#	117 000
	déchets industriels	CG56	#	9 200
	sous-total biogaz		#	126 200
Solaire thermique	Résidentiel	CG56	#	23 000
	Tertiaire	CG56	#	17 500
	sous-total Solaire Thermique		#	> 40 000
Bois (hors bûches)	Bois forestier	CG56	#	19 000
	Haie bocagère	CG56	#	13 500
	Collectes en déchetterie	CG56	#	71 500
	Connexes de scierie	CG56	#	6 800
	Déchets de bois industriels	CG56	#	1 000
	sous-total bois (hors bûche)		#	111 800
Bois bûche		Energes	#	70 000
Total				> 850 000

Estimation des gisements de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Vannes agglomération

Source : Energes, Conseil Général 56, Energes demain

Il apparaît donc que le gisement potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire de Vannes agglo, hormis les considérations concernant l'adéquation des vecteurs énergétiques aux besoins actuels et le stockage de l'énergie, permettrait de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques finaux si ceux-ci étaient réduits d'un facteur 4.

Energie - Ce qu'il faut retenir

Les points faibles	Les points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation : près de 400 000 tep/an en 2010 dont : 60% par les bâtiments, 25% pour les transports. Une facture énergétique de l'ordre de 340 M€/an ▪ Emission de GES : 747 000 tCO₂e. en 2005, dont 76% pour les transports et le bâti. ▪ Un potentiel EnR limité par des contraintes de préservation du patrimoine naturel et bâti ▪ Des acteurs territoriaux aujourd'hui trop peu porteurs de projets de valorisation des EnR permettant de soutenir le développement d'une offre ▪ Des filières de production actuellement insuffisamment rentables ▪ Des évolutions du coût de l'énergie à prendre en considération, notamment au regard des enjeux de précarité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une production EnR de 77 GWh environ, soit 2,4% de la consommation finale totale, mais pour près de 90% issue de la combustion du bois bûche par les particuliers. ▪ De nombreux gisements disponibles identifiés pour toutes les sources renouvelables (solaire, bois énergie et méthanisation, principalement agricole). ▪ Le Total du gisement évalué à > 850 000 MWh, ce qui permet de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques finaux si ceux-ci étaient réduits d'un facteur 4. ▪ Un intérêt économique majeur tant pour assurer le développement de l'activité locale que la sécurité d'approvisionnement énergétique du territoire.
<p>Les enjeux et besoins induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents d'urbanisme devront laisser suffisamment de latitude pour assurer le déploiement des projets et permettre l'expérimentation ▪ Les collectivités du territoire doivent être non seulement prescriptives lorsqu'elles le peuvent mais aussi à l'initiative de la mobilisation de l'ensemble des acteurs, en particulier via des projets sur leur patrimoine

K SYNTHÈSE DE L'EIE

1. RESUME DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL, TENDANCES ET ENJEUX

1.1 Un socle physique, géographique attractif, une dichotomie Nord/Sud source de diversité paysagère et de richesses pour la biodiversité

Au Nord, le Massif des Landes de Lanvaux, au Sud le Golfe du Morbihan offrent deux entités distinctes sur le territoire, tant sur les plans géologiques, sols, climat, végétation et faune associées que de l'occupation humaine. Le territoire est particulièrement riche et bénéficie de diverses influences (littorale et continentale) et propose un cadre de vie particulièrement attractif à préserver.

Diverses tendances sont à prendre en compte pour le développement futur :

- ✦ La préservation de la biodiversité patrimoniale et des espaces paysagers emblématiques notamment littoraux, au sein d'un réseau écologique plus global dont il s'agit d'assurer à long terme la fonctionnalité (échanges, déplacements des espèces).

Les dispositions réglementaires (loi littoral, Natura 2000, PNR, ...) concernent plus essentiellement le Golfe du Morbihan, secteur davantage sous pression (fréquentation touristique, urbanisation). Elles sont, de fait, garantes d'une forte prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers. L'enjeu est désormais d'élargir les modalités de développement à une prise en compte de la nature davantage « ordinaire » notamment au regard de l'identification et de la préservation des continuités écologiques et du concept de la trame verte et bleue afin de limiter l'érosion de biodiversité.

Le réseau bocager est dense et encore bien préservé sur l'ensemble du territoire, il constitue un lien entre espaces boisés plus épars. Les zones humides sont particulièrement conséquentes sur le territoire au regard du contexte littoral (zones estuariennes, rias, marais, ...) et du chevelu hydrographique dense (complexe zones humides et bocage). Elles sont parfois en contact direct avec les zones urbaines (implantation de nombreux bourgs en vallée ou en tête de bassin versant). Les landes sont en régression du fait de leur reboisement spontané.

Il existe également des éléments de rupture importants à prendre en compte pour la fonctionnalité de la trame verte et bleue (RN 165, RN 166 et RD 767, ouvrage hydraulique comme les barrages).

- ✦ L'amplification de la demande de nature en ville

L'objectif est au sein même des enveloppes urbaines de considérer un réseau d'espaces relais perméables pour la biodiversité, et aussi d'assurer plus globalement une valorisation cadre de vie au plus proche des habitants (valeurs d'usage des espaces libres et qualité paysagère des espaces urbains).

La présence du bocage sur l'ensemble du territoire présente un véritable atout pour l'intégration urbaine des opérations récentes dans les bourgs à la topographie vallonnée. Plusieurs centre-bourgs s'appuient sur les éléments de nature pour valoriser de grandes coulées vertes associée à des secteurs d'équipements, scolaires, culturels et sportifs, véritable espace de rencontre et de respiration. A noter également la présence de parcs et espaces verts structurants au sein de la zone agglomérée vannetaise (Tohannic, Emigrés, Kermesquel, étang du Duc, ...), et les actions de sensibilisation à la biodiversité en ville menée par la maison de la nature. Par ailleurs de larges espaces de contact existent entre zones urbaines et trame verte et bleue du territoire (coupures agricoles, grands secteurs urbains boisés et vallées notamment inondables (Vincin, Liziec).

✧ La nécessaire économie des sols (ressource non renouvelable)

Cet enjeu est crucial pour le maintien d'une agriculture locale dynamique (agriculture vivrière, industries agroalimentaire et transformation, gestion des territoires ruraux, identité, ...) mais aussi pour préserver certains milieux sensibles. A noter que l'urbanisation linéaire traditionnelle laisse un potentiel important en intérieurs d'îlots dans les bourgs ruraux (présence d'espaces agricoles, bosquets, bocage).

✧ La valorisation et la préservation des paysages

Concernant le paysage, le PNR identifie 11 unités, dont 10 concernent le périmètre du SCoT de Vannes agglomération décrivant la diversité des paysages (Golfe, sites d'embouchure (ria et marais) mais aussi les paysages boisés et bocagers de l'intérieur des terres, succession des crêtes boisées et vallées ouvertes). La charte du PNR identifie plus précisément :

- Les « grands ensembles paysagers emblématiques » du territoire pour lesquels l'urbanisation doit être limitée et doit intégrer les principes de respect du grand paysage et des milieux. Ainsi les communes s'engagent, dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisation maîtrisée, accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage.
- Les « vues emblématiques » du Golfe, les communes devront faire figurer dans leur document d'urbanisme les perspectives répertoriées.

Enfin le PNR assure depuis 2004 un suivi des paysages par le biais de points d'observation.

Une analyse des abords des principales infrastructures de transport (RD 767, RN 166, RN 165, RD 780) et des vues ouvertes depuis ces axes sur territoire a été réalisée. Elle met en évidence que seulement 24% du linéaire offre des vues ouvertes sur le territoire, dont env. 42% donnent à voir des zones d'activités. Il en ressort un enjeu de valorisation de ces secteurs à la fois pour le tourisme et de préservation des coupures paysagères le long de ces axes (effet vitrine pour l'identité du territoire).

1.2 La ressource en eau : la nécessité d'une gestion en coopération

La ressource en eau du territoire de Vannes agglomération est soumise à de fortes pressions liées notamment à l'attractivité touristique de son territoire et aux activités. La préservation et la gestion intégrée des écosystèmes aquatiques représentent donc un enjeu fort du territoire. Il est important de noter que de nombreux usagers dépendent du maintien de la qualité de cette ressource, et plus particulièrement quant à la qualité des eaux littorales (conchyliculture, pêche, baignade, tourisme ...).

Le territoire est producteur et un exportateur d'eau potable mais reste dépendant d'importations pour répondre à des pics de consommation estivaux sur la zone côtière, relativement circonscrits dans le temps, ainsi qu'en période d'étiage pour certains cours d'eau (la ressource étant majoritairement superficielle sur le territoire). Le SIAEP de Vannes est principal producteur et exportateur du territoire et possède une **marge de production supplémentaire de 30% à 40%**. Les importations proviennent d'interconnexions à l'échelle départementale - Eaux du Morbihan (65% provenant de l'usine d'Arzal). Une optimisation des interconnexions et la mobilisation de ressources souterraines complémentaires permettront d'envisager à moyen terme la sécurisation de l'alimentation.

Concernant l'assainissement collectif des eaux usées, le territoire de Vannes agglomération affiche une capacité totale de traitement (200 000 EH) qui apparaît suffisante au regard de la population. Cependant, le renforcement des exigences réglementaires sur la qualité des rejets et l'acceptabilité des milieux récepteurs peut influencer de manière importante sur cette capacité. Par ailleurs, certaines stations connaissent une entrée de charge organique et hydraulique proche de la limite de capacité de traitement. Afin de prendre en compte cet enjeu, une stratégie plus globale nécessite d'être entreprise (amélioration des réseaux, mutualisation d'équipement performant, restauration de la qualité des cours d'eau...).

Il est donc primordial pour le SCoT de veiller à assurer des capacités d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées suffisantes pour assurer son développement à moyen et long terme.

1.3 Mieux anticiper les risques naturels et technologiques et prendre en compte les effets sur la santé dans l'aménagement du territoire notamment pour s'adapter au changement climatique

Le territoire est soumis à de multiples risques naturels du fait d'un contexte littoral plus sensible : inondation (2 PPRI approuvés et 1 Atlas de zones inondables, risque de submersion marine, érosion du trait de côté, tempêtes, risque sismique modéré ...). Le nord du territoire est davantage concerné par le risque feux de forêt lié au couvert forestier. Ainsi, des mesures d'atténuation doivent être assurées en amont pour limiter le risque inondation (PPRI). Il s'agira à plus long terme d'opter pour un scénario stratégique pour le territoire par rapport à la montée des eaux maritimes.

Des risques technologiques concernent le risque de rupture de barrage (Noyal, Treffléan, Plougoumelen), les risques diffus liés au transport de matières dangereuses (principaux axes routiers, voie ferrée et des canalisations de gaz haute pression). Le risque industriel est principalement concentré sur 3 communes (Vannes, Saint-Avé et Theix), il n'existe aucun site SEVESO sur le territoire. La limitation des risques industriels passe par un enjeu de compatibilité des usages dans les choix d'aménagement.

Il s'agira d'anticiper les aménagements en prenant en compte l'exposition aux nuisances dans un contexte d'évolution des réglementations (principe de précaution pour la santé humaine) : nuisances sonores, mémoire des anciens sites et sols pollués, lignes à hautes tensions, qualité de l'air.

Le SRCAE Bretagne a été élaboré en 2012 et approuvé par le préfet le 4 novembre 2013. Il fixe les objectifs pour l'amélioration de la qualité de l'air. L'enjeu principal est lié à la pollution automobile. Cette problématique est accentuée au cœur des plus grandes agglomérations (dioxyde d'azote et particules fines) où les valeurs réglementaires sont dépassées ou approchées de façon préoccupante. A noter la démarche volontaire menée par Vannes agglo dans la réalisation de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 février 2011.

Concernant la gestion des déchets, Vannes agglo dispose d'un Plan de prévention des déchets. Tous flux confondus, le tonnage total est en diminution de 13,5% depuis 2006. La part des déchets collectés sélectivement est passée de 21,4% en 2005 à 30,3% en 2012. A noter la mise en service récente de l'Unité de Valorisation Organique (UVO) situé à Vannes : 56 % des ordures ménagères résiduelles du territoire sont acheminés vers le SYSEM.

1.4 De nombreux potentiels énergétiques à valoriser pour atteindre les objectifs fixés par la collectivité pour son territoire

Vannes agglomération s'est fixé dans son Plan Climat plusieurs objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES. L'ambition affichée vise en particulier à se tourner résolument vers un urbanisme durable permettant de réduire les déplacements en voiture particulière (près du quart des émissions du territoire), de limiter les impacts des nouveaux aménagements, de réhabiliter les bâtiments et équipements existants pour en limiter les consommations (plus du tiers des émissions)... Les orientations fixées dans le SCoT et les actions retenues dans le PLH seront, de ce point de vue, essentielles. Dans le cadre d'une probable forte augmentation du prix des énergies, l'atteinte de ces objectifs est aussi un impératif économique et social pour éviter une précarisation plus importante des ménages (près de 10% seraient en situation de précarité énergétique) et un affaiblissement des entreprises du territoire.

Pour aller au-delà, en contribuant non seulement à la réduction des émissions de GES mais aussi au développement économique du territoire, Vannes agglomération s'est engagée à

élaborer une programmation énergétique visant à valoriser les énergies renouvelables locales. Avec 70 GWh/an, composés à 90% de bois bûches, la production d'énergie issue du territoire couvre environ 2,4% de la consommation finale. Bien que contraint par de nombreux enjeux paysagers ou patrimoniaux, le territoire possède cependant un potentiel de production estimé qui dépasserait 800 GWh et permettrait à terme de couvrir la quasi-totalité des besoins énergétiques si ceux-ci étaient réduits à hauteur des objectifs nationaux. Le principal gisement est l'énergie solaire photovoltaïque pour le développement de laquelle les surfaces artificialisées disponibles, sur les bâtiments ou au sol, sont immenses. L'exploitation massive d'autres énergies pourrait cependant à court terme s'avérer économiquement plus rentable. Le bois forestier ou bocager, l'éolien et surtout la méthanisation des déchets, en particulier agricoles, apparaissent ainsi comme des ressources dès aujourd'hui disponibles.

La valorisation de ces ressources nécessite que les documents réglementaires laissent suffisamment de latitude pour éviter les blocages systématiques mais aussi et surtout que les acteurs du territoire, au premier rang desquels les collectivités, se mobilisent pour initier et porter les projets visant non seulement la mobilisation du gisement mais aussi le développement des débouchés pour ces énergies.

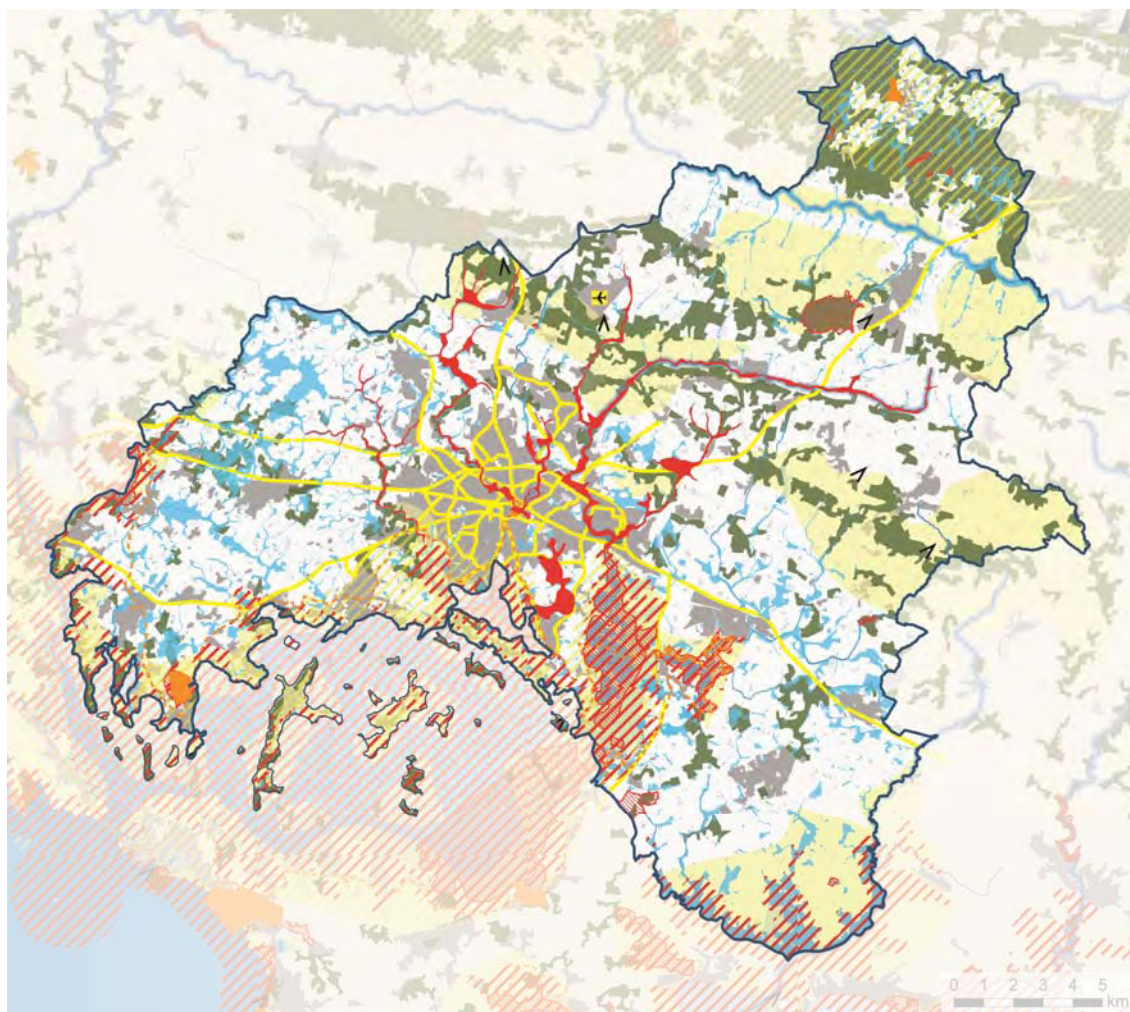
2. LES QUESTIONS POUR L'AVENIR ?

- **Le Golfe du Morbihan : un cadre de vie exceptionnel, particulièrement riche en biodiversité** support de renommée pour le territoire. Dans ce cadre, quels critères mettre en œuvre pour les choix d'extension future? Prise en compte du grand paysage (vues sur le Golfe, préservation de coupures paysagères), de la topographie, des continuités écologiques.
- Quel degré de performance se fixe-t-on pour favoriser des aménagements qualitatifs (logements et aussi zones d'activités)
- Comment mieux connaître et prendre en compte le réseau écologique de Vannes agglo (TVB) dans les documents d'urbanisme (SCoT puis PLU) ?
- Quelle place pour le végétal au sein des opérations futures ? La Nature en ville comme critère de qualité de vie et de réponse à la densification/renouvellement urbain.
- Quelles limites au développement urbain à moyen/long terme au regard de la mobilisation des ressources (eau potable, capacité en assainissement, gestion des déchets, ...) et de la prise en compte des risques et nuisances ?
- Comment limiter l'impact carbone lié à l'aménagement du territoire (habitat/transports) et entrer dans une démarche de transition énergétique (développement des EnR) notamment au regard de l'augmentation de la précarité énergétique ?

4. LES SITES SENSIBLES OU SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHES

Afin de mieux appréhender spatialement et de manière transversale les enjeux environnementaux, la carte suivante présente les éléments à prendre en compte en hiérarchisant le niveau de sensibilité du territoire ou contraintes à prendre en compte.



Cette carte permettra également de définir les sites sensibles ou susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du SCoT et qui devront faire l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre de l'évaluation environnementale.





Cadre naturel et outils de protection

-  Site Natura 2000
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2, ZICO
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Réseau hydrographique
-  Boisements
-  Zones humides

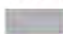

Cadre paysager

-  Paysages emblématiques (Source : PNR)
-  Cônes de vue (Source : PNR)

Risques et nuisances

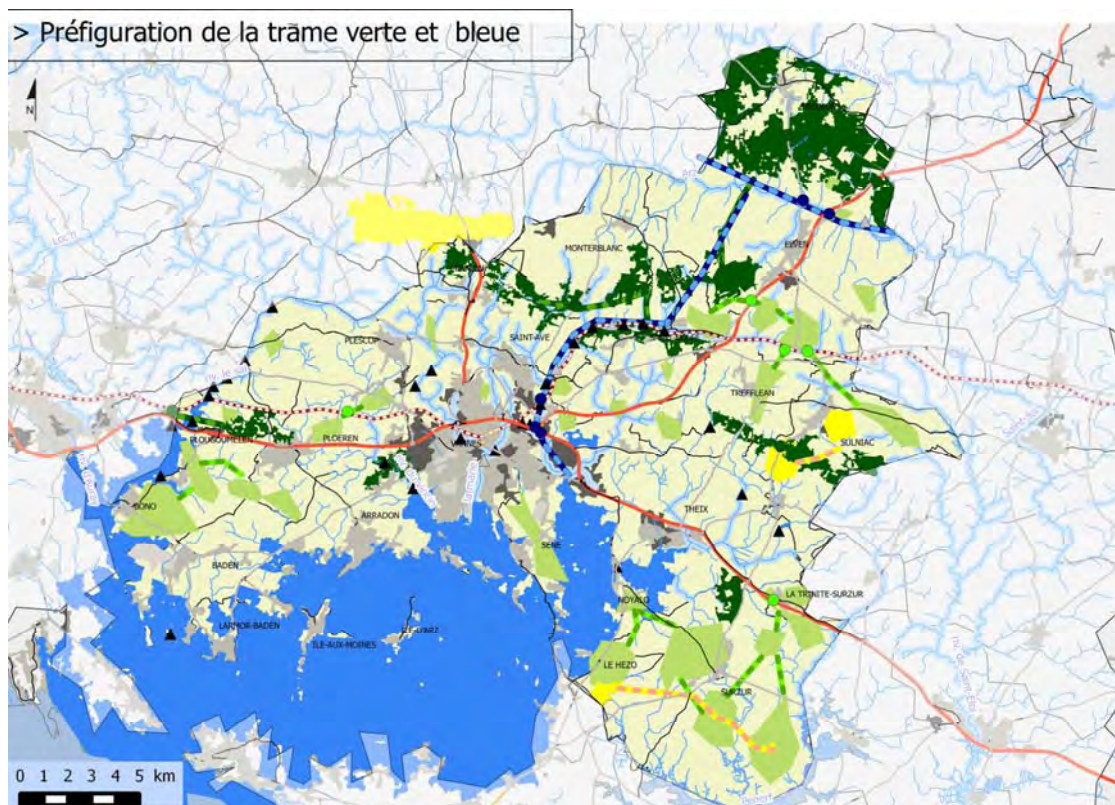
-  PPRI
-  Infrastructures de transport concernées par un classement sonore

Urbanisation

-  Tâche urbaine
-  Zones AU aux PLU

Carte de préfiguration de la Trame verte et bleue

Une première ébauche de la trame verte et bleue a été réalisée sur la base de l'analyse des milieux et des habitats (carte des sous-trames = par type de milieux : boisés, bocagers, aquatiques, humides, ouverts), des consultations des experts naturalistes locaux (données concernant les espèces cibles disponibles sur le territoire). Cette analyse sera complétée par des ateliers de travail avec les élus du territoire ainsi qu'une phase de vérification de terrain pour s'assurer de la fonctionnalité, notamment par l'analyse des points de conflits.



Sources : Biotope (avril 2014)

<p>Eléments fragmentant</p> <p>Niveaux de fragmentation des routes</p> <ul style="list-style-type: none"> I II III IV <p>Niveaux de fragmentation obstacles au libre écoulement</p> <ul style="list-style-type: none"> I II <p>Niveaux de fragmentation des voies ferrées</p> <ul style="list-style-type: none"> I II <p>Niveaux de fragmentation des zones artificialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> I II III 	<p>Trame verte</p> <p>Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité candidats Corridors écologiques candidats Points de conflits potentiels <p>Bocage</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité candidats Corridors écologiques candidats Points de conflits potentiels <p>Milieux ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité candidats Corridors écologiques candidats <p>Trame bleue</p> <p>Zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité candidats Corridors écologique candidats Points de conflits <p>Cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Corridors écologiques
---	--

Vannes agglo
30, rue Alfred Kastler
CS 70206
56006 VANNES CEDEX